University of St. Michael's College
3 1761 08051831 9

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

REVUE

DU

MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS-S.-JACQUES.

REVUE
DU
MONDE
CATHOLIQUE

RECUEIL

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

TOME QUATRE-VINGT-UNIÈME

TOME Ier DE LA QUATRIÈME SÉRIE

PARIS
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE
Victor PALMÉ, Directeur général
76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES
12, rue des Paroissiens, 12

GENÈVE
4, rue Corraterie, 4

1885

LA MORALE SANS PRINCIPE

La loi morale est si profondément gravée dans le cœur de l'homme, que nous la voyons survivre à la ruine de toutes les convictions. On ne croit plus à la religion révélée, on ne croit plus à l'âme, on ne croit plus à Dieu, on ne croit plus à la vie future : on croit toujours que personne ne peut se dispenser de suivre la morale; l'immoralité est encore, aux yeux de tous, une chose honteuse, honteuse quand elle éclate au dehors, honteuse même dans le secret de la conscience. La loi morale ne meurt pas; on l'affaiblit; rien ne saurait la tuer. Le sophisme cependant fait des efforts inouïs pour la supprimer : il en amoindrit seulement l'efficacité bienfaisante, de telle sorte que, vue de ce côté, elle semble n'avoir plus d'action sur la conduite d'une foule de personnes. Un des points sur lesquels les sophistes contemporains s'acharnent avec le plus de ténacité, au grand détriment des mœurs publiques, est ce qui a été appelé en terme de jurisprudence la sanction de la loi, c'est-à-dire la récompense promise à l'observation et le châtiment attaché à la violation de la loi.

Chose étrange! le désintéressement est loin d'être la vertu dominante de notre époque; la jouissance et la jouissance immédiate est ce que l'on recherche avec passion, avec fureur de toutes parts; on en vient jusqu'à condamner la religion, parce qu'elle ne renferme pas ses espérances dans le cercle étroit de cette vie. Nous assistons à une explosion d'épicurisme effréné au milieu de l'incrédulité. Et cependant, bon nombre d'écrivains, qui appartiennent ostensiblement au troupeau d'Épicure, font un grief capital à la vieille morale de promettre des récompenses aux observateurs de ses lois. Ces récompenses n'ont rien de commun avec leurs glands; ce sont des biens purs, spirituels, sans aucun mélange des corruptions de la terre. N'importe! Si noble, si éthérée que vous la supposiez, cette

récompense n'en est pas moins une récompense, et, à ce titre, elle fait déchoir celui qui observe la loi naturelle de sa dignité d'homme juste. Il fallait le chaos intellectuel de notre siècle pour entendre des épicuriens proclamer comme unique règle morale celle du désintéressement.

Mais, par contre, les mêmes sophistes s'efforcent de persuader que la violation de la loi n'entraîne aucune conséquence fâcheuse. Si la justice humaine ne se permettait d'intervenir en des choses qui ne sont pas de son ressort, il n'y aurait rien à craindre en ce monde pour faire le mal; mais certainement il n'y a rien à craindre en l'autre. Entre la vertu et le vice, il n'y a pas d'autre différence que celle du mot. Sauf le titre d'honnête homme, tous les avantages sont pour celui qui viole la loi.

Une telle doctrine renferme des dangers épouvantables pour la morale publique. Quelle puissance retiendra désormais les hommes sur la pente si glissante du mal? La vertu est entourée de difficultés; il faut des efforts énergiques, c'est-à-dire beaucoup de peine, souvent de grands sacrifices, pour y atteindre et pour s'y tenir. Le vice, au contraire, a pour forme le laisser-aller; il donne immédiatement des jouissances que les passions convoitent avec fureur. Quand on s'y livre, tout est gain, rien n'est perte. Qui désormais sera assez sot pour vouloir être vertueux? Ne faut-il pas attribuer à la propagation de ces doctrines malfaisantes cette invasion de crimes sauvages dont nous sommes les témoins attristés?

Quand les convoitises du cœur humain sont de la partie, il n'est pas nécessaire de recourir à de bien forts arguments pour persuader : les sophismes les plus grossiers y suffisent trop souvent. Un jeune écrivain, lauréat de l'Institut, qui s'essaye tour à tour à la philosophie et à la poésie, vient de publier contre la morale un vrai chef-d'œuvre, en ce sens qu'il serait impossible de trouver ailleurs une aussi riche collection d'idées singulières, j'allais dire, baroques. En toute autre matière, on devrait se contenter de sourire et de laisser passer : le temps en aurait fait prompte justice; mais, quand il est question de morale, la sottise même est dangereuse, et l'on manque de sagesse, si l'on se contente du mépris.

Le titre seul de l'ouvrage est un trait de génie à l'envers. Qu'on en juge : *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction.* Un mathématicien dirait avec non moins de sens : *Esquisse d'une arithmétique sans numération;* et un physicien : *Esquisse d'une*

optique obscure. C'est assurément très original et plein de promesses. Mais ne préjugeons rien et ouvrons le livre. Nous ne voulons nous arrêter qu'à ce qui regarde la sanction, car c'est la partie la plus solide.

*
* *

On sait ce qu'il faut entendre par *sanction*. Ce sont les moyens que le législateur emploie pour assurer l'observation de sa loi. Qu'il ait le droit de prendre ces moyens, la chose est aussi évidente que deux et deux font quatre; car ce droit ne diffère pas du droit de porter la loi. Il est clair en effet que le droit de porter une loi serait nul, si la loi devait être inefficace; et la loi serait inefficace, si, en la portant, le législateur ne l'entourait pas de conditions qui en assurent l'efficacité. Ces moyens sont ordinairement des peines attachées à la violation de la loi et des récompenses attachées à son observation; ou, d'une manière plus générale, des avantages et des désavantages qui sont la conséquence de la fidélité ou de l'infidélité à la loi.

Notre moraliste étonnant repousse avec horreur l'idée même de sanction. Il se propose de démontrer « combien est *moralement* condamnable l'idée que la morale et la religion vulgaires se font de la sanction ». Il procède à sa démonstration par raisonnnements logiques, et voici son premier argument qui a tout l'air de n'être qu'une escarmouche : « Au point de vue moral, *sanction* semble signifier simplement, d'après l'étymologie même, *consécration*, *sanctification;* or si, pour ceux qui admettent une loi morale, c'est vraiment le caractère *saint* et *sacré* de la loi qui lui donne force de loi, il doit impliquer, selon l'idée que nous nous faisons aujourd'hui de la sainteté et de la divinité idéale, une sorte de renoncement, de désintéressement suprême; plus une loi est sacrée, plus elle doit être désarmée, de telle sorte que, dans l'absolu et en dehors des convenances sociales, la véritable sanction semble devoir être la complète *impunité* de la chose accomplie (1). »

Nous prions le lecteur d'être persuadé que nous rapportons avec la fidélité la plus scrupuleuse les paroles de notre moraliste étonnant, qui n'est pas moins étonnant logicien. Jamais animal raisonnable n'a raisonné de la sorte, et il faut avoir été maudit du dieu de

(1) P. 141.

la logique pour enchaîner ainsi les pensées aux pensées. La sanction est la consécration de la loi, on peut l'admettre; mais, que la consécration désarme la loi! que « la véritable sanction semble devoir être la complète *impunité* de la chose accomplie (1)! » Comment de telles idées ont-elles pu s'associer dans une tête humaine? Ce qui est sacré est inviolable; la sanction a de fait pour objet de rendre la loi aussi inviolable que possible. Par une illusion d'optique spirituelle et inconcevable, M. Guyau, c'est le nom de notre moraliste, transporte l'inviolabilité, de la loi au transgresseur, de telle sorte que celui-ci peut se donner toute liberté contre la loi; en dépit de tout ce qu'il fait contre la loi, la sanction de la loi lui confère l'impunité. La sanction livre la loi à toutes les violations, et consacre l'inviolabilité de celui qui la viole. Il me semble entendre un magistrat interprétant ainsi cet article de la Charte de Louis XVIII : « La personne du roi est inviolable et sacrée. » Il est permis de traîner la personne du roi devant les tribunaux; il est permis de l'outrager; il est permis de se livrer sur elle aux voies de fait les plus violentes, même de l'assassiner, mais, parce que la personne du roi est inviolable et sacrée, quiconque se sera conduit envers sa personne comme nous venons de le dire, aura droit à la plus parfaite impunité.

M. Guyau le prend de très haut quand il parle de la religion chrétienne : c'est bien naturel de la part d'un si puissant esprit. En vérité, parmi ces fiers incrédules, et Dieu sait s'ils foisonnent, je n'en ai pas encore rencontré un dont les arguments ne m'aient confirmé dans ma foi; mais je crois que M. Guyau aura droit de ma part à une reconnaissance toute spéciale. Il nous ménage bien d'autres étonnements.

Après l'escarmouche, l'attaque. La page qu'on va lire la reproduit en raccourci :

« Le libre arbitre, s'il existe, est tout à fait insaisissable pour nous; c'est un absolu, et on n'a pas de prise sur l'absolu : ses résolutions sont donc en elles-mêmes *irréparables*, *inexpiables;* on les a comparées à des éclairs, et, en effet, elles éblouissent et disparaissent; l'action bonne ou coupable descend mystérieusement de la volonté dans le domaine des sens, mais ensuite il est impossible de remonter de ce domaine en celui du libre arbitre pour l'y saisir et

(1) A la grammaire, maintenant!

l'y punir; l'éclair descend et ne remonte pas. Il n'existe, entre le « libre arbitre » et les objets du monde sensible, pas d'autre lien rationnel que le propre vouloir de l'agent; il faut donc, pour que le châtiment soit possible, que le libre arbitre même le veuille, et il ne peut le vouloir que s'il s'est déjà amélioré assez profondément pour avoir en partie cessé de le mériter : telle est l'antinomie à laquelle aboutit la doctrine de l'expiation quand elle entreprend non pas simplement de corriger, mais de punir. Aussi longtemps qu'un criminel reste vraiment tel, il se place par cela même au-dessus de toute sanction morale; il faudrait le convertir avant de le frapper, et, s'il est converti, pourquoi le frapper? Coupable ou non, la volonté douée de libre arbitre dépasserait à ce point le monde sensible que la seule conduite à tenir devant elle serait de s'incliner; une volonté de ce genre, c'est un César irresponsable, qu'on peut bien condamner par défaut et exécuter en effigie pour satisfaire la passion populaire, mais qui, en fait, échappe à toute action extérieure. Pendant la Terreur blanche, on brûla des aigles vivants à défaut de celui qu'ils symbolisaient; les juges humains, dans l'hypothèse d'une expiation infligée au libre arbitre, ne font pas autre chose; leur cruauté est aussi vaine et aussi irrationnelle, tandis que le corps innocent de l'accusé se débat entre leurs mains, sa volonté, qui est l'aigle véritable, l'aigle souverain au libre vol, plane insaisissable au-dessus d'eux (1). »

Au milieu de ces idées incomplètes et désordonnées, on peut avec un peu d'attention distinguer ce semblant d'argumentation : C'est la volonté qui fait le bien, c'est la volonté qui fait le mal; c'est donc la volonté qu'il faudrait récompenser, la volonté qu'il faudrait punir. Or voilà ce qui est impossible d'après M. Guyau. Et la raison en est que l'éclair ne remonte pas, c'est-à-dire qu'on ne peut récompenser ou punir qu'en agissant sur ce qu'il y a de moins élevé dans l'homme, d'où il est impossible de remonter jusqu'aux régions éthérées de la volonté, jusqu'au vrai coupable.

M. Guyau est physicien aussi exact qu'il est fin psychologue. L'éclair qui ne remonte pas est une découverte; l'impossibilité d'atteindre la volonté par les choses sensibles en est une autre. Que des malfaiteurs volent la bourse de M. Guyau, qu'ils le blessent; qu'un rival l'outrage; et même que sa cuisinière oublie seulement

(1) P. 150.

de préparer son dîner; ce sont là tout autant d'accidents dont « son corps innocent », comme il dit, serait l'immédiate victime; croit-il sérieusement que sa volonté n'en serait pas du tout modifiée, qu'il serait impassible comme un roc, ou du moins aussi indifférent en présence de toutes ces choses diversement désagréables? Sans doute, on ne force pas le libre arbitre, et la preuve c'est qu'il n'y a pas de sanction qui prévienne toute violation de la loi; mais on peut imprégner cette transgression d'une telle saveur que la tendance de la volonté en soit profondément modifiée. La croix d'honneur ou la guillotine, il faut en convenir, impressionneraient d'une manière différente l'assassin qui, sur le point de se livrer au crime, aurait l'une ou l'autre en perspective, et nous pensons que sa volonté recevrait de l'une ou de l'autre une impulsion fort différente.

M. Guyau ne quitte pas la partie pour si peu. Il a pris en main la cause des scélérats : il ira jusqu'au bout. S'échauffant à les défendre, il ne se contentera pas de plaider leur impunité, il prouvera qu'ils ont droit à une récompense. Qu'on ne le pousse pas trop, peut-être soutiendrait-il qu'il faut livrer tous les honnêtes gens à des supplices proportionnés à leur honnêteté. « La nature de la volonté, dit-il (1), semble être d'aspirer au bonheur. » Or « on ne voit pas pourquoi ce vœu éternel (!) ne serait pas satisfait chez tous (2). » Et tout aussitôt, de cette faiblesse de son regard, il tire les conséquences les plus comiques (nous ne voulons pas employer de qualification plus sévère). Écoutons-le :

« Les bêtes féroces humaines doivent être, dans l'absolu (?), traitées avec indulgence et pitié comme tous les autres êtres; peu importe qu'on considère leur férocité comme fatale ou comme libre, elles sont toujours à plaindre moralement; pourquoi voudrait-on qu'elles le devinssent physiquement? On montrait à une petite fille une grande image coloriée représentant des martyrs: dans l'arène, lions et tigres se repaissaient du sang chrétien; à l'écart, un autre tigre était resté en cage sous les verrous et regardait d'un air piteux. « Ces malheureux martyrs, dit-on à l'enfant, ne les plains-tu pas? « — Et ce pauvre tigre? répondit-elle, qui n'a pas de chrétien à « manger! » Un sage dépourvu de tout préjugé aurait assurément pitié des martyrs, mais cela ne l'empêcherait pas d'avoir aussi pitié du tigre affamé. On sait la légende hindoue, suivant laquelle Bouddha

(1) P. 155.
(2) N'oublions pas, Monsieur, que l'éclair ne remonte pas.

donna son propre corps en nourriture à une bête féroce qui mourait de faim. C'est là la pitié suprême, la seule qui ne renferme pas quelque injustice cachée. Une telle conduite, absurde au point de vue pratique et social, est la seule légitime au point de vue de la pure moralité. A la justice étroite et tout humaine, qui refuse le bien à celui qui est déjà assez malheureux pour être coupable, il faut substituer une justice plus large, qui donne le bien à tous, non seulement en ignorant de quelle main elle donne, mais en ne voulant pas savoir quelle main le reçoit. »

Ici l'indignation meurt dans un éclat de rire. Il ne manque plus à cet émule de Bouddha que d'envoyer son adresse aux conservateurs du Jardin des plantes, pour le jour où leurs bêtes féroces viendraient à manquer de vivres.

Il y a, au fond de cette doctrine étonnante, une pensée quasi-philosophique, qui semble en inspirer perpétuellement l'inventeur. D'après lui, la volonté et la sensibilité sont deux choses absolument distinctes, comme deux individus différents, par exemple, Pierre et Paul; d'après lui encore, c'est la volonté qui fait le bien et le mal, Pierre, si l'on veut; et c'est la sensibilité, Paul, que la sanction prétendrait récompenser ou punir. De là, injustice; car la sensibilité est innocente, au point de ne pouvoir sortir de son innocence. « Si la volonté, nous dit notre psychologue, a librement voulu le mal, ce n'est pas la faute de la sensibilité, qui n'a joué que le rôle de mobile et non de cause. Ajoutez le mal sensible du châtiment au mal moral de la faute, sous prétexte d'expiation, vous aurez doublé la somme des maux sans rien réparer : vous ressemblerez à un médecin de Molière, qui, appelé pour guérir un bras malade, couperait l'autre à son patient. Sans les raisons de défense sociale, le châtiment serait aussi blâmable que le crime : les législateurs et les juges en frappant les coupables de propos délibéré, se feraient leurs égaux (1). » En effet, en prétendant frapper un coupable, ils frapperaient un innocent, la sensibilité à la place de la volonté, Paul à la place de Pierre. La volonté, on nous l'a dit, est cet aigle coupable mais irresponsable, parce qu'il est insaisissable, qui plane au sommet des airs, pendant qu'une justice insensée brûle sur la terre ce qu'elle prend pour des aigles et qui de fait n'est qu'oiseau de basse-cour, c'est-à-dire la sensibilité.

(1) P. 148.

On le voit, toute la force de l'argumentation repose sur la séparation de la volonté et de la sensibilité. Mais il est douteux que M. Guyau soit tout à fait convaincu de cette pensée maîtresse de toute sa théorie morale. Ses poésies sont de vraies confidences. Or dans une de ses pièces, intitulée *le Mal du poète*, il veut bien nous apprendre ceci :

Lorsque je vois le beau, je voudrais être deux.

Ce vers honore plus son cœur que son talent poétique; mais il nous donne le droit de conclure que, pour lui, il n'y a dans son crâne qu'un individu : sa volonté et sa sensibilité se fondent dans une unité qui l'importune, lorsqu'il voit le beau, car il éprouve alors le besoin de communiquer à un autre le sentiment qu'il éprouve. Suivant toutes les vraisemblances, il ne se dédouble pas davantage lorsqu'il est en présence du bien et du mal. Pourquoi le reste du genre humain serait-il plus que lui soumis à la division? Mais, peut-être, en M. Guyau et d'après M. Guyau, le poète serait-il un individu et le philosophe un autre, celui-ci étant pour son compte personnel déjà divisé en deux, ce qui ferait trois personnes en M. Guyau.

De fait, M. Guyau semble avoir beaucoup fréquenté certains philosophes contemporains qui ne cessent de se moquer des facultés de l'ancienne psychologie, comme d'autant d'entités léguées par le moyen âge, et qui réduisent l'homme en poudre pour en faire un agrégat fortuit de phénomènes juxtaposés. Suivant ces théories, qui s'inspirent uniquement des sens et nullement du bon sens, l'homme n'est pas un individu, c'est, pour employer l'expression de l'un des théoriciens, un polypier de phénomènes. Ces phénomènes sont comme des bestioles agglomérées mais moins qu'éphémères : ils naissent et s'évanouissent, avec une rapidité vertigineuse, en un espace défini, sans véritable dépendance réciproque. Peut-être les comparerait-on avec plus d'exactitude aux bulles innombrables d'un marmite en ébullition, s'il y avait un peu plus d'ordre au milieu de ces bulles. L'ordre des phénomènes humains, voilà ce que nos philosophes n'essayent pas même d'expliquer, mais ce qui, d'après eux, produit en nous l'illusion de l'unité, ce qui nous fait croire à tort que nous sommes des individus complets, de véritables personnes. M. Guyau s'est évidemment inspiré de cette doctrine quand il fait de la volonté un aigle et de la sensibilité un autre aigle. Il faut

lui savoir gré de s'être contenté de nous couper en deux, quand il lui était si facile de nous hacher en morceaux.

Nous ne prendrons pas la peine de réfuter un système qui ne vaut pas même une plaisanterie. Il restera toujours assez de bon sens dans la cervelle des Français pour accueillir des idées aussi mal conçues comme elles le méritent. Du reste, M. Guyau lui-même, nos lecteurs nous permettront-ils de le leur faire remarquer, s'est interdit de tirer les conséquences morales dont il a besoin pour sa théorie, du principe absurde qui sépare en deux individus la volonté et la sensibilité. D'après lui, nous l'avons vu ci-dessus, « la nature de la volonté semble être d'aspirer au bonheur »; d'où nécessité pour la justice de « satisfaire chez tous » « ce vœu éternel ». Mais comment satisfaire « ce vœu éternel » de la volonté, sinon en procurant à la sensibilité ses jouissances? Bouddha donnant son corps à un tigre affamé est le type parfait de ce que demande la justice entendue au sens de M. Guyau; et, certes, s'il est une image expressive de la sensibilité, c'est cette bête féroce. On atteint donc, d'après M. Guyau, la volonté par la sensibilité. Donc, d'après le même M. Guyau, sa théorie de la séparation des pouvoirs dans l'homme est sans valeur.

Il nous semble que la doctrine de la sanction n'est pas sensiblement ébranlée par l'attaque de notre moraliste.

A ces divagations, le mot n'est pas trop dur, opposons cependant la vérité, cela peut n'être pas inutile à une époque où le sophisme brouille tout et ébranle les meilleurs esprits. Mais qu'il nous soit permis de remonter aux principes.

L'homme n'est pas un monstre composé d'êtres réunis par le dehors comme les animalcules d'un polypier. Malgré la multiplicité de ses éléments organiques, il est rigoureusement un. Ses facultés supérieures n'altèrent pas son unité; car elles ne sont, à vrai dire, que des manières de désigner le pouvoir de produire des opérations diverses résidant en un principe unique et identique. Rien n'est plus faux, je dirai même, rien n'est plus bouffon que de supposer, dans un même homme, un individu qui veut, un autre qui pense, un autre qui voit et entend, un autre qui parle, un autre qui remue les bras, un autre qui remue les jambes. Ce qui est vrai, c'est que les conditions organiques de ces diverses opérations diffèrent pour chacune d'elles. Les physiologistes le constatent et ils ont raison;

quelques-uns en prennent occasion de diviser l'homme et ils ont tort, montrant ainsi que la nature de leur talent est uniquement l'observation extérieure.

Toutefois, malgré notre unité essentielle, nos facultés accomplissent diversement leurs opérations. Elles agissent comme en vertu d'une spontanéité fatale, sans mesure et sans règle, chacune suivant sa voie. Les conditions physiologiques de l'organisme les entraînent en quelque sorte dans leur tourbillon; et, tandis que, chez l'animal, ces conditions mathématiquement réglées marquent le point de départ, la direction et le terme de ses mouvements, chez l'homme, au contraire, par une sorte de paradoxe, le mouvement ainsi produit est naturellement déréglé. Dieu a voulu que l'ordre naquît en l'homme d'une façon plus haute et plus digne de lui : en l'homme, l'ordre n'est pas naturel, il est humain. Il est une faculté qui se distingue de toutes les autres et qui a le plein domaine de ses opérations; non seulement elle les produit de son propre fond, ce qui se vérifie en toutes les autres, mais elle les produit comme elle le veut et quand elle le veut; c'est la volonté libre. C'est elle qui modère, règle, arrête ou excite toutes les autres facultés. Par elle, l'homme, qui semble livré au hasard, devient maître de lui-même, coordonne ses opérations, et les fait conspirer harmonieusement vers un même but dont le choix lui appartient : par elle, apparaît l'ordre humain.

Voilà un premier fait que la science et la psychologie ont rendu indubitable. En voici un second, d'observation universelle.

Nous avons tous le sentiment profond d'une loi qui nous oblige, et la connaissance au moins de quelques préceptes qui nous semblent lier tout le genre humain et même tous les êtres raisonnables, s'il en est d'autres que l'homme. Chez tous les peuples et dans toutes les langues, on trouve l'équivalent de ce que nous appelons : l'honnêteté, la vertu. Partout on sait qu'il faut être honnête et vertueux, que l'honnêteté et la vertu s'acquièrent, se conservent et s'accroissent par certains actes, et se perdent par les actes opposés, laissant la place au vice, à la honte et quelquefois à l'infamie. Une lumière spirituelle brille au dedans de nous tous, qui nous montre dans une évidence irrésistible que certains actes sont bons et que les actes opposés sont mauvais, et qu'il y a pour nous obligation absolue d'éviter ceux-ci et obligation relative d'accomplir ceux-là. Alors même que, pervertissant notre volonté, nous agissons en dépit

de cette lumière, cette lumière n'en est ni faussée ni affaiblie; elle nous force, bon gré mal gré, de nous condamner nous-mêmes, de dire : ce que tu fais est mal, tu manques à ton devoir, tu te déshonores, tu n'es plus honnête.

Cette lumière est la conscience.

Les sciences physiques, dont la certitude semble inébranlable, n'offrent rien d'aussi solide que le fait de la conscience. Qu'on veuille bien le remarquer en effet, les plus chères inclinations du cœur de l'homme le portent à se révolter contre sa conscience, à l'étouffer, à la déraciner, et ses révoltes, hélas! sont plus que journalières. La conscience résiste à ces assauts innombrables. Si les phénomènes de l'ordre physique étaient ainsi en opposition avec les penchants de notre nature, il y a longtemps que le scepticisme en aurait englouti la certitude : il n'est pas difficile de trouver des arguments pour se persuader et pour persuader aux autres que ce ne sont que des illusions. Que d'arguments contre la conscience dans le secret du cœur depuis que l'homme existe! Peine inutile! Ce sont les flèches des sauvages contre le soleil.

Ce grand fait, les philosophes, cela va sans dire, essayent de l'expliquer, et ils essayent de l'expliquer sans Dieu. Ils font pour la morale ce que Laplace a fait pour le système solaire. Donnez-moi l'homme, disent les uns, avec ses facultés natives, l'intelligence, la sensibilité et la volonté, cela me suffit, j'en tirerai la morale. D'autres vont bien plus loin. Donnez-moi cette cellule primitive d'où le règne animal est sorti tout entier par voie d'évolution, je ne demande pas autre chose, j'en tirerai la morale. Et de fait, les uns et les autres s'essayent généreusement à cette besogne. Mais, en les regardant travailler, on ne peut s'empêcher de faire une double remarque. D'abord, parmi cette foule d'opérateurs, il n'en est pas deux qui arrivent au même résultat, ce qui rend singulièrement suspectes l'efficacité et la rectitude de leurs procédés. Ensuite, ils ont un soin jaloux de laisser dans l'ombre une partie de la morale singulièrement embarrassante, je veux dire cet ensemble de devoirs qui concernent la chasteté. Ne pas tuer, ne pas blesser, ne pas voler surtout, faire quelque bien à l'humanité, voilà tout leur code. Quant au saint respect de soi, ils sentent qu'il y a là de quoi démonter leurs théories, et, par prudence, ils s'en tiennent à une distance respectueuse.

Les devoirs de cette classe s'imposent avec une telle énergie à la

conscience humaine, je ne dis pas à la volonté, que les plus pervers sont forcés d'entourer la pureté d'une sorte de beauté idéale et d'attribuer une idée de déchéance et de honte à ce qui lui est contraire. Chez tous les peuples, on outrage la chasteté, mais partout on regarde ces outrages comme la pire des dégradations, au point que le terme d'immoralité est réservé, dans le langage ordinaire, au vice qui en résulte, comme si la chasteté résumait toute la morale. Or examinez la nature de l'homme, ses aptitudes, ses tendances natives, les impulsions sauvages qui le poussent en sens inverse de ses devoirs, puis, essayez de tirer de ces mêmes dispositions naturelles ce qui en condamne les effets d'une manière si inexorable. Car, il ne faut pas l'oublier, pour les autres tendances de la nature, la morale en interdit les excès seulement; ici, tout est condamné, jusqu'à la pensée indiscrète qui commence à naître, tant qu'une convention arbitraire, accidentelle, n'est pas venue légitimer certains actes. Encore cette condition laisse-t-elle à la tendance native son impatience de la règle, et même une sorte de bassesse, quelque chose de profondément humiliant, dans ce que la règle parvient à purifier. Comment la honte s'attache-t-elle si obstinément à l'acte qui produit ce qu'il y a de plus grand sur la terre, à la génération de l'homme? Il nous semble qu'on fait preuve d'une grande sagesse, en affirmant que tout s'explique par l'analyse philosophique ou par les théories de l'évolution, mais en se gardant bien d'appliquer cette analyse et ces théories aux problèmes que soulèvent les devoirs de la chasteté.

Nous aurions pu nous contenter d'analyser l'idée générale de devoir; nous aurions vu qu'il est impossible de la déduire par voie d'évolution de quelque fait antérieur. La morale, envisagée dans ses principes, est quelque chose d'absolument nouveau dans la nature. Elle est comme la vie organique, dont l'éclosion ne s'explique que par un *fiat* spécial. Elle n'est pas une évolution naturelle des éléments constitutifs de l'homme; elle est l'un de ces éléments qui n'a pu entrer dans l'existence que par un acte du Créateur, le produisant immédiatement. On disait autrefois que Dieu a lui-même gravé de sa main la loi naturelle au cœur de l'homme. Cela est absolument vrai, si l'on ne parle que des principes. Ce n'est pas la loi avec tous ses développements que Dieu a mise au cœur de tous les hommes, c'est le germe de la loi, le sentiment de l'honnêteté, la connaissance de l'obligation et une

rectitude de jugement qui empêchera toute hésitation dès que la loi sera connue. Ce germe attend pour se développer, quoi ? Les leçons de la philosophie? Non, mais l'influence de l'éducation traditionnelle, c'est-à-dire religieuse. Ce développement suit la mesure même de l'éducation, puis la fidélité à pratiquer les préceptes déjà connus. Voilà ce qui fait la diversité de la morale dans les divers esprits; le germe est le même en tous, mais il est diversement développé, s'arrêtant chez les uns, faussé chez les autres, et n'acquérant sa pleine perfection que chez le petit nombre. En tout cela, il n'y a pas morale et morale, comme des sophistes et des philosophes myopes l'ont prétendu : il y a seulement pratique et pratique.

Les êtres placés au-dessous de l'homme ont aussi leurs lois propres. Ces lois, il est facile de le constater, ont pour objet de les conduire à leur perfection. Ainsi la plante, en suivant les lois de son espèce, germe, se développe, prend la taille et le port qui conviennent à son type, produit ses fleurs et ses fruits propres. Elle est incapable de se soustraire elle-même à ces lois; mais des causes extérieures peuvent la faire dévier, et l'on voit alors ce qui advient de cette violation : la plante est déformée ou stérilisée ou même détruite.

La loi de l'homme lui est également donnée pour le conduire à sa perfection propre. Mais il y a cette différence énorme entre lui et les êtres inférieurs, qu'il connaît sa loi, qu'il la connaît sous la forme du devoir, et qu'il dépend de lui de la suivre ou de la violer : il sait ce qu'il fait, il fait ce qu'il veut, et, en faisant ce qu'il veut, il obéit ou il se révolte. Ce privilège est son honneur, puisque par là il est vraiment maître et auteur de sa perfection (1) et qu'il sera précisément ce qu'il aura choisi d'être. Mais, en même temps, l'abus de ce privilège sublime sera sa honte, sa déchéance étant l'effet de son libre choix.

Avec un tel privilège, il serait insensé de réduire la perfection de l'homme à l'évolution régulière de ses propriétés organiques, végétatives et bestiales, comme le font tant de moralistes contemporains. Cette évolution, sans doute, a sa place, pour un temps, du moins, dans sa destinée : elle ne saurait la contenir. Il faut la respecter comme une condition indispensable à tout le reste; il faut

(1) Dans toute cette étude, nous ne parlons pas de la grâce, mais nous la supposons, appuyé sur cet axiome : *Facientibus quod in se est, Deus non denegat gratiam.*

se garder d'en faire le terme de tout : nous sommes nés pour quelque chose de plus haut; notre destinée est un peu plus haute que celle du cheval ou du chien.

La déterminer est un problème pour la philosophie, et l'on sait qu'elle ne s'en tire pas toujours à son honneur. M. Jouffroy, essayant de la résoudre, avouait que la meilleure solution est dans le catéchisme. Et de fait, Dieu n'a pas pu laisser l'homme dans l'ignorance sur ce point capital; mais la philosophie a trop peu le don de l'enseignement pour qu'il l'ait chargée de répandre cette grande vérité dans le genre humain. Malgré l'élévation et l'étendue des facultés dont il a composé notre nature, il a voulu, par un profond conseil de sa sagesse, laisser des lacunes, pour ainsi dire, dans notre Constitution, afin de faire sentir à sa créature de prédilection la nécessité où elle est d'être en commerce avec lui, en d'autres termes, la nécessité de la religion. Voilà pourquoi la religion seule nous apprend sûrement et clairement pour quelle fin nous sommes sur la terre. Son enseignement est plus ou moins défiguré dans les traditions de tous les peuples; mais il n'est pas difficile de ramener ces vestiges à la doctrine lumineuse du christianisme, qui nous apprend que la fin de l'homme est la société intime de Dieu même dans la vie éternelle. Voilà notre fin. Quelle est notre loi, c'est-à-dire la voie pour arriver à cette fin? C'est l'amour de Dieu sans mesure et l'amour du prochain en vue de Dieu. Ainsi, la perfection de l'homme est dans la perfection de sa faculté d'aimer, ce qui n'est posssible qu'avec la perfection de toutes ses autres facultés supérieures; son bonheur est le plein exercice de la faculté d'aimer, et son devoir, le soin de mener cette faculté à sa perfection à travers les actes vulgaires de la vie présente. Les moralistes qui ne sont pas chrétiens ont grand soin d'écarter Dieu de leur morale ou de ne lui accorder qu'une place de surérogation : leurs théories sont un système solaire sans le soleil (1). Que la philosophie puisse découvrir par ses propres lumières

(1) La fin de l'homme éclaire pleinement la morale et l'éclaire seule. Pour l'ignorer ou n'en tenir compte, les moralistes modernes se perdent dans leurs spéculations, comme des marins qui seraient au milieu de l'Océan sans boussole et sous un ciel voilé. En effet, si vous passez en revue toutes les prescriptions de la loi, envisagée sans la lumière de la fin de l'homme, vous avez beaucoup de peine à les justifier. Vous êtes forcé d'en placer la raison dans l'intérêt social ou dans l'intérêt individuel, raison bien mesquine pour une chose si haute. Or, de tous les maux que vous évitez par la

la fin de l'homme et sa loi, à la rigueur on peut le lui concéder; mais, à coup sûr, elle ne l'a pas fait, et, ce qui est plus sûr encore, elle ne saurait en ébranler la certitude.

Mais n'oublions pas que la loi que nous venons de décrire et qui est essentielle à l'homme, étend son action et son autorité sur des préceptes secondaires, d'une origine purement contingente. Tous ces préceptes sont compris sous le nom général de « lois positives »; ils sont portés par les chefs légitimes des diverses sociétés dont les hommes sont membres. Quoique contingentes, les lois positives n'obligent pas avec moins de rigueur. Seulement leur puissance de lier leur vient de la loi naturelle, et elles restent sans force lorsqu'elles contredisent cette loi. C'est ce que l'on veut dire par ces mots : « Il n'y a pas de droit contre le droit. »

Après ces diverses considérations, il ne sera pas difficile de se former une idée nette de la sanction.

Le législateur humain, dont l'esprit est naturellement faible et borné, se propose uniquement, en portant ses lois, le bien de la société dont il est le chef; il ne peut songer au bien particulier de chacun des membres de la société. De là cette conséquence que sa loi est souvent nuisible aux particuliers; et, d'autre part, il en est peu qui comprennent, soit le bien général, soit la part qu'ils ont à ce bien. La loi est donc onéreuse, du moins en apparence, aux yeux de la plupart de ceux qu'elle oblige, et c'est là une condition qui en rend l'observation tout à fait aléatoire. Pour y obvier, que fait le législateur? Il attache à sa loi, et comme par le dehors, certains avantages tout à fait évidents, et capables par cela de vaincre toute hésitation. Ces avantages sont, ou des récompenses positives

pratique d'une telle loi, il n'en est peut-être pas un que les lois de la nature physique ou les caprices de la fortune n'amènent, tôt ou tard, d'une manière inévitable sur la tête de ceux que vous voulez protéger à l'aide de votre loi. De telle sorte que votre garantie n'est qu'un retard. En vérité, vaut-il la peine d'invoquer de si grands moyens pour de si minces résultats? Mais il y a mieux : on peut prouver que la morale, ainsi entendue, est nuisible à l'espèce. La grande loi de Darwin, la lutte pour l'existence, n'est-elle pas le grand facteur du progrès matériel? Elle condamne les faibles et les sots à disparaître pour laisser la place aux forts et aux habiles, c'est-à-dire, pour faire progresser l'espèce sous le double rapport du corps et de l'esprit. Et qu'est-ce que la loi morale d'après nos philosophes rationalistes? Une tentative pour persuader aux forts et aux habiles qu'ils seront sages s'ils laissent les faibles et les sots jouir paisiblement des avantages de la vie et même s'ils les aident à cela. N'est-ce pas une insurrection contre la loi de Darwin, qui est une loi de la nature?

qui compensent le dommage apporté par l'observation de la loi, ou l'immunité contre certains châtiments assurés aux violateurs de la loi. On sait que la sanction prend le plus ordinairement cette dernière forme dans le dispositif du législateur humain.

Le législateur suprême ne donne pas seulement pour objet à ses lois un bien social, mais c'est chaque homme en particulier qu'il conduit à sa propre fin par des lois faites pour tous. Ici, une sanction distincte de la loi et de ses effets intimes n'est pas nécessaire. En observant une telle loi, l'individu n'obtient pas quelque avantage, il n'arrive pas à quelque bien : il arrive à son bien propre, à son bonheur suprême, à un ensemble de conditions en dehors desquelles il n'est pas intelligible qu'il puisse rencontrer quelque bien. S'il ne l'observe pas, il est de toute rigueur qu'il n'arrive pas à son terme, à sa perfection, à son bonheur, à ce qui est pour lui tout bien, parce qu'il n'y a qu'un moyen d'arriver, c'est de suivre le bon chemin, et qu'il n'y a pas de chemin en dehors de la loi morale.

Tous les hommes ne se rendent pas compte de ce caractère de la loi de Dieu. La conscience montre à tous l'obligation imposée par la loi; elle ne montre pas à tous avec la même clarté l'efficacité merveilleuse de l'observation de la loi. Aux yeux du plus grand nombre, les récompenses et les châtiments de l'autre vie semblent une addition à la loi, quelque chose de surérogatoire, une application en un sens accidentelle de la justice divine. Cette vue est fort imparfaite. La sanction de la loi de Dieu n'est pas autre que l'objet même de cette loi. Supprimer la sanction serait supprimer la loi. Et supprimer la loi, que serait-ce, sinon supprimer le sujet de la loi, c'est-à-dire l'homme! car il est impossible et contradictoire qu'un être dont la vie est en évolution, comme on dit maintenant, ne soit pas soumis à une loi qui règle cette évolution et la conduise à son terme naturel.

On dit : la sanction est immorale, parce qu'elle substitue le motif de l'intérêt au motif du devoir. — L'objection est plaisante, venant de gens chez qui le désintéressement n'est pas de toutes les heures. Mais, et ceci est un peu plus grave, elle suppose ignorance de la langue et quelque faiblesse de jugement. Depuis quand, en effet, est-il immoral de chercher ses intérêts? Il est immoral de priver ou de chercher à priver autrui des intérêts auxquels il a droit; mais, quand tous les droits sont respectés, quel mal y a-t-il à

travailler à l'acquisition de quelque bien? Le désintéressement vaut mieux sans doute, et l'on veut dire qu'il serait préférable d'agir pour ce motif; mais l'on conviendra que la qualification d'immorale appliquée à une action bonne, très bonne en soi, mais moins parfaite qu'une autre, est un singulier abus de langage.

Maintenant est-il bien vrai que la sanction de la loi morale, qui est la loi essentielle de l'homme, offre à sa volonté un motif imparfait? Il ne faut pas se laisser abuser par ce terme d'intérêt que l'on fait, à tort, synonyme de bien. La volonté ne peut avoir pour objet que le bien, et si le devoir n'était pas un bien, nous ne pourrions nous y attacher par la volonté, de même que notre œil ne peut voir ce qui n'est pas lumineux.

Vouloir un bien, absolument parlant, n'est donc pas plus une déchéance que vouloir. Il y a plus, vouloir ce qui est l'objet de la loi naturelle, c'est vouloir le seul bien qui soit digne de l'homme, le bien hors duquel il n'y a pas de bien, tout est mal; et vouloir autre chose, si cette autre chose ne se rapporte pas à l'objet de la loi naturelle, c'est rigoureusement vouloir le mal, se rendre criminel. Sans doute, bon nombre d'hommes, par défaut de lumière ou de bonne volonté, mettent en deux catégories distinctes la loi essentielle et sa sanction, et ce point de vue, qui est imparfait, expose leur conduite à une pareille imperfection. Mais en quoi cette défaillance atteint-elle l'œuvre du législateur? et même en quoi empêche-t-elle d'être de fort honnêtes gens ceux en qui elle se rencontre? Serait-il malhonnête de vouloir être heureux et de ne pas vouloir être malheureux pendant toute l'éternité?

Nous touchons ici à une vérité qui a le don d'exaspérer les libres penseurs. Il est indispensable d'y insister quelques instants.

Si la sanction de la morale est devenue odieuse aux libres penseurs, ce n'est point par ce qu'elle promet, mais par ce dont elle menace; on s'accommoderait encore assez volontiers du ciel, on ne veut pas même entendre parler de l'enfer. On pardonnerait à l'Église ce qu'on appelle ses superstitions, on irait même jusqu'à reconnaître que sa doctrine n'est pas à dédaigner; mais l'enfer perd tout, c'est à cause de l'enfer qu'on lui déclare une guerre sans trêve ni merci. A quoi bon tant d'indignation, si l'enfer n'est qu'une invention puérile? Des rêves méritent-ils plus qu'un sourire? Est-ce qu'une voix secrète dirait au fond de la conscience de tous ces

enragés : « Après tout, l'Église n'a peut-être pas tort? Ah ! forçons-la du moins de se taire. »

Citons un seul exemple de ces emportements déraisonnables. « On s'étonnera que l'esprit de système ait pu séduire les cœurs au point de les laisser consentir à attribuer à la justice de Dieu une pénalité si monstrueuse. Le code qui formulait si impitoyablement la peine de mort, comme utile à l'exemple, contre les moindres délits de fraude et de braconnage, pâlit, si je puis ainsi dire, devant le code ecclésiastique soumettant les âmes aux flammes éternelles pour une pensée, pour un oubli, pour un seul faux pas. Modèles affreux des geôles, des chambres de torture, des roues et des bûchers de ce siècle de fer, pêle-mêle sauvage de victimes diverses, règne idéal des bourreaux, vous impressionnez assurément, aujourd'hui encore, les imaginations bien conduites, mais pour y exciter l'horreur et non pas l'épouvante et soulever les âmes contre de détestables mensonges. » Et pourtant l'auteur de *Terre et Ciel*, Jean Reynaud, car c'est lui que nous venons de citer, ne passait pas pour très méchant.

Un autre tâche de prouver, mais il emploie la forme interrogative, ce qui est encore une manière de s'indigner.

« Est-ce une conception, dit Charles Lemaire, bien digne de la toute-puissance, de la justice et de la bonté de Dieu, que cette séparation éternelle des bons et des méchants; que ce jugement inexorable imaginé comme le seul moyen final de rétablir l'ordre dans la création, ordre qui n'a été troublé, dans le système de ce dogme, que par le présent de la liberté fait à l'homme sans nécessité, et comme moyens d'épreuves, par l'auteur de l'univers? Est-ce une solution morale et digne de Dieu, que cette vengeance éternelle de sa part envers une faible créature, qu'il savait d'avance devoir succomber à la tentation à laquelle il l'avait exposée? »

Ces reproches, on le comprend, s'adressent à l'Église, comme si elle avait commis le crime d'inventer l'enfer. Nos adversaires ne veulent pas considérer que le dogme de l'enfer n'est pas, à proprement parler, un dogme de l'Église, c'est un dogme universel, que l'on retrouve, à peine modifié, chez tous les peuples du monde : l'Église l'a seulement épuré. Qui songe à expliquer cette universalité, bien faite cependant pour donner à réfléchir? Comment une erreur aussi antipathique, si c'est une erreur, a-t-elle pu se répandre et se fixer d'une manière immuable au cœur du genre humain?

M. Guyau, lui, ne se fâche pas trop. Il argumente contre le dogme de l'enfer avec quelque méthode. Les considérations métaphysiques lui semblent de bonne guerre, et il en fait l'usage que l'on va voir. Nous allons rapporter sa réfutation, en nous contentant de l'annoter, car elle ne mérite pas d'être prise autrement au sérieux. Après cela, nous nous occuperons directement de cette grave question, pour en écarter les nuages que les sophismes soulèvent fatalement.

Premier argument de M. Guyau, tiré de la puissance de Dieu. — « Se figurant Dieu comme la plus terrible des puissances, on en conclut que lorsqu'il est irrité, il doit infliger le plus terrible des châtiments. » En d'autres termes, l'enfer c'est Dieu se vengeant de ses ennemis et se vengeant suivant toute l'étendue de sa puissance, d'où on conclut... et le reste. « On (1) oublie que Dieu, ce suprême idéal (2), devrait être tout simplement incapable de faire du mal à personne, à plus forte raison de rendre le mal pour le mal. Précisément parce que Dieu est conçu comme le maximum de puissance, il pourrait n'infliger que le minimum de peine; car (admirez cette raison) plus est grande la force dont on dispose, moins on a besoin d'en dépenser pour obtenir un effet donné (3). »

Cette démonstration triomphante se trouve ainsi complétée un peu plus loin. « Les fondateurs des religions se sont imaginé que

(1) Cet *on* désigne l'Église, et bien à tort; car la doctrine de l'Église est que chacun recevra selon ses œuvres, dans la mesure de la plus stricte justice. Le lot du pécheur sera épouvantable, cela est vrai; mais non parce que Dieu déploiera contre lui toute l'étendue de sa puissance, ce qui serait absurde.

(2) Nous supposons que cet *idéal suprême* cache quelque profonde *idée;* ce doit être, dans l'esprit de notre philosophe, quelque catégorie logique, qui n'a pas d'existence hors de l'intelligence et qui, par conséquent, est incapable de faire du mal, parce qu'il est incapable de tout, comme un simple axiome de géométrie. Non certes, Dieu n'est pas un tel idéal : il est la suprême réalité, la suprême puissance. Qu'il ne puisse pas faire de mal, c'est un point à discuter à cause de l'équivoque du mot *mal;* mais, dans la question présente, nous pouvons accorder que Dieu ne fait pas le mal qui est l'enfer. Comme nous le verrons plus bas, la cause efficiente du mal de l'enfer, c'est le pécheur lui-même.

(3) Ceci est une véritable découverte en mécanique; mais nous engageons beaucoup M. Guyau à ne pas trop s'en glorifier devant l'Académie des sciences. Quant à l'application qu'il en fait à Dieu, il n'est pas très heureux en vérité. Ce n'est pas de la force à dépenser qu'il s'agit, mais de l'effet à produire. Qu'importe que, suivant la mécanique de M. Guyau, la force à dépenser soit plus grande ou soit moindre, puisque l'effet est *donné*, c'est-à-dire déterminé.

la loi la plus sainte devait être la plus forte. C'est absolument le contraire (1). L'idée de force se résout logiquement dans le rapport d'une puissance à une résistance (2); toute force physique est donc moralement une faiblesse. (3) »

En résumé : Dieu est tout-puissant, donc il ne peut rien.

Devant une argumentation aussi fulgurante, quiconque a la la moindre cure de la logique, doit rester bouche close.

Deuxième argument, tiré de la bonté de Dieu. — « Comme en outre, on voit en lui (en Dieu) la suprême bonté, il est impossible de se la représenter infligeant même ce minimum de peine; il faut bien qu'au moins le « Père céleste » ait cette supériorité sur les pères d'ici-bas, de ne point fouetter ses enfants (4). »

Non seulement le « Père céleste » ne doit pas fouetter ses enfants coupables, sa bonté l'oblige de leur réserver toute sorte de friandises pour les consoler de ce qu'ils n'ont pas été sages; pour les autres, leur sagesse est un assez grand bien, ils s'en contenteront. La doctrine qu'on applique ici nous est déjà connue. Il est bon d'entendre M. Guyau s'expliquer lui-même là-dessus. « Si Dieu, dit-il, avait créé des volontés d'une nature assez perverse (5) pour lui être indéfiniment contraires, il serait réduit en face d'elles à l'impuissance (6); il ne pourrait que les plaindre et se plain-

(1) Allusion à ce passage où M. Guyau, comme nous l'avons vu, démontre si victorieusement que le violateur d'une loi sainte est rigoureusement inviolable.

(2) Évidemment M. Guyau a entendu parler de la mécanique.

(3) Conclusion bien imprévue; l'on peut offrir une prime à qui la trouvera dans les prémisses. « Toute force physique est moralement une faiblesse, » sans doute une faiblesse morale? un péché, une inclination au péché? Il y a là de quoi faire rêver. Cet original philosophe voudrait-il dire qu'un bœuf est moins moral qu'une fourmi, parce qu'il est physiquement plus fort? Que Dieu, la souveraine perfection morale, est dépourvu de toute force physique et ne pourrait soulever même un atome impalpable? Quel homme! Quel homme!

(4) Voilà le petit mot pour rire. M. Guyau s'imagine que les « pères d'ici-bas » fouettent leurs enfants par défaut de bonté. Quant au « Père céleste », où a-t-il vu qu'il soit le père des coquins? Il n'est pas le père de tout ce qu'il a créé, il a même dit formellement des coquins : *Vos ex Patre diabolo estis.* La paternité divine est un de ces sujets pour lesquels notre philosophe semble n'avoir qu'une médiocre compétence.

(5) Tout ce que Dieu a créé est bon par nature. Le mal ne vient pas de la nature; mais d'une disposition libre de la volonté, qui a été créée bonne.

(6) Pas plus qu'il n'est réduit à l'impuissance pour ne pouvoir pas en même temps créer et ne pas créer un profond philosophe, par exemple, M. Guyau. Donner et retenir ne vaut, même quand il s'agit de la liberté, dont c'est ici le cas.

dre (1) lui-même de les avoir faites. Son devoir (2) ne serait pas de les frapper, mais d'alléger le plus possible leur malheur, de se montrer d'autant plus doux et meilleur qu'elles seraient pires : les damnés, s'ils sont vraiment inguérissables, auraient en somme plus besoin des délices du ciel que les élus eux-mêmes (3). »

Troisième argument, tirée de l'intelligence divine. — « Enfin, comme il est, par hypothèse, la souveraine intelligence, nous ne pouvons pas croire qu'il fasse rien sans raison; or pour quelle raison ferait-il souffrir un coupable? Dieu est au-dessus de tout outrage; il n'a pas à se défendre, il n'a donc pas à frapper (4). »

(1) Ni l'un ni l'autre, les deux étant choses également déraisonnables.

(2) Dieu n'a pas de devoir.

(3) Aux damnés, le ciel; aux saints, l'enfer.

M. Guyau se montre, en cet endroit, aussi profond métaphysicien qu'il s'est montré ci-dessus habile géomètre. Il ne voit pas que la liberté joue en toute cette question un rôle absolument essentiel. Si les damnés n'ont pas été libres, ils ne sont pas coupables, ils ne sont moralement ni bons ni mauvais, ni meilleurs ni pires. Ils n'ont pas plus droit au ciel qu'ils ne sont obligés à l'enfer, le ciel et l'enfer étant exclusivement le terme logique d'une conduite déterminée par une volonté libre. Mais, si l'homme est libre, il est seul auteur de son bonheur et de son malheur; et des récriminations contre Dieu sont un symptôme manifeste d'une infirmité d'intelligence. — Il a eu tort, au moins, de faire à l'homme un présent aussi dangereux que la liberté, ainsi parle M. Ch. Lemaire, que nous avons précédemment cité. — Tort, en vérité! de créer un homme au lieu de créer à sa place un âne ou une huître! Car l'homme descend jusque-là, s'il cesse d'être libre, c'est-à-dire s'il est une nature dénuée de raison. Et, d'autre part, en quoi la liberté est-elle un présent dangereux? Ce n'est pas une force qui pousse au mal les imprudents; c'est, au contraire, le choix du bien laissé au bon plaisir de l'homme. Il ne faut pas l'oublier, personne n'est damné que par sa libre volonté; et jusqu'au dernier moment, la porte du ciel est ouverte à tous : pour y entrer, il suffit de vouloir; n'est-il pas étrange que cette condition fasse des mécontents?

(4) Ce dernier argument devrait porter en titre, non pas « tiré de l'intelligence divine », mais « tiré de l'intelligence de M. Guyau ». Le voici, en effet, sous sa forme exacte : « Dieu étant intelligent en tout ce qu'il fait, du moins par hypothèse (par hypothèse, Monsieur!), ne peut agir sans raison. » Or M. Guyau ne comprend pas pour quelle raison, etc. Son point d'interrogation a ce sens ou n'en a point. Mais on conviendra que cela ne suffit pas pour donner quelque force à son syllogisme. Il peut se flatter d'obtenir ainsi quelque compassion, c'est tout. Il ajoute : « Dieu est au-dessus de tout outrage et n'a pas à se défendre, il n'a donc pas à frapper. » Cette addition montre de plus en plus qu'il ne s'agit ici que de l'intelligence de M. Guyau. Étant admis que Dieu n'ait pas à se défendre, s'ensuit-il qu'il ne devra pas frapper? Ne peut-il pas y avoir d'autre raison, par exemple, celle que Virgile a exprimée de la sorte :

Discite justitiam moniti et non temnere Divos?

Voici la même preuve présentée sous forme de dilemme (1). « De deux choses l'une : ou les coupables peuvent être ramenés au bien; alors l'enfer prétendu n'est plus autre chose qu'une immense école où l'on tâchera de dessiller les yeux de tous les réprouvés et de les faire remonter le plus rapidement au ciel, ou les coupables sont incorrigibles comme des maniaques inguérissables (ce qui est absurde (2)) alors ils seront aussi éternellement à plaindre, et une bonté suprême devra tâcher de compenser leur misère par la somme de tous les bonheurs sensibles (3). »

Enfin conclusion générale :

« De quelque façon qu'on (4) l'entende, le dogme de l'enfer apparaît ainsi (5) comme le contraire même de la vérité. »

Nous n'avons pas à réfuter directement cette belle dialectique; cela n'en vaut pas la peine. Retirons seulement de ce fatras une idée très vraie, tombée là on ne sait trop comment. L'obstination dans le mal est un mal si grand, que tous les bonheurs sensibles ne seraient pas de trop pour les compenser. On ne pouvait écrire rien de plus vrai, mais l'écrivain n'a pas vu qu'il ouvrait ainsi tout large l'enfer qu'il a la prétention de fermer. Car l'enfer, en un sens, n'est pas autre chose que l'obstination dans le mal.

Une grande erreur, dont les fidèles mêmes ne se gardent pas toujours, consiste à considérer les peines de l'enfer comme des supplices infligés par le dehors aux coupables, à l'exemple de la justice vindicative de la terre. C'est par là que ce dogme terrible semble prêter le flanc aux attaques de l'incrédulité, car le châtiment paraît alors dépasser toute mesure. Mais l'ennemi se trompe de but, il ne s'en prend qu'à un fantôme.

(1) M. Guyau va oublier de fermer son dilemme, ce qui en détruit toute la force. « Ou les damnés, dit-il, peuvent être ramenés au bien ou ils ne le peuvent pas. » L'alternative omise est celle-ci : « Ou ils ne le veulent pas. » Or c'est précisément cette volonté, nous le verrons plus loin, fixée dans le mal par sa propre détermination, qui est la raison, la cause même de l'enfer. Si l'on insiste en disant : mais pourquoi Dieu ne force-t-il pas cette volonté; on ne s'aperçoit que cette voie-là ne peut conduire au ciel, le ciel étant essentiellement, en partie du moins, le fruit d'une volonté non forcée.

(2) La parenthèse est de M. Guyau et montre, une fois de plus en lui, une bien grande promptitude de jugement.

(3) Peste! comme il y va! Ce monsieur finira par se faire dresser une statue dans les bagnes. On ne s'était pas encore imaginé que la débauche, le vol et l'assassinat fussent la voie la plus sûre pour gagner le ciel.

(4) *On*, lisez : *M. Guyau.*

(5) Ajoutez : *à M. Guyau.*

L'enfer n'est pas l'application extérieure d'une sentence accidentelle; il n'est pas l'acte d'un vengeur qui punit le mal par une libre et positive disposition de sa volonté souveraine : il est avant tout intérieur; il est la conséquence logique et rigoureuse d'un ou de plusieurs faits réels, dont il est l'affreux, mais naturel et nécessaire épanouissement, fruit de mort d'une fleur empestée. Bossuet, présentant la même vérité sous une autre forme, compare, avec le prophète, le péché à un glaive dont le pécheur se frappe lui-même : *Gladius eorum in corda ipsorum;* puis à un feu qui s'allume dans le pécheur pour le dévorer : *Producam ignem de medio tui qui comedat te.* « Je ne l'enverrai pas de loin contre toi, il prendra dans ta conscience, et ces flammes s'élanceront du milieu de toi, et ce sont tes péchés qui le produiront. Le pensiez-vous, chrétiens, que vous fabriquiez, en péchant, l'instrument de votre supplice éternel. Vous avalez l'iniquité comme l'eau; vous avalez des torrents de flamme. Malheur à nous qui avons péché et qui ne faisons pas pénitence! l'enfer n'est pas loin, ses ardeurs éternelles nous touchent de près, puisque nous en avons en nous-mêmes et en nos propres péchés la source féconde. » (*Sermon sur la nécessité de la pénitence.*)

En effet, la loi morale n'est pas un ensemble de conseils prud'hommesques destinés à rendre nos rapports sociaux plus agréables, ou du moins plus tolérables, une sorte d'ornement de luxe social. Nous l'avons dit plus haut, elle est la loi propre de l'homme, l'expression essentielle de sa vie intelligente, la coordination de ses actes, indispensable pour arriver à sa fin. Une telle loi règle des actes libres, et s'observe par de libres déterminations; elle est imposée à la volonté d'un être qui a le domaine de ses détermination. De là cette conséquence possible, que, de fait, les sujets de cette loi ou bien l'observeront tous, ou la violeront tous, ou que les uns l'observeront tandis qu'elle sera violée par les autres. Ainsi, que tous les hommes arrivent à leur fin dernière, que personne n'y arrive, que les uns y arrivent et que les autres n'y arrivent pas, sont des événements également possibles si l'on ne considère que la loi et le sujet de la loi. Nous n'avons pas à déterminer laquelle de ces hypothèses se vérifiera. Mais il est évident qu'elles constituent l'homme dans deux états totalement opposés. Si d'un côté est l'acquisition du bonheur suprême, de l'autre se trouve fatalement la privation du même bonheur : il n'est pas possible que *n'être pas arrivé* et *être arrivé* soient la même chose.

Fort bien, dira-t-on; mais pourquoi Dieu ne porterait-il pas lui-même, en un instant, ceux qui ne sont pas arrivés? — Pourquoi? Mais parce que cela est impossible. Il n'est pas possible qu'arriver sur ses jambes soit la même chose qu'être porté, si cette expression familière est permise. La fin de l'homme est fort justement appelée du nom de gloire, et la gloire est une conquête personnelle. L'homme est essentiellement, sinon totalement, l'artisan de sa perfection et, par suite, de son bonheur; cette part active en est un élément indispensable; il n'est donc pas possible d'y suppléer par une action extérieure. Et puis, remarque-t-on bien ce que l'on demande, en exigeant que les *non arrivés* soient portés par Dieu lui-même au ciel. On demande la suppression de toute loi. A quoi bon la loi, en effet, puisque la condition de ceux qui la violent et de ceux qui l'observent serait en définitive la même, qu'il y aurait même tout avantage à la violer? Mais la suppression de la loi est une hypothèse absurde. Absurde aussi, par conséquent, la supposition qui sauve les damnés.

La condition fatale de ceux qui n'arrivent pas à leur fin est une privation, la privation même de cette fin. De cette privation résultent des effets naturels qui constituent un état effroyablement douloureux. Voici comment on peut s'en rendre compte.

L'homme n'a reçu dans sa nature que des germes et non une source de vie pleine; sa vie s'achève par le dehors. C'est pourquoi il se trouve en communication avec deux mondes, le monde sensible et le monde supérieur, mais dans des conditions variables. Sur la terre, le monde supérieur reste réellement invisible : de ce côté, la vie de l'homme reçoit des influences, précieuses sans doute et très réelles, mais incomplètes, presque toujours inconscientes et, en un sens, indifférentes au bonheur présent. Le monde sensible, au contraire, est presque tout pour l'homme; il s'en pénètre, il se l'assimile par les yeux, les oreilles, le toucher, le goût, l'imagination, l'industrie, les arts, les relations sociales, les passions, la science; c'est par là que sa vie s'épanouit, prend tout son développement.

Maintenant conçoit-on une situation plus affreuse que celle d'un homme qui, conservant tous ses besoins et ses tendances, se trouverait tout à coup totalement séparé du monde sensible, si ses besoins et ses tendances ne sont pas satisfaits par une autre voie. La vie, en effet, peut arriver d'un autre côté; elle peut couler pleinement du monde supérieur par les facultés supérieures, et de là se répandre sur

l'homme tout entier, vie infiniment plus noble, plus pure, plus délectable, plus efficace, qui remplit d'allégresse le cœur, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus grand en nous, et la chair, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus humble : *Cor meum et caro mea exultaverunt in Deum vivum.* Or, qu'on le remarque bien, c'est à préparer cette vie sublime que la vie inférieure, la vie puisée dans le monde sensible a été destinée : celle-ci n'est qu'un moyen par rapport à celle-là; l'une est le lieu de la voie, l'autre le terme. Le monde doit donc disparaître pour nous, et, certes, la mort est là pour nous répéter sans cesse qu'il en est bien ainsi. On voit tout de suite la conséquence de ce grand fait.

S'il en est parmi ceux que la mort prive de la vie sensible, qui ne soient point dignes de la vie supérieure, ces malheureux se trouveront fatalement pris entre deux privations : privation de la vie inférieure par la mort, privation de la vie supérieure parce qu'ils seront, par le désordre volontaire de leur conscience, incapables de la recevoir. Je me les figure alors en proie à une légion de désirs dévorants et affamés, et dans l'impossibilité de satisfaire ces premiers mouvements de la vie. Il me semble qu'il y a là une source de tourments incomparables, et les tentatives des prédicateurs, pour en donner une idée aux fidèles, par des figures tirées des souffrances de ce monde, n'en approchent pas (1). Et cependant, les malheureux qui seront tombés en cet état par leur faute, vraie seconde mort, suivant le langage de l'Écriture, ne voudront pas le changer, non que la douleur ne leur soit odieuse, mais la société des saints ne ferait qu'ajouter à leurs peines.

Suivant la doctrine catholique, une des grandes différences de la vie présente et de la vie future, c'est qu'ici-bas les bons et les méchants vivent mêlés ensemble, et qu'à la mort la séparation se fait, chacun prenant la place qui lui convient. L'ivraie croît avec le froment et tend à l'étouffer, les boucs souillent de leur présence la société des brebis, les pécheurs s'asseyent même au banquet du père de famille à côté des saints revêtus de la robe nuptiale, figures qui peignent au vif la confusion actuelle des bons et des méchants, où nous voyons les honnêtes gens obligés de subir le voisinage et les vexations des coquins. Mais un jour vient où l'ordre s'établit dans ce chaos ; les deux sociétés se séparent, la justice est toute d'un

(1) Cette double privation constitue d'une part ce que les théologiens appellent *la peine du dans*, et de l'autre paraît la cause immédiate de *la peine du sens* et de toutes ses horreurs.

côté et l'injustice toute de l'autre ; ce n'est pas une frontière qui les éloigne, c'est un abîme infranchissable, *magnum chaos firmatum est*. L'ordre a obtenu sa perfection.

Est-il bien difficile de comprendre que cette séparation soit voulue même par les méchants? La société des saints est une société fondée sur la pureté de cœur la plus parfaite. Là, tout est ordonné, tout est immaculé, tout est radieux de justice et de gloire ; le soleil de ce monde nouveau n'y rencontre rien qui ne soit en parfaite harmonie avec sa propre lumière, ou qui puisse affliger tant soit peu les regards de la sainteté. La neige, le cristal, les rayons de notre soleil sont de bien faibles images pour exprimer une si grande pureté. Supposez maintenant un homme souillé de vices, portant visiblement en lui les signes de sa honte, objet de dégoût à lui-même, supposez cet homme introduit au milieu de cette éclatante pureté, est-ce que sa honte ne va pas s'accroître au-delà de toute mesure et multiplier pareillement son supplice? Un galérien en bonnet vert, ou même un employé des basses œuvres, avec les insignes de son métier, iraient-ils volontiers dans une réunion élégante et polie. Ah! dirait l'un, qu'on me laisse retourner avec mes semblables ; ah! dirait l'autre, je préfère ma fosse à vos salons : vos fêtes, votre luxe sont pour moi, dans l'état où je suis, un petit enfer. Que sont les assemblées les plus choisies de ce monde comparées à la société des saints, où la perfection n'est pas dans des formes extérieures, mais pénètre toute la personne et fait éclater à tous les yeux sa justice? Le contraste serait le pire de tous les glaives pour le damné, et il s'écrierait : Rendez-moi l'enfer, ses supplices me seront un soulagement!

Terminons par une réflexion que les philosophes de la force de M. Guyau auront de la peine à comprendre. Le bien appelle le bien, le mal appelle le mal. Il n'est pas plus possible d'arriver au bien par le mal, ou au mal par le bien, que de produire de la lumière en accumulant des ténèbres, ou d'obtenir des ténèbres en ajoutant la lumière à la lumière. L'ordre essentiel des choses serait renversé, s'il en était autrement. Voilà pourquoi Platon a dit avec tant de profondeur : « Le plus grand de tous les maux, c'est de commettre l'injustice, et, quand on l'a commise, de ne pas en être puni. »

J. de Bonniot, *S. J.*

LA CRISE DE L'INDUSTRIE

L'étude de la crise industrielle touche à toutes les questions; elle soulève aussi bien des problèmes d'ordre purement économique que des problèmes d'ordre moral. La crise économique, c'est en réalité la question sociale avec son étendue, sa complexité, ses angoisses. Pour la traiter sous ses aspects multiples et dans tous ses détails, un gros volume serait à peine suffisant. Aussi n'avons-nous pas aujourd'hui l'intention d'explorer ce vaste sujet dans toutes ses parties : nous nous proposons seulement de jeter sur lui un coup d'œil d'ensemble, et encore laisserons-nous de côté tout ce qui concerne l'agriculture.

La crise existe-t-elle? Quelles causes l'ont amenée? Quels remèdes en diminueront l'acuïté, s'ils ne peuvent la faire disparaître entièrement? Tels sont les points sur lesquels nous concentrerons notre attention.

I

L'EXISTENCE DE LA CRISE

Lorsque M. le président de la Commission chargée par la Chambre d'ouvrir une enquête sur l'état actuel du travail national recevait un déposant, patron ou ouvrier, la première question qu'il lui posait était celle-ci : la crise existe-t-elle? Presque tous répondaient affirmativement. Les moins pessimistes constataient seulement un état de malaise, en ajoutant toutefois que le malaise était le symptôme précurseur d'une maladie plus grave, s'il ne disparaissait pas au plus vite.

Sans doute — et c'est là une sage précaution — en abordant l'étude de ces questions si complexes, nous ne devons jamais accueillir que sous bénéfice d'inventaire les déclamations véhémentes des meneurs du parti ouvrier. Qui n'a gardé le souvenir de l'agitation du mois de janvier dernier? Les délégués de certaines Chambres syndicales ouvrières, les orateurs des réunions publiques, se succédaient à la Chambre des députés; ils sommaient les députés

de l'extrême-gauche de donner du pain au peuple qui mourait de faim, et l'un d'eux même menaçait un des représentants les plus en vue du parti radical d'un soulèvement à bref délai, si satisfaction immédiate n'était pas donnée à ces réclamations.

Quelques jours se passèrent. Les agitateurs, se contentant d'avoir tâté le terrain, restèrent chez eux; ils laissèrent la Commission des 44 prendre tout son temps pour conduire une enquête à laquelle leurs hautaines sommations avaient donné naissance et dont ils ne se sont plus souciés. La crise cependant s'aggravait sans cesse depuis cette époque.

A la fin du mois d'octobre, nouvelle et plus vive agitation, il s'agissait de Lyon, cette fois. Les membres de la Commission d'enquête s'y précipitent; l'industrie lyonnaise traversait, disait-on, une crise dans laquelle elle allait tout entière sombrer, et, à moins que des remèdes urgents ne fussent appliqués, le malade n'avait plus qu'à succomber. Les députés enquêteurs ne tardèrent pas à reconnaître que l'industrie lyonnaise se trouvait dans un réel état de souffrance. Mais cette souffrance ne datait pas d'hier; elle remontait à plusieurs années.

Tout d'abord les statistiques publiées par le gouvernement sur le mouvement général des importations et des exportations accusent la situation languissante de notre industrie. En 1883, nos exportations, pendant les neuf premiers mois de l'année, s'élevaient à 2,495,562,000. En 1884, la douane ne relève plus qu'une somme de 2,343,148,000, ce qui constitue une perte de 152,414,000 dont la plus forte part 112,244,000 provient des objets fabriqués et principalement des produits de l'industrie textile. Nous remarquons encore parmi les articles dont l'exportation a baissé cette année : l'horlogerie, la tabletterie et la bimbelotterie, les modes, les meubles, c'est-à-dire ces articles dans lesquels l'industrie parisienne ne rencontrait jadis aucune concurrence, les verres et couteaux (1).

Les importations dépassent les exportations de la somme de 1,008,918,000 francs, c'est-à-dire que nous sommes tributaires de l'étranger dans une proportion beaucoup plus forte que nous ne

1) L'industrie parisienne est fortement atteinte par cette diminution des exportations. Dans les neuf premiers mois de 1875, elle exportait une valeur de 372 millions; pendant la même période de temps, en 1884, elle n'exporte plus que 284 millions. La diminution est de 33 0/0. Le nombre des faillites était à Paris dans les six premiers mois de 1882 de 1,420, dans les dix premiers de 1884, il est de 1,836.

sommes ses fournisseurs. Cette augmentation des importations s'observe principalement depuis 1876; à partir de cette année, notre travail a cessé de lutter victorieusement contre l'étranger.

La diminution de l'exportation des objets fabriqués indique avec évidence un ralentissement sérieux de notre prospérité industrielle, et ce ralentissement se manifeste dans toutes les branches du travail. Un industriel, qui dirige sur la lisière des départements de la Meuse et de la Haute-Marne un établissement métallurgique depuis 1849, constatait que jamais il ne s'était trouvé aux prises avec une crise aussi intense. Dans les crises précédentes, il était toujours possible de s'assurer des débouchés, dût-on même vendre à perte; mais le travail au moins était garanti. En ce moment, même avec les rabais les plus considérables, aucune commande n'est obtenue. La crise se traduit fatalement par une diminution du travail, c'est-à-dire par une réduction du salaire, réduction que les bons rapports maintenus là entre le patron et son personnel depuis longtemps détermine celui-ci à accepter sans protestation.

Nous observons dans d'autres régions les mêmes faits, mais non la même résignation. A Montluçon, l'usine Saint-Jacques n'occupe plus que 1,000 ouvriers au lieu de 2,000. A Oullins, non loin de Lyon, sur 2,500 ouvriers, 700 seulement ont été gardés.

« Dans cette dernière ville, les métiers de la campagne sont encore passablement occupés, écrivait un des fabricants de la ville. La crise frappe d'abord les ouvriers de la ville qui font les articles les plus riches, les plus sujets aux caprices de la mode. Puis, pour les articles qui se font simultanément à la ville et à la campagne, le fabricant, forcé d'arrêter ses métiers, commence par arrêter ceux de la ville auxquels il doit payer des façons plus élevées (1). »

Tout récemment, nous étions à Guise, dont l'usine célèbre par son organisation adaptée aux théories du communiste Fourier, jouit d'une prospérité ininterrompue depuis près de trente ans. Malgré les rares capacités industrielles de son fondateur, elle ressent, elle aussi, les effets de la crise, et le dernier bilan accuse un résultat moins satisfaisant que les années précédentes. Non loin de là, à Saint-Quentin, ville dont l'industrie, après la guerre de 1870 et l'annexion de Mulhouse à l'Allemagne, a pris un développement considérable, la crise se fait cruellement sentir sur tous les ateliers

(1) *Réforme sociale* du 1er novembre, p. 431.

de tissage et les filatures; beaucoup de patrons prévoient le jour où ils se trouveront obligés d'abaisser les salaires ou de renoncer à une lutte, désormais inégale, contre un ennemi moins gêné dans sa marche. Dans un centre ouvrier voisin, à Fourmies, la mesure a déjà été prise; les heures de travail ont été réduites ainsi que les salaires, et, avec une sagesse vraiment méritoire, les ouvriers y ont donné leur assentiment.

Cette année, étudiant ici même *les ouvriers parisiens et leurs salaires* (1), nous signalions la situation critique de l'industrie du bâtiment comme une des premières causes de la crise qui touche tant de corps de métiers. Elle ne frappe pas seulement les maçons et couvreurs, mais elle s'étend encore sur un nombre considérable de corps de métiers : terrassiers, carreleurs, charpentiers, plombiers, menuisiers, serruriers, parqueteurs, fumistes, marbriers, peintres. Ses effets dépassent l'enceinte de la capitale, et les départements les plus reculés en éprouvent le contre-coup. On élève peu de maisons nouvelles à Paris; les marbriers du Nord ou du Midi, n'ayant plus de cheminées à fournir, perdent alors un de leurs principaux débouchés. Le travail se ralentit dans les marbreries, et en même temps dans les carrières qui leur fournissent la matière première, carrières situées dans d'autres départements, dans la Sarthe, par exemple, ou plus loin au bas des Pyrénées. Tel modeste ménage, vivant dans un village perdu au milieu des montagnes, souffrira ainsi des excès de construction auxquelles les sociétés financières se sont livrées à Paris.

Les dépositions entendues par la Commission des quarante-quatre ne laissent aucun doute sur l'état d'atonie de l'industrie parisienne. Des charpentiers déclarent que sur 4 ou 5,000 ouvriers, 3,500 au moins sont privés de tout travail régulier. Chez les marbriers, le tiers de la corporation est inoccupé, et les deux autres tiers ne trouvent que des journées réduites. Les représentants du pavage, patrons et ouvriers, ne font pas des déclarations moins attristantes.

Des industries d'un genre tout différent sont également atteintes. « Le malaise qui existe dans notre industrie, dit le représentant des imprimeurs lithographes, est réel et fort étendu. Nous en trouvons la preuve matérielle dans la dissolution de maisons

(1) Voir la *Revue du Monde catholique* des 1er et 15 février 1883.

anciennes et fort importantes et dans la gêne qui paralyse un grand nombre de nos maisons, par suite de la diminution trop sensible des commandes qui passent maintenant à l'étranger, et enfin dans la diminution du chiffre de la production annuelle de notre industrie. » Clientèle et commission vont à l'étranger, et le délégué de la Chambre syndicale citait l'exemple tout récent du *Figaro* qui, cette année, imitant les déserteurs des produits français, et « cela pour cause d'économie », a donné un ordre de 300,000 francs en Angleterre pour son album illustré.

L'imprimerie n'est pas moins maltraitée. Le nombre des journaux a, il est vrai, augmenté, mais comme, par suite de la concurrence, le nombre des lecteurs de chacun d'eux a baissé, le gain produit par cette multiplication de feuilles n'a été qu'apparent. Toutes les autres branches de l'imprimerie souffrent. M. Lahure déclarait à la Commission qu'avant la crise, il payait par quinzaine de 20 à 22,000 francs de salaires. Depuis la crise, il n'en paie pas plus de 11,000. Les étiquettes pour fabriques échappent à l'imprimerie française. De son côté, l'imprimerie de luxe ne prépare pas de grandes publications hebdomadaires pour succéder à celles qui sont commencées.

Si les particuliers diminuent leurs dépenses, si les industriels renvoient une partie des ouvriers qu'ils emploient, l'État arrête ses travaux. Il les avait commencés sur tous les points du territoire, il les suspend brusquement. Un fait qui s'est passé aux portes de Paris donnera une juste idée de cette manière de procéder. La Chambre avait voté un crédit de 100,000 fr. pour réparations au château et aux bassins de Versailles. Le crédit est épuisé au bout de quelques mois, et les ouvriers sont renvoyés du jour au lendemain, sans avoir été prévenus.

Le déficit du budget et aussi le fanatisme antireligieux ont amené la suspension de la plupart des travaux entrepris dans les édifices religieux. Le rapporteur du budget des cultes qui en est un adversaire systématique, propose même de pratiquer sur ce crédit des amputations plus radicales. Conséquence fatale : perte de travail pour un grand nombre d'ouvriers.

Sur tous les points du territoire, des tronçons de chemins de fer avaient été commencés pour éblouir les électeurs. Il a fallu peu à peu renoncer à ces travaux entrepris sans discernement. Depuis la signature des conventions, en 1883, ils ont été confiés aux grandes

compagnies de chemin de fer qui, dégagées des soucis électoraux, les conduisent avec plus de prévoyance. Elle se gardent d'engager des dépenses qu'elles seraient incapables de solder. Mais les ouvriers, attirés par les imprudentes promesses de lÉ'tat, n'ont pu être tous employés, de là encore, nouvelles souffrances.

Les ouvriers d'art souffrent non moins vivement de cette pénurie des travaux officiels. Les doreurs sur bois, par exemple, observent que l'entretien de tous les palais nationaux laisse beaucoup à désirer, des réparations urgentes auxquelles ils seraient intéressés devraient être entreprises. Le gaspillage des deniers publics pendant quelques années les ajourne indéfiniment.

Plus de réception dans le monde officiel, d'où, arrêt de toutes les industries de luxe, dont les représentants, malgré leur dévouement à la théorie républicaine, trouvent ministres et chef du pouvoir trop soucieux de leurs deniers (1).

Nous continuerions cette revue de nos industries, que chez toutes nous constaterions le même état de crise. Cette situation se résume dans la baisse de toutes les valeurs mobilières et dans la diminution du rendement des impôts. Depuis le commencement de l'année, les impôts indirects donnent une moins-value de plus de 40 millions sur les prévisions budgétaires, et, pour les impôts directs, les frais de poursuite sont plus élevés que l'année dernière. Enfin les recettes des chemins de fer, ce thermomètre si sûr de la prospérité publique, ont fléchi jusqu'au 1er décembre de 29,063,828 francs (2).

Résumons maintenant les causes qui ont amené la situation actuelle.

II

LES CAUSES

I. — Parmi ces causes, il y en a une, hélas! qui se constate aisément. Nous sommes un peuple vaincu et les mélancoliques et beaux vers d'Ovide sur les conséquences du bonheur ou de l'adversité

(1) Voir sur ce point la déposition de M. Muzet, président du Syndicat général de l'Union nationale du commerce et de l'industrie et élu, cette année, conseiller municipal par le quartier du Palais-Royal comme opportuniste, p. 59.

(2) Cette diminution se répartit ainsi entre les diverses compagnies: Paris-Lyon-Méditerranée, 11,780,204, moins une augmentation de 645,128 pour les chemins algériens; Nord, 5,339,665; Orléans, 115,883; Est, 3,284,185; Midi, 6,385,495; chemins de fer de l'État, 2,158,423; seule, la compagnie de l'Ouest accuse une augmentation de 645,128 francs.

s'appliquent aussi bien aux nations qu'aux individus. Heureuses, elles voient se presser autour d'elles le flot des solliciteurs, elles donnent le ton ; leur alliance est recherchée. Vaincues, elles n'attirent plus de courtisans, et, sous le rapport commercial comme sous le rapport politique, elles perdent les clients que leur éclat retenait jadis. L'histoire l'a toujours montré : la défaite amène chez un peuple une diminution de vie, un affaiblissement de prospérité. D'incorrigibles rhéteurs affirment, il est vrai, que le culte de la Révolution fait la force de la France dans le monde, que sa fidélité aux faux dogmes de 1789 vaut mieux, pour asseoir son influence, que de sanglantes victoires. Leurs déclamations ne parviendront pas à renverser la vérité. Chaque jour nous en apporte une nouvelle démonstration.

A part cette cause générale, et à propos de laquelle nous sommes réduits à exprimer des regrets stériles, notre état social explique nos misères économiques. Si nous jetons en effet les yeux sur l'atelier, nous y rencontrons le désordre et l'instabilité. L'ouvrier ne s'attache plus maintenant à un patron, comme il le faisait autrefois ; les fluctuations du marché l'amènent un jour ici, un autre jour là. Si le patron a besoin d'augmenter sa production, il double ou quadruple le nombre des bras qu'il emploie. Le ralentissement des affaires le met au contraire dans la nécessité de renvoyer ceux qu'il avait momentanément appelés. Nous avons cité plus haut quelques chiffres, indiquant que, dans certains centres, plus du tiers des ouvriers avait été renvoyé. Ce n'est pas seulement dans la grande industrie que tels faits se produisent. Les petits ateliers subissent les mêmes exigences qui ressortent fatalement des lois économiques actuelles ; disposant de ressources moins étendues, le petit patron ne s'imposera pas pour garder ses ouvriers les sacrifices auxquels consentent de grandes usines. Bien plus les relations sont souvent journalières ; le maître, en quête d'ouvriers, se rend, pour les embaucher, sur une place publique ou dans l'arrière-boutique d'un marchand de vin, comme cela se passe pour les tailleurs de pierre et les plombiers.

Dès lors aucun lien n'unit ces deux hommes qui n'ont entre eux qu'un point de contact passager. Comment créer des institutions en faveur d'ouvriers nomades? Beaucoup de maîtres l'ont déclaré devant la Commission d'enquête ; ils auraient désiré créer des caisses de secours, ou même d'autres, doués d'une plus généreuse ambition, auraient été heureux d'assurer l'avenir de leurs

collaborateurs par la création de pensions de retraite; mais l'instabilité de l'ouvrier s'oppose à tout projet de ce genre (1).

Aussi la seule préoccupation de l'ouvrier est-elle de toucher un salaire élevé en donnant une somme de travail réduite. Les réclamations des Chambres syndicales ouvrières devant la Commission d'enquête ont, en réalité, porté sur deux points principaux : réduction de la journée de travail, qui pourtant ne dépasse pas le chiffre très modéré de neuf ou dix heures dans l'industrie parisienne; augmentation du salaire. Séparé de son maître, l'ouvrier se soucie peu de savoir si cette augmentation ne portera pas, en définitive, un coup funeste à l'industrie qui lui fournit ses moyens d'existence; lui est-elle refusée, il a recours à la grève. Mais, accordée de gré ou de force, cette élévation du salaire n'amène pas le bien-être attendu. Les chômages, la concurrence étrangère, favorisée même par la cherté de la main-d'œuvre, et dans beaucoup de cas, l'élévation du coût de la vie, jointe au relâchement des mœurs, s'opposent à ce que la situation de l'ouvrier soit véritablement améliorée.

Dans l'imprimerie lithographique, les ouvriers se refusent à faire produire aux machines une quantité de pièces trop élevée, dans la crainte que les sources de travail ne soient taries pour eux. D'après la déclaration des patrons, cette infériorité de production les empêche de résister victorieusement à leurs rivaux étrangers.

On observe en outre plus de besoins dans la classe ouvrière. Le pauvre garçon de ferme, comme l'ouvrier parisien qui gagne 10 à 15 francs par jour, désire se procurer des jouissances qu'ils ne connaissaient pas autrefois; ils veulent, de plus en plus, effacer toute distinction de classes. « Autrefois, a dit un patron parisien, ancien ouvrier, nous déjeunions pour 1 franc et simplement. Aujourd'hui on ne se contente plus de ce qui nous suffisait. On dépense le double; on boit un litre; on prend le café et on fume un cigare (2). »

En même temps les classes ouvrières sont soumises à une excitation permanente. Le suffrage universel les rend quasi-maîtresses des destinées du pays, et ceux qui aspirent à capter leurs suffrages leur font des promesses irréalisables ou les entretiennent de leurs droits, sans jamais les rappeler à la pratique de leurs devoirs. Jour-

(1) Voir notamment les Dépositions des entrepreneurs de pavage, des entrepreneurs de fumisterie et des imprimeurs lithographes.

(2) Déposition de la Chambre syndicale des patrons charpentiers, p. 47.

nalistes et politiciens les mènent en guerre contre leur maître qui, dans la nouvelle langue démocratique, n'est plus que l'employeur, pour bien manifester par cette appellation barbare la disparition de toute hiérarchie sociale.

Les meneurs du parti ouvrier repoussent, en conséquence, avec une naïveté cynique toute institution qui unirait intimement le patron au travailleur. Les imprimeurs lithographes ont voulu essayer une chambre syndicale mixte; ils se sont heurtés à un refus des ouvriers. Les caisses de retraite n'obtiennent pas plus de faveur auprès de ceux-ci. Quant à la participation aux bénéfices, « c'est un bloc enfariné qui ne dit rien qui vaille » ; elle aussi rend les intérêts du patron et de l'ouvrier solidaires. Tout en se déclarant hostiles à ces utiles institutions, les représentants des Chambres syndicales n'en avouent pas moins qu'elles donnent aux ouvriers un avantage certain. Les porcelainiers déclarent, notamment, que les ouvriers attachés d'une manière permanente aux usines font une redoutable concurrence aux travailleurs qui ne sont liés avec leurs maîtres que par des engagements momentanés.

On a également représenté à l'ouvrier qu'il était malheureux, et les événements se sont maintes fois chargés de la démonstration. Il a, alors, perdu le goût du métier. Le désir de s'élever, la passion de paraître, l'illusion produite par l'instruction primaire, le portent à désirer pour ses enfants une condition qu'il croit supérieure à la sienne. Le titre d'employé hante son esprit.

La loi s'oppose à ce qu'il transmette à ses enfants le foyer qu'il aura fondé à grand'peine; le lendemain de sa mort, tout est impitoyablement vendu. La loi, joignant son action à celle des mœurs, le détourne d'engager ses enfants dans la même voie. Tout aboutit ainsi à l'instabilité.

Est-il au moins doué d'une plus grande capacité professionnelle? Sous ce rapport, les réponses concordent.

« Nous ne devons pas nous dissimuler, a dit M. Corbon, que la supériorité incontestable qui, autrefois, faisait briller nos produits nous est aujourd'hui disputée; nous n'avons pas fait autant de progrès que les autres nations; nous sommes restés presque stationnaires. Pourquoi diverses industries françaises, et notamment les productions parisiennes, n'ont-elles pas fait de progrès? Parce que la capacité ouvrière fait défaut, parce qu'on ne forme plus d'apprentis. Aujourd'hui, dans les ateliers où l'on prend des

jeunes gens, c'est pour les utiliser immédiatement en les employant à une spécialité restreinte, et, quand ils sont arrivés à l'âge d'adultes, ils ne sont pas de véritables ouvriers, ils ne savent pas l'ensemble du métier (1). »

« Autrefois, a-t-on encore rapporté devant la commission, le tisseur français faisait tout à la fois l'article façonné qui est difficile et l'article uni qui se fabrique facilement. Aujourd'hui, le tisseur n'est plus l'artisan, l'ouvrier artiste d'autrefois, il tisse mais il ne connaît presque plus ce qu'on appelle le montage du métier, le dessin, la mise en cartes. Les anciens tisseurs prenaient la soie chez le fabricant, on leur donnait ce qu'on appelle la disposition, ils rentraient chez eux, montaient le métier, organisaient tout et travaillaient ensuite, c'étaient des ouvriers artistes. Actuellement avec les divisions du travail, avec les spécialités dans toutes les corporations, on anéantit l'ouvrier proprement dit : il n'y a plus pour ainsi dire que des conducteurs, des ouvriers-machines, des manœuvres intelligents, sans doute, mais enfin on n'a plus de véritables ouvriers (2). »

« La diminution de la capacité ouvrière, observe de son côte M. Lyonnais, ancien ouvrier du Creuzot, est une des causes de la situation précaire dans laquelle se trouve actuellement placée notre industrie. Les jeunes ouvriers qui entrent dans nos ateliers n'ont plus la même sûreté de main, parce qu'ils ne font plus d'apprentissage comme il y a vingt ans. »

Tous les déposants rapportent le même fait : l'apprentissage n'existe plus. La famille professionnelle ayant été détruite, le jeune ouvrier a perdu les moyens de s'instruire dans son art, malgré les coûteux efforts tentés en faveur de l'instruction primaire.

Le patron n'échappe pas aux lois qui pèsent sur l'ouvrier; s'il veut que l'usine ne disparaisse pas, il est obligé, devant les dispositions de la loi successorale, de constituer une société par actions dont la direction, au point de vue social, demeure toujours inférieure à celle donnée par un patron pénétré de ses devoirs. Le petit patron n'est pas plus favorisé par le Code; celui-ci fait surtout sentir ses effets sur les situations modestes qui ne peuvent trouver dans l'abondance des capitaux le moyen d'échapper à ses prescriptions rigoureuses. En même temps les difficultés inces-

(1) Enquête, p. 94.
(2) Enquête, p. 95.

santes qu'il a eues avec ses ouvriers, les luttes industrielles qu'il est obligé de soutenir lui enlèvent l'amour du métier. De même que nous avons observé chez l'ouvrier le désir de donner à ses fils une position plus relevée, de même nous constatons chez le petit patron une tendance analogue; il croira franchir un échelon de la hiérarchie sociale, lorsque son fils devient un bureaucrate.

L'absence des pensées d'avenir conduit le maître à ne s'occuper que du présent, c'est-à-dire à réaliser rapidement un gain. Une fois qu'il aura atteint ce but, il quittera les affaires, et c'est ainsi que la France présente à l'observateur le type ignoré, ailleurs, du commerçant ou de l'homme d'affaires retiré.

Dans beaucoup de cas même, le patron, l'homme qui connaît le travail et est au courant de toutes les habiletés du métier, a cédé la place au capitaliste. « Il n'y a pas, à Lyon, écrivait le *Moniteur industriel* du 16 octobre dernier, de fabricants de soieries; le rôle de ceux que l'on nomme ainsi se borne à faire exécuter les commandes qui leur sont données. Ils achètent la matière première, la font préparer, puis la livrent au tisseur qui leur rend à tant la façon par mètre. »

Le mal se manifeste surtout dans les sociétés anonymes où le véritable patron n'apparaît plus et où on cherche en vain la responsabilité. Quels sont les éléments dont se composent en effet ces grandes sociétés? — Des actionnaires qui, n'étant jamais en rapports avec les ouvriers, songent seulement au dividende et se croient dégagés de toute obligation sociale. On s'intéresse difficilement à des gens qu'on ne voit pas. — Au-dessus d'eux un conseil d'administration, responsable au point de vue de la gestion pécuniaire, mais qui ne réside pas à l'usine et n'entretient non plus aucunes relations avec le personnel qu'il dirige. Enfin un directeur résumant tous les pouvoirs, pourvu d'une haute situation, et qui seul s'approche des ouvriers. Mais l'avenir ne lui appartient pas; malgré toute son honorabilité et ses connaissances techniques, il n'apportera pas dans la gestion le même dévouement que le père de famille. Le présent l'intéressera plus que l'avenir. Ainsi a-t-on vu, cette année, la compagnie d'Anzin obligée de réduire son personnel et de mettre à la retraite de vieux ouvriers parce que, après des années d'imprudente prospérité, l'heure des économies à tout prix avait sonné. La direction n'avait pas songé au lendemain.

Bien des compagnies cependant prennent en faveur de leurs

ouvriers les mesures les plus généreuses : caisse de secours en cas d'accidents, soins donnés aux malades, construction d'églises, constitution de caisses de retraites, facilité d'accès pour arriver à la possession du foyer domestique. Il manque toutefois à ces organisations, si intelligentes qu'elles soient, le caractère même du patronage, à savoir les relations personnelles du maître avec l'employé, relations sans lesquelles toute mesure prend une tournure administrative.

Mais dans beaucoup d'établissements, aussi bien dans la petite que dans la grande industrie, aucun essai de ce genre n'a été tenté. Nous avons, il y a quelques mois, visité un des principaux centres industriels du Nord, Saint-Quentin. Or, sauf quelques honorables exceptions, les maîtres se dirigent d'après les théories d'Adam Smith. Le travail de l'ouvrier est, à leurs yeux, une marchandise comme une autre, soumise à la loi de l'offre et de la demande. Absorbé par le souci des affaires, le patron ne voit dans l'ouvrier que le rendement économique. « L'homme, l'être vivant, avec son âme et son corps, a dit éloquemment M. le comte Albert de Mun, dans son discours sur la crise économique, a disparu devant le calcul du produit matériel. » Beaucoup même se persuadent qu'ils affaibliraient leur autorité, s'ils témoignaient un certain intérêt à leurs ouvriers. « Ceux-ci, nous disait-on, sentant qu'on attache quelque prix à leur présence, élèveront d'autant leurs exigences. » D'autres enfin les exploitent sans vergogne, nous en avons eu sous les yeux de tristes exemples que nous préférons taire pour ne pas exciter les passions déjà trop vives.

Nous avons montré l'antagonisme à l'état permanent dans l'atelier. Ne croyons pas néanmoins que la paix sociale ne soit plus qu'un souvenir du passé. Beaucoup d'industriels ont manifesté à l'égard de l'ouvrier un dévouement éclairé; ils ont amélioré son sort, l'ont mis à l'abri de toute instabilité en contractant avec lui des engagements permanents et, par ce moyen, ils ont évité toutes les luttes qui pèsent si lourdement sur l'industrie moderne. Lorsque le patron est animé d'une ferme volonté, il peut toujours accomplir son devoir même dans les circonstances les plus difficiles; il ne tarde pas du reste à en être récompensé au point de vue matériel. Car, sur le terrain des affaires comme ailleurs, l'union constitue une des premières conditions du succès. Toute maison divisée contre elle-même périra.

Urbain Guérin.

LE TOUR DU MONDE EN 330 JOURS [1]

X

A Laredo, je retrouvai les États-Unis, et vins à San-Antonio, capitale du Texas. Cet État, le plus vaste des États-Unis, a doublé sa production depuis l'abolition de l'esclavage. Preuve évidente qu'un état contre nature peut bien enrichir quelques-uns, mais ne saurait faire la prospérité du plus grand nombre.

Pourtant les Yankees, si amis de la liberté pour tous, même pour le nègre, sont intraitables lorsqu'il s'agit de le mettre sur le pied d'égalité. Une loi du Congrès avait autorisé les nègres à entrer dans les cafés, dans les théâtres, dans les omnibus, comme les blancs. Elle était violée. Dans plusieurs États, des nègres eurent recours aux magistrats; mais en dernier lieu la Cour suprême vient de déclarer nulle cette loi, comme inconstitutionnelle.

Je traversai le Texas, le Nouveau-Mexique, l'Arizona et la Californie. Partout même activité. On construit environ 15,000 kilomètres de chemins de fer par an aux États-Unis, sans qu'il en coûte un centime à l'État; la concession de partie des terres riveraines aux Compagnies suffit pour les enrichir; le terrain que, deux ans auparavant, j'avais vu au prix de deux dollars l'arpent, était monté à cinq dollars.

XI

Le 20 octobre, je pris passage à San-Francisco pour les îles Sandwich. Sur 70 passagers de 1re classe, j'étais seul Français. A Honolulu, je trouvai une race d'Indiens intelligents et actifs comme

(1) Voir la *Revue* du 15 décembre 1884.

les Maoris, leurs parents de la Nouvelle-Zélande. Le gouvernement est monarchique constitutionnel avec deux Chambres. Les femmes de distinction peuvent être nommées sénateurs; les dames de la cour sont sénateurs de droit. Les huit îles du groupe ont une population de 75,000 habitants, parmi lesquels 10,000 blancs et 15,000 Chinois. Ceux-ci cultivent surtout le riz; les Anglais, les Allemands, les Américains, sont à la tête des plantations de cannes à sucre.

D'Honolulu le navire me porta à Aukland, en Nouvelle-Zélande, en douze jours de traversée.

La Nouvelle-Zélande comprend trois îles : l'île du Nord, l'île du Sud et l'île Stewart, plus petite. Sa surface est presque égale à celle du Royaume Uni de la Grande-Bretagne, mais son climat est meilleur.

Cette terre faillit être française. Le capitaine Langlois, en 1840, y aborda avec le baleinier le *Comte de Paris*, nolisé par la Compagnie Nanto-Bordelaise; mais les Anglais, armant un navire plus léger, nous avaient devancés de trois jours. Les trente familles que Langlois débarqua à Akaroa ont assez prospéré; mais que pouvaient-elles faire, laissées à elles seules?

Les ministres protestants avaient pénétré dans le pays en 1814; ils manœuvrèrent si bien qu'en 1839, ils firent signer par les nombreux chefs indigènes un acte reconnaissant la souveraineté de la reine d'Angleterre. On leur avait dit qu'ils donnaient l'ombre et gardaient la réalité, et lorsqu'ils virent qu'on prenait plus que l'ombre, ils se révoltèrent et se défendirent avec acharnement. L'Angleterre ne vint à bout de leur résistance que par une dépense de 100,000,000 de francs mis à la charge de la colonie. Les Maristes français vinrent dans ce pays en 1837, et aujourd'hui le septième de la population professe la religion catholique.

Il y a 40 ans, il n'y avait dans la Nouvelle-Zélande que 100,000 Maoris, population brave et intelligente, mais à demi sauvage. Aujourd'hui, par l'abus des spiritueux et par les guerres, ils ont diminué; ils ne sont plus que 42,000; mais il y a à côté d'eux 517,000 blancs, dont plus de la moitié sont nés dans le pays. Ils possèdent 13,000,000 de moutons, 161,000 chevaux et 700,000 bœufs; l'exportation de la laine dépasse 60,000,000 de livres par an. Cette colonie a été en grande partie fondée par des sectes reli-

gieuses, et dans le but d'y maintenir dans la pureté leurs principes religieux. Ainsi les Anglicans ont fondé Christchurch et les Presbytériens Dunelin. Les membres des autres communions, et surtout les catholiques irlandais, sont venus s'entremêler, mais le caractère religieux demeure.

A Aukland, où j'arrivai le même jour auquel, le baron de Hubner en partait, il me fut impossible d'acheter un timbre-poste un jour de dimanche.

On a souci non seulement de la loi de Dieu, mais aussi de la moralité publique. J'ai vu condamner à l'amende une femme parce qu'en se disputant avec son mari elle avait prononcé des jurons. Elle protestait et disait qu'elle était chez elle, et que, son domicile étant inviolable, personne n'avait à voir ce qu'elle y faisait ou disait. Elle fut quand même condamnée, parce que ses jurons étaient entendus dans la rue. Le bonheur de la communauté étant en raison de sa moralité, tout individu qui cherche à y introduire la corruption est considéré comme un ennemi public. La solidarité entre les membres de la communauté est mieux comprise que dans les vieux pays. En traversant en voiture l'île du Nord, la pluie continuelle rendait impossible la marche à notre voiture surchargée; la voiture qui suivait n'avait qu'un voyageur; celui-ci prit les rennes en mains et le cocher vint aider le nôtre, poussant la roue toute la journée; or c'était un cocher concurrent; mais il comprenait que la perte ou l'appauvrissement de son confrère eût été une diminution du bien-être dans la communauté, et il en aurait souffert sa part.

A cette occasion, j'admirai aussi le courage de deux jeunes ladies Tasmaniennes, qui ne dédaignèrent pas de salir leurs gants en poussant les roues.

Ces peuples obéissent à l'autorité sans restriction; ils comprennent qu'il n'y a pas d'ordre possible sans l'obéissance à la loi; les deux ladies sus-nommées, dans une excursion, refusèrent d'accepter de beaux stalactites parce qu'une inscription défendait d'y toucher.

Mais, comprenant que l'autorité est entre les mains d'hommes faillibles, ils les surveillent et cessent de les suivre lorsqu'ils deviennent prévaricateurs. La propriété publique est aussi respectée. J'ai vu partout dans la forêt la poste, consistant en une boîte au bout d'un piquet, et le sauvage même n'y touche pas.

Les protestants et les catholiques vivent en bons rapports; sou-

vent l'évêque catholique en voyage loge chez l'évêque protestant, et réciproquement; ils s'aiment et s'estiment non selon le plus ou moins de vérité qu'ils possèdent, mais selon le degré de vertu qu'ils pratiquent. Nous n'avons que 630 Français dans ce pays; nos agents consulaires sont des Anglais ou des Écossais, néanmoins j'ai trouvé à Wellington un jeune Bordelais qui avait déjà fait venir de Bordeaux un chargement de vins. Après avoir vainement essayé de se renseigner en France, il s'adressa à un missionnaire dont il trouva le nom dans le bulletin de la Propagation de la foi. Celui-ci lui répondit : Si le travail ne vous effraye pas et si vous avez de l'ordre, vous pouvez venir, vous ferez fortune.

Deux autres jeunes Français dans la même province étaient arrivés avec un capital de 250,000 francs. Ils le placèrent à la banque et se louèrent comme bergers. Après quelques mois ils connaissaient le métier. Ils louèrent alors, puis achetèrent une petite ferme qu'ils agrandissent sans cesse. Après trois ans ils possèdent déjà 8,000 arpents de terre et des milliers de moutons; leur capital sera bientôt décuplé. Combien de jeunes gens en France reçoivent une éducation assez forte et assez pratique pour qu'à dix-huit ans on puisse sans danger leur mettre 250,000 francs dans les mains! C'est pourtant ce qu'on voit tous les jours chez nos voisins.

Nos jeunes gens, élevés dans les collèges, ont leurs trois repas servis chaque jour sans qu'il leur en coûte rien, et croient qu'il en sera toujours ainsi. A vingt ans ils n'ont encore connu que les murs du pensionnat, qu'ils détestent; on les lance alors pour les études dans une grande ville, et au moment où ils ont le plus besoin d'aide et d'appui, les parents et l'instituteur leur manquent à la fois. Il serait bien étonnant que, dans ces conditions, la plupart ne fissent pas naufrage; ce n'est qu'à trente ans, lorsqu'ils ont connu les luttes de la vie, qu'ils commencent à devenir hommes.

Chez nos voisins l'enfant, élevé dans la famille, apprend de bonne heure les difficultés de l'existence. A vingt ans il s'en va en Australie ou en Amérique avec un petit capital; à trente ans il revient avec son capital décuplé, se marie, et élève une nombreuse famille. Pour les peuples la matière première sont les hommes. Sur ce point la comparaison n'est pas en notre faveur. En cinquante ans, nous n'avons réussi à mettre que 300,000 Français dans l'Algérie qui est à notre porte; dans le même espace de temps les Anglais en ont placé 3 millions en Australie et 500,000 en Nouvelle-Zélande, plusieur

millions en Amérique et dans les autres colonies, et la mère patrie s'est encore accrue de 10 millions!

Je devrais maintenant vous parler des belles excursions que j'ai faites dans l'île Nord, au lac Ohinomotu, à Rotorua, à Rotomahana.

Les Maoris cuisent là leurs aliments sur les vapeurs brûlantes qui sortent de tous côtés. Des gaysers, comme au Yellowstone-Park, aux États-Unis, jettent leurs immenses colonnes d'eau à 200 pieds dans les airs : les eaux et la terre bouillonnent; des travaux artistiques sont formés par les dépôts calcaires.

Le gouvernement m'avait donné libre passage sur tous les chemins de fer. Dans l'île du Sud, j'admirai les beautés de la nature alpestre; une chaîne de montagnes qui, par ses neiges et ses glaciers, rappelle nos Alpes, la traverse dans sa longueur.

Je devrais vous parler des merveilles de l'industrie; on exploite déjà plus de 100 mines de bon charbon, et à Lawrence un procédé hydraulique perfectionné, qu'on venait d'appliquer pour la première fois, rendait rémunératrice l'extraction de l'or même avec un vingtième d'once par tonne; mais le temps me manque, et je n'ajouterai que deux mots sur les moutons et les lapins.

Il y a peu de temps l'éleveur passait tous les ans partie de ses moutons au chaudron pour en avoir le suif; aujourd'hui il les congèle pour les exporter en Angleterre. Il y a déjà 7 usines en Nouvelle-Zélande qui congèlent chacune environ 100,000 moutons par an. Le procédé est simple et économique; les moutons sont tués, dressés et suspendus dans de grandes salles où on comprime l'air, qui ne coûte rien, au moyen d'une machine à vapeur. L'air, en se répandant, emporte le calorique et abaisse la température à plusieurs degrés sous le zéro. Sur le bateau à vapeur les moutons sont maintenus en congélation par le même procédé. La machine qui fait mouvoir l'hélice sert à comprimer l'air. Arrivés en Angleterre, ils sont entreposés dans des salles à congélation et envoyés sur le marché au fur et à mesure des besoins. Les bouchers anglais les achètent 12 sous la livre et les vendent 25 sous comme moutons anglais; mais les Compagnies, pour faire cesser l'abus, parlent d'établir des boutiques pour leur compte dans les principales villes d'Europe. Le mouton nouveau-zélandais pourrait bien ruiner l'éleveur des vieux pays, comme le blé d'Amérique a ruiné nos agriculteurs.

Le seul remède pratique serait, pour le jeune Français, d'aller

semer son blé en Amérique, où la terre coûte peu, et d'élever le mouton en Océanie.

Nos chasseurs courent souvent des heures et des jours pour prendre quelques lapins. S'ils voulaient les chasser en Nouvelle-Zélande comme en Australie, ils en prendraient des centaines en peu d'heures, et recevraient du gouvernement une prime de 20 centimes pour chaque paire d'oreilles, et du marchand 20 centimes pour la peau. Il y a 12 ans, un amateur de chasse s'avisa d'importer en Nouvelle-Zélande une paire de lapins; la multiplication a été telle, qu'en 1881 on a exporté 9 millions de peaux de cet herbivore!

XII

Dans trois jours le navire le *Manipoori* nous fit franchir les 950,000 milles qui séparent Bluff en Nouvelle-Zélande de Hobart en Tasmanie. Hobart, belle ville de 20,000 habitants, est le Nice de l'hémisphère sud; on y envoie les malades d'Australie, de Nouvelle-Zélande, et même d'Angleterre. En parcourant les environs, je vois vers le soir de nombreux jeux de cricket. Souvent les jeunes filles jouent avec les jeunes gens, et la jeunesse se voit à de fréquents pique-niques; la jeune fille est moins sequestrée que chez nous. Le mariage est moins une loterie.

La Tasmanie débuta par un établissement de condamnés; elle a aujourd'hui 115,000 habitants; elle exporte beaucoup de conserves de fruits, de la laine, de l'or et de l'étain. Les mines d'étain de Mount-Bishoff, récemment découvertes, ont produit, en 1882, plus de 15,000 tonnes d'étain, vendu à 85 livres sterlings la tonne. Les actions de 125 francs, libérées de 25 francs, valent aujourd'hui 900 francs. Les indigènes ont succombé à la guerre et à l'alcool; le dernier s'est éteint il y a trois ans.

Je traversai l'île en chemin de fer de Hobart à Launceston. Là, pendant que je dînais chez un ami, la terre se mit à trembler. Ces tremblements sont fréquents. Par précaution, cet ami couchait dans le jardin sous une cabane de planches légères. Depuis le tremblement qui venait de changer la configuration du détroit de la Sonde, les levers et couchers du soleil dans toute l'Australie embrasaient le ciel comme une aurore boréale.

Une nuit de bateau à vapeur suffit à passer le détroit de Bassus, et j'abordai à Melbourne en Australie.

XIII

Sous le nom d'Australasie, les Anglais désignent les colonies d'Australie, de Tasmanie, de Nouvelle-Zélande, les Fiji et îles adjacentes. L'Australie est la plus grande île du monde. Elle est 26 fois plus grande que le Royaume Uni d'Angleterre, 6 fois plus grande que l'Indoustan, et de 1/5 seulement plus petite que l'Europe.

Découverte par les Portugais, visitée par les Hollandais, le capitaine Cook y planta le drapeau anglais en 1770. En 1788, on transporta les premiers *convicts* à Botany-Bay, près Sydney. Il y avait alors 1,000 habitants dans l'île, à part les indigènes; aujourd'hui il y en près de 3 millions. L'île a été traversée dans tous les sens par de hardis explorateurs: une ligne télégraphique la traverse du sud au nord, d'Adélaïde à Port-Darwin, et dans peu d'années une voie ferrée la traversera aussi. Plus de 11,000 kilomètres de chemin de fer sont en exploitation, et plus de 60,000 milles de lignes télégraphiques portent les dépêches dans toutes les directions.

L'Australie est divisée en 5 colonies indépendantes qui sont : la Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, Queensland, l'Australie du Sud et l'Australie Ouest. Ensemble elles possèdent plus de 60,000,000 de moutons, 7 millions 1/2 de bœufs, des millions de porcs et de chevaux; l'exportation dépasse déjà un milliard de francs, et l'importation est supérieure à ce chiffre. L'agriculture prend de vastes proportions : sur 7,000,000 d'arpents cultivés en 1882, la moitié l'était en blé, on en récolta 32,000,000 de boisseaux. Les terres de la couronne sont aliénées de diverses manières, au prix moyen de 25 francs l'arpent; 80,000,000 d'arpents ont été déjà aliénés, 2 milliards d'arpents restent disponibles.

La culture de la vigne se développe de jour en jour. A Leledale, près Melbourne, j'ai vu un vignoble contenant environ un million de ceps. A Albury, un autre vignoble avait dans ses caves pour plus d'un million de francs de vin excellent. Dans le Queensland, la production du sucre dépasse déjà 40,000 tonnes par an, dont 12,000 seulement sont consommées sur place. L'Australie du Sud donne d'excellente huile d'olive. De nombreuses usines congèlent les moutons ou préparent les boîtes de viande conservée pour l'exportation. J'en ai visité une aux environs de Brisbane, qui préparait ainsi 800 moutons par jour et 300 bœufs par semaine.

L'Australie est le pays de l'or; on en a retiré déjà pour 7 milliards de francs. Si j'en avais le temps, j'aurais voulu vous faire descendre avec moi dans les mines de quartz aurifère de Ballarat. Une d'elles avait déjà donné 22 tonnes d'or. A Creswich, on avait découvert, à 400 pieds sous terre, le lit d'une ancienne rivière large de 200 mètres; on en lavait le gravier et la boue; une seule mine, celle de Mme Berry, produisait 100 onces d'or par jour. Mais la plus grande richesse de l'Australien est, sans contredit, le mouton, qui donne la meilleure laine du monde. Les fermes où on les élève s'appellent *Stations*. J'en ai visité plusieurs. Dans celle d'Ercildunne en Victoria, les béliers se vendaient de 2,000 à 10,000 francs pièce; un mérinos qui pesait 100 kilogrammes fut payé 12,500 francs. Les propriétaires de 100,000 moutons ne sont pas rares, et on calcule le revenu net à 10 francs par tête. J'ai vu un Allemand qui, associé avec deux autres, venait de louer en Queensland, pour 20 ans, au prix de 750,000 francs, payables en 3 ans, 850,000 arpents de terre. Il comptait bientôt y avoir 600,000 moutons.

Si l'Australie est si prospère, c'est parce que c'est le pays de la liberté. Un Australien que j'ai rencontré en voyage, me disait : « Je viens de visiter l'Europe et l'Amérique. En Angleterre, j'ai trouvé un peu de liberté; en France, je ne l'ai vue que sur les murs de vos monuments. En Amérique il y a bien la liberté, mais la vie et la propriété ne sont pas sauvegardées, tout le monde y a son revolver. Le vrai pays de la liberté, c'est l'Australie! Personne n'est armé, et vous pouvez parcourir les villes, la campagne et la forêt sans courir aucun danger. Cela est dû à ce que l'Australien ne conçoit pas la liberté sans le respect de Dieu, du père et de la femme. Le blasphème, le travail du dimanche, les mauvais propos sont sévèrement punis. Le père a, comme en Amérique, l'absolue liberté de disposer de ses biens. Les mœurs sont protégées. Lorsque j'arrivai à Melbourne, la Cour venait de condamner à 12 mois de prison, avec travaux forcés, un certain Samuel Nathan, propriétaire, parce qu'il avait loué des chambres meublées à trois filles légères. Les journaux de tous les partis applaudirent. Quelques-uns ajoutaient qu'il fallait aller plus loin et couper le mal à la racine, en forçant tout séducteur à la réparation par le mariage.

Le comte de Rosebery, chef de l'Université anglaise, m'avait présenté, à Sidney, à M. Stuart, premier ministre. Il m'envoya tous les documents et lois de l'État, et m'accorda libre passage sur tous

les chemins de fer. Je vis un peu partout les députés et hommes politiques. Les questions qui nous agitent sont aussi à l'ordre du jour dans ce pays, mais on les résout par le sens commun. On fait de nombreux essais en ce moment, et de grands efforts pour empêcher de la part des Compagnies et des capitalistes l'accaparement des terres. J'ai assisté à quelques séances du Parlement. La discussion est vive et énergique, mais la raison domine la passion, et l'accord se fait sur le terrain pratique. La Bible est citée à tout instant, les sénateurs et les députés la savent par cœur; ils y puisent cet esprit de christianisme qu'ils font passer dans la législation. Les erreurs sont peu dangereuses dans ces conditions. Si une loi mauvaise passe, on en surveille les effets; s'ils sont mauvais, la presse les dénonce et on refait la loi. Ainsi, à Sidney, on avait aboli la peine du fouet pour trois ans, à titre d'essai. Les voyous s'étaient multipliés et enhardis, et le fouet fut rétabli. Dans la presse la polémique est courtoise et de bonne foi; et dans ces conditions, elle éclaire et ne passionne pas.

Au moment où j'arrivai en Australie, une conférence internationale réunissait à Sidney les délégués de toutes les colonies australasiennes. Prétextant l'envoi des criminels français sur quelque point de l'Océanie, ils demandaient à la mère patrie d'éloigner ce fléau en annexant ou tout au moins en prenant le protectorat de toutes les îles encore libres. Ils entendent ainsi les réserver à leurs enfants et petits-enfants, à l'exclusion de toute autre nation. Le résultat probable sera l'annexion prochaine de la Nouvelle-Guinée, île aussi grande que Madagascar, mais sous une meilleure latitude, et on nous lâchera les Nouvelles-Hébrides, point imperceptible dans l'Océan. A l'occasion de cette conférence, on a proposé la confédération de toutes les colonies de la Grande-Bretagne. Jetez les yeux sur la carte, et voyez la puissance que formerait cette confédération, embrassant le Royaume-Uni en Europe, le Canada dans l'Amérique du Nord, plusieurs des Antilles et partie de la Guyane vers l'Amérique centrale, plusieurs îles dans l'Amérique du Sud, l'Indoustan en Asie, presque toute l'Océanie. Que serait-ce encore si s'ajoutait la République des États-Unis, qui parle la même langue!

XIV

En Nouvelle-Calédonie je trouvai 6,500 forçats, 2,300 libérés et une population libre de 2,500 personnes, outre mille soldats, officiers et employés, et 21,000 Canaques.

Cette colonie française, que les indigènes appellent la *Grande Terre*, est beaucoup plus petite que la Tasmanie, que les Anglais appellent une feuille de chou. Les condamnés au-dessous de 8 ans, après leur libération, doivent rester dans l'île un nombre d'années égal à celui de leur condamnation; les condamnés à plus de 8 ans y sont pour la vie. On leur donne des terres, ils épousent des condamnées, quelques-uns font de plus ou moins bonnes familles. L'administration fait tout ce qui est humainement possible pour les relever. Elle a eu depuis peu la bonne pensée de les appliquer à la construction des routes. Dans un an, ils avaient ouvert 50 kilomètres de routes carrossables et 450 kilomètres de routes muletières. Les plus sages travaillent comme domestiques dans les maisons ou dans les fermes. J'en interrogeai plusieurs; quelques-uns avouaient bien qu'ils étaient là pour avoir tué leur femme, volé ou incendié. La plupart préféraient dire que leur condamnation était le résultat d'une erreur judiciaire.

Le fouet a été aboli, les fautes graves sont punies par une prolongation de peine. J'en ai vu plusieurs dont les condamnations atteignaient déjà 100, 150 et 200 ans.

A l'île Nou, 7 ou 8 étaient condamnés à mort pour la troisième et quatrième fois, et attendaient de Paris leur troisième ou quatrième grâce.

Le gouverneur, M. Pallu de la Barrière, eut la bonté de me confier au directeur de l'Intérieur et au chef des travaux publics, avec lesquels je parcourus les points principaux de l'île jusqu'à Païta et à Bouloupari. Je visitai plusieurs villages canaques et les beaux établissements des Pères Maristes. Les principaux produits sont l'agriculture, l'élevage et les mines de nikel, d'or, de chrome, de cobalt. Le mouton n'a pu réussir à cause d'une herbe dite *piquant*, qui s'accroche à la laine et pénètre dans les chairs. La sauterelle a fait renoncer à la culture de la canne à sucre. Le café donne de bons résultats. On plantait l'ananas pour en extraire l'alcool, et beaucoup de cocotiers pour l'huile à savon.

Une commission, nommée sur place, pour étudier les moyens de faire prospérer la colonie, propose l'éloignement des condamnés aussitôt les routes achevées, et l'introduction de 4,000 émigrants libres, à chacun desquels on donnerait 4 hectares de terre de labour et 20 hectares de pâturage.

XV

Mais il est temps de rentrer des antipodes. Les navires des messageries portent de Sidney à Marseille pour 1,625 francs. Pour les 45 jours de traversée, le prix est donc de 36 francs par jour, prix d'un hôtel de première classe. Et, en vérité, il n'y a pas d'hôtel au monde où le service et la cuisine soient meilleurs; les cabines sont de petites chambres d'hôtel, le passage est par-dessus le marché.

Maurice et la Réunion étaient sur mon chemin, je les visitai. La première est anglaise et plus petite que la seconde, qui est française; 190,000 hectares contre 252,000; et pourtant la première a 360,000 habitants et la seconde à peine 170,000. A Port-Louis, capitale de Maurice, je trouvai 70,000 habitants, l'activité, le commerce et la vie; 200 usines produisent 120,000 tonnes de sucres l'an. A Saint-Denis, capitale de la Réunion, les 30,000 habitants étaient découragés; l'herbe poussait dans les rues; un palais qui avait coûté 200,000 francs venait de se vendre 20,000 francs. 100 usines produisaient à peine 25,000 tonnes de sucre l'an. Un planteur avec lequel je dînais, me disait avec désolation : Pour ne pas être réfractaire à la loi, je suis obligé d'envoyer mon fils en France passer au conseil de révision dans son village. Or il est de constitution délicate, il sera ajourné à l'année prochaine; il rentrera donc pour retourner l'an d'après, parcourant ainsi quatre fois les 7,000 milles qui nous séparent de la mère patrie.

J'ai demandé sur place les raisons de la prospérité de Maurice et de la décadence de la Réunion. Tous m'ont dit qu'à Maurice il y a plus de liberté, des idées plus larges et des capitaux. A la Réunion nous sommes arrêtés par la routine et l'excès du fonctionarisme.

Vous savez que l'île Maurice était possession française et accepta la domination anglaise en 1810. Au moment de la capitulation nos créoles demandèrent à garder leur religion et leur Code Napoléon. Quelques années plus tard, voyant les conséquences désastreuses

du partage forcé, ils demandèrent l'application de la loi anglaise. Mais l'Angleterre, satisfait de voir l'élément français s'émietter, se garda bien de faire droit à leur demande. Elle avait elle-même imposé le partage forcé en Irlande aux familles catholiques qu'elle voulait abaisser, pendant qu'elle en exemptait les familles protestantes. Napoléon aussi conseillait à Murat, comme meilleur moyen, de se débarrasser à Naples des anciennes familles puissantes, de leur imposer le partage forcé, et au Congrès de Vienne, lorsque certains plénipotentiaires se plaignaient de ce qu'on faisait à la France un lot encore trop beau, tel autre plénipotentiaire répondait : Ne craignez rien, il lui reste le Code civil pour la paralyser.

A la Réunion je n'étais qu'à une nuit de distance de Madagascar. De nombreux malades ou convalescents en revenaient.

Dans la prévision que cette île tomberait bientôt, comme le Tonkin, sous notre protectorat, offrant ainsi de la sécurité au commerce, de nombreuses Compagnies se formaient à Londres en vue de l'exploiter. C'est peu pratique d'avoir des colonies pour y monter la garde et laisser les bénéfices à d'autres.

De la Réunion je passai à Mahé, ville principale des Seychelles Ce groupe d'îles, conquises par Mahé de la Bourdonnais, est maintenant anglais. On y faisait de belles fortunes par la vanille.

A Aden, les Anglais détournaient de plus en plus vers ce port le trafic de l'intérieur. Pour protéger les caravanes, ils payaient au sultan de Katge 100,000 roupies par an, à condition qu'il réponde de leur sécurité ; c'était habile et plus économique que d'entretenir des régiments.

L'Égypte est à notre porte, beaucoup d'entre vous l'ont visitée, et du haut des pyramides ont admiré le contraste du désert avec la verdoyante vallée du Nil.

Nouveau Cyrus, Cambyse ou Nabuchodonosor, Bonaparte en fit la conquête qu'il ne put garder. Mais plus tard les Lazaristes, les Frères de la Doctrine chrétienne et autres congrégations françaises en firent la conquête morale en faisant durant quarante ans, avec un dévouement admirable, l'instruction et l'éducation des classes élevées, des commerçants et du peuple. C'est grâce à leur dévouement que des ruines encore fumantes d'Alexandrie comme des palais du Caire, incertains du lendemain, les regards et les cœurs se tournent vers la France.

Ma tournée devait s'achever par une rapide tournée en Palestine.

Là tout est petit et tout est grand. Le coin de terre où se sont passés les principaux faits bibliques et les faits évangéliques n'est pas plus grand qu'un de nos départements français. Les Turcs ont si bien rempli en cet endroit leur mission conservatrice, que les mœurs, les usages sont encore aujourd'hui ce qu'ils étaient aux premiers siècles; et à l'observateur de bonne foi qui visite Jérusalem, Bethléem, Nazareth, Tibériade ou la mer Morte, l'Ancien et le Nouveau Testament semblent écrits d'hier. Et pourtant c'est de ce petit coin de terre qu'un Juif annoncé à toutes les générations, mourant sur un gibet, proclamait la fraternité des hommes et des peuples, comme ayant un seul et même Père dans les cieux. Oui, je l'affirme, la chose qui m'a le plus frappé dans tous mes voyages, c'est que, depuis le sauvage que l'isolement a abaissé à l'anthropophagie, jusqu'aux peuples que le christianisme a portés au plus haut degré de la civilisation, en examinant le cœur, les penchants, les traditions, on peut voir, à travers leurs qualités et leurs défauts, qu'ils sont tous les enfants d'un même Père et Créateur, et que par conséquent ils sont bien véritablement des frères. Or parmi les frères il y a les aînés et les cadets, les sages et les étourdis; et si j'ai voyagé, c'est dans le désir de voir sur place ce qui réussit aux autres peuples, et de dire à mon cher pays : Débarrassons-nous des préjugés; depuis un siècle nous donnons au monde le spectacle d'un peuple qui défait aujourd'hui ce qu'il a fait hier, et semble chercher sa voie. Laissons les théories, appuyons-nous sur l'expérience; imitons ce que nos frères ont de bon; et ces qualités acquises, ajoutées aux qualités naturelles dont la Providence nous a doués, feront de nous un peuple sage. Or le monde, vous n'en doutez pas, appartiendra toujours au plus sage!

Ernest Michel.

ÉTIENNE MARCEL ET LE DAUPHIN CHARLES [1]

L'ouverture des Etats se fit par une harangue prononcée par Pierre de la Forest, archevêque de Rouen et chancelier de France. Son discours roula sur les mesures que l'on devait prendre pour délivrer le roi de captivité et pour continuer la guerre, et sur les subsides qui étaient nécessaires dans les circonstances présentes. Le duc de Normandie parla depuis sur le même sujet aux députés qui lui furent envoyés par les États.

Jean de Craon, archevêque, pour le clergé, Philippe, duc d'Orléans, frère du roi, pour la noblesse, Étienne Marcel pour les bonnes villes, demandèrent du temps pour délibérer.

Une assemblée générale fut indiquée pour le lendemain aux Cordeliers. Les trois ordres s'y trouvèrent réunis à une messe solennelle après laquelle les députés se retirèrent « chacun en son estat » pour délibérer. Il avait été décidé d'avance qu'afin de simplifier les travaux d'une assemblée aussi nombreuse que celle des États réunis, chaque ordre élirait un certain nombre de ses membres qui se constitueraient en commission préparatoire. Ces élus furent au nombre de cinquante, affirment les chroniques. Le procès-verbal des États généraux dit au contraire qu'ils étaient plus de quatre-vingts. Ces élus, ou commissaires, tinrent séance pendant quinze jours consécutifs et probablement en une seule commission. Des conseillers du roi, désignés par le dauphin, assistèrent aux deux premières séances, ils en furent ensuite exclus par les commissaires qui déclarèrent hardiment ne plus vouloir se réunir en présence des délégués du dauphin.

Les élus des trois ordres résolurent ensemble de faire un certain nombre de représentations au lieutenant du roi et communiquè-

(1) Voir la *Revue* du 15 décembre 1884.

rent chacun à son ordre ce résultat de leurs délibérations. Leur projet fut approuvé à l'unanimité. Ils firent donc prier le dauphin de venir seul à leur réunion, le prévenant qu'ils désiraient lui parler en secret. Le dauphin se rendit à leur convocation, mais il se fit accompager de six de ses conseillers. La présence de ces derniers n'entrait pas dans le plan de la commission et déroutait ses calculs. Néanmoins l'archevêque de Reims, au nom des délégués des trois ordres, fit quelques-unes des représentations formulées par eux dans les séances précédentes. Ils demandaient entre autres choses que tous les officiers du roi (lisez sept ou huit) fussent privés de leurs offices, qu'ils fussent arrêtés et que tous leurs biens fussent saisis et tenus pour confisqués. Ils lui nommèrent les officiers du roi qui avaient été cause des désordres, savoir : le chancelier messire Simon de Bassy, premier président en parlement; maître Robert de Lorry, chevalier; maître Nicolas Braque, « maistre à l'hostel du roy » ; Enguerrand du Petit-Cellier, bourgeois de Paris, trésorier de France; Jean Poil-le-Vilain, bourgeois de Paris, « souverain maistre des monnayes », et Jean de Chauvau de Chartres, trésorier des guerres. Ils demandèrent que l'on donnât des commissions aux nouveaux officiers qu'ils nommeraient et que ceux-ci fissent le procès à leurs prédécesseurs sur les chefs d'accusations que les États fourniraient. Les élus, transformés prématurément en accusateurs publics, se soumirent à perdre leurs biens et à être déclarés incapables de posséder jamais aucun office royal, si ces officiers étaient trouvés innocents. Les élus demandèrent encore que l'on rendît la liberté au roi de Navarre qui avait été mis en prison sans raison ; ils voulaient que le duc se gouvernât par le conseil de ceux qu'ils lui nommeraient et qui seraient tirés des trois États, savoir : quatre prélats, douze chevaliers et douze bourgeois. Ils firent encore d'autres demandes qui furent très désagréables au duc, car elles portaient un coup à l'honneur du roi et elles donnaient une atteinte visible à l'autorité de son lieutenant. Le rapporteur terminait en disant au dauphin que les représentations qu'il venait d'entendre en particulier lui seraient renouvelées en public dans l'assemblée générale des États. Ces menaces de publicité effrayaient déjà les conseillers du roi ; mais ce qu'ils redoutaient bien plus encore, c'était de voir d'autres remontrances ajoutées à celles qui venaient d'être formulées, car le rapporteur n'avait pas manqué d'insinuer qu'il ne s'acquittait que d'une

partie de son mandat et qu'il réservait le reste pour le jour de la clôture des États.

Le dauphin et son conseil demandèrent du temps pour délibérer sur ces importantes questions. La clôture des États devait avoir lieu, en séance publique, le 31 octobre 1356. Cette date était trop rapprochée pour permettre de prendre des mesures extraordinaires. On résolut donc de traîner en langueur.

Le caractère du lieutenant du roi se prêtait mieux, du reste, à une politique de temporisation qu'à une action énergique. Suivant ce plan de conduite, lorsque les États étaient déjà réunis dans la grande chambre du parlement, il fit demander tout à coup les principaux membres de l'assemblée, ceux qui gouvernaient la France et il leur dit qu'ayant reçu des lettres du roi son père et de l'empereur Charles IV son oncle, il jugeait convenable d'ajourner la séance. Le duc d'Orléans et le duc de Bretagne furent chargés d'annoncer publiquement cette décision dans la grande chambre du parlement. La clôture des États fut ainsi remise au jeudi après la Toussaint. Mais le 2 novembre, veille de cette date, le dauphin convoqua une seconde fois les États et proposa, en présence de son conseil, de ne pas entendre les représentations projetées par les élus, jusqu'à ce qu'il eût pris, sur ce sujet, l'avis des grands seigneurs qui revenaient d'Angleterre, du comte de Savoie, dont on lui annonçait l'arrivée et de l'empereur auquel il allait prochainement rendre visite à Metz avant le voyage que Charles IV se proposait de faire en France. Il priait ensuite ces députés de s'en retourner, eux et leurs collègues, chacun en son lieu, promettant de les convoquer bientôt.

La majorité fut favorable à ce projet, les mécontents furent obligés d'accepter une situation réglée à l'avance, et l'assemblée se trouva dissoute sans avoir été entendue. Déjà beaucoup de députés avaient quitté Paris, à cause de la cherté des vivres; ceux qui restaient s'empressèrent de les imiter. Néanmoins Robert Le Coq, évêque de Laon, voulut auparavant les réunir et leur donner lecture des représentations qu'aurait dû entendre le dauphin. Cette assemblée eut lieu et, en outre, chaque député emporta avec lui une copie des résolutions prises par les États pour en donner connaissance à ses commettants.

On s'explique difficilement l'insistance avec laquelle les États de 1356 réclamèrent la liberté de Charles le Mauvais. Quelques

auteurs ont pensé que cette proposition fut représentée par les partisans du prince comme la réparation d'une injustice, et un moyen de réconcilier les partis. D'autres ont fait retomber tout l'odieux de cette intrigue sur Robert Le Coq, « vendu dès lors au roi de Navarre, la créature, l'âme damnée de Charles le Mauvais, le grand meneur qui avait réussi à embaucher un certain nombre de membres des trois ordres, notamment Jean de Picquigny et Étienne Marcel, en trompant peut-être ce dernier sur ses véritables intentions (1). » Mais ni l'une ni l'autre de ces suppositions ne nous paraît satisfaisante. Une grande Assemblée, digne d'un pays comme la France, doit être au-dessus des petitesses des partis et des calculs intéressés de quelques intrigants. Dès le moment où on laisse de côté les questions d'existence nationale pour combiner quelques arrangements en faveur de telle ou telle individualité, il faut lui laisser le déshonneur de sa conduite et ne pas chercher à l'excuser.

Par la célèbre ordonnance de 1355, les États avaient été élevés à la hauteur d'un pouvoir national en gardant la perception de l'impôt qu'ils votaient et en s'attribuant, non seulement la surveillance, mais encore l'administration et l'emploi des fonds publics; par les vaines tentatives d'accommodement ou par leur coupable condescendance aux menées de personnages odieux, ces mêmes États devinrent complices de traîtres, conspirateurs et assassins, cherchant leur part de butin dans les dépouilles de la France et provoquant le peuple à la guerre civile. Les États de 1356 ne suivirent ni les exemples ni les traditions des précédents; ils se firent révolutionnaires sur des questions de personnes; mais ils délaissèrent totalement le contrôle sérieux des fonds publics et le soin des intérêts du royaume. « Les trois Estats, assemblez à Paris par le régent, furent conduits par aucuns, obstinez outre cuidez qui vouloit que le duc se gouvernast du tout par eux et qu'il menast tous officiers et délivrast le roy de Navarre; ce qu'il ne voulut pas faire sans avoir le congé de son père, et par son sens les fit départir sans rien faire pour éviter leur importunité (2). » Ils n'ont rien conclu de parfait sur ce qu'il leur a été proposé, pensait dès lors le dauphin, comme il devait l'écrire deux ans plus tard, dans une ordonnance de rémission. Cependant, malgré la répugnance qu'il éprouvait à s'adresser aux hommes influents de ses États, le

(1) Siméon Luce, *Histoire de Duguesclin.*
(2) Chronique manuscrite, citée par Secousse.

duc-lieutenant du roi manda plusieurs fois encore Étienne Marcel, pour savoir de lui s'il était possible de lever de nouveaux subsides. « Convoquez les États, répondait invariablement le chef du tiers, et vous obtiendrez d'eux tout ce que vous demanderez. » Les conditions restaient sous-entendues, et le dauphin, qui les prévoyait, préféra, suivant son habitude, attendre et différer.

Ce fut alors qu'il résolut d'envoyer ses propres officiers en son nom dans les bailliages pour requérir l'aide des « bonnes villes ». Il avait déjà obtenu une levée de 10,000 hommes, votée par les États de Languedoc, qui se réunissaient toujours en même temps que ceux de Paris, et il en obtint au mois de décembre une autre de 5,000 hommes des États d'Auvergne. L'enthousiasme patriotique était très grand dans le Midi. Les États du Languedoc défendirent que ni hommes ni femmes ne portassent d'ornements d'or, d'argent ou de perles jusqu'à la délivrance du roi.

« Le dauphin était pendant ce temps à Metz pour recevoir son oncle, l'empereur Charles IV; triste dauphin, triste empereur, qui ne pouvaient rien l'un pour l'autre. De son côté, la reine mère s'en allait à Dijon marier son petit duc de Bourgogne, qu'elle avait eu d'un premier lit, avec la petite Marguerite de Flandre. Ce voyage coûteux avait l'avantage lointain de rattacher la Flandre à la France. Que devenait Paris, ainsi abandonné, sans roi, ni reine, ni dauphin? Il voyait arriver par toutes ses portes les paysans avec leurs familles et leurs petits bagages; puis, par longues files lugubres, les moines, les religieuses des environs. Tous ces fugitifs racontaient des choses effroyables de ce qui se passait dans les campagnes. Les seigneurs, les prisonniers de Poitiers, relâchés sur parole, revenaient sur leurs terres pour ramasser vitement leurs rançons, et ruinaient le paysan. Par dessus, arrivaient les soldats licenciés, pillant, volant, tuant. Ils torturaient celui qui n'avait plus rien pour le forcer à donner encore. C'était dans toute la campagne une terreur, comme celle des *Chauffeurs* de la Révolution (1). »

IV

Le voyage du dauphin à Metz avait duré plus de six semaines. De retour à Paris, il convoqua de nouveau les États des trois ordres.

(1) Michelet, *Histoire de France.*

Les députés se trouvèrent à Paris au jour indiqué et tinrent de nombreuses conférences aux Cordeliers. Dans ces réunions, on rédigea un nouveau cahier des représentations qui seraient faites au dauphin en séance publique. Des copies de ces représentations furent envoyées aux États particuliers qui se tenaient alors dans toutes les provinces. Ce fut donc avec l'assentiment général de tous les députés, et au nom de la nation tout entière que Robert le Coq prit la parole en séance publique, le 3 mars 1357, et adressa au régent les représentations qu'il avait refusé d'entendre au mois de novembre précédent. Robert le Coq, parlant au nom des États et comme représentant du clergé, demanda le renvoi des officiers précédemment désignés et de plusieurs autres qu'il nommait ensuite, en tout vingt-deux conseillers royaux; « il requit de même que tous les officiers du royaume fussent suspendus, et que les États nommassent des réformateurs qui auraient connaissance de tout ce qu'on pourrait imputer à ceux nommés (1)? » Jean de Piquigny pour les nobles, Nicolas le Chanteur pour les bonnes villes, et Étienne Marcel, prévôt des marchands, avouèrent l'évêque.

Ils offrirent ensuite 30,000 hommes d'armes et le subside nécessaire à leur entretien, demandant en retour une assemblée générale des États dans la quinzaine de Pâques pour vérifier le montant et l'emploi des sommes levées. Ils faisaient promettre, en outre, que le dauphin convoqueraient au moins deux fois, en outre, les États du royaume dans le courant de l'année. Tout fut accordé suivant les remontrances. Les trois ordres se réunirent aussitôt séparément et choisirent leurs députés. Les prélats en premier lieu désignèrent « douze personnes bonnes et sages, qui eurent pouvoir, de par eux et de par le clergé de ordonner et aviser voies convenables pour faire ce que dessus est dit. » Les barons et les chevaliers déléguèrent de même douze autres chevaliers, les plus sages et les plus discrets, pour s'occuper des mêmes affaires; enfin les bourgeois élurent aussi douze d'entre eux pour connaître des nouvelles réformes. « Ainsi fut confirmé et accordé de commun accord. » « Ces trente-six personnes devoient se réunir fréquemment à Paris pour discuter ensemble sur les affaires du royaume. » « Et toute manière de chose se devoient déporter par ces trois

(1) Secousse. *Ordonnances royales.*

États; et devoient obéir tous autres prélats, tous autres seigneurs, toute communauté des cités et des bonnes villes, et à tous ce que ces trois États feroient et ordonneroient. »

L'absolutisme passait des mains du roi au sein d'une commission. Ce n'était donc pas, comme plusieurs historiographes se sont plu à le dire, un essai de gouvernement libre et parlementaire; c'était le triomphe des adversaires de la royauté reprenant et perpétuant les traditions royales, c'était une nouvelle forme de l'absolutisme personnifié dans une réunion de trente-six membres au lieu d'être représenté par un roi. Aussi le premier soin de ce nouveau pouvoir fut-il de faire échec à ce qui restait encore de l'ancien, c'est-à-dire au duc de Normandie et à ses conseillers. En conséquence, « le dauphin publia la grande ordonnance de mars 1356-1357, qui confirmait celle du 28 décembre 1355, et qui fut lue et publiée en parlement pour lui donner un caractère législatif. Par cette ordonnance mémorable, le dauphin renonçait à toute imposition non votée par les États, s'engageait à ne rien détourner du Trésor, à laisser lever et employer l'argent des impôts par bonnes gens sages ordonnées par les trois États, à réformer les abus de pouvoir de ses officiers, à rendre la justice impartiale et prompte, à ne plus vendre les offices de judicature, à ne plus altérer les monnaies qui seraient faites dorénavant conformes au modèle donné par le prévôt des marchands de Paris. Il interdit encore le droit de prise, les emprunts forcés, les guerres privées, les jugements par commission, l'aliénation des domaines de la couronne; il autorisa la résistance à main armée à toute entreprise illégale, à toute guerre entre seigneurs, déclara les membres des États inviolables, enfin ordonna l'armement de toutes gens selon leur état.

Le conseil des trente-six commença par séparer entièrement les attributions de la Chambre des comptes et du parlement, et par renouveler les membres de ces deux cours; il destitua tous les officiers de justice et de finance, receveurs, châtelains, sergents d'armes, notaires, etc., exila presque tous les conseils royaux, s'empara des coins de la monnaie, créa la Cour des aides, destinée à régulariser l'assiette des impôts, et à laquelle fut attribuée depuis une juridiction contentieuse en matière de finances. C'était l'évêque de Laon qui dirigeait tous ces changements, et le dauphin n'avait plus d'autre pouvoir que de promulguer les ordonnances qui portaient : « De l'avis de notre grand conseil des États et des hommes des bonnes

villes (1). » Le subside accordé devait être levé pendant un an. Toutefois, d'après un compte de Robert de Riom, gouverneur des finances, il est permis de supposer que les impôts dont il s'agit ne furent levés que pendant quatre mois. « L'Auvergne fut un de ces pays où l'on se lassa bientôt d'obéir au prévôt des marchands de Paris. »

La faction qui voulait dominer les États et s'en servir pour l'exécution de ses desseins, dit Anquetil, songea d'abord à deux expédients : se procurer de l'argent, et se donner une force militaire. La force militaire se fit en autorisant chaque député à avoir, pour sa sûreté, quatre hommes armés. Cette distinction, qui flattait la vanité des membres, produisit un corps d'environ quatre mille hommes, que leur réunion sous des officiers que la faction nomma, rendait propres à tout exécuter à la première réquisition. Quant à de l'argent, il se présenta un moyen d'en avoir suffisamment pour le paiement journalier des affidés : ce fut d'établir un impôt destiné à la délivrance du roi. Les États le décrétèrent, et Marcel eut soin que la levée, la régie, la distribution, se fissent par des gens dépendant de lui, de sorte qu'il avait toujours entre les mains le gouvernail et la clef des événements. Pour achever de paralyser l'autorité du prince, il lui fit refuser le titre de régent, jusqu'à ce qu'il eût atteint vingt et un ans, et obtint que son conseil fût formé de trente-six personnes tirées par égales portions des trois ordres des États et que l'évêque de Laon fût placé à la tête. Enfin, pour que ses plans ne pussent être contrariés par le parlement, par la Chambre des comptes ou par quelque autre corps ayant droit de traverser ses opérations, il obtint que leurs pouvoirs seraient suspendus pendant la durée des États. Cependant, comme il fallait une police et une apparence de gouvernement, la cabale dominante fit créer des tribunaux qu'elle remplit de ses créatures. Ceux qui furent pourvus de ces charges, s'ils n'avaient pas été d'abord entièrement dévoués à la cause de leurs bienfaiteurs, en devinrent les partisans zélés, afin de se perpétuer dans ces emplois qu'on eut soin de rendre lucratifs.

Matthieu Villani dit « que les députés des États ne songeaient qu'à s'enrichir sans s'embarrasser du bien public, que les Picards furent les premiers qui s'en aperçurent et qu'ils prirent le parti

(1) Lavallée, *Histoire des Français*, t. II, p. 44.

de se gouverner par eux-mêmes, de ne point contribuer aux taxes ordonnées par les trois États, de ne point obéir à leurs ordres et que plusieurs autres provinces et villes firent la même chose ». Un homme du peuple, dit à ce sujet Corneille Zantfliet, dans sa chronique, s'ennuyant de partager le gouvernement avec les États, s'empara seul de l'intendance des revenus royaux sans que personne osât lui résister, parce qu'il était le maître de la multitude. Les grandes villes du royaume, Paris, Rouen, Beauvais et Amiens étaient dans son parti; il amassa des trésors immenses. Ce *quidam plebeius* n'est autre apparemment que le prévost des marchands, Étienne Marcel.

La résistance des provinces était en quelque sorte légitimée par l'indécision du dauphin, qui fit crier un mercredi après Pâques fleuries des lettres ouvertes du roi défendant de payer le subside ordonné par les trois États et interdisant la réunion d'une nouvelle assemblée dans la quinzaine de Pâques ni d'autres jours. Il est vrai que deux jours après, le dauphin fit publier qu'on lèverait le subside et que les États s'assembleraient dans la quinzaine, nonobstant le cri qui avait été fait le mercredi précédent.

« Marcel s'était adjoint dix ou douze bourgeois, nommés échevins. qui formaient une espèce de conseil indépendant des États. Il n'y avait pas un de ces séditieux qui ne se crût bien au-dessus des députés. » — « Quand le dauphin défendit de lever l'aide votée par les États, Marcel se contenta de répliquer : « Cet argent ne sera pas pour le roi, puisqu'il n'en a plus besoin ; mais comme je suis averti que le dauphin rassemble des troupes, qu'il veut faire entrer dans Paris, afin de se rendre maître des biens et de la vie des bourgeois et les traiter à sa volonté, il nous vient fort à propos pour prévenir ses dangereux projets. » Sur ce simple avis, les Parisiens s'obstinent à payer la taxe, s'imposent le service militaire, font poser des chaînes au coin des rues et des carrefours, voient de sang-froid abattre leurs maisons dans les faubourgs, pour en employer le terrain en fortifications et prêtent eux-mêmes les mains à ce genre de démolition, qui, dix ans auparavant, lorsque le roi d'Angleterre campait à Poissy, avait pensé occasionner une révolte (1). »

Suivant en tout une politique d'inertie, le dauphin trouva moyen de gagner huit jours sur la date de convocation des États. L'assem-

(1) Anquetil, *Histoire de France.*

blée publique annoncée pour la quinzaine de Pâques n'eût lieu que le 30 avril 1357, trois semaines après Pâques.

Après bien des délibérations qui n'aboutirent à rien, on constata que le produit de l'aide n'atteignait pas le dixième de l'évaluation faite par les États précédents. Les députés honnêtes du tiers en éprouvèrent une vive déception, les partisans du dauphin y trouvèrent, au contraire, une excellente occasion de décrier les meneurs. Toutefois les critiques des mécontents étaient faites avec une grande circonspection ; on se persuadait, en effet, « que cette puissance usurpée s'anéantirait d'elle-même par les excès, et que pour la détruire il n'y avait qu'à la laisser insolemment triompher ».

Trois mois après les États de 1357, vers le 15 août, le dauphin, jugeant cette œuvre de destruction assez avancée, manda au Louvre Etienne Marcel, Charles Consat, Jean de l'Isle, commissaires imposés au conseil des factieux, et leur déclara hardiment qu'il entendait gouverner seul et ne voulait plus soutenir de curateurs ; puis le même jour il quitta Paris, et vint en personne demander des subsides aux bonnes villes du royaume.

Paris, ne sachant à qui s'en prendre de cet abandon qui menaçait de lui faire perdre ses privilèges de capitale, accusa les membres influents des États. Il fallut organiser une députation chargée de rejoindre le duc de Normandie, de le prier de rentrer dans la capitale du royaume, de lui promettre une soumission entière et de lui offrir tout l'argent que les besoins du royaume exigeraient. Était-ce une feinte pour ramener Charles et le gouvernement à la discrétion des factieux ? Peut-être ! Mais comme il y avait moins de sécurité à la campagne qu'à Paris, le dauphin exploita la situation, exigea des promesses, accorda une partie des demandes qui lui furent adressées et revint au milieu de ses adversaires. S'ils tenaient à leur parole, le gouvernement devenait facile, s'ils persistaient dans leurs intrigues, leurs complots, la révolution amenait la guerre civile et le triomphe de la royauté était assuré.

Le 1er octobre 1357, jour de la Saint-Remy, le dauphin reçut les délégués de la ville de Paris, qui s'engagèrent solennellement, au nom de la communauté, à ne plus réclamer la mise en liberté du roi de Navarre. Cette condition fut formulée d'une manière toute spéciale. Nous verrons bientôt comment les agitateurs surent éluder leur parole. Dès sa rentrée à Paris, Charles chercha à s'entendre avec les représentants des États et ceux de la commune pour sub-

venir aux frais de la guerre. Ceux-ci demandèrent qu'on leur adjoignît les députés de vingt ou trente villes principales du royaume. Les conseillers du dauphin crurent voir dans ce projet une manœuvre hostile qui avait pour but de faire tomber l'autorité du gouvernement entre les mains d'une représentation incomplète et dévouée aux factieux. Au lieu de convoquer vingt ou trente villes pour délibérer avec la commune de Paris sur les affaires du royaume, le dauphin en invita soixante. Étienne Marcel ne pouvant plus espérer conduire cette représentation à sa guise, déclara qu'il ne pouvait rien faire avant la convocation des trois États.

Toujours fidèle à sa politique d'inertie et de concession, le fils du roi captif se soumit à cette nouvelle exigence; des lettres de convocations furent aussitôt envoyées au clergé, à la noblesse et aux bonnes villes; l'assemblée était indiquée pour le 7 novembre 1357. Au jour fixé, tous les députés se trouvèrent réunis; les délibérations commencèrent, et l'on eût pu croire que l'entente allait se rétablir. Mais dans la nuit du 7 au 8 novembre, « Jean de Picquigny, gouverneur de l'Artois et naguère orateur de la noblesse aux États, courut à la tête d'une trentaine d'hommes d'armes au château d'Arleux en Cambrésis, et délivra le roi de Navarre, qui y était enfermé. Ce coup de main donna au parti des États de la bourgeoisie parisienne un chef militaire, et lui assura une armée, celle des Navarrais; il avait été préparé, assure Dareste, de concert avec le comte de Longueville. » A la nouvelle de cette évasion, les députés de Champagne et de Bourgogne se retirèrent, pour n'être pas tenus d'*avouer* la délivrance du roi de Navarre, c'est-à-dire pour décliner toute complicité d'une conspiration. Une lutte immédiate fut sur le point de s'engager entre les deux princes; mais l'évêque de Laon la conjura, du moins pour le moment. Le dauphin, sur ses sollicitations, fit droit à toutes les requêtes de Charles le Mauvais, lui rendit ses dignités, ses terres, ses châteaux, et consentit même à célébrer à Rouen, à titre de réparation solennelle, l'enterrement public des seigneurs décapités et pendus deux ans auparavant. Les reines douarières, Jeanne et Blanche de Navarre, l'une mère, l'autre sœur de Charles de Navarre, unirent leurs efforts à ceux de l'évêque de Laon pour maintenir le bon accord entre les deux princes; elles obtinrent qu'ils se vissent et qu'ils mangeassent plusieurs jours au même hôtel (1).

(1) Dareste, *Histoire de France*, l. XIII.

Cependant les nobles et les députés ne parvenaient pas à s'entendre aux assemblées des États. Ceux du 7 novembre n'aboutirent à rien. On se sépara à la suite des graves incidents que provoqua l'évasion de Charles le Mauvais : une assemblée générale était indiquée comme devant avoir lieu huit jours après Noël. Peu de prélats s'y rendirent, pas un noble n'y parut, disent les grandes chroniques. Toutefois, du texte des ordonnances, on peut affirmer qu'il y en avait au moins quelques-uns ; il y eut ensuite des réunions particulières jusqu'au 15 janvier ; mais aucune résolution ne pouvait être arrêtée ; on se sépara en se donnant rendez-vous pour le 11 février. A cette date, on dut, comme précédemment, voter quelques subsides. Les questions d'intérêt général étaient dénaturées par les prétentions inqualifiables des factieux. L'intérêt personnel dominait partout ; l'égoïsme seul faisait loi. On contestait la légitimité de l'assemblée ; on lui reprochait de n'être pas en nombre, de ne pas représenter le royaume et d'être uniquement dirigée « par le prévost des marchands et aucuns bourgeois de Paris ».

Au dehors, les guerres particulières remplissaient la trêve conclue entre les Français et les Anglais. Les bandes anglaises se vendaient au plus offrant pour avoir un prétexte de continuer le pillage des villes et des châteaux. L'inquiétude, l'agitation et la souffrance étaient partout. Cependant l'université, le clergé et tous les corps de la ville envoyaient des députations au dauphin, pour obtenir de lui qu'il se rapprochât du roi de Navarre. Les plus pacifiques manifestaient l'intention de se déclarer contre celui des deux princes qui prendrait les armes le premier. A la fin, le 22 février, Marcel se présenta lui-même au Louvre, accompagné d'une foule d'hommes qui portaient des chaperons aux couleurs de la ville ; ils avaient disposé des compagnies de gens de métiers dans toutes les rues environnant le palais. Il « entra dans la chambre du duc de Normandie et lui requit moult aigrement qu'il voulût entreprendre les faits des besognes du royaume et y mettre conseil, afin que le royaume qui devoit lui parvenir fut si bien gardé que tels manières de compagnies qui régnoient n'allassent mie gatant ni robant le pays. Le duc répondit que tout ce feroit il volontiers si il avoit la mise par quoi il le put faire ; mais celui qui faisoit lever les profits et les droitures appartenants au royaume le devoit faire, si le fit. Je ne sais pourquoi ni comment, mais les paroles multiplièrent tant et si haut que là endroit furent, en la présence du duc de Normandie, occis trois

des grands de son conseil si près de lui que sa robe en fut ensanglantée (1). »

Suivant d'autres récits que M. Dareste paraît préférer à celui de Froissart, « il n'y aurait eu, dit cet historien, que deux victimes dans la chambre du dauphin, les deux maréchaux de Champagne et de Normandie; mais un avocat général au Parlement aurait été assassiné par la foule hors du Palais. Le dauphin lui-même fut en danger. Marcel, pour le sauver, lui mit sur la tête son chaperon rouge et bleu, aux couleurs de la ville. De là le prévôt se rendit sur la place de Grève, y harangua le peuple et déclara que tout s'était fait par son ordre, attendu que les victimes étaient des traîtres. Il retourna ensuite au palais, annonça au dauphin que la *volonté* du peuple était d'*avouer* le châtiment de ses officiers, et l'obligea de faire prendre à toute la maison les couleurs de la ville. Le lendemain, « il requit au nom de la municipalité de tenir les ordonnances faites par les trois états, et de mettre en son grand conseil trois ou quatre bourgeois qu'on lui nommeroit. Toutes lesquelles choses monseigneur le duc octroia. »

Charles Buet.

(*A suivre.*)

(1) Froissard.

REVUE LITTÉRAIRE

VOYAGES ET VARIÉTÉS

Les Vrais Arabes et leur pays, par M. Denis de Rivoyre. (Plon, Nourrit et Cie.) — *Excursions sur les bords de l'Euphrate*, par Léon Cahun. (Maurice Dreyfous.) — *A travers l'Algérie*, par le Dr L. M. Reuss. (Librairie générale de vulgarisation.) — *Lettres de Gordon à sa sœur*. (J. Hetzel et Cie.) — *Voyage en Palestine*, par M. Gabriel Charmes; *Souvenirs d'un vieux critique*, par A. de Pontmartin. (Calman Lévy.) — *Impressions de voyage et d'art*, par Emile Montégut. (Hachette et Cie.) — *Fleurs et peinture de fleurs* (France, Italie, Flandre, Hollande), par M. Loir-Mongazon. (Emile Perrin, librairie académique.) — *La Maison et l'Eglise*, souvenirs d'un enfant catholique, par Auguste Nisard. (Bray, Retaud et Cie.) — *Mylord et Mylady*, par Brada. (Plon, Nourrit et Cie.) — *Une visite au palais du diable*, traduit de Karl May, par J. de Rochay. (Mame et fils.)

I

Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié le volume très français, très personnel et très coloré, dans lequel M. Denis de Rivoyre nous conduisait, par Suez et la mer Rouge, à Obock, notre futur Aden; puis, en remontant le golfe Persique, à Mascate, Bouchire et Bassorah. C'est la continuation de ce voyage que nous recevons de la maison Plon, sous ce titre : les *Vrais Arabes et leur pays*.

C'est en effet les vrais Arabes que nous allons connaître, en voyageant sur les bords du Tigre, d'abord, et de l'Euphrate, ensuite. Paresseux, orgueilleux et pillards, M. Denis de Rivoyre ne nous laisse ignorer aucun de leurs défauts; mais il n'en est pas moins saisi de pitié pour ces peuplades soumises aux exactions épouvantables des Turcs de la décadence. En vrai Français, très épris de la grandeur de son pays, il ne serait même pas très éloigné de

nous convier à une sorte de croisade scientifique, industrielle et militaire, pour arracher à la rapacité des pachas les habitants de l'ancienne Mésopotamie. Hélas! nous savons trop ce que vaut l'aune des croisades modernes! A défaut du Mexique, la Tunisie et le Tonkin sont là pour nous inviter à la prudence.

Cependant le tableau de ces exactions est fait pour toucher et irriter les plus flegmatiques. M. de Rivoyre ne nous parle que de faits qu'il a pu constater. Tandis qu'il navigue sur le Tigre, remontant à Bagdad, il voit fuir sur les rives hommes, femmes et enfants. Ces migrations d'indigènes effarés excitent sa curiosité, et il s'informe du motif de cette exode. On lui apprend que les brigands ont volé des chevaux destinés au Grand seigneur, et que le *muchir* de Bagdad envoie des troupes pour punir, non les coupables (la justice orientale ne s'embarrasse pas de nos subtibilités d'Occident), mais les premiers individus qu'on trouvera sur le territoire où le vol a eu lieu, et qui seront tenus pour les voleurs et traités en conséquence. C'est une razzia de justice, et quelle razzia!

« Le passage de ces troupes est un fléau autrement redoutable que celui des brigands. Car si ces derniers ont enlevé des chevaux, les autres prennent, brûlent et pillent tout ce qu'ils peuvent, et malheur à qui se présente devant eux! Toute victime leur est bonne pour assouvir leur vengeance; hommes, femmes ou enfants, pour tous le danger est le même..... Et voilà ce qui s'appelle l'administration de la Sublime Porte dans les vallées du Tigre et de l'Euphrate! »

Parlons un peu de Bagdad, la ville des kalifes. Des restes d'une splendeur ancienne, un peu de vie commerciale, mais des ruines et les marques d'une décadence que rien n'arrête : telle est la ville. Voici un crayon léger de l'antique cité, vue du fleuve, à l'arrivée.

« Le premier coup d'œil du bateau est charmant. Là encore, comme dans tout le long du parcours et malgré sa longueur, le Tigre coule encaissé entre deux hautes berges qui l'étreignent. Des maisons de vastes dimensions, de tout style et de tout caractère, j'allais dire de toute couleur, car les choses revêtent réellement de la couleur sous les rayons de ce chaud soleil de l'Orient, s'étagent au flanc de la rive. Les premières mouillent leur pied dans le fleuve.

« A gauche, elles sont plus petites, plus entassées. Ici, les palais, au contraire, se succèdent, magnifiques demeures dont les terrasses de marbre et les jardins ombreux amènent leurs hôtes jusqu'au

bord de ces eaux, où la fraîcheur les aide à supporter la chaleur torride de l'été. »

Mais ce premier aspect enchanteur n'est pas le vrai. Bagdad est bien une ville agonisante. La saleté orientale et juive s'y étale dans toute son impudeur. A peine a-t-on quitté le fleuve que les ruines se montrent. Supposez Paris réduit au tiers et, dans les deux tiers restants, des débris, des immondices, des chacals rôdant, « un désert de monticules de sable, d'entassements informes, tout ravinés d'ordures et de ruines sans nom! »

Bagdad, cependant, a un tramway ! C'est Midhat Pacha qui l'a dotée de ce véhicule, qui conduit fidèles et infidèles à la mosquée de l'*Iman Maoussa*, lieu de pèlerinage très vénéré par les Musulmans Chiites, qui le préfèrent même à celui de la Mecque. *Iman Maoussa*, ou Moïse, est un petit-fils de Mahomet, fils de sa fille Fatma et d'Ali. Nous voyons le tramway courir dans le désert, tandis que, sur la voie, les musulmans, ennemis du progrès, font allonger le pas de leurs chameaux ou de leurs ânes en égrenant leur lourd chapelet, et prient Allah que cette machine maudite, qui représente l'esprit des infidèles, déraille et se détraque.

La partie la plus intéressante du récit de M. de Rivoyre est celle consacrée à l'excursion sur l'Euphrate, à la vie qu'il a menée parmi l'une des quatre grandes tribus turbulentes qui, nominalement soumises à l'autorité du sultan, sont néanmoins à peu près indépendantes. Ces quatre tribus sont les *Montéficks*, qui tiennent toute l'ancienne Mésopotamie; les *Chaâbs*, qui occupent la rive gauche du Tigre; les *Chammars*, qui occupent la contrée de Mossoul à Bagdad; les *Anessys*, qui se trouvent vers Damas.

C'est chez les *Montéficks* que nous accompagnerons M. Denis de Rivoyre, en Mésopotamie, là où l'Euphrate, en se séparant du Tigre, ne peut plus laisser passage aux gros bateaux.

Avant d'entrer dans ce territoire, berceau de notre histoire religieuse, arrêtons-nous à *Gourneh*, où la légende place le Paradis terrestre.

« Tout l'intérêt de Gourneh se réduit aux prétentions de la tradition locale, qui veut y voir l'emplacement du Paradis terrestre. Sur la rive droite du Tigre, un peu à l'écart des dattiers qui en constituent à peu près l'unique végétation, se montre même encore « l'arbre de la science du bien et du mal ».

« Le malheur, c'est que cet arbre n'est ni le pommier que la

Bible enseigne, ni un figuier que d'autres y substituent; c'est tout simplement un acacia. »

Ce n'est pas sans danger que M. de Rivoyre a accompli son pèlerinage aux ruines d'*Uhr*, la ville d'Abraham, et à celles de *Tello*. Tout ce pays est infesté de brigands, et c'est aux plus forts d'entre eux qu'il faut se confier pour être protégé. Voici un petit tableau qui donnera une idée de la vie qu'il a fallu mener. Il s'agit d'une nuit passée en plein air, au milieu des *Montéficks*.

« Nous nous étendons (sur la place même) non loin de Cheick Hassan, pendant que la foule des nouveaux arrivants se fraye une place à nos côtés. La lueur incertaine de deux ou trois torches éclaire la scène. A chaque instant de grandes ombres silencieuses se glissent auprès de nous; pendant une heure le va-et-vient se prolonge. Quelques-uns en se couchant semblent échanger des paroles mystérieuses. Que se disent-ils? D'où viennent-ils? Il y en a qui semblent surpris de nous trouver au milieu d'eux. A la fin les voix se taisent, les feux s'éteignent, les bruits s'assoupissent; et, dans cette atmosphère chargée d'émanations qui n'ont rien de commun avec la violette, au milieu de ce ramassis de forbans, pour qui la morale est lettre morte, aux yeux desquels le sang de l'homme vaut à peine celui d'un poulet, et dont le plus innocent n'a peut-être guère moins d'une dizaine de meurtres sur la conscience, nous voilà, notre vie sans défense à leur merci, à dormir aussi paisiblement que chez nous sous l'égide toujours respectée des lois saintes de l'hospitalité. »

Nous ne voulons pas laisser l'excellent travail de M. Denis de Rivoyre, sans prier le lecteur de lire attentivement le dernier chapitre intitulé : « Un peu de politique orientale », dans lequel le voyageur expose ses idées sur le monde arabe, qu'il a traversé de la Perse à la Méditerranée, et conclut en affirmant qu'il y a là tout un peuple prêt à se soulever contre l'Osmanli. Ce chapitre est un vrai cri de guerre contre la Turquie.

Avec force, M. Denis de Rivoyre nous engage à nous préparer à recueillir notre part de l'héritage de l'homme malade, en même temps qu'il insiste sur ce fait trop connu que l'Anglais s'en occupe activement déjà. Les événements d'Égypte l'ont bien prouvé.

Tout autre est le sentiment de M. Léon Cahun, l'auteur d'un voyage intitulé : *Excursions sur les bords de l'Euphrate*, et publié chez Maurice Dreyfous.

M. Cahun, lui, est un turcophile. Ce n'est pas qu'il nie les exactions des fonctionnaires et pachas turcs; mais il a étudié le soldat turc, qui, chacun le sait, du reste, est un excellent soldat, et il a pour ces petits troupiers solides, sobres, nerveux, courageux, un peu de la tendresse que nous portons à nos petits soldats.

Le voyage de M. Léon Cahun, écrit avec une sorte de scepticisme mais sans trop de parti pris, est, en quelque sorte, le complément du voyage de M. Denis de Rivoyre.

Parti de Damas, Jérusalem, Baalbeck, le vrai voyage de M. Cahun commence à Latakieh. Il traverse l'Oronte, gagne Alep et entre enfin dans le bassin de l'Euphrate, « dans l'âpre région où les masses calcaires et les roches dures font bosse sur le sol, et où les tells, en tronc de cône, les terres grasses et rougeâtres, sont remplacées par des collines ravinées, la terre perméable parsemée de touffes de bruyère naine, et par des bas-fonds formés d'un sable calcaire à gros grains d'un blanc sale ».

La conclusion du voyage de M. Cahun, qui laisse un peu le côté pittoresque pour le côté scientifique et politique, est aussi que ces pays doivent être régénérés par les Européens. La seule différence, c'est qu'il croit que l'Europe, civilisatrice alors et non conquérante, pour faire réussir son œuvre, devra s'appuyer sur la Turquie, non la Turquie officielle, mais la Turquie des soldats et paysans, qui, sous l'influence des défaites dernières du Croissant, auraient pris un sentiment qu'on pourrait rapprocher de celui qui nous tient tous au cœur, le sentiment de la revanche. La Bosnie serait une Alsace-Lorraine, vers laquelle l'esprit des Turcs se fixerait avec douleur et colère, avec espérance.

Tout le commencement du volume de M. Léon Cahun, destiné à mettre le voyageur en garde contre les idées préconçues qu'il apporte en Orient, les préjugés venant d'une éducation qui nous fait imaginer que ces pays sont encore ce qu'ils étaient jadis, est à lire et à relire. Et, à ce propos, une citation est bonne à faire, venant d'un voyageur qui ne prend pas beaucoup la peine de cacher son scepticisme en matière religieuse, mais qui, du moins, ne marchande pas le blâme, à l'espèce de religion nouvelle qui s'intitule libre pensée.

« Tout le monde a des préjugés religieux, à commencer par les libres penseurs; et rien ne m'amuse comme les gens qui sont persuadés qu'ils n'ont pas de religion, parce qu'ils expriment leurs

sentiments de fanatisme en jargon scientifique et athée, et qu'au lieu de dire, par exemple : « la race maudite de Cham », ils disent : « les races Kouchites et Touraniennes, dont le cerveau subit un arrêt de développement. »

II

Le docteur L. M. Reuss, ancien médecin militaire, nous donne sous ce titre : *A travers l'Algérie*, un précis, suffisamment détaillé, intelligent, un guide géographique et historique, fort utile pour les touristes qui veulent visiter notre colonie. Ce volume, sur lequel il n'y a pas lieu de s'étendre, puisqu'il ne contient qu'à petite dose l'originalité d'un voyage proprement dit, où le voyageur va à l'aventure et tâche de faire jaillir l'intérêt de la force de ses impressions, est néanmoins à signaler. Il ne sera certainement pas un de ceux que l'on demandera le moins à la librairie générale de vulgarisation, l'Algérie étant devenue de nos jours, avec la facilité des communications, une seconde Italie, où l'on court aussi facilement qu'on courait, il y a vingt ans, de Milan à Florence.

Les dessins du docteur Reuss, qui illustrent cette publication, sont de sûrs garants de la sincérité des indications de ce guide sobre et utile.

Ils ont cette gaucherie heureuse, cette vérité naïve qui donne cent fois mieux l'aspect des sites, que les dessins d'un artiste qui, la plupart du temps, agissant sur des croquis informes qu'on lui a communiqués, ou, suivant une méthode préconçue, substitue à la réalité le caprice gracieux ou bizarre de son imagination et les recherches ou la brutalité de son talent.

III

Gordon est-il mort ou vivant ; c'est-à-dire Khartoum est-il pris par le Mahdi et les garnisons égyptiennes qui tiennent encore dans le Soudan sont-elles massacrées ? C'est le problème qui alimente depuis plus d'un an les journaux, heureux de se livrer, sur ce thème, à toutes les variations qui remplissent le vide de ces sortes de machines appelées à mâcher et à remâcher les mêmes événements, pendant des mois et des années, le tout pour l'abrutissement le plus complet des peuples plus ou moins souverains de l'Europe.

Mais quel est Gordon? Telle est la question qu'on se pose. Cette figure de chrétien oriental, à la fois pénétré de la Bible jusqu'aux moelles et, cependant, saisi par le fatalisme, qui imprègne si fortement tous ceux qui ont vécu en Orient que, sans modifier le fonds de leur christianisme, il en change et très fortement l'allure, cette figure énergique et dévouée peut avoir été très bien comprise en Angleterre, elle ne l'était pas en France. Les lettres de Gordon à sa sœur, publiées par Hetzel, donnent à tout homme de bonne foi la clef de l'énigme.

Gordon est avant tout un chrétien. Il a le mépris de l'argent, du pouvoir; il a le goût, la passion, la folie de se dévouer pour l'humanité. Il a été une première fois au Soudan, pour porter des coups sensibles à l'esclavage; il y a été en offrant sa vie, convaincu que l'homme est un outil entre les mains de la Providence et qu'il a une mission qu'il accomplira. Mais ce chrétien, ce dévoué, n'est pas un Polyeucte renversant les idoles et se livrant ensuite doux et ferme aux bourreaux. Gordon est un Anglais, qui sait défendre sa vie. Il attaque l'esclavage, mais avec les moyens pratiques dont il dispose.

Pas de proclamations, pas de « périssent ces colonies plutôt qu'un principe », il atermoie, il a l'air de céder au préjugé; aussi ne s'illusionne-t-il pas non plus sur la force de l'esclavage; mais il a beau écrire que l'on enlèverait plutôt *l'encre du papier brouillard que l'esclavage de ce pays*, il sauve des milliers et milliers d'individus!

Et quelle tâche il a entreprise! Pour détruire l'esclavage, il lui faut s'appuyer sur les marchands d'esclaves, maîtres à Khartoum et dans tout le Soudan.

Le climat, un travail acharné, l'incertitude de réussir, le kédive hostile ou ironique aux efforts du chrétien, les difficultés politiques, administratives; voilà de quoi abattre tout homme qui n'écrirait pas à chaque ligne : je ferai ceci *Deo volente*.

Gordon est homme cependant, il a des abattements, mais toujours et sur tout plane sa résignation chrétienne. La conviction religieuse ne l'abandonne jamais, même quand il est à bout de forces.

« Je vis dans l'anxiété, écrivit-il. Le corps se révolte contre ce continuel appel à Dieu; c'est pour lui un effort difficile; l'appétit s'éteint. Trouvez-moi l'homme, — et je le prendrai pour m'aider, — qui méprise entièrement l'argent, la réputation, la gloire, l'honneur;

— un homme qui ne désire pas rentrer jamais dans son pays; — qui regarde Dieu comme la source du bien et le contrôleur du mal; — qui ait un corps sain et un esprit énergique, et qui considère la mort comme la délivrance de ses misères... Si vous ne trouvez pas cet homme, laissez-moi tranquille. J'ai assez de me porter moi-même; je ne veux pas d'autre fardeau. »

Ceci n'est rien; il faut lire le passage où, très malade, il se promène dans son palais de Khartoum, *pensant* et *repensant* encore, heureux d'être seul, pour se préparer à la mort; et l'on comprendra l'énergie qu'il faut dans ces pays où l'on risque sa vie toutes les minutes, où les gouverneurs ne savent à qui se fier de leurs soldats ou de leurs ennemis, qui sont très également capables de traîtrise.

Et pourtant c'est la troisième fois que Gordon va dans le Soudan. Cette fois il y a été avec tout contre lui. En sortira-t-il? Il faut l'espérer, car un homme tel que lui peut être encore utile, non seulement à son pays, dont il juge bien l'égoïsme, du reste, mais encore et surtout à l'humanité. Que ne peut-on attendre d'un homme résolu, qui met son espoir en dehors du monde, de l'homme à la fois résigné et énergique qui a écrit ces lignes, qui sont toute la théorie du héros et du héros chrétien.

« Si nous pouvions accepter toutes choses comme elles ont été ordonnées et courber la tête devant l'inévitable, en vérité nous conquerrions le monde! Rien de ce qui est jamais arrivé aux hommes n'est aussi terrible que ce à quoi ils s'attendaient. Si nous pouvions accepter nos malheurs avec calme, ils ne seraient pas si durs à supporter. Je ne puis séparer l'existence de Dieu de sa préordination et de sa direction de toutes choses, le bien comme le mal, car il permet le mal, mais sans jamais cesser de le contrôler. »

IV

Certainement M. Gabriel Charmes est un esprit nourri de belles-lettres, curieux des questions modernes; il n'ignore pas ce tour littéraire un peu vieillot que donne le passage aux *Débats*. Il arrive à réussir très bien cette poésie vague, à la Sully-Prud'homme, qui, par contraste aux rigueurs ennuyeuses de notre style scientifico-barbare, délasse les esprits en endormant leur raison fatiguée. Tout cela est gâté par un défaut, — qui est sans doute une qualité à ses yeux, — l'imitation perpétuelle, servile des procédés « Renan »

Il semble qu'en se rendant à Jérusalem et en Galilée, M. Charmes

n'ait eu qu'une préoccupation, celle de mettre exactement les pieds dans les traces des souliers de l'auteur de la « Vie de Jésus ». Comme lui, il va là en sceptique; comme lui, il va là en poète, cherchant à voiler son sceptiscisme, pour ne pas trop effaroucher les tièdes et les indifférents, sur lesquels il compte pour se recruter un public.

Le malheur est que ce qui est déjà plus qu'irritant — toute question d'orthodoxie à part, bien entendu — chez M. Renan, devient insupportable chez M. Charmes. Cette perpétuelle contradiction entre le fond de la pensée et sa forme, ce oui et ce non, ce blanc et ce noir mélangés, fouettés ensemble, finissent par faire une crème grise d'une digestion difficile pour les estomacs francs.

Il semble qu'on assiste à l'exécution d'un morceau de musique où la basse se moquerait du chant, où l'orchestre, vague et doux, chercherait à couvrir les rudesses désagréables de la voix chantante. Rappelez-vous la sérénade du *Don Juan* de Mozart, cette chanson langoureuse destinée à fixer le cœur de la camériste de dona Elvire, et que l'accompagnement, en pizzicati, persifle si joliment.

Jérusalem est triste mais que la Judée est belle, soupire M. Renan; La Judée est *délicieuse* et Jérusalem est déception pour l'esprit et tristesse pour le cœur, soupire en petite flûte le disciple!

Pour donner une idée de cette manière adroite, trop adroite de comprendre la critique historique, rapprochons simplement deux passages du *Voyage en Palestine*, de M. Charmes. Voici d'abord le passage poétique, destiné à caresser les préjugés des *imbéciles* qui ont le malheur de ne pas croire, avec M. Renan et son disciple, que la vie à venir est une illusion et qu'il n'y a par conséquent qu'à jouir, le plus *délicatement* qu'on peut, des biens de ce monde. M. Charmes est à Ramleh, il entre dans un couvent de Franciscains, et il y est édifié par la piété des pèlerins.

« Une cinquantaine de fidèles y célébraient en chœur les merveilles de la Terre Sainte. Les voix étaient bien pauvres, la musique bien vulgaire; mais la foi naïve qui brillait sur ces visages, l'odeur de l'encens, l'exiguïté et l'obscurité de la chapelle, qui rappelait les grottes profondes où les premiers chrétiens célébraient leurs mystères... tout contribuait à faire de cet office si simple une touchante cérémonie. Il est des heures, *en voyage surtout*, et des circonstances où le scepticisme de l'esprit n'enlève pas à l'âme la fraîcheur de ses émotions. »

L'autre passage est destiné à plaire aux gens du jour, aux sceptiques, athées et juifs qui donnent les places et y maintiennent. Il s'agit d'autres pèlerins, des pèlerins russes, qui sont sales, *ternes*, à côté des Arabes et autres musulmans, pour lesquels M. Charmes professe une admiration surprenante. Ces pèlerins encombrent un bateau où se trouvent le disciple de M. Renan et un officier russe et de plus voltairien.

« Le plus disert des officiers, un voltairien enragé, se chargea de m'apprendre que la plupart de ses compatriotes, que j'avais sous les yeux, étaient de purs *imbéciles* qu'un fanatisme aveugle poussait en Palestine... mon officier était intarissable sur la sottise de ceux de ses compatriotes qui se rendaient à Jérusalem. Pour lui, s'il risquait de perdre son argent au cabaret, ce qui pourrait bien lui arriver, il l'avouait, il n'y avait aucun danger qu'il le laissât au saint Sépulcre. »

Il est utile d'ajouter que cet intelligent officier avoue que, pour oublier la mer et ces dangers, il se livre « à une douce ivresse, qui ne va pas cependant jusqu'à perdre la raison ». Toute l'école Renan est dans la façon dont cela est raconté. Voyez-vous cette douce ivresse... la douce ivresse moscovite! Cette manière d'atténuer les choses gênantes et d'appuyer sur les choses utiles a un nom que nous ne dirons pas, parce que ce serait outrager la délicatesse de ces écrivains *insinuants*, c'est tout bonnement... dire le contraire de la vérité.

Il est inutile de multiplier les citations de ce genre. Cependant il est bon de donner encore cette appréciation du *Sermon sur la montagne*, qui est une profession de foi détournée, mais non équivoque, du scepticisme le plus net du matérialisme le plus pur.

« Ce que ce sermon a d'incompréhensible dans nos âpres régions, cette *négation des nécessités les plus évidentes* de l'existence, cette *ignorance profonde* de la réalité, cette *illusion prodigieuse* que la terre appartient aux débonnaires et que la douceur conduit dans ce monde au bonheur, toutes ces *erreurs économiques*, tous ces *malentendus moraux*, qui nous étonnent et où nous ne pouvons voir que de *sublimes rêveries*, paraissent d'une évidence incontestable dans une contrée aussi clémente, aussi riante que le canton de Nazareth. »

Ainsi nous voilà bien édifiés, nous autres; nous sommes plongés dans l'erreur économique. — Merci, mon Dieu! — et nous vivons

dans une douce rêverie. Comme on comprend le dédain de M. Charmes Gabriel, arrivé très jeune encore à une haute situation par ses procédés à la Renan, pour le troupeau vulgaire qui a des opinions nettes et les sert avec franchise, quitte à ne pas jouir délicatement des bonnes places.

Heureusement pour nous que M. Charmes n'est pas orientaliste et qu'il n'use pas les procédés de son patron si habile, il l'avoue lui-même, à *solliciter* les textes.

Oui, c'est l'auteur de la *Vie de Jésus*, qui, dans un jour de bonne foi ou plutôt d'oubli, s'est laissé allé à écrire cette phrase dans laquelle sa manière et celle de tous ses disciples est mieux et plus sévèrement définie qu'elle ne pourrait l'être par la plus acerbe critique :

« Il ne faut pas se borner à lire un texte, il faut le *solliciter*. »

V

Nous voici à la cinquième série des volumes auxquels M. de Pontmartin a voulu donner le nom de « Souvenir d'un vieux critique ».

C'est toujours la même verve, le même flot de souvenirs, d'appréciations, d'anecdotes. C'est l'image fidèle de l'esprit varié, fin, un peu exclusif, mais le plus souvent sincère, d'un homme qui a beaucoup vu et retenu davantage. Si la verve surabonde parfois, si le flot roule, avec des parcelles d'or et d'argent, quelques cailloux, le soleil du midi darde sur ces cailloux assez de rayons pour qu'ils paraissent encore brillants et réjouissent au moins les yeux.

En rendant justice à M. de Pontmartin, nous sommes d'autant plus à l'aise, que nous sommes loin d'être d'accord avec lui et que nous en sommes même venu à le soupçonner de ne pas apporter dans certains des éloges qu'il fait toute la *vérité* qu'il pourrait apporter. Expliquons-nous. M. de Pontmartin est toujours sincère; mais il exagère visiblement certaines de ses admirations. Où il s'engage à fond, c'est quand il parle des romantiques, Chateaubriand en tête, quand il trace de Laprade un portrait vivant et juste, terminé par ce trait : « S'il y a eu dans notre ciel poétique deux ou trois étoiles plus éclatantes, il n'y en a pas eu de plus pures »; c'est quand il rend à Louis Veuillot un hommage d'autant plus éclatant, que leur

amitié n'a pas toujours été sans nuages. Mais l'élan, la sincérité, ne se sentent plus quand M. de Pontmartin se récrie devant la délicatesse — il appelle ainsi les pauvretés — du Feuillet actuel, quand il parle de « cet admirable *abbé Constantin* »! On voit bien qu'il trouve Feuillet inférieur à lui-même, et l'abbé Constantin le plus grand triomphe du roman fabriqué pour avoir l'air de faire honnête.

Nous savons bien ce que va nous répondre M. de Pontmartin. — Eh! Monsieur, admettons qu'il y ait du vrai dans ce que vous exposez, ne trouvez-vous pas cependant qu'il est bon que les honnêtes gens protestent contre les livres de plus en plus nauséabonds de l'école naturaliste, les récits graveleux d'une autre école qui, pour ne pas aimer les parfums du ruisseau, n'en aime pas moins un autre parfum, celui de la débauche? Que voulez-vous que nous fassions nous autres, qui cherchons à tout prix une littérature qui ne nous révolte pas, si ce n'est encourager ceux qui se rapprochent de l'idéal que nous voudrions voir réalisé?

Certes, le but est louable, répondrions-nous, et nous comprenons qu'un moraliste pense et agisse de la sorte; mais le critique doit être plus sévère. Il doit juger; dire ceci est bien et ceci est mal, il doit déclarer que M. Feuillet écrit toujours avec goût, mais que son invention est chaque jour plus pauvre et ses personnages plus faux; que l'abbé Constantin est faux, archifaux et que l'on a peine à retrouver dans le livre le talent si fin de l'auteur. A côté de cela tous les compliments au point de vue de la tentative; et la critique n'aura pas abdiqué, si le moraliste et le chrétien ont fait leur devoir.

Mais laissons cette querelle, que nous voulions faire depuis longtemps, à l'auteur des « Souvenirs ». Où M. de Pontmartin est critique, à la fois sévère et impartial, plein de justice et d'autorité, irréprochable enfin, c'est dans l'excellent article qu'il a consacré à l'examen de la *Joie de vivre*, de M. Zola. Oui, il y a deux hommes en M. Zola : un observateur minutieux, puissant des petits faits, si puissant qu'il arrive à en extraire une philosophie, un peintre vigoureux, qui étonne et fait admirer s'il ne charme jamais; mais il y a aussi une âme vulgaire, je ne sais quoi de mal élevé perçant dans le goût des descriptions sales, dans une prétention gauche à mêler la science à l'imagination. Ces deux côtés sont examinés, pesés avec une grande impartialité dans l'article dont nous parlons. Un morceau pareil à celui-là est mieux qu'un bon article, c'est la meilleure vengeance qu'un critique puisse tirer d'un romancier qui n'a pas

toujours été de bon goût avec lui. Il fait honneur à l'homme, et prouve le gentilhomme mieux encore que son blason.

VI

La critique d'art de M. Émile Montégut est essentiellement moderne et, comme telle, comporte les qualités les plus diverses et les défauts les plus variés. Elle est à la fois systématique et buissonnière; érudite, mais avec singularité; subtile ici, superficielle là; mélancolique surtout. Mais, sincère ou préparée, systématique ou buissonnière, elle n'est jamais banale.

Les Pays-Bas, le champ est riche pour l'observateur et l'artiste. C'est là que s'est cantonnée une forme de l'art, qui se rapproche de celle que nous appelons aujourd'hui réaliste, mais qui n'emprunte cependant au réel qu'une partie de ses qualités. La magnificence de Rubens, le sentiment qu'il a du pathétique, corrigent un peu ce que son observation trop fidèle des lourds et beaux types flamands lui enlève de poésie. C'est la foi qui met l'étincelle, qui anime à nos yeux les tableaux peints avec recherche mais probité, par les frères Van Eyck, ainsi que les grandes compositions de Quentin Matzys. La naïve délicatesse d'Hemling fait passer sur ce que ces tableaux pourraient avoir de trop miniaturé. Rembrandt doit à la lumière, qu'il jette comme une idée à travers la noirceur de ses toiles, cette poésie qui fait oublier les laideurs de ses modèles. La vulgarité des Franz Haals, des Van Ostade, des Steen, est sauvée par l'esprit, une certaine gaieté de taverne, la bonhomie, la malice.

Et c'est pour cela que ce réalisme mérite nos pèlerinages, c'est pour cela que les critiques s'arrêtent devant ces toiles, dont quelques-unes, qui ont cinq siècles, sont aussi fraîches que si elles venaient d'être peintes, et qu'on y trouve matière à d'intéressants volumes.

D'un récent voyage dans ces Pays-Bas si particuliers comme paysages, comme habitants, comme mœurs, comme art, l'impression que nous avons remportée est celle-ci : que, décidément, il n'y avait rien dans le mouvement réaliste moderne, puisqu'il répudiait par principe la pensée qui avait permis aux peintres flamands et hollandais de faire des chefs-d'œuvre, en dépit de la défectuosité des modèles. Et nous souhaitions que des bourses de voyage fussent mises à la disposition de quelques jeunes gens, non encore tout à

fait infectés par le courant réaliste, pour que, sans changer de but, ils vissent comment ils pourraient l'atteindre. En attendant ces bourses, qu'ils lisent les impressions de M. Montégut, elles leur apprendront quelque chose.

L'étude que M. Montégut consacre au peintre moderne Wiertz, qui, épris de grandiose et infecté d'admiration pour son époque, a voulu peindre des idées philosophiques, est, à notre avis, de tout point excellente. C'est pensé, serré, prouvé, achevé. Rembrandt est bien compris aussi et sa lumière. Jugez-en :

« Cette lumière de Rembrandt, à la fois riche et avare, brusque et insinuante, qui tantôt fait irruption et tantôt se faufile, est en harmonie merveilleuse avec les sentiments qu'il a exprimés et le monde qu'il a peint. Elle éclaire un monde humble, pauvre, dont les âmes, comme les ombres, sont plongées dans l'ombre. Cependant un seul rayon suffit là où il tombe, pour pénétrer toutes les parties de l'obscurité et faire apparaître ce qu'elle cachait. Rien ne peut échapper à l'atteinte de ce rayon en apparence si faible : ici, il éclaire directement la scène ; ailleurs, il l'atteint par lumière reflétée ; plus loin, il fait les ombres transparentes et rend visibles les ténèbres et ceux qui les habitent. C'est le plus merveilleux symbole de la lumière évangélique que l'on ait jamais conçu. Lueurs des *Pèlerins d'Emmaüs*, splendeur de l'ange qui vient de quitter le vieux Tobie, lumière du bon *Samaritain*, étoile de l'*Adoration des Mages*, comme votre éclat est faible en apparence, comme il est puissant en vérité. Pareille aux clartés morales que vous figurez, comme elles, vous êtes douce, et, comme elles, de portée infinie... Le rayon de Rembrandt n'est pas seulement une des plus merveilleuses inventions de l'art, il est une conception religieuse de la valeur la plus certaine. »

Voilà qui est fort bien dit, et nous admettons que la critique arrive à cet enthousiasme, à condition toutefois de ne pas faire suivre ce passage d'un autre où cette conception religieuse va être confisquée entièrement au profit du protestantisme. Rembrandt était protestant, soit ; nous ne voulons voir ici que le chrétien cherchant à figurer aux yeux la lumière divine émanant du Christ, de l'étoile et de l'ange.

Mais où nous cessons complètement d'approuver cette façon de tirer une philosophie de la peinture, c'est quand nous voyons M. Montégut nous dire sérieusement que Paul Potter, dans son *Taureau*, tableau représentant un taureau de grandeur naturelle,

près d'une génisse blanche accroupie, a peint la véritable idylle de la Hollande, et « exprimé l'amour attentif, délicat, presque patient du paysan hollandais pour ses bêtes ». Ceci est de la fantaisie pure, de la quintessence de critique, et, par ma foi, nous sommes de l'avis de Rabelais, qui « n'aimait mie les abstracteurs d'aucune espèce ».

Mise à part cette exagération d'un esprit fin qui veut l'être trop, d'un philosophe qui veut trop prouver, le livre de M. Montégut est de ceux qui, il faut le répéter, apprennent quelque chose. Il est écrit d'une haleine, pour ainsi dire; cela coule de source. Pour notre part, nous ne partirons pas sans lui, quand nous retournerons en Belgique ou en Hollande, et nous nous en servirons comme d'un commentaire ingénieux et vrai des œuvres que nous irons y admirer de nouveau.

Il est bon de rapprocher du livre de M. Montégut un volume qui est de la même famille, s'il n'a pas tout à fait la même portée, la même force philosophique. C'est le livre de M. Loir-Mongazon, intitulé : *Fleurs et peintres de fleurs*.

Épris des fleurs, M. Mongazon a voulu parler d'elles et de ceux qui les ont aimées, de ceux qui, d'un pinceau large ou minutieux, les conservent toujours fraîches à nos yeux; aussi l'examen critique du talent des peintres de fleurs prend-il la plus grande partie du volume.

Cette critique est fort bien faite, la manière de chaque peintre est bien définie. Le talent minutieux et décoratif de J.-B. Monnoyer, notre Baptiste (rien du Baptiste, le très cher de Boileau, qui est Lulli), celui de Van de Heem, d'Abraham Mignon, de Saint-Jean, de Van Huysum, sont appréciés avec goût. Cette petite histoire de la peinture de fleurs n'aura peut-être point le succès éclatant de telle ou telle publication ronflante, mais, petit à petit, elle fera son chemin. Elle n'est pas indigne de figurer dans les bibliothèques les plus difficiles, là où la monographie confine à la critique, sur la planche à portée de la main, où l'on vient chercher les renseignements précieux et utiles.

VII

Ce qu'il faut louer dans les *Souvenirs d'un Enfant catholique*, de M. Auguste Nisard, c'est, avec la pureté et la verdeur de la langue, la vraie langue française, celle du dix-septième siècle, la

force d'une foi simple et vive, une honnêteté un peu rude d'écrivain et d'homme, comme le parfum d'une de ces vies à la façon d'autrefois, sans compromis avec les erreurs, les faiblesses, les engouements violents et passagers du jour.

Toutes les impressions pieuses de l'enfance, de l'âge mûr, de la vieillesse se trouvent dans ce bréviaire très chrétien, depuis ces premières lueurs de foi qui viennent à l'enfance par le côté sensible et matériel de la religion : admiration pour les cérémonies, éblouissement des chapes d'or et des cierges, odeur fade et douce de l'encens, jusqu'aux réflexions plus graves, encore mystiques de l'adolescence et les luttes et l'accord de la raison avec la foi qui accompagnent la maturité. Le tout est exprimé avec force, avec simplicité et avec une sorte de gaieté grave, cette gaieté qui est le propre des gens bien assis dans leur foi et qui y trouvent satisfaction ici-bas et espérance pour l'avenir. Aussi pas un de ceux à qui l'on donnera ce livre ne le quittera sans en avoir reçu une forte impression. Tièdes, indifférents, païens, sceptiques, athées, seront secoués et ébranlés par l'accent sincère et fort d'une conviction robuste. Ces souvenirs en évoqueront d'autres chez eux et les emporteront au temps où eux-mêmes croyaient.

L'embarras de citer est grand, car c'est par pages entières, modèles de sentiment chrétien et de bon style qu'on voudrait pouvoir procéder. Il faut nous borner à tirer d'une admirable paraphrase du *Dies iræ* les lignes qui suivent :

« La prosopopée est au-dessus de tout le tragique imaginable. Les morts évoqués par le Christ glorieux sortent de leurs tombeaux et reviennent parmi nous en secouant leurs suaires et la poudre de la terre....

« L'anxiété des consciences est à son comble; les plus réputés justes en ce monde n'étant pas sûrs d'eux-mêmes, tant ils sont éclairés au dedans par cette lumière infiniment subtile qui pénétrera les esprits, et aux traits de laquelle n'échapperont pas les plus petits atomes de nos corps. »

« Tout le genre humain qui lors ne s'estimera pas plus que la cendre, *tanquam cinis*, prosterné aux pieds de l'Agneau, et poussant vers lui une immense supplication; plus rien qui distingue les uns d'avec les autres; ces corps nus de leur nudité naturelle; plus de vivants au teint fleuri, opulents et en santé, hauts et durs aux misérables; ni grands ni petits morts, *mortuos magnos et pusillos*,

comme le Saint-Esprit les appelle par moquerie; point d'avocats à la langue affilée pour les défendre; plus de plaidoirie pour ni contre; tous s'en remettant à la sagesse du tribunal, comme nous disons ici des justices humaines; ici, il faut dire à la miséricorde du juge :

Gere curam mei finis.

Et plus loin, ces quelque lignes, où le latiniste, l'homme nourri de la moelle des vieux auteurs, le professeur reparaît.

« Aurons-nous tout dit de ce *Dies iræ*, du texte et de la mélopée, quand nous aurons relevé jusqu'à ces ruines latines qui ont la sonorité de l'airain et qui imitent, à en ébranler les oreilles, le fracas des trompettes du jugement. »

VIII

Milord et milady n'est pas un roman; ce n'est pas non plus un livre de nouvelles, c'est plutôt une série d'anecdotes, qui ont pour mission de faire passer sous nos yeux les singularités, la richesse, les audaces de *la haute vie* anglaise.

Filles de ducs épousant des fils brasseurs archimillionnaires, jeunes ladys arrivant par des *flirtations*, quelquefois assez vives, à épouser l'imbécile titré de leurs rêves, femmes du monde, affolées de jouer les actrices, actrices prenant naturellement la place laissée libre par les femmes du monde, *Yachting*, *Dancing*, *drawing-rooms* de la reine, courses, promenades en *four in hands*, toilettes exquises, *lunchs*, *et five of clock teas*, tout cela se succède à nos yeux dans un bruit, un froufrou de soie et de dentelles, un parfum de roses et d'essences délicates. C'est un éclat d'élégances à faire rêver d'un élégant bazar où l'on aurait réuni les jeux et bibelots les plus divers. Il ne manque vraiment à ce livre attrayant qu'une seule chose pour en faire un livre à lire, c'est plus de variété dans les histoires et surtout moins de détails vifs, que ne couvre qu'à demi le mot anglais *flirtation*, un mot singulièrement élastique, il est vrai.

Et cependant, il faut le dire, ces détails vifs sont présentés ici d'une façon moins insolente qu'ils ne le sont généralement dans les livres contenant des articles tirés de la *Vie parisienne*, ce très joli, très mondain et très scabreux journal. M. Brada ne s'attarde point à ces détails; mais il les indique et indiquer certains détails équivaut parfois à les souligner.

Toutes les anecdotes ne sont pas taillées sur le même patron. Il en est qu'on peut lire. Le *Portrait* nous montre une certaine lady Gwendoline Vancouver, enragée de ne pas figurer dans la galerie des *professional beauties*, que publie un certain Victor Rowe, dans un journal de *higlife*, se livre, à divers manœuvres pour obtenir le *portrait* de ses rêves et toucher au but, en faisant défendre, par son mari cette publication dont elle rêve. Le journaliste piqué brave la défense et... le tour est joué.

L'histoire du *Chaperon* est une histoire bien anglaise, et du pays où les vieilles filles riches épousent souvent les jeunes gens pauvres. *Four in hand club* appartient bien aussi au pays où les blanches miss, au col de cygne et aux pieds de canard, mènent en souriant de magnifiques campagnes pour épouser l'héritier ou le lord de leurs rêves. *Yachting*, qui frise le drame, est un peu plus vif ; mais, comme en définitive tout tourne au bénéfice du mariage et de la morale, il ne faut pas se montrer trop farouche.

Si *Mylord et milady* n'est pas un livre à mettre entre toutes les mains, on peut le feuilleter comme ce qui a été fait de plus juste et de plus fin ici sur la haute vie anglaise. Il y a là des détails que l'on doit connaître, surtout en ce moment où, mondainement parlant, nous sommes tributaires de l'Angleterre, qui nous régit par ses modes de la tête aux pieds, aux pieds surtout, malheureusement.

Une visite au pays du diable est le troisième volume traduit, par J. de Rochay, de l'allemand de Karl May. Nous avons dit dans notre dernier article tout le bien que nous pensons de l'auteur et du traducteur de ces voyages. Ce nouveau volume est aussi mouvementé que les autres ; il faut d'autant plus le lire, qu'il est le lien entre les deux autres.

C'est un pays terrible que celui que J. de Rochay nous peint en ces lignes. Mais en dépit de la tristesse que provoque la vue de toute cette Asie Mineure opprimée par les Turcs, le voyage au pays du diable a de si vifs et si changeants tableaux, qu'il constitue une lecture à la fois instructive et amusante.

Ch. Legrand.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Fonssagrives, ses travaux en hygiène et en thérapeutique; résultats sociaux. — Un nouvel anesthésique local; la coca et la cocaïne; son action sur la sensibilité des muqueuses. — La fin de l'épidémie cholérique à Paris, résultats statistiques. — Le plus ancien animal terrestre (*Palæophoneus Nuncius*), scorpion du silurien supérieur. — Les organes de la parole, par Meyer; la physionomie et l'expression des sentiments, par Mantegazza. — M. Faye et l'origine du monde dans l'Annuaire du bureau des longitudes; les perturbations planétaires. — L'électricité et le magnétisme appliqués en opposition avec les théories classiques, par Fleemeng Jenkin.

La mort prématurée de J.-B. Fonssagrives, ce savant si français et si chrétien, a produit une trop profonde impression pour qu'à l'exemple de toute la presse, nous ne rappelions pas à nos lecteurs cet homme de bien à qui la thérapeutique et l'hygiène sont redevables de nombreuses recherches, dont le résultat principal a été et sera la conservation d'un grand nombre de vies humaines et l'amélioration des conditions matérielles de l'existence.

Nous ne raconterons pas ici la carrière si longue et si bien remplie du professeur Fonssagrives. Constatons seulement qu'il a été le fils de ses œuvres et qu'il n'a dû les hautes situations qu'il a occupées dans le corps de santé de la marine et dans le professorat, qu'à sa brillante intelligence et à son travail assidu. Peu de savants ont travaillé et publié autant que lui. L'énumération de ses écrits est fort longue. Il en a omis, dans la liste qu'il publiait naguère, pour faire valoir ses titres à la place de correspondant de l'Académie des Sciences, place qu'il eût certainement obtenue, si le choléra ne l'eût enlevé prématurément à l'âge de soixante et un ans.

Aussi nous contenterons-nous de signaler les principaux, c'est-à-dire ceux qui ont eu des conséquences sociales extrêmement heureuses.

De 1841, époque où il sortait de l'École navale de Rochefort, comme chirurgien de troisième classe de la marine, jusqu'au 1er juin 1852, jour où il vint soutenir, à Paris, sa thèse de doctorat, Fonssagrives avait presque toujours navigué. La Méditerranée, les côtes de l'Afrique occidentale, le Sénégal, entre autres, avaient été le principal théâtre de ses observations. C'est dans une campagne qu'il fit à bord de la frégate à vapeur *l'Eldorado* qu'il recueillit les matériaux de sa thèse. A cette époque, la marine payait un lourd tribut à une maladie, qu'un de ses principaux symptômes a fait appeler *colique sèche* des pays chauds. Quelle était la cause de cette affection? Les médecins de la marine étaient alors divisés à ce sujet. Fonssagrives soutint avec beaucoup de talent qu'on était en présence d'une maladie climatérique, c'est-à-dire d'une maladie due aux conditions météorologiques de ces régions chaudes, en un mot, de quelque chose d'analogue aux affections paludéennes.

Lefèvre, alors directeur du service de santé de la marine, soutenait qu'on avait affaire à une intoxication saturnine, c'est-à-dire, à une maladie causée par le plomb, et Lefèvre avait raison. Aussi Fonssagrives, avec une loyauté et une honnêteté scientifiques qu'on ne saurait trop louer, convaincu par les arguments démonstratifs et péremptoires de son savant contradicteur, n'hésita-t-il pas à se ranger à son opinion? Naguère encore, dans le remarquable article *Hygiène navale*, qu'il a écrit pour le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, auquel il a donné une collaboration si active, il reconnaissait que : « le plomb joue dans les constructions navales un rôle dont j'avais, dit-il, trop amoindri l'importance dans mes premiers travaux sur l'hygiène navale. Amédée Lefèvre m'a convaincu par ses érudites et consciencieuses recherches, que je m'étais trompé en soutenant la doctrine de la non-identité de la colique de plomb et de la colique sèche des navires et des pays chauds, et il ne me coûte en rien de renouveler ici, à ce propos, l'aveu que j'en ai déjà fait ailleurs. »

Et cependant encore aujourd'hui, alors que ces discussions qui ont passionné le corps médical sont éteintes et qu'un jour lumineux a éclairé toutes ces questions qui ont fait réaliser tant de progrès dans l'hygiène navale et la santé des marins, n'est-il pas en quelque sorte étrange de voir le doyen des professeurs d'hygiène, M. Bouchardat, admettre encore l'influence climatérique dans la production de cette maladie et appuyer son opinion sur les recher-

ches de Fonssagrives. « Dans l'épidémie de colique sèche si bien observée sur les côtes d'Afrique, par M. Fonssagrives, dit-il, cette influence maremmatique était incontestable. En considérant que les gencives des malades observées par cet éminent clinicien étaient pâles, rétractées, sans lésion ; que la constipation n'était ni constante, ni opiniâtre ; que le plomb n'a pas été retrouvé dans les excrétions, on peut admettre que cette épidémie de coliques sèches a été déterminée par la continuité de la chaleur avec de brusques variations chez des hommes prédisposés par des atteintes de fièvres de marais. »

L'ouvrage qui eut le plus d'importance sur la carrière de Fonssagrives, celui qui devait, de bonne heure, le mettre au rang des hommes supérieurs, fut son *Traité d'hygiène navale*, composé pendant qu'il professait la matière médicale et la thérapeutique à l'École de Rochefort, voici l'appréciation que M. Leroy de Méricourt donne de cette œuvre capitale.

« Ce fut sans contredit son plus beau titre de gloire scientifique. On ne saurait apprécier exactement les résultats féconds de cet excellent livre qui a eu un retentissement énorme dans toutes les nations maritimes ; on ne saurait évaluer combien de vies humaines ont été épargnées par suite de l'impulsion considérable donnée à l'hygiène navale, à partir de la publication de cette œuvre, traduite en plusieurs langues, qui a valu à son auteur les distinctions les plus flatteuses de plusieurs gouvernements étrangers. Dans son traité, Fonssagrives proclamait hautement la nécessité de la création d'une publication spéciale, consacrée à mettre en lumière les travaux des médecins de la marine. C'est en grande partie à son initiative que l'on doit les *Archives de médecine navale*, qui comptent aujourd'hui plus de vingt ans de prospérité scientifique ; dès le début, il a tenu à être un des collaborateurs les plus assidus. »

Ce fut un de ses principaux titres à la chaire d'hygiène de la faculté de médecine de Montpellier qu'il obtint en 1864, chaire qu'il échangea quelques années après pour celle de thérapeutique et de matière médicale. C'est pendant son enseignement dans cette ville, qu'il eut l'occasion d'aborder une foule de questions qui surgissent à chaque instant dans le domaine de la matière médicale, de la thérapeutique et de l'hygiène, sciences auxquelles il a consacré les plus considérables et les meilleurs de ses travaux. Il en est résulté un grand nombre d'articles dans divers journaux de médecine et plu-

sieurs ouvrages parmi lesquels nous mentionnerons plus spécialement son *Traité de thérapeutique appliqué, basé sur les indications*, auquel l'Académie de médecine a accordé le prix Desportes.

Si nous ne craignions point d'entrer dans des détails trop techniques, nous expliquerions pourquoi ce traité jouit d'un si légitime succès parmi les médecins. Jusqu'à Fonssagrives, ces sortes de livres étaient conçus sur un plan déplorable qui n'a pas peu contribué à engendrer le scepticisme thérapeutique, qui règne encore en maître dans l'École de médecine de Paris. Les auteurs abordent un médicament, en décrivent toutes les propriétés, puis énumèrent la longue série des maladies auxquelles on l'a opposé avec plus ou moins de succès. La même répétition fastidieuse se reproduit à chaque chapitre. Il n'en faut pas lire un bien grand nombre, pour arriver sans effort à ces conclusions désastreuses qu'une maladie qui a cent remèdes, est en danger de n'en avoir aucun, ou qu'un médicament propre à guérir un grand nombre de maladies n'en doit guérir aucune. D'où cette médecine expectante qui se borne à l'observation très attentive du malade et qui néglige la thérapeutique, d'où encore l'ignorance de la matière médicale, conséquence du dédain des élèves pour les cours où l'on enseigne ces sciences.

Le professeur Fonssagrives, prenant le contre-pied de cette déplorable méthode, va de l'indication au médicament. Il pose ainsi le problème à résoudre. Étant donnée une maladie ou un état particulier, quelles sont les ressources que la thérapeutique présente au médecin pour guérir la maladie ou faire disparaître la complication. « En procédant ainsi, nous dit-il, on met toujours à la base d'une détermination thérapeutique une opération d'esprit dogmatique ou empirique, suivant le cas; on sait (chose si importante) ce qu'on veut faire, et on choisit la meilleure route pour arriver au but qu'on se propose. Ici l'idée d'un sel, d'une gomme-résine, d'une essence, d'un suc, etc., disparaît dans ce qu'elle a de complexe; l'analyse chimique arrache l'étiquette qui recouvre ces thériaques et qui, prétendant les classer d'un mot, les emprisonne dans un groupe déterminé de médicaments; elle dénoue le faisceau pharmacologique, elle voit dans la même substance autant de médicaments qu'elle a de propriétés physiologiques et la répartit, d'après elles, dans des groupes plus ou moins nombreux. »

En procédant de la sorte, Fonssagrives a pu combattre avec succès ces préjugés que nous signalions plus haut, car il indique au

médecin les ressources que possède la thérapeutique dans ses deux grands arsenaux, la pharmacologie et l'hygiène. C'est donc à lui de les connaître et de ne pas rester au-dessous de sa tâche, qui consiste à défendre la vie humaine.

Fonssagrives avait d'autant plus raison de combattre ce scepticisme thérapeutique qui abrite trop souvent, hélas ! une profonde ignorance, que la nature, la chimie et la physique mettent à notre disposition des médicaments efficaces. Si tant de maladies se montrent encore incurables, c'est qu'on n'a pas encore suffisamment expérimenté ces admirables ressources. Place au travail et surtout au travail bien dirigé, et nous verrons se reproduire de nouvelles découvertes. Nous n'en voulons d'autres preuves que les succès obtenus dans le traitement de l'asthme, des varices et des hémorrhoïdes, à l'aide de plantes regardées comme inefficaces ou non encore usitées chez nous. Une thèse récemment soutenue, à la Faculté de médecine de Paris, par le docteur Marsset, n'a-t-elle pas démontré d'une façon péremptoire toutes les propriétés que j'avais indiquées dans l'*Euphobia pilulifera*, cette plante qui donne de l'air, selon l'expression pittoresque d'un de mes malades qui s'est trouvé guéri de formidables accès d'asthme, après avoir absorbé deux ou trois tasses de décoction de cette herbe merveilleuse.

N'en a-t-on pas encore une preuve dans les propriétés de la cocaïne dont nous parlons un peu plus loin.

Continuant les traditions vitalistes qui ont fait la gloire et la réputation de l'ancienne école de Montpellier, Fonssagrives a remis en honneur les études thérapeutiques et pharmacologiques auxquelles on avait presque substitué les investigations anatomo-pathologiques. On rencontre fréquemment de très savants médecins qui ne regardent comme probantes que les observations accompagnées d'autopsie. Montrez-leur les cas les plus curieux, les mieux observés, ils vous écoutent avec intérêt: mais si vous terminez en annonçant la guérison du malade : travail sans valeur et sans importance, ajoutent-ils aussitôt.

C'est cette haute estime dans laquelle il tenait la thérapeutique qui lui servait de stimulant pour les recherches hygiéniques. En effet, l'hygiène constitue souvent à elle seule une médication importante qu'il suffit de bien régler. C'est ce qui explique la publication de tant de livres et de tant d'articles où l'on voit ces deux sciences pour ainsi dire juxtaposées. N'est-ce pas le cas des suivants : *Hygiène*

alimentaire des malades, des convalescents et des valétudinaires. — Du régime employé comme moyen thérapeutique. Voilà le secret de ces éditions successives qui s'épuisaient si rapidement!

Plaçant l'hygiène sur son vrai piédestal, Fonssagrives a fait ressortir son but supérieur, celui de conserver la santé et de prévenir la maladie. Aussi nous montre-t-il que l'hygiène a sa place partout : à la maison, à la ville, à la campagne, à l'école, dans la rue, dans les établissements publics, sur le navire, etc., etc.

Il la poursuit aux différents âges, comme en témoignent les ouvrages suivants :

Hygiène et assainissement des villes.

Éducation physique des filles.

Éducation physique des garçons.

La maison, étude d'hygiène et de bien-être domestique.

Dictionnaire de la santé ou répertoire d'hygiène usuelle.

Le rôle des mères dans les maladies des enfants.

Mémoire sur l'insalubrité des chargements de sel.

Recherches historiques sur l'épidémie de typhus qui, en 1760, *ravagea l'escadre de Dubois, de la Mothe et de la ville de Brest.*

Valeur hygiénique du zinc employé pour la confection et le revêtement des récipients.

Hygiène privée dans ses rapports avec les âges, les prédispositions morbides et les diverses formes de l'état valétudinaire.

Des obstacles que rencontre l'hygiène dans l'application.

De la cachexie aqueuse du mouton, au point de vue de l'hygiène publique, etc., etc.

Comme couronnement à tant de beaux travaux, Fonssagrives venait de terminer, quand la mort nous l'a ravi, un *Traité de matière médicale, pharmacographie, physiologie et technique des médicaments.* Car ce livre est le complément obligé de son *Traité de thérapeutique appliquée, basé sur les indications.*

On ne s'étonnera pas que les honneurs soient venus trouver le travailleur, l'érudit, le lettré, car Fonssagrives avait eu le bonheur de faire au collège de Rochefort de bonnes études littéraires, qui lui ont permis de répandre tant de charmes dans ses ouvrages, surtout dans ses œuvres de vulgarisation. Il a même laissé de jolis vers. Plusieurs de nos lecteurs n'apprendront pas sans étonnement que, sous le pseudonyme de Victor Muller, Fonssagrives est l'auteur d'un charmant petit livre aujourd'hui classique : *le Fabuliste de la*

famille ou choix de fables destinées à l'éducation et groupées par séries autour de l'idée morale qu'elles représentent, recueil destiné aux mères et aux institutrices.

On y trouve un certain nombre de fables signées Victor Muller, et ce ne sont pas les moins charmantes et les moins bien tournées.

Comme thérapeute et comme hygiéniste, Foussagrives avait beaucoup étudié la phtisie pulmonaire. Il venait, il y a peu de temps, de publier la seconde édition d'un traité important, *Thérapeutique de la phthisie pulmonaire*. Cet ouvrage est un de ceux proposés pour l'obtention du prix Lacaze (20.000 francs). On s'accorde généralement à reconnaître que l'auteur avait beaucoup de chances.

Fonssagrives a vécu en chrétien, il est mort de même. D'autres rediront ses vertus et ses bienfaits.

*
* *

Parlons aussi de la propriété que possède la cocaïne d'insensibiliser les muqueuses, ce qui permet de faire sans douleur et sans irritation l'examen d'un grand nombre d'organes internes, et même d'y pratiquer des opérations dont la durée n'est pas très longue.

La *Coca* (*Erythroxylon Coca* Lamk), du Pérou, où on l'appelle *Hayo*, *Ipadu*, est un arbuste fort rameux, dont la taille varie de cinquante centimètres à un mètre et demi.

Les feuilles sont la partie employée, et elles sont très caractéristiques, ce qui permet de ne pas les confondre avec aucune autre plante médicinale. Elles sont alternes, brièvement pétiolées, atténuées à la base et obtuses au sommet, entières, caduques, membraneuses et accompagnées de stipules axillaires. Ce qui les caractérise plus encore à l'état sec qu'à l'état frais, c'est une zone médiane plus ou moins brunâtre et terne qui se trouve à la face inférieure. Cette zone présente dans sa partie la plus large, au moins, le quart de la feuille. Elle se distingue sur le limbe par deux lignes courbes semblables de loin à des nervures, mais qui ne sont en réalité que les empreintes des bords de la feuille, alors qu'elle était encore dans le bourgeon. Les *Erythroxylon* appartiennent à la famille des Linacées, qui comprend le lin cultivé. Ils s'y distinguent par leur ovaire à trois loges, dont une seule est généralement fertile.

Cette plante, qu'on ne trouve plus à l'état sauvage, mais qui est cultivée au Pérou, dans la Bolivie, à la Nouvelle-Grenade, où elle

abonde dans certaines régions des Andes dont le climat est doux et humide, entre les altitudes de 700 à 2000 mètres. On la cultive encore au Brésil, dans la république Argentine et dans quelques autres parties de l'Amérique du Sud. Son principal centre de production est la province de La Paz, en Bolivie.

Cette plante, que l'on cultive facilement dans nos serres où elle fleurit presque toute l'année, est l'objet d'un commerce considérable, puisque le Pérou et les pays voisins en produisent annuellement plus de 20 millions de kilogrammes.

Bien avant la découverte du Nouveau-Monde, les Indiens connaissaient les propriétés de la coca. « Au Pérou, dit M. H. Baillon (*Traité de Botanique médicale*, 903), ils avaient l'habitude de chiquer les feuilles de la coca lorsqu'ils voulaient accomplir des travaux pénibles ou un voyage fatigant sans prendre de nourriture. Encore aujourd'hui, tout Indien qui se livre à la marche ou au travail, qui franchit les Andes ou qui porte de lourds fardeaux, est muni de son *Chuspa* ou *Huallqui*, sorte de sac qui contient sa *Coca*, et aussi d'une bouteille ou d'une calebasse qui renferme de la chaux ou des cendres de végétaux, c'est-à-dire, la *chipta,* qu'on mélange à la coca qu'on veut mâcher. Avec ou sans cette addition qui rend la feuille plus sapide, l'usage de la coca suspend la fatigue, la faim et la soif. D'ailleurs les Indiens emploient cette feuille en nature ou en infusion, comme tonique, antinévralgique, antihémorrhagique, pour traiter les contusions, les ulcères, l'asthme, les coliques, la jaunisse, l'hypochondrie, etc. »

On regarde généralement la coca comme un médicament d'épargne, un médicament antidéperditif, et on a imaginé bien des hypothèses pour expliquer ces effets dus sans doute à l'action de la cocaïne sur les muqueuses, action qui, en insensibilisant la muqueuse de l'estomac, ferait disparaître la sensation de la faim.

La cocaïne se retire des feuilles de la coca, qui en contiennent environ 2 grammes par kilogramme. C'est un alcaloïde incolore et sans odeur, qui cristallise en prismes à quatre ou six faces. Elle est soluble dans l'eau, beaucoup plus soluble dans l'alcool et davantage encore dans l'éther. Elle forme avec les acides des sels difficilement cristallisables, parmi lesquels le chlorhydrate fait exception et par sa belle et facile cristallisation en prismes à quatre faces tronquées par une face terminale et par sa grande solubilité dans l'eau qui rend son usage si facile en thérapeutique.

On emploie des solutions contenant depuis 1 jusqu'à 20 pour 100 de chlorhydrate de cocaïne. Ce sel qu'on faisait venir d'abord d'Allemagne se prépare en France, aujourd'hui. Son prix assez élevé a encore augmenté par suite de la hausse qui s'est produite sur les feuilles de coca. Il est actuellement de 18 francs le gramme. Mais comme quelques gouttes d'une solution à 5 pour 100 suffisent à insensibiliser une muqueuse, on voit que son emploi ne sera pas entravé par cette cherté relative.

Ce sont les oculistes qui retireront les plus grands avantages des propriétés de la cocaïne. Il suffit de faire trois instillations de cinq en cinq minutes derrière les paupières d'une solution à 5 pour 100, pour que la cornéee et la conjonctive deviennent *complètement insensibles*. On peut dans ces conditions faire sur l'œil un grand nombre d'opérations, telles que celle de la cataracte, sans que l'on ressente la moindre douleur.

Le chlorhydrate de cocaïne rend également de très grands services pour l'examen de la gorge et du nez. Avant d'appliquer son miroir, le praticien n'a qu'à toucher ces parties avec la solution pour que l'examen devienne rapidement facile, sans provoquer cette gêne particulière qui accompagne l'introduction d'un corps étranger dans la gorge ou dans les fosses nasales.

Voilà une découverte qui restera en médecine après l'engouement exagéré actuel qui passera.

M. Vulpian a fait une étude approfondie de l'action de la cocaïne sur l'économie. Non seulement il a essayé son action sur les diverses muqueuses, mais il l'a injectée dans les veines. Après avoir injecté 10 centigrammes de chlorhydrate de cocaïne dans la veine saphène d'un chien, M. Vulpian a vu presque aussitôt les globes oculaires subir une propulsion, devenir plus saillants, les paupières s'écarter, les pupilles s'agrandir et les deux cornées transparentes se montrer complètement insensibles. L'animal remue vivement la tête; si on le détache, il est dans l'impossibilité de se dresser sur ses pattes, bien qu'il fasse remuer tous ses membres et qu'il agite facilement la queue. Ce trouble des mouvements n'est pas convulsif, il paraît résulter plutôt d'une ivresse spéciale qui n'insensibilise pas complètement les membres, car l'animal fait entendre un léger gémissement plaintif quand on presse fortement les extrémités digitales.

Au bout de dix minutes tous ces troubles commencent à perdre

de leur intensité, et ils disparaissent complètement au bout d'un quart d'heure.

Sur la grenouille, M. Vulpian a constaté qu'on pouvait avec le chlorhydrate de cocaïne produire l'anesthésie locale sur les membres. Il a même constaté que cette substance produit dans ces circonstances l'abolition des mouvements réflexes. Cette constatation lui a permis d'exécuter un grand nombre d'expériences nouvelles qui sont venues ajouter une nouvelle et éclatante confirmation aux résultats expérimentaux que l'on connaissait déjà.

En insensibilisant avec la solution de cocaïne la peau d'une grenouille à laquelle il avait enlevé les lobes cérébraux, M. Vulpian a constaté que l'animal avait perdu toute spontanéité de mouvements. Ceux-ci n'ont reparu qn'après la disparition de l'insensibilité, ce qui prouve, ajoute-t-il, « que ces mouvements analogues, pour un coup d'œil superficiel, à des mouvements volontaires ou intentionnels, ne sont, comme l'admettent tous les physiologistes, que des mouvements réflexes, et un certain nombre d'entre eux ne peuvent être provoqués que par des impressions provenant des téguments cutanés. » (*Comptes rendus*, tome XCIX, page 889.)

*
* *

Le choléra n'existe plus à Paris, voilà plusieurs semaines qu'aucun cas n'a été constaté. L'épidémie du mois de novembre a donné lieu à un travail statistique fort intéressant du docteur Rivière. Il en résulte qu'il y a eu 1037 cas de choléra traités dans les hôpitaux de Paris, sur lesquels 66 seulement se sont développés dans l'intérieur des établissements hospitaliers, soit 6,36 pour 100. Les cas intérieurs avaient été beaucoup plus nombreux dans les épidémies précédentes. Au 1er décembre, on constatait 565 décès, soit 54,49 pour 100, 373 guérisons définitives et 99 en traitement.

Le fléau a frappé de préférence les hommes de 26 à 60 ans et surtout ceux de 31 à 50; les femmes de 21 à 60 ans et surtout celles de 21 à 40. Au-delà de 60 ans, il y a eu très peu de cholériques. Les enfants ont été à peine touchés.

Le sexe masculin a été beaucoup plus éprouvé que le sexe féminin; la proportion est de 60,64 hommes et 39,36 femmes sur 100 malades entrés; elle est au contraire de 44,07 hommes seule-

ment et 55,93 femmes sur 100 cas déclarés à l'intérieur des hôpitaux.

A ce propos, on a remarqué que relativement à chaque âge le nombre des décès des célibataires était presque double de celui des hommes mariés.

Les professions les plus atteintes ont été celles de journalier et de domestique. Viennent ensuite les couturières, lingères, brodeuses et modistes, les blanchisseurs, les ouvriers sur métaux, les maçons, les charretiers, les cordonniers, les chiffonniers.

On a aussi observé que les quartiers les plus atteints sont aussi ceux où l'hygiène laisse le plus à désirer.

Il ressort encore ce fait extrêmement important « que les malades atteints ont été, pour la presque totalité, ou des gens affaiblis par des maladies chroniques antérieures, ou des individus épuisés par des excès divers, ou bien encore des malheureux plongés dans la misère physique et physiologique la plus profonde et vivant dans les milieux sordides ».

Deux infirmières de la Maternité de Paris ont été atteintes. Seules elles avaient refusé de boire de *l'eau bouillie*.

*
* *

On vient de découvrir, dans la formation silurienne supérieure de l'île de Gotland, en Suède, un scorpion fossile dont la photographie a été adressée à M. A. Milne-Edwards, avec une lettre dans laquelle M. G. Lindstrom, auteur de cette découverte si étonnante, donne quelques détails sur la forme de ce fossile. « La pièce est assez bien conservée, on y voit la cuticule chitineuse brune ou brune jaunâtre, très mince, comprimée et ridée par la pression des couches superposées. On distingue le céphalothorax, l'abdomen avec sept lames dorsales, et enfin la queue formée de six segments ou anneaux, dont le dernier se rétrécit, devient pointu et forme le dard vénénifique. La sculpture de la surface est tout à fait semblable à celle des scorpions récents et consiste en tubercules et en carènes longitudinales. Un des stigmates est visible à droite et démontre clairement que l'animal a respiré de l'air; toute son organisation prouve qu'il a vécu sur terre ferme.

« Nous voyons donc dans ce scorpion, que nous avons désigné sous le nom de *Palæophoneus Nuncius*, le plus ancien des animaux

terrestres; les libellules qui, jusqu'ici, remontaient à la plus haute antiquité, avaient été trouvées dans le terrain dévonien du Canada.

« On remarque, dans la conformation de ce scorpion, un trait d'une haute importance, fourni par les quatre paires de pattes thoraciques qui sont grosses et pointues comme celles des embryons de plusieurs autres Trachéates et d'êtres comme le *Campodea*. Cette forme de pattes n'existe plus chez les scorpions fossiles de la formation carbonifère, chez lesquels ces appendices ressemblent à ceux des scorpions de nos jours. »

En attendant le mémoire détaillé que nous annonce l'auteur, il est à peine besoin d'insister sur les conséquences de cette découverte étonnante qui fait remonter les origines de la vie terrestre à une époque où l'on ne connaissait encore que des animaux aquatiques. Nous n'insisterons pas pour le moment sur le caractère embryonnaire de ce *Palæophoneus Nuncius*.

*
* *

Les organes de la parole et leur emploi pour la formation des sons du langage, tel est le titre d'un nouveau volume de la *Bibliothèque scientifique internationale* (Félix Alcan, éditeur) que nous devons à M. G.-H. Meyer, professeur d'anatomie à l'Université de Zurich. C'est une exposition d'ensemble portant sur la structure et sur la disposition des organes de la parole. L'auteur y passe en revue toute la série des sons possibles et explique le mécanisme de leur formation. A ce point de vue ce livre ne manquera pas d'intéresser les physiologistes et les philologues, sans oublier les chanteurs et les musiciens. Cependant nous regretterons avec les physiologistes que l'auteur ne soit pas remonté jusqu'au cerveau pour nous y montrer la formation première du langage et n'ait pas cru devoir parler des résultats si considérables auxquels est arrivée l'étude anatomo-pathologique qui a définitivement fixé le siège du langage articulé dans la troisième circonvolution frontale ascendante du cerveau gauche. Ce livre a été écrit en allemand, nous en devons la traduction à M. O. Claveau, inspecteur général des établissements de bienfaisance. Dans une savante introduction, le traducteur montre l'importante application que les théories de M. Meyer peuvent trouver dans l'enseignement de la parole aux

sourds-muets. On sait en effet qu'on abandonne de plus en plus les signes dans les écoles de sourds-muets, et qu'on habitue ces pauvres déshérités de la nature à émettre des sons et des paroles, et à entendre la parole des autres en suivant les mouvements des lèvres et l'expression de la physionomie.

A la suite de ce volume, il convient de mentionner celui que M. P. Montegazza, professeur au muséum d'histoire naturelle de Florence, vient d'ajouter à cette même Bibliothèque : *la Physionomie et l'expression des sentiments*. Ce livre, comme le dit l'auteur, est une page de psychologie, une étude sur le visage humain et la mimique humaine. Il veut nous apprendre, avec une précision scientifique, à lire sur le visage les impressions, les émotions et les sentiments de l'âme. Aussi a-t-il soin de ne s'appuyer que sur des observations positives et de rejeter toutes les divinations qui ont été jusqu'ici la principale base de toutes les études sur la physionomie et l'expression des sentiments. Le livre est divisé en deux parties, la première consacrée au visage humain, la seconde à la mimique. Il est d'une lecture facile et agréable à cause des nombreuses anecdotes et des citations dont il est émaillé. Il faut ajouter les huit planches hors texte, d'après les dessins originaux d'Hector Ximenès, et où sont représentés avec une grande vérité les principaux types de la physionomie humaine. On peut affirmer que le psychologue et l'artiste y trouveront beaucoup de faits nouveaux et des interprétations ingénieuses d'observations que chacun pourra vérifier.

*
* *

Par ce temps de *politique coloniale* qui semble tourner sinon au désastre du moins à l'appauvrissement de la France en hommes et en argent, il est bon de signaler un ouvrage où les questions coloniales sont étudiées au point de vue scientifique par M. le docteur A. Bordier, professeur de Géographie médicale à l'école d'Anthropologie et à qui on doit déjà un excellent traité de géographie médicale. Appliquant les règles et la méthode des sciences expérimentales et d'observation à l'étude de la colonisation, M. le docteur Bordier examine les différents éléments dont elle se compose : les causes des migrations humaines, l'émigré, l'immigrant, le choix des colons et des colonies et surtout l'hygiène coloniale tant individuelle

que sociale. C'est là ce qui constitue la première partie de *la colonisation scientifique et les colonies françaises* (in-8°, librairie Reinwald). Faisant ensuite application de ces principes aux colonies françaises, ce qui justifie la seconde partie du titre de l'ouvrage, l'auteur examine successivement tous nos établissements coloniaux : Algérie, Sénégal, Gabon, Inde, Cochinchine, le Tonkin, Taïti, la Nouvelle-Calédonie, etc., etc.

Dans chacune de nos colonies, M. Bordier examine d'abord le milieu colonial : territoire, climat et population tant indigène qu'européenne, ensuite la colonisation, ce qui comprend son action sur les hommes et sur le pays. C'est dans cette dernière division que l'on trouve tout ce qui concerne les travaux publics, la faune, la flore. Ce livre est très intéressant et très instructif, et nous n'hésiterions pas à en faire le plus grand éloge, si l'auteur n'oubliait pas que l'homme a une âme et qu'il ne vit pas seulement de pain mais aussi de la parole de Dieu. En dehors des écoles, il ne parle de la religion que pour la dédaigner; cependant le seul moyen de relever ces peuples qui vivent encore dans l'idolâtrie n'est-il pas l'enseignement de la doctrine chrétienne?

Dans l'*Annuaire pour l'an* 1885, *publié par le Bureau des longitudes*, M. Faye donne, comme notice scientifique, une édition, en quelque sorte populaire, de son livre sur *l'Origine du monde*, livre dont nous avons fait connaître (1) la grande importance pour l'explication de quelques versets du premier chapitre de la Genèse. L'auteur s'explique ainsi au sujet de cette théorie. « Quand il s'agit d'un sujet difficile et entièrement nouveau, il y a tout avantage à présenter ses idées à différentes classes de lecteurs. Par l'effort qu'il s'impose ainsi, il réussit parfois à trouver les expressions les plus nettes, les arguments les plus satisfaisants, en un mot, la forme définitive. »

Une seconde notice, rédigée par M. F. Tisserand, est consacrée aux *Perturbations*. On sent qu'on désigne sous ce nom l'action que les planètes exercent les unes sur les autres en vertu de la gravitation universelle, action qui modifie leurs mouvements et les rend différents de ce qu'ils seraient si elles étaient uniquement soumises à l'attraction solaire. Ceci bien connu, M. Tisserand aborde, dans une seconde partie, le problème qui a fait l'illustration de Lever-

(1) Voir la *Revue du Monde catholique*, chronique scientifique, n° du 1er novembre 1884.

rier : la découverte de Neptune, qui est l'application la plus heureuse de la théorie des perturbations.

Nous aurions beaucoup d'autres volumes importants à signaler à la librairie Gauthier-Villars, tels que : *Problèmes de physique*, *de mécanique*, *de chimie*, à l'usage des candidats aux baccalauréats et aux écoles, par Edme Jacquier (in-8°) ; *Discours et éloges académiques*, par J. B. Dumas (in-8°, t. Ier).

Cependant nous n'indiquerons spécialement aujourd'hui que celui de Fleeming Jenkin, professeur de mécanique à l'Université d'Édimbourg : *Électricité et Magnétisme* (in-8°). La raison qui nous pousse à insister sur cet ouvrage est la divergence qui s'accentue de plus en plus entre le magnétisme et l'électricité classiques et le magnétisme et l'électricité appliqués. Car, en France comme en Angleterre, il y a, ainsi que le dit M. Jenkin, deux sciences de l'électricité, l'une qui s'étudie dans les livres classiques ; l'autre, sorte de science flottante, connue plus ou moins parfaitement des électriciens pratiques et qu'on trouve éparse dans les mémoires des grands électriciens, tels que Fadaray, Thomson, Joule, etc. La science des écoles est si différente de celle des ingénieurs, qu'il n'est pas possible de mettre entre les mains des jeunes électriciens un livre satisfaisant ou à peu près satisfaisant. Un étudiant peut connaître à fond les traités les plus remarquables et cependant se trouver, pour ainsi dire, en pays inconnu dans la société des hommes pratiques, dont la langue lui sera absolument étrangère. C'est cependant la science des hommes pratiques qui paraît plus savante que celle des livres classiques. Cet ouvrage a précisément pour but de mettre un trait d'union entre ces deux branches de la science électrique : la théorie et l'application. Il n'est donc pas étonnant qu'on y trouve une division des matières et une terminologie toutes différentes de ce que nous trouvons dans les livres classiques. Il nous suffit d'indiquer ici la pensée qui a guidé l'auteur et de remercier MM. Berger et Crouillebois d'avoir traduit en français l'œuvre si utile et si pratique de M. Fleeming Jenkin.

Dr Tison.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Arrivée à la fin de l'année, la République recueille le fruit de ses agitations stériles, de ses discussions oiseuses. Elle a eu la révision de la Constitution, mais elle n'a pas de budget. Toute une session a été perdue en débats, où l'esprit de secte s'est donné carrière, en intrigues opportunistes et ministérielles, en vains simulacres de travaux législatifs. On a abordé les questions militaires toujours pendantes, sans en résoudre aucune; on a interpellé à tort et à travers sur le Tonkin; on a traîné des mois entiers sur la prétendue réforme constitutionnelle, sans aboutir à autre chose qu'à une modification illusoire de la loi sénatoriale; on a fait la loi sur le divorce, mais on n'a pas la loi de finances.

Le budget était présenté à la Chambre des députés le 28 février, et c'est le 20 décembre seulement qu'elle l'a voté. On avait eu un an pour discuter le budget, et le temps allait même manquer pour le voter à la dernière heure. Dans son désir d'épargner à la République l'humiliation des douzièmes provisoires, la Chambre des députés s'est mise à l'œuvre, les derniers jours, avec une hâte et une précipitation qui ne sont guère moins scandaleuses que la piteuse nécessité qu'elle voulait éviter. Le 20 décembre, après avoir expédié, en quelques séances doubles de matin et de soir, un budget de quatre milliards, elle avait achevé sa besogne.

Le Sénat pouvait-il, en moins de séances qu'il n'en eût fallu pour énumérer seulement un à un tous les chapitres du budget et les voter par assis et levé, pouvait-il en entreprendre sérieusement la discussion? La commission de finances elle-même, quoique républicaine, n'a pas cru qu'il fût de sa dignité d'accepter une pareille condition. Nulle contradiction n'a pu s'élever, ni dans les rangs de la gauche, ni sur les bancs des ministres contre la déclaration de son rapporteur, M. Calmon, d'autant moins suspect de mauvaise volonté,

qu'il a donné plus de gages de complaisance à la République. C'était un cas de force majeure. M. Calmon a compté les jours, les heures, et montré au Sénat qu'il lui faudrait, le travail de la commission achevé, voter le budget en vingt-quatre heures, du 29 au 30 décembre. « Si le vote des douzièmes provisoires, a dit le rapporteur, s'impose cette année, il convient que le pays sache que ce n'est pas sur le Sénat que doit en peser la responsabilité. »

A qui donc la responsabilité? Au gouvernement d'abord avec son projet oiseux et ridicule de révision, avec son retard à faire connaître la réalité de la situation financière, avec son parti pris de dissimuler jusqu'au dernier moment l'étendue réelle du déficit, si bien que le budget n'a pu être définitivement établi par la Commission que trop tard. A qui encore la responsabilité? A la Chambre des députés, au parti des politiciens et des sectaires qui ont perdu le temps, ceux-ci en discussions de lois de passion, ceux-là en vains débats de politique intérieure et extérieure.

C'est maintenant une habitude de la Chambre des députés de retarder jusqu'à la veille de l'échéance du 30 décembre, date de rigueur, la discussiou du budget, afin de mettre le Sénat dans l'impossibilité d'exercer lui-même son droit de contrôle. Les délais diminuent d'année en année. En 1882, le Sénat avait été saisi du budget le 9 décembre; en 1883, c'est le 17 qu'il était mis en mesure de l'examiner. Cette année, c'est le 22 seulement que le budget lui a été présenté.

Avec ce système, il était vraiment inutile de tant s'agiter pour faire entrer dans la réforme des lois constitutionnelles la suppression des attributions du Sénat en matière de budget. La Chambre, en fait, les a supprimées depuis trois ans, et il ne tient qu'à elle de prolonger indéfiniment cette manœuvre à laquelle le gouvernement s'associe complaisamment. On le laisserait protester, comme il a protesté de nouveau cette année par l'organe du rapporteur de sa commission, mais on passerait outre à ses doléances et, au nom du patriotisme et de la nécessité, on lui demanderait, ce qu'il ne refuse jamais, de se résigner et de se soumettre.

C'est ce que le gouvernement est venu encore lui demander cette année. Mais le temps lui-même ne permettait pas de réclamer de sa complaisance le vote intégral du budget en deux ou trois jours au plus. Cependant quelques-uns prétendaient même qu'il n'était pas impossible d'exiger du Sénat ce sacrifice de sa dignité et de ses

droits. Les plus zélés de la bande ministérielle et de la secte opportuniste voulaient que l'on pesât quand même sur le Sénat pour le décider à voter en bloc en un mouvement de bras tout le budget, celui des dépenses comme celui des recettes; on espérait l'intimider en le rendant responsable devant le pays du vote des douzièmes provisoires, comme s'il n'eût pas valu mieux, pour le Sénat, paraître responsable du vote des douzièmes que d'assumer la responsabilité d'un budget « préparé, comme l'a dit M. de Mackau, au nom du groupe de la droite, de façon à conduire le pays aux surprises les plus douloureuses, d'un budget qui organise le déficit et l'emprunt perpétuel ».

Malgré toute la bonne volonté, maintes fois manifestée du Sénat, le président de la commission des finances, M. Calmon, a dû signifier au ministère que le budget arrivait trop tard pour être voté en temps utile. Le spectre des douzièmes provisoires se dressait donc devant le ministère et les Chambres. Pour un gouvernement, c'est la honte; c'est la preuve de sa mauvaise gestion et du désarroi du régime. A cette époque de l'année le commerçant fait son inventaire, dresse son bilan, établit son budget des recettes et des dépenses; et la République ne peut en faire autant. L'opinion l'accusera d'être désordonnée et dissipatrice. Avoir un an pour discuter le budget et en être encore à le voter au 30 décembre : c'est une bien mauvaise note pour un régime.

Le ministère a voulu éviter à son parti cette humiliation. Convaincu de l'impossibilité d'obtenir le vote conforme des deux Chambres sur l'ensemble du budget de 1885 avant la fin de l'année, il a eu recours à un expédient qui ne diffère en réalité de celui des douzièmes provisoires que par le nom. Il a demandé aux Chambres de voter le budget des recettes, celui des dépenses étant réservé pour la prochaine session, et en même temps il leur a présenté un projet de loi portant ouverture d'un crédit d'un milliard pour assurer le fonctionnement des services publics pendant les trois premiers mois de 1885.

C'est là un système étrange et tout à fait irrégulier. De quoi s'agit-il, en effet? — D'ouvrir en bloc au gouvernement un crédit d'un milliard où il puiserait à sa guise, jusqu'au vote du budget. Plus de chapitres distincts; plus de budget séparé; partant plus de contrôle possible. C'est à peu près, suivant un mot heureusement trouvé, comme si l'on votait au ministère un milliard de fonds

secrets. « La différence, dit un journal républicain, ne serait pas grande. Le ministère, il est vrai, devra rendre compte de l'argent employé : mais quand? — Une fois les dépenses faites, quand il sera trop tard. Ainsi, pendant deux ou trois mois, le ministère dépenserait les millions, — juste comme s'il n'y avait pas, comme s'il n'y avait jamais eu de Chambres et comme si nous vivions encore sous le régime du bon plaisir? »

Ces républicains qui croient qu'il y a eu un régime du bon plaisir et que ce n'est pas le leur, trouvent « incroyable qu'on ait osé proposer une mesure semblable à une Chambre républicaine ». Rien de plus naturel pourtant. La République n'est-elle pas le régime du désordre et de l'arbitraire? Elle le sera encore plus pendant les trois mois que le gouvernement pourra dépenser presque à sa guise un crédit d'un milliard, non régulièrement voté, et prélevé, comme acompte, sur un budget qui n'est même pas en équilibre. Aussi la commission elle-même de la Chambre des députés était-elle d'avis de limiter les crédits à une période de deux mois au lieu de trois, afin de restreindre le plus possible la durée de cette situation provisoire et de rentrer le plus promptement possible dans la régularité budgétaire. De la sorte, les Chambres seraient dans l'obligation d'arriver à un accord définitif sur le budget pour fin février.

Le projet du gouvernement, qui équivaut au vote de trois douzièmes provisoires en un, est un nouveau scandale après le scandale de la discussion du budget. Dans les régimes parlementaires, et constitutionnels, la principale affaire c'est le vote du budget. La représentation nationale n'a d'autre raison d'être que de permettre au pays le vote de l'impôt et le contrôle des finances publiques. Depuis l'arrivée du parti républicain au pouvoir, il n'y a vraiment plus de dlscussion du budget, plus de contrôle des dépenses. Tout se passe, entre le ministère et une commission où n'entrent que des républicains. Le budget se prépare dans l'ombre et se vote à la hâte, sans plus d'examen sérieux que de vérification possible. En quelques jours, des milliards de recettes et de dépenses sont votés, en moins de temps qu'on n'en met à discuter la moindre loi. Sous quel autre gouvernement, a-t-on traité avec un pareil sans-façon le soin de la fortune publique?

Un seul point a arrêté quelque temps la Chambre des députés dans la discussion si hâtive du budget : c'est le chapitre des cultes. La majorité se fût manquée à elle-même, si elle n'avait pas pris le

temps cette année, comme les années précédentes, de marquer son hostilité contre la religion par de nouveaux retranchements à ce budget du culte catholique, déjà si réduit.

Ce ne sont là que les détails de la persécution opportuniste obstinément et hypocritement poursuivie par le parti républicain; mais ils témoignent de sa haine croissante contre le catholicisme et de la bassesse des moyens employés pour atteindre le clergé. La majorité a de nouveau ramené le traitement de l'archevêque de Paris, celui de l'archevêque et des évêques d'Algérie au chiffre ordinaire, réduit lui-même à 15,000 francs pour les archevêques et 10,000 pour les évêques. Elle a supprimé l'évêché de la Guadeloupe, vacant depuis une année, en supprimant le traitement de l'évêque, et en rattachant le diocèse à celui de la Martinique, quoique la Guadeloupe, comme l'a fait observer Mgr Freppel, ne le cède ni en importance, ni en étendue, ni en population à l'autre île. Mais c'était un évêché de moins, en attendant que l'on supprime, d'après une proposition faite à la Chambre, tous les sièges épiscopaux institués ou rétablis en France depuis le Concordat.

Après les évêques, les chapitres. La majorité les a supprimés aussi de la même manière, par la suppression de leur traitement, sans considérer que les chapitres font partie intégrante des églises cathédrales reconnues etreconstituées par le Concordat, et que c'est violer ouvertement le Concordat que d'abolir les chapitres. Le vicaire général de Belfort, resté comme un souvenir de l'ancien diocèse français de Strasbourg, a vu aussi son traitement supprimé. Le chapitre de Saint-Denis a disparu aussi du budget. Peu s'en est fallu que la gauche ne supprimât du même coup les vicaires; mais ici la raison électorale l'a retenue et la crainte de mécontenter les populations des campagnes lui a fait maintenir, cette année encore, le crédit affecté à ces modestes ministres du culte. Mais l'ensemble du crédit démandé pour les desservants et les vicaires a été réduit de 850,000 francs; les bourses des séminaires ont été définitivement supprimées.

Ce n'était pas encore assez. La majorité a voulu compléter son œuvre par la suppression des facultés de théologie. C'est en vain que Mgr Freppel s'est élevé une fois de plus contre ce procédé exorbitant qui détruit par voie budgétaire un service public en refusant le traitement attribué à ce service. Supprimer par la suppression du crédit les facultés de théologie créées par la même loi

qui a organisé l'Université, et qui en faisait le couronnement, c'est, au point de vue juridique, une de ces énormités dont la République seule est capable. Le gouvernement lui-même a essayé, fort mollement du reste, de s'y opposer, tant il était embarrassé par l'excès de pouvoir commis par la Chambre à sa face. Mais il y avait des précédents à cette nouvelle jurisprudence parlementaire de la République. C'est de la même manière que la même Chambre avait supprimé, du consentement du gouvernement, les aumôniers militaires institués par une des lois organiques de l'armée. L'acte de la majorité est d'autant plus odieux qu'en supprimant le crédit de 145,000 francs accordé aux facultés catholiques de théologie, elle maintenait celles des facultés protestantes.

Où était le gouvernement pendant ce temps-là? « Le gouvernement, répond le *Journal des Débats* lui-même, il ne fait songer à lui que par son absence. Dans une discussion aussi grave que celle du budget des cultes, et qui touche à tant de points sensibles et délicats, il s'abstient, il se tait, il laisse faire. Quand il parle, c'est pour balbutier. » Et la commission du budget? « Oh! celle-là, répond le même journal, ne se tait pas. Elle a son rapporteur, M. de Douville-Maillefeu, qui s'est déclaré à la tribune ennemi acharné de la religion catholique. Rien ne lui coûtera, s'est-il écrié, et dans quels termes! pour l'attaquer et la détruire. Voilà l'homme qui a été chargé de défendre le budget des cultes! Il y a eu dans ce choix, on l'a dit à droite et avec raison, un défi, et le plus grave de tous, parce que le mépris s'y mêlait à la violence. »

La Chambre, en votant le budget des recettes, a accompli une iniquité plus grande encore que la suppression des divers crédits du chapitre des cultes; elle a frappé d'un nouvel impôt tous les biens appartenant aux congrégations religieuses ou occupés par elle. Les congrégations religieuses, on le sait, paient les impôts que paient tous les contribuables, nommément la contribution foncière, celle des portes et fenêtres, la cote personnelle et mobilière, la patente, la taxe de prestation, celle de main-morte, qui équivaut, et au delà, aux droits de mutation mis sur les autres propriétés, enfin l'impôt de 3 pour 100 sur le revenu des valeurs mobilières qu'elles pourraient posséder. Ce n'était pas assez. On a voulu traiter les congrégations religieuses occupées d'œuvres de charité et d'enseignement, comme des sociétés financières et industrielles qui réalisent des bénéfices. On les a d'abord assujetties en 1880 à un impôt de 3 pour 100 sur

les prétendus revenus de leurs établissements; mais cela ne suffisait pas encore. Un article additionnel à la loi des finances de 1885, enchérissant sur la loi de 1880, et sans s'occuper de savoir s'il y a revenu ou non, décrète purement et simplement que l'impôt de 3 pour 100 sera désormais payé sur le revenu supposé, et calculé à raison de 5 pour 100 de la valeur brute des meubles et des immeubles possédés ou occupés par les congrégations religieuses.

Inutilement les journaux et, dans les Chambres, les orateurs de la droite ont protesté contre cette loi inique, cette loi d'exception qui vise uniquement les congrégations religieuses et qui, en les frappant, atteint leurs œuvres. Pas plus au Sénat qu'à la Chambre des députés, la majorité républicaine n'a voulu se rendre aux raisons d'équité et de charité qui auraient dû soustraire les associations religieuses aux mesures fiscales prises uniquement par haine de la religion. Avec cette nouvelle loi les congrégations paieront double et triple impôt. L'administration évaluera à sa fantaisie leurs propriétés qui sont en réalité le domaine des pauvres et des infirmes et, la loi à la main, elle supputera des produits et des bénéfices qui n'existent pas, ou qui sont le pain quotidien des malheureux, et elle frappera ce revenu imaginaire d'un impôt tel qu'aucune autre propriété foncière ne pourait le supporter. Le fisc prélèvera donc une dîme sur un capital qui n'est qu'un instrument de charité et de bien. Cet impôt a été bien nommé l'impôt de la misère. Car les biens qu'il frappe, ce sont des établissements qui, pour la plupart, sont des asiles pour les orphelins, les pauvres, les vieillards, les malades, les infirmes et les malheureux de toute sorte. Mais qu'importe à la République?

Avant même que l'élection des délégués sénatoriaux fût terminée, les journaux de la gauche s'empressaient d'annoncer que les nouvelles venues de toutes les parties de la France étaient généralement favorables au parti républicain. Il fallait bien montrer que la fameuse révision constitutionnelle avait servi à quelque chose. Alors on s'est hâté de dire que la nouvelle loi électorale du Sénat, assurant aux gros bourgs et aux petites villes une représentation plus conforme au nombre de leurs habitants, avait apporté un correctif décisif à l'influence que l'ancienne assurait aux communes rurales. Il est vraiment admirable que les journaux républicains soient si bien renseignés, mais il leur serait assez difficile de dire d'où ils tiennent des informations si précises qui leur permettent de préjuger, tout à l'avantage de leur parti, des prochaines élections sénato-

riales. Il ne faut pas s'arrêter à ces sortes de supputations. Comment se rendre compte de la constitution d'un corps électoral dans lequel entrent les délégués de dix-sept mille communes? On ne connaîtra les électeurs que par les élus. Le seul intérêt est de savoir quels seront les nouveaux sénateurs.

Après la loi électorale du Sénat va venir celle de la Chambre des députés. Une agitation succédera à une autre. Il y a une proposition de M. Constans sur le rétablissement du scrutin de liste qui va renouveler les anciens débats des Chambres et des journaux. C'est à peu près l'ancien projet de M. Gambetta, adopté jadis par la Chambre des députés et rejeté par le Sénat. L'année qui va s'ouvrir sera une année d'agitation électorale. La question du mode de scrutin est importante. La résolution que prendront à cet égard les Chambres dépend beaucoup du résultat des élections pour le renouvellement du Sénat. La majorité républicaine se guidera d'après l'expérience.

C'est principalement en vue des prochaines élections que le groupe de catholiques qui s'étaient naguère mis en avant pour formuler la déclaration de principes proposée comme base d'union à tous les vrais conservateurs, ont fait publier un appel annonçant la formation d'un comité d'action sous ce titre : la Ligue de la contre-révolution. Leur manifeste est ainsi conçu :

Catholiques, et voulant, comme tels, conformer toutes nos pensées aux enseignements infaillibles du Saint-Siège, notamment aux doctrines du *Syllabus*, que Léon XIII daignait récemment nous désigner comme devant être, avec ses propres encycliques, le programme d'union des catholiques, nous déclarons tout d'abord que nous entendons revendiquer l'entière liberté de l'Église et la reconnaissance formelle de tous ses droits, notamment la pleine liberté des associations religieuses, de l'enseignement à tous les degrés, et la complète autonomie des universités catholiques. La législation qui reconnaîtra ces droits devra, en outre, interdire et réprimer avec énergie tout ce qui outrage publiquement la morale et la foi religieuse des catholiques.

Français, nous n'ignorons pas que l'Église, sans être indifférente aux diverses formes du pouvoir, s'accommode pourtant de tous les régimes qui sauvegardent sa liberté; mais, dans l'état actuel de la France, il nous appartient de proclamer, d'après le témoignage des mœurs, des traditions et de l'histoire de notre pays, que le seul pouvoir qui puisse, en protégeant notre foi, travailler efficacement au bonheur et à la prospérité de la nation, c'est la monarchie chrétienne,

que personnifiait M. le comte de Chambord, dont M. le comte de Paris est le successeur.

C'est elle, en effet, c'est la monarchie chrétienne, traditionnelle, représentative et non parlementaire, qui nous donne, avec l'autorité s'exerçant fermement au nom de Dieu, le plein essor des libertés légitimes chez l'individu, dans la famille, la commune et la province. C'est elle qui peut, en restituant les bienfaits du régime corporatif à l'ouvrier, délivré de l'oppression des sociétés secrètes, mettre un terme au mal social qu'a provoqué et qu'entretient la Révolution.

En deux mots, — et les derniers manifestes de M. le comte de Chambord l'ont dit éloquemment, — ce qu'il faut à la France, c'est un roi qui, sous l'œil de Dieu, règne et gouverne pour le bien du peuple, dont il est le père plus encore que le chef incontesté.

C'est pour aider à la réalisation de ce programme que le comité d'action s'est formé; l'accueil qui lui a été fait en France, de la part de journaux catholiques, est de bon augure. Tous n'ont pas adhéré sans réserves; quelques-uns mêmes, plus préoccupés de politique que de principes, en ont combattu l'opportunité, comme si l'union entre les conservateurs pouvait se faire sans une vraie communauté d'idées, et comme si le rétablissement de la monarchie pouvait être recherché en dehors de principes de l'ordre social chrétien. A l'étranger, on a bien compris l'initiative de ces catholiques militants qui veulent tenter un effort pour faire sortir le pays de la Révolution ou pour indiquer au moins à quelles conditions se fera la véritable restauration de l'ordre.

Les événements extérieurs ont peu marqué en ces derniers temps. Les affaires d'Égypte, la conférence de Berlin, l'expédition du Tonkin et les projets sur Madagascar en sont à peu près au même point. L'Allemagne a particulièrement attiré l'attention sur elle.

Un véritable conflit a surgi à Berlin entre le chancelier de l'empire et le Reichstag. Depuis l'élection du nouveau Parlement allemand, M. de Bismarck n'a essuyé que des échecs. D'aucun côté, sur aucune question, il ne peut plus trouver de majorité. Le chancelier s'est lassé bien vite de cette opposition, il a laissé éclater son impatience, son irritation même, non sans accompagner l'expression de sa mauvaise humeur, de menaces à l'adresse de ses adversaires. Le conflit est sérieux : c'est une lutte de principe entre le chancelier et le Parlement. En apparence, il n'y aurait eu là qu'une petite querelle personnelle. Par une taquinerie assez mesquine envers l'opposition, M. de Bismarck avait

retiré aux membres du Reichstag leur permis de circulation sur les chemins de fer de l'État; la majorité lui a répondu en lui refusant le traitement d'un troisième directeur au ministère des Affaires étrangères. La question était de peu d'importance. Le chancelier n'avait pas besoin d'un vote du Parlement pour payer le traitement de son nouveau commis. N'a-t-il pas le fameux « fonds des reptiles ? » Néanmoins, il s'est jeté dans le débat avec une ardeur qu'il n'avait jamais montré plus grande pour les plus graves affaires de l'empire. A propos de ce minime crédit, le chancelier a été amené à déclarer comment il entend le gouvernement. C'est là le point important du conflit.

Tout ce qu'il a dit de son excès de travail, de ses fatigues, de sa santé chancelante, de l'avenir de l'empire, n'était qu'une préparation à la théorie qu'il a exposée devant l'assemblée. Selon M. de Bismarck, ce qui fait la différence entre la Monarchie et la République, ce n'est pas seulement l'hérédité, c'est aussi l'exercice du pouvoir. L'Angleterre, par exemple, avec son roi ou sa reine qui n'ont de la souveraineté que le nom et les honneurs, ne serait qu'une sorte de République aristocratique gouvernée par des Chambres sous l'autorité nominale d'un roi. L'Amérique, au contraire, avec son gouvernement constitué en dehors du Parlement, avec des ministres qui n'ont pas entrée dans les Chambres, avec son président muni d'un droit de *veto* effectif, serait plus monarchique que l'Angleterre.

M. de Bismarck a exposé nettement ses théories : « Ce qui constitue une Monarchie, c'est le droit pour le roi d'avoir une volonté propre, un veto effectif. Je n'appelle pas Monarchie un État où le roi est obligé de prendre comme ministres des hommes que lui impose la majorité des Chambres, et où il est tenu de ratifier les votes de cette majorité... » En d'autres termes, le chancelier repousse le système parlementaire; il n'admet pas que l'empire allemand ne soit qu'un gouvernement constitutionnel.

Assurément, ses idées sont justes. Cette doctrine est celle des pouvoirs forts, des États bien constitués. Elle sert l'empire allemand beaucoup mieux que les théories libérales appliquées aujourd'hui en plusieurs pays. Mais quand on pense qu'elle est professée par l'homme qui dispose souverainement du pouvoir en Allemagne et qui se sert de sa toute-puissance pour opprimer l'Église, pour briser les droits des princes allemands et détruire les nationalités

indépendantes, on ne peut s'empêcher de déplorer qu'elle serve à un si mauvais usage et qu'elle donne une si grande force à M. de Bismarck contre le parti qui lutte si vaillamment au Reichstag contre son despotisme.

Avec quelle morgue d'ailleurs le chancelier traite la majorité qui, usant des prérogatives du Parlement, ose lui résister et défend si énergiquement contre les excès de l'autorité les droits méconnus, et les libertés violées ! Plusieurs fois, pour des entreprises que le succès a couronnées, M. de Bismarck peut se vanter d'avoir eu raison de passer outre à l'opposition des majorités parlementaires. Mais, il faudrait qu'il pût également démontrer que la majorité n'a pas raison contre lui en ce moment, surtout dans la lutte que le centre soutient.

Le vote du Reichstag a eu pour conséquence de provoquer, au sein d'une partie de la nation allemande, une manifestation en faveur du chancelier. Les lettres et les adresses lui sont arrivées de divers points avec des offres de souscription pour couvrir le crédit que lui a refusé le Parlement. La générosité de ses amis irait jusqu'à 20,000 marcs ! C'est là un mouvement plus factice que réel. La véritable expression de l'opinion publique envers M. de Bismarck est dans les élections qui lui sont de plus en plus défavorables. Le prestige du chancelier est atteint. La nation se détache de lui. L'opposition grandit. Si l'influence de M. de Bismarck se fait toujours sentir dans les affaires extérieures, son crédit a diminué au sein de cette Allemagne qu'il a faite. Le socialisme d'un côté, le catholicisme de l'autre, le combattent et réussissent à neutraliser son action. Les catholiques ne désespèrent pas d'assister à la déchéance de ce persécuteur de l'Église. La dissolution du Reichstag que M. de Bismarck médite, ne ferait peut-être que la hâter.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

14 *décembre.* — Deux meetings anarchistes ont lieu : le premier, rue de Lyon ; l'autre, à la salle Chayne, rue d'Allemagne, 12. Le premier est présidé par le citoyen Eudes. On y entend les déclamations révolutionnaires du président, les déclarations plus pacifiques des compagnons Rouannet, Guesde, Vaillant, Lafargue et Roche; puis l'assemblée adopte l'ordre du jour suivant :

« Considérant que l'état actuel des choses ne peut subsister plus longtemps, les citoyens réunis à la salle du concert de Lyon sont décidés à obtenir au plus vite une amélioration dans leur sort, en faisant un appel aux pouvoirs publics par les moyens pacifiques.

« *Dans le cas où satisfaction ne leur serait pas donnée, ils sont décidés à employer les moyens violents.* »

La réunion de la salle Chayne, rue d'Allemagne, est plus tumultueuse. Elle est présidée par le compagnon Hopts.

Tous les orateurs se déclarent partisans des dispositions précédemment prises à la salle Favié et rue Levis. Ils proposent un ordre du jour tendant à un mouvement immédiat et à un meeting en plein air.

Cette clause est adoptée par la majorité.

Entre autres incidents curieux, notons que, sur la proposition d'un des anarchistes, une pancarte, portant le nom de Waldeck-Rousseau, est placardée sur la tribune. Chacun des assistants vient y cracher à tour de rôle en signe de mépris.

Enfin une adresse rédigée par 46 soi-disant soldats de divers régiments d'infanterie de ligne, se déclarant solidaires des dispositions prises par le parti anarchiste, est brûlée par le *bureau.*

15. — *Encore une explosion de dynamite en Angleterre.* — London-Bridge a failli sauter hier, sous les coups de deux détonations successives. Un grand nombre de glaces ont été brisées et plusieurs personnes blessées.

La Chambre des députés discute aujourd'hui le budget de l'instruction publique. M. de Mackau prouve, chiffres à l'appui, que les dépenses de l'instruction publique ont triplé et que la fréquentation des écoles n'a augmenté que d'un tiers, et cela, malgré l'obligation et la gratuité. Par contre, l'enseignement congréganiste s'est développé, en raison de l'exclusion de l'instruction religieuse des *écoles sans Dieu.*

M. de Mun et Mgr Freppel parlent dans le même sens, sans qu'on essaye de contester leurs arguments.

La majorité a hâte de voter; *contre toute justice* et malgré les observations de M. Fallières, elle supprime *immédiatement* les facultés de théologie, puis elle bataille sans résultat sur une proposition de M. Paul Bert, tendant à augmenter de cinq millions le traitement des instituteurs. « La caisse est vide; impossible, s'écrie M. Tirard, d'en faire sortir un rouge liard. »

On fait mine de vouloir s'occuper de l'affaire, en la renvoyant à la Commission. Comédie que tout cela!

Le Sénat s'occupe des incompatibilités parlementaires, après avoir déclaré en principe que le mandat de sénateur et de député *est incompatible* avec l'exercice de *fonctions rétribuées* sur *les fonds de l'État* ou dont les titulaires sont nommés par le gouvernement, il admet tant d'exceptions qu'au lieu de confirmer la règle, il la démolit en détail, et ne parvient pas encore à *contenter tout le monde*. A demain, l'admission de nouvelles exceptions.

Instruction de la Congrégation du Saint-Office à tous les Evêques du monde catholique.

Pour détourner les maux très graves portés à l'Église et à tous les ordres de citoyens par la secte des *maçons* et les autres qui sont nées d'elle, N. S.-P. le Pape Léon XIII, dans une sage intention, a récemment adressé à tous les évêques du monde catholique la lettre Encyclique *Humanum genus*. En cette lettre, il a découvert les doctrines de telles sectes, leur fin, leurs desseins; il raconte le soin qu'ont pris les Pontifes romains pour délivrer la famille humaine d'une peste si néfaste; à son tour lui-même il imprime à ces sectes la marque de la condamnation et de la censure, et enseigne aussi par quel moyen, par quelles armes il faut les combattre, par quels remèdes apportés aux blessures qu'elles ont faites il faut les guérir. — Comme Sa Sainteté a considéré que ses soins devaient enfin espérer des fruits salutaires, et que dans une affaire de si grande importance les œuvres, les conseils, les travaux de tous les pasteurs de l'Église devaient être employés en un effort unanime, il a chargé cette suprême Congrégation de la Sainte Inquisition universelle et romaine de proposer aux Pasteurs les mesures les plus efficaces et les plus opportunes. En vertu de ce mandat du Souverain Pontife, comme il est juste, les Em. cardinaux faisant avec moi fonction d'inquisiteurs généraux ont cru devoir donner cette instruction à tous les évêques et aux autres ordinaires des diocèses :

1° Le très clément Pontife, désirant surtout pourvoir au salut des âmes, suivant les traces de notre Sauveur Jésus-Christ, qui n'est pas venu appeler les justes mais les pécheurs à la pénitence, invite de sa voix paternelle tous ceux qui se sont enrôlés dans la Maçonnerie et dans les autres sectes condamnées, à purger les souillures de leur âme et à rentrer au sein de la divine miséricorde. A cette fin, usant de la même largesse que son prédécesseur Léon XII, dans le délai d'une année complète, à dater du jour de la publication régulière des Lettres apostoliques ci-dessus mentionnées en chaque diocèse, il suspend l'obligation de dénoncer les coryphées et les chefs occultes de ses sectes, et aussi la réserve des censures, accordant à tous les confesseurs approuvés par les Ordinaires des lieux la faculté d'absoudre de ces censures et de réconcilier à l'Église tous ceux qui sont vraiment venus à résipiscence et ont quitté les sectes. — Il appartiendra donc aux pasteurs sacrés d'annoncer cette générosité du Souverain Pontife aux fidèles confiés à leurs soins. Ils feraient aussi une chose digne de leur sollicitude pastorale si, dans le cours de cette année que le Pontife veut consacrer à une clémence spéciale, par des exercices sacrés en forme de missions, ils excitaient leurs ouailles à méditer les vérités éternelles et à rentrer dans la rectitude d'esprit.

2° L'intention de Sa Sainteté est que l'Encyclique soit publiée avec le plus grand zèle, afin que tous les chrétiens comprennent quel terrible poison circule parmi eux, quelle perte menace eux et leurs enfants, s'ils ne prennent les précautions opportunes. Il faudra donc donner les soins les plus exacts et les plus actifs à appliquer

les remèdes proposés par le Pontife et ceux que la prudence de chacun conseillera. — Il faut avant tout exciter à cette fin l'ingéniosité et le zèle des curés; puis, faire aussi un appel général à tous ceux à qui Dieu, auteur de tout bien, a accordé la faculté de parler et d'écrire, et à ceux aussi à qui est remise la charge d'annoncer la parole divine, de purifier le peuple chrétien de ses fautes ou d'instruire la jeunesse, afin qu'eux aussi consacrent leurs travaux à démasquer la Maçonnerie, les décrets impies et les manœuvres néfastes des sociétés condamnées, et à ramener dans la voie du salut ceux qui, soit par témérité ou imprudence, soit par réflexion et de propos délibéré, y ont accédé, et à donner les avis préalables à ceux qui ne sont pas encore tombés en ces pièges.

3° Afin qu'il n'y ait lieu à aucune erreur, lorsqu'il faudra déterminer auxquelles de ces sectes pernicieuses s'appliquent les censures, et lesquelles tombent sous une simple interdiction, il est certain absolument que la Maçonnerie et les autres sectes qui sont désignées au chapitre II, n° IV de la Constitution pontificale *Apostolicæ Sedis*, sont frappées de l'excommunication *latæ sententiæ*, aussi bien que celles qui menacent l'Église ou les puissances légitimes, qu'elles agissent ouvertement ou secrètement, qu'elles exigent ou non de leurs affiliés le serment de garder le secret.

4° Outre celles-là, il y a d'autres sectes interdites et qu'il faut éviter sous peine de péché grave, au nombre desquelles il faut compter principalement celles qui exigent de leurs membres un secret qu'il ne faut dévoiler à personne, une obéissance sans réserve devant être prêtée à des chefs occultes. Il faut en outre prendre garde qu'il y a quelques sociétés qui, bien qu'on ne puisse définir avec certitude si elles se rattachent, oui ou non, à celles dont nous avons parlé, sont pourtant suspectes et pleines de périls, tant pour les doctrines qu'elles professent que pour leur mode d'action et pour les chefs autour desquels elles se groupent et qui les commandent. Il faut que les ministres du culte, qui doivent avoir surtout à cœur la fidélité intacte au Christ et l'intégrité des mœurs, sachent en détourner et en écarter leur troupeau, et cela avec d'autant plus de soin que l'apparence d'honnêteté conservée par celles-là peut rendre le péril caché en elles plus difficile à apercevoir et à prévenir de la part d'hommes simples ou des jeunes gens.

5° Donc les pasteurs sacrés feront une chose extrêmement utile aux fidèles et agréable à Sa Sainteté, si au mode ordinaire et usité d'instruction publique, qu'il faut conserver absolument, ils ajoutent celui qui est d'usage pour défendre les vérités catholiques, et qui est si propre à dissiper les erreurs dont l'Encyclique *Humanum genus* déplore la propagation plus large, au grave détriment des âmes. Ce mode d'instruction publique sera très salutaire au peuple chrétien, et aussi, par la réfutation des erreurs, exposera clairement et méthodiquement la force et l'utilité de la doctrine chrétienne, excitera dans l'âme des auditeurs l'amour de l'Eglise catholique, qui conserve la doctrine en son intégrité et en sa pureté.

6° Puisque, grâce aux détestables artifices et aux perfidies des sectes, des jeunes gens, de pauvres artisans et des ouvriers se laissent facilement séduire et prendre, il faut leur appliquer des soins spéciaux. En ce qui regarde la jeunesse, il faut tâcher surtout, dès les premières années, tant dans l'enceinte de la famille que dans les temples et les écoles, de la former attentivement à la foi et aux mœurs chrétiennes, de l'instruire abondamment des moyens de se garder des pièges dressés par les sectes ténébreuses, lui montrant que si elle tombe dans ces filets, elle devra par la suite servir honteusement des maîtres iniques, pour la perte du salut éternel et de la dignité humaine. On pourvoira très utilement à la sauvegarde des jeunes gens en provoquant chez eux des sociétés placées sous le patronage de la bienheureuse Vierge ou d'un autre patron céleste. Dans ces réunions, comme en des gymnases, surtout si des prêtres ou des laïques remarquables par leur sagesse et leur habileté sont placés à leur tête, les jeunes gens prendront le goût de cultiver la vertu, de professer ouvertement la religion, méprisant la dérision des impies et, en même temps, s'accoutumeront à détester tout ce qui est contraire à la vérité catholique et à la sainteté.

7° Il est aussi très utile que les pères d'un côté, de l'autre les mères de famille s'unissent par un pacte fraternel à cette fin, de sorte que leurs forces unies leur permettent de se dévouer plus convenablement et de pourvoir plus efficacement au salut éternel et à la bonne éducation de leurs enfants. Plusieurs associations de ce genre,

soit d'hommes, soit de femmes, se sont constituées en divers endroits, sous la tutelle de quelque puissance céleste, et produisent d'heureux fruits de religion et de piété.

8° Au sujet des artisans et des ouvriers, parmi lesquels ont coutume de faire leurs recrues ceux qui ont pour but de miner les fondements de la religion, les ministres du culte doivent mettre sous leurs yeux ces antiques collèges d'artisans, ou ces universités ou corporations d'ouvriers, qui, sous un patronage céleste, au temps passé, ont été l'illustre ornement des cités, et ont contribué à l'accroissement des arts plus relevés ou plus humbles. Il faut restaurer ces réunions et d'autres encore parmi les hommes mêmes qui se donnent aux affaires du commerce ou aux études supérieures, et il faut que les associés soient soigneusement instruits et dressés aux devoirs de la religion, et en même temps se prêtent une aide mutuelle dans les nécessités humaines que la maladie, la vieillesse ou la pauvreté ont coutume d'apporter. Les présidents de ces associations veilleront attentivement à ce que les associés se fassent remarquer par la probité de leurs mœurs, leur habileté technique dans leurs travaux, leur docilité et leur assiduité dans le travail, afin qu'ils puissent plus facilement se procurer ce qui est nécessaire à la vie. Les ministres du culte ne refuseront pas de veiller sur des sociétés de ce genre, d'en proposer ou d'en approuver les règlements, de leur concilier la générosité des riches, de les prendre sous leur patronage, de les aider de leurs soins.

9° Leur bienveillance particulière ne manquera pas à cette admirable *Société des prières et des œuvres*, qui, naissant en quelques endroits, a déjà commencé à prospérer en d'autres. Il faut veiller avec un zèle suprême à y faire inscrire tous ceux qui ont de bons sentiments religieux. Comme son but est d'encourager et de développer, par un général effort des âmes dans toute l'étendue de l'Eglise universelle, les œuvres de religion et de piété, de s'appliquer assidûment à apaiser la colère divine, on comprend sans peine de quelle utilité elle sera en ces temps malheureux. Parmi les formules de prières, les évêques recommanderont surtout celle qui tire son nom du *Rosaire* de la mère de Dieu, celle que Notre Saint-Père, il y a peu de temps, a recommandée et si instamment conseillée, avec de si amples éloges, comme étant la plus importante. Parmi les œuvres de piété, qu'ils donnent la préférence à celle du *Tiers-Ordre* de Saint-François ; ils tâcheront d'y faire inscrire le plus d'adhésions possibles, comme à celles de *Saint-Vincent de Paul* ou des *Enfants de Marie*, afin que les œuvres éclatantes accomplies par elles, aux applaudissements du monde catholique et au bénéfice des âmes, se répandent chaque jour davantage.

10° Enfin, il serait très bon, partout où les conditions des lieux et des personnes le permettent, de faire naître des académies catholiques, de tenir ces utiles assemblées ou *congrès*, comme on les appelle, où sont envoyés les hommes d'élite d'une ou de plusieurs régions ; il faut que les pasteurs ne dédaignent pas de les honorer de leur présence, afin que sous leurs auspices on puisse adopter les résolutions propres à développer le mouvement catholique, les mesures les plus utiles à l'intérêt de la religion et à l'intérêt public.

Il ne serait pas déplacé que ceux qui, par des écrits suivis et par leurs travaux, ont acquis cette spécialité de défendre les droits de Dieu et de l'Eglise, de couper dans leur racine les nouvelles erreurs et calomnies qui prennent chaque jour naissance, s'associassent pour lutter sous la conduite des évêques. Il ne se peut que, si toutes les forces qui, grâce à Dieu, sont encore vives et actives dans l'Eglise, concouraient au même but, des fruits très abondants n'en soient recueillis pour racheter la société actuelle des hommes de la contagion funeste des sectes iniques, et pour la rendre à la liberté chrétienne.

11° Le but qu'on se propose aujourd'hui ne sera pas pleinement réalisé si les forces ne s'unissent, si les archevêques ne prennent avec leurs suffragants les résolutions et les mesures sur ce qu'il convient de faire pour répondre aux désirs du Pasteur suprême. Il est dans les vœux de Celui-ci et de cette suprême Congrégation que chacun d'eux, sans délai et à l'avenir chaque fois qu'il fera un rapport sur l'état des diocèses, n'omette pas d'indiquer ce que en particulier, ou d'accord avec ses collègues en épiscopat, il aura fait, et quels résultats son zèle aura obtenus.

Donné à Rome, de la Chancellerie du Saint-Office, le 10 mai 1884.

Raphaël, card. MONACO.

16. — Le ministre de la marine reçoit de l'amiral Courbet une dépêche l'informant que le commandant Lacroix a dirigé une reconnaissance offensive contre des ouvrages ennemis nouveaux qui menaçaient certaines de nos positions. Les Chinois ont été délogés de leurs positions et ils ont perdu deux cents hommes tant tués que blessés. Il y a eu de notre côté un tué et sept blessés.

Deux séances en un jour à la Chambre des députés. La majorité consacre la première séance à la discussion du budget et des beaux-arts qu'elle expédie au plus vite et *sans incident notable.*

La seconde séance est prise par la discussion du budget de l'intérieur. M. Raoul Duval y agite *sans succès* la question de la suppression des sous-préfectures. Il est blackboulé. M. C. Duval est plus heureux, il obtient la suppression des inspecteurs généraux des services administratifs. Mais le débat porte surtout sur les fonds secrets dont on demande *en vain* la suppression. Ils sont maintenus après une vive discussion à laquelle prennent part MM. Carret, Waldeck-Rousseau, Andrieux et Pradon.

Le Sénat en est toujours aux incompatibilités parlementaires. Les amendements abondent mais toujours en faveur des exceptions, l'amendement Griffe trouve grâce aux yeux de la majorité et est adopté, tandis que l'amendement Le Guen est *rejeté.* Il est vrai qu'il s'agissait là d'exceptions en faveur d'archevêques, d'évêques, de pasteurs, etc. On n'en veut à aucun prix. Les articles 5 et 6 sont votés, et l'on se renvoie la balle à jeudi.

17. — Le ministre de la marine reçoit du général Brière de l'Isle le télégramme suivant :

« Une troupe chinoise, évaluée à deux ou trois mille hommes, est descendue des montagnes pour attaquer un village situé à 8 kilomètres au nord-est de Chu. Une partie de la garnison de cette place, composée de légion étrangère et de tirailleurs tonkinois, s'est portée dans cette direction et a dispersé l'ennemi en lui infligeant des pertes très considérables. Nous avons eu trente-quatre hommes tués ou blessés. »

Arrivée à Toulon des restes des commandants Rivière et Berthe de Villers.

La Chambre des députés ouvre sa première séance à neuf heures du matin au milieu du vide, force a été d'attendre les votants en nombre suffisant. La majorité a voulu alors regagner le temps perdu et elle s'est mise à voter *à toute vitesse* les budgets de l'intérieur, de l'Algérie et du commerce, celui des colonies en partie.

La discussion du budget des colonies est reprise à deux heures, et donne lieu à un incident assez grave soulevé *mal à propos* par MM. Germain Casse et Rouvier, ministre du commerce, sur la question du rattachement *immédiat* des services des colonies et de la marine marchande au ministère du commerce. M. Rouvier, en voulant aller trop vite, a failli laisser son portefeuille au fond de sa malencontreuse équipée.

Le budget des finances a été effleuré et a motivé de la part de M. le baron d'Aillères, des critiques judicieuses sur les dépenses *exagérées*, *les gaspillages continuels*, *l'abus* des crédits *extraordinaires* et des crédits supplémentaires. *Comme toujours*, M. Tirard a répondu *sans broncher* que la situation était excellente.

Ouverture, à Leipzig, des débats du procès des huit anarchistes inculpés dans l'attentat de Niederwald.

18. — Le Sénat en finit aujourd'hui avec les incompatibilités parlementaires, après une discussion *sans intérêt* à laquelle prennent part MM. le colonel Meinadier, de Gavardie, Testelin, Marcel Barthe, de Lareinty et Lucien Brun, et il vote la loi, dans son ensemble, par 159 voix contre 59.

A la Chambre des députés, séance à neuf heures. MM. de Lanjuinais et de Mackau, au grand déplaisir de certains membres de la majorité, constatent que l'on continue à voter un *budget de quatre milliards* devant des *banquettes vides*, ce qui n'empêche pas la Chambre d'aller son train jusqu'au bout. A peine donne-t-on au prince Léon le temps de réclamer *sans résultat* la suppression du crédit de 300,000 francs, affecté au président de la République pour des *frais* de voyage *qu'il ne fait pas*.

A la deuxième séance ouverte à deux heures, le vote reprend avec la même rapidité *vertigineuse*, tout l'intérêt porte sur les deux chapitres réservés du budget de l'Instruction publique, relatifs aux crédits à allouer aux instituteurs primaires. Le rapporteur de la commission propose de voter, en faveur des instituteurs et institutrices *laïques* de la dernière classe, une augmentation de 1,150,000 francs. Après une longue discussion soulevée par l'intervention, dans le débat, de MM. Paul Bert, Jules Roche, Bénazet, Faillères, Maroi, la majorité adopte le chiffre de la Commission.

Réception de M. François Coppée à l'Académie française. Le nouvel élu fait en termes exquis l'éloge de M. de Laprade, son prédécesseur.

19. — La Chambre finit, dans les deux séances de ce jour, le budget des dépenses par le vote successif des budgets des Affaires étrangères, des invalides de la marine, de l'Imprimerie nationale et des chemins de fer de l'État. Au cours de la discussion du budget des Affaires étrangères, M. Madier de Montjau a demandé, *c'est là sa perpétuelle manie*, la suppression de l'ambassade du Saint-Siège. M. Jules Ferry lui a répondu, *d'un ton confit et mielleux*, qu'abandonner l'ambassade du Vatican, ce serait renoncer au protectorat *si précieux* des catholiques *d'Orient;* que le Pape actuel est un des grands politiques de ce temps, et qu'il n'a cessé de témoigner à la France une constante amitié. Sur cette déclaration, l'amendement Madier-Montjau a été repoussé. La discussion des autres budgets a eu lieu sans autre incident remarquable et après un court débat.

Il en a été de même de la loi de finances et du budget des recettes jusqu'à l'art. 11, inclusivement.

20. — Les Sénateurs ont été aujourd'hui pour leurs frais de déplacement. Convoqués pour recevoir le dépôt du budget de 1885, ils ont dû, la Chambre n'ayant pas terminé en temps la discussion de ce budget, remettre la partie à lundi.

La Chambre des députés continue la discussion du budget des recettes, et, malgré le désir qu'a la majorité d'en finir au plus vite avec cette ingrate besogne, elle se voit retardée dans sa course par divers amendements avec lesquels il faut compter, notamment ceux de MM. de Rotours et de Mackau.

A la deuxième séance, la majorité a rejeté un amendement demandant la suppression de l'impôt sur le papier, puis elle a voté, au pas de course et

sans vouloir entendre les observations de plusieurs membres de la droite, le chapitre de la caisse de la dotation de l'armée et les nombreux articles additionnels.

Avant le vote final, M. le baron de Mackau, au nom de la droite, a lu la déclaration suivante :

« Écartés par la majorité de la commission du budget, a-t-il dit, nous ne nous sommes pas crus dégagés par là de nos devoirs envers le pays. Nous avons fait les derniers efforts pour obtenir qu'il fût remédié à une situation que nous considérions comme pleine de périls et de menaces pour l'avenir; nous avons demandé qu'il fût donné à l'emploi des deniers publics des garanties plus complètes.

« Nous avons échoué.

« Vous n'avez accepté aucune économie sérieuse, réalisé aucune réforme; vous avez fait du budget un instrument de persécution religieuse en supprimant les crédits les plus anciens et les moins contestables, en créant des taxes qui ont le caractère détestable de lois d'exception, tandis que vous mainteniez partout dans les administrations centrales les nombreux emplois supérieurs créés depuis quelques années dans un intérêt politique, au détriment des services publics et de l'avancement des petits employés.

« A chacun ses responsabilités.

« Étrangers à votre œuvre, nous entendons y rester étrangers jusqu'au bout, et nous protestons hautement devant le pays, notre juge et le vôtre. Nous ne voterons pas le budget que vous avez préparé, parce qu'il conduit le pays à courte échéance aux surprises les plus douloureuses et aux plus durs sacrifices.

« Nous ne voterons pas votre budget, *parce que c'est le déficit organisé, l'emprunt perpétuel, les impôts nouveaux fatalement nécessaires.* »

21. — M. Waldeck-Rousseau préside une distribution de récompenses aux contre-maîtres et ouvriers, au siège des chambres syndicales du bâtiment. Il fait, dans son discours, la monographie du bâtiment et déclare que tous ses efforts tendront à ramener l'harmonie entre le capital et le travail. Il se montre favorable au développement de la liberté et promet aide et protection aux travailleurs dans la mesure des vérités économiques, mais quelle est cette mesure? Là est le nœud gordien.

22. — *Encore une laïcisation.* — Le nouveau directeur de l'Assistance publique inaugure son entrée en fonctions par une *nouvelle laïcisation.* Il dénonce le traité passé avec la Congrégation des Sœurs de Saint-Vincent de Paul qui desservent l'hospice des *Incurables d'Ivry.* C'est là une *singulière façon* de reconnaître les services rendus par les Sœurs en pleine épidémie cholérique.

Le Sénat reçoit le dépôt du budget des dépenses et des recettes pour l'année 1885. M. Calmon proteste, en ces termes, au nom de la Commission des finances :

« J'ai pour devoir de venir ici dégager la responsabilité de la Commission des finances au sujet des conséquences que doit avoir le dépôt tardif sur le bureau du Sénat du projet de budget de l'exercice 1885.

« Le projet, présenté à la Chambre des députés, le 28 février dernier, a

été définitivement adopté par elle dans sa séance d'avant-hier, 20 courant. C'est aujourd'hui seulement, le 22 décembre, que le Sénat a pu en être saisi par le Gouvernement,

« Désireux de répondre à votre confiance en vous mettant à même de discuter le budget en temps utile, votre Commission des finances a fait son possible pour suivre la Chambre dans ses travaux et arrêter ses propositions au fur et à mesure des votes émis par cette dernière. Mais plusieurs de ces votes entraînent des modifications essentielles dans divers services, et ont dû et doivent être encore de la part de votre Commission l'objet d'une étude d'autant plus approfondie qu'ils pourront donner lieu dans cette enceinte à d'importants débats. Donc, malgré tout son bon vouloir, malgré tout le zèle de ses membres, il lui est impossible d'avoir terminé son travail assez tôt pour que le rapport qu'elle aura à vous soumettre puisse être imprimé et distribué avant lundi.

« Déjà l'an dernier, à pareille époque, j'ai dû constater à cette tribune la situation absolument regrettable qui résultait de la présentation du budget au Sénat dans les derniers jours de l'année, c'est-à-dire l'alternative, soit d'une discussion écourtée dans cette enceinte, discussion peu digne du Sénat et du grand rôle qui lui est assigné par la Constitution, soit d'un recours forcé aux douzièmes provisoires.

« Si le vote des douzièmes provisoires s'impose cette année, il convient que le pays sache que ce n'est pas sur le Sénat que doit en peser la responsabilité. »

La cour suprême de l'empire, siégeant à Leipzig, condamne à mort trois des inculpés dans l'attentat de Niederwald, deux à dix ans de travaux forcés, et en acquitte trois autres.

23. — Pour honorer la mémoire des officiers tués glorieusement à la tête de leurs compagnies, à l'assaut de Kêp et aux combats de Lam et de Chu, le général Brière de l'Isle a décidé, dans un ordre du jour porté à la connaissance de l'armée, que les blockhaus élevés à l'entrée des défilés et sur les positions de Lam et de Chu prendraient les noms de Planté pour celui de Kêp, de Beynet pour celui de Lam, de Cuvellier pour celui de Chu. Ces noms seront gravés sur des planchettes placées au-dessus de la porte principale du blockhaus, et seront suivis de la date des combats ci-dessus.

Le Sénat adopte au galop, et malgré les protestations de MM. de Gavardie et de Kerdrel, un projet de loi autorisant la ville de Vannes à emprunter la somme de 388,700 francs pour son collège communal, et dix lois de surtaxe d'octroi.

Des inondations désastreuses ont lieu dans l'Inde française.

24. — Les obsèques du commandant Berthe de Villers, dont les restes ont été ramenés du Tonkin à Toulon, ont eu lieu à Bâgé-la-Ville (Saône-et-Loire), pays natal du défunt. Un grand nombre de notabilités y assistaient parmi lesquelles plusieurs généraux, et de nombreuses couronnes sont déposées sur sa tombe.

Au Sénat, M. Dauphin, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture d'un rapport tendant à détacher du projet de loi général le budget des recettes ainsi que les dispositions législatives relatives à la perception

des impôts pour 1885. M. Tirard réclame l'urgence qui lui est prestement accordée.

Encore la dynamite. — Une explosion de dynamite a lieu dans le bureau d'un des employés de la Compagnie des mines d'Anzin, et occasionne seulement des dégâts matériels.

Le Souverain Pontife, accueillant les félicitations du Sacré-Collège, qui Lui étaient exprimées par l'Eminentissime cardinal doyen, a prononcé le discours suivant, dont l'importance capitale ne saurait échapper à personne :

« Le retour de la fête solennelle de la Naissance du Seigneur, que toute l'Église célèbre avec tant d'allégresse, est aussi pour Nous un motif de grande joie, et Nous rend souverainement agréables les vœux et les souhaits de prospérité que, pour la première fois, Monsieur le cardinal, vous avez été appelé à Nous exprimer, au nom de tout le Sacré-Collège. Cette joie serait pour Nous bien plus pure et plus agréable, si les temps étaient moins tristes pour l'Église et en rendaient le gouvernement moins difficile. De ces difficultés, la plus grosse part provient de Notre situation présente, que Nous avons toujours déclarée intolérable et qui est toujours de plus en plus déplorable, ainsi que le prouvent les faits qui se déroulent sous nos yeux.

« L'année qui va prendre fin a mis en lumière, comme vous l'avez fort bien signalé, il n'y a qu'un instant, Monsieur le cardinal, que dans les circonstances présentes l'exercice même de la charité n'est pas libre pour le Souverain Pontife, dans la ville de Rome. Tous se rappellent avec quelle rage une grande partie des journaux se sont ameutés contre le dessein que Nous avons manifesté d'ouvrir, dans le voisinage du Vatican, et à Nos frais, pour le cas où il deviendrait nécessaire, un hôpital pour les cholériques. Tous encore ont présent à la mémoire avec quelles insinuations, avec quelles interprétations malignes on a tenté de dénaturer cet acte; avec quels artifices et quelles menaces on a cherché d'en empêcher la mise à exécution; et il n'est pas besoin d'aucune autre preuve pour rendre évidente toute l'amertume du nouvel ordre de choses qui a réduit le Souverain Pontife à l'indigne condition d'un simple particulier.

« Mais ce n'est pas tout : il y a pis encore.

« Ce Nous est une immense amertume et une profonde douleur de voir l'impiété avec laquelle se répandent en toute liberté et en toute impunité les erreurs hérétiques des protestants, avec laquelle sont battus en brèche les dogmes les plus augustes et les plus sacro-saints de notre très sainte religion, dans cette Rome qui est le centre de la foi et le siège du magistère universel et infaillible de l'Église, dans cette Rome où devrait être protégée de la manière la plus efficace l'intégrité de la foi et à l'abri de toute atteinte l'honneur de la seule vraie religion.

« C'est une chose qui serre le cœur de voir, sous la protection des lois publiques, se multiplier les temples des hérétiques; de penser qu'il est permis d'attenter ouvertement dans Rome à la plus belle et à la plus précieuse unité des Italiens, l'unité religieuse, grâce aux efforts insensés de ceux qui s'arrogent la mission impie de fonder dans l'Italie une nouvelle Église sur une autre base que celle établie par Jésus-Christ, comme fondement indestructible de son céleste édifice.

« Et Nous avons toute raison de craindre encore pour la religion et pour l'Eglise d'autres offenses, et plus graves. On a déjà présenté de nouveau au Parlement la loi sur le divorce, loi qui, permettant en beaucoup de cas la rupture du lien conjugal, marche directement contre le précepte de Dieu lui-même, précepte intimé à l'homme dès le commencement du monde : *Quod Deus coniunxit, homo non separet;* loi qui répugne ouvertement à l'enseignement de Jésus-Christ, législateur universel, et à toute l'économie de l'Eglise sur le mariage; loi qui ne reconnaît pas en ce grand sacrement l'excellence sublime à laquelle il fut élevé par Jésus-Christ et qui l'abaisse à la condition d'un pur contrat civil; loi qui dégrade la femme et l'humilie, qui compromet l'éducation et le bien-être des enfants, qui rompt les liens de la société domestique et la détruit, qui sème la discorde dans les familles, qui est une source de corruption pour les mœurs publiques, et le principe pour les Etats d'une décadence semée de ruines.

« Et, en effet, l'expérience de temps qui ne sont pas encore loin de nous, a été tellement amère, et tellement funeste, qu'elle a forcé les partisans eux-mêmes du divorce à rétablir dans les codes l'indissolubilité du mariage.

« Et, cependant, si le vœu des sectes et les désirs de la franc-maçonnerie venaient à être satisfaits, on verrait une loi si opposée aux principes catholiques, promulguée dans cette Rome, d'où ne devraient partir, pour être répandues par toute la chrétienté, que la pure lumière de la vérité révélée et la splendeur de la vie catholique!

« Que si Dieu daigne éloigner de l'Italie un tel désastre, Nous l'en remercierons avec les sentiments de la plus profonde reconnaissance; mais Nous ne pourrons cesser d'éprouver les craintes les plus graves, tant que durera la présente condition des choses. Contraire en elle-même, et par elle-même, à la dignité et à l'indépendance du Souverain Pontificat, blessante pour la liberté des Pasteurs romains dans l'exercice de leur suprême pouvoir, elle est une oppression qui se manifeste à chaque occasion, Nous faisant sentir plus pesant le poids d'une autre domination, et démontrant toujours mieux au monde catholique l'impossibilité de s'accommoder à une telle situation, et de rester indifférent en face d'elle.

« Le Fils de Dieu fait homme qui, même enfant, a su échapper à la persécution des impies, et, par sa divine puissance, a changé la face du monde, ne cessera certainement pas de secourir son Eglise affligée et d'améliorer le sort de son Vicaire indigne. Mais que tous les catholiques de l'univers entier hâtent l'époque des divines miséricordes avec de continuelles prières, et surtout par une vie toute chrétienne, absolument conforme à la foi et à la loi qu'ils professent.

« Tels sont les sentiments avec lesquels il Nous est agréable de partager de grand cœur les vœux du Sacré-Collège. Et comme gage des plus éclatantes faveurs du Ciel, Nous sommes heureux de vous accorder, avec la plus profonde affection, à vous tous, membres de ce Sacré-Collège, aux évêques, aux prélats et à tous autres ici présents, la Bénédiction apostolique. »

25. — Mgr Puginier, évêque du Tonkin occidental, dans une lettre adressée aux *missions* catholiques de Lyon, constate avec amertume que, depuis dix mois que des massacres et des pillages ont eu lieu dans la province de

Tham-Hoa, aucune répression n'a été faite, aucune satisfaction ou réparation n'a été obtenue, malgré les promesses de la cour de Hué.

26. — Le ministre de la marine reçoit du gouverneur de la Cochinchine, le télégramme suivant :

« M. Blancsubé, député de la Cochinchine, me communique le télégramme suivant qu'il va adresser aujourd'hui même au président de la commission chargée du projet de ratification du traité de Hué, à la Chambre des députés :

« Le roi Norodom approuve la promulgation dans le Cambodge de plusieurs décrets portant exécution complète de la convention du 17 juin. Cette nouvelle ratification de la part du roi rend toute opposition impossible; aussi, après m'être renseigné d'une façon précise et avoir vu les choses de près, je retire mon amendement. »

Au Sénat commence la danse des milliards. M. Buffet proteste contre l'ordre proposé par la commission pour la discussion du budget; jamais on n'a voté le budget des recettes avant celui des dépenses. Ce mode de procéder anormal sera loin de rassurer le pays qui sait que le budget est dès à présent en déficit et que d'après la déclaration formelle de M. Jules Ferry, l'on doit s'attendre à de nouveaux impôts. M. Léon Say, à quelques variantes près, partage l'avis de M. Buffet. M. Chesnelong fait ressortir la gravité de la situation et montre que depuis dix ans les dépenses ordinaires se sont *accrues* de 808 millions, que les expéditions lointaines mal conduites pèsent lourdement sur la France, ainsi que les indemnités aux victimes du 2 décembre, les nouveaux sous-secrétaires d'Etat et fonctionnaires, la création d'un troisième réseau de chemin de fer et les folies scolaires. Il fait un tableau navrant de la quadruple crise qui sévit sur nous : crise agricole, crise industrielle, crise sociale et crise politique.

La majorité du Sénat, pressée d'en finir, prononce la clôture de la discussion générale et adopte l'article premier, après quelques observations de MM. de Gavardie, Labuze, Clément et Bérenger.

La Chambre des députés, en attendant l'arrivée de M. Tirard et de sa proposition relative aux douzièmes provisoires, s'occupe d'une foule de projets d'intérêt local. Enfin M. Labuze, sous-secrétaire d'État, arrive essoufflé, portant dans les poches de son portefeuille le projet de crédit provisoire, applicable au premier trimestre, et s'élevant à *un milliard trente-deux millions neuf cent treize mille francs*. Sur la demande de la commission, ce projet lui est renvoyé et la discussion en est fixée à demain.

27. — Le Sénat recommence à jouer avec les milliards du bon peuple français. Les articles 6 et 7 sont enlevés au pas de course. L'article 9 fournit à M. Batbie l'occasion de protester énergiquement contre l'impôt sur les biens des congrégations religieuses. M. Buffet flétrit, avec non moins d'énergie, l'impôt sur les immeubles des Petites-Sœurs des Pauvres. Cet argent, dit-il, a souillé le Trésor public. M. Tirard n'en garde pas moins les 5,400 francs qu'il a perçus sur des vieillards et des infirmes.

La discussion de l'article 9, relatif à l'impôt sur les établissements consacrés aux malades, aux infirmes, aux enfants et aux vieillards indigents, recommence de plus belle à la séance du soir, et malgré les protestations

indignées que font entendre MM. Bérenger, de Marcère, Batbie et Clément, l'ensemble de la loi est voté par 174 voix contre 34.

La Chambre des députés attend en vain le ministre des finances pour lui octroyer le milliard provisoire qu'il a demandé hier. M. Tirard, retenu au Sénat, ne fait point acte de présence, au grand scandale et mécontentement d'une partie de la Chambre, force est de renvoyer la séance à lundi.

La Cour de Leipzig rend un arrêt de non-lieu, dans l'affaire du député de Metz, M. Antoine.

Plusieurs secousses de tremblements de terre ont lieu en Espagne, dans les provinces d'Andalousie et d'Alméria, et occasionnent de nombreux dégâts.

28. — M. Pouyer-Quertier, dans une remarquable conférence qu'il donne à Gisors, examine les causes de la situation désastreuse de notre agriculture. La principale cause, à son avis, vient du système économique actuel. Il constate que les charges imputées à l'agriculture par l'Etat sont de 956 millions. Il faut agir au plus tôt pour conjurer la ruine. La crise actuelle vient du libre échange auquel il faut renoncer et conquérir la compensation.

Un nouveau meeting organisé sous le prétexte de réunir les ouvriers sans travail a lieu à la salle Levis. Il est encore plus tumultueux que celui du mois dernier. Anarchistes et socialistes en viennent aux coups de poings, aux horions, voire aux coups de couteau.

Les discours ont été à la hauteur des énergumènes qui y figurent, et la sortie s'est effectuée, comme toujours, aux cris de : *Vive la Commune*, mais la police y a mis promptement ordre, en dissipant les *braillards communards*.

29. — Après le dépôt, par M. Delafosse, d'une demande d'interpellation sur les affaires de l'Egypte, qui est renvoyée à la prochaine session, après le dépôt, par M. Tirard, du budget des recettes, modifié par le Sénat, la Chambre s'occupe du projet de crédits provisoires applicables au premier trimestre de 1885. MM. Raoul Duval, Lockroy, Clémenceau combattent énergiquement le chiffre des crédits demandés par le gouvernement. Ce chiffre est défendu par MM. Ribot et Jules Roche.

Après une vive discussion dans laquelle M. Tirard fait pauvre contenance, les articles du projet sont adoptés par 351 voix contre 127.

Le budget des recettes est ensuite voté avec les légères modifications faites par le Sénat.

A huit heures et demie du soir, le Président donne lecture, devant une trentaine de députés, du décret de clôture de la session de 1884.

Le Sénat s'occupe d'abord du relèvement des tarifs sur les bestiaux, du vote de 500,000 francs en faveur des inondés de l'Inde française.

Enfin M. Tirard arrive de la Chambre et dépose sa demande de crédit d'un milliard 32 millions; après un semblant de discussion à laquelle prennent part MM. Buffet et Léon Say, l'ensemble du crédit est adopté par 192 voix contre 3. Le décret de clôture est ensuite lu.

Charles DE BEAULIEU.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Jeanne ou la Loi de malheur, par Victor d'Hinselinne. Paris, Palmé, 1884. Un vol. in-12 de 484 pages. Prix : 3 fr. 50.

Il faudrait bénir la loi scolaire dont la Belgique vient de se débarrasser, si elle n'avait eu d'autre résultat que d'inspirer à M. Victor d'Hinselinne le charmant récit intitulé : *Jeanne ou la Loi de malheur.* Elle ne vivra plus désormais que dans ce livre, où l'auteur déroule sous nos yeux toutes les péripéties de la lutte scolaire dans un village luxembourgeois : les troubles jetés dans les consciences par la nouvelle législation, la joie cynique des pédants dont la franc-maçonnerie a fait ses *anticurés*, les combats intérieurs et les sacrifices héroïques des maîtres chrétiens, les indignités sans nom de la chasse aux pauvres, les généreuses résistances d'une population chrétienne, les gaspillages insensés qui mettent à sec les caisses communales au profit des écoles sans Dieu et des maîtres sans élèves, les atrocités de *l'enquête scolaire*, les épisodes comiques, tel que *l'émeute des jupons*, qui viennent jeter un peu de gaieté sur ces scènes révoltantes; enfin, le lamentable échec final de tous les complots ourdis par la franc-maçonnerie contre la religion et contre ses ministres. Toutes ces scènes sont reliées entre elles par la trame d'une gracieuse et touchante idylle qui leur sert de repoussoir, et le tout est encadré par les lignes majestueuses de ces grands horizons boisés qui font la beauté du Luxembourg et de la Lorraine. Ajoutons que les mœurs sont peintes au naturel par un observateur chez qui le réalisme ne détruit pas la poésie, et qu'il circule, à travers le livre, un souffle chrétien qui inspire l'amour de la religion et l'horreur de la libre pensée. C'est assez dire qu'on n'y lira pas une ligne qui puisse alarmer la conscience la plus délicate, et certes, il n'y avait pas une mince difficulté à photographier de la sorte, sans danger pour la décence, d'aussi francs gredins que les *gueux* de Belgique.

Plusieurs critiques ont déjà accueilli, avec bienveillance, l'œuvre de M. Victor d'Hinselinne. M. Nemours-Godré termine de la sorte l'analyse qu'il en fait dans la *Revue littéraire* de *l'Univers.*

« Voilà rapidement résumé le canevas de l'ouvrage. Mais tout résumé est forcément infidèle, et nous serions inexcusables de ne pas signaler le talent et la fidélité avec lesquels l'auteur nous initie à toutes les manœuvres des gueux et des francs-maçons pour déchristianiser la catholique Belgique. Cela est pris sur le vif, raconté avec une sûreté parfaite, une indignation sincère et généreuse.

M. Talon, dans *le Polybiblion,* n'est pas moins élogieux :

« Ce roman est très intéressant, très émouvant, écrit avec beaucoup de

charme et tout à fait de nature à encourager en France ceux qui soutiennent courageusement la lutte contre les écoles sans Dieu. »

M. Victor Vaillant, dont les jugements font autorité, s'exprime de la sorte dans *la Guyenne :*

« Nous ne déroulerons pas la trame de cette histoire attrayante et instructive par tant de côtés. Y porter la main, ce serait en défraîchir les couleurs, en déflorer les délicatesses. Qu'il nous suffise de dire que toutes les gammes de la passion humaine y font tinter leurs notes spéciales avec une réserve et une prudence qui n'excluent pas, au besoin, le relief et l'énergie. Une idylle dont les développements, chose rare, ne peuvent porter les jeunes cœurs qu'aux émotions honnêtes et sincères, aux idées de sacrifice et de devoir fait planer sur l'œuvre entière son charme aimable et innocent.

« La figure de Jeanne est certainement l'une des plus touchantes et des plus sympathiques du roman moderne; et elle trouve un digne pendant, à coup sûr, dans le personnage de son fiancé, le jeune instituteur François, qui sacrifie sa position, son avenir, son amour même à l'horreur que lui inspire sa mission scolaire dont le nom du Très-Haut doit être banni.

« Au point de vue littéraire, l'auteur fait ses preuves d'habileté dans le maniement difficile de cet instrument à la fois si ductile et si rude qu'on appelle la langue française. Il a un sentiment très vif des beautés, des poésies et des grandeurs de la nature. Telles de ses pages sont bien près d'être des modèles de style descriptif, et il montre une rare flexibilité dans le dessin des caractères.

Nous croyons être agréable au lecteur en lui donnant un spécimen de la manière de notre romancier catholique.

François Husson, le héros du livre, est un jeune instituteur animé des plus excellents sentiments, mais qui, pour ne pas sacrifier le pain de sa mère, est resté au service de l'État après la loi de malheur. Il est vrai qu'il avait reçu une dispense de son évêque, mais la délicatesse de sa conscience souffrait de la situation cruelle qui lui était faite, et, dès le jour de la rentrée des classes, il put se convaincre que ce n'était pas là la place d'un chrétien. Tout était devenu pour lui matière à souffrance : Qu'on en juge :

« François commença la classe. Il éprouva une sensation d'effroi en la voyant à peu près déserte, car ses dix élèves s'étaient groupés sur les deux premiers bancs, tous les autres restant vides. Le petit geignand sanglotait sur son pupitre, la tête cachée dans ses bras. Quant à ses petits camarades, François reconnut en eux les rebuts de son école d'Antan. Les membres du comité scolaire étaient représentés là par une demi-douzaine de bambins mal élevés; les autres étaient les enfants du receveur des contributions et des domaines, petits employés à la merci de l'État, qui immolaient leurs enfants à la crainte de perdre leur pain.

« Qu'étaient-elles devenues les charmantes figures de ses élèves de l'année passée, ces suaves physionomies qui brillaient d'innocence et de joie? Pas une seule ne se retrouvait au rendez-vous. Instinctivement, après avoir rangé cette marmaille, François allait faire le signe de la croix et ordonner aux bambins de s'agenouiller pour prier, lorsqu'il se rappela que le programme avait aboli la prière. Il se souvint alors des jours de son enfance,

quand il était assis sur ces mêmes bancs, et que son vieux maître à cheveux blancs ouvrait sa classe quotidienne. Avec quelle solennité ce vieillard s'adressait, avec tous les enfants, à cette Providence dispensatrice des lumières de l'intelligence et des richesses de la terre! Sa figure s'éclairait alors comme des reflets d'un rayonnement intérieur, ses yeux levés semblaient voir le ciel, et sa voix grave mêlait les sons cassés de la vieillesse au frais murmure de toutes ces voix enfantines qui priaient avec lui. Ce spectacle était gravé au fond du cœur de François : c'était une de ses impressions les plus anciennes et les plus profondes. Dès le premier jour, le petit orphelin s'était trouvé comme en famille dans cette classe, où maître et écoliers commençaient par invoquer le Père commun.

« François refoula ces souvenirs et se mit à dicter un devoir pour le lendemain. Sa voix retentissait avec des échos étranges dans cette vaste pièce, et lui était renvoyée de tous les coins de la salle, comme si les fantômes des élèves qu'il avait eus autrefois en peuplaient encore les profondeurs et redisaient ironiquement sa leçon. A ces vibrations lugubres se joignait le bruit sec et saccadé d'un pas qui arpentait le corridor, se rapprochant et s'éloignant tour à tour. C'était Adolphe qui se promenait en attendant ses élèves, et quand il passait devant la porte de la classe, François l'entendait siffloter l'air de *Malbrouck*. Soudain il tressaillit... Un chant sacré, entonné en chœur par des voix nombreuses, venait de loin, par la fenêtre ouverte, éveiller l'attention de ses élèves, qui commencèrent à montrer une certaine agitation. C'était la procession! Comme le curé l'avait annoncé, elle se rendait au local de l'école catholique, qui devait être béni et inauguré ce jour même. François alla fermer la fenêtre, dont les carreaux inférieurs, blanchis à la chaux, dérobaient aux écoliers le spectacle du dehors. Mais le chant continuait de se faire entendre, de plus en plus distinct à mesure qu'il se rapprochait, et bientôt, du haut de son estrade, François vit apparaître la tête de la procession. Un frémissement parcourut son corps lorsqu'il aperçut le signe sacré de la Rédemption, qui, précédant le pieux cortège, sembla s'arrêter un instant vis-à-vis de l'école communale, comme un muet reproche ou comme un dernier appel. Lui, cependant, continuait sa dictée, allant un peu plus vite pour occuper l'attention volage de sa poignée d'élèves, pendant qu'au dehors le chœur répétait avec force les magnifiques accents du *Veni Creator :*

Veni Creator Spiritus,
Mentes tuorum visita,
Imple supernâ gratiâ
Quæ tu creasti pectora.

« Malgré lui, le jeune homme tourna de nouveau les yeux du côté de la fenêtre, et cette fois, au milieu des bannières bleues et blanches, il vit apparaître le défilé des enfants. Les filles avaient passé; les garçons suivaient, vêtus de leurs habits de fête, et le chapelet à la main. François reconnut sa classe de l'année dernière. Elle était là, au grand complet, telle qu'il la ramenait de l'église tous les jours au matin. Il les aimait, ces chers enfants, il leur avait voué toute l'affection d'un cœur plein de tendresse et dévoré par le zèle du devoir... Eux, ils l'aimaient aussi... alors!.. que de fois, avec les meilleurs d'entre eux, comme un frère aîné, il avait été faire de belles pro-

menades, herborisant et causant le long du chemin! Et maintenant, ils passaient devant la porte de sa classe, sans se demander s'il était là! Oh! S'il n'avait fait qu'un mauvais rêve jusqu'alors! Si le cortège allait s'arrêter; s'il allait voir la porte de sa classe s'ouvrir, et l'invasion joyeuse se déchaîner de nouveau sur ces bancs désolés! Hélas! les enfants passèrent à leur tour, puis ce fut la multitude des parents qui défilèrent devant les yeux du jeune homme consterné, et le chœur chanta cette fois sous les fenêtres mêmes de la classe cette invocation touchante :

Per te sciamus da Patrem,
Noscamus atque Filium
Teque utriusque Spiritum
Credamus omni tempore.

« Et pendant ce temps, François continuait machinalement sa dictée, en proie aux plus amères réflexions. Homme de confiance des libres penseurs, il se voyait constitué geôlier des âmes, et dans la prison où il était enfermé avec ces malheureux petits, sa tâche était de veiller à ce que la lumière de l'Évangile ne pût pas se lever sur eux. A cette pensée, il éprouva un sentiment d'horreur pour lui-même. Toute son âme semblait se soulever à la fois contre lui, et, des profondeurs les plus secrètes de son cœur, montaient à sa tête des clameurs confuses dans lesquelles il distinguait des soupirs et des imprécations mêlés à des lambeaux de souvenirs parfumés et traversés par des visions infernales. C'était la voix intérieure qui se faisait de nouveau entendre, haute, stridente, terrible, pendant que les dernières rangées du cortège sacré s'écoulaient, et qu'on n'entendait plus que dans le lointain les accents affaiblis de l'hymne :

Veni Creator Spiritus,
Mentes tuorum visita.

« Alors le malheureux jeune homme sentit faillir son courage. Il se hâta de faire relire la dictée par un de ses élèves, et, baissant la tête comme pour suivre sur le texte, il mit ses deux mains devant son front et pleura. Il pleura longtemps, ne pensant plus à se rendre compte ni de l'heure ni du lieu, comme un homme abandonné de Dieu, et qui n'a pas de consolation à espérer. La lecture de la dictée était achevée, et le silence de la consternation régnait dans la classe, car les élèves s'étaient aperçus des larmes du jeune maître; ils s'entre-regardaient avec stupeur, et, malgré la légèreté de leur âge, ils se sentaient frappés d'un mystérieux respect devant cette douleur muette qu'ils ne comprenaient pas. »

Tel est ce livre. Nous osons lui prédire un grand et légitime succès, et nous dirons à l'auteur en reprenant les termes de sa dédicace : Rassurez-vous, vous trouverez grâce — *devant les quelques esprits qui sont restés amis des choses simples et vraies*, — vous parviendrez à *faire battre les cœurs de ceux qui ont faim et soif de la justice* — et ce serait manquer à votre vocation que d'hésiter à *continuer vos modestes croquis*.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALME.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

DE L'ACCROISSEMENT
DE LA CRIMINALITÉ EN FRANCE

SES CAUSES. MOYENS D'Y REMÉDIER. DEVOIRS DU JURY.

> Le nom d'humanité ne convient pas à une molle indulgence qui, en sauvant les coupables, expose les hommes de bien à leurs attentats.
>
> *Napoléon Ier.*

La ferme répression des actes punissables suivant la loi constitue une des plus dures, mais tout ensemble une des plus inéluctables nécessités de l'ordre social. La sécurité sans cesse menacée des États, des propriétés et des personnes, est à ce prix. Une telle vérité, manifeste dans tous les temps, devient encore plus évidente chez un peuple comme le nôtre qui a vu, de 1872 à 1882, s'élever, de vingt-six mille à plus de quatre-vingt-un mille, le nombre effrayant des délits et des crimes. Ainsi la criminalité a plus que triplé en dix ans. Il importe de noter les causes de cette contagion cruelle, plus néfaste que toutes les autres, et de chercher les remèdes.

II

CAUSES GÉNÉRALES

Parmi ces causes, il en est de générales et de particulières, que nous examinerons tour à tour.

Les causes générales sont, à n'en pas douter, le triomphe de la morale indépendante et positiviste sur la morale chrétienne, la victoire officielle du matérialisme, du naturalisme et du réalisme sur le

spiritualisme et l'idéalisme, — l'abaissement intellectuel d'une nation, chez qui l'athéisme a remplacé la foi, où l'âme humaine — cette immortelle et sublime essence du vrai, du beau et du bien — n'est plus traitée par un grand nombre que de chimère et d'hypothèse, — où l'existence de Dieu enfin est taxée par de puissants, autant qu'infimes sectaires, de superstition et de rêve. Quelles leçons, quel secours tirer d'une morale, dénuée de toute sanction efficace pour quiconque ne croit ni aux châtiments ni aux récompenses de la vie future?

Si le ciel est fermé, qu'importe le devoir?
Si l'on doit naître, vivre, expirer sans espoir,
La vertu n'est qu'un leurre! O mortel sans croyances,
Dégagé de tout frein demande aux jouissances,
Préférant désormais le plaisir à l'honneur,
De combler, s'il se peut, le vide de ton cœur!
Des fausses voluptés la fièvre inassouvie
Dût-elle empoisonner les sources de ta vie,
Et te plonger plus vite au sépulcre béant,
Cours donc, amuse-toi : la fin, c'est le néant!

Quelle lumière, quelle consolation, quelle force attendre d'une philosophie qui refuse à l'homme, jeté dans les ombres, les luttes et les épreuves d'ici-bas, tout appui supérieur et surnaturel, pour soutenir sa fragilité? Mais, s'écrient d'orgueilleux novateurs, cette religion purement humaine de l'honneur, du droit et du devoir, dont a parlé M. Jules Roche (1), la conscience, en un mot, éclairée chez tous par le sentiment inné du bien et du mal, suffit à guider dans le droit chemin, lorsqu'on veut écouter sa voix. Singulière présomption, démentie par la raison et par l'expérience de chaque jour! Aussi Lamartine déclarait-il, en 1848, dans des termes magnifiques : « Otez l'idée de Dieu de la conscience, il fait nuit dans l'homme, et on y peut prendre, au hasard, le mensonge pour la vérité. La conscience sans Dieu, c'est un tribunal sans juge. » Qui donc, s'il a cherché à se connaître, n'a pas sondé avec tristesse son intime misère? « Ce qui m'étonne le plus, a dit Pascal, c'est que tout le monde n'est pas étonné de sa faiblesse. » — « Je ne connais pas le cœur d'un scélérat, disait encore Joseph de Maistre, mais je

(1) Chambre des députés. Juin 1882.

connais le cœur d'un honnête homme, et je puis mesurer sa laideur. » Affligeantes, mais indéniables vérités!

Toutefois, c'est en présence du flot grandissant de l'immoralité et de la violence que de misérables gouvernants ont banni l'enseignement chrétien, et jusqu'à la notion de Dieu, des écoles publiques (1), faisant partout prévaloir, notamment dans les hôpitaux civils et militaires, la laïcisation à outrance. On les a vus, suivant leur jargon radical et opportuniste, déclarer la guerre au cléricalisme, c'est-à-dire aux écoles congréganistes, aux ordres religieux, même au clergé séculier, menacé du service militaire obligatoire, et durement éprouvé, en attendant une complète suppression, par la diminution, plus accentuée chaque année, des chiffres du budget des cultes.

Leur objectif paraît être de remplacer les églises par les débits de boissons et cabarets, dont le nombre incroyable dépasse actuellement 392,000. « La France, disait, dès 1849, le général de la Moricière au czar Nicolas, la France est catholique; et, si elle ne l'était plus, elle deviendrait socialiste. » Il est facile d'apercevoir les ravages produits déjà, et qui s'aggraveront chaque jour dans les générations nouvelles, par la funeste doctrine de l'irréligion d'État. Écartons, si l'on veut, tout raisonnement théorique; l'arbre se jugeant par ses fruits, il ne peut être sérieusement contesté que l'impiété croissante ne soit la principale cause de l'accroissement considérable et simultané de la criminalité contemporaine.

Autre remarque douloureuse! Combien de graves méfaits, de crimes épouvantables, — et de suicides, — ne sont-ils pas commis, depuis plusieurs années, par des jeunes gens de dix-huit à vingt et un ans, même par des enfants! Signe irrécusable de la démoralisation des masses, inévitable résultat de cet enseignement, *purement laïque*, en qui l'âme abaissée ne saurait puiser ces hautes leçons inséparables de la loi divine! *Timor Domini, principium sapientiæ* (PROVERBES, I, 7; et IX, 10). *Qui timet Deum, faciet bona* (ECCLÉSIASTIQUE, XV, 1).

(1) Ces écoles, on le reconnaît maintenant que leur caisse spéciale est tarie, ont été multipliées, fort au-delà des vrais besoins, avec une profusion ruineuse pour le Trésor public, comme pour les budgets communaux.

III

CAUSES PARTICULIÈRES

Il faut dénoncer avant tout l'énervement de la répression judiciaire. La justice criminelle s'amollit de plus en plus; cependant, lorsqu'une société s'affranchit de la crainte de Dieu, n'est-il pas plus que jamais nécessaire de la maintenir dans un ordre relatif par la peur du gendarme et la menace des châtiments édictés par le Code pénal? Tout au contraire, nous assistons sans cesse à de scandaleux acquittements, ou nous voyons appliquer des peines insuffisantes, parfois dérisoires, même à ces incorrigibles récidivistes, dont le nombre s'est accru, dans ces dernières années, de 50 pour 100.

Signalons et examinons brièvement parmi les causes particulières :

1° L'entière irresponsabilité des malfaiteurs, fondée souvent devant les Cours d'assises,

Soit sur une prétendue *démence* (art. 64 du Code pénal),

Soit sur une *contrainte*, morale ou physique, non justifiée (même article);

2° La même irresponsabilité, ou innocuité, basée sur des cas de *légitime défense*, admise en dehors de ceux spécifiés par la loi (art. 328-329);

3° L'exonération complète des accusés de toute condamnation, dans des espèces qui rendent sans doute les crimes et délits *excusables*, mais en laissant subsister la culpabilité de l'agent, et ne devraient entraîner légalement qu'une *réduction des peines* (art. 321 à 326);

4° L'omnipotence usurpée avec laquelle le jury écarte constamment, comme non établies, des *circonstances aggravantes*, manifestes et même avouées;

5° L'application abusive des *circonstances atténuantes* (art. 463);

6° L'exercice immodéré, par le chef de l'État, du *droit de grâce* (art. 3 de la loi du 27 février 1875).

IV

SERMENT DES JURÉS. — RÈGLES POSÉES PAR L'ARTICLE 65 DU CODE PÉNAL. — UN MOT SUR LA TENTATIVE DE CRIME (art. 2. C. p.).

Une erreur répandue parmi les gens du monde, et qui tend à

s'accréditer dans les prétoires, semble attribuer au jury criminel une sorte de souveraineté, de nature à affranchir ses décisions, non seulement de tout principe de droit, mais encore des plus simples prescriptions de la vérité, de la logique et du bon sens.

Sans doute, l'instruction que le chef des jurés leur lit, avant de commencer la délibération, et qui demeure affichée en gros caractères dans le lieu le plus apparent de leur chambre, résume ainsi la mesure de leurs devoirs : *Avez-vous une intime conviction?* (art. 342, du Code d'instruction criminelle). — De même, le discours imposant que leur adresse le président de la Cour à l'ouverture des débats : « Vous jurez et promettez, devant Dieu et devant les hommes, d'examiner avec l'attention la plus scrupuleuse les charges qui seront portées contre N., *de ne trahir ni les intérêts de l'accusé, ni ceux de la société qui l'accuse;* de ne communiquer avec personne jusqu'à votre déclaration; de n'écouter ni la haine ou la méchanceté, ni la crainte ou l'affection; de vous décider d'après les charges et les moyens de défense, *suivant votre conscience et votre intime conviction*, avec l'impartialité et la *fermeté* qui conviennent à un homme probe et libre. »

Chacun des jurés, debout et découvert, appelé individuellement, répond en levant la main : *Je le jure* (art. 312). Si la conviction des jurés peut suffire, est-ce à dire que leur verdict doive être purement arbitraire, et négliger tout élément juridique, par exemple, regarder, pour non avenu et comme abrogé, l'article 65, si formel et si nécessaire du Code pénal : « Nul crime ou délit ne peut être excusé, ni la peine mitigée, que dans les cas et dans les circonstances où la loi déclare le fait excusable, ou permet de lui appliquer une peine moins rigoureuse. » La moindre réflexion dicte une réponse négative à une telle question. Le juré est un magistrat temporaire, puisqu'il tient, pour quelques jours, dans ses mains l'honneur, la liberté, la vie même de ses concitoyens; — aussi doit-il se souvenir de cette belle parole de Cicéron : « Le magistrat est la loi parlante, et la loi un magistrat muet. » Il s'engage, on le sait, *à ne trahir ni les intérêts de l'accusé, ni ceux de la société qui l'accuse;* il manque donc à la deuxième obligation de ce grave serment, en refusant de tenir compte des dispositions les plus précises et les plus tutélaires de la loi pénale. Que de fois cependant ne voit-on pas le jury — docile aux suggestions d'une défense désespérée — interpréter, sans aucune mesure, pour prononcer d'étranges

acquittements, l'article 64 du Code, suivant lequel il n'y a ni crime ni délit, lorsque le prévenu était en état de *démence* au temps de l'action, ou lorsqu'il a été *contraint par une force* à laquelle il n'a pu résister?

Notons, en passant, un préjugé trop fréquent chez le jury. *La tentative de crime* lui paraît rarement punissable : aucun dommage n'a été causé, semble-t-il dire; pourquoi condamner? Comme si *l'intention perverse* n'était pas le principal élément de culpabilité. Poussé par la cupidité ou par la haine, tel individu, après avoir froidement préparé le crime, a tiré plusieurs coups de feu sur un concitoyen. Il est certain qu'au point de vue moral, le résultat négatif, *indépendant de la volonté de l'accusé*, ne diminue en rien la criminalité de son action.

V

DE LA DÉMENCE

N'est-il pas évident que l'article 64 ne peut avoir en vue, dans son premier paragraphe, que l'état d'insanité, d'imbécillité ou de fureur (*insania*, *imbecillitas*, *furor*), et ne le regarder comme un fait justificatif, anéantissant par suite la criminalité de l'acte matériel, qne si l'agent, dépourvu alors de toute liberté d'intention et de volonté, pour tout dire, destitué de son libre arbitre, a obéi aveuglément à une impulsion inconsciente?

Problème redoutable entre tous que celui de la démence! Comment définir et juger l'homme, roi dépossédé, roseau pensant, être mystérieux, ondoyant et divers, capable du bien et enclin au mal, composé sublime et lamentable tout ensemble de native grandeur et d'intime misère? Écoutons Pascal : « S'il se vante, je l'abaisse; s'il s'abaisse, je le vante, et le contredis toujours, jusqu'à ce qu'il comprenne qu'il est un monstre incompréhensible. » Ce n'est pas une témérité d'affirmer qu'à des degrés variables, sans doute, tout homme est, à la fois, fou, bête, et méchant. Qui de nous, en s'interrogeant sérieusement, oserait prétendre qu'il ne déraisonne sur aucun sujet, qu'il est exempt de manies, qu'il sait modérer ses désirs et maîtriser invinciblement ses passions; que la débilité d'esprit et le trouble intellectuel ne l'atteignent jamais; que ses pensées, ses paroles, ses actions, sont constamment inspirées par la bienveillance et la bonté? Aussi bien, ne craignons pas d'ajouter

avec le profond moraliste : « Les hommes sont si nécessairement fous que ce serait être fou par un autre tour de folie que de ne pas être fou. »

Au premier aspect, le spectacle de la triste infirmité du genre humain pourrait conduire à une générale et sombre misanthropie. Mais la réflexion ne tarde pas à imposer une conclusion toute différente. *Non flere, non indignari, sed intelligere*, suivant l'expression de Spinosa. Plus la nature humaine en effet est viciée et mauvaise, plus cet état faillible de l'espèce doit inspirer d'indulgence pour les fautes de l'individu; mais cette indulgence ne saurait annuler le sentiment, ni faire oublier la nécessité, de la justice répressive; s'il faut les châtier sans colère, il n'importe pas moins de punir les coupables.

Assurément, tout crime, envisagé en lui-même, est un acte contraire à la raison, autant qu'odieux (le parricide, par exemple); et celui-là n'en commet jamais, dont on peut dire : *Mens sana in corpore sano*. Mais il suffit, pour l'imputabilité de l'action et la responsabilité du coupable, qu'on puisse déterminer le mobile qui l'a dirigé, et saisir, dans les ténèbres de cette âme, la notion toujours présente, y fût-elle amoindrie, du bien et du mal. Ni la corruption volontaire de la vie, ni la perversion de la volonté qui en est la suite fatale, ni la servitude ou les entraînements de la passion, ni l'ardeur soudaine du sang, ne sauraient justement motiver l'impunité d'un méfait. En un mot, comme pour le mineur de seize ans, lequel doit être acquitté, s'il a *agi sans discernement* (art. 66 C. p.), c'est pour l'inculpé adulte, que l'on prétend aliéné, cette même *absence de discernement*, qui peut seule, si la preuve en est rapportée, l'exonérer de l'imputabilité du fait.

VI

DE LA CONTRAINTE

N'est-il pas manifeste que le second paragraphe de l'article 64 ne regarde, comme une autre exception légale, abolissant la culpabilité du prévenu, que la contrainte morale ou physique *exercée par un tiers*, — c'est-à-dire, soit la *crainte imminente* de la mort, ou d'un mal physique très grave, soit *les violences actuelles* de telle nature qu'elles constituaient *une force*, à laquelle l'auteur du crime ou du délit ne pouvait résister?

Cependant le jury accepte trop souvent, comme un état de démence ou de contrainte morale irrésistible, l'emportement de la passion, l'exaltation ou le désordre de l'esprit et des sentiments, résultant de la jalousie, de la colère, de la vengeance, ou de toute autre impulsion véhémente. Dangereuse erreur!

L'homme ayant le devoir de se vaincre soi-même, ces passions ne peuvent constituer ni la *démence*, ni la *force majeure*, prévues par notre article; elles ne sauraient donc être une cause de *justification*, mais seulement un motif *d'atténuation de la peine*. Au surplus, cette question sera traitée plus à fond, en examinant le caractère et l'effet *des excuses légales*. (Voir *infra* le n° VIII.)

VII

DE LA LÉGITIME DÉFENSE

Le Code pénal admet encore, comme des faits absolument *justificatifs*, établissant ainsi l'innocence de l'auteur de l'acte incriminé, et lui procurant l'immunité, l'homicide, les blessures et les coups volontaires, commandés par *la nécessité actuelle de la légitime défense* de soi-même ou d'autrui. Dans cette définition sont compris : 1° l'homicide commis, les blessures faites ou les coups portés, en repoussant, *pendant la nuit*, l'escalade ou l'effraction des clôtures, murs, ou entrée d'une maison, ou d'un appartement habité ou de leurs dépendances; 2° le fait ainsi perpétré, en se défendant contre les auteurs de vols ou de pillages, exécutés avec violence.

Mais combien souvent ne voit-on pas le jury, enfreignant ces règles positives, exempter de toute peine l'homicide, les blessures et les coups qui répondaient seulement à des violences légères, parfois même à un outrage verbal, et que ne commandaient ni la nécessité actuelle de la légitime défense, ni l'escalade, ou l'effraction, *nuitamment* accomplie par des malfaiteurs dans des lieux clos et habités? Le jury confond alors, avec le droit *de légitime défense*, *la simple provocation* qui, loin d'effacer toute culpabilité, *rend excusables* seulement les crimes et délits spécifiés par les articles 321 à 325, c'est-à-dire passibles *de châtiments mitigés* dans les termes de l'article 326 du Code pénal.

VIII

DE LA PROVOCATION. — EXCUSES LÉGALES

La provocation n'est pas un fait justificatif, — par suite, une cause d'acquittement comme la démence, la force majeure, ou la légitime défense, — mais une *excuse légale*, un motif exprimé d'atténuation, devant, en conséquence, entraîner la réduction des peines édictées par la loi. En effet, *l'excuse légale* ne détruit point l'imputabilité pénale, elle l'affaiblit seulement ; le coupable doit être puni, mais moins sévèrement que s'il n'avait pas établi la provocation de l'adversaire.

Les crimes et délits sont excusables, alors qu'ils ont été commis dans l'emportement d'une colère ou d'une douleur résultant de *justes causes*, — comme disaient les anciens jurisconsultes : *Justæ aut injustæ causæ iræ aut doloris*. L'excuse n'est pas dans la colère elle-même, mais dans sa cause : *Simplex iracundiæ calor non excusat, nisi justa causa præcedat*. (Farinacius, quæst. 91, n° 13.) Or l'homme, avons-nous dit, ayant la puissance comme le devoir de dominer ses émotions et de s'en rendre maître, la colère, même légitime, — non plus qu'une autre passion — ne saurait être un motif de pleine justification, mais d'atténuation seulement. Ainsi l'a compris le Code pénal, en faisant bénéficier, non pas de l'acquittement, mais uniquement de l'excuse légale, notamment : 1° le meurtre, les blessures et les coups, *provoqués* par des coups ou violences graves envers les personnes (art. 321); 2° les mêmes crimes et délits commis, en repoussant, *pendant le jour*, l'escalade ou l'effraction des clôtures, murs, ou entrée d'une maison, ou d'un appartement habité, ou de leurs dépendances (art. 322); 3° le meurtre commis par l'époux sur l'épouse, alors que *la vie* de l'époux ou de l'épouse qui a commis le meurtre, *était mise en péril* dans le moment où ce crime a eu lieu (art. 324, § 1er). — Dans ce cas spécial, le meurtre provoqué seulement par *des coups ou violences graves*, de la part de l'un ou de l'autre des conjoints, ne serait pas excusable, comme entre toutes autres personnes, aux termes de l'article 321. — 4° le meurtre commis par l'époux sur son épouse, ainsi que sur le complice, à l'instant où il les surprend *en flagrant délit d'adultère dans la maison conjugale* (art. 324, § 2e).

Cependant le jury fait constamment de la simple *excuse*, ainsi

limitée, une cause absolue d'immunité, alors même que les *violences* exercées par le provocateur ont été *légères*, ou que l'*adultère* n'était ni *flagrant*, ni commis *dans la maison conjugale*. Que deviennent les prescriptions de la loi, et quel danger permanent n'est-il pas créé de la sorte pour la sécurité des personnes?

Quand l'*excuse légale* est fondée en preuve, l'article 326 dispose comme il suit : S'il s'agit d'un crime emportant la peine de mort, ou celle de travaux forcés à perpétuité, ou celle de la déportation, la peine est réduite à un emprisonnement d'un an à cinq ans. — S'il s'agit de tout autre crime, elle est réduite à un emprisonnement de six mois à deux ans. — Dans ces deux premiers cas, les coupables peuvent de plus être mis par l'arrêt ou le jugement sous la surveillance de la haute police pendant cinq ans au moins et dix ans au plus. — S'il s'agit d'un délit, la peine est réduite à un emprisonnement de six jours à six mois.

Il importe d'ajouter que ces peines peuvent encore être diminuées au profit du condamné, s'il intervient, en sa faveur, une déclaration de *circonstances atténuantes*. On verra dans quelles limites, lorsque nous parlerons plus bas (au n° X) de l'article 463 du Code pénal.

Vraiment sage et mesurée, telle est la loi, suivant laquelle l'*excuse légale* comporte, a-t-il été dit, non pas l'acquittement, mais *une peine mitigée*. Doit-elle passer pour une lettre morte, et cesser de pourvoir à la sécurité publique? Qu'on l'abroge en ce cas! Sinon, que tous veuillent bien la respecter dans son esprit et dans son texte! « Les souverains commandent aux peuples, et les lois aux souverains, disait François Ier. » — Serait-ce trop demander aux jurés de notre époque, investis, en même temps, par leur qualité d'électeurs politiques, d'une portion minuscule de souveraineté, de se soumettre à la loi, comme le roi chevalier?

IX

CIRCONSTANCES AGGRAVANTES

Le jury va plus loin. Non seulement il rend des verdicts d'acquittement, soit dans des cas, mal établis, de démence, de contrainte ou de légitime défense, soit lorsque l'excuse légale est insuffisante pour faire disparaître la criminalité ; — on le voit encore, en vue d'amoindrir le châtiment mérité par les coupables, écarter, contre l'évidence, des *circonstances dites aggravantes*, dont l'effet légal

est d'élever la pénalité encourue par le fait principal. Ces circonstances, non plus constitutives, mais accessoires de l'acte incriminé, sont relatives à l'âge, à la condition, à la qualité des personnes prises comme sujets ou objets du crime, à l'intention, au temps, au lieu, au mode de l'action, au quantum du dommage, au nombre des malfaiteurs, à l'événement, c'est-à-dire à la gravité des suites, au cumul des crimes. Ainsi fait le jury, par exemple, en matière d'homicide volontaire, commis avec préméditation, ou guet-apens, ou ayant précédé, accompagné ou suivi un autre crime, ou ayant eu pour objet, soit de préparer, faciliter ou exécuter un délit, soit de favoriser la fuite, ou d'assurer l'impunité des auteurs ou complices de ce délit; — de même, en matière de vol qualifié; la soustraction imputée a-t-elle été commise la nuit, par deux ou plusieurs personnes conjointement, avec port d'armes, à l'aide d'effraction ou d'escalade, ou de fausses clés, dans des édifices, maisons, parcs ou enclos, servant ou non à l'habitation, ou dans un édifice consacré à l'un des cultes reconnus, avec violences, ou avec menace de faire usage des armes, sur les chemins publics, ou bien encore par un domestique ou un salarié, le jury prend sur lui de répondre négativement sur l'une ou plusieurs des circonstances, même constantes et avouées, pour ramener, soit l'assassinat, puni de mort, à l'état de meurtre, puni de travaux forcés à perpétuité (art. 295 à 304), soit le vol qualifié, puni des travaux forcés et de la réclusion, à l'état de vol simple, puni de l'emprisonnement seulement (art. 379 à 401). — De même encore, s'agissant de blessures volontaires (art. 309 et suiv.), d'attentats aux mœurs (art. 330 et suiv.), d'abus de confiance qualifié (art. 408), etc.; — nous pourrions multiplier les exemples; — les jurés refusent très souvent de viser dans leur verdict des circonstances aggravantes, incontestables et non déniées. Ils veulent ainsi, dit-on, modérer les peines; mais peuvent-ils déclarer dignement qu'il fait jour à minuit, ou qu'en dépit de ses aveux, l'accusé n'a pas eu recours à l'escalade ou à l'effraction, ou n'a point fait usage de fausses clés?

« Maîtres absolus dans vos fonctions de jurés, vous ne devez compte à personne de vos décisions, répète à l'envi la Défense. » Il faudrait s'entendre à ce sujet. Sans doute, la sentence rendue par le jury, sur les questions *de fait* qui lui sont posées, ne peut jamais être frappée d'appel, ni déférée sous ce rapport à une juridiction supérieure, et la Cour de cassation ne saurait annuler un arrêt de

Cour d'assises que pour violation ou omission des *formalités* prescrites, sous peine de nullité, par le Code d'instruction criminelle (art. 408). Faut-il en conclure que, non seulement les principes les plus élémentaires du droit, mais encore le sens commun lui-même, et la plus lumineuse évidence, peuvent, sans un grave scandale, être méconnus par le jury de jugement?

Cependant, maint défenseur, à bout d'arguments, proclame, à grand bruit, l'omnipotence de nos magistrats d'un jour; cette énorme flagornerie parvient trop souvent à les séduire. C'est la fable éternelle *du Corbeau et du Renard* : nos bons messieurs du jury, après avoir sacrifié ainsi la vérité et la justice, apprennent parfois, mais trop tard, que leur molle indulgence a mis en péril — en même temps que l'ordre social — leur intérêt propre et leur personnelle sécurité.

X

CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES

En dehors des causes d'atténuation de la peine, formellement spécifiées, beaucoup d'autres circonstances peuvent se rencontrer, que la loi, sans les définir, a dû laisser à l'entière appréciation du juré ou du juge.

Par exemple, l'âge, la profession, la condition de famille, l'éducation du prévenu, ses préjugés, sa faible intelligence, le milieu dans lequel il a vécu, son indigence, la minime importance du dommage occasionné ou possible, surtout les bons antécédents, les aveux, le repentir du coupable, impriment à son action des nuances morales très différentes. Tel est le fondement équitable et vraiment humain, — pour les mineurs de seize ans, des articles 66 et suivants, — pour les autres, de l'article 463.

Avant la révision opérée, en avril 1832, du Code pénal de 1810, les circonstances atténuantes ne pouvaient être déclarées dans les affaires *de grand criminel*. La Cour d'assises n'avait d'autre faculté que de graduer le châtiment dans les limites du maximum et du minimum fixés par la loi pour tout crime déterminé, sans pouvoir, comme aujourd'hui, abaisser les peines d'un, ou même de deux degrés inférieurs.

Les circonstances atténuantes n'étaient admissibles qu'en matière de *délits*, et, par conséquent, devant les seuls tribunaux correc-

tionnels, — lesquels étaient autorisés, dans ce cas, à réduire l'emprisonnement et l'amende au niveau des peines de simple police. Encore fallait-il que le préjudice causé n'excédât point 25 francs; — de plus, en vertu du principe essentiel et salutaire qui oblige de motiver les décisions judiciaires, il était alors nécessaire que l'existence des circonstances atténuantes fût constatée par le jugement, soit littéralement, soit par un exposé de faits qui y suppléât. (*Cassation*, 13 mars 1812, 24 février 1827; et *circulaire du Ministre de la justice*, du 27 mai 1812.) Cette prescription est tombée depuis longtemps en désuétude; il est permis de le regretter, sa suppression laissant aux juges une trop grande latitude pour reconnaître des circonstances atténuantes qui, en réalité, n'existent pas.

Depuis la révision de 1832, l'échelle des peines, prononcées par la loi contre les accusés reconnus coupables, en faveur de qui le jury déclare des circonstances atténuantes (art. 463), est ainsi modifiée :

Si la peine édictée est la mort, la Cour applique la peine des travaux forcés à perpétuité ou celle des travaux forcés à temps. — Si la peine est celle des travaux forcés à perpétuité, la Cour applique la peine des travaux forcés à temps ou celle de la réclusion. — Si la peine est celle de la déportation dans une enceinte fortifiée, la Cour applique celle de la déportation simple ou celle de la détention. — Si la peine est celle de la déportation, la Cour applique la peine de la détention ou celle du bannissement. — Si la peine est celle des travaux forcés à temps, la Cour applique la peine de la réclusion, ou les dispositions de l'article 401 (un emprisonnement de un an au moins et de cinq ans au plus), sans toutefois pouvoir réduire la durée de l'emprisonnement au-dessous de deux ans. — Si la peine est celle de la réclusion, de la détention, du bannissement ou de la dégradation civique, la Cour applique les dispositions de l'article 401, sans toutefois pouvoir réduire la durée de l'emprisonnement au-dessous d'un an. — Dans le cas où le Code prononce le maximum d'une peine afflictive, s'il existe des circonstances atténuantes, la Cour applique le minimum de la peine ou même une peine inférieure. — Enfin, dans tous les cas où la peine de l'emprisonnement et celle de l'amende sont prononcées par le Code pénal, si les circonstances paraissent atténuantes, les tribunaux correctionnels sont autorisés, même en cas de récidive, à réduire

l'emprisonnement même au-dessous de six jours, et l'amende même au-dessous de 16 francs; ils peuvent aussi prononcer séparément l'une ou l'autre de ces peines, et même substituer l'amende à l'emprisonnement, sans qu'en aucun cas elle puisse être au-dessous des peines de simple police. (Ces dernières peines sont, pour l'emprisonnement, de un à cinq jours, — pour l'amende, de 1 franc à 15 francs.)

Ce n'est pas seulement l'abus des acquittements, c'est encore l'abus de l'admission des circonstances atténuantes qu'il est permis de reprocher aux jurés, parfois même aux magistrats en titre. Cependant, ni les uns ni les autres ne possèdent, et ne sauraient justement exercer, par voie indirecte et détournée, le droit de grâce, ni de commutation de peine. — On recherche depuis longtemps les raisons d'une telle faiblesse. Faut-il dire, avec Larochefoucauld, que « Cette clémence, dont on fait une vertu, se pratique tantôt par vanité, quelquefois par paresse, souvent par crainte, et presque toujours par tous les trois ensemble? » Un écrivain, dont le ferme bon sens est aiguisé par un esprit original et piquant, disait jadis, en parlant d'un assassin qui, après avoir tué et dépécé sa femme, n'avait pas moins été gratifié du bénéfice des circonstances atténuantes : La victime devait être bien méchante, pour que le meurtrier fût conduit à cette extrémité de découper le cadavre en tant de morceaux, et si minimes! M. Alphonse Karr déclarait n'avoir pu trouver ici d'autre motif à l'indulgence du jury, — à moins que la majorité de ses membres ne fût systématiquement hostile à la peine de mort; — mais encore, appartient-il aux jurés d'abroger ainsi la loi écrite? Au surplus, que la peine capitale soit abolie si l'on veut, ajoutait M. Karr; *mais que messieurs les assassins commencent!* Quoi qu'il en soit, les conséquences de cette mollesse dans la répression éclatent désormais à tous les yeux. La misanthropie d'Alceste aurait droit, plus que jamais, de se donner carrière, s'il reparaissait parmi nous : *Je hais tous les hommes*, s'écriait-il,

Les uns, parce qu'ils sont méchants et malfaisants,
Et les autres, pour être aux méchants complaisants,
Et n'avoir pas pour eux ces haines vigoureuses
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.

XI

DROIT DE GRACE

Parmi les causes de la progression si rapide de la criminalité, nous avons signalé l'exercice immodéré, par le chef de l'État, du droit de grâce. La peine capitale est-elle prononcée en Cour d'assises, une commutation de peine intervient, non par exception, mais le plus souvent. Ainsi disparaît l'intimidation produite sur les criminels les plus endurcis par la perspective même lointaine de l'échafaud. D'ailleurs, puisse-t-on différer d'avis théorique sur la légitimité et l'utilité de la peine de mort, elle n'a pas été rayée de nos codes pour les crimes de droit commun; tant qu'elle y sera maintenue, il ne saurait être permis à personne, — intolérable pratique! — de l'abolir en fait par une sorte d'abrogation déguisée. N'est-ce pas le premier magistrat du pays qui devrait entre tous s'inspirer de cette haute maxime : *La loi, rien que la loi, toute la loi?*

Une question grave se présente à ce sujet. Le droit de grâce n'est-il pas un *droit régalien*, qui ne saurait par suite appartenir, sans aucun contrôle extérieur, à un Président de République? Ne faudrait-il pas assurer et limiter son exercice par des garanties plus efficaces que la mobile et passagère volonté d'un seul?

Rappelons, en premier lieu, que le Code pénal de 1791 avait complètement supprimé l'usage des lettres de grâce, de rémission, d'abolition, de pardon, et de commutation de peine, pour tout crime poursuivi par voie de jurés (Ire partie, titre VII, article 13). Sans doute, le sénatus-consulte du 16 thermidor an X (article 86) rétablit le droit de grâce d'une manière générale et absolue, en conférant son exercice au premier Consul, mais avec l'obligation d'entendre préalablement, dans un conseil privé, le Grand-Juge, deux Ministres, deux Sénateurs, deux Conseillers d'État et deux Juges du tribunal de Cassation. De même, la constitution du 4 novembre 1848 (article 55), tout en attribuant ce droit au Président de la république, l'obligeait à prendre l'avis préalable du Conseil d'État. Enfin, la loi des 17 juin — 8 juillet 1871, en déléguant le droit de grâce au chef du pouvoir exécutif de la République française, disposa que du moins la grâce ne pourrait être accordée aux personnes condamnées pour infractions qualifiées

crimes par la loi, à raison des faits se rattachant à la dernière insurrection à Paris et dans les départements, depuis le 15 mars précédent, que s'il y avait accord entre le chef du pouvoir exécutif et l'Assemblée nationale, représentée par une commission de quinze membres nommés par elle en réunion publique et au scrutin secret. En cas de dissentiment entre cette commission et le chef du pouvoir exécutif, la condamnation devait être exécutée.

Il paraîtrait nécessaire d'édicter de semblables dispositions, tout au moins lorsqu'il s'agit de la peine capitale, et de ne donner au Président de la République le droit d'en faire grâce que sur l'avis préalable d'une commission, qui serait instituée dans des conditions analogues à celles du sénatus-consulte du 16 thermidor an X, de la constitution de 1848 et de la loi du 17 juin 1871.

XII

Résumons-nous et concluons.

Le torrent de la criminalité, débordant de toutes parts, suscite l'émotion chez les plus indifférents. Des causes du fléau, l'une est générale, l'autre particulière.

La première résulte de l'immoralité croissante engendrée par l'irréligion et l'athéisme. Une société sans Dieu ne peut être qu'une société sans vertu. « Dieu, disait éloquemment M. Allou (1), c'est la formule idéale de justice, de vérité, de moralité, de l'humanité tout entière à travers les âges. » Infatué de sa suffisance, plein de lui-même et du mérite qu'il s'attribue, en vain le libre-penseur rejette-t-il, comme inutile et chimérique, tout secours d'en haut.

Que vous reste-t-il? — Moi.
Moi, dis-je, et c'est assez!

Cette parole de Médée est le dernier mot de l'orgueil humain, et l'explication de tant de chutes irrémédiables. Viennent la révolte des passions, les tempêtes de l'âme, les déchirements du cœur, les agonies de la souffrance, les affres de la mort, peut-être ce superbe invoquera-t-il trop tard le Souverain Maître, par lui tant de fois insulté ou méconnu. Puisse-t-il, après avoir vécu sans consolation, ne pas expirer sans espoir! — D'autres, les yeux levés vers le Cru-

(1) Séance du Sénat, 5 décembre 1882.

cifix, ce livre toujours ouvert et toujours éloquent, demandent au divin Rédempteur des âmes, avec l'espérance, la lumière et la force. Ce n'est pas dans la phalange de ces croyants, altérés d'infini, sans cesse attirés vers les splendeurs de la patrie céleste, que se recrutent les délinquants et les criminels, qui peuplent les prisons, les maisons centrales, les colonies pénitentiaires et les bagnes.

La cause seconde du fléau dénoncé provient de l'insuffisance de la répression. Tant qu'elle sera frappée d'énervement dans les Tribunaux correctionnels, et surtout dans les Cours d'assises, impossible d'entrevoir un état meilleur. C'est à la faiblesse persistante du Jury, à son ignorance des hommes et des choses, à ses flottantes impressions, à sa timidité, à ses imprudents caprices, que doit être imputé le plus grand mal. Les théories les plus fausses triomphent presque sûrement devant lui. Se prétend-on, à tort ou à raison, lésé par autrui, que le ressentiment soit ou non fondé sur une juste cause, il est permis désormais de se faire justice à soi-même. « C'est un *crime de passion*, s'écrie l'avocat (comme si la plupart des crimes contre les personnes n'étaient pas des crimes de passion) ; vous êtes, Messieurs les jurés, de ces hommes d'intelligence et de cœur qui savent apprécier humainement les choses humaines ; d'ailleurs, vous êtes Souverains, et vous renverrez absous mon client, le jugeant, sans hésiter, plus malheureux que coupable ! » Vieux clichés, banales redites, *verba et voces, prætereaque nihil!* Des mots, des mots, des mots, disait Hamlet. Mais ici, comme toujours, admirons leur puissance ! *Ce jury phénix* répond par un verdict d'acquittement. Sans doute l'accusé ou l'accusée est toujours à plaindre, *res sacra miser!* Mais ne pourrait-on réserver un *peu de compassion pour les victimes?* Tout au contraire, dans l'intérêt de la défense, elles sont traînées sur la claie et jetées aux gémonies. — Prenez pitié d'un pauvre orphelin ! geignait un misérable qui avait égorgé son père et sa mère ; peut-être cette doléance imprévue aura-t-elle attendri quelque juré.

Chose étrange ! de nombreux adversaires hautement déclarés de la peine de mort, judiciairement prononcée, trouvent bon de la voir venger autrement tout grief. Chacun peut, à son gré, sans redouter de condamnation, se faire le juge et le bourreau de son ennemi. Les libertés politiques ne suffisent plus ; un nouveau progrès est conquis pour le bonheur du monde. Qu'on ne parle plus de l'inviolabilité de la vie humaine ! Saluons l'avènement de la liberté du vitriol et

du revolver! — Ce n'était point assez de la guerre au catholicisme, aux congrégations, aux couvents, au clergé, même séculier, à l'ancienne magistrature, à l'enseignement religieux, au trésor public; — comme chez un peuple barbare, toute protection contre la violence est refusée aux personnes. La société étant impuissante à les défendre, elles se vengeront elles-mêmes; vive la loi *du talion!* Coup pour coup, œil pour œil, dent pour dent!

Qu'adviendra-t-il de ce naufrage de toute règle de justice, et de tout principe d'autorité? Partout règnent la futilité, l'indifférence, l'égoïsme, le sans-gêne, la vulgarité, l'avilissement des idées, l'abaissement des caractères, l'amour effréné des jouissances, des plaisirs, du bien-être et du luxe, la vanité, le dégoût du travail, l'inféconde mobilité, l'agitation stérile, l'oubli du respect, du devoir et du sacrifice, la corruption des mœurs, la fièvre de l'or, le désordre et les convoitises!

La terre s'est insurgée contre le Ciel. Le réalisme a détrôné l'Idéal.

Comme dans l'ordre politique, dans le domaine de la vie morale, tout ce qui n'est pas encore effrondré chancelle. Des sages institutions, des nobles croyances du passé, même d'un passé récent, tout périclite ou s'altère. C'est la victoire définitive de la secte incapable, étroite, cupide, intolérante, haineuse, persécutrice, oppressive des Jacobins. Aveugles, autant qu'insensés démolisseurs, qui seront un jour écrasés par les débris de ce temple dont ils s'efforcent d'ébranler les colonnes et de saper les fondements! Quand s'éveilleront de leur funeste apathie les conservateurs honoraires et les modérés de toutes nuances? Qu'ils se lèvent et agissent! Ne voient-ils pas que la décadence de notre France est proche, et que nous courons, tête baissée, vers les abîmes!

Er. Perrot de Chezelles,

ancien vice-président du Tribunal de la Seine.

LA CRISE DE L'INDUSTRIE [1]

II. — Le patron rencontre la guerre chez lui, il la soutient également au dehors contre des rivaux qui ne lui laissent pas un instant de répit. La nécessité implacable d'abaisser le prix de revient le poursuit sans cesse, et, en butte en même temps aux revendications de ses ouvriers, il se trouve littéralement pris entre l'enclume et le marteau. Dans presque toutes les industries, nous observons cette âpre concurrence : un tisseur du Nord avait, il y a peu de temps, imaginé une nouvelle combinaison de tissage qu'il vendait 90 centimes le mètre. Il réalisait avec ce prix un léger bénéfice qui aurait été augmenté au bout de quelques mois par l'accroissement de la vente. Or deux autres maisons vinrent à vendre la même pièce au prix de 75 à 80 centimes. Dans de telles conditions, le manufacturier fabriquait à perte.

On vient de voir, dans l'industrie métallurgique, une adjudication de rails consentie à la compagnie des Acieries de France par la compagnie d'Orléans à 120 fr., alors que jusqu'à ce jour, le prix avait été de 170 à 180 francs.

Dans les chantiers d'entrepreneurs, la concurrence est portée à un tel point que souvent, dans un chantier, on vient débaucher des ouvriers en leur promettant une augmentation de 25 centimes sur le chantier voisin.

Les industriels ne luttent pas seulement entre eux, mais ils n'ont plus à combattre la concurrence de l'Etat ou des administrations municipales. C'est le fait que constatent les imprimeurs, à propos de l'imprimerie nationale et de l'imprimerie municipale qui ont pour les servir l'inépuisable ressource des deniers des contribuables.

Les grands magasins aggravent encore la situation. « Autrefois le Marais était rempli de petits fabricants, qui, avec une installation modeste et sans grand matériel, produisaient l'article de Paris. Avaient-ils épuisé leur idée, ils s'efforçaient d'en trouver une autre, et ainsi l'article de Paris se créait et acquérait une réputation uni-

(1) Voir la *Revue* du 1er janvier 1885.

verselle. En ce moment ils sont incapables de lutter avec succès contre la concurrence que leur ont imposée les grands magasins. Car ceux-ci ont porté tous leurs efforts sur certains articles qui leur paraissaient avantageux et sur lesquels, à l'aide de grosses commandes, ils pouvaient avoir un rabais. Des usines se sont montées pour produire ces articles économiquement. » L'usine a tué l'atelier (1).

Dans l'industrie de la porcelaine, même rivalité acharnée. Les patrons, presque tous d'anciens ouvriers et d'autant moins scrupuleux, se font une guerre sans merci. La conséquence en est la baisse des salaires (2).

Depuis quatorze ou quinze ans, de nombreuses usines de porcelaine se sont créées aux environs de Paris, à Charenton ou à Choisy-le-Roi, contribuant à augmenter la production et par cela même à rendre la concurrence plus difficile à soutenir. Les imprimeurs signalent les mêmes faits : depuis la suppression des brevets décrétée en 1870 par le gouvernement de la Défense nationale, leur nombre a plus que doublé. A Paris, il s'est élevé de 80 à 300.

L'établissement de nouveaux centres de production n'entraînerait pas de graves inconvénients, si les industriels qui les créent, comprenant la responsabilité qu'ils contractent envers leurs ouvriers, se préoccupaient de leur garantir des moyens d'existence réguliers. Mais presque toujours spéculateurs et non patrons, ils ne sont préoccupés que d'une seule pensée : trouver le succès par l'avilissement des prix de vente, dût ce bon marché être obtenu au moyen de l'abaissement de la qualité des marchandises et de la réduction des salaires. Les abus de cette concurrence déréglée mettent les industriels loyaux et résolus à pratiquer leurs devoirs aux prises avec de cruelles difficultés; découlant fatalement de la situation économique actuelle, ils ne peuvent être prévenus.

Antagonisme à l'atelier, concurrence acharnée à l'intérieur, telle est la situation industrielle qui se dégage de l'observation des faits.

III. — L'industriel ne vit pas isolé; il n'entretient pas seulement des rapports avec ses ouvriers et ses concurrents, mais, citoyen d'un grand pays, il ressent le contre-coup de tous les événements politiques. Avec l'influence considérable dont dispose le pouvoir dans

(1) Enquête, p. 120.
(2) Enquête, p. 21.

les sociétés modernes, celui-ci est en mesure d'aider à la prospérité de l'industrie ou au contraire d'entraver son essor.

Or, le premier fait que nous constatons, lorsque nous examinons les rapports de l'industrie avec le gouvernement, c'est la constante augmentation des dépenses. Un de nos spirituels auteurs dramatiques mettait un jour en scène un préfet qui se proposait d'accroître le rendement de l'impôt sans demander plus aux contribuables. Notre gouvernement semble avoir été imbu d'une idée analogue; il a sans cesse augmenté les dépenses, en répétant qu'il ne chargeait pas le pays.

Aussi depuis que les élections de 1876 ont fait arriver au pouvoir une majorité républicaine, le budget des dépenses a-t-il subi une augmentation qui, en chiffres ronds, n'est pas inférieur à 800 millions. Le seul budget de l'instruction publique est monté depuis cette époque de 53,160,000 à 153,251,000, et encore le rapporteur du budget de 1885 avait-il soin de faire remarquer qu'il fallait s'attendre à une augmentation considérable, si la majorité voulait réaliser jusqu'au bout le programme auquel elle avait donné son adhésion. Cependant, comme nous l'apprennent les déposants devant l'enquête, et parmi eux, M. Corbon, témoin peu suspect, tous ces millions jetés dans les écoles n'ont pas augmenté la capacité professionnelle de l'ouvrier. Le chiffre moyen des contributions par tête a progressé de 69 fr. 77 centimes à 80 fr. 92 cent., sans tenir compte des centimes additionnels afférents à la commune et au département. Or, d'après la statistique de la situation financière des communes pour l'exercice 1884, statistique dressée par les soins du ministère de l'intérieur, la moyenne des impositions communales est passée de 50 centimes pour l'exercice 1883 à 51 centimes pour l'exercice 1884, et le ministère constate avec regret la tendance que manifestent les municipalités à accroître les dépenses ordinaires plus encore qu'à effectuer des travaux extraordinaires correspondant à des améliorations durables.

L'état réel même de notre état financier nous est dérobé. Car depuis 1875, aucun budget rectificatif n'a été voté, c'est-à-dire que nous ignorons comment depuis dix ans se sont réglés les exercices, quel a été le chiffre exact des excédents ou des déficits. L'Etat, en outre, puise à volonté dans les caisses d'épargne, et, grâce à cette faculté dangereuse, engage des dépenses que les ressources ordinaires du budget ne lui permettraient pas de solder. Que dans une

heure de panique, les déposants se présentent pour retirer leurs fonds, il s'ensuivra une véritable banqueroute. Pour parer à cette éventualité, le gouvernement aura recours à la consolidation de la dette flottante, c'est-à-dire qu'il émettra une quantité de rentes destinée à garantir aux déposants le revenu de leurs épargnes. Ce sera un emprunt déguisé.

Imprévoyant et dépensier, le gouvernement n'a pu apporter aucun allègement aux charges qui pèsent sur les contribuables; comme nous venons de le montrer, celles-ci se sont même accrues depuis 1876. Aussi il a maintenu les droits qui dévorent la propriété. Il a maintenu les droits sur les transports. Il a maintenu les droits qui frappent les objets de consommation. Il a maintenu les inégalités et les incohérences de l'impôt des patentes. Par suite de cet accroissement du coût de la vie, le salaire de l'ouvrier ne peut descendre au-dessous d'un certain taux, et, pour faire face à des crises momentanées, l'industrie française n'a pas l'élasticité des industries rivales que n'accablent pas des impôts aussi onéreux. Ces impôts font sentir leur influence, non seulement sur la main-d'œuvre, mais également sur la fabrication. Citons-en un exemple entre beaucoup :

« Une autre cause d'infériorité pour nous vis-à-vis de l'étranger, dépose un imprimeur, consiste dans les droits d'accise et de consommation intérieure que nous employons et qui, employés à l'étranger et exempts chez lui de ces droits, permettent à leurs impressions de se produire chez nous à meilleur marché que les nôtres, et interdisent à ces dernières la sortie chez l'étranger.

« Un grand imprimeur de province s'occupe en ce moment de fonder une succursale à Mouscron, en Belgique. Il travaillait autrefois pour les grands raffineurs de France. Par suite de l'impôt sur l'alcool et que toutes les étiquettes sont réunies, les raffineurs trouvent intérêt à faire venir ces étiquettes de Belgique et ils abandonnent l'industrie française (1). »

L'État a encore une lourde part de responsabilité dans la crise économique par l'entreprise sur tous les points du territoire de travaux publics qui arrachent des bras à l'agriculture. Une fois déracinés, les ouvriers ne rentrent plus au foyer; ils forment dans les villes des bandes nomades dont la misère pèse d'un poids si

(1) Enquête, p. 78.

lourd sur le budget de l'Assistance publique. Souvent même, devant cette misère, les pouvoirs publics se croient tenus d'entreprendre des travaux stériles qui entretiennent le mal qu'ils prétendent guérir.

Aucune réforme sociale n'a été réalisée, et lorsque les municipalités ou le gouvernement ont voulu intervenir dans les questions relatives au travail, ils ont compromis l'intérêt des ouvriers par un zèle intempestif. Les classes ouvrières comptent malheureusement plus d'un maladroit ami dont elles doivent redouter la ruineuse intervention. Voulant se concilier les bonnes grâces des ouvriers, le conseil municipal de Paris a ainsi augmenté le salaire des ouvriers dans la *série des prix de la ville*, sans avoir au préalable recueilli l'avis des patrons. Or, les salaires de certains corps de métiers avaient déjà subi une augmentation peu en rapport avec l'état de l'industrie, à tel point que les patrons charpentiers avaient pris l'habitude de faire venir des charpentes en fer pour échapper aux réclamations des ouvriers. Mais en même temps, et par une étrange contradiction, la ville a recours pour ses travaux au fâcheux système des adjudications ; elle impose aux entrepreneurs aussi bien qu'aux sociétés ouvrières de production qui concourent maintenant aux adjudications des rabais considérables. « Dernièrement, rapportait à la commission d'enquête le représentant des entrepreneurs de démolitions, on a fait une adjudication de travaux de peinture à 46 pour 100 de rabais. Il y a 1 pour 100 à ajouter pour les asiles de Vincennes et du Vésinet, de plus des frais d'administration qui s'élèvent de 2 à 3 pour 100, de sorte que le rabais n'est pas inférieur à 50 pour 100. »

Étranglé par ces conditions contradictoires, le bas prix des marchés et les hauts salaires des ouvriers, l'entrepreneur n'a qu'une ressource pour échapper à la faillite : ou fournir un travail médiocre, ou, quand il le peut, faire appel aux produits fabriqués à l'étranger. Les deux procédés sont également usités.

Un premier devoir s'impose surtout à l'État soucieux d'assurer le développement de la richesse nationale : mettre l'industrie, non pas à l'abri de la concurrence étrangère, mais en mesure de lutter contre elle à armes égales. Étudions en peu de mots comment il a compris son rôle sous ce rapport.

IV. — Lorsqu'on jette les yeux sur la situation économique des divers pays, le grand fait qui attire tout d'abord l'attention est le

développement de la production amené par les inventions mécaniques qui ont transformé l'industrie. Toutes les nations, les unes avec rapidité, les autres d'un pas plus lent, se sont engagées dans la même voie; toutes ont voulu imprimer à leur industrie un vigoureux essor. En même temps, et comme corollaire de ces découvertes de la science, une école puissante s'est formée; elle a enseigné que le développement de la richesse était le but suprême vers lequel devait tendre une nation, et ce but ne pouvait être atteint que si la production, sous toutes ses formes, était poussée à outrance. Enfin, des contrées fertiles qui jusqu'avant notre époque étaient restées à l'état de nature, sont défrichées par de hardis pionniers; les autres parties du monde s'ouvrent à ce qu'on est convenu d'appeler la civilisation et à ce qu'il appartiendrait de nommer plus simplement l'influence économique de l'Occident. Les chemins de fer, la transformation de la marine marchande, le percement de l'isthme de Suez sont venus activer ce mouvement de transformation universelle, et aujourd'hui les vieilles nations de l'Europe ne luttent plus seulement entre elles, mais encore elles se heurtent sur les marchés à la concurrence des autres continents.

Citons quelques chiffres qui rendront cette vérité plus sensible. Dans l'industrie cotonnière, de 1870 à 1883, l'augmentation des broches de la Grande-Bretagne a été de 8 millions; sur le continent européen, elle s'est élevée à 2,915,000 et aux États-Unis à 5,500,000 (1).

En Espagne, observait le consul belge de Barcelone dans un curieux rapport, en Espagne qui, jusqu'à ce jour, s'est avancée avec tant de lenteur dans la voie industrielle, les manufactures de textiles y sont en grand progrès, et, par suite des droits élevés qui frappent les fils et les tissus, il devient très difficile de lutter avec elles. Les neuf dixièmes de la population ne portent que des étoffes de coton fabriquées dans le pays. Le rapport ajoute que le progrès est si grand, qu'il est facile de prévoir le jour où tout droit étant levé sur les matières premières, l'industrie espagnole pourra lutter avantageusement sur les marchés étrangers.

Transportons-nous en Asie maintenant, dans une région qu'on ne soupçonnerait pas de menacer l'Europe par son développement industriel, dans les Indes. Il résulte des statistiques officielles

(1) Voir le numéro du *Travail national* du 19 octobre 1884.

publiées par le département des finances et du commerce du gouvernement de la colonie, que les exportations de filés de coton fabriqués dans les filatures de la colonie ne cessent de croître très rapidement. En 1882, du 1er avril au 3 juin, elles étaient de 14,991,026; en 1883, de 16,330,703; en 1884, de 22,061,224. Les exportations de l'Inde se sont principalement dirigées sur l'Asie. Qui nous assure que le perfectionnement des voies de communication ne lui permettra pas prochainement d'expédier ses produits sur les marchés de l'Europe?

Revenons d'Asie dans les nations voisines. Nous sommes en présence de faits qui indiquent pour notre industrie une rivalité heureuse.

Le port d'Anvers depuis 1869 a fait des progrès constants.

En 1869, le tonnage du Havre était de 1,042,236 tonnes, celui de Hambourg, de 946,154 tonnes; celui de Rotterdam, de 673,830 tonnes; celui d'Anvers, de 546,554 tonnes; celui de Brême, de 426,237 tonnes; celui d'Amsterdam, de 413,780 tonnes, et enfin celui de Dunkerque, de 279,144. Comme on le voit d'après cette liste de tous les grands ports du Nord, ses voisins, Anvers, ne venait qu'au quatrième rang.

Tout est renversé en 1882 et le grand port belge prend la tête avec un trafic de 3,401,534 tonnes, laissant derrière lui Hambourg avec 3,030,909 tonnes, le Havre avec 2,266,227 tonnes, Rotterdam avec 2,085,338 tonnes, Brême avec 1,129,217, Dunkerque avec 939,343 tonnes et Amsterdam avec 784,379 tonnes.

En 1883, il atteint 3,857,000 tonnes et se classe comme troisième port d'Europe après Londres et Liverpool.

L'Allemagne enfin a imprimé à son industrie une vigoureuse impulsion; toutes les industries rencontrent dans le travail allemand un concurrent contre lequel elles ont beaucoup de peine à se défendre. De plus, ne se contentant pas d'inonder les marchés européens, l'Allemagne a compris qu'une nation, désireuse d'assurer la prospérité de son travail national, doit, sous peine de déchoir, se créer de nouveaux débouchés. Aussi prend-elle pied au sud de l'Afrique, et, dans toutes les parties du monde, son commerce d'exportation s'accroît. Voici les observations que le consul d'Allemagne à Manille adresse à son gouvernement :

« Le commerce allemand d'exportation dans l'extrême Orient a fait, durant les dix dernières années, de notables progrès qui ne

vont qu'en augmentant. En ce qui concerne les îles Philippines, le produit des transactions a été décuplé dans cette période, c'est-à-dire qu'il s'est élevé de 1 million à 10 millions de marks.

« Il y a trois ans, le commerce de détail et les produits manufacturés allemands étaient à peine connus à Manille. Aujourd'hui, les portefeuilles et les innombrables articles des arts industriels, en bronze, en cuivre poli, nickel, bois, verre et porcelaine, ainsi que le meuble, sont exclusivement d'origine allemande. Quant aux objets d'or et d'argent, à la bijouterie, aux articles de mode, de confection et blanchis, nous nous trouvons dans les mêmes conditions que nos concurrents; les conserves allemandes figurent à côté des comestibles fins et articles de consommation français et anglais.

« Enfin pour le commerce de gros et pour ne nommer que les principaux articles, tels que les laines, les soieries, les velours de soie, les chapeaux, les lampes, la quincaillerie et la bière, ils sont tirés en quantités considérables d'Allemagne. Nos vrais concurrents sont la France, la Belgique, les États-d'Unis d'Amérique et l'Angleterre (1). »

Devant de tels faits, une politique prudente eût évité de se lier par des tarifs qui engagent l'avenir, et cela d'autant plus que la situation instable dans laquelle nous vivons nous empêche de prévoir ce que sera cet avenir. En outre, le traité de Francfort, accordant à l'Allemagne la clause de la nation la plus favorisée, nous plaçait vis-à-vis de cette dernière puissance dans une situation particulièrement désavantageuse; elle nous envoyait librement ses produits, tandis que les nôtres ne pouvaient entrer sur son territoire, que grevés des droits très lourds qu'elle a établis depuis la signature du traité.

Cette politique si sage n'a pas été suivie. Nous nous sommes liés par des traités de commerce et de plus les droits ont été si mal combinés, la douane les laisse éluder avec tant de complaisance, que notre industrie n'est pas véritablement placée sur le même pied que les industries étrangères. Législateurs et économistes ne doivent pas perdre de vue en effet, qu'elle paye des impôts plus élevés que dans les autres pays de l'Europe et que, par une conséquence forcée, la main-d'œuvre est plus chère.

Les représentants de la plupart de nos industries signalent en

(1) Voir *Travail national* du 19 oct. 1884.

conséquence et la concurrence de plus en plus grande qu'ils trouvent à l'étranger, et la facilité avec laquelle les prescriptions douanières sont tournées. Nous parlions tout à l'heure des étiquettes dont l'impression, par suite des droits sur l'alcool, passait en Belgique. Elles pénètrent en France libres de tout droit. « Car elles arrivent par colis postaux de 3 kilos, et tout ce qui arrive par la poste ne paye aucun droit. Les industriels étrangers bénéficient de l'impôt sur le papier, de l'impôt sur l'alcool, de l'impôt des patentes et du bon marché de la main-d'œuvre. Une fois terminées, ces étiquettes n'ont plus que quelques centimètres, et par suite de ces impôts, plus une étiquette fabriquée à l'étranger est travaillée, moins elle paye. »

Les droits sur le papier s'éludent non moins facilement. Le livre imprimé venant par la poste échappe d'abord à tout droit. Quand le papier s'expédie par ballot, il paye un droit d'entrée. Mais les procédés les plus ingénieux sont employés pour échapper aux tarifs.

« L'étranger se soustrait à l'impôt sur le papier blanc, en imprimant en haut d'une feuille, par exemple, le titre d'un journal dont le surplus s'imprime à Paris. Un autre procédé consiste pour l'étranger à border une grande feuille d'un ou de plusieurs rangs d'étiquette par exemple, et à laisser le milieu blanc. Le tout passe à la frontière franc des droits de douane et sans payer l'impôt intérieur du papier blanc. Les bords de cette feuille font concurrence aux imprimeurs et le milieu aux marchands de papier. » Ou encore, on expédie en France du papier qui a l'air brut. Il n'est soumis qu'à un droit de 5 fr. 50. Puis une fois à Paris, on le blanchit, ce qui est facile, et on le fait ainsi échapper au droit de 10 fr. 40.

Le représentant des imprimeurs ajoute : « Le libre échange ne nous causerait aucun préjudice, si les concurrents étrangers supportaient les mêmes charges que nous, à l'aide de droits, non pas protecteurs, mais simplement compensateurs et correcteurs de la situation que nous font nos impôts intérieurs et nos droits d'octroi entraînant avec eux des salaires plus élevés. Il est évident, ajoute-t-il d'une manière pittoresque, que je ne puis pas me battre avec un adversaire qui a un casque et une armure, si moi je suis tout nu. »

Au commencement de cette année, une maison d'Anvers proposait à un des premiers éditeurs de Paris, M. Plon, de se charger de toutes ses impressions; quoique imprimant lui-même, celui-ci aurait encore intérêt à s'adresser à l'étranger. Il refusa par

patriotisme; mais combien n'auraient pas manifesté des sentiments aussi élevés. Il y a peu de temps, une grande maison de livres classiques, tant pour les écoles de la Ville de Paris que pour celles de la France entière, pressée par des commandes qu'elle n'avait pu faire exécuter complètement dans notre pays, fit imprimer à Stuttgard 50,000 atlas primaires; même en comptant le port, ils sont revenus à 23 pour 100 meilleur marché que s'ils avaient été fabriqués en France (1).

Un journal parisien dénonçait avec indignation la Banque de France qui commandait ses carnets de chèque en Angleterre; mais lui-même s'était adressé à l'étranger pour une commande d'albums.

Quant à l'imprimerie lithographique, elle est encore plus compromise par la concurrence belge, italienne et allemande. Elle a d'abord dû abandonner à ses adversaires les marchés étrangers; maintenant elle se voit disputer avec succès les marchés français.

Quelques chiffres donneront une idée de la situation dans laquelle cette industrie est placée. Elle est obligée par exemple de tirer ses bronzes d'Allemagne, en payant 50 francs par 100 kilogrammes de droits d'entrée; les cuivres battus en feuille, 100 francs par 100 kilogrammes. Or les produits étrangers fabriqués avec ces mêmes matières premières entrent en franchise en France. Le dernier traité de commerce conclu avec l'Italie n'est pas plus avantageux. « Les produits lithographiques italiens entrent en franchise chez nous, tandis que les nôtres sont frappés d'un droit qui varie de 5 à 25 pour 100 de leur valeur à leur entrée en Italie (2). »

Si nous étudions la situation d'une autre branche du travail d'un genre très différent, nous la voyons se débattant avec une concurrence non moins difficile à vaincre. Nous avons déjà signalé aux lecteurs de la *Revue* la concurrence faite par la menuiserie norvégienne à la menuiserie française. Des portes achetées et fabriquées dans la presqu'île scandinave reviennent franco en gare à Paris à 6 fr. 85, tandis qu'à Paris la main-d'œuvre seulement eût coûté 5 fr. 75, et l'auteur de la déposition ajoute que comme fini, au point de vue de la fabrication, elles représentent 15 à 20 pour 100 de plus value sur le travail des ouvriers français. « La concurrence devient telle, qu'une maison qui avait monté, il y a quelques années, un

(1) Voir pour tous ces faits l'intéressante Déposition des représentants des imprimeurs, MM. Jousset, Nourrit et Lahure, p. 84 à 87.

(2) Déposition des imprimeurs lithographes, p. 88.

outillage complet coûtant 50,000 francs, a intérêt à ne pas se servir de cet outillage et à acheter des produits tout faits (1). »

Mêmes faits relevés par les délégués des entrepreneurs de couverture et de plomberie. Ils demandent à l'étranger toute la robinetterie, tous les accessoires en bois, et jusqu'à des châssis à tabatière. Les sciages qui se faisaient autrefois à Paris, aujourd'hui sont faits au dehors et reviennent expédiés en France à des prix qui ne dépassent pas ce que coûterait la façon. Bois ouvrés, lattes, cuivrerie viennent de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Norwège et l'économie réalisée n'est pas moindre de 20 ou 25 pour 100 (2).

Pour les marbres, la Belgique commence à les expédier en France. Notre production de produits chimiques est également menacée; la France n'exporte plus, et des quantités considérables de produits étrangers sont introduits sur le marché français. L'influence scientifique de l'Allemagne, influence absolument prépondérante, jointe au bas prix de la main-d'œuvre, est un obstacle presque insurmontable à la diffusion des produits français.

La concurrence étrangère s'exerce avec non moins de succès dans l'ameublement où nous étions autrefois sans rivaux. Les étrangers ont commencé par nous copier, puis, comme ils s'imposaient de grands efforts pour répandre chez eux l'instruction professionnelle, ils sont parvenus à perfectionner leurs produits et à leur donner une apparence inférieure, sans doute, sous le rapport de l'élégance, aux meubles français, mais qui n'en séduit pas moins beaucoup d'acheteurs. Elle les séduit d'autant plus facilement que les meubles étrangers ont l'avantage du bon marché. En 1882, à l'Exposition des arts industriels, un Allemand a exposé un ameublement qui a été mis en vente 750 francs, tandis qu'en France le même ne pouvait être vendu moins de 950 francs. L'infériorité de la main-d'œuvre explique ce résultat, et aussi, ajoutons-nous, la manière dont sont combinés les tarifs douaniers. « A l'entrée en France, dit le représentant de la chambre syndicale de l'ameublement, les meubles payent 10 francs les 100 kilos, et quand on expédie en Alsace-Lorraine, nous payons 10 pour 100 pour entrer nos meubles. Eux paient 10 francs les 100 kilos, pour les beaux meubles aussi bien que pour les meubles ordinaires. » Aussi les grands magasins s'approvisionnent-ils presque uniquement à l'étranger, au grand

(1) Déposition des entrepreneurs de démolition, p. 71 à 80.
(2) Enq., p. 76.

détriment de l'industrie nationale. Par leurs demandes incessantes d'augmentations de salaire, les ouvriers ont tué la poule aux œufs d'or.

Ajoutons que dans cette guerre industrielle, les Allemands se soucient peu de la loyauté des procédés. Ils contrefont les cartons, les enveloppes, les étiquettes, les noms des articles et cela sans vergogne.

Aucune industrie n'échappe à cette concurrence. En ce moment, dans l'industrie métallurgique, beaucoup d'usines cherchent à se rapprocher des côtes, parce qu'elles seront en mesure de s'approvisionner à bon compte de matières premières provenant des pays étrangers. Celles-ci, transportées par eau, n'auront aucun long transport à payer sur les voies ferrées; mais notre production verra encore se fermer devant elle un débouché. Fontes, minerais de fer et houilles seront de plus en plus demandés aux pays voisins (1).

V. — Mentionnons enfin une cause momentanée, mais qui n'en a pas moins nui à l'industrie : nous voulons parler de l'épidémie cholérique. Désireuses de se soustraire au fléau et non moins heureuses de restreindre les débouchés de l'industrie française, les nations étrangères ont imposé d'abord aux provenances des ports du Midi, des quarantaines qui ont rendu tout commerce impossible, notamment avec l'Espagne et l'Italie. Ces mesures avaient été levées, lorsque l'épidémie s'est abattue sur Paris. Des mesures restrictives de la libre entrée des produits ont été de nouveau prises; et l'Espagne, le Brésil et la Russie, se distinguant par la rigueur de leurs règlements, ont en réalité interdit l'exportation des marchandises françaises.

Quoique l'épidémie ait perdu le caractère de gravité qu'elle présentait lors de ses premières apparitions, la population, dominée par de terribles souvenirs et excitée par certains journaux, a pris peur. Les étrangers riches et oisifs, qui constituent la clientèle la plus fructueuse de l'industrie parisienne, ont quitté la capitale ou se sont abstenus d'y venir, et pour le travail parisien une nouvelle cause de souffrances s'est ajoutée à celles déjà si nombreuses qui paralysaient sa prospérité (2).

(1) Voici les établissements métallurgiques qui s'établissent sur le littoral pour produire de l'acier au moyen des minerais riches, extraits aux environs de Bilbao, Bayonne, Saint-Nazaire, Redon, Isberg (Pas-de-Calais).

(2) Depuis le 1er janvier jusqu'au 15 décembre 1884 la Compagnie des om-

III

LES REMÈDES

I. — Nous avons rapidement esquissé les causes de la crise qui sévit sur l'industrie en nous attachant aux plus générales. Il nous reste à dire quelques mots des remèdes qui en diminueront l'acuïté et rendront à notre travail national une certaine sécurité. De même qu'un médecin est obligé de tenir compte du tempérament du malade qu'il se propose de guérir, de même les législateurs et les économistes qui veulent guérir les plaies sociales et économiques d'un pays sont contraints d'approprier leurs remèdes à l'état présent de la nation, sous peine de voir leurs efforts demeurer stériles.

Le mal provient de plusieurs causes, comme nous l'avons montré plus haut; mauvaise direction donnée aux idées, affaissement des mœurs, politique financière se traduisant par une augmentation des charges, lois antisociales.

L'antagonisme social est un fait général. Suivant le mot d'un ouvrier, « l'atelier n'est pas gouverné, et tout va de mal en pis, si le gouvernement du patron fait défaut, et, par gouvernement, il convient d'entendre ici la bonne direction du travail, qui intéresse le profit matériel du maître et de l'ouvrier, mais aussi la bonne direction morale qui profite aux âmes (1). » L'abus des théories erronées a faussé les esprits en France à un tel degré que, dans les écoles où se forment les hommes destinés à devenir chefs de métier, comme les ingénieurs civils, les ingénieurs des ponts et chaussées, etc., jamais il n'est question des rapports qui doivent unir le maître d'un établissement à ses employés. Il semble que l'ingénieur ne sera appelé à diriger que des corps inertes et que la bonne organisation du travail est une question indifférente (2).

Or les faits prouvent que l'antagonisme social contribue à rendre la situation de notre industrie précaire. Un officier qui reçoit par

nibus a réalisé une recette inférieure de 713,544 fr. 75 à celle de l'année dernière, et la Compagnie générale des voitures a éprouvé, sur les recettes de l'année dernière, une diminution de 1,681,887 fr. 05.

(1) Bulletin du mois de novembre de la Commission industrielle de l'Œuvre des Cercles catholiques. Rapport de M. l'abbé Fichaux sur la bonne organisation de l'atelier.

(2) Nous sommes heureux de signaler à ce propos l'intelligente initiative prise par M. Fougerousse. Il fait, une fois par semaine, à la mairie du IVe arrondissement, un cours d'organisation du travail aux élèves de l'École centrale, jusqu'ici à peu près déshérités de tout enseignement social.

derrière les coups de ses soldats, est mal placé pour lutter contre l'étranger, l'ennemi commun.

C'est par une propagande infatigable que nous parviendrons à ramener les patrons à la juste notion de leurs devoirs. Nier l'étendue du mal serait puéril, mais il serait injuste de passer sous silence le mouvement de réaction qui commence à se dessiner. Nous n'en voulons d'autre preuve que les succès obtenus par le groupe de la Réforme sociale et par celui de l'OEuvre des cercles. Ils n'ont encore entamé les masses, cela est vrai, mais ils ont rallié une élite. Or de même que, suivant le vieux proverbe des pêcheurs de la mer d'Azof, c'est toujours par la tête que pourrit le poisson, c'est aussi par la tête que revient une nation.

A l'éblouissante lumière des faits, toutes les idées qui nous avaient jadis séduits pâlissent. Sur la foi de l'économie politique, on avait assimilé le travail humain à une marchandise régie par la loi brutale de l'offre et de la demande. Les agitations auxquelles sont en proie les classes ouvrières de l'Europe démontrent la fausseté de cette théorie, mieux que les raisonnemeuts les plus éloquents. La même école avait enseigné que le développement de la richesse était le bien suprême d'une société, et non le maintien dans les âmes du respect de la loi de Dieu. Une crise s'est déchaînée, rappelant à tous les peuples le néant de ces promesses. De la lutte de tous les intérêts, devait certainement sortir le bon marché, et cependant le coût de la vie a augmenté, ainsi que le déclarent les représentants de toutes les industries.

Appliquons-nous donc à modifier et les idées et les mœurs responsables de nos maux. Les événements prêtent à cette œuvre nécessaire un puissant concours.

II. — Les excès de la concurrence intérieure, qui ont joué un rôle si considérable n'éveilleront pas moins la sollicitude des réformateurs. Ils seront atténués par la formation de syndicats régionaux, c'est-à-dire par la réunion de patrons exerçant la même industrie et prenant des mesures pour que la production n'excède jamais les besoins de la consommation. Nous ne proposons pas un remède chimérique. Les pays étrangers nous offrent l'exemple d'unions de ce genre. En Angleterre, dans le pays classique de l'économie politique, on voit des patrons s'unir et former des caisses qui ont pour but principal, il est vrai, d'organiser la résistance contre les ouvriers en cas de

grève, mais qui n'en amènent pas moins chaque patron à sacrifier ses intérêts individuels à ceux de la cause commune. En Allemagne, des *kartelles* ont été signées, c'est-à-dire des conventions entre des entrepreneurs et fabricants de la même branche d'industrie, ayant pour but de poser des limites à la concurrence effrénée qu'ils se font entre eux et d'ajuster autant que possible la production aux besoins de la consommation.

Les producteurs français sont entrés à leur tour dans cette voie. Dans le bassin de Longwy, il s'est formé un comptoir métallurgique qui a pris des mesures efficaces pour qu'il ne se produise aucune crise de surproduction, un des fléaux de l'industrie moderne. Non seulement des industriels s'unissent en vue de sauvegarder des intérêts matériels, mais ils forment des syndicats sous l'empire de préoccupations plus élevées; ainsi les compagnies minières du bassin de Saint-Étienne se sont entendues pour former une caisse centrale assurant une pension de retraite à leurs ouvriers. Chaque compagnie, réduite à ses seules forces, aurait été impuissante à procurer ces avantages à ceux qu'elle employait. Il y a quelques mois un syndicat régional des fabricants de papier du Sud-Ouest s'est créé à Angoulême. Comme l'indiquent les statuts, il ne se propose pas uniquement de s'occuper de questions matérielles et de prévenir entre ses membres des luttes matérielles ruineuses. Ce serait déjà un efficace moyen de protéger les ouvriers, mais il traitera également toutes les questions d'organisation du travail.

Si le gouvernement de la France appartenait à d'autres mains, nous serions en droit de réclamer des avantages pour ces syndicats dont la multiplication aiderait si puissamment à la guérison de toutes nos plaies sociales; mais, forcés de nous maintenir sur le terrain de l'initiative privée, nous n'avons pas à nous tourner du côté du pouvoir. C'est à nous d'être assez énergiques, assez convaincants pour multiplier ces utiles institutions. La loi du 21 mars 1884 leur donne toute liberté. Que les industriels n'hésitent pas à s'en servir. Ils ne sauraient employer des moyens plus efficaces pour prévenir le retour de crises aussi cruelles que celles qu'ils traversent en ce moment.

III. — Le pouvoir seul tient entre ses mains la question des tarifs. Nous avons cité quelques exemples de tarifs mal combinés, et

nous aurions facilement multipliéces exemples en passant en revue toutes les branches du travail. La sagesse conseille de ne plus conclure de nouveaux traités et, sans établir de tarifs prohibitifs, d'élever ceux qui existent quand le gouvernement en aura la faculté. Il parviendra par ce moyen à placer notre industrie sur le même pied que les industries rivales. S'il est déjà lié par d'imprudents traités, qu'il recommande au moins à la douane d'assurer par une surveillance rigoureuse la stricte exécution des conventions signées.

Mais le remède le plus sûr que les pouvoirs publics aient entre leurs mains pour diminuer l'intensité de la crise, c'est d'arrêter la marche croissante des dépenses publiques, c'est d'alléger le fardeau si lourd qui pèse sur les contribuables, c'est en un mot de couper court aux envahissements de l'État qui veut partout se substituer à l'initiative privée.

Certes nous ne demandons pas une refonte complète de notre système fiscal. Les hommes qui l'entreprendraient ne nous inspireraient qu'une médiocre confiance; il serait en outre imprudent de se livrer à une semblable opération, sous les yeux de cet ennemi qui s'appelle le déficit. Le général qui, au milieu du combat, change son ordre de bataille s'expose à un échec.

Dans le système actuel, les contributions indirectes fournissent au budget un appoint trop considérable, pour qu'il soit possible de les réduire dans une large proportion; elles présentent surtout l'avantage d'une merveilleuse élasticité et se relèvent aisément, sans que le gouvernement ait à augmenter les frais de perception.

Tout au moins les Chambres s'opposeront à une nouvelle augmentation des taxes frappant les objets de consommation. En attendant que les circonstances favorables permettent une réforme plus complète, la multiplication des sociétés coopératives de consommation amènera la diminution du coût de la vie. Déjà un grand nombre de sociétés ont été créées, aussi bien dans les grandes usines, sous la direction du patron, telles qu'à Commentry, au Val-des-Bois, aux forges et aciéries de Trick Saint-Léger, etc., etc., que parmi les citoyens d'une même cité désireux de trouver dans l'association un allègement aux charges de l'existence. Au Val-des-Bois, les institutions économiques ont réalisé dans les cours une diminution de près de 7 pour 100; dans les grandes villes comme Lyon, Paris, ou dans les petites communes, le même résultat a été atteint. Beaucoup de boulangeries coopératives ont été fondées

dans la région de l'Ouest; elles ont vendu le pain de bonne qualité un quart moins cher que les boulangers, et les bénéfices qu'elles ont réalisés ont été à la fin de l'année distribués aux sociétaires.

La société coopérative est ainsi devenue l'école primaire de l'épargne; elle a appris aux ouvriers que l'épargne n'était pas une vaine chimère et que l'association leur permettait d'atteindre ce but en apparence si éloigné. Fondée par des chefs d'usine, elle a rapproché patrons et ouvriers sur le terrain d'un intérêt commun. Enfin ce remède si efficace contre l'augmentation croissante du coût de la vie est à la portée de tous les intéressés; il ne dépend pas de la bonne volonté toujours incertaine des pouvoirs publics. Il suffit de vouloir.

IV. — Nous avons relevé parmi les causes de la crise la décadence professionnelle, due, comme presque tous les patrons le déclarent, à la disparition complète de l'apprentissage. Ce mal a été la conséquence fatale de la suppression des corporations; il ne cessera que lorsque la famille professionnelle aura été reconstituée. Les esprits les moins suspects d'attachement aux idées du passé le reconnaissent eux-mêmes. « Les corporations de l'ancien régime, écrivait tout récemment, dans la *Revue des Deux-Mondes*, M. Charles Lavollée, à propos de l'enquête sur les industries d'art, assuraient, par la formation d'apprentis sérieusement instruits et surveillés, le recrutement des ateliers. La suppression des corporations a détruit cette garantie, que les lois réglementaires n'ont point remplacées (1). »

Aussi aujourd'hui est-il particulièrement difficile de préparer pour l'avenir des ouvriers façonnés à leur métier. L'étranger nous fournit cependant quelques modèles que nos industriels auraient grand profit à imiter. Dans le Schleswig-Holstein, les contrats d'apprentissage sont sagement réglés. Deux excellentes coutumes contribuent à en assurer l'exécution ; la donation d'une récompense au bout d'un certain nombre d'années, la nécessité pour un jeune ouvrier de montrer un certificat d'apprentissage pour être reçu dans un grand nombre d'ateliers (2). Mais nous subissons là encore le déplorable effet de l'antagonisme social. Beaucoup de syndicats ouvriers défendent aux patrons, sous peine de grèves, de

(1) *Revue des Deux-Mondes* du 15 nov. 1884.
(2) Voir la *Réforme sociale* du 15 janvier 1884.

recevoir des apprentis. Les résultats d'une interdiction aussi inintelligente ne tardent pas à se faire sentir. L'industrie passe à l'étranger (1).

La diffusion de l'enseignement professionnel attirera également l'attention de tous les hommes désireux de conserver à notre industrie le rang qu'elle avait tenu jusqu'ici. L'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche se sont imposé de grands sacrifices pour élever le niveau de l'industrie; plusieurs écoles et musées ont été créés (2). Si la France ne s'engage pas résolument dans cette voie, elle sera condamnée à l'infériorité. Le gouvernement a déjà fondé quelques écoles; mais les gens du métier leur reprochent de coûter très cher — comme tout ce que fait l'État — et ensuite, dit le président du syndicat national de l'industrie et du commerce, si on y apprend beaucoup de choses, on n'en sort qu'avec la connaissance ébauchée d'un certain nombre d'industries, sans en connaître une seule à fond. Les écoles professionnelles, fondées par des unions de patrons, ont rendu de plus réels services. Telles sont les écoles syndicales des tailleurs, des carrossiers. Au lieu de recourir à la création coûteuse de nouvelles écoles, le gouvernement soutiendrait d'abord celles qui sont fondées par des chambres syndicales patronales et ouvrières. Nous le répétons, il y a là une question urgente à résoudre. En présence des progrès accomplis par les ouvriers des nations voisines, nous ne devons reculer devant aucun effort pour maintenir notre prééminence contestée.

V. — Pour échapper à la ruine qui la menace, l'industrie française se créera de nouveaux débouchés. Il y a là pour elle une

(1) Voir également, dans le même numéro de la *Réforme sociale*, la statistique relative à la diminution des exportations de la chapellerie. Les ouvriers ont élevé de telles exigences que le travail est devenu impossible à Paris. Dans les onze premiers mois de 1883, l'exportation de la chapellerie est tombée à 7,800,000 francs, de 12,266,000 dans la période correspondante.

(2) « L'Angleterre a créé le musée de Kensington et elle possède une administration spéciale qui a, dans ses attributions, tout ce qui concerne l'enseignement du dessin. Le budget annuel dont cette administration dispose s'élève à 6 millions. En Allemagne ont été successivement organisés le musée d'art industriel, à Nuremberg; le musée national bavarois, à Munich; le musée des arts décoratifs, à Berlin; des musées et des écoles spéciales à Dusseldorf et à Francfort, sans compter les établissements fondés dans les principaux centres industriels par des industriels qui reçoivent de l'État ou des villes de larges subventions. » Mêmes efforts en Autriche, en Suisse, en Belgique, aux États-Unis. — *Revue des Deux-Mondes* du 15 nov. 1884, article cité, p. 344.

condition de vie et de mort. Des contrées neuves s'ouvrent, en ce moment, au commerce européen, et, dans quelques années, l'Afrique presque tout entière recevra les produits des fabriques de l'Occident en échange des objets qu'elle nous enverra. Ainsi se prépare une grande transformation économique. Malheureusement l'industrie française traîne à ses pieds un boulet qui, l'attachant à terre, l'empêche jamais de prendre son essor vers les contrées lointaines, nous voulons parler de la loi successorale.

Dans une enquête entreprise en 1874 par le ministère du commerce auprès des chambres de commerce, on leur avait demandé de répondre à la question suivante qui figurait dans le questionnaire sous le n° 42. « En quoi l'éducation et les lois anglaises ou allemandes contribuent-elles à pousser la jeunesse vers le commerce d'exportation? » La plupart des chambres de commerce signalèrent la législation successorale comme une des causes de la supériorité commerciale ou colonisatrice des Anglais et des Allemands. Deux chambres surtout, celles de Paris et de Bordeaux, se prononcèrent très nettement : la première osa indiquer « comme un objet d'étude digne du législateur », la seconde revendiqua, « comme une nécessité nationale », la restitution au père de famille du droit de disposer de ses biens (1).

Un récent témoignage concernant l'influence du Code civil sur le commerce d'exportation vient de s'ajouter à celui déjà si autorisé des chambres de commerce. Un voyageur revenant de l'Ogooué observait avec tristesse que, depuis la prise de possession du Gabon par les Français, les Anglais et les Allemands avaient su le mieux tirer parti de la situation. Parmi les causes qui ont amené pour nos nationaux cette fâcheuse infériorité, se place, en première ligne, la hâte du Français à liquider ses affaires et à céder son établissement au plus offrant qui, la plupart du temps, est un étranger. « Sauf quelques rares exceptions, nous ne possédons aucune de ces vieilles maisons, aucune de ces dynasties commerciales que l'on rencontre en Angleterre, où de père en fils se transmet l'ancienne raison sociale, ce qui donne, sur la place, une situation inexpugnable (2). »

La destruction de la famille par le Code civil exerce une influence

(1) Voir l'intéressante brochure de M. de Butenval sur les lois de succession appréciées dans leurs effets économiques. — Bureaux de *la Réforme sociale*.

(2) *Revue des Deux-Mondes* du 1er nov. 1884, art. de M. de Montaignac sur l'Ouvrier, p. 195.

souveraine sur la situation morale comme sur la situation matérielle de l'industrie française. La loi empêche la création de ces dynasties industrielles qui gouvernent une maison pendant de longues générations avec la prévoyance du père de famille. Elle morcelle le foyer domestique. Le petit propriétaire, transformé en propriétaire indigent, quitte la campagne où il ne retourne plus, pour devenir ouvrier urbain. Mais dans cette nouvelle condition, il perd ses qualités; souvent même cette brusque modification d'existence est fatale à ses forces physiques, et au bout d'une génération, incapable de supporter l'atmosphère de l'atelier, la famille s'éteint sous les coups de la phtisie. Se propose-t-on de rendre cette famille plus stable, le Code dresse encore là un insurmontable obstacle. La maison que l'ouvrier aura possédée pendant sa vie ne passera pas à ses enfants.

Lorsqu'il s'agit de peupler les territoires soumis à notre influence, le Code est toujours là qui, arrêtant l'essor de la population, tarit les sources de notre prospérité coloniale; il nous constitue en état d'infériorité vis-à-vis de nos rivaux, soumis tous à un régime successoral différent. Il a enfin imprimé son sceau sur la nation tout entière. Nous sommes devenus à la fois routiniers et révolutionnaires. La race française, si pleine de sève, il y a quelques siècles, et qui étonne le nouveau monde par sa prodigieuse expansion au Canada, prend sur le continent les allures d'un petit rentier; elle s'enferme dans une vie mesquine, sans grandeur et sans lendemain.

La réforme de la législation successorale s'impose donc à nous avec un caractère d'impérieuse nécessité. Toute amélioration de détail même sera bienfaisante pour l'industrie; parmi celles-là nous signalons, en première ligne, l'abrogation des articles 826 et 832 qui, empêchant le père de famille de composer les lots au gré de ses intérêts, aboutissent fatalement à la vente de l'usine.

VI. — D'autres mesures s'imposent à notre attention : une bonne loi sur la responsabilité des patrons en cas d'accidents mettra les ouvriers qui en sont victimes à l'abri de la misère. Peu de faits causent autant d'irritation dans les familles ouvrières, dont le chef mutilé ne peut obtenir quelque indemnité qu'après avoir traversé tous les méandres de la procédure. La formation de caisses corporatives d'assurance contre la maladie, le chômage et les accidents, se recommande encore à notre sollicitude.

Pour protéger les faibles, le gouvernement interdira dans le

commerce l'usage des fausses marques et prescrira l'emploi de marques authentiques. « C'est ainsi qu'on détruira le privilège scandaleux que s'arrogent certains marchands qui font marquer à leur nom les objets produits par de petits fabricants, obligés de recourir à leur intervention pour obtenir le capital et le débouché, et de renoncer sous cette dure pression à leur droit et en quelque sorte à leur individualité (1). »

Une loi sur l'assistance publique, s'inspirant de l'exemple donné par plusieurs pays étrangers, préviendra l'agglomération des populations ouvrières et indigentes dans les grandes villes. Elle mettra à la charge de la commune d'origine les secours aux pauvres. Ceux-ci seront ainsi contraints de quitter les agglomérations urbaines, et on ne verra plus les administrations municipales ordonner de grands travaux pour remédier à une crise, c'est-à-dire la rendre permanente.

Le gouvernement français réservera exclusivement ses commandes à l'industrie française; aujourd'hui il les donne aussi bien aux producteurs étrangers qu'à nos nationaux. « Le gouvernement français, disaient des journaux spéciaux anglais, l'*Iron*, l'*Engineer*, est le meilleur client des fabricants de machines et d'outils de Manchester. »

Nos députés enfin se débarrassant de préjugés insoutenables, n'imposeront pas à tous les Français la règle uniforme du service de trois ou de cinq ans; ils sauront, comme les Allemands, tempérer dans l'application la rigueur du service obligatoire. Les jeunes gens français, établis à l'étranger, seront exempts du service; si cette mesure n'est pas adoptée, notre commerce d'exportation aura vécu. Il passera à nos concurrents affranchis du culte absurde des principes révolutionnaires.

En un mot, la réforme se résume en trois points : rétablir la famille, détruite par la loi du partage forcé, — restaurer la famille professionnelle, détruite par les excès de la concurrence, et sans le rétablissement de laquelle un grand nombre de questions sociales risquent de demeurer insolubles, — enfin mettre notre industrie, et par l'allègement des dépenses publiques et par des droits compensateurs, sur le même pied que les industries étrangères, plus libres dans leurs allures. Urbain Guérin.

(1) *Les Ouvriers Européens*, par M. Le Play, t. VI, p. 395.

LA VISITATION [1]

I

LA CARAVANE DE PTOLÉMAÏS

Les caravanes exercent une sorte de fascination sur l'imagination des Orientaux. Lorsqu'à l'horizon lumineux, on voit poindre ces longues files d'hommes et d'animaux, dont l'origine, les combinaisons successives et le but final se perdent dans le vague de l'espace, l'âme est involontairement conduite aux émotions du mystère, livrée aux entraînements de l'inconnu : le vide qui enveloppe ces grands ensembles réveille les idées d'indépendance, la force apparaît dans leur organisation spontanée, les yeux sont charmés par la variété des éléments qui composent leurs masses bigarrées, par le pittoresque des attitudes, par l'imprévu des détails qui s'enchaînent et se complètent, sans jamais se ressembler entièrement. Le passage d'une caravane est toujours un événement considérable ; les populations se précipitent pour contempler les vivants emblèmes de la richesse, de l'ordre et de la paix ; les esprits s'enflamment, les cœurs battent en silence ; si l'on pouvait en sonder les profondeurs, on lirait dans le plus grand nombre cette secrète pensée : « Oh ! qui me donnera des ailes, pour que je puisse m'envoler avec toi ! »

L'emploi de ces moyens de déplacement remonte à la plus haute antiquité : Joseph, vendu par ses frères, partit avec « une caravane des fils d'Ismaël, dont les chameaux portaient, à destination d'Égypte, le styrax, le baume et le ladanum », aromates produits par les rives du Jourdain. C'étaient alors des entreprises privées, des industries de colportages. Avec le temps, les relations s'organisèrent : chaque caravane, obéissant à un chef spécial et aussi absolu qu'un capitaine de navire, eut à compter avec les diverses

(1) Voir le n° du 15 août.

autorités locales; en associant les moyens, en établissant des points de correspondance, de transbordement et de bifurcation, l'on traça des lignes de parcours indéfinis, depuis les frontières de la Chine, jusques aux côtes mauritaniennes, depuis les rives du Danube, jusques à celles du Gange. Prenant la caravane au passage, on parcourait avec elle le trajet habituel, on la quittait au lieu de sa propre destination ou sur le point le plus rapproché. Quand sa direction devait changer, on se faisait déposer au premier caravansérail, et là, on attendait le passage prévu d'une autre caravane conduisant à la destination désirée.

Le 29 mars (21 nisan) de l'an 5 avant notre ère, vers le milieu du jour, une caravane déboucha du pied de la gorge de la vallée de Nazareth. Elle était partie, dès le matin, de Ptolémaïs, l'ancienne Akka, aujourd'hui Saint-Jean d'Acre, ville de Phénicie, sur la frontière de la Galilée. Chargée des marchandises que le cabotage des côtes de Syrie avaient amenées dans ce port, elle s'éloignait du rivage, pour éviter la traversée de la chaîne du Carmel et recueillir les voyageurs des villes de l'intérieur. Elle avait déjà reçu ceux de Séphoris, qui ne fut ruinée, par le fils de Varus, que l'année suivante, pendant que Jésus et les siens étaient en Égypte; Nazareth, à son tour, fournit ses voyageurs, au nombre desquels se trouva la Vierge Marie.

Dans son extrême concision, le récit de saint Luc ne donne pas les motifs de ce déplacement; mais on voit bien qu'il en fait une conséquence directe de l'Annonciation. Un événement de cette nature n'était pas de ceux qu'on livre aux échos de la publicité : son origine et sa portée commandaient la réserve, Marie n'eut pas de peine à s'y résigner. Quelques jours n'étaient pas de trop pour recueillir et comprendre les choses extraordinaires qui avaient passé comme un songe devant son regard ébloui. Comprenant vaguement les intentions célestes, elle ne se trouvait pas moins en présence d'un avenir inconnu, d'une situation inextricable en apparence : qu'allait-il arriver, et qu'avait-elle à faire? L'expansion était un besoin, les bons conseils une nécessité.

Mais à qui pouvait-elle porter une pareille confiance? Marie de Cléophas, avec les six enfants qu'elle avait eus pendant une période d'onze ou douze ans, était sans doute préoccupée de toute autre chose que de la prochaine venue du Messie : d'ailleurs, dans la pensée de tous les Juifs, le Messie était un homme, fils d'un homme,

destiné à relever, par les voies habituelles de la politique et de la guerre, l'antique splendeur d'Israël. Pour leur faire comprendre autre chose, il eût fallu la révélation et les miracles; et même, pour la plupart d'entre eux, ces grands moyens n'ont pas suffi.

Cléophas était absent, ayant accompagné Joseph à Jérusalem, pour la célébration des fêtes de Pâques; mais qu'attendre de lui? S'il n'était pas du nombre des zélateurs, il eut des fils qui le furent. Les zélateurs, pour le dire en deux mots, étaient des fanatiques qui s'étaient donné gratuitement la mission de faire exécuter la loi religieuse, envers et contre l'autorité civile, suspectée de modérantisme : précurseurs des *assassins* de la montagne, des *anges exterminateurs* des Mormons, ces sectaires pratiquaient la loi de lynch et ne reculaient devant aucun excès; pendant la guerre qui aboutit à la ruine de Jérusalem, ils commirent tous les crimes et finirent par brûler le temple.

Ce sont les zélateurs qui voulurent lapider la femme adultère de l'Évangile. Cette malheureuse était une fiancée, comme il paraît d'après le genre de supplice qu'on lui réservait; si elle eût été en puissance de mari, on l'aurait étranglée, voilà le sort auquel se trouvait exposée la plus pure des vierges. Qui donc, parmi ces gens positifs et malveillants, aurait voulu croire à la réalité de son sincère récit? Ce qui se passa plus tard, lors de la prédication du Sauveur à Nazareth, montre quel compte on pouvait fonder sur cette population (1).

L'innocente colombe, qui voit se dresser tout d'un coup les mains armées et les engins menaçants, s'éloigne éperdue : elle gagne à tire d'aile un asile connu et se jette dans les bras dont elle espère protection. Dans les dangers où se trouvait Marie, il n'y avait de secours pour elle qu'auprès d'Élisabeth; l'amitié de sa parente ne lui avait point fait défaut jusqu'alors : Élisabeth était pour elle une seconde mère, elle en avait rempli l'office depuis la mort d'Anne, survenue trois ans auparavant, leurs situations étaient liées par les événements qui l'avaient elle-même atteinte, son esprit était ouvert aux grandes pensées; et, raison dominant toutes les autres, l'idée de la Visitation appartenait au ciel lui-même; en lui signalant ce que Dieu avait fait pour Élisabeth, l'Ange n'avait-il par suggéré à Marie cette bonne pensée?

(1) S. Luc, IV, 28 et suiv.

L'esprit de décision qui fut l'un des traits du caractère de Marie, ne l'abandonne pas en cette grave circonstance : elle voit qu'il faut partir sans retard, elle part; pour cette fois seulement, on surprend une sorte d'empressement qui n'est pas dans ses habitudes. Joseph doit quitter Jérusalem le jour même, 29 mars : le 31, il sera à Capharnaüm où ses affaires l'appellent d'abord; deux ou trois jours après, son affection et les convenances le conduiront probablement à Nazareth. Ce retour, établissant les relations entre fiancés, relations très libres, d'après les mœurs du pays, créerait des embarras presque insurmontables : à moins de tout raconter prématurément, de soulever la parenté et la ville entière par une nouvelle aussi peu croyable, Marie se verrait obligée de recourir à de faux motifs qui répugent à la loyauté de son caractère; l'éloignement immédiat prévient ces difficultés. En même temps qu'elle se dirigera sur Jérusalem par la route de l'ouest, Joseph prendra celle de l'est; ils ne doivent pas se rencontrer, le parcours étant différent pendant la plus grande partie de son étendue. Au retour, le voyage de Marie sera naturellement justifié : libre encore, elle peut mettre à profit le délai de trois mois que la loi lui impose avant les noces et rendre ses devoirs aux parents qui furent ses protecteurs, à l'infirme Zacharie, à la chère Élisabeth, qui attend ses félicitations. Pendant ce temps, le Ciel interviendra.

A cette époque, tout voyage étant une affaire considérable, était précédé d'un dîner de congé à la suite duquel on conduisait le partant jusqu'à la rencontre de la caravane. La Vierge n'eut pas besoin d'être accompagnée plus loin : faisant la part des mœurs, qui étaient fort exigeantes, l'organisation des caravanes protégeait les femmes; elles se réunissaient et faisaient route ensemble sans jamais se quitter (1).

Marie n'aurait pu exécuter à pied un déplacement de 100 kilomètres, qui se faisait alors en deux jours et demi jusqu'à Jérusalem seulement : « Je m'étais imaginé, dit l'abbé Pierri, que ce fut un simple voyage court et facile, une démarche de parenté et de bon voisinage, entreprise avec facilité sous l'inspiration d'un premier mouvement; c'est, au contraire, pour une femme surtout, une immense fatigue, un trait de dévouement, un grave devoir rigou-

(1) S. Epiphane, *Hérésies*, LXXVIII.

reusement accompli; et on comprend que l'Évangile en fasse une mention particulière, même abstraction faite du dénouement prophétique auquel ce voyage vint aboutir. »

Esclaves méticuleux des descriptions légales relatives aux purifications, les Israélites voyageaient avec un lourd bagage. Pour les moindres déplacements, les hommes se contentaient du bâton et de la besace; mais, s'ils entreprenaient une longue route les confins ou paniers d'osier sont restés célèbres dans le monde antique, ainsi que le foin dont ils se munissaient, moins pour les besoins de la bête, qui préférait les chardons du chemin que pour s'en faire un oreiller et ne point coucher chez l'infidèle. Comme on monte sur la croupe de l'âne afin d'obtenir une allure plus douce et de prévenir les effets de sa nature quinteuse, les épaules de l'animal recevaient les deux paniers dans lesquels on entassait des vivres, les ustensiles de cuisine et le fourrage, même la toile et les piquets des tentes pour les campements de nuit (1). On sait que le Sauveur tint peu de compte de ces coutumes; on les négligeait en Galilée, mais Marie, qui sortait du temple, aurait eu mauvaise grâce à s'y soustraire.

L'installation des femmes différait à certains égards : elles ne montaient pas comme les hommes, ni à la façon des dames du moyen âge et de nos jours. L'ânesse dont le dos est anguleux, ne peut recevoir qu'un bât, lequel, n'étant pas creux comme la selle. ne permet pas de s'asseoir comme nous le faisons à cheval. Long et plat, couvrant tout le corps de la bête, le bât présente un plan horizontal, mais légèrement incliné en avant. On s'asseoit sur le train d'arrière, le dos soutenu par un rouleau de foin; posant les pieds contre les confins qui chargent les épaules de l'animal, on se trouve accroupi; les mains croisées devant les jambes : position familière aux femmes de l'Orient, et qui n'a ni la raideur, ni les autres inconvénients des cavalcades contemporaines.

II

DE NAZARETH A JÉRUSALEM

La caravane traversa d'abord la plaine d'Esdrelon, maintenant remplie de hautes herbes, mais toute couverte de riches moissons,

(1) Béda, *la Terre Sainte*, dans les *Œuvres*, t. IV.

lorsqu'elle fut ravagée par les troupes envahissantes d'Holopherne. On passa ensuite par Endor, où l'antique pythonisse évoqua devant Saül l'ombre indignée de Samuel; ou bien par Jezrael, aujourd'hui Zerin, qui conserve le souvenir de Gédéon, « le guerrier valeureux », et de ses trois cents braves; celui du juste Naboth et de l'impie Jésabel. Après 25 kilomètres, formant la seconde partie de la première étape, on s'arrête à la station de Ginœa, la biblique Engannim, aujourd'hui Jennin, dernière ville de Galilée.

Le lendemain, à travers un fort beau pays, mais très accidenté et de pénible accès, on passe auprès de Béthulie, la ville forte rendue à jamais célèbre par l'énergie de Judith; on laisse de côté Samarie, l'ancienne Thersa, dont la beauté fut célébrée par l'époux du Cantique (1).

On gravit la petite chaîne dont les pentes occidentales conduisent au mont Hébal, et l'on se trouve devant Sichem, célèbre dans l'histoire des patriarches; les traditions modernes l'appellent Sichar, terme injurieux inspiré par les rancunes judaïques : on y signale le puits de Jacob, dont la margelle servit de siège à Notre-Seigneur Jésus-Christ, lorsqu'il daigna exposer à la Samaritaine les éléments de sa merveilleuse doctrine. Le puits de Jacob fut enfermé dans une église, qui fait partie de Naplouse, nommée Marbatha au temps de la guerre des Juifs contre Titus. Naplouse, au pied de laquelle Sichem n'est plus qu'une ruine, est la ville la plus considérable de la Palestine : en la quittant, on traverse des vergers où l'orange, le citron et la rose se déploient sur des tiges de la plus belle venue; puis, on contourne les versants orientaux de Garizim, que les eaux du déluge ne couvrirent point, au dire de la tradition locale. C'est là que, avec l'autorisation de Darius Codoman, et ensuite d'Alexandre, Samabalat construisit un temple qui rivalisa, pendant deux cents ans, avec celui de Jérusalem; il fut détruit par Jean Hircan (131 avant notre ère). On dit que les derniers descendants des Samaritains continuent d'adorer Jéhovah sur cette montagne, selon les rites primitifs de Moïse. Au pied du Garizim, on trouve un campement dans des lieux abrités, après une étape complète de 40 kilomètres.

Le parcours du troisième et dernier jour présente à peu près la même étendue : en longeant les crêtes des montagnes d'Ephraïm,

(1) *Cantique*, VI, 3, texte hébreu.

on passe près de Tinmath-Sereh; là se trouve le tombeau de Josué, qui renfermait jadis les couteaux de pierre dont le héros voulut que l'on fît usage pour la circoncision des Juifs dans Galgal. Puis, par une route montante, rocailleuse et généralement peu fertile, on traverse Silo, qui fut longtemps le séjour de l'Arche d'alliance et le siège du gouvernement des Juges; on passe près de Gabaon, où Josué arrêta le soleil, témoin de sa victoire; où Salomon obtint le don de la sagesse. On traverse Béthel, célèbre dans l'histoire de Jacob; on aperçoit de là le plus singulier spectacle : à l'ouest, la Méditerranée semble se perdre dans le ciel, tandis qu'à l'est, la vallée du Jourdain descend aux abîmes; El Bireh, où la Vierge devait, treize ans plus tard, passer une nuit d'angoisses, en s'apercevant de la disparition de l'Enfant Jésus; Scopos, le belvédère (*Schafat*), où Alexandre le Grand se prosterna devant le pontife Jaddus. Enfin, avant l'heure du soir où commence le Sabbath, on parvint dans Jérusalem.

La ville sainte avait alors une grande importance, non pas seulement à cause de cent mille habitants que ses murs renfermaient et dont il ne lui reste pas le sixième; mais à cause du mouvement intellectuel dont elle était le centre. Il y avait, en Orient, des villes plus considérables, aucune n'est aussi célèbre (1). L'aspect n'en fut jamais riant : sa situation sur des rochers arides lui imprime une tristesse native, que le malheur et la ruine ont encore aggravée.

« Jérusalem, dit Mgr Meslin, ne ressemble à aucune autre ville. Ce n'est point une place forte, comme nous en voyons en Europe; ce n'est pas une ruine noircie, antique et couverte de lierre; c'est moins encore une cité moderne, agitée, bruyante : c'est une enceinte vaste et lugubre, entourée de débris et de monuments funèbres. Aucun bruit ne sort de ses murs, aucun être vivant ne parcourt le terrain pierreux de ses vallées; les oiseaux du ciel se taisent, le torrent de Cédron est sans eau, les piscines sont desséchées, les rochers d'alentour sont brisés, les collines sont des monceaux de sable, la terre est comme brûlée et couverte de cendres, les animaux des champs n'y trouvent pas de pâture, la mort et la douleur habitent seules ces profondes solitudes. »

Mais écoutons la grande voix de Chateaubriand :

« Entre la vallée du Jourdain et les montagnes de l'Idumée,

(1) « Hierosolyma, longè clarissima urbium Orientis, non Judœæ modò. » Pline, v, 14. — Cf. Jér. *Taanith*, f° 67, 4.

s'étend une chaîne de montagnes, qui commence aux champs fertiles de la Galilée et va se perdre dans les sables de l'Yémen. Au centre de ces montagnes se trouve un bassin aride, formé de toutes parts par des sommets jaunes et rocailleux; ces sommets ne s'entr'ouvrent qu'au levant pour laisser voir le gouffre de la mer Morte et les montagnes lointaines de l'Arabie (Moabitide). Au milieu de ce paysage de pierres, sur un terrain inégal et penchant, dans l'enceinte d'un mur jadis ébranlé sous les coups du bélier et fortifié par des tours qui tombent, on aperçoit de vastes débris; des cyprès épars, des buissons d'aloès et de nopals, quelques masures arabes, pareilles à des sépulcres blanchis recouvrent cet amas de ruines : c'est la triste Jérusalem.

« Au premier aspect de cette région désolée, un grand ennui saisit le cœur. Mais lorsque, passant de solitude en solitude, l'espace sans bornes s'étend devant vous, peu à peu l'ennui se dissipe; le voyageur éprouve une terreur secrète qui, loin d'abaisser l'âme, donne du courage et élève le génie. Des aspects extraordinaires décèlent de toutes parts une terre travaillée par des miracles : le soleil brûlant, l'aigle impétueux, l'humble hysope, le cèdre superbe, le figuier stérile, toute la poésie, tous les tableaux de l'Écriture sont là. Chaque nom renferme un mystère, chaque grotte déclare l'avenir, chaque sommet retentit des accents d'un prophète. Dieu même a parlé sur ses bords : les torrents desséchés, les rochers fendus, les tombeaux entr'ouverts attestent le prodige; le désert paraît encore muet de terreur, et l'on dirait qu'il n'a osé rompre le silence depuis qu'il a entendu la voix de l'Éternel. »

III

DE JÉRUSALEM A HÉBRON

Le 1er avril de l'an 5 avant notre ère fut un jour de Sabbath : la loi prescrivait le repos (1); on considérait comme absolue la défense de voyager et les rabbins auraient voulu que la mort punît toute violation de cette règle. Marie le passa à Jérusalem et probablement en grande partie au Temple, dont les exercices lui étaient chers. Il lui fut doux de retrouver les bonnes et vénérables relations au milieu desquelles elle avait laissé le brillant souvenir qui s'attachait

(1) Exode, XVI, 29.

à sa personne : dans les heures de troubles et d'inquiétude, un bienveillant accueil est le meilleur de tous les biens.

Le 2 ou le 3, elle put repartir avec la portion de la caravane qui passait par Hébron, en continuant sa route vers l'Idumée, en Égypte. Mais si, conformément à certaines traditions, Élisabeth avait habité le village de Saint-Jean-du-Désert, la proximité lui aurait permis de s'y transporter en deux heures, dès le matin. Dans tous les cas, la date de son arrivée concorde avec celle du départ, après trois mois de séjour (2 juillet), que l'Église eut l'intention de fêter.

Une tradition remontant tout au plus à l'époque des Croisades, place la demeure d'Élisabeth dans un village situé à 8 kilomètres à l'ouest de Jérusalem : les Européens l'ont nommé Saint-Jean-de-la-Montagne, à cause de sa situation escarpée, et Saint-Jean-du-Désert, parce qu'ils ont supposé que le Précurseur l'avait habité; les Indigènes l'appellent plus exactemnt Ain-Kerim, fontaine de la vigne : cette désignation est empruntée à une source située à un kilomètre des habitations, et suffisamment justifiée par l'existence de vignobles échelonnés sur les gradins artificiels servant de soutènement aux terres étagées, et produisant un vin blanc réputé le meilleur du pays. Les grappes, aux grains oblongs, transparents et de couleur ambrée, atteignent une longueur de près d'un mètre, et rappellent celles que les explorateurs de la Terre Promise rapportèrent à Moïse.

On a prétendu retrouver, dans le nom d'Aïn, le souvenir de l'une des villes sacerdotales données par Josué aux enfants d'Aaron ; mais celle-ci est située dans un autre canton. Il serait plus raisonnable de chercher en ce lieu le *Kerem* de Josué.

Il y a là, dominant le village, un couvent succursale de celui de Terre Sainte à Jérusalem, auquel il sert d'infirmerie. « Le village de Saint-Jean-du-Désert, dit Lamartine, est sur un mamelon entouré de toutes parts de sombres et profondes vallées dont on n'aperçoit pas le fond. Les flancs de ces vallées, qui font face de tous côtés aux fenêtres du couvent, sont taillés à pic dans le rocher gris qui leur sert de base. Ces rochers sont percés de profondes cavernes que la nature a creusées, et que les solitaires des premiers siècles ont approfondies, pour y mener la vie des aigles ou des colombes. Çà et là, sur des pentes un peu moins raides, on voit quelques plantations de vignes qui s'étalent sur le tronc de petits figuiers et retombant en rampant sur le roc. Voilà l'aspect de ces solitudes. » Telle

est, en effet, la vue qui s'offre au voyageur regardant la contrée du haut des fenêtres du couvent; mais plus loin, le village même, habité par quatorze cents mahométans de réputation farouche, est bien cultivé, riche et riant.

L'église des Pères Franciscains est bâtie sur l'emplacement que la tradition locale attribue à la maison où Jean-Baptiste serait né. A la gauche du maître-autel, un escalier de marbre conduit à une chapelle souterraine et là, devant un autre autel, dans le pavé, une table de marbre porte l'inscription suivante :

HIC PRÆCVRSOR DOMINI NATVS EST

Toutefois, ce n'est pas en ce lieu que la tradition locale place la scène de la Visitation : elle veut que Marie, s'étant rendue au village, n'ait point rencontré Élisabeth, qui s'était retirée dans une maison des champs, située à un kilomètre, sur le penchant d'une colline, au-dessus de la fontaine d'Aïn-Kerim : distinction qui multiplie ingénieusement les lieux de pèlerinage. Sur l'emplacement de cette demeure champêtre, on construisit une fort belle église dont il ne reste que la crypte. Enfin, une petite chapelle consacre un troisième point où les deux saintes parentes se seraient rencontrées.

Malgré l'apparente précision de ces détails, théologiens et savants s'accordent à repousser la tradition locale. Voici leurs motifs : un grand nombre de localités de la tribu de Juda portant le nom d'Aïn, ce terme ne peut à lui seul établir une présomption. D'ailleurs, l'Aïn, dont on invoque le souvenir, était situé au sud du territoire de la tribu, près de Joutta, sur la limite du désert d'Idumée. Hébron est le seul point de la tribu de Juda, qui ait porté le titre de ville, ou celui de capitale, qu'il possédait aussi; les autres centres étaient qualifiés villages. L'intention de l'Évangéliste porte donc sur Hébron.

J'ajoute une raison sans réplique : en remaniant la distribution des demeures sacerdotales et lévitiques, David assigna aux descendants d'Aaron, aux prêtres, dans la tribu de Juda, la seule ville d'Hébron, et il ajouta, comme villes de refuge, sept autres localités, au nombre desquelles Aïn n'est pas nommé, parce que c'était un village lévitique et non une ville sacerdotale. Cette attribution fut confirmée par Néhémie, et depuis lors, il n'y fut rien

changé (1). Enfin, la formule employée par saint Luc, « les montagnes de Juda », désigne toujours la haute chaîne d'Hébron, que le Talmud définit « le mont Royal (2) ». La demeure de Zacharie était dans Hébron, métropole de la tribu de Judah et la plus importante des stations sacerdotales.

Hébron est peut-être la plus ancienne ville du monde : elle fut bâtie sept ans avant Tanis, première capitale de la basse Égypte, dont l'antiquité, au dire des Égyptiens, remonte à deux mille trois cents ans avant notre ère (3). On l'appelait jadis Kiriath-Arbâ, les quatre villes, parce qu'elle est composée de quatre quartiers distincts; mais la tradition attribuait cette dénomination à ce qu'elle aurait renfermé les tombeaux des quatre plus illustres patriarches. Adam, père de tous les hommes, aurait été créé sur le territoire d'Hébron, et l'on montre le « champ Damascène », où Dieu aurait pris le limon dont nous fûmes formés : aucun monument ne consacre le souvenir de cet important événement, et le terrain est aujourd'hui couvert de vignes.

Abraham habita Hébron : c'est là qu'il reçut la visite des anges, et qu'il institua la circoncision. Isaac et Jacob y fixèrent aussi leur séjour. Pendant la captivité d'Égypte, les Philistins, venus du Nord, s'emparèrent d'Hébron : elle devint la demeure des Enakim, race de géants que Josué fit détruire. Caleb, auteur de cette expédition, fut mis d'abord en possession de sa conquête; mais en devenant le chef-lieu de la tribu de Judah, Hébron fut assigné aux enfants d'Aaron. David y établit, pendant sept ans, le siège de son royaume, avant de s'emparer de Jérusalem. Absalon y commença sa révolte.

Hébron est le lieu culminant de la Palestine; lorsqu'on l'aperçoit de Jérusalem, c'est un signe de beau temps. Située au milieu d'un pays fertile et au-dessous d'une large vallée dont les coteaux sont couverts d'oliviers et de vignobles, elle était comparée à Jérusalem et fut parfois presque aussi importante. Aujourd'hui, cette ville est appelée El-Khalil, le chéri, titre que les mahométans donnent à Abraham.

(1) Paralipomènes, VI, 55-60. — Néhémie, XI, 20. — Les autres localités sont : Lobna, Jether, Esthemo, Helon, Daber, Asan et Bethsemes.

(2) Josué, XXII, 11. — Juges, I, 19. Les LXX mettent *oreinè Jouda* comme S. Luc, I, 39. — Jer. *Schebiith*, f° 38, 2 : « Que veut dire la montagne de Juda? Le mont Royal. »

(3) Nombres, XIII, 2.

« Hébron, a écrit M. l'abbé Bargès, est située sur une hauteur, à 22 milles au midi de Jérusalem, sur la route qui menait de cette ville en Égypte, au milieu des montagnes de la Judée; au couchant, entre Ascalon et Azot; au levant, la mer Morte; et au midi, le mont Sehir, qui sépare la Palestine de l'Idumée. Dans les environs, s'étendait la vallée de Mambré, où le patriarche Abraham dressa sa tente et érigea un autel en l'honneur de Dieu, à l'ombre d'un chêne ou d'un térébinthe qui existait encore aux premiers siècles du christianisme. Cet arbre vénérable tomba de vétusté sous le règne de Constance, comme l'affirme saint Jérôme. Sainte Paule, en ses pèlerinages aux Lieux Saints, en retrouva les débris. Celui qui se voit maintenant passe pour avoir repoussé de ses racines; il n'a pas moins de six brasses de tour, et son tronc se divise, à 8 pieds de hanteur, en trois autres arbres dont chacun est de grande dimension. »

Telle est la ville de Juda qu'habitait Élisabeth, lorsque la Vierge lui fit sa visite.

II

LA VIERGE A HÉBRON

Une involontaire appréhension eût été chose naturelle dans la situation où Marie se trouvait.

Sans doute, l'amie vers laquelle sa confiance la dirige sera bienveillante et dévouée; mais quelle déception, si le sincère exposé qui sera fait n'était pris que pour l'indirect aveu de ce qu'on ne veut point déclarer! Elle espère cependant, moins peut-être à cause de l'affection d'Élisabeth, qu'en raison du rapport surnaturel qui associe leurs destinées : la vision de Zacharie garantit la sienne; grâce à la protection de Dieu, la Vierge trouvera l'accueil amical dont elle a besoin.

Ses prévisions ne l'ont point trompée; déjà le Ciel est intervenu : à son entrée, aux premiers accents de sa voix, sans attendre les explications qui allaient se produire, Élisabeth prend l'initiative. Elle ne tombe pas dans les bras de l'auguste visiteuse; elle ne répond pas même à la salutation qui lui est adressée (1) : cette

(1) S. Luc, I, 40 et s. — La Salutation est mentionnée, contrairement aux usages littéraires de l'Antiquité; puis elle est rappelée, avec accompagnement d'un prodige.

salutation l'a profondément remuée; mais elle s'oublie aussitôt : un sentiment bien autrement puissant l'emporte vers les sphères supérieures; saisie de l'Esprit-Saint, elle parle en prophète, et son premier mot est fait pour résoudre tous les doutes sur ses intentions :

« — Vous êtes bénie entre les femmes et le fruit de votre sein est béni. »

Entends, ô Vierge sainte, ces consolantes paroles : l'Ange qui t'accompagne a devancé tes pas; la voix d'Élisabeth est celle du Ciel lui-même : quel autre aurait pu lui révéler le plus impénétrable des mystères, le plus inouï des événements? Élisabeth n'a pu rien deviner, elle sait tout et, la première, elle veut proclamer la gloire immense qui t'est réservée :

« — Et d'où me vient cet honneur, que la mère de mon Seigneur vienne jusqu'à moi? »

Les temps sont accomplis, ô Mère du Messie! L'Ange te l'avait dit, mais le secret du Ciel appartient désormais à la Terre. Élisabeth vient de l'énoncer : mieux que personne, elle sait comment s'accomplissent les célestes promesses : celle qu'elle-même a reçue s'est changée en l'assurance la plus complète. Et comment pourrait-elle oublier que sa jeune cousine est la seule femme qui réunisse aux mérites personnels les conditions historiques et légales de Celle qui doit donner naissance au rejeton de David, au Sauveur d'Israël? Élisabeth cherche la justification de cette soudaine illumination; en la trouvant, elle continue à rassurer Marie :

« — Voilà que, comme votre salutation parvenait à mon oreille, l'enfant a été ravi de joie dans mon sein. »

Ce tressaillement est un effet naturel : Élisabeth est dans la période où de pareils phénomènes se produisent; mais, en le rapportant au son de la voix de la Vierge, et en insistant deux fois sur sa signification, l'Évangéliste lui assigne comme cause occasionnelle une influence divine. Saint Luc, qui est médecin, emploie dans son récit le terme technique (1); Élisabeth, au contraire, se servant d'une expression poétique, attribue à l'enfant le sentiment joyeux dont son cœur est rempli (2). Si quelque inquiétude pouvait subsister encore, son dernier mot le dissiperait : il semble fait expressément pour écarter tout souci : il assure la réalité des événements de Nazareth et des espérances qui en sont la suite :

(1) S. Luc, I, 41 : *eskirtèse*, subsiliit.
(2) S. Luc, I, 44 : *ègalliase*, exultavit (præ gaudio).

« Bienheureuse celle qui a cru, car ce qui lui a été promis de Dieu se réalisera. »

Élisabeth avait-elle donc déjà une vue claire des grands événements qui allaient surprendre le monde? L'illumination prophétique n'entraîne pas la connaissance des détails qui naissent de l'enchaînement des choses, et, sans doute, sa pensée ne se séparait pas encore de celle qui animait les esprits les plus religieux de son époque; mais, si Élisabeth put songer même alors à la génération terrestre du Messie, dans un intérêt exclusivement juif, son illusion ne fut pas de longue durée : le Cantique de la Vierge lui fait déjà prévoir ce qu'une confidence plus explicite lui dévoilera.

L'Évangile ne déclare en Marie ni le don prophétique, ni la soudaine inspiration de l'Esprit-Saint : cette vertu ressort si directement de la situation et de la valeur des paroles, que l'affirmer ne ferait qu'en amoindrir le rayonnement. Cependant, la critique a trouvé invraisemblable que le ton habituel de la conversation ait été remplacé tout d'un coup par une « effusion lyrique ». L'objection est vraiment hors de propos, et la remarque vide de sens : ainsi que tous les peuples primitifs, les Hébreux célébraient, sous des formes solennelles, toutes les grandes circonstances de la vie; le lyrisme fit partie de leurs habitudes les mieux constatées. L'Ancien Testament en fournit bien des preuves, et l'histoire profane montre qu'il en fut de même en tous lieux, sous l'impulsion des sentiments religieux; mais ni l'un ni l'autre ne rencontrèrent jamais une occasion aussi propice que le fut celle où il s'agissait de célébrer le plus immense des événements, la venue de Dieu sur la terre.

V

LE CANTIQUE DE MARIE

« Mon âme glorifie le Seigneur, — et mon esprit est ravi de joie en Dieu mon Sauveur.

« Il a regardé l'humble condition de sa servante, — et voilà que tous les âges me proclameront bienheureuse.

« Le Puissant a fait en moi de grandes choses, — et son nom est saint.

« Et la miséricorde s'étend d'âge en âge — sur ceux qui le vénèrent.

« Il a montré le pouvoir en son bras, — et il a dissipé les orgueilleux dans les pensées de leur cœur.

« Il a déposé de leurs trônes les dominateurs — et relevé les humiliés.

« Il a comblé de biens les affamés — et renvoyé vides les riches.

« Il a pris en sa protection Israël, son serviteur — en souvenir de sa miséricorde.

« (Comme il l'avait promise à nos pères) — pour Abraham et pour sa descendance dans l'Éternité. »

On ne saurait réunir, sous une forme plus concise, autant d'expressions justes et d'images saisissantes, exprimées dans un meilleur style, rendues avec une plus exquise délicatesse.

Toutes les idées en sont d'origine antique; toutes appartiennent au grand trésor des livres sacrés; celles qui n'y sont pas puisées en termes exprès ou équivalents, en ont emprunté du moins la substance ou l'un des éléments constitutifs. L'œuvre n'est pas moins originale et animée d'un sentiment tout nouveau : exempte de ces pensées d'antagonisme national et religieux, de haine et d'orgueil qui se feront jour jusques dans le Cantique d'actions de grâces de Zacharie, elle ne respire qu'une noble humilité, la reconnaissance, l'espérance et l'amour.

La forme également en est neuve, l'expression actuelle, toute personnelle à Marie : transformées selon sa nature affectueuse et son caractère simple et pur, ces vieilles idées paraissent revêtues d'une jeunesse qu'elles ne perdront plus jamais, d'une physionomie charmante dont il n'existe pas d'autre exemple.

L'inspiration céleste donne la raison du sens général du Cantique, elle en fait comprendre la supériorité; elle n'explique pas l'heureux choix des expressions, la forme délicate des pensées : quoique étant également inspirés, les autres écrits de l'Ancien et du Nouveau Testament ont un caractère différent. Le tempérament féminin ne dévoile pas non plus les causes de ce phénomène, car les cantiques d'Anne et de Déborah, où l'on retrouve une partie des mêmes matériaux de composition, ne présentent pas le même caractère : la candide sérénité de l'idée, la suave grandeur de la forme, le ton parfait de désintéressement, de bienveillance et de modestie sont le cachet exclusif du *Magnificat*. Les œuvres des femmes poètes de l'Antiquité profane n'y ressemblent en rien.

Il n'est pas jusqu'à l'heure où le Cantique fut prononcé, qui ne

soit admirablement choisie. Au moment de l'Annonciation, à celui de la Nativité du Sauveur, tant d'émotions d'ordre purement humain faisaient battre le cœur de Marie, que l'improvisation aurait été moins naturelle, surtout moins en situation. Après un recueillement de quelques jours, après les méditations du voyage et la visite au Temple, à la suite de l'accueil enthousiaste d'Élisabeth, le Cantique était absolument à sa place : cela venait de soi.

Les historiens de l'Antiquité profane prêtent à leurs héros des harangues de convention ; leur propre imagination en ayant fait tous les frais, ces discours s'accommodent comme ils peuvent à la circonstance : pareille supposition n'est point applicable ici. Saint Luc n'est pas l'auteur du Cantique de Marie ; non seulement cette poésie s'éloigne absolument de ses procédés habituels, mais différant des chants de Zacharie et de Siméon qui l'encadrent, elle est écrite dans un idiome particulier, dont plusieurs termes ne se trouvent ni dans les auteurs profanes, ni dans l'Ancien et le Nouveau Testament, ni même dans les œuvres de saint Luc.

Le *Magnificat* a été composé en chaldaïque : c'était la langue du pays, depuis le retour de la Captivité, époque où l'on avait cessé de se servir de l'hébreu ; toutes les paroles du Sauveur, dont l'Évangile a conservé la forme originale, sont du chaldaïque. Mais la parenté des deux langues réduisant les divergences à quelques particularités de mots et de grammaire, le système général reste le même : les phrases et les pensées passent de l'une à l'autre sans la moindre altération, et le terme d'*hébraïsme*, identique pour ainsi dire à celui de *chaldaïsme*, rend exactement le caractère des expressions propres à l'un et à l'autre idiome.

Le *Cantique de Marie* est entièrement composé d'hébraïsmes ; c'est ce qui en rend la traduction si difficile, qu'il est impossible de la faire littérale. Saint Luc s'est attaché à les reproduire mot pour mot, forme pour forme ; et, lorsque le grec, malgré son incomparable souplesse, s'est trouvé en défaut, l'Évangéliste lui a fait violence, en détournant de leur acception habituelle les termes sacrés ou profanes. L'extrême fidélité de ce procédé, dont on citerait difficilement un autre exemple, garantit la conservation de la formule primitive ; le vêtement est le même, la nuance seule a changé ; sous les mots grecs, nous avons les expressions chaldaïques de la Vierge, et il serait possible de reconstituer son Cantique, tel qu'elle-même le prononça.

La poésie des langues sacrées ne reposait point sur les conditions de rythme métrique qui furent inventées par les Grecs; elle ignorait celles de l'assonance et de la rime adoptées par le Moyen âge et les époques modernes. Son artifice harmonieux consistait uniquement dans une corrélation d'idées, de termes et de locutions que l'on a nommée le *parallélisme*. Connu de tous les peuples et de toutes les époques, antérieur à l'écriture, aux monuments, à la versification même, dont il fut l'une des sources originelles, on le retrouve partout; de nos jours encore, la muse populaire, sauf la rime ou l'assonance qu'elle ajoute ordinairement, en donne la forme à ses dictons et à ses proverbes.

Le premier modèle remonte haut : on le trouve dans le petit discours que Lamech, l'un des descendants de Caïn, plus de quarante siècles avant notre ère, adresse à ses denx épouses, après avoir tué un jeune homme, dans un accès de jalousie (1). Ce n'est pas sans raison que ce morceau a été qualifié de chanson : d'une coupe favorable à l'expression musicale, il comprend six membres de phrase, dont chacun peut se réduire à huit syllabes, ce qui produit un rythme très régulier; de plus, les membres de phrase, se correspondant deux à deux, constituent une répétition d'idées et une antithèse; c'est donc déjà le parallélisme.

Les cantiques épars dans l'histoire des Hébreux, les discours de Job, les Psaumes, ne présentent ni la mesure de la chanson de Lamech, ni rime, ni assonance; mais on y remarque cette sonorité de la cadence qui fait le charme du texte hébreu, ainsi que la corrélation des idées, et parfois des expressions, qu'on a qualifiée de « rime de pensées ».

Dans les Psaumes, cette disposition résultait matériellement de l'organisation du chant sacré : les artistes qui l'exécutaient, étant repartis en deux chœurs, se répondaient tour à tour. Il y avait quelquefois un troisième chœur, ce qui explique les rares exemples de parallélisme à trois parties.

L'observation de ces règles poétiques, la multiplicité des citations. la logique dans l'enchaînement des idées, la perfection de la forme, l'extrême réserve du sentiment et de l'expression, se concilient peu avec la supposition d'une création instantanée, d'un chant improvisé sur l'heure, d'après les souvenirs familiers à la Vierge. Au contraire,

(1) *Genèse*, IV, 23 et 24.

en composant le *Magnificat* sous l'impulsion des premières émotions, mais en le modifiant ensuite, d'après les impressions qui se succédèrent en voyage, en le soumettant même au jugement des personnes qui avaient dirigé son éducation au Temple, Marie aurait suivi l'exemple de tant d'écrivains de sa nation, chez lesquels la longue méditation et le travail littéraire se sont combinés avec l'inspiration.

Considéré dans son ensemble, le *Magnificat* passe pour avoir été modelé sur le plan du cantique d'Anne, mère de Samuel (1) : combien l'imitation serait supérieure au modèle! Exclusivement juif, respirant la vengeance d'une vanité blessée, le cantique d'Anne est une œuvre de circonstance; celui de Marie sera, dans la suite des siècles, l'inimitable soupir de la plus belle âme.

On a signalé des analogies avec le cantique d'actions de grâces de David, ainsi qu'avec plusieurs psaumes (2). Je ne doute pas que Marie n'ait eu présente à l'esprit celle de ces compositions que les Israélites préfèrent à toutes et qu'ils appellent *hallel haggadol*, le grand psaume (3); mais le mode de composition est différent : en évitant la répétition systématique du second membre de phrase, qui est d'un grand effet dans le chant solennel, Marie a donné à son œuvre une forme plus simple et plns littéraire. Une autre source, indiquée par la circonstance, c'est le psaume que la Vierge récitait dans l'instant même de l'Annonciation : les idées ont moins de ressemblance, mais le sentiment est plus rapproché (4).

La première strophe du *Magnificat*, qui comprend deux versets, séparés mal à propos dans le texte latin, est d'une ravissante simplicité : la pensée éblouie, le cœur entraîné, c'est tout et c'est assez. Déjà docile à l'ordre de l'Ange, Marie nomme le Fils de Dieu; la première, en désignant le Sauveur, Marie a prononcé le nom de Jésus (5).

L'immense faveur dont elle est l'objet éveille tout naturellement le sentiment de son humble condition aux yeux des puissants de la

(1) I Rois (1 Samuel), I, 1-10.

(2) II Rois (2 Samuel), II, 18 et s. — Ps. XXXIV. (*Vulg.* 33, *Judica.*)

(3) Ps. CXXXVI. (*Vulgate* 135, *Confitemini.*) Tous les versets ont pour seconde phrase ces mots : « Quoniam in æternum misericordia ejus. » (*Vulg.*) — « Bienveillance » serait plus exact.

(4) Ps. CXLV (*Vulg.* 144, *Exultabo*).

(5) Marie dut dire *Jeschouâ*, Sauveur; c'est le nom de Jésus, rendu par le grec *Soter*, que le latin du *Magnificat* aurait dû traduire *Salvator* ; *Salutare* n'est qu'une épithète. Anne avait dit : *Jeschouâah*, le salut.

terre; mais, à la suite d'un aveu convaincu, son esprit est trop droit, son jugement trop bien assis, pour qu'elle se puisse perdre dans les puérilités d'une exagération mystique. Elle ne repousse pas la grâce qui lui est faite; le sentiment de son néant est trop sincère, pour qu'elle songe à des restrictions; puisque Dieu l'a voulu, c'est qu'il en doit être ainsi : « Elle ne craint point après cela de reconnaître des avantages dont elle a vu la source en Dieu (1) », les proclamer, c'est rendre à Dieu l'hommage et les louanges qui lui sont dus; mesurant d'un sûr regard la succession des siècles, elle se voit « proclamée bienheureuse par toutes les générations ».

Cet honneur n'est point la récompense de faits héroïques, pareils à ceux qui firent la gloire d'une Jahel, d'une Judith. Modeste et simple fille, Marie ne songe point à des manifestations violentes ou superbes : sa force, ses mérites, elle ne saurait les apercevoir que « dans le Puissant qui fit de grandes choses en elle »; elle s'incline, elle adore : « Son nom est saint. »

Car, ajoute-t-elle, avec la délicieuse naïveté d'une âme toute pleine de confiance, « sa bienveillance est acquise à ceux qui le vénèrent ». Se rangeant au nombre de ceux-là, elle attend tout de la bienveillance de Dieu. Ah! le doute et le découragement n'auront jamais de place en ce cœur croyant et résigné, et c'est avec raison qu'Élisabeth s'écria : « Bienheureuse celle qui a cru! »

Les trois strophes qui suivent reproduisent, sous des formules variées, une seule et même idée générale. « Le Seigneur montre sa puissance et sa bonté, en relevant le faible persécuté; Il humilie le superbe oppresseur. » Ces paroles, où n'entre ni amertume, ni soif de vengeance, proclament la grandeur et la justice divine; elles contiennent la prophétique prévision du royaume de Dieu, que son Fils doit enseigner au monde. Devançant les âges et les événements, sa pensée embrasse l'Humanité tout entière.

Avant que de finir, le sentiment patriotique et local paraît dans le souvenir d'Israël, serviteur de Dieu; dans les promesses faites aux patriarches et à leur race. Marie appartient encore à l'Ancien Testament; inconsciemment, elle annonce la Nouvelle Loi. Mais souvent, il arrive aux prophètes d'exprimer autre chose que ce qu'ils ont l'intention de dire, et ce n'est pas sur la tête des enfants d'Israël, que se sont amassées les bénédictions de la Vierge.

Alphonse CASTAING.

(1) Bossuet, *Élévations*, XIV, 6.

ÉTIENNE MARCEL ET LE DAUPHIN CHARLES [1]

En confiant à Étienne Marcel le soin de faire disparaître deux des conseillers les plus influents du dauphin, Charles le Mauvais enchaînait à lui, par un crime, le chef du parti le plus considérable de la ville de Paris; il parvenait du même coup à se débarrasser de deux adversaires redoutables. « Quatre jours après cet assassinat, le 26 mars, le roi de Navarre rentra. Marcel lui ouvrit une seconde fois les portes de Paris, et les reines allèrent souper avec lui chez le dauphin. Le prévôt des marchands rechercha l'appui des villes voisines; il aurait voulu les faire entrer dans une ligue destinée à soutenir la révolution parisienne. Il leur écrivit pour les inviter à prendre les couleurs rouges et bleues que portaient le duc de Normandie et plusieurs des fils de France. Mais trois ou quatre villes seulement arborèrent ces couleurs; les autres ne répondirent pas ou protestèrent. Bientôt même un cri général s'éleva contre les hommes qui avaient attenté à l'autorité du dauphin et tué ses officiers (2). »

Le 14 du même mois, suivant l'avis de ses conseillers, et dans l'espoir d'en imposer davantage à ses adversaires, le dauphin Charles avait pris le titre de régent. Les factieux n'y prirent pas garde et n'y mirent aucune opposition, bien sûrs que toute l'autorité du régent devait tourner à leur profit. En effet, l'un de ses premiers actes fut de donner une sanction presque royale aux crimes de Charles le Mauvais et de ses complices.

Toutefois, Charles ne pouvant rester plus longtemps à la discrétion de ses ennemis, fit publier qu'il se rendait aux États particuliers de Champagne, à Provins et à Vertus. Il abandonnait donc

(1) Voir la *Revue* du 15 décembre 1884.
(2) Dareste.

Paris à lui-même avec la certitude d'y voir bientôt s'allumer la guerre civile. La noblesse accourut en foule à Provins. M. Dareste résumant dans cette partie de son histoire les documents les plus authentiques et les principaux chroniqueurs, reconstitue, comme on va le voir, la suite des événements. La noblesse demanda, dit-il, par l'organe du comte de Braine, son sénéchal, si le maréchal de la province, une des victimes du 22 février, était coupable de trahison. Sur la réponse du régent que ses officiers l'avaient toujours bien servi, les assistants déclarèrent tous qu'ils voulaient justice. Le régent alla tenir ensuite à Compiègne une autre assemblée, celle de la langue d'oïl. Une partie des députés qui avaient quitté les États de Paris, et qui s'étaient montrés hostiles à la révolution parisienne, vinrent à cette nouvelle assemblée et y votèrent les aides nécessaires pour la formation d'une armée, tout en mettant à leur vote la condition d'une ordonnance de réforme. L'ordonnance fut rendue à Compiègne même.

Le régent eut de cette manière de l'argent et des troupes, il pouvait dès lors attaquer les Parisiens et leur fantôme d'Etats généraux. Il les somma de lui livrer plusieurs de leurs chefs, occupa le cours de la Marne et la haute Seine de façon à leur couper les arrivages et les approvisionnements, se porta au marché de Meaux, et fit avancer quelques soldats jusqu'à Charenton. Marcel n'avait pas attendu ce moment pour réparer les fortifications de Paris, exercer les bourgeois au maniement des armes, occuper le Louvre qui renfermait un véritable arsenal, et barrer la rivière avec des chaînes de fer. Sentant qu'il avait à lutter contre forte partie, il envoya un des siens à Avignon pour louer des brigands. Il pressa le roi de Navarre de se déclarer et de lui prêter l'assistance de ses compagnies d'aventuriers. Paris était au comble de l'effervescence; quelques partisans du dauphin y furent assassinés.

« La noblesse et la commune, dit M. Michelet, allaient combattre et se mesurer, lorsqu'un tiers se leva auquel personne n'avait songé. Les souffrances du paysan avait passé la mesure; tous avaient frappé dessus, comme sur une bête tombée sous la charge; la bête se releva enragée et elle mordit. »

La cause première de la Jacquerie fut ainsi, d'après le chroniqueur contemporain, ce mécontentement populaire contre les nobles et les hommes de guerre accusés d'avoir trahi la France. Quelques voix se font l'écho de cette opinion dans une assemblée de paysans, et

chacun de ceux-ci de s'écrier : « Honni soit celui par qui il demeurera que tous les gentilhommes ne soient détruits ! » Alors on s'assemble, on se met en marche sans savoir où l'on va, sans direction et sans armes, sinon des bâtons ferrés et des couteaux; la maison d'un chevalier se trouve sur le chemin de la foule sans cesse grossissante : tout est brisé, détruit, incendié; puis le chevalier, la dame, les enfants, petits et grands, sont mis à mort.

« Et avoient fait un roi entre eux qui étoit, si comme on disoit adonc, de Clermont en Beauvoisin, et l'élurent le pire des mauvais; et ce roi on appeloit Jacques Bonhomme. » Dans la région de Beauvais, de Corbie, d'Amiens et de Montdidier, plus de soixante bonnes maisons et châteaux forts devinrent la proie de Jacques. Leurs dévastations prirent bientôt les proportions d'une calamité générale. On ordonna des prières publiques pour obtenir de Dieu la fin de ce fléau. La désolation était partout et la frayeur poussait au désespoir.

La révolte commença le 21 mai 1358. Le roi de Navarre comptait beaucoup sur ces désordres pour trouver une occasion de s'emparer du pouvoir. Il favorisa donc secrètement la Jacquerie. Mais bientôt l'insurrection dépassa le but que s'était proposé Charles le Mauvais. Il entendait ruiner le pouvoir dont il espérait prendre la place, il ne voulait pas anéantir le royaume dont il cherchait à devenir le maître. Les Jacques, au contraire, détruisaient tout, brûlaient tout et poussaient la fureur de la vengeance jusqu'à tuer les nobles, hommes, femmes et enfants, sans savoir pourquoi, « parcequ'ils le veaient aux autres faire si le faisaient aussi, et pensaient qu'ils dussent en telle manière détruire tous les nobles et gentilshommes du monde par quoi nul n'en put être. »

Étienne Marcel suivant dès lors la politique du roi de Navarre, ne se laissa nullement arrêter par les actes de barbarie que les Jacques commettaieut partout, il vit, au contraire, en eux d'utiles auxiliaires. « Il avait à tout prix besoin de soldats, et il s'empressa de s'entendre avec plusieurs de leurs chefs. Il détruisit d'abord par leur moyen dans tout le Parisis les châteaux des nobles qui tenaient pour le régent. Puis il les réunit au nombre de plusieurs milliers, les fit soutenir par un corps de milices parisiennes, que commandaient deux commissaires de la municipalité, Pierre Gilles et Jean Vaillant, et les dirigea sur Meaux, où ils s'était assuré des intelligences.

Les Jacques entrèrent, en effet, dans la ville sans coup férir. Mais ils furent arrêtés par les remparts du marché. Ce marché était une véritable forteresse, situé dans une île, entre la Marne et un canal. La femme, la fille et la sœur du régent s'y trouvaient enfermées avec une foule de dames nobles. Quelques chevaliers les gardaient, mais en nombre insuffisant pour faire une longue défense. Heureusement pour elles, le comte de Foix et le captal de Buch, gentilhomme gascon, sujet du roi d'Angleterre, revenaient ensemble avec une quarantaine de lances d'une croisade entreprise dans la Prusse. Ils passaient à Châlons quand ils apprirent le danger que couraient les princesses, et ils volèrent à leur secours. Ils arrivèrent à temps pour se joindre à la garnison ; dès que les Jacques parurent, ils firent une vigoureuse sortie, occupèrent le pont de la Marne, poursuivirent les assaillants dans les rues de la ville, les mirent en déroute et les défirent si complètement, qu'ils ne revinrent plus à la charge.

Les habitants de Meaux expièrent leur trahison par les plus sévères châtiments. De son côté le roi de Navarre, cédant aux sollicitations des seigneurs de Picardie dont plusieurs avaient été victimes du soulèvement des paysans, prit le parti de marcher contre les Jacques. Il écrasa près de Clermont en Beauvaisis un de leur corps composé de trois ou quatre mille hommes. « Quelques-uns de leurs chefs, ajoute Sismondi, entre autres Guillaume Caillet, qu'on regardait comme leur capitaine, étant entrés dans son camp pour demander son amitié, il les fit pendre. » On raconte qu'il couronna le roi Jacques Bonhomme d'un trépied de fer rouge.

Enfin le régent, ayant réuni plusieurs escadrons de gentilshommes, les envoya parcourir la vallée de la Marne jusqu'à Reims et le pays qui s'étend entre la Marne et l'Oise. Si le soulèvement avait été terrible, la vengeance ne le fut pas moins. On ne fit point de quartier. Le sang coula à flots, les villages furent ravagés et rançonnés impitoyablement. On cite Enguerrand, sire de Coucy, parmi ceux qui se distinguèrent dans cette chasse donnée aux paysans. Avec une troupe d'hommes d'armes, il les poursuivit et tua de tout côté sans merci. Aussi cette guerre barbare, qui avait promené dans plusieurs provinces le fer et le feu, fut apaisée rapidement ; mais la répression ne fut à son tour ni moins cruelle, ni moins sanglante.

Frustré dans les espérances qu'il avait fondées sur le concours

des Jacques, Étienne Marcel se tourna du côté de Charles le Mauvais, leur vainqueur; six jours après le combat de Meaux, le prévôt des marchands décerna au roi de Navarre le titre de capitaine général de Paris; il voulait même, d'après les chroniques de Saint-Denis, le faire nommer capitaine universel par le royaume de France. Enfin il traita avec les bandits d'une grande compagnie qui avait son quartier général à Épernon sur la route de Chartres, il envoya de l'argent à une autre compagnie d'Avignon. Ces deux bandes étaient mandées à Paris pour la défense de la ville!!!

Une assemblée des États Généraux était indiquée pour le 12 mai à Paris. Afin de soustraire les députés à l'influence de Marcel, le régent les convoqua pour le vendredi, 4 mai, à Compiègne. Cette mesure fut l'occasion pour les factieux de manifester hautement leurs prétentions et leur mécontentement. Les provinces, au contraire, « remercièrent le dauphin de ne pas avoir désespéré de rétablir la France dans un temps si dangereux (1). » Les députés réunis en assemblée générale octroyèrent une aide et voulurent qu'elle fut levée même sur ceux qui n'assistaient pas à l'assemblée. Étienne Marcel avait fait insérer cette clause dans les États précédents contre les duc de Bourgogne et de Bretagne. La mesure qu'il avait projetée était retournée contre lui.

Étienne Marcel, entrevoyant dès lors le commencement des hostilités, se mit en état de défense. « Depuis longtemps déjà il avait sa garnison, consistant en quatre mille hommes, à peu près, qu'il employait à remuer la terre autour de la ville et qu'il payait bien, moins pour l'ouvrage qu'ils faisaient que pour les avoir toujours sous la main en cas de besoin. Comme ils étaient en grand nombre et travaillèrent à peu près un an, quoiqu'ils ne se fatiguassent pas beaucoup, ils creusèrent un fossé profond, et élevèrent un rempart depuis la rivière, au-dessous de l'endroit où a été bâtie la Bastille, jusqu'à celui où la Seine atteint le lieu où a été construit la porte Saint-Honoré; de sorte que le Temple et le Louvre, deux forteresses qui menaçaient la ville s'y trouvèrent renfermées (2). » Ces fortifications furent peut-être ce que Marcel fit de mieux pendant sa dictature. Il est vrai que ce fut sans y prendre garde, et en dehors de ses grands projets.

Vers la fin de juin, le régent vint se loger sous les murs de Paris,

(1) Claude Dormay, *Histoire de Soissons.*
(2) Anquetil, *Histoire de France.*

entre Charenton, Vincennes et la porte Saint-Antoine. La ville s'approvisionnait déjà difficilement, elle fut menacée d'une disette; le roi de Navarre s'en rapprocha et s'avança jusqu'à Saint-Denis; mais malgré le titre que Marcel lui avait déféré, il n'agissait qu'en son nom, et il rentra en négociations avec le régent. Tout ce que les Parisiens purent obtenir de lui, ce fut d'être représenté aux conférences. Ces conférences se prolongèrent pendant une partie du mois de juillet. La conclusion fut que Charles le Mauvais poserait les armes dès qu'il aurait été payé du montant de ses réclamations. Quant aux Parisiens, il promettait de servir de médiateur, pour les réconcilier avec le régent, moyennant une vague stipulation de pardon pour leurs chefs. Les Parisiens, abandonnés par le prince sur lequel ils avaient placé leur dernière espérance, ne pouvaient plus songer à soutenir une lutte. D'ailleurs, l'entrée des Anglais et des gens de la grande compagnie avait excité le plus vif mécontentement dans la ville; il s'était élevé des querelles à la suite desquelles on avait dû éloigner les étrangers et les loger dans les environs. Comme ils commettaient force dégâts et pillages dans la banlieue, il fallut diriger contre eux une sortie. On les repoussa jusqu'à Saint-Cloud; mais au retour un détachement de la milice parisienne tomba dans une embuscade que les Anglais avaient préparée et y fut taillée en pièces. A partir de ce moment, on cria tout haut à la trahison (1).

La position d'Étienne Marcel devenait intolérable. Le roi de Navarre qui jugeait bien la situation « se faisait marchander par les deux partis. La dauphine, et beaucoup de bonnes gens, c'est-à-dire des seigneurs, des évêques, s'entremettaient, allaient et venaient. On offrait au roi de Navarre quatre cent mille florins, pourvu qu'il livrât Paris et Marcel. Le traité était déjà signé, et une messe dite où les deux princes devaient communier de la même hostie. Le roi de Navarre déclara qu'il ne pouvait n'étant pas à jeun. Le dauphin lui promettait de l'argent. Marcel lui en donnait. Toutes les semaines il envoyait à Charles le Mauvais deux charges d'argent pour payer ses troupes. Il n'avait d'espoir qu'en lui; il l'allait voir à Saint-Denis; il le conjurait de se rappeler que c'étaient les gens de Paris qui l'avaient tiré de prison, et eux encore qui avaient tué ses ennemis (2). Le roi de Navarre lui donnait de bonnes paroles; il

(1) Dareste, *Histoire de France.*
(2) Michelet, *Histoire de France.*

l'engageait à se bien pourvoir d'or et d'argent, et à l'envoyer hardiment à Saint-Denis; qu'il leur en rendrait bon compte (1). »

Les bourgeois voyaient leur argent s'en aller aux pillards et les vivres n'en venaient pas mieux. Le prévôt était toujours sur la route de Saint-Denis, toujours en pourparler. Cela leur donnait à penser. De tant d'argent que levait Marcel n'en gardait-il pas une bonne part? Déjà on avait épilogué sur les salaires que les commissaires des États s'étaient libéralement attribués à eux-mêmes. « Les Navarrais, Anglais et autres mercenaires avaient suivi la plupart le roi de Navarre à Saint-Denis. D'autres étaient restés à Paris pour manger leur argent. Les bourgeois les voyaient d'un mauvais œil. Il y eut des batteries et l'on en tua plus de soixante. Marcel qui ne craignait rien tant que de se brouiller avec le roi de Navarre, sauva les autres en les emprisonnant, et le soir même il les renvoya à Saint-Denis. Les bourgeois ne lui pardonnèrent pas (2). »

Après la fatale sortie du 22 juillet, le prévôt des marchands se vit perdu sans ressource. C'est alors qu'il promit au roi de Navarre de lui livrer Paris, « pour qu'il se rendist maistre de la ville et tuast ceux qui lui étaient opposés. Leurs portes étaient marquées d'avance ».

« La nuit du 31 juillet au 1er août, Étienne Marcel entreprit de livrer la ville qu'il avait mise en défense, les murailles qu'il avait bâties. Jusque-là, il semble avoir toujours consulté les échevins, même sur le meurtre des deux maréchaux. Mais, cette fois, il voyait que les autres ne songeaient plus qu'à se sauver en le perdant. Celui des échevins sur lequel il comptait le plus, qui s'était le plus compromis, qui était son compère, Jean Maillard, lui avait cherché querelle le jour même. Maillard s'entendit avec les chefs du parti du dauphin, Pépin des Essarts et Jean de Charny, et tous trois avec leurs hommes se trouvèrent à la bastille Saint-Denis, que Marcel devait livrer (3) ».

« Cette propre nuit que ce devoit advenir, dit l'un des plus anciens manuscrits des chroniques de Froissard, inspira Dieu aucuns des bourgeois de Paris qui toujours avoient été de l'accord du duc, desquels Jean Maillard et Simon Maillard son frère, se faisoient chefs; et furent ceux, par inspiration divine ainsi le doit-on

(1) Froissart.
(2) Michelet.
(3) *Ibid.*

supposer informés que Paris devoit être courue et détruite. Tantôt ils s'armèrent et firent armer tous ceux de leur côté, et révélèrent secrètement ces nouvelles en plusieurs lieux pour avoir plus de confortants. Et s'en ouirent Jean et Simon Maillard pourvus d'armures et de bons compagnons bien avisés, pour savoir quelle chose ils devoient faire, un peu devant minuit à la porte Saint-Antoine, et trouvèrent ledit prévot des marchands, les clefs de la porte en ses mains. Le premier parler que Jean Maillard lui dit, ce fut que il demanda par son nom : « Etienne, Etienne, que faites vous ci à cette « heure? » Le prévot lui répondit : « Jean, à vous qu'en monte « de savoir? Je suis ci pour prendre garde de la ville dont j'ai le « gouvernement. » — « Par Dieu, répondit Jean Maillard, il ne va « mie ainsi; mais n'êtes ci à cette heure pour nul bien; et je vous le « montre, dit-il à ceux qui étoient de lez lui, comment il tient les « clefs des portes en ses mains pour trahir la ville. » Le prévot des marchands s'avança et dit : « Vous mentez. » — « Par Dieu, « répondit Jean Maillard, traître, mais vous mentez; » et tantôt férit à lui et dit à ses gens : « A la mort, à la mort tout homme de « son côté, car ils sont traîtres. » Là eut grand hutin et dur, et s'en fut volontiers le prévot des marchands fui, s'il eut put, mais il fut si hâté qu'il ne put. Car Jean Maillard le férit d'une hache sur la tête et l'abattit à terre, quoique ce fut son compère, ni ne se départit de lui jusqu'à ce qu'il fut occis et six de ceux qui là étoient, et le demeurant pris et envoyé en prison; et puis commencèrent à estourmir et à éveiller les gens parmi les rues de Paris, si s'en vinrent Jean Maillard et ceux de son accord parmi la porte Saint-Honoré et trouvèrent gens de la sorte dudit prévot. Si les encoulpèrent de trahison; ni excusations qu'ils fissent ne leur valut rien. Là il y eut plusieurs pris et envoyés en divers lieux en prison; et ceux qui ne se laissoient prendre étoient occis sans merci. Cette propre nuit on en prit plus de soixante en leur maison, qui furent tous encoulpés de trahison et du fait de quoi ledit prévot était mort : car ceux qui pris étoient confessèrent tout le meschef. Lendemain au matin ce Jean Maillard fit assembler la plus grande partie de la communauté au marché es-halles; et quand ils furent tous venus, il monta sur un échafaud et puis remontra généralement pour quelle raison il avait occis le prévot des marchands et en quel forfait il l'avait trouvé, et recorda bellement et sagement, de point en point, toute l'avenue du prévot et de ses alliés; et comment en cette propre nuit, la cité de

Paris devoit être courue et détruite, si Dieu par sa grâce n'y eut mis remède, qui les éveilla et les avoit inspirés de connoître cette trahison. Quand le peuple, qui étoit présent, ouït ces nouvelles, il fut moult ébahi du péril ou il avoit été; et en louaient les plusieurs Dieu, à jointes mains, de la grâce que faite leur avait. Là furent jugés à mort par le conseil des prud'hommes de Paris et par certaine science tous ceux qui avoient été été de la secte du prévot des marchands, si furent tous exécutés en divers tourments de morts. Les choses faites et accomplies, Jean Maillard qui grandement étoit en la grâce et amour de la communauté de Paris, et aucuns prudeshommes aliers (liés) avec lui, envoyèrent Simon Maillard et deux maîtres de parlement, maître Etienne Alphonse et maître Jean Pastourel devers le duc de Normandie qui se tenoit à Charenton. Ceux lui recordèrent pleinement et véritablement l'avenue de Paris, et la mort dudit prévot et de ses alliés, dont le dit duc fut moult réjoui; et prièrent les dessus dits au duc qu'il voulsist venir à Paris pour aider à conseiller la ville en avant; car tous ces adversaires étoient morts. Le duc répondit que ce feroit-il volontiers; et se partit du pont de Charenton messire Arnoul d'Andrehen et le seigneur de Roye et aucuns chevaliers en sa compagnie, et s'en vint dedans la bonne ville de Paris, ou il fut recueilli de toutes gens à grande joie, et descendit adonc au Louvre. Là étoit Jean Maillard de lez lui qui grandement étoit en sa grâce et en son amour; et à voir dire il avoit bien acquis, si comme vous avez ouï ci dessus recorder (1). »

Délivré de cet adversaire et des dangers de la guerre civile, le régent tourna toute son activité du côté de la guerre étrangère. Le roi Jean, transféré à Londres, avait été amené à signer un traité par lequel il abandonnait aux Anglais, en toute souveraineté, le Ponthieu, la Normandie, le Maine, l'Anjou, et tout ce que les Plantagenets avaient possédé autrefois au sud de la Loire. C'était un démembrement de la monarchie et ce démembrement aurait placé la France bien au-dessous de l'Angleterre sa rivale. Le régent convoqua une nouvelle assemblée d'états au mois de mai 1359. Les députés, peu nombreux, en raison des circonstances, se montrèrent unanimes à repousser des propositions et s'exprimèrent avec un patriotisme plein de fierté.

« Et répondirent d'une voix aux dits messagers que ils auroient

(1) *Chroniques de France.*

plus cher à endurer et porter encore le grand meschef de misère où ils étoient que le royaume de France fut amoindri ni défraudé et que le roi Jean demeurast encore en Angleterre, et quand il plerroit à Dieu il y pourvoiroit de remède et mettroient attrempance (1). »

En même temps le régent obtenait des subsides pour organiser des milices locales contre les grandes compagnies, et songeait à s'allier avec le roi de Danemarck, pour faire une descente en Angleterre. Les milices triomphèrent assez aisément des aventuriers et aidèrent efficacement le dauphin au siège de Melun ; mais les projets contre l'Angleterre n'aboutirent pas.

Édouard III, au contraire, s'était préparé depuis le printemps pour une nouvelle campagne en France. Il voulait, cette fois, non plus imposer le traité de Londres, mais conquérir tout le royaume et se faire sacrer à Reims. « Tout ce qu'il y avait de noblesse en Angleterre l'avait suivi à cette expédition. Une autre armée l'attendait à Calais, sur laquelle il ne comptait pas. Une foule d'hommes d'armes et de seigneurs d'Allemagne et des Pays-Bas, entendant dire qu'il s'agissait d'une conquête, et espérant un partage comme celui de l'Angleterre par les compagnons de Guillaume le Conquérant, avaient voulu aussi être de la fête. Ils croyaient déjà « tant gagner qu'ils ne seraient jamais pauvres (2). »

Edouard n'était pas assez riche pour prendre tant d'aventuriers à ses gages, il aima mieux leur donner de l'argent et les renvoyer que s'exposer à les voir, faute d'une solde suffisante, se tourner contre lui et se vendre au roi de France.

« Du 28 octobre au 30 novembre, ils cheminèrent à travers la pluie et la boue, de Calais à Reims. Ils avaient compté sur les vins. Mais il pleuvait trop, la vendange ne valut rien. Ils restèrent sept semaines à se morfondre devant Reims, gâtèrent le pays tout autour, mais Reims ne bougea pas. De là ils passèrent devant Châlons, Bar-le-Duc, Troyes; puis ils entrèrent dans le duché de Bourgogne. Le duc composa avec eux pour 200,000 écus d'or. Ce fut une bonne affaire pour l'Anglais qui, autrement, n'eût rien tiré de toute cette grande expédition. » Il vint camper près de Paris, fit ses Pâques à Chanteloup, et approcha jusqu'à Bourg-la-Reine. De la Seine jusqu'à Étampes, dit un témoin oculaire, il n'y a plus un seul homme, tout s'est réfugié aux trois faubourgs de Saint-Ger-

(1) Froissart.
(2) Michelet.

main, Saint-Marcel et Notre-Dame des Champs... Monthléry et Longjumeau sont en feu... On distingue dans tous les alentours la fumée des villages qui montent jusqu'au ciel... Le saint jour de Pâques, j'ai vu aux Carmes officier des prêtres de dix communes. Le lendemain, on a donné ordre de brûler les trois faubourgs et permis à tout homme d'y prendre tout ce qu'il pourrait : bois, fer, tuiles et le reste. Il n'a pas manqué de gens pour le faire bien vite. Les uns pleuraient, les autres riaient... Près de Chanteloup, douze cents personnes, hommes, femmes et enfants s'étaient enfermés dans une église. Le capitaine, craignant qu'ils ne se rendissent, a fait mettre le feu... Toute l'église a brûlé, il ne s'en est pas sauvé trois cents personnes. Ceux qui sautaient par les fenêtres trouvaient en bas des Anglais qui les tuaient et se moquaient d'eux pour s'être brûlés eux-mêmes. J'avais appris ce lamentable événement d'un homme qui avait échappé par la volonté de Notre-Seigneur, et qui en remerciait Dieu.

Le roi d'Angleterre, dit Michelet, n'osa attaquer Paris, il s'en alla vers la Loire, sans avoir pu combattre ni gagner une place. Il consolait les siens en leur promettant de les ramener devant Paris aux vendanges. Mais ils étaient fatigués de cette longue campagne d'hiver.

« Arrivés près de Chartres, ils y éprouvèrent un orage qui mit leur patience à bout. Édouard y fit vœu, dit-on, de rendre la paix aux deux peuples. Le pape l'en suppliait. Les nobles de France, ne touchant plus rien de leurs revenus, priaient le régent de traiter à tout prix. Le roi Jean, sans doute, pressait aussi son fils. Aux conférences de Brétigny, ouvertes le 1er mai, les Anglais demandèrent d'abord tout le royaume, puis tout ce qu'avaient eu les Plantagenets (Aquitaine, Normandie, Maine, Anjou, Touraine). Ils cédèrent enfin sur ces quatre dernières provinces. Mais ils eurent l'Aquitaine comme libre-souveraineté et non plus comme fief; ils acquirent au même titre ce qui entourait Calais, les comtés de Ponthieu et de Guines et le vicomté de Montreuil. Le roi payait l'énorme rançon de 3,000,000 d'écus d'or, 600,000 écus sous quatre mois, avant de sortir de Calais et 400,000 par an dans les six années suivantes.

Tel fut ce déplorable traité de Brétigny, que Paris et la France accueillirent, dans le premier mouvement, avec un empressement et une joie faciles à comprendre parce que le roi était délivré et la

paix obtenue enfin après vingt-trois années de guerres ruineuses, interrompues seulement, par des trêves mal observées. Cependant ces avantages furent payés cher et les concessions faites aux Anglais parurent généralement exhorbitantes. Le sentiment national se manifesta d'une manière remarquable dans les provinces cédées à l'Angleterre. La Rochelle exprima hautement ses regrets de n'être plus française. « Nous avouerons les Anglais des lèvres, disaient les notables de la ville, mais nous ne serons jamais à eux de cœur. » Dans le Rouergue, les Anglais ne purent s'établir que par la force des armes. Au fond le traité de Brétigny fut regardé comme une nouvelle trêve, d'une durée indéterminée, mais nullement définitive (1).

« Les tristes et vides années qui suivent, continue M. Michelet, 1361, 1362, 1363 ne présentent au dehors que les quittances de l'Anglais, au dedans que la cherté des vivres, les ravages des brigands, la terreur d'une comète, une grande et effroyable mortalîté. Cette fois le mal atteignait les hommes, les enfants, plutôt que les vieillards et les femmes. Il frappait de préférence la force et l'espoir des générations. On ne voyait que mères en pleurs, que veuves, que femmes en noir. » Le dauphin disparaît alors de la scène politique jusqu'au retour du roi Jean en Angleterre, bientôt suivi de sa mort.

Charles Buet.

(1) Dareste.

UN MARIAGE TÉLÉGRAPHIQUE

I

Orpheline, jeune, jolie, mais point riche, Mirielle de Boisfleury sortait de son couvent... Qu'allait-elle devenir, la pauvrette, avec ses quartiers de noblesse et son blason fleurdelysé? Trouverait-elle un époux désintéressé?... Non, assurément, car nous ne vivons plus, hélas! au temps de la chevalerie, et la chère mignonne eût perdu sa fraîcheur et son sommeil à attendre un de ces preux du moyen âge.

Recueillie et élevée par une parente éloignée de sa mère, supérieure au couvent de la Visitation d'Avignon, elle avait gagné par son charmant caractère, sa nature aimante et ses qualités remarquables, l'affection de toutes les bonnes religieuses qui la regardaient comme leur enfant chérie. Elle avait grandi, s'était développée dans cette atmosphère de paix, de bienveillance... Elle était heureuse et malgré sa beauté idéale qu'elle ignorait encore (les miroirs étaient rares au couvent), malgré ses talents, son esprit, ses rêves de bonheur ne dépassaient pas les murs du pieux monastère...

Mais il fallait songer à l'avenir! Fille d'officier supérieur, elle pouvait facilement obtenir un bureau de poste, et la vénérable supérieure lui conseilla d'en solliciter un...

Il fallait tout d'abord connaître la manipulation du télégraphe, et pour cela, passer de longues heures dans un bureau. Grande était l'inquiétude de ces dames!... Comment laisser aller une jeune fille, seule?... au milieu de nombreux employés?...

Après avoir examiné, réfléchi, cherché longtemps, on trouva enfin le modèle des bureaux et le même jour, la pauvre Mirielle fut installée devant la fameuse table électrique, ayant pour unique vis-à-vis et pour professeur M. du Garnac, qui, depuis longtemps déjà, ne comptait plus ses ans par ses printemps.

« Les Russes, disait-il, lui avaient volé une de ses mains au siège de Sébastopol! » et cet accident brisant sa carrière militaire, il avait obtenu un emploi dans l'administration. Inutile donc de s'étendre longuement sur le physique plus ou moins séduisant de ce cher et bon monsieur, car ses cheveux blancs étaient sa plus belle parure et son grand âge laissait jouir Mirielle d'une complète liberté. Du reste, brave et loyal, un cœur d'or battait dans sa poitrine et il se serait fait écharper pour ses amis. Il avait connu le commandant de Boisfleury et il reportait sur sa fille l'auréole de respect et d'affection dont il entourait son souvenir. Enfant de la Garonne, le capitaine du Garnac avait conservé jusque dans la vieillesse son esprit original et piquant et ses réflexions bizarres faisaient souvent rire aux larmes l'espiègle jeune fille.

Les bourrasques du professeur rompaient un peu pour Mirielle la monotonie de son existence nouvelle; cependant, à dix-huit ans, les mauvais jours sont durs, alors que l'on voit tout en rose, et que la vie semble tissée de fils d'or et d'argent... Plus d'une fois, la pauvre enfant eut de la tristesse, même du découragement... Elle regrettait la liberté relative dont elle jouissait au couvent, elle aurait voulu revoir les grands arbres du jardin, entendre chanter les oiseaux, respirer enfin! et si un petit bout de vocation religieuse se fût montré?... Mais non, ce n'était point là sa destinée; aussi se consolait-elle forcément, souvent même en riant, comme on se console à dix-huit ans...

— Voyons, voyons, mademoiselle Mirielle, grande enfant que vous êtes, disait le capitaine de sa voix grondeuse, passez bien votre temps à me taquiner!... Et quand les examens viendront, vous tremblerez comme une alouette, vous serez timide comme une colombe... Et moi, pour qui passerai-je, si vous n'êtes pas reçue?

— Oh! soyez tranquille, mon bon monsieur du Garnac, je ne connais personne qui puisse vous imputer mon insuccès... Du reste, quelque chose me dit que vous serez fier de votre élève!

— Enfin, enfin, nous verrons ça!

Et il vit, en effet, le brave homme, que Mlle de Boisfleury revenait d'Avignon, ayant subi avec honneur les épreuves des examens, et faisait dorénavant partie de cette grande administration des postes et télégraphes.

Désormais l'orpheline serait à l'abri du besoin; mais il lui restait

à savoir où se placer, en attendant sa nomination à un bureau quelconque.

— Si je retournais dans mon couvent? dit-elle à M. du Garnac qui, à cette déclaration, se retourna tout d'une pièce et la regarda fixément comme pour lui demander s'il avait bien entendu.

— Oui, continua-t-elle, je ne me fais pas illusion, je sais bien que vous n'avez pas besoin de moi, que vous n'en avez jamais eu besoin, et que vous ne m'avez prise comme aide que par pure bonté, sur la recommandation de Mme la supérieure de la Visitation, en un mot, parce que j'étais seule au monde! Ne serais-je pas indiscrète maintenant, si je restais plus longtemps?

— Ouf, ouf, est-ce fini au moins!... Ah! je respire! Quelle tirade, corbleu! Je n'en voyais pas le bout!... Est-ce que ce sont les saintes sœurs des couvents qui vous apprennent à dire de si belles choses? Et elles appellent cela de la reconnaissance, je crois... Pour moi, je n'y vois que le progrès, car, à votre âge, ma belle enfant, j'aurais devisé un an et un jour que je n'en aurais pas trouvé si long! J'aurais dit tout simplement : Père du Garnac, vous êtes un vieux radoteur, vous grognez toujours... et... je m'ennuie en votre compagnie... Je vous tire mon chapeau!

— Mais vous voulez donc que je reste pour encombrer votre bureau?

— Encombrer mon bureau?... La fille de mon commandant de Boisfleury? Le brave des braves que j'ai vu tomber à mes côtés!... Encore! si c'eût été ma vieille tête qui fût restée là-bas, à la place de la sienne?... Mademoiselle Mirielle, continua-t-il en s'animant, vous êtes ici chez vous et vous n'avez qu'à commander... Le capitaine du Garnac est à vos ordres. Si vous dites : « Conversion à droite », il passera à droite; si vous commandez : « Par file à gauche!... »

Il en aurait dit plus long encore, et toute la théorie militaire aurait été débitée, si la gracieuse et vive Mirielle, saisissant un rouleau de bandelettes bleues, ne le lui avait mis sur la bouche sans autre préambule. Force lui fut donc de se taire et, quand, enfin, elle lui permit de parler, il fut décidé qu'elle resterait le rayon de soleil de son vieil ami, jusqu'au jour de sa nomination.

Mais pourquoi les beaux jours sont-ils si courts?... Car ce furent de bien beaux jours que ceux qu'elle passa avec bon papa du Garnac (elle l'appelait toujours ainsi). Elle se sentait aimée, la pauvre enfant, et elle était heureuse... Puis, lorsque le travail du bureau

était fini, comme il n'était plus nécessaire de préparer des examens, le vieillard et la jeune fille partaient pour visiter les environs. Tantôt ils dirigeaient leur promenade du côté du Rhône, tantôt vers quelque ruine d'ancien château... Enfin, ils allaient autant et aussi loin que le temps et les vieilles jambes le permettaient.

M. du Garnac, avec son originalité toute méridionale, causait, racontait mille histoires plaisantes ou instructives, qui excitaient la gaieté de Mirielle et développaient plus encore son esprit vif et charmant. Sa santé aussi se fortifiait à ce bon air, et l'incarnat le plus fin animait son teint déjà si beau. Elle était admirablement belle, et le bon capitaine, parfaitement orgueilleux. C'était son enfant, disait-il, son trésor, son bonheur.

Il en fut ainsi pendant six mois, mais, hélas! les plus aimables et les plus douces choses ont une fin, et... un beau matin, Mlle de Boisfleury reçut une nomination d'aide pour les Postes et Télégraphes, dans la petite ville de P..., au fin fond de la Lozère..., bien loin, bien loin de son pays, de ses amis!...

Il fallut pourtant se décider à partir, et ce ne fut pas sans pleurs que la jeune fille se sépara de son couvent et du bon papa du Garnac, qui n'avait pas cessé un seul instant de la traiter comme son enfant bien-aimée. Les adieux furent bien tristes, et quelques larmes indiscrètes coulèrent aussi des yeux du vieil officier qui, honteux de sa faiblesse, cacha son chagrin sous un aspect encore plus bourru :

— Allons, allons, petite fille, du courage! disait-il en secouant rudement la main de la désolée Mirielle qui, accompagnée d'une bonne sœur, montait en wagon, quittant peut-être pour longtemps ce beau ciel de Provence qu'elle aimait tant!

II

— Savez-vous, ma chère, disait la receveuse de B. à une de ses amies, que le gouvernement a bien daigné accéder à ma demande, et que je reçois, ce soir même, un colis postal, télégraphique, tout ce que vous voudrez...

— Comment? c'est l'aide que vous avez tant sollicitée qui vous arrive enfin?... Ah! j'en suis ravie pour vous! Impossible maintenant de dire que le bureau est seul! Plus de prétextes pour ne pas faire notre partie de bog tous les jours... Mais, dites-moi,

Francine, est-ce une dame ou une demoiselle? Je vous souhaiterais une jeune fille, ce serait moins gênant; on vient plutôt à bout de cette petite jeunesse...

— Pas tant que vous le croyez, ma chère, car celle qui m'est destinée est toute jeune, c'est vrai; mais c'est une aristocrate pur sang. Elle s'appelle : de Boisfleury! et son nom de baptême est Mirielle! Jugez, quelle distinction!...

— C'est vrai! répondit Mlle Sophie.

— Ajoutez à cela une éducation, une instruction magnifiques! Une étude approfondie des arts d'agrément, une notion des langues étrangères, une piété solide, un charmant caractère, une perle! un miracle, enfin!

— Mais comment savez-vous tout cela?

— Comment je le sais? mais par une lettre que j'ai reçue d'une dame de la Visitation d'Avignon, où la jeune fille a été élevée.

— Pour rien, peut-être?

— Qu'importe, pourvu qu'elle le soit! Elle compte, paraît-il, cinq à six quartiers de noblesse.

— Ajoutez « pour le moins, » puisque vous y êtes. Tenez, vous me faites rire... Quand on a tant de quartiers, on devrait avoir, au moins, une maison dans chaque et l'on ne serait pas obligé de courir les bureaux de poste. Mais ce que je dis là, ma chère, n'est pas pour vous, car vous n'êtes pas dans ce cas.

— C'est ce qui vous trompe, Sophie, répliqua sèchement Mlle Francine Leréal. Mettez-vous bien dans l'esprit, au contraire, que je compte traiter cette enfant d'égale à égale et que si je ne descends pas de si haute lignée, s'il y a eu des mésalliances dans ma famille; si je porte aujourd'hui un nom roturier, mes ancêtres faisaient au moins partie de la noblesse de robe et avaient des droits et des titres, que je vous montrerai, quand vous le voudrez. Mais, je suppose que vous n'y êtes pas sensible? A la façon dont je viens de vous entendre parler des quartiers de noblesse que vous confondez avec ceux d'une ville, je suis certaine de ce que vous comprendriez à la date et aux signatures de vieux parchemins... Aussi je vous éviterai la peine d'y mettre le nez, seulement retenez bien qu'il n'y a pas plus de déshonneur à courir après un bureau de poste qu'il n'y en a pour les marchands à courir après la pratique.

A cette dernière réflexion, Mlle Sophie se leva pour prendre

congé, et un œil observateur eût découvert sur ses traits une grimace significative qui voulait dire : Cette course-là donne au moins la fortune ! Moi, Sophie Fouchard, je puis l'attester.

Mais Mlle Leréal ne vit rien et ne se douta jamais que sa petite malice, quoique bien légitime, ferait sur son amie tache d'huile.

— Au revoir, Sophie ! à demain ! dit-elle en reconduisant la visiteuse ; puis elle s'empressa de continuer ses préparatifs de réception un moment interrompus.

— Vite, vite, Annette, dépêchez-vous donc ! Voilà l'omnibus ! Et il n'y a rien de prêt ? Que vous êtes lente, ma pauvre fille, seule, vous vous chargez de me faire gagner le paradis...

Et ce disant, Mlle Francine allait, venait, essuyant à droite une louche monumentale, tandis qu'à gauche elle rangeait avec art des cuillers à ragoût, tout cela aux dépens des compotiers qui protestaient contre ce luxe d'argenterie inaccoutumé, en laissant rouler sur la nappe les fruits dont ils étaient pyramidalement chargés.

Grâce à cette petite réception de fraises et de cerises, Mlle Leréal faillit être surprise par son aide en flagrant délit de détails peu aristocratiques, et c'est à peine si elle eût le temps de rajuster sa coiffure de dentelle noire et de prendre cet air digne et magistral qui devait révéler l'arrière-petite-fille d'un premier président.

Ce fut donc de son médium sonore qu'elle entonna le bonjour réglementaire et qu'elle souhaita la bienvenue à Mirielle. Celle-ci, à son tour, trouva quelque chose d'aimable à dire à la vieille demoiselle, car, malgré la gravité à laquelle elle se croyait obligée, elle daigna sourire. Puis elle observa attentivement la nouvelle venue et la première impression fut favorable sans doute, car il était aisé de voir Mlle Francine se dépouiller par gradation de sa noblesse de robe, pour revêtir un naturel plus hospitalier à l'égard de la pauvre petite voyageuse qui prisait si fort la sympathie et l'affection.

Aussi, à la fin du dîner, pendant lequel la maîtresse de maison comptait montrer à Mlle de Boisfleury tout son savoir-vivre, lui donner une haute idée de son habitude du monde, des réceptions... et qu'à cet effet, elle eût renversé deux verres de Baccarat, après s'être préalablement embarrassée de sa longue cuiller à ragoût en l'entortillant dans ses manches, elle vit que cette représentation ne lui réussissait pas et décida « in petto » que le lendemain et jours suivants ce serait une noble simplicité qui présiderait au repas.

. . . . . .

— Mademoiselle Mirielle, disait le même soir la bonne sœur, pensez-vous que vous vous accoutumerez dans ce pays?

— Je ne sais, ma chère sœur, c'est si nouveau! Du reste, il le faudra bien, dit-elle tristement. Cependant, je crois que ma receveuse sera indulgente et bonne, vu l'empressement qu'elle a mis à me recevoir. Mais, dites-moi, sœur Marthe, quel âge lui donnez-vous à cette demoiselle?

— Oh! la cinquantaine, au moins!

— Alors, c'est très respectueusement qu'il faudra lui parler! Ne jamais rire peut-être? Mon Dieu, que ce sera triste! Pourtant, si je lui vois renverser ses cristaux tous les jours, et tous les jours se perdre dans sa vaisselle plate, il me sera impossible de rester sérieuse et, jugez de l'effet produit, si elle venait à se douter que je ris!.....

De son côté Mlle Françine ne laissait pas chômer sa langue et quoiqu'elle eût dit : « A demain » à son amie Sophie, le même soir elle la voyait revenir et c'était avec empressement qu'elle lui répondait :

— Oui, ma chère, elle est très jolie, cette enfant! Elle a des cheveux blonds tout ondulés, deux yeux noirs superbes, un nez, une bouche!..... je ne vous dis que ça! Elle n'est point très grande, mais si bien tournée! Puis, une main comme je n'en ai pas vu! Du reste, vous jugerez par vous-même.....

— Mais, Francine, vous ne me parlez pas de son esprit, de ses talents?

— Ses talents? ma pauvre Sophie, vous n'y pensez pas.... Vous ne me voyez pas lui demandant un dessin ou encore une romance, après un voyage pareil! Quant à l'esprit, elle en a! Bien qu'elle ait très peu parlé, j'ai compris qu'elle était aimable. Je crois même qu'elle aime à rire et qu'en un mot, nous ferons bon ménage, car moi aussi, je suis très gaie!...

Mlle Sophie aurait pu répondre à cette dernière assertion qu'elle ne s'était jamais aperçue de cette gaieté que Mlle Léréal venait de s'octroyer, mais elle était trop occupée de Mirielle, pour penser à autre chose, et les détails qui venaient de lui être communiqués au sujet de la jeune fille, furent dits, redits et colportés dans tout le bourg et arrière-bourg de B.

III

— Mademoiselle Mirielle, je vous souhaite le bonjour! Permettez-moi de vous embrasser, car l'omnibus attend.....

Et se penchant sur le lit blanc de la voyageuse, la bonne sœur Marthe déposa sur sa joue rose un retentissant baiser.

— Déjà! dit-elle. Oh! mon Dieu! Je vais donc rester seule!...

Et ses larmes coulaient abondamment.

— Allons, ne pleurez pas ainsi, Mademoiselle, mettez votre confiance en Dieu! Vous savez bien ce que dit notre Mère? « Vous êtes l'enfant gâtée de la Providence! » et, en disant cela, elle disparut, laissant la pauvre Mirielle désolée.

Elle pleura longtemps... Les jours heureux de son enfance se retraçaient à sa mémoire, le nom de ses amies folâtres et rieuses lui venait sur les lèvres, le souvenir du bon papa du Garnac réveillait le chagrin de l'avoir quitté, et l'avenir se montrait à elle, plus noir que l'encre de Chine dont elle se servait au couvent. Cependant les paroles de la bonne sœur lui revinrent à la mémoire et se rappelant combien la Providence, en effet, avait veillé sur elle, elle se calma enfin et reprit espoir.

Mais le sommeil avait fui!... La jeune fille se leva résolument et une fervente prière ayant ranimé son courage, elle jeta un regard sur cette chambre qui devait être la sienne; puis chercha à s'y installer le plus agréablement possible. Du reste, tout était propre et ne manquait pas d'élégance, quoique très simple : des rideaux bien blancs garnissaient le lit et la fenêtre de laquelle on découvrait un panorama superbe. Les montagnes de la Lozère ont quelque chose de triste, de sévère, mais de grand. Il semble que ces blocs de granit ou de basalte qui laissent passer sur leurs cimes le vent et les orages, le linceul de l'hiver et les ardeurs brûlantes du soleil de juillet, ont dans leur aspect rude et sauvage un charme secret qui attire, fascine même. Est-ce la forêt de sapins verts, le torrent qui cascade ou la bruyère rose, qui captive les regards de Mirielle? Ou bien encore, songe-t-elle à ses Alpes bien-aimées et a-t-elle trouvé un côté qui les lui rappelle?

Quelque chose, sans doute, lui a parlé au cœur, car elle place une petite table dans l'embrasure même de la croisée, y dispose ses livres, son pupitre, et se promet à elle-même que ce sera sa place favorite.

Dans un des coins plus obscurs de l'appartement elle aperçoit une bibliothèque : « Oh! quel bonheur! s'écrie-t-elle, et combien Mlle Leréal est bonne! »

Et la voilà qui écarte les rideaux et qui saisit un volume espérant retrouver ses auteurs favoris. Elle l'ouvre... Cruelle déception! C'est un traité de jurisprudence. Une reliure rouge attire son attention : c'est le Code civil!

Pauvre Mirielle! Elle aurait pu compléter son instruction déjà si variée, en apprenant là le nom de tous les jurisconsultes fameux, car ils y étaient tous... et force lui fut de se rappeler qu'elle était chez la petite-fille d'un premier président. Aussi se hâta-t-elle de refermer soigneusement tous ces volumes, en se promettant, comme maître corbeau, « qu'on ne l'y prendrait plus ».

Après avoir tout disposé à son goût dans sa chambrette, elle résolut d'aller prendre dès le matin même ses occupations au bureau et descendit aussitôt. Il n'était que sept heures, et ce lever matinal valut à la jeune fille une longue tirade de félicitations de la part de Mlle Francine, qui lui énuméra tous les avantages que l'on retire en confondant la paresse, et finit par lui déclarer que ce signe était distinctif pour reconnaître la valeur d'une jeune personne.

Mirielle était donc entrée assez avant dans l'estime de sa receveuse; désormais l'important était de n'en point sortir. Mais comment faire pour se maintenir au degré tempéré, à l'endroit de toutes les personnes à qui elle aurait à faire? Comment s'y prendre pour contenter et les connaissances de Mlle Leréal, et le public de la ville de B. dont elle ne connaissait ni les usages ni l'esprit? Difficile problème que la pauvrette tremblait de résoudre. Elle, l'enfant de la Provence, habituée au ciel toujours bleu de sa patrie, et à ce chaud soleil des oliviers qui chauffe aussi si fort l'imagination, il lui faudrait sacrifier peut-être ses saillies piquantes, sa franchise proverbiale, sa folle gaieté?... Bientôt elle comprit qu'il fallait se composer une sorte de catalogue où l'article Patience, Douceur, Bonté, Charité serait le lot le plus important.

Il y avait à peine une demi-journée qu'elle était installée à ses nouvelles fonctions, quand arriva une dépêche. La transcrire et l'envoyer à son adresse fut l'affaire de quelques minutes, et cet incident procura à Mirielle le plaisir de faire connaissance avec Mlle Sophie. Cette chère demoiselle, en dépit de tous les usages, n'avait pu résister au désir de connaître, s'il était possible, le con-

tenu du télégramme et s'était hâtée de venir, la première, faire une visite à Mlle de Boisfleury. A B., les choses se passaient en famille, et, malgré la défense formelle de recevoir dans l'intérieur du bureau, les inspecteurs étant loin, Mlle Francine trouvait plus simple de ne pas se déranger lorsque ses amies venaient la voir. Bon nombre d'indiscrétions résultaient bien de cette manière de faire; mais, personne n'ayant songé à s'en plaindre, la douce quiétude de la receveuse n'en était point troublée.

Mlle Sophie entra donc près de ces dames sans se faire annoncer et s'installa sans façon à côté d'elles, au grand étonnement de la jeune fille, qui sut pourtant être aimable et gracieuse comme toujours. Mlle Leréal triomphait! Quant à son amie, il faut croire que la vue de Mirielle la saisit bien fort, car elle en oublia la dépêche et ne se retira que lorsque Mlle de Boisfleury lui eut montré une délicate aquarelle et sa belle voix.

— C'est égal, se disait-elle tout bas, voilà une jolie tête! C'est ce que l'on doit appeler sans doute le type arlésien? Mais si cette Vénus-là veut en profiter, elle te donnera du fil à retordre, Francine? Et ce sera bien fait!... Ça t'apprendra à t'engouer d'une étrangère!...

Sur cette réflexion peu charitable, elle regagna sa demeure, se promettant le méchant plaisir de dire mille malices à son amie... Pourquoi? Que lui avait donc fait la douce Mirielle? Avait-elle été fière et orgueilleuse de son nom, de ses talents? Lui avait-elle fait sentir sa supériorité, l'avait-elle blessée, en un mot?... Non, assurément! Mais elle avait été charmante, c'en était assez pour que l'envie, la jalousie fussent en jeu. Expliquera qui pourra ce phénomène étrange : souvent, hélas! nos plus belles qualités, celles qu'on peut le moins contester, sont précisément celles qui nous suscitent des ennemis acharnés.

On dit souvent que les jours se suivent et ne se ressemblent pas; mais pour Mirielle, il n'en était pas ainsi : ils se suivaient et se ressemblaient à un tel point, qu'elle savait, à une minute près, à quelle heure M. le Curé faisait prendre l'*Union;* M. le Maire, son *Moniteur;* le juge de paix, son *Figaro;* le docteur ses revues médicales. Le télégraphe faisait passer ou recevait en moyenne dix dépêches par jour, et suivant le quartier où elles étaient envoyées, on déléguait aussitôt au bureau les émissaires de la curiosité.

Tantôt c'était Mlle Gertrude qui venait, avec grand intérêt, bien entendu, demander si l'épicière avait reçu des nouvelles de son fils,

le militaire, ou bien si le mari de cette pauvre petite jeune femme ne viendrait pas bientôt la rejoindre?...

Tantôt la femme du notaire, sous prétexte de visite amicale, venait annoncer des nouvelles à sensation pour chercher à lire sur la physionomie de ces dames une confirmation à son récit. Enfin le débitant de tabac, aussi marchand de journaux, voulait à tout prix que M. le Maire eût reçu des dépêches chiffrées, concernant la politique. Du reste, dans la bonne et paisible petite ville de B., un mandat fournissait une mine de conjectures; une lettre chargée était un événement, une lettre poste restante, un profond scandale...

Mlle Francine appelait à son aide toute sa présence d'esprit, toute la gravité magistrale de son aïeul, M. le premier président, pour ne pas forfaire à son devoir, tandis que Mirielle, exaspérée par toutes ces mesquineries et cancans de petite ville, répondait invariablement :

— Ah! vraiment? Je ne savais pas!

Elle n'avait certes pas besoin du serment qu'elle avait prêté pour garder le secret professionnel, et sans Mlle Francine, elle aurait évincé du bureau toutes ces solliciteuses indiscrètes... Hélas! la pauvre enfant se faisait illusion, en croyant couper court à tous ces commérages, et la curiosité non satisfaite ne servait qu'à aiguiser la langue de ces dames.

IV

Il y avait déjà six mois que Mirielle était installée à B., et ce n'était pas sans effroi qu'elle voyait approcher l'hiver. Novembre l'avait touchée de son souffle rude, et la jeune fille, ne soupçonnant pas les chauds vêtements qu'exige la proximité des montagnes, grelottait dans sa robe d'étoffe légère. Elle était arrivée avec les hirondelles, combien aurait-elle voulu partir avec elles! Avec quelle tristesse elle assistait aux préparatifs de départ de la troupe ailée!... Elle restait de longues heures à regarder les voyageuses et se disait : « Elles verront bientôt le ciel de la Provence! et moi... pauvre exilée, je resterai seule!... Allez, charmantes messagères, sur les grands arbres du couvent... Dites mille tendresses à mes bonnes Mères, mille folies à mes amies!... » Alors, une larme perlait à sa paupière et de jour en jour ses fraîches couleurs disparaissaient.

Mlle Leréal s'apercevant de la mélancolie de Mirielle, ne savait à quoi l'attribuer... Elle était réellement bonne, la chère demoiselle,

elle avait ouvert son cœur et sa maison à l'orpheline; mais elle était si sérieuse, si parfaitement ravie d'elle-même et de l'existence qu'elle menait, qu'elle n'aurait jamais pu soupçonner que l'ennui pouvait naître en sa compagnie. Ne voyait-elle pas toutes les autorités de la ville? N'était-elle pas invitée, ainsi que son aide, au dîner de carnaval des gros bonnets de l'endroit? Enfin, tous les dimanches, n'emmenait-elle pas Mirielle faire une promenade jusqu'à la croix du tournant, sur la grande route?...

A force de se creuser la cervelle, elle se dit un beau matin : « Cette petite doit être malade! Je lui ferai de la tisane... Mais aussi, elle n'est pas assez couverte, bien sûr elle se sera enrhumée!... Voilà! quand on est jeune, on ne veut rien écouter!... »

Et vite, la voilà qui cherche ses grandes aiguilles à tricot et qui commence un immense fichu de laine pour envelopper chaudement le cou et les épaules de « la petite », ainsi qu'elle l'appelait.

La couleur choisie était d'un bleu céleste, mais un peu fade, au dire de Mlle Francine. Une bordure orange devait en faire un chef-d'œuvre d'élégance et de bon goût... Mirielle avait bien envie de protester contre la bordure; mais comment se résoudre à contrarier l'excellente demoiselle, qui appréciait avant tout, dans un ouvrage, l'éclat et la solidité? Elle se résigna donc et accepta de bonne grâce la teinte orangée qui devait encadrer son joli minois.

Cette grande décision une fois prise, Mlle Leréal voulut aller elle-même chez Mlle Sophie, afin de choisir à son idée la couleur qu'elle voulait employer.

— Avant que la nuit descende tout à fait, je vais chercher de la laine, dit-elle. Faites allumer les lampes, mon enfant, et puis nous travaillerons... Il me tarde de vous voir enfin habillée chaudement!

— Merci, chère Mademoiselle, murmura Mirielle, qui se voyait déjà transformée en mandarine.

Mlle Francine, d'un pas leste et dégagé, traversa la place et fut bientôt chez son amie. Mais, à peine entrée, elle entend causer dans l'arrière-boutique, pompeusement décorée du nom de salon. Elle reconnaît la voix de la femme du docteur et, dès les premiers mots qu'elle saisit, elle reste pour ainsi dire pétrifiée... clouée sur place!

L'entrain de la conversation, du reste, était si vif que l'arrivée de la nouvelle venue n'avait pas été remarquée; aussi fût-ce sur un diapason élevé que l'on continua :

— Avez-vous remarqué les allées et venues de tous ces Mes-

sieurs à la poste? Vous qui êtes en face, Mademoiselle Sophie, rien ne doit vous échapper? Mieux que personne, vous pouvez me renseigner : on m'a dit que le fils du maire va lui-même chercher le courrier de son père! On m'a assuré que le receveur et le percepteur n'y faisaient qu'un chemin... Est-ce vrai? Et toutes ces visites, pour qui?... Vous le pensez bien...

— Assez causé! Je comprends où vous voulez en venir... et comme vous le dites fort bien, derrière mon comptoir, je vois clair...

— Alors?

— Tout ce que vous dites est vrai, très vrai!... Je peux même vous apprendre du nouveau : je suis sûre que vous ne saviez pas que le juge de paix faisait sa provision de timbres, toutes les semaines à peu près, cela du temps de Francine seule; mais maintenant, tous les jours que le bon Dieu donne, je vois cette espèce de hareng-saur entrer et sortir du bureau. A tel point que, hier, j'étais tellement humiliée pour la pauvre Francine que j'ai voulu savoir ce qu'il y allait faire... Eh bien! que croyez-vous qu'il allait y chercher?... Un morceau de papier gommé pour mettre sur une prétendue brûlure. Et vous seriez dupe de ce manège!...

— Oh non! Pour moi ce n'est qu'une abominable ruse, afin de voir les beaux yeux de cette charmeuse...

— Pauvre Francine, va!...

— Pauvre Mlle Leréal!... Et que dit la petite, quand tous ces Messieurs y vont?

— Ce qu'elle dit!... On voit bien que vous êtes sans malice, ma chère, mais, moi, j'ai de l'expérience... Elle ne dit rien du tout, elle n'en fait même pas grand cas. Elle prend un air modeste, fait sa sainte nitouche... pour mieux cacher son jeu, c'est clair!

— C'est une coquette!

— De la plus belle eau! Ce qu'il y a de plus fort, c'est qu'il n'y a pas que la jeunesse qui s'y laisse prendre...

— Vraiment?

— Il y a trois ou quatre jours, Madame, je m'y trouvais juste au moment où M. le Maire venait, en personne, réclamer son journal.

— Avait-il son écharpe?

— Non. Mais croiriez-vous qu'il a feint de ne plus se rappeler le nom de la petite et qu'il l'a appelé : Mlle Armide?

La jeune femme frémit de la tête aux pieds à ce nom nouveau

pour elle. Cette première terreur passée, elle eut pourtant le courage de demander : « Pourquoi Armide? Que veut-il donc dire? »

— Ah! voilà qui m'a donné de la peine... J'ai cherché dans mon histoire romaine, ancienne, dans l'histoire de France... dans Buffon! Enfin j'ai vu dans le dictionnaire que c'était une enchanteresse! Jugez, si sa femme le savait, quel bruit il y aurait dans le ménage! Une enchanteresse!...

— Oh oui! et de la pire espèce!...

— Francine en aura du désagrément. Mais aussi elle est trop bonne pour cette petite! ce sera bien fait!...

— Mon Dieu! quelle peste que cette étrangère! Combien j'étais heureuse et tranquille, avant qu'elle ne vînt, gémit la pauvre dame que la jalousie mordait à belles dents. Elle aurait pu ajouter : « J'étais de beaucoup la plus jolie et me voilà éclipsée... » Mais on s'avoue difficilement ces sentiments-là et, pour un empire on ne voudrait en convenir. Elle continua donc de se lamenter sur le danger que la beauté, la perversité de Mlle de Boisfleury pouvait faire courir à la paix, à l'union des époux et, après avoir déclaré que c'était un fléau pour la ville de B., elle se leva enfin pour prendre congé. Ce dérangement rappela soudain à la receveuse des postes que sa présence dans le magasin était fort indiscrète et elle s'enfuit précipitamment... Elle rentra chez elle sans laine, sans ouvrage; mais non sans rancune contre son amie, sa visiteuse, et malheureusement aussi contre Mirielle, cause innocente de son humiliation.

— Voilà votre châle, dit-elle à la jeune fille en le lui jetant brusquement sur les genoux.

— Vous n'avez donc pas trouvé de laine jaune? demanda Mirielle avec une secrète satisfaction.

— Non, Mademoiselle, lui fut-il répondu sèchement.

Et Mlle Leréal, accaparant le feu, se renferma dans un mutisme complet, tisonnant les bûches, tourmentant les charbons, les cendres, les chenêts... La pelle, les pincettes, le soufflet passaient tour à tour dans ses mains nerveuses... mais tout ce désordre n'était qu'une image affaiblie de la révolution qui s'opérait dans sa pauvre tête :

— C'est trop fort! pensait-elle. Etre la dupe d'une enfant!... Me faire moquer de moi par tout le monde... J'y mettrai bon ordre! Oui, je surveillerai... Je la renverrai, s'il le faut! Pourtant, je l'aime! cette petite. Jamais je ne lui ai rien vu faire qui soit répréhensible...

Il faut croire que Sophie est bien méchante!... C'est égal, elle doit avoir raison, il y a du vrai dans ce qu'elle dit... Je ne puis pas me laisser mépriser ainsi...

L'imagination, l'amour-propre, excités, ne gardèrent plus de limites, et bientôt la pauvre Mirielle devint un véritable monstre, aux yeux de Mlle Francine qui ne pouvant se contenir plus longtemps s'écria :

— Allez, allez vous coucher. Je veillerai seule... Vous ne m'êtes pas indispensable! sachez-le bien.

La jeune fille interdite ne sut que répondre. Qu'opposer à cette fureur dont elle ne pouvait soupçonner le motif?... Elle restait donc là, indécise, lorsque sa receveuse, d'un geste qu'elle crut superbe, lui montra la porte, en répétant d'un ton impérieux :

— Retirez-vous!....

Elle obéit aussitôt se demandant sérieusement si la raison de Mlle Francine n'était pas ébranlée... Etonnée, attristée, elle rentra dans son appartement ne sachant que penser de cette étrange conduite et n'y trouvant qu'une compensation, celle d'avoir son fichu exempt de la bande orangée qui lui déplaisait si fort.

Le lendemain l'orage s'était calmé; mais un aspect froid et sévère se révélait de prime abord sur le visage de Mlle Leréal, et malgré les avances, les prévenances de Mirielle, rien ne put la dérider. Depuis cette soirée fatale, la pauvre enfant constata avec étonnement que Mlle Francine n'était plus la même : elle, si bonne, si indulgente jusque-là, devint tout d'un coup, sèche, exigeante, même défiante... Souvent une allusion piquante, un reproche était adressé à la jeune fille qui pourtant faisait tous ses efforts pour lui plaire et constatait avec désespoir qu'elle n'y parvenait guère.

— Mais que lui ai-je donc fait? se disait-elle le soir, lorsqu'elle se trouvait seule dans sa chambrette. D'où vient qu'elle a tant changé à mon égard? Mon Dieu! Mon Dieu! Que je suis malheureuse!

Le chagrin de la douce Mirielle allait toujours croissant... Elle ne trouvait autour d'elle que des esprits prévenus : il y avait dans l'air comme un souffle de mauvais vouloir à son endroit qui paralysait tous ses mouvements, dénaturait ses intentions les meilleures. Alors qu'elle croyait le mieux faire, c'était précisément le cas où elle réussissait le moins... Mlle Sophie, n'étant plus retenue par la crainte de déplaire à son amie, s'en payait à cœur joie de malices et de

réflexions blessantes. La place n'était plus tenable, Mirielle se désolait... Son malheur d'être orpheline lui paraissait plus grand, plus affreux que jamais; elle avait même négligé sa correspondance, pour ne pas attrister ses amies par le récit de ses peines... Qu'on juge donc de sa joie délirante, de son bonheur, lorsque, en ouvrant un journal, elle lut tout au long :

« *Par décision de Son Excellence, le Ministre des Postes et Télégraphes, est nommé à Mende, M. du Garnac, employé supérieur.* »

Du Garnac!... Ce nom seul fut pour la jeune fille un baume souverain, une consolation inexplicable... Elle ne serait donc plus seule, puisqu'à quelques kilomètres seulement, elle aurait un ami, un protecteur! Il serait là! Elle pourrait lui écrire souvent, le voir quelquefois, lui raconter ses ennuis...

La chère enfant se sentait soutenue, encouragée, et les plus beaux rêves vinrent caresser son sommeil.

— Bien sûr, se disait-elle au réveil, c'est à cause de moi qu'il a demandé ce poste. Il est si bon! Il m'aime tant! Je veux être la première à lui souhaiter la bienvenue...

La voilà donc qui met tout en œuvre pour savoir au juste le jour où le nouvel employé entrerait en fonctions. « Ce que femme veut, Dieu le veut! » et M. du Garnac était à peine installé au télégraphe, que la sonnerie d'appel attire son attention. La bandelette de papier bleu se déroule et il lit :

« — Mon cher Monsieur du Garnac, que je suis heureuse et que vous êtes bon d'être venu si près de votre petite Mirielle ! N'aurai-je pas bientôt le plaisir de vous voir?... »

L'effet de cette dépêche fut foudroyant. L'employé restait là, bouche béante, épelait, lisait et répétait :

« M. du Garnac? Mirielle? le plaisir de vous voir? Et du bureau de B. ?... Mais que veut dire cela?...

« On me connaît, pourtant, puisqu'on m'appelle par mon nom! C'est bien à moi que l'on s'adresse... mais, je ne connais pas... mais, du tout!

Et l'impatiente enfant reprenait :

« Mais, pourquoi, ne me répondez-vous pas? Vous m'avez donc oubliée? Vous vouliez me faire une surprise et je vous devance... De grâce, ne me faites pas languir plus longtemps! Papa du Garnac, un mot d'amitié pour votre petite amie!... »

— De plus en plus fort! se dit l'employé qui, ayant eu le temps

de se remettre, trouvait la farce assez plaisante et ne demandait pas mieux que de la continuer. Ce fut donc avec l'insouciance de ses vingt-cinq ans, qu'il répondit :

« Le papa du Garnac est enchanté, ravi de retrouver Mirielle! »

— Ah! Enfin!... Il se décide, se dit la jeune fille. Il est bien toujours le même, un peu bourru, mais si bon!...

V

A partir de ce moment la joie, la gaieté, reparurent sur les jolis traits de Mirielle. Malgré la neige qui tombait au dehors, malgré la mauvaise humeur de Mlle Francine, elle chantait comme une fauvette, oubliant et la cage et le geôlier.

De son côté, le jeune employé était ravi! Bien qu'il comprît que c'était une méprise, les paroles gracieuses de la jeune fille caressaient agréablement son amour-propre; et puis, rien que ce nom! Mirielle!... Bien sûr, celle qui le portait était jolie, jeune, gracieuse... Elle avait un front d'ange, un teint de lis et de roses, une taille svelte, une main de fée... Qui pourrait se flatter de suivre jusqu'au bout une imagination, une ardeur de vingt-cinq ans!... Car c'était un tout jeune homme que le nouveau correspondant de Mlle de Boisfleury.

Qu'eût-elle dit si, au lieu des cheveux blancs du vieux papa du Garnac, elle avait vu la tête blonde et frisée de son homonyme, sa tournure élancée, son air fier et martial, la distinction de ses manières, surtout son élégance essentiellement parisienne? Il portait avec grâce la cravate lord Stanelly, le gilet en cœur, sur lequel se balançait mollement un superbe médaillon ornementé d'une tête de lion sur champ d'azur. Comme superlatif de bon ton, un costume bleu électrique, de coupe irréprochable, faisait valoir sa démarche noble et aisée. A part la mode, il trouvait assez piquant d'avoir des habits assortis à son emploi et témoignant ainsi de son amour pour sa profession.

Cet amour pourtant était bien un peu de commande, car ses goûts et ses aptitudes l'eussent attiré ailleurs, et il aurait été plus à son aise dans un uniforme d'officier que dans son paletot de bureaucrate; mais fils unique, seul espoir, seule consolation de sa mère, il avait fait taire son penchant pour la vie militaire et avait accepté

bravement une position plus calme et moins glorieuse. Un de ses parents, employé supérieur au ministère des Postes et Télégraphes, l'avait fait entrer dans l'administration, lui promettant un avancement rapide, et il s'était ainsi résigné à manier la plume et non l'épée.

— Ah çà, mon cher, dit-il un beau matin à l'un de ses collègues, est-ce que toutes les jeunes filles sont adorables dans ce pays?

— Adorables? Je n'en connais point... lui fut-il répondu.

— Enfin, par adorables, j'entends gentilles, fraîches, gracieuses, aimables; en un mot, comme la petite demoiselle qui m'écrit de B. vingt fois par jour.

— De B.? Ah! c'est sans doute l'aide de la vieille demoiselle... Tiens, mais il faut que vous ayez une veine écrasante pour que cette beauté daigne correspondre avec vous, car elle est dédaigneuse..... C'est à peine si elle regarde le vulgaire!

— Vraiment!

— J'appelle vulgaire, dit-il en se redressant, les gens, comme moi, qui n'ont point de particule et qui s'appellent Feuilletti tout court, par exemple. Il faut convenir aussi que je ne l'ai vue qu'une fois, lors de son arrivée...

— Ah! vous l'avez vue? Et comment est-elle?... Une beauté, vous dites?

— Oh! pour ça, oui. On peut dire qu'elle est jolie! Mais vous devez le savoir mieux que moi, puisque vous la connaissez.

— Moi! la connaître? Mais pas du tout, mon cher. J'ignore même si elle est Française... si elle vient de la Chine ou du Pérou...

A cette réponse, M. Feuilletti haussa les épaules et marmotta dans sa moustache : « A d'autres, mon vieux, tu te trompes, si tu me prends pour un gobe-mouche. » Et il se remit à son travail.

M. du Garnac n'avait donc point de chance, puisque la seule personne qui eût pu lui parler de Mirielle, mettait tant de mauvaise volonté à lui dire si elle avait les cheveux bruns ou blonds, les yeux noirs ou bleus..... Mais l'homme est tel, que plus il trouve de difficultés à satisfaire sa curiosité, plus il cherche les moyens d'en triompher.

Ce fut donc la nuit et le jour que son imagination lui représenta la jeune fille tantôt sylphide, syrène, nymphe ou muse; elle devint la Dame de ses pensées.

Cependant la méprise durait toujours : c'était souvent, bien souvent, que des dépêches arrivaient de B.

— Vous souvenez-vous de telle partie de campagne? demandait Mirielle à celui qu'elle croyait être son vieux mentor.

— Avec plaisir! répondait ce dernier, que la rédaction laconique des dépêches servait à merveille.

— Et mon chapeau que le vent a emporté dans le Rhône, la veille de mon départ, en avez-vous eu des nouvelles?

Pour bonne cause, il était répondu :

— Non! Pas du tout!

— N'avez-vous pas été trop en colère, quand vous avez compris que c'était moi qui avais caché vos lunettes? Vous me faisiez trop peur avec celles-ci... Elles étaient trop grandes!...

Instinctivement le jeune homme porta la main sur ses yeux, pour bien s'assurer qu'il n'y avait aucun appareil optique ni grand ni petit, et Mirielle, ne trouvant pas la réponse assez prompte, reprenait :

— Pourquoi ne me dites-vous rien? Ne soyez pas fâché au moins... Je vous en supplie!

Faché! Il s'en fallait bien que le brave garçon fût faché, mais il était embarrassé et se tenait à quatre pour ne pas télégraphier : « Vous êtes adorable!... Je suis à vos genoux... »

Cependant il se tira assez habilement d'affaires pour ce jour-là; mais il n'en fut pas de même le lendemain, lorsqu'il reçut ceci :

« — Bon papa du Garnac, que désire Mirielle?

« — Ma foi! disait-il, je ne sais pas ce qu'elle désire, moi! Que lui répondre?...

« — Je ne devine pas, Mademoiselle.

« — Mademoiselle! quel air cérémonieux... Vous jetez donc votre langue au chat?...

« — Oui...

« — Eh bien, venez à B.! Je serai heureuse! Comprenez-vous maintenant?

« Je serai plus heureux qu'elle », pensa-t-il. Et un soupir profond, trahissant le sentiment du jeune homme, attira sur lui l'attention du bureau tout entier. Un sourire narquois se dessina sur la lèvre de M. Feuilletti... Le pauvre du Garnac, furieux, embarrassé, se hâta d'interrompre toute correspondanee, en prévenant Mirielle que la ligne n'était plus libre.

M. DE MONTGORAND.

(*A suivre.*)

REVUE LITTÉRAIRE

LES ROMANS NOUVEAUX

I. *Le Crime et le Châtiment*, par Th. Dostoievsky (2 vol.), traduit du russe, par Victor Derély (Plon). — II. *Une Histoire écossaise*, d'après l'anglais de mistress Oliphan, par Mme de Witt, née Guizot (Perrin). — III. *L'Affaire du Malpel*, par Ch. Lomon (Plon). — IV. *Les Ormes*, par Henry Greville (*id.*). — V. *Les Mauvais Jours*, par F. Vilars (*id.*). — VI. *Le Livre Rouge*, par Nelly Lieutier (Blériot). — VII. *L'Etoile de la petite Jane*, par Jenny Lensia (*id.*). — VIII. *La Fiancée de la Mort*, par Anatole Posson (*id.*). — IX. *Les Noms Effacés*, par Mlle Th. Alp. Karr (Delhomme). — X. *Récits d'un Soldat*, par Oscar de Poli (Palmé). — XI. *Arnold*, par L. de Château-Châlons (Perrin). — XII. *La Vie dans le Mariage*, par Ant. Rondelet (*id.*).

I à III

Si l'on s'en souvient, notre dernier article contenait une assez longue analyse de plusieurs ouvrages russes, entre autres d'un roman de Dostoievsky : *Humiliés et Offensés*. En rendant hommage à l'incontestable talent de l'auteur, nous regrettions qu'après avoir soulevé tant de questions, il laissât l'esprit troublé sans se résoudre à aucune conclusion. *Le Crime et le Châtiment* est écrit avec le même parti pris, les compatriotes de l'auteur le regardent comme son chef-d'œuvre ; il nous offre une étude originale et saisissante d'une conscience faussée ou plutôt d'un être humain que les doctrines matérialistes ont privé de sa conscience et qui erre, sans lumière, au milieu des problèmes de la vie. Il faut féliciter le traducteur, M. Dérely, de rendre avec tant de soin des nuances si diverses et d'avoir fait de ce roman remarquable une œuvre presque française, la dégageant des obscurités que les traducteurs mal habiles

prétendent imposer comme preuve de leur fidélité au texte. Mais tout en louant cette œuvre, nous ferons les mêmes réserves que pour *Humiliés et Offensés*. Dostoievsky suit les tendances de l'école réaliste, chez laquelle l'art suprême se résume dans la photographie merveilleusement exacte, merveilleusement éclairée des milieux et, si l'on peut le dire, des sensations. Le romancier russe préfère la peinture des instincts bas à la grande peinture, où les vieux maîtres nous montraient le triomphe de l'âme humaine, aux prises avec l'égoïsme et la passion.

Dostoievsky ne saurait méconnaître la supériorité de la morale chrétienne, mais il ne la proclame pas; il s'agite sur un terrain mouvant, évitant d'enfoncer, sans jamais prendre pied... C'est en quoi il nous paraît dangereux, parfois même fatigant. Il fait de son criminel un véritable « enfant du siècle ». Dans l'histoire de l'humanité, le meurtrier, le coupable, se présente séparé du reste des hommes, la malédiction divine, l'indignation publique, le poursuivent jusqu'à ce que son crime soit expié; être à part, auquel le reste du monde se flatte de ne pas ressembler et dont on se détourne avec une légitime horreur! De nos jours, l'opinion s'est faussée à ce point que l'assassin inspire surtout la curiosité; il devient même le seul héros compris par la foule! Il cherche des applaudissements et il en obtient! Son image figure à toutes les vitrines, il travaille pour la gloire, vingt fois sur trente, il recueille plus de sympathies que sa victime. Les corruptions de la civilisation font rétrograder jusqu'à la barbarie; on se venge, on tue, on supprime l'obstacle, puis, comme le Huron ou le nègre d'Afrique, on entonne le chant de victoire. L'homme du monde, la femme élégante se servent de revolvers ou d'acides corrosifs, au lieu de tomhawaks ou de lances, voilà toute la différence. Quant aux grandes lois de la charité, du pardon chrétien, qui y songe, qui ose les invoquer?

Rodion Raskolnikoff, le héros du roman, jeune étudiant intelligent et lettré, appartient à une bonne famille bourgeoise; il a des habitudes de sobriété rares chez un Russe; il est bien élevé, il collabore aux journaux avancés et s'occupe beaucoup des questions sociales. L'orgueil et les utopies socialistes pervertissent en lui tout sens moral. Il se croit des capacités transcendantes, il rêve d'éclairer l'humanité par son génie, tout en se frayant, à lui-même, un large chemin. Malheureusement, dans l'état actuel de la société, le génie indigent végète. Rodion Raskolnikoff connaît une vieille usurière,

créature absolument méprisable, « vermine » nuisible. Cette femme possède une certaine fortune; on sait qu'elle léguera son bien mal acquis à un couvent grec, raison de plus pour que l'étudiant s'arroge le droit de la tuer et de la voler. Rodion se dit sans cesse : qu'il vaut bien Alexandre, Mahomet, Napoléon; ces grands hommes n'hésitaient point à franchir l'obstacle; au prix de cent mille vies, ils passaient, guidant les peuples vers de nouvelles destinées. L'étudiant russe fera comme eux, après une longue et savante combinaison, il assommera deux femmes au lieu d'une, parce qu'au dernier moment, le hasard a doublé l'obstacle. Mais le crime une fois accompli, la fièvre s'empare du coupable; il se croit poursuivi, il s'imagine que tous connaissent son secret ou le lisent sur son front; il enfouit l'argent dérobé sans oser y toucher, il souffre d'infernales tortures... Ce n'est pas que Rodion regrette l'acte commis!... D'après ses principes, il doit être prêt à recommencer au besoin. On arrête des innocents en sa place, il ne s'en émeut nullement, la « morale » de l'intérêt personnel a fait de lui un atroce égoïste, pour lequel la vie des autres ne compte pas.

Qu'on imagine un assassin gardant un dernier reste des notions chrétiennes; celui-là tremblerait d'autant que sa victime serait plus vile; comme Othello, il craindrait d'avoir tué « l'âme avec le corps ». On ne connaît plus ces craintes ni ces remords; rien ne défend plus l'existence de ceux que l'ambition, la vengeance ou la débauche, déclarent leur proie et condamnent au nom du progrès... Le juge d'instruction a raison de dire à Rodion Raskolnikoff : « Il faudrait que les hommes extraordinaires portassent un vêtement particulier, un emblême quelconque, pour qu'il n'y ait pas de confusion dans les catégories d'individus » et aussi, sans doute, pour que les obstacles se hâtassent de disparaître d'eux-mêmes à leur approche. Rien d'étrange comme ces dialogues des magistrats et du coupable qu'ils soupçonnent et avec lequel ils jouent comme le chat avec la souris, sans se hâter de le faire arrêter. L'auteur s'applique à rendre les représentants de la justice et de la société aussi peu estimables que le criminel lui-même. Il suspend ainsi notre indignation pour arriver à nous faire condamner ceux qui punissent, comme celui qui assassine.

L'analyse psychologique de l'âme du criminel se continue dans deux volumes très compacts, avec une étrange insistance. Tantôt Rodion donne tous les signes de l'aliénation mentale, tantôt il recouvre pleine possession de lui-même; mais sa raison demeure

oblitérée par le sophisme. Parfois, Rodion est un Hamlet du dix-neuvième siècle, un Hamlet, dont le crime ne s'explique par aucun grand mobile, à moins qu'il n'invoque la fatalité. Du reste, Dostoievsky a cherché à dépasser Shakespeare. Son héros ne tue pas seulement le sommeil, comme Macbeth, il tue le remords! Cette absence du remords, cette paralysie complète de la conscience est le comble de l'horreur, de la dégradation et du désespoir; les âges chrétiens ne la soupçonnaient pas; c'est la damnation commencée en ce monde!

Poussé par deux femmes, ses bons génies, le meurtrier finira par aller baiser la boue de la place publique, se confesser au peuple qui le raille, se dénoncer à la police. Sera-ce afin d'expier son crime? Oui, peut-être, au fond de l'âme, si difficile à dépouiller de tout sentiment humain, mais l'orgueil protestera et criera toujours plus haut que la conscience. Rodion ne se repentira pas! Condamné à la déportation en Sibérie, l'étudiant subit sa peine avec une cynique indifférence; s'il n'a point recours au suicide, c'est qu'il veut encore *jouir* de la vie après sa libération.

Ses compagnons de bagne le détestent : « Tuons-le, disent-ils, car cet homme ne croit pas en Dieu ! « Les misérables ont compris qu'un coupable privé de remords, une âme sans Dieu, est plus redoutable que l'animal féroce. Si la société en venait à se composer uniquement d'individus de cette espèce, mieux vaudrait vivre au milieu des brutes.

Un auteur qui nous amène invinciblement à ces réflexions n'est-il pas un champion de l'ordre et du dogme? On se sent, par moments tenté de le croire. On devine même chez Dostoievsky un fond de sentiments chrétiens; une des plus émouvantes scènes est celle où la malheureuse Sonia lit la *résurrectionn de Lazare* à Rodion l'assassin... Et cependant, comme son héros, le romancier restera sceptique; comme lui, il juge en utopiste la question sociale. A la fin, il essaiera de réhabiliter son criminel, non par le repentir et l'expiation, mais par l'amour d'une créature souillée. Il est vrai que l'auteur cessant ici d'être réaliste en vient à idéaliser la *prostituée* d'une façon aussi fausse que dangereuse. Sonia ne s'adonne au vice que pour sauver les siens d'une atroce misère; l'âme de la jeune fille demeure immaculée au milieu des hontes et des turpitudes. Elle n'a pas besoin des pleurs de Madeleine pour se purifier; la société, marâtre immonde qui dévore l'innocence des malheureux,

voilà la grande coupable! D'ailleurs, aux yeux de certains sectaires des doctrines du progrès, Sonia ne représente-t-elle pas la femme affranchie et libre, la femme de l'avenir?

On ne fait qu'entrevoir la « régénération, la rénovation » du meurtrier. Dostoievsky annonce qu'il en entreprendra peut-être l'histoire dans un autre volume. Pour saisir la pensée complète du romancier, il serait nécessaire de connaître cette suite. Quant à la première partie de l'œuvre, elle mérite déjà une sérieuse attention; il la faut lire, moins comme un roman admirablement écrit, que comme une étude sociale, fruit de longues et curieuses observations. Il faut aussi la regarder comme le miroir fidèle du triste état des âmes à notre époque, non seulement en Russie, mais par toute l'Europe. L'auteur, qu'on a cru un moment près d'une conclusion, reprend bientôt son mouvement de pendule dont chaque oscillation semble répéter le : « Que sais-je? » de Montaigne : Crime, châtiment, conscience, préjugés, erreur, vérité, qu'est-ce que tout cela et que valent ces mots? Dostoievsky étudie tout et ne se prononce sur rien, c'est la devise de l'art pour l'art, c'est aussi le secret de la corruption sans remède, qu'on répand parmi les masses.

L'Histoire écossaise de mistress Oliphan, traduite par Mme de Witt, fournit le plus frappant contraste avec le roman russe. L'Écosse protestante n'en a pas moins gardé, en général, les grands principes du christianisme. Mistress Oliphan écrit sous l'empire de ces fortes convictions qui font la grandeur de l'âme humaine. Tout l'intérêt de son œuvre se concentre également sur un crime commis par un homme bien élevé. Le meurtrier n'est pas découvert, il n'a pas le courage de se livrer à la justice, un autre se dévoue pour lui, mais une prompte fuite et l'exil mettent ce généreux ami hors d'atteinte.

Patrick, le criminel, expie, par des tortures morales épouvantables, l'égarement d'un instant, car il n'a pas prémédité la vengeance et le meurtre, comme Rodion; il se repent, il prie; un jour il sauve sept naufragés, au péril de sa vie, et s'écrie : « Seigneur, Seigneur, me rejetteras-tu? Sept pour un, Seigneur. Je n'ai travaillé à les sauver que pour les ramener à tes pieds!... Dieu éternellement béni, souviens-toi de ta bonté et ne me ferme pas le ciel! Si ce n'est pas ta volonté, je ne te demande pas ta gloire, seulement ton pardon, Dieu miséricordieux, seulement un regard de ta Face! » Hélas! « sept vies sauvées ne peuvent racheter une vie perdue ».

Rien ne fait retrouver la céleste étincelle qui rallume la vie, comme le dit Shakespeare. Cependant, nul ne doit désespérer sur la terre. Si sept vies sauvées, si la vie entière du coupable consacrée à la pénitence ne sauraient racheter un meurtre, le sang du Rédempteur payera pour le sang répandu. « La miséricorde et la lumière, Patrick, notre Père ne les accorde pas à prix d'argent, s'écrie la pieuse sœur du criminel, acceptez-les de sa main libérale. Il a payé cher le don qu'il vous offre, Patrick, acceptez-le de Celui qui a accompli le seul sacrifice qui puisse subsister devant Dieu, sang pour sang! » Que l'on compare maintenant les mobiles si différents d'après lesquels les deux romanciers déterminent les actes et les sentiments de leurs héros, l'idée que l'un et l'autre nous donnent de l'âme humaine, puis, qu'au seul point de vue dramatique même, on décide entre l'athée et le croyant! C'est là, surtout, ce qui nous a frappés dans l'histoire écossaise, nous n'avons pas l'intention de l'analyser, du reste. Beaucoup de qualités la recommandent aux amateurs des romans d'outre-Manche; nous ne les signalerons point. Disons seulement qu'on y trouvera, comme toujours, chez les auteurs anglais, les scènes les plus émouvantes au milieu des détails minutieux de la vie ordinaire : flots de larmes et flots de thé, menus bavardages et grands caractères. On y verra aussi des miss toutes candides, à peine échappées de la *nursery*, profiter très pratiquement des moindres rencontres pour assurer leurs fiançailles; d'autres miss, que les circonstances forcent à un célibat perpétuel, se dévouent avec ardeur aux soins de leurs proches. Il y a là de beaux caractères et de nobles vocations qui manquent du véritable aliment. Mistress Oliphan peint d'une façon très intéressante les mœurs de sa patrie, les usages écossais, les relations encore féodales entre le *laird* et le paysan, ses *vues* prises au pays des bruyères offrent ce charme mélancolique qui sied si bien à la rêveuse Calédonie. Ajoutons que la mélancolie de l'auteur n'a rien d'amolissant, ni son puritanisme rien d'étroit, comme il n'y a rien de risqué dans les aventures romanesques de ses personnages. D'ailleurs, grâce à son cadre poétique et à son émouvante donnée, ce récit ressort du terre à terre, où se plaisent, en général, les *authoress* anglaises.

Décidément, on voit *rouge* en ce moment; voici un troisième roman qui se déroule autour d'un assassinat; mais *l'Affaire du Malpel* n'est ni une thèse sociale, ni une étude morale.

Dans sa *Regina*, M. Lomon montrait une mère vendant son honneur pour assurer un sort heureux à son fils. Cette fois, les rôles changent : un fils naturel se sacrifie pour sauver les restes de l'honneur maternel. — Quant à l'assassinat, un vulgaire chenapan s'en charge, et la victime a un caractère tellement répulsif qu'on la plaint à peine. Constatons avec plaisir que les plaisanteries irréligieuses, les tirades de mauvais goût, ont presque disparu de ce nouvel ouvrage; nous les avions signalées dans *La Regina* et dans *L'Amirale*, la justice demande que nous félicitions l'auteur de s'en être dispensé ici.

Peut-être que pour les friands des scandales de cour d'assises, *l'Affaire du Malpel* ne paraîtra pas assez *corsée*... Félicitons-nous, au contraire, de rester au milieu de gens dont la moitié est presque honnête. — Seul, le caractère de M. de Challenges a quelque chose d'absolument odieux. Il séduit une très jeune fille, l'abandonne sans se préoccuper du fils dont il lui laisse toute la charge. — Vingt-cinq ans après, il la retrouve mariée à un homme honorable et n'hésiterait pas, si les circonstances le lui permettaient, à troubler cet intérieur. En attendant, le viveur incorrigible cherche à séduire une femme de chambre dont le mari, repris de justice, se venge par un assassinat. Au moment où M. de Challanges tombe baigné dans son sang, M. Morel vient aussi pour lui demander raison de plusieurs entrevues suspectes avec sa femme. La lumière s'éteint; M. Morel s'imagine avoir tué du coup son rival. — Épouvanté des suites probables de cet acte, l'honorable bourgeois ne voit d'autre ressource que le suicide, cette panacée universelle du roman moderne. Il est sauvé par le fils inconnu de sa femme, auquel il accordera, plus tard, la main de sa fille unique. — Un jeune magistrat aimait Berthe et allait l'obtenir, il y renonce, il se démet de ses fonctions, afin de pouvoir laisser échapper Paul, le fils de Mme Morel et de M. de Challanges, qui s'obstine à s'exposer aux soupçons de la justice. Devenu avocat, malgré les malédictions d'un oncle « sénateur inamovible », grand partisan des juges et des gendarmes, — Octave déclare net que « les fonctions de magistrat lui semblent incompatibles avec sa conscience ».

Serait-ce, en somme, la morale de l'histoire? Il vaut mieux en tirer une autre. — M. Lomon prouve en effet que les fautes de jeunesse, d'abord excusées si légèrement, puis si cruellement reprochées par le monde, portent avec elles d'inévitables châtiments. —

Elles troublent l'équilibre social comme celui de la famille, elles vouent au malheur l'innocent avec les coupables. — Le romancier peut bien les réparer avec la baguette des fées qui hantent son imagination, dans la réalité elles demeurent irréparables.

VI

La morale, demandez-en à Mme H. Greville! Elle compose, en un tour de main, des manuels civiques pour les pauvres petites filles qu'on veut sevrer de Dieu, et mêle volontiers sa pédagogie laïque à ses romans, ce qui ne les rend pas plus amusants tant s'en faut! — Cette histoire dans les *Ormes* est passablement singulière. — Il s'agit d'un amour semi-platonique entre un gendre et une belle-mère, chose assez rare d'ailleurs, pour qu'on ne s'effraye pas des conséquences du sermon. — Ces sortes de choix malsains tentent les muses vieillissantes, témoin Mme Sand et son *François Le Champi*. Mme Gréville se procure ici le double agrément de faire croire à la persistance indéfinie des charmes féminins et de protester contre ces lois établies par l'unanimité des honnêtes gens pour sauvegarder la conscience individuelle, c'est-à-dire contre les *convenances*. — Le manuel civique de notre romancier contient cette piètre définition de la conscience, laquelle n'est guère plus morale que le fameux « mécanisme » de M. Taine : « La conscience est le sentiment que les autres auraient de nos actes, s'ils les connaissaient. » Comme ils connaissent seulement l'apparence, il s'ensuit sans doute, que nous pouvons braver une opinion très souvent fausse. — C'est se mettre en opposition avec soi-même, car l'auteur a défini le devoir : « Ce que chacun de nous est obligé de faire pour ne pas être blâmé des honnêtes gens. » Or les honnêtes gens ont seulement pour nous juger le témoignage de l'apparence. — Quelle honnête femme ne blâmerait pas une belle-mère veuve de vivre sous le même toit qu'un gendre, également veuf, quand cette belle-mère et ce gendre se sentent attirés l'un vers l'autre par une passion, sinon déchaînée, du moins avouée? Ils ne sauraient « exister l'un sans l'autre », au dire de Mme Gréville, et ils ne voient pas de milieu entre le suicide en commun ou une cohabitation qui leur fera perdre la réputation. Ils optent pour le blâme d'un public incapable de les apprécier. — Quant à leurs rapports intimes, ils sont sûrs d'eux-mêmes! « Si nous étions des êtres ordinaires, s'écrie Marcel, ce que nous avons

résolu serait impossible; si nous n'avions pas une longue habitude du silence et de la résignation, nous ne saurions contenir nos révoltes. » — Ces êtres extraordinaires : « Ainsi que des martyrs livrés aux bêtes dans le cirque, font face à la foule. » Ils se consolent de leurs chagrins par des considérations sociologiques imitées de J. Éliot. « Après un temps plus ou moins long, soupire le gendre amoureux, que reste-t-il de nos angoisses? rien, pas même une fumée! Mais ce qui reste, c'est l'effort constant sur soi-même, c'est l'être moral que nous avons été, qui a aimé, qui a souffert, qui a été bon et grand; c'est notre influence sur ceux qui viendront. O Flavie! aimée de vous, dans cette intimité profonde et immatérielle, combien je me sens meilleur et plus digne!... » Notez que ces âmes sentimentales vivront en solitaires et n'auront, espérons-le, aucun héritier pour transmettre « leur influence morale » aux futures générations. Le résultat de leur effort constant devra demeurer dans l'air ambiant que respire l'humanité. Combien tout cela sonne creux! Qu'elles sont vides, affectées, déclamatoires, ces phrases et ces contemplations de la nature, du *Grand Tout* auquel on mêle son être; qu'il satisfait peu ce panthéisme par lequel on veut remplacer Dieu! En fait d'apostrophes au soleil, nous préférons celle de Phèdre, une coupable du genre de Flavie, mais moins dangereuse, avec ses fureurs sensuelles, que l'autre avec ses mollesses quintessenciées.

La morale indépendante a beau prendre de grands airs, elle chancelle toujours sur le piédestal que lui dresse l'orgueil, et si elle tient en main une faible luciole c'est encore au flambeau de la religion qu'elle l'allume en cachette.

VII à X

Les Mauvais Jours, par M. Vilars, simples pages écrites sans prétention, mais pleines d'utiles exemples, plairont à nos jeunes lectrices, auxquelles nous les recommandons bien volontiers. Trois jeunes filles dont le père et tuteur vient d'être ruiné, traversent courageusement les épreuves de la pauvreté. Sous un titre qui semble annoncer des catastrophes, on trouve une quantité de scènes amusantes et gaies; d'ailleurs, le petit roman se termine à la satisfaction générale. *Les mauvais jours* ont été adoucis par l'amitié et le dévouement d'une foule de braves gens; l'auteur se

montre optimiste et on lui en sait gré; tant de romanciers prennent à tâche d'assombrir la vie, déjà bien assez noire!

C'est le cas de Mme Nilly Lieutier, son *Livre Rouge* contient une collection d'odieux caractères. Il y a quelque chose de pénible dans ce tissu de méchancetés exagérées, dans ces intrigues atroces ourdies autour de la jeune héroïne. Celle-ci se nomme *Jane*, quoiqu'elle soit très française, et l'on se demande pourquoi cette orthographe étrangère. Jane, durant les premières années de son enfance, subit un véritable martyre entre les mains d'une tante dénaturée, elle n'échappe plus tard, au poison, à la folie, à une alliance qui lui répugne, que par l'intervention d'une vieille amie courageuse et devouée dont elle épousera le petit-fils. Enfin, elle sera heureuse!

Il y a également des poisons terribles dans l'histoire d'une autre *Jane*, l'héroïne de Mme Jenny Lensia. Une marâtre va jusqu'aux tentatives du crime afin de s'approprier la fortune de sa belle-fille, mais c'est son unique enfant qui succombe à la suite d'une fatale erreur. Cette nouvelle un peu fantastique eût demandé un cadre plus moyen âge. Le second récit, contenu dans le volume intitulé : *l'Étoile de la petite Jane*, nous plaît davantage. On y voit une jeune femme bien douée se transformer en un monstre de jalousie. Incapable d'apprécier son propre bonheur, *Lucy* deviendra, elle aussi, presque criminelle, elle compromettra la santé, la réputation, l'avenir de son angélique cousine, Marie-Anne. Enfin le remords s'éveillera devant la couche funèbre d'un fils tendrement aimé; Lucy rachètera vaillamment sa faute et Marie-Anne saura pardonner. Ces pages sont remplies d'excellentes leçons.

Le nouveau roman de M. Posson a un grand succès parmi les lecteurs honnêtes, lesquels, quoi qu'on en dise, sont encore nombreux. S'inspirant d'un épisode de la Révolution, le romancier a donné un intérêt plus vif au récit, qu'il mène bride abattue, entraînant, émotionnant son public, le laissant à peine respirer. Il s'agit du complot formé par le baron de Batz et le comte Fersen, pour sauver Marie-Antoinette. On le sait, ce complot échoua et les conjurés portèrent fièrement leur tête sur l'échafaud. Notre romancier met en scène bourreaux et victimes; il montre Camille Desmoulins et Danton dans la vie privée. Sans se défendre de quelque sympathie pour le premier, que protège un touchant amour conjugal, il

peint le second avec tout l'odieux de son caractère mêlé, cependant, de bons mouvements, soudains et capricieux, comme ceux du fauve.

Les véritables héros du roman sont imaginaires et nombreux : Maître Pierre d'abord, le vaillant chef de Chouans, les deux Corbins père et fils, traîtres infâmes, vendus à la République, la famille de Keruzec, Hector de Keruzec, qui s'unira dans la mort avec Berthe, l'humble et gracieuse fille du Chouan, etc., etc. La scène finale du roman serait digne de nos vieilles Chansons de geste, comme cette intrépide troupe de Chouans était digne de la vieille France qu'elle défendait.

Le recueil de Mlle Karr, intitulé : *les Noms effacés*, renferme une suite de légendes ou de traits, qui tous démontrent le prix de l'humilité et de l'abnégation, prix si grand que les hommes ne sauraient l'acquitter et que Dieu seul y suffit. La narratrice rajeunit les légendes de la cathédrale de Cologne et de la flèche de Caudbec, ces merveilles d'architecture que n'ont signées aucun nom d'artiste, car les vieux maîtres chrétiens aimaient à perdre leur personnalité dans le rayonnement de la gloire qu'ils procuraient à Dieu. Quels exemples plus utiles, à une époque où le moindre talent prétend occuper le public, où pour faire parler de soi, loin de reculer devant le scandale, on le provoque volontiers! Les deux autres récits de Mlle Karr sont empruntés l'un à l'allemand, l'autre à l'anglais. *La Dédaignée* nous présente une pauvre fille qu'on immole, et qui s'immole sans cesse elle-même, pour le bonheur de tous. « Quand on se voit indignement trompé, disait quelqu'un, on prend son cœur et l'on s'en va. » Mlle Karr approuve cette fierté, mais son héroïne ne sait que se donner sans pouvoir jamais se reprendre. *La fille du sergent-major*, dont les tristes aventures terminent ce volume, tombe par degrés jusqu'à la misère; une maladie de poitrine la tue lentement. Sa dévouée domestique irlandaise la dispute au Workouse protestant, avec un admirable courage. On assure que cette histoire n'a rien de fictif, qu'elle a ému plus d'un cœur généreux en Angleterre et qu'on doit, à celle qui l'a racontée la première, la fondation de plusieurs établissements pour les phtisiques. Nous sommes persuadé que le livre entier de Mlle Karr portera aussi, parmi nous, des fruits d'édification.

On ferait injure aux lecteurs assidus de la *Revue du Monde*

catholique en supposant qu'ils n'ont pas gardé bonne mémoire des *Récits d'un Soldat*, écrits avec une verve, une sensibilité et une crânerie toutes françaises, par M. de Poli, et dont ce recueil a eu la primeur. Ces récits viennent de paraître en volume, on leur donnera une place sur la table du salon ou dans la bibliothèque de la famille, on voudra les faire connaître, surtout aux jeunes gens, auxquels ils conviennent si bien. Beaucoup d'exemples ont prouvé, en dépit de préjugés stupides et de railleries ineptes, que les soldats du pape sont, en même temps, les meilleurs soldats de la France, peu l'ont dit avec autant de conviction et d'entrain. M. de Poli se sent ici, sur son terrain; il est souvent narrateur et héros, sa plume a cette vaillance, cette fierté, cette bonne grâce charmante et distinguée qu'il montrait lui-même quand il faisait partie de la 2e compagnie du 28e, dont il raconte si bien les prouesses pendant la Commune. Le livre se clôt par un souvenir de Rome; les ruines du camp des prétoriens fournissent à notre auteur l'occasion de juger les vieux Romains d'une façon qui ne ressemble guère à celle de Bossuet, mais dont le tour humoristique, les piquantes allusions font sourire et penser.

XI

Voici un roman de forme assez rare, volumineux récit en vers ou plutôt en prose rimée, où l'auteur raconte et chante la lutte de la libre-pensée contre la foi. *Arnold* hésite entre l'ange et le démon, entre Noëlla et Dolès. L'ange triomphera avec le secours d'une joyeuse gitana qui, pour récompense, recevra le baptême, et, déposant son tambourin, deviendra une bonne épouse, une ménagère rangée. Des mœurs, des danses, des rires, une fougue, une simplicité, des audaces, des crudités de langage toutes provençales, étonneront peut-être un lecteur plus froid, mais pourquoi faire le procès de cette œuvre amusante et légère? Nous y avons trouvé un bien joli tour joué à M. le Préfet,

L'homme créé du ciel pour être satisfait,

comme disait Laprade; laissez-nous vous le raconter en humble prose : Trois pauvres Franciscains vivaient en paix à Béos, lorsque la République fulmina ses fameux décrets d'expulsion. — Le préfet arrive accompagné de deux acolytes et de sa bande de voyous. — On lui laisse crocheter la première porte du couvent;

une seconde s'ouvre et se referme sur les fonctionnaires qu'une douzaine de vigoureux montagnards reçoivent à la place des religieux. Nos gars déchaussent le préfet puis ses aides, leur jettent un froc sur les épaules, les encapuchonnent, leur lient les mains, après quoi les lancent à la foule soudoyée. Hués, frappés, roulés dans la boue, les faux moines apprennent qu'il est quelquefois dangereux de vouloir faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas qu'on vous fît. C'est le cas de dire : *Si non e vero e bene trovato!*

XII

Les romans honnêtes finissent presque tous, comme celui d'*Arnold*, par le mariage; souvent c'est par là que débutent ceux qui ne le sont pas. Nous imiterons les premiers, en terminant par la remarquable étude de M. Antonin Rondelet : *la Vie dans le mariage*. L'auteur déclare, tout d'abord, « qu'on ne rencontrera pas, dans ces pages, un seul mot qui puisse alarmer une âme de vingt ans ». Il tient parole avec la scrupuleuse délicatesse de l'honnête homme, sans effort, comme sans affectation. « Se faisant une loi absolue de ne point jeter les yeux au-delà d'une certaine frontière, de ne point laisser entraîner son regard jusqu'à l'accomplissement du désordre, mais de montrer le point précis où le terrain s'abaisse et où commence le mal. » Et il le montre à la lueur si nette de la conscience chrétienne, devant laquelle disparaissent tous compromis, tous faux-fuyants.

Le livre de M. Rondelet se divise en quatre parties : 1° *Avant le mariage*. 2° *La vie du mariage*. 3° *Les crises du mariage*. 4° *Quelques formes particulières du mariage*. Cette *Revue* a publié déjà quelques pages de la première partie, c'est précisément sur ces pages que nous nous permettrons de montrer un léger désaccord avec l'auteur. Il y déplore la réserve exagérée de certaines familles en ce qui touche, même de très loin, l'idée du mariage, réserve qui tendrait, selon notre écrivain, à épouvanter les jeunes filles, à les confiner dans le célibat et comprimerait en même temps les premiers élans du cœur chez le jeune homme qu'elle conduirait à de secrets désordres. Une telle pruderie serait en effet blâmable et ferait fausse route avec les meilleures intentions; mais, nous le demandons, le nombre de ces familles trop austères est-il donc si grand?

Ne se plaint-on pas bien plutôt du contraire. Les parents ne favo-

risent-ils pas une éclosion trop précoce par le théâtre, les lectures, les réunions, le peu d'attention sur leurs discours, ou ceux des autres, devant leurs enfants? Ceux-ci ne perdent-ils pas beaucoup trop vite cette ingénuité, cette innocence, cette candeur sans lesquelles tout le charme de l'enfance s'évanouit, au point qu'on se prend à chercher s'il est encore des enfants? La petite fille n'a jamais joué plus au naturel le rôle maternel que depuis l'invention des énormes poupons enrubannés, la jeune fille n'a jamais tranché avec autant de désinvolture la question du mariage, elle ne s'est jamais montrée aussi avide d'entrer dans le monde par cette porte qui le lui ouvre. De là tant de choix dictés par l'empressement et basés sur les seules considérations de fortune, d'intérêt ou de position. De ces concessions viennent tant d'unions malheureuses et funestes dont le sagace observateur dénonce le péril, en parlant de la désastreuse influence d'un mari sans principes, dans ses chapitres intitulés : *De la démoralisation de la femme par l'homme.*

C'est aux parents qui se laissent trop emporter par le courant du jour, que M. Rondelet adresse ses conseils, si sages et si éclairés sur l'éducation. En particulier, sur celle que d'imprudents utopistes cherchent à imposer pour les jeunes filles, sur cette fureur d'examens et de cours, où la jeune Française de bonne maison perd à la fois, sa grâce héréditaire, son esprit naturel, sa distinction, son charme féminin, pour acquérir le plus insignifiant bagage scientifique. C'est encore aux parents de méditer le chapitre sur les préliminaires et la conclusion du mariage; grave affaire rendue plus importante, s'il est possible, à notre époque, par la situation des catholiques, car il faut, à tout prix, assurer d'avance l'éducation religieuse des générations à venir. En traitant de la demande en mariage, des entrevues, des cérémonies nuptiales, l'auteur a composé un manuel de bon ton, offrant en même temps, un guide parfait de conduite chrétienne. Il a soin de faire, dans ses avis, la part égale pour le jeune homme et la jeune fille. Les femmes se plaindraient à tort de ne point rencontrer, chez le sympathique moraliste, les complaisances que leur prodiguent certains écrivains. Personne ne les respecte davantage et ne les comprend mieux que lui, personne ne saurait les étudier d'un œil plus paternel. Seulement M. Rondelet veut que l'épouse soit ce qu'elle doit et ce qu'elle peut être, quand elle puise sa vertu, sa force, sa dignité, sa grâce, à la source divine de l'Évangile. Il lui trace, d'une main ferme et douce,

ce rôle de chrétienne qui fera toujours, et quoi qu'on en dise, la gloire, le charme, le bonheur de la femme.

Plusieurs reconnaîtront sans doute dans les chapitres de la *Bouderie*, du *Caprice*, de la *Mauvaise humeur*, etc., le trait sûr, l'art discret mais impitoyable aux méchantes excuses, la fine critique, la connaissance si complète du cœur humain auxquels l'ingénieux conférencier nous accoutume depuis longtemps. En résumé, M. Rondelet a voulu indiquer les moyens d'établir et de conserver un heureux équilibre dans cette vie double qu'on appelle le mariage, et où chacun doit faire de généreux efforts sur lui-même, pour maintenir le niveau du calme, de la paix, de l'accord mutuel. Il s'en est acquitté avec l'expérience d'un homme du monde, la sagesse d'un moraliste chrétien, modéré jusque dans la rectitude absolue, il n'exagère rien, il n'oublie ni les difficultés, ni les exigences de la vie; il veut qu'on se rende bien compte de « l'économie des choses humaines. « Toute notre vie, dit-il, obéit à une loi morale dont elle ne saurait s'écarter; c'est de ce mélange des conditions heureuses ou malheureuses que se trouve la raison d'être de notre progrès et de notre achèvement... Nous sommes toujours obligés de supporter quelque chose, et si nous n'avions rien au dehors pour prêter à l'effet de notre action, nous serions obligés de nous supporter directement nous-même, ce qui deviendrait peut-être le plus lourd fardeau. »

L'auteur de *la Vie dans le mariage*, ne promet pas aux époux, même les mieux assortis, un bonheur sans nuages, mais il prouve que l'association conjugale « multiplie les forces, crée des affections que rien ne remplace, procure des biens inestimables ». Si elle est la cause de dures épreuves, elle a le don d'affermir contre l'épreuve même. Pour les âmes non appelées à une vocation plus haute, le mariage sera toujours la destinée providentielle, mais il le faut entendre et pratiquer dans le sens chrétien, il restera ainsi la condition qui assure le mieux le bonheur en ce monde, puisque « les souffrances mêmes, ne sont pas sans charmes quand on les traverse la main dans la main ». Mais n'essayons ni d'analyser ni de découper un ouvrage que beaucoup de nos lecteurs tiendront à posséder en entier, pour le consulter dans ces circonstances délicates de la vie où le courage a besoin d'être soutenu, le moral relevé, l'humeur adoucie, la voie montrée par une parole amie et toujours sûre.

J. de Rochay.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Parmi les souhaits dont le premier jour de l'an a été l'occasion, il en est un que tous les Français auraient pu s'adresser mutuellement avec une sincérité que n'avaient peut-être pas tous les autres, c'est que l'année 1885 ne ressemble pas à l'année 1884. Y a-t-il un seul citoyen qui se fût refusé à former ce vœu ou qui n'en désirât pas l'accomplissement? A part les heureux gagnants de ces grosses loteries pour lesquelles la République se montre si complaisante, où sont les gens que la situation politique et l'état des affaires satisfassent? A qui l'année 1884 a-t-elle semblé bonne? M. Ferry lui-même n'en doit pas être fort content.

« L'année qui finit, dit un journal républicain, ayant été paisible, aurait dû être féconde.

« Elle a été stérile.

« On l'avait annoncée comme une année économiqne.

« Elle s'est employée en futilités.

« Sa grosse promesse avait été de remédier aux crises industrielles, aux chômages des ouvriers, aux misères qui sévissaient à Paris, à Lyon...

« Elle ne nous a donné qu'une commission des 44 et une énorme enquête, d'où rien n'est sorti. Amusettes!

« Son autre grosse affaire devait être, nous disait-on, de mettre de l'ordre dans les finances.

Elle s'est consacrée à la révision de la Constitution. Et quelle révision? Autres sornettes!

« C'était la révision du budget qu'il fallait. »

Si des républicains parlent ainsi de l'année qui vient de finir, que n'auraient pas à en dire les conservateurs, surtout les catholiques? Cette année si préjudiciable aux finances, à l'agriculture, au commerce, si stérile en résultats politiques, n'a été féconde

qu'en excès et en scandales de toutes sortes; elle a vu s'aggraver les maux que la République cause à la France. La dépravation des mœurs favorisée par l'enseignement athée et la morale indépendante, l'odieuse laïcisation en laquelle se résume toute l'action du parti républicain, ont fait de tristes progrès. Autant la religion est persécutée, autant le pays est éprouvé. Les républicains avaient-ils cru faire assez pour la France en s'attaquant au catholicisme et en cherchant à faire prévaloir la libre-pensée? On peut voir, par les résultats de leur politique, que l'impiété ne fait pas le bonheur des peuples. Tout souffre depuis que la République règne. C'est son premier châtiment de n'avoir pu réaliser aucune des promesses par lesquelles, depuis trop longtemps, elle séduit et elle trompe les masses. Jamais il n'y a eu moins de bien-être, moins de sécurité dans le travail, moins de prospérité générale pour le pays qu'en ces dernières années où le parti républicain a eu tout pouvoir de réaliser les programmes et de remplir ses engagements.

Tout le monde en est venu à trouver la situation mauvaise, tout le monde désirerait un changement. Voilà l'occasion pour les Français qui se sont souhaité une bonne année, de réaliser leurs vœux. L'année qui commence va être, en effet, une année électorale. Il ne dépend que du pays de mettre fin à un état de choses que chacun trouve mauvais et d'amener un changement qui est dans le vœu de tous. Le premier mal, c'est le gouvernement. La France souffre de la République. On ne le voit pas encore assez. Beaucoup de ceux qui ont leur part du malaise général ne discernent pas suffisamment d'où vient cet état de trouble et de souffrance qui a arrêté la prospérité commune et lésé tant d'intérêts particuliers. Au seul point de vue des affaires, qui est celui que l'on considère davantage, la République a causé au pays un préjudice dont chacun éprouve les effets, mais sans toujours en apercevoir la cause. Malgré tout, il y a encore une grande partie de la population, la moins sensée, la moins sage, qui tient à la République, soit par haine ou défiance de la Monarchie, soit par une confiance obstinée en un régime dont le nom exerce depuis longtemps un si fâcheux prestige sur les masses.

Il n'est pas certain que le pays veuille être guéri du mal dont il souffre. L'opinion, du moins, aura deux fois l'occasion de se manifester. Les élections sénatoriales sont prochaines. Un tiers de la Chambre haute va être renouvelé. Le gouvernement a eu soin de

préparer les voies. Toute la comédie de la révision s'explique par les élections sénatoriales qu'elle avait uniquement en vue. La révision de la Constitution n'a fait que changer la loi électorale du Sénat. Avec cette loi qui subordonne le suffrage des communes rurales à celui des communes urbaines, le parti au pouvoir se croit assuré du résultat. Une loi de circonstance, comme l'écrivait M. Lambert de Sainte-Croix aux délégués sénatoriaux de l'Aude, a faussé le mode de l'élection. Pour s'assurer le scrutin, M. Ferry et ses amis ont modifié le corps électoral. On ne voulait pas autre chose avec la révision. La nouvelle loi électorale du Sénat, en changeant la proportion des délégués, a remis aux villes, c'est-à-dire aux passions politiques et aux influences administratives, l'élection des sénateurs. Dans une commission parlementaire, le ministre de l'intérieur a pu annoncer que, d'après ses calculs, le nouveau système donnerait la majorité aux républicains dans la plupart des trente-sept départements où doit avoir lieu le renouvellement triennal. Le gouvernement se flatte de faire les élections. Qu'elles soient, avec le système qu'il a fait prévaloir, plus radicales qu'opportunistes, il est tout disposé à en prendre son parti, pourvu qu'elles soient républicaines.

Du côté des conservateurs, on semble se résigner à un échec que les intrigues gouvernementales suffiraient à amener, même quand les conseils municipaux des villes ne seraient pas acquis d'avance, pour la plupart, aux candidats républicains. On attend mieux du suffrage universel. C'est sur ce terrain que l'on se prépare à livrer bataille à la République. A coup sûr, si une réaction doit se faire contre le régime qui a épuisé le pays, elle viendra plutôt de la masse des citoyens que d'un petit corps d'électeurs sorti des combinaisons de l'opportunisme. D'ici en octobre, les événements auront trop d'influence sur les dispositions des esprits pour que l'on puisse devancer de neuf mois le résultat des élections générales. Le sort du pays est entre ses mains. Avant tout, il lui importe de secouer le joug du parti qui l'opprime, de faire disparaître le régime qui le fatigue et le ruine. Plus de républicains, plus de République : tel devra être le verdict du suffrage universel.

Il se prépare pour le gouvernement des embarras, des complications même qui pourraient bien aider au mouvement d'opinion que ses excès et ses fautes commencent à soulever de toutes parts contre lui. L'affaire du Tonkin pèse toujours lourdement sur les destinées

du ministère Ferry. Un incident grave menace d'en sortir et de mettre en question l'existence du cabinet. La démission du ministre de la guerre, donnée au commencement de l'année, en l'absence du Parlement, sans autre motif possible qu'un désaccord ancien entre lui et le président du conseil, est venue compliquer la question de Chine de l'éventualité d'une crise parlementaire. Le général Campenon n'a point quitté le ministère sans dire pourquoi il s'en allait. Ses adieux au personnel du ministère de la guerre, ses confidences à plusieurs rédacteurs de journaux en ont trop appris, malgré tous les démentis officieux, sur les causes de sa retraite pour que le Parlement puisse se dispenser de faire plus ample lumière sur les circonstances de cette démission. En dépit de rectifications équivoques, il reste avéré que le général Campenon s'est retiré du ministère parce que la politique de M. Jules Ferry dans l'Extrême-Orient lui paraissait incompatible avec les nécessités de la défense nationale.

La démission du ministre de la guerre est une accusation contre le président du conseil. Elle signifie que les projets de M. Jules Ferry tendent à désorganiser les forces militaires et à compromettre la sécurité de la nation. L'opinion s'en est émue, le Parlement ne saurait y être indifférent. On annonce dejà des interpellations. M. Ferry devra s'expliquer sur ce désaccord qui touche aux intérêts vitaux du pays, et en même temps revenir sur toute cette affaire du Tonkin restée si obscure. La nomination de M. le général Lewal, au poste de ministre de la guerre, est l'indice d'une politique plus décidée et plus nette au Tonkin. Le gouvernement paraît résolu à engager une action vigoureuse contre la Chine et à proportionner l'effort au résultat à atteindre. Pour cela il faudra envoyer de nouvelles forces au Tonkin, prélever sur l'armée continentale un plus grand nombre de régiments ou de bataillons, organiser, en un mot, contre la Chine un corps d'armée au complet. Que penseront les Chambres de cette nouvelle politique? A qui du général Campenon qui se retire parce qu'il trouve ces expéditions lointaines compromettantes pour la défense nationale, ou du général Lewal qui n'a été appelé à lui succéder que pour seconder le président du conseil dans ses nouveaux projets, à qui du ministre dévoué à la cause républicaine ou du ministre acquis à la politique de M. Ferry, les Chambres donneront-elles raison?

Le cabinet ne se présente pas devant le Parlement avec une

conformité de vues, une entente parfaite qui lui donnerait au moins la force de l'union. Le départ du général Campenon l'a mis dans le désarroi. On disait que le ministre de la marine, qui s'est vu retirer la direction des opérations militaires au Tonkin, était tout prêt à le suivre dans sa retraite. M. Waldeck-Rousseau n'attendrait aussi que l'occasion de s'assurer des dispositions de la majorité pour se séparer de M. Ferry et peut-être un ou deux de ses collègues, qu'on nomme, s'en iraient-ils avec lui. L'affaire du Tonkin, malgré la récente victoire du général de Négrier, s'annonce donc pour le cabinet Ferry comme une grosse difficulté. Par suite des incidents de la démission de M. Campenon, la majorité va se trouver dans l'alternative d'abandonner le maître pour lequel elle n'a eu jusqu'ici que des complaisances et des flatteries, ou d'adopter avec lui une politique périlleuse et impopulaire qui peut lui aliéner l'esprit de ses électeurs.

La situation est critique pour le cabinet et même pour le régime. L'expédition du Tonkin, le déficit du budget, la crise générale des affaires, ce sont là de lourdes responsabilités qui pèsent sur la République. En haut, avec la rentrée des Chambres, qui vient d'avoir lieu, va recommencer l'agitation parlementaire, et peut-être la démission du général Campenon n'est-elle que le prélude d'une crise ministérielle. En bas, l'orage populaire continue à gronder et à s'étendre. Sous le nom d'ouvriers sans travail, tout ce qu'il y a d'anarchistes et de socialistes à Paris se groupe, se concerte, se prépare à agir en commun. Les réunions les plus tumultueuses continuent d'avoir lieu; les résolutions les plus violentes sont adoptées. Le Conseil municipal de Paris est saisi des doléances et des réclamations du parti socialiste et sommé de s'en occuper. La rue s'entend avec le corps municipal : c'est l'action de la démagogie qui va s'exercer sous le couvert d'une autorité constituée. Les journaux du parti sont plus furieux que jamais. Le drapeau rouge s'est déployé librement à des funérailles dont les meneurs de la démagogie ont fait l'occasion d'une manifestation socialiste. Dans sa prison, Louise Michel est restée une héroïne de la Révolution. L'enterrement de sa mère devait être un deuil de famille pour le parti révolutionnaire; il a été surtout une démonstration du socialisme. Avec le drapeau rouge, que la police a eu la faiblesse de laisser passer, par crainte d'une collision sanglante, ont retenti les cris menaçants de : *Vive la Commune! vive la Révolution sociale!* entremêlés de blasphèmes contre Dieu.

Les essais d'émeute se multiplient; la tourbe socialiste prend l'habitude de s'emparer de la rue, de faire reculer la police. Les réunions publiques qu'on n'ose même plus réprimer excitent de plus en plus les esprits et préparent le jour des aggressions violentes. Pendant que l'anarchie grandit à la faveur de la faiblesse du gouvernement et du fol aveuglement de la bourgeoisie, la décomposition sociale s'avance. Ce ne sont pas seulement les crimes qui se multiplient, les scandales qui augmentent, les excès du libertinage qui croissent en étendue et en audace, il y a des signes plus généraux de la perversion des esprits, de la décadence des mœurs. L'indifférence pour le bien et le mal est devenue telle qu'on ne sait même plus le reconnaître l'un de l'autre. Le crime même n'est pas loin de paraître vertu. Déjà en ces dernières année l'adultère, l'infanticide étaient sortis plus d'une fois indemnes de la Cour d'assises par le verdict de l'opinion. C'est l'assassinat lui-même qui vient d'être absous par le jury. Il y aura maintenant les héroïnes du meurtre. Mme Clovis Hugues, désormais célèbre, a montré à tous ceux qui auront une vengeance éclatante à tirer le chemin de la gloire. Le droit à l'assassinat est proclamé en elle. A son exemple et avant même l'acquittement dont elle a été l'objet, deux fonctionnaires de la police, l'un commissaire, l'autre officier de paix, égarés par le désespoir de leur affection filiale, ont cru pouvoir demander compte, l'épée et le revolver en main, de la mort tragique de leur mère, à ceux qu'ils accusaient d'en avoir été les instigateurs. Les bureaux d'un journal socialiste, le *Cri du peuple*, ont été le théâtre de ce drame, où il y a eu de part et d'autre des blessés. Sous prétexte de justice, l'assassinat entre dans nos mœurs et le jury indifférent ou sceptique n'hésite pas à en proclamer la légitimité.

D'autres symptômes, peut-être plus tristes encore, accusent la perversion du sens moral, la dissolution de la société. La frénésie du luxe et du plaisir qui a envahi les classes riches ne s'arrête à aucun excès, à aucune dégradation. Les spectacles les plus recherchés sont ceux où la licence s'étale le plus impudemment; aux réunions mondaines il faut des raffinements inconnus jusqu'ici; la fureur du jeu marche de pair avec les recherches de la sensualité. Théâtres, courses, salons, foires, tout sert à cette folle passion d'amusements, et la charité elle-même ne sait plus se faire sans que le plaisir en soit l'occasion. Les mœurs du Bas-Empire sont revenues. Il y a aujourd'hui à Paris un cirque, où les fils de familles épris

des gloires de l'histrionisme se donnent eux-mêmes en représentation, sous les costumes d'écuyers et de clowns, à côté des femmes du monde travesties en ballerines. La haute société y afflue.

Le spectacle est dans le goût du jour. A Lille, on s'est empressé d'imiter les exemples du cirque Molier. L'Hippodrome de cette ville, autrefois si sage et si honnête, a vu aussi des jeunes gens des classes élevées se ravaler au rang d'histrions pour l'amusement d'une foule avide de nouveautés et folle de plaisirs. Toutes les décadences se ressemblent, a-t-on dit. La France en serait-elle venue au point où en était l'ancienne Rome, lorsque les Barbares vinrent la surprendre dans toutes les hontes et les dégradations de sa luxure? Il y a autour de nous des peuples qui n'en sont pas encore là. Notre dignité ne devrait pas moins souffrir que notre patriotisme des humiliations que de pareilles mœurs infligent à notre pays et des périls qu'elles nous font entrevoir.

Avec un gouvernement comme le nôtre, avec les progrès du socialisme et de l'anarchie, avec la décomposition morale qui mine la France, nous avons sujet de tout craindre, et de nous-mêmes et de l'étranger. Le moindre mouvement révolutionnaire mettrait la société française aux abois; nous en sommes à trembler à chaque instant des menaces de l'Allemagne. Ces jours derniers encore, la nouvelle de la mort de l'empereur Guillaume, dont la santé est regardée comme notre suprême espoir, jetait la panique dans le monde de la finance. Cependant le vieil empereur met beaucoup d'empressement et d'obligeance à nous rassurer. Son discours à l'ouverture du Reichtag était une promesse solennelle de paix. A l'occasion des réceptions du nouvel an à Berlin, il n'a pas manqué de constater de nouveau les heureux effets de l'entente des trois empires pour le raffermissement de la paix en Europe. « C'est une grande satisfaction pour moi, dit le vieux souverain, dans une lettre de remerciements aux autorités de Berlin, de penser que, par l'adhésion personnelle des chefs des deux grands États voisins, mes efforts pour la consolidation de la paix ont été couronnés de succès. »

Tant que vivra l'empereur Guillaume, à qui son grand âge commande l'abstention et la quiétude, ces garanties précaires de paix nous couvriront; elles suffisent même, pour le moment, à empêcher les questions en suspens de tourner à un conflit européen. L'affaire d'Égypte, toujours pendante, reste une cause ouverte de complication. L'opinion anglaise s'irrite des lenteurs et des réserves mises

par le gonvernement à l'annexion de l'Égypte à l'empire britannique; elle s'irrite davantage de l'ajournement de la réponse des puissances aux dernières propositions du cabinet de Saint-James, relatives à l'Égypte. Des journaux qui se sont faits les organes d'un chauvinisme intraitable, ont même profité d'une crise de santé que traverse M. Gladstone, pour réclamer un changement de ministère. Quant au premier ministre, si sa politique, comme l'ont assuré ses organes officieux, consiste vraiment à rendre l'Égypte à elle-même, en la reconstituant sur de meilleures bases, et répudie toute idée d'occupation ou de protectorat exclusif de l'Angleterre, on ne conçoit pas qu'une entente dans ces conditions tarde tant à s'établir entre l'Angleterre et les puissances intéressées dans les affaires d'Égypte, d'autant plus que ces puissances paraissent disposées à tenir compte à l'Angleterre de la situation que les événements lui ont faite en Égypte, et à reconnaître, dans une juste mesure, ses droits et ses intérêts.

Il y a beaucoup d'obscurité dans cette question égyptienne. L'Allemagne semble y jouer un rôle équivoque. La démarche qu'elle a faite de concert avec la Russie, au sujet de la Caisse de la dette, indique bien qu'elle entend conserver à la question un caractère international qui lui permette de s'en mêler. On prête à M. de Bismarck des plans occultes qui se rattacheraient à la retraite de M. Gladstone. La politique du cabinet libéral entraverait ses projets. Le chancelier voudrait un ministère de conquête qui, en mettant directement la main sur l'Égypte, lui fournirait une occasion de querelle avec l'Angleterre et un prétexte à compensations coloniales pour l'Allemagne. De là, dit-on, l'attitude provocante de l'Allemagne dans les questions coloniales, l'annexion en Afrique d'Augra-Pequeña, le protectorat de Cameroun, la prise de possession de la Nouvelle-Guinée; de là encore les difficultés incessantes suscitées au gouvernement britannique en Égypte, la demande d'admission dans le Conseil de la Caisse de la dette, l'ajournement systématique de toute réponse aux récentes propositions de l'Angleterre.

Quoi qu'il en soit de ces combinaisons machiavéliques, imaginées uniquement peut-être par les journaux officieux de M. Gladstone, pour le défendre contre les impatiences et les visées ambitieuses de l'opinion anglaise sur l'Égypte, les négociations se poursuivent entre les puissances au sujet de la réponse à faire aux propositions anglaises concernant l'Égypte. Pour l'emprunt que le gouvernement

du Khédive serait invité à contracter, afin de remettre un peu d'ordre dans les finances et dans l'administration égyptiennes, les trois Empires, d'accord avec la France, proposeraient de substituer la garantie de l'Europe à celle de l'Angleterre, ce qui ôterait tout prétexte à une occupation indéfinie de l'Egypte par les troupes anglaises. Nos journaux ministériels assurent que la France ne poursuit plus le rétablissement de la situation privilégiée qu'elle occupait jadis, de concert avec l'Angleterre, dans la vallée du Nil : « Elle se propose uniquement, d'accord avec le reste de l'Europe, dit la *République française*, de faire respecter le caractère international des institutions qui ont été établies en Égypte et de défendre contre toute atteinte les intérêts qui devaient se croire suffisamment protégés par les contrats solennels intervenus entre l'Europe et l'Égypte. »

Il est probable qu'une nouvelle conférence sera appelée, dans des conditions plus favorables que celle de Londres, à résoudre la question égyptienne où toutes les convoitises de l'Europe semblent s'être donné rendez-vous, moins sans doute en vue d'avantages particuliers à obtenir dans la terre des Pharaons, que pour ôter à l'Angleterre le monopole de son empire colonial. Sous ce rapport, ces nouvelles assises diplomatiques seraient le complément de la conférence qui se tient à Berlin et où les puissances se font un partage à l'amiable de l'Afrique.

Après toutes ces conférences, ne verra-t-on pas enfin un Congrès des puissances s'occuper de la situation du Saint-Siège d'où dépend la restauration du droit et de l'ordre en Europe? Le Souverain Pontife ne cesse pas d'élever la voix pour protester contre l'usurpation italienne et l'abandon dans lequel le laissent les États. Deux fois de suite, devant le Sacré-Collège, et en réponse à une adresse de la jeunesse catholique italienne, Léon XIII vient de poser de nouveau devant l'Europe la question du pouvoir temporel du Pape. Une fois de plus, le chef de l'Église a constaté que la situation faite à l'Église et à la papauté par le nouvel état de choses à Rome, était intolérable et le devenait de plus en plus. Il a pu se plaindre, à propos de l'hôpital de Sainte-Marthe qu'il vient si libéralement d'établir dans les dépendances du Vatican, et pour lequel il n'a rencontré que difficultés et ennuis, que l'exercice même du droit de charité lui était contesté. La licence extrême de la presse, la faveur accordée à l'hérésie au centre même de la catholicité, les

attaques incessantes des ennemis du Saint-Siège, les débordements de l'impiété en face du Vatican sont une entrave nouvelle et une humiliation insupportable pour le vicaire de Jésus-Christ. C'est avec une souveraine énergie que Léon XIII a revendiqué à la face du monde l'indépendance de la papauté.

L'Italie ne répond à ses réclamations que par de nouveaux excès. Pour avoir fait courageusement écho à la parole du Pape, le *Journal de Rome* a été saisi deux fois de suite. Mais ailleurs cette parole est libre. Le projet formé à Rome d'une ligue pour la revendication du pouvoir temporel du Pape répond au sentiment catholique. En France, il commence à être bien accueilli. C'est par la parole et la prière que les catholiques devront agir. Si toutes les influences se mettaient résolument au service de cette grande cause, de quel poids ne seraient pas auprès des gouvernements eux-mêmes les réclamations des catholiques! Qui sait si la restauration du pouvoir temporel ne sortira pas un jour d'un grand mouvement d'opinion en Europe?

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

30 *décembre*. — La réunion des droites du Sénat adresse le manifeste suivant aux électeurs sénatoriaux :

« Électeurs sénatoriaux,

« Vous êtes appelés à renouveler le mandat de vos représentants au Sénat.

« Jamais ce devoir ne s'est imposé à vos consciences dans une situation plus grave.

« Il s'agit de savoir si vous consentirez à prêter votre appui ou si vous voudrez mettre un terme à une politique qui, après avoir méconnu les droits les plus sacrés, en est arrivée aujourd'hui à menacer tous les intérêts.

« Sous prétexte d'assurer la liberté de conscience, cette politique poursuit, vous le savez, contre la religion de la France, une guerre systématique, dépourvue à la fois de franchise et de loyauté. Elle a banni de vos écoles même le nom de Dieu; elle menace aujourd'hui de fermer vos églises. Des réductions successives et vexatoires du budget des cultes annoncent et préparent sa complète suppression. Un pas de plus dans cette voie et, l'État définitivement séparé de l'Église, le prêtre, privé de sa subsistance et chassé de sa demeure, ne sera plus là, dans vos campagnes, pour bénir vos enfants et assister le mourant à sa dernière heure.

« Sous prétexte de réformer la magistrature, cette politique a porté atteinte à son inamovibilité, seule garantie des justiciables. Des exclusions systématiques ont arraché de leur siège des juges entourés de la considération publique, et la nature des choix qui les ont remplacés enlève à la justice le caractère d'impartialité qui seul peut assurer l'autorité morale de ses arrêts.

« Les charges généreusement acceptées, courageusement supportées par le pays après nos malheurs, avaient ramené l'ordre et même la prospérité dans nos finances. Des dépenses exagérées, sans mesure et sans profit, ont fait perdre tout le fruit de ces sacrifices. En moins de six ans, trois milliards d'emprunt ajoutés à notre dette publique en ont fait la plus lourde de l'Europe. Plus de 500 millions sont venus accroître nos charges annuelles. Le budget de l'exercice courant se solde par un déficit de 200 millions, et une insuffisance pareille est déjà prévue pour celui qui va s'ouvrir. Si un frein n'est apporté à ces prodigalités insensées, de nouveaux emprunts sont indispensables pour acquitter des engagements téméraires et rendent nécessaire aussi la création de nouveaux impôts, déjà annoncée par une parole échappée à l'imprudence d'un ministre.

« Sous le poids de ces charges énormes, l'industrie languit et l'agriculture voit s'accroître tous les jours les souffrances aiguës causées par une crise d'une intensité sans exemple. Les mesures que le gouvernement promet toujours pour lui venir en aide se font attendre, et aucune n'est encore réalisée.

« Après les désastres d'une guerre sanglante, la France demandait avant tout la paix pour rassembler et refaire ses forces épuisées. On l'a engagée, sans la prévenir, dans une série d'expéditions stériles et meurtrières. Il ne s'est plus agi seulement d'assurer le respect du nom de la France dans les contrées qu'ombrageait déjà son drapeau ou parmi les populations auxquelles nos missionnaires, apôtres de la civilisation et de la foi, avaient appris à la bénir. Ce sont de véritables conquêtes qu'on a entreprises tout à la fois à Tunis, à Madagascar, au Tonkin et au Congo. Par suite de ces fantaisies tumultueuses, nous soutenons aujourd'hui contre la Chine une guerre commencée sans prudence, poursuivie sans vigueur et dont nul ne peut prévoir le terme. Le moment n'est pas loin où, pour continuer cette lutte ruineuse, il faudra compromettre la mobilisation de notre armée, en envoyant dans ces régions lointaines une partie du contingent que le service obligatoire enlève chaque année à nos campagnes.

« L'opinion publique s'émeut devant ces conséquences éclatantes de tant de fautes accumulées. Craignant sans doute que ce sentiment général ne se fît jour dans le prochain renouvellement sénatorial, le gouvernement n'a rien épargné pour altérer la sincérité de cette épreuve.

« C'est à la veille même de l'élection qu'une loi, discutée et votée d'urgence, dans le dessein avoué d'en modifier le résultat, est venue changer le principe même de l'organisation du Sénat. Une répartition nouvelle des délégués à élire a été faite entre les conseils municipaux, en dehors de toute règle de proportion, uniquement calculée en vue des chances d'un succès électoral. C'est ce que n'ont pas craint de signaler au pays des amis dévoués des institutions actuelles, en flétrissant cette procédure du nom d'expédient et de manœuvre. Loin de repousser cette allégation, un ministre n'a pas fait difficulté d'annoncer à la tribune qu'il attendait avec confiance de ce qu'il a appelé sa *méthode électorale* une manifestation favorable à la politique dont il est l'organe.

« La minorité conservatrice du Sénat n'a point failli au devoir de protester contre ces artifices, et, plutôt que de s'y laisser enfermer, beaucoup d'entre ses membres n'ont point hésité à réclamer la grande et loyale épreuve du suffrage universel.

« Ils pourraient aujourd'hui se refuser à une lutte qu'on s'est efforcé de rendre si inégale et attendre le jugement du pays.

« Leurs amis leur ont demandé et les remercient de ne pas déserter le combat.

« Nous avons confiance en effet que, quelles que soient les combinaisons que le gouvernement s'est complu à faire et qu'il a pris même soin de remanier à plusieurs reprises, ses calculs seront trompés. S'il a cru pouvoir par là amener au scrutin des électeurs complaisants, dociles à l'action administrative et disposés à s'aveugler sur ses fautes, il a fait à ces électeurs nou-

veaux une injure imméritée qui sera déjouée par leur indépendance et leur patriotisme.

« C'est en faisant appel à ces sentiments patriotiques justement alarmés sur l'avenir du pays que les sénateurs conservateurs sortants se présentent dans l'arène électorale. Là même où leur voix rencontrerait le moins d'écho et où le gouvernement recueillerait des dispositions spécialement prises contre eux le succès qu'il en attend, leur protestation demeurerait comme une réclamation faite au nom de la justice et de l'intérêt public, dont l'opinion sincère du pays leur saura gré et dont l'avenir leur tiendra compte.

« *Les droites du Sénat.* »

31. — Le ministre de la marine reçoit la dépêche suivante du général Brière de l'Isle :

« Nous avons eu pendant plusieurs jours des combats avec les pirates aux environs de Hong-Yen.

« Ces combats ne nous ont occasionné aucune perte et ont coûté à l'ennemi trois cents tués et deux canons.

« L'état sanitaire est très bon et l'esprit des troupes excellent. »

Le ministre de la marine reçoit du général Brière une autre dépêche annonçant une sortie victorieuse de la garnison de Tuyen Quang.

« Les Chinois, qui harcelaient la place, ont été repoussés avec de grandes pertes. Nous avons eu sept hommes mis hors de combat. »

Le ministre de la marine est également informé par le gouverneur de la Cochinchine que, contrairement au bruit que l'on avait fait courir de la capture par les Chinois d'un transport français, le *Bien-Hoa*, ce transport se trouvait encore dans le port de Saïgon.

Le Conseil municipal de Paris recommence la guerre contre le préfet de police et rejette l'ensemble du budget de police. Une délégation, nommée par la commission des ouvriers sans travail, se rend à l'Hôtel de ville pour sommer le Conseil municipal de prendre certaines mesures d'application immédiate, destinées à remédier promptement à la crise ouvrière. Elle est reçue par le président du Conseil, qui les engage à formuler par écrit leurs revendications verbales.

1er *janvier* 1885. — *Une nouvelle laïcisation.* Le préfet de la Seine dénonce le traité qui confiait aux sœurs de Charité l'infirmerie du dépôt de mendicité de Villers-Cotterets.

Le défilé banal des corps constitués a lieu comme les autres années devant M. Grévy. Les Parisiens s'amusent beaucoup du singulier costume de l'ambassade de Tombouctou.

De nouvelles secousses de tremblement de terre occasionnent de nombreux désastres dans les provinces de Grenade et de Malaga.

2. — Le *Journal officiel* publie les nominations suivantes dans l'épiscopat :

Mgr Hasley, archevêque d'Avignon, est transféré à l'archevêché de Cambrai; M. l'abbé Cœuret-Varin est nommé évêque d'Agen; M. l'abbé Gonindard, évêque de Verdun; M. l'abbé Labouret, évêque du Mans; et M. l'abbé Oury, évêque de la Guadeloupe.

3. — Le *Journal officiel* publie en tête du numéro de ce jour la nomination

du général Kewal, commandant le 17e corps d'armée, comme ministre de la guerre, en remplacement du général Campenon.

Ce dernier, sur la proposition de M. Jules Ferry, est nommé grand'croix de la Légion d'honneur, pour *services exceptionnels*. Quels services?

Le général Brière de l'Isle est promu au grade de général de division pour services *éclatants* au Tonkin.

Capture d'une canonnière chinoise. Une canonnière chinoise, qui cherchait à forcer le blocus à Taï-Wan-Foë, a été capturée par *la Galissonnière*, et son état-major avec l'équipage ont été retenus prisonniers à bord du *Bayard*. Sur les quarante hommes qui montaient la canonnière, treize étaient anglais, entre autres le capitaine et le second.

Une dépêche de Tamatave annonce le débarquement d'un détachement français à Vohemar, qui a été occupé après la défaite des Hovas. Ceux-ci ont perdu deux cents hommes, et les Français n'ont eu que cinq tués ou blessés.

Une nouvelle explosion de dynamite a lieu à Londres, à la station de Gower Street .

4. — Le ministre de la marine reçoit de Hanoï la dépêche suivante, datée du 4 janvier.

« Hier soir, le général de Négrier a culbuté six mille Chinois à une journée à l'est de Chu.

Un millier de socialistes révolutionnaires se réunissent hier au Père-Lachaise sur la tombe du citoyen Blanqui. Des couronnes sont déposées par l'ancienne rédaction de *Ni Dieu ni Maître*, le comité révolutionnaire central, le comité révolutionnaire du XIIIe arrondissement, des Ier et IIe, le comité d'Ivry-sur-Seine, du XIVe arrondissement, du XVIIe, des IVe, Ve, VIe et XIIe arrondissements, du XIXe, du XVe, du XXe, les comités de Charonne, de Ménilmontant, les comités du XIe arrondissement, de Saint-Ouen, de Saint-Denis, du XVIIIe et du IIIe arrondissement. A deux heures, le citoyen Granger ouvre la cérémonie par la lecture d'une lettre de Mme Antoine, sœur de Blanqui, s'excusant de ne pouvoir assister à la manifestation. Puis le citoyen Eudes, ancien général de la Commune, prononce un long discours, dont voici la péroraison :

« La République est menacée, les détenteurs du pouvoir ont corrompu et ruiné la France. Voyez leurs actes; leurs hommes, ils ne déguisent même plus leurs intentions. Ce matin même, c'est à l'agent des princes et des ducs que l'on confie la force : l'armée.

« Vous allez voir ce qu'ils vont faire de leur puissance; c'est sous la protection des baïonnettes orléanistes qu'on va consulter la nation. »

D'autres discours, aussi violents, sont prononcés par les citoyens Cambier, Vaillant, Susini, Chauvière, Roche, Rouillon, etc., etc., discours accueillis par les manifestants aux cris de : *Vive la Commune! Vive la Révolution sociale!* Des mesures d'ordre avaient été ordonnées par la préfecture de police. Les gardiens de la paix du XXe arrondissement avaient été renforcés par une brigade centrale et un détachement de la garde républicaine. La séparation des manifestants s'est effectuée sans incident.

5. — Le Saint-Père envoie 40,000 francs pour les victimes des tremblements de terre en Espagne.

Les obsèques de la mère de Louise Michel n'ont donné lieu qu'à une manifestation sans importance, en dépit de l'appel fait par les journaux révolutionnaires. Les gros bonnets radicaux y assistaient, notamment les citoyens Rochefort, Clémenceau, Jourde, Jules Roche, Chabert, Champy, Secondigné et Lissaragay. Des drapeaux rouges émergent au-dessus de la foule. Au cimetière, des discours sont prononcés par les chefs du parti socialiste. Tous constatent que le gouvernement n'*assassine pas seulement les hommes*, mais qu'il *assassine les femmes* et tous réclament l'élargissement de Louise Michel. Quelques cris de : *Vive la Commune!* se font entendre. En un mot, la manifestation a raté.

Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Paris adresse aux membres de son clergé une lettre relative à l'instruction de la Congrégation du Saint-Office que nous avons insérée dans le dernier numéro de la *Revue du Monde catholique*. Nous extrayons de ce document important les passages les plus saillants et les plus propres à éclairer la religion des fidèles sur les dangers que les sociétés secrètes et la franc-maçonnerie font courir à la foi catholique.

« La franc-maçonnerie et les sociétés secrètes qu'elle embrasse, dit l'éminent prélat, sont à l'œuvre d'une manière patente sous nos yeux. Jusqu'ici elles avaient dissimulé leurs sinistres desseins sous diverses formes trompeuses, selon les lieux et les temps. Maintenant elles ne cachent plus le but qu'elles poursuivent, qui est *la destruction de toute la discipline religieuse et sociale, créée par les institutions chrétiennes, afin d'y substituer une société nouvelle dont les principes fondamentaux et les lois sont empruntés au naturalisme.* Ce sont les termes mêmes de la lettre de Léon XIII.

« Il suffit de jeter un regard sur ce qui se passe autour de nous pour reconnaître la vérité de ces paroles. La sécularisation ou laïcisation de toutes les institutions sociales, depuis la plus humble école de village jusqu'à l'enseignement supérieur, depuis le mariage jusqu'à la sépulture, qu'est-ce autre chose que la destruction graduelle de la société chrétienne, née de l'Évangile! Ce travail impie se poursuit avec opiniâtreté et persévérance. La lutte est donc actuelle, pressante; et voilà pourquoi le Pape nous exhorte avec tant d'insistance à redoubler de zèle et d'activité.

« Le Souverain Pontife met au premier rang des remèdes qu'il faut opposer au mal l'instruction religieuse de l'enfance et de la jeunesse.

« L'enseignement du catéchisme a toujours été regardé comme un des plus importants devoirs de la vie du prêtre; aujourd'hui on peut dire que c'est l'œuvre par excellence du ministère pastoral. L'enfant, qui a gravé dans son esprit et dans son cœur les vérités de la religion trouvera, quand il aura grandi, dans ces précieux souvenirs, un préservatif puissant contre les erreurs du siècle et contre ses propres passions. Au catéchisme se rattachent toutes les œuvres de persévérance et les associations de diverses formes spécialement recommandées par Léon XIII. Nous savons que les catéchismes, les pieuses confréries, les patronages, les réunions des Enfants de Marie sont l'objet constant de votre sollicitude, et nous bénissons Dieu qui vous inspire ce zèle. Vous êtes ainsi entrés à l'avance dans les intentions du Saint-Père. Mais n'oublions pas que des nécessités nouvelles exigent de nou-

veaux efforts. Vous ne reculerez jamais devant un surcroît de travail. Votre zèle devra trouver le moyen de parer les coups de l'ennemi ou de réparer le mal qu'il aura fait dans la portion du troupeau confié à vos soins. J'ai appris que, dans plusieurs de nos paroisses, des hommes du monde fort instruits, des femmes des plus distinguées, sont venus offrir au clergé de l'aider dans l'enseignement du catéchisme aux enfants qui fréquentent les écoles d'où l'instruction religieuse est bannie. Acceptez le dévouement, que j'appellerai volontiers sublime, de ces généreux chrétiens. Témoignons-leur toute notre reconnaissance, et bénissons Dieu qui fait comprendre aux intelligences élevées que cette terre serait maudite de Dieu le jour où elle ne serait plus foulée que par des générations athées.

« Parmi les recommandations que nous adresse le Saint-Père, il en est une qui mérite notre attention particulière : c'est celle de former, partout où cela est possible, des associations de mères chrétiennes et d'en établir du même genre pour les hommes. Il n'y a pas, en effet, de moyen plus efficace de conserver le bienfait de la foi parmi nos populations. Rien n'est plus propre à entretenir dans les familles les traditions de la piété, la simplicité des mœurs, que l'attrait et l'influence des réunions communes, où l'on s'édifie mutuellement par des exercices religieux et par de bons exemples.

« Quand vous avez vu, avec une profonde douleur, que l'enseignement religieux était exclu de l'école, vous n'avez pas hésité à vous adresser directement aux pères et aux mères de famille; vous les avez convoqués dans vos églises, et vous leur avez indiqué les mesures à prendre pour disposer les enfants à la première communion et pour combler le vide que laisse dans leur éducation la suppression de l'instruction chrétienne. Ils ont répondu avec empressement à votre appel. Voue serez toujours compris quand vous entretiendrez les parents de l'intérêt des enfants, qui sont les intérêts de la famille tout entière. Ne craignez pas de renouveler ces invitations toutes les fois que vous les jugerez nécessaires ou utiles.

« Il ne vous aura pas échappé que, dans l'Encyclique et dans l'Instruction du Saint-Office, les ouvriers sont, avec les enfants, l'objet principal de la sollicitude du Souverain Pontife. Dans le temps présent, on s'occupe beaucoup de la question ouvrière; on trace des programmes magnifiques. Il y a longtemps que ceux qui se servent de la multitude pour la réalisation de leurs projets ambitieux ou de leurs utopies cent fois démenties par l'expérience, flattent les passions populaires par des promesses fallacieuses. L'Église ne trompe pas le peuple avec de belles paroles, elle aime et respecte les classes ouvrières et travaille pour elles, en recommandant à tous, mais surtout aux puissants et aux riches de ce monde le double devoir de la justice et de la charité. Il en a été ainsi dès l'origine. Saint Paul, en jetant un regard sur les premières réunions de chrétiens, disait : *Non multi potentes non multi nobiles.* Ils sont peu nombreux les puissants, les illustres qui embrassent le christianisme ; mais les petits, les travailleurs, les pauvres viennent à nous. Les sociétés secrètes font tous leurs efforts pour les enlever à l'Église. Appelons-les dans des sociétés honnêtes, qui agissent au grand jour, qui, sans négliger les intérêts matériels ni les délassements légitimes, enseignent à sanctifier le travail, à en adoucir les rigueurs par la prière et

par les pensées chrétiennes. Les sociétés ouvrières existent au milieu de nous sous diverses formes : patronages de jeunes gens, cercles catholiques, sociétés de Saint-François-Xavier et de secours mutuels, et autres corporations qui cherchent à s'établir sous l'influence des idées religieuses. Pour répondre à la pensée du Pape, travaillons à former ou à maintenir dans chacune de nos paroisses une ou plusieurs de ces salutaires institutions.

« Nous ne devons pas omettre la mention spéciale que Léon XIII fait du tiers-ordre de Saint-François et des conférences de Saint-Vincent de Paul. Le Pape nous donne ainsi à comprendre que nous devons, dans les combats de l'Église, employer les moyens surnaturels, la prière, la fréquentation des sacrements, et porter à ces saintes pratiques les hommes dont le cœur s'ouvre davantage à la grâce divine. Ces associations, qui ont un caractère plus profondément chrétien, sont an milieu du monde comme un ferment précieux, dont la vertu, en se répandant dans la masse, relève et purifie les âmes.

« Considérez en particulier les conférences de Saint-Vincent de Paul, que nous voyons à l'œuvre depuis cinquante ans. Qu'ont voulu les huit jeunes gens qui en ont été les fondateurs? Certes, ils n'affichaient point la prétention de créer une grande institution, comme fait l'orgueil humain perpétuellement déçu dans ses rêves de réforme sociale. Ils voulaient seulement vivre en chrétiens fidèles et joindre au service de Dieu le service des pauvres. Le Seigneur a béni leur simplicité et leur modestie; le grain de sénevé qu'ils ont jeté dans la terre a germé; il s'est élevé et il est devenu un grand arbre, dont les rameaux portent des fruits de charité et de sainteté dans tout le monde chrétien. Que nos associations gardent toujours cet esprit de foi et d'abnégation, qui est la source de leur fécondité !

« Le Pape, dans les conseils qu'il nous donne, insiste vivement sur la prédication évangélique et sur l'utilité des missions pour ramener les âmes à Dieu, Depuis quelques années, vous êtes entrés dans la voie indiquée par le vicaire de Jésus-Christ, en appelant de zélés prédicateurs et de fervents religieux pour donner les exercices de la mission dans vos paroisses. Le succès a d'ordinaire dépassé vos espérances. Qu'est-ce qu'une mission? C'est un temps consacré à l'exposition suivie des grandes vérités du salut et de la morale chrétienne, sans négliger, selon les besoins, la solution des difficultés qui peuvent troubler la foi des auditeurs. Or, ces deux ou trois semaines pendant lesquelles la parole évangélique descend quotidiennement dans les âmes, pendant lesquelles l'œuvre commencée par la parole s'achève au confessionnal, sont un temps favorable, où l'on peut obtenir la régénération d'une paroisse entière. Quel est le grand obstacle de salut pour la plupart des hommes? C'est, suivant la parole du prophète, parce qu'on ne rentre pas en soi-même : *Quia nullus est qui recogitet corde.* La doctrine chrétienne répond si bien au besoin des âmes, qu'elles l'embrassent avec joie quand elle leur est proposée par une prédication simple et convaincue; et c'est là ce que fait une mission.

« Sans doute l'état des populations n'est pas le même dans toutes les paroisses. Nous ne pouvons pas espérer à Paris ce que l'on voit dans les contrées où la foi s'est conservée plus vive et plus agissante. Là une mission

est un bienfait accepté avec empressement par tous les chrétiens; c'est la paroisse tout entière qui est renouvelée par la participation aux sacrements. Dans une population immense, formée d'éléments si divers, distraite par l'activité des affaires, on n'obtiendra pas ce résultat consolant; mais un nombre considérable d'âmes auront été touchées de la grâce et se seront sincèrement converties. Ce succès partiel deviendra une préparation pour l'avenir. Les missionnaires reviendront quelques années plus tard, ils travailleront de nouveau le champ du père de famille, ils l'arroseront encore de leurs sueurs, et il sortira une abondante moisson d'une terre qui semblait frappée de stérilité.

« Le Pape nous adresse encore deux recommandations importantes, relatives à la prédication : il veut que l'on conserve la forme ordinaire et usitée dans la chaire chrétienne, et il ajoute que les orateurs feront une chose très utile en réfutant dans leurs discours les erreurs contemporaines.

« Comment pourrons-nous répondre à cette double recommandation du Souverain Pontife? Le mode ordinaire de la prédication publique est surtout l'exposé clair et méthodique de la doctrine chrétienne recommandé par le Concile de Trente. Nous n'avons rien de mieux à faire que de consacrer l'instruction de la messe dominicale, qui réunit l'assistance la plus nombreuse, à une exposition suivie de la doctrine catholique. Il y a à notre époque une multitude d'hommes, même parmi ceux dont l'esprit est cultivé, qui sont très ignorants de nos dogmes et des règles de la morale chrétienne. Un cours d'instructions méthodique, renfermé dans une période de quatre ou cinq années, offre une utilité incontestable, je dois dire plus, est devenu une vraie nécessité. Si dans quelques églises, on s'était écarté de cette marche, il faudrait y revenir. Des instructions de ce genre, préparées comme les prêtres du clergé de Paris savent le faire, rendues intéressantes par une noble simplicité qui se met à la portée du peuple et qui satisfait les gens lettrés, seront certainement goûtées par tous les auditeurs.

« Quant à la réfutation des erreurs de notre temps, c'est surtout par les conférences données aux hommes que vous répondrez au désir du Pasteur suprême. Ces conférences sont déjà établies avec succès dans plusieurs de nos grandes paroisses. Il faut les continuer; et même en créer de nouvelles là où l'utilité s'en fait sentir.

« Ici, nous avons un conseil à vous donner : que ces conférences conservent toujours le caractère qui convient à la chaire chrétienne. Il ne faut pas qu'elles prennent le ton et la forme des discours qu'on entend quelquefois d'un conférencier dans un lieu profane. Que l'orateur, dans la chaire, soit prêtre toujours! Sans doute il doit se rendre compte des dispositions de son auditoire, afin de lui présenter la vérité sous l'aspect le plus propre à la faire accepter; il peut, et même il doit se servir des considérations tirées de la philosophie, de l'ordre naturel ou social; les Pères de l'Église l'ont fait avant nous. Mais que toutes ces considérations ne soient que le préambule de la foi et qu'elles conduisent l'auditeur à reconnaître l'autorité divine de Jésus-Christ et de son Église.

« Pour que nos prédications soient efficaces, n'oublions pas l'exhortation pressante à la prière que nous adresse le chef de l'Église. Prions avec plus

de ferveur et de persévérance, et invitons tous les pieux chrétiens à prier avec nous. Invoquons surtout la protection de la très sainte Vierge Marie, la mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ et la nôtre. C'est elle, comme le chante l'Eglise, qui a vaincu toutes les hérésies dans le monde entier.

« Nous ne terminerons pas cet entretien, sans vous signaler une observation importante que renferme l'Instruction du Saint-Office : c'est qu'en dehors de la franc-maçonnerie et des sectes proscrites par l'Eglise, il y a d'autres sociétés qui ne tombent point sous cette condamnation, qui ont même un but louable d'utilité ou de délassement honnête et qui cependant présentent de véritables dangers, contre lesquels il faut prémunir les fidèles, les jeunes gens surtout. C'est en effet une des manœuvres habiles des sectaires francs-maçons de favoriser la création des sociétés dont je parle, qui n'ont rien de mauvais en soi, mais qui sont organisées de façon à rendre impossible l'accomplissement des devoirs religieux, la sanctification du dimanche, par exemple. C'est l'exécution du plan signalé par le Souverain Pontife pour la destruction de toutes les institutions sociales nées de la doctrine chrétiennes, afin d'y substituer une société entièrement naturaliste, d'où le nom et la notion de Dieu seront absolument bannis. Et voilà pourquoi Léon XIII nous presse d'offrir aux fidèles, aux hommes et aux jeunes gens, des sociétés vraiment chrétiennes, où ils puissent trouver, avec les honnêtes distractions, les secours spirituels que réclame la sanctification des âmes.

« Dans son ardent désir de ramener à Dieu les hommes trompés par la franc-maçonnerie, le Souverain Pontife a déclaré que pendant un an, à partir de la publication de l'Encyclique *Humanum genus*, dans chaque diocèse, il suspendait l'obligation de dénoncer les coryphées et chefs occultes des sectes condamnées, et accordait à tous les confesseurs approuvés par les Ordinaires des lieux la faculté d'absoudre des censures portées contre les francs-maçons, et de réconcilier à la sainte Eglise tous ceux qui se convertiraient sincèrement en abandonnant les sectes auxquelles ils appartiennent.

« Le Saint-Père sait, comme il l'a dit avec un accent vraiment paternel, qu'il y a un grand nombre de ces affiliés qui ont été séduits par des apparences trompeuses plutôt que poussés par une volonté perverse, qui gémissent même sous le joug funeste qu'ils se sont imprudemment imposé. Il les encourage par sa mansuétude à revenir à l'Eglise leur mère. Aucun d'ailleurs n'est exclu de la miséricorde offerte par le vicaire de Jésus-Christ, même parmi ceux qui seraient les plus engagés dans les liens de ces coupables sociétés.

« La publication de l'Encyclique *Humanun genus* a eu lieu dans le diocèse de Paris par notre lettre pastorale du 20 juin de cette année; c'est donc jusqu'au 20 juin 1885 que dureront les facultés accordées par le Souverain Pontife. Nous avançons vers la sainte quarantaine, époque bien favorable pour appeler les pécheurs à se réconcilier avec Dieu et avec leur conscience, Puissions-nous, pendant ce saint temps de pénitence, avoir la consolation de voir beaucoup d'âmes, touchées par la charité du Pasteur suprême, revenir au bercail et briser les chaînes qui les retiennent captives ! »

6. — Une seconde dépêche, arrivée après le combat de Chu, annonce en ces termes une nouvelle et brillante victoire du général Négrier.

« A la suite de leur premier échec à l'est de Chu, les Chinois sont revenus au nombre de douze mille pour prendre l'offensive. Le général de Négrier les a attaqués et a pénétré au milieu de leurs positions qui étaient défendues par huit forts à feux étagés. Les Chinois ont été repoussés, culbutés et mis en complète déroute, après avoir opposé une vive résistance.

« Ils ont abandonné toutes leurs positions, deux batteries Krupp, des vivres, des armes, des munitions, des étendards et tous leurs convois. Ils ont laissé six cents morts sur le terrain et ont eu un nombre considérable de blessés. Nos pertes, pour les deux journées, sont : dix-neuf tués et soixante-cinq blessés. »

Un nouvel attentat *contre le culte religieux* vient d'être commis à Tours, L'Etat a fait vendre par la *force* 18 *maisons* achetées naguère avec l'argent des catholiques pour assurer à un culte *national* et *populaire* l'emplacement de l'ancienne basilique de Saint-Martin. Cet acte inqualifiable blesse à la fois la *liberté religieuse et le patriotisme.*

7. — Révolte à Hanoï. Des Annamites révoltés, profitant de l'absence de nos soldats, attaquent le commissariat de la marine, pillent les caisses et les magasins, et tuent ou blessent les hommes préposés à leur garde.

Le nouveau ministre de la guerre donne, par le télégraphe, des ordres au commandant du 19e corps d'armée pour l'envoi au Tonkin de 1000 hommes qui seront pris au 4e zouaves, commandés par le commandant Faure Biguet.

L'amiral Courbet mande au ministre de la marine que le temps est épouvantable sur tout le littoral de l'île de Formose. Il y pleut presque continuellement.

Les troupes qui sont à terre se plaignent beaucoup de l'humidité. La santé des équipages est très bonne malgré les fatigues d'une croisière d'autant plus pénible qu'on a rarement vu un hivernage aussi rigoureux dans ces parages.

8. — Suivant la décision arrêtée hier en conseil des ministres, le ministre de la guerre prend officiellement la direction des affaires du Tonkin.

La marine reste chargée des affrétements et de tous les transports qui seront réclamés par le ministère de la guerre. Elle conserve la direction des opérations militaires à Formose. A dater d'hier, toutes les dépenses sont ordonnancées par le ministre de la guerre.

9. — Le commandant de la première brigade du corps expéditionnaire du Tonkin, vacant par la nomination du général de Brière de l'Isle au grade de général de division, est confié provisoirement au colonel Giovanninelli.

M. Bonninière de Beaumont, capitaine de vaisseau, est nommé au commandement de la flottille du Tonkin.

Le président de la République signe un décret rétablissant d'office les crédits de la préfecture de police, qui avaient été rejetés par le conseil municipal de Paris.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Chartreuse et seigneurie du Val Saint-Martin de Sélignac, par dom Ambroise-Marie Bulliat (1 beau volume grand in-8° VI-572 pages). En vente à la Société générale de Librairie catholique. Prix : 7 francs.

Lorsque les fils de Saint-Bruno, après une absence de soixante-quatorze ans, reparurent à Sélignac, l'église, le cloître, les cellules et tous les autres lieux réguliers avaient disparu sous le marteau des démolisseurs ; le logement, où les étrangers recevaient l'hospitalité, converti en château, subsistait encore, sans laisser soupçonner, dans son isolement, quelle était son origine.

Les archives des communes environnantes contenaient certains détails sur les derniers Chartreux de l'époque révolutionnaire ; c'était tout ce qu'on pouvait espérer connaître.

Heureusement, l'auteur fut mis en possession d'une partie importante des documents qui formaient, au siècle dernier, les archives de Sélignac, et voici de quelle manière.

Au moment de leur suppression, en 1792, les Chartreux avaient pour commissaire Noël Neyron, notaire à Arnans, lequel mit en sûreté dans sa maison bien des objets provenant de la Chartreuse, et surtout une grande quantité de papiers que les religieux lui avaient sans doute confiés, dans l'espoir d'un prochain retour. Mme Maurel, fille de Neyron, conserva précieusement tout ce que son père avait gardé de Sélignac. Lorsque la nouvelle du retour des Chartreux dans la contrée lui arriva à Coligny, lieu de sa résidence, elle leur restitua tout ce qu'elle possédait des souvenirs de leurs anciens Pères.

Outre ces précieux manuscrits, l'auteur a compulsé Guichenon, Dubouchet et autres historiens de la Bresse et du Bugey. Il a puisé dans les annales des Chartreux, de Le Coulteux, et dans toutes les archives de la Grande-Chartreuse. Un manuscrit du *British Museum* a fourni d'utiles renseignements. Les archives de la préfecture de Bourg et des communes ont été mises à la disposition de l'auteur. Mme Maurel conservait d'autres documents d'un grand intérêt, au point de vue de l'histoire de la localité à l'époque de la Terreur.

Voilà les documents avec lesquels dom Ambroise a écrit l'intéressante monographie à laquelle il a longtemps travaillé et qui embrasse six siècles. Un simple coup d'œil à la table des matières montre l'importance de l'ouvrage. — Chartreuses de la Bresse et du Bugey. — Fondation de Sélignac par les

sires de Coligny. — Epoque féodale. — Bienfaiteurs inscrits dans les obituaires. — La maison de Savoie et les prieurs de Sélignac. — Domaines de la Chartreuse. Bienfaits répandus sur toute la contrée. — Seigneurie de Sélignac; son étendue, sa nature. — Droit de patronage. Les États de Bresse. — Les derniers jours de Sélignac. — Les Chartreux après leur dispersion. — Sélignac sous la Terreur et sous le Directoire. — La nouvelle Chartreuse.

Parmi les pièces justificatives, on remarque : Divers titres de la maison de Coligny; Chartes du comte de Bourgogne et du comte de Chalons. — Conventions avec un commissaire, à Ferrière. — Procès-verbal du directoire de l'Ain en 1790. — Édit de Louis XVI, portant suppression de la main-morte et du servage. — Lettre de Louis XVI à l'Évêque de Saint-Claude. — Adresse des Chartreux de Paris à l'Assemblée nationale. — Démolition des châteaux et des clochers. — Lettre pastorale de Mgr Royon, évêque constitutionnel de Belley, en 1796.

Plusieurs gravures et cartes ornent ce magnifique volume, qui ne laisse rien à désirer pour la beauté de l'impression. On y voit les limites de l'ancienne seigneurie, ainsi que celles de l'ancienne clôture et de la nouvelle.

En achevant ce compte-rendu trop succinct, nous devons féliciter de nouveau l'auteur, et l'engager à nous donner bientôt l'histoire des autres Chartreuses de la Bresse, Serlons, Montmerle, Vaucluse, etc. Aucune province n'a possédé un aussi grand nombre de Chartreuses que le département de l'Ain, à cause de la beauté des vallées et des sites.

Correspondance de Louis Veuillot. Tome III. — Lettres à sa sœur. — Lettres à son filleul. — Lettres à Mme la vicomtesse de Simard de Pitray, née Olga de Ségur. — 1 beau vol. in-8° de 444 p. Prix : 6 francs.

On retrouve dans ce second volume, dit M. Auguste Roussel, tout l'attrait du premier. Résumant par avance l'expression des sentiments dont *ses lettres* à *sa sœur* offrent au public l'émouvant témoignage, Louis Veuillot écrivait dans *Çà et là :*

« J'esquisserai ici ton noble et doux visage, embelli à nos regards, comme aux regards des anges, par les soucis qui l'ont fatigué avant le temps, ô toi qui, par amour de Dieu, t'es refusée au service de Dieu, et qui, par charité, te sèvres des joies de la charité. Tu n'as pleinement ni la paix du cloître, ni le soin des pauvres, ni l'apostolat dans le monde, et ton grand cœur à su se priver de tout ce qui était grand et parfait comme lui. Tu as enfermé ta vie en de petits devoirs, servante d'un frère, mère d'orphelins. Là, tu restes, comme l'épouse la plus attentive et la mère la plus patiente, te donnant tout entière et ne recevant qu'à demi. Tu as donné jeunesse, liberté, avenir; tu n'es plus toi-même, tu es celle qui n'est plus, l'épouse défunte, la mère ensevelie; tu es une vierge veuve, une religieuse sans voile, une épouse sans droits, une mère sans nom. Tu sacrifies tes jours et tes veilles à des enfants qui ne t'appellent pas leur mère, et tu as versé des larmes de mère sur des tombeaux qui n'étaient pas ceux de tes enfants. Et dans ce travail, et dans cette abnégation, et dans ces douleurs, tu

cherches et tu trouves pour repos d'autres infirmités encore à secourir, d'autres faiblesses à soutenir, d'autres plaies à guérir!... Oh! sois bénie de Dieu comme tu l'es de nos cœurs! »

On comprend qu'ayant ces sentiments pour l'incomparable sœur dont le dévouement animait son foyer désert, Louis Veuillot ait versé dans ses lettres toute la tendresse, toute la confiance, toute la reconnaissance dont il était rempli. On comprend aussi quel intérêt, en dehors de ces effusions intimes, offre au public la correspondance où, parlant de ses luttes, il faisait confidence à cet autre lui-même de tout ce qu'il croyait devoir momentament dérober à la publicité. Comme le dit M. de Pontmartin, d'Eugénie Ficin, sœur de Marsile, ce lui était un besoin et une joie d'ouvrir tout grands son esprit et son cœur au modèle de « ces sœurs qui s'effacent dans la gloire fraternelle, restent dans l'ombre tandis que le frère illustre, ou en train de s'illustrer, se produit peu à peu au grand jour, le consolent dans ses mécomptes, le rassérènent dans ses tristesses, l'éclairent dans ses doutes, le secondent dans ses travaux, le relèvent dans ses faiblesses, et réunissent en un seul les trois types les plus dignes de fixer les affections humaines : la mère, dont elles ont la vigilance infatigable et la souriante indulgence; l'épouse, à qui elles ressemblent par la tendresse et le dévouement, mais dans des conditions plus absolues d'abnégation, de désintéressement et de douceur; la fille, dont elles offrent quelques traits, en ce que leur cœur conserve sa jeunesse, en ce qu'elles se résignent à un rôle d'infériorité ».

C'est un charme de trouver, dans chacune des lettres de Louis Veuillot, l'un des traits qui serviront à fixer pour la postérité le tableau qu'il peignait d'ensemble dans *Çà et là*, et qui se retrouve ici dans le détail avec une admirable sincérité. Ce n'en est pas un moindre de voir défiler, esquissées comme en passant, mais d'un dessin qui demeure, tant d'autres figures qui ont leur place dans l'histoire des luttes catholiques de ce temps, sans parler des détails qui éclairent les questions les plus graves auxquelles fut mêlée son œuvre de choix, l'*Univers*.

Avec un autre ton, qui montre une fois de plus la merveilleuse et puissante variété d'un talent qui n'eut point d'égal, c'est ce qu'on admirera de même dans les *Lettres à Mme la vicomtesse de Simard de Pitray*, qu'il appelait en riant « son autre sœur ». Ces lettres font naturellement suite aux lettres adressées à Mlle Elise Veuillot. On y verra combien tendre, affectueux et paternel se montre, pour cette amie qu'il a suivie, depuis son enfance, d'un œil charmé, le fier chrétien à qui de haineux détracteurs reprochent parfois de n'avoir eu que du fiel, et point de cœur.

Dans l'émouvant épilogue qu'il plaçait à la fin de *Çà et là*, notre maître, prévoyant ces attaques posthumes, suppliait qu'on ne défendît pas contre elles sa mémoire protégée par la Croix. Pour toute réponse, en effet, il suffit de produire ces lettres, qui le font voir dans l'intimité de ses relations de famille et d'amitié. Mieux que toute autre défensent, elles disent éloquemment combien fut joyeux et doux, dans le commerce de ceux que Dieu lui donnait à aimer, l'infatigable lutteur dont toute la vie ne fut qu'un combat sans relâche contre tous les ennemis de la vérité.

Récits d'un soldat, par Oscar de Poli. 1 vol. in-12. Prix : 3 fr.

Les Récits d'un soldat sont appréciés plus haut dans la *Revue des romans nouveaux*, par J. de Rochay. Nous ne saurions en parler avec plus de tact et surtout avec plus de talent. Aussi croyons-nous devoir renvoyer nos lecteurs à ce petit morceau de fine et aimable critique.

Nous nous bornons aujourd'hui à donner les titres des charmants récits contenus dans ce volume :

Un Lâche. — La Camaraderie militaire. — Pauvre petit Sous-Lieutenant. — La Cornette blanche. — L'Honneur. — Soldat du Pape. — Histoire d'une Fauvette et d'un Soldat. — Episode du siège de Paris.

Le Roman d'un Héros, par Auguste Lepage. 1 volume in-18. Prix : 3 francs. Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères. Paris.

On ne saurait parler de la Vendée sans qu'un sentiment d'admiration et d'indicible tristesse ne s'empare du cœur. Que de souvenirs ce nom ne réveille-t-il pas dans l'âme! L'héroïsme et le dévouement poussés jusqu'aux dernières limites du possible, voilà le spectacle que *le Roman d'un Héros* nous met sous les yeux.

L'auteur nous conduit sur les champs de bataille de la Vendée, où d'héroïques paysans, commandés par des chefs intrépides, battirent si souvent les troupes de la Convention et ne succombèrent qu'après des efforts surhumains.

Le Roman d'un Héros est une œuvre historique, où l'animation et la vie règnent et passionnent; quand on a lu la première page, on veut aller jusqu'à la fin.

A travers ces combats, au milieu de ces hommes luttant, les uns pour le droit, les autres pour satisfaire leurs instincs féroces, on aime à admirer les belles et douces figures de Mlle de la Rochejacquelein, de Mme de Lescure et de sa sœur. Tous les héros des guerres de Vendée : les deux Charette, les Lescure, les Cathélineau, les de Bonchamp, les d'Elbée, les La Rochejacquelein, les Stofflet se retrouvent dans ces intéressantes et dramatiques pages.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LA CHAIRE CONTEMPORAINE

ET

LES QUESTIONS SOCIALES

Un nouveau genre de prédication s'est introduit à certains jours dans les chaires de nos églises; à défaut d'une appellation meilleure, nous le nommerons la *Conférence sociale*. Les orateurs qui l'adoptèrent les premiers estimaient sans doute que leur prédécesseurs avaient eu le tort de s'adresser trop exclusivement aux particuliers, de ne s'occuper que des besoins et des devoirs individuels. Or ce n'est point aux particuliers, mais aux nations que les apôtres ont été envoyés. Ce sont les peuples eux-mêmes, avec leurs lois, leurs mœurs, leurs habitudes, toutes leurs institutions qu'il faut soumettre à l'influence régénératrice de l'Évangile. C'est la société tout entière qu'il importe de courber sous l'empire de Jésus-Christ; c'est à elle qu'ils s'adresseront directement. A leurs yeux, cette société est quelque chose de concret, un être vivant, une assez méchante personne dont on peut dire, hélas! trop justement, beaucoup de mal, mais qui cependant va encore à la messe et même aux vêpres. En effet, ils la cherchent par-dessus la tête de leurs auditeurs; ils l'aperçoivent, se dissimulant derrière quelque colonne, ou dans quelques recoins des chapelles latérales; ils l'apostrophent et ne descendent de chaire qu'après l'avoir vertement tancée et lui avoir fait entendre les rudes leçons qui pourraient la sauver. Qu'elle murmure et se révolte, nos orateurs n'en ont cure; cela prouve tout simplement son mauvais caractère; pour eux, les applaudissements qu'ils se décernent, dans l'illusion de leur conscience, les dédommagent amplement de toutes les désapprobations et de toutes les résistances.

Qui ne se rappelle avoir entendu, surtout après nos désastres de 1870, des instructions comme celles-ci, pleines, je l'avoue, des sentiments du plus pur patriotisme : les *Malheurs de la France*, les *Péchés de la France*, les *Devoirs de la France*, l'*Examen de conscience de la France*, la *Mission de la France*, les *Destinées de la France*, etc. Ces considérations avaient bien l'inconvénient d'être un peu trop vagues, trop générales. Tout le monde le sentait. Nos conférenciers éprouvèrent le besoin d'en venir à des idées plus précises, à des enseignements plus pratiques. Les œuvres ouvrières, naissant et se multipliant de toutes parts, leur en fournirent l'occasion ; les revues et les livres où étaient agitées les questions sociales leur apportèrent des matériaux qu'ils n'eurent plus qu'à s'approprier.

Chacun sait que la prédication sociale s'inspire du plus pur esprit de l'Évangile ; mais pour commenter cet Évangile et en faire l'application aux besoins de la société moderne, les Pères et les Docteurs de l'Église lui ont semblé d'un mince secours. Ni saint Augustin, ni saint Ambroise, ni saint Jean Chrysostome n'ont connu la société moderne avec les passions qui l'agitent et la tourmentent. Il fallut donc se tourner d'un autre côté. Un patient et admirable chercheur, parti de très loin, se rapprochant de plus en plus, vint pour ainsi dire à sa rencontre, les mains pleines des plus précieux documents. Avec sa méthode expérimentale, M. Leplay avait collationné, classé, analysé d'innombrables faits sociaux et en avait dégagé les lois. En étudiant à fond les constitutions des peuples, il avait retrouvé à leurs bases des fragments, plus ou moins considérables selon leur degré de civilisation, de ces *tables du Sinaï*, que nos conférenciers désiraient interpréter au grand profit de la société moderne. Le livre de la *Réforme sociale* fut pour eux, je ne dirai pas un nouvel Évangile, mais ce que les grands travaux de l'évêque d'Hippone avaient été autrefois pour Bossuet ; ils s'en pénétrèrent et lui durent leurs meilleures inspirations. Ils avaient trouvé leur voie : l'ère de la conférence sociale étaient définitivement inaugurée.

Est-ce là un rajeunissement de la parole sainte, une forme appropriée à des besoins nouveaux, destinée à se perpétuer aussi longtemps que ces besoins eux-mêmes? Ou bien n'est-ce qu'une déviation malheureuse qui doit prendre fin sous peine de compromettre l'influence de la Chaire elle-même? Grave question qu'il ne nous appartient à aucun titre de trancher. Notre but est beaucoup plus modeste ; nous voudrions simplement soumettre à nos lecteurs

quelques humbles observations qui contribueront peut-être à l'élucider un peu.

Pour apprécier sainement la prédication sociale, il importe, croyons-nous, de l'étudier tout d'abord en elle-même, dans son but, ses procédés habituels et quelques tendances un peu moins avouées, mais cependant parfaitement saisissables. Nous examinerons ensuite dans quelle mesure elle s'est éloignée des séculaires et authentiques traditions de la Chaire chrétienne.

I

Si nous ne considérions que le but qu'elle poursuit, il faudrait donner à la prédication sociale nos approbations les plus entières, les plus chaudes, j'oserais dire, les plus enthousiastes. Que se propose-t-elle, en effet, si ce n'est de fournir, à cette société désemparée et menacée de dissolution, les principes moraux et religieux dont l'absence n'explique que trop les persévérants malaises dont souffre cette société, les révolutions périodiques qui la bouleversent? Quoi qu'on en ait dit, les lois fondamentales qui régissent les peuples, ne procèdent ni du caprice des foules, ni de la volonté des rois et des empereurs. Vouloir les modifier, en suspendre l'exécution, ou, ce qui revient au même, conduire en dehors d'elles les affaires d'un pays, me semble aussi insensé que si l'on essayait de soustraire aux lois dynamiques la machine à vapeur qui nous emporte en quelques heures aux extrémités de la France. Dans un cas comme dans l'autre, la catastrophe est certaine, inévitable. Le Décalogue n'est pas fait seulement pour les particuliers, c'est aux nations elles-mêmes qu'il a été dit :

Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement;
Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement;
Les dimanches tu garderas, en servant Dieu dévotement, etc.

Il n'est pas plus permis à une collection d'individus, à une communauté quelconque, à une nation, qu'à l'individu lui-même, de tuer, de voler, de favoriser la débauche, de se soulever contre ses chefs naturels, de blasphémer le nom de Dieu, de lui refuser le respect, l'amour, et l'adoration qui lui sont dus, de violer le jour qu'il lui a plu de se réserver et de consacrer à son culte.

Le rôle du prédicateur, nul ne le contestera, c'est de rappeler

ces préceptes, d'en marquer la nature, l'étendue, la force, le caractère obligatoire, d'en presser l'exécution immédiate, universelle. Si ces préceptes s'adressent aux nations elles-mêmes, pourquoi ne pas le dire d'une façon positive et explicite? Pourquoi n'en pas poursuivre toutes les déductions légitimes dans cette sphère plus large, plus élevée, qui s'appelle l'ordre social? Pourquoi le prêtre n'essayerait-il pas d'imprégner des célestes influences de la morale chrétienne les mœurs, les lois, les institutions, tous les éléments si complexes, si mêlés de la vie publique? Je ne puis voir là que le naturel et nécessaire exercice du ministère qui nous a été confié par Jésus-Christ : *Ite, docete omnes gentes* « Allez, instruisez toutes les nations; apprenez-leur à observer ma loi. »

Un tel enseignement a sa place dans la chaire contemporaine. Cependant n'exagérons rien; cette place doit être restreinte. Le salut terrestre et temporel des sociétés est une grande et noble chose; il y a mieux encore, c'est le salut éternel des âmes. Les sociétés passent, les âmes demeurent. Aussi est-ce aux âmes que le Christ s'est directement adressé; vers elles convergèrent tous les efforts de son apostolat. C'est à l'intime des âmes que devait s'opérer la révolution morale pour laquelle il était venu, et dont toutes les transformations, toutes les améliorations sociales ne sont que des conséquences plus ou moins lointaines; c'est à l'intime des âmes qu'il frappe les passions et les vices, qu'il jette les germes des surnaturelles vertus, qu'il poursuit son œuvre propre, la sanctification. Tel devra toujours être *l'objet primaire* de la prédication, si elle veut demeurer chrétienne et évangélique. Qu'elle poursuive un autre but et revête un caractère différent, j'y consens volontiers, pourvu que ce soit dans des circonstances exceptionnelles, lorsqu'elle s'adressera, par exemple, à nos cercles ouvriers ou bien à nos innombrables associations de charité. Que, dans une longue station d'Avent ou de Carême, après avoir largement satisfait aux besoins spirituels d'une population, le prédicateur consacre quelques conférences à des questions de morale sociale, personne ne le trouvera mauvais; il mettra ainsi plus de variété dans son enseignement, et attirera peut-être des curieux qui ne seraient point venus et finiront par être captivés et convertis. A d'autres époques de l'année, on a vu des orateurs de renom faire appel aux hommes si nombreux qui gardent encore un reste de foi, mais ont désappris le chemin de l'église; ces hommes se groupaient autour de leur chaire et étaient

vivement intéressés par des conférences sociales. La prédication du P. Félix, nous l'avons remarqué ailleurs, n'a été qu'une haute et ferme application des principes chrétiens à notre société moderne. La société moderne était là, on peut le dire, sous les voûtes de la vieille basilique de Notre-Dame, dans la personne de ses meilleurs et de ses plus illustres représentants; et pendant dix-huit années consécutives, elle a écouté l'éloquent Jésuite avec une sympathie toujours respectueuse et souvent mêlée d'admiration.

Dans toutes ces circonstances (et l'on voit qu'elles sont nombreuses), l'enseignement de la morale sociale est parfaitement à sa place. Il se produirait avec moins de fruit dans les conditions ordinaires, devant les fidèles qui se pressent habituellement autour de nos chaires. Ces pieux chrétiens désirent qu'on leur parle surtout de leur âme, de leurs devoirs quotidiens, des obstacles qui s'opposent à leur sanctification, et des moyens d'en triompher, en un mot, de ce qui a trait à leur vie morale et religieuse. Vouloir les arracher à ces surnaturelles préoccupations pour les jeter, sans avertissement préalable, dans un courant d'idées, chrétiennes sans doute, mais qui les touchent beaucoup moins directement, c'est les déconcerter et les fatiguer en pure perte. Que de fois j'ai surpris, dans l'attitude et la physionomie de certains auditoires, cette fatigue morale, et même une sorte de répulsion. Il l'avait ressentie, cette répulsion, ce prélat illustre qui, loin d'amoindrir les droits de la vérité, les revendique fièrement au sein de nos assemblées publiques, et proteste, trop souvent en vain, mais avec une inébranlable fermeté, contre leur violation. — Rentrant un jour à la sacristie de sa cathédrale, après avoir entendu l'un de ces prédicateurs tout épris des questions sociales, il s'écriait : « Encore un qui veut sauver la France! Que ne sauve-t-il seulement la paroisse! Cela ferait bien mieux notre affaire! »

La prédication sociale a donc bien à craindre d'exagérer son rôle; il y a quelques années, elle avait pris des proportions qui ne répondaient ni aux désirs ni aux vrais besoins de nos auditoires. Nous avons contre elle un grief beaucoup plus grave : assez habituellement, elle emploie, pour établir des propositions certaines, indiscutables, des arguments fort peu démonstratifs; à notre connaissance, elle a compromis bien des fois, dans l'esprit des auditeurs, les meilleures thèses, par des procédés douteux, qu'il nous faut analyser ici.

Dans une ville de province que je me garderai bien de nommer, il m'est arrivé d'entendre un orateur autour duquel certaines passions étaient surexcitées et les esprits très divisés; quelques-uns l'exaltaient un peu trop; d'autres, en plus grand nombre, élevaient contre lui les plus vives récriminations. Je fus conduit au pied de sa chaire par un ami que je tiens à présenter à mes lecteurs. Mon compagnon était jeune encore, d'un esprit cultivé et brillant. Ses goûts personnels, favorisés par des circonstances heureuses, l'avaient poussé vers les études historiques. Sans avoir fréquenté l'École des chartes, ni puisé aux sources fécondes de la haute érudition, il avait acquis des connaissances beaucoup plus qu'ordinaires; son sens très droit lui avait permis de se former une sorte de critique instinctive qui le trompait rarement. De plus, son imagination était vive, ardente; sa conception, prompte: il saisissait au vol une idée et en devinait tous les développements. Enfin, il savait de la religion tout ce que les laïques instruits en connaissent; plusieurs des travaux apologétiques, écrits au cours de ce siècle, dans notre langue, lui étaient familiers; sa foi n'avait jamais subi la moindre défaillance; sa piété paraissait sincère et vive; son noble cœur n'avait jamais battu, je le crois, du moins, que sous l'empire d'affections légitimes et pures. Bref, c'était une belle âme, et je l'aimais.

Notre commune attente ne fut point déçue; l'orateur aborda l'un de ces sujets sociaux qu'il affectionnait. Dans un exorde irréprochable de forme et de ton, il fit remarquer que si nous périssions, c'est que nous avions perdu la notion la plus élémentaire des principes qui portent la société, notamment la notion de l'autorité et du droit. Grâce à Dieu, l'Église l'a conservée cette notion et est prête à nous la redonner; elle l'a essayé naguère dans un acte mémorable, le *Syllabus*. Par la soixantième proposition de ce document, le Souverain Pontife Pie IX mit à néant l'erreur moderne qui veut que l'autorité vienne d'en bas et ne soit que la résultante des suffrages du nombre et des forces matérielles : *Auctoritas nihil aliud est nisi numeri et materialium virium summa.* L'autorité au contraire descend du ciel, et n'est qu'une émanation de l'autorité de Dieu; inviolable et sacrée, elle ne devrait rencontrer ni résistance ni *contrôle;* permanente et héréditaire, elle est ici-bas la vivante image de l'immutabilité de son premier auteur. « Les arguments, ajouta notre orateur, n'ont plus aucune prise sur l'esprit contemporain qui ne croit plus qu'aux faits, ne veut plus que des

faits. Eh bien ! interrogeons les faits ; ayons recours à cette méthode expérimentale tant préconisée parmi nous. Cette méthode a comme deux faces : *empirique*, elle nous permettra de saisir, d'analyser les faits contemporains et de conclure qu'il est impossible de constituer une société avec ce pouvoir venu d'en bas, condamné par le *Syllabus; historique*, elle nous montrera, dans le passé, le pouvoir venu d'en haut, faisant la prospérité et la gloire de ce pays ; c'est là tout le plan de notre discours. »

Armé de sa méthode empirique, comme le chirurgien de son scalpel, l'orateur force la société moderne à comparaître devant lui ; il la couche vivante sur la table de dissection ; ou plutôt ce n'est plus qu'un cadavre ayant peut-être encore les apparences de la vie, mais en réalité déjà envahi par la corruption. Il met à nu les passions et les vices qui la dépravent, les erreurs qui remplissent son cerveau, les basses et hideuses convoitises qui rongent son cœur. A chaque ulcère nouveau qu'il découvre et dépeint, avec un luxe d'images parfois bien réalistes, il a comme des cris de joie. Que voulez-vous ! c'est le triomphe de son idée ; sa démonstration marche ; la thèse se fortifie, la voix se gonfle d'une sorte de mépris amer ; il finit par s'écrier : « C'est avec cela que vous voudriez constituer le pouvoir ? C'est de cette pourriture que vous tireriez cette chose sainte et sacrée qui s'appelle l'autorité ? Je vous en défie bien ! Vous ne le ferez pas, vous ne le devez pas, vous ne le pouvez pas et votre société périra ! »

La méthode empirique avait produit son effet ; à la méthode historique, maintenant, de nous montrer la paix, la prospérité, tous les épanouissements de la vraie civilisation, assurés par l'autorité descendant du ciel sur un homme ; sans passer par aucun intermédiaire, s'incarnant en lui et en sa race pour des siècles, demeurant toujours inviolable et sacrée aux yeux de tous, ne rencontrant ni résistance ni contrôle, mais enlaçant le pays tout entier, pour le bonheur de tous et de chacun, et poussant la France dans la voie de tous les progrès. L'orateur nous dessine à grands traits trois tableaux, le tableau de l'ère mérovigienne, celui de l'ère carlovingienne et enfin le tableau du moyen âge proprement dit. L'ère mérovingienne se résume tout entière dans Clovis, le héros de Tolbiac, le fier Sicambre qui courbe son front sous la main de saint Rémi et sort du baptistère de Reims, investi de cette autorité divine dans son origine et ses moyens de transmission, comme dans sa nature elle-même.

Voici cette même autorité dans Charlemagne, personnification glorieuse de l'ère à laquelle son nom demeure attaché. En lui et par lui elle conquiert, subjugue, civilise, soumet à l'empire du Christ, le nord de l'Europe encore sauvage, toutes ces nations qui forment aujourd'hui l'Autriche et l'empire allemand. Enfin nous la retrouvons toujours intacte dans saint Louis, qui résume, pour ainsi dire, en sa personne tout le moyen âge, et unit aux grandeurs terrestres toutes les surnaturelles grandeurs de la sainteté.

Une péroraison mouvementée mettait ensuite la société moderne, avec ses hontes et sa pourriture, en face de cette triple ascension civilisatrice, contraignait cette société moderne à rougir une dernière fois et nous, auditeurs, éblouis de tant d'éclat, à courber nos fronts devant cette vérité devenue évidente comme le soleil, à savoir : que l'autorité ne saurait être la résultante des suffrages du nombre et des forces matérielles : *Auctoritas nihil aliud est nisi numeri et materialium virium summa...*

A peine étions-nous sortis que, cédant à son habituelle franchise et à la pétulance de son caractère, mon jeune ami me dit : « Quelle sourde et aveugle machine que la méthode empirique de ce monsieur! Mais elle a mis en pièce notre pauvre société moderne! Certes, je lui connaissais bien des passions et bien des vices à cette société, bien des erreurs et bien des crimes; je la savais profondément malade; cependant, dans ma simplicité, j'imaginais qu'il y demeurait encore quelques parties saines et honnêtes, quelques vertus, un peu de vrai christianisme. Il paraît qu'il n'en est rien. Comment peut-elle alors subsister un seul instant? inexplicable prodige! c'est comme si l'on me disait qu'un homme a les organes vitaux les plus essentiels, l'estomac, le cœur, l'intestin, les poumons rongés par plusieurs cancers et que non seulement cet homme vit et respire, mais vaque à ses occupations et remplit tant bien que mal les fonctions dont il est chargé. »

Pour demeurer dans l'exacte vérité, l'orateur n'aurait-il donc pas dû faires quelques distinctions, apporter quelques mitigations et quelques réserves à ses condamnations sommaires et absolues?

Moi non plus, je ne prétends pas que le droit se confectionne avec des suffrages populaires, extorqués, en un jour d'affolement et d'ivresse, par des misérables qui ne reculent devant aucun moyen. L'autorité est, à mes yeux, chose absolument divine, inviolable et sacrée; qu'elle vienne directement de Dieu, sans passer par aucun

intermédiaire, j'y consens encore, bien qu'au dire de nos grands théologiens, ce point soit fort contestable. Je la voudrais *toujours obéie* quand elle s'exerce selon la justice, *héréditaire* dans une race respectée et reconnue de tous. Mais si la société ne crée ni le droit ni l'autorité, ne peut-elle en certains cas déterminer et choisir l'homme qui en sera investi? Dieu est-il donc venu en personne sacrer, sans aucune présentation préalable faite par le pays, les chefs de nos différentes dynasties?

C'est une idée bien étrange de chercher chez les Mérovingiens l'autorité absolue, sans contrôle, inamissible et héréditaire, telle que la conçut l'époque de Louis XIV. Qu'auraient dit de cet absolutisme ces leudes orgueilleux, lorsqu'ils faisaient de leur pavois un trône chancelant, d'où leur élu avait souvent à craindre d'être précipité. Et, un peu plus tard, qu'eût pensé de cette inamissibilité du pouvoir héréditaire le pape Zacharie, lorsqu'aux applaudissements des grands feudataires qui le consultaient, il arrachait la couronne au dernier des fainéants pour en ceindre le front de Pépin.

Elle est vraiment singulière aussi cette manière d'accommoder les faits d'après un système préconçu, d'incarner, selon l'expression de l'orateur, une époque dans un homme! Je croyais moi que la première loi de ces généralisations historiques auxquelles il prend plaisir, c'est de reproduire en raccourci et comme en miniature, tous les traits essentiels d'une période; c'est de tout indiquer alors qu'on ne peut tout dire; c'est de peindre, avec une fidélité scrupuleuse, la physionomie générale de l'époque en question.

Impossible de ne pas apercevoir, au bas de ce piédestal élevé à la gloire de Clovis, ces roitelets encore barbares d'Orléans, de Soissons, de Paris et de Metz, qui, pendant deux siècles et demi, se battent, se trahissent, s'assassinent, déchirent le pays et s'en disputent les lambeaux sanglants, un peu comme des loups féroces se disputent les membres de leur victime! Impossible de passer sous silence Frédégonde, dont le nom seul rappelle tant de crimes! Les splendeurs du règne de Charlemagne lui ont donc fait oublier l'effroyable décomposition qui commença, sitôt que les restes du grand empereur furent descendus dans les caveaux funèbres d'Aix-la-Chapelle. Non vraiment, le moyen âge n'est pas tout entier dans saint Louis, sur ce point il y aurait trop à dire.

La méthode historique de l'orateur est tout simplement de l'escamotage; elle consiste à tenir dans l'ombre ce qui ne plaît pas, ce

qui ne cadre pas avec l'idée préconçue, et à mettre en lumière, à grossir, à amplifier à l'excès ce qui la favorise. La vérité religieuse, pour être victorieusement défendue, a-t-elle donc besoin de ce charlatanisme?

Telle fut l'impression produite par ce discours sur l'esprit de mon jeune et ardent ami; j'en fus un peu surpris et vivement affligé. Tous ces griefs ne me semblèrent point également fondés en raison; il serait trop long de les discuter ici, un volume y suffirait à peine. Quelques-uns tenaient évidemment à des sympathies personnelles, à des préjugés d'éducation et de famille qui avaient été froissés. Mais ces sympathies et ces préjugés étaient partagés par beaucoup d'autres, comme il était facile de s'en convaincre, en prêtant l'oreille aux commentaires malveillants donnés à ce discours et aux récriminations dirigées contre l'orateur.

Je fus amené à me demander si elle était juste et saine la méthode qui éveillait de telles susceptibilités, provoquait de telles résistances dans des âmes droites, chez des esprits cultivés et sincèrement religieux? L'oserai-je dire, à considérer les choses en elles-mêmes, rien ne me semble vain et creux comme ces charges à fond contre la société moderne, ces exécutions sommaires et capitales qui sont entrées dans les habitudes d'un certain nombre de nos orateurs.

Dans son *Histoire des Origines de la France contemporaine*, l'un des plus beaux actes de probité intellectuelle qui se soit vu au cours de ce siècle, et le coup le plus formidable qui ait été porté à la révolution française, aux erreurs sociales qu'elle a accréditées et dont nous mourons, M. Taine a fait cette remarque, naïve en apparence, en réalité profonde et grosse de conséquences imprévues : « Une société humaine, surtout une société moderne, est une chose vaste et compliquée; il est difficile de la connaître et de la comprendre. » Me serait-il permis d'ajouter qu'il est plus difficile encore de l'analyser et de la juger, surtout en une heure. Aussi ce n'est jamais sans effroi que j'entends nos conférenciers s'imposer gaiement cette lourde tâche.

Il me prend toujours envie de leur crier : De grâce, précisez donc un peu; délimitez votre sujet; celui-ci est trop vaste et a mille aspects divers! vous obstinez-vous à le retenir tout entier, vous allez tomber, avant dix minutes, dans la déclamation, la plus laide, la plus inutile, la plus fastidieuse, la plus répugnante des formes que puisse revêtir la parole humaine.

Qui d'entre nous n'a pas vu s'élever, à propos de la société moderne, de ces polémiques qui ne finissent plus.

Par société moderne, l'un des champions entend désigner cette masse d'erreurs, de mensonges, de faux et ineptes préjugés, principes prétendus, qui, de l'esprit sophistique de Jean-Jacques Rousseau, le plus dangereux des rêveurs, ont passé dans les lois de l'Assemblée constituante, de la Législative et de la Convention, et dont les formules banales flottent encore dans l'atmosphère intellectuelle que nous respirons et l'empoisonnent.

Par société moderne, l'autre champion entend désigner les différents organes sociaux, leur agencement, leur fonctionnement régulier, le bien-être matériel et même moral, la paix et la sécurité qui en résultent pour tous.

L'un préconise, exalte; l'autre maudit et anathématise; tous les deux ont raison; ils parlent de choses diverses, sinon opposées, autour desquelles ils pourront se disputer jusqu'à ce jugement général, où l'histoire sera écrite dans son intégralité par le doigt de Dieu, et résumée dans ces irréformables arrêts dont l'exécution durera autant que l'éternité elle-même.

Les élucubrations sociales de nos conférenciers donnent lieu pour l'ordinaire aux mêmes équivoques; elles demeurent presque fatalement trop vagues, trop générales. Aussi les objections se présentent en foule; elles sont sur les lèvres de tous les auditeurs qui jugent et contestent sitôt qu'ils se sentent atteints dans leurs préjugés. Sans doute il y a bien eu, à l'origine de la thèse, un principe révélé, à tout le moins, une vérité théologique que tous ont l'obligation d'admettre. Mais on ne voit plus comment les choses qui sont dites se rattachent à cette vérité et surtout en sortent ou en dépendent. Le prêtre disparaît, et l'on se trouve en face d'un dissertateur qui ne parle plus au nom de Dieu, mais qui expose des idées personnelles, essaye de faire prévaloir, non plus une convictiou religieuse, mais un idéal social qui ne semble pas à tous le meilleur. L'esprit de parti, ce qu'il y a au monde de plus susceptible et de plus implacable, saura même découvrir, dans le discours, des visées politiques auxquelles l'orateur n'a probablement pas songé.

Les généralisations historiques me semblent réservées au même sort.

Certes ce n'est pas moi qui contesterai à l'orateur le droit d'apporter, en témoignage d'une doctrine, les enseignements de

l'histoire, soit ecclésiastique, soit profane ; mais il faut que ces enseignements éclairent le point doctrinal en question ; s'ils l'obscurcissent et le rendent douteux, ils tournent contre le but. C'est là ce qui se produit trop souvent. Ne serait-ce point parce que nos conférenciers ont coutume d'alléguer non pas des faits, ni surtout des faits précis et déterminés, mais des jugements, des appréciations sur ces vastes ensembles qui constituent une période historique. Or les jugements sont très souvent divers comme les esprits qui les formulent; les appréciations varient selon le point de vue auquel s'est placé l'observateur. Faut-il s'étonner qu'une critique un peu hardie porte une main irrespectueuse, parfois brutale, sur ces échafaudages aux gigantesques apparences et veuille s'assurer de leur solidité. Si l'appareil historique chancelle, la thèse religieuse, à laquelle il était censé servir d'appui, peut en être compromise, et c'est là un grand malheur.

On le voit, la méthode expérimentale, pour redire l'expression consacrée, ne devrait être employée qu'avec discrétion et réserve, et ne mérite point toute l'admiration qu'on lui a vouée.

J'en voudrais une meilleure ; il me semble qu'elle existe ; essayons d'en formuler les lois.

Disons tout d'abord que le *Syllabus* de 1864 est un acte révélateur, qui a mis à nu les plaies de la société moderne, les erreurs trop universellement répandues qui la désagrègent et en détermineront peut-être la ruine complète. Nous devons donc l'accepter sans réserve comme la règle de nos jugements et de nos appréciations. Peut-être serait-il bon de remarquer que ce document n'est pas tout entier dans ces quatre dernières propositions sur le sens et la portée desquelles il y a eu, entre les catholiques, tant de contestations et de débats. L'heure est venue, si nous voulons obéir aux instantes recommandations de Léon XIII, de laisser là ces querelles intestines, pour combattre toutes les erreurs flétries dans les neuf premiers paragraphes : panthéisme, naturalisme, rationalisme absolu et mitigé, indifférentisme, latitudinarisme, erreurs sur l'Église et ses droits, sur la société civile considérée en elle-même et dans ses rapports avec l'Église, sur la morale naturelle et la morale révélée, sur le mariage chrétien, etc... Faire accepter ces condamnations, dégager et mettre en lumière tous les enseignements qui en ressortent, tel est le devoir du prédicateur qui touche aux questions sociales. J'estime à l'avance, comme préférable à toutes les autres, la méthode qui conduira le plus efficacement à ce résultat.

On a dit que, pour fixer le sens des propositions du *Syllabus*, il fallait se reporter aux documents d'où elles avaient été extraites, réintégrer chacune d'elles, à sa place primitive, dans le texte original : bien examiner ce qui précède et ce qui suit ; en un mot, l'étudier dans le contexte. A cette condition seulement, la pensée pontificale peut être aperçue, et c'est elle qui donne aux condamnations proposées leur valeur juridique, leur autorité légale. Mais n'importe-t-il pas davantage encore de mettre en lumière, lorsqu'on s'adresse aux fidèles, leur valeur intrinsèque, rationnelle, de montrer combien elles sont justes, utiles, fécondes ! Il suffirait pour cela de les prendre successivement, de les rapprocher des principes fondamentaux qui les ont déterminées. Elles s'éclaireraient de la lumière de ces principes, généralement admis par les personnes qui viennent au pied de nos chaires. Nos auditeurs comprendraient que le *Syllabus*, loin de rien innover, n'est qu'une application pratique et légitime des vérités révélées à nos plus pressants besoins. Cette application se ferait d'elle-même : fortement reliée au principe qui la justifie, chaque condamnation brillerait d'une évidence qui l'imposerait à tous les esprits sincères ; elle projetterait cette lumière sur la plaie qu'il s'agit de guérir. On pourrait sûrement sonder cette plaie, en montrer la profondeur, en décrire les ravages, préciser, en un mot, sans amplifications vaines et stériles, sans récriminations amères, le mal social. On pourrait saisir l'erreur dans le vif, en arracher jusqu'aux dernières racines de l'esprit des auditeurs subjugués par ce genre de démonstration.

C'est là ce que j'appellerai la méthode doctrinale et théologique de traiter le *Syllabus* et les questions sociales ; je serais tenté de l'opposer, avec quelque confiance, à la méthode empirique dont nous avons étudié le fonctionnement.

La méthode empirique nous parle sans cesse des principes qu'elle veut redonner à la société moderne, et ces principes, elle les oublie, elle les délaisse pour se tenir dans la région des faits, dans des applications douteuses et justement contestées.

La méthode théologique, au contraire, donne une bien plus large place à l'exposé des doctrines fondamentales ; elle ne les perd jamais de vue et leur emprunte toute sa force ; elle y puise presque toutes ses preuves et ses moyens de développements.

La méthode expérimentale et historique se plaît dans les généralités et se contente d'à-peu près ; elle jongle avec les faits qu'elle

arrange à sa fantaisie, et produit des appréciations à la place d'arguments; ses grands airs d'érudition impressionnent parfois le vulgaire, mais font sourire les initiés; pour l'employer avec assurance, il est avantageux d'ignorer beaucoup.

La méthode doctrinale et théologique exige de longues études, des idées précises et nettes, une argumentation suivie, cette méditation intense qui cherche, aux entrailles du sujet, non seulement des preuves, mais cette ardeur de conviction qui les fait valoir et met sur les lèvres émues des paroles embrasées et véritablement éloquentes.

La méthode expérimentale semble faite pour attaquer l'erreur, la démasquer et la flétrir; la méthode théologique, pour établir la vérité, l'exposer et la faire briller de l'éclat qui lui est propre. Tandis que la première sonne le clairon, monte à l'assaut, frappe plus fort que juste, procède par affirmations vastes et retentissantes; la seconde discute, argumente, démontre, ne marche qu'appuyée sur des preuves solides et n'est satisfaite que quand elle a donné à la vérité cette splendeur d'évidence qui ne permet plus la moindre hésitation.

La méthode doctrinale et théologique exige de la modération, un certain équilibre intellectuel, le sacrifice parfois pénible d'idées personnelles, afin de mieux assurer le triomphe de la vérité religieuse. La méthode expérimentale ne déplaît point pour l'ordinaire aux esprits étroits et absolus, si sûrs de leurs opinions qu'à peine soupçonnent-ils les objections qu'on y peut faire; leurs appréciations historiques et sociales revêtent, à leurs yeux seulement, toute la certitude du dogme lui-même, dont elles ne seraient que les déductions légitimes et obligatoires.

La méthode doctrinale et théologique a pour effet ordinaire de pacifier en éclairant; elle gagne à la cause de la vérité les esprits sincères; elle fixe les indécis et fait réfléchir les ennemis eux-mêmes.

La méthode historique et expérimentale éveille les susceptibilités de l'esprit de parti, irrite les mauvais, divise trop souvent les bons et provoque les âpres résistances dont nous avons parlé.

Entre les deux notre choix est fait.

Nous nous permettrons de signaler à nos conférenciers un dernier péril qu'ils n'ont pas toujours su éviter, celui d'empiéter sur un terrain qui ne leur appartient pas et où ils se sont trouvés sans autorité, sans compétence et sans liberté.

Le monde des idées est partagé, lui aussi, en différentes provinces; chacune de ces provinces relève d'une science spéciale, qui le considère comme son bien propre, l'explore, le cultive, l'exploite et l'administre. S'il s'élève entre ces puissances limitrophes des querelles ardentes et parfois prolongées pour la délimitation de leurs frontières respectives, faut-il s'en étonner? Il n'est pas toujours facile d'établir une ligne de démarcation parfaitement nette et précise et de dire aux belligérants : « Votre domaine à vous finit ici; le vôtre commence là. » Entre les deux s'étend, pour l'ordinaire, une zone indécise où les juridictions se compénètrent.

Au vaste domaine assigné à cette science supérieure qui s'appelle la morale sociale, confine celui de l'économie politique proprement dite; entre les deux nous rencontrons la zone indécise à laquelle se rattachent, avec plusieurs autres, deux questions tout à fait à l'ordre du jour parmi les catholiques, la question de la liberté testamentaire et la question corporative.

Beaucoup de bons esprits estiment qu'un moyen de relever l'autorité paternelle battue en brèche par nos lois révolutionnaires, c'est d'accorder au chef de famille la libre disposition de sa fortune, non seulement au cours de sa vie, mais encore après décès, par la consécration juridique de ses dernières volontés. Le testament devrait être la règle unique et toute-puissante pour le partage des biens patrimoniaux. Au dire de ces économistes, le père se montrera généralement aussi soucieux des intérêts de ses enfants que l'État, qui prétend se substituer à lui par ses lois abusives. Seul, le père connaît les aptitudes et les capacités des différents membres de sa famille; seul, il se rend compte de ce que chacun peut et sait faire. Pourquoi donc ne pas le mettre à même de ménager à chacun l'emploi de ses facultés et de préparer l'avenir de tous? Pourquoi ne pas lui abandonner le soin de partager entre ses fils et ses filles, au mieux de leurs intérêts, le patrimoine qu'il leur a acquis ou conservé au prix de tant de fatigues et de sueurs?

La seconde question à l'ordre du jour, c'est la question corporative, sur laquelle le pape Léon XIII appelait récemment l'attention des catholiques. Le régime menteur de la liberté absolue du travail, inauguré par la Révolution, a créé autour de l'ouvrier l'isolement le plus complet. Sans lien avec ses pareils, le travailleur est livré comme une proie, disent nos anarchistes, aux exploitations

du capital, inquiet lui-même, menacé, aux époques de trouble, des dernières violences et condamné, en temps ordinaire, à subir les ruineuses oscillations de l'offre et de la demande. La loi sur les syndicats a été édictée pour remédier à cette situation; mais au lieu d'être un instrument de paix, cette loi n'a été jusqu'ici, paraît-il, qu'une arme de guerre entre les mains des deux ennemis, le patron et l'ouvrier. Les catholiques dévoués qui, au lendemain des malheurs de la patrie, ont conçu le généreux dessein de redonner aux classes laborieuses les croyances perdues se sont trouvés, eux aussi, en face du même problème. Aujourd'hui, ils cherchent sur quel terrain pourraient se reconstituer les anciennes corporations, modifiées, sans aucun doute, selon les exigences de nos mœurs et de l'industrie moderne. Avant tout, ils voudraient conserver aux corporations leur caractère religieux, ce grand souffle chrétien qui les animait, lorsqu'elles venaient, bannières déployées, célébrer, en grande pompe, sous les voûtes émues de nos cathédrales, les fêtes si populaires de leurs saints patrons.

Personne, parmi les catholiques, ne songe à le nier; ces deux questions se rattachent par des liens nombreux à la morale sociale, et pour les résoudre il faudra s'inspirer de l'esprit de l'Évangile. Mais nos conférenciers vont beaucoup plus loin; à les entendre, elles sont une partie essentielle de la morale sociale elle-même, une application appropriée aux besoins présents des principes inscrits dans la révélation. Dès lors, pourquoi ne pas les porter dans la chaire de nos églises et ne pas les exposer devant les fidèles?

A notre connaissance quelques-uns l'ont essayé, un peu timidement et par voie indirecte, mais toujours avec un succès douteux. La *désorganisation* et la *restauration* de la famille, tel est en deux mots le résumé d'un discours dont nous avons gardé le souvenir.

L'orateur nous montra d'abord cette désorganisation, dans le milieu social où elle se produit sous les traits les plus hideux, parmi les ouvriers de nos grandes cités. « Voyez, nous dit-il, ce père dénaturé qui, après avoir reçu le salaire parfois considérable de la semaine, fait grasse chère avec ses compagnons, tandis que ses pauvres petits enfants demandent à leur mère un morceau de pain qu'elle ne peut leur donner. Lorsque, le soir venu, il rentre au logis, c'est pour blasphémer et maudire et se livrer aux plus effroyables emportements. Puis il court aux maisons de jeux ou de débauche, ou bien, à l'un de ces théâtres de banlieue où l'on exhibera devant

lui d'infâmes et idiotes représentations. Pendant ce temps, la mère se désole et pleure. Après avoir longtemps lutté, elle succombe et s'abandonne à un découragement qui bientôt devient du désespoir; elle finit par descendre dans la corruption et le vice plus bas que son mari lui-même. Les enfants sont jetés dans une salle d'asile, aux mains de laïcisateurs à outrance, qui leur apprendront à haïr Dieu et la vertu. L'atelier achèvera ce que l'école a commencé, le triste apprentissage des vices hideux qui rendront leur existence trop semblable à celle de leurs parents. »

L'orateur chercha ensuite les causes de cette désorganisation; il en énuméra un certain nombre; mais il en était une qui lui tenait surtout au cœur : elle vint la dernière et fut exposée en termes diffus, un peu voilés et indirects : c'était l'abaissement de cette autorité paternelle qui ne peut même plus disposer librement de la fortune domestique et la distribuer comme il lui plaît; en d'autres termes, c'était le partage forcé et égal.

Une seconde considération nous fit voir comment la famille pourrait être reconstituée par l'autorité paternelle, en possession de toutes ses prérogatives inaliénables et sacrées, notamment de ce droit de tester dont l'aurait investie Dieu lui-même, l'auteur de la nature. Pour couronner le tout, l'orateur nous fit la peinture de l'une de ces familles rurales que M. Charles de Ribbe nous a révélées dans son beau livre : *la Vie domestique; ses modèles et ses règles.* « Grâce à la liberté testamentaire, nous dit-on, ces familles revivraient bientôt. Au sein de nos campagnes encore chrétiennes, on reverrait l'aïeul assis au coin de l'âtre et entouré de ses enfants et de ses petits-enfants; au soir de sa vie, il ouvrirait le *livre de raison* où il aurait écrit longtemps à l'avance son testament, dont il ferait devant tous le commentaire. Ses volontés suprêmes demeureraient la loi de la famille, tranchant toutes les difficultés, conciliant tous les intérêts, unissant tous les cœurs et assurant la paix et la stabilité du foyer domestique. »

Je ne m'arrêterai pas à discuter cette argumentation plus poétique que démonstrative. Inutile de rechercher si la liberté testamentaire a réellement toute l'efficacité qu'on lui prête; si elle entrerait facilement dans nos mœurs; si pour régénérer la famille contemporaine, il ne serait pas plus sûr encore de faire appel à ces surnaturelles vertus engendrées par le christianisme, la sobriété, l'amour du travail, le dévouement, la générosité, le sentiment vif

et profond des austères responsabilités que la paternité apporte avec elle. Inutile d'examiner, par exemple, s'il eût suffi d'investir du droit de tester l'ouvrier paresseux et débauché dont l'orateur nous avait lui-même dessiné le portrait, pour en faire un bon époux et un bon père. Ne demandons pas à la malheureuse mère de ses enfants, si déjà elle ne trouvait pas excessifs les droits de ce bourreau qui ne savait que la battre et la maudire.

Disons simplement que ni la question testamentaire, ni la question corporative, ne sont du ressort de la chaire; elles n'appartiennent point à la morale, objet propre de l'enseignement catholique.

Pour nous en convaincre, prenons cet admirable catéchisme du concile de Trente, l'abrégé de théologie positive le plus substantiel et le plus élégant que nous ayons, ou bien les plus longs traités de nos grands maîtres. Parcourons ensemble tout ce qui a été écrit sur le quatrième précepte du Décalogue : Tes pères et mères honoreras.

Sans doute, ce précepte détermine les rapports généraux des pères et des enfants. Il impose au chef de famille l'obligation de nourrir et d'élever les siens, de leur donner une éducation en rapport avec sa situation et sa fortune. En retour, il l'établit souverain de ce petit royaume qui s'appelle le foyer domestique, le représentant de Dieu; il entoure son front d'une auréole dont nul ne le découronnera.

Par une extension très légitime et fondée sur les raisons les plus sérieuses et les plus authentiques interprétations de l'Église, ce quatrième précepte du Décalogue règle les rapports des patrons et des ouvriers. Les uns et les autres sont liés, non seulement par une certaine communauté d'intérêts matériels, mais encore par une solidarité plus haute et toute chrétienne. Comme les pères, les patrons, eux aussi, ont, en une certaine mesure, charge d'âmes; ils doivent prendre soin des intérêts moraux et spirituels de leurs ouvriers, leur fournir les moyens de sanctification au moins indispensables. Les ouvriers, en retour, leur devront respect et reconnaissance; ils donneront leurs services non par contrainte, mais en conscience et, parce qu'ils travaillent sous le regard de Dieu, qui leur promet une récompense meilleure que tous les salaires.

Telle est, si je ne me trompe, l'économie à peu près complète du quatrième précepte du Décalogue.

Dieu me garde d'en amoindrir l'importance; cependant il me

semble difficile d'en faire sortir une théorie quelconque, soit sur le régime des successions, soit sur le régime corporatif.

Certes, je serais désolé de paraître sacrifier les droits si augustes et déjà si amoindris du père de famille aux prétentions de l'État moderne. Nous le savons de reste, l'État se fait en toutes choses une part léonine; il use et abuse des forces d'une excessive centralisation, des mille bras de son administration habituellement tracassière, parfois oppressive et tyrannique; il tend à tout régir et tout gouverner. Ainsi s'introduit peu à peu dans nos mœurs une sorte de socialisme gouvernemental qui m'inspire horreur et dégoût. J'aimerais donc à trouver, dans l'économie du quatrième précepte, des raisons décisives pour arracher à l'État le pouvoir de régler, par des lois positives, le partage des biens patrimoniaux; j'aimerais à le remettre intégralement, au nom du droit naturel et de la morale révélée, entre les mains du père de famille; j'aimerais à lire dans l'Évangile cette liberté testamentaire; j'aimerais à l'entendre proclamer par l'Église comme l'un de ces droits inaliénables et sacrés auxquels il n'est permis à personne de porter atteinte.

Mais alors il faudrait condamner, comme antinaturelles et antiévangéliques, presque toutes les législations antérieures qui ont tranché cette question dans des sens très divers, selon les lieux et les époques. Le régime des majorats et du droit d'aînesse serait frappé, tout aussi bien que notre régime actuel du partage forcé et égal; car le premier, pas plus que le second, ne laissait au père de famille la liberté testamentaire.

Disons plutôt, pour demeurer dans l'exacte vérité, que ni le droit naturel ni la morale révélée n'ont, sur ce sujet, aucune prescription obligatoire. Tout au plus prétendrait-on y lire certaines indications, vagues et indécises, que chacun pourrait interpréter un peu à sa guise. Pour attaquer efficacement le partage forcé et préconiser la liberté du testament, il y a mieux à faire, si je ne me trompe, que d'interroger le quatrième précepte du Décalogue et de torturer des textes pour en déduire des conclusions qui n'y sont point contenues; c'est de s'adresser à M. Leplay, c'est de lire et de relire le livre de la *Réforme sociale;* c'est de méditer surtout le chapitre sur la propriété. Là sont les raisons qui appellent un changement de notre législation sous ce rapport; elles ne sont ni morales ni religieuses, mais d'ordre inférieur et tout humain; elles appartiennent aux différentes branches de la science sociale,

économie politique, économie rurale, économie domestique, etc. Aussi ces raisons ne peuvent-elles être portées utilement et décemment dans les chaires de nos églises; jamais elles ne feront partie de l'enseignement qui s'y donne au nom de Dieu.

J'en dirai autant de la question corporative. Le Christianisme, à mesure qu'il pénétra les mœurs et les habitudes, modifia les institutions, émancipa le travailleur et le travail lui-même. En proclamant la liberté morale des petits et des pauvres, il porta à l'esclavage antique un coup mortel; le servage du moyen âge dut lui-même disparaître sous ce souffle libérateur. L'ouvrier, tel que nous le connaissons aujourd'hui, maître de lui et de ses actes, propriétaire de son travail et des fruits de son travail, est une création exclusivement chrétienne. Rien de pareil ne se vit avant la grande émancipation du Calvaire.

Voilà ce qu'a fait l'Évangile. Mais de grâce ne lui demandez pas ce qu'il ne contient point, un enseignement sur les rapports, variables presque à l'infini, qui peuvent s'établir entre le capital et le travail, sur les obligations réciproques par lesquelles peuvent se lier patrons et ouvriers, sur l'organisation des corporations ouvrières, sur leurs statuts et règlements, etc. Sans doute, il ne devra y avoir dans ces statuts et règlements, dans l'organisation de ces corporations elles-mêmes, pas plus que dans les engagements et la conduite de leurs membres, rien qui soit en opposition avec la morale évangélique. Sans doute encore, le souffle chrétien devra tout animer et tout faire mouvoir. Mais cela ne nous dit pas quels sont les rouages du mécanisme que vous visez à établir, quelle est la nature propre de la corporation.

Pour la déterminer, cette nature, il nous faudra, si je ne me trompe, consulter les mœurs, les intérêts, l'état de l'opinion, les prétentions respectives des patrons et des ouvriers, les exigences de l'industrie moderne, tenir compte, en un mot, de tous les éléments qu'il s'agit de discipliner et de faire servir au but que l'on se propose.

Le prêtre veut-il traiter de ces choses, qu'il descende de la chaire sacrée, trop haute pour de semblables élucubrations; qu'il dépouille son vêtement de chœur et cesse de me parler au nom de cet Évangile que ma conscience adore et ne discute pas. Il n'est plus le ministre de la foi, mais un discoureur qui présente à ma raison des arguments que je veux me sentir libre d'examiner, de contrôler et

de repousser, si bon me semble. Il ne s'agit plus de morale naturelle ni de morale révélée, mais d'économie sociale. Pour me convaincre, l'orateur devra posséder, ce qui m'a paru manquer parfois à quelques-uns de nos conférenciers, de la compétence, une étude approfondie de son sujet.

Depuis quelques années, on enseigne, dans nos petits et nos grands séminaires, les éléments de l'économie sociale. Mais les éléments sont bien peu dans cette science encore en formation qui, chaque jour, s'enrichit d'observations nouvelles et modifie ses conclusions parfois les plus importantes. Les lois générales le mieux constatées, dont le fonctionnement a été étudié pendant des années entières, donnent des résultats tout à fait imprévus, lorsqu'elles viennent à être appliquées dans des milieux différents. Pour se tenir au courant de ces progrès, ou si vous aimez mieux, de ces modifications, il ne suffit pas de lire les feuilles publiques. Le journalisme quotidien ne peut être ici que le pourvoyeur, assez mal approvisionné, de cette ignorance plus ou moins élégante et lettrée, qui parle de tout sans rien approfondir. Les revues fournissent des renseignements, plus complets et plus sûrs; mais pour acquérir une véritable compétence, il faut recourir aux livres spéciaux qui se publient sur ces matières, les étudier, les comparer et les contrôler les uns par les autres. Grâce à Dieu, nos fonctions ecclésiastiques n'exigent point que nous ajoutions ce lourd travail à tous ceux, beaucoup plus urgents, qui nous incombent. Le bon sens populaire ne nous demande point de tout savoir; les hommes universels ne se rencontrent que dans les rêves des pédants et les programmes du baccalauréat. Les érudits eux-mêmes ne cherchent, près de nous, que la science religieuse. Mais s'il nous plaît de distribuer en outre la science sociale et économique, il nous faut commencer par l'acquérir.

Fût-il parvenu à posséder parfaitement cette science économique, je doute que le prêtre ait jamais pleine et entière liberté d'en faire usage dans la chaire chrétienne. Il y a des convenances qui s'imposent à l'esprit le plus audacieux. L'enceinte sacrée dans laquelle nous parlons, les traditions et les usages de la tribune sainte, les dispositions habituelles de nos auditeurs, leur attitude lorsque certaines idées seront émises, nous avertiront de ne pas franchir certaines limites. Le public chrétien, et il faut l'en remercier, ne nous permettra jamais de prendre le rôle d'un professeur de faculté ou

d'un conférencier vulgaire, parlant dans l'une de ces salles où, chaque soir d'hiver, se produisent tant d'extravagances et parfois quelques idées saines et justes.

Aussi quel contraste entre la parole libre, indépendante du conférencier et du professeur, et la parole timide, embarrassée du prédicateur qui s'est aventuré sur ce terrain! Le professeur, lui, entre franchement dans son sujet et s'y établit comme dans sa sphère propre; il va directement aux faits, les interroge, les classe, les compare, en dégage les lois. Personne ne lui demande de se restreindre, de dissimuler quoi que ce soit; il expose au long ses preuves, essaye de faire prévaloir ses idées personnelles. Libre à chacun de ne point les partager; mais tous lui sauront gré de sa franchise.

Le prédicateur, au contraire, ne peut entrer dans certains détails trop vulgaires, ni même se tenir, habituellement, dans la région des faits; il est comme contraint de ne considérer que le côté le plus élevé sans doute, mais aussi le plus abstrait et le plus ingrat de ces questions, le côté théologique. Les raisons décisives, qui impressionneraient vivement les esprits, ne sont point là; l'orateur devrait les demander à l'économie politique, à la science sociale; mais ses auditeurs ne le lui pardonneraient pas; s'ils avaient voulu de l'économie sociale, au lieu de venir à l'église, ils seraient allés à l'Institut catholique ou au collège de France, au pied de la chaire de M. Claudio-Janet ou de M. Paul Leroy-Baulieu. Voilà donc le malheureux orateur confiné dans le droit naturel et la morale révélée, qui ne lui fournissent que des lumières très incomplètes sur ces questions de liberté testamentaire, d'organisation corporative et autres, qui ont été ou sont encore à l'ordre du jour. Aussi ne peut-il mettre dans son argumentation cette plénitude et cette vigueur qui triomphent de toutes les résistances et conquièrent d'unanimes assentiments.

Que lui manque-t-il? La liberté. La chaire qu'il occupe n'est pas faite pour de semblables dissertations.

FONTAINE, *S. J.*

(*A suivre.*)

LE RÈGNE DES JACOBINS [1]

A PROPOS DU LIVRE DE M. TAINE

M. Taine vient de terminer le travail sur la Révolution, dont la première partie avait paru en 1877.

Le dernier volume est consacré au gouvernement des jacobins. Il nous les montre devenus les maîtres de la France, et la pétrissant à leur guise. M. Taine a une manière toute spéciale d'écrire l'histoire. Il ne s'arrête pas au récit des faits. Il expose une thèse et il en tire ses conséquences.

Ce n'est pas de cette façon que les Thiers, les Louis Blanc, les Michelet ont appris la Révolution à leurs contemporains. Ils ont fait une histoire appropriée au goût du public pour lequel ils écrivaient. M. Taine, au contraire, ne s'occupe pas du goût et des opinions préconçues. C'est un philosophe qui applique ses théories et son mode d'observation aussi bien à l'histoire qu'aux autres branches des connaissances humaines.

Joseph de Maistre trouvait la Révolution « en contradiction avec toutes les notions et tous les axiomes sur le gouvernement des sociétés ». Il voyait en elle l'incarnation de l'*esprit satanique*.

M. Taine y découvre le développement de l'erreur. Il y voit la sottise humaine s'efforçant de se traduire en société vivante et en État organisé. Pour M. Taine, comme pour les philosophes du dix-huitième siècle, il n'y a pas d'autre philosophie que la psychologie ; mais la psychologie du dix-huitième siècle étant radicalement fausse, la Révolution devait aboutir à un abîme.

Au lieu de considérer l'homme comme un être réel et vivant, lié au sol sur lequel il vit, dépendant du milieu physique et moral

(1) Les *Origines de la France contemporaine*, par H. Taine, de l'Académie française. T. Ier, l'*Ancien régime*; t. I, II et III, la *Révolution*. 3 volumes in-8°, 1877, 1884.

qui l'entoure; au lieu de prendre les Français du dix-huitième siècle comme ils étaient, le dix-huitième siècle a inventé un homme abstrait, idéal, chimérique, l'homme de la nature qu'il a cru découvrir. C'est sur cette ombre vaine, ce « fantôme philosophique, ce simulacre de substance » que les constituants et les conventionnels ont légiféré, c'est en son nom que les jacobins ont régné par la terreur. C'est au bonheur de cet être de raison, qu'ils ont érigé l'assassinat en principe de gouvernement.

Toute la doctrine de la Révolution se résume dans l'apothéose de la raison, à laquelle 1793 devait dresser des autels et rendre un culte public. Cette bizarre religion révolutionnaire était le symbole logique, l'emblème des croyances de la Révolution et du dix-huitième siècle.

M. Taine voit surtout dans la Révolution « un triomphe de la brutalité sur l'intelligence, un mardi gras meurtrier et politique, une formidable descente de la Courtille »; et effectivement elle n'est pas autre chose.

On comprend tout de suite que cette façon d'étudier l'histoire de la Révolution ne ressemble en rien à ce que nous avons vu jusqu'à ce jour.

Les historiens avaient inventé toute sorte de prétextes pour expliquer les crimes des révolutionnaires. Il n'y a pas à chercher si loin. Les crimes ont été la conséquence du pouvoir tombé entre les mains d'esprits faux et ignorants, qui ont voulu appliquer à une société ancienne des théories absurdes, sorties de leur cerveau malade.

On s'explique alors comment une société élégante et polie a pu tomber dans les mains d'une horde de cannibales; et comment le dix-huitième siècle, qui avait en peinture, en littérature, enfanté la mièvrerie, a fini par le tableau de la guillotine en permanence sur la place de la Révolution. Ces hommes, ces femmes, imbus d'idées philanthropiques, ne rêvant que d'idyles, jouant aux bergeries, sont tombés sans défense sous le couteau d'une bande de scélérats.

La Révolution a été faite par des hommes la plupart sans éducation politique, dominés par l'esprit littéraire ou scientifique, croyant résoudre tous les problèmes du gouvernement des hommes avec des généralités oratoires ou des formules mathématiques.

M. Taine démontre avec des preuves irrécusables, que, dès les premiers jours, à ses plus belles heures d'enthousiasme, la France de 1789 est tombée dans le désordre et l'anarchie. Malouet a dit

avec raison : « La Terreur date du 14 juillet, et l'on serait en droit de la faire remonter plus haut. » M. Taine a trouvé à la terreur légale de 1793 une devancière dans la terreur incohérente des foules. Les campagnes de France en 1789 ressemblaient à ce que nous avons vu, il y a quelques années, des campagnes d'Irlande, avec cette différence qu'en France, il ne restait plus de gouvernement pour tenir tête aux émeutes et défendre la loi. Aussi l'émigration, dès 1789, a-t-elle été, pour la noblesse de province, le seul moyen de ne pas se laisser tuer. Cette « anarchie spontanée », cette impuissance du gouvernement, dès l'ouverture des états généraux, est le premier principe révolutionnaire.

Les émeutes de carrefour, la guerre aux châteaux est tellement l'essence de la Révolution, que, cinquante-cinq ans plus tard, lorsqu'éclatera la Révolution de 1848, tous les bourgeois de province prendront les armes, s'organiseront en bataillons de gardes nationaux pour se préserver des voleurs, des assassins et des incendiaires. On ne les apercevait à cette époque nulle part, mais on se figurait, — la République étant synonyme de pillage, — les voir à chaque instant arriver. J'ai vu, à Nancy, la garde nationale monter la garde chez les banquiers, à l'évêché, au séminaire, dans tous les couvents de religieuses, chez les bourgeois riches, qu'on devait toujours venir piller la nuit suivante.

Pour expliquer les crimes de la Révolution autrement que par le développement de l'esprit satanique ou les folies philosophiques du dix-huitième siècle, ses admirateurs ont parlé de la guerre, du danger couru. Mais on croirait vraiment que la France était pour la première fois menacée d'une invasion. Est-ce que sous Louis XV, sans remonter plus loin, le prince Charles de Lorraine n'avait pas pénétré en Alsace avec ses pandours?

Tuait-on alors à Paris?

Il y avait un gouvernement défenseur de la liberté de tous, et, en 1792, il n'y avait plus que celui de la rue, voilà pourquoi on ne tuait pas sous Louis XV et pourquoi on tuait en 1793. La Révolution, pour défendre la France contre l'Autriche et la Prusse, a trouvé une armée organisée depuis des siècles, par la monarchie. Les cadres étaient tout près, il a suffi d'enrôler des hommes, ce qui est à la portée de tous les gouvernements. Les crimes des révolutionnaires n'ont pas d'excuse, c'est, du reste, ce que M. Taine n'a pas eu de peine à prouver.

La guerre a fait passer le pouvoir aux mains des révolutionnaires qui étaient les plus capables de se faire écouter dans les clubs. Les jacobins se sont servis de la guerre pour établir leur domination et achever leur conquête de la France à l'intérieur, conquête préparée de longue main, et dont M. Taine a si nettement indiqué les rapides étapes d'un bout à l'autre du pays.

Dans la Convention, les girondins avaient paru tout-puissants par le nombre et le talent, cela ne leur a servi à rien devant les émeutes de la populace. La Convention, courbée sous le joug des clubs et de la Commune, a livré ses chefs aux vengeances populaires et s'est décimée elle-même. Elle a été « une machine de gouvernement, au service d'une clique ». Le républicain Quinet a pu écrire : « cette assemblée maîtresse et esclave, hardie à accepter toutes les fantaisies, d'abord, de la foule, puis, bientôt, de quelques-uns, enfin d'un seul ».

Pour M. Taine, entre les vainqueurs et les vaincus du 31 mai, il y a peu de différence. Pour les principes, la foi aux abstractions, l'infatuation et le dédain de l'expérience, les girondins valaient les montagnards. Ils étaient aussi impies et intolérants, aussi téméraires, utopistes et sectaires. La grande majorité de la bourgeoisie et du peuple de Paris n'a jamais distingué les girondins de leurs adversaires. Elle les a vus tomber sans regret. Les girondins étaient aussi bien que les montagnards des usurpateurs du pouvoir et des révolutionnaires dans le pire sens du mot.

Entre les girondins et les jacobins, la seule différence c'est que les premiers étaient plus polis, qu'ils avaient des habitudes de tenue, qu'au milieu de la canaille, dans laquelle ils étaient obligés de vivre, ils cherchaient à faire quelques échappées, pour se trouver dans une société polie. Ils n'avaient pas les familiarités et les expressions populacières de Danton, ils ne logeaient pas comme Robespierre chez un menuisier. La dictature de la populace leur répugnait, mais quand ils avaient besoin d'elle, ils n'hésitaient pas à la flatter.

Comment s'est établi le règne des jacobins, comment ont-ils pu voler et tuer pendant si longtemps, c'est précisément ce que M. Taine va nous expliquer de la façon la plus nette.

I

Après avoir fait le 10 août, les journées de Septembre, pendant lesquelles on a égorgé les prisonniers à l'Abbaye, à la Force, assassiné le roi, le 21 janvier, expulsé, le 31 mai, de la Convention leurs complices, les girondins, les jacobins sont devenus les maîtres. Jusqu'à cette époque, on a surtout eu à constater la faiblesse du gouvernement. Pendant quatre ans, quel qu'il fût, il n'a pas osé se faire obéir. Les gouvernants apportaient au pouvoir les préjugés et la sensibilité du siècle : sous l'empire du dogme régnant, ils déféraient aux volontés de la multitude. Du 1er mai 1789 au 2 juin 1793, ils ont légiféré ou administré, à travers des milliers d'émeutes toutes impunies, et leur Constitution, œuvre malsaine de la théorie et de la peur, n'a fait que transformer l'anarchie spontanée en anarchie légale.

En 1793, les royalistes, les constitutionnels, les girondins n'ayant pas su se défendre, refaire l'instrument exécutif, tirer l'épée, s'en servir dans la rue, sont expulsés de la place. Les nouveaux occupants sont les jacobins. Dans la grosse masse, la Révolution a tué et mis à part les hommes assez fanatiques ou assez brutaux, ou assez pervers pour avoir perdu tout respect d'autrui. Voilà la nouvelle garnison, sectaires aveuglés par leur dogme, assommeurs endurcis par leur métier, ambitieux qui se cramponnent à leurs places. Selon le jacobin, la chose publique est à lui, et à ses yeux, la chose publique comprend toutes les choses privées, corps et biens, âmes et consciences. Tout lui appartient, par cela seul, qu'il est jacobin. C'est la théorie qui subsiste encore aujourd'hui, et en vertu de ce dogme, ils se croient en droit d'opprimer les consciences. Peu leur importe la volonté des Français, leur mandat leur a été confiée par la vérité, par la raison, par la vertu.

De 1789 à 1793, le jacobin exagérait les droits des gouvernés, jusqu'à supprimer tous ceux des gouvernants; devenu le maître, il va exagérer les droits des gouvernants, jusqu'à supprimer ceux des gouvernés. A l'entendre, à cette époque, et encore aujourd'hui, le peuple est l'unique souverain, mais il doit être traité en esclave. Sous l'Assemblée constituante et sous la législative, il dénonçait le moindre exercice de l'autorité publique comme un crime ; à présent, il va punir comme un crime la moindre résistance à l'autorité publique.

Pour commencer, la Convention fait à la hâte la Constitution, tant de fois attendue et tant de fois promise : déclaration des droits, en trente-cinq articles; acte constitutionnel, en cent vingt-quatre articles; principes politiques et institutions de toutes espèces, électorales, législatives, exécutives, administratives, judiciaires, financières et militaires.

Aux droits civils, le généreux législateur a joint les droits politiques et multiplié les précautions pour maintenir les gouvernants dans la dépendance du peuple. C'est le peuple qui les nomme. Les pouvoirs, quels qu'ils soient, sont conférés pour une durée très courte. Lorsque les commis sont installés en fonction, le peuple peut, s'il lui plait, devenir leur collaborateur; on lui a fourni les moyens de délibérer avec ses députés. Le peuple est consulté, il accepte cette constitution, mais la farce jouée, les jacobins se gardent bien de l'appliquer. Ils considéraient la constitution comme une panacée, et ils la relèguent comme une drogue dangereuse dans ce coffre qu'on appelle une arche, et qui a servi à faire la parade sur la place publique et à la Convention.

Le 11 août 1793, dès l'ouverture de la séance, la Convention déclare que sa mission est remplie. Sur la motion de Lacroix, affilié de Danton, elle décrète que, dans le plus bref délai, on fera le recensement de la population et des électeurs, afin de convoquer au plus tôt les assemblées primaires. Mais le soir, aux Jacobins, Robespierre, après un long discours vague sur les dangers publics, sur les conspirateurs, sur les traîtres, lance tout à coup le mot décisif : « *La plus importante de mes réflexions allait m'échapper.* La proposition qu'on a faite ce matin, ne tend qu'à faire succéder aux membres épurés de la Convention actuelle *les envoyés de Pitt et de Cobourg.* » Non! non! s'écrie toute la société. « Je demande, dit un compère, que la Convention ne se sépare point avant la fin de la guerre. » La motion est votée. Le lendemain 12 août, Danton fait voter « la levée en masse avec ordre ». « La Convention, dit-il, doit être pénétrée de toute sa dignité; car elle vient d'être revêtue de toute la force nationale. » L'astuce achève ce que la violence avait commencé. Les montagnards sont les maîtres de la Convention, et elle se délège tous les pouvoirs. Le 24 août, sur la motion de Bazire, la Convention décrète « que la France est en révolution jusqu'à ce que son indépendance soit reconnue ».

« Cela signifie que la période des phrases hypocrites est finie,

que la Constitution n'était qu'une enseigne de foire, que les charlatans qui en ont fait parade n'ont pas besoin qu'ils la remisent dans les magasins de vieilles affiches, que les libertés privées et publiques, locales et parlementaires, sont abolies; que le gouvernement est arbitraire et absolu, que nulle institution, loi, principe, dogme ou précédent, ne garantit plus contre lui les droits de l'individu ni les droits du peuple; que tous les biens et toutes les vies sont à sa discrétion, qu'il n'y a plus de droits de l'homme. » « Dans les circonstances où se trouve la République, dit Saint-Just, la Constitution ne peut être établie; elle deviendrait la garantie des attaques contre la liberté, parce qu'elle manquerait de la violence nécessaire pour les réprimés. » C'est la même théorie que nous avons vue se produire, le lendemain du 4 septembre 1870. Les républicains décrétaient la dictature, prenaient les places et envoyaient les autres se battre. Par ce régime, en 1793, les jacobins de France sont devenus les maîtres de 6 à 7 millions de Français, et les mêmes choses se sont produites, en 1870, avec la guillotine en moins et les malheurs de l'invasion en plus.

Pour maintenir les Français dans le devoir, les jacobins les désarment. La garde nationale est supprimée, les jacobins sont seuls armés. Tous les citoyens sont surveillés, toute action commune leur est interdite; on leur montre la hache toujours levée et la prison toujours ouverte. Toutes les rigueurs sont décrétées et pratiquées : désarmement des suspects, taxes sur les riches, maximum contre les commerçants, réquisitions sur les propriétaires, arrestations en masse, jugements expéditifs, arrêts de mort arbitraires, supplices étalés et multipliés.

Les maximes de 1789 font place aux maximes contraires; au lieu de soumettre le gouvernement au peuple, on soumet le peuple au gouvernement d'une horde de bandits. Sous des noms révolutionnaires, la hiérarchie de l'ancien régime est rétablie, et désormais les pouvoirs, bien plus redoutables que ceux de l'ancien régime, cessent d'être délégués de bas en haut, pour être délégués de haut en bas.

Au sommet, un comité de douze membres exerce la royauté collective. De nom, l'autorité est également répartie entre les douze; de fait, elle se concentre en quelques mains. Plusieurs n'ont qu'un office subalterne, entre autre, Barère, harangueur ou rédacteur toujours prêt, secrétaire ou porte-parole officiel; d'autres, hommes

spéciaux, Jean Bon Saint-André, Lindet, surtout Prieur (de la Côte-d'Or) et Carnot, se cantonnent chacun dans son département spécial, marine, guerre, approvisionnements avec un blanc-seing, en échange duquel ils livrent leur signature aux meneurs politiques. Ceux-ci qu'on appelle « les hommes d'État », Robespierre, Couthon, Saint-Just, Billauld-Varenne, Collot-d'Herbois, sont les vrais souverains. Leur mandat doit être renouvelé tous les mois, mais il ne peut manquer de l'être, en l'état où est la Convention; son vote acquis d'avance est une vaine formalité. Plus soumise que le Parlement de Louis XIV, elle adopte sans discussion les décrets que le Comité de salut public lui apporte tout faits.

Tout le pouvoir législatif et parlementaire appartient au Comité de salut public. Les ministres sont ses commis : ils viennent chaque jour, à des heures indiquées, recevoir ses arrêtés et ses ordres. Pour commissaire aux relations extérieures, on prend un ancien maître d'école, clubiste inepte, pilier de billard et d'estaminet, à peine capable de lire les pièces qu'on lui porte à signer dans le café où il passe sa vie. Du pouvoir exécutif et administratif, le Comité de salut public s'est fait une escouade de domestiques et de la Convention un auditoire de claqueurs.

Pour les maintenir dans le devoir, il a deux mains.

L'une, la droite, qui saisit les gens au collet et à l'improviste, est le Comité de sûreté générale, composé de montagnards sans honneur, sans probité, tous présentés et nommés par lui. L'homme que le conciliabule a jugé suspect, quel qu'il soit, représentant, ministre, général, se trouve, le lendemain, sous les verrous d'une des dix nouvelles bastilles. Là, l'autre main le prend à la gorge : c'est le tribunal révolutionnaire. Assisté de ses policiers, le Comité de salut public a choisi lui-même les seize juges, les soixantes jurés, et les a choisis « parmi les plus servilement ou les plus brutalement ou les plus furieusement fanatiques ». Fouquier-Tinville, Herman, Dumas, Sayan, Coffinhal, Fleuriet, Lescot; au-dessous d'eux, des prêtres apostats, des nobles renégats, des artistes ratés, des rapins affolés, des manœuvres qui savent à peine écrire, menuisiers, cordonniers, charpentiers, tailleurs, coiffeurs, anciens laquais, un idiot, comme Ganey, un sourd, comme Leroy-dix-Août : leurs noms et leurs qualités en disent assez; ce sont des meurtriers patentés et soldés; aux jurés on alloue 18 francs par jour pour qu'ils aient du cœur à la besogne. Cette besogne consiste à condamner sans

preuves, sans plaidoiries, presque sans interrogatoire. C'est en province comme à Paris. Telle est la Constitution de faits que les jacobins substituent à leur Constitution d'apparat. Cela s'appelle le *gouvernement révolutionnaire*.

II

Rien n'est plus dangereux, dit avec raison M. Taine, qu'une idée générale dans les cerveaux étroits et vides; comme ils sont vides, elle n'y rencontre aucun savoir qui lui fasse obstacle. Nous en avons un exemple frappant aujourd'hui, les cerveaux vides de la Chambre des députés sont en train de ruiner la France, de supprimer la liberté des consciences, tandis que leurs pareils du Conseil municipal sont occupés à chercher les moyens de détruire la religion. Leur cerveau est trop vide pour que l'idée du respect de la liberté des autres puisse y trouver place.

Le jacobin a une idée fixe qu'il apporte avec lui lorsqu'il arrive au pouvoir. En 1793, il n'y avait pour lui qu'une société juste, celle fondée sur « le Contrat social », et « les clauses de ce contrat se réduisent toutes à une seule, l'aliénation totale de chaque individu, avec tous ses droits, à la communauté... Chacun se donnant tout entier, tel qu'il se trouve actuellement lui et toutes ses forces, dont les biens qu'il possède font partie ».

« Comme la nature donne à chaque homme un pouvoir absolu sur tous ses membres, le pacte social donne au corps social un pouvoir absolu sur tous les siens. » Souverain omnipotent, propriétaire universel, l'État exerce à discrétion ses droits illimités sur les personnes et sur les choses; en conséquence, les jacobins, qui sont les seuls représentants de l'État, ont le droit et le devoir de mettre la main sur les choses et sur les personnes.

En vertu de ce principe, ils confisquent les biens du clergé, environ 4 milliards. Les revenus de ces biens se montaient avant 1789 à 212 millions. Ils s'emparent des biens des émigrés, environ 3 milliards. Ils mettent la main sur les biens des guillotinés et des déportés. Le jacobin guillotine et déporte pour s'enrichir de la dépouille de ses victimes. Il séquestre les biens du suspect, ce qui lui procure un usufruit, qu'il convertira en propriété lorsqu'il fera vendre ces biens et qu'il les obtiendra pour une poignée d'assignats. L'État dirigée par les jacobins prend les biens des hôpitaux et

autres établissements de bienfaisance, environ 800 millions ; il saisit ceux des fabriques, des fondations, des institutions d'éducation, des sociétés littéraires ou scientifiques : autre tas de millions. Il reprend les domaines engagés ou aliénés par l'État depuis trois siècles et davantage : il y en a pour 2 milliards. De cette façon, plus des trois cinquièmes du sol arrivent dans les mains des jacobins. N'oublions pas la saisie du numéraire et de toutes les matières d'or et d'argent, dans les seuls mois de novembre et de décembre 1793. Cette rafle procure 3 ou 400 millions d'espèces sonnantes. Le paysan est soumis aux réquisitions; c'est l'État qui taxe ses denrées. Toute liberté dans les transactions est supprimée. Tous les Français deviennent les corvéables de l'État. Les femmes sont obligées de parader et de défiler en groupes dans les fêtes républicaines. On prend les plus belles pour en faire des déesses qu'on promène sur des chars. L'enfant est enlevé à sa famille pour être soumis à l'éducation civique et quelle éducation ! Il n'a plus de maîtres dans les écoles, plus de professeurs dans les lycées. Les conventionnels rédigent de longs rapports sur l'instruction publique, et jamais à aucune époque, de l'histoire de la France, on n'a vu une pareille pénurie d'écoles, d'écoliers et de maîtres. La génération qui a atteint l'âge de dix ans, en 1790, a su à peine lire.

Le jacobin impose à la Frauce, et cela par la force, avec la menace de la guillotine, sa religion, son culte, ses dogmes, sa morale et ses mœurs ignobles! « Il faut, dit Billaud-Varennes, *récréer* en quelque sorte le peuple. » « Nous voulons, dit Robespierre, substituer les bonnes gens à la bonne compagnie, le mérite à l'intrigue, le génie au bel esprit, le charme du bonheur aux ennuis de la volupté. » Des phrases de cuistre qu'on mettra en pratique avec la guillotine. « Nous ferons un cimetière de la France, dit Carrier, plutôt que de ne la pas régénérer à notre manière. »

Aux prises avec le catholicisme, l'Assemblée constituante n'avait pas porté la hache assez loin. Elle s'était contentée de confisquer les biens du clergé, de dissoudre les ordres religieux, de réprimer l'autorité du Pape, elle voulait établir une Église nouvelle et transformer les prêtres en fonctionnaires assermentés de l'État. Le jacobin veut détruire le catholicisme. Toute religion dont il n'a pas inventé les dogmes, lui est suspecte. Il ferme les églises, abat les clochers, fond les cloches, envoie les vases sacrés à la Monnaie. Les prêtres sont poursuivis, envoyés au tribunal révolutionnaire et

exécutés ou fusillés. Ceux qui échappent à la mort sont déportés. La population est astreinte au culte décadaire; on la poursuit jusqu'à sa table; les jours de marché sont changés, pour qu'on ne puisse pas acheter de poisson les jours maigres.

Rien ne tient plus à cœur au jacobin que cette guerre au catholicisme : aucun article de son programme ne sera exécuté avec tant d'insistance et de persévérance. C'est qu'il s'agit de la vérité, les jacobins en sont les dépositaires, les champions, les ministres, et jamais serviteur de la vérité n'aura travaillé avec tant de zèle à l'extirpation de l'erreur.

A côté de la superstition, il y a un autre monstre à détruire. C'est la noblesse. Les personnes et les biens de tous ceux qui ont eu un titre sont livrés aux revendications et aux rancunes des jacqueries locales. On les réduit à émigrer; s'ils restent, on les arrête; s'ils rentrent, quand on les menace de confisquer leurs biens, on les exécute. Outre l'aristocratie de rang, il y a aussi celle de la fortune; l'Assemblée constituante n'y a pas touché. Le jacobin va la détruire, car pour lui elle est la source de tous les malheurs de l'humanité. « L'opulence, écrit Saint-Just, est une infamie : elle consiste à nourrir moins d'enfants naturels ou adoptifs qu'on n'a de mille livres de revenu. » « Il ne faut pas, dit Robespierre, que le plus riche des Français ait plus de 3000 livres de rentes. Au-delà du strict nécessaire, nulle propriété n'est légitime : l'État a le droit de prendre le superflu, où il se trouve, non seulement aujourd'hui, parce qu'il en a besoin, mais en tout temps, parce que le superflu confère au possesseur un ascendant dans les contrats, une autorité sur les salaires, un arbitraire sur les subsistances, bref, une suprématie de condition pire que la prééminence du sang. »

Le jeu des institutions nouvelles se prête, du reste, admirablement à la ruine de l'aristocratie de fortune et même de toutes les fortunes. Le rentier de l'État ne prélèvera plus la meilleure part du travail d'autrui. Les jacobins ne payent plus les rentes dues par l'État. Par la dépréciation des assignats, le propriétaire ou capitaliste voit son revenu fondre dans ses mains.

Pour ruiner les riches, il y a les moyens directs et prompts. S'ils sont émigrés, il y en a par centaines de mille, on confisque leurs biens; s'ils sont guillotinés ou déportés, et il y a des guillotinés ou déportés par dizaines de mille, nouvelle confiscation; si des personnes sont reconnues ennemies de la Révolution, — et personne ne l'aime,

tout le monde fait des vœux contre elle, — on séquestre leurs biens et l'État en a l'usufruit. Il suffit pour obtenir ce résultat de la dénonciation d'un jacobin quelconque. Il est impossible de mieux déraciner les fortune.

L'impôt progressif est décrété. Les emprunts forcés se succèdent; on limite la fortune des familles, et l'État s'empare de ce qu'il appelle le superflu.

Le droit de tester est aboli, et pour multiplier les héritiers et morceler les héritages, on réduit la quantité disponible au dixième en ligne directe.

Maîtres de toutes les propriétés, les jacobins ayant ramené le plus possible l'homme à l'état naturel, entendent travailler à l'avènement de l'homme social. Il faut que tout citoyen ait son toit et toutes les choses indispensables à la vie La République est riche, puisqu'elle dispose des milliards qu'elle a pris à ceux qui possédaient. Les biens des conspirateurs pourraient devenir la propriété des malheureux, seulement le jacobin ne conserve pas à l'État les biens qu'il a pris. Il les vend, et tous ses théoriciens s'enrichissent, en achetant à vil prix les terres qu'ils ont fourni à l'État les moyens de voler; et jamais les pauvres n'ont autant souffert de la misère et de la faim. Après avoir brisé la propriété et la famille, détruit la puissance paternelle, conféré aux enfants de l'amour libre les mêmes droits qu'aux enfants nés pendant le mariage, il s'agit pour les jacobins de substituer une religion au catholicisme. Ils entendent diriger les esprits et les âmes. Jusqu'ici la puissance chargée de cet emploi a été la religion, interprétée et servie par l'Église, à présent ce sera la raison interprétée et servie par l'État. L'athéisme écarté, on cherche une religion effective, consolante et fortifiante, et on la trouve dans Jean-Jacques Rousseau.

Sans cette religion, dit une députation de jacobins, dans un discours à la Convention, il est impossible d'être bon citoyen. En conséquence, on décrète que le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. Pour implanter cette religion nouvelle dans les cœurs, on l'introduit dans l'état civil. Le calendrier catholique est supprimé, les saints disparaissent, l'ère nouvelle commence à l'avènement de la République, l'année est divisée d'après le système métrique, les noms des mois correspondent aux variations des saisons. Les fêtes laïques sont substituées aux fêtes de l'Église. La décade remplace la semaine et le décadi, le

dimanche. La nouvelle religion a ses saints, ses martyrs, ses reliques, celles de Chalier et de Marat.

L'État met la main sur les enfants. « La patrie, dit Robespierre, a le droit d'élever ses enfants; elle ne peut confier ce dépôt à l'orgueil des familles, ni aux préjugés des particuliers, aliments éternels de l'aristocratie et d'un fédéralisme domestique qui rétrécit les âmes en les isolant. Nous voulons que *l'éducation soit commune et égale pour tous les Français*, et nous lui imprimons un grand caractère analogue à la nature de notre gouvernement et à la sublimité des destinées de notre République. Il ne s'agit plus de former des *Messieurs*, mais des citoyens. » On oblige les instituteurs à produire un certificat de civisme, c'est-à-dire de jacobinisme. A quatre-vingt-dix ans d'intervalle ne croirait-on pas entendre un de ces discours imbéciles débités au Palais-Bourbon ou au Conseil municipal de Paris. Le jacobin de 1885 a le cerveau aussi obtus que son ancêtre de 1793. Les enfants apprendront à lire dans la *Déclaration des droits de l'homme* et dans la *Constitution de* 1793. On fabrique des manuels ou catéchismes républicains à leur usage. On louera devant eux le 14 juillet 1789, le 10 août 1792, le 2 septembre, le 21 janvier, le 31 mai. En 1885, on donne ces hauts faits de la Révolution comme sujet de concours dans les examens.

Le véritable citoyen, celui qui jouira seul du droit de vivre, devra suivre la doctrine jacobine. Il croira à ses dogmes, il pratiquera sa religion, il récitera son symbole, il suivra sa discipline. Ses guides seront les hommes à principes, les purs surtout, le cul-de-jatte Couthon, Saint-Just, Robespierre; ils sont des exemplaires tout coulés dans le vrai moule, et c'est dans ce moule unique et rigide que les Français devront être refondus.

Plusieurs fois, dit M. Taine, dans l'histoire européenne, des despotes presque aussi durs ont pesé sur la volonté humaine; mais il n'y en a point eu de si *foncièrement inepte :* car aucun d'eux n'a tenté de soulever une masse si lourde avec un levier si court.

A. Lenthéric

(*A suivre.*)

LES SALMANTICENSES

Les théologiens de Salamanque ont si clairement et si solidement expliqué la doctrine de saint Thomas, que les Dominicains eux-mêmes ont reconnu que leur propre école n'avait jamais compris avec autant de netteté les principes du maître. Le premier volume de la nouvelle édition en vingt volumes renferme des lettres qui sont concluantes à cet égard.

Grâce aux *Salmanticenses*, l'aspérité des disputes scolastiques a disparu en grande partie, les angles se sont effacés, les divergences d'opinions se sont dissipées sur un grand nombre de points.

Je n'insiste pas sur des considérations que j'ai développées dans l'article publié ici-même, dans la *Revue du monde catholique*. Je préfère appeler l'attention sur un autre inappréciable avantage des *Salmanticenses;* en effet, ils répandent à profusion une foule de principes et de notions que la plupart des théologiens omettent entièrement et passent sous silence. Ces notions et ces principes, qui forment une partie très importante de la science, ne se trouvent complètement recueillis que dans les vingt volumes de Salamanque.

A titre d'exemple et d'échantillon, je glane quelques épis dans les deux premiers volumes qui traitent de la nature divine.

*
* *

L'acte libre de Dieu ne peut être que difficilement compris en cette vie. Est-ce une réalité ou perfection réellement distincte de l'acte nécessaire? Est-ce une formalité renfermant l'essence divine *per modum transcendentis?* Ne faut-il y voir qu'une relation rationnelle? La nature de l'acte libre en Dieu est rationnellement expliquée par saint Thomas d'Aquin.

Différence de l'acte incréé ou créé. — Ordre des actes libres de

Dieu. — On ne peut assigner d'antériorité ou de postériorité aux actes divins que lorsqu'il s'en trouve dans leurs objets. — Par la vision de l'essence divine, les saints voient immédiatement les actes libres de Dieu; mais aucun saint ne peut voir tous ces actes : chacun voit les actes qui se rapportent à son état.

*
* *

L'éternité est la durée totale, simultanée, infinie comme durée. — Quoique indivisible formellement, cependant on peut dire que, virtuellement, elle est divisible, successive. — L'être auquel l'éternité sert de mesure ne peut être dit futur. — Différence de l'éternité et de l'immensité.

*
* *

L'amour par lequel Dieu s'aime est un amour proprement dit. Ayant Dieu lui-même pour objet, cet amour est nécessaire quant à la spécification et à l'exercice.

La production des créatures étant entièrement libre, c'est librement que Dieu aime sa propre bonté, qui le porte à leur donner l'existence.

Raison qui fait que l'amour de Dieu pour les créatures est effectif plutôt qu'affectif. — Est-ce d'un amour de concupiscence que Dieu aime le bonheur des saints qui règnent dans le ciel? — Au sujet des créatures possibles, on ne peut assigner ni l'amour nécessaire ni l'amour libre. Si, par impossible, Dieu les aimait par nécessité de sa nature, ce serait plutôt dans cette hypothèse la bonté divine qui serait aimée que les créatures mêmes. — Il est des créatures futures que Dieu aime d'un amour nécessaire et spécial; cela ne l'empêche pas d'être entièrement libre en les créant.

Les saints Pères parlent d'une *extase* en Dieu, pour exprimer son immense amour envers les créatures : *Deus amando creaturas extasim patitur.* Explication de cette maxime.

*
* *

L'essence divine, envisagée comme distincte des attributs et des relations, est, en soi, le premier objet spécificatif de l'intellection divine. — Elle ne se distingue pas virtuellement de la nature divine.

— Ce qui fait que la conception de l'essence divine est mieux exprimée par l'intellection que par les autres choses qui s'identifient avec elle. — Les créatures peuvent-elles être l'objet spécificatif extérieur de l'essence divine? Non, assurément : mais les attributs divins peuvent fort bien avoir les créatures pour spécificatif. — En quel sens on dit que l'essence divine est transcendentale pour tous les attributs divins. — Il est des créatures qui sont plus cachées dans l'essence divine que d'autres. — Raison fondamentale qui fait qu'il est absolument impossible que l'essence divine s'unisse à la créature comme forme naturelle. L'union de la créature avec Dieu n'est possible que comme forme intelligible.

Nulle image créée ne peut représenter Dieu dans son essence, tel qu'il est en lui-même. Cette image est impossible pour la puissance absolue de Dieu lui-même, de même que nulle créature ne peut voir Dieu par la force naturelle de son esprit et sans être transportée dans la sphère surnaturelle de la grâce.

En quel sens la théologie enseigne que Dieu peut accomplir directement ce qu'il opère par l'intermédiaire des causes secondes.

Dieu connaît le mal de la terre : il connaît la coulpe et la peine : mais il ne peut les connaître que par le bien créé avec lequel les maux sont en opposition; car rien n'est immédiatement opposé à Dieu.

Les maux servent au bien de l'univers. Cependant ils ne sont pas écrits dans le livre de vie; il n'existe pas de livre de mort. Les maux ne sont pas l'objet de la science divine d'approbation.

*
* *

La science existe formellement en Dieu, tant par rapport aux attributs divins que relativement à toutes les vérités créées. Elle est un attribut de Dieu, attribut qui ne constitue pas l'essence. — La science de Dieu est la cause de toutes les choses. — Elle se divise en science de vision et science de simple intelligence. — Pour quelle raison la science est-elle le premier attribut qui convient à Dieu?

A l'égard des choses futures, il n'est pas exact de donner à la science de Dieu le nom de *prescience*. Dieu ne peut pas connaître les choses futures antécédemment au décret libre de sa volonté, décret présent, non futur. De là vient que Dieu connaît les futurs

contingents dans le décret libre et absolu de sa volonté. — La certitude infaillible de la science divine se concilie et s'harmonise avec la liberté de la créature. Dieu a davantage en son pouvoir les volontés des hommes que les hommes eux-mêmes.

*
* *

La volonté divine est distincte de la nature. — La souveraine actualité et l'infinité de la ligne de la volonté divine n'empêchent pas en elle les vertus effectives, miséricorde, justice, et autres, virtuellement distinctes. — En son genre, la volonté divine n'est pas aussi parfaite que l'Intellect divin. — Ce qu'il faut et ce qui suffit pour que la volonté divine soit infinie comme acte très pur.

L'indépendance de toute autre volonté est le caractère essentiel de la volonté divine. — On distingue en Dieu une triple volonté. Il se peut que la volonté antécédente ne soit pas toujours accomplie totalement.

Le caractère de puissance exécutive par rapport aux créatures ne convient pas à la volonté divine. — En quel sens la volonté divine contribue nécessairement à la production des créatures, et comment elle est, avec la science divine, la cause des êtres.

Objet formel de la volonté divine. Son amour envers les créatures est effectif, non affectif. Elle ne peut pas ne pas aimer nécessairement quelques créatures futures, tout en demeurant parfaitement libre dans leur création. — Ordre de priorité et de postériorité dans les décrets de la volonté divine. — Différence des actes par lesquels Dieu veut punir ou récompenser.

La liberté divine n'est pas gênée par l'inclination infinie de la volonté vers son objet. — En quel sens elle se distingue de l'idée de nature dans la volonté divine. — La liberté de Dieu resplendit souverainement dans la glorification et dans la réprobation des hommes. — Si Dieu connaissait les futurs contingents dans son décret en tant que futur, la liberté divine serait atteinte et blessée.

La miséricorde de Dieu est virtuellement distincte de la volonté. Différence entre la miséricorde et la volonté divine. — Les créatures ne sont pas l'objet formel de la miséricorde. — Toutes les œuvres divines tendent-elles à manifester la miséricorde?

C'est surtout la justice divine qui brille dans toutes les œuvres de Dieu. Comme la miséricorde, la justice divine est virtuellement dis-

tincte de la volonté, et les créatures ne sont pas son objet formel. — Le même bien peut-il dériver à la fois de la justice *elicitive* et de la miséricorde *imperative?* Il est plus exact de dire que l'intention d'accorder ce bien dérive de la miséricorde, mais que l'exécution est l'acte de la justice.

L'intention de manifester la justice divine est-elle antérieure à l'intention de permettre les péchés des hommes? — C'est la justice divine qui fait que les péchés ne sont point pardonnés dans bien des cas. — Les peines que Dieu inflige en cette vie ne peuvent manifester parfaitement la justice vindicative de Dieu; elle éclate complètement dans la réprobation et dans l'éternelle punition des impies.

*
* *

Ce que les idées sont en Dieu. En quoi la Providence se distingue des idées dans l'acception spéculative et pratique. — Différence entre la Providence d'approbation et la Providence de concession. — Objet adéquat de la Providence. — D'où provient l'efficacité ou l'inefficacité de la Providence? — Pour quelles causes il appartient à la Providence de permettre les maux dans l'univers. — La loi éternelle est comme le principe de la Providence.

*
* *

Entre les trois personnes divines il ne peut exister aucune priorité ou postériorité d'origine pour l'essence ni, par suite, pour l'infinie béatitude éternelle. — Les trois personnes sont-elles l'objet primaire spécificatif de l'intellection divine? On peut soutenir l'une ou l'autre opinion.

Il n'est pas possible de voir dans l'essence divine une personne sans l'autre.

Si la volonté faisait partie du constitutif formel de la nature divine, la procession de l'Esprit-Saint serait une vraie génération.

Autant que l'esprit humain peut s'élever à l'intelligence du mystère de la très sainte Trinité, il conçoit que l'Esprit-Saint procède de la volonté divine avant qu'elle arrive librement aux créatures.

*
* *

Dieu ne pouvant s'unir à la créature comme puissance ni comme lumière, il n'est pas facile d'expliquer ce qui fait que la subsistance du Verbe divin a pu, sans imperfection, s'unir à l'humanité de Jésus-Christ.

L'union hypostatique est la plus étroite et la plus parfaite communication de Dieu avec une créature *in esse entitativo*. — L'Incarnation de Jésus-Christ a été d'abord voulue de Dieu avant tout, comme la fin de tous les êtres. — Naturelle pour le Verbe divin, l'union hypostatique est surnaturelle du côté de l'humanité. — Comment la prédestination de Jésus-Christ est antérieure au décret divin de la justice originelle et à la permission du péché originel. — Pour quelle raison l'union hypostatique n'a pas dépendu du libre arbitre de Jésus-Christ, au lieu que la gloire de son corps a cette dépendance.

Jésus-Christ n'a point mérité l'union hypostatique; mais l'exaltation de son nom, il l'a parfaitement méritée.

L'union hypostatique du Verbe divin avec la sainte humanité du Christ est censée faite avec toutes les créatures. — Il a été convenable d'accomplir l'union hypostatique dans un seul individu; au lieu que l'union de la vision béatifique de l'essence divine durant l'éternité est miséricordieusement accordée à d'innombrables créatures. L'union hypostatique est-elle plus grande que l'union de l'essence divine avec l'intellect des anges et des saints dans le ciel?

Jésus-Christ a été prédestiné comme Fils naturel de Dieu et comme Rédempteur. Sa prédestination est l'exemplaire de la nôtre, mais on ne saurait dire qu'elle en soit la conséquence, ni l'effet. Cependant elle ne se distingue pas spécifiquement de la nôtre et de celle des Anges. — Dans la gloire de la vie céleste, la vision béatifique de la sainte humanité de Jésus-Christ surpasse *intensive et extensive* toutes les visions réunies de tous les Saints.

Il n'y a que Jésus-Christ qui ait pu mériter *de condigno* les dons surnaturels pour d'autres hommes. Il peut aussi mériter pour nous tous les effets de la prédestination, au lieu qu'un pur homme ne peut pas même les mériter *de congruo* pour un autre homme, quoiqu'il soit juste de reconnaître qu'il peut en mériter quelques-uns, mais seulement *de congruo*, jamais *de condigno*, comme parle l'école.

La justice originelle ne provint pas des mérites de Jésus-Christ, quoiqu'elle se rapportât à lui comme fin. — Il a été le premier de tous, voulu de Dieu comme la fin de tous les hommes. De là vient que les saints sont destinés à la gloire éternelle du ciel à cause des mérites de Jésus-Christ, et que les créatures futures que Dieu aime d'un amour efficace, se rapportent à lui comme à leur fin. Ici-bas les justes sont la fin des créatures de l'ordre naturel.

L'Eucharistie est la fin de tous les sacrements et de toutes les créatures de l'ordre naturel qui font partie de notre univers. Les créatures futures elles-mêmes se rapportent à l'Eucharistie et aux âmes justes.

*
* *

Les anges sont numériquement immultiplicables dans leur espèce, parce qu'il n'existe pas pour eux de différence individuelle virtuellement distincte de la différence spécifique, et que chaque forme ou quasi-forme de l'espèce angélique possède pleinement et absorbe toute cette espèce.

Leur intelligence dérive de leur essence et doit avoir le même degré d'immatérialité que l'objet; elle tend premièrement et principalement à la substance dont elle émane. — Leurs attributs appartiennent au même degré d'immatérialité que l'essence. — Ils aiment nécessairement leur propre substance quant à la spécification et à l'exercice.

Dans la nature angélique, la puissance d'exécution n'est pas distincte de l'intelligence; il n'existe pas de distinction même virtuelle entre l'intelligence pratique et l'intelligence spéculative.

Les anges ont besoin pour se connaître d'un verbe distinct de leur substance; mais une espèce imprimée, distincte de cette essence, ne leur est pas nécessaire. — L'ange inférieur est éclairé par le supérieur. — Ce qu'il faut afin qu'un ange connaisse les actes libres d'un autre.

En créant les anges, Dieu leur a communiqué la connaissance naturelle de l'univers, afin que les créatures coexistent dans les esprits angéliques, ainsi qu'elles préexistent dans l'essence divine, dont ils sont par ce moyen une image plus parfaite; ils ne connaissent pas les créatures qui peuvent être créées dans un autre univers.

Dès le premier instant de leur création, les anges ne purent tomber dans la prévarication et le péché. — Par la force de leur

esprit et avec la lumière naturelle, il leur fut impossible de découvrir et de connaître la possibilité de la vision intuitive de Dieu et du bonheur éternel du ciel. — Quoique la prédestination n'ait pas retiré les anges de la misère spirituelle, on peut l'attribuer à la miséricorde de Dieu. — Aux anges supérieurs et plus parfaits naturellement, Dieu donna une grâce plus abondante, pour conserver dans le ciel la distinction des hiérarchies, des ordres et des espèces; ce n'est qu'aux hommes que la grâce est donnée sans mesure. — C'est avec une égale lumière que l'ange et l'homme ont dans le ciel les visions béatifiques de la même perfection.

*
* *

L'Ecriture sainte dit que l'homme est *omnis creatura*. — L'homme est doué d'une inclination naturelle et innée pour vivre en tout conformément à la raison; possède-t-il cette même inclination pour observer toute la loi naturelle? Dans cette hypothèse, le secours divin dont il a besoin pour garder la loi de nature dans toute son extension, appartiendrait à l'ordre naturel. Dans la condition présente, la main auxiliatrice nécessaire pour que l'homme ait la force d'observer *toute* la loi naturelle, appartient à l'ordre surnaturel de la grâce. Il en est de même de l'acte de l'amour divin comme fin naturelle de la créature; cet acte n'est possible qu'avec l'aide de la main auxiliatrice.

L'intellect naturel de l'homme s'identifie avec son objet dans l'être intelligible de cet objet. Malgré l'identification, l'intellect a une relation réelle de pure raison avec l'objet. — L'intellect est la raison, *a priori*, de la volonté; mais c'est de la volonté que vient l'efficacité de l'intellect. — Ordre des actes multiples de l'intellect, qui reste la faculté suprême et souveraine. Sympathie de l'intellect et de la volonté dans l'appréhension de l'objet.

Quoique l'âme de l'homme ne dépende pas de la matière pour son être et son existence, elle en dépend pour son individuation. — Elle est occasionnée par le corps. — L'existence subsistante par elle-même ne peut être qu'une numériquement; car l'existence partielle n'est possible ni en Dieu ni pour les créatures. — Un même être ne peut avoir deux existences de l'ordre réel; mais il se peut qu'il ait, indépendamment de l'existence réelle, celle de l'ordre intelligible.

L'intellect spéculatif et l'intellect pratique sont des parties objectives de l'intellect dans toute sa latitude. L'intelligence en fait partie.

*
* *

L'âme après la mort conserve son individualité. Quel est l'objet de l'intellect de cette âme dégagée des organes corporels qui lui transmettaient les sensations? A quel degré d'immatérialité l'intellect parvient-il en cet état?

Elle connaît les autres âmes séparées; mais on ne peut lui attribuer la connaissance naturelle des anges, dans leur essence et leur nature; ce n'est, du moins, qu'une connaissance imparfaite.

Elle conserve pour se réunir au corps une inclination que saint Thomas appelle naturelle.

En quel sens il est exact que la perfection de la vision béatifique est retardée par la privation du corps et par la séparation, jusqu'à la résurrection future.

L'âme seule ne suffit pas pour pouvoir dire que le même homme ressuscite.

Comment lors de la résurrection générale, la distribution de la matière se fera-t-elle parmi les anthropophages?

Pourquoi la résurrection corporelle est-elle miraculeuse, et la résurrection spirituelle ne l'est-elle pas?

*
* *

La grâce du baptême, égale pour tous les enfants, leur confère le droit à la gloire éternelle, qui leur est donnée à titre d'héritage. Cette grâce est plus abondante dans le Nouveau Testament que dans l'Ancien. — Accordée à titre d'héritage, la béatitude éternelle est toujours égale dans les enfants; pour les adultes, elle est tantôt égale, tantôt inégale et correspond au degré de grâce sanctifiante et de mérite acquis sur la terre, par la pratique des œuvres de la foi.

*
* *

Quoique l'éternelle béatitude et la grâce sanctifiante soient essentiellement gratuites, toutefois la grâce est plus gratuite que la béatitude du ciel. — La grâce sanctifiante perdrait le caractère de

gratuité, si elle était donnée *de congruo* à cause du mérite naturel; mais ce caractère subsiste lorsque la grâce est donnée *de congruo* à cause du mérite surnaturel. — Comment expliquer que la grâce conserve la notion de pure gratuité dans les anges qui ne la reçurent cependant qu'avec mesure et selon la quantité de leur perfection naturelle? — Dans la première justification, quoique l'homme soit gratuitement justifié, Dieu exerce sa justice. — Lorsque l'homme fait ce qui dépend de lui, sa justification ne laisse pas d'être gratuite. — Pour quel motif la justification n'est-elle pas considérée comme une œuvre miraculeuse?

La disposition à la grâce doit être du même ordre qu'elle, et se rapporte à elle comme à sa fin. Nulle disposition de l'ordre naturel ne peut préparer l'âme à la réception de la grâce divine. — L'attrition et la crainte surnaturelle sont des dispositions imparfaites pour obtenir la grâce; mais la charité et la contrition y disposent, et de quelle manière. — Nulle disposition du libre arbitre ne peut disposer l'homme au premier effet de la prédestination; les œuvres et dispositions surnaturelles elles-mêmes n'ont pas le pouvoir de mériter *de congruo* cette grâce.

Explication de l'axiome : A l'homme qui fait ce qui dépend de lui, Dieu ne refuse pas la grâce.

Comment faut-il entendre ce que le concile de Trente enseigne : « Que Dieu n'abandonne pas ceux qui sont une fois justifiés, à moins qu'il ne soit auparavant délaissé par eux. »

La justice de l'homme envers Dieu ne saurait être rigoureuse; elle dérive toujours de quelque miséricorde.

Quand est-il permis de prier pour les choses naturelles? Peut-on prier pour tout ce qu'on peut faire sans péché? Quoique le péché puisse parfois procurer un plus grand bien, il n'est jamais licite de prier, afin que Dieu permette le péché. — Utilité multiple de la prière dans l'hypothèse d'un décret divin, voulant qu'une chose doive arriver ou non.

La prophétie se fonde sur la science de Dieu. Multiplication spécifique de la lumière prophétique; la lumière de la gloire céleste ne peut se multiplier spécifiquement. — De quelle manière la prophétie comminatoire annonce-t-elle l'avenir? — Sauf la prophétie comminatoire, en exceptant aussi celle qui annonce quelque récompense, toutes les autres prophéties doivent-elles renfermer une vérité métaphysique déterminée, et non pas seulement quelque vérité morale?

Le péché est contenu dans l'intelligence et dans la nature de Dieu. D'après la Sainte Ecriture, Dieu ne connaît pas le péché, parce qu'il ne le connaît que par le bien opposé, c'est-à-dire, par la grâce, par la charité, etc. — La haine de Dieu pour le péché est libre, non nécessaire, si nous parlons de l'acte de haine efficace.

La liberté des créatures ne se montre point parfaitement dans le péché seul, c'est par la réprobation qu'elle brille du plus terrible éclat.

*
* *

Les perfections divines resplendissent davantage dans la prédestination des hommes, que dans celle des anges. — Le bonheur éternel des saints convient éminemment aux attributs divins. — Dieu veut-il cette béatitude avant la substance de la créature? — Quoique l'appel au bonheur éternel ait lieu sous forme de couronne, il est gratuit. — Dans l'exécution, l'éternelle béatitude est accordée à cause des mérites. — La gloire éternelle des saints est la fin de l'Incarnation.

Les effets de la prédestination sont : 1. La glorification de l'âme et du corps. — 2. Auréoles. — 3. Tous les appels efficaces et même les vocations inefficaces. — 4. Toute justification, même celle qui est interrompue. — 5. Les actes surnaturels, procédant même du libre arbitre. — 6. Tous les dons surnaturels. — 7. Toutes les permissions des péchés. — 8. L'être et la substance de l'homme appelé. — 9. Toutes les créatures de l'ordre naturel; il n'est cependant pas nécessaire que toutes les créatures soient l'effet de la prédestination de chaque élu. — 10. La substance des réprouvés et leur damnation sont aussi l'effet de la prédestination des élus.

Comme effets de la réprobation des damnés, on exprime : 1. La permission du péché d'Adam, laquelle peut être un effet de la réprobation des damnés. — 2. Les permissions des péchés actuels à cause desquels le réprouvé est condamné, sont l'effet de sa réprobation. — 3. De même, la substance du réprouvé. — 4. La privation de la vue de Dieu tant comme peine que comme bienfait qui n'est pas dû. — 5. Il faut ranger parmi les effets de la réprobation la persévérance dans le mal. — 6. Tous les dons naturels et surnaturels. — 7. Tout l'univers de l'ordre naturel.

*
* *

Dieu est dans l'objet adéquat de l'intellect créé. Quelle proportion y a-t-il entre l'intellect de la créature et Dieu, en tant qu'il est son objet? — Raison qui fait que l'homme peut voir Dieu tel qu'il est en lui-même, sans connaître en même temps toutes les créatures possibles. — Nulle image créée ne peut représenter Dieu tel qu'il est; c'est Dieu qui s'unit immédiatement à l'esprit de l'homme glorifié. — Pour quelle raison il se peut que Dieu s'unisse comme existant et subsistant, non en vertu de la lumière de la gloire. — Le nom : *Qui est*, est le nom propre de la majesté divine.

*
* *

L'homme ne possède pas une inclination naturelle, innée, pour la vue béatifique de Dieu, face à face; s'il possédait cette inclination naturelle, il aurait la force naturelle pour parvenir à cette fin dernière. — Supposé que l'homme connaisse la possibilité de la vision béatifique, peut-il, par ses forces naturelles, concevoir le désir volontaire efficace de voir Dieu par essence? — L'intellect créé a besoin de la lumière de la gloire pour recevoir la claire vue de Dieu. Il n'est pas en soi le principe prochain de la vision béatifique; il n'y concourt pas comme instrument. — La perfection naturelle de l'esprit ne donne pas plus de perfection dans la vision béatifique.

La lumière de la gloire n'émane pas de l'essence divine en tant qu'intelligible, mais seulement comme intellective d'elle-même. — Comment on s'explique que la lumière de la gloire ne soit pas le principe totalement connaturel de la vision béatifique. — Il est absolument impossible que la lumière de la gloire soit naturelle pour une substance ou un intellect créé.

Condition nécessaire pour recevoir l'essence divine comme espèce intelligible, la lumière de la gloire ne requiert pas de disposition dans l'intellect pour la pénétrer. Elle concourt à la vision béatifique comme cause efficiente et comme cause formelle. — Plus la lumière augmente, plus la vision croît d'intensité. Elle ne peut toutefois aller jusqu'à l'infini; dans cette hypothèse, d'ailleurs impossible, elle ne parviendrait pas jusqu'à la compréhension de l'essence divine.

*
* *

Les saints voient toutes les choses nécessaires qui sont formellement en Dieu. Impossible de voir l'essence divine sans les personnes, une des personnes sans les autres. — Ce n'est nullement par le Verbe que l'essence divine est visible; c'est au contraire le Verbe qui est comme dans l'essence. Parler d'un Verbe créé serait folie.

Chaque saint voit en Dieu tous les genres et toutes les espèces de cet univers; en ce qui concerne les individus, le saint qui en voit plus qu'un autre ne goûte pas une plus grande félicité pour cela.

Tous les effets constants et futurs peuvent être vus dans l'essence divine comme dans leur cause et leur objet; mais il se peut que certains effets futurs ne soient pas manifestés à tous les bienheureux. — Quant aux créatures possibles, les saints peuvent en voir quelques-unes, mais non toutes, en vertu de la vision béatifique.

Saint Thomas parle des *rationes rerum creatarum* que la première hiérarchie lit immédiatement dans l'essence divine et qu'elle est chargée de communiquer à toute la cour céleste. La seconde hiérarchie prépare l'exécution, la troisième hiérarchie exécute.

L. B.,
Docteur en théologie.

LES PROTESTANTS ET LES GUEUX

M. le baron Kervyn de Lettenhove a continué sa belle Étude historique sur les Huguenots et les Gueux, dans les Pays-Bas et en France. Le savant auteur mène en effet de front, comme ils étaient liés dans l'histoire, les événements passés dans notre pays avec ceux dont le sien a été le théâtre; et c'est là un des attraits de son livre. Nul avant lui n'avait marqué autant la relation réelle qui existait entre les hommes de ces partis et les choses de ce temps. L'esprit vif de l'éminent sénateur belge s'est livré à toutes les investigations, et sa plume alerte sait, à l'aide de citations courtes, mais caractéristiques, tracer, soit le tableau général de la cour, soit le caractère particulier des personnages qui ont paru sur ce théâtre, et quel théâtre, quels personnages! Charles IX, le duc d'Anjou qui sera Henri III, le duc d'Alençon, leur sœur Marguerite de Valois... Catherine de Médicis, leur mère, domine sur cette cour, « qui est une petite Italie », dit Brantôme, et où, hélas! « tout retrace Babylone ». On y rencontre les Condé, les Coligny, les Guise; d'abord, le cardinal, « homme de peu de chose, » puis le duc, bien inférieur à son père, mais armé de toutes les séductions; les Montmorency, les Tavannes; ensuite cette émigration venue de Florence, les Birague, les Gondi, etc... enfin, les dames et demoiselles, célèbres par leur beauté, leurs charmes, leurs aventures, donnent à cette cour de France un éclat particulier. La voilà sous nos yeux, elle revit; le luxe est grand : nouvelles danses, nouveaux ballets, avec de magnifiques décors. Les fêtes dirigées par Catherine sont imitées de loin en Angleterre et en Espagne; mais si l'or brille sur les costumes, le trésor est vide : le royaume est « diminué de finances », et la gène où est la France se fait sentir de même en Angleterre et en Espagne, malgré le commerce de l'une et les trésors de l'Amérique que reçoit l'autre.

Pendant que la cour de France est aux fêtes et aux plaisirs, après l'entrevue de Bayonne (1567), tout s'assombrit dans les Pays-Bas, dit M. Kervyn de Lettenhove; le duc d'Albe, arrivé avec pleins pouvoirs pour remplacer la bonne duchesse Marguerite, parle seul en maître et, après avoir pris part aux brillants triomphes de Charles-Quint, il arrive pour servir d'instrument à l'inexorable politique de Philippe II.

I

Ici, M. Kervyn est au cœur de son sujet et l'intérêt de son livre devient palpitant. Le roi lui a donné mission de châtier exemplairement les seigneurs des Pays-Bas qui n'avaient pas tenu compte des volontés souveraines et les villes qui n'avaient pas réprimé la sédition. Après le châtiment, une amnistie était bien promise, mais elle apparaissait encore dans le lointain!

Un ami du grand inquisiteur, Jean de Vargas, est adjoint au duc d'Albe; et des soldats allemands, insolents et débauchés, sont prêts, grâce à la solde qu'on leur paye, à exécuter les ordres du représentant de Philippe II.

Loin du pays qu'il avait gouverné, mais où sa pensée le ramène souvent, le cardinal de Granvelle, dit M. Kervyn de Lettenhove, s'effraye à la pensée de l'entrée du duc d'Albe aux Pays-Bas, des malheurs et des ruines qu'elle doit entraîner. Ce n'était pas, à son sens, le chemin qu'il convenait de prendre pour réparer le mal.

Pour des punitions spéciales, il faut des tribunaux exceptionnels. Le duc d'Albe institua le conseil des Troubles, « ce maudit conseil des Troubles qui nous a beaucoup troublés », écrira le cardinal de Granvelle. Le duc d'Albe y fit d'abord entrer d'anciens conseillers de la duchesse Marguerite de Parme, jurisconsultes intègres et honorés : aussi, pendant trois mois, aucune sentence criminelle ne fut prononcée; mais le jour où ils se retirèrent, d'autres influences prévalurent. Malgré les chartes de privilèges qui portaient qu'aucun accusé ne pouvait être enlevé à ses juges naturels, le duc d'Albe nomma alors membres du conseil des Troubles deux Espagnols et un Italien : il se réserva de plus le pouvoir de prononcer souverainement, c'est-à-dire de condamner ceux-là mêmes que le conseil des Troubles avait absous. « Je craignais d'être trompé, écrivait-il, et puis, d'après les lois de ce pays, on pourrait ne prononcer de

sentences que dans les cas où il y avait des preuves, ce qui ne convient point aux affaires d'État. » La franchise ici va jusqu'au cynisme. Vainement des protestations s'élevèrent contre le choix de Jean de Vargas comme membre du conseil, car il avait subi en Espagne une condamnation à la suite d'actes infâmes, le duc d'Albe et Philippe II maintinrent sa nomination et l'élevèrent au plus haut sommet des honneurs; Vargas mènera le duc d'Albe. Le capitaine, fier, mais lent et froid, sera, dit M. Kervyn de Lettenhove, dominé par un homme à passions cruelles et violentes.

Si les mauvais redoutaient l'arrivée du duc d'Albe, observe M. Kervyn de Lettenhove après le cardinal de Granvelle, elle était odieuse aux bons, et parmi les meilleurs serviteurs du roi, même parmi ceux qui naguère insultaient le cardinal, on se prenait à regretter qu'on ne l'eût pas envoyé aux Pays-Bas, au lieu du duc d'Albe.

Jean de Vargas reprocha bientôt au duc d'agir trop lentement : alors les victimes furent désignées et il y en eut d'illustres : telles que Lamoral, prince de Gavre et comte d'Egmont; Montmorency, comte de Hornes; ils furent soudainement arrêtés, et à cette nouvelle, la ville de Bruxelles fut remplie de stupeur; tandis que les uns s'enfermèrent dans leurs maisons, d'autres songèrent à délivrer les prisonniers, aussi le duc d'Albe alarmé fit établir le guet à toutes les portes de la ville et conduire les comtes d'Egmont et de Hornes à la citadelle de Gand, où ils furent interrogés.

Pendant ce temps, les Gueux les plus ardents arrivèrent au camp des Huguenots français pour mettre en commun leurs haines et signer, vers le commencement de l'année 1568, un nouvel acte de confédération. Les ministres calvinistes de la West-Flandre, plus ardents que les autres, attendaient avec impatience le moment où ils pourraient rouvrir leurs prêches. Au mois de janvier 1568, les Gueux prirent les armes, aidés par les protestants allemands. Un complot formé pour assassiner le duc d'Albe fut découvert; et au pillage des églises, comme dans le premier soulèvement, les Gueux ajoutèrent cette fois la mort des prêtres. La révolte était évidente, le trouble était flagrant, et on ne saurait contester au gouvernement le droit de la répression. Mais, comme le dit fort bien M. Kervyn de Lettenhove, ce qui la rendit odieuse, c'est qu'elle fut exercée par des étrangers, sans tenir compte, ni

des lois, ni des privilèges du pays. Ce qui révolta surtout les esprits, ce fut de voir des Espagnols présider aux supplices. Puis, comme la duchesse de Parme l'avait bien prévu, la terreur répandue dans le pays entraîna l'émigration d'un grand nombre de bourgeois; riches ou aisés, la plupart adonnés au commerce et à l'industrie, ils allèrent porter en Allemagne et en Angleterre les éléments de la prospérité dont jouissaient les Pays-Bas.

La répression fut dure évidemment, mais les sectaires ont voulu encore la montrer plus inexorable. Une main habile avait rédigé alors pour soulever l'indignation un acte faux, que des historiens de nos jours, marchant dans la même voie que les faussaires du seizième siècle, se plaisent encore à introduire dans leurs écrits. Une sentence de l'Inquisition, datée de Madrid le 16 février 1568, aurait déclaré qu'il lui appartenait d'apprécier les cas de rébellion, d'hérésie, et que, d'après les rapports venus des Pays-Bas, tous les habitants devaient être regardés comme coupables d'apostasie et de sédition. Puis il serait venu un ordre du roi, postérieur de dix jours, prononçant, sur l'avis de l'Inquisition, contre les habitants, sans distinction d'âge ni de sexe, les peines les plus sévères. C'était la condamnation au supplice de tous les habitants des Pays-Bas. Or M. Kervyn de Lettenhove, après M. Groen Van Printerer, montre la fausseté de ces documents dont aucune trace n'a jamais été retrouvée, malgré les recherches faites à Simancas et à Alcala.

II

Guillaume le Taciturne était toujours le même : il ne se plaçait pas aux premiers rangs; on ne le comptera jamais ni parmi les plus belliqueux, ni parmi les plus importants; il se réservait. Son frère Louis de Nassau engagea au contraire la lutte avec courage et y persévéra avec fermeté. Sous sa conduite, les Gueux pillèrent les églises en 1568, comme en 1556 : ils triomphèrent au combat d'Heyligerlée (23 mai 1568), où le comte d'Aremberg, chef des troupes royales, tomba percé de coups.

Le duc d'Albe, furieux de cet échec, se vengea en précipitant les supplices du comte d'Egmont et de Hornes, et les deux infortunés moururent courageusement le 5 juin, après s'être confessés.

« Sire, écrivit le comte d'Egmont à Philippe II, le matin du jour dont il ne devait pas voir la fin, Sire, j'ay entendu la sentence

qu'il a pleu à Vostre Magesté fère décreter contre moy; et combien que jamais mon intention n'a esté de riens traicter, ni faire contre la personne, ni le service de Vostre Magesté, ne contre nostre vraye, ancienne et catholique religion, si est-ce que je prends en patience ce qu'il plest à mon bon Dieu de m'envoyer. Et si j'ay, durant ces troubles, conseillé ou permis de fère quelque chose quy semble autre, c'a esté tousjours avec une vraye et bonne intention au service de Dieu et de Vostre Magesté et pour la nécessité du temps. Par quoy, je prie Vostre Magesté me le pardonner et avoir pitié de ma pauvre femme, enfans et serviteurs, vous souvenant de mes services passés. Et sur cest espoir m'en vois me recommander à la miséricorde de Dieu.

« De Bruxelles, prest à mourir, ce 5 de juin 1568, de Vostre Magesté, très humble et léal vassal et serviteur,

« LAMORAL D'EGMONT. »

Quelques heures après, le vainqueur de Saint-Quentin n'existait plus, tué par ceux auxquels il avait donné la gloire. Aussi les personnes qui visitent Bruxelles ne peuvent se défendre d'une mélancolique émotion en contemplant devant le palais d'Aremberg ce beau groupe plein de noblesse et de vie, où sont représentés serrés l'un contre l'autre les comtes d'Egmont et de Hornes.

La mort de ces deux illustres seigneurs, loin de produire un effet utile et d'être un exemple fructueux, comme le disait le duc d'Albe, fit oublier les excès des Gueux et les effaça en quelque sorte dans les tristes images des sanglantes rigueurs de la domination espagnole. Mais l'histoire a ses devoirs : elle ne doit pas accuser la violence du duc d'Albe sans condamner également les violences des Gueux. Mais plusieurs aiment à proclamer les excès des catholiques en passant sous silence ceux des protestants, et la vérité est ainsi faussée.

Le prince d'Orange publia un manifeste pour justifier sa conduite. « Tous, selon lui, étaient tenus de se réunir contre la tyrannie du duc d'Albe et de s'opposer à ses barbares et inhumaines cruautés. » Mais après cet appel, la lenteur de ses résolutions produisit pour le parti des Gueux de désastreuses conséquences. Son frère, Louis de Nassau, fut vaincu à Gemmingen et cette défaite, loin d'exciter le Taciturne, ralentit davantage ses armements. Le duc d'Albe, au contraire, multiplia les supplices pour empêcher tout

mouvement en sa faveur et frapper ceux qui avaient paru vouloir se joindre à lui. Ce ne furent plus seulement les coupables que l'on frappa, M. Kervyn de Lettenhove le dit, on condamna aussi les suspects, on poursuivit même ceux auxquels on ne pouvait rien reprocher, si leurs biens tentaient l'avidité des dénonciateurs. Il y eut là un luxe d'horreurs qui pouvaient appartenir au droit criminel de ce temps, mais qui aujourd'hui nous révoltent à juste titre.

Le prince d'Orange se réfugia en France, et Catherine de Médicis, au lieu de le faire écraser par son armée, négocia avec lui, tandis qu'il alla, avec ses deux frères, aider les protestants jusque dans le Périgord. Louis de Nassau combattit alors vaillamment à Moncontour, où les Huguenots furent battus par le maréchal de Tavannes et le duc d'Anjou, mais le prudent Taciturne disparut tout à coup en présence de l'armée ennemie, la veille de la bataille, sans que l'on ait pu donner à sa retraite une explication plausible.

Ainsi le duc d'Albe triomphait, mais, au dire de Strada, les populations se réjouissaient de ce que le prince d'Orange avait été le vaincu, mais non de ce que le duc d'Albe avait été le vainqueur. La soumission du pays parut complète, et les correspondances anglaises constatent qu'il n'y avait plus dans les Pays-Bas un homme qui osât lever la tête contre le représentant de Philippe II.

Le duc d'Albe convoqua les États généraux pour obtenir de l'argent et traiter avec les états des provinces afin de s'en procurer. Le cardinal de Granvelle insistait vainement pour qu'une amnistie fût proclamée, et la politique espagnole devint en effet plus clémente. Le 18 février 1569, Philippe II écrivit au duc d'Albe qu'il était temps d'accorder le pardon général et que « cela importait à la tranquillité des Pays-Bas; si la paix y était rétablie, il en résulterait un avantage bien supérieur au produit des confiscations »; mais on fut lent à obéir et le 16 juillet 1570 seulement l'amnistie fut proclamée. Les réjouissances publiques durèrent plusieurs jours. On procéda alors à la réforme des lois criminelles, et on prépara un code de législation civile. Malheureusement cette période d'apaisement arrivait trop tard! La mission du duc d'Albe, telle qu'il l'avait acceptée, c'était d'étouffer les séditions, de repousser les rebelles. Le duc la considérait comme terminée et, jugeant désormais sa présence inutile dans les Pays-Bas, il demanda son rappel.

M. Kervyn de Lettenhove raconte comment le prince d'Orange, parti la veille de la bataille de Moncontour, revint intriguer en Hollande, où l'agitation se propagea; comment Louis de Nassau prépara son mariage avec Charlotte Bourbon-Montpensier; comment alors se formèrent des projets d'invasion française dans les Pays-Bas, vivement appuyés par Coligny, dont l'influence était prépondérante à la cour de Charles IX; comment enfin les Huguenots armèrent de tous côtés, prêts à mettre à feu et à sang les provinces espagnoles. Ici nous touchons au drame de la Saint-Barthélemy, tant de fois raconté, sur lequel M. Kervyn de Lettenhove réussit cependant à ajouter de nouvelles lumières.

III

L'attentat sur Coligny, préparé par Catherine de Médicis, exécuté par son ordre à l'insu du roi, en fut le prélude. Le coup d'arquebuse tiré sur l'amiral causa une bruyante agitation parmi les Huguenots, nombreux à Paris : ils parcourent la ville en armes, en répétant bien haut que « le bras de l'amiral coûtera quarante mille autres bras », et ils déclarèrent que s'ils rencontraient les Guise, ils les tueraient. Peu s'en fallut, écrivait l'envoyé de Venise, qu'ils n'allassent au Louvre disperser les gardes du roi, sous prétexte d'y chercher les Guise, et les principaux d'entre eux se réunirent en assemblées. Dans une première réunion, tenue le 23 août au matin, on décida de « lever le roi de Navarre pour roi » et de tuer Charles IX, les reines, les ducs d'Anjou et d'Alençon et les principaux de la faction des Guise. « Pour ce à quoi parvenir, faisaient état de se saisir du Louvre par le quartier du prince de Béarn et pour ce faire, ils avaient six cents gentilshommes de la religion »; ils attendaient en outre trois ou quatre mille hommes dispersés aux environs de Paris, pour le 25 au soir, ou le 26 au matin. Une seconde assemblée eut lieu le même jour 23 dans l'après-midi. On y décida de hâter le mouvement, c'est-à-dire de le fixer au lendemain 24 : des mesures furent donc prises pour accomplir, le lendemain dimanche, jour de la Saint-Barthélemy, le plan qui venait d'être arrêté. La Rochefoucauld, Briquemaut, Montgomery, Ségur et les principaux chefs des Huguenots se distribuèrent les rôles. Après avoir frappé le roi, ses frères et leur mère, on proclamera roi le prince de Navarre.

Ainsi le veulent les Huguenots, ainsi l'approuve Coligny, dont les ordres vont s'exécuter.

Rarement on avait mieux prouvé la non-préméditation de cette Saint-Barthélemy catholique qui, en présence d'un odieux complot protestant, auquel peu d'historiens ont cru, n'aurait été qu'un moyen de défense plus odieux encore, mais jugé nécessaire. Il faut lire, dans l'ouvrage si intéressant de M. le baron de Lettenhove, le récit de ces journées néfastes, car l'éminent auteur excelle à mettre en relief les personnages; on les voit parler et agir. Appuyé sur les témoignages contemporains, il restitue au massacre le caractère de spontanéité populaire qui en explique les horreurs : « On tue par haine et par vengeance, on tue aussi au hasard pour se gorger de butin. »

Le nombre des victimes a été bien exagéré; il ne périt, d'après les listes dressées après la fatale journée, qu'une cinquantaine de nobles et quelques magistrats; mais ceux qui furent immolés en grand nombre, ceux que poursuivit la multitude, ce furent ces vagabonds accourus de toutes les provinces, auxquels à deux reprises on avait promis le sac de Paris. Charles IX, contrairement aux assertions des pamphlets qui le représentent tirant lui-même sur les fugitifs, montra de la pitié pour les victimes, et dans l'après-midi du 24, une proclamation royale ordonna de cesser toutes les violences; mais ces efforts furent impuissants, et pendant plusieurs jours, à Paris, comme dans les provinces, il y eut des massacres.

M. Kervyn de Lettenhove trace ensuite le tableau de la France après la Saint-Barthélemy; il montre la joie de Catherine de Médicis et la douleur du Pape; au récit des sanglantes journées dont il fut épouvanté (*se espantavo*), Grégoire XIII versa des larmes : « Je pleure, dit-il, la façon dont le roy a usé par trop illicite et défendue de Dieu, pour faire une telle punition. » Rapprochez, dit M. Kervyn de Lettenhove, des paroles de Pie V, bien avant la Saint-Barthélemy, celles de Grégoige XIII, prononcées aussitôt après, et rien ne restera de ces accusations si souvent dirigées contre le Saint-Siège.

Pendant que le lugubre drame s'accomplissait, Philippe II reconnaissait les fautes commises. L'autorité du grand inquisiteur cardinal Espinosa s'affaiblit, et bientôt le monarque lui adressera ces trois mots qui le feront mourir de dépit ou de douleur : « Vous

m'avez trompé. » Bientôt encore le roi, écrit l'ambassadeur de Charles IX à Madrid, commença à avoir le duc d'Albe en haine, le taxant d'être « lui seul cause du danger apparent de la perte de Flandres ». Vargas surtout fut en disgrâce.

IV

Le duc d'Albe fut remplacé par le duc de Medina-Celi, dont l'intention était de procéder avec douceur et miséricorde, « de laquelle il était plus que temps d'user ». Mais l'influence du duc de Medina-Celi fut nulle dans les affaires des Pays-Bas, car le duc d'Albe garda encore le commandement militaire : la Hollande, en effet, s'insurgeait et les Gueux, appuyés par les Anglais, y massacraient et torturaient les catholiques.

On a parlé des rigueurs du duc d'Albe, catholique, mais qui se souvient des supplices bien autrement nombreux, des tortures bien autrement cruelles infligés, par les Gueux protestants, aux prêtres, aux moines, aux fidèles? Nous blâmons le sac de Malines et de Zutphen par les Espagnols, mais nous réclamons la même indignation pour ceux de Ruremont et d'Alkmaar par les Gueux. On a trop souvent deux poids et deux mesures : tuer un catholique, un prêtre, ce n'est rien apparemment! toucher à un protestant soulève toutes les indignations. Cependant les protestants, que l'on pose en victimes et en hommes du progrès, ont été dans les Pays-Bas intolérants et persécuteurs, et les atrocités dont ils se rendirent coupables se reconnaissent à une longue traînée de sang.

Au contraire, le sanglant sacrifice que le duc d'Albe et Vargas s'étaient vantés d'avoir répandu pour le service de Dieu et du roi n'a cessé d'être blâmé par l'autorité religieuse. Le pape S. Pie V avait envoyé l'évêque d'Ascoli pour représenter à Philippe II que le véritable remède aux affaires des Pays-Bas était la clémence et non le fer ou le feu; mais cette démarche avait été alors repoussée avec hauteur par le monarque espagnol. Au milieu des rigueurs les plus implacables, les évêques, les prêtres, le confesseur même du duc d'Albe, se montrèrent les ministres d'une religion de miséricorde et de charité. L'archevêque de Cambrai fit, avec ses collègues, une démarche près du tout-puissant gouverneur, et en invoquant l'exemple des saints Pères, il réclama un pardon général avec tant de chaleur que la plupart des assistants ne purent retenir leurs

larmes. En face des excès de la soldatesque, on vit les évêques adresser au roi le plus noble langage pour le supplier, au nom de sa piété et conformément aux règles du Droit, de retenir les soldats dans la discipline, « afin qu'ils ne se souillent pas par des actes infâmes, car toutes ces violences, tous ces désordres provoquent la colère de Dieu ». Les docteurs de l'Université de Louvain firent aussi parvenir à Philippe II les mêmes représentations, et le message fut confié à un religieux de l'ordre de Saint-Dominique.

Je m'arrête... j'ai toujours suivi le récit de M. Kervyn de Lettenhove, en l'abrégeant ou l'analysant, souvent en le copiant mot à mot. Les *Huguenots et les Gueux* est un bel ouvrage, digne assurément de l'*Histoire de Flandre*, des *Études sur Froissart*, et de tant d'autres travaux, où l'érudition du savant, rehaussée par le talent de l'écrivain, jette la lumière sur tous les faits. Ces pages intéressent par le côté dramatique des événements; elles instruisent et ne pouvaient venir plus à propos. Lorsque l'on voit à quels actes de despotisme intolérant se livrent, en Belgique et ailleurs, les libéraux d'aujourd'hui, admirateurs et héritiers des Gueux d'autrefois, on peut, l'histoire à la main, rencontrer dans le passé les mêmes actes d'intolérance et montrer aussi, parmi les catholiques belges, évêques, religieux, nobles, bourgeois, la même indignation en présence de coupables excès, et le même dévouement à la cause, qui leur est demeurée chère, de la religion et des libertés du pays.

Comte Henri DE L'EPINOIS.

UN MARIAGE TÉLÉGRAPHIQUE [1]

« Je suis fou! complètement fou! » se disait-il. Est-ce que cette comédie va durer? Il faudra bien que ça finisse pourtant. Comment faire? Je répondrai, invariablement, que je suis occupé, voilà!... »

Belle résolution, vraiment; mais qui ne résista pas au premier appel venu de B.

Il y avait un mois environ que durait ce petit manège, lorsque la jeune fille écrivit :

« Mais venez donc me voir! Vous m'abandonnez tout à fait? J'ai pourtant beaucoup de peine... »

— De la peine? Mais qui peut lui en faire? Elle est si charmante, si douce! la pauvre enfant! Elle s'adresse à moi, et je ne puis rien pour elle... Non, rien! C'est trop fort! Que lui répondre enfin?

Le jeune homme se frappait le front, levait les yeux au ciel, et ne trouvait aucune inspiration dans le plafond enfumé. Il tirait dans tous les sens sa moustache blonde qui n'en pouvait mais... s'avançait, se reculait sur son siège, et finalement, attira l'attention du directeur.

Celui-ci s'approcha et dit avec sévérité :

— Voyons, Monsieur, quel est donc ce télégramme?

L'employé, légèrement embarrassé, répondit :

— C'est du bureau de B., Monsieur le directeur.

— Et vous ne transcrivez pas ?

— Mais..., Monsieur, c'est tout à fait personnel.

— Alors, c'est différent. Cependant, vous n'ignorez pas que l'administration est bien décidée à réformer les abus! Je vous invite, donc à écrire moins souvent et moins longuement à l'avenir. Mais, dites-moi, est-ce que vous connaissez Mlle Leréal?

(1) Voir la *Revue* du 15 janvier 1885.

— Mlle Leréal? Non, pas du tout, Monsieur le directeur.

— Alors, comment se fait-il que vous correspondiez?

Et sans attendre la réponse, le directeur s'adressant à M. Feuilletti, lui demanda si c'était toujours la même receveuse qui était à B.

— Mais oui, mais oui...

— Alors?

— Alors, reprit l'employé subalterne, Monsieur le directeur oublie que la vieille demoiselle n'est plus seule, depuis que l'administration lui a envoyé une aide...

Cela fut dit avec tant de malice, que le pauvre directeur vit, en un clin d'œil, se tramer dans son bureau le plus noir des romans. Ce ne fut qu'après instruction faite, déposition de témoins entendue, et une verte semonce adressée à M. du Garnac, sur la légèreté, l'inconséquence de sa conduite, qu'il daigna absoudre les deux coupables. De plus, prenant la place de son employé, il expédia à Mlle de Boisfleury la dépêche suivante :

« Une similitude de noms vous a trompée. — Du Garnac est un tout jeune homme qui ne vous a jamais vue et que vous ne connaissez pas. Je vous invite à cesser toute correspondance.

« *Signé :* P. C., directeur. »

Heureusement, Mirielle était seule, lorsque cette écrasante nouvelle lui parvint. Sa déception fut si grande, son étonnement si profond, qu'elle succomba à ce coup inattendu. Fleur délicate et brillante, brisée, flétrie par l'ouragan, elle inclina la tête et resta insensible à ce qui se passa autour d'elle. Elle ne put ni penser ni réfléchir... Quelques personnes se présentèrent au bureau, elle fit automatiquement son service, mais ne se retrouva en possession d'elle-même que lorsqu'elle se fut renfermée dans sa chambre. Là, au moins, elle était à elle, elle s'appartenait tout entière.

« Mon Dieu qu'ai-je fait? murmurait la pauvre enfant. Si j'avais su que ce n'était pas lui... Mais je le croyais! Et dire que depuis un mois je lui écris toutes mes folies... Oh! mon Dieu, pour qui dois-je donc passer? Maintenant ma réputation est irrévocablement faite. On me prend pour une tête folle, légère, avide d'aventures... Si Mlle Léréal vient à l'apprendre, je suis perdue... Ah! si elle savait ce que je souffre!... »

En disant ces mots, la désolée jeune fille prit son front dans ses

deux mains, pour réprimer les battements effrénés de ses tempes en délire et laissa couler des larmes abondantes.

Certes, si Mlle Francine avait pu la voir en ce moment, elle aurait acquis la certitude que Mirielle était la plus simple, la plus candide, la plus sage enfant qui existât, et devant une telle honte, une telle douleur, le plus solide ressentiment se serait évanoui comme le songe d'une nuit agitée... Mais la chère demoiselle ne vit rien, et la pauvre orpheline sécha, seule, ses pleurs, qu'une bonne parole, un tendre baiser, eussent rendus moins amers.

VI

Pauvre Mirielle! Quoique bien jeune encore, elle faisait connaissance avec les déceptions, les amertumes de la vie!... Ce qui lui était apparu comme un bonheur inespéré, devenait la cause d'un chagrin immense, profond... Son imagination toute méridionale lui grossissait encore les conséquences de sa méprise, et les nuits entières se passaient, pour la pauvre petite, en larmes, en sanglots... Hélas! à qui confier sa peine? à qui demander un conseil? A Mlle Francine?... Les méchants propos de son amie Sophie n'avaient-ils pas porté leurs fruits? La jeune fille le sentait, et depuis longtemps, elle n'éprouvait pour sa receveuse ni confiance ni abandon. La glace qui couvrait les rochers de la Margeride n'était qu'une faible image de la glace morale qui s'était formée entre leurs cœurs. Le soleil des moissons pouvait fondre la première; la seconde devait résister longtemps encore...

Mirielle comprenait fort bien qu'elle ne serait pas traitée avec indulgence et que sa mésaventure serait jugée sous son plus mauvais aspect. Elle garda donc son secret, et déchargea son cœur dans une longue lettre qu'elle écrivit à son vieil ami, cause innocente de son chagrin. Elle lui conta sa joie d'abord, sa déception ensuite, son désespoir... et le pria de lui chercher une autre place dans un bureau plus rapproché de son pays.

Quelques jours après, elle reçut la réponse suivante :

« Mille millions de bombes, Mademoiselle Mirielle, que veulent dire toutes ces larmes, ce désespoir, ce chagrin? Pourquoi tant gémir, tant soupirer? Pourquoi, en un mot, prendre la fièvre à en sécher sur pied? Et quel mal y a-t-il là, après tout, pauvre colombe

du bon Dieu?... Mais c'est une fort jolie histoire que vous me contez, ma chère enfant, et qui me touche bien profondément, puisque c'est pour ce vieux bonhomme de papa du Garnac que vous souffrez tant! Allons, allons, passez-moi sur vos beaux yeux un solide mouchoir de toile, et qu'il ne reste plus sur ce visage aucune trace de pleurs.

« Voyez ça? se désoler parce ce que je ne suis pas enterré vivant dans de hautes montagnes? Parce qu'un gamin de Paris, ou d'ailleurs, porte mon nom! Parce qu'enfin, Mirielle s'est trompée et l'a pris pour son vieux grognard...

« Et l'on me parle de réputation, de bons renseignements, et de toute une ribambelle d'affaires que ma pauvre cervelle ne comprendra jamais... Que répondre à toutes ces sottises? Morbleu, c'est raide, savez-vous, de consoler une fillette quand elle prend un microscope pour regarder son chagrin? Non! non! ma chère enfant, rien de fâcheux pour votre avancement ne peut résulter de cette petite aventure; mais c'est le drôle qui mérite que son homonyme lui tire rudement les oreilles pour ne pas vous avoir prévenue, pauvre petite alouette! Ah! mille bombes! qu'il ne se trouve jamais sur mon chemin, car il ferait connaissance avec mon poing... Je n'en ai qu'un, mais il est solide!...

« Soyez tranquille, chère enfant, dès ce soir je vais chercher, intriguer et, s'il y a moyen, il ne sera pas tard quand vous viendrez réchauffer votre pauvre petit cœur à ce bon soleil de Provence.

« Sur ce, je vous quitte, Mademoiselle Mirielle, en vous défendant de verser une seule larme de plus, et en vous assurant que je serai toujours.

« Votre ami et dévoué serviteur.

« Capitaine du Garnac. »

Ce que fut cette lettre pour Mirielle, nul ne saurait le dire! Ah! c'était vraiment un souvenir de son pays, un vrai coup de mistral qui balayait, sans merci, sa profonde désolation. Et quelle délicatesse cachée sous cette originalité? Consoler, par le fait seul, de nier la possibilité d'une chose fâcheuse? Certes, pour la jeune fille, cette réponse fut la résurrection, le retour à la joie, en même temps qu'à la vie. Elle qui se croyait si coupable, qui voyait toutes choses sous un jour si brumeux....

A partir de ce moment, l'espérance reparut pour dorer ses rêves

d'avenir. Par la pensée, elle faisait déjà ses préparatifs de départ, car, disait-elle : « Bien sûr, je ne resterai pas longtemps dans cet affreux pays!... »

Cet affreux pays était cependant bien beau : tout blanc de neige, tout rempli de fruits de cristal, tout étincelant de brillants aux mille couleurs... Mais Mirielle avait tant pleuré, qu'elle voyait tout encore au travers d'une larme, et qu'elle restait complètement insensible à cette beauté fantastique et sauvage que présente la nature en plein hiver. La pauvre enfant, du reste, n'avait-elle pas été battue par la tourmente, ensevelie sous les frimas, glacée par l'égoïsme?...

Le seul coin bleu, dans son ciel si sombre, était la confiance absolue qu'elle avait en Dieu, et, après lui, en M. du Garnac. Elle ne doutait pas un instant que, sous peu, il obtiendrait ce qu'elle désirait, c'est-à-dire un poste plus rapproché du sien. Elle le considérait non seulement comme un ami, un protecteur, mais comme un père. Il lui avait tant parlé de son commandant de Boisfleury, que le souvenir de ce père chéri, se mêlant à celui du bon capitaine du Garnac, ne faisait qu'un dans son cœur et sa pensée. Aussi était-ce un sentiment de filial abandon que Mirielle éprouvait pour son vieil ami.

« — J'ai été si heureuse auprès de lui, pendant quelques mois, soupirait-elle, si je pouvais y retourner? S'il obtenait un emploi plus important et qu'il eût besoin d'une aide? »

A cette pensée, le sourire animait de nouveau ses lèvres vermeilles, elle faisait déjà mille beaux projets, car lorsqu'on n'a pas encore vingt ans, que les illusions sont faciles!

Cette riante perspective donna à la jeune fille une force morale qu'elle ne s'était jamais connue, et bien que la tristesse des jours écoulés ait laissé une certaine teinte de mélancolie sur son front si pur, bien qu'elle eût perdu un peu de sa fraîcheur, elle se sentait plus courageuse vis-à-vis des petites épreuves qui venaient quotidiennement l'assaillir...

Que lui importait, après tout, que Mlle Leréal la traitât avec plus ou moins de sévérité, lui fît, à tout propos, des réprimandes en public?

Que lui importait que Mlle Fouchard vînt tout exprès pour lui débiter un long vocabulaire de malices? Mirielle n'était pas là... son esprit, son cœur avaient pris des ailes, et l'emportaient bien loin au-delà des montagnes, vers tout ce qu'elle aimait, tout ce qu'elle voulait revoir!

Il n'en était pas ainsi pour l'infortuné jeune homme qui avait tant affligé la charmante enfant par sa légèreté, et le bureau télégraphique de Mende répercutait plus d'un soupir, plus d'un souhait depuis que toute correspondance « personnelle » avait cessé avec la ville de B... Il savait bien que l'aimable Mirielle avait été prévenue par le directeur, et il comprenait qu'elle le traitât avec tant de rigueur, car, depuis de longs jours, pas un mot, pas un signe ne lui avaient été adressés.

Cependant, il s'était accoutumé à entendre de douces choses, et il souffrait réellement d'en être privé. Ce fut donc à partir de ce moment que le désir de connaître Mlle de Boisfleury devint une idée fixe, dans le cerveau du jeune du Garnac. Tantôt il se la représentait bonne, indulgente, lui pardonnant de grand cœur ses torts. Tantôt, au contraire, sa pensée exaltée faisait d'elle une véritable furie, lui reprochant un abus de confiance, l'accablant de son indignation, de son mépris...

Cent fois il s'était dit : « Et qu'elle soit comme elle voudra ! n'y pensons plus. »

Résolution inutile... Sa conscience lui disait : « Tu as eu tort ! » Un autre sentiment lui insinuait : « Que tu serais heureux de la voir !... »

L'hiver se passa ainsi... et le temps qui s'écoulait, loin d'amener l'oubli, ne faisait que rendre plus vif le désir qui attirait le jeune homme vers Mirielle...

VII

Voici le printemps avec son cortège de fleurs, de parfums ; son concert de brises suaves, d'harmonies mystérieuses ; son souffle de vie et d'indépendance qu'il infuse à toute créature. Aux premiers rayons de ce beau soleil, qui n'envie le papillon, s'élevant, se perdant dans l'azur... ou bien l'oiseau joyeux, volant de branche en branche, ne mesurant ni le temps ni l'espace, s'élançant libre et heureux ?...

Qui donc pourra rendre le supplice d'une nature ardente, riche de sa jeunesse, de sa force, de sa beauté... ayant pour tout horizon les quatre murs d'un bureau ; pour divertissement, un public affairé, triste ou content, mais toujours laconique ; pour exercice quotidien, deux rues à traverser, quatre fois par jour ?...

« J'en prendrais des attaques de paralysie ! se disait le jeune

du Garnac, en tirant ses manchettes et en rajustant sa cravate. Décidément je vais à B... demain, ne serait-ce que pour faire une promenade... »

Ce qu'il ne s'avouait pas, c'est qu'il y avait cent autres buts de promenade, et qu'il ne choisissait celui-ci, que pour chercher à voir et à connaître la réalité de ses rêveries, la jolie Mirielle.

Que lui dirait-il? Question importune, repoussée bien loin... Cependant il sentait qu'il lui devait une réparation, comment s'y prendrait-il? Lui ferait-il des excuses? Mais un sentiment de délicatesse lui faisait comprendre que la jeune fille serait intimidée, contrariée, peut-être, en sa présence; et lui? Quelle figure ferait-il? Ne serait-il pas très embarrassé et parfaitement ridicule?

Mieux valait donc garder l'incognito.

« — Elle ne m'a jamais vu, se disait-il. Elle ne pourra pas soupçonner que c'est moi qui l'ai ainsi trompée!.. Allons, du courage! surtout de l'assurance!.. »

Et après s'être ainsi remonté le moral, il profite du premier congé et, dans une toilette irréprochable, arrive à B... Ce jour-là, était justement la fête de l'endroit, une foule nombreuse et pittoresque animait la petite ville. Bon! se dit-il, je vais passer inaperçu...

Leste et joyeux comme un écolier en vacance, il longe prestement la rue principale tout en suivant la direction du fil télégraphique. Bientôt il arrive devant la poste, regarde, examine, lit attentivement les avis affichés à la porte, le cours de la bourse... Hélas! le cœur battit plus fort, plus vite, mais les yeux ne purent rien découvrir... Les rideaux hermétiquement fermés, des verres dépolis, interceptaient tout regard indiscret, et notre jeune élégant en fut pour ses frais de promenade.

« — Que je suis sot! se dit-il. Mais elle doit être à la fête. Parbleu! »

Il se dirige donc vers l'unique place de B..., où les saltimbanques, les marchands forains, rivalisaient de tapage et de mensonges pour attirer les amateurs.

Le pauvre du Garnac ne manqua pas une boutique, pas une baraque, espérant y rencontrer celle qu'il cherchait, et qu'il aurait devinée, sans nul doute, à sa beauté remarquable, à sa distinction... Mais il eut beau visiter les panoramas, entrer sous la tente des lions du désert; assister, plus loin, à une représentation d'acrobates; tirer vers les loteries et tourniquets... il ne

vit rien et, embarrassé de deux misérables assiettes de faïence, gagnées à grand'peine, et qui lui coûtaient presque autant que de la porcelaine de Sèvres, il errait tristement autour d'un manège, dont les chevaux de bois, emportés dans le tourbillon, lui donnaient le vertige.

Il regardait presque la partie perdue pour lui, lorsqu'une idée lumineuse surgit dans son esprit : Pourquoi n'entrerait-il pas à la poste? Pourquoi ne ferait-il pas passer une dépêche ? Alors, il serait sûr de la voir !...

Sans songer à qui ni où il écrirait, vite, il reprend le chemin qu'il avait parcouru tout d'abord, arrive et frappe bravement au guichet.

Une main mignonne lui ouvre et il se trouve en présence de la plus belle tête qu'on puisse rêver... Oui, c'était bien elle, telle qu'il se la représentait. Son imagination ne l'avait certes pas égaré dans le portrait enchanteur qu'elle lui avait fait ! Il restait donc là, saisi, ébahi, ne pouvant que balbutier :

— Je voudrais faire passer une dépêche...

— Mais il faut la rédiger, dit Mirielle de sa voix harmonieuse. Voyez, Monsieur, vous avez tout ce qu'il faut pour cela.

Et le prenant pour un naïf, elle sortit du bureau, vint lui présenter l'encre et la plume, et se retirant, le laissa encore plus ébloui.

Il fallait pourtant bien rassembler ses idées et ne pas perdre de vue qu'il était là pour envoyer un télégramme. Certes, son trouble le servait à merveille, et jamais on n'eût pu soupçonner un employé de l'administration dans cet individu si ignorant des moindres usages d'un bureau télégraphique.

Après avoir donc bien cherché, il trouva enfin que son tailleur devait sous peu lui envoyer un pardessus, et ce fut à ce dernier qu'il dut le bonheur de revoir une seconde fois Mirielle. Mais, ô infortune, comment faire pour signer ? Le nom de du Garnac ne devait figurer sous aucun prétexte. Il avait donc pour toute ressource son prénom que le tailleur ne connaissait pas... Mais qu'importait !

La prétendue dépêche fut donc grattée d'importance, émaillée de pâtés, ratures de toutes sortes, il était si ému ! C'était par trop vexant, il fallait recommencer... Finalement il donna à la jeune fille une feuille bizarre, relativement propre et signée : Richard.

Pourtant ! pensa Mirielle, il en est sorti cette fois ! Que c'est malheureux d'être aussi stupide !

Prenant alors le papier, elle se mit immédiatement en devoir d'en

expédier le contenu, et ne remarqua pas que le guichet étant resté ouvert, elle avait derrière elle un admirateur passionné, convaincu. Il restait là, fasciné pour ainsi dire à la vue de cette taille souple et gracieuse, de cette main aristocratique qui semblait se jouer sur le bouton de l'appareil électrique, lorsque Mlle Francine, revenant des vêpres, un missel sous le bras, fit son entrée solennelle par la porte réservée au public. A ce bruit, Richard du Garnac se retourna, et saluant profondément la vieille demoiselle, il allait se retirer lorsqu'il aperçut à terre un objet noir et long qu'il s'empressa de ramasser.

— Pardon, Madame, dit-il très respectueusement, est-ce que ceci n'est pas à vous ?

— Ma mitaine de soie ! Oh ! je vous remercie, Monsieur.

Un nouveau salut, plus profond encore, fut exécuté avec grâce par le jeune homme qui, cette fois, sortit pour tout de bon.

N'importe, « un bienfait n'est jamais perdu », et du coup, grâce à la restitution de la mitaine, la conquête de Mlle Leréal était faite :

— Quel est ce Monsieur ? demanda-t-elle à Mirielle.

— M. Richard. C'est ainsi que sa dépêche est signée, répondit-elle.

Il a l'air très bien ce jeune homme, il est d'une politesse exquise, d'où est-il ?

— Mais, je l'ignore... C'est la première fois qu'il vient ici. Dans tous les cas, il est passablement borné, car c'était à croire qu'il ne savait pas lui-même ce qu'il voulait écrire.

— Il paraît très distingué, très intelligent, ma chère, reprit la vieille demoiselle. Il doit être en visite au château de Vieille-Roche... J'ai vu des dames étrangères, ce matin, à la messe... Oui, ce doit être la même société...

Ce disant, elle alla dans la pièce voisine se débarrasser de son chapeau de fête, véritable jardin suspendu dont les fleurs défiaient les autans, puisque depuis son arrivée à B..., la bonne demoiselle ne les avait pas renouvelées. Tout en le couvrant soigneusement de papier mou, afin qu'il demeurât « très frais » pour l'année suivante, elle se dit :

« Ah ! Mlle Mirielle le trouve sot, ce jeune homme ? C'est qu'il n'a pas dû être assez galant pour elle, tandis que pour moi !... C'est qu'il a compris tout de suite qu'il avait affaire à une personne comme il faut !... Mais je saurai qui il est ! »

De son côté, M. du Garnac était transporté, ravi ! Non de

Mlle Francine, quoi qu'elle en crût, mais de la brune Mirielle qu'il avait pu enfin contempler.

Il arpenta prestement les rues de la petite ville, et il avait la façon d'un homme très satisfait de lui-même et des autres, lorsqu'il s'arrêta dans le premier hôtel de la cité. Maîtres et serviteurs le prirent pour un riche voyageur, visitant, pour son plaisir, monts et ravins. Il fut donc reçu avec tous les honneurs dus à son rang, et ce qu'on lui servit de mets exquis, de vins fins, nul ne pourrait le concevoir.

Il fit largement honneur à ce dîner de Lucullus et, pensant pouvoir compter sur la loquacité habituelle des domestiques, il demanda au garçon :

— Est-ce que la poste est loin d'ici?

— Mais non, tout près... et si Monsieur désire...

— Non! quel est le receveur?

— C'est Mlle Leréal, une vieille demoiselle.

— Et l'employé du télégraphe?

— Une autre demoiselle! Mais celle-là est jeune, par exemple, puis, jolie, gracieuse, aimable tout plein...

— Vraiment?

— Il paraît qu'elle est de grande famille, même qu'elle est noble. Mlle de Boisfleury qu'elle s'appelle!...

Richard ne mangeait plus, jamais conteur ne lui avait fait plus de plaisir.

Ravi de l'intérêt que l'on donnait à son récit, le garçon continua avec entrain :

— Elle chante comme un rossignol, elle est bonne comme un ange du bon Dieu, complaisante pour le petit monde! « Voilà, ma bonne! Merci, mon ami! » toujours, toujours polie!... Aussi tous les gens l'aiment à B., mais dame! Depuis qu'elle est par là, je n'ai plus l'honneur d'aller chercher le courrier de ces messieurs, ils y vont bien eux-mêmes... Je crois, dit-il d'un air confidentiel, que M. le receveur en tient pour elle. J'entendais l'autre jour, ajouta-t-il encore plus bas, qu'il disait à table : « C'est malheureux qu'elle ne soit pas riche! » et comme M. Laurent lui disait : « Ah mais, voyons! décidez-vous ou bien ce ne sera pas vous qui l'aurez... »

Richard n'entendait déjà plus... D'un brusque mouvement, il posa si maladroitement son couteau sur la table que son verre roula à côté de lui et vint interrompre le brave garçon en veine de bavar-

dage. Mais il en savait assez... et après avoir payé généreusement ces renseignements, il monta en voiture et arriva chez lui à une heure assez avancée de la nuit.

VIII

Le lendemain, notre voyageur était à son poste, rêveur, distrait, et se promettant bien de retourner à B. dès qu'il serait libre. Pourquoi? Il ne le savait lui-même. Il était sous le charme et se sentait irrésistiblement attiré vers Mirielle. Était-ce sa beauté idéale qui le captivait? Oui, sans doute, mais pourquoi avait-il voulu la connaître? Et pourquoi s'inquiétait-il d'une jeune fille sans fortune, simple aide dans un petit bureau? Pourquoi enfin, cette sympathie soudaine, dès les premières lignes d'une correspondance qui ne s'adressait pas à lui?...

Ah! C'est que, sans le savoir, Mirielle avait découvert les délicatesses de son cœur, de ce cœur aimant et isolé. Croyant parler à son vieil ami, elle avait montré tout ce qu'elle possédait de gaieté, de candeur, d'esprit, d'affection. Elle avait laissé comprendre qu'elle réclamait protection et appui ; elle avait laissé entrevoir quels trésors de tendresse aimante et dévouée recélait son âme jeune et ardente... et Richard du Garnac, élevé par sa digne mère, avait su comprendre, deviner tout cela.

Jeune, dans toute l'acception du mot, il avait du respect pour ce qui était bien, de l'admiration pour ce qui était beau! Il n'était pas encore blasé, l'heureux jeune homme, et un noble sentiment faisait battre son cœur.

Aussi à l'étourderie, à l'inconséquence qui avait dicté sa première réponse, avait succédé quelque chose de mystérieux qu'il ne s'expliquait pas lui-même, mais qui fixait sa pensée, son souvenir, à cette étrange personne qu'il connaissait à peine, et qui pourtant le captivait si fort.

Faut-il s'étonner que, pendant les quinze jours qui suivirent sa visite à B., Richard, plongé dans ses réflexions, se soit trompé plusieurs fois en faisant passer des dépêches, ait même laissé sans réponse la sonnerie d'appel et se soit attiré, avec des observations de son directeur, les plaisanteries des autres employés :

— Tiens, mon cher, mais je crois bien que vous commettez des

erreurs... Vous jouez du piano au lieu de télégraphier! Est-ce un trille que vous exécutez sur ce bouton?

— Peut-être! répondit-il en riant.

Vraiment, il ne se trompait guère, n'avait-il pas vu les doigts mignons de Mirielle, accoutumés aux difficultés du clavier, se jouant sur l'appareil électrique? Instinctivement ne cherchait-il pas à l'imiter?...

— C'est égal! reprit avec ironie M. Feuilletti, je suis sûr que du Garnac a quelque projet en tête! Il y a recrudescence dans sa toilette.

— Vous trouvez?

— Mais certainement. Voyons, est-ce la conquête de quelque princesse que vous voulez tenter?

— Moi? Pas du tout! Pourquoi donc?

— Mais qu'est-ce donc que cette épingle de cravate armoriée? Et cette couronne, hein? C'est celle de comte? de baron? Que sais-je?

A ce ton persifleur, Richard répondit froidement :

— De baron? Oui, Monsieur. Et si je la porte, c'est que j'en ai le droit.

— Personne ne vous le conteste, mon beau Monsieur du Garnac, pas plus que les faveurs d'une intrigante, soyez-en certain...

Richard bondit sur son siège et, sans trop savoir comment, se trouva debout à côté de son collègue, prêt à lui appliquer un soufflet. Il se contint pourtant et se contenta de dire :

— Monsieur, vous me devez une explication, je l'attends!

M. Feuilletti n'était point brave; il savait mieux manier sa langue de vipère qu'une épée; aussi se hâta-t-il de répondre doucereusement :

— Mais, mon cher ami, je plaisante, voilà tout! Et si j'ai dit quelque chose qui ait pu vous contrarier, je le rétracte.

— C'est bien alors. Et Richard lui tendit sa loyale main.

Il revint ensuite prendre sa place, au milieu d'un silence que personne n'osa interrompre.

Cependant le coup était porté. Le trait s'était enfoncé bien avant dans l'esprit du jeune homme, peut-être dans son cœur..., et ce mot, « intrigante » résonnait toujours comme une note discordante dans ses rêves les plus harmonieux.

« Si je m'étais trompé! se disait-il. Si ce n'était qu'une aventurière? Mais non, c'est impossible! J'ai lu dans ses beaux yeux tant de réserve, de modestie!... Puis n'a-t-elle pas pour elle l'opinion

publique à B.? Le brave garçon qui m'a servi à l'hôtel en était enthousiasmé. « Tout le monde l'aime! » m'a-t-il dit. Parbleu, je le crois bien!... On n'est pas gêné... C'est égal! les domestiques disent le mal comme le bien : donc, puisque celui-ci m'en a fait l'éloge, c'est qu'elle le mérite... Feuilletti est un lâche d'insulter ainsi une femme sans défense! Je n'aurais pas dû me contenter de ses excuses et lui apprendre à mesurer ses paroles... Bah! après tout, qu'est-ce que cela peut me faire? Ce n'est ni ma sœur ni ma parente, je suis un fou! M'occuper ainsi d'une inconnue?... N'y pensons plus...

Il dit et ne le fit point, car le dimanche suivant, il n'hésitait pas à monter en voiture, à affronter quatre heures d'omnibus pour porter une lettre chargée au bureau de B. C'était le superbe prétexte qu'il avait trouvé pour s'y présenter de nouveau.

Bonheur inespéré! Il fut reçu à bras ouverts par Mlle Francine, qui avait interrogé le ban et l'arrière-ban de ses connaissances, et n'avait pu réussir à savoir quel était ce monsieur si distingué...

Mlle Sophie était, pour le moins, aussi intriguée que son amie. Elle avait bien cherché à recommencer son thème favori, disant avec malice :

— Ma pauvre Francine, c'est encore pour admirer les grâces de cette péronnelle, que ce jeune homme est venu! Prenez garde! Prenez garde!...

Mais Mlle Leréal avait été magnifique dans sa protestation.

Dès les premiers mots, elle avait arrêté Sophie Fouchard et avait majestueusement déclaré que « l'étranger avait été beaucoup plus poli pour elle-même que pour son aide; qu'il était facile de voir que c'était un fils de famille, sans doute un invité du château. » Enfin, elle avait dit d'un air convaincu et confidentiel :

— Ma chère amie, croyez-moi, je m'y connais... Ce ne peut être qu'un magistrat.

Ce fut donc une vraie bonne fortune lorsque Richard se présenta au guichet, sa lettre à la main. La receveuse voulut la prendre elle-même, renversa ses balances, perdit ses lunettes et, finalement, fut obligée de la faire passer à Mirielle.

Pendant que cette dernière inscrivait sur le registre et que l'expéditeur cherchait, avec une lenteur calculée, quelques pièces de monnaie pour solder les frais d'envoi, Mlle Francine, remise de sa première émotion, s'empressa de dire :

— Il fait une chaleur suffocante, Monsieur. Le temps est à l'orage

et si vous désirez vous reposer quelques instants pour jouir de la fraîcheur que nous avons obtenue en tenant les volets fermés, vous nous ferez plaisir!

Disant cela, elle avait ouvert la porte et, de son plus beau sourire, de son geste le plus gracieux, elle invitait Richard à entrer.

Le jeune homme n'avait garde de refuser une offre aussi avantageuse qu'inespérée. Il s'introduisit aussitôt, en prodiguant aux deux dames force saluts et remerciements :

— Vraiment, Mademoiselle Leréal, dit-il en acceptant le siège qui lui était offert, vous pratiquez l'hospitalité d'une façon charmante, et quelques minutes, passées en votre compagnie, feraient oublier le soleil du Sahara lui-même.

La bonne demoiselle rougit de plaisir... Ne voulant pas être en reste de courtoisie, elle se hâta de répondre :

— C'est pour moi un honneur de vous recevoir, Monsieur. Quoique je n'aie pas l'avantage de vous connaître, je comprends à vos manières que je n'aie pas affaire au premier venu.

Le visiteur s'inclina.

— Puis votre nom ne m'est pas inconnu, continua-t-elle. J'en ai été frappée lorsque vous avez fait passer une dépêche, il y a déjà quelque temps : alors que mon aïeul était premier président à la cour de Nîmes, le procureur général était un M. Richard, sans doute votre ancêtre?

— Peut-être! murmura M. du Garnac qui avait bien envie de répondre : non! mais qui voulant garder l'incognito à tout prix, laissait dire Mlle Francine.

— Oui, je conçois, reprit-elle, vous êtes trop jeune pour vous le rappeler..., mais moi, j'en suis certaine. Il me semble, du reste, que je retrouve en vous certains airs de famille...

— C'est trop fort! pensa Richard qui, involontairement, se mit à rire.

— Mais oui, c'est frappant! s'écria l'excellente demoiselle. Votre sourire est le même que celui de feu M. le procureur général! Je suis bien heureuse, Monsieur Richard, d'avoir fait votre connaissance.

— L'honneur est tout entier pour moi, Mademoiselle.

— Et vous résidez actuellement?

— A Mende, Mademoiselle.

Mirielle tressaillit à ce nom.

— Comme substitut du procureur? J'en étais sûre... Vous êtes trop modeste, Monsieur, il faut deviner votre mérite!...

Richard, abasourdi par cette profession qu'on lui décernait avec tant d'assurance, ne savait que répondre. Mlle Francine reprit :

— Ah! vous avez eu bien raison d'entrer dans la magistrature... C'est une belle carrière... et si j'eusse été homme, ajouta-t-elle en soupirant, je n'en aurais pas choisi d'autre.

— Et vous y auriez figuré avec honneur! Avec une intelligence aussi bien douée, un jugement aussi sûr, un...

— Assez, Monsieur, assez... Vous me confondez... dit Mlle Francine passée à l'état de pivoine, mais fort contente, fort satisfaite, intérieurement.

Richard s'arrêta. Il était à bout de compliments et se demandait même s'il n'avait pas été trop vite et trop loin; mais l'air béatifié de Mlle Leréal le rassura complètement à cet égard.

— Vous avez fait vos études à Paris? demanda-t-elle.

— Oui, Mademoiselle, dit-il avec assurance cette fois, car au moins ce n'était pas un mensonge.

— Vous devez vous ennuyer à mourir dans une ville comme Mende, en quittant la capitale?

— C'est vrai!

— Prenez patience, vous n'y resterez pas longtemps. Avec un talent comme le vôtre, vous ferez rapidement votre chemin... Avocat général près d'une cour d'appel; puis, procureur ou président, je vous en réponds!.

M. du Garnac, aussi embarrassé que possible, ne savait que devenir, tandis que Mlle Francine, rayonnante, persuadée qu'elle était très agréable à son hôte, prit un air entendu pour lui dire :

— Docteur en droit, n'est-ce pas? Je comprends cela.

— Oh! Mademoiselle, protesta Richard.

— Ne vous défendez pas, Monsieur le substitut, vous nieriez encore davantage que je n'en croirais rien...

Que répondre à une personne si bien informée, si sûre d'elle-même? Rien, évidemment. L'aventure était si bizarre et en même temps servait si bien les intérêts du jeune homme, qu'il prit le parti d'en rire et d'accepter la situation qui lui était faite.

De sorte que Mlle Leréal, qui connaissait le proverbe :

« Qui ne dit rien, consent », resta convaincue qu'elle avait le bonheur de posséder « chez elle » un futur président...

Cette illusion prit bientôt la consistance d'un fait certain dans le jugement de la vieille demoiselle et ne fut pas pour peu dans sa verve intarissable. Elle passa en revue les beautés du paysage, faisant, avec obligeance, remarquer à Richard, tantôt un ruisseau garni d'écrevisses au fond d'un ravin, tantôt des rochers énormes qui menaçaient d'écraser les voyageurs ou bien encore une forêt de sapins verts, renommée pour ses succulents champignons... Enfin elle mit le comble à son sens pratique en signalant à son visiteur les nombreux châtaigners qui bordent la route, et dont les fruits jouissent d'une réputation justement méritée.

— Monsieur le substitut voyage en touriste, assurément?

Et sur un signe affirmatif de Richard qui, ce jour-là, n'avait qu'à dire : oui, sur toute la ligne, Mlle Francine, prenant très au sérieux son rôle de cicerone, rappela les souvenirs historiques du pays, n'omit pas une légende, et la conversation devint bientôt fort animée.

Mirielle elle-même, rassurée par la profession de M. Richard, oublia qu'il habitait Mende, pour elle la ville des cauchemars, et se laissa aller à toute la gaieté de son esprit vif et charmant.

M. du Garnac, si bien servi par son étoile, fut éblouissant de verve et d'entrain. Les saillies, les bons mots, les réparties piquantes, le grisou de la conversation, en un mot, faisait à chaque instant de brillantes et inoffensives explosions... Richard, du reste, causait très agréablement; sans être avocat, quoi qu'en eût dit Mlle Francine, il avait la parole facile, l'expression recherchée et fleurie. Il captivait toujours son auditoire, s'en emparait pour ainsi dire...

Qu'on juge donc de l'attention des deux dames pendant qu'il leur racontait les merveilles de Paris qu'elles ne connaissaient ni l'une ni l'autre! Quelle agréable distraction pour Mirielle, condamnée depuis longtemps à voir toujours les mêmes personnes, à entendre continuellement les mêmes discours... Elle était suspendue pour ainsi dire aux lèvres du jeune homme; et le plaisir, la joie, éclairant sa physionomie, la rendait encore mille fois plus belle!

Pour tous, les heures s'envolaient rapides au bureau de B.

. . . . . .

M. de Montgorand.

(*A suivre.*)

LES LIVRES RÉCENTS D'HISTOIRE

I. *Histoire contemporaine de la France*, par Petit. (Palmé.) — II. *Correspondance de Louis Veuillot*. (Palmé.) — III. *La Comédie satirique au dix-huitième siècle*, par Desnoiresterres. (Perrin.) — IV. *Journal d'un bourgeois de Paris sous la Terreur*, par E. Biré. (Gervais.) — V. *Le Jeune martyr du Laos*, par l'abbé Ricard. (Palmé.) — VI. *Claude de France*, par M. de Magniencourt. (Perrin.) — VII. *Revue des questions historiques*. (Palmé.) — VIII. *Le Duc de Rohan et les Protestants*, par M. de la Garde. (Plon.) — IX. *Luther*, par F. Kuhn. (Sandoz.) — X. *Paganisme des Hébreux*, par G. Ferrière. (Alcan.) — XI. *Mémoires du seigneur de Puységur*. (*Société bibliographique*.) — XII. *L'Art militaire chez les Romains*, par de la Chauvelays. (Plon.) — XIII. *De Malherbe à Bossuet*, par Fournel. (F. Didot.) — XIV. *Histoire du bienheureux Charles le Bon*, par E. Leglay. (Desclée, Lille.) — XV. *L'Abbé de Louvois*, par l'abbé Gilet. (Hachette.)

I

Le huitième volume de l'*Histoire contemporaine de la France* est tout entier rempli par le règne de Louis XVIII. On sait combien cette période a été diversement appréciée. Tandis que les uns saluent dans l'auteur de la Charte le restaurateur des libertés publiques, le prince qui a eu le mérite de trouver le régime dont s'accommodent le mieux les nations modernes, également éloigné de l'absolutisme de l'ancien régime et de la licence démocratique, d'autres réprouvent dans sa personne le prince d'antique race qui a consacré la Révolution en pactisant avec elle, le Bourbon qui a fait passer sa maison sous les Fourches Caudines populaires. Il faudrait mieux se montrer plus sobre d'éloges et de blâme, et juger Louis XVIII tout simplement comme un homme d'esprit et de sens, mûri par l'expérience, désabusé d'un enthousiasme qu'il n'avait, du reste, jamais ressenti bien vivement pour des principes que ni les théoriciens de la Terreur, ni ceux de la

royauté quand même n'avaient pu appliquer dans leur intégrité, et se résignant philosophiquement à vivre au jour le jour, et à tirer le meilleur parti possible des circonstances, en se bornant à aller au plus pressé. Fidèle à sa méthode, M. Petit s'abstient de toute considération de droit politique proprement dit, il se contente de narrer impartialement les faits, et de les juger à l'unique point de vue de la morale éternelle. Il pèse dans la même balance Napoléon et Louis XVIII, et s'il trouve, pour le premier, cloué sur le rocher de Sainte-Hélène et mourant en chrétien, un langage plein de commisération, d'où ni la sympathie ni l'admiration ne sont exclues, il parle du second en termes qui font voir qu'il rend pleine justice à ses hautes et vraiment royales qualités.

M. Petit se montre plus sévère pour certains amis exagérés de la Restauration, il enregistre avec un soin scrupuleux, que d'aucuns pourraient qualifier d'implacable, non seulement tous les actes de répression sanglante qui châtièrent quelques-uns des principaux auteurs des Cent-jours, mais aussi les scènes de désordre populaire qui signalèrent dans le Midi le commencement de la deuxième Restauration. Si les premiers, malgré leur rigueur qui parut parfois cruelle, sont imputables au nouveau régime, les secondes, par leur nature même, ne doivent pas lui être imputées, puisqu'elles se passèrent en dehors de son action. M. Petit répartit équitablement les responsabilités. S'il blâme les conseillers de Louis XVIII de n'avoir pu, en telles circonstances, par exemple, lors de l'exécution du maréchal Ney, tenir compte de la gloire qui voilait certains égarements, il reconnaît pourtant que ces condamnations étaient méritées. Il se plaît, du reste, à montrer le patriotisme réconciliant des adversaires de la veille, et la Vendée prête à s'unir à l'armée de la Loire pour repousser les exigences de l'étranger vainqueur. Ce spectacle console des excès, rares du reste, qui souillèrent quelques points du territoire et que l'on a beaucoup exagérés, selon nous, en les englobant sous le nom visiblement calomnieux de *Terreur blanche*.

On ne s'attend pas à voir l'auteur prendre feu pour l'un des deux partis qui se disputèrent l'honneur de servir ou plutôt de dominer la Restauration, le parti libéral et le parti de l'extrême droite. L'impartialité qu'il affecte le lui interdisait. C'est assez pour lui de présenter le tableau exact des faits, en les jugeant uniquement d'après les lois de la stricte morale. *Scribitur ad*

narrandum, non ad probandum, telle est la devise de M. Petit. Louis XVIII eut, du reste, l'habileté de louvoyer entre les deux partis, et il sut s'en servir tour à tour, sans se laisser asservir par aucun. Egoïste, au fond, et sceptique, comme l'auteur le montre dans le récit discret de sa fin, Louis XVIII légua, il faut bien le dire, une situation embarrassée, à son successeur. Ce jeu perpétuel de balancement et de bascule, comme on l'a nommé, écarte les difficultés pour un temps, mais il ne les résout pas.

II

Ceux qui ne connaissent Veuillot que comme polémiste et comme écrivain ne le connaissent pas tout entier. Derrière le journaliste, derrière l'auteur, il y a l'homme, et l'homme supérieur à l'un et à l'autre, parce qu'il rend raison des deux. Il n'est pas possible de comprendre sa vie publique, si l'on ne pénètre dans sa vie intime. Pour étudier cette grande figure, il devient nécessaire de scruter cette âme si noble et si délicate. Qui ne sait, d'ailleurs, que la saine et complète appréciation d'une œuvre littéraire a pour condition absolue l'examen psychologique de l'auteur. Sainte-Beuve a ouvert cette voie, où il est resté maître. Veuillot, pour le dire en passant, goûtait fort le critique, tout en désapprouvant ses doctrines molles et flottantes. Or, la correspondance de Veuillot nous le livre tout entier, et il y a donc tout profit de curiosité et d'esthétique à le lire. On s'explique, en parcourant les trois volumes qui ont paru, ce qui a pu paraître, à des esprits prévenus, un peu abrupt, tranchons le mot, un peu excessif. Cette nature, très simple, très droite, ignorant ou dédaignant les raffinements, les nuances, les réticences et les sous-entendus, exprime sans réserve et sans faux-fuyants ce qu'elle pense et ce qu'elle sait. Une fois donnée au vrai et au bien, elle s'y est donnée tout entière. Les adversaires de cette trempe sont redoutables, parce qu'ils y vont bon jeu bon argent. Malheur à ceux qui s'exposent à leurs coups!

Combien de personnes ignorent que Louis Veuillot était le plus tendre des époux, des pères, des frères! Le culte qu'il avait voué à sa sœur est des plus touchants; il la regardait comme son ange gardien, n'avait rien de caché pour elle; il lui exprimait à chaque instant sa reconnaissance dans les termes les plus chaleureux. A lire la plupart des lettres composant le troisième volume que nous

avons sous les yeux, on demeure convaincu que la famille était tout pour lui; il en mettait les joies bien au-dessus des faveurs de la célébrité. Que de fois, loin du foyer domestique, choyé, adulé, nous allions dire gâté et dorloté par de nombreux admirateurs, et de non moins nombreuses admiratrices, il exhalait ses regrets en s'apitoyant sur les tristesses de son exil! « Je suis comblé de prévenances et d'attentions, écrivait-il à sa sœur et à sa fille; j'ai la plus commode, la plus luxueuse installation, dans le plus beau pays du monde, les jouissances des arts, de la conversation, s'unissant aux témoignages de sympathie, pour me faire la vie douce, mais vous me manquez!... » Ces paroles sont sincères; dites dans l'intimité, elles font plaisir, car elles révèlent une âme que les séductions n'ont pas atteinte, et qui préfère à tout les affections légitimes que Dieu lui-même a placées dans le cœur de l'homme comme la meilleure récompense du devoir accompli.

Les détails les plus simples abondent dans cette correspondance familière; on n'aperçoit pas le grand homme, mais le *papa*, c'est ainsi qu'il signe souvent, quand il ne s'appelle pas *Malpartout*, pour exprimer le mécontentement qu'il éprouve toutes les fois qu'il est loin des siens : « Il faut voir comme je range mes papiers, et quelle peine je prends pour emporter mille choses qui ne serviront à rien. Ton père-frère et serviteur bien obéissant, bien obéissant. *P.-S.* — V'lan! il n'y a de correspondance que par un certain train du matin que je ne peux prendre demain. Ce sera donc demain que j'arriverai. Ah! je m'ennuie. » Puis viennent des réflexions philosophiques. Il décrit un château de la Touraine, où M. de C. lui donne l'hospitalité, avec le domaine qui l'entoure. L'heureux propriétaire a 400,000 livres de rente. « Et il se meurt d'ennui et de tristesse, quoique le plus galant homme du monde, bon chrétien, abonné de l'*Univers*, et pas bête, ni rabougri, ni laid, ni déshonoré. » Veuillot se montre sensible au spectacle de la belle nature : « Vous ne voyez pas ces belles ombres des grands arbres dans les prés encore verts. Au loin s'élève l'église, qui donne une figure de montagne à la colline dont elle couronne le sommet. » N'aperçoit-on pas d'ici le paysage? Il excelle à présenter une maxime sage sous une forme concise et inattendue : « L'homme est né pour être mal partout, afin d'avoir envie d'aller ailleurs, et il ne profite pas de cette vocation. » Qui ne se rappelle ce beau mot de saint Augustin : *Fecisti nos ad te, Deus, et irrequietum est cor nostrum*

donec requiescat in te. Et encore : « L'homme est né pour avoir horreur de travailler et horreur de ne rien faire. »

La bonne humeur et la joyeuse résignation à la volonté divine forment le fond de sa philosophie pratique. Voici pour la bonne humeur : « Mon ennemie, c'est la gloire, j'en suis bien taquiné, je préférerais les mouches : quelquefois on les écrase. La gloire veut qu'on se laisse manger. Elle m'amène de vrais amis, mais qui ont besoin de savoir les *nouvelles de l'an prochain.* » Ce qui suit est pour la résignation : « Et nous voilà malades, chacun de notre côté. C'est-il drôle ! Je ris, parce que j'ai la foi que c'est bien le bon Dieu qui l'a voulu, ne pouvant cesser d'être le bon Dieu. » Nous glissons rapidement sur des traits de bienfaisance discrète.

Écoutons maintenant des accents sublimes. Veuillot remercie Mlle de Ségur (aujourd'hui Mme de Pitray) de l'envoi d'une pierre sculptée qui vient des catacombes de Rome : « Elle me peint (cette pierre) tout à la fois la belle mort et la belle vie, ce qui fait le charme de vivre et le charme de mourir : car mourir a son charme comme autre chose, et même, quand on sait s'y prendre, un charme plus parfait. » Je tourne la page et je lis ces lignes admirables : « On dit que le bonheur n'est plus, quand la mort a frappé sur ces cœurs qui n'en font plus qu'un, et les a séparés. Mais c'est une erreur : le bonheur que Dieu a fait, et que l'on a voulu comme il l'a voulu, est ajourné, il n'est pas détruit; la mort sépare et ne désunit pas. La douleur, c'est l'amour, et cet amour-là est le bonheur. » Et l'époux et le père, dont le cœur a été naguère brisé, mais non anéanti, ajoute : « Je vous le dis, parce que je le sais. » Restons sur ce mot et sur cette impression.

III—IV—V

Ce ne sont pas seulement les livres d'histoire proprement dite, ni les mémoires qui nous révèlent l'esprit d'une époque, ou qui nous renseignent sur les événements : sous cet appareil quasi-officiel il y a toute une littérature moins solennelle, nouvelles à la main, pamphlets, satires, chansons, impromptus, pièces de théâtre où l'on peut puiser d'utiles informations. Le dix-huitième siècle, qui vit éclore la toute-puissance de l'opinion, abonde en documents de ce genre. On doit savoir gré à M. Desnoiresterres, bien connu par ses copieux travaux sur Voltaire, d'avoir fouillé ces mines précieuses et d'en avoir extrait pour nous un métal, sinon pur de tout alliage, du

moins d'assez bonne trempe, car cet outil nous permet de forcer ces cachettes mystérieuses où se dérobe souvent la vérité. L'auteur s'est borné au théâtre, et c'est déjà un champ bien vaste.

La *Comédie satirique au XVIIIe siècle* n'a pas toutefois la prétention de nous faire connaître toute la réalité des événements, mais l'opinion qu'on s'en formait dans une partie du public, ou du moins que l'on feignait de s'en former, ce qui est une partie de la réalité. Par là on pénètre les causes souvent obscures de la suite des faits. L'auteur a, d'ailleurs, soin d'accompagner l'analyse des pièces de théâtre de commentaires qui donnent généralement la note juste et permettent de rectifier des exagérations, de confondre des calomnies. Rien d'aussi piquant, d'aussi instructif que cette revue consciencieuse faite par un homme d'esprit et de cœur. Tous les événements, grands ou petits, se présentent successivement devant le lecteur qui les considère, il faut bien le dire, souvent par le petit bout de la lunette. Les procès des traitants, le système de Law, jusqu'aux exploits de Cartouche, les intrigues du jansénisme, les jongleries et les extravagances du cimetière Saint-Médard, les remontrances et les exils du Parlement, le règne des favorites, les querelles des gluckistes et des piccinistes, ont inspiré une foule de brochures où il n'est pas toujours facile de démêler la vérité, mais où l'on reconnaît la belle humeur et l'esprit frondeur qui caractérise les Français du temps, et où se mêle parfois la passion la plus virulente dont les éclats annoncent l'approche de la Révolution. C'est surtout cette dernière période qui fait naître le plus de satires de toute espèce. Il en est peu, croyons-nous, qui aient échappé à l'œil inquisiteur de M. Desnoiresterres. Certes, ce n'est pas sans un certain dégoût que l'on remue tout ce bourbier. Il est pourtant nécessaire d'y regarder, si l'on veut avoir une notion exacte de la situation d'esprit révolutionnaire. Les historiens de profession l'ont fait, sans doute, mais ils ont passé rapidement, préoccupés avant tout par la grandeur du drame qui se déroulait sous leurs yeux. En tout cas, ils n'ont laissé percer qu'à peine l'impression qu'ils avaient ressentie. Avec l'auteur de la *Comédie satirique*, nous sommes initiés à ces mystères d'iniquité et, ajoutons-le bien vite, d'absurdité. Toutefois l'esquisse est tracée d'une main assez délicate pour que la pudeur d'une conscience honnête ne soit pas offensée. Nous parlons, bien entendu, des hommes qui ont quelque expérience de la vie. M. Desnoiresterres n'écrit pas

visiblement pour des collégiens. Il ne s'est pas proposé non plus d'obtenir les suffrages des théologiens, bien qu'il se montre, en général et en gros, respectueux de la religion, mais enfin nous n'avons pas, sous les yeux, un catéchisme de l'orthodoxie.

Avant de quitter ce funèbre sujet, nous devons mentionner le *Journal d'un bourgeois de Paris sous la Terreur*, cadre ingénieux, où M. E. Biré a trouvé moyen de placer le tableau mouvementé de Paris, depuis la première séance de la Convention jusqu'au jour néfaste qui vit tomber la tête de Louis XVI sur l'échafaud. A force d'avoir lu les journaux et les brochures du temps, M. Biré nous confesse qu'il était devenu, en quelque sorte, halluciné; qu'il lui semblait vivre de la vie de cette époque lugubre, marcher dans les rues de Paris terrorisé, fréquenter les places publiques, assister aux scènes étranges qui se passaient dans la salle du Manège, entrer dans un café de la Maison-Égalité (le Palais-Royal), se mêler à la foule dans les marchés et dans les théâtres, faisant queue avec elle à la porte des boulangers, la suivant quelquefois jusqu'à la place de la Révolution. Toutes ces visions, il les a couchées sur le papier. Plus tard, il a relu froidement et à tête reposée ces dictées d'un sentiment impérieux, et il y a retrouvé l'expression de la vérité. L'auteur a eu le bonheur de mettre en lumière beaucoup d'actes de courage et de dévouements ignorés, et de rectifier plusieurs historiens de la Révolution. Le récit est vraiment intéressant, il fait complètement illusion.

Il faut aller chez les barbares jusqu'aux extrémités de l'Asie, pour rencontrer une égale haine du christianisme. Là aussi, il y a des martyrs et des bourreaux. Une des missions les plus intéressantes et les moins connues est celle du Laos, région voisine du Tonkin, où se tournent aujourd'hui les yeux de tous les Français. Il n'y a que six ans que la bonne nouvelle y est annoncée, et cette terre compte déjà cinq missionnaires et vingt-deux catéchistes ou servants immolés à cause de leur amour pour Jésus-Christ. On lira, dans le très attachant récit de M. l'abbé Riard, la biographie d'un de ces martyrs, J.-A. Séguret, enfant du diocèse de Rodez, mort à vingt-sept ans. On dirait une page détachée des Actes des Apôtres ou des Légendes de la primitive Église. Quelle force! Quel héroïsme! Quelle soif de la souffrance! Avec quel transport ces bons sauvages accueillent la vérité présentée toute simple à leur intelligence, non dépravée par les sophismes! Quel est leur recueillement en recevant

le baptême! Et quelle est la joie de celui qui le leur confère! « Tous les bonheurs de la terre, écrit Séguret, ne sont rien en comparaison de celui que je goûtais en versant l'eau sainte du baptême sur ces fronts marqués désormais du signe de la Rédemption. » Et dans une autre circonstance, lorsqu'un autre missionnaire, prisonnier des satellites, qui le conduisent à la mort, rencontre des chrétiens, ceux-ci pleurent de compassion. « Et moi, dit le prêtre, j'aurais volontiers pleuré de bonheur! » Menacé du dernier supplice, il s'oubliait pour admirer la charité de ses consolateurs. On trouve dans ce volume de curieux détails sur les croyances de ces peuplades qui ont visiblement conservé des traces de la révélation primitive.

VI — VII — VIII

Claude de France, épouse, à douze ans, de Charles III, duc de Lorraine, appartenait à cette fière race des Valois, qui finit si misérablement. Elle était sœur d'Élisabeth, femme de Philippe II, qui, sur le point d'expirer, disait à l'ambassadeur de France : « Je vous prie de dire à madame ma Mère (Catherine de Médicis) et au roi mon frère que je les supplie prendre patiemment ma fin, et se contenter de ce qui me contente plus que bien ni prospérité que j'ai goûtés en ce monde, c'est de m'en aller vers mon Créateur... » Claude mourut elle-même à la fleur de l'âge, après avoir donné l'exemple de toutes les vertus. M. de Magnienville, pour reconstituer cette douce et pieuse figure, a consulté avec fruit les archives de Vienne, de Londres, de Bruxelles, de Saint-Pétesbourg, de Munich, de Modène, de Nancy, de Compiègne et de Paris, et il nous a donné un médaillon finement gravé.

Une étude approfondie des événements qui accompagnèrent la tenue des États-Généraux de 1355, ont amené M. Noël Valois à dépouiller de son caractère démocratique le mouvement de l'esprit public qui se manifesta alors avec tant d'éclat. Le fameux Conseil du roi Jean le Bon qui attira les foudres des États, n'était point, en effet, tant s'en faut, exclusivement composé de grands seigneurs. L'élément roturier, au contraire, y dominait. Ce que l'on voulut frapper, ce ne fut donc pas l'élément aristocratique, mais le favoritisme. Cette vue très ingénieuse, appuyée sur des faits authentique, est très bien exposée dans un article de la *Revue des Ques-*

tions historiques, qui a paru dans le numéro de janvier de cette année.

Nous sommes à l'aise pour louer l'impartialité dont M. Henri de la Garde a fait preuve dans son intéressant volume intitulé : *le Duc de Rohan et les Protestants*. C'est une œuvre de saine érudition, où est traité avec beaucoup de soin un point d'histoire peu connu. Il était impossible de bien comprendre l'importance de la prise de la Rochelle, avant de posséder des détails circonstanciés sur le soulèvement des protestants, au commencement du règne de Louis XIII. Cette lacune a été heureusement comblée par l'auteur, qui nous montre le duc de Rohan déployant autant d'énergie que de ténacité pour réunir les réformés, divisés entre eux et fatigués par tant de luttes, sous l'étendard de la révolte. En face de cette persistance, que les défaites ne lassent point, on est fier de voir le génie de Richelieu accepter le défi et mettre au service de la cause véritablement nationale toute son habileté et toute sa perspicacité. Ce grand politique sait, à propos, tempérer la fermeté par la souplesse, et il ne recule même pas au besoin, devant des concessions. Au siège de la Rochelle, il déploya de réelles qualités d'homme de guerre. M. de la Garde nous le fait suivre pas à pas, et ce n'est pas une des moindres curiosités de son livre. L'auteur s'arrête au grand coup qui abattit pour toujours le protestantisme français, considéré comme parti politique; on pourrait lui reprocher de mettre absolument sur le même pied les protestants et les catholiques, et d'oublier que les premiers étaient des novateurs, tandis que les seconds ne faisaient que défendre l'ordre ancien et consacré par l'Église. Les catholiques firent des fautes et commirent même des crimes, mais ces erreurs de conduite ne portèrent aucune atteinte à la bonté de leur cause, voilà ce qui aurait dû être mis en lumière.

IX

M. Félix Kuhn vient de terminer sa *Vie de Luther*. L'ensemble est bien un panégyrique absolu, qui ne pourrait, par conséquent, inspirer qu'une médiocre confiance, même à un protestant impartial. Naturellement les catholiques y trouvent, à chaque page, des attaques à leur foi, des outrages à ce qui est l'objet de leur vénération. Ces trois volumes, dictés par la passion du sectaire, renferment pourtant de précieux aveux. Il est clair que Luther n'a

jamais su nettement ce qu'il voulait, ni prévoir jusqu'où il se laisserait entraîner. Manquant de criterium en philosophie et de règle de foi dans le domaine religieux, il obéissait à l'impulsion du moment. Son refus d'obéir à l'Église, aussi bien extérieurement que dans le fond de la conscience, le conduisait logiquement à toutes les révoltes. Le principe de l'inspiration privée, loin de le guider sûrement, le poussait à tous les écarts, en le livrant à toutes les fantaisies de son imagination. Il en prenait, du reste, à son aise, avec les Livres saints eux-mêmes, rejetant sans scrupule ceux qui ne cadraient pas avec ses propres idées, mettant sa pensée personnelle du moment au-dessus de la sagesse divine. Ainsi il conteste l'authenticité de l'Épître aux Hébreux, celles de saint Jude et l'Apocalypse, dont les visions lui répugnent. « Mon esprit, dit-il, ne peut entrer dans la pensée de ce livre. » M. Kuhn remarque que son esprit d'indépendance à l'égard du saint recueil s'est maintenu jusqu'à la fin de sa vie, ce qui contraste avec l'opinion qui a prévalu dans les églises de la Réforme. On a senti la nécessité d'avoir un point d'appui. Luther ne paraît pas s'en être douté, preuve flagrante de la pauvreté de sa conception théologique et de l'immensité de son orgueil. Ses décisions à lui devaient avoir force de loi.

Luther fut, de bonne heure, effrayé des conséquences de son œuvre, et s'efforça, mais en vain, d'enrayer le mouvement après avoir donné le branle. Il écrit à l'Electeur de Saxe, qui le protégeait en secret : « Cet évangile plaît admirablement au peuple, mais celui-ci l'entend d'une façon toute charnelle. Il en reconnaît la vérité, mais il n'en veut pas faire un bon usage. » Quoi de plus naturel pourtant que la multitude, endoctrinée par Luther, et persuadée que la messe était une idolâtrie et le culte des saints une déception, que les moines menaient une vie contre nature et que les vœux étaient autant d'offenses à Dieu, se soulevât pour abolir par la violence le Saint Sacrifice, fermât ou démolît les cloîtres, chassât les religieux, brisât les images! Luther constate tristement l'insuccès moral de la réforme : « Nous sommes, dit-il, les mêmes qu'auparavant, durs, insensibles, téméraires, incontinents, amis des disputes. Nulle part le signe du vrai christianisme, la charité. » On retournait au paganisme.

X

Pourquoi M. Emile Ferrière a-t-il écrit un livre pour démontrer le paganisme des Hébreux jusqu'à la captivité de Babylone? Uniquement parce que le monothéisme de ce peuple ne cadre pas avec les théories évolutionnistes dont ce faux érudit se déclare partisan. C'est l'auteur lui-même qui veut bien nous l'apprendre dans sa préface. Or la loi *biologique* de l'Évolution est la grande découverte des temps modernes, la clef de la science de l'humanité. Donc tout fait qui contredit cette loi doit être déclaré faux *a priori*. M. Ferrière avait donc fait son siège avant de se livrer aux études qui devaient nécessairement confirmer sa thèse. Cet aveu doit nous tenir en garde contre son impartialité.

Il ne paraît pas que M. Ferrière ait fait beaucoup de recherches personnelles. Son bagage se réduit à une compilation, il réédite des objections dont la vraie science a fait bonne justice. Espère-t-il donc persuader au public sérieux que des hébraïsants et des critiques tels que les abbés Le Hir et Vigouroux ne connaissaient pas les systèmes inventés par l'imagination allemande contre l'authenticité de la Bible et son interprétation traditionelle? Si l'auteur avait trouvé quelque nouvel argument, on comprendrait sa présomption; mais il n'en est rien; ses prétentions sont donc condamnées d'avance, et nous pourrions nous dispenser de le suivre de près.

Nous croyons pourtant devoir présenter brièvement l'ensemble de sa thèse et signaler quelques objections de détail. D'après l'auteur du *Paganisme des Hébreux*, l'erreur sur le prétendu monothéisme de ce peuple proviendrait d'une mauvaise chronologie des livres de la Bible, notamment des différentes parties du Pentateuque, des interpolations et des mélanges de rédaction de ce livre sacré. M. Ferrière veut bien admettre que Moïse a existé et même que les principaux traits de sa vie sont connus. Oui, Moïse a fait sortir les Israélites d'Égypte et leur a donné une loi religieuse et civile. Mais en quoi précisément consistait cette loi? C'est ce qu'on ne sait pas. Le Deutéronome et le Lévitique, qui la contiennent, ne sont pas, en effet, de la main de ce législateur. Le premier de ces livres date du temps de Josias, le second a été composé par Esdras pour assurer la domination sacerdotale. Ces assertions, contraires à toutes les traditions, sont-elles le moins

du monde prouvées? Non. Leur auteur se borne à rapporter, d'après le quatrième livre des Rois, la découverte faite par le prêtre Helcias d'un livre qui résumait, dit-il, l'enseignement des prophètes. Le roi Josias, averti, consulta la prophétesse Holda, et sur son avis il fit faire une lecture publique de ce livre pour convertir le peuple adonné aux pratiques idolâtriques. Ce livre, inconnu la veille, opéra, paraît-il, de grandes conversions, de si grandes qu'il créa de toute pièce une nouvelle religion : le Mosaïsme. Comment le roi Josias, même aidé de la prophétesse Holda, vint-il à bout de persuader à des adorateurs de Baal que Jehovah était le vrai et unique Dieu, et qu'il fallait croire sur parole son révélateur Moïse, c'est ce que M. Ferrière ne cherche pas à expliquer du tout, et à notre avis il fait bien, car il aurait de la peine à s'en tirer. Nous demandons comment un homme sérieux peut songer à édifier un système aussi compliqué sur cette base fragile, pour mieux dire, sur l'absence de toute base.

L'excuse de cette impertinence, la voici en deux mots. Si Moïse était véritablement l'auteur du Pentateuque, tel que nous le connaissons, s'il eût nettement enseigné l'unité de Dieu, jamais le peuple juif n'eût pratiqué l'idolâtrie. Or les livres saints eux-mêmes constatent de nombreux faits d'hommages rendus aux idoles. Donc, etc... A ce raisonnement la réponse est facile, Oui, le peuple hébreu, depuis Moïse, est souvent tombé dans l'idolâtrie, plusieurs de ses chefs lui ont donné l'exemple. Mais ces chutes nombreuses n'empêchaient pas d'aussi nombreux retours. L'abandon du vrai culte était toujours suivi d'une sincère pénitence. Niera-t-on les conquêtes du christianisme, parce que certaines superstitions païennes ont subsisté même après la conversion de Constantin et les lois de Théodose? C'est méconnaître l'histoire aussi bien que la nature humaine, que de refuser d'admettre la coexistence de plusieurs cultes se disputant des adorateurs chez une même nation. D'ailleurs, il faut se reporter à l'époque où Israël, seul, luttait contre l'idolâtrie générale : doit-on s'étonner qu'il ait souvent succombé?

Le bon sens et la bonne foi, il faut bien le dire, font également défaut au livre pitoyable que nous avons sous les yeux. Nous n'en donnons qu'un exemple. Croirait-on que l'auteur, pour prouver que Jehovah se délectait des victimes humaines, cite le sacrifice d'Abraham. Il oublie que ce sacrifice ne fut pas accompli. *Ab uno disce omnes.*

XI. — XII

Les *Mémoires de Jacques de Chastenet, seigneur de Puységur*, renferment l'histoire détaillée des guerres du règne de Louis XIII et de la minorité de Louis XIV. Leur auteur, issu d'une ancienne famille d'Armagnac, naquit en 1600 et mourut en 1682, après avoir servi depuis 1633 jusqu'en 1659, année où, croyant que la paix rendait son épée inutile, il donna sa démission de colonel du régiment de Piémont. Ses mémoires, qui parurent huit ans après sa mort, obtinrent immédiatement un grand succès, et presque tous les historiens les ont mis à profit. M. Ph. Thamisey de Larroque a donc eu une bonne idée de les rééditer en les enrichissant de notes. Ces *Mémoires* ne renferment pas seulement des récits et des jugements militaires d'un sérieux intérêt, on y trouve encore des réflexions politiques et des traits de mœurs qui ne sont pas sans prix.

Bien que le changement des armes ait apporté une complète révolution dans la manière de faire la guerre, il est toujours utile d'étudier l'ordonnance militaire des anciens, des Romains surtout, qui se sont montrés supérieurs à tous leurs rivaux. Il y a, en effet, tel moment dans les combats, où l'on s'aborde corps à corps, la dernière campagne en fait foi. Il est, d'ailleurs, curieux de constater de notre temps les mêmes différences qui caractérisaient les peuples militaires de l'antiquité. Tout était calculé pour que le soldat romain fût individuellement supérieur à ses adversaires. Un bon choix, opéré dans une classe honorable, la qualité de ses armes, une escrime assidue, la confiance en lui-même, lui permettaient d'agir également avec succès dans une ordonnance quelconque, soit par petites compagnies, soit en troupes plus nombreuses, soit en masse et en ligne pleine, tandis que les phalangites gréco-macédoniens ne comptaient guère que grâce à la masse et, pour ainsi dire, au poids de leur ordonnance et à leurs rangs serrés; ils ne savaient combattre qu'épaule contre épaule, et en tenant l'ennemi à distance, avec leurs longues piques ou sarisses. Il nous est impossible de ne pas trouver ici une sorte de ressemblance entre ces lances qui atteignaient l'ennemi de loin, sans qu'il pût riposter par l'épée, et cette artillerie à longue portée qui paraît défier l'adversaire et lui défendre d'approcher. On parvint toutefois

à déjouer cette tactique. Paul-Emile, d'abord effrayé à la vue de cette masse hérissée de fer, sut y pénétrer en enfonçant, dans les parties faibles et flottantes, ses manipules en forme de coins. Ce succès prouve que le sang-froid et l'esprit de ressources triomphent des difficultés même imprévues. Les organisateurs de notre armée feraient bien de méditer ces leçons.

XIII. — XIV. — XV

Malherbe avait la prétention de faire dater de lui-même la poésie française. Un de nos critiques les plus délicats, M. V. Fournel, s'élève avec raison contre cet arrêt de proscription de quatre siècles de littérature, auxquels nous devons plus d'un chef-d'œuvre, entre autres cette immortelle *Chanson de Roland*, dont le législateur du Parnasse n'avait sans doute jamais entendu parler. Toutefois, l'auteur de *Malherbe à Bossuet* remarque fort bien que Malherbe et Boileau, ces deux esprits nets et précis, ont donné à notre poésie une direction qu'elle a fidèlement suivie pendant les dix-septième et dix-huitième siècles, et lui ont imprimé son véritable caractère. Était-ce bien une déviation? Nous nous permettons d'en douter. A notre avis, le cycle chevaleresque avait donné tout ce qu'il pouvait donner, et l'heure de la décadence avait déjà sonné pour lui; est-ce que de l'autre côté des Pyrénées, Cervantes n'avait pas déjà mené joyeusement ses funérailles? On a beaucoup reproché à nos grands auteurs d'avoir négligé la nature pour ne s'attacher qu'à l'imitation des anciens. M. Fournel s'associe, bien qu'avec mesure, à ce blâme qui nous paraît exagéré. Si les anciens ont choisi avant nous dans la nature les plus belles formes, pourquoi ne pas les proclamer nos maîtres, et ne pas profiter de leurs leçons? Il y eut, nous en convenons, une sorte d'idolâtrie dans le culte rendu aux classiques, mais nos bons écrivains ne se contentèrent pas d'étudier ces modèles achevés, ils ne perdirent jamais totalement de vue la nature, et c'est là ce qui donne à leurs productions un cachet de perfection souveraine. Qui oserait accuser Racine de ne pas avoir été naturel? Le dix-septième siècle ira jusqu'à la postérité la plus reculée, parce qu'en s'aidant des anciens, il a connu et reproduit les sentiments éternels du cœur humain. Nous n'oserions pas en promettre autant à nos contemporains, même à ceux qui font le plus de tapage.

On ne peut reprocher à notre époque de négliger, comme on le

fit depuis Malherbe et Boileau, nos antiquités nationales. Aujourd'hui le moyen âge est fouillé dans tous ses replis. L'*Histoire du Bienheureux Charles le Bon, comte de Flandre*, est un des plus récents témoignages de ce retour curieux vers nos vieilles annales. On n'y trouve pas seulement un récit édifiant et qui porte à l'amour du bien, les recherches sur la vie sociale et privée de nos ancêtres y abondent. Un intérêt puissant règne d'un bout à l'autre de cette narration qui nous transporte en plein douzième siècle. Nous regrettons de ne pouvoir insister plus longuement sur ce volume qui est, d'ailleurs, un vrai bijou typographique.

Le dernier descendant de Louvois, l'abbé Camille Le Tellier de Louvois, eut une carrière moins brillante, mais, à tout prendre, plus chrétienne. Quatrième fils du célèbre ministre, destiné dès l'enfance à l'état ecclésiastique, auquel le portaient, d'ailleurs, ses goûts simples et pieux, il devint successivement vicaire général de son oncle, Mgr Le Tellier, archevêque de Reims, chanoine de sa cathédrale et bibliothécaire du roi. Les détails de sa vie nous initient, non sans charme, à l'organisation ecclésiastique d'alors si différente de celle d'aujourd'hui, et nous mettent sous les yeux les allures et, si nous osons dire, le rôle d'un grand seigneur entré daas les ordres et comblé d'honneurs et de dignité. L'abbé de Louvois usa modestement, dignement, ecclésiastiquement, des grands revenus de ses bénéfices. Lié par malheur avec le parti janséniste, il dut à sa prudence et à la sincérité de ses sentiments religieux, de ne faire aucune démarche vraiment compromettante. C'est, en définitive, une douce et noble figure, sans grand relief, mais sur laquelle le regard aime à se reposer et qui forme un heureux contraste avec les traits plus accentués de son père et de son frère Barbezieux.

Léonce de la Rallaye.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS DE 1885

Bruxelles, janvier 1885.

C'est le 2 mai 1885 que l'Exposition universelle d'Anvers ouvre ses portes. Elle ne les fermera que le 2 octobre, ou plus tard, ces grandes exhibitions ayant d'ordinaire des prolongements qui sont en raison du succès, de la popularité et de la vogue, ou peut-être bien du retard que subit leur mise en train. En matière d'exposition, les dates officielles d'ouverture n'ont généralement rien de commun avec la réalité des choses : ces ouvertures-là, comme les grands hommes, se font toujours attendre. Or il paraît qu'il n'en sera pas ainsi à Anvers : on sera prêt, bien prêt le 2 mai prochain, s'il faut en croire les mille voix de la presse. Parmi les raisons que l'on donne pour servir de base à cette affirmation, il en est une que j'aime à citer, parce que ses considérants sont à l'honneur du caractère anversois plus qu'ils ne sont concluants en fait. L'Anversois a une réputation parfaitement justifiée d'activité, de mâle et fiévreuse énergie, de ténacité et de persévérance, qui s'allient à la ponctualité et à l'esprit d'ordre propres au négoce. Quand il a dit *oui*, dans l'impassibilité de son flegme flamand, ce sera *oui*. Sachant ce qu'il veut et exécutant à échéance fixe, quoi qu'il en coûte, ce qu'il a pris sur lui de vouloir, il est d'une absolue sincérité dans l'expression de sa pensée et de ses engagements; il n'en prend jamais qui ne soient marqués au coin d'une mûre réflexion et il tient ce qu'il promet.

Voilà qui est fort joli et très édifiant à une époque surtout où le scepticisme a énervé les caractères à tous les degrés de l'échelle sociale. Mais il y a mieux que cette considération d'un ordre un peu métaphysique, c'est que les dispositions prises, le travail déjà fait, l'état relativement très avancé des installations, en un mot les résultats déjà acquis au point de vue d'une organisation excellente, pra-

tique et expéditive, permettent d'affirmer que l'ouverture ne sera point reculée au-delà de la date officielle.

L'Exposition universelle d'Anvers aura un caractère international, qui la différencie de celle qui eut lieu à Bruxelles, en 1880, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'indépendance belge. Le *glorieux* 1830 consacré et fêté sous cette forme par ce que le gouvernement maçonnique d'il y a quatre ans appelait, dans sa creuse logomachie, le *brillant* 1880 imposait, en quelque sorte, l'obligation d'écarter les produits étrangers et de réserver à l'entreprise une physionomie exclusivement nationale. C'est ce qui eut lieu en effet. Aussi le projet d'organiser, à Anvers, une exposition à l'instar de celles qui furent tenues à Londres, à Paris et à Vienne, n'eut-il pas l'heur de sourire à la capitale qui aime à s'intituler pompeusement « cœur et cerveau de la Belgique ». Bruxelles, qui n'est rien moins que cela, partageait sous ce rapport, par esprit de clocher, les sentiments antianversois de M. Frère-Orban, le chef du ministère libéral d'alors et l'ennemi légendaire de cette *Maison d'Anvers*. C'est ainsi que M. Frère-Orban a qualifié la députation anversoise à la Chambre des représentants, depuis vingt ans fidèle à la cause catholique et nationale. Le chef du cabinet, tombé depuis lors sous les élections du *mépris*, — ainsi que l'ont écrit les libéraux eux-mêmes, — commença par refuser toute intervention pécuniaire et autre. Il invoquait la situation précaire des finances publiques. Ce n'était pas une raison chimérique à la vérité, car les folies scolaires du libéralisme officiel avaient mis le trésor à sec et creusé le gouffre du déficit. Mais, en somme, c'était une mauvaise excuse dans la bouche d'un gouvernement qui jetait les millions par les portes et fenêtres dans l'abîme sans fond d'un enseignement sans élèves, et qui nous menaçait d'un projet de loi organisant, à nouveaux coups de millions, une réserve nationale à l'instar de la *landwehr* prussienne. L'opinion publique s'émut à Anvers de cette attitude plus qu'étrange, et il ne fallut rien moins que l'intervention très énergique des frères et amis du hautain et vindicatif ministre pour l'amener à faire intervenir l'État belge dans des conditions d'ailleurs bien modestes.

Ce caractère international d'une entreprise à la fois maritime, commerciale, industrielle et artistique, qui fait appel au concours des cinq parties du monde, lui donne une importance exceptionnelle qu'apprécieront les lecteurs de la *Revue*. L'utilité et l'opportunité

de lui consacrer, dans ce recueil, une série d'articles ne seront donc point contestées. L'Exposition d'Anvers doit d'ailleurs être envisagée à un autre point de vue, qui mérite d'être remarqué et qui lui assigne une place à part : elle vise surtout à favoriser et à développer le commerce d'importation et d'exportation. Tous les efforts du comité exécutif tendent à la réalisation de cette idée hautement utile, à laquelle la situation géographique du port d'Anvers, la facilité des communications et le bon marché des transports enlèvent les apparences mêmes de l'utopie : amener dans notre métropole commerciale, si admirablement outillée pour les recevoir, les plus remarquables productions de tous les pays d'Europe et d'outre-mer, y compris celles des colonies. Est-il besoin d'insister sur les résultats féconds et à large portée que produira la mise en œuvre de ce plan? N'est-ce pas le moyen pratique entre tous de provoquer et de développer les échanges sur une vaste échelle et au profit de tous, de donner aux relations déjà existantes une activité et une extension plus considérables, ou d'en créer de nouvelles? Que telle ait été la préoccupation maîtresse du comité organisateur et que déjà sa tentative généreuse soit assurée d'un plein succès, cela ne fait plus doute à l'heure qu'il est, ainsi que je le montrerai en temps et lieu.

Ces considérations suffisent à faire comprendre l'intérêt, en quelque sorte cosmopolite, qui s'attache à l'Exposition d'Anvers, et qu'elle mérite, quoique belge, l'honneur de quelques comptes rendus dans une revue française.

Est-ce tout cependant? — Non. A côté de cet objectif d'utilité générale, j'aime à mettre en relief, au seuil même de ces *Lettres*, un intérêt exclusivement français. A peu de distance du palais de l'Exposition, qui commence à se dessiner dans ses grandes lignes, les colonies de votre pays auront un pavillon spécial de 1,000 mètres carrés; ce pavillon sera une des merveilles de l'Exposition, tant par la qualité et la variété des objets exposés, que par son architecture et sa décoration. La France sera représentée par un double département, celui du commerce et celui des colonies. Le ministre du commerce, et le sous-secrétaire d'État, de la marine et des colonies, sont les présidents respectifs des commissions officielles, nommées par décrets des 27 mai et 4 juin de cette année, pour l'administration de l'un et l'autre département.

Avant de finir cette première *Lettre*, destinée seulement à servir d'entrée en matière, je ne puis me défendre de faire part aux lecteurs

de la *Revue* d'une préoccupation. Je l'exposerai brièvement et je résoudrai ensuite la difficulté qu'elle porte dans ses flancs. Si je m'abuse toutefois, je suis prêt à changer de manière de voir et à me rendre à des avis plus sages et plus autorisés.

En fait d'expositions, comme dans tous les ordres de choses, il est vrai de dire que :

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Voilà mon souci. Ces matières-là, plus encore que d'autres, présentent l'écueil de la monotonie et de l'ennui qu'elle engendre. Traitées *ex cathedra*, d'une façon exacte et mathématique, dans le style correct et compassé de circulaires officielles, elles manquent de variété, elles sont froides et décolorées, fatigantes et bientôt lassantes. Un ciel bleu sans nuages est chose belle assurément; il réjouit un moment les regards; il ne les fixe point. Mais viennent les gros et sombres nuages sillonnés par de longues gerbes de feu; qu'ils marchent, s'agitent, se déroulent, se rencontrent, se cognent et jettent à travers les espaces leurs grondements austères et leurs craquements sonores, oh! pour lors, c'est la variété, c'est le contraste, c'est la vie, c'est le charme. Sortons des nuages et appliquons la remarque au terre-à-terre de modestes chroniques qui, aussi bien, n'auront rien de l'attrayante majesté de ces grands spectacles. Elles ne seront intéressantes qu'à la condition d'être variées, d'élargir leurs horizons, de ne pas les circonscrire notamment au bleu monotone d'une exposition universelle, mais de les étendre aux hommes et aux choses de la Belgique en général.

Je me propose donc, sauf meilleur avis, de donner à ces *Lettres* le ton et la forme de causeries familières et variées qui, « à propos de l'exposition », — comme il est dit dans leur sous-titre, — s'occuperont un peu *de omni re scibili et quibusdam aliis*, choses politiques, religieuses, littéraires, artistiques. Je n'oublierai pas la ville d'Anvers, théâtre de mon principal récit, ses monuments, ses souvenirs, ses illustrations, ses mœurs. Et la Belgique! Que de choses intéressantes et actuelles à dire sur cette chère Belgique, qui fait tant parler d'elle depuis quelques mois, en bonne part, je le veux bien, mais aussi et surtout en mauvaise part, grâce à ses ennemis de l'intérieur qui la déshonorent et la ruinent. Le spectacle qu'elle présente depuis cinq mois est stupéfiant; il est unique dans nos annales. Nous marchons d'étonnements en étonnements à travers

des changements à vue et des coups de théâtre que la langue chrétienne appellerait mieux des coups de la Providence, inexpliqués jusqu'à cette heure, et peut-être inexplicables. Notre situation politique, absolument sombre et triste, malgré les espérances d'un récent triomphe sans précédent, se complique, hélas! de toutes les angoisses inhérentes à une crise nationale dynastique, et j'ajouterai psychologique et morale. Le trouble et l'incertitude sont partout; la paix et la sécurité, nulle part.

Il y a là un vaste champ d'observations et d'études intéressantes à parcourir et à explorer; j'y convie vos lecteurs. Ce qui se passe ici préoccupe et passionne l'opinion publique en Europe. La presse étrangère, qui jadis ne nous honorait que d'une attention distraite et intermittente, s'occupe présentement tous les jours de nos affaires. *La France*, notamment, nous consacre ses premiers-Paris et ses *leading*-articles. Est-ce à dire que ces appréciations d'au-delà des frontières soient toujours exactes! Il s'en faut bien. Il arrive même qu'elles soient fantaisistes et risquées au point de nous faire sourire; il arrive plus souvent que, fabriquées à l'avance dans les officines de la franc-maçonnerie, avec le parti pris de tromper et de pervertir l'opinion, elles constituent l'une des formes du mensonge organisé et de la calomnie élevée à la hauteur d'une institution.

Il importe grandement à la cause du bien que soit dite la vérité, la vérité sans réticences sur les hommes et les choses de la Belgique, qu'elle soit dite sincèrement et loyalement, à l'étranger surtout. Je ne sortirai pas, ce faisant, du cadre que je me suis tracé, à propos de l'Exposition universelle d'Anvers.

Tel est mon plan. Je le soumets humblement à la direction de la *Revue*. Elle appréciera et elle décidera souverainement. Je me suis borné pour aujourd'hui aux généralités que comporte une introduction; les chroniques ultérieures seront, je l'espère, plus substantielles et plus concrètes.

II

Ma première *Lettre* ne présentait, sous forme d'introduction, qu'une vue d'ensemble sur les matières dont je me propose d'entretenir les lecteurs de la *Revue*, à l'occasion de l'Exposition universelle d'Anvers. Passons des généralités aux détails. Et puisqu'il s'agit, dans une suite de causeries variées, de fournir un

travail complet sur les hommes et les choses de l'Exposition, le procédé le plus naturel sera de la considérer d'abord à l'état de projet, de la suivre ensuite dans les vicissitudes de sa marche et les diverses phases de ses développements. Pour rendre compte d'une œuvre à vastes proportions qui se crée, s'élabore et s'organise, c'est, je crois, la méthode chronologique ou historique qui s'impose. Dans cette mise en scène des idées, des combinaisons, des efforts et des difficultés, nous rencontrerons le mouvement et la vie, nous verrons se dérouler un tableau fidèle et complet.

L'idée d'organiser une Exposition universelle à Anvers fut mise en avant, pour la première fois, dans le courant du second semestre de 1883, par quelques Anversois. Jetée dans le public comme un ballon d'essai, elle reçut un accueil enthousiaste à Anvers surtout. C'est qu'elle venait à son heure avec toutes les circonstances propres à lui conquérir une popularité de bon aloi.

En effet, la stagnation des affaires en général, la pénible situation du commerce et de l'industrie, une crise économique qui se prolonge, s'aggrave et menace d'atteindre le crédit public, le besoin de sortir d'un état d'atonie et de marasme, la nécessité qui s'impose à un peuple producteur et exportateur de multiplier ses débouchés et d'étendre ses relations internationales, pour écouler son trop-plein, tout cela explique l'engouement général pour une entreprise qui correspondait à la situation des esprits et des affaires.

On se disait que nulle ville de l'Europe occidentale n'est mieux placée qu'Anvers pour organiser une exhibition vraiment uniververselle, dans de meilleures conditions d'économie et de succès. Sa situation géographique, favorisée par l'admirable aménagement de son port, en rend l'accès facile à tous les peuples. L'Escaut, c'est la mer, et la mer est la voie large et économique par excellence.

On faisait remarquer que la date de 1885 s'impose. C'est alors que s'achèvent les splendides installations maritimes pour lesquelles l'État et la Ville ont dépensé plus de 100 millions de francs en ces cinq dernières années. On offrirait en primeur à de nombreux étrangers, venus à Anvers des quatre coins du monde, le spectacle d'une ligne de quais qui se développeront, larges de 100 mètres, sur une longueur de près d'une lieue, avec leurs vastes hangars, leurs digues, leurs voies ferrées, leurs puissants et innombrables engins, leur outillage perfectionné, leur bordure à perte de vue de navires de tous les tonnages, de toutes les formes et de tous les pavillons.

Il y avait dans cette perspective de quoi faire vibrer la fibre patriotique et nationale. L'inauguration des nouveaux quais coïnciderait avec l'époque de l'Exposition. La petite Belgique s'est imposé des sacrifices considérables pour faire d'Anvers un des premiers ports du monde; n'est-il pas bien naturel qu'elle convie tous les peuples à venir partager son admiration et son enthousiasme à l'heure solennelle où le grand œuvre recevra son couronnement.

L'année 1885 s'imposait à cet autre point de vue qu'il s'agit de mettre à profit des terrains encore momentanément disponibles, pour placer l'Exposition au centre de la ville et à proximité des installations maritimes. Il y a là une bonne vingtaine d'hectares appartenant à la ville d'Anvers et à la Société anonyme des travaux du Sud, et comprenant une partie du bassin de batelage : c'est l'emplacement naturel et nécessaire. On en demanderait la concession, qui certes ne serait point refusée pour la réalisation d'une entreprise destinée à mettre en relief la renommée grandissante du port d'Anvers et à favoriser tous les intérêts.

Voilà, dans ses grandes lignes, le projet d'Exposition tel qu'il s'offrit dès l'origine à l'esprit de ses partisans. Ce fut un beau rêve vu à travers le prisme de l'amour-propre national prompt à s'exalter.

Ce rêve se réaliserait-il?

On était fort partagé entre la crainte et l'espérance, espérance et crainte résultant ensemble de la vivacité même du désir. Si les esprits étaient unanimes à convoiter la réalisation du projet si chèrement caressé, ils se trouvaient, hélas! à Anvers, comme dans les moindres communes du pays, divisés sur tout le reste, séparés en deux camps ennemis que l'âpreté des luttes religieuses a rendus irréconciliables.

Il fallait, — était-ce possible? — faire le sacrifice de ces antipathies et de ces haines sur l'autel de l'Exposition universelle : l'union des deux grands partis, catholique et libéral, union étroite et agissante sur ce terrain, était une condition *sine qua non*, je ne dis pas même de succès, mais d'une organisation telle quelle.

En Belgique, la politique est partout à l'heure actuelle. Bien souvent, quand on lui ferme la porte, elle entre par la fenêtre. La première préoccupation fut donc de lui fermer les portes et les fenêtres de l'Exposition. Celle-ci, comme la femme de César, devait être sous ce rapport à l'abri du soupçon même. Le soupçon suffisait

pour refroidir les enthousiasmes et anéantir l'accord nécessaire des esprits et des bonnes volontés.

Comment faire?

Les libéraux, alors les maîtres des influences officielles et des ressources budgétaires, allèrent aux catholiques, qui, sans la moindre hésitation, promirent leur puissant et indispensable concours.

Un Comité se forma, composé par moitié de catholiques et de libéraux. Touchant spectacle, devenu bien rare à notre époque troublée. Les chefs des deux partis se donnent loyalement la main; les noms les plus disparates, — mais tous d'une haute respectabilité, — sont accolés; la trêve est signée sur toute la ligne pour mener à bien une grande entreprise nationale; 1830 ressuscite sur un terrain librement choisi. Non, ces choses-là ne se voient plus au pays des Belges depuis six ans, même en matière d'expositions.

L'entente, consommée entre les chefs dans les conditions de la plus rigoureuse correction, fut sanctionnée d'enthousiasme par l'opinion publique unanime. Dans les âpres luttes des partis, comme sur un champ de bataille, c'est l'attitude des généraux qui détermine et entraîne les mouvements des soldats.

Un Comité d'études fut institué pour examiner le projet sous toutes ses faces et dans tous ses détails et en préparer la réalisation.

Son travail fut terminé dans la première quinzaine de janvier 1884. La Commission provisoire de l'Exposition en prend texte pour publier sa première circulaire officielle sous la date du 22 janvier.

Elle est signée, par ordre alphabétique, des quatre notabilités du parti catholique et des quatre notabilités du parti libéral, qui forment ensemble les huit du comité exécutif.

La droite est brillamment représentée par MM. Frédéric Belpaire, ingénieur président du Cercle catholique d'Anvers. Eugène Meeus, industriel et député de l'arrondissement à la Chambre des représentants, Jules Havenith de Decker, négociant, et Julien Koch, industriel; quatre noms chers à notre population catholique et entourés d'ailleurs de l'estime et de la considération générales.

La gauche est représentée par des personnalités non moins marquantes et non moins considérées dans le camp opposé à raison de leur position, de leur caractère et de la couleur bleu foncé de leur drapeau politique ou philosophique. Ce sont MM. Victor

Lynen, conseiller communal, et l'un des chefs du libéralisme anversois, Arthur Van den Nest, ancien échevin, Joseph Bal et Gustave Van den Abeele, industriels.

La cause de l'Exposition d'Anvers confiée à de telles mains et s'offrant au public avec le cortège de considérations, de ressources et d'influences qui accompagnent de pareils noms, généreusement et vaillamment unis pour l'exécution d'une idée commune, cette cause-là était gagnée d'avance. Les honorables signataires de la pièce ont l'air, par un excès de modestie peut-être, de douter du succès : au fond ils sont très rassurés. Je n'en veux d'autre preuve que celle-ci. Peu soucieux de l'attitude équivoque du gouvernement libéral à l'égard de la ville d'Anvers, ils ont assez de foi dans les forces collectives dont ils sont l'expression personnelle pour donner à leur premier appel au public la forme audacieuse d'un appel de... fonds!

Ils annoncent bonnement qu'une Société anonyme pour l'organisation et l'exploitation de l'Exposition universelle d'Anvers est déjà constituée, et ils offrent au public la majeure partie du capital, formé de treize mille cent actions de 100 francs chacune.

Ce faisant, ils ont pour but, selon la circulaire, de tâter une fois de plus le pouls de l'opinion à l'endroit de l'Exposition en projet. Ils ajoutent froidement et sans phrases que le résultat de la vente des actions dira si le projet peut être réalisé ou s'il doit être abandonné. Ils « acceptent le verdict de l'opinion publique », résignés à l'avance,... parce qu'ils sont sûrs de leur fait.

Ni parts de fondateurs ni actions d'apport. L'unique avantage ou pour exactement dire, l'unique rémunération stipulée dans la circulaire est une somme de 120 000 avec 10 pour 100 dans les bénéfices éventuels, en faveur des promoteurs du projet, MM. F. Gittens, E. Colinet et J. L. Hasse, du chef de leurs études, plans, devis, renseignements, concessions et conventions, dont la société s'est assuré l'acquisition; les trois quarts de la somme payée seront convertis en actions par les bénéficiaires du contrat.

L'émission, ouverte dans les principales maisons de banque de la place, fut promptement et largement couverte par des souscripteurs exclusivement anversois. Non pas que ce fût un placement de premier ordre. Il s'en faut beaucoup. Le comité exécutif, tout en faisant entrevoir aux futurs actionnaires la possibilité d'un succès relatif quant à la rémunération du capital, eut soin de faire d'expresses

réserves et de mettre en lumière le côté aléatoire de l'entreprise. Le chiffre des recettes serait-il en proportion des dépenses considérables qu'elles nécessiteraient en tout état de cause? Voilà le point d'interrogation auquel les événements, le caprice, l'imprévu, — sans parler de l'hôte sombre du choléra asiatique qui, depuis, semble venir à nous pour faire suite au choléra de l'émeute, — pourraient donner une réponse inattendue et fatale aux intérêts engagés.

***.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Nous avons le résultat de la révision de la Constitution : le gouvernement voulait un Sénat entièrement républicain ; il l'a. L'unique loi sortie de la révision, la loi électorale du Sénat, a produit ce qu'on en attendait. Avec un nouveau corps électoral, habilement composé, où l'élément urbain l'emporte de beaucoup sur l'élément rural, les élections ont été républicaines. Le pays avait à élire quatre-vingt-sept sénateurs pour le renouvellement triennal de la Chambre haute : les trois quarts des élus appartiennent aux divers groupes du parti républicain.

Le scrutin offre diverses particularités à étudier. En apparence, la victoire est au ministère qui a vu ses plans réussir. Il n'avait pas demandé autre chose à la révision que de lui donner un Sénat où la majorité lui appartînt définitivement et sans conteste. La défaite des conservateurs semble être le gage assuré de son succès. Cependant tous les élus ne sont pas ses partisans. Dans le scrutin du 25 janvier, le radicalisme l'a emporté sur l'opportunisme. A Paris, la victoire du premier est éclatante. Le parti de M. Gambetta et de M. Ferry s'était choisi en M. Spuller le candidat le plus propre à réunir le plus grand nombre de suffrages. Un obscur conseiller municipal, porté par les divers groupes de l'extrême gauche, a obtenu contre lui la majorité. C'est comme candidat de l'autonomie parisienne que M. Georges Martin a été élu. Son succès est celui de la Commune et non du gouvernement. Celui-ci voulait un Sénat tout dévoué, mais il entendait bien aussi que la nouvelle loi électorale du Sénat ferait tourner la révision à la consolidation de cette assemblée que les radicaux veulent détruire. Assurément la plupart des élus d'hier désirent, comme lui, la conservation du Sénat; mais avec la nouvelle majorité le sort de la Chambre haute dépend maintenant des élections à la Chambre des députés. Si le radicalisme

l'emporte aux prochaines élections, le Sénat ne sera plus capable d'offrir de résistance à ses projets; il aura tout ce qu'il faut pour se détruire lui-même et laisser la place à une Convention. C'est en quoi l'avantage obtenu par le gouvernement opportuniste dans ces élections qui lui assurent un Sénat à son gré est peut-être plus apparent que réel. Le même Sénat qui sera disposé en tout à lui obéir, ne saura pas non plus désobéir à la voix victorieuse du radicalisme qui lui demandera de se sacrifier à la république, et qui saura, au besoin, lui imposer le sacrifice de son existence. Le succès d'aujourd'hui n'est peut-être que le présage d'une destruction prochaine. Peut-être le cabinet Ferry, s'il survit à des élections radicales, regrettera-t-il, un jour, de n'avoir, pour résister aux prétentions de la Chambre des députés, que la majorité d'aujourd'hui au Sénat.

Le scrutin du 25 janvier fait ressortir les résultats de la politique antireligieuse du gouvernement républicain. En s'attaquant aux croyances, elle a mis la division au cœur même du pays. Il y a les adeptes de la libre pensée, avec la masse des indifférents, et les fidèles du catholicisme. Sous un certain rapport, les élections sénatoriales ont été aussi religieuses que politiques. C'est dans les départements où l'action de la franc-maçonnerie et de la ligue de l'enseignement a le plus d'influence, que les élections sont le plus républicaines; les progrès de l'esprit républicain marchent de pair avec les progrès de l'esprit d'irréligion. Les élections n'ont été conservatrices que dans les départements où domine encore le sentiment religieux. L'Aveyron, au midi, le Maine-et-Loire au centre, le Calvados, l'Orne, les Côtes-du-Nord, le Finistère, à l'ouest, enfin le Nord et le Pas-de-Calais ont élu des candidats conservateurs, autant par attachement à la religion que par opposition à la République. Le moment approche où la question politique se confondra avec la question religieuse, et où il n'y aura plus de conservateurs que les catholiques.

C'est là un triste signe de l'état des esprits que cet antagonisme des croyances sur le terrain politique. La Révolution est dans les entrailles mêmes du pays. On est républicain parce qu'on n'est pas catholique; on veut le désordre social par haine ou par défiance de la religion. La franc-maçonnerie a fait des progrès qui rendront peut-être impossible, dès longtemps, toute restauration d'un gouvernement conservateur. Il lui suffira d'être suspect de faveur ou

seulement de bienveillance envers le catholicisme, pour être combattu à outrance par les Loges et par toutes les Sociétés, aujourd'hui si nombreuses, de la libre pensée. On a suscité contre le régime du 16 mai une véritable insurrection, en le dénonçant comme le gouvernement des curés. Les républicains ne croyaient pas encore en avoir assez triomphé tant que M. le duc de Broglie, M. de Fourtou et M. Brunet, ses principaux ministres, siégeaient au Sénat. Pour eux, le gain le plus réel des élections du 25 janvier est d'avoir réussi à faire écarter ces trois hommes. La passion antireligieuse les a suivis; on peut dire qu'elle est aujourd'hui toute leur force, car sans elle, la République, que les intelligences condamnent aussi bien que les intérêts, ne durerait pas. C'est là qu'en est la France catholique!

Au point de vue parlementaire, les élections sénatoriales vont avoir immédiatement leurs conséquences. Dès aujourd'hui, le Sénat ne compte plus. Jusqu'ici, avec des illusions que l'expérience ne parvenait pas à détruire, on pouvait encore espérer que les mesures extrêmes du programme radical trouveraient dans la Chambre haute un obstacle. Toutes les voix de la droite réunies aux voix du centre pouvaient encore, en certains cas, donner une majorité aux intérêts conservateurs. On aimait du moins à le croire; on se flattait toujours d'une résistance qui n'avait jamais lieu. Toute illusion est désormais impossible. Il n'y aura plus à se demander si le Sénat ratifiera telle ou telle loi excessive votée par la Chambre des députés; on n'aura plus qu'à compter dans quel délai une proposition adoptée par celle-ci recevra pareillement la sanction de celui-là. Chambre des députés et Sénat, ce sera tout un.

En réalité, il n'y aura rien de changé. Ce Sénat, en qui l'on s'obstinait à avoir confiance, s'est borné à tout approuver, à tout laisser faire; il n'a rempli aucun rôle sérieux, il n'a exercé aucune bonne influence. Avant de devenir, par les dernières élections, une succursale de la Chambre des députés, il s'était lui-même réduit à rien par ses votes. M. Jules Simon lui a fait son procès en retraçant en quelques mots l'histoire de ses défaillances.

« Le Sénat, a-t-il écrit, a permis qu'on lui portât le budget le 22 décembre. Il a permis à un ministre de lui signifier sa déchéance politique du haut de la tribune. « Vous n'avez pas le droit de ren- « verser un cabinet. » Il a voté l'amnistie, dont il ne voulait pas; le divorce, dont il ne voulait pas; la dispersion des congrégations,

dont il ne voulait pas; l'épuration de la magistrature, dont il ne voulait pas; le Tonkin, dont il ne voulait pas. La peur du Congrès, qui lui a fait voter tout le reste, lui a fait voter le Congrès lui-même. On disait sur les bancs : « Faisons-le bien vite : si nous « attendons, il sera pire. » C'est de ce Congrès, dont le Sénat ne voulait pas, que sont sorties les élections qui l'annulent définitivement.

Tout ce que la Chambre des députés a fait en dernier lieu va donc être ratifié sans opposition par le nouveau Sénat. Le budget resté en suspens sera voté tel que le désire le gouvernement. Plus de contrôle, plus de critique. Le déficit sera absous, les projets d'impôts nouveaux et d'emprunts seront approuvés. Tout ce que la Chambre a retranché encore au budget des cultes, le Sénat le retranchera avec elle. Ainsi disparaîtront les traitements des chapitres, les dernières bourses des séminaires, les facultés de théologie. Peut-être le Sénat lui-même ira-t-il plus loin que la Chambre des députés, en supprimant l'allocation des vicaires qu'elle avait conservée dans un intérêt électoral. Est-ce le gouvernement qui l'en dissuadera, lui qui, après avoir provoqué ces délibérations des conseils municipaux sur le maintien des vicariats rétribués, s'empresse de les mettre à exécution en supprimant, avant même le vote des Chambres, le traitement des vicaires dont les conseils républicains des communes ne veulent plus?

Le gouvernement, d'ailleurs, devra marcher avec les Chambres. L'échec qu'il a essuyé à Paris, en la personne de M. Spuller, son candidat, lui est un avertissement que la direction du parti républicain lui échappe. Le Paris politicien a condamné l'opportunisme. Le gouvernement est sommé par l'Hôtel de ville de suivre le mouvement du radicalisme. Ce sont les opinions extrêmes qui vont bénéficier des élections sénatoriales. La situation nouvelle du cabinet Ferry l'oblige à pencher davantage à gauche. Trente de ses partisans viennent de passer de la Chambre des députés au Sénat. C'est un grand vide au sein du groupe ministériel. Pour se refaire une majorité, le cabinet aura besoin des voix de l'extrême gauche. Il en résultera un changement dans sa politique. Le ministère devra faire des concessions, donner des gages au parti radical. C'est sur le terrain religieux qu'il se placera naturellement pour rallier ses nouveaux amis. Le catholicisme subira les conséquences de l'échec de l'opportunisme. Pour commencer, le minis-

tère abandonnera ce qu'il avait encore essayé de défendre du budget des cultes à la fin de la dernière session.

Mais avant que le radicalisme n'aille plus loin, des incidents parlementaires peuvent arrêter pour quelque temps la marche en avant du parti républicain. Les élections sénatoriales soulèvent une question préliminaire à résoudre d'abord. Par suite du passage d'une trentaine de députés au Sénat, il va falloir procéder à de nouvelles élections pour combler les vides laissés à la Chambre. Fera-t-on ces élections partielles? Mais la Chambre est saisie d'une proposition de loi sur le rétablissement du scrutin de liste, dont la discussion est à l'ordre du jour? Le gouvernement lui est favorable. A un banquet à Rennes, le ministre de l'intérieur s'est engagé jusqu'à dire que le gouvernemeut souhaiterait que les prochaines élections se fissent au scrutin de liste. Trente élections partielles ne pourraient avoir lieu, selon le système de vote par arrondissement, pendant que la Chambre discuterait du rétablissement du scrutin de liste. Mais si la Chambre vote le scrutin de liste, elle se donne à elle-même son congé.

La question des élections partielles et du mode de votation se rattache à la question plus générale de la dissolution anticipée de la Chambre. Il rentrerait assez, dit-on, dans les idées du cabinet de devancer l'époque des élections législatives qui ne doivent avoir lieu régulièrement que le 14 octobre prochain. Bien que les circonstances ne lui soient pas actuellement favorables, il peut craindre qu'elles ne le deviennent moins encore, s'il attend que le déficit se soit révélé tout entier, que la crise de l'agriculture et des affaires se soit accrue, que la guerre de Chine soit engagée à fond, que l'équilibre du prochain budget exige l'établissement de nouveaux impôts, enfin, que le sentiment de réaction contre la République ait augmenté. Le cabinet ne manque donc pas de raisons pour vouloir que les élections aient lieu le plus tôt possible. Mais pour devancer l'époque des élections il faudrait une dissolution de la Chambre à laquelle M. Grévy, dit-on, répugne absolument. Au moins voudrait-il que la proposition vînt de la Chambre elle-même, afin de n'être pas accusé de renouveler les agissements du régime du 16 mai, afin surtout de ne pas s'exposer à mécontenter une partie de la majorité en vue de sa réélection à la présidence de la République. La question est complexe. D'un côté, il faut pourvoir dans un délai de trois mois au plus aux vacances des trente sièges

de députés qui ont passé au Sénat; de l'autre, il y a une proposition de rétablissement de liste à l'ordre du jour. Les deux choses s'excluent. Fera-t-on les élections partielles ou votera-t-on une nouvelle loi électorale? Le cabinet a besoin de compléter sa majorité, mais il peut craindre que des élections partielles ne tournent contre lui en ce moment. S'il se décide à avancer l'époque des élections générales, il lui faut le concours de la Chambre et le consentement du président de la République. Est-il sûr d'obtenir le scrutin de liste et la dissolution n'ayant plus sa majorité qui, dans certains cas, n'a pas été de plus de ces trente voix qui vont lui manquer maintenant?

Les élections sénatoriales ont beau avoir répondu au vœu du cabinet révisionniste, elles ne lui en créent pas moins des difficultés sur lesquelles il n'avait peut-être pas assez compté. C'est là une singulière situation que cette nécessité pour le ministère de parer aux conséquences d'une victoire électorale, comme si ce succès était une défaite. Les moyens par lesquels M. Jules Ferry a triomphé de ses adversaires ne seront pas non plus sans lui causer quelque embarras. Sans doute, si quelqu'un, au Sénat ou à la Chambre, s'avisait de lui demander compte des manœuvres frauduleuses, des faits de corruption électorale à l'aide desquels il a réussi à évincer des candidats aussi gênants que M. le duc de Broglie ou M. de Fourtou, la majorité républicaine passerait facilement condamnation sur les agissements les plus scandaleux, tels que la promesse d'un chemin de fer à Gisors et aux Andelys; il n'en sera peut-être pas de même pour un fait d'une autre nature qui fournirait aux adversaires de l'expédition du Tonkin un nouveau sujet d'accusation contre le cabinet Ferry. Faut-il croire que M. Jules Ferry, assez coutumier d'un procédé qu'on a appelé en style parlementaire « le coup de la dépêche », avait commandé à nos troupes du Tonkin une victoire pour les élections sénatoriales? Voilà assurément qui eût été d'un bon argument en faveur des candidats de l'opportunisme, et peut-être M. Spuller lui-même l'eût-il emporté sur le candidat de l'intransigeance parisienne, si le télégraphe avait pu annoncer un brillant succès de nos armes au Tonkin. Une dépêche est certainement arrivée, mais au lieu d'apporter la nouvelle d'un avantage qui eût impressionné favorablement les électeurs, elle n'a annoncé qu'un revers. Le cabinet l'a cachée. On le sait aujourd'hui par les informations de l'étranger et par les confidences officieuses de l'agence Havas, qui a dû avouer la

dépêche pour diminuer l'importance de l'échec éprouvé par nos troupes à Kelung. Par le soin que le cabinet a pris de dissimuler un insuccès qui n'est peut-être, comme il le dit, que partiel, il a lui-même donné à croire que, dans un intérêt purement électoral, il avait disposé de nos soldats et commandé à sa fantaisie des faits de guerre. C'est donc lui qui serait responsable du déshonneur infligé à nos armes et des conséquences qu'un échec, si petit qu'il soit, peut avoir sur la suite des opérations militaires. On a voulu lui en demander compte. L'interprétation a été ajournée à un mois. D'une manière ou d'une autre l'affaire du Tonkin reviendra de nouveau en discussion. L'opposition que le ministère a déjà rencontrée sur les bancs de la droite et de l'extrême gauche se reformera d'autant plus largement que, cette fois, on pourra convaincre M. Ferry et ses collègues d'avoir subordonné l'intérêt de nos armes au leur. Peut-être qu'alors le ministère regrettera de ne plus compter dans les rangs de sa fidèle majorité les députés qu'il se félicite aujourd'hui de voir sénateurs.

Le parti radical, qui s'est fait l'ennemi de l'opportunisme, ne peut pourtant alléguer contre M. Ferry, vrai et digne successeur de M. Gambetta, que des griefs uniquement inspirés par des intérêts de rivalité. Avec ses apparences modérées et ses actes subversifs, l'opportunisme a fait au mieux les affaires du parti républicain. Que voulaient les Loges maçonniques, les sociétés de la libre pensée, la ligue de l'enseignement, qui sont les vrais suppôts de la république? Avant tout, que la France ne fût plus chrétienne. M. Jules Ferry et ses amis n'ont-ils pas réalisé, autant qu'il pouvait dépendre de l'action du gouvernement, le plan révolutionnaire? Par la persécution si habilement menée contre le catholicisme, par la loi sur l'enseignement laïque, par la licence accordée à toutes les entreprises de l'impiété, n'ont-ils pas contribué de tout leur pouvoir à détruire l'esprit religieux en France? C'est un fruit de la politique gouvernementale que ce scandale de l'enterrement civil de M. About, dont Paris a été témoin. Il y a dix ans, il n'eût pas été possible. Aujourd'hui cette manifestation de la libre pensée, expressément voulue par celui qui en a été l'objet, s'est accomplie avec tous les honneurs officiels. Plusieurs ministres, M. Jules Ferry en tête, le représentant du président de la République, les délégués de l'Académie française, un grand nombre de sénateurs et de députés, des diplomates, des hommes de lettres, des artistes,

des financiers et des industriels figuraient dans ce scandaleux cortège qui a traversé Paris triomphalement; grâce à la république, l'enterrement civil est entré dans nos mœurs. Cette triste manifestation d'athéisme, cette insulte à toutes les croyancos religieuses, n'excite plus d'horreur; loin de là, elle obtient les privilèges de la rue, les pompes de la mort, le concours du monde politique et lettré.

L'Académie, qui avait élu, mais non encore reçu dans son sein M. About, n'a pas hésité à s'associer au scandale des obsèques civiles de ce libre penseur, qui ne comptait même pas encore parmi ses membres. En son propre nom, un de ses délégués, M. Caro, après avoir prodigué les éloges à l'écrivain, dont le talent ne se haussait pas au-dessus de la petite littérature, a voulu faire entendre quelques réserves sur la polémique passionnée du rédacteur en chef du *XIX*e *Siècle* contre la religion. C'est sa protestation mesurée, et non la triste cérémonie de l'enterrement civil, qui a été qualifiée de scandale dans tous les organes de la publicité républicaine. Les esprits en sont là aujourd'hui. Les radicaux et les intransigeants, qui s'attachent surtout à la destruction du catholicisme, devraient savoir gré au gouvernement de servir si bien leurs desseins. Ce même gouvernement qui a proscrit des écoles le nom de Dieu, qui a fait rayer de la Constitution l'article des prières publiques, qui affiche partout l'irréligion et qui s'associe ouvertement au culte de la libre pensée, ce gouvernement qui a expulsé les congrégations religieuses et qui favorise de tous ses moyens les Loges maçonniques et les Sociétés de la libre pensée, vient encore d'autoriser une « Ligue des antidéistes », dont le but est de faire supprimer le mot Dieu dans toutes les langues et dans tous les usages. Que ferait de mieux le radicalisme au pouvoir? Loin d'avoir sujet de se plaindre des faiblesses et des lenteurs de l'opportunisme, les meneurs de l'intransigeance devraient reconnaître que les successeurs de M. Gambetta, les hommes de sa politique, ont rempli mieux qu'ils n'auraient pu le faire eux-mêmes, la partie religieuse du programme républicain.

Aveuglé par ses préjugés et ses haines anticatholiques, le cabinet Ferry, si expert à mener la persécution religieuse et intérieure, n'a pu comprendre le vrai caractère de la politique coloniale dans laquelle il s'est engagé, et qui n'a pas de raison d'être pour la France, si elle n'est l'expansion de la civilisation chrétienne dans le monde. C'est pourquoi l'expédition du Tonkin, si mal conçue, si

mal conduite, continue avec raison à être critiquée de ceux qui n'y trouvent pas cet intérêt supérieur qui en serait la justification. Quant aux adversaires du cabinet, les fautes et les dissimulations de M. Ferry lui donnent beau jeu de l'attaquer. La France se lasse de fournir de l'argent et des hommes pour une guerre dont elle n'aperçoit pas le but. On s'impatiente de la manière dont les opérations militaires sont conduites. De toutes parts, on demande compte au ministère de la situation de nos navires à Formose et de nos troupes au Tonkin. La tentative malheureuse dirigée contre Kelung, en vue des élections sénatoriales, commence à inspirer des craintes sur les difficultés et le dénouement d'une entreprise si téméraire-ment engagée, et ce n'est pas la seule présence du général Lewal au ministère qui suffirait à les dissiper. Le projet de petite mobilisation lancé par le nouveau ministre de la guerre n'a pas moins ému le public que le sort de nos soldats laissés en face d'un ennemi, redoutable au moins par le nombre, ne l'inquiète. Bien que le gouvernement ait parlé plusieurs fois, on continue plus instamment à lui demander de s'expliquer sur ses intentions, de faire connaître enfin au pays la vérité, de sortir de l'équivoque de ce prétendu état de simples représailles qui entrave tout, de déclarer nettement la guerre ou de conclure la paix, de sortir honorablement de la Chine ou d'y entrer victorieusement.

Les péripéties de l'expédition anglaise au Soudan influent nécessairement sur les dispositions de l'esprit public à l'égard d'une guerre avec la Chine. Les barbares aujourd'hui ne sont plus les barbares. Dix mille hommes, même sous la conduite du général Cousin-Montauban, ne suffiraient plus aujourd'hui à une marche sur Pékin. La Chine a emprunté à l'Europe ses engins de guerre, et on estime qu'à vingt ans seulement de distance de la prise de Pékin par nos troupes, il faudrait un quintuple effort pour arriver au même résultat. L'Angleterre marche, avec une armée de douze mille hommes sous le commandement du général Wolseley, à la délivrance de Khartoum, où Gordon est toujours bloqué. Un premier combat, dans lequel quinze cents de ses soldats ont eu à lutter contre dix mille hommes du Madhi, ne lui a laissé l'avantage qu'au prix d'héroïques efforts et du sang de plus de quatre-vingts des siens. L'ennemi l'attend avec ses multitudes mieux armées et disciplinées qu'on ne l'eût attendu des indigènes Soudaniens. Le succès si chèrement acheté d'Abouklea est un avertissement des

difficultés que rencontrera l'expédition anglaise. Tel a été l'étonnement de la résistance opposée par les troupes du Madhi aux armées anglaises, que la blessure du général Stewart a suffi pour donner de l'inquiétude, dans un second engagement, au sujet de la colonne qu'il commandait. On a compris à Londres que la marche sur Khartoum ne pouvait plus être considérée comme une simple promenade militaire.

Pendant que l'Angleterre guerroie au Soudan, les négociations continuent entre les puissances au sujet des affaires égyptiennes. Aux propositions anglaises, assez mal accueillies par l'Allemagne, l'Italie et la Russie, la France vient d'opposer un ensemble de contre-propositions, sur lesquelles de nouveaux pourparlers vont s'engager. Au lieu de la réduction de la dette égyptienne réclamée par l'Angleterre, la France propose l'établissement d'un impôt provisoire sur le coupon de toutes les rentes égyptiennes, elle veut, en outre, faire garantir le nouvel emprunt égyptien par toute l'Europe et non plus seulement par l'Angleterre ; enfin, elle demande qu'une enquête soit faite en Égypte, afin d'établir exactement quelles sont les ressources financières du pays. On réglerait d'après les résultats de l'enquête le sort des créanciers de l'Égypte. A en juger par le langage des journaux anglais, on serait plus éloigné que jamais d'une entente.

D'après la plupart des organes de l'opinion britannique, les contre-propositions françaises n'auraient aucune chance d'être acceptées à Londres. Les deux principales, celles qui se rapportent à une garantie collective du nouvel emprunt projeté et à une enquête européenne sur l'état des ressources et des finances du royaume du Khédive, devraient être repoussées, disent les journaux, parce qu'elles impliquent un contrôle européen sur les affaires de l'Égypte, dont l'Angleterre ne peut vouloir, sans perdre tous les bénéfices de son intervention dans la vallée du Nil. Avec ce contrôle établi sur des arrangements internationaux, tout projet de protectorat et surtout d'annexion deviendrait impossible. C'est ce que n'avouent pas ouvertement les journaux anglais. Quant à l'opinion du cabinet Gladstone, on ne la connaît pas encore.

En ce moment l'Angleterre est aux prises avec des difficultés intérieures qui pourraient bien rendre son gouvernement plus conciliant vis-à-vis de l'Europe. D'épouvantables explosions de

dynamite, qui ont détruit en partie le palais où siège le Parlement, ont révélé la présence d'un ennemi contre lequel les lois et la police sont impuissantes. Des mains inconnues avaient introduit secrètement ces machines infernales qui ont failli faire sauter tous les bâtiments du palais de Westminster et de la tour de Londres. On a supposé que cette horrible tentative était l'œuvre des fénians d'Irlande ou d'Amérique. Pour calmer l'émotion, le gouvernement a fait publier une note annonçant qu'il était en possession de tous les plans d'attaque des fénians contre les propriétés publiques ou privées. Il y aurait donc un vaste complot pour faire sauter Londres; mais les autorités britanniques sont-elles réellement en possession des révélations qu'elles annoncent? L'Angleterre, après avoir longtemps servi d'asile aux criminels politiques de tous les pays, se voit obligée aujourd'hui de recourir aux autres États pour assurer sa propre sécurité. Il serait temps que tous les gouvernements se liguassent non seulement pour combattre les agissements scélérats des nihilistes, des fénians et des anarchistes, mais aussi pour s'opposer aux principes révolutionnaires qui ont produit toutes ces sectes destructives.

C'est ce que le Souverain Pontife leur recommandait encore dans son Encyclique contre la franc-maçonnerie, qui aurait dû être, pour les souverains, une lumière et un guide. L'intérêt européen oblige aujourd'hui les États à combattre la Révolution. Que n'ont-ils écouté plutôt l'Église.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

10 *janvier.* — Le Saint-Père adresse la lettre suivante à Mgr Lachat, ancien évêque de Bâle :

« Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique,

« En lisant les lettres que vous Nous avez adressées, Nous y avons reconnu avec une grande satisfaction les très nobles sentiments de votre obéissance et de votre affection dévouée envers Nous et ce siège apostolique, car on y voit briller votre caractère sacerdotal et en même temps le zèle particulier qui vous embrase, de manière à ne tenir compte que de l'intérêt de la religion et du bien spirituel de vos fidèles. Vous étiez, en effet, vénérable frère, pressé par un ardent désir de travailler à restaurer, autant qu'il est en vous, la paix religieuse, et, élevant votre esprit à ces pensées qui dépassent les points de vue des choses humaines, pour vous attacher aux desseins de ce siège apostolique, vous avez préféré, selon la coutume et l'exemple d'un grand nombre de prélats illustres de l'Eglise, vous éloigner de l'administration de votre Siège de Bâle, plutôt que de souffrir qu'il s'y prolonge une situation qui vous causait de la peine, et qui n'apportait pas une moindre cause d'affliction à tous les gens de bien. Cette preuve éclatante de votre vertu sacerdotale ne Nous a nullement étonné, car depuis nombre d'années Nous avons pu connaître et observer à fond les remarquables qualités de votre caractère et les œuvres salutaires que vous avez accomplies, dans le but de pourvoir à l'utilité du troupeau qui vous est confié.

« Voilà pourquoi, vénérable frère, tandis que, d'un côté, Nous acceptons votre démission de ce siège de Bâle, et que Nous la ratifions, en considérant uniquement Notre désir de voir les avantages de la paix rendue à cette portion de la vigne du Seigneur, d'un autre côté, comme nous ne pouvons supporter sans peine que l'Eglise catholique, dans ce pays de la Suisse, soit privée de l'utilité de vos services, Nous avons pensé devoir vous confier une charge qui, à Nos yeux, a une grave importance, en employant votre zèle à gouverner les fidèles du canton du Tessin, avec le titre et la juridiction d'un administrateur apostolique. Dans ce nouveau champ qui est ouvert à votre saint ministère, vous trouverez des fils obéissants à vos ordres avec une piété distinguée; vous trouverez des moissons de pieuses institutions qui commencent à pousser, à l'entretien et au développement desquelles il faut que s'ajoute la sollicitude éclairée et active d'un premier pasteur, distingué par sa doctrine et son expérience, et doué de ces qualités agréables dont

vous avez été orné, Nous le savons, par un présent de Dieu. Ainsi, il vous sera donné d'employer sagement et fructueusement, pour l'Eglise et pour votre illustre patrie, votre activité, ainsi que vous l'avez fait jusqu'ici.

« Mais, pour vous donner un gage spécial et bien mérité de Notre bienveillance, Nous avons résolu de vous élever à l'ordre très illustre des archevêques, en vous décorant du titre de l'église de Damiette qui Nous fut déféré autrefois par Notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, Grégoire XVI, lorsqu'il voulut bien Nous charger de la légation de Belgique. Ce titre Nous est très cher, puisqu'il Nous remet en mémoire ce temps dans lequel Nous avons commencé à travailler dans le ministère sacerdotal, pour le service du siège apostolique. C'est là une nouvelle preuve que ces liens, qui attachaient votre fraternité à Notre personne, en raison de Notre estime et de Notre affection envers vous, recevront par suite une nouvelle fermeté, une nouvelle force.

« Nous conformant en outre aux exemples de Nos illustres prédécesseurs, qui, pour honorer les mérites éclatants de prélats illustres, ont trouvé à propos de les décorer du pallium épiscopal, Nous vous accordons particulièrement, et par un privilège spécial, à vous, vénérable frère, l'insigne de cette honneur pastoral, comme une récompense et un ornement propre et personnel pour vos éminentes vertus.

« Enfin, par Nos prières ferventes, Nous supplions Dieu de répandre dans votre âme la suavité de ses consolations, de combler vos jours de toute prospérité de l'âme et du corps, afin que brille longtemps encore la lumière de vos vertus, au milieu de ces nations catholiques dont vous allez prendre le gouvernement spirituel, en vertu de la charge qui vous est confiée. Comme présage de ces dons célestes et comme gage de Notre particulière dilection, Nous vous donnons, vénérable frère, du fond de Notre cœur et affectueusement dans le Seigneur, la bénédiction apostolique, à vous, ainsi qu'à tout le clergé et aux fidèles de l'église de Bâle. « LÉON XIII, PAPE. »

Le *déficit* constaté *officiellement*. — Le *Journal officiel* du 8 janvier rappelle que, par décision en date du 7 de ce mois, le ministre des finances a autorisé l'émission au pair, soit à 100 francs pour 4 francs d'intérêt, des obligations du Trésor à court terme 4 0/0 à créer en 1885 pour une somme de 48,679,555 francs. Le gouvernement se trouve dans la nécessité d'émettre de nouvelles obligations en remplacement de celles qu'il a dû rembourser. Il *reprend* d'une *main* ce qu'il *a donné de l'autre*.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, donne l'ordre à tous nos agents diplomatiques actuellement à Shanghaï, de quitter le sol de l'empire chinois.

Cette fois-ci, c'est bien la guerre déclarée!

L'amiral Peyron donne communication au conseil des ministres d'un télégramme de l'amiral Courbet, lui annonçant l'arrivée à Kelung du transport *le Colon* et des troupes et du matériel qu'il contenait à bord.

Le général Lewal fait connaître à ses collègues son plan d'organisation des *huit bataillons* formant un ensemble de 6,400 hommes qui devront partir pour le Tonkin dans la première dizaine de février.

Le chiffre des renforts est pour le moment fixé à 12,400 hommes, non compris la batterie qui doit partir le 17 de Toulon pour Formose.

M. Manuel Silvela donne sa démission d'ambassadeur d'Espagne à Paris, à la suite d'un désaccord avec le gouvernement espagnol sur la question des étudiants.

Une révolte des quatre États de l'intérieur du Panama vient d'éclater.

Les troupes gouvernementales, envoyées contre les révoltés, ont été battues.

11. — Le rendement des impôts, en 1884, d'après l'*Officiel*. — Le ministre des finances vient de faire publier à l'*Officiel* les états comparatifs du rendement des impôts et revenus indirects de l'année 1884, avec les évaluations budgétaires de la même période et avec les recettes de 1883. Il ressort de ce document curieux à consulter que le rendement des impôts et revenus indirects a donné en 1884 un total inférieur de 47,786,800 francs aux évaluations budgétaires.

Par rapport à l'exercice de 1883, le rapport des impôts a subi une diminution de 4,149,000 francs. C'est ce qui s'appelle *aller de mal en pire*.

M. le capitaine de frégate Bugard est nommé commandant en second de la flottille du Tonkin.

Les tremblements de terre continuent à jeter la consternation et la mort dans les provinces méridionales *de l'Espagne*.

12. — Le Saint-Père reçoit en audience solennelle les délégués des diverses sections de la Société de la jeunesse catholique d'Italie, au nombre d'environ deux cents. A l'adresse pleine de sentiments de foi et de piété filiale qui a été lue au nom de toute l'assistance, par M. le commandeur Persichetti, le Souverain Pontife répond par le discours suivant :

« Nobles et généreux sont les sentiments dont vous êtes animés, ô fils très chers à Notre cœur ; bien dignes aussi sont les paroles que vous Nous avez adressées en cette solennelle réunion. Aussi vous faisons-Nous les plus grands éloges pour vous être mis ouvertement dans la bonne voie où vous êtes résolus à vous opposer, par tous les moyens, au véritable ennemi qui combat aujourd'hui avec le plus d'acharnement la société humaine, Dieu et son Église.

A Notre grande consolation, Nous avions déjà reçu de divers côtés, même de hors de l'Italie, des adresses d'adhésion dans lesquelles d'excellents jeunes gens protestaient de leur pleine soumission aux enseignements de Notre Encyclique *Humanum genus*, et Nous donnaient l'inviolable promesse de ne jamais faire partie des sectes perverses et, au contraire, d'en combattre toujours la maligne influence. De Notre côté, Nous n'avons jamais laissé échapper l'occasion de les encourager, de les confirmer dans les résolutions qu'ils avaient prises et de proposer à d'autres aussi d'imiter leur noble exemple.

« Mais en ce jour où ces protestations et ces promesses Nous sont confirmées par vous, très chers fils, qui représentez toute la Société de la jeunesse catholique d'Italie et les cercles nombreux qui la composent, Notre complaisance s'accroît au-delà de toute mesure, ainsi que Notre satisfaction de voir votre conduite si opportunément inspirée.

« Pénétrant Notre pensée dans toute son étendue, vous vous êtes voués avec une ardeur juvénile à mettre en pratique les moyens que Nous avons conseillés dans Notre encyclique, savoir le zèle et l'amour de Notre auguste religion, la diffusion du Tiers-Ordre de saint François, le dévouement aux conférences de Saint-Vincent de Paul, l'assistance des classes ouvrières, la préservation et le salut de la jeunesse.

« Nous ne saurions jamais trop insister sur ces moyens, très chers fils. En effet, c'est un artifice très habile de l'ennemi que vous combattez de laisser les hommes dans l'ignorance de la religion, afin de les tenir plus facilement éloignés et séparés du catholicisme. Ce doit être, par conséquent, votre soin persévérant et assidu de répandre, autant qu'il est en vous, les vérités religieuses, de faire connaître et aimer de tous l'Église comme une tendre mère, qui n'a ici d'autre but que celui de répandre ses bienfaits sur l'humanité et de la conduire dans la voie du salut.

« Il est aussi dans les desseins des sectes de dépouiller la charité elle-même de son auréole chrétienne et du caractère qu'elle tient de la religion pour en faire un prétexte à des passe-temps, à des spectacles, à des divertissements qui la dénaturent complètement ou en amoindrissent immensément la valeur.

« Quant à vous, au contraire, très chers fils, efforcez-vous toujours davantage de favoriser ces saintes associations que l'apôtre de la vraie charité, saint Vincent de Paul, a su marquer de l'esprit de Jésus-Christ, qui est un esprit de sacrifice, qui opère le bien sans bruit, qui soulage le pauvre, qui n'a pas crainte de l'approcher et qui, en secourant les besoins temporels, sait viser plus haut et procurer aux âmes elles-mêmes la consolation et le salut.

« A notre époque plus que jamais, les classes ouvrières s'agitent, imbues qu'elles sont des maximes coupables de la Révolution, excitées par des hommes pleins d'audace et d'ambition, qui préparent à la société humaine d'épouvantables catastrophes et la ruine la plus complète.

« Vous ferez donc œuvre de haute importance sociale en favorisant ces sages institutions qui, tendant à améliorer le sort de l'ouvrier, ont déjà prospéré à d'autres époques, grâce aux soins maternels de l'Église, sans laquelle on cherche en vain à trancher heureusement le nœud si compliqué de la question sociale.

« Enfin, très chers fils, puisque la nature de la société à laquelle vous appartenez et la similitude de votre âge et de vos aspirations vous mettent particulièrement en mesure d'approcher la jeunesse, c'est à vous que doit être surtout à cœur la jeunesse, cette jeunesse aujourd'hui, hélas! objet de tant d'embûches contre la foi, les mœurs et le dévouement à l'Eglise, cette jeunesse pour qui l'école, les relations sociales, les spectacles, la presse, semblent destinés à verser plus abondamment le poison, cette jeunesse sur laquelle reposent tant d'espérances et de craintes pour l'avenir de la famille, de l'humanité et de l'Eglise. Puissent vos exemples, vos saints efforts, attirer à vous une grande partie de cette jeunesse! Puissent vos cercles prospérer et se développer par l'accroissement du nombre de ceux qui s'y agrègent! Puissent-ils s'inspirer toujours davantage de cet esprit de

prière, d'action et de sacrifice qui forme la noble devise de la société. — Tenez-la toujours présente à vos yeux, très chers fils, particulièrement quand le monde s'efforce de jeter sur vous l'insulte et le mépris, à cause de votre profession de catholicisme et de dévouement à l'Eglise catholique.

« Ce serait vraiment une lâcheté trop indigne de cœurs généreux que de rougir de ce qui a toujours fait la gloire des esprits éclairés et d'élite. Tenez toujours présente à vos yeux cette devise, alors même qu'on vous accuserait de ne pas aimer assez votre pays. Répondez plutôt que celui-là n'aime pas son pays qui, combattant la religion et l'Eglise, le prive de la source la plus pure et la plus féconde de sa vraie prospérité; que celui-là n'aime pas son pays qui, désirant l'oppression et l'humiliation de la Papauté, combat une institution où l'Italie a toujours trouvé la source de sa grandeur, de sa splendeur et de sa gloire, et qui forme en vain l'objet de l'envie des autres nations.

« Bien chers jeunes gens, la perversité croissante des temps Nous cause aujourd'hui de grandes amertumes et des difficultés sans nombre, au milieu desquelles ce sera toujours pour Nous une grande consolation de savoir que, dans beaucoup de villes d'Italie, il y a des phalanges de vaillants jeunes gens dont la conduite honore la foi qu'ils professent ouvertement. Nos prêtres vous accompagneront toujours pour implorer du ciel le secours divin dont Nous désirons que vous receviez comme gage la bénédiction apostolique que, du fond du cœur, Nous vous accordons à vous ici présents et à toute la société de la Jeunesse catholique d'Italie.

« *Benedictio Dei*, etc.

Mgr Vigne, évêque de Digne, est nommé archevêque d'Avignon; M. l'abbé Fleury-Hatto, vicaire général du diocèse de Versailles, est nommé évêque de Digne, et M. l'abbé Castellon, vicaire général de Toulouse, évêque de Dijon.

13. — Des troubles sérieux éclatent au Cambdoge, et nécessitent l'envoi par le gouverneur de la Cochinchine de troupes pour renforcer le poste français de Sambour.

Rentrée du Sénat. Après un discours de M. Carnot, doyen d'âge, les membres de la gauche procèdent à la nomination d'un bureau provisoire. Un premier vote ne donne point de résultat, faute d'un nombre suffisant de votants. A la suite d'un nouveau scrutin, M. Le Royer est élu président provisoire et M. Humbert, vice-président.

La séance est alors levée et la prochaine séance est renvoyée au 29 janvier. D'ici là les sénateurs vont *chauffer leurs électeurs*.

La Chambre des députés est présidée par M. Lecomte (Mayenne), doyen d'âge. Après le discours d'usage du président, l'on procède à l'élection d'un bureau. M. Brisson est élu président par 274 voix sur 287 suffrages exprimés. Les vice-présidents sont : MM. Philippoteaux, Sadi-Carnot, Spuller et Floquet; les secrétaires MM. Riotteau, Rodat, Cavaignac, Bizarelli, Etienne, Julien de la Billais et Benazet, et les questeurs MM. Margaine, Madier de Montjau et Martin Nadaud.

En Espagne, continuation des tremblements de terre. Les nouvelles sont de plus en plus navrantes. Le roi, accompagné des ministres de l'Intérieur

et de la Guerre et du grand maître de sa maison, visite successivement les localités éprouvées et distribue des secours.

14. — A la Chambre des députés, M. Raoul Duval interpelle M. Jules Ferry sur notre situation militaire et diplomatique dans l'Extrême-Orient. En présence de la démission du général Campenon entre les deux sessions, il est nécessaire de savoir jusqu'où le gouvernement veut aller et quel est le point que l'ancien ministre de la guerre n'a pas voulu dépasser.

M. Jules Ferry répond tout *simplement* que la Chambre, par son vote du 27 novembre, a imposé au gouvernement une action prompte et énergique au Tonkin. Le général Campenon n'a pas cru devoir s'associer à cette action; de là sa retraite. Le général Lewal vient à la rescousse de M. Jules Ferry sans faire avancer d'un pas la question. M. Lockroy essaie d'arracher de nouveaux aveux au ministre, il en est pour ses frais de tribune. M. Jules Ferry ne prend pas la peine de lui répondre, et la Chambre lui octroie néanmoins un bill de satisfaction en votant, comme il le demande, un ordre du jour pur et simple. Cela fait, la Chambre s'ajourne au 27 janvier.

Le ministre de la marine et des colonies reçoit du gouverneur de la Cochinchine le télégramme suivant à la date du 13 janvier :

Depuis deux jours, les nouvelles du Cambodge sont excellentes. Phnum-Penh et ses environs sont tranquilles. Aucune bande n'est signalée dans l'intérieur du royaume, les symptômes d'agitation ont disparu presque partout.

Les circulaires électorales des sénateurs sortants commencent à affluer dans les départements. Celle de M. Bocher mérite d'être signalée entre toutes. Elle relève, en quelques lignes, les fautes du gouvernement actuel, fait ressortir, avec une logique inflexible, les conséquences de ces fautes. Elle nous montre la domination d'un parti à l'exclusion de tous les autres, la constitution faussée dans son esprit, la composition du Sénat altérée dans sa base électorale, tous les droits violés, toutes les libertés diminuées ou détruites, les propriétés religieuses confisquées, la magistrature désorganisée, l'éducation morale et chrétienne bannie des écoles de l'État, la paix civile troublée par la violence faite aux consciences, par la guerre poursuivie contre la religion, ses institutions et ses œuvres; la paix extérieure compromise par des expéditions lointaines, sanglantes et coûteuses, entreprises sans but, conduites sans dessein; la fortune publique compromise par des déficits continuels que l'on essaie de combler par la suppression du modique traitement du clergé; la propriété foncière dépréciée, avilie et l'agriculture succombant sous le poids de charges énormes.

Assassinat de M. Rumpff, conseiller de police, qui avait été chargé d'instruire plusieurs procès contre les socialistes allemands.

15. — Une terrible explosion de grisou a lieu dans l'une des fosses des mines de Liévin (Pas-de-Calais). Vingt-huit morts ont été retirés des décombres. Les galeries se sont éboulées sur une longueur d'environ 800 mètres.

La police de Lyon vient de découvrir un complot anarchiste dont le but était de s'emparer des fusils des membres de la Société de tir du quartier des Brotteaux, de piller le dépôt des cartouches, de rentrer à Lyon armés et de commencer l'exécution de décisions prises par le comité révolutionnaire exécutif.

Une nouvelle explosion de dynamite a lieu à l'hôtel de ville de Warminster (Angleterre) et occasionne des dégâts matériels très considérables.

Les tremblements de terre continuent en Espagne avec une violence extraordinaire. On en jugera par les détails suivants :

Dans la province de Grenade, le nombre total des maisons détruites s'élève à 3,240, et celui des maisons plus ou moins lézardées à 749.

Mort du commandant Rondaire, l'auteur du projet de la mer intérieure d'Afrique.

16. — Le général Brière de l'Isle adresse la dépêche suivante au ministre de la guerre :

« Nous travaillons activement à l'achèvement des moyens de transport pour marcher en avant. Tout va bien. »

Réunion de la Société des agriculteurs de France, sous la présidence du duc d'Aumale. Cette assemblée vote le maintien du régime actuel qui confie à l'État l'administration des bois appartenant aux communes et les prémunit ainsi contre les dangers d'aliénations intempestives.

17. — L'administration des douanes publie le tableau du mouvement de notre commerce extérieur pendant les années 1883 et 1884. De l'examen de ce document, il ressort que les importations ont été, en 1884, de 4,525,967,000 francs et les exportations de 3,350,100,000 francs.

En 1883, les importations avaient atteint 4,804,349,000 francs et les exportations 3,451,872,000 francs. D'où il suit que le mouvement total, en 1884, *importations et exportations réunies*, est inférieur de 24 *millions* à celui de 1883.

Mort subite d'Edmond About, gérant du journal *le XIXe siècle*, sénateur inamovible, *membre élu* de l'Académie française, *Libre penseur et surtout Prêtrophobe*.

18. — En réponse à l'adresse lue par l'Eme cardinal Parrochi, le jour de la fête de l'Invention de la Chaire de Saint-Pierre, au nom et en présence des élèves des séminaires nationaux à Rome, Sa Sainteté Léon XIII a prononcé le discours suivant :

« Chers fils,

« Cette ardeur et cette concorde de piété qui, après les fêtes séculaires en l'honneur de Charles Borromée, vous a conduits ici, chers fils, afin d'attester en Notre présence votre soumission, est à la fois digne des clients d'un grand et saint évêque, et fort agréable à Nous; Nous l'accueillons bien volontiers et avec reconnaissance.

« Emu en pensant à un si grand homme, qui a rendu tant de services à l'instruction et au bon exemple du clergé, votre présence Nous apporte une vive satisfaction. En vous voyant, en effet, Notre pensée s'envole d'elle-même vers les autres élèves des études sacrées, vos collègues; c'est un plaisir pour Nous de regarder, non sans doute encore la maturité, mais l'espoir et l'attente que vous portez tous en vous, espoir plus vif encore peut-être à présent qu'il ne fut jamais. Car ce grand et saint ministère du sacerdoce, auquel vous préludez, sous l'inspiration divine, est vraiment fort difficile à porter, dans cette rigueur des temps; parce que trop d'hommes répudient l'autorité de Dieu, demandent la ruine de l'Église fondée par

Dieu, et qu'il faut subir des luttes quotidiennes pour les choses les plus grandes, les plus importantes, celles qui comprennent le salut, non seulement privé mais public, des hommes. Comme l'Église catholique est en proie à la haine des ennemis, il est nécessaire que ses ministres vivent au milieu de la même flamme d'inimitié. De là tant d'épreuves cruelles qui assaillent le clergé; de sorte que ceux qui se décident à s'enrôler dans cette sainte milice, ont sans doute, dans le cours de cette vie, plus d'angoisses que de joies à attendre.

« Néanmoins, il faut prendre courage, chers fils, et se fortifier à propos dans la conscience du devoir et dans la confiance aux promesses de Jésus-Christ. Un jour les erreurs céderont devant la vérité; appuyée sur Dieu, née pour l'immortalité, l'Église invincible et survivante déjouera tous les efforts des ennemis. — Cependant, en présence d'une si formidable conspiration des ennemis, il faut que tout le clergé, pour hâter la victoire du nom catholique, descende en lice, et y apporte deux choses extrêmement nécessaires : la connaissance des sciences et une connaissance non commune, aussi bien qu'une âme prête aux grandes actions et aux grandes souffrances pour le salut commun. — C'est pour cette cause que Nous avons donné au jeune clergé une part importante, et non la dernière, de Nos soins, et que Nous la donnerons encore à l'avenir, Dieu aidant : Nous voulons qu'une soigneuse préparation les instruise, pour l'espoir du sacerdoce, en ces vertus que Nous avons dites les plus nécessaires à Notre temps, et qu'il faut mûrement acquérir. — En ce qui regarde la science des plus grandes choses, il Nous semble que Nous avons agi d'une manière utile et opportune aux temps, quand Nous avons ramené les études du clergé à la discipline de Thomas d'Aquin. Les conseils que Nous avons publiquement donnés dans des lettres, et plus d'une fois, Nous les renouvelons aujourd'hui de vive voix : il faut prendre le Docteur angélique pour guide et pour maître; plus vous lui aurez donné de votre étude et de votre travail, chers fils, plus vous devez juger que vous aurez approché de l'excellence de la doctrine.

« En ce qui regarde la piété, le zèle pour le salut des hommes, regardez cette lumière, cette gloire de l'Église catholique, Charles Borromée, votre céleste patron; c'est à lui que vous devez emprunter le modèle de cette sorte de devoirs.

« Formé dans les sciences et dans les lettres, vous le savez, il consacra ces brillantes ressources de l'esprit au bien de l'Église et au salut du prochain, avec une habileté et une constance admirables. Dans toute action de sa vie, il a laissé d'immortels exemples de courage sacerdotal; alors aussi, les temps étaient hostiles au Siège apostolique; il n'eut rien plus à cœur que de se reposer avec confiance dans l'obéissance au Pontife Romain, et d'y puiser toute la règle de ses pensées et de ses actes. — Tâchez donc, chers fils, sinon d'égaler l'illustration d'un tel homme, du moins, si vous ne le pouvez, de l'imiter autant que le permettront vos efforts. Dans cette ardeur qui vous porte à imiter Charles Borromée, si vous voulez faire quelques progrès, songez souvent et beaucoup qu'il n'a jamais pu accomplir de si grandes choses, et que vous-mêmes ne pourrez rien, sans la charité qui est la première et la reine des vertus. Aussi prions-Nous de tout cœur ce

Dieu *qui caritas est*, qui est la charité, de la répandre en vos cœurs, de vous pourvoir de toutes les grâces célestes, en gage desquelles Nous vous donnons avec amour en Notre-Seigneur, chers fils, la bénédiction apostolique. »

18. — Le ministre de la marine reçoit du contre-amiral Miot, commandant à Madagascar, le rapport suivant :

« Monsieur le ministre,

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de M. le capitaine Brun sur le combat d'Andraparany, qui a eu lieu le 5 décembre dernier.

« Il ressort de cette expédition, Monsieur le ministre, que nous sommes absolument maîtres de la partie nord de Madagascar, qui s'étend du cap d'Ambre au 14e degré. Les forces des Hovas dans ce district sont anéanties; les débris errent sans chef, sans vêtements, sans munitions, en attendant qu'ils puissent rejoindre Sambava au prix de bien des fatigues et de bien des misères.

« Ce brillant succès n'a pas été obtenu sans pertes de notre côté. Le caporal Richard, de l'infanterie de marine, est mort à Ambanion, d'une blessure reçue en pleine poitrine; nous comptons en outre trois blessés :

« Le quartier-maître canonnier Le Plaine, balle dans l'avant-bras droit;

« Le gendarme Yon, une côte fracturée;

« Le sergent-major Le Moan, contusion du poignet.

« La conduite des troupes (marins et soldats) a été aussi noble et aussi brave qu'on peut le désirer.

« L'argent de la douane, 2,000 francs environ, est resté entre nos mains.

« En résumé, Monsieur le ministre, les résultats de cette journée dépassent toutes mes espérances. L'écrasement des Hovas dans cette province est complet, et d'ici fort longtemps nous n'avons plus rien à redouter d'eux. Les opérations militaires sont par suite achevées, et nous allons nous occuper maintenant de nos installations.

« Les Antankares nous ont suivis, mais à distance. Le temps seul et un peu de fermeté corrigera ce qu'il y a de défectueux dans leurs mœurs et leur barbarie; mais néanmoins, je considère comme un grand résultat d'avoir fait traverser ce pays par une colonne de 1,700 hommes, et de recevoir ici, à Tamatave, la visite de Tsialane, qui vient rendre hommage à la France. »

Une réunion de libre-échangistes a lieu à la salle Tivoli, sous la présidence de M. Léon Say. Plusieurs orateurs, notamment MM. Passy, Graux, Naquet, Duval, Lockroy et Millaud, plaident *contradictoirement* le *pour et le contre* de la question du libre-échange, sans arriver à une conclusion pratique. La séance se termine par les déclamations creuses du citoyen Leboucher, parlant au nom de la bande d'anarchistes qu'il représente : « Que vous soyez bonapartistes ou républicains, dit-il en concluant, vous êtes tous les mêmes : *Vous fusillez le travailleur!* »

Election législative dans le département de l'Yonne : le candidat républicain l'emporte d'un millier de voix sur le candidat conservateur.

19. — Le ministre de la guerre reçoit du général Brière de l'Isle le télégramme suivant :

« La situation est bonne, la santé des troupes est excellente et leur instal-

lation provisoire satisfaisante. L'alimentation ne laisse rien à désirer, et les ressources en bétail sont convenablement assurées.

Obsèques *civiles* d'Edmond About. — Tout le ban et l'arrière-ban des francs-maçons et des libres-penseurs y assiste. Plusieurs discours sont prononcés sur sa tombe. Un seul fait sensation, c'est celui de M. Caro, membre de l'Académie et professeur de philosophie à la Sorbonne. Tout en rendant justice au talent du défunt, M. Caro regrette amèrement que M. About se soit laissé aller trop souvent à des écarts irrespectueux, sans mesure et sans justice, contre la religion et ses ministres.

20. — Le général Brière de l'Isle adresse au ministre de la guerre le télégramme suivant :

« Trois nouveaux bureaux sont ouverts à la télégraphie électrique, officielle, privée et opérations postales : Kêp, Nuxuyen, Chu; à partir de ce jour, la taxe générale des dépêches est fixée comme pour le Tonkin. »

M. Calla, député de Paris, fait une conférence à Toulon, en présence d'une assistance fort nombreuse. L'orateur critique, avec beaucoup de talent, la politique financière du gouvernement, et obtient un grand succès et de vifs applaudissements.

21. — A l'occasion de l'anniversaire de la mort de Louis XVI, de nombreuses messes sont célébrées à Paris et dans les départements. Un service religieux, auquel assistent M. le comte et Mme la comtesse de Paris et toute sa maison, a lieu dans la chapelle du château d'Eu.

Une tentative d'assassinat contre le président du Chili au moyen d'une machine infernale a eu lieu samedi soir.

22. — M. le contre-amiral Rieunier est nommé à un commandement dans l'Extrême Orient sous les ordres de l'amiral Courbet.

Les troupes anglaises, sous les ordres du général Stewart, occupent les puits d'Abuklea Willis (Soudan) après un sanglant combat dans lequel les rebelles laissent 1200 morts sur le terrain.

23. — Le ministre de la marine reçoit du gouverneur de la Cochinchine le télégramme suivant, en date du 23 janvier.

« La colonne du lieutenant-colonel Miramond vient de remporter un succès au Cambodge. Après une marche forcée, elle a surpris Sivotha dans son camp, à Mieng, le 21 janvier, à cinq heures du soir. Elle l'a attaqué vigoureusement et a dispersé sa bande, après lui avoir tué une vingtaine d'hommes.

Tous les bagages, les vivres, les voitures et cinq cages d'éléphants sont restés en notre pouvoir. Sivotha s'est enfui à cheval. D'après les habitants, il serait blessé. La colonne du colonel Miramond poursuit les fuyards.

Le gouvernement russe conclut avec le gouvernement prussien une convention, en vertu de laquelle les deux gouvernements s'engagent à opérer l'extradition des individus de nationalité russe ou prussienne poursuivis pour crimes, délits et préparatifs de crime ou délit contre la personne de l'empereur d'Allemagne, de l'empereur de Russie et des membres de leurs familles, pour meurtre et tentative de meurtre, pour fabrication et détention de matières illicites explosibles.

24. — Un mouvement important a lieu dans la haute magistrature.

Deux explosions terribles de dynamite viennent de se produire à quelques minutes d'intervalle dans le palais du Parlement, à Londres; une dans la crypte de Westminster-Hall; l'autre dans le couloir conduisant à la tribune publique. Les dégâts sont considérables et les blessés très nombreux.

25. — Elections sénatoriales à Paris et dans 42 départements. Ces élections ont pour but de pourvoir à 87 sièges.

Sur ces 87 sièges, il y avait 39 conservateurs sortants ou à remplacer par suite de décès. 20 conservateurs ont été élus. Les sénateurs conservateurs qui n'ont pas été réélus sont : MM. de Broglie, de Bosredon, comte de Mérode, Michel, Tailhard, Piétri, Boffinton, Roy de Loulay, Vast Vimieux.

Sur 42 députés qui se présentaient aux élections, 29 ont été élus sénateurs, dont 1 conservateur, M. Hamille et 28 républicains, Il y a quelques ballottages.

L'amiral Courbet télégraphie au ministre de la guerre que, dans une reconnaissance contre l'ennemi, un détachement d'infanterie légère d'Afrique a essayé *imprudemment* d'enlever des ouvrages chinois très solidement fortifiés au sud de Kélung. Nous avons eu 19 hommes tués, 12 blessés grièvement et 14 légèrement. Le lieutenant Lecomte a reçu une blessure sans gravité.

Cet engagement est antérieur à l'arrivée des renforts qui ont débarqué le 20 à Kélung, dans d'excellentes conditions. Cette triste nouvelle est confirmée officieusement par l'*Agence Havas*.

A la suite du troisième Concile plénier de Baltimore, les Archevêques et Evêques des Etats-Unis, adressent aux clergé et aux laïques de leurs diocèses, la lettre pastorale suivante dont l'importance n'échappera à personne et que nous sommes heureux de pouvoir reproduire *in extenso* :

Les archevêques et évêques des États-Unis, assemblés en ce troisième concile plénier, à leur clergé et aux fidèles, « grâce et paix sur vous de la part de Dieu notre Père et du Seigneur Jésus-Christ ».

« Vénérables frères du clergé, bien-aimés fidèles, nos enfants,

« Dix-huit années entières se sont écoulées depuis que nos prédécesseurs s'assemblaient en concile plénier pour promouvoir l'unité de discipline, pourvoir aux besoins du temps, chercher de nouveaux moyens de maintenir et de propager notre sainte religion, afin que tout restât en rapport avec le grand accroissement de la population catholique. Dans l'intervalle, les prélats, le clergé et les fidèles ont appris, par expérience, à apprécier le zèle, la piété et la prudence qui inspiraient les décrets de ces Pères vénérables, et à écouter avec une soumission joyeuse leur voix autorisée, qu'elle se fît entendre comme avertissement, comme exhortation ou comme ordre positif. Et toute l'Église américaine sent profondément et proclame sa gratitude pour le trésor qui nous a été légué par leur législation sage et opportune. Les auteurs de cette législation sont aujourd'hui, pour la plupart, partis devant nous, avec le signe de la foi, et dorment aujourd'hui le sommeil de la paix. Mais leur œuvre, après les avoir suivis au redoutable tribunal du grand Juge pour plaider en leur faveur et obtenir leur récompense,

est demeurée sur la terre comme un guide sûr et une abondante bénédiction.

« Depuis lors cependant, notre corps de prêtres et de religieux a acquis de merveilleuses proportions, nos institutions catholiques ont décuplé avec une augmentation correspondante du nombre des fidèles. Le territoire aussi sur lequel ils sont répandus s'est largement accru. Les vastes terres de l'Ouest, jadis désolées et impraticables, grâce à la providentielle miséricorde de Dieu, se réjouissent maintenant et fleurissent comme le lis. Sous sa main souveraine elles ont appris à bourgeonner, à fleurir et à se réjouir dans la reconnaissance et les actions de grâces. Le désert a échangé sa solitude pour la vie des affaires et de l'industrie, et les pas des missionnaires et des colons catholiques ont invariablement précédé ou suivi les progrès de la civilisation dans l'Ouest. Des forêts ont été remplacées par des cités où des temples catholiques s'élèvent les louanges du Très-Haut, où le parfum sans prix de « l'offrande sans tâche » prédite par Malachie monte tous les jours vers le ciel, et où les sacrements de la vie de la sainte Église sont administrés par un clergé dévoué. En raison de ce grand progrès de notre sainte religion, de cet agrandissement merveilleux des tabernacles de Jacob, il a été jugé qu'il était sage et expédient, sinon absolument nécessaire, d'examiner à nouveau la législation de nos prédécesseurs, non dans le but d'y apporter des changements radicaux, et moins encore dans le but de les abroger, mais afin de conserver et de perfectionner son esprit en l'adaptant aux conditions différentes d'aujourd'hui. Et comme chaque jour voit naître de nouvelles erreurs et que le temps et l'éloignement font que des abus dégénèrent en discipline régulière, nous avons pensé que notre devoir de pasteurs était d'arrêter les abus, en rappelant et en imposant la loi établie, et de mettre en garde nos ouailles contre les erreurs par d'opportunes paroles d'avertissement paternel.

« Tel a été d'ailleurs le désir et l'ordre de notre Saint-Père le pape Léon XIII, heureusement régnant, auquel comme Pontife suprême et successeur du Prince des apôtres, appartient de droit le pouvoir de convoquer et de tenir notre troisième concile national ou plénier et de nommer un délégué apostolique pour présider à ses délibérations.

LE CONCILE DU VATICAN

« Un des événements les plus importants dont notre siècle ait été témoin est la réunion par Pie IX, d'heureuse mémoire, du concile général du Vatican. Il a été tenu trois ans après la clôture de notre second concile plénier, et tous ou presque tous ses membres et, en outre, nombre des prélats aujourd'hui rassemblés en ce troisième concile plénier ont joui du rare privilège de siéger, avec les autres princes de l'Église, dans le seul concile œcuménique qu'aient vu ces derniers temps.

« Sa tâche indiquée était de condamner les erreurs les plus insidieuses et les sophismes les plus accrédités du jour et de compléter la législation sur d'importantes matières de discipline, qui avaient été étudiées et discutées, mais laissées sans solution par le concile de Trente. Comme son précédent,

le concile du Vatican fut interrompu par les troubles de l'Europe, et les Pères, laissant l'œuvre de leurs délibérations inachevée, retournèrent chez eux, les uns sur ce continent occidental, les autres dans les contrées lointaines de l'Asie. Mais nous entretenons l'espoir et nous prions instamment le Ciel que le Père des miséricordes et le Dieu de tout secours, qui est toujours prêt à subvenir à son Église dans toutes ses épreuves, qui tient dans sa main les conseils des princes et la destinée des nations, daignera à son heure réunir de nouveau ces prélats ou leurs successeurs près du tombeau de Saint-Pierre, ou ailleurs, selon qu'il conviendra à sa sagesse infinie. Le concile du Vatican, pendant sa courte session de sept mois, a proclamé solennellement, avec autorité, quelques vérités que l'Église avait invariablement tenues pour vraies depuis les jours du Christ et des apôtres, mais qu'elle jugeait nécessaire de rappeler une fois de plus et d'affirmer à l'encontre de l'incrédulité et de l'irréligion croissantes de notre temps.

« Outre la condamnation de la philosophie, non moins perfide que fausse et pleine de contradictions, des deux derniers siècles, particulièrement celle de nos jours, l'Église avait à proclamer (en raison des progrès lamentables de ceux qui se sont révoltés contre sa divine mission d'enseigner toutes les nations) la vérité et la divinité des livres sacrés contre les enfants mêmes de ceux qui en appelaient à l'Écriture pour combattre ses enseignements et pour affirmer la valeur et la dignité de la raison humaine, contre les descendants directs de ceux qui invoquaient la raison comme le guide suprême et unique pour choisir, dans sa tradition, les mystères qu'ils devaient garder et les mystères qu'ils devaient rejeter. Noblement elle a rempli son devoir et affirmé, à la face d'un monde oublieux ou infidèle, que la raison est, dans l'ordre naturel, le don le plus haut et le meilleur fait par Dieu à l'homme, et que cette aide très salutaire donnée à sa faiblesse, non seulement n'est pas diminuée, mais est fortifiée, secourue et ennoblie par le don surnaturel de la divine révélation.

« Nous n'avons aucune raison de craindre que vous, bien-aimés fils, vous soyez emportés par ces doctrines ou d'autres fausses doctrines condamnées par le concile du Vatican, telles que le matérialisme ou la négation du pouvoir de Dieu de créer, de révéler à l'homme ses vérités cachées, de témoigner par des miracles sa toute-puissance en ce monde qui est l'œuvre de ses mains. Mais nous ne pouvons non plus ne pas voir que les professeurs de scepticisme et d'irréligion sont à l'œuvre dans notre pays. Ils sont apparus dans les principaux établissements d'éducation de nos concitoyens non catholiques, ils se sont (bien que rarement) montrés dans la presse et jusque dans la chaire. Si nous pouvions compter entièrement sur le bon sens inné du peuple américain et sur le respect de Dieu et de la religion qui a été jusqu'ici son orgueil et sa gloire, il semblerait qu'il y ait relativement peu de danger de voir se propager ces théories sauvages qui repoussent ou ignorent la révélation, sapent la morale et finissent souvent par vouloir bannir Dieu de sa propre création. Mais quand nous tenons compte des signes quotidiens de l'infidélité grandissante et que nous voyons ses hérauts non seulement chercher à modeler les jeunes intelligences dans nos collèges et nos établissements scientifiques, mais encore travailler active-

ment parmi les masses, nous ne pouvons que frémir des dangers qui nous menacent dans l'avenir.

« Lorsqu'à cela nous ajoutons les progrès rapides de cette fausse civilisation qui cache ses horreurs sous le nom de lumière, et qui amène, le culte avoué de Mammon, la recherche fébrile de toutes les aises, du confort et du luxe pour le bien-être physique de l'homme, le désir exclusif de servir ses intérêts matériels, l'insouciance ou plutôt le dédain des intérêts de sa meilleure et plus haute nature, nous ne pouvons nous empêcher de pressentir que de tout ceci doit sortir un matérialisme sans cœur, c'est-à-dire le terrain le mieux préparé pour recevoir les semences de l'exclusivisme et de l'irréligion, qui menacent de désoler notre pays dans un avenir peu éloigné. Les premières choses qui périront seront nos libertés, car les hommes qui ne connaissent pas Dieu ni la religion ne peuvent jamais respecter les droits que l'homme tient de son Créateur. L'État, dans de pareilles conditions, doit devenir despote, que le pouvoir soit exercé par un seul ou par plusieurs.

« A vous, bien-aimés frères, qui possédez le trésor de la foi catholique, nous pouvons adresser en confiance les injonctions réitérées du Seigneur au chef élu de son peuple :

« Prends courage et sois fort... Prends courage et sois vaillant... Voici « que je te commande : prends courage et sois fort. Ne crains pas, ne sois « pas troublé, parce que le Seigneur ton Dieu est avec toi. » Cette dernière clause donne la raison pour laquelle nous devons être courageux et forts; un verset intermédiaire nous donne le moyen de nous assurer l'aide de Dieu : « Ne laisse pas le livre de cette loi quitter tes lèvres, mais médite-le « jour et nuit afin que tu puisses observer et accomplir ce qui est écrit. »

« Gardez donc nuit et jour devant vos yeux la loi de Dieu et ses enseignements par l'intermédiaire de cette sainte Église qu'il a faite la Mère et la Souveraine de tous les hommes. Fuyez la lecture de tous les livres impies, et écartez-les de vos enfants comme vous écarteriez d'eux le venin de l'aspic et du basilic. Enseignez-leur que vous et eux, en écoutant l'Église, vous êtes sous la conduite de celui qui a dit : « Je suis la voie, la vérité et la vie. » Laissez d'autres douter ou nier, mais avec les apôtres vous savez en qui vous avez cru, et vous êtes certains qu'il répondra à la confiance que vous avez mise en lui.

« Le Christ Notre-Seigneur a donné mission à ses apôtres d'enseigner à l'humanité les vérités qu'il leur avait enseignées. ils n'ont pas reçu l'ordre d'écrire sur une doctrine quelconque, et moins encore de dresser un corps d'articles de foi comme celui que nos enfants apprennent dans le catéchisme. Ils prêchaient et enseignaient par la parole de leur bouche, ou bien, quand l'occasion s'en présentait, ils écrivaient ce que l'Esprit-Saint leur inspirait. Ce qu'ils ont écrit et ce qu'ils ont dit par instruction orale est également la parole de Dieu. Et cette double parole écrite et non écrite est le dépôt de la vérité divine confié à la garde de la sainte Église, et surtout à celui sur qui l'Église a été bâtie, — le seul apôtre qui, dans le sens complet du mot, vit encore et gouverne dans la personne de ses successeurs, et du haut de sa chaire infaillible distribue à ceux qui la cherchent, la vérité

de la foi chrétienne. C'est sa charge de confirmer ses frères, et l'histoire de l'Eglise le montre, depuis le commencement et à travers tous les âges, remplissant fidèlement la mission à lui confiée par son Maître. Depuis les premiers siècles jusqu'au nôtre, la voix de Pierre a été la première à condamner tout écart de la doctrine apostolique. Aucune menace de la puissance humaine n'a pu dompter cette voix ou la réduire au silence. Aux menaces de ce genre, Pierre, par ses successeurs, a toujours fait la même réponse que celle qu'il fit à Jérusalem aux prêtres et aux anciens assemblés. Les tentatives des princes et des potentats n'ont pu gagner à l'erreur la sympathie de Rome; aucune hérésie, même sous le faux semblant de la vérité catholique, n'a échappé à son œil vigilant. Dès qu'une nouveauté est apparue, tous les cœurs et tous les yeux se sont tournés vers la Chaire de Pierre, et, quand cette Chaire a rendu son jugement, le peuple catholique a obéi. Ceux qui ont refusé d'obéir ont été retranchés de la communion de l'Eglise et sont devenus dès lors comme des païens et des publicains.

« Cette doctrine, qui avait si profondément pénétré la vie et l'action de l'Eglise, le concile du Vatican a jugé bon de la consacrer par une définition solennelle, afin que personne dès lors ne prétende inconsidérément ne pas connaître et ignorer comment on peut savoir avec certitude ce que l'Eglise enseigne officiellement, afin surtout que personne ne puisse désormais propager les funestes semences et la fausse doctrine avec impunité, sous prétexte d'un appel du jugement du Saint-Siège (qu'il s'agisse d'en appeler à des assemblées éclairées ou à des tribunaux d'Etat, ou à de futurs conciles, particuliers ou généraux, ainsi que l'ont fait Luther et les jansénistes), l'Eglise du Dieu vivant, par l'intermédiaire des pères du concile du Vatican, a déclaré nettement que son chef authentique est le successeur de saint Pierre au siège apostolique de Rome, et que ce que lui décide officiellement comme le chef de l'Eglise fait partie du dépôt de la foi confiée à sa garde par Jésus-Christ Notre-Seigneur, et ne peut, par conséquent, être susceptible de doute, de négation ou de révision, mais doit être expressément reçu et cru par tous.

« Dans cette déclaration autorisée, il n'y a rien de nouveau, rien qui puisse être un sujet d'étonnement. C'est seulement donner le sceau solennel de la définition à ce qui a toujours été la croyance et la pratique de l'Église. Et cependant « les portes de l'enfer », les puissances des ténèbres qui toujours se dressent contre l'Église bâtie sur Pierre — tout en sachant (car les démons eux-mêmes croient et tremblent de croire) qu'ils ne peuvent prévaloir contre elle ni faire mentir la promesse de Dieu — semblent avoir été remuées dans leurs abîmes par la proclamation de cette grande vérité. Et leur rage impuissante a trouvé de l'écho sur la terre. La définition a provoqué une tempête de sauvages injures et de colères immodérées comme on en n'avait rarement entendu parmi nos adversaires. Une misérable poignée d'apostats « nous ont quittés, mais ils n'étaient pas des nôtres ».

« Pourtant, ce qui était plus sérieux, les rois de la terre se sont levés et se sont unis contre le Seigneur et contre son Vicaire à cause de la définition. Ils ont poussé de nouveau le vieux cri de guerre poussé par les Juifs contre notre Sauveur, et si souvent poussé depuis par les persécuteurs de l'Église.

Ils prétendirent qu'en définissant l'infaillibilité du successeur de saint Pierre elle s'était faite l'ennemi de César. Et c'est ici que nous voyons se vérifier pleinement le fort langage de l'Écriture : « L'iniquité s'est mentie à elle-« même. » Le Pape, même après la proclamation de son infaillibilité, n'est pas plus l'ennemi de César et des gouvernements humains que l'infaillible Pierre n'a été l'ennemi de Néron, que le Christ Notre-Seigneur, qui est la vérité et l'infaillibilité même, n'a été l'ennemi d'Auguste et de Tibère, sous lesquels il est venu au monde, a enseigné et souffert. Les gouvernements par lesquels, il y a trois siècles, les nouveaux dogmes de Luther, de Zwingle et de Calvin ont été imposés à des peuples qui n'en voulaient pas, par l'épée, ont été les premiers et, à vrai dire, les seuls à tirer du fourreau leur épée contre les croyants catholiques et particulièrement contre les évêques et le clergé. Leur but était de détruire par degrés la hiérarchie catholique et de la remplacer par un sacerdoce servile, qui aurait subordonné son enseignement et son ministère à la volonté de l'Etat.

« Pour arriver à cela, ils ont dû fouler aux pieds des traités solennels et des lois organiques. Mais les catholiques de Prusse, peuple et clergé, tout en se montrant sujets très dévoués et très fidèles aux lois de leur patrie, sont restés debout comme un mur de diamant contre la tyrannie de leurs maîtres. Avec une généreuse vigueur et une admirable constance, ils ont tiré parti de tous les moyens constitutionnels et légaux pour faire échec aux projets du despotisme et pour sauver leur liberté avec celle de leur pays. Ils ont donné au monde un glorieux exemple que — peut-on espérer — les victimes du libéralisme tyrannique en des contrées catholiques auront un jour la sagesse ou le courage d'imiter. Ce combat a duré jusqu'à présent douze années ; mais les amis mêmes de cette législation persécutrice ont été amenés à reconnaître enfin qu'elle avait été une erreur misérable ; et on n'en saurait trouver de meilleure preuve que ce fait, que les maîtres de la Prusse ont dû recourir au patriotisme de la population catholique pour arrêter la marche menaçante du socialisme et de la révolution. En Suisse aussi la persécution a dû céder devant la politique de douceur et de conciliation adoptée par notre Saint-Père Léon XIII.

(*A suivre.*)

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Vengeance d'un Père, par Ch. d'Avold. 1 beau vol. in-12 de 536 p. Prix : 3 francs.

La Vengeance d'un père est un roman historique dont les principaux personnages, *Guelfes et Gibelins*, figurent comme acteurs dans le terrible drame qui finit par la mort du dernier des Hohenstauffen et par l'élévation au trône des Deux-Siciles de Charles d'Anjou, frère de saint Louis.

Au début de ce drame la maison de Hohenstauffen a pour chef officiel Manfred qui, pour assouvir son ambition, n'a pas craint de se souiller d'un double crime et d'enlever, contre toute équité, la couronne à son oncle et à son cousin Conradin. Il les a fait disparaître à prix d'or, et la nouvelle de leur mort, répandue de tous les côtés, a rallié autour de lui un grand nombre de comtes et de barons. Manfred s'est emparé de leur héritage. Il en jouit impunément pendant quelque temps. Au lieu de faire sa soumission au Saint-Siège, comme on le lui conseillait, il prend à tâche de braver le Souverain Pontife et l'excommunication qu'il a encourue. La vengeance du ciel ne se fait pas longtemps attendre; trahi par ceux qui l'avaient aidé à arriver au pouvoir, notamment par les comtes de Cerra et de Caserta, il se voit bientôt abandonné et tombe sous les coups de Charles d'Anjou, malgré les efforts inouïs tentés par Rodéric pour le sauver. Rodéric est le type le plus parfait du serviteur fidèle et dévoué. Il le prouve en s'exposant plusieurs fois à la mort et à une dure captivité pour la cause de son souverain. Charles d'Anjou est servi par les événements et surtout par la trahison. Il a l'appui du pape Clément IV, qui l'a fait venir en Italie pour la défense des droits du Saint-Siège, menacés par l'étranger. Manfred n'est plus, mais avec lui n'est point éteinte la famille des Hohenstauffen : l'oncle de Manfred et son cousin vivent encore. Ce dernier est acclamé roi par les Gibelins et se prépare à faire valoir ses droits contre Charles d'Anjou. Il en appelle à ses barons.

La victoire couronne d'abord ses efforts, il s'empare de Rome et des provinces voisines, mais il néglige, comme Manfred, de se réconcilier avec le pape. Une dernière bataille le livre à son compétiteur qui le fait condamner à mort par le tribunal suprême et exécuter sans pitié par la main du bourreau, malgré l'intervention et les prières de Clément IV. Avec lui disparaît la maison des Hohenstauffen, et Charles d'Anjou, débarrassé de ce dangereux rival, établit sa domination sur le royaume des Deux-Siciles.

Il y a de la vie et du mouvement dans ce roman. Tous les caractères y sont tracés de main de maître. La trahison, avec son hideux cortège de crimes, ne saurait être mieux représentée que sous les traits du faux moine

Ghisfred. Rodéric et Gismonda offrent des types pleins d'intérêt, qui captivent et séduisent le lecteur. Comme tous les romans édités par la Société générale, *la Vengeance d'un père* est appelée à un succès mérité et peut être mise entre toutes les mains.

Œuvres polémiques de Mgr Freppel. VIe série. 1 beau vol. in-12 de 594 pages. Prix : 4 francs.

La 6e série des *Œuvres polémiques de Mgr l'Evêque d'Angers* vient de paraître à la Société générale de Librairie catholique. Cette série ne le cède en rien pour l'*intérêt*, l'*actualité* et l'importance des questions traitées par l'éminent prélat, aux cinq autres qui l'ont précédée. Elle comprend tous les discours prononcés par Mgr Freppel à la Chambre des députés, du 27 octobre 1883 au 18 mars 1884; des observations sur le *centenaire* de Luther; sur la qualité de fonctionnaire attribuée aux évêques, et *une lettre* à M. Arthur Loth sur l'instruction civique. Toujours sur la brèche, l'infatigable orateur ne laisse échapper aucune occasion de protester énergiquement contre les tendances *antireligieuses* et antisociales de la majorité du Parlement et du gouvernement, et il le fait très souvent aux applaudissements de ses adversaires politiques eux-mêmes. Il est impossible d'analyser ici, même sommairement, tous les discours contenus dans ce volume. Qu'il nous suffise d'en donner une idée en indiquant seulement les sujets qui y sont traités :

Discours sur les droits des curés relativement à la sonnerie des cloches et à la propriété des clefs des églises (deux discours).
Discours pour le maintien du monopole des pompes funèbres.
Observations sur le centenaire de Luther.
Lettre à M. Arthur Loth sur l'instruction civique.
Discours sur l'indemnité de logement due aux curés et desservants, par les communes.
Discours contre la désaffectation de certains immeubles communaux.
Discours sur le monopole des inhumations.
Discours sur des propositions de loi relatives à l'enseignement primaire et sur l'organisation de l'enseignement primaire.
Discours contre la suppression des bourses des séminaires et contre la diminution du traitement de l'Archevêque de Paris.
Discours à l'occasion d'un crédit demandé pour l'expédition du Tonkin.
Discours contre la suppression de l'aumônerie de l'Ecole des Arts-et-Métiers d'Angers.
Discours sur la question ouvrière.
Discours sur le projet de loi relatif aux écoles d'enfants de troupe.
Discours contre la laïcisation du personnel enseignant dans les écoles.
Discours contre l'interdiction faite aux instituteurs de remplir les fonctions d'organiste et de chantre.
Discours pour l'intervention du Conseil municipal dans la nomination des instituteurs.
Discours à propos des legs et dons faits aux communes à la charge d'employer des instituteurs congréganistes.
Discours sur la composition des Conseils départementaux (deux discours).
Discours contre l'abrogation des titres I et II de la loi du 15 mars 1850.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALME.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

L'ENSEIGNEMENT ATHÉE

ET

LA CAISSE DES ÉCOLES

I

Après avoir fait faillite à ses promesses de liberté totale et de félicité universelle, la République fait de jour en jour une banqueroute financière que ses ministres ont de plus en plus de peine à dissimuler. Le Trésor est à sec, la poche des contribuables est vide, le commerce et l'industrie payent des impôts qui ne leur permettent pas de supporter la concurrence étrangère, la Rente française perd chaque année de sa valeur nominale, tous les métiers, toutes les professions, toutes les sources de revenus sont atteints.

Les causes de cette crise sont complexes : les entreprises coloniales maladroitement conçues et les travaux écrasants entrepris sans ressources sont les principales; il faut y ajouter les expédients ruineux pour remplir les caisses du Trésor; les artifices de comptabilité destinés à masquer le déficit; l'aveuglement volontaire et la complaisance intéressée des commissions et des majorités parlementaires et, par-dessus tout, l'augmentation prodigieuse, insensée, des charges publiques.

Depuis qu'ils sont aux affaires, les républicains ont grossi notre budget de près d'un tiers. On dépense, en 1884, 853 millions de plus qu'en 1876. De combien d'avancements scandaleux, de rémunérations électorales, de créations de sinécures, ces 853 millions sont la représentation? Pour s'en faire une idée, il suffit de dire qu'il y a aujourd'hui dans les ministères 74 sous-chefs, 51 chefs de bureau, 19 sous-directeurs, et 10 directeurs de plus qu'en 1876.

Mais c'est surtout au gaspillage des dépenses scolaires qu'est due l'augmentation du budget. Ici encore, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Depuis huit ans, le budget de l'instruction publique a été accru de 100 millions. De 38,415,415 francs, chiffre auquel il

s'élevait en 1876, il a été porté, en 1885, à 137,548,523 francs. Rien que pour le service de l'instruction primaire, les dépenses qui étaient de 19,537,549 francs en 1876, se montent à 88,687,213 fr. en 1885.

Ces chiffres ne concernent que le budget normal de l'instruction publique; mais il convient de ne pas oublier le budget extraordinaire et cette Caisse des écoles qui a déjà dévoré des centaines de millions, et qui, d'ici quelques années, aura absorbé près d'un milliard. Ce sont ces dépenses extraordinaires, parmi lesquelles les constructions d'écoles figurent pour la somme la plus forte, dont nous nous occuperons aujourd'hui.

II

La Caisse des écoles a été instituée par la loi du 1er juin 1878, dans le but de fournir des subventions et de faire des avances aux communes pour les travaux de construction, d'acquisition et de réparation de leurs locaux scolaires. Elle est placée sous la garantie de l'État et est administrée par la Caisse des dépôts et consignations. La loi du 3 juillet 1880 a étendu ses opérations aux établissements d'enseignement secondaire. Elle a pris alors le titre de Caisse des lycées, collèges et écoles primaires, et a été divisée en deux sections chargées :

La première section :

1° De payer aux lycées les subventions qui leur ont été accordées ;

2° De faire aux départements et aux communes les avances pour les établissements d'enseignement secondaire;

3° De payer aux collèges communaux de garçons et de filles les subventions qui leur ont été allouées.

La deuxième section :

De faire le service des subventions et des avances pour la construction des écoles primaires et le service des avances pour les écoles normales primaires.

La Caisse pourvoit au payement des subventions et des avances, soit avec des fonds qui sont mis à sa disposition par le Trésor, moyennant intérêt, soit avec le produit de la négociation de titres créés et émis dans les conditions du dernier paragraphe de l'article 8 de la loi du 11 juillet 1868 sur les chemins vicinaux, qui est ainsi conçu :

« En cas de besoin, elle (la Caisse des chemins vicinaux) pourra être autorisée par un décret impérial à créer et à émettre des titres négociables portant intérêt, amortissables en trente années, dans la forme et aux conditions qui auront été approuvées par le ministre des finances. »

La loi du 1er juin 1878 avait fixé à 3 0/0 le taux de l'intérêt pour les subventions et les avances. La loi du 3 juillet 1880 a maintenu le taux de l'intérêt à 3 0/0 en ce qui concerne les subventions, mais elle l'a abaissé à 1 1/4 0/0 en ce qui concerne les avances. L'annuité est donc par 100 francs de 101 fr. 25 pour une avance d'un an, de 10 fr. 70 pour dix ans, de 5 fr. 68 pour vingt ans, de 4 francs pour trente ans.

Les crédits qui ont été mis successivement à la disposition du ministre des finances pour alimenter la Caisse, s'élèvent jusqu'à ce jour à la somme de 542,600,000 francs, dont 277,200,000 francs à titre de subventions, et 265,400,000 francs à titre d'avances.

Ces crédits devaient être répartis en annuités de différente importance et payables à différentes échéances jusqu'en 1887. Eh bien! tout est dévoré depuis longtemps, et le gouvernement nous met nettement en demeure de continuer ces prodigalités insensées, d'ajouter aux 542,600,000 francs déjà engloutis ou près de l'être, de nouveaux millions dont le chiffre, d'après les évaluations officielles, grossit d'année en année.

C'est ainsi que, dans le rapport sur les opérations de la Caisse, pendant l'année 1879, M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, évaluait à 320,099,833 francs la dépense nécessaire « pour installer convenablement, disait-il, le service scolaire dans toutes les communes de France ».

Or, d'après une enquête dirigée, au cours de l'année 1882, par les préfets, il résulte qu'à cette époque, la dépense restant à faire s'élevait à 716,630,738 francs. Les résultats de cette enquête sont consignés dans le rapport de M. Duvaux, ministre de l'instruction publique, sur les opérations de la Caisse pendant l'année 1882.

« Dans cette somme de 716,630,738 francs, dit le rapport, la part contributive probable des communes est évaluée à 294,681,052 francs; celle des départements, à 21,406.100 francs; ensemble : 316,087,152 francs. On peut, dès à présent, prévoir, pour l'État, une dépense totale d'environ 400 millions de francs. »

Enfin, dans son rapport sur les opérations de la Caisse, pendant

l'année 1883, M. Fallières laisse clairement entendre que cette somme sera probablement dépassée. « Il ne nous appartient pas, dit le ministre, de fixer dès à présent, et à coup sûr, le moment où l'ère des sacrifices pour l'instruction nationale pourra être close. »

Pour mesurer l'étendue de ces sacrifices, il suffit de dire que le chiffre à inscrire annuellement au budget pour le remboursement en capital et intérêts des 277,200,000 francs de subventions payées par la Caisse, s'élève déjà à 9,836,000 francs, savoir :

Vingt-huit annuités de 6,500,000 francs, chacune à partir de 1880 (art. 12 de la loi du 3 juillet 1880).

Vingt-six annuités de 3,356,000 francs, chacune à partir de 1882 (art. 13 de la loi du 2 août 1881).

On peut juger par là de la progression qui se prépare. Si 277,200,000 francs de subventions, dont 57 millions ont été pris sur les excédents des budgets antérieurs, ont déjà grevé de 10 millions tous les budgets pendant vingt-huit ans, il n'est que trop certain que les 716 millions à dépenser encore rendront la charge annuelle trois ou quatre fois plus lourde, et cela sans parler des frais de gestion de la Caisse et des différences d'intérêts qui pèseront d'un grand poids, aussi longtemps que l'État empruntera à 4 1/2 par l'intermédiaire des Caisses d'épargne, pour prêter à 1 1/4 par l'intermédiaire de la Caisse des écoles.

On voit que le mécanisme de l'institution consiste à manger en quatre ou cinq ans vingt-huit ou trente années d'économies à faire. Des annuités sont votées pendant vingt-huit ans, quel que soit l'état de nos finances, et toutes les législatures qui se succéderont devront endosser les lettres de change tirées sur elles pendant un laps de temps qui s'étendra bien au-delà de la fin de ce siècle.

Il est permis de se demander comment une telle aliénation de l'avenir peut se concilier avec le principe de l'annualité du budget. M. de Bismarck, qui ne peut obtenir de l'Allemagne un budget biennal, doit jeter des regards d'envie sur cette République qui vote des centaines de millions pour vingt-huit ans, millions que le Trésor est obligé de prendre sur la dette flottante.

Il semble d'ailleurs que nos gouvernants aient pris à tâche de méconnaître tous les principes financiers dont l'application, jusqu'à ces dernières années, n'avait jamais été contestée. C'est ainsi qu'au lieu de pourvoir par de nouvelles ressources à des crédits nouveaux, ils inscrivent au budget des dépenses auxquelles ne correspond

aucune ressource. La déclaration suivante, faite l'année dernière, à la Chambre, lors de la discussion du budget, par M. Tirard, ministre des finances, montre à quels expédients le gouvernement a recours pour alimenter la Caisse des écoles.

« L'État avait à payer les travaux publics de 1883 et à pourvoir à la fois à l'insuffisance des sommes destinées au remboursement des obligations sexennaires et à l'alimentation de la Caisse des chemins vicinaux et de celle des lycées et des écoles. Cependant, aucunes ressources n'avaient été mises à sa disposition pour satisfaire à ces exigences. Comment le Trésor pouvait-il se procurer les sommes nécessaires, si ce n'est en s'adressant aux établissements de crédit privé ou à ce grand établissement de crédit public, la Banque de France?... Ce n'est pas assurément pour son plaisir que le directeur du mouvement des fonds a dû s'adresser à la Banque de France. Si vous ne voulez pas que l'État procède de cette façon, il y a un moyen bien simple, c'est de ne mettre à sa charge que des dépenses dotées de ressources correspondantes. »

N'éprouve-t-on pas un sentiment de pitié pour cet infortuné directeur du mouvement des fonds, quêtant, d'établissement privé en établissement privé, des signatures, comme il eût été contraint de le faire, si la Banque ne l'eût sauvé, pour le moment, de cette humiliation? Et pour couronner le tout, le ministre, en possession, sous une forme ou sous une autre, de crédits presque illimités auxquels ne correspond aucune imputation de ressources, dépense par centaines les millions qu'il n'a pas, et entraîne villes, départements, compagnies financières, dans des prodigalités auxquelles il ne participe en réalité que par sa signature. Un pays où les pouvoirs publics grèvent ainsi l'avenir pour faire face aux difficultés du présent, et où l'on inscrit des dépenses au budget sans savoir avec quoi on les payera, ce pays, disons-nous, court fatalement à la ruine.

Le *Journal Officiel* a publié récemment le rapport de M. Tirard sur l'état des engagements du Trésor au 1er janvier 1884. Ce document, qui vaut la peine qu'on s'y arrête, nous apprend que le montant des sommes restant à payer, tant en capital qu'en intérêts, s'élève au chiffre fabuleux de 16 milliards, soit en chiffres exacts 16,152,736,554 fr. 53, dont 6,588,528,077 fr. 83 en capital, et 9,564,208,476 fr. 70 en intérêts. Ces annuités s'étendent de 1884 jusqu'à 1960. Les plus fortes sont celles de 1884 et des années

suivantes. L'annuité de 1884 est de 383 millions; à partir de 1900, elle descend à 232 millions. Dans soixante-seize ans, nos héritiers paieront encore pour nous plus de 2 millions de francs et plus de 73,000 francs d'intérêt. Tel est l'ensemble des charges qui pèsent dès à présent sur les budgets de l'avenir.

Cette situation financière, dont le terme final sera un effondrement analogue à celui qui épouvanta la fin du siècle dernier, a suggéré aux députés de la droite une proposition tendant à introduire des réformes dans le budget de l'État. Au nombre de ces réformes figure l'obligation pour les ministres d'indiquer, quand ils réclament un crédit supplémentaire, quelle est la ressource nouvelle autre que les fonds généraux du budget, qu'ils proposent d'affecter spécialement à la dépense.

Cette proposition n'ayant pas été prise en considération par la majorité parlementaire, nous avons le droit d'en conclure que la pratique des gaspillages n'a pas dit son dernier mot et que nos finances sont loin d'être arrivées au terme de leurs épreuves.

III

Quand on parle de l'augmentation des charges publiques et du déficit du budget, on ne pense généralement qu'au budget de l'État. On oublie qu'à côté de ce budget, il y en a deux autres dont il faut tenir compte, quand on veut évaluer les dépenses de la France et les charges qui pèsent sur les contribuables : le budget communal et le budget départemental. Or tous deux ont suivi les variations du budget de l'État, c'est-à-dire qu'ils augmentent avec lui depuis quelques années dans des proportions inquiétantes.

En ce qui concerne le budget départemental, l'accroissement progressif du nombre des centimes additionnels a été prodigieux. Les chiffres suivants en donneront une idée. En 1840, le nombre des centimes additionnels à la contribution foncière était de 70, rendant 109 millions; aujourd'hui le nombre de ces centimes additionnels est de 103 et le produit, 181 millions. Pour les portes et fenêtres, l'augmentation a été de 20 millions à 71 millions; pour les patentes, de 40 millions à 163; pour la contribution personnelle, de 41 millions à 120 millions. La différence générale entre 1840 et aujourd'hui est de 210 à 535 millions; c'est-à-dire que

les charges qui pèsent de ce chef sur les contribuables ont presque triplé. Ajoutons que l'augmentation la plus rapide s'est produite depuis dix ans.

Les communes ont suivi l'exemple des départements : le nombre de leurs centimes additionnels s'est accru d'une façon effrayante. C'est ainsi qu'en 1882, elles se sont grevées de 14,427 centimes extraordinaires de plus qu'en 1881, et en 1883 de 49,516 centimes de plus qu'en 1882. Cela fait un total de plus de 60,000 centimes en deux ans. Un journal de Seine-et-Oise, *l'Avenir de Corbeil*, citait dernièrement quelques communes de ce département qui ont vu leurs centimes additionnels s'élever jusqu'à 146, 165 et même jusqu'à 179.

Nous trouvons d'ailleurs, dans un document que vient de faire paraître le ministère de l'intérieur, des chiffres qui jettent une vive lumière sur la situation des communes de France. Il résulte de ce document qu'en 1880, il n'y avait que 3,094 communes dans lesquelles le chiffre des centimes additionnels fût supérieur à 100, c'est-à-dire à plus du double du principal des contributions directes. En 1882, le nombre de ces communes s'était augmenté de 154. En 1883, il s'était accru de 305. Présentement, en 1884, il atteint 3,768.

Le même document nous apprend que le total des centimes perçus à la fois par les départements et par les communes, en addition aux contributions directes, dépasse moyennement le principal de ces contributions, de 8 centimes 1/2. Si donc l'État perçoit 1 franc dans la bourse des contribuables, la commune et le département leur réclament, à propos de ce franc, un autre franc, plus 8 centimes 1/2, la commune s'adjugeant 51 centimes 1/2 et le département 57 centimes. Le rapport que nous analysons ne fournit aucune indication sur la manière dont ces trop nombreux centimes sont dépensés. Mais, malgré cette lacune qui n'est peut-être pas involontaire, il est permis d'affirmer que cet accroissement vertigineux du chiffre des centimes additionnels est dû pour la plus grande partie aux dépenses scolaires.

Il suffit, pour s'en convaincre, d'apporter quelque assiduité à la lecture du *Journal Officiel*. On verra que presque tous les projets de loi tendant à autoriser des communes ou des départements à s'imposer extraordinairement, ou a contracter des emprunts, sont motivés par des dépenses scolaires : création de

bourses, construction de lycées et de collèges communaux, création d'écoles normales, etc.

On sait que la loi du 9 août 1879 oblige tout département à entretenir deux écoles normales, l'une pour les instituteurs, l'autre pour les institutrices. Créer des écoles normales pour former des maîtres dont toute la tâche doit être ou devrait être d'apprendre aux enfants à lire, à écrire, à compter, de leur enseigner les premiers éléments de l'histoire et de la géographie, est l'idée la plus ridicule qui se soit produite de notre temps. Cette création ne constitue, toutefois, que la plus faible partie des prodigalités scolaires. C'est surtout à la construction des maisons d'école qu'ont été employées ou plutôt gaspillées les ressources communales.

La loi du 1er juin 1878, qui a institué la caisse des écoles, a mis à la charge des communes, à titre de dépenses obligatoires, les frais d'acquisition, d'installation et de constructions des locaux scolaires. L'article 15 de cette loi a décidé qu'à défaut d'un vote du conseil municipal ou sur son refus, un arrêté préfectoral pourvoierait d'office à ces dépenses, après avis conforme du conseil général.

C'était porter une grave atteinte au principe de l'autonomie communale, que de reconnaître au préfet le droit de pourvoir d'office à une dépense dont le budget de la commune devait supporter la charge. Toutefois l'intervention du conseil général constituait une garantie contre l'arbitraire administratif. Cette garantie a disparu avec la loi du 20 mars 1883, qui a permis aux préfets de se passer de l'avis conforme du conseil général, lorsqu'ils jugeront utile d'imposer, soit à une commune, soit à un hameau, la construction d'une école et de pourvoir d'office au payement de la dépense.

Dans l'état actuel de la législation, le préfet est donc le maître absolu; maître d'ordonner la construction de l'école, d'en fixer l'emplacement, de déterminer ses dimensions, d'approuver les plans et les devis, d'évaluer la dépense, de taxer la commune en conséquence, de l'obliger à recevoir les libéralités de l'État à titre de subvention et aussi à contracter des emprunts onéreux.

Il n'est pas inutile de rappeler, à ce propos, que le gouvernement républicain a supprimé dans notre organisation communale l'adjonction des plus imposés au conseil municipal. Ainsi, par une inconséquence qui donne à l'œuvre de nos législateurs un cachet

tout particulier, tandis que le gouvernement a été désarmé à l'égard des fantaisies dispendieuses des municipalités, il a acquis le droit d'imposer d'office les dépenses résultant de ses propres fantaisies. Réduit à l'impuissance lorsqu'il s'agit d'empêcher le gaspillage, il s'est réservé le moyen, dont nous allons voir qu'il a largement usé, de l'introduire dans les budgets communaux.

IV

Armé de la législation que nous venons de décrire, le gouvernement a poursuivi sans délai, ni trêve, ni relâche, l'exécution de son programme scolaire. On croyait fermement alors au mirage des plus-values fiscales et des excédents budgétaires. La fortune de la France semblait inépuisable et les ressources des contribuables infinies. Le Trésor apparaissait comme un tonneau sans fond que les Danaïdes seraient parvenues à combler, et que les plus folles prodigalités ne réussiraient pas à vider.

On s'est mis à reconstruire à grands frais des écoles suffisantes pour le besoin des populations, mais dont les dehors ne répondaient pas au goût pompeux de nos gouvernants. Les communes ont été mises en demeure de voter des fonds pour la construction de nouveaux locaux et d'abandonner les bâtiments, parfois très suffisants, ou que l'on aurait pu améliorer à peu de frais, pour élever des édifices presque somptueux. On voulait montrer aux familles l'importance qu'on attachait à l'instruction primaire, et agir sur les imaginations par le caractère grandiose des constructions. On voulait aussi supplanter les écoles libres, dont beaucoup de communes, guidées par des considérations tout à la fois morales et économiques, avaient fait des écoles publiques.

Pour atteindre ce but, l'administration pressait à tout prix la construction d'écoles nouvelles, là même où le besoin s'en faisait le moins sentir. Le ministre des finances, M. Tirard, en a fait l'aveu en ces termes, lors de la discussion du budget de 1883 : « Nous avons de grosses dépenses d'écoles, et il me revient de toutes parts qu'on dépense des sommes infiniment supérieures à celles qui sont absolument nécessaires. » C'est ainsi, par exemple, que, le 25 octobre 1881, le ministère de l'instruction publique adressait au préfet du Finistère une somme de 272,680 francs, pour être em-

ployée à la construction de maisons d'écoles dans l'arrondissement de Quimperlé, qui déclarait n'en avoir pas besoin.

Le gouvernement exhortait les communes à ne reculer devant aucun sacrifice pour acquérir la propriété des maisons d'école. « Il convient, lisons-nous dans une circulaire ministérielle en date de l'année dernière, que les communes qui ne se sont pas encore rendues maîtresses de maisons d'écoles, emploient tout ou partie du cinquième des revenus ordinaires, soit au payement des loyers des locaux scolaires, ou à l'indemnité de logement due à l'instituteur, soit à former le gage d'un emprunt pour la construction d'une maison d'école. » Un ministre de l'instruction publique, M. Duvaux, prescrivit qu'aucune subvention de l'État ne serait plus désormais accordée aux municipalités qui conserveraient des écoles prises à bail, sans contracter l'engagement de se rendre à bref délai propriétaires des locaux scolaires. Les communes qui, en affectant à l'école un immeuble tenu en location, limitaient ainsi l'étendue de leurs dépenses, se trouvèrent privées des libéralités du gouvernement.

La circulaire suivante, adressée par le préfet de Seine-et-Oise aux conseils municipaux de ce département, montre combien l'administration était prodigue de promesses, et avec quelle assurance elle disposait par avance des budgets de l'avenir. « Les communes, porte cette circulaire, en date du 24 avril 1882, les communes qui auront voté des subventions scolaires dont le centime n'excède pas 30 francs, auront droit, sur le crédit ouvert pour cet objet au ministère de l'instruction publique, à une subvention au moins égale au montant des subventions communales. »

Le gaspillage scolaire a été poussé si loin, que l'administration craignant que les inspecteurs primaires, malgré leur désir d'avancement, ne fissent pas assez pour convaincre les communes de la nécessité de bâtir des maisons d'école, leur a accordé une prime pour chaque école de leur arrondissement dont ils obtenaient la construction. Un arrêté ministériel, en date du 29 juin 1883, contient un article ainsi conçu :

« Art. 9. — Une indemnité de 100 francs sera allouée pour chaque projet de construction d'école à l'inspecteur primaire. Cette indemnité sera portée au devis. »

C'était un moyen efficace et certain de stimuler le zèle des inspecteurs, dont l'intérêt se trouvait ainsi en opposition avec celui des finances municipales.

On a stimulé également le zèle des communes, en leur persuadant que leur honneur était attaché à la possession d'un palais scolaire. C'est ce que fait ressortir M. Leyssenne, inspecteur général, dans un rapport sur la construction des maisons d'école érigées dans le ressort des académies de Clermont et de Lyon :

« Il n'est pas un voyageur, dit le rapport, pas un commerçant attiré par ses affaires dans ces parages, qui ne soit frappé de la coquetterie, du luxe relatif de ces maisons d'école. Les habitants des autres communes ne peuvent plus passer devant elles sans envie, et plus d'un conseil municipal retardataire a voté récemment ou va voter la reconstruction de son école pour ne pas déchoir à ses propres yeux en face des progrès de ses voisins. »

C'est ainsi que le palais scolaire est devenu la manie de ces pauvres communes qui s'épuisent pour loger pendant quelques heures leurs enfants dans des locaux qui leur feront prendre en dégoût la maison paternelle; c'est ainsi que l'on a développé jusque dans les hameaux le goût de ce luxe matériel qui, selon l'expression de M. le duc de Broglie, déguise mal l'indigence morale de l'enseignement.

Les communes qu'on sollicitait si vivement de voter des fonds pour les écoles ont cédé devant les promesses de subvention dont on se montrait prodigue. Sur la foi de ces promesses, elles se sont imposé des sacrifices bien supérieurs à leurs ressources. Or qu'arrive-t-il aujourd'hui? Les promesses faites si solennellement ne sont pas tenues. Les communes ont voté les subventions qu'on leur demandait, mais elles ne touchent pas celles que l'État leur avait garanties. En ce moment, les subventions dues par l'État pour l'année 1882 ne sont pas encore payées.

Lorsque les communes réclament auprès de l'administration préfectorale l'exécution des engagements pris envers elles, elles ne reçoivent pas de réponse. Le débiteur se dérobe ou répond : « Je ne puis satisfaire à mes engagements. » Tel est le sens de la déclaration que M. Fallières a faite au mois d'août dernier devant le conseil général de Lot-et-Garonne.

A un conseiller qui se plaignait amèrement que le gouvernement refusât à la ville d'Agen une subvention de 200,000 francs pour la création d'un lycée de filles, le ministre a répondu : « Le ministère peut mettre cette année 25 millions à la disposition des communes, mais les demandes s'étant élevées à la somme de 98 millions, on n'a pu y satisfaire. »

Nous comprenons l'embarras du gouvernement. Mais qu'on se mette à la place des communes, à qui l'on avait promis des subventions qu'on leur refuse aujourd'hui.

L'année dernière, la Chambre, sur la demande de M. Philippoteaux, avait obligé le gouvernement à aider quelques-unes d'entre elles. Mais cette année, M. Fallières les a averties par une circulaire qu'elles ne pouvaient pas compter sur le renouvellement d'une pareille libéralité. Le ministre invite dans cette circulaire tout le personnel enseignant, inspecteurs primaires et inspecteurs d'académie, sans parler des architectes départementaux et des préfets, à se livrer à une enquête minutieuse sur la situation matérielle de l'enseignement primaire. M. Fallières ne veut pas que les communes puissent concevoir la moindre équivoque sur le caractère de cette enquête. « Les fonctionnaires, dit-il, qui y prendront part ne devront laisser croire en aucune façon que cette consultation entraîne, dans la pensée du gouvernement, une promesse quelconque de subvention. Ce ne sont pas des engagements que nous voulons prendre, ce sont des renseignements. »

Quelle amère critique n'est-ce pas là de la conduite antérieure du gouvernement? La plupart des communes se trouvent en présence d'engagements qu'elles ont pris plus ou moins librement, mais auxquels il leur est impossible de se soustraire.

Cédant à la pression officielle, elles ont entrepris des travaux, fait venir des ouvriers, pris à leur solde des architectes : faudra-t-il donc suspendre toutes ces constructions et congédier tout ce monde? D'autres ont promis des augmentations à leurs instituteurs, et commencé même, grâce à la subvention de l'année dernière, à les payer sur le nouveau pied. Devront-elles, au risque de mécontenter ces pauvres fonctionnaires, les ramener aux maigres appointements qui leurs sont alloués par l'État? D'ailleurs, quand même les communes se résigneraient à l'une et l'autre de ces nécessités, elles n'en auraient pas le pouvoir. Elles ont inscrit à leur budget, pour l'instruction primaire, des centimes obligatoires qui font des francs, puisqu'ils s'élèvent parfois, ainsi que nous l'avons vu, au chiffre de 165 et même de 179.

Ce sont surtout les grandes villes, qui sont le plus cruellement déçues. L'une d'elles, le Havre, comptant sur une allocation de 180,000 francs, a accordé un supplément de traitement à deux cents membres du corps enseignant, établi des cours complémentaires, et

employé de cette façon, à 5000 francs près, la totalité de ses ressources, si bien que, si l'allocation escomptée d'avance vient à lui manquer, elle sera placée en face d'un déficit de 75,000 francs.

Un fait bien plus significatif encore vient de se produire à Toulon. Le conseil municipal, sommé de payer à l'État la dette que la ville avait contractée vis-à-vis de lui pour les dépenses de l'instruction primaire, a répondu qu'il lui était impossible de se libérer. Voici un extrait du procès-verbal de la séance :

« Le maire communique la lettre de M. le payeur général, demandant à la ville le remboursement d'une somme de 55,753 francs, pour les dépenses de l'instruction primaire en 1883, et faisant connaître qu'une somme de 50,000 francs, promise pour le même objet, doit être réservée.

« Le conseil décide que les ressources dont la ville peut disposer ne lui permettront pas d'opérer ce remboursement. »

Que va faire le gouvernement pour obliger Toulon à s'acquitter de ses engagements envers l'État? Enverra-t-il ses huissiers à la municipalité toulonnaise? Fera-t-il saisir les revenus de la ville? Mettra-t-il la main sur les produits de l'octroi? En vérité, M. Tirard doit être fort embarrassé. Quoi qu'il en soit, Toulon a donné un exemple qui sera certainement suivi. Il y a bien peu de communes, si humbles qu'elles soient, que l'État n'ait contraintes à dépenser de l'argent qu'elles n'avaient pas. Le gouvernement a fourni des plans superbes et a fait les avances nécessaires pour les mettre à exécution. Quand l'heure du remboursement arrivera, elles feront comme la ville de Toulon et se déclareront insolvables. Nous aurons la faillite des communes, en attendant celle de la République. Et si l'on tient compte que les lois scolaires, cette partie essentielle de la politique républicaine, sont à peine en vigueur, que déjà les communes et l'État s'en renvoient la charge et se déclarent hors d'état de la supporter, l'on se demande ce qu'il adviendra lorsque nous serons arrivés au plein de la dépense. Quant aux contribuables, ils n'ont point d'illusions à se faire, que le déficit soit dans le budget de la commune ou dans celui de l'État, peu importe ; ils auront la charge des impôts nouveaux et supporteront la faillite. Pas plus sur ce point que sur tant d'autres, ils n'échapperont aux désastres où les a acculés la République.

V

Nos gouvernants portent légèrement la responsabilité des millions qu'ils gaspillent. Pour ne pas être embarrassés de cet accroissement inouï de dépenses, ils ont pris le parti de s'en faire un titre de gloire. Aussi ne manifestent-ils point l'intention d'abandonner le programme dont l'achèvement, ainsi que nous l'avons vu, coûtera plus de 700 millions. Bien loin de diminuer nos budgets, c'est à les augmenter que le gouvernement s'applique avec la plus incroyable persistance. Nous en trouvons la preuve dans les paroles que M. Fallières a prononcées récemment dans un banquet qui lui était offert à Moissac. Après avoir proclamé que la loi sur l'instruction obligatoire et laïque est « la plus grande révolution pacifique qu'on ait vue en France depuis 1789 », il a déclaré « dédaigner les critiques » de ceux qui s'effrayent des dépenses, puis il a ajouté :

« Vous construisez, s'écrient-ils, de véritables palais. Eh bien! Je voudrais bien que cela pût être. Les véritables palais de la démocratie, ce sont les écoles!

« Le gouvernement est décidé à poursuivre son œuvre, malgré les critiques. Dans quinze jours, je déposerai une demande de crédits pour l'achèvement de notre outillage scolaire (1).

« Nous avons fait une enquête minutieuse, nous connaissons les besoins de la plus petite commune. Nous savons quel est le nombre de millions nécessaires pour mener l'œuvre à bonne fin, et ces millions, on nous les donnera, j'en ai l'assurance, sans hésitation aucune, on nous les donnera pour l'école, foyer de la démocratie. »

Ainsi l'on estime que le gouvernement construit trop, et M. Fallières de répondre qu'il construira bien davantage; qu'il construit à grands frais, et M. Fallières d'ajouter que les écoles sont les « véritables palais de la démocratie ». Poussé à tel point, l'amour du gaspillage est incurable; nous ajouterons qu'il est contagieux. Encouragé par les déclarations du ministre, M. Antonin Dubost,

(1) Fidèle à sa promesse, le ministre a déposé depuis que ces lignes sont écrites une demande de crédits, qui s'élève au chiffre de 629 millions. Aux termes du nouveau projet, les communes sont autorisées à emprunter pour les constructions d'écoles, et le gouvernement leur vient en aide par des subventions proportionnées à leur situation financière. Ce projet aura pour résultat de pousser encore les communes dans la voie des emprunts où beaucoup d'entre elles se trouvent embourbées pour de longues années.

rapporteur du budget de l'instruction publique, proclame la nécessité d'augmenter ce budget dont le chiffre, qui s'élève à 132 millions, ne lui paraît pas encore suffisant. Nous croyons devoir reproduire le passage suivant de son rapport, qui laisse entrevoir aux contribuables de terribles horizons.

« Pour tous ceux, dit M. Dubost, qui ont étudié les services actuels de l'instruction publique, qui se sont rendu compte de leurs besoins, de la nécessité de les développer, des conséquences régulières auxquelles leur développement conduira certainement, il est de toute évidence qu'à moins de suspendre indéfiniment le mouvement commencé, les dépenses annuelles exigeront, en une période de dix années environ, des augmentations de crédits, qui, d'exercice en exercice, s'élèveront à plus de 100 millions. C'est donc en face d'un budget de 240 à 250 millions que doivent résolument se placer les républicains soucieux de mener à bien l'œuvre entreprise. Sans doute, un tel chiffre peut éveiller quelques appréhensions et exiger de grands efforts ; mais nous pensons qu'il importe de le donner, parce que l'un des meilleurs moyens de résoudre les difficultés financières, c'est de les prévoir longtemps d'avance. »

Cette prévoyance fait grand honneur à la sagacité de M. Dubost, mais nous lui aurions su gré de nous dire comment on s'y prendra pour extraire des poches vides des contribuables les 100 nouveaux petits millions dont il déclare avoir besoin. Nous savions déjà, par la déclaration, véridique cette fois, que M. Jules Ferry a faite au mois d'octobre dernier, devant la commission du budget, que nous n'échapperons pas, après les élections, à de nouveaux impôts ; mais s'il est établi que ces impôts sont destinés à payer les frais de la politique scolaire du gouvernement, nous croyons que les contribuables seront doublement mécontents d'en supporter la charge.

Il n'est personne, en effet, en état de raisonner, qui ne soit aujourd'hui persuadé que cette politique coûte beaucoup plus qu'elle ne rapporte. A moins de fermer les yeux à l'évidence, on est obligé de reconnaître que les 100 millions d'augmentation annuelle des dépenses ordinaires, que les centimes additionnels de nos communes ou de nos départements, que le milliard de la caisse des écoles, n'ont pas eu pour résultat un développement correspondant de l'instruction publique.

On a englouti des millions dans des constructions qui ont enrichi les entrepreneurs et les architectes; on a édifié partout des palais scolaires; on a ruiné le pays en maçonnerie, et après ces prodigalités folles, le nombre des enfants qui ne reçoivent pas l'instruction primaire est de 300,000 au lieu de 400,000, chiffre auquel il s'élevait avant 1877. Était-il nécessaire, pour obtenir ce maigre résultat, de mettre nos finances en péril, et nos budgets en déficit?

On a décrété la gratuité de l'enseignement. Y a-t-il lieu de s'en faire un titre de gloire? Les anciennes écoles étaient gratuites pour ceux qui ne pouvaient pas payer; les nouvelles sont ruineuses pour les contribuables, qui les payent déjà par des centimes départementaux et communaux, et qui les payeront, bientôt aussi, par l'accroissement des impôts généraux. S'il y a eu progrès, ce n'est donc que dans les dépenses.

On a laïcisé les écoles; mais les électeurs, même les moins dévots, ne peuvent s'empêcher de convenir que cette laïcisation produit dans l'ordre financier des conséquences désastreuses, parallèles aux conséquences déplorables qu'elle produit dans l'ordre moral. Ils savent ce qu'il leur en coûte d'avoir substitué, à ces religieux qui se contentaient d'un traitement médiocre, parfois dérisoire, des maîtres et des maîtresses laïques, dont les prétentions croissent tous les jours.

Mais qu'importe la dépense, s'écrieront les sectaires de la libre pensée, si l'on est parvenu à détruire la foi dans la jeunesse française, si l'on a détourné les pères de famille de l'enseignement distribué dans les écoles chrétiennes. Eh bien! même sur ce terrain, les efforts de nos gouvernants sont demeurés stériles. De 1881 à 1883, les écoles congréganistes publiques ont perdu 51,417 élèves, mais les écoles congréganistes libres en ont gagné 55,173.

Ainsi, malgré les entraves de toutes sortes, les discussions de toute espèce, les persécutions de tout genre, les congréganistes ont gagné, à titre d'instituteurs libres, un chiffre d'élèves supérieur à celui qu'ils ont perdu par les laïcisations d'écoles publiques. Dans l'ensemble des salles d'asile ou écoles maternelles, les congréganistes élèvent, d'une part, deux fois plus d'enfants que les laïques, et, d'autre part, 100,000 enfants de plus qu'en 1867.

Si l'on n'a pu se débarrasser de la concurrence des maîtres congréganistes, a-t-on au moins réussi à améliorer la situation des instituteurs laïques? Ici encore, la statistique répond d'une façon négative. En 1879, on comptait 13,759 instituteurs et institutrices

ayant moins de 800 francs de traitement. En 1884, il y en a 30,690. En 1879, il y avait 17,788 instituteurs ou institutrices ayant de 800 francs à 1,000 francs de traitement. En 1884, on en compte 21,000! La République n'a donc pas augmenté les traitements des instituteurs. En leur enlevant les ressources nécessaires que beaucoup d'entre eux pouvaient tirer, soit de la mairie, soit de l'église, on a même diminué leurs maigres revenus, et l'on n'est pas en mesure de leur donner l'augmentation d'appointements qu'on leur avait promise par compensation.

Nous ne parlerons pas de l'enseignement secondaire pour lequel il n'a été rien fait. Nous nous bornerons à dire que les professeurs de l'Université n'ont pas été mieux traités que les instituteurs de village, et que la situation budgétaire des lycées qui, jusqu'à ces derniers temps, s'était maintenue prospère, a présenté, dès la fin de l'exercice 1883, un déficit de 663,766 francs.

En présence de ces résultats, on a donc le droit de conclure que la politique scolaire n'est pas mieux conduite que la politique coloniale; dans les deux cas, c'est la même incapacité brouillonne et stérile, même menace de banqueroute. La gloire de la République consiste à jeter l'argent par les fenêtres, pour faire moins bien que les gouvernements qui l'ont précédée; ni dans le ministère, ni dans les Chambres, on ne voit se dessiner la volonté de remettre les choses en l'état, d'en revenir aux sages pratiques de l'ordre et de l'économie. Une extravagante émulation de dépense, une frénésie contagieuse de gaspillage : voilà le spectacle que nous offrent les pouvoirs publics. Il est à craindre que le pays ne pourra pas échapper aux conséquences désastreuses des sottises accumulées par la coterie d'hallucinés qui nous gouverne; mais il faut espérer aussi que l'heure approche où la liberté, la justice, la conscience et le bon sens prendront une éclatante revanche.

Gabriel Ferrère.

LA CHAIRE CATHOLIQUE

ET

LES QUESTIONS SOCIALES (1)

La prédication ne date pas d'hier. Elle fit explosion il y a dix-neuf siècles, au jour de la Pentecôte, et se montra dès lors ce que nous la voyons aujourd'hui. Au sortir du Cénacle, en effet, elle parle toutes les langues, s'adresse à tous les peuples. Les Parthes, les Mèdes, les habitants de la Mésopotamie, de la Judée, de la Cappadoce, du Pont, de l'Asie, de Phrygie, de la Pamphilie, de l'Égypte, etc.,... l'entendent et s'en étonnent. Aujourd'hui les formes de la parole sainte sont plus multiples et plus variées encore; au fond, elle est toujours et partout la même : animée du même esprit, elle redit les mêmes vérités, accomplit la même mission et poursuit le même but. Elle doit nécessairement obéir à des règles inviolables et sacrées qui ont été, sans aucun doute, plus parfaitement observées aux époques glorieuses où elle brilla de toutes les splendeurs de l'éloquence.

Or, à ces époques, trouvons-nous quelque chose d'analogue à la conférence sociale? C'est ce qui nous reste à examiner.

La première de ces périodes glorieuses est certainement celle de ces Pères et de ces docteurs dont les noms sont présents à toutes les mémoires; c'est l'époque d'un saint Athanase, d'un saint Grégoire, d'un saint Basile, d'un saint Jean Chrysostome, pour l'Église grecque; d'un saint Hilaire, d'un saint Ambroise, d'un saint Augustin, d'un saint Jérôme, pour l'Église latine. Villemain nous a

(1) Voir la *Revue* du 1er février.

tracé, avec toutes les séductions de son style, le tableau de leur éloquence dans un livre que nos lecteurs connaissent. L'illustre professeur ne recherche guère, chez nos docteurs, que les beautés de la forme, une diction souvent élégante, toute chaude d'un enthousiasme jusque-là inconnu; des vues profondes sur le cœur humain, sur ses passions, ses grandeurs et ses faiblesses; une connaissance plus exacte de la société d'alors, de ses besoins, de ses aspirations et de ses souffrances. Le côté théologique lui échappe presque complètement. A peine soupçonne-t-il la haute autorité doctrinale de ces œuvres sublimes et charmantes sur lesquelles il nous ouvre de si piquants aperçus littéraires.

Il ne nous est pas permis, à nous, catholiques, de ne voir dans nos Pères et nos docteurs, que des écrivains plus ou moins remarquables, des orateurs éloquents, des peintres fidèles de leur époque, ni même des génies de premier ordre. Ils sont encore des témoins autorisés de notre foi, des hommes, ou plutôt des géants, suscités par la Providence, pour recueillir, non loin de la croix, des lèvres sincères et des mains ensanglantées de nos martyrs, la doctrine de Jésus-Christ : lorsque, du haut des chaires de leurs basiliques, ils interprètent cette doctrine, ce n'est pas seulement aux habitants d'Antioche, de Nazianze, de Constantinople, d'Hippone ou de Milan qu'ils s'adressent, mais à tous les siècles et à toutes les générations. Nous sommes tous leurs disciples; les prédicateurs de tous les âges et de tous les pays devront se former à leur école, et les écouter avec une suprême révérence avant de parler aux peuples. Ils demeureront jusqu'à la fin les oracles de l'Église elle-même, les organes de son propre et perpétuel enseignement. C'est à eux qu'il faut demander l'intelligence de la doctrine, de son extension, de ses limites, de son mode d'application et des moyens de la faire valoir. Les procédés qui se rapprocheront davantage de leurs procédés, seront les plus sûrs et d'ordinaire les plus efficaces.

De plus, ces Pères et ces docteurs se trouvèrent, eux aussi, en face des questions sociales. A entendre quelques-uns de nos contemporains, on dirait vraiment que toutes ces questions : origine, organisation et transmission du pouvoir; rapports du travail et du capital; patronat et assistance publique; propriété et paupérisme; constitution de la famille, autorité et droits paternels, etc., sont nées d'hier, et qu'avant nous, les générations humaines ne s'en sont jamais occupées. Comme si ces problèmes, à la fois moraux, poli-

tiques et économiques, ne s'étaient pas nécessairement posés à toutes les époques! Comme si toute nation civilisée n'avait pas été mise en demeure de leur trouver une solution! Sans doute ces problèmes affectent parmi nous des formes spéciales, inconnues, absolument nouvelles, qui se lient aux révolutions opérées par les découvertes modernes, aux relations internationales si promptes et si faciles, aux progrès de l'industrie, aux transformations morales et matérielles d'une partie de notre globe terrestre. Mais au fond et en réalité, ces problèmes sont toujours les mêmes.

Que de traits de ressemblance on pourrait noter entre l'état social à l'époque des Pères et le nôtre. Dans le monde romain, une centralisation puissante remettait aux mains de l'empereur, comme elle remet chez nous entre les mains de quelques politiciens sans valeur et sans probité, toutes les forces vives du pays. A tous les degrés de l'échelle administrative, des fonctionnaires avilis se montraient prêts à toutes les bassesses, parfois à tous les crimes. Une civilisation raffinée permettait aux riches un bien-être, un luxe, une corruption, qui dépassaient ce qui se voit parmi nous. Les classes inférieures revendiquaient leur place au soleil de la liberté; c'étaient ces esclaves émancipés par le christianisme, et leurs justes revendications n'étaient pas sans apporter quelques troubles dans cette société vieillie. Enfin, si la religion nouvelle exerçait une influence prépondérante dans le monde des âmes, « le monde administratif, nous dit M. Baunard, lui demeurait absolument fermé. Valentinien II, fatigué des dissensions religieuses des règnes précédents, avait pris le parti d'écarter entièrement la religion des affaires. Tout en étant, pour son compte, fermement fidèle au culte catholique, il était décidé à ne pas s'occuper de celui-là plus que des autres, et à ne rattacher sa politique à aucun ».

On le voit, le problème social était alors aussi compliqué, aussi ardu, aussi difficile à trancher que de nos jours.

Comment les Pères et les docteurs si haut et si bien placés pour tout voir, tout apprécier et tout juger, ne l'auraient-ils pas aperçu? Comment un saint Ambroise, par exemple, né d'une famille consulaire, initié à toutes les sciences politiques, économiques et administratives de son époque, gouverneur de la Ligurie et de la province Émilienne, n'en aurait-il pas eu souci? Comment n'aurait-il pas porté cette noble préoccupation sur le siège de Milan, où il fut élevé en dépit de ses résistances acharnées? Notons que la dignité épis-

copale n'avait fait qu'accroître son influence. Valentinien mourant lui confia la tutelle de ses deux fils, Valentinien III et Gratien. Un peu plus tard, Ambroise arrêtait, au seuil de l'Italie, le tyran Maxime, qui se disposait à la ravager; et au seuil de sa basilique, le grand Théodose, qu'il condamnait à la pénitence publique pour avoir noyé dans le sang la révolte des Thessaloniciens.

A l'autre extrémité du monde, saint Jean Chrysostome, assis malgré lui, comme Ambroise, sur le siège de Constantinople, exerçait une influence plus grande encore. Après avoir rendu à la cour et à l'empire les plus signalés services, il est saisi par ordre d'Arcade jaloux de son prestige, est arraché à son Église et jeté en exil. Le peuple se soulève, oblige Arcade à rapporter son édit de proscription et prépare à Chrysostome la plus splendide ovation qui fût jamais. C'était la nuit; des foules immenses se pressaient sur les deux rives du Bosphore; les flots tranquilles de cette mer délicieuse s'étaient couverts, comme par enchantement, de barques innombrables qui se croisaient et promenaient en tous sens leurs feux, tandis que des milliers d'astres étincelaient dans les sereines profondeurs du ciel. Lorsque Chrysostome quitta le rivage asiatique, les populations, accourues pour être témoins de son départ, poussèrent d'unanimes et toutes-puissantes acclamations qui, répercutées par je ne sais combien d'échos, retentirent jusque sur la côte européenne. Cent mille hommes y répondirent, cent mille hommes qui attendaient le grand évêque pour le reconduire, avec des cierges allumés et au chant des psaumes et des cantiques, à sa modeste demeure. Arcade, caché au fond de son palais, dut abaisser alors un mélancolique regard sur les insignes impériaux. Son sceptre lui parut, sans doute, un insignifiant bâton doré! Le vrai sceptre était passé aux mains de Chrysostome, empereur des âmes par la grâce de Dieu et la volonté du peuple, par le prestige de son éloquence, et aussi en vertu de cette dignité épiscopale qui aurait dû toujours, au sein de cette ville de Byzance, revendiquer son indépendance avec cette fière intrépidité.

De tous les Pères, saint Jean Chrysostome et saint Ambroise sont ceux qui ont peut-être le plus prêché. Presque tous les livres de l'évêque de Milan ont été parlés avant d'être écrits. Les œuvres immenses de Chrysostome sont composées presque exclusivement de sermons. Ce sont des commentaires sur les différentes parties de la sainte Écriture adressés au peuple d'Antioche ou de la ville impériale.

Ces deux puissants orateurs ont-ils traité, du haut de leur retentissante tribune, quelques-unes de ces questions sociales et économiques que nous avons déjà énumérées? Tout semblait les y pousser : les inénarrables souffrances qui agitaient alors toutes les classes ; les imbéciles tracasseries d'un pouvoir faible et violent ; les sympathies dont ils étaient entourés, le poids et l'influence de chacune de leurs paroles. Quoi qu'il en soit de ces circonstances véritablement inouïes qui ne se reproduiront peut-être jamais, la prédication sociale, telle que nous l'avons entendue de nos jours, fut totalement inconnue aux Pères et aux docteurs du quatrième et du cinquième siècle. Ils expliquent, avec une liberté qu'aucune menace ne fera fléchir, les principes de la morale chrétienne. Saint Jean Chrysostome les développe, avec cette abondance de métaphores, ce luxe d'images, ce coloris asiatique qu'aimaient les populations auxquelles il s'adressait. Tous deux flagellent le vice sitôt qu'ils l'aperçoivent. Ce qu'ils visent pour l'ordinaire, ce sont les besoins présents et immédiats de leurs auditeurs. Cela n'empêche qu'ils ne fournissent en même temps à la société tout entière ces principes de droit naturel qui seront éternellement la base de toute civilisation, ces lois qui présideront à toutes les évolutions sociales de l'avenir, et dont tous les systèmes économiques devront s'inspirer. Mais ces lois appartiennent à cette morale sociale qui est la sphère propre dans laquelle doit se mouvoir, selon nous, le prédicateur. Si nous ne nous trompons, nos Pères et nos docteurs n'en sortirent jamais.

Pour prouver qu'il en est ainsi, il nous serait facile, en nous aidant des tables patristiques de Migne, de faire étalage de cette érudition, qui aujourd'hui ne coûte aucun effort. Nous citerions quantité de textes, afin d'établir que, sur ces questions plus économiques que religieuses, les Pères n'ont jamais franchi la ligne de démarcation que nous avons indiquée. Mais on nous répondrait peut-être que nos citations ont été choisies sous l'empire d'une idée préconçue, et qu'en cherchant bien, on pourrait en trouver de décisives dans un sens opposé.

Nous aimons mieux invoquer un argument préjudiciel qui, à notre avis, tranchera le débat, sans que nous ayons à entrer en de plus amples détails. Si nous sommes exposés à mal lire les Pères et à les citer d'une façon défectueuse parce qu'elle serait intéressée, nos théologiens de tous les siècles les ont bien lus, je suppose ; ils se sont appliqués à extraire, sur chaque sujet, la quintessence de leurs

enseignements, afin d'en enrichir la science catholique. Or qui oserait soutenir que, dans cette science, se rencontrent une économie politique quelconque, des solutions officielles et, par suite, obligatoires pour tous les croyants, de ces questions sociales débattues à l'heure présente? Si cette économie sociale n'est pas partie intégrante de la science catholique, telle qu'elle est formulée dans nos théologiens, c'est qu'elle n'est pas dans les Pères et les docteurs du quatrième et du cinquième siècle.

De fait les Pères n'ont pas abordé ces questions.

La conclusion que j'en tire est celle-ci : puisque la prédication sociale n'a pas retenti dans cette église de Saint-Pierre et Saint-Paul, où l'impératrice Eudoxie, l'odieuse persécutrice de Chrysostome, venait implorer son pardon, et où le magnanime évêque la recommandait aux sympathies de ses auditeurs; puisque la prédication sociale n'a pas retenti dans cette basilique Portienne, où le peuple de Milan défendait saint Ambroise contre les sicaires de l'implacable Justine, où les soldats se mêlaient aux marchands, pour lui faire de leurs poitrines un vivant rempart, où les infirmes et les malades se faisaient apporter, au risque d'être foulés sous les pieds de la cavalerie impériale, dont cette basilique était cernée, c'est que cette prédication ne pouvait être un élément de régénération pour cette société mourante; c'est que jamais elle ne s'introduira légitimement dans nos chaires, ni ne fera partie de l'enseignement qui s'y donne.

Cette conclusion paraîtra peut-être excessive et prématurée à quelques-uns de nos lecteurs. « Est-ce que les Pères ont tout vu, se diront-ils; et après eux n'y a-t-il donc plus rien à découvrir et à mettre en lumière? N'y a-t-il pas eu, au sein de l'Église, un progrès doctrinal qui se manifeste dans tous les documents ecclésiastiques, notamment dans les décrets de nos conciles généraux et particuliers, dans les studieux travaux de nos écoles? Le livre de la Révélation a de telles profondeurs que, jusqu'à la fin des siècles, on y découvrira du nouveau. Les principes contenus dans ce livre sont d'une telle fécondité, que peut-être toutes les conséquences légitimes n'en seront jamais complètement aperçues ici-bas. Au ciel seulement la lumière immanente des formules révélées jaillira dans toute sa splendeur. N'est-il pas naturel de penser qu'en trois ou quatre siècles les principes chrétiens n'ont point eu le temps de produire tous leurs fruits, d'engendrer cette économie sociale dont on ne

trouve aucune trace dans les Pères? Attendez que le pouvoir se soit organisé, que les classes se soient ordonnées entre elles d'après les règles de l'Évangile, que le capital et le travail se soient unis et embrassés dans une harmonie parfaite, que les corporations aient eu le temps de naître, qu'une économie sociale chrétienne se soit installée définitivement; et l'Église, donnant une sanction suprême à ce qu'elle aura elle-même créé, éclairera d'une indéfectible lumière l'ensemble et les détails de cette économie nouvelle, en dégagera et en formulera les lois. Alors, aux questions morales, dans lesquelles les Pères et les docteurs du quatrième et du cinquième siècle furent contraints de se renfermer, s'ajouteront les questions sociales et économiques véritablement chrétiennes. La sphère de l'enseignement officiel se sera dilatée; des éléments nouveaux y seront entrés pour jamais. La prédication sociale sera inaugurée... »

Si ce programme a été sur le point de se réaliser, c'est bien au moyen âge, surtout dans ce treizième siècle, qui en fut comme l'apogée. Un livre remarquable a été écrit, il y a vingt ans à peu près, sur la prédication au treizième siècle. M. Lecoy de la Marche, l'auteur de cet intéressant travail, a puisé à toutes les sources. Non seulement il a lu tout ce qui avait été imprimé des sermons de cette époque, mais il a compulsé plus de quatre cents manuscrits jusque-là enfouis dans nos bibliothèques. Nos lecteurs, qui connaissent la merveilleuse activité intellectuelle du treizième siècle, le mouvement d'idées qui se manifesta alors dans ces grandes universités fréquentées par d'innombrables étudiants, la hardiesse, la sagacité pénétrante avec lesquelles toutes les questions y étaient débattues et approfondies, ne s'étonneront point de voir les travaux de la chaire si multipliés. Ce qui nous étonne, nous, c'est qu'ils ne soient pas plus nombreux. Beaucoup ont été détruits sans doute ou dorment ensevelis dans la poussière des bibliothèques.

Quoi qu'il en soit, le savant professeur de l'Institut catholique de Paris nous a révélé, croyons-nous, la vraie physionomie de la prédication au moyen âge. Il y a dans son livre des notions curieuses sur les prédicateurs de tous ordres : séculiers et réguliers, cardinaux, évêques, curés, chanoines, chantres, chanceliers, docteurs en Sorbonne, dominicains, franciscains, cisterciens, bénédictins, etc. Après les notices biographiques sur les orateurs viennent les analyses des sermons, des révélations piquantes sur la composition des

auditoires, leur attitude, les interruptions qu'ils se permettaient. Qu'on lise avec une particulière attention le chapitre où sont énumérés et appréciés les différents genres de sermons, sermons sacrés, sermons du dimanche, sermons de saints, sermons *ad status*, oraisons funèbres, etc. Nous avons en vain cherché, parmi ces formes diverses que prenait la parole sainte, quelque chose qui ressemblât à la prédication sociale d'aujourd'hui. Nous n'en avons pas trouvé la moindre trace. L'enseignement de la chaire n'a pas varié sous ce rapport depuis le quatrième siècle; c'est la même méthode appliquée avec une désinvolture, parfois avec une trivialité qui eût certainement choqué nos docteurs. Ah! certes, ils ne se gênaient guère, ces sermonneurs du moyen âge! Toutes les classes de la société passaient sous leurs verges, les clercs et les évêques eux-mêmes, les rois et les nobles, les marchands et les usuriers, les marins et les artisans, les officiers et les légistes, etc. A chacun ils disaient son fait avec une ironie mordante, et je ne sais quel tour anecdotique qu'il est difficile d'oublier.

Ne leur demandez pas des thèses sur le pouvoir, sur l'organisation du travail et le patronat, sur le régime des successions, le régime corporatif ou la liberté testamentaire; ils n'en ont aucune. Çà et là, lorsque l'occasion s'offre, ils exprimeront, sur quelques-uns de ces points, les idées courantes, mais en peu de mots et sans avoir la moindre prétention de faire sortir de l'Évangile une doctrine quelconque concernant ces différents sujets.

Cependant ces prédicateurs ont dû être, à leur tour, sollicités par les événements eux-mêmes à traiter certaines questions d'économie sociale fort débattues alors... N'était-ce pas l'époque où les communes arrachaient à leurs seigneurs ces chartes, authentiques déclarations de leurs droits, dont nos bibliothèques sont remplies? Cette émancipation ne se fit point sans troubles. Il y eut beaucoup de sang versé. L'Église intervenait le plus souvent; on signait la paix sous ses auspices, et elle était constituée, par le double assentiment des parties belligérantes, la gardienne et l'interprète de ces chartes d'émancipation qu'elle avait beaucoup de peine à faire respecter.

Ce rôle était le sien depuis longtemps déjà.

Tout le monde se rappelle ce touchant épisode de l'histoire du douzième siècle. Amaigri par les austérités et dévoré par la fièvre, saint Bernard était étendu sur sa pauvre couche, dans une étroite

cellule de Cîteaux. Déjà il râlait et ses disciples l'entouraient, les yeux pleins de larmes, lorsqu'un illustre personnage fut introduit. Ce personnage avait, lui aussi, le front chargé de soucis; sa soutane était boueuse et déchirée; il avait marché nuit et jour par d'impraticables chemins. C'était l'archevêque de Trèves. Les bourgeois de Metz dont il était métropolitain, aidés des marchands et du petit peuple, s'étaient constitués en commune et avaient demandé une charte d'affranchissement que les seigneurs leur avaient refusée. Les deux partis en étaient venus aux mains et menaçaient de s'exterminer, « si bien que le pauvre archevêque n'eût plus eu qu'à enterrer des morts ». Il venait supplier le grand thaumaturge d'intervenir et d'arracher les armes des mains de ses ouailles. « Bernard se leva, nous raconte un vieux chroniqueur, et sentit ses os se raffermir dans tout son corps. » Il partit aussitôt.

Les deux armées campaient sur les bords opposés de la Moselle. Le saint s'établit dans un îlot, au milieu du fleuve. Il s'abouche avec les chefs, les touche, les apaise et les jette dans les bras les uns des autres, au nom des principes d'amour et de charité écrits dans l'Évangile. Il repart ensuite, leur abandonnant le soin de donner à leur arrangement la forme qu'ils jugeraient convenable. Bernard leur avait fait de la morale sociale, sans entrer dans ces questions économiques qui, variables et changeantes comme les circonstances et les temps, n'entreront jamais dans l'immuable et infaillible enseignement que l'Église distribue à tous au nom de Dieu.

L'époque la plus glorieuse pour l'éloquence de la chaire, du moins dans notre pays, c'est certainement le dix-septième siècle. Nous devons même dire que le sermon, tel qu'il est encore compris et pratiqué, est de création française. Bossuet et Bourdaloue en sont les véritables auteurs.

Tout a été dit sur ces deux hommes. Bossuet est l'orateur dogmatique par excellence; Bourdaloue, le plus éminent des moralistes.

Bossuet portait dans son vaste et puissant esprit l'antiquité chrétienne tout entière. Une étude longue et approfondie des saintes Écritures lui avait donné cette sublimité, cette force, cet éclat de pensée, ces tours hardis et étranges qui étonnent et subjuguent. Douze années durant, il avait vécu dans la compagnie des premiers Pères et des grands docteurs. Il semble avoir emprunté à saint Augustin sa profondeur, son imagination, l'universalité de ses connaissances; à saint Jean Chrysostome, son élan et sa fécondité; à

saint Grégoire de Nazianze, un peu de sa tendresse; à saint Ambroise, son sens pastoral. Quelque point de doctrine qu'il traitât, sa sûre mémoire lui fournissait à l'instant ce que les Pères en avaient écrit. Il les évoquait pour ainsi dire de leur tombe, et tous venaient successivement déposer en faveur de la vérité qu'il voulait établir. Aujourd'hui encore, il les fait revivre devant nous. Dialecticien aussi robuste que les scolastiques, il argumente à sa manière, sans aucune des subtilités de l'école. Son abondante théologie est imprégnée de ce rare bon sens, qui, d'après l'une de ses paroles, forme la moitié du génie et se rencontre chez lui plus ferme et plus élevé que chez aucun autre. Sa manière habituelle est de se placer aux entrailles du dogme; il élague tout ce qui est opinion ou argutie, pour ne retenir que la moelle, la pure et forte substance. Pour expliquer et défendre la vérité révélée, il fait appel à toutes les sciences connues de son temps, car l'universalité est l'un des traits de son esprit. Nous le voyons tout à la fois anatomiste, métaphysicien et psychologue, dans son *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même;* controversiste, dans son *Histoire des variations;* publiciste et homme de gouvernement, dans sa politique tirée de l'Écriture sainte; historien, dans cet incomparable chef-d'œuvre où il déroule la suite de la religion et des empires, nous fait assister aux conseils de la Providence, et nous dévoile les secrets ressorts par lesquels elle meut les hommes et les choses; philologue, dans cette grammaire qu'il prépare pour son élève le grand Dauphin; ascète, dans ses discussions avec Fénelon et dans ses lettres spirituelles; catéchiste enfin, dans les traités élémentaires qu'il écrit pour les enfants de son diocèse.

Lorsqu'on lit attentivement certaines pages de nos conciles, le chapitre sur la justification, par exemple, dans le concile de Trente, ou bien certaines bulles dogmatiques des papes, et qu'on les compare aux plus belles pages écrites par le génie de l'homme, on sent immédiatement une différence infinie. On est comme saisi par un souffle tout-puissant et emporté sur ces hauteurs que la raison toute seule n'atteint pas. Il vous semble entendre, au-dessus de votre tête, les battements d'aile de la mystérieuse colombe qui planait sur les eaux du Jourdain, lorsque le Sauveur y descendit. Cette impression étrange, je l'ai ressentie en étudiant Bossuet. Cet homme me ravit; il est à mes yeux la personnification vivante de la Tradition catholique. En l'écoutant, je ne sais qu'admirer le plus,

de la sublimité de nos dogmes ou de la sublimité du génie qui me les explique.

Un esprit ainsi fait se plaisait tout naturellement à exposer, devant les fidèles, ce qu'il y a de plus haut dans les mystères chrétiens. Sa prédication devait être dogmatique. Cependant elle demeura toujours d'une clarté et d'une simplicité admirables. Ici, rien d'apprêté ni de convenu; point d'argumentation savante et cherchée. Les idées viennent d'elles-mêmes et sortent du fond du sujet; elles se succèdent dans un lumineux et naturel enchaînement.

Un purisme sans goût relève çà et là des incorrections. A mes yeux, ces incorrections donnent un charme de plus à la diction de l'orateur; elles sont comme la marque caractéristique du style parlé qui doit nécessairement différer du style écrit.

On sait que l'évêque de Meaux n'arrêtait souvent que les idées principales, et s'abandonnait pour le reste aux libres mouvements de son génie.

Bossuet est complété par Bourdaloue, le plus éminent des moralistes. Celui-ci commence d'ordinaire par un large et ferme exposé de principes, pris aux entrailles même de la révélation. C'est la partie dogmatique qui éclairera tout le reste. Il en déduit ensuite toutes les conclusions légitimes qu'il applique ingénieusement à tous les états, à toutes les situations où peuvent se trouver ses auditeurs. Il cherche dans une étude approfondie du cœur humain les obstacles à l'observation de la loi qu'il prêche. Ce que le moraliste a commencé, le psychologue l'achève en entrant dans l'analyse fine, délicate, de ces passions qui sont comme les ressorts de l'activité humaine. Tout a été dit sur la peinture morale telle que la comprend Bourdaloue. Ce n'est pas, au jugement de M. Feugère, « la prompte intuition de Bossuet qui, d'un coup d'œil, entre jusqu'au fond de l'âme, perce tous les voiles, illumine d'une sublime clarté l'abîme infini, les profondes retraites du cœur de l'homme ». Mais si Bourdaloue voit de moins haut, son regard est plus patient, plus attentif. Il s'arrête sur les détails, sur les nuances, et les saisit plus exactement. Bossuet se contente souvent d'indiquer les obligations qui sortent de ses grandes et lumineuses expositions doctrinales. On dirait qu'il ne lui sied pas de nous parler trop longuement de nous. Quand il a touché terre, il rebondit d'instinct vers les sphères supérieures où il se plaît, et il recommence à narrer les mystères divins. Tout autre est le procédé de Bourdaloue; il insiste sur la partie

morale de l'enseignement catholique; il la commente, la développe et nous poursuit si bien qu'il nous est impossible de lui échapper. Il n'est satisfait que quand les auditeurs sont contraints de se frapper la poitrine, au ressouvenir de leurs trop évidentes prévarications et ont pris la résolution de mieux vivre.

La prédication de Bourdaloue est éminemment pratique et utile. Jamais orateur n'a atteint plus sûrement le but moral, la réforme et la sanctification des âmes. Je la trouve, à ce point de vue, supérieure à celle de Bossuet. Elle a aussi l'incomparable avantage d'être plus humaine, plus accessible. Il sera toujours plus facile d'entretenir les hommes d'eux-mêmes que des mystères divins. C'est là, si je ne me trompe, l'une des causes qui assurèrent à Bourdaloue un succès que, selon quelques-uns, Bossuet ne connut point au même degré, en dépit de sa supériorité, je devrais peut-être dire, à cause de sa supériorité elle-même.

Ni le grand dogmatique, ni le moraliste éminent n'ont inventé la prédication sociale. Eux aussi ne sortirent point de la mesure gardée par les Pères et les orateurs du moyen âge. La pensée ne leur vint pas de porter dans la chaire du dix-septième siècle ces questions sociales, qu'ils n'ignoraient nullement, vers lesquelles leur attention dut être bien des fois appelée.

Bossuet n'a-t-il pas écrit ce que l'on nommerait aujourd'hui un cours de sociologie, je veux dire sa *Politique tirée de l'Écriture sainte?* Sans doute, ce travail diffère profondément des leçons d'économie politique, telles qu'elles se font au collège de France, ou à notre Institut catholique. Aujourd'hui les faits sociaux sont plus étudiés, mieux analysés. Les statistiques s'étalent dans un luxe que ne connut point l'érudition, pourtant très vaste, de Bossuet. Nos moyens d'information sont autrement nombreux et puissants qu'au dix-septième siècle. Les relations qui existent entre toutes les parties du monde, le besoin de publicité qui se fait sentir un peu partout, permettent à l'érudit de collectionner des renseignements tellement multiples que l'esprit en est comme écrasé. Il y a là peut-être un progrès (?) qui a modifié la physionomie extérieure de la science économique, mais la structure interne de nos sociétés n'a pas changé depuis le dix-septième siècle; leurs organes essentiels sont les mêmes, sous des noms un peu différents; les lois qui président à leur fonctionnement ne peuvent varier, elles sont éternelles. Ce sont ces lois que Bossuet recherche, ces organes

qu'il décrit; il étudie cette structure interne. Il passe successivement en revue le gouvernement, la législation, la justice, la guerre, les finances, le commerce, les impôts, etc. Lorsqu'il enseignait le Dauphin, le grand esprit de Bossuet était donc préoccupé des questions sociales.

Portera-t-il dans la chaire quelques-unes de ces préoccupations? Abordera-t-il certains côtés de ces questions? Y aura-t-il, dans les formes variées que sa parole revêtira, quelque chose d'analogue aux conférences que nous avons entendues?

Les œuvres oratoires de Bossuet remplissent plusieurs volumes. Elles se divisent en trois parties principales : les panégyriques et oraisons funèbres; les sermons pour l'Avent et le Carême; enfin, les sermons de fête. A cette dernière catégorie se rattachent les nombreux et admirables sermons sur la sainte Vierge, où se manifeste la tendre et filiale dévotion de ce sublime esprit pour la Mère de Dieu. Que l'on parcoure toutes les parties de ce vaste monument, on n'y trouvera rien autre chose que ce que nous avons vu dans les Pères et les docteurs du quatrième et du cinquième siècle, chez les prédicateurs du moyen âge.

Bossuet, si profondément attaché au régime glorieux qui semblait affermi pour des siècles, fasciné à l'excès par cette majesté royale à laquelle il fit, dans l'assemblée de 1682, de trop larges concessions, et subordonna l'action et l'influence de l'Église, Bossuet aurait dû, ce me semble, en vertu de ses tendances gallicanes, être porté à consacrer, par un enseignement officiel, certains points de l'économie politique en vigueur. Sa grande parole, tombant du haut de la chaire chrétienne, alors si respectée, aurait donné aux solutions déjà acceptées de tous, au régime corporatif, par exemple, aux relations établies entre le travail et le capital, une autorité merveilleuse et comme un caractère sacré. Il n'en fut rien. Au lieu de se perdre dans ces faits contingents et variables, l'Aigle de Meaux se plaît dans les hautes régions des principes ; au lieu de descendre dans cette sphère inférieure, où il y a trop d'ombres, où s'élèvent tôt ou tard tant de contestations et de débats, il monte vers le soleil et se joue dans la lumière.

Bourdaloue n'agit pas autrement. M. Anatole Feugère a écrit sur l'éloquent Jésuite un livre de haute valeur. Tout y est apprécié avec une sagacité consciencieuse, les procédés, la méthode, la composition, le ton, le style, l'action et la doctrine elle-même. Le

patient érudit consacre un paragraphe assez long à ce qu'il appelle la politique de Bourdaloue. Il a recherché dans les sermons si nombreux de l'orateur tous les passages qui ont trait au pouvoir des rois, à leurs droits, leurs devoirs, leur responsabilité, à l'inégalité des conditions, au but providentiel de la richesse, à l'obligation de l'aumône. M. Feugère résume et condense tous ces passages avec son exactitude habituelle; si bien que nous avons, dans ces quelques pages, toute la doctrine de Bourdaloue sur plusieurs points de cette morale sociale, qui confine à l'économie politique, et pour laquelle nos conférenciers ont une prédilection particulière. Qu'on lise avec attention ces quelques pages, et l'on verra que Bourdaloue s'est tenu à peu près exactement dans les mêmes limites que les Pères et les prédicateurs du moyen âge.

Seule, la théorie sur le pouvoir s'est, nous l'avouons, quelque peu modifiée.

Bourdaloue, comme Bossuet et tout le dix-septième siècle, a subi la fascination que le grand roi exerçait autour de lui. Non seulement il constate l'origine divine du pouvoir, mais il va beaucoup plus loin. Écoutons M. Feugère : « Régnant sans partage, Dieu règne sans contrôle. Qui peut demander des comptes à Dieu? L'autorité humaine, délégation de l'autorité divine, a le même caractère; elle est absolue par nature. Le supérieur n'a point de comptes à rendre à l'inférieur. Les souverains de la terre ont le pouvoir de faire des lois sans être obligés à dire pourquoi; leur bon plaisir suffit pour autoriser les ordres qu'ils portent, sans que leurs sujets en puissent demander d'autres raisons. (Sermon sur la sagesse et la douceur de la loi chrétienne.) Mais si l'indépendance du souverain dans ses rapports avec ses sujets est entière, s'il est absolument irresponsable vis-à-vis de son peuple, sa dépendance et sa responsabilité à l'égard de Dieu n'en sont que plus rigoureuses; son pouvoir illimité du côté de la terre est, du côté du ciel, une étroite et lourde sujétion (1). »

Ces idées sont propres au dix-septième siècle tout entier.

M. Feugère a soin de nous avertir que Bourdaloue n'a nulle part

(1) Cette sujétion, Bourdaloue la rappelait à Louis XIV, en des termes qui feraient rugir aujourd'hui nos politiciens opportunistes et radicaux. Les moindres avortons du suffrage populaire les estimeraient attentatoires à la souveraineté démocratique, plus susceptible que l'absolutisme du grand roi. Si l'on veut être édifié sur ce sujet, on n'a qu'à lire le fort beau travail de M. Louis Veuillot : *Molière et Bourdaloue*. Le chapitre IIIe est particulièrement instructif.

exposé cette théorie d'une façon expresse et suivie; qu'elle se trouve seulement disséminée çà et là dans ses œuvres. Or, il y a, à notre avis, une différence immense entre l'énoncé systématique d'une doctrine formant le fond de tout un discours, et des idées éparses à travers sept ou huit volumes de sermons. « Sans doute, dirons-nous encore avec M. Feugère, cette théorie se trouve chez Bourdaloue et nous laisse voir ce qu'il pense sur la nature, les droits et les devoirs de la souveraineté. » Mais si Bourdaloue eût traité ce sujet *ex professo*, comme l'on dit dans l'école, peut-être eût-il établi lui-même une différence entre ses idées personnelles, si certaines qu'elles lui parussent, et la doctrine qu'il était en droit d'imposer à ses auditeurs, au nom du Dieu dont il était le ministre. Il se serait souvenu des théories différentes, professées dans les universités, et parfois dans les chaires du moyen âge. Humbert de Romans ne disait-il pas « que les parlements qui se tiennent à des époques fixes, et où se réunissent, avec les conseillers de la couronne, une foule de seigneurs et d'évêques, sont institués pour concourir *activement* au gouvernement de l'État. Leur mission est triple : elle consiste à expédier, après mûre délibération, les affaires importantes, à recevoir les comptes des officiers royaux, à régler la marche générale du gouvernement (1) ».

En tout cas, nous n'admettons point que nos conférenciers puissent s'autoriser du nom et de l'exemple du grand orateur. Si nombreuses soient-elles, les citations analogues à celles de M. Feugère ne feront pas que la prédication de Bourdaloue ne garde, d'une façon constante, un caractère absolument dogmatique et moral, exclusivement chrétien. Quelle similitude y a-t-il donc entre les sermons où se trouvent émises en passant ces idées sur le pouvoir, et les élucubrations sociales et économiques que nous avons tant de fois entendues? Qu'on nous cite un seul discours où Bourdaloue ait traité directement et explicitement l'une de ces questions controversées.

En lisant les deux grands orateurs du dix-septième siècle, je me suis souvent demandé quelles modifications ils apporteraient à leur parole, s'ils paraissaient aujourd'hui dans nos chaires. Ces modifications seraient, croyons-nous, toutes de surface. Leur manière demeurerait la même dans ses qualités essentielles. Le dogme et la

(1) *Maxima*. Bibl. Patr., XXV, 559.

morale seraient le fond exclusif de leur enseignement. Les questions sociales et économiques en seraient rigoureusement exclues. Leur imperturbable bon sens établirait le départ entre ces questions et cette morale sociale que nous avons rencontrée dans la prédication de toutes les époques. Les applications seules varieraient comme nos besoins ont varié.

Au lieu de nous décrire, avec son implacable sévérité, les vices des grands, leurs ambitions, leurs intrigues, leur esprit de hauteur et d'autorité jalouse, et en même temps leur bassesse et leur servilité pour capter les faveurs du maître qui trônait dans les splendeurs de Versailles; au lieu de tracer le tableau de la cour, son luxe, sa corruption raffinée et élégante, son oisiveté, ses divertissements, son incorrigible immoralité, Bourdaloue s'établirait au centre de notre démocratie, y saisirait les mêmes passions, nous les montrerait aussi basses, aussi hideuses, plus malfaisantes et plus désorganisatrices. A la lumière du *Syllabus*, il pénétrerait dans les recoins de cette société, mettrait à nu les plaies qui la dévorent. Avec sa vigoureuse dialectique, il exposerait les règles de la morale chrétienne, en poursuivrait l'application à tous les détails de la vie publique et sociale, comme de la vie privée et domestique. N'ayez crainte, son enseignement demeurerait exclusivement chrétien. Il répudierait les formes prétentieuses, les vagues généralisations historiques et sociologiques. Tout y serait clair, précis, indiscutable, fortement appuyé sur les principes. Pas une obligation ne serait imposée sans que les motifs de la pratiquer n'apparussent aussitôt.

En un mot, Bourdaloue serait le dialecticien et le moraliste que nous connaissons; jamais il ne consentirait à devenir un simple conférencier ou un professeur d'histoire ou d'économie politique.

Nos lecteurs se méprendraient étrangement sur notre pensée, s'ils concluaient de ce qui précède que nous n'attachons pas la plus haute importance à toutes les questions sociales qui se débattent aujourd'hui. Nous croyons au contraire que les catholiques ne s'en préoccuperont jamais assez. Leur devoir est de les étudier à fond et de leur trouver des solutions qui sauvegardent les intérêts religieux. Il leur appartient de préparer les éléments d'une économie sociale chrétienne. Si la France doit se relever de ses abaissements actuels, il faut que le gouvernement qui entreprendra l'œuvre de restauration

trouve ces éléments sous sa main et n'ait plus qu'à les utiliser, à les mettre en exercice.

La pensée inspiratrice de ce travail, c'est que la Chaire ne peut fournir, pour cette reconstitution, que les principes de morale publique dont elle est l'interprète. C'est l'abaisser que de vouloir y introduire des questions litigieuses qui, un jour ou l'autre, deviennent l'objet de discussions et de débats où son prestige subirait de terribles atteintes. Laissons-la dans cette atmosphère de paix lumineuse et de divine sérénité où le Christ l'a placée. Qu'elle travaille à la régénération des esprits et des cœurs par les moyens qui lui sont propres; et elle aura contribué très efficacement, quoique par voie indirecte, à la restauration des sociétés humaines.

Ces questions doivent être débattues ailleurs; elles le sont, grâce à Dieu, avec une compétence et un dévouement auxquels il nous plaît de rendre hommage. Qui n'a assisté à ces congrès catholiques où, chaque année, tous les problèmes sont abordés librement, et étudiés avec une attention scrupuleuse, où sont arrêtées des résolutions que chacun s'efforce ensuite de faire prévaloir autour de lui? Il y a là un réveil de la vie publique qu'il est du devoir du prêtre de favoriser de toute son influence. Pour moi, je ne puis nommer, sans une reconnaissance attendrie, les hommes éminents qui se dépensent au sein de ces assemblées, MM. Chesnelong, de Mun, Léon Harmel, Lucien Brun et tant d'autres. Des revues se sont fondées pour être les organes de ce mouvement régénérateur. Dans ces revues, des spécialistes cherchent les éléments de solution aux problèmes posés, les ordonnent, les apprécient, répondent aux difficultés, dissipent les malentendus, travaillent à faire la lumière dans l'esprit du grand public auquel ils s'adressent. Les professeurs de nos universités apportent leur appoint considérable dans cette œuvre d'élucidation et de propagande. Qui ne connaît la haute compétence de MM. Claudio-Janet et Charles Périn. C'est dans les cours de nos universités, dans les revues, au sein de nos congrès et non dans les chaires de nos églises que doivent se traiter les questions sociales.

Notons-le avec soin, partout où elles s'agitent, le prêtre a sa place et son rôle. Il a son mot à dire. Congrès, revues et professeurs ont le plus grand intérêt à l'entendre. N'est-il pas l'organe de cette morale sociale qui porte tout le reste? A lui de fournir à tous ces principes religieux, qui, alors même qu'ils ne suffisent point à

trancher les questions, les éclairent encore d'une lumière indirecte, puisque les décisions à prendre devront être imprégnées de l'esprit chrétien.

D'autre part, les laïques apportent dans ces assemblées une connaissance des affaires et des intérêts terrestres que le prêtre ne peut facilement acquérir. A eux surtout de débattre librement ces questions contingentes et secondaires dont se compose l'économie sociale. Ils auraient grand tort de se laisser arrêter dans la recherche des solutions par un dogmatisme excessif que l'Église, dûment consultée, désavouerait certainement, car il sera toujours dans ces matières sans convenance et sans autorité.

Nous croyons, nous, qu'il y a, au sein du catholicisme, une force qui contribuera beaucoup plus efficacement qu'un dogmatisme rigide à la solution des questions sociales. Cette force est à l'œuvre depuis dix-neuf siècles; elle est partout et revêt tous les costumes, costumes civils, monastiques, ecclésiastiques; toujours semblable à elle-même, au lieu de chercher à vaincre, elle ne songe qu'à s'immoler; elle va du riche au pauvre et du pauvre au riche, du patron à l'ouvrier et de l'ouvrier au patron; elle apaise et réconcilie. C'est elle qui a dicté tous les traités qui ont mis fin aux luttes sociales. Elle a présidé à toutes les évolutions sagement émancipatrices des classes inférieures, aujourd'hui égarées par les doctrines révolutionnaires, et dévorées par tant de convoitises orgueilleuses et dépravatrices.

Cette force, c'est la charité.

Si elle n'était contrariée dans ses manifestations les plus légitimes par des gouvernements aveugles et coupables, elle ferait son œuvre dans notre siècle comme elle l'a fait dans les siècles antérieurs. En dépit de tout, elle se dépense encore dans les conférences de Saint-Vincent de Paul et les cercles ouvriers, dans les innombrables patronages, orphelinats, crèches, salles d'asile, ouvroirs, etc., que la faction opportuniste, trop docile aux excitations radicales, n'a pas encore détruits. Au lieu de bâtir des systèmes *à priori*, elle étudie les problèmes sur place : elle sait, par une dure et longue expérience, les passions et les convoitises de l'ouvrier, les préjugés qui l'égarent, les jalousies qui le dévorent; elle sait les avidités des patrons, leur égoïsme, leur lâche indifférence en face des besoins moraux et spirituels de leurs ouvriers : elle sait les influences malfaisantes des loges maçonniques, les entraves créées par une

législation perverse toujours en garde contre les influences régénératrices de la religion; elle sait, en un mot, tous les éléments du problème, et seule elle peut le résoudre.

Tandis que je trace ces lignes, elle est en train de créer au fond de quelque vallée inconnue, loin de tout débat et de toute contestation, la corporation ouvrière, telle que les générations de l'avenir la pratiqueront pendant des siècles. Oui elle réussira, je veux l'espérer, à concilier les intérêts, à faire taire les passions, à unir les volontés, à assurer, dans la paix, la commune prospérité des patrons et des travailleurs. Ainsi sera fermée pour longtemps l'ère des discordes intestines, et la charité aura rendu le plus signalé service au monde et à l'Église elle-même, agitée par les tempêtes qui menacent de ruiner la société et toute civilisation.

FONTAINE, *S. J.*

ROHRBACHER

I

VOCATION

Lorsqu'il en vint à tracer la dernière ligne de son immense labeur, après avoir écrit, en conclusion de son long récit, ces paroles divines, dont il venait d'achever la glorieuse démonstration par l'histoire : *Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle!* Rohrbacher déposa la plume, cette plume légendaire qu'il avait condamnée à fournir une rude tâche. Tout à coup il se ravise.

— J'ai raconté tant d'autres vies, se dit-il, pourquoi ne raconterais-je pas aussi ma propre vie, à moi, l'historien de tant de personnages bons et mauvais?

Puis, comme la plume tenait encore un peu debout :

— Allons, fit-il, usons-la jusqu'au bout. Il la retailla avec un soin particulier et reprit, là où il s'était arrêté :

« C'est ici que se termine en quelque sorte cette histoire universelle de l'Église catholique, à partir depuis l'origine du monde. Pour que l'on en comprenne bien l'esprit, l'ensemble et le but, qu'il nous soit permis d'exposer par quelles voies la Providence nous a amené à concevoir, entreprendre et finir ce long travail (1). »

Et, sans autre préambule, le bon Rohrbacher entama son autobiographie.

(1) Ces pages sont extraites d'un livre qui paraît ces jours-ci chez Plon, Nourrit et Cᵉ. On sait que Rohrbacher est l'auteur de la belle *Histoire de l'Eglise*, 13 volumes grand in-8°, publiée par la *Société générale de Librairie catholique.*

« Né le 27 septembre 1789, à Langatte, près de Sarrebourg, alors du diocèse de Metz, maintenant du diocèse de Nancy, j'ai eu pour parrain mon curé même, René-François de Frémont, grand ami de mon père (1), qu'il avait attiré dans la paroisse pour être chantre de l'église et tenir les écoles, après qu'il fut revenu de Brest, où il avait servi quelque temps dans la marine. Mon parrain s'était fait représenter au baptême par un de ses frères, officier de hussards; un autre de ses frères, le plus jeune, a été le baron de Frémont, général en chef des armées d'Autriche.

« Né à Fénétrange, mon parrain et curé y eut lui-même pour curé un excellent prêtre, mais imbu d'idées jansénistes, importées dans le diocèse de Metz par quelques-uns de ses évêques. L'abbé de Frémont s'en ressentit et dans son esprit et dans sa bibliothèque. Lors de la Constitution civile du clergé, il quitta sa paroisse pour être vicaire épiscopal de l'évêque intrus de la Meurthe, Salaudé; il revint dans sa paroisse après la Terreur et y resta au Concordat de 1801, après lequel je fis ma première communion.

« Cette adhésion de mon curé et parrain au schisme a été plus tard pour moi un motif pressant d'étudier et de démasquer à fond les erreurs et opinions jansénistes, gallicanes et autres, qui ont fait tant de mal à l'Église et fourvoyé tant de personnes d'ailleurs recommandables.

« Le premier livre d'histoire que je me souvienne d'avoir lu, à l'âge de sept ou huit ans, c'est un petit catéchisme historique de l'Ancien et du Nouveau Testament. J'y prenais un si grand plaisir que je me réunissais à deux ou trois camarades, dans un coin du cimetière, pour le lire ensemble par manière de conférence : nous promettions même et donnions de petits prix à celui qui racontait bien une histoire quelconque.

« Quelque temps après, vint demeurer avec nous mon grand-père paternel : il passait tout son temps à lire, en français, en allemand, tout ce qu'il trouvait de livres à la maison, tout ce que lui prêtait le curé : histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, histoire romaine, Vies des saints; il me racontait volontiers ce qu'il avait lu. Cette circonstance me facilita singulièrement les premières études du latin : quand il fallut traduire *l'Epitome* de l'histoire sainte, et

(1) Nicolas Rohrbacher. La mère de notre historien s'appelait Gantener, tous deux religieux comme on l'est en Allemagne, pieux comme on l'est dans l'Eglise.

les *Hommes illustres de la ville de Rome*, je retrouvais presque partout les histoires de mon grand-père, que je savais par cœur.

« Ce qui éveilla chez moi un désir extrême d'étudier, ce fut un décret de Bonaparte, qui promettait à chaque famille de sept fils d'en mettre un dans un lycée ou dans une école d'arts et métiers. Trois familles se trouvaient dans ce cas à Langatte : je transcrivis les actes qu'il fallait à mes camarades qui devaient jouir de ce privilège : je regrettais vivement de n'avoir pas le même bonheur. A la fin, mon père, qui était veuf, dit à mon curé et parrain qu'il fallait absolument trouver moyen de me faire étudier, autrement je mourrais de chagrin. »

Nicolas Rohrbacher avait raison : son fils n'annonçait guère de dispositions pour un métier vulgaire. Tout jeune, raconte un de ses biographes (1), il aimait les promenades solitaires au milieu des bois ; il s'en allait souvent, un livre sous le bras, tantôt lisant, tantôt ruminant, se délectant à cet exercice si plein d'attrait pour les âmes fortes. D'aventure il trouva un vieux chêne, poussé sur un sol rocailleux, dont les racines capricieuses avaient formé, par leurs saillies et leurs croisements, des fauteuils singuliers. Une pierre, placée à propos, fit office de bourrelet élastique, quelques poignées de mousse tinrent lieu de velours. Sur ce siège rustique, le petit Rohrbacher, grave comme un praticien de Rome, lisait ou plutôt dévorait les livres, même les plus ennuyeux.

Un jour, son père, le voyant revenir de sa laborieuse promenade, se prit à dire : « Voici mon hibou ! » Ce mot pittoresque exprimait, sous certain rapport, la vérité. Rohrbacher, en effet, n'aimait pas le monde, il lui opposait même une certaine rudesse, légèrement affectée : il ne se plaisait que dans la solitude, avec les livres, sans avoir, du reste, la voix gémissante et l'humeur chagrine de l'oiseau nocturne. Au contraire, après avoir épuisé sa force au travail, il se délassait, comme un gai compère et un conteur amusant. Nous aurons l'occasion d'en citer plus d'un trait charmant.

Cet amour du travail et ces promenades studieuses lui donnèrent en même temps un singulier amour pour le pays natal. Par un phénomène, qu'on retrouve chez toutes les natures analogues, le cadre où s'est écoulée une enfance laborieuse s'unit si bien, dans le souvenir, aux impressions des premières études, qu'on y revient tou-

(1) Fèvre, *op. cit.*, p. 6.

jours, même à longs intervalles, comme chez soi. Le biographe des dernières années de Rohrbacher en cite un trait curieux, qu'on ne saurait lire sans s'émouvoir avec un sourire.

« Rohrbacher, dit-il (1), prenait ordinairement trois jours de vacances; il les consacrait aux trois personnes de la sainte Trinité, et les prenait ordinairement à Langatte, au sein de sa famille, qu'il aimait de la plus tendre affection. En passant dans son humble village, il aimait à serrer les mains des amis d'enfance, à visiter les bois, confidents de ses premières pensées; à raviver, dans son âme, le souvenir poétique et pieux du sol natal. Puis, il reprenait au plus vite la route de Nancy, se disant que la vie est donnée à l'homme pour le travail; que la mort sera le dernier acte de notre sacrifice; que le repos nous est réservé au sein du sépulcre, ou plutôt dans le sein de Dieu. »

Mais reprenons le récit de Rohrbacher. Aussi bien, rien, à mon sens, ne remplacerait la bonhomie, fine et simple, de cette autobiographie, que son humilité porta l'auteur à supprimer, dans les éditions postérieures à 1847 :

« C'était en 1804 : il n'y avait encore ni petit séminaire ni école ecclésiastique. Cependant, grâce à la divine Providence, je pus étudier cinq mois à un petit collège, à Sarrebourg, puis huit ou neuf mois au collège de Phalsbourg, et j'avais fini ce qu'on appelle les classes d'humanités, à l'âge de dix-sept ans.

« Je restai encore trois ans au collège, comme professeur ou maître d'étude, quelquefois l'un et l'autre, continuant à lire et à étudier. Il s'y trouvait un fort savant homme de tête, M. Rosen, réfugié politique, qui enseignait à qui voulait les éléments de beaucoup de sciences, entre autres la botanique, le grec et l'hébreu : je profitai de sa bonne volonté.

« Comme j'aspirais à être prêtre, je lisais des cours de philosophie et de théologie, avec d'autres écrits en faveur des bonnes doctrines. Je parcourus toute l'*Année littéraire* de Fréron, pour bien connaître la littérature de son époque, et aussi parce qu'on m'avait dit que c'était la meilleure école pour se former le goût. Mais je lus avec ravissement le *Génie du christianisme* de Chateaubriand, qui venait de paraître, puis ses *Martyrs*. Pendant les vacances, à la tendue, au milieu des bois, je lisais encore, assis au

(1) Fèvre, *op. cit.*, 71.

pied d'un chêne, dont les racines, contournant le tronc, formaient un siège tapissé de mousse : c'est là que je fis connaissance avec l'*Histoire des empereurs*, de Tillemont, et son *Histoire de l'Église*.

« Non seulement le curé de Langatte, mon parrain, me prêtait des livres, mais encore le curé de Sarrebourg, M. Georgel, et le curé de Hoff, M. Ulrich, deux prêtres savants et exemplaires, qui avaient montré une fidélité à toute épreuve pendant la Révolution. Non contents de me prêter leurs livres, ils y ajoutaient d'excellents conseils pour bien diriger mes lectures et mes études. L'abbé Ulrich fut le premier à me signaler les altérations que les préjugés gallicans ont fait commettre dans l'histoire : dès lors, je me trouvais dans le cas de contredire mon parrain sur plusieurs choses. »

Je m'attarde complaisamment à ces détails : ils forment, à mon sens, la plus lumineuse exposition d'une genèse, dont nous ne tarderons pas à admirer le fruit, et, quand je vois, entre les mains du jeune Alsacien, Chateaubriand, alternant avec les œuvres des deux autres précurseurs de Lamennais, de Maistre et de Bonald, je m'arrête volontiers devant ce chêne au pied duquel lit et médite leur futur héritier, saluant en ces trois grands hommes, à qui l'Église de France doit l'aurore de sa rénovation, les pères intellectuels de celui qui, nourri de leurs œuvres dès sa plus tendre adolescence, y puisa le goût, les initiations et la passion généreuse de ses futures revendications contre la grande conspiration historique de l'erreur contre l'Église.

On allait vite à cette époque. Tant de vides étaient béants au sein de la France. Les églises, en se rouvrant de toute part, appelaient à grands cris de nouveaux pasteurs, et, sur bien des points, les petits enfants, dont parle Jérémie, ne trouvaient personne pour leur rompre le pain qu'ils demandaient.

Une anecdote de son temps de séminaire va nous livrer le secret des méthodes auxquelles Rohrbacher dut cette singulière fermeté d'esprit et cette façon originale de féconder les connaissances par la réflexion personnelle qui caractérisait son œuvre. Il l'a narrée lui-même, en se mettant en scène bonnement, mais sans orgueil, comme il convient au vrai mérite, qui ne fait point consister l'humilité à se refuser les mérites qu'il possède.

« Pendant ma première année de théologie, dit-il, il y eut parmi les élèves de philosophie une discussion sur les moyens de concilier la bonté de Dieu avec l'éternité des peines. Comme ils en parlaient

à la récréation et à la promenade, il me vint une série de considérations, qu'ils trouvèrent concluante. La voici :

« Dieu, étant infiniment bon, a pu vouloir procurer à l'homme son plus grand bonheur possible, et le lui procurer par les moyens les plus efficaces. Or, quel est le plus grand bonheur possible de l'homme? N'est-ce pas un bonheur mérité? Et, pour mériter, ne faut-il pas être libre? Donc, pour procurer à l'homme son plus grand bonheur possible, Dieu a dû le créer libre. Maintenant, quels sont les plus puissants motifs, et par là même les moyens les plus efficaces, que Dieu pouvait employer pour porter l'homme à faire un bon usage de son libre arbitre? N'est-ce pas de lui proposer, d'une part, un bonheur éternel à gagner, et, de l'autre, un malheur éternel à éviter? De là cette conclusion finale : Dieu est bon, donc il y a un enfer; Dieu est infiniment bon, donc il y a un enfer éternel. »

Avant de suivre le jeune prêtre dans le champ du Seigneur, je voudrais tracer de lui un portrait suffisant pour éclairer la suite de ce récit. Faute d'avoir bien compris cette nature, maintenant fixée par l'éducation cléricale dans un moule d'où elle ne sortira plus, on ne saurait avoir l'intelligence de la vie et des œuvres de l'abbé Rohrbacher. C'est pourquoi, en interrogeant ceux qui ont vécu avec lui et l'ont connu de plus près, j'essayerai de reconstituer, au moral, cette physionomie, où l'étrangeté ne nuit point, au contraire, à un charme d'une saveur originale que subissaient à leur insu souvent, amis et même adversaires, du vivant de ce saint prêtre.

J'ai dit, saint prêtre, en empruntant, pour l'affirmer, le témoignage d'un de ses élèves :

« Pour mon humble part, dit-il (1), je comprends ceux qui disent que Rohrbacher fut un saint, et je le répète volontiers dans le sens du décret d'Urbain VIII. On a dit, il est vrai, qu'il était irascible; mais il n'eut jamais de colère que dans la défense de l'Église, et, s'il s'irrita, ce fut sans gravement pécher. On a dit encore qu'il fut entêté; oui, mais dans des idées qu'il croyait justes et plus conformes à la doctrine de l'Église. Au reste, la perfection ne consiste pas à venir au monde sans défauts; elle consiste à combattre ses mauvais penchants, à réparer ses fautes par la pénitence et à rester toujours droit dans ses intentions.

(1) Fèvre, *op. cit.*, p. 76.

« Il suffisait, pour reconnaître l'esprit de foi qui animait cette âme vraiment sacerdotale, de l'entendre chanter ou de lui voir fléchir le genou devant le tabernacle.

« Sa manière de chanter, témoigne encore son ancien élève de Nancy, eût été singulière, si l'on n'avait connu sa foi robuste. Il développait sa voix avec une puissance telle qu'il y faisait passer tous ses poumons. C'était la voix de stentor renforcée, sous le volume de laquelle on sentait son âme voler à Dieu, en redoublant d'effort pour accélérer son vol. Cette manière eût offusqué un musicien classique ; elle édifiait les vrais chrétiens, et ravivait la foi de ceux qui l'entendaient *prier son chant.*

« Sa foi n'éclatait pas moins dans sa manière de faire la génuflexion. Tout son corps athlétique s'abaissait majestueusement et verticalement. Quand son genou touchait terre, sa tête vénérable se courbait humblement sur le corps immobile ; puis il se relevait avec un effort d'un certain genre, qui inspirait à tous une édification réelle mais difficile à peindre.

« Que de fois, suivant une habitude familière aux âmes pieuses, n'entendait-on pas sortir de ses lèvres des élans, comme la jaculatoire de saint Augustin : *Ordina in me charitatem;* ou l'acclamation liturgique : *Soli Deo honor et gloria!* »

Mais laissons un autre de ses disciples (1) raconter ses pieux souvenirs :

« L'abbé Rohrbacher était plus distingué encore par le caractère que par l'intelligence. C'était un homme d'une droiture, d'une loyauté, d'une sincérité d'esprit et de cœur vraiment admirables. Naturellement vif dans la discussion, parce qu'il avait des convictions profondes et très arrêtées, et qu'il avait la conscience de ne chercher en toute chose que la gloire de Dieu et l'utilité de l'Église, il souffrait avec peine la contradiction, et sa nature rude et sincère s'échappait quelquefois en des expressions que son cœur désavouait ensuite, et que sa conscience, timorée comme celle d'un saint, se reprochait sévèrement. Souvent alors, pour se punir et s'humilier, il demandait pardon à celui qu'il craignait d'avoir offensé, et il faisait cela avec la simplicité d'un enfant. Nous avons été témoin nous-même de plus d'un fait de ce genre. Une fois entre autres, dans l'un de ces entretiens familiers, mais toujours sévères, qui

(1) Ch. Sainte-Foi, *Notice biographique et littéraire sur l'abbé Rohrbacher*, p. 11.

terminaient chaque repas à Malestroit, s'étant animé plus que de coutume, il adressa à l'abbé Blanc, son interlocuteur, quelques paroles un peu vives. Lorsqu'à la fin du repas, nous fûmes tous réunis, selon la coutume, à la chapelle, M. Rohrbacher, d'une voix émue, nous dit : « Messieurs, je vous demande pardon du scandale « que je viens de vous donner ; priez le bon Dieu de me pardonner et « de me corriger. » Nous sortîmes tous émus, édifiés de tant d'humilité et remplis d'admiration pour un homme qui savait si bien racheter les moindres fautes.

« Sous cette écorce rude et grossière, battait un cœur tendre, accessible à tous les nobles sentiments et aux affections les plus délicates, capable d'enthousiasme, généreux, dévoué, et d'une fidélité inaltérable. Sa piété vive et tendre éclatait surtout pendant le saint sacrifice de la messe ; bien souvent, après la consécration, son visage était baigné de larmes, et sa voix, mâle et forte, affaiblie par les sanglots. »

Achevons ce portrait par ces quelques traits qui peignent le caractère en même temps que la vertu de Rohrbacher.

Durant les Cent-Jours, on craignait pour les prêtres de nouvelles persécutions. Rohrbacher qui les attendait sans les craindre, s'en alla un jour, chez un marchand, faire acquisition de quelques aunes du drap le plus beau et le plus fin pour la confection d'une soutane. Comme Rohrbacher n'était pas en réputation d'ecclésiastique ami du luxe, le marchand s'étonna tout haut de cette acquisition. « C'est, répondit Rohrbacher, que nous allons être martyrs, je veux monter à l'échafaud en bel habit : ce sera, pour moi, jour de grande fête ! »

Pour payer ladite soutane, Rohrbacher remit sa bourse au marchand. Celui-ci s'en étonnait. Alors, le regardant avec un coup d'œil profond : « Je sais, dit Rohrbacher, que vous êtes bon chrétien. Payez-vous, j'ai confiance entière dans les bons chrétiens. »

La Providence lui épargna l'échafaud et lui offrit en échange un autre dévouement. En 1814, les armées avaient apporté le typhus en France. Rohrbacher se mit au service des victimes de l'épidémie, gagna ce mal contagieux et fut jugé assez malade pour être admis aux derniers sacrements.

En partant pour Paris, il vendit son mobilier de vicaire six louis sonnants, qu'il donna à l'hospice des vieillards, à Lunéville. Il gagna la capitale avec quelques écus que lui avait fait parvenir Lamennais ; et, sans doute, il avait usé la belle soutane.

II

PREMIERS DÉBUTS

« Comme le diocèse de Nancy comprenait trois départements, et que les prêtres y étaient rares, on nous ordonnait le plus vite qu'on pouvait. Un de mes condisciples, au sortir du séminaire, eut jusqu'à onze clochers à desservir. »

Ce renseignement, noté par Rohrbacher, explique comment, huit jours seulement après son ordination, à peine âgé de vingt-trois ans, il fut nommé vicaire dans la paroisse d'Insming, préposé à la direction d'une école ecclésiastique, succursale du petit séminaire de Nancy, pour la partie allemande du diocèse, et en même temps chargé de desservir le dimanche une paroisse mixte du voisinage.

Au bout de six mois, on l'enlève à son premier ministère pour l'envoyer vicaire à Lunéville, où il restera neuf ans et demi, chargé, en outre du labeur paroissial, de desservir l'hôpital civil et militaire de cette ville importante.

Comment, au milieu de ces travaux, si peu favorables à la vie d'études, où les heures sont dévorées par des devoirs, où l'imprévu surtout est une cause incessante de distractions, comment le jeune prêtre trouvera-t-il le temps et le moyen de poursuivre sa vocation studieuse?

Il nous le raconte avec une admirable simplicité :

« Malgré tant d'occupations, il me restait encore du temps pour lire et étudier : ce qui me manquait, c'était un but précis, un plan d'ensemble, où rapporter mes lectures, réflexions passées, présentes et futures. Je cherchai bien, mais vaguement, à mettre plus d'ensemble, une unité plus nette dans mes connaissances, et entre les ouvrages que je lisais le plus, Chateaubriand, Bonald, de Maistre, Bossuet, Fénelon, Fleury, Bercastel. »

J'ai déjà dit que les trois premiers furent comme les pères intellectuels de Rohrbacher : Chateaubriand, par son initiative courageuse en faveur du génie de la religion catholique dans ses rapports avec les arts, les sciences, les lettres, les mœurs, tout ce qu'aime et tout ce qui grandit l'humanité; de Bonald, avec l'élévation et l'originalité de ses pensées, parfois subtiles, compliquées, mais déduites comme un vaste filet d'arguments où l'adversaire se trouve enfermé sans issue possible; de Maistre, avec ses affirmations qui

foudroient, ses ironies qui percent, ses invectives d'une éloquence entraînante.

Pour peu qu'on ait pratiqué l'œuvre de Rohrbacher, on aura reconnu dans sa manière l'influence de ses trois grands initiateurs de la renaissance catholique au dix-neuvième siècle.

De Maistre surtout exerçait sur le jeune vicaire une étrange séduction. Déjà porté par son propre naturel à aiguiser la pointe quand il croit tenir l'adversaire au bout de sa lance, il apprend du spirituel jouteur à manier le fer qui perce à l'endroit vulnérable et trouve le défaut de la cuirasse.

Un dimanche, c'est son tour de prêcher, et le plan, adopté d'un accord commun avec ses confrères de la paroisse, l'amène à traiter de la divinité de Jésus-Christ. Préoccupé de trouver une façon neuve de présenter des arguments connus, le voilà qui, sortant de l'ornière convenue, entame bravement la discussion sur ce thème nouveau : « Jésus-Christ est un Juif crucifié, et nous adorons Jésus-Christ! »

Ses confrères et ses auditeurs lèvent la tête, surpris et curieux de voir comment il va développer son argumentation. Sans se laisser le moins du monde décontenancer, il poursuit sa pointe en avant et, après avoir répété sa majeure, il entame le syllogisme.

« Or, fait-il, qu'est-ce qu'un Juif? Un Juif, c'est un escroc, un voleur, un usurier, et le reste. »

Il y avait des Juifs à Lunéville, il y en avait dans l'auditoire. Peu flattés de la définition, ceux-ci sortent de l'église et s'en vont trouver leurs coreligionnaires. Les esprits s'échauffent. Bref, quand il descendit de chaire, Rohrbacher apprit que les Juifs de l'endroit lui intentaient un procès en diffamation.

L'abbé n'était pas homme à se troubler pour si peu. Il reçut l'assignation avec un calme superbe, signa tranquillement décharge à l'huissier qui lui avait lu son instrument avec quelque émotion et, au jour dit, il arrive à l'audience, le manuscrit de son sermon dans la poche et un gros dictionnaire sous le bras.

Quand ce fut son tour, il se leva gravement et lut sans sourciller le passage incriminé. Les Juifs murmurent, et leur avocat se frotte joyeusement les mains en entendant la lecture.

— *Habemus confitentem reum!* fait-il en souriant à ses clients, qui ne paraissent pas aussi satisfaits que lui, d'autant que l'abbé, quittant son cahier, a pris en mains le gros dictionnaire de l'Académie, dernière édition, et l'ouvrant au mot Juif, lit l'article où il est dit :

« Juif : Celui qui prête à usure ou qui vend extrêmement cher, et, en général, quiconque cherche à gagner de l'argent par des moyens sordides et injustes. — C'est un vrai Juif : il m'a prêté à 15 pour 100. — C'est l'usurier le plus Juif, disait Lesage. — J'aimerais mieux cent fois, dit une héroïne de d'Allainville, avoir traité avec feu mon mari, tout Juif qu'il était : elle m'a vendu de l'argent au poids de l'or. »

Sa lecture du dictionnaire finie, l'accusé regarde finement ses juges et fièrement ses accusateurs, qui n'avaient pas décoléré, et leur avocat qui ne riait plus.

Après quoi Rohrbacher ne fut convaincu que d'avoir parlé français, méfait dont il n'était pas coutumier, disent les mauvaises langues, et pour ce crime, d'ailleurs rare, il n'encourut aucune condamnation.

Rohrbacher aimait la vie de communauté.

« Ce qui me plaisait surtout à Lunéville, dit-il, c'est que, curé et vicaires, nous demeurions ensemble et avions la même table. Pendant le repas, on lisait les journaux : l'*Ami de la religion*, la *Quotidienne*, le *Conservateur* et le *Défenseur*, etc. »

Cette existence en commun, si conforme d'ailleurs à l'esprit de l'Église dans la direction des clercs, l'attira toujours, et cet attrait favorisa singulièrement le choix des différentes étapes de son existence, en particulier celle qui allait le faire sortir du ministère paroissial pour l'amener à la vie plus accidentée de l'apôtre nomade. Il en a raconté l'origine :

« J'étais encore à Lunéville, dit-il, lorsqu'un curé du diocèse vint me proposer de faire une mission dans sa paroisse avec quelques autres confrères. Jamais nous n'avions vu ni fait de missions. Nous ne les connaissions que par ouï-dire et par des lectures. Grâce à Dieu, notre premier essai réussit : c'était en 1821, dans la paroisse de Flavigny, où vécut le savant bénédictin dom Ceillier. Mgr d'Osmond vint y prêcher et donner la bénédiction. »

Le missionnaire, grâce à sa nature tout à la fois tendre et rude, opérait des merveilles. Les gens de la campagne aimaient cette parole semée de traits d'originalité, On raconte encore, à Nancy, le succès prodigieux de son sermon sur le blasphème, où, pour répondre aux charretiers qui prétendaient que leurs chevaux ne sauraient obéir, s'ils n'entendaient plus éclater, à côté d'un coup de fouet vigoureux, un juron retentissant, il s'écria :

— Eh! mes amis, je le veux, mais ne jurez plus le saint nom de Dieu, jurez le mien!

Et, à partir de ce moment, sur tous les chemins de la Lorraine, on n'entendait plus retentir que des *Rohrbacher* tellement énergiques, que les chevaux, pris de peur, couraient à perdre haleine.

On pourrait croire qu'une vie aussi occupée que celle d'un missionnaire absorbait tous les instants de l'abbé Rohrbacher et ne lui laissait aucun loisir pour l'étude; mais le désir qu'il avait de s'instruire pour la gloire de Dieu et l'utilité du prochain lui faisait trouver le temps de lire les ouvrages modernes qui pouvaient intéresser la religion, car il était persuadé qu'un prêtre ne doit pas rester étranger au mouvement intellectuel qui s'accomplit autour de lui, parce que les armes dont se servent les ennemis de la religion pour la combattre changeant avec les siècles, les armes de ses apologistes doivent changer également (1).

Cette lecture lui donna dès lors le goût de remonter aux sources. Comme son successeur et émule en cette méthode de critique historique, l'abbé Gorini, il redressait les jugements tout faits que se transmettent les historiens, en révisant, pour sa propre satisfaction d'abord, et plus tard pour son grand œuvre, les jugements du siècle qui a précédé le nôtre.

Nous n'en citerons qu'un trait, d'abord parce qu'il est amusant, puis parce qu'il donne l'idée des méthodes de travail intellectuel chez Rohrbacher.

Il s'agit de Marc-Aurèle, et ce que nous allons citer est extrait d'une lecture (2) faite par lui à la Société *Foi et lumières*, de Nancy.

C'est intitulé *Anecdotes sur Marc-Aurèle ou petit correctif au grand éloge de Marc-Aurèle par Thomas.*

« ... Je me réjouissais, dit-il, d'en venir à l'époque de Marc-Aurèle, cet empereur si renommé, surtout dans les temps modernes. Comme l'académicien Thomas, académicien de Paris, en a fait un éloge qui passe pour son chef-d'œuvre, je m'empressai de le lire. En conséquence, pour parler le langage des poètes, trois fois je m'efforçai de le lire d'un bout à l'autre, et trois fois j'échouai dans mon entreprise, tant le discours me parut, comme quelqu'un a dit d'un autre, long, lent, lourd. Je ne dis pas que ce soit à tort ou à raison; je suis simple historien. Je saisis toutefois les points les plus

(1) Ch. Sainte-Foi, *op. cit*,, p. 8.
(2) Reproduite par l'Université Catholique, t. X, p. 6 et suiv.

saillants de cet éloge sous le rapport moral, philosophique et religieux, afin de les examiner d'après les monuments de l'histoire. Dans cet examen, je découvris, sur l'empereur Marc-Aurèle, philosophe, certaines anecdotes curieuses qui peut-être pourront servir de petit correctif à son grand éloge par l'académicien Thomas, et, dans un siècle positif comme le nôtre, modifier quelque peu l'opinion publique. Permettez-moi de vous les soumettre. »

Après ce début, Rohrbacher entame la plus divertissante histoire de la philosophie stoïcienne, cette secte dont le mérite distinctif consistait à dire les choses autrement que tout le monde, à laquelle appartenait Marc-Aurèle.

Or, dans le panégyrique de Thomas, ce philosophe consommé est présenté comme un stoïcien fidèle à tous les préceptes de l'école d'Apollonius, comme un homme accompli, qui, dans tout le cours de sa vie, n'a point eu d'erreur et qui, sur le trône, n'a point eu de faiblesse.

Rohrbacher s'inscrit en faux contre Thomas.

« Il y a pourtant, fait-il avec une feinte bonhomie, il y a pourtant, dans les biographies de Marc-Aurèle, quelques faits qu'on pourrait au moins taxer de faiblesse ou d'erreur.

« Par exemple, il avait une femme qui était fille d'Antonin. Fille et femme d'un empereur philosophe, Faustine devait naturellement se montrer un modèle de sagesse. Toutefois, non contente d'être l'épouse de Marc-Aurèle, elle se donna encore trois ou quatre maris supplémentaires. Le public en jasait, les comédiens la nommèrent en plein théâtre, en présence même de Marc-Aurèle. C'est son biographe, Jules Capitolin, qui le dit. Et le philosophe Marc-Aurèle promut aux honneurs et aux dignités les maris supplémentaires de sa femme. En vérité, je doute que beaucoup de maris veuillent prendre pour modèle l'empereur Marc-Aurèle philosophe.

« Ce n'est pas tout, car la femme de Marc-Aurèle ne s'en tint pas là, souvent elle se choisissait des maris d'occasion parmi les gladiateurs et les matelots. Pour lors, on pressa Marc-Aurèle de la répudier. — C'est fort bien, dit-il; mais si nous renvoyons la femme, il faudra rendre aussi la dot : *Si uxorem dimittimus, reddamus et dotem;* et la dot était l'empire. Il la garda donc. Il fit plus; il la récompensa par le titre de mère des armées : *Et matrem castrorum appellavit.* Il poussa la complaisance encore plus loin. Cette femme étant morte, il en fit une déesse, lui éleva des temples et des autels,

proclama lui-même son apothéose, institua, en son honneur, une confrérie de filles nommées Faustiniennes, la donna pour patronne aux jeunes époux, et obligea les nouvelles mariées à lui offrir des sacrifices. Et le sénat romain consacra, par un suffrage, la nouvelle déesse et son culte! C'est ce que disent Jules Capitolin et Dion Cassius. De plus, il y a des médailles en mémoire de cette apothéose, où on lit ces mots : *Diva Faustina* « la déesse Faustine. » Que penser maintenant d'un pareil homme et d'un pareil sénat? Il y a des auteurs qui disent que de pareils sénateurs méritaient d'avoir des femmes et des filles pareilles à Faustine.

« Il y a peut-être quelque chose de plus fort. Dans les mémoires que Marc-Aurèle a laissés, et qui sont des entretiens avec lui-même, il remercie les dieux de lui avoir donné une si bonne femme. Encore une fois, que penser d'un pareil homme? Il ne pouvait ignorer les débordements de son indigne épouse; ils étaient publics; on les lui avait dits. Lui-même, d'après son biographe, la surprit un jour sur le fait; et, avec tout cela, il remercie les dieux de la lui avoir donnée si vertueuse! Explique ce mystère qui pourra! »

Continuant, sous une forme plaisante, à ramener la lumière sur cette réputation surfaite dans un but notoirement hostile à l'idée chrétienne, Rohrbacher emploie cet argument *ad hominem* qu'il affectionnait :

« C'est un proverbe, dit-il : *Regis ad exemplar totus componitur orbis* « Tout l'univers se forme sur l'exemple du souverain. » Supposons un moment que tous les souverains ressemblent à Marc-Aurèle, tous les ménages au ménage de Marc-Aurèle, toutes les femmes à la femme de Marc-Aurèle; supposons que tous les maris en bénissent les dieux comme Marc-Aurèle ; supposons que la loi de Marc-Aurèle subsiste, et s'exécute encore, que toutes les nouvelles mariées soient tenues de prendre pour modèle la déesse Faustine; en vérité, si quelqu'un trouve que ce serait l'âge d'or, il mérite de le voir dans sa famille. »

L'homme vers qui Dieu le poussait, ce n'était pas un pédagogue, c'était un homme qui voulait former d'autres hommes, et, pour remplir ce dessein, il réunissait trois conditions excellentes : un coup d'œil prompt et profond pour deviner ses recrues, une puissante énergie pour leur imprimer l'impulsion générale, et un libéral esprit pour les laisser à la spontanéité de leur force intellectuelle, au développement généreux de leur talent.

Ses disciples recevaient de lui, moins une direction de détail, qu'une impulsion première, laquelle, une fois donnée, les livrait, sous le rayonnement de son génie, aux aspirations de leur intelligence. Avec Rohrbacher, il sut tout de suite ce qu'il devait faire. Allemand d'origine, Français par l'éducation, d'une constitution d'airain, d'une grande aptitude au travail, d'une foi naïve unie à un don singulier pour écrire, Rohrbacher était taillé pour se livrer aux recherches érudites et pour porter la plume d'un Bénédictin. On résolut donc de l'appliquer aux travaux d'érudition ; et cette vocation répondait si exactement aux desseins de la Providence qu'une fois engagé dans cette carrière, il s'y montra le digne continuateur des Eusèbe de Césarée, des Socrate, des Sozomène (1) et le digne émule des Haller, des Hobberg et des autres restaurateurs de la science sacrée au dix-neuvième siècle.

Le moment est venu d'assister à cette scène, où la Providence va utiliser les plus intimes attraits du prêtre lorrain pour l'amener dans la voie qu'elle lui avait tracée dans ses desseins immortels.

Ant. Ricard.

(1) Fèvre, *op. cit.*, p. 18.

LE RÈGNE DES JACOBINS [1]

A PROPOS DU LIVRE DE M. TAINE

III

Pour bien connaître les jacobins, il faut étudier les trois hommes qui ont possédé l'autorité la plus incontestée dans le parti. Ces trois hommes sont : Marat, Danton, Robespierre.

Des trois, Marat est le plus monstrueux, il confine à l'aliéné. Pendant trente ans, il a roulé en Europe ou végété à Paris, écrivain sifflé, savant contesté, philosophe ignoré, publiciste de troisième ordre, aspirant à toutes les célébrités et à toutes les grandeurs, candidat perpétuel et perpétuellement repoussé : entre son ambition et ses facultés, la proportion était trop forte. Il se croit un savant ; à l'en croire, il a fait dans la physique des découvertes immortelles. Dans les sciences supérieures, qui traitent de la nature en général ou de la société humaine, il prétend qu'il est allé jusqu'au bout. « Je crois, écrit-il, avoir épuisé à peu près toutes les combinaisons de l'esprit humain sur la morale, la philosophie et la politique : je suis, dit-il, le seul homme d'État, le seul savant. » Il est atteint du délire ambitieux.

Il a la haine de tous les hommes qui l'entourent. Quelquefois, de ce côté, il voit juste. D'après lui, depuis la prise de la Bastille, les dilapidations de la seule municipalité montent à plus de 200 millions ; on évalue à plus de 2 millions ce que Bailly a mis dans sa poche ; ce que Mottié (la Fayette) a mis dans la sienne est incalculable. Selon Marat, les savants qui ne l'ont pas admiré sont des imbéciles, des charlatans et des plagiaires. Laplace et Monge, simples « automates », ne sont que des machines à calculer :

(1) Voir la *Revue* du 1er février 1885.

Lavoisier n'a pas une idée en propre, pille les autres sans les comprendre et change de système comme de souliers. Tous sont des drôles. Qu'est-ce d'après lui que la Constituante, sinon un ramas d'hommes bas, rampants, vils et ineptes. La seconde législative n'est pas moins pourrie que la première. Dans la Convention, « Roland, le Gilles officieux et le Pasquin faussaire », est le chef infâme des accapareurs. Isnard est un jongleur; Buzot, un tartufe; Vergniaud, un mouchard en petit collet.

N'allez jamais, écrit-il, à l'Assemblé, « sans avoir dans vos poches des cailloux destinés à lapider les scélérats qui ont l'imprudence de prêcher les maximes « monarchiques ». Il lui faut la tête des ministres. Il faut assassiner la Fayette. D'après lui, au commencement de la Révolution, un petit nombre de vies aurait suffi. « Il fallait faire tomber 500 têtes après la prise de la Bastille, alors tout aurait été bien. » Mais par imprévoyance et timidité, on a laissé le mal s'étendre, et, plus il s'étend, plus l'amputation doit être large. En septembre 1792, il aurait suffi d'abattre 40,000 têtes. Six semaines plus tard, il en faudrait 270,000. Il voulait être l'exécuteur des hautes œuvres. Ce fou avait compris ce que devait être la Révolution. Il n'y a rien de tel pour connaître les bandits, dit un ministre de la police, dans un opéra-comique de Scribe, que d'avoir été des leurs. Marat connaît admirablement le personnel révolutionnaire. Il juge exactement les personnages avec lesquels il opère. Est-ce qu'en 1884 nous ne voyons pas les radicaux traiter de la même façon les républicains aujourd'hui nos maîtres. En 1792, quelques royalistes trouvaient très habile de reproduire les articles de Marat, aujourd'hui les journalistes à court d'idées s'empressent de procurer à leurs lecteurs le plaisir de lire des attaques non moins violentes. On voit qu'il faut des fous dans toutes les révolutions et qu'il y aura toujours des sots pour les lire.

Danton ne ressemble pas à Marat. Il n'a rien du fou. Il possède, dit M. Taine, une aptitude politique à un degré éminent. Il faudrait s'entendre sur ce qu'on appelle une aptitude politique; suffit-il d'entraîner les masses, de les laisser commettre tous les crimes comme ceux des journées de Septembre, pour avoir une aptitude politique. En ce cas, Danton est un esprit politique. Mais lorsqu'il s'agira de prévoir les événements, de les diriger, Danton a complètement échoué, il est allé comme les autres finir sur l'échafaud. Le parti républicain a toujours essayé de défendre Danton. Il perd

à être vu de trop près. Son seul titre à une indulgence relative, c'est qu'il est moins odieux que Marat et Robespierre. Il a tout du bandit et rien de l'hypocrite. Il a su, au milieu des vociférations des clubs, qui exigeaient l'extermination des Prussiens, la capture du roi de Prusse, le renversement de tous les trônes et le meurtre de Louis XVI, négocier la retraite de Brunswick. Il a travaillé à séparer la Prusse de la coalition, il a fait décréter que « la France ne s'immiscerait en aucune manière dans le gouvernement des autres puissances ». Il a obtenu l'alliance de la Suède, il a songé à sauver le roi. Au milieu des bavards, des écrivailleurs, des imbéciles, il a su un instant ce qu'il voulait. « Avec un esprit de cette qualité on va loin, n'importe dans quelle voie : reste à choisir. Mandrin aussi, sous l'ancien régime, fut, dans un genre voisin, un homme supérieur, seulement pour voie il avait choisi le grand chemin. Entre le démagogue et le brigand la ressemblance est intime : tous deux sont des chefs de bande, et chacun d'eux a besoin d'une occasion pour former sa bande; pour former la sienne, Danton avait besoin de la révolution. »

Il a compris ce qu'elle doit être, et pour la faire triompher il se sert de la brutalité populaire; en 1788, il figurait déjà dans les émeutes. Dès l'origine, il a vu l'objet final et l'effet définitif de la Révolution, c'est-à-dire la dictature de la minorité violente. Au lendemain du 14 juillet, il fonde, dans le quartier des Cordeliers, — aujourd'hui celui de l'École-de-Médecine, — un club qui est le rendez-vous des énergumènes, des coquins disponibles et à poigne. Danton, au nom de Paris, veut gouverner la France. C'est ce qui l'a mis en aussi haute estime auprès des républicains de 1870. Il déclare à l'Assemblée nationale que les citoyens de Paris sont les représentants naturels des quatre-vingt-trois départements, et la somme, sur leur injonction, de rétracter un décret qu'elle vient de rendre.

Un despotisme institué par la conquête et maintenu par la crainte, le despotisme de la plèbe jacobine et parisienne, voilà son but et ses moyens.

A la fin, il voit où son système va aboutir. A l'opposé de Marat et de Robespierre, qui n'ont ni cœur ni entrailles et qui voient rouge, il a une certaine sensibilité. « Laissez faire Robespierre et Saint-Just, bientôt il ne restera plus en France qu'une Thébaïde avec une vingtaine de trappistes politiques. » C'est du moins ce que lui fait dire Baudot dans ses mémoires.

Lorsque l'heure de monter à l'échafaud approche, il demande pardon à Dieu et aux hommes d'avoir établi le tribunal révolutionnaire; n'étant plus le maître, il lui est facile d'avouer qu'en temps de révolution, l'autorité reste aux plus scélérats.

Robespierre est un tout autre personnage que Danton; la révolution seule était capable de produire un être aussi odieux. Quant il a dévidé le fil de sa scolastique révolutionnaire, il est à bout. En matière de finances et d'art militaire, il ne sait rien et ne se risque jamais, sauf pour dénigrer ou calomnier Cambon et Carnot qui agissent. En fait de politique extérieure, ses discours sont des phrases de rhéteur. Il est incapable de comprendre la situation de l'Europe: La France se présente à lui sous la forme d'une réunion de 26 millions d'automates qu'il entend soumettre à un système sorti de son cerveau vide.

Si l'on veut le comprendre, il faut le regarder en place et parmi ses alentours. Au dernier stade d'une végétation intellectuelle, qui finit sur le rameau terminal du dix-huitième siècle, il est le suprême avorton et le fruit sec de l'esprit classique. De la philosophie épuisé, il n'a gardé que le résidu mort des formules apprises, les formules de Rousseau, de Mably, de Raynal, sur le peuple, la nature, la raison, la liberté, les tyrans, les fâcheux, la vertu, la morale. Il débite mieux ce jargon que les autres jacobins. C'est son seul mérite. Il a la vanité littéraire. Il apprend ses discours par cœur. Supprimez la Révolution, Marat aurait fini dans un asile d'aliénés, Danton se serait fait flibustier d'affaires. Il serait devenu millionnaire et président d'une société financière véreuse. Robespierre, en vrai cuistre, serait resté un avocat de province plus que médiocre, soigné de sa personne, travailleur infatigable, faute de comprendre.

Une académie de province lui aurait, un jour, accordé une mention honorable.

Tels sont les trois grands maîtres que la Révolution a découverts et auxquels elle a soumis la France. Maintenant voyons les comparses.

Le premier, raide, engoncé dans sa haute cravate, portant sa tête comme « un Saint-Sacrement », plus dialectique et plus absolu que Robespierre lui-même, vient, du haut de la tribune, prescrire aux Français l'égalité, la probité, la frugalité, les mœurs de Sparte, une chaumière avec les voluptés de la vertu; cela sied bien au chevalier de Saint-Just, jadis aspirant à une place de garde du

corps chez le comte d'Artois; voleur domestique de couverts d'argent, qu'il est allé vendre et manger à Paris, où il a été détenu six mois. Il est, de plus, l'auteur d'un poème lubrique, qu'il est parvenu à rendre immonde en tâchant de le faire léger.

La Révolution en fait un citoyen solennel qui tue. Il est plus ignorant que Danton, aussi ne trouve-t-on pas une seule idée dans ses discours. C'est un charlatan, monté sur une estrade, qui jette des mots à la foule. De dérision, on serait tenté de lever les épaules; mais la Convention l'écoute parce qu'elle a peur.

Barère est le harangueur de la clique. En robe de chambre, le matin, il reçoit les solliciteurs. Deux fois par décade, dans sa belle maison de Clichy, il soupe avec de jolies femmes. Il donne le ton à la mode. Pour parler sur tout, nul ne l'égale dans le Comité ou à la Convention, sa parole facile et sa cervelle vide suffisent pour débiter ses sottises. Quand Bonaparte, qui emploie tout le monde, même Fouché, voudra employer Barère, il n'en pourra rien tirer, faute de fond, sauf un gazetier de bas étage, un espion ordinaire, un agent provocateur à l'endroit des jacobins survivants.

Le Comité, pour exercer la terreur en province, y envoie des représentants. Il ont le droit de tout faire, d'arrêter, de juger, de guillotiner; tout tremble devant eux. Ils s'entourent de cinq ou six bandits de l'endroit, les forment au Comité révolutionnaire, en les installant à côté d'eux. D'abord on épure toutes les autorités locales, puis on envoie à l'échafaud les suspects. Mais ils ne se contentent pas de tuer, ils volent. Parmi les satrapes ambulants, le plus effrontément sensuel est Tallien, septembriseur à Paris, guillotineur à Bordeaux, « mais encore plus paillard et pillard, tout à la gueule et au ventre ». Sa favorite est Térésa Cabarus, qu'il a fait sortir de prison en voiture découverte, avec courrier par derrière et par devant. Il la promène, à ses côtés, coiffée d'un bonnet rouge et tenant une pique à la main. Il exhibe aux populations sa déesse. C'est le danger que court Térésa Cabarus, qui donnera à Tallien, le 9 thermidor, le courage de lutter contre Robespierre. D'autres galants, comme lui, recrutent, pour leurs plaisirs, des femmes que la peur leur soumet. Le trésor public paye les frais de leurs orgies.

A Blois, Guiberteau s'acquitte avec les mandats sur le produit de la taxe révolutionnaire. Carrier, à Nantes, s'est fait céder la maison et le jardin d'un particulier pour y établir son sérail. Il fait des orgies sur la galiote aux noyades.

D'autres s'enrichissent : au premier rang est Tallien, le plus hardi des voleurs. Javogues exploite Montbrison. Rovère, pour 80,000 francs d'assignats, se fait adjuger une terre, valant 500,000 francs, en numéraire. Fouché commence dans la Nièvre les 10 ou 15 millions de fortune qu'il aura plus tard. Barras achète la terre de Grosbois; André Dumont, l'hôtel de Pouy, des meubles superbes et une terre de 400,000 francs.

Merlin de Thionville a des maisons de campagne, des équipages, plusieurs domaines, entre autres, celui du mont Valérien.

Tous ces gueux de la veille tuent pour devenir millionnaires. En mission, aux armées, les représentants sont ridicules. Ils font arrêter les généraux. Si on les écoutait, ils compromettraient le résultat de toutes les opérations.

Les révolutionnaires volent l'argent qu'on envoie aux armées. Les dilapidations se font sans scrupule de la part des patriotes. Si Carnot se plaint et cite les noms des voleurs de l'armée du Nord, Saint-Just lui répond qu'il n'y a qu'un ennemi de la République qui puisse accuser ses collègues de dilapidations, *comme si tout n'appartenait pas aux patriotes.*

Les souverains de second ordre qui, à Paris, pendant quatorze mois, disposent à leur gré des fortunes, des libertés et des vies se recrutent parmi les déclassés de toute espèce, les subalternes envieux et haineux, les petits boutiquiers endettés, les ouvriers viveurs et nomades, les piliers de café et de cabaret, les vagabonds de la rue et des campagnes, les hommes du ruisseau et les femmes du trottoir, toute la vermine antisociale mâle et femelle. Gouverneur Morris écrit, le 30 décembre 1794 : « Les Français se sont trouvés plongés dans un abîme de misère et d'esclavage, esclavage d'autant plus avilissant que les hommes qui le leur faisaient subir ne méritaient que le plus profond mépris. » M. Taine nous montre Collot d'Herbois, à Lyon, à table, faisant une orgie avec des filles, et ordonnant aux juges de condamner un jeune homme à mort. Dans toute la province se renouvellent les mêmes horreurs. La Commune donne des certificats de civisme à tous les brigands qui sont ses satellites, et elle les refuse aux honnêtes gens.

Quand on regarde de près le personnel de l'administration révolutionnaire, on n'y trouve guère, en province comme à Paris, que les notables de l'improbité, de l'inconduite et du vice ou, tout au moins, de l'ignorance, de la bêtise et de la grossièreté. Le grand

mérite du livre de M. Taine est qu'aucun fait n'est avancé sans qu'il produise la preuve à l'appui. C'est l'histoire écrite avec les documents et non pas l'histoire faite comme les romans à la façon de Lamartine ou de Louis Blanc. De bas en haut de l'échelle le personnel révolutionnaire a été infâme par son recrutement et son emploi, par ses mœurs et ses actes, il évoque devant la mémoire l'image des plus mauvais jours de l'histoire du monde. La société a été ravagée et conquise par les barbares; des bandes, sous le commandement de chefs, ont saccagé l'Europe. Mais le monde était alors en face de francs bandits : ils s'appelaient écorcheurs, reîtres, aventuriers, mais ils ne se donnaient pas pour des philosophes humanitaires.

Il y a en outre plus de cœur sous la cuirasse d'un bandit qui joue tous les jours sa vie, que sous l'habit de ces coquins qui tuent froidement, méthodiquement, au nom des grands principes qu'ils ont la mission de faire triompher.

IV

Le jacobin s'est donné pour mission d'anéantir ses adversaires. La première opération consiste à les expulser du territoire.

A mesure que la loi et l'administration sont devenues plus jacobines l'émigration a augmenté. Après le 10 août et le 2 septembre, les honnêtes gens ont dû fuir en masse, car rester c'était la prison et la mort en perspective. Au sortir de la Terreur, la liste totale des fugitifs et des bannis contenait plus de 150,000 noms. Il y en aurait eu davantage si la frontière n'avait pas été gardée par des patrouilles.

La seconde opération des jacobins a consisté à priver les suspects de leur liberté. Tantôt le suspect est « ajourné », c'est-à-dire que l'ordre d'arrestation reste suspendu sur sa tête. Il vit sous une menace perpétuelle, généralement suivie d'effet.

Tantôt il est consigné dans l'enceinte de sa commune. Tantôt il est reclus chez lui, avec ou sans garde et, dans le premier cas, toujours avec l'obligation de payer les gardes. Dans Paris, 36 vastes prisons et 96 « violons » ou geôles provisoires que remplissent incessamment les comités révolutionnaires, ne suffisent pas au service. On calcule qu'en France, sans compter plus de 40,000 geôles provisoires, 1200 prisons, pleines et bondées, contiennent chacune plus de 200 reclus.

A Paris, malgré les vides quotidiens opérés par la guillotine, le chiffre des détenus monte, le 9 floréal an II, à 7,840; et, le 25 messidor suivant, malgré les grandes fournées de cinquante et soixante personnes conduites en un seul jour et tous les jours à l'échafaud, le chiffre est encore de 7,502.

Il y a 975 détenus dans la prison de Brest; il y en a plus de 1,000 dans celle d'Arras; plus de 1,500 dans celle de Toulouse; plus de 3,000 dons celle de Strasbourg; plus de 13,000 dans celle de Nantes. Dans les deux départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, le représentant Maignet, qui est sur place, annonce de 12,000 à 15,000 arrestations. Quelque temps avant thermidor, dit le représentant Beaulieu, « le nombre des détenus s'élevait à près de 400,000; c'est ce qui résulte des listes et des registres, qui étaient alors au Comité de sûreté générale ». Parmi ces malheureux, il y avait des enfants, des femmes, avec leurs fils et leurs filles. Les prisonniers étaient traités plus mal que les voleurs et les assassins. On leur enlevait successivement leurs biens, leurs assignats, leurs meubles, leurs aliments, la lumière du jour et celle des lampes. Ils ne pouvaient jamais communiquer avec leurs pères, leurs fils, leurs épouses.

A Paris comme en province, le plus léger prétexte suffisait pour constituer un crime et pour justifier un meurtre. La fille du peintre Joseph Vernet fut guillotinée, comme recéleuse, pour avoir gardé chez elle de la bougie.

Sur qui frappait la hache révolutionnaire? Sur les membres d'une société élégante, polie, pleine de cœur. Du côté de la politesse, du bon ton et du savoir-vivre, les mœurs et les manières de la dernière moitié du dix-huitième siècle avaient atteint dans le grand monde un degré de perfection que jamais en France ni ailleurs, elles n'ont eu auparavant et n'ont regagné depuis; et, de tous les arts par lesquels les hommes se sont dégagés de la brutalité primitive, celui qui leur enseigne les égards mutuels est peut-être le plus précieux. A ce mérite, il faut ajouter la culture de l'esprit. Jamais aucune aristocratie n'a été si curieuse d'idées générales et de beau langage. Elle s'occupait des petits, des pauvres, des paysans; on s'ingéniait pour les soulager.

« Dix ans avant la Révolution, dit Rœderer, les tribunaux criminels en France ne se ressemblaient plus. Leur ancien esprit était changé. Tous les jeunes magistrats, et je puis l'attester puisque

j'en étais un moi-même, jugeaient plus d'après les principes de Beccaria que d'après la loi. »

Quant aux hommes en autorité, administrateurs et commandants militaires, impossible d'être plus patients, plus ménagers du sang humain; de ce côté aussi, leurs qualités, et ils l'ont prouvé, se tournaient en défaut, puisqu'ils ont été incapables de maintenir l'ordre public. A l'exemple de Louis XVI, ils se considéraient comme les pasteurs du peuple et se laissaient fouler aux pieds plutôt que de tirer sur le troupeau. Au fond, le cœur était noble, généreux, grand, et ces mêmes hommes tombaient entre les mains des brutes du jacobinisme.

Dans l'Église, tout le personnel, plus de 65,000 ecclésiastiques, remplissaient de la façon la plus digne leur emploi. « Je ne sais pas, dit M. de Tocqueville, dans son livre sur *l'Ancien régime et la Révolution*, si, à tout prendre et malgré les vices de quelques-uns de ses membres, il y eut jamais dans le monde un clergé plus remarquable que le clergé catholique de France, au moment où la Révolution l'a surpris, plus éclairé, plus national, moins retranché dans les seules vertus privées, mieux pourvu de vertus publiques et en même temps de plus de foi. »

Dans les cures des villes, dans les trois cents collégiales, dans les petits canonicats des chapitres cathédraux, la plupart des titulaires appartenaient à d'excellentes familles. Les enfants étaient plus nombreux qu'aujourd'hui dans la petite noblesse et dans la bonne bourgeoisie, chaque famille voyait un de ses membres entrer volontiers dans les ordres. La profession ecclésiastique avait alors des attraits qu'elle n'a plus. Elle n'était pas en butte aux grossièretés de la démocratie. Le prêtre était salué dans la rue par l'ouvrier et le paysan. Il n'y avait pas des imbéciles dans les conseillers municipaux se croyant, comme aujourd'hui, obligés de les insulter.

Le prêtre n'était pas un fonctionnaire salarié par l'État. Il ne dépendait pas du caprice d'un ministre ou d'un préfet.

Dans le clergé français, aucune hérésie, aucun schisme; ni la réforme, ni le jansénisme n'avaient prévalu contre la foi héréditaire

Pendant la Révolution, les prêtres se sont laissé dépouiller exiler, emprisonner, supplicier, martyriser, comme les chrétiens de l'Église primitive; par leur invincible douceur, ils ont lassé l'acharnement de leurs bourreaux, transformé l'opinion et fait avouer, même aux survivants du dix-hnitième siècle, c'est-à-dire à ceux qui ne

croient pas, qu'ils étaient des hommes de foi, de mérite et de cœur.

Au-dessous de la noblesse et du clergé se trouvait la bourgeoisie. Nulle part, ailleurs, ce qu'il y avait de raisonnable et de libéral dans la philosophie du dix-huitième siècle n'avait trouvé tant d'accueil. C'est dans cette classe que s'étaient recrutés les patriotes de 1789. Elle avait fourni la majorité de l'Assemblée constituante et ces gens honnêtes qui ont administré avec désintéressement, de 1789 à 1791.

Dans cette vieille société, il y avait quelques améliorations à introduire. On ne voyait pas dans l'ordre politique l'ineptie, l'envie et la brutalité devenir souveraines. Le suffrage universel n'excluait pas du pouvoir les hommes nés, élevés et qualifiés pour l'exercer; les innombrables emplois publics n'étaient point offerts en proie au charlatanisme et à l'intrigue des politiciens. La France n'était pas en train, comme aujourd'hui, de devenir un vaste hôtel garni, livré à des gérants de rencontre, condamné à des faillites périodiques, peuplé d'habitants anonymes, indifférents les uns pour les autres, sans attaches locales, sans intérêts ou affections de corps, simples locataires et consommateurs de passage, rangés par numéro autour d'une table d'hôte égalitaire et banale.

Après le 9 thermidor, les jacobins qui, jusqu'alors, avaient cru à leurs dogmes, commencèrent à comprendre que la société allait se défendre contre leur église. Les grands prêtres de la secte, Saint-Just, Couthon, Robespierre, morts, il était difficile de se raccrocher à leurs acolytes, regardés comme étant en sous-ordre. La Convention se livra aux mains des coteries. Tantôt le jacobinisme croit triompher. Il emploie pour cela ses anciennes armes : les décrets, les élections annulées; d'autres fois les modérés l'emportent. On sait ce qu'a été le Directoire, ce gouvernement de voleurs enrichis. Avec thermidor, l'État jacobin a péri. Au nom du peuple idéal qu'ils déclarent souverain et qui n'existe pas, les jacobins ont usurpé violemment tous les pouvoirs publics, aboli brutalement tous les droits privés, traité le peuple réel et vivant comme une bête de somme, bien pis, comme un automate, et appliqué à leur automate humain les plus dures contraintes, pour le maintenir mécaniquement dans la posture antinormale et raide que, d'après les principes, ils lui infligeaient. Dès lors, entre eux et la nation tout lien a été brisé : la dépouiller, la saigner et l'affamer, la reconquérir quand elle leur échappait, l'enchaîner et la baillonner à

plusieurs reprises, ils l'ont bien pu, mais la réconcilier à leur gouvernement, jamais.

Dans l'intérieur du parti la lutte a été des plus vives, chaque faction s'étant forgé son idéal. Ils se sont déportés, égorgés, assassinés entre eux.

Tel est le spectacle qu'a offert à la France le jacobinisme. Tel est le récit que M. Taine, un libéral, un libre penseur, fait de leurs actes.

IV

Le livre de M. Taine, malgré ses mérites, renferme des défauts, qu'il est du devoir de la critique de signaler. Ils tiennent à diverses causes. La nouvelle école historique, en grande faveur à l'Académie, se croit forcée d'accumuler les documents et de retenir le lecteur pendant des heures entières sur des lettres ou des anecdotes qu'on résumerait en vingt lignes. M. Thiers avait déjà rendu son histoire du Consulat et de l'Empire insupportable avec ses redites. Certes, nous ne voulons établir aucun parallèle entre Thiers et M. Taine. Le premier avait son opinion toute faite, ses récits n'en étaient que l'exposition, Thiers manquait d'esprit philosophique; il abonde au contraire chez M. Taine. Comme nous l'avons déjà dit, c'est un philosophe qui juge la Révolution française. Il défend une thèse, et pour la faire triompher il accumule les arguments et les preuves à l'appui. M. Taine n'est pas seulement un philosophe, il est de plus un artiste. Il examine son modèle, il le place sous tous les jours, puis, l'esquisse jetée sur la toile, il la retouche tant et tant de fois, il accumule les couleurs avec la brosse, il les écrase ensuite avec le couteau : tout cela forme un empâtement dans lequel la vue se perd. C'est le défaut qu'on trouve dans l'*Histoire des jacobins :* la thèse est juste, elle est savamment soutenue, mais les redites abondent. Ces réserves faites, le livre de M. Taine n'en est pas moins un des plus remarquables parmi ceux qui nous font connaître l'histoire exacte de la Révolution française et des personnages qui en ont été les auteurs.

Nous voilà arrivé au terme de cette analyse du travail de M. Taine. Il n'a pas, comme nous le disions en commençant, écrit une histoire de la Révolution. Il s'est contenté d'une étude psychologique sur les hommes qui l'ont faite. Libre penseur beaucoup plus rapproché, par ses idées, des philosophes du dix-huitième siècle que des doctrines

du catholicisme, M. Taine nous a montré ce que devient un peuple auquel on enlève de force la religion qui a été la source de sa morale. Nous n'avons pas à parler ici des fautes qui ont préparé la Révolution et du manque d'esprit politique des hommes qui avaient la mission de lui résister. Cela nous conduirait trop loin et mériterait une étude toute spéciale. Comment ces grands scélérats de la Révolution ont-ils pu trouver des historiens pour oser prendre leur défense et tenter non seulement leur réhabilitation, mais plus encore le donner comme modèle à l'humanité? C'est de 1825 à 1830 qu'une nouvelle école historique a tenté cette tâche. Mais aujourd'hui que les documents abondent, les livres de Thiers, de Louis Blanc ne résistent pas à l'analyse historique, et M. Taine aura largement contribué à répandre la lumière. Quand les témoins oculaires de la Révolution eurent disparu, on a cherché à persuader au public que les bêtes affamées de sang étaient des philanthropes, que quelques-uns avaient même du génie. La Révolution de 1848 et surtout l'arrivée au pouvoir des républicains en 1870 ont beaucoup contribué à détruire la légende. Nous avons vu les mêmes haines se produire contre le catholicisme et les mêmes imbéciles siéger à l'Hôtel de ville.

En 1871 comme en 1793, on a tué des prêtres; en 1884, on n'assassine plus, mais les doctrines jacobines n'en fleurissent pas moins. Il y a toujours des sots pour les appliquer. Moins cruels que leurs devanciers, ils se contentent de dépraver le cœur et l'esprit du peuple, en attendant qu'ils recommencent leur campagne contre ceux qui possèdent.

Pour établir la légende qui devait réhabiliter les jacobins, on a dit qu'ils avaient sauvé la France de l'invasion étrangère.

Ce qui a sauvé la France c'est l'armée organisée depuis deux cents ans par la monarchie qu'on avait vue à l'œuvre sous Louis XIV et sous Louis XV.

La Convention, dont les chefs étaient nuls au point de vue militaire, et qui l'étaient encore bien davantage lorsqu'il s'agissait des finances, a laissé agir Cambon. Il a ruiné les particuliers et la France, mais il a pu, en émettant pour 45 milliards d'assignats et pour plusieurs milliards d'emprunt forcé, faire vivre les armées; Cambon a été, sous la Révolution, le seul homme ayant compris un mot aux questions financières. Il s'est fait aider par les anciens employés des finances, les jacobins étant incapables de s'introduire dans ces bureaux, sinon pour y voler.

Que reste-t-il de l'œuvre des jacobins? Au point de vue législatif, ils ont légiféré sur l'état des personnes, dans le but de désorganiser la famille. A côté de cela, quel est le monument législatif qu'ils ont élevé. Leur œuvre est nulle. Ils ont, dit-on, travaillé à la division de la propriété. Le vol est le moyen le plus rapide d'enlever la propriété à ceux qui la possèdent. Cette vérité est connue. Était-il nécessaire, pour faire du cultivateur un détenteur du sol, de voler pour 5 milliards de propriétés à leurs légitimes possesseurs. Sous l'ancien régime, en 1788, les deux tiers du sol étaient déjà entre les mains du petit cultivateur, travaillant sur la terre qui lui appartenait. Il aurait acquis rapidement le reste, si l'absentéisme avait continué à être pratiqué par les grands propriétaires nobles. La division de la propriété ne doit à la Révolution que l'origine malhonnête de certaines fortunes acquises par les achats à vil prix des biens nationaux, faits par des jacobins enrichis par les dilapidations.

La Convention n'a absolument rien fait en faveur de l'instruction publique. Elle a publié des décrets qui n'ont jamais pu être exécutés. Il est facile d'écrire de longs rapports et de démontrer l'utilité de l'instruction. Mais ce qui l'est moins, c'est d'ouvrir des écoles, et la Convention avait fermé toutes celles qui existaient antrefois et elle n'avait pas de maîtres pour en ouvrir de nouvelles; sur ce point les jacobins ont été des bavards ignorants et rien de plus.

Le jacobinisme a fait rouler la France de la République dans les folies de l'Empire. Notre malheureux pays est devenu une caserne dans laquelle tout le monde a été forcé d'obéir au règlement.

Telle a été l'œuvre fatale de la Révolution conduite par les jacobins. En la montrant avec ses théories insensées, avec ses acteurs imbéciles passés à l'état de bête fauve, excités qu'ils étaient par le fanatisme et la soif du sang, M. Taine a rendu un service considérable. Il n'est plus permis aujourd'hui d'ignorer la Révolution, et il arrivera peut-être un jour où les Français s'apercevront qu'ils sont tombés presqu'aussi bas en 1884 qu'en 1793. Les hommes qui auront contribué à leur apprendre l'histoire vraie de la Révolution, auront été des pionniers dont la France relevée n'oubliera pas les services, si elle se relève jamais. M. Taine aura eu l'honneur de marcher au premier rang, de montrer comment on écrit l'histoire quand on veut instruire ses lecteurs, et leur prouver jusqu'à quel degré d'esclavage peut tomber un peuple qui se laisse imposer des doctrines insensées par ce qu'il y a de plus lâche et de plus vil. A. Lenthéric.

VOYAGE DE PIE IX AU CHILI

En 1825, celui qui devait gouverner glorieusement l'Église, comme Souverain Pontife, Pie IX, fut envoyé en mission dans une des nouvelles républiques de l'Amérique méridionale, le Chili; ce voyage qui le retint à peu près deux ans loin des États pontificaux fut fécond en événements et en périls de tous genres.

La mission avait pour but d'établir dans ce nouvel État libre, qui venait de secouer le joug de la domination espagnole, un règlement des rapports de l'Église avec l'État. Le Saint-Siège se trouva d'autant plus heureux d'envoyer un vicaire apostolique dans cette contrée nouvelle du nouveau monde, que la Chambre des représentants du Chili en avait demandé un par l'intermédiaire de Jozé Ignacio Cienfuegos, chanoine de Santiago, envoyé spécialement à Rome à cet effet. Une congrégation spéciale de six cardinaux, sous la présidence du cardinal Della Genga, désigna alors, comme vicaire apostolique, l'abbé Giovanni Muzi, auditeur à la nonciature de Vienne. Le pape nomma l'élu archevêque *in partibus infidelium* aux Philippines, et lui donna comme secrétaire l'abbé Giuseppe Sallusti, l'historien du voyage, puis désigna comme conseiller d'ambassade Giovanni Maria Mastaï Ferretti, devenu plus tard pape, sous le nom de Pie IX.

La mission était grave, importante; aussi les légats avaient-ils reçu les pouvoirs les plus étendus non seulement pour le Chili, mais encore pour le Pérou, la Colombie et le Mexique. Malheureusement le résultat du voyage fut loin d'être tel qu'on l'avait espéré d'abord. Les excellentes dispositions et la prudence éclairée des ambassadeurs vinrent se briser contre le mauvais vouloir des gouvernants de ce jeune pays qui, après avoir, par force promesses, attiré chez eux les légats pontificaux, ne montrèrent à leur égard qu'indifférence ou hostilité.

Le peuple, au contraire, témoigna aux envoyés du Saint-Siège un respect très profond. Bien des années après, les relations avec le Chili aussi bien qu'avec le Pérou, le Mexique et la Colombie s'étaient maintenues telles que la mission les avait établies à cette époque.

Le 4 octobre 1823, jour de la fête de saint François d'Assise, les légats montaient à Gênes le navire qui devait les transporter dans l'hémisphère occidental et au-delà de l'équateur. C'était un fin voilier. Il portait le nom d'*Eloyse*. L'équipage se composait du capitaine Antonio Copello, marin fort habile et connaissant bien toutes les routes praticables des eaux de l'Amérique du Sud, du pilote Componico et de trente-quatre matelots d'élite. Parmi les passagers, outre les trois légats se trouvaient encore à bord deux indigènes chinois, Ignacio Cienfuegos, déjà mentionné plus haut, et un jeune dominicain de Santiago, qui retournaient dans leur patrie.

Les premiers jours, la mer fut calme et le vent favorable. On avança beaucoup. Divers sentiments agitaient les légats au moment moment où ils quittaient la terre italienne. D'un côté, leur cœur se berçait de la douce espérance de voir réussir leur mission ; de l'autre, ils se demandaient s'il leur serait donné de revoir jamais le sol de la patrie qui maintenant échappait à leurs yeux. Ils avaient de plus, pendant leur séjour à Gênes, appris en même temps et la mort du pape Pie VII et l'élection du cardinal Della Genga (Léon XII) pour son successeur. Mastaï Ferretti parut surtout vivement impressionné de cette nouvelle; car le pape défunt avait été un de ses bienfaiteurs. Naguère encore, peu avant leur dernière séparation, Pie VII lui avait annoncé d'un ton presque prophétique qu'il reviendrait heureusement de sa mission lointaine sans ajouter cependant qu'ils dussent se revoir ici-bas.

Le beau temps dura peu. Après quelques jours de traversée, une tempête assaillit le navire et l'empêcha d'avancer, en même temps que le mal de mer éprouvait violemment les passagers, et surtout Mastaï. Enfin le vent enfla de nouveau les voiles du vaisseau et le fit entrer rapidement dans le golfe du Lion. Laissant Minorque à gauche, nos voyageurs apercevaient déjà les côtés du Montserrat avec ses sanctuaires, ses églises et ses chapelles. Cette vue les charma tous. Pendant qu'ils étaient encore dans le ravissement à la vue du spectacle grandiose qui s'offrait à leurs regards, le navire fut subitement assailli par le terrible vent du sud-ouest, connu sur les

côtes d'Italie sous le nom de Libeccio, puis poussé avec violence le long des rives de la Catalogne, du côté de Valence, dans le port de laquelle il fut jeté comme une balle à jouer. L'*Eloyse* aurait volontiers cherché un refuge dans ce port, mais il craignait plus encore qu'une tempête en pleine mer le mauvais accueil qui semblait devoir lui être réservé sur la terre espagnole, parce que le Chili, qui était le but de leur voyage, avait tout récemment secoué le joug de l'Espagne, la mère patrie.

Pourtant la violence de la tempête ne fit qu'augmenter. Il fallut se résigner à se mettre à l'abri de ses fureurs. On résolut d'entrer en face du fort si dangereux d'Ivice, dans la baie de Palma, non loin de la ville du même nom, qui est la capitale de Majorque et des îles Baléares. On y aborda le 14 octobre. Déjà nos voyageurs découvraient dans le lointain la magnifique cathédrale de l'île. L'*Eloyse* était en lieu sûr ; mais, pour les passagers qu'elle contenait, les difficultés à vaincre ne faisaient que commencer.

Le vaisseau génois, avec son drapeau de Sardaigne, attira tout de suite les regards des habitants de l'île. Les sentinelles ne tardèrent pas à s'en approcher, puis à contraindre Mgr Muzi de descendre sur la terre ferme. Celui-ci prit avec lui l'abbé Mastaï, encore à peine remis du mal de mer, qui l'avait fort tourmenté pendant presque toute la traversée. Sallusti resta sur le vaisseau. A peine eurent-ils abordé sur le rivage qu'on les conduisit au lazaret, puis, en dépit de leurs réclamations et de leur dignité sacerdotale, on les enferma dans une véritable prison. La nouvelle de cet indigne traitement surprit au plus haut point les passagers de l'*Eloyse*. Sallusti se hâta de rejoindre ses compagnons et de venir partager leur captivité. C'était le 16 octobre.

Le lendemain, nos trois prisonniers comparurent à une première audience. Il ne s'agissait nullement de prendre des mesures sanitaires ; mais c'était bien une véritable instruction criminelle qu'on voulait leur faire subir. Laissons ici la parole à Sallusti.

« Tout était prêt pour le grand sanhédrin », écrit-il, « et le nouveau tribunal de Pilate se trouvait à l'entrée du lazaret ; l'alcade de la ville prit le fauteuil de la présidence ; c'était un homme à mine renfrognée, aux regards foudroyants. Il nous questionna avec une jactance plus ridicule même que celle d'un proconsul romain. A ses côtés se tenaient deux assesseurs dont la physionomie ne paraissait pas moins farouche ; leur aspect si rude nous faisait presque trem-

bler. Un notaire, aux allures passablement pharisaïques, vraie figure de spectre ambulant, était chargé de transcrire toutes les questions et toutes les réponses. Lorsque tout fut prêt, on plaça au milieu de ce groupe d'hommes, à face livide, un petit escabeau en bois sur lequel s'assit d'abord Mgr Muzi, puis chacun de nous successivement, pour subir son interrogatoire. Auparavant, toutefois, l'on fit certaines fumigations autour de nous, comme si nous eussions été des pestiférés. Puis le juge nous demanda quelle était notre patrie, notre position dans le monde et le but de notre voyage. On voulut savoir si nous allions en Amérique pour des raisons politiques. Chacun de nous donna sur ces différents points une réponse catégorique. On ne nous permettait pas d'ailleurs de longues répliques, et il n'eût pas été prudent d'entrer dans de petites particularités. Le meilleur pour nous c'était, lorsqu'il y avait possibilité de le faire, de répondre purement et simplement : oui, non; en tous cas, une si prudente manière d'agir ne pouvait guère nous compromettre. Jamais on ne nous questionnait les uns en présence des autres; mais la disposition du local était telle que chacun de nous entendait très bien les questions posées à ses compagnons; ce détail d'ailleurs nous intéressait peu, parce que toutes nos réponses concordaient parfaitement. Eût-il pu en être autrement, nous ne disions que l'exacte vérité. »

L'interrogatoire fini, les voyageurs se trouvèrent hors de péril. Tous les trois furent libres et dirigèrent joyeusement leurs pas du côté de la ville. Mais ici, nouvelle difficulté. Les édiles de la cité travaillèrent avec acharnement à arrêter la mission dans sa marche, parce qu'elle leur paraissait devoir être contraire aux intérêts de la nation espagnole. A leur avis, le Saint-Siège n'avait pas le droit d'envoyer même, sur leurs instances, des secours spirituels aux habitants de l'Amérique méridionale qui avaient secoué le joug de l'Espagne. Bien plus, ils voulaient que dom Cienfuegos et le P. Raymundo, qui étaient sur le navire les représentants du Chili, comparussent devant eux et leur expliquassent les motifs de leur voyage. Ceux-ci s'y refusèrent obstinément. En agissant autrement, ils eussent reconnu la juridiction espagnole et en eussent dû supporter les conséquences. Cette fermeté leur réussit. L'évêque de Valence et le consul de Sardaigne s'interposèrent d'ailleurs, et la légation put continuer sa route.

Pendant ces trois jours d'ennui, le tempête ne s'était pas encore

calmée. Le navire fut successivement poussé vers Iviça, puis encore une fois vers les rives de l'Espagne du côté de Valence. Un magnifique panorama, de ravissantes perspectives se déroulèrent alors sous les yeux de nos voyageurs.

Un des plus beaux spectacles qu'il leur fut donné de contempler, fut la vue de Gibraltar pendant la nuit. On eût dit une ville splendidement illuminée. Ils abordèrent non loin de la colossale forteresse, et débarquèrent pour la dernière fois sur le sol européen. Ici l'accueil qu'ils reçurent fut des plus aimables. Le lendemain ils se lancèrent dans l'océan Atlantique, remplis tous de la plus vive espérance, qu'ils rencontreraient désormais beaucoup moins d'obstacles que par le passé.

Tant qu'ils eurent sous les yeux les côtes méridionales de l'Espagne, dans leur poétique magnificence, tout alla bien. Une fois en pleine mer, la température changea rapidement. Les épreuves recommencèrent. Le docteur Cienfuegos tomba dangereusement malade et demanda à être descendu aux îles Canaries. Mais, sans lui, qu'allaient devenir nos voyageurs? Le 8 novembre, il s'en fallut peu que l'*Eloyse* ne fût submergé; le capitaine le sauva par son habileté et sa présence d'esprit. Le lendemain pourtant la tempête se calma et l'on aperçut à l'horizon le pic majestueux de Ténériffe, avec ses vertes collines et ses montagnes couvertes de neige. Pendant deux jours, nos missionnaires jouirent de l'aspect du volcan; toutefois payèrent-ils ce spectacle bien cher; car le temps étant devenu très calme, il faisait une chaleur insupportable. Le navire resta, pendant quelques heures, ballotté par des courants inconnus; il faillit même être jeté sur une côte hérissée de rochers. Les matelots allaient bientôt se trouver épuisés et incapables de lutter plus longtemps, lorsqu'il se leva tout à coup un vent favorable qui poussa le navire au milieu du cercle verdoyant des îles Canaries.

La nuit du 5 au 6 novembre amena de nouvelles émotions. Tous les voyageurs étaient plongés dans un sommeil profond, lorsqu'une voix de stentor vint subitement les glacer d'effroi. On se trouvait dans le voisinage d'un vaisseau de guerre. Le reste de la nuit se passa à faire d'effrayants récits sur les atrocités commises par des pirates de la Colombie, et l'on tremblait en songeant que quelques mois auparavant l'équipage d'un vaisseau génois avait été pris et dépouillé par des corsaires du même pays, puis abandonné sur une côte inhospitalière. On en fut néanmoins quitte pour la peur. Le

navire aperçu était bien sans doute celui d'un pirate colombien; mais son commandant n'exerça sur l'*Eloyse* aucun pillage; il se borna à demander aux passagers leurs noms et leurs passeports, puis il s'éloigna après avoir scellé la paix avec eux au moyen d'une vieille bouteille de malaga.

Devant les îles du cap Vert auprès desquelles on passa, le capitaine se permit une singulière plaisanterie, si toutefois son acte peut se qualifier ainsi. Le cuisinier du vaisseau avait plusieurs fois laissé brûler les aliments des passagers. Un beau matin le capitaine annonça très sérieusement que le coupable allait être fusillé. On arma plusieurs fusils. Le pauvre Girolamo Passedore prit l'affaire au sérieux et trembla de tous ses membres jusqu'au moment où Giovanni Mastaï eut le premier, dans sa bonté compatissante, l'idée de faire cesser ce jeu cruel. Notons en passant qu'il y avait pour excuser cette plaisanterie, un usage déjà fort ancien. On se trouvait près de l'équateur, et à ce passage les matelots avaient coutume de se faire toutes sortes de farces. Les missionnaires se prêtèrent de bonne grâce à cette habitude et laissèrent à cette occasion les matelots se livrer à leurs joyeux ébats (27 novembre).

Au 8 décembre, le temps devint encore une fois si parfaitement calme que l'*Eloyse* demeura quelque temps sans bouger de place. Les matelots pour occuper leurs loisirs se livrèrent à la chasse aux chiens marins. Peu après on aperçut un petit bateau à voiles. On avait craint d'abord que ce ne fût un bâtiment de pirates, puis bientôt l'on eut acquis la certitude qu'il n'en était rien : plusieurs officiers alors et passagers de l'équipage, et parmi eux, Mastaï, voulurent aller un soir rendre une petite visite à leurs voisins. Que virent-ils à bord? Une troupe de nègres presque complètement nus, accouplés deux à deux, puis d'autres groupes de ces malheureux solidement attachés à des colonnes de bois. Le jour ils restaient exposés aux brûlants rayons du soleil, et la nuit on les faisait, sans leur ôter leurs liens, coucher à l'entre-pont comme des bêtes de somme.

Heureusement il n'est plus de nos jours question d'opérer de pareils transports de nègres. Mais souvent, dans la suite, le Saint-Père eut l'occasion de se rappeler cette singulière rencontre, surtout lorsqu'il avait à envoyer des messagers de la foi dans les pays lointains ou bien à accorder des secours à des missions pauvres.

Des journées orageuses succédèrent aux jours de temps calme.

L'*Eloyse*, moitié pour avoir été induit en erreur par les renseignements du maître des esclaves, moitié pour n'avoir pu, à cause du mauvais temps, faire des observations bien exactes, s'était trompé de chemin, et n'avait qu'à grand'peine retrouvé sa route. L'eau qui restait sur le vaisseau était corrompue, les vivres presque épuisés, si bien qu'il fallait se résoudre à endurer les privations les plus pénibles. Le 22 décembre fut surtout le jour des terribles angoisses. La tempête se déchaîna alors avec une telle violence, que tous crurent leur dernière heure venue. L'équipage faisait la prière en commun dans la chambre du capitaine, lorsqu'un coup de vent terrible jeta le navire de côté, puis poussa violemment Giovanni Mastaï d'un bord du navire à l'autre. Ce fut un véritable miracle qu'il n'eût pas dans sa chute brisé la tête du P. Raymundo, qui se tenait alors en prière en face de lui. Un des chefs, ainsi que le docteur Cienfuegos furent fortement contusionnés; on n'eut pas toutefois d'autres graves accidents à déplorer. Sur le soir, le vent s'étant apaisé, on s'était réuni pour dîner en famille, lorsque le cri du capitaine : « l'esquif à la mer! vite l'esquif à la mer! » vint effrayer la société entière.

Le pilote venait, pendant qu'il se trouvait occupé à la proue d'un navire, d'être jeté à la mer par une vague. Il avait été rapidement entraîné au loin, puis s'était bientôt trouvé dans l'impossibilité de saisir les objets qu'on lui présentait. Quoique habile nageur, il eut pendant une heure à lutter contre les vagues, jusqu'au moment où trois matelots purent, au péril de leur vie, le recevoir dans l'esquif.

La violence de la tempête s'accrut encore les jours suivants; ce ne fut que la veille de Noël qu'elle se calma. Toutefois le danger n'était-il pas totalement conjuré! A minuit, Mgr Muzi célébra la sainte messe. Dès la pointe du jour, Giovani Mastaï, le P. Raymundo et Salluste offrirent successivement le divin sacrifice.

Dès le lendemain de ce beau jour, nos voyageurs se virent continuellement exposés à aller se heurter sur des écueils; on apercevait déjà le voisinage des côtes. Enfin, le 23, retentit le cri : Terre! Terre!

On y répondit par mille exclamations joyeuses. On salua, la tête découverte, cette terre après laquelle on soupirait depuis trois mois. On était arrivé à la large embouchure du Rio de la Plata. Et pourtant l'on ne se trouvait pas encore sans inquiétude. On se voyait menacé de toutes parts par des bancs de sable, des écueils, des

récifs. Et précisément auprès du banc de los Inglese, où déjà tant de navires avaient sombré, un formidable ouragan attendait la *petite Eloyse*. Le pampero, ainsi nommé des plaines des Pampas dans lesquelles il souffle principalement, se déchaîna dans toute sa violence. Il fallut rebrousser chemin et aller s'abriter derrière les roches de l'île Flores qu'on devrait appeler l'île des récifs plutôt que l'île des Fleurs. Là on jeta l'ancre. On s'y trouva à l'abri de la tempête, mais non à l'abri du vent. Pour se faire une juste idée du pampero, il faut en avoir éprouvé soi-même la violence. « Il réunit, dit un voyageur, les incommodités du vent des Antilles à celles du vent tourbillonnant des déserts du Sahara. Au milieu des grandes chaleurs apparaît tout à coup, semblable à un voile immense, un nuage opaque qui cache le soleil, et s'étend en s'élargissant toujours, sur le vaste horizon. La nuit se fait alors dans toute la contrée, au point de ne plus laisser reconnaître les objets, même à une faible distance. C'est là le signal de la tempête. Puis le nuage crève, se divise en tourbillons et se réduit non pas en pluie, mais en une poussière blanche assez semblable à la cendre d'un volcan. » On voulut pour éviter à tout prix la violence du Pampero, gagner le large. Mais les efforts réunis de tous les matelots furent impuissants à lever l'ancre. Il ne resta plus qu'à couper la corde; le charpentier du vaisseau, aidé d'un matelot, y parvint heureusement. Abandonné à la violence du vent, l'*Eloyse* s'éloigna avec la rapidité de l'éclair, puis réussit non sans peine, à éviter tous les écueils.

Un calme plat complet succéda de nouveau à une violente tempête, et l'*Eloyse* cessa d'avancer. Mais à peine un petit coup de vent eut-il ranimé les espérances de nos voyageurs, que la tempête reparut plus violente, plus terrible que jamais, et que le capitaine et le pilote s'écrièrent : « Il semble que le monde s'écroule : c'en est fait de nous. » Leurs craintes, néanmoins, ne se confirmèrent pas. Le Pampero s'apaisa, et le navire tant éprouvé put, par un vent favorable, rentrer dans l'embouchure du fleuve. Grâce à l'habileté du capitaine, il évita avec bonheur tous les écueils, même le périlleux banc anglais sur lequel vint échouer peu après, avec trente-six personnes, le vaisseau-poste de Montévideo, si habitué pourtant à à cette traversée. L'*Eloyse* entra dans le port de Montévideo, le 1er janvier 1824.

L'aspect imposant de la capitale de l'Uraguay (elle comptait alors 14,000 habitants; elle en a maintenant 100,000) saisit

les employés de l'ambassade; ils venaient pourtant de Gênes, la « ville aux superbes palais ». On n'aborda en ce point que pour remplacer par une autre l'ancre qui avait été perdue, et recruter de nouveaux et habiles pilotes. Rien pourtant ne faisait présumer qu'on dût faire à la mission une réception solennelle. Ce soir-là même on navigua plus loin. Mais il se trouvait dans cet endroit du Rio de la Plata de si nombreux abîmes, qu'il fallait constamment sonder le terrain. On comprit bien d'ailleurs la nécessité de cette précaution, lorsque l'on vit flotter au-dessus des eaux les débris épars d'une frégate. On jeta l'ancre tout près du vaisseau qui avait échoué, et l'on fut même assez heureux pour prévenir et sauver deux vaisseaux anglais du péril imminent qui les menaçait.

Toutes sortes de malheurs devaient, ce semble, accabler l'*Eloyse* sur ce rivage inhospitalier; un ouragan terrible l'assaillit subitement; les éclairs et les coups de tonnerre se succédaient avec une rapidité si effrayante qu'ils menaçaient à chaque instant d'embraser le navire.

On eut à peine évité ce péril qu'il en survint un autre. On était en vue de Buenos-Ayres, lorsqu'une effroyable multitude de cousins vint s'abattre sur le navire. Les mâts et les voiles en furent tellement couverts qu'on ne pouvait plus en distinguer la couleur. On réussit cependant à conjurer ce péril.

Le 3 janvier au soir, l'*Eloyse* entra dans le port de Buenos-Ayres, et le lendemain matin indiqua son arrivée par une salve de sept coups de canon. La ville y répondit par une salve pareille, et la foule y applaudit par ses hourrahs répétés. Le gouvernement prépara une réception solennelle. L'archevêque des Philippines devait être reçu à bord par le clergé tant séculier que régulier, puis conduit à la cathédrale. Le mauvais état de sa santé et d'autres considérations l'obligèrent à refuser toute réception officielle. Trois fois le gouverneur renouvela son invitation, trois fois et pour les mêmes motifs il fut remercié. Le refus de Mgr Muzi fut en tout cas fort regrettable; il eut pour toute la mission, le fait est indéniable, les plus fâcheuses conséquences. Le docteur Cieufuegos seul descendit. Il avait promis de renvoyer de suite l'esquif qui l'avait amené sur le rivage, et qui devait aller chercher les autres personnes de la mission qui voudraient descendre à bord; mais il exécuta sa promesse avec tant de lenteur que les légats ne purent que vers une heure du matin quitter l'*Eloyse* et mettre le pied sur le sol américain.

Le rivage était illuminé; la réflexion des lumières dans le miroir des eaux produisait un effet magique. Malgré l'heure avancée de la nuit, une foule immense était là réunie. Tous se pressaient pour baiser les mains des trois légats apostoliques. Une procession fut aussitôt organisée. En avant, marchèrent les enfants; à gauche et à droite, des jeunes gens avec des lampes en verre à la main. L'enthousiasme était indescriptible. Les vieillards répétaient les paroles de l'Évangile : *Benedictus qui venit in nomine Domini, hosanna in altissimis.* « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur... » On fit halte devant l'hôtel des Trois-Rois; un splendide festin y était préparé. Il semblait, dit la relation qui fut faite de cette réception, qu'on eût employé tous les moyens possibles pour faire oublier aux voyageurs les péripéties et les dangers de leur longue traversée.

Malgré le brillant de la réception, les impressions qu'elle laissa dans l'esprit des légats ne furent pas des meilleures. Le peuple se pressait constamment, il est vrai, autour du vicaire apostolique; mais les employés de l'administration paraissaient fort réservés; ils n'oubliaient pas le triple refus par l'ambassade d'une réception officielle. Il y eut plus encore. Le coadjuteur de l'évêché retira à Mgr Muzi, malgré les instances des fidèles, la permission récemment accordée d'administrer le sacrement de confirmation. Il arriva aussi du Chili des nouvelles qui n'étaient point bonnes. La Chambre des députés avait décidé, dans une séance assez orageuse d'ailleurs, que la mission recevrait un très brillant accueil, mais qu'elle ne serait que temporaire. Douze jours se passèrent en pourparlers plus ou moins inutiles : pourtant, quelque peu agréable que fût ce laps de temps, nos voyageurs remerciaient encore la Providence de les avoir fait échapper aux grands périls qui les avaient menacés.

Le 16 janvier 1824, la légation quitta la ville de Buenos-Ayres. Le départ fut touchant. Il se pressa, pour recevoir la bénédiction du vicaire apostolique, une foule si nombreuse, que les légats eurent de la peine à s'en séparer. Ils prirent deux calèches à deux chevaux, déjà passablement vieilles. On y joignit une grande voiture couverte, du nom de Caretta, chargée du transport des vivres. Tous les chevaux étaient montés. A la tête de la colonne, se trouvait un général en uniforme de gala. En avant, marchait un postillon ayant mission de pourvoir à tous les relais nécessaires.

La caravane comprenait, outre les missionnaires, quatre jeunes habitants du Chili qui s'étaient attachés au docteur Cienfuegos, deux domestiques, douze cochers, dont six devaient être pourvus de chevaux lorsque les sauvages rendraient dangereux le passage dans la contrée.

Dès le premier jour, nos voyageurs parcoururent 15 milles sans rencontrer aucun obstacle. A Marou, un certain nombre de fidèles reçurent le sacremeut de confirmation.

A Santos Lugares, Mgr Muzi passa la nuit dans une pauvre cabane que le curé du lieu avait quelque peu ornée de tapis en damas. Un autel fut préparé. Des chandeliers d'argent y furent placés, et le vicaire apostolique y célébra la première messe qu'on eût entendue au milieu des Pampas. Après la cérémonie, Giovanni Mastaï, Sallusti et le P. Raymondo, allèrent célébrer les saints mystères dans l'église du village.

On a déjà tant écrit sur les Pampas, que nous croyons inutile d'en parler ici longuement. Bornons-nous à dire que tout ce que les missionnaires y aperçurent était pour eux tout à fait nouveau.

Au milieu des Pampas, les jours se suivaient et se ressemblaient beaucoup, sauf que l'on y avait tantôt à souffrir de la faim, tantôt des vivres en surabondance.

Quant aux chambres à coucher, elles se trouvaient généralement d'une simplicité toute primitive; quelquefois, c'était mieux. A San Pedro, par exemple, l'hôtel actuel du Vatican, on fut obligé de se coucher sur la paille, et, comme l'écrit Sallusti, « dans un véritable observatoire d'où l'on pouvait, sans quitter son lit, aisément regarder les étoiles ». Cette chambre à coucher n'était que la salle à manger du maître de poste. On y voyait pêle-mêle, suspendus au plafond et posés sur d'énormes planches, des morceaux de viandes d'animaux tués depuis plusieurs jours, puis du maïs, du fromage, du lard et des peaux de bêtes sauvages, placées là pour être séchées.

A Orqueta, nos voyageurs aperçurent le premier Indien Pampas. A six heures d'Orqueta, on trouva un hôtel des postes. Il avait pour enseigne le sinistre nom de Desmochados « aux estropiés ». Ce nom vient de l'affreux événement qui s'y est accompli. Quelques années auparavant, des cavaliers indiens y avaient attaqué à l'improviste le maître de poste et ses nombreux domestiques : contre toute attente, les sauvages s'étaient abstenus d'égorger

leurs victimes, mais pour jouir du cruel plaisir de leur attacher les mains et les pieds, et de les abandonner, à cet état, à leur malheureux sort. Peu de jours avant l'arrivée de Mastaï et de Mgr Muzi, avait eu lieu une nouvelle attaque sanglante sur Desmochados. Trois cents cavaliers indiens avaient cerné la tour qui défend la rue. Le brave maître de poste avait eu cependant le temps de s'y fortifier, et de là, de tuer un ennemi et d'en blesser plusieurs. Les Indiens s'étaient retirés; ils se vengèrent de leur défaite sur un pauvre curé qu'ils rencontrèrent en chemin; ils le percèrent de vingt coups de lance, puis le coupèrent en morceaux. Une vingtaine de paysans tombèrent encore victimes de leur férocité.

C'est ainsi que, pour juger les événements au point de vue purement humain, l'arrêt de douze jours fait à Buenos-Ayres fut pour nos légats la cause de leur salut. Plus tard à Chorillo, ils apprirent encore que huit mille Indiens Pampas s'étaient réunis devant Buenos-Ayres et s'étaient avancés jusque sous les canons d'un fort.

La traversée des Pampas ne dura pas moins d'un mois; elle fut féconde en accidents tragiques et en privations de tous genres. Très souvent les grandes roues des voitures s'embarrassaient dans les hautes herbes des prairies. C'était ordinairement la nuit qu'on avait le plus à souffrir; car il fallait souvent dormir à la belle étoile et sur la terre nue. On risqua même quelque péril dans les environs si marécageux de Chorillo. Quelle misérable entrée l'on dut faire dans cette ville! Une voiture de convoi avait été brisée pendant le trajet, et conséquemment un certain nombre de voyageurs avait dû par une chaleur étouffante faire à pied une grande partie de ce chemin si pénible. Enfin pour comble de malheur, impossible de trouver de l'eau courante à Chorillo; les maisons y avaient été, peu auparavant, dévastées par les Indiens, et on n'avait pu qu'à grand'peine y procurer une chambre passable à Mgr Muzi. Giovanni Mastaï et l'abbé Sallusti furent forcés de s'établir dans une petite cabane dont on ne voyait plus guère subsister que les quatre murs.

Généralement les missionnaires étaient fort surpris de la luxuriante végétation des pays qu'ils traversaient; ils avaient pourtant assez l'habitude de contempler de riches vallons. Ils regardaient toujours comme une bonne fortune de pouvoir célébrer le saint sacrifice de la messe; ils s'en trouvaient d'autant plus heureux qu'ils en avaient plus rarement l'occasion.

Toutes les peines et souffrances que l'on eut à supporter pendant les quatre semaines que dura la traversée des Pampas furent bientôt oubliées, lorsque les légats arrivèrent le 15 février 1824 à Mendoza, ville magnifique située au pied des Cordillères. Ils y reçurent l'accueil le plus sympathique et le plus respectueux. La cité entière se mit en fête. Une troupe de dames revêtues de leurs plus beaux habits allèrent solennellement au-devant d'eux : les rues étaient ornées d'arcs de triomphe et de guirlandes de fleur, et ce fut au milieu des plus chaleureux vivats de la foule que Mgr Muzi et l'abbé Mastaï se rendirent dans la demeure de donna Emmanuela Corbalau, où les attendait le docteur Cienfuegos. Les légats demeurèrent neuf jours à Mendoza, et pendant ce laps de temps, les fêtes ne firent que se succéder l'une à l'autre.

Cependant nos voyageurs ne laissèrent pas, même après la traversée des Pampas, d'être exposés encore à bien des périls et d'avoir à surmonter de nombreux obstacles. Il restait à franchir les Andes.

L'ascension commença le 24 février au matin. En quelques heures, on atteignit à cheval la montagne Paramillo. Nos voyageurs, pleins de confiance en Dieu, s'avançaient le cœur léger : ils espéraient vivement que la Providence, après les avoir arrachés aux fureurs de la tempête et aux aggressions des sauvages, bénirait encore leurs derniers efforts et les conduirait heureusement à leur but. Le 29 février, la caravane se trouva fortement menacée : le 1er mars tout péril avait disparu. Ce jour-là, le pic le plus élevé de cette partie des Andes fut franchi.

Quelques jours après, leur but était atteint; et le 6 mars, ils fêtaient leur heureuse arrivée en entonnant dans la cathédrale de Santiago la majestueuse hymne de saint Ambroise.

Il n'est sorte de manifestations que ne fît pas le peuple pour témoigner à nos missionnaires sa joie et son respectueux dévouement.

Par malheur, le gouvernement se montra extrêmement réservé dans ses démonstrations; peu s'en fallut même qu'il ne refusât de reconnaître les pouvoirs des légats.

Les légats luttèrent pendant neuf mois avec une patience angélique contre tous les obstacles et toutes les difficultés qu'on leur suscita. Puis Mgr Muzi, pour ne pas laisser compromettre l'autorité du Siège apostolique, redemanda ses passeports.

Après bien des épreuves et des déceptions, les légats reprirent, le 24 octobre 1824, le chemin de l'Italie. Après une traversée de

sept mois et demi, un éloignement de près de deux ans, nos missionnaires abordèrent à Gênes le 5 juin de l'année jubilaire 1825, puis un mois plus tard firent leur entrée dans la ville éternelle.

Depuis cette époque, quels changements n'a-t-on pas vus s'opérer dans le monde! et en particulier quelles vicissitudes n'a pas éprouvées le jeune attaché d'ambassade Mastaï! Il a marché rapidement dans la voie des honneurs qui s'est ouverte devant lui; il est parvenu à la plus haute dignité qui existe sur la terre, et son pontificat a été véritablement si fécond en actions d'éclat, qu'il restera à jamais un des plus illustres, sinon le plus illustre de tous les temps.

CHENOZ.

UN MARIAGE TÉLÉGRAPHIQUE [1]

IX

Tout aux charmes de la conversation, ni Mlle Leréal, ni Mirielle, encore moins Richard, ne s'inquiétèrent du temps... Ils laissèrent les nuages courir, s'amonceler; le ciel s'obscurcir, sans y prendre garde.

En vain l'atmosphère devenait plus lourde, les oiseaux rasaient la terre, les feuilles emportées par l'ouragan tourbillonnaient dans les airs... tous ces signes précurseurs de la tempête, qui, ordinairement, n'échappaient pas à Mlle Francine, passaient complètement inaperçus ce jour-là.

Un bruit sourd pourtant se faisait parfois entendre :

— C'est le tonnerre! dit la jeune fille.

— Non, non, reprit Mlle Leréal, c'est une voiture.

Une détonation plus forte se produisit alors :

— C'est la voiture du bon Dieu! dit en riant Richard. C'est ainsi que j'appelais le tonnerre quand j'étais enfant! Mais, reprit-il sérieusement, n'avez-vous pas des précautions à prendre à cause de l'électricité?...

— Je vais savoir cela! déclara Mlle Francine, qui ouvrit la fenêtre et se mit à étudier le temps.

Elle qui ne s'était jamais trompée dans ses pronostics, elle qui aurait pu revendiquer la qualité de petite-fille d'un professeur à l'Observatoire, annonça aussi magistralement que si elle avait rendu un jugement de la plus haute importance que :

— Un orage avait lieu du côté de la Margeride... Mais que le vent le chassait vers la montagne, et qu'il ne viendrait pas jusqu'à B... Nous pouvons être tranquilles! affirma-t-elle.

A peine avait-elle achevé qu'un violent coup de tonnerre vint lui donner un démenti formel. Bientôt le bruit de la foudre, répercuté

(1) Voir la *Revue* du 1er février 1884.

par les échos de la vallée, devint effrayant!.. Quelques instants après, une étincelle électrique se produisait au bureau...

— Ah! Seigneur! s'écria la receveuse terrifiée, qu'allons-nous devenir? Mirielle, vite, mon enfant, isolez le fil conducteur!.. Nous sommes tous perdus!

— Permettez, Mademoiselle, dit Richard, s'élançant à la place de la jeune fille.

Et à la grande stupéfaction de cette dernière, il se mit à manier habilement les différentes parties de l'appareil, prenant avec sang-froid toutes les mesures nécessaires en cas d'orage, se servant des mots techniques et rassurant de son mieux les deux dames.

Mlle Francine récitait son chapelet avec ferveur, tout en faisant le tour de l'appartement pour trouver un coin moins exposé aux courants d'air; plus éloigné des piles... moins rapproché de la porte ou de la cheminée... Dans son effroi, elle calculait déjà le chemin que suivrait la foudre si elle éclatait chez elle.

Mirielle se signait dévotement lorsqu'un éclair fulgurant, déchirant les nuages, projetait sa sinistre lueur. Elle éprouvait cette terreur involontaire que les natures délicates, surtout, subissent sous l'influence des éléments déchaînés. Elle restait atterrée... Enfin après quelques minutes qui parurent des siècles, une pluie abondante mêlée de grêle s'abattit avec fureur sur la petite ville dont toutes les rues furent bientôt changées en torrents. L'eau pénétra même dans le bureau de poste, installé un peu en contre-bas de la route.

La pauvre receveuse faillit en mourir de frayeur... Elle voyait déjà sa maison entraînée par le courant ou s'écrouler en l'ensevelissant sous ses décombres. Elle voulut sortir, mais sentant aux jambes le froid de l'eau, elle s'appuya contre la porte et rassembla toute son énergie pour crier : « Au secours!.. Au secours!.. »

Elle était vraiment comique, la chère demoiselle, et Richard ne pouvait s'empêcher de rire tout en opérant un véritable sauvetage, car il la transporta à l'étage supérieur. Mirielle, affolée, les suivit, abandonnant ainsi totalement, au soi-disant magistrat, la garde du bureau.

Après avoir laissé les deux dames à l'abri de l'inondation, celui-ci était redescendu paisiblement et, comme un homme qui est à son affaire, il surveillait, attendait patiemment que tout fût rentré dans le calme.

Cependant lorsque les éclats de la foudre eurent cessé, Mirielle,

revenue de sa panique, songea que sa présence devait être nécessaire en bas, et vint pour reprendre son poste. Quelle ne fut pas sa surprise de trouver Richard, installé à sa place, correspondant avec les villes voisines, s'assurant si les fils télégraphiques n'avaient pas été coupés et remettant, pour ainsi dire, tout en ordre.

— Les communications sont interrompues du côté de la montagne, dit-il à Mirielle, quelque poteau sans doute a été renversé... Mais ne vous inquiétez pas, Mademoiselle, j'ai télégraphié à Mende, et demain je parlerai moi-même au directeur.

— Oh! Monsieur, combien je vous remercie, balbutia la jeune fille. Vous m'avez rendu un véritable service aujourd'hui.

— Oh! Mademoiselle, vous exagérez...

— Non vraiment, je vous l'assure. Je n'avais jamais vu pareil orage et si vous n'eussiez pas été là!.. Qui sait ce que nous serions devenues... Je ne l'oublierai de ma vie.

— Alors, Mademoiselle, croyez bien que je suis doublement heureux si j'ai pu vous être utile!

Et il enveloppa Mirielle d'un regard si profond et si doux qu'elle se sentit troublée... Émue, interdite, elle ne savait que faire lorsque Mlle Francine vint fort à propos la tirer d'embarras.

Le courage de Mlle Leréal avait grandi depuis que le péril avait disparu. Après s'être bien assurée que tout danger était passé, elle sortait enfin de sa cachette et venait à son tour remercier Richard.

— Monsieur le substitut, lui dit-elle avec effusion, vous m'avez sauvé la vie! Comment? oui! comment vous témoigner ma reconnaissance...

— En me permettant de revenir quelquefois vous voir, Mademoiselle.

— Ah! vous me comblez... C'est trop d'honneur!...

— Oui! continua-t-elle en s'exaltant : de la science! du dévouement! une politesse exquise!... Voilà bien les caractères distinctifs auxquels on peut reconnaître un sujet distingué de la magistrature! Monsieur Richard, croyez-moi, vous deviendrez célèbre!...

M. Richard, hélas! ne trouva rien à répondre et se borna à saluer profondément... Que dire, du reste, d'une telle prophétie? Elle ne risquait pas de se réaliser, et pour cause.

Aussi le jeune homme trouva-t-il prudent de battre en retraite :

— Mesdames, dit-il, il est déjà tard. Je n'aurai que juste le temps

d'aller rejoindre l'omnibus, permettez-moi donc de prendre congé de vous... Veuillez agréer mes respects, je vous prie.

S'inclinant avec grâce devant Mlle Francine d'abord, devant Mirielle ensuite, il sortit aussitôt.

. . . . . .

— Ah! quelle journée! ma chère, quel temps affreux! disait ensuite Mlle Leréal à son amie Sophie. J'ai cru que j'étais à mon dernier jour... Et sans M. Richard! N'est-ce pas, Mirielle?

— En effet, vous étiez en compagnie? dit Mlle Sophie d'un air pincé.

— Et en bonne! je vous l'assure, fit Mlle Francine triomphante. Quel charmant jeune homme! Comme il cause bien!... Substitut, ma chère, substitut!... Un descendant des Richard que ma famille aconnus! Mais c'était bien visible... Je vous l'avais bien dit!

— Vous ne m'en aviez pas parlé, que je sache.

— Si, ma chère, si, rappelez vos souvenirs...

— Oh! peu m'importe!... répond Mlle Sophie. Et l'eau est entrée chez vous?

— Dites qu'elle a failli entraîner la maison... que j'ai manqué me noyer... Heureusement M. Richard était là! Si vous aviez vu avec quel courage il s'est dévoué pour venir à mon secours!... Je le lui ai dit et je le répète : il m'a sauvé la vie!

— Alors, il obtiendra une médaille de sauvetage, dit avec ironie Mlle Fouchard.

— Il la mérite, Sophie. Il la mérite! Vous verrez que tous les journaux parleront de cela... C'est impossible qu'un magistrat passe inaperçu...

— Mais, hasarda timidement Mirielle, est-ce que les substituts connaissent aussi la télégraphie?

Mlle Francine se redressa superbe :

— Un magistrat doit tout savoir, déclara-t-elle.

Cela fut dit d'un air si convaincu que pas une objection ne put s'élever contre cette assertion.

Néanmoins, Mlle de Boisfleury resta fort intriguée :

« Moi qui le prenais pour un naïf! se disait-elle le soir dans sa chambrette. Il était si gauche, si maladroit la première fois qu'il est venu!... Et pourtant on aurait dit, à le voir faire ce soir, qu'il n'avait jamais fait autre chose... Puis, comme il m'a regardée!... Tout cela est bien étrange!... »

Elle réfléchit longtemps, alors que, la tête appuyée dans ses mains, elle était accoudée à sa petite fenêtre, respirant, à pleins poumons, l'air frais du soir.

Les nuages conservaient encore une teinte cuivrée et parfois s'illuminaient féeriquement sous une décharge électrique; plus loin, dans la vallée, on entendait mugir le torrent, entraînant dans ses flots furieux des blocs de pierre, des arbres déracinés. Puis le roulement lointain du tonnerre qui semblait passer sur les cimes orgueilleuses des Cévennes comme une menace et un défi. Enfin les rochers à la lueur des éclairs se dressaient comme des géants terribles, qui semblaient parfois se mouvoir et s'avancer... Tout cela formait un spectacle imposant, grandiose, effrayant!...

Est-ce donc cette admiration intime qu'inspirent les grandes scènes de la nature qui captive la jeune fille, la retient jusqu'à une heure avancée de la nuit? Ou bien les diverses émotions de la journée ont-elles ébranlé cette plante frêle et délicate qui, maintenant, reste abîmée dans une rêverie mystérieuse?... Nul ne pourrait le dire...

Mirielle elle-même ne s'en rendait pas compte et lorsque, s'arrachant enfin à cette étrange influence, elle voulut prendre un peu de repos, elle ne put s'endormir... Sa pensée lui retraçait sans cesse les divers incidents de la soirée et l'entraînait sur les pas de l'élégant, de l'aimable Richard.

« Quatre heures de voiture pour aller à Mende!... C'est à peine s'il est arrivé! se disait-elle. Si le mauvais état de la route avait occasionné un accident? S'il lui était arrivé quelque malheur?... »

Et la pauvre enfant frissonnait à cette idée... Aussi lorsque le sommeil vint enfin clore sa paupière, elle murmurait encore : « Protégez-le, Seigneur! » . . . . . .

X

C'était le soir!... L'astre du jour jetait ses derniers feux avant de disparaître derrière les hautes montagnes et, comme un foyer incandescent, il semblait vouloir embraser l'antique cathédrale de Mende, tandis que sa lumière, tamisée par les châtaigniers séculaires, éclairait délicieusement les profondeurs de la vallée... La brise, chargée des senteurs enivrantes de la prairie, murmurant de doux échos, invitait à la promenade : aux uns, elle promettait le repos, le calme

de la pensée; aux autres, l'oubli de leurs douleurs; aux heureux du monde, joie et plaisir... Messagère divine, elle pénétrait chacun de ce je ne sais quoi de mystérieux, de sublime, de poétique, que l'on ne s'explique pas, mais qui élève l'âme, l'intelligence vers d'autres régions... La soirée était splendide, et ils étaient nombreux, ceux qui quittaient la ville pour jouir de cet air pur et parfumé.

Dans un des chemins ombreux, une femme belle encore, malgré l'aspect sombre et l'élégance sévère de sa mise, s'appuyait sur le bras d'un jeune homme. Le chagrin plus que l'âge avait marqué son front : elle avait cette apparence distinguée qui révèle la femme du monde. Grande et majestueuse dans sa démarche, souple et digne dans ses mouvements, elle inspirait, tout à la fois, le respect, la sympathie... On devinait aisément au mélange de joie et d'orgueil avec lequel elle s'appuyait sur le bras qui la soutenait, que c'était une mère heureuse, fière de son fils! Ils étaient l'un et l'autre plongés dans une de ces causeries intimes où le cœur devine ce que l'on ne dit pas...

— Ainsi, mon pauvre enfant, te voilà pris, complètement pris? Oh! tête folle, tu as bien eu raison de m'appeler auprès de toi!... Sais-tu, mon Richard, que tu fais revivre les chevaliers du moyen âge? Voyons, est-ce que ce n'est pas un noir donjon dans lequel languit cette intéressante jouvencelle? Et n'as-tu pas préparé quelque joyeuse ballade pour charmer les ennuis de sa captivité?...

Le jeune homme sourit :

— Troubadour? Je n'y avais pas songé... Mais, ajouta-t-il gaiement, cela pourrait bien arriver! J'ai commencé par être appelé « vieux papa du Garnac », puis je suis devenu « un magistrat d'avenir! »

— Quel luxe! mon ami...

— Prenez garde, ma mère, on ne plaisante pas impunément un substitut! Si je vous faisais mander au parquet?...

— Je tremblerais de tous mes membres, dit en riant Mme du Garnac; mais pour le moment les rôles sont changés, et c'est moi qui pourrais faire ton procès...

— Je le veux bien.

— Tiens, ne dirait-on pas le chêne de la forêt de Vincennes? Regarde... Tout est pour le mieux!...

Du geste elle montrait un arbre touffu, au pied duquel le talus, recouvert de fin gazon, formait un siège naturel.

— Si nous nous reposions un instant?

— Bien volontiers.

La mère et le fils s'installèrent agréablement; mais Richard, profitant de la pente du terrain, s'arrangea de façon à être pour ainsi dire aux pieds de sa mère, et, comme aux jours de son enfance, il appuya sa tête blonde sur les genoux maternels. Mme du Garnac caressa avec amour ces beaux cheveux frisés dont elle était si fière, et reprit en souriant, mais sur un ton sérieux :

— Vraiment, mon ami, je te gronderais bien fort, si je ne te voyais malheureux... Est-il possible que tu sois assez peu raisonnable pour vouloir épouser une jeune fille sans fortune, sans position, sans famille?

— Mais pas sans nom, au moins?... Savez-vous, ma mère, que Mlle de Boisfleury ne peut que perdre en échangeant le sien?

— Je te l'accorde... Je veux même croire que cette alliance nous flatterait infiniment... Mais hélas! un nom ne suffit pas toujours!...

— Mais elle est jeune, jolie, charmante, bonne!...

— Que tu es donc enfant, mon pauvre Richard! Ces qualités sont précieuses, elles peuvent concourir au bonheur; elles en sont même la base... Cependant il faut aussi regarder le côté positif de la vie. Penses-tu qu'avec ton modeste traitement tu pourras subvenir à tous les frais, à toutes les charges d'une nouvelle famille?

— Vous croyez?

— C'est impossible! Et te ferais-je l'abandon de ma fortune personnelle, que ta position serait loin d'être brillante...

— Je ne vous demande pas cela, mère chérie... Mais ne m'avez-vous pas dit vous-même bien souvent que l'argent ne faisait pas le bonheur? N'avez-vous pas blâmé, devant moi, ces mariages où la dot tient lieu de tout?

— Certainement, j'ai dit cela, et telle est encore mon opinion... Partout il ne faut pas aller aux extrêmes. Penses-tu que tu ne puisses pas être heureux parce qu'une jeune fille t'apporterait une dot en rapport avec son éducation? Toi-même ne souffrirais-tu pas si je consentais à ta folie et si tes revenus ensuite n'étaient pas suffisants pour faire honneur à ton nom? Si enfin tu n'épousais Mlle de Boisfleury que pour lui imposer mille privations, mille sacrifices?... La rendre malheureuse, en un mot!

C'était la corde sensible que Mme du Garnac, en diplomate consommée, venait de faire vibrer... A ce dernier argument de sa

mère, Richard baissa la tête et resta absorbé dans ses réflexions...

Le silence donc ne fut plus troublé que par les habitants du vieil arbre, qui regagnaient leur palais aérien en envoyant aux cieux, avant de s'endormir, leurs joyeuses chansons. Lorsque toutes les petites têtes furent repliées sous leur aile, le calme se fit profond, mystérieux, dans le vallon fleuri. Le crépuscule avait remplacé les feux étincelants du soleil, et le jeune homme, plongé dans une rêverie douloureuse, ne remarquait rien, ne voyait rien, ne songeait même pas au retour. Il se répétait à lui-même pour la dixième fois, peut-être :

« Dire que c'est une misérable question d'argent qui s'oppose à mon bonheur! Pourtant ma mère a raison... mille fois raison... Que faire alors? »

De son côté, Mme du Garnac se demandait s'il n'était pas trop tard pour détourner son fils de ce qu'elle appelait « une folie ». Elle agissait en mère prudente, mais elle souffrait de la contrariété qu'elle imposait à ce fils tendrement aimé. Devenue veuve, alors qu'il n'avait que quelques années, l'épouse désolée avait fait taire sa douleur inconsolable, pour sourire à l'enfant insouciant qui avait besoin, pour se développer, de soins continuels, de douce gaieté. L'amour maternel, seul, avait pu remplir le vide de ce cœur, sécher ses larmes, et c'était avec passion qu'elle aimait son fils. Elle vivait de sa vie, souffrait de ses souffrances, jouissait avec lui et par lui; aussi la tristesse de Richard plaidait plus éloquemment sa cause que toutes les considérations possibles...

Cependant à l'école du malheur, Henriette du Garnac avait puisé une grande énergie de caractère, une force de volonté surprenante chez une femme. Malgré ses préoccupations et la violence qu'elle se faisait à elle-même pour s'opposer aux projets de son fils, elle resta parfaitement maîtresse de ses sentiments et frappa amicalement sur l'épaule du jeune homme, lui disant gaiement :

— Ta pensée est bien loin, n'est-ce pas?... Je m'aperçois que tu ne songes guère à me reconduire, il se fait tard pourtant, et j'ai grand besoin du bras de mon fils.

Aux premières paroles de sa mère, Richard s'était levé... Il s'empressa de lui offrir la main pour lui faire quitter le siège rustique qu'elle occupait; puis ils reprirent le petit sentier bordé de châtaigniers qu'ils avaient suivi tantôt; mais malgré leurs efforts réciproques, la conversation ne fit que languir... Bientôt elle cessa tout à

fait, et ils cheminèrent ainsi longtemps, parlant à leurs pensées...

— Ma mère! dit tout à coup le jeune homme triomphant, et cet héritage que vous m'avez annoncé, il y a quelques mois?... Notre vieille parente n'a point fait de testament, m'avez-vous dit, je suis donc riche?

— Hélas! mon pauvre ami, Mlle Geneviève, peu au courant de la loi, n'a pris en effet aucune disposition testamentaire, et c'est un autre parent, plus proche que toi d'un degré, qui a hérité de la fortune entière.

— Mais ce parent? Je ne le connais pas, il me semble!

— Ni moi non plus! C'est pourtant un cousin assez près du côté de ton père, mais issu d'une branche cadette, que des dissensions de famille ont pour ainsi dire séparée de la nôtre. Je n'en avais jamais entendu parler et je croyais que mon fils allait être riche, lorsque j'appris par mon notaire qu'il fallait dire adieu à de si belles espérances...

Un profond soupir fut la seule réponse de Richard, qui retomba bientôt dans ses réflexions.

Sa mère l'observait attentivement... Elle lisait sur son visage les diverses émotions qui agitaient, qui bouleversaient son âme... Enfin, elle le vit froncer le sourcil, donner un petit coup de tête significatif, chez lui, prélude ordinaire d'une grande résolution :

— Ma mère, dit-il, j'attendrai s'il le faut! Mais, voyez-vous, je n'épouserai pas d'autre femme que Mlle de Boisfleury, c'est décidé!

— Et qu'attendras-tu?

— Que ma position se soit améliorée! Je travaillerai nuit et jour. J'écrirai à notre parent qui est au ministère, je m'adresserai au ministre lui-même..., et quand je serai directeur, vous consentirez, n'est-ce pas, mère chérie?

Mme du Garnac fit un signe affirmatif; toutefois elle ne put s'empêcher de dire avec un accent de regret :

— Tu y tiens donc bien?

— Oh oui! reprit-il avec feu. Si vous la connaissiez, vous partageriez mon sentimeut.,. Je vous en prie, ne repartez pas pour Paris sans la voir, sans lui parler!...

— Y penses-tu, mon ami? Quelle raison aurais-je pour aller faire une visite à ces dames, qu'en penseraient-elles? Tu ne veux pas, j'imagine, t'engager dès maintenant? Je n'y consentirais jamais...

— Mais il me semble... que... vous pourriez vous présenter

comme moi... incognito... sous le nom de Mme Richard... Je vous assure que la vieille demoiselle serait enchantée!

— Comment! tu veux que je partage cette supercherie que je blâme énergiquement?

— C'est vrai! Cependant, insista le jeune homme, ce serait le meilleur moyen, le seul peut-être...

— Jamais! dit-elle d'une voix ferme.

Richard continua d'un ton insinuant :

— Le paysage est ravissant dans ces montagnes... Je serais bien aise de vous faire visiter ce côté de la Lozère... C'est un charmant petit voyage que je vous propose, voilà tout!

— Oui! Et dans lequel tu me rends complice d'une équipée de jeune homme? Je ne serais vraiment pas excusable...

— Pourtant vous feriez le bonheur de Mlle Leréal, sans compter le mien. Quel mal y aura-t-il après tout? N'êtes-vous pas Mme Richard du Garnac? Mais je ne dirai même pas votre nom... Je vous présenterai comme ma mère, tout simplement. Oh! laissez-moi faire, je me charge de tout...

Il la regardait avec des yeux suppliants; il parlait avec cette inflexion de voix particulière aux enfants qui se sentent tendrement aimés, et qui sont sûrs à l'avance de remporter victoire.

Mme du Garnac, ébranlée en effet, se contenta de répondre :

— La nuit porte conseil. Nous verrons demain.

Quelques minutes après, ils regagnaient leur demeure ou plutôt « le chez-moi » de Richard, qui avait cédé son appartement à sa mère, et qui était tout fier de lui en faire les honneurs.

— Comme je suis fatiguée!... dit Mme du Garnac, se laissant aller dans le fauteuil que son fils lui présentait. La promenade a été longue, j'ai besoin de me reposer un peu. Mais il n'est pas tard, tu peux sortir encore si tu t'en sens le courage.

— Je ne voudrais pas vous laisser...

— Ne t'inquiète pas, je resterai seule. Surtout, ne rentre pas tard, je t'en prie...

— Soyez tranquille, mère, dans une heure, je serai de retour.

Elle attira son fils pour lui donner un tendre baiser; puis, retenant ses mains dans les siennes, elle lui dit d'un accent indéfinissable, dont une mère seule a le secret :

« — N'oublie pas, enfant, que ta mère est ta première, ta meilleure amie, et qu'elle ne veut que ton bonheur! »

Richard, ému, baisa avec amour et respect ces mains chéries qu'il pressait sur son cœur; puis il sortit, emportant l'espérance que sa mère se rendrait enfin à ses désirs, et qu'il triompherait de toutes ses résistances.

— Oui, elle est bonne! Comme elle m'aime!... se disait-il. Elle ne voudra pas me contrarier...

Au lieu d'aller rejoindre ses amis dans un cercle bruyant, il se contenta d'arpenter le boulevard, jouissant paisiblement de la majesté de la nuit, de la splendeur des étoiles qui lui apparaissaient comme d'heureux présages, et tout en humant le parfum de son londrès, il faisait mille rêves, mille projets d'avenir, ayant pour unique but la douce et jolie Mirielle.

M. DE MONTGORAND.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Le goudron de pétrole, la pétréoline, la vaseline et la neutraline; leurs applications; falsifications à l'aide de ces nouvelles substances. — Questions anthropologiques; les habitants de Suriname, par le prince Roland Bonaparte; les éléments d'anthropologie générale, par le docteur Topinard. — M. Dupuy de Lome et son œuvre navale. — La dépopulation de la France, à l'Académie de médecine.

Il est bien rare que les découvertes de la science, tout d'abord appliquées à des choses utiles et louables qui concourent au progrès et au bonheur de l'humanité, ne soient point détournées de ce but et employées à nuire ou à commettre des fraudes et des falsifications. N'arrive-t-il pas quelquefois que l'esprit inventif du falsificateur devance celui du vrai savant? Que de fois les chimistes se sont trouvés en face de problèmes tout d'abord insolubles; étant sûrs qu'un produit est falsifié et ne pouvant isoler ou déceler le corps du délit.

Il était à prévoir que les marchands et fabricants de comestibles (profession qui malheureusement ne va guère sans falsification) ne tarderaient pas à nous faire ingérer la *vaseline*, cette graisse minérale retirée des huiles lourdes du pétrole, et qui possède la propriété remarquable de ne pas se saponifier, par conséquent de ne pas rancir.

Depuis quelque temps, la vaseline est très employée en médecine, où elle remplace avantageusement l'axonge et les autres corps gras qui entrent dans la composition des pommades, onguents, etc. Elle possède une onctuosité telle, que jusqu'à présent on ne connaît aucun corps capable de mieux lubréfier et assouplir les tissus. Aussi le champ de son application tend-il à s'étendre de plus en plus. Voilà pourquoi on prépare aujourd'hui des gâteaux et des bonbons à la vaseline. Cette nouvelle application est-elle un bien ou

un mal? C'est ce que le lecteur pourra décider quand nous lui aurons fait connaître ce nouveau produit.

Qu'est-ce que la vaseline? C'est un corps onctueux, gras au toucher, ayant l'aspect de la graisse, sans saveur, sans odeur et ne rancissant pas à l'air. Pour rappeler son origine, les Américains, à qui on en doit la découverte, lui donnent le nom *d'onguent* ou de *gelée de pétrole*. On sait que le pétrole ou huile minérale contient un grand nombre de substances ou plutôt d'hydrocarbures que l'on isole les unes des autres par la distillation fractionnée, car ces différents corps n'ont pas le même point d'ébullition. Ainsi il y a des éthers qui distillent à 30 degrés, et des essences qui se séparent à une température un peu plus élevée. Viennent ensuite les huiles de pétrole, souvent appelées *huiles lampantes*, à cause de leur emploi dans l'éclairage. A 350 degrés et au delà, on obtient des huiles lourdes, et enfin il reste dans les cornues une matière épaisse, brune, verdâtre, à odeur très forte, qui constitue le *goudron de pétrole*.

Au début de l'industrie du gaz, le goudron de houille, qui constitue aujourd'hui une matière première de la plus grande importance, était un produit encombrant dont on ne savait que faire. On s'en débarrassait d'une manière onéreuse, et l'un des moyens le moins coûteux consistait à déverser ce goudron dans des terrains n'ayant, autant que possible, ni valeur agricole, ni valeur industrielle. Aujourd'hui, ce goudron sert à tant d'usages que la production suffit à peine aux besoins de l'industrie, surtout de l'industrie des couleurs d'aniline et de ses nombreux dérivés.

L'histoire du goudron de gaz est en train de se répéter pour le goudron de pétrole. Celui-ci encombrait tellement les usines, qu'on cherchait toutes sortes de moyens de l'utiliser. On a commencé par le soumettre à une nouvelle distillation pour en retirer encore une petite quantité de pétrole et obtenir un résidu analogue à du coke. Il fallut y renoncer. Alors on s'est mis à faire des briquettes combustibles en mélangeant ces résidus avec d'autres matières également combustibles, mais sans grande valeur, telles que la sciure de bois, les poussières de houille, etc. L'usage de ce chauffage était trop restreint.

Aujourd'hui, ces goudrons de pétrole sont recherchés pour en extraire la vaseline.

On arrivait d'abord à ce but en le chauffant très longtemps, au

bain de sables, dans de grandes bassines, pour le désinfecter. Il faut atteindre une température de 150 à 160 degrés. On met le produit dans de grands entonnoirs métalliques remplis de noir animal, où on le laisse pendant vingt-quatre heures. Le produit se décolore et filtre sous forme de graisse blanche, qui représente environ 8 pour 100 des goudrons employés.

C'est ainsi qu'en Amérique on obtint d'abord les graisses de pétrole.

En France, on a perfectionné ces procédés, et on a eu l'idée d'employer l'éther pour purifier tous ces produits. On est arrivé à obtenir des graisses plus pures et à meilleur marché.

Les corps gras extraits des goudrons de pétrole sont au nombre de trois : la vaseline, la pétréoline et la neutraline.

La pétréoline, encore peu employée, est le produit le plus consistant. On dirait une sorte de paraffine assez molle et d'une grande pureté. C'est plutôt une sorte de gelée ou de mucilage.

La vaseline est moins consistante, d'une couleur blanche ou blonde. C'est à proprement parler la graisse minérale peu consistante dans laquelle le doigt pénètre avec facilitét.

Enfin la neutraline est plutôt l'huile minérale, car c'est un produit liquide, liquide comme de l'eau, inodore, incolore et insipide. On la fabrique plus spécialement avec les huiles lourdes de pétrole, utilisées autrefois pour le graissage des machines.

Tous ces produits ont des usages analogues. Leurs qualités physiques font préférer tantôt l'un, tantôt l'autre, car tous sont des carbures d'hydrogène.

La pétréoline fond à 35 degrés et bout à 300 degrés. Elle distille sans laisser de résidu. L'action prolongée de la lumière y développe une faible odeur de pétrole, aussi faut-il la conserver dans l'obscurité. Cette substance est insoluble dans l'eau, dans la glycérine et dans l'alcool, mais elle est très soluble dans les corps gras, les essences, le sulfure de carbone, le chloroforme, etc. Elle est complètement neutre et inaltérable à l'air. A froid, les acides et les alcalis n'exercent aucune action sur elle. Elle n'est pas colorée par l'acide sulfurique pur et concentré.

On peut y dissoudre un grand nombre de substances médicamenteuses telles que le brome, l'iode, le phosphore, le soufre, la plupart des alcaloïdes. Aussi cette substance pourrait-elle servir d'excipient à un grand nombre de préparations pharmaceutiques, s'il n'était

démontré que l'absorption se fait moins facilement par la peau qu'avec l'axonge. Toutefois, il y avantage à employer ce corps, quand on veut protéger une partie du corps, une plaie, par exemple, contre l'action de certains liquides irritants.

Les parfumeurs l'emploient avec avantage pour obtenir les parfums des fleurs et préparer ces *pommades mères* qui servent ensuite à la préparation des pommades fines et des extraits. Comme la pétréoline ne rancit pas, le parfum reste pur et n'est jamais masqué par les odeurs qui se développent dans les graisses altérées. Sans nous appesantir sur toutes les applications de ces graisses minérales qu'on appelle encore *Piméléine*, *Cosmoline*, *Pétroléine*, signalons les excellents résultats qu'on en obtient pour le graissage des armes et des instruments de fer et d'acier qu'on préserve ainsi de la rouille. La vaseline possède encore la propriété d'assouplir le cuir et de le rendre imperméable.

Maintenant il nous est facile de comprendre pourquoi le Conseil d'hygiène du département de la Seine a émis l'avis qu'il y avait lieu d'interdire l'emploi de toutes ces substances dans la fabrication des gâteaux et des denrées alimentaires. C'est que la vaseline ne possède pas les propriétés nutritives du beurre et qu'on n'en connaît pas encore l'action sur l'économie.

Il paraîtrait toutefois que nos voisins les Anglais seraient moins scrupuleux sur ce dernier point, car les bonbons à la vaseline jouissent, chez eux, d'une certaine vogue. Faut-il mettre cette aberration sur le compte de leur goût moins délicat que le nôtre? Peut-être encore ces produits fabriqués avec de la vaseline sont-ils destinés à l'exportation?

Heureusemeut qu'il y a un autre motif plus sérieux pour nous préserver des pâtisseries à la pétréoline, c'est le prix relativement élevé de cette substance. Sous ce rapport, le fabricant n'a pas intérêt à préférer la vaseline au beurre.

On voit par cette trop courte étude que les applications des graisses minérales retirées des goudrons de pétrole ont un vaste champ à parcourir.

*
* *

Depuis la fondation de la société d'Anthropologie de Paris, en 1860, cette science a pris un grand essor. Pendant qu'en France,

le nombre des membres de cette société augmentait rapidement, partout à l'étranger on en fondait de semblables, calquées pour ainsi dire sur celle de notre pays. La noble émulation qui règne entre les membres de ces diverses sociétés a suscité beaucoup de travaux qu'on peut diviser en deux groupes bien distincts : ceux des doctrinaires et ceux des amateurs. Pendant que les premiers, qui sont souvent les professeurs de l'école d'Anthropologie, semblent avoir pris pour objectif, à l'imitation, si ce n'est à l'investigation de Broca, la propagation des doctrines athées et matérialistes, les seconds, au contraire, ont publié des ouvrages extrêmement intéressants, non pour faire œuvre de sectaires, mais avec la seule préoccupation d'élucider quelques points spéciaux. En général, ils y ont fort bien réussi. C'est dans ce genre de travaux que nous plaçons les ouvrages du marquis de Nadaillac, sur l'Amérique préhistorique, et le beau livre du baron J. de Bayer, sur les habitations souterraines de la Champagne, travaux fort sérieux que nous avons fait connaître autrefois à nos lecteurs. C'est également dans cette catégorie qu'il faut ranger la magnifique publication du prince Roland Bonaparte, sur *les habitants de Suriname*.

En 1883, l'exposition de la Hollande comprenait dans sa partie coloniale un grand nombre d'éléments anthropologiques, indigènes, habitations, costumes, industrie, etc. Telle fut l'origine de ce superbe in-folio consacré à la Guyane hollandaise et qui fait bien présager de celui que l'auteur se propose de publier sur les colonies orientales de cette nation.

Les questions traitées se rapportent aux sujets suivants : alimentation, habitation, habillement, travail, commerce, morale civile et religieuse, institutions sociales, sciences et arts. En dehors des Européens, la population de la Guyane hollandaise comprend les Indiens, les nègres des bois et les nègres sédentaires. Les Indiens, que l'on pourrait encore appeler Caraïtes, car ils en sont les descendants, forment une race pure, qui malheureusement est en voie d'extinction pour plusieurs causes dont la principale est l'ivrognerie.

Les nègres des bois et les nègres sédentaires sont les descendants des nègres africains, que la traite a importés pendant deux siècles à la Guyane. Ils sont moins intelligents que les Indiens, mais par contre ils sont plus vicieux. Les nègres des bois, aujourd'hui réunis en tribus et en villages, ont pour origine les esclaves échappés des

plantations, et réfugiés dans les bois d'où ils ont souvent fait une guerre acharnée à leurs anciens maîtres. Si on ne connaissait la formation récente de ces peuplades, on pourrait prendre pour une population indigène, cette race importée qui a tout a fait pris pied dans cette contrée. C'est là un fait d'acclimatation fort intéressant. Les nègres sédentaires sont ceux qui travaillent encore sur les plantations ou qui habitent les centres populeux. Ils se croisent fréquemment avec les blancs. La population de Paramaribo, capitale de la Guyane hollandaise, est composée de ces nègres sédentaires pour près de la moitié. Nous voudrions insister plus longuement sur tous les renseignements géographiques, statistiques, démographiques, agricoles, industriels, etc., que comprend ce volume. Il faudrait encore signaler toutes les choses intéressantes qui concernent les mœurs et les croyances de ces peuplades plongées dans les ténèbres du fétéchisme on de l'idolâtrie, et fort rebelles aux exhortations des missionnaires. L'auteur semble presque regretter le trouble que les missionnaires de divers sectes portent au repos de ces malheureux.

Leurs remèdes, la manière de les administrer, les différentes pratiques auxquelles se livrent les sorciers, piquent vivement la curiosité. Mais ce qui fait le grand prix de cet ouvrage, ce sont les magnifiques phototypies, faites d'après les photographies prises systématiquement et qui représentent tous les types anthropologiques des trois groupes d'habitants. On voit heureusement quelques rares exceptions, au milieu de tous ces visages en général fort laids, surtout quand ils sont adultes.

Un certain nombre de planches en couleur représentent le mobilier, l'habitation, l'habillement et les ornements. Il y a des colliers, des ceintures, des bracelets, des coiffures ornées de plumes, des tambours qui sont de forts beaux spécimens de l'art et de l'industrie indigènes.

En présence de ce splendide travail qui fait le plus grand honneur au prince Roland Bonaparte, on ne peut voir, sans beaucoup d'amertume, combien nos colonies sont pauvres de ces livres qui nous donneraient les renseignements dont nous manquons absolument. N'est-il pas triste d'avouer, par exemple, que nous ne possédons la flore d'aucune colonie française, tandis que toutes les colonies anglaises ont la leur achevée depuis longtemps ou sur le point de l'être? N'est-il pas malheureux que nous ne

possédions pas sur la Guyane française, limitrophe de la Guyane hollandaise, un volume semblable à celui dont nous parlons?

Il est fâcheux qu'en écrivant ses *Éléments d'anthropologie générale* (in-8° de VIII-1158 pages, avec 225 figures dans le texte et 5 planches, librairie A. Delahaye et E. Lecrosnier), le docteur Topinard se soit cru obligé de faire profession d'athéisme et de matérialisme. Car, débarrassé de quelques phrases philosophiques et antireligieuses, cet ouvrage, fort sérieusement écrit, constitue un bon traité sur la matière. L'auteur nous y donne la substance de l'enseignement qu'il fait depuis huit ans à l'école d'Anthropologie. Sa méthode est plus sévère que celle de M. de Mortillet. Ce n'est pas M. Topinard qui eût fondé le genre hypothétique *Anthropopithecus* et en eût décrit, avec une audace inouïe, trois espèces différentes. Au reste, on a fait dernièrement bonne justice de ces procédés antiscientifiques de M. Mortillet. Au mois de septembre dernier, l'Association française pour l'avancement des sciences était réunie à Blois. Profitant de la proximité, les sections de géologie et d'anthropologie se rendirent à Thenay, afin d'examiner sur place le gisement dans lequel l'abbé Bourgeois avait découvert les fameux silex qu'il prétendait avoir été travaillés de main d'homme. Autant les savants présents sur les lieux furent unanimes à reconnaître que le gisement appartenait réellement au terrain tertiaire, autant ils se montrèrent d'accord pour attester l'absence de tout travail intentionnel et intelligent sur ces silex. M. Topinard procède plus rigoureusement. Ses éléments d'anthropologie générale en font foi. C'est la science pratique qu'il nous explique, en nous faisant parcourir successivement toutes les branches de l'anthropologie. Son livre, dit-il, se partage virtuellement en trois parties. La première est consacrée aux généralités : historique, principes, méthodes générales, questions d'ensemble, de types, de races, de milieux, de classifications, etc. C'est le seuil du temple, la première étape. La seconde s'adresse aux travailleurs de laboratoire; elle insiste sur les idées qui dirigent les recherches crâniologiques et crâniométriques, discute les mesures, donne les résultats acquis, et se termine par une double liste, l'une étendue, l'autre réduite; celle-ci à titre de mesures internationales pour tous. La troisième concerne les voyageurs; elle insiste sur la conduite qu'ils ont à tenir, sur l'anthropométrie et ses résultats jusqu'à ce jour; critique, simplifie et remanie les procédés, et se

termine de même par une double liste d'instructions pour le vivant, l'une étendue, l'une réduite.

L'anthropologie ainsi conçue est encore trop jeune pour être constituée par des données absolument certaines. Les moyennes et les données hypothétiques y ont encore une trop large part. C'est, en outre, une science extrêmement compliquée, car, sous ce nom, on comprend une foule d'autres sciences telles que la sociologie, la psychologie, la morale, l'histoire des religions, etc., qu'il est plus ou moins facile de faire rentrer dans « cette branche de l'histoire naturelle qui traite de l'homme et des races humaines ».

Une science qui embrasse tant de choses doit craindre de rester souvent dans le vague, l'indécis et l'hypothétique. Ce sont les trois défauts communs à bien des anthropologistes dont l'imagination constitue trop souvent la plus grosse partie de leur bagage scientifique. Nous avons déjà dit que M. Topinard faisait exception dans cette nombreuse catégorie d'anthropologistes.

*
* *

La marine française vient de perdre l'un de ses plus habiles ingénieurs, M. Dupuy de Lome, décédé à Paris le 1er février dernier. C'est lui qui a présidé en effet à toutes les transformations que la marine a subies depuis moins d'un demi-siècle, et c'est sur ses plans qu'ont été construits la plupart des vaisseaux de notre flotte. Ainsi que le dit M. l'amiral Paris, « la génération actuelle a eu quatre marines : celle à voile, arrivée à la perfection ; celle à vapeur avec les roues, bien imparfaite; celle à hélice, ajoutant le rôle des machines à celui des voiles; et celle cuirassée pour résister aux inventions nouvelles de l'artillerie. M. Dupuy s'est placé chez nous et partout en tête des deux dernières modifications. Chacun des changements successifs a exigé des constructions toutes nouvelles, et les marins français doivent une profonde reconnaissance à celui qui, démêlant les propriétés des nouveautés avec un jugement lucide et droit, a su leur donner à conduire des vaisseaux très supérieurs à ceux des autres nations, avant que celles-ci eussent l'idée de changer leur nombreux matériel ».

Après avoir substitué l'hélice aux roues et créé le *Napoléon*, qui opérait une transformation complète du matériel naval, il fallut abandonner ce type pour construire des cuirassés en état de résister

à la nouvelle artillerie. C'est encore lui qui « conçut, calcula et traça ces navires invulnérables et rapides, sortes de bêtes fauves qui, cette fois, devaient à peine craindre leurs semblables et qui, par suite, pouvaient tout oser, non seulement contre tout ce qui flottait sur la mer, mais même contre les fortifications de la terre ».

C'est encore lui qui, pendant le siège de Paris, en 1870, essaya de créer un ballon dirigeable avec lequel on pût apporter à la ville assiégée les nouvelles de la province. Ce fut le point de départ d'un traité complet de la question, traité qui a servi de base aux expériences de Meudon. M. Dupuy de Lome peut donc s'attribuer une bonne part dans la direction des ballons, si heureusement trouvée par deux officiers français.

M. Dupuy de Lome était né le 15 octobre 1816, à Ploërmeur, près de Lorient. Il a donc vécu un peu moins de soixante-neuf ans.

Nous ne décrirons pas ici toute sa carrière et nous ne signalerons pas les récompenses et les honneurs qu'il a obtenus. Contentons-nous de dire qu'il était membre de l'Académie des sciences depuis 1866, et saluons dans sa tombe ce savant qui a rendu tant de services à son pays. Espérons que l'ignoble torpille, c'est ainsi que M. l'amiral Paris appelle cet affreux engin de guerre, ne viendra pas détruire tant de beaux travaux.

*
* *

Depuis plusieurs séances, l'Académie de médecine s'occupe de la dépopulation de la France, question vitale pour notre pays, mais sur les causes de laquelle on est loin d'être d'accord.

Certaines causes paraissent cependant nettement établies.

M. Gustave Lagneau a ouvert le feu en montrant que les départements français pouvaient se diviser en trois groupes au point de vue de leur situation démographique.

Vingt-six départements ont vu leur population décréter de 648,027 habitants en quarante-cinq ans (de 1836 à 1881). Sans les énumérer, nous dirons qu'ils forment quatre groupes principaux : la Normandie, le Dauphiné, une partie de la Lorraine et de la Franche-Comté, enfin toute une série de départements allant des Basses et Hautes-Pyrénées jusqu'au Cantal.

Cette diminution ne peut tenir qu'à deux causes : l'excédent de la mortalité sur la natalité ; l'excédent de l'émigration sur l'immigration. La première n'agit que dans le Lot-et-Garonne. Dans les

vingt-cinq années, l'émigration est supérieure à l'immigration. Où vont ces émigrants, car c'est leur destination qui en fait une chose avantageuse ou désavantageuse au pays? Autant que les documents permettent de le constater, une partie se rend aux colonies ou à l'étranger, ce qui est avantageux, à cause du mouvement commercial qui en résulte. Mais une portion quatorze fois plus grande quitte les campagnes pour se rendre dans les villes, de sorte que le rapport des populations urbaines et rurales qui, en 1846, était de $\frac{24\ 42}{73\ 58}$ pour 100 est monté, en 1881, à $\frac{37\ 16}{61\ 24}$ pour 100. Il y a trente-cinq ans la population urbaine formait le quart de la France, aujourd'hui, elle en forme le tiers.

Cette émigration est très préjudiciable à l'accroissement de la population. Car il est démontré qu'à Paris, la population diminuerait si elle ne se recrutait incessamment d'immigrants raraux et étrangers. Malgré des recherches très assidues dans ma clientèle, il ne m'est pas arrivé plus de trois ou quatre fois de trouver des adultes dont les grands parents étaient nés dans la capitale. Il y a longtemps qu'on a observé que les immigrants parisiens ne se perpétuaient pas au-delà de trois, quatre ou cinq générations s'ils ne s'unissaient à des immigrés. En effet, si l'on considère le nombre des adultes, les Parisiens se marient plus tard et en moindre proportion que dans le reste de la France. Ainsi sur 1000 célibataires ou veufs, de 18 à 60 ans, ils s'en marie 59 à Paris et 69 dans la France entière. Pour les filles ou veuves de 15 à 50 ans, les chiffres sont respectivement 61 et 66. De même, la natalité est moins forte à Paris, où elle est de 89 pour 1000 femmes adultes, tandis qu'elle est de 102 pour le reste de la France. En outre, les naissances illégitimes sont plus nombreuses à Paris, mais cet accroissement est surtout dû à ce que c'est dans ses murs que la plupart des filles trompées viennent cacher leur honte et chercher un refuge. Mais cette natalité illégitime paie un tribut énorme à la mortalité. Car sur 1000 garçons nés vivants, il en survit, au moment de l'appel sous les drapeaux, 654 à 668 parmi les légitimes et seulement 257 à 260 illégitimes. Il faut encore ajouter que cette classe d'illégitimes fournit un fort contingent aux prisons, aux asiles d'aliénés, car le titre d'enfant naturel constitue une tare fort difficile à faire disparaître. Il faut aussi indiquer que la mortalité est plus grande à Paris que dans le reste de la France; sur 1000, 26,2 à Paris au lieu 22, 5 dans la France entière. Cependant l'obituaire parisien est déchargé

des décès des nouveau-nés qui vont mourir en province; il devrait encore être moindre par ce fait que les nombreux immigrants qui constituent les deux tiers de la population urbaine, arrivent à l'âge adolescent ou à l'âge adulte, c'est-à-dire à des âges de faible mortalité.

Il paraît donc démontré que l'immigration des ruraux dans les villes est une grave cause de diminution de la population. Il est également bien démontré que l'émigration lointaine, quand elle est modérée, n'empêche pas l'augmentation de la population. Le fait est patent pour l'Angleterre et pour l'Allemagne. Il est également vrai pour le département des Basses-Pyrénées, qui, malgré un fort contingent à l'immigration lointaine, voit s'accroître la population stationnaire. D'autres départements sont dans le même cas. Donc, conclut M. Lagneau, quand l'émigration est modérée et surtout régulière, quand les habitants peuvent voir dans l'émigration et la colonisation un débouché pour leurs enfants, la natalité s'accroît et comble les vides laissés par l'émigration.

Mais ce qui est le plus attristant par notre pays, c'est que 29 départements présentaient, en 1883, un excédent de 22,542 décès sur le nombre des naissances, et ces départements sont souvent parmi les plus riches de la France, comme dans toute la Normandie. La Provence est dans le même cas. C'est une région où la population s'éteint dans sa décadence, comme M. Bérenger-Féraud l'a remarqué depuis longtemps.

D'où vient cet excédent des décès sur les naissances? Est-il due à une mortalité élevée? Nullement, la cause réside dans une natalité minime, et ici apparaît une seconde cause extrêmement grave de la dépopulation de la France; car cette faible natalité est cherchée et voulue; elle doit être attribuée à des raisons sociales parmi lesquelles il faut mettre au premier rang l'aisance et le désir de laisser des rentes à ses enfants. M. Lagneau montre, en effet, que 100 familles de personnes vivant des professions libérales ou de leurs revenus, ne sont composées que de 174 à 180 individus, tandis que 100 familles de patrons, dirigeant des exploitations commerciales, industrielles et agricoles, sont composées de 273, 298 et de 353 individus. Pareillement, 100 familles d'ouvriers industriels sont composées de 186 individus; celles d'ouvriers agricoles, de 240. Inutile de tirer les conséquences de ces chiffres. Ils montrent trop clairement que la natalité est en rapport avec le besoin de bras et avec les débouchés. Il y a donc, en France, une bonne partie de

la population qui pratique le malthusianisme, et met des restrictions volontaires à l'augmentation de la population.

Cette restriction entraîne de graves conséquences, au point de vue individuel et au point de vue national.

Au point de vue individuel, cette faible natalité met l'individu dans de meilleures conditions biologiques, et s'il est resté sage. La restriction doit donc lui être avantageuse ; mais trop souvent hélas ! il est porté par une éducation trop molle et une discipline trop relâchée à dissiper, en peu de temps, les économies réalisées avec peine en sa faveur.

Au point de vue national, les résultats sont désastreux et durant la paix et durant la guerre.

Durant la paix, notre faible natalité favorise l'immigration étrangère, qui comptait 1,001,090 personnes en 1881. Les étrangers constituent le tiers de notre accroissement, ils viennent manger les substances que nous ne voulons pas employer à nourrir des enfants. C'est l'étranger qui comble nos vides, à dit M. Rochard.

Durant la guerre, nous pouvons mettre sur pied moins d'hommes que nos rivaux, dont la population s'accroît plus rapidement que la nôtre ; nous leur devenons par cela même inférieurs.

Dans la séance suivante, M. J. Rochard a entamé la discussion sur ce sujet important. Il reconnaît que l'accroissement de la population va en diminuant ; de 6,02 pour 1000 au commencement du siècle, il est tombé à 3,34 en 1879, et aujourd'hui il n'est plus que de 2,42. Encore ce dernier chiffre comprend-il l'immigration, car l'excédent des naissances sur les décès ne donnerait qu'un accroissement de 1,65.

En Angleterre, l'accroissement est de 13 pour 1000 et de 10 pour 1000 en Allemagne. « La France, qui occupait jadis le second rang pour le chiffre de sa population, est tombée au quatrième. Elle ne représente plus que le dixième de la population de l'Europe, tandis qu'il y a deux siècles, elle en constituait le tiers. Dans cinquante ans, si cela continue, nous n'en formerons que le quinzième, et nous serons tombés au septième rang, parmi les petits États qui ne comptent plus. »

M. Lagneau a déjà constaté que ce faible accroissement tenait non pas à une mortalité successive, qui est tombée de 27,82 en 1801 à 22,34. La vie moyenne, qui était de 28 ans, avant la Révolution est maintenant de 37 ; résultat dont il ne faut pas trop nous

glorifier, car il est dû à la faible proportion de nos enfants. Le dépeuplement tient donc au défaut de natalité. Pour expliquer ce défaut de natalité, on incrimine les lois et les mœurs qui apportent des entraves au mariage. Cependant, on se marie beaucoup chez nous. Ce qui manque donc, ce sont les enfants, parce que les uns ne veulent pas en avoir et les autres ne le peuvent pas.

Le nombre des premiers est plus grand que celui des seconds, cette restriction volontaire tient au partage égal des biens et à la division de la propriété. Ces habitudes qui n'existaient d'abord que dans les villes, ont envahi les campagnes, et on voit les départements les plus prospères, comme ceux de Normandie, se dépeupler le plus rapidement. Pendant que de 1876 à 1881 la Normandie perdait 44,007 habitants, la Bretagne en gagnait 52,540. Cette différence ne tient pas à la différence de la culture et à la nature des produits, mais uniquement au caractère des races. Laissons un instant la parole à M. Rochard.

« Les Bretons n'ont ni la prévoyance, ni l'amour de l'argent qui caractérise leurs voisins. Plus soucieux de repos que de bien-être, indifférents aux privations, stoïques dans la souffrance et le danger, ils voient s'accroître leur famille sans songer à ce qu'ils pourront lui laisser, et avec l'espoir de trouver, dans leurs enfants, un appui pour leur vieillesse. Enfin, c'est là le point important dans la question; *ils sont retenus par le frein religieux;* et l'Église a fait, de tout temps et dans tous les pays, une guerre acharnée au *malthusianisme*. C'est même là, j'en suis convaincu, la véritable cause de l'accroissement persistant de la population, chez les peuples protestants, comme l'Angleterre et l'Allemagne. »

M. Rochard explique ensuite la restriction volontaire, la contrainte morale; il montre que l'infécondité des familles riches tient surtout à la façon dont on élève les jeunes filles et même les jeunes gens. Nous ne pouvons malheureusement pas développer toutes ces considérations dans lesquelles il nous montre la prochaine déchéance de la France, si l'on ne s'empresse de remédier à ce mal terrible, car dans cinquante ans elle comptera dix millions d'étrangers.

Malheureusement, il est plus facile de constater le mal que d'y porter remède. On pourrait, comme le demandent les économistes, supprimer les entraves que les lois apportent au mariage, rendre aux parents le droit de tester, diminuer les charges qui pèsent sur les familles nombreuses, dégrever la propriété et assigner une

limite à son morcellement. M. Rochard compte davantage sur l'influence du médecin, sur les écrits, sur la presse. Et il a raison, car si l'on démontrait aux parents qu'il est avantageux d'avoir une nombreuse famille, que c'est leur intérêt, qu'on dépense proportionnellement moins pour élever plusieurs enfants qu'un seul et que dans la suite ceux-ci comptant plus sur leur valeur personnelle que sur l'héritage paternel réussissent généralement mieux.

Dire enfin la déplorable situation de ces parents égoïstes, quand la mort leur arrache leur unique héritier. Pour la plupart, la vie reste sans but et sans espoir, et souvent le dérangement des facultés intellectuelles, sinon la folie, accompagne la fin de leur triste existence. Montrons encore toutes les maladies qu'engendrent les restrictions volontaires.

Tel n'est pas l'avis de M. Léon Le Fort, qui est venu apporter quelques considérations fort justes dans cette discussion.

« Croire, dit-il, que le médecin pourra, par ses discours, à défaut de son exemple, engager ses clients à augmenter la natalité de leur famille, c'est se payer d'illusions; ce que le prêtre ne peut plus faire avec l'appui des préceptes religieux, le médecin ne le fera pas, même quand il substituerait de hautes considérations économiques et sociales, quelque fortes qu'elles puissent être, à des prescriptions divinisées par des croyances religieuses. »

C'est encore à M. Léon Le Fort que l'on doit d'avoir réfuté le raisonnement paradoxal à l'aide duquel Broca, qui a si souvent passé à côté de la vérité, soutenait que la France était la nation la plus favorisée, car, relativement au chiffre absolue de sa population, elle avait l'immense avantage de posséder une moins grande proportion d'enfants, êtres, disait-il, improductifs, et une plus grande proportion d'adultes. Le fondateur de l'institut anthropologique ne comprenait pas que pour avoir plus tard une forte proportion d'adultes il fallait tout d'abord avoir une forte proportion d'enfants.

M. Léon Le Fort a encore parfaitement démontré qu'en dehors de la restriction volontaire, la faible natalité était due à l'influence du recrutement et à la longue durée du service militaire. Cette durée a été diminuée, cependant la natalité n'augmente pas.

Un autre point effrayant en France, c'est le nombre des naissances illégitimes et mort-nés. Si, avec M. Lunier, on ajoute les *infanticides déguisés*, on arrive à des chiffres encore plus effrayants.

Pourquoi tant de mort-nés et tant d'infanticides déguisés? M. Lunier n'hésite pas à en attribuer la cause à la suppression des tours. Aussi en demande-t-il le rétablissement, sous une forme ou sous une autre. M. Lunier croit, comme M. Rochard et contrairement à M. Léon Le Fort, que l'influence du médecin peut en partie remédier au mal; il compte aussi sur une application mieux entendue de la loi Roussel, application qui diminuerait la mortalité des enfants en bas âge et pourrait en sauver chaque année 80,000.

Voici les conclusions de M. Lunier.

Il y a lieu de demander aux pouvoirs publics :

1° D'édicter des dispositions légales ayant pour but :

A. De faciliter les mariages;

B. D'autoriser la recherche de la paternité;

C. D'accorder des primes ou des dégrèvements d'impôts aux parents ayant plus de trois enfants.

2° De prescrire l'installation, dans chaque hospice dépositaire, des dispositions matérielles permettant d'assurer le secret absolu à la mère qui veut confier son enfant aux frais de l'administration;

3° De tenir la main à la stricte exécution, dans tous les départements, des prescriptions de la loi Roussel;

4° D'étendre la protection de l'État aux enfants âgés de plus de deux ans, considérés comme moralement abandonnés.

Tous les gens de cœur s'associeront à ces conclusions, qui n'ont pas besoin d'être commentées. Cependant nous insisterons davantage sur la demande de primes ou de dégrèvements d'impôts aux parents ayant plus de trois enfants. C'est pour tout le monde qu'il faut réclamer l'application de cet article; mais ce sera surtout justice de l'appliquer à tous ceux qui paient patente. N'est-ce pas vraiment honteux que le fisc vienne prélever un droit d'autant plus fort que la famille est plus nombreuse? Malheureusement le déplorable état de nos finances ne permet encore pas cette amélioration.

Dr Tison.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

La situation parlementaire est étrange. Huit mois d'avance, les élections de la fin de l'année ont mis le désarroi dans le gouvernement et les Chambres. On ne pense plus qu'au scrutin qui doit décider du sort du ministère et de la majorité. L'échéance fatale de la mi-octobre plane sur l'heure présente; elle inspire toute la politique et domine tous les faits. Cette perspective des élections a jeté un tel trouble dans les esprits, que les projets les plus divers s'agitent et se heurtent au milieu de la mêlée des intérêts. Le ministère veut survivre au verdict du suffrage universel; la majorité veut renaître des urnes. Mais les perplexités de celle-ci sont aussi grandes que les embarras de celui-là. En supputant les chances, on hésite également de part et d'autre. Le ministère ne sait pas s'il doit hâter les élections, la majorité ne sait pas à quel mode de scrutin s'attacher. Faut-il dissoudre la Chambre avant le terme? Faut-il substituer le scrutin de liste au scrutin d'arrondissement ou conservera-t-on celui-ci? Le conseil des ministres en délibère; les commissions et les groupes de la Chambre en discutent.

Le temps presse cependant : il faudra prendre bientôt un parti. Dans un délai de trois mois à partir des élections sénatoriales, la loi veut que des remplaçants soient donnés aux députés élus sénateurs. Des élections partielles dans une trentaine de départements seraient pleines d'inconvénients, de périls même, à la veille des élections genérales. Malgré le succès du parti républicain dans le scrutin pour le renouvellement du Sénat, certaines défections importantes peuvent faire craindre un revirement des esprits, dans plusieurs départements. Au milieu des embarras de la situation actuelle, avec la crise, le déficit et la guerre de Chine, il serait imprudent de provoquer une consultation du pays sur la politique républicaine, avant que le gouvernement ait pu préparer convena-

blement la matière électorale. Un échec aurait la plus mauvaise influence sur les élections générales.

Il n'y a pas d'autre moyen d'éviter les élections partielles que de dissoudre la Chambre et d'avancer les élections générales, à moins qu'on ne vote la proposition sur le rétablissement du scrutin de liste, en insérant dans la nouvelle loi électorale une disposition qui permette de surseoir au remplacement des députés passés au Sénat. L'une et l'autre alternative a ses difficultés. Personnellement M. Jules Ferry serait partisan d'une dissolution anticipée. Selon lui, plus vite on fera les élections qui doivent avoir lieu en octobre, plus elles offriront de garantie. En se hâtant, le ministère prendrait au dépourvu ses adversaires, il triompherait ainsi plus facilement des monarchistes et des intransigeants à la fois. Dans trois mois la crise sera moins grave qu'au bout d'un délai triple, l'action du gouvernement sera plus efficace, le prestige du ministère moins affaibli. En outre, s'il est possible de traîner jusque-là en longueur les opérations militaires en Chine, pour éviter le mauvais effet d'une mobilisation sur l'esprit des populations et les chances défavorables d'un échec, il serait impossible de prolonger la situation actuelle jusqu'à la mi-octobre. Pour toutes ces raisons, le président du conseil des ministres voudrait procéder sans retard au renouvellement de la Chambre. Mais, d'abord, M. Grévy répugne à une dissolution; il y voit une mesure extrême de gouvernement dont la République surtout doit s'abstenir. La Chambre elle-même, si docile d'habitude aux volontés de M. Jules Ferry, ne montre pas pour s'en aller tout l'empressement que celui-ci lui voudrait voir. Les promesses du maître ne sont pas tellement infaillibles que tous consentent volontiers à voir abréger la durée d'un mandat avantageux dont beaucoup ne sont pas assurés d'obtenir le renouvellement. Il en coûte de mourir à la vie politique! M. Ferry n'arrivera pas facilement à persuader à sa majorité qu'il est bon, qu'il est opportun qu'elle s'en aille et que l'intérêt ministériel doit l'emporter sur le sien.

L'autre alternative se présente alors : se hâter de voter le rétablissement du scrutin de liste et supprimer les élections partielles. Mais il s'en faut bien que la Chambre et le gouvernement lui-même s'entendent sur cette question. Le scrutin de liste dont tout le monde semblait être partisan, au moment où M. Constans a déposé sa proposition, rencontre aujourd'hui des objections, des résistances

même inattendues. Quoique les républicains aient proclamé bien haut leur victoire aux élections sénatoriales, ce scrutin, tout restreint qu'il fût, n'est pas sans avoir inspiré quelques craintes aux vainqueurs. Toutes leurs théories sur l'excellence d'un mode de scrutin sur l'autre au point de vue du principe du suffrage universel, se résument en somme à préférer celui des deux qui leur paraît devoir être le plus avantageux à eux-mêmes. Leur raison d'être partisans de l'un plutôt que de l'autre est de voir leur intérêt dans celui-ci mieux que dans celui-là. Depuis la dernière épreuve il y a lieu d'hésiter. On peut craindre aujourd'hui, avec le scrutin de liste, que des départements entiers et des plus populeux, comme le Nord et le Pas-de-Calais, passent au parti conservateur. Pour ces deux-là seulement quarante députés seraient enlevés d'un coup à la République. Ce résultat a provoqué de nouvelles réflexions sur les mérites des deux scrutins. Beaucoup de ceux qui se croyaient également assurés avec le scrutin de liste d'être réélus, et qui étaient tout disposés à le voter, commencent à considérer qu'en l'acceptant ils s'exposent à perdre le bénéfice de la candidature officielle et par conséquent à rester sur le carreau. Les tenants du scrutin d'arrondissement reparaissent plus nombreux et ils ont moins de peine aujourd'hui à persuader leurs adversaires qu'avec le scrutin de liste, la pression administrative s'exerçant moins efficacement, ils perdront tout le profit de la politique de clocher à laquelle chacun se livre depuis quatre ans en vue de sa réélection. Il est douteux que la majorité adopte volontiers à l'heure actuelle le scrutin de liste.

La position devient donc des plus embarrassantes pour le ministère. Obligé d'agir dans un sens ou dans l'autre, et dans aucun des deux n'étant sûr de la majorité, que fera-t-il? Ce qui paraît dans cette incertitude du gouvernement et de la Chambre c'est une égale défiance du suffrage universel. M. Jules Ferry voudrait la dissolution de la Chambre pour faire au plus vite les élections, dans la crainte que le pays ne lui échappe six mois plus tard. Les députés de la majorité redoutent la dissolution qui rendrait bon nombre d'entre eux à la vie privée et ils ne savent à quel système de votation s'attacher de peur que leurs chances de réélection soient moindres avec l'un qu'avec l'autre. Cette défiance à l'égard du pays est un aveu. Si les ministres et les députés n'avaient conscience des torts de la République, en seraient-ils à attacher tant d'importance à ce que les élections aient lieu à une époque plutôt qu'à une autre et

selon tel ou tel système de scrutin? Si le pays est avec eux, qu'importe le temps et le mode du vote? Six mois plus tôt ou six mois plus tard, avec le scrutin d'arrondissement ou avec le scrutin de liste, ne se prononcera-t-il pas également pour la République, pour ses candidats et sa politique?

Tout en montrant leur appréhension à l'égard du suffrage universel, le gouvernement et la majorité continuent à s'aliéner une partie de l'opinion sur le point le plus sensible pour les consciences. La persécution religieuse suit son cours avec la même hypocrisie, la même malveillance. Ces jours derniers, la Chambre a discuté une proposition de M. Paul Bert tendant à la désaffectation des immeubles qualifiés par lui de non concordataires et servant aux usages du culte catholique. Sous cette dénomination l'auteur du projet comprenait les palais épiscopaux avec leurs maisons de campagne, la plupart des grands séminaires et plusieurs petits séminaires appartenant à l'État. Adhérer ouvertement à une pareille proposition, après toutes les mesures déjà prises contre l'Église, n'était pas possible pour un gouvernement qui a la prétention d'abriter sa politique antireligieuse sous le couvert du Concordat. Aussi M. Martin-Feuillée l'a-t-il combattue pour les raisons de droit et de convenance que l'opportunisme lui-même lui suggérait. Le temps n'est pas venu de dénoncer le Concordat, de prononcer, au sens où l'entendent les républicains, la séparation de l'Église et de l'État, de supprimer totalement le budget des cultes; or, que deviendrait le traité qui assure aux évêques un traitement convenable, c'est-à-dire selon l'interprétation juridique admise de tout temps, une allocation et un logement, si le gouvernement consentait à la désaffectation des palais épiscopaux? Quel sens resterait-il au concordat conclu entre les deux puissances religieuses et civiles, si l'État s'efforçait de supprimer l'Église elle-même en leur ôtant les séminaires où se forme le clergé? Le gouvernement ne pouvait suivre jusqu'au bout M. Paul Bert sans rompre ouvertement avec Rome; mais s'il repousse les moyens radicaux, il tend aux mêmes fins par des voies détournées. C'est ainsi qu'il excite par les préfets les conseils municipaux à supprimer les vicariats, qui sont un élément nécessaire du ministère ecclésiastique, et que lui-même, non content d'avoir accepté la suppression des bourses des séminaires, met à la charge de ces séminaires déjà réduits au besoin l'entretien et les grosses répa-

rations des bâtiments. Toutes ces mesures de tracasserie et de spoliation se complètent les unes les autres. Le catholicisme est frappé dans tous ses droits, dans toutes ses institutions, le clergé est atteint dans tous ses intérêts. En attentant ainsi de toutes les manières à la religion, le gouvernement croit servir le parti républicain, et se servir lui-même; mais peut-être ajoute-t-il par là, à son insu, aux raisons qu'il a de craindre un revirement des esprits aux prochaines élections. Ce n'est pas sans s'exposer aux représailles de l'opinion qu'il s'est fait persécuteur. A la longue, les populations, éclairées sur ses intentions et blessées dans leurs croyances, pourraient bien lui demander compte de sa politique, en se choisissant pour représentants des hommes à qui elles donneraient mandat de rétablir la paix religieuse.

Pour le gouvernement, la situation se complique des agitations croissantes du parti anarchiste. Ce parti devient de plus en plus redoutable parce qu'il s'appuie sur la misère. Ce n'est plus seulement la faction des politiciens qui se retrouve sous différents noms, à toutes les époques, et dont l'unique programme est de faire du désordre; c'est la multitude des misérables qui souffrent de la crise actuelle et que la faim pousse aux revendications les plus violentes. Aujourd'hui, les anarchistes s'appellent les ouvriers sans travail. L'émeute n'est plus pour eux que le moyen extrême d'action; ce sont des droits qu'ils prétendent faire reconnaître, ce sont des lois qu'ils réclament. On a vu une députation des leurs se présenter à la Chambre des députés comme les mandataires de la misère. Ils venaient exiger impérieusement un vrai partage social sous forme d'une allocation budgétaire d'un demi-milliard et d'une subvention plus considérable encore pour des travaux publics. Leur arrivée a mis en émoi le gouvernement et la Chambre. Il semblait que ce fût l'émeute qui venait frapper à la porte de la République, et signifier aux jouisseurs du pouvoir leur congé.

Le programme de leurs revendications a paru si excessif aux membres eux-mêmes de l'extrême gauche, qui les ont reçus, qu'aucun d'eux n'a voulu se charger de le porter à la tribune. Ces farouches propositions se sont changées en une modeste demande de 25 millions de secours à distribuer aux ouvriers nécessiteux des villes. Le courage des radicaux de la Chambre est allé jusqu'à soutenir l'humble requête signée de leur nom. Mais ni les délégués des ouvriers sans travail n'eussent accepté une aumône si dérisoire, ni

le gouvernement ne pouvait y consentir, sans consacrer le droit indéfini à l'assistance et sans justifier d'avance teutes les exigences du parti anarchique. M. Jules Ferry et ses collègues ont compris qu'ils étaient perdus s'ils faisaient la première concession. Au nom du ministère, M. Waldeck-Rousseau a eu, il faut le reconnaître, le bon sens et le courage de combattre la proposition de l'extrême gauche, par les vraies raisons de droit et d'ordre social.

Éconduits du Parlement, les délégués des ouvriers sans travail n'ont pu réussir à se faire recevoir ni du président du conseil des ministres, ni du chef de l'État. Les pouvoirs publics de la République ne peuvent rien pour remédier à la crise sociale dont le régime actuel est la première cause. La démarche inutilement tentée auprès d'eux par les représentants des classes ouvrières en est la preuve. Cette impuissance du gouvernement et l'accroissement de la misère préparent les voies aux agissements de l'anarchie. Depuis plusieurs années, le parti révolutionnaire se remue d'une manière assez menaçante. Les essais d'agitation se multiplient. L'ambassade des délégués des ouvriers sans travail a eu pour lendemain une nouvelle manifestation anarchiste, organisée en plein Paris, sur la place de l'Opéra : « Deux cent cinquante mille des nôtres sont sans pain, disait l'affiche annonçant le meeting. Votre misère côtoie dans la rue la débauche des possédants, débauche entretenue avec l'argent que vous avez produit et qu'on vous a volé... Camarades, finissons-en! Venez lundi, 9 février, à cinq heures du soir, sur la place de l'Opéra. Venez-y tous! Venez étaler vos guenilles en face de la splendeur des riches, et montrer votre misère, non pour faire pitié aux accapareurs, mais pour leur faire peur. »

A cet appel provoquant, on pouvait craindre de voir se lever en masse toutes les phalanges de la misère. L'arrestation préventive des principaux meneurs, les mesures extraordinaires de police prises par le gouvernement, le défaut d'entente aussi chez les manifestants, ont réduit la grande émeute annoncée aux proportions d'une démonstration sans effet. Néanmoins, les incidents tumultueux qui se sont produits sur la place de l'Opéra, et jusque dans la soirée, sur les boulevards, constituent un symptôme menaçant pour l'avenir. On a eu là le prélude des scènes de violence et de pillage qui se produiront le jour où l'anarchie démagogique se sentira assez forte pour livrer bataille au gouvernement et à la société. Il

vient ce jour. La triste politique du régime républicain, les excitations des doctrines révolutionnaires, l'effervescence des mauvaises passions, les scandales du luxe et de la débauche en hâteront l'avènement. Le plus grand ennemi de la République, c'est elle-même. Ses doctrines aboutissent logiquement au socialisme et à l'anarchie. Elle en périra. Avec la dynamite, l'anarchie est puissamment armée contre la société. Les récentes explosions de Londres sont un terrible avertissement.

Les attentats à la dynamite commis en Angleterre ont suscité un singulier vengeur de l'ordre social. Leur principal instigateur, O'Donovan Rossa, réputé le chef du parti fénian, a failli périr victime de l'indignation d'une dame anglaise qui a cru pouvoir punir à coups de revolver le coupable désigné par la voix publique à sa vindicte. Cette tentative d'assassinat n'a pas produit moins d'agitation en Amérique et en Irlande parmi les fénians, que l'explosion du palais de Westminster n'avait causé d'émotion à Londres. Le monde en est là. Sous la menace de la dynamite, il n'y a plus de sûreté publique. Contre cet engin formidable qui peut faire sauter en un instant les maisons et les villes, la société est sans défense. C'est une nouvelle puissance qui fait son apparition sur la scène politique et l'on ne peut dire, dans l'état de dissolution de la société, que l'empire du monde ne lui appartiendra pas un jour.

Pendant que le socialisme grandit partout, les nations de l'Europe se lancent l'une après l'autre dans les entreprises lointaines. L'Italie vient de partir à son tour, au milieu de circonstances tragiques où elle a vu une occasion de jouer un rôle. C'est avec stupeur que l'Angleterre a appris la chute de Khartoum, sous les yeux de l'armée qu'elle venait d'envoyer à sa délivrance. Quelques jours auparavant, la situation se présentait pour elle sous l'aspect le plus favorable. Ses colonnes avançaient dans le désert; les succès, quoique chèrement achetés du général Stewart, ouvraient la route de Khartoum à l'armée du général Wolseley. On approchait du but; la délivrance de Gordon, l'occupation de la capitale du Soudan étaient imminentes. La pacification du Soudan promettait une plus facile solution de la question égyptienne et assurait à l'Angleterre une situation privilégiée dans la vallée du Nil. Aujourd'hui tout est changé. Les espérances britanniques se sont évanouies dans la chute de Khartoum. Soit victoire, soit trahison, la capitale du Soudan est au pouvoir du mahdi et Gordon est mort. Il reste à

l'Angleterre à relever l'honneur de ses armes et à venger la mort de son représentant. C'est une nouvelle entreprise qui soulève de plus grandes difficultés, qui exige de plus longs détails.

A peine la nouvelle de la catastrophe de Khartoum était-elle arrivée, qu'on apprenait que l'Italie dirigeait une expédition dans la mer Rouge. Sous prétexte d'aller occuper Assab, l'Italie se préparait à débarquer à Massouah avec la permission de l'Angleterre. De quel droit, dans quel but, les Italiens venaient-ils se substituer dans ce port, le plus important de la mer Rouge après Aden, à l'autorité et à la garnison égyptiennes, et occuper un pays relevant de la Turquie? Tout le monde a compris que l'Angleterre avait enfin trouvé l'alliée qu'elle cherchait depuis longtemps pour assurer le succès de sa politique en Égypte. Dans la situation difficile que lui crée la chute de Khartoum, c'est pour elle une nécessité d'avoir le secours d'une grande puissance capable de lui fournir les troupes qui lui manquent. L'Italie apparaît donc sur le littoral de la mer Rouge comme l'auxiliaire armée de l'Angleterre. C'est en vain que la Porte vient de protester auprès des puissances contre l'occupation imminente de Massouah. Avant de venir en aide à l'Angleterre, l'Italie a exigé le prix de son alliance; Massouah en est évidemment le gage, quoique le gouvernement italien annonce que l'occupation de ce port ne doit être que temporaire. Cette concession de langage sera toute la réponse que les plaintes de la Porte obtiendront de l'Italie et des autres puissances.

Au moment où la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Russie, courent à des conquêtes lointaines, qui d'entre elles pourrait avoir égard aux doléances de la Turquie? Les États ont assez de se mettre d'accord entre eux sur l'étendue et le régime des possessions qu'ils sont occupés de se distribuer sur la rive opposée de l'Afrique. Ils laisseront, pour le moment, l'Angleterre et l'Italie aux prises avec la Turquie dans la mer Rouge, et se borneront à se partager les côtes occidentales. La conférence de Berlin arrive au terme de ses travaux. L'entente se fait sur les points principaux; la conférence a adopté un projet de déclaration relative aux conditions essentielles à remplir, pour que des occupations nouvelles sur les côtes d'Afrique soient considérées comme effectives. La question des délimitations du Congo n'est pas entièrement résolue. Des difficultés ont surgi du côté du Portugal, qui prétend à la souveraineté de la rive gauche du fleuve. La conférence a créé un nouvel État du Congo sur lequel le

Portugal revendique des droits qui n'ont pas été suffisamment reconnus. La France lui a fait des concessions peu en rapport avec la grande politique coloniale de M. Ferry. N'était-ce pas traiter avec beaucoup d'égards cet État présomptif? L'arrangement international sauvegarde toutefois les territoires ajoutés à notre colonie du Gabon par l'initiative de M. de Brazza.

Au Tonkin, les nouvelles opérations ont commencé. Un brillant fait d'armes en a marqué la reprise. Sous la conduite du général Brière de l'Isle, les troupes de terre ont victorieusement enlevé les positions chinoises, pendant que l'amiral Courbet repoussait une attaque à Formose. Notre corps expéditionnaire est en marche sur Lang-Son. Mais plus on avance, plus la situation se complique. Loin d'être la fin de la guerre, la prise de Lang-Son ne sera que le début d'une nouvelle période d'hostilités qui ne finira, de l'avis des hommes compétents, que par la prise de Pékin ou la conclusion de la paix avec la Chine.

L'Église ne reste pas en dehors de ce mouvement de conquêtes qui pousse au loin les nations européennes. Les missions contrariées en Chine par la guerre actuelle prennent partout ailleurs une heureuse expansion. L'Afrique s'ouvre de tous les côtés à l'Évangile. Le rétablissement du siège archiépiscopal de Carthage en la personne de Son Em. le cardinal Lavigerie est le présage de la restauration de cette grande Eglise d'Afrique, dont l'ancienne capitale des Carthaginois était la tête. Une plus grande œuvre encore se prépare. Les premières négociations pour le retour des Églises orientales à l'unité catholique sont engagées. L'échange des visites entre Mgr Rotelli, représentant du Saint-Siège, et le patriarche de Constantinophe est d'un heureux augure. On constate déjà que le nombre des partisans de l'union latine grandit tous les jours. La Serbie et le Monténégro montrent des dispositions favorables. Grâce aux efforts de Léon XIII, et à l'œuvre de « l'Association de prières » pour le retour de l'Église grecque à l'unité, le jour ne semble plus aussi éloigné où le schisme de Photius et de Cerulaire prendra fin. Pour le catholicisme, ce serait la plus grande conquête qu'il ait faite depuis la conversion de l'empire romain.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

26 *janvier.* — Arrivée à Paris des restes du commandant Rivière. Ces restes sont déposés dans le caveau de la Madeleine, où un service religieux, ayant un caractère privé, aura lieu demain.

27. — La Chambre des députés reprend la suite de ses séances, M. Brisson remercie, en quelques mots, ses collègues de son élection présidentielle et les invite *poliment à bien* employer les heures qui leur restent.

Après le renvoi *à un mois* d'une demande d'interpellation de M. de Baudry d'Asson sur le récent échec de nos troupes au Tonkin et de la discussion du projet relatif au chemin de fer de Mostagonem à Tiaret, à propos duquel il y a de graves allégations de malversation, la Chambre commence la discussion du budget sur les ressources extraordinaires, adopte dans son ensemble le budget extraordinaire de la guerre et passe ensuite au budget des travaux publics. M. Germain critique vivement le programme ruineux des grands travaux publics et les opérations de trésorerie du gouvernement. Après une réponse *telle quelle* de M. Tirard, la séance est renvoyée à jeudi.

28. — Le ministre de la marine reçoit de Saïgon la dépêche suivante :

« La situation est bonne au Cambodge. Nos soldats et nos marins, aidés de miliciens et de nombreux auxiliaires indigènes, ont infligé aux rebelles et aux pirates de sérieux échecs. Leurs principales bandes sont en fuite ou dispersées. Nos trois colonnes les poursuivent.

« Pnom-Penh et tous nos postes sont en état complet de défense. »

Le colonel Miramond, qui avait battu Sivotha à Mieng, l'a de nouveau mis en déroute le lendemain, à Preycho. Le reste de la bande s'enfuit vers le nord. Elle est privée de son chef, qui a été blessé et qui a disparu. Elle est poursuivie de près par nos troupes. Une bande de 300 hommes, placée sous les ordres de Kes, premier lieutenant de Sivotha, a été battue à Roth Kénot, au-dessus de Krauchmar, le 25, par une petite colonne commandée par le lieutenant de vaisseau Fésigny. L'agitation est apaisée et la confiance est revenue partout.

Une dépêche du général anglais Wolseley, datée de Korti (Soudan), annonce que le corps d'armée du général Stewart est arrivé sur les rives du Nil, où il occupe un poste bien fortifié, à mi-chemin entre Berber et Khartoum. Metammeh est encore occupé par les partisans du Mahdi. Le général Stewart est grièvement blessé.

De nouveaux tremblements de terre se font sentir en Espagne et à San-Francisco (Amérique).

29. — Un service religieux solennel est célébré en l'église de la Madeleine

pour le repos de l'âme du commandant Rivière. M. le Curé de la Madeleine dit la messe, et Mgr Freppel donne l'absoute. Deux discours sont prononcés sur sa tombe au cimetière Montmartre ; l'un, par M. de Bornier, au nom de la Société des gens de lettres, et l'autre, par M. Paul Deroulède, au nom de la Ligue des Patriotes. L'absence des membres du gouvernement à ce service produit une pénible impression sur la foule qui se presse sur le passage du convoi et au cimetière.

La Propagande adresse la nouvelle protestation suivante aux évêques du monde catholique par l'intermédiaire du préfet de la Sacrée Congrégation :

« Illme et Révme Seigneur,

« La sentence du Tribunal de cassation de Rome, qui condamnait à la conversion les biens immobiliers de cette Sacrée-Congrégation, a été, pour ainsi dire, entièrement exécutée. Par conséquent, les moyens dont pouvait disposer cet institut universel, fondé par les Souverains Pontifes pour la propagation de l'Évangile et de la civilisation, dépendront désormais complètement du bon vouloir de ce gouvernement qui, en 1870, avec des manœuvres connues de tous, s'est emparé de Rome, en déclarant « prendre, « en face de l'Europe et du catholicisme, la responsabilité du maintien de la « sécurité de la papauté, et promettant solennellement de conserver au chef « de l'Église, sur les rives du Tibre, un siège glorieux et indépendant de « toute souveraineté humaine. » (Lettre de Victor Emmanuel à Pie IX, 8 septembre 1870.)

« De même que Votre Seigneurie a élevé la voix, en cette circonstance déplorable, pour stigmatiser cet acte, et a montré clairement quelle part, autant elle-même que les fidèles confiés à ses soins, ont prise à la défense des droits de cette institution si méritante, je crois qu'il lui sera bien douloureux d'apprendre comment les efforts communs de tout l'épiscopat, de la plus grande partie des catholiques laïques, et aussi de protestants, n'ont pu réussir à obtenir aucun effet à l'encontre des procédés d'un pouvoir qui désormais laisse impunément consommer au milieu de l'Europe tout excès contre l'Église catholique et contre son auguste chef.

« Quoique dès les premiers attentats dirigés pour l'asservissement de la Propagande, en lui enlevant la libre administration de ses biens, elle n'ait pas négligé de protester solennellement, cependant, à présent qu'est accomplie la spoliation de ses propriétés immobilières, je crois de mon devoir strict, en tant que préfet général de cette institution, de faire une nouvelle protestation contre un acte absolument blessant pour sa liberté et absolument nuisible à son indépendance dans le sublime ministère de la conservation et de la propagation du christianisme dans le monde entier, surtout dans les régions non encore civilisées. Cette offense est d'autant moins tolérable qu'est plus grave et plus urgente la nécessité de subvenir aux multiples exigences des missions étrangères. Sans parler des continuels désastres auxquels sont en proie beaucoup de vicariats, spécialement dans l'extrême Orient, auxquels le cœur saigne de ne pouvoir accorder des secours immédiats et suffisants, nous éprouvons la plus grande douleur à considérer l'immense champ qui, par la puissante action colonisatrice de

l'Europe, s'ouvre devant nous dans les terres incommensurables de l'Afrique, de l'archipel océanien, où des peuples innombrables sont désormais appelés à participer aux bienfaits de la civilisation.

« On ne peut pas ne pas éprouver une profonde douleur en voyant qu'on ne peut plus disposer de ce patrimoine sacré, que la catholicité entière, précisément pour l'évangélisation et la civilisation de ces malheureuses nations, a confié à la Propagande et non pas à un gouvernement; en voyant manquer le nombre nécessaire des ouvriers évangéliques, soit par la malheureuse suppression des ordres religieux, soit par la violente expropriation de quelques collèges que la Sacrée-Congrégation possédait à Rome, afin d'élever et de former des missionnaires apostoliques. Par cette expropriation, en même temps que par l'obligation du service militaire imposée aux clercs et aux prêtres, on a réduit à presque rien les missions italiennes et on a mis la Propagande dans la nécessité de leur substituer des missionnaires des autres nations. »

Mgr Puginier, évêque du Tonkin occidental, confirme en tous points, dans une lettre, les informations que nous avons déjà données sur la situation des chrétiens au Tonkin. « Non seulement, dit le vénérable évêque, réparation n'a pas été obtenue pour les massacres, mais tout semble faire craindre que la persécution pourrait bien recommencer avec plus de violence que jamais. »

La Chambre reprend la discussion du budget extraordinaire. M. Raynal essaie en vain de réfuter les critiques justifiées de MM. Germain, de Soubeyran, et Camille Pelletan; il ressort de la discussion que de nouveaux impôts seront nécessaires; seulement on n'ose pas l'avouer à cause des prochaines élections.

Le Sénat s'occupe uniquement de la vérification des élections du 25 janvier et en valide un certain nombre.

30. — Un télégramme de Tamatave annonce que la situation n'a pas changé. Le commandant en chef des forces navales françaises dans les eaux de Madagascar est occupé à fortifier ses positions sur la côte nord de l'île.

31. — Le Sénat continue la vérification des élections du 25 janvier.

La Chambre des députés s'occupe du budget extraordinaire. Sur la demande de l'amiral Peyron, le rattachement au ministère des finances du service de la caisse des invalides de la marine est maintenu.

M. de Kergorlay propose de concéder à l'industrie privée les chemins de fer du réseau de l'État. Cette proposition, combattue par le rapporteur, le sous-secrétaire d'État et le ministre lui-même, est finalement rejetée.

1er *février*. — Une secousse de tremblement de terre se produit à Msila (province de Constantine).

Mort de M. Dupuy de Lome, l'une des gloires de la France, par les services qu'il a rendus à la marine française. C'est lui qui construisit le premier vaisseau de guerre à vapeur, qui trouva le moyen de transformer nos anciens navires en bâtiments à vapeur, et qui dirigea la construction de notre première frégate blindée, *la Gloire*.

2. — Des délégués ouvriers sans travail, de Paris et de Lyon, se présentent à la Chambre des députés et sont reçus par les députés de l'extrême

gauche, MM. Brialou, Ballue, Lockroy et Clémenceau. Ils viennent, disent-ils, pour faire aux pouvoirs constitués leur *dernière sommation*, décidés à aviser s'ils n'ont pas satisfaction. Ils ajoutent qu'avec les moyens que la science a mis à leur disposition, *moyens d'un effet plus rapide et plus efficace* que le *fusil et les canons*, ils *sauront bien se faire justice*. Voici le texte de l'ultimatum remis à la réunion de l'extrême gauche.

1° La réduction des heures de travail à dix heures; 2° la suppression du marchandage, aboli en 1848; 3° l'obligation, pour les patrons, de se conformer pour les salaires au tarif de la ville de Paris; 4° la suspension, pendant la durée de la crise, du paiement des loyers inférieurs à 500 francs; 5° l'assainissement des logements et la restitution des locaux inoccupés; 6° une *somme de* 500 *millions* pour être attribuée aux associations ouvrières.

Les membres de l'extrême gauche tout penauds ont demandé du temps pour réfléchir.

La Chambre des députés, après avoir voté l'abrogation de l'article du règlement autorisant les demandes de scrutin secret, entend l'exposition du plan de Paul Bert, relatif à la désaffectation ou plutôt *à la confiscation* des biens des congrégations religieuses au profit de la caisse des écoles. L'urgence est d'abord votée, malgré les protestations de M. de Mackau. Le ministre de la justice, M. Goblet, au nom du gouvernement, M. de Mackau, au nom de tous les catholiques, combattent cette inique proposition qui est finalement rejetée par 274 voix contre 180. L'ensemble du budget extraordinaire est adopté.

Le Sénat procède à l'élection de son bureau définitif et nomme M. le Royer, président; MM. Humbert, Teisserenc de Bort, Peyrat et Magnin, vice-présidents; MM. Gayot, Millaud, Denis, Barbey, de Verninac, secrétaires, et s'ajourne à demain, après avoir validé quelques élections.

3. — Le ministre de la marine reçoit de l'amiral Courbet la dépêche suivante :

« Une colonne, composée de 1,500 hommes et de 4 canons, a attaqué, le 25 janvier, les ouvrages qui menacent nos positions du sud-est et commandent l'accès des mines.

« Plusieurs de ces ouvrages ont été successivement enlevés. Nous nous sommes arrêtés à une demi-lieue de nos positions, devant un plateau escarpé très bien fortifié. Nous occupons une base solidement défendue, à 600 mètres de ce plateau.

« Dès que les troupes seront reposées, nous continuerons l'opération. La résistance de l'ennemi a été vigoureuse, son tir très bon. Nos soldats ont montré beaucoup d'entrain au feu et une grande résistance à la fatigue. Nos pertes sont de 9 tués, dont 2 officiers, 53 blessés, dont 32 très légèrement. »

L'extrême gauche de la Chambre des députés repousse les propositions des ouvriers sans travail et dépose un projet de résolution invitant le gouvernement à faire commencer sans retard tous les travaux votés par le Parlement pour l'exercice 1885.

Une double manifestation d'ouvriers sans travail et pour la plupart étrangers se produit également à Alger. Ils se réunissent devant le palais du gouverneur et réclament du pain et du travail.

M. Le Royer prend possession du fauteuil présidentiel, au Sénat, et prononce l'allocution obligatoire. Le Sénat reprend ensuite la vérification des élections et adopte finalement le projet de loi relatif aux marchés à terme.

A la Chambre des députés, le général Lewal dépose son contre-projet sur le recrutement de l'armée. On entame ensuite le débat sur le projet de modification des tarifs douaniers en ce qui concerne les céréales. M. Langlois combat la surélévation des droits; M. de Roys, au contraire, se prononce pour cette surélévation. La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

4. — Les délégués ouvriers parisiens et lyonnais se présentent au Sénat pour y faire entendre leurs doléances. On les éconduit poliment et ils en sont pour leurs frais d'allée et de venue. Le conseil des ministres, de son côté, repousse la demande des 25 millions présentée par l'extrême gauche, il promet seulement de secourir les *misères qui existent, dans toute la mesure* compatible avec les moyens budgétaires dont il dispose. Or, chacun sait combien pauvres sont ces moyens!

5. — Le ministre de la guerre reçoit la dépêche suivante du général Brière de l'Isle :

« La marche sur Lang-Son est commencée. Dans la nuit du 2 au 3, nous avons occupé le col de Deouvau, après un léger engagement et sans aucune perte. Les Chinois paraissent concentrés à une journée de marche environ. »

Un télégramme de Hong Kong donne la teneur d'un avis publié par le gouvernement français, et portant que les commandants français exerceront désormais les droits des belligérants, y compris celui de visiter les navires neutres, afin de vérifier s'ils contiennent de la contrebande de guerre.

Le Sénat, après avoir validé l'élection de la Charente-Inférieure, commence la discussion du projet de loi sur les récidivistes par un discours de M. Bérenger qui le combat. M. Waldeck-Rousseau plaide la cause de la relégation, et l'on passe, séance tenante, à la discussion des articles.

La Chambre des députés s'occupe de la proposition déposée par M. Tony-Révillon, et tendant à faire voter 25 millions pour les ouvriers sans travail.

MM. Ballue et Waldeck-Rousseau sont d'avis de ne tenir aucun compte des revendications apportées par les délégués de gens qui parlent d'*arracher les tripes des ventres des bourgeois et d'éventrer leurs coffres-forts.* Tout se passe en paroles, la majorité, pour donner une demi-satisfaction à tout le monde, repousse l'urgence demandée par l'extrême-gauche et vote un autre projet de résolution réclamant l'exécution immédiate des travaux inscrits au budget de 1885, puis elle reprend, sans la terminer, la discussion du projet sur la surélévation des droits applicables aux céréales.

Signature par M. Jules Ferry et M. Pirmez, ministre d'Etat, délégué particulier du roi des Belges, du traité délimitant les territoires respectifs de la France et de l'association internationale africaine au Congo. En vertu de ce traité, la frontière entre les possessions de la France et de l'association suivra :

1° Le cours de la rivière Tchi-Loango;

2° La ligne de faîte séparant le bassin du Tchi-Loango de celui du Congo;

3° Le Congo à partir de Manyanga;

4° La ligne médiane de Stanley-Pool;

5° Le Congo jusqu'à un point à déterminer entre l'équateur et le premier degré de latitude nord, de manière à comprendre le bassin de la Licona dans les possessions françaises.

La France, par ce traité, reconnaît l'association dans les mêmes termes que les autres puissances l'ont déjà reconnue. Elle reconnaît le drapeau de l'association comme celui d'un État ami.

Une dépêche du général Wolseley annonce au gouvernement anglais que le Mahdi s'est emparé de Khartoum, à la suite d'une trahison, et que Gordon-Pacha est probablement prisonnier.

6. — Le Comité des ouvriers sans travail fait afficher dans Paris le manifeste radical suivant :

Aux ouvriers sans travail.

« Camarades !

« Votre gouvernement vous vole ; vos représentants se gobergent et se moquent de vous.

« Les votes récents du Conseil municipal et de la Chambre l'ont prouvé. Deux cent cinquante mille des vôtres sont sans pain, et vous savez l'asile que leur réserve la Préfecture de police.

« Votre misère côtoie dans les rues la débauche des possédants, débauche entretenue par l'argent que vous avez produit et qu'ils vous ont volé.

« Il faut que tout cela cesse ; plus de paroles, plus de mise en demeure : des faits ! et encore des faits !

« Camarades ! finissons-en et venez lundi, à cinq heures du soir, sur la place de l'Opéra. Venez-y tous, venez étaler vos guenilles en face des splendeurs des riches ; montrez votre misère aux accapareurs, non pour leur faire pitié, mais pour leur faire peur.

« Signé par la commission exécutrice et organisatrice des meetings de la salle Lévis, Favié et Chaîne. »

Le Sénat continue la discussion de la loi sur les récidivistes. M. de Gavardie la trouve inexécutable. MM. Schœlcher, Labiche, Verninac et Waldeck-Rousseau interviennent pour ou contre dans le débat qui est renvoyé à demain.

7. — Le ministre des finances annonce à ses collègues réunis en conseil que les impôts ont donné en janvier une moins-value de 2,440,000 francs sur les évaluations budgétaires.

Le ministre de la guerre reçoit du général Brière de l'Isle les deux dépêches suivantes :

1° Hao, 4 février. « Nous avons attaqué, à midi, un système de trois forts, commandant le camp retranché de Dong-Song. Ils ont été brillamment enlevés. Les troupes ont été admirables de précision, d'entrain et de vigueur. La nuit seule a arrêté leur élan. Elles continueront leur marche à la pointe du jour sur Dong-Song. »

2° Dong-Song, 6 février. « Tout le camp retranché de l'armée chinoise de Dong-Song est entre nos mains. Nos pertes sont minimes. L'ennemi est rejeté sur la route mandarine, nous ne sommes plus qu'à deux journées de Lang-Son, mais nous sommes obligés de nous arrêter pour faire reposer la troupe et nous ravitailler. La santé est excellente. Les deux brigades ont rivalisé de

zèle et d'entrain, ainsi que tous les services. Je n'ai que des éloges à faire à tous. »

Le ministre de la marine reçoit les nouvelles suivantes de l'amiral Courbet, datées du 3 février :

« Dans la nuit du 31 janvier au 1er février, nos nouvelles positions ont été attaquées par 1 ou 2,000 Chinois. L'ennemi, vigoureusement repoussé, a laissé plus de 200 cadavres sur le terrain, parmi lesquels ceux d'un officier européen et de plusieurs mandarins. Nos pertes sont de un soldat tué et un blessé légèrement. D'après les renseignements des Chinois, ils auraient eu, du 25 janvier au 1er février, 700 tués et blessés. »

Arrestation au palais de la Bourse de plusieurs individus qui distribuaient un placard convoquant les ouvriers sans travail au meeting de lundi sur la place de l'Opéra.

Le même jour, arrestation, à la salle Renaudin, rue Coquillière 14, de vingt-trois autres anarchistes, chargés de distribuer des imprimés dans Paris et dans les ateliers.

La séance de la Chambre des députés débute par une leçon de politesse donnée, sous forme de questionnaire au gouvernement, par M. Andrieux, au sujet de la réception insolente faite, le 1er janvier, par le préfet de Vaucluse, aux membres du tribunal de commerce. Le ministre de l'intérieur donne raison à son préfet, ce qui fournit à M. Andrieux l'occasion de lancer un dernier trait de Parthe à M. Jules Ferry, et de l'inviter à recommander la politesse à ses agents. La Chambre reprend ensuite la discussion du projet de surélévation des droits sur les céréales, qui est combattu par M. Raoul Duval.

Le Sénat en est toujours à la discussion du projet de loi sur les récidivistes, qui est soutenu par MM. Laroze et Ninard, et combattu par MM. Labiche, Buffet et Bérenger. Finalement le texte de la commission est repoussé et l'article 1er est adopté.

L'élection de l'Eure provoque, de la part de M. Tolain, une sortie contre le sixième bureau. Le tout se termine par un vote invitant ce bureau à présenter un rapport sur les motifs de l'ajournement de son rapport.

Exécution capitale des anarchistes allemands Reinsdorff et Kuechler, auteurs de l'attentat de Nierderwald.

8. — Le ministre de la guerre reçoit du général Brière de l'Isle, la dépêche suivante, donnant des détails complémentaires sur la prise du camp de Dong Song :

« La pluie a remplacé le brouillard qui nous avait empêchés d'attaquer le camp retranché avant midi, cependant nous avons eu le temps, avant la nuit, d'enlever quatre lignes de défense, appuyées sur dix fortins. Les tentes, les vivres et les munitions de l'ennemi sont restées entre nos mains. Les troupes ont continué à être admirables, malgré des difficultés de terrain comme nous n'en avions pas encore rencontrées, et malgré l'énergie de la défense, nos batteries, de 90 millimètres, ont rendu les plus grands services.

9. — Le grand meeting des ouvriers sans travail n'a pas eu lieu aujourd'hui, à cinq heures, sur la place de l'Opéra, grâce aux arrestations nombreuses opérées, depuis samedi, dans les rangs des anarchistes et au

déploiement de la force armée. Les quelques centaines d'individus qui ont essayé de descendre le boulevard en criant : « A bas la garde! à bas les sergents! à bas Ferry! Vive la révolution sociale! » ont été bien vite dispersés par la police. On n'a eu à signaler que quelques dégâts matériels et quelques glaces cassées.

Le ministre de la guerre reçoit du général Brière de l'Isle le nouveau télégramme suivant, en date de Dong-Son, 7 février :

« Nous avons passé la journée à visiter et à détruire cinq forts évacués sans combat.

« Nous avons trouvé d'immenses approvisionnements de poudre et de munitions. »

Une reconnaissance, poussée à 12 kilomètres, indique la retraite précipitée de toutes les forces chinoises sur Lang-Son. Nos pertes totales sont minimes. Elles s'élèvent à 21 tués et 162 blessés. La liste officielle en sera dressée et envoyée le plus tôt possible.

Ouverture de la session annuelle de la Société des agriculteurs de France. M. le marquis de Dampierre prononce sur la situation économique du pays, au point de vue agricole, un remarquable et judicieux discours.

La Chambre des députés continue la discussion sur la surtaxe à appliquer aux céréales étrangères. M. Graux parle pour l'application d'une surtaxe et M. Frédéric Passy, contre.

Le Sénat s'occupe de la loi sur les récidivistes. MM. le général Robert, Herbetti, de Gavardie, Emile Labiche, Verninas, de Pressensé, Humbert, Waldeck-Rousseau et Léon Renault prennent part à la discussion qui aboutit à l'adoption des articles 2, 3 et 4.

Funérailles aux Invalides du général Carteret-Trécourt.

10. — La Chambre des députés reprend la discussion sur la surtaxe des blés étrangers. M. Méline, ministre de l'agriculture, soutient le projet de surtaxe, aux applaudissements des droits. M. Lalande prononce contre le projet un long discours, sans apporter un argument nouveau.

Le Sénat adopte presque sans discussion les articles 5, 6, 7, 9, 10, 11 et 12 du projet de loi sur les récidivistes, et valide l'élection de la Drôme.

La commission des ouvriers sans travail, bien qu'étrangère à l'organisation du meeting de la place de l'Opéra, déclare qu'elle ne prétend point contester la légitimité des manifestations ouvrières sur la voie publique, dès qu'elles peuvent aboutir à une action révolutionnaire *efficace*. Elle proteste, en outre, contre les mesures policières et militaires prises par un gouvernement provocateur et contre les arrestations dont ce meeting a été le prétexte.

Une manifestation pacifique des ouvriers sans travail a également lieu à Madrid, et donne lieu à de nombreuses arrestations.

Lettre pastorale des Archevêques et Évêques des États-Unis, assemblés en Concile plénier à Baltimore, à leur clergé et aux fidèles de leurs diocèses.

(*Suite.*)

« Bien-aimés frères, nous n'avons pas besoin de vous encourager à garder fermement cette doctrine du concile du Vatican. Car vous avez été accou-

tumés depuis l'enfance à y croire, comme l'avaient été vos pères, alors qu'elle n'était pas revêtue des formalités de la définition, de même que les premiers chrétiens croyaient fermement à la divinité du Fils et du Saint-Esprit trois cents ans avant que l'Eglise n'eût jugé nécessaire de la définir dans les conciles de Nicée et de Constantinople.

« Dans notre propre pays, des écrivains et des orateurs, qui ne connaissent l'Eglise que sous les travestissements des préjugés, ont de temps à autre fait écho aux mêmes accusations; mais, malgré des excitations locales et passagères, le bon sens du peuple américain a toujours prévalu contre la calomnie.

« Il nous semble que nous pouvons parler pertinemment des lois, des institutions et de l'esprit de l'Eglise catholique, ainsi que des lois, des institutions et de l'esprit de notre patrie; or nous déclarons solennellement qu'il n'y a entre eux aucun antagonisme. Un catholique est chez lui aux Etats-Unis, car l'influence de son Eglise s'est toujours exercée au profit des droits individuels et des libertés populaires. Et l'Américain d'esprit droit ne se trouve nulle part aussi bien chez lui que dans l'Eglise catholique, car nulle part ailleurs il ne peut respirer cette atmosphère de vérité divine qui seule peut nous faire libres.

« Nous répudions, avec un égal empressement, cette assertion que nous devons sacrifier quelque chose de notre dévouement à l'Eglise pour être de bons Américains, et cette autre allégation que nous devons sacrifier quelque chose de notre amour pour notre patrie pour être des catholiques fidèles. Dire que l'Eglise catholique est hostile à notre grande république parce qu'elle enseigne que « tout pouvoir vient de Dieu », parce que, en conséquence, derrière les événements qui ont amené la fondation de la république elle voit la Providence de Dieu, qui a disposé ce résultat, et derrière nos lois l'autorité de Dieu comme leur sanction, l'accusation est tellement illogique et contradictoire que nous sommes étonnés de la voir soutenir par des personnes d'une intelligence ordinaire. Nous croyons que les héros de notre patrie ont été les instruments choisis par le Dieu des nations pour établir cette patrie de la liberté; nous avons un respect reconnaissant pour le Tout-Puissant et pour ses instruments de cette œuvre. Et pour défendre l'héritage de liberté qu'ils nous ont laissé, s'il était jamais mis en péril (ce qu'à Dieu ne plaise!), nos citoyens catholiques se dresseraient comme un seul homme, prêts à engager de nouveau « leur vie, leur fortune et leur honneur sacré ».

« Il ne serait pas moins illogique de soutenir qu'il y a dans le libre esprit de nos institutions américaines quelque chose d'incompatible avec une docilité parfaite envers l'Eglise du Christ. L'esprit de la liberté américaine n'est pas un esprit d'anarchie ou de licence. Il comprend essentiellement l'amour de l'ordre, le respect de l'autorité légitime et l'obéissance aux justes lois. Il n'y a rien dans le caractère de l'Américain le plus amoureux de la liberté, qui puisse gêner sa soumission respectueuse à l'autorité divine de Notre-Seigneur, ou à cette même autorité déléguée par lui à ses apôtres et à son Eglise. Il n'y a pas dans le monde de plus dévoués adhérents à l'Eglise catholique, au Siège de Pierre et au Vicaire du Christ, que les catholiques

des Etats-Unis. Des idées, des jalousies étroites, insulaires ou nationales, contre l'autorité ecclésiastique et l'organisation de l'Eglise, ont pu autrefois se faire jour naturellement dans la politique égoïste de certains chefs de nations. Mais ces idées et ces jalousies ne rencontrent aucune sympathie dans l'esprit du vrai catholique américain. Ses instincts naturels, non moins que son éducation religieuse, l'empêcheraient de se soumettre, en matière de foi, aux prétentions de l'Etat ou de toute autre autorité humaine. Il accepte la religion et l'Eglise, qui viennent de Dieu, et il sait bien qu'elles sont universelles, non nationales ou locales, — pour tous les enfants des hommes, non pour une tribu spéciale ou une race particulière. Nous nous faisons gloire d'être — et avec l'aide de Dieu d'être pour toujours — non l'Eglise américaine, ou l'Eglise des Etats-Unis, ou toute autre Eglise, dans un sens limité ou exclusif, mais une partie intégrante de l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique de Jésus-Christ, laquelle est le corps du Christ, dans laquelle il n'y a pas de distinctions de classes ou de nationalités, dans laquelle tous sont un en Jésus-Christ.

« Pendant que les assauts dirigés par la calomnie et la persécution contre l'Eglise, depuis le concile du Vatican, ont abondamment prouvé combien a été grande la fureur des puissances du mal devant les lumineuses proclamations de la vérité divine par le concile, Notre Saint-Père le Pape a été naturellement le principal objet des attaques. Et il a plu à la divine Providence de le mettre, pour un temps, à la merci de ses ennemis, afin que leur violence impie fût elle-même une démonstration éclatante de leur iniquité; afin que le vrai caractère et l'indestructibilité de la mission de saint Pierre fût manifestement établie devant le monde; afin que la sagesse de la Providence, qui sauvegarda l'indépendance de cette mission dans le passé, fût vengée et proclamée de nouveau pour l'avenir. Le grand et bien-aimé Pie IX est mort « prisonnier du Vatican », et Léon XIII a hérité de ses épreuves apostoliques comme de sa mission apostolique. Jour par jour, il a vu le patrimoine sacré de la religion et de la charité poussé dans les coffres de César par la main brutale de la spoliation et de la confiscation. En ce moment il voit cette même main se poser sur la propriété de la Propagande, destinée à répandre l'Evangile de Jésus-Christ à travers les pays de mission dans le monde entier.

« Un acte si complètement injustifiable a provoqué un cri de protestation indignée des catholiques de tout pays, et de nul pays le cri n'est parti plus hautement et plus fortement que du nôtre. Nous remercions notre gouvernement d'avoir agi de manière à sauver le collège américain de la confiscation; et nous espérons que la protestation et l'appel de tous les gouvernements et de tous les peuples « qui aiment la justice et haïssent l'iniquité », pourront à force de honte obliger le spoliateur à quelque honnêteté. En attendant, les cœurs de tous les catholiques vont avec plus d'amour vers leur Pasteur suprême persécuté; et de leurs ressources matérielles, abondantes ou modestes, ils lui fournissent avec joie de quoi suffire à l'administration de sa haute charge. Telle a été votre libéralité dans le passé, bien-aimés frères, que nous avons à peine besoin de vous exhorter à être généreux dans vos offrandes au Saint-Père, lesquelles continueront à être

recueillies annuellement dans tous les diocèses de notre patrie. Que votre affection dévouée se montre par vos actes, et la persistance de l'injustice sera plus que compensée par la constance de votre amour fidèle et généreux.

« Tout en souffrant, avec l'héroïsme d'un martyr, les épreuves qui l'accablent, et en attendant le jour fixé par le Tout-Puissant pour la délivrance, l'énergie et la sagesse de Léon XIII se font sentir jusqu'aux extrémités de la terre. Il entretient, avec les gouvernements d'Europe, des négociations qui promettent de rendre bientôt la paix à l'Eglise. Dans l'Est, il prépare la voie au retour vers l'unité des millions d'âmes que le schisme grec a si longtemps séparées de la communion avec le Siège de Saint-Pierre, et il suit les progrès des explorations en des pays jusqu'ici inconnus ou inaccessibles en faisant progresser, dans la même proportion, les missions catholiques. Pour le monde entier sa voix s'est constamment élevée en des conseils pleins d'éloquence et de sagesse, montrant le chemin de la vérité dans le domaine important de la philosophie et de l'histoire, les meilleurs moyens d'améliorer la vie humaine dans toutes ses phases individuelles, domestiques et sociales, les voies où les enfants de Dieu doivent marcher, « afin que toute chair puisse voir le salut de Dieu ».

« Mais dans le vaste cercle de sa haute responsabilité, le progrès de l'Église aux États-Unis est pour le Saint-Siège une source particulière de joie et un objet spécial de sollicitude. Avec un soin plein d'amour ses prédécesseurs ont surveillé et encouragé ses faibles commencements. Ils ont applaudi à ses progrès dans la pure atmosphère de la liberté; ils les ont encouragés, alors que le nom de Carroll brillait d'un lustre égal en tête de la hiérarchie nouvellement créée et sur la liste des patriotes de notre pays. Pas à pas, ils ont dirigé ses progrès, à mesure qu'avec une rapidité merveilleuse le clergé et les diocèses se multipliaient; les centaines de fidèles sont devenus des milliers et des millions. Ses églises, ses écoles, ses asiles, ses hôpitaux, ses académies et ses collèges ont couvert la terre de semences pour la vérité divine et la charité chrétienne. Un siècle ne s'est pas encore écoulé depuis que l'œuvre a débuté par la nomination du premier évêque de Baltimore en 1789, et en considérant les résultats acquis, nous devons nous écrier : « Par le Seigneur cela a été fait, et cela est merveilleux à nos yeux. »

« Au milieu de cet admirable développement, depuis les rudes commencements des labeurs du pionnier missionnaire jusqu'au rapprochement de plus en plus sensible de la belle ordonnance, de la parfaite organisation de l'Église, la marche du progrès, si mesurée et cependant si rapide, a gardé sagement les voies de la tradition catholique et apostolique, grâce aux efforts combinés et à la sagesse de notre hiérarchie locale et des successeurs de saint Pierre. C'est pour consulter les représentants de la hiérarchie américaine au sujet des importants intérêts de la religion en ce pays que le Saint-Père, l'an dernier, invita les archevêques des États-Unis à venir à Rome. Et le but du présent concile est de donner une forme pratique aux moyens arrêtés ou suggérés alors pour le progrès de la religion.

ÉDUCATION DU CLERGÉ

« Un de nos premiers soucis a été de pourvoir à une plus parfaite formation

des aspirants au saint sacerdoce. L'Eglise s'est toujours efforcée d'obtenir que son clergé fût éminent par la science, car elle a toujours pensé qu'il ne faut rien moins pour leur sainte mission de conserver et de répandre la divine vérité. « Les lèvres du prêtre auront la science, dit le Très-Haut, et le peuple cherchera la loi dans sa bouche. » Cela est vrai dans tous les temps; car aucun progrès dans les sciences humaines, aucune diffusion de l'éducation populaire ne remplacera la mission du ministère enseignant, qui durera toujours, selon la parole du Seigneur. Dans tous les temps, le devoir des prêtres sera de proclamer les vérités salutaires que notre Père céleste a données au monde par l'intermédiaire de son divin Fils, de les présenter à chaque génération de la manière la plus propre à porter les âmes et les cœurs à les embrasser et à les aimer, enfin, de les défendre, quand il sera nécessaire, contre toutes les attaques de l'erreur.

« Dès lors il est de toute évidence que le prêtre doit avoir une connaissance sérieuse de toutes les branches de la science qui ont quelque rapport avec la vérité religieuse. Aussi à notre époque, où tant de théories erronées sont mises en avant de toutes parts, où chaque branche des vérités naturelles est explorée activement pour fournir des objections contre la religion révélée, on voit combien doivent être étendues et profondes les connaissances du ministre de la parole divine, pour qu'il puisse démontrer avec succès la beauté, la supériorité, la nécessité de la religion chrétienne, et pour prouver que rien dans tout ce que Dieu a fait n'est en contradiction avec ce que Dieu a enseigné.

« De là il résulte que le prêtre qui a l'ambition d'être à la hauteur de sa sainte mission peut se considérer comme un étudiant toute sa vie. De toutes les heures de loisir qu'il pourra trouver au milieu des devoirs de sa charge, il y en aura peu qu'il puisse employer à des lectures superflues, et aucune qu'il puisse perdre.

« Et de là résulte aussi pour nous le devoir évident de faire que l'éducation dans nos collèges ecclésiastiques et séminaires soit aussi parfaite que possible. Durant le siècle de progrès extraordinaires qui va finir, le souci de l'Eglise en ce pays a toujours été d'envoyer en avant aussi promptement que possible des prêtres saints, zélés, laborieux, pour subvenir aux besoins des multitudes qui réclament les bienfaits de la religion. Elle n'a pas négligé dans ce but de les préparer à leur divine tâche par une éducation convenable, comme l'attestent ses nombreux et admirables séminaires; mais le cours des études a été souvent plus rapide et plus restreint qu'il ne doit être. Maintenant, l'amélioration de notre situation nous permet d'étendre et d'élargir ce cours des études, et à cela le concile a dûment pourvu.

« Nous ne doutons pas, très chers frères, que vous ne vous sentiez aussi intéressés que nous à l'accomplissement de ces grands résultats. Vous l'avez manifesté jusqu'ici par la libéralité pleine de zèle avec laquelle vous nous avez mis à même de bâtir et d'entretenir nos séminaires, et nous sommes bien assurés que si de plus grands efforts même devenaient nécessaires, vous ne manqueriez pas de nous fournir les moyens de rendre l'éducation et le ministère du clergé aussi parfaits que possible. Dans l'avenir comme dans le passé, apportez vos dons annuels au « fonds » des séminaires comme l'un

de vos plus importants devoirs de catholique, et que votre générosité se mesure à la dignité et à la sainteté du but pour lequel vous donnez.

« Et ici nous rappelons à ceux auxquels, parmi notre peuple catholique, il a plu à Dieu de donner la richesse, que c'est leur devoir et leur honneur de se considérer comme les intendants du Seigneur pour l'usage du bien que sa Providence a mis entre leurs mains; qu'ils doivent être les premiers à aider à l'œuvre de l'Église de Jésus-Christ pendant la vie, pour être sûrs d'avoir Dieu parmi leurs héritiers quand ils mourront, et nous leur recommandons spécialement comme particulièrement utile, la fondation de bourses, soit dans leurs séminaires diocésains ou provinciaux, soit dans le collège américain à Rome, soit ailleurs, selon que les circonstances le leur suggéreront.

DROITS PASTORAUX

« Une part importante de notre attention a été donnée au soin de tracer la législation la plus convenable pour assurer les droits et les intérêts de vos pasteurs et du clergé de tous les rangs en ce pays.

« Il n'est que naturel, bien-aimés frères, que le premier et le plus cher objet de notre sollicitude soit notre vénérable clergé. Ils sont nos plus chers frères, unis à nous par des liens plus sacrés que ceux de la chair et du sang. Notre élévation à une charge plus élevée ne nous attache que plus étroitement à eux; par là, en effet, leur bonheur et leur bien-être sont devenus le premier objet de nos responsabilités, car c'est surtout de leurs labeurs dévoués que doit dépendre le bien des âmes confiées à notre charge. Nous n'avons pas besoin de vous dire, bien-aimés frères, combien ils remplissent admirablement leur mandat. Vous êtes témoins de leur vie de labeur et de sacrifices. Et nous pouvons vraiment leur dire, avec les paroles de saint Paul : « Vous êtes notre gloire et notre joie. »

« Les droits du clergé ont principalement rapport à l'exercice du ministère sacré dans les missions, à la fixité de ses offices, à l'inviolabilité de l'autorité pastorale dans ses limites propres. C'est l'esprit de l'Eglise que, dans son organisation, les divers degrés de l'autorité ne soient aucunement en conflit ou en rivalité, mais toujours ordonnés et harmonieux. Elle y a pourvu par ses sages lois, basées sur l'expérience des siècles et représentant la perfection de l'organisation ecclésiastique. Il est évident que dans des contrées comme la nôtre, où de commencements rudimentaires notre organisation n'avance que graduellement vers la perfection, la pleine application de ces lois est irréalisable; mais à mesure qu'elles deviennent praticables, notre désir, comme celui du Saint-Siège, est qu'elles deviennent effectives. Car nous avons la plus entière confiance dans la sagesse avec laquelle l'Eglise a concerté ces lois, et nous nous réjouissons de tout notre cœur de tout ce qui nous rapproche de l'organisation parfaite, dans la partie de la vigne sur laquelle nous avons juridiction. Cela s'est fait dans une certaine mesure par des règlements formulés ces dernières années, et cela se fait encore plus par les décrets du présent concile.

Charles de Beaulieu.

(*A suivre.*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Ouvrages sur saint Joseph.

Depuis que l'immortel Pie IX, sur la prière unanime de l'Épiscopat catholique du monde entier, a proclamé solennellement saint Joseph patron et protecteur de l'Église universelle, le culte de ce grand saint a pris une extension *évidemment* miraculeuse. Il n'est point aujourd'hui de famille véritablement chrétienne qui ne lui adresse matin et soir de ferventes prières. Ici, on l'invoque, dans les dangers pressants, sous le titre d'avocat des causes désespérées; là, sous celui non moins consolant, de patron de la Bonne-Mort. Partout de riches sanctuaires s'élèvent en son honneur, de nombreuses confréries s'érigent sous ses auspices. Partout on exalte ses vertus, on chante ses louanges. Le mois de mars, qui est spécialement consacré à saint Joseph, voit se presser autour de ses autels une foule de plus en plus nombreuse de fidèles, qui viennent implorer en leur faveur sa toute-puissante protection auprès de Celui dont il fut le père nourricier. Des milliers de voix célèbrent à l'envi sa gloire et font retentir les voûtes sacrées des accents de la reconnaissance. La Société générale de Librairie catholique, qui a toujours eu en saint Joseph une confiance sans bornes, se devait à elle-même d'aider, par tous les moyens possibles, au développement de cette touchante dévotion. Elle n'a point failli à son devoir. Les nombreux ouvrages qu'elle a publiés en l'honneur de saint Joseph en font foi. Nous n'essaierons point d'en donner ici la liste complète, cela nous entraînerait trop loin. Contentons-nous de signaler entre les principaux : 1° *la Vie illustrée de saint Joseph*, par le R. P. Champeau. C'est le plus beau monument littéraire et artistique que l'on ait élevé jusqu'à présent à la gloire de ce saint; 2° *le Parfait manuel de saint Joseph*, par le chanoine Bonaccia; 3° *Saint Joseph*, protecteur de l'Église, par l'abbé Verhaège; 4° *le Cœur de saint Joseph*, par Jean Darche; 5° *Dévotion quotidienne à saint Joseph*, d'après saint Liguori; 6° *le Mois de saint Joseph des enfants de Marie*, par le R. P. Huguet; 7° *Nouveau mois de saint Joseph*, par le R. P. Champeau; 8° *l'Opportunité et les Raisons contemporaines du culte de saint Joseph*, par l'abbé Bion; 9° *Recueil de pratiques pieuses en l'honneur de saint Joseph*, par Mgr Barbier de Montault; 10° *le Trésor des serviteurs de saint Joseph*; 11° *Fleurs de reconnaissance envers saint Joseph*; 12° *les Gloires de saint Joseph* dans l'Église triomphante et dans l'Église militante, par l'abbé Périgaud; 13° *Neuvaine à saint Joseph*, patron de l'Église universelle; 14° *Saint Joseph*, avocat des causes désespérées, etc., etc.

Ouvrages sur le Carême.

Tout concourt à faire du mois consacré à saint Joseph un temps de salut, un temps fécond en bénédictions spirituelles. Avec ce mois s'ouvre ou s'achève le plus souvent la station quadragésimale ou le Carême. C'est pendant le Carême que le chrétien vient se retremper au pied de la chaire de vérité et puiser dans l'enseignement qui en descend de nouvelles forces pour gravir le sentier escarpé qui mène du temps à l'éternité. C'est pendant la station quadragésimale qu'incombe aux pasteurs le devoir de rappeler à leur ouailles les graves enseignements de la foi catholique. Ces enseignements sont contenus dans des traités spéciaux mis à la portée des prêtres et des laïques. Nous recommanderons notamment aux Prêtres : 1° *Le Grand Sermonnaire*, de M. l'abbé Maistre; 2° *Le Manuel de prédication populaire*; 3° *Le Cours complet des conférences sur la Religion*, de M. l'abbé Rua; 4° *L'Explication littérale et morale des Epîtres et Evangiles*; 5° *Le Bon sens de la foi*, du R. P. Caussette; 6° *Les Instructions dominicales* de l'*Ami du clergé*; 7° *La retraite pascale*, par M. l'abbé Huot; 8° *La Paternité chrétienne et les familles bibliques*, par le R. P. Matignon.

Et aux Fidèles, les ouvrages suivants : 1° *Histoire de la Passion de N.-S. J.-C.*, par le R. P. de la Palma; 2° *De la connaissance et de l'amour du Fils de Dieu*, par le R. P. de Saint-Jure; 3° *Le Calvaire* ou méditations pour le chemin de la Croix; 4° *Le Chrétien à l'école du Calvaire*; 5° *Lectures sur la Passion de N.-S. J.-C.*, par M. l'abbé Rambouillet; 6° *De la Confession* (directions spirituelles de saint François de Sales); 7° *Méditations sur le sermon de la Montagne*, par le duc du Maine; 8° *La cuisine de Carême*.

Le premier livre de messe, offert aux enfants par Marie Jenna. 1 vol. in-48, prix : 1 fr. 85.

L'auteur a reçu de Mgr Perraud, évêque d'Autun, la lettre suivante, que nous sommes heureux de reproduire comme la meilleure des recommandations :

« La pieuse pensée que vous avez eue de rédiger pour les enfants un recueil de prières et de méditations appropriées à leur âge, ne peut surprendre aucun de ceux qui se sont donné le plaisir de feuilleter vos recueils poétiques. Vous vous y montrez si bien l'amie intelligente et chrétienne de ces « petits dont les anges voient la face du Père qui est aux cieux! » Entre beaucoup d'autres, la charmante pièce intitulée : *les Premières larmes*, est toute une révélation de vos tendres préférences inspirées par votre foi.

« Le délicieux opuscule que vous m'avez adressé, n'ayant plus à vous révéler, confirme du moins ce que le public sait déjà de vous. Je suis heureux de lui donner ma plus entière approbation. Vous avez su grouper en un cadre restreint les grandes vérités de notre sainte religion, et ce qui n'était pas moins difficile, les exprimer en un langage à la fois très digne et très familier. *Vellem... mutare vocem meam*, disait saint Paul aux Galates. Vous réalisez ce désir. Vous proportionnez merveilleusement à l'aimable faiblesse de vos auditeurs le ton de votre voix. Cette façon d'enseigner, dont Notre-Seigneur lui-même, au cours des Évangiles, nous offre le modèle parfait, mériterait un nom à part. On devrait l'appeler le genre maternel.

« Que votre livre, dont je veux louer encore le format attrayant, j'allais dire enfantin, dans le meilleur sens du mot, fasse tout le bien que vous avez le droit d'attendre!

« Je bénis tout à la fois l'œuvre et l'auteur.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALME.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 13, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

L'ÉGLISE DE FRANCE SOUS LA TERREUR

LE MASSACRE DES CARMES (1)

I

L'autorité légale n'existait plus dans le pays : le directoire était démissionnaire depuis le 25 juillet; le conseil général de la Commune, qui avait demandé à l'Assemblée nationale, par l'organe de Pétion, la déchéance du roi, et qui se laissait aller au flot des passions révolutionnaires, régnait à Paris. Nous trouvons dans ce conseil Manuel, Danton, Tallien, Billaud-Varennes, Collot d'Herbois. Tous ces noms rappellent des crimes, évoquent le souvenir des victimes dont le sang inonda l'échafaud aux jours sinistres de la Terreur. Il y avait au-dessus de ce conseil général, déjà si redoutable, un autre comité formé des commissaires délégués par les quarante-huit sections de Paris, aux ordres du club des Jacobins.

Le 9 août 1792, le directoire et le conseil général ne répondaient déjà plus à la haine ardente du club des Jacobins; le comité des commissaires de sections, qui ne reculait devant aucune audace et qui d'ailleurs sentait sa force, s'empara du pouvoir exécutif, avec le titre célèbre de *Commune de Paris*.

Il y avait alors, dans la capitale, des bandits que les jacobins avaient appelés, réunis, organisés, pour défendre la patrie en danger. Ils formaient une troupe composée de fédérés marseillais et bretons, mêlés aux insurgés des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau : misérables sans dignité, sans honneur, sans

(1) Nous sommes heureux de publier ce chapitre d'un ouvrage de notre collaborateur M. l'abbé Méric, qui va paraître à la librairie Palmé, sous ce titre : *M. Émery et l'Église de France pendant la Révolution.*

convictions politiques, sans croyance religieuse, excités par les convoitises les plus basses, par les haines les plus honteuses. Les jacobins savaient que ces bandits seraient dociles et qu'on pouvait compter sur eux, aujourd'hui pour égorger les Suisses fidèles qui gardaient le palais du roi, demain pour massacrer les prêtres et se livrer à une orgie de sang dans les prisons de Paris.

Le 10 août, au signal donné par le club des Jacobins, ces factieux se rassemblent et se ruent sur le château des Tuileries. Le commandant général, Mandat, chargé de la défense du château, avait été pris, assassiné, noyé. Ses soldats débandés donnent la main aux factieux; le brasseur Santerre les excite et les entraîne : le roi se rend à l'invitation de Rœderer, procureur syndic du département de la Seine, et cherche un refuge au sein de l'Assemblée qui le reçoit dans la loge du sténographe. A ce moment, trois cents Suisses culbutent dix mille factieux sur la place Louis XV, tandis que leurs camarades dégagent la place du Carrousel. Mais le roi envoie l'ordre à ses soldats de cesser le feu. Une partie de ces braves serviteurs obéit, et baisse les armes; une autre partie, trompée et trahie, continue le combat, combat acharné et glorieux! Une poignée de Suisses, déchirés, blessés, couverts de sang, mais fous de colère, se précipitent à travers la mitraille, se font un rempart des cadavres de leurs compagnons d'armes, et, préférant la gloire de mourir fidèles au roi, à la honte de vivre et d'être témoins du triomphe des scélérats qui allaient bientôt déshonorer la France, ils tombent, les uns massacrés à l'entrée du palais qu'ils voulaient défendre, les autres froidement et lâchement assassinés, sous les yeux de l'autorité municipale et sur les marches de l'escalier.

Journée fatale! En entendant le bruit du combat, quelques membres de l'Assemblée nationale, qui gémissaient de la faiblesse du roi et de ses concessions toujours inutiles, se prirent à espérer (1). Ils croyaient qu'un acte d'énergie allait enfin sauver le pays. Mais leur illusion ne dura pas longtemps. Ils pouvaient voir de leurs fenêtres les émeutiers avinés faire le sac des Tuileries, les cadavres des Suisses noircis de poudre et couverts de sang couchés à toutes les portes du château, le feu dévorer les débris de la caserne des Suisses, des bandits dévaliser ces cadavres que la grandeur du

(1) *Mémoires de M. de Varicourt*, curé de Gex, plus tard évêque d'Orléans, et député à l'Assemblée nationale.

courage et la majesté de la mort auraient dû protéger contre la rapacité des scélérats : ils comprirent à ce spectacle que la main qui n'avait pas eu la force de résister au tiers état, d'accepter le concours des généraux fidèles, à la première heure de la révolution, et qui venait d'abandonner les Suisses dans une lutte héroïque mais stérile, n'était pas capable de sauver le pays.

Deux cent vingt-quatre députés votèrent la suspension des pouvoirs du roi et la convocation d'une Convention nationale, investie de facultés illimitées, et chargée de donner à la France une constitution nouvelle. Le roi fut envoyé au Temple, avec sa femme, ses enfants et sa sœur. Le massacre des Suisses précéda la déchéance royale; cette déchéance annonçait la mort du roi.

De sombres pressentiments assaillirent l'esprit de M. Émery, entouré des directeurs du séminaire et de quelques élèves, le jour de la victoire des fédérés et de la déchéance du roi. Des Suisses blessés, recueillis sur le champ de bataille, furent transportés dans la cour du séminaire Saint-Sulpice. Des canons sur lesquels les Suisses s'étaient fait hacher en défendant le château, couverts de sang et de poussière, furent pris par les fédérés et traînés par une foule bruyante, qui faisait entendre des chants de triomphe et des cris de menace, jusque dans l'intérieur du séminaire. M. Émery, le cœur opressé par les malheurs qui menaçaient l'Église de France, vit ces tristes trophées de la guerre civile : il eut le pressentiment douloureux de la catastrophe qui allait bientôt faire des victimes et des martyrs dans la Compagnie.

II

Maîtresse de Paris déjà subjugué par la terreur, la Commune, représentée par Danton, Robespierre et Marat, inaugura la persécution violente contre la religion. Dès le 20 août, des commissaires, protégés par la force armée contre les revendications et l'indignation des fidèles, se livrent au pillage des églises, s'emparent des bronzes, qui doivent être fondus, et de l'argenterie, qui servira à la défense de la patrie en danger. Les prêtres insermentés et les nobles suspects d'indifférence à l'égard de la Commune sont arrêtés et jetés en prison. Dans la seule journée du 11 août, soixante-deux ecclésiastiques, qui avaient refusé de prêter le serment, sont amenés

au séminaire Saint-Sulpice, devant le comité de section du Luxembourg, qui siège en permanence, interrogés, condamnés et enfermés dans l'église des Carmes, en attendant leur dernière sentence. Jusqu'à la fin du mois, les arrestations continuent, les prêtres prisonniers se multiplient, la prison des Carmes se remplit. On entasse dans cette maison, qui désormais rappellera des souvenirs lugubres et sanglants, des malheureux qui passent les nuits couchés sur le pavé de l'église, outragés par leurs gardiens, et secourus clandestinement par la piété courageuses de quelques fidèles, qui ne veulent pas les laisser mourir de faim.

La situation était grave. Depuis l'intrusion de Poiret à Saint-Sulpice, la communauté des clercs avait cessé de fréquenter les offices de la paroisse. On se rendait à Issy, chez M. Dubourg, le samedi, et l'on revenait à Paris le lundi. Le 10 août, le bruit du canon, le glas du tocsin, les nouvelles alarmantes et l'effarement de la foule, le récit du massacre des Suisses fidèles et le triomphe des révoltés avaient profondément troublé M. de Savine, supérieur de la communauté des clercs. Il réunit ses élèves, leur fit une exhortation touchante, et les engagea à se préparer à la mort par une dernière confession. Le lendemain matin, 11 août, pendant que la communauté attendait dans une anxiété poignante les événements qui la menaçaient, on vit arriver le vénérable M. Dubourg, déguisé en maître de danse ou ménétrier, vêtu d'un habit vert si écourté que les manches ne descendaient pas aux coudes, coiffé d'une perruque, un violon sous le bras. A cette vue, la communauté oublie un instant sa tristesse; les élèves saluent de leurs éclats de rire l'apparition du saint prêtre qui avait espéré trouver un refuge dans la maison. Mais on lui fit remarquer que cette retraite n'était pas sûre pour lui, que la maison était connue et surveillée. Après avoir pris un repas, il partit, et se cacha près de la Sorbonne, où l'on n'eut pas la pensée de le chercher.

Il nous avait quittés depuis un quart d'heure, raconte M. Letourneur, témoin oculaire, quand on entendit des coups redoublés et violents à la porte de la communauté. Une bande de brigands, armés de sabres, de piques et de poignards, essaye d'enfoncer la porte à coups de crosse de fusil. Ils agitent en l'air, comme des trophées, les lambeaux ensanglantés des vêtements des Suisses massacrés. C'étaient les séides de la Commune. Ils entrèrent en faisant entendre des cris furieux. Les élèves furent rassemblés dans

la cour; les chefs fouillèrent la maison dans tous ses coins, jetant par la fenêtre, avec des imprécations violentes, les numéros du journal *l'Ami du Roi*, entassés sur le bureau du supérieur. La perquisition achevée, ils font prisonniers M. de Savine, supérieur; M. Boubert, ancien élève de Saint-Nicolas, diacre et directeur de la maison; un saint prêtre d'Abbeville; de Restz, élève de la communauté, et Le Tellier, élève du séminaire Saint-Sulpice, domicilié rue Cassette, à la communauté des clercs; il était venu passer la journée auprès de ses anciens amis. Ces nouveaux prisonniers furent conduits aux Carmes, et réservés au massacre prémédité depuis longtemps par les factieux qui voulaient régner par la terreur.

Les idées révolutionnaires avaient perverti les esprits dans le petit village d'Issy. Déjà, dans la journée du 10 août, au bruit lointain des canons, quelques habitants exaltés avaient proposé d'appeler la garde nationale, d'enrôler les séminaristes, et de voler au secours des Parisiens en danger; les prêtres étaient devenus suspects aux bons patriotes, et ces signes de la malveillance publique permettaient de prévoir le péril qui menaçait les élèves de Saint-Sulpice réfugiés à la Solitude. Le jour de l'Assomption, pendant que les élèves et leur directeur jouaient aux boules, insouciants des dangers, dans la grande allée, près de la chapelle, des Marseillais et des Bretons armés de piques firent une battue dans le village, pour s'emparer des prêtres suspects et flatter les mauvais instincts des habitants, aveuglés par les faux bruits de conspiration et par la haine. Ils pénètrent dans le jardin de la Solitude, se répandent dans la grande allée de Lorette en jetant des cris furieux :

— Messieurs, leur dit M. Le Gallic, par quelle autorité venez-vous ici? De qui avez-vous reçu des ordres? Pour agir légalement, vous devriez être accompagnés du maire de la commune.

— Le maire! répond un des fédérés, et qu'avons-nous besoin de lui? Nous venons arrêter les fanatiques et les prêtres réfractaires.

— Vos titres? réplique M. Le Gallic.

— Citoyen, lui crie-t-on, tu veux résister?

— Contre la force, point de résistance.

Celui qui conduisait la bande fit cerner les directeurs et les élèves, pendant que des fédérés s'emparaient des ecclésiastiques qui se trouvaient dans la maison des philosophes. Vingt prêtres de la communauté, d'autres prêtres âgés et infirmes de Saint-François de Sales, qui demeuraient dans le voisinage, sont aussitôt arrêtés, et

dirigés avec les ecclésiastiques de la Solitude et de la maison des philosophes vers le pensionnat des clercs de M. Dubourg. Là, le chef des fédérés dresse un procès-verbal et déclare que les prêtres arrêtés sont des fanatiques, des ennemis de la République, des conspirateurs cachés, qui entretiennent dans le cœur des élèves la haine des institutions nationales : il est temps de les livrer à la justice du peuple, pour le salut de la nation.

Le maire d'Issy sauva MM. Duclaux et Le Gallic par un heureux expédient.

« Citoyen, dit-il au chef des fédérés, si vous emmenez tous ces messieurs, voilà donc le séminaire qui va demeurer désert. C'est une maison qui renferme un mobilier considérable et beaucoup d'objets précieux. S'il n'y reste personne, je vous déclare que je ne réponds plus de rien. Ces objets pourront être enlevés et disparaître : je ne puis prendre sur moi la responsabilité de leur conservation. Je demande, en conséquence, que, pour la sûreté de la maison et du mobilier, le citoyen Duclaux soit relâché. »

Le fédéré se laissa toucher par les réclamations habiles du maire et par les protestations de quelques amis du séminaire, et l'on rendit la liberté à M. Le Gallic et à M. Duclaux.

III

Le cortège des prisonniers se mit alors en marche, au roulement des tambours. Les fédérés vociféraient des cris de mort et faisaient escorte; les prêtres infirmes, vieillards qui auraient attendri par leurs souffrances des bêtes fauves, se traînaient péniblement et tombaient à chaque pas. On les forçait à coups de crosse à se relever, déchirés et couverts de poussière. M. de Kéravenant, prêtre de la communauté de la paroisse Saint-Sulpice, était l'objet particulier de la colère de ces forcenés. Un des chefs lève son sabre et, après l'avoir accablé d'outrages, veut le frapper. Le vénérable prêtre ouvre le Nouveau Testament, tombe à genoux, et attend la mort avec la tranquillité pleine d'espérance des martyrs. Mais le coup, qui aurait été le signal d'un massacre général, n'est pas frappé. Kéravenant se relève; le cortège reprend sa marche. Ils entrent dans Paris. La foule houleuse et menaçante s'attroupe, elle grossit, elle menace les prisonniers qu'elle veut massacrer sur-le-champ. Des imprécations et des blasphèmes se croisent avec les huées et les cris de

mort. A l'entrée de la Croix-Rouge, le chef des fédérés, effrayé des dispositions de la foule et sentant bien que l'escorte serait impuissante à protéger plus longtemps les prisonniers que des scélérats voulaient mettre en pièces et fouler aux pieds, s'arrête, change de direction, et conduit sa colonne à la section du Luxembourg, au séminaire Saint-Sulpice. Il est neuf heures du soir. La fatigue de la route, les émotions, les mauvais traitements, avaient laissé les malheureux prisonniers dans un accablement profond.

M. Émery, averti de leur arrivée au séminaire, attend la fin de la prière générale, et dit à la communauté ces simples paroles, qui exprimaient la gravité de la situation : « Messieurs, dans les circonstances présentes, il nous est impossible de prévoir les événements; mais la prudence nous commande de renvoyer chez eux à l'instant, sans délai, ceux qui ont à Paris des amis ou des parents. »

Après avoir déclaré qu'ils avaient refusé de prêter le serment civique, les prisonniers, harassés de fatigue, furent condamnés par la section du Luxembourg à la prison dans la maison des Carmes. Il était onze heures du soir. Ils partirent, suivis de la populace qui les attendait aux portes du séminaire, et qui vociférait le cri sinistre : « A la lanterne! à la lanterne! » Les cris de la foule, le bruit des armes, les menaces de l'escorte, l'agitation extraordinaire qui éclata subitement dans la maison des Carmes à l'arrivée des nouveaux condamnés, réveillèrent en sursaut les autres prisonniers, qui attendaient chaque jour et à tout instant le signal du massacre et la liberté des martyrs. Quelques paroles de l'abbé de Montfleury, qui conservait sa gaieté dans les plus cruelles souffrances, calmèrent les appréhensions des victimes, entassées dans l'église. Il y avait là l'archevêque d'Arles, les évêques de Beauvais et de Saintes, deux Larochefoucauld. Les soldats de garde se plaisaient à insulter le noble archevêque d'Arles. Il s'élevait, au prix de ces ignominies, vers une demeure plus haute et une plus grande gloire. C'est ainsi que Dieu prépare ici-bas les saints aux joies et aux magnificences de leur triomphe. L'un des gardiens, plus insolent et plus acharné que les autres, l'accablait d'invectives, et lui jetait au visage des bouffées de tabac. Le héros, toujours tranquille, levait les yeux au ciel, gardait le silence, et attendait la mort violente qui devait couronner sa vie.

Quand les fédérés arrêtèrent les ecclésiastiques réunis à Issy, un

chanoine de Limoges et un jeune diacre, l'abbé de Lézardière, se promenaient dans le jardin.

— Sauvez-vous! leur crie le cuisinier de la maison : on a saisi ces messieurs.

— Non, répondirent-ils, nous voulons au contraire aller les rejoindre.

Ils vinrent, en effet, d'un pas tranquille, se présenter aux Carmes : ils furent arrêtés et incarcérés.

Il manquait encore des victimes à la haine des patriotes. Pendant que les fédérés se signalaient à Issy par leur vengeance sur des prêtres désarmés, les gardes nationaux de Vaugirard, suivis de fédérés cosmopolites, au service des haines sanguinaires de ceux qui les soudoyaient, se rendirent aux Robertins et à la communauté de Laon. Là ils arrêtèrent MM. Psalmon, Hourrier, Rousseau, Fauconnet et quelques élèves, descendirent la rue de Sèvres jusqu'à la Croix-Rouge, et les firent comparaître devant la section qui tenait ses séances dans l'église des Prémontrés, à l'angle des rues de Sèvres et Cherche-Midi. Les jeunes ecclésiastiques furent relâchés après un interrogatoire sommaire, et ramenés sous escorte à Vaugirard. Les quatre prêtres de Saint-Sulpice et le supérieur des Trente-trois furent conduits aux Carmes, et réservés au sacrifice attendu, depuis longtemps, par les jacobins.

Le 1er septembre, l'abbé Letourneur se rendit aux Carmes, où M. Savine l'avait prié de venir pour entendre ses dernières volontés. Un ancien perruquier du séminaire, devenu commissaire du gouvernement, et qui n'avait pas perdu néanmoins tout souvenir affectueux et tout sentiment de reconnaissance, fit entrer l'abbé Letourneur dans la prison après l'inspection de service, à neuf heures du soir. Letourneur essaya de consoler et de rassurer les prisonniers en leur communiquant les nouvelles favorables qui circulaient dans Paris, et les espérances, qui paraissaient sérieuses, des amis de la religion.

— « Non, mon enfant, lui dit M. Teissier, nous ne sortirons pas d'ici. »

M. Teissier, dit Mgr de Verdun, appartenait à la communauté de Saint-Sulpice; il était au premier rang du clergé par l'éclat et par les fruits de son ministère. Mme Élisabeth, qui l'estimait beaucoup, se servait de son obligeance pour la distribution de ses aumônes et ses œuvres de charité.

Il avait obtenu que Louis XVI renouvelât le vœu par lequel Louis XIII avait consacré son royaume et sa couronne à la sainte Vierge. Il en parla, d'abord, à Mme Élisabeth; le roi, gagné par la reine, se rendit chez les orphelines, logées alors sur le parvis, dans la maison occupée aujourd'hui par la pharmacie des hospices, il entra ensuite à Notre-Dame, comme par hasard, en sortant de l'hospice, pour entendre la sainte messe. A ce moment, et dans le plus grand secret, le roi prononça tout bas la formule de consécration.

Jamais consécration ne fut plus modeste et plus solennelle!

Le flot de la révolution montait; la tempête, dont on entendait les bruits sinistres, allait emporter dans sa colère ce trône que le roi consacrait à Dieu, et cette église où le dernier de nos rois, caché, comme un simple fidèle, dans l'ombre et dans le mystère d'une nef solitaire, et victime d'une faiblesse également fatale à sa couronne et à la France, venait prier, en espérant encore un triomphe que la Providence ne devait pas lui accorder.

Cet acte de foi honore le roi qui l'accomplit et M. Teissier qui l'inspira; il appartient à l'histoire, et nous devions le signaler.

Le 2 septembre, M. Teissier tombait, frappé à mort par un jeune homme qu'il avait préparé autrefois à la première communion. Sa douleur ne lui permit que cette parole : « Quoi! c'est vous, mon enfant! » Et il tomba foudroyé.

Les gardiens permettaient aux ecclésiastiques incarcérés dans la maison des Carmes de se réunir, de prier ensemble et de descendre au jardin. C'était une consolation au milieu de ces grandes tristesses. Des entretiens fraternels et chrétiens, des exhortations mutuelles, l'espérance d'une vie meilleure après la mort qu'ils voyaient approcher sans défaillance, réveillaient leur courage et tempéraient les sévérités cruelles de leur détention. Manuel, procureur de la Commune, vint les voir un jour au jardin, pendant leur promenade. Il répéta avec emphase des phrases solennelles sur le caprice du sort, qui, semblable à la foudre, frappe indistinctement l'arbuste stérile et l'arbre chargé de fruits; il leur fit de grandes promesses, et demanda aux vieillards dans quelle direction ils voulaient être envoyés après leur délivrance. Manuel n'ignorait pas cependant les projets de la Commune. Si son intervention insolente au milieu de ces victimes désignées pour la mort ne fut pas inspirée par la pensée de surprendre un secret utile aux affaires du

pays, sa conduite et ses promesses mensongères dans cette circonstance ajoutent une lâcheté hypocrite à l'effronterie de sa cruauté.

Toutes les victimes étaient donc rassemblées : elles étaient venues de Laon, de Vaugirard, d'Issy et des différents points de Paris. Les bandits savaient où frapper; ils n'attendaient que le signal.

IV

L'Assemblée était sans pouvoir, sans autorité. La Commune de Paris disposait de la force armée : elle avait préparé le massacre et combiné avec une science qui n'oubliait aucun détail son plan de bataille et les moyens d'ameuter la foule. Danton, ministre de la justice; Pétion, maire de Paris; Manuel, procureur de la Commune; Tallien, son secrétaire, et Billaud-Varennes, son substitut; Santerre, commandant de la garde nationale, et les jacobins, excitaient la foule par leur exemple, par la parole et par l'argent. Les soudoyés et les révoltés se réunissaient dans les carrefours et sur les places publiques; ils faisaient les motions les plus violentes. L'exaltation de la colère était à son comble. Au matin du dimanche 2 septembre 1792, on apprend que les Prussiens sont arrivés aux portes de Verdun. La Commune publie une proclamation; elle appelle aux armes tous les citoyens, ferme les barrières, ouvre aux brigands et aux scélérats les portes des prisons, et leur donne des armes, des piques, des fusils, des massues. Au-dessus de la rumeur houleuse et des cris menaçants de la foule immense, effrayée, consternée, qui se répand dans les rues, passent les volées sinistres du tocsin et du canon d'alarme, qui font entrer l'épouvante dans les cœurs les plus vaillants. Mais ce n'est pas pour courir à la frontière et repousser l'ennemi que les fédérés marseillais et les bandits sortis de prison ont reçu des armes et de l'argent.

« Le 10 août a divisé la France en deux partis, s'écriait Danton, dont l'un est attaché à la royauté et l'autre veut la République. Celui-ci est le seul sur lequel vous puissiez compter pour combattre. L'autre se refusera à marcher; il agitera Paris en faveur de l'étranger, tandis que vos défenseurs, placés entre deux feux, se feront tuer pour le repousser. Mon avis est que pour déconcerter ces mesures et arrêter l'ennemi, il faut faire peur aux royalistes; oui,

vous dis-je, leur faire peur. » Le lendemain, on lisait sur tous les murs de Paris la proclamation suivante :

COMMUNE DE PARIS

« Aux armes, citoyens, aux armes! L'ennemi est à vos portes! — Le procureur de la Commune ayant annoncé les dangers pressants de la patrie, les trahisons dont nous sommes menacés, l'état de dénuement de la ville de Verdun, assiégée en ce moment par les ennemis, qui, avant huit jours, sera peut-être en leur pouvoir,

« Le Conseil général arrête :

« 1° Les barrières seront à l'instant fermées;

« 2° Tous les chevaux en état de servir à ceux qui se rendent aux frontières seront sur-le-champ arrêtés;

« 3° Tous les citoyens se tiendront prêts à marcher au premier signal;

« 4° Tous les citoyens qui, par leur âge ou par leurs infirmités, ne peuvent marcher en ce moment, déposeront leurs armes à leurs sections, et l'on armera ceux des citoyens peu fortunés qui se destinent à voler sur les frontières;

« 5° Tous les hommes suspects, ou ceux qui, par lâcheté, refuseraient de marcher, seront à l'instant désarmés;

« 6° Vingt-quatre commissaires se rendront sur-le-champ aux armées pour leur annoncer cette résolution, et dans les départements voisins, pour inviter les citoyens à se réunir à leurs frères de Paris, et marcher ensemble à l'ennemi;

« 7° Le comité militaire sera permanent; il se réunira à la maison commune, dans la salle ci-devant *de la Reine;*

« 8° Le canon d'alarme sera tiré à l'instant; la générale sera battue dans toutes les sections, pour annoncer aux citoyens les dangers de la patrie;

« 9° L'Assemblée nationale, le pouvoir exécutif provisoire, seront prévenus de cet arrêté;

« 10° Les membres du conseil général se rendront sur-le-champ dans leurs sections respectives, y annonceront les dispositions du présent arrêté, y peindront avec énergie à leurs concitoyens les dangers imminents de la patrie, les trahisons dont nous sommes environnés ou menacés, et leur représenteront avec force la liberté menacée, le territoire français envahi; ils leur feront sentir que le retour à l'esclavage le plus ignominieux est le but de toutes les

démarches de nos ennemis, et que nous devons, plutôt que de le souffrir, nous ensevelir sous les ruines de notre patrie, et ne livrer nos villes que lorsqu'elles ne seront plus qu'un monceau de cendres.

« HUGUENIN, *présid.;* TALLIEN, *secrét. greffier.* »

La section générale du Luxembourg, siégeant ce jour-là dans l'église de Saint-Sulpice, était moins préoccupée de l'étranger qui envahissait la patrie que des prêtres désignés au couteau dans la prison des Carmes. Un marchand de vin qui demeurait au Luxembourg, Louis Prière, s'élance à la tribune et déclare qu'il ne bougera pas, tant qu'on n'aura pas débarrassé Paris des prisonniers des Carmes. Après une délibération violente, la proposition de Prière est adoptée par la majorité. Nous lisons dans les procès-verbaux de cette séance :

« Du 2 septembre 1792, l'an IV de la Liberté, le Ier de l'Égalité. Sur la motion d'un membre de purger les prisons en faisant couler le sang de tous les détenus de Paris avant de partir, les voix prises, elle a été adoptée. Trois commissaires ont été nommés : MM. Lohier, Lemoine, Richard, pour aller à la ville communiquer, afin de pouvoir agir d'une manière uniforme. »

— Qu'entendez-vous, demanda Lohier au comité, par ces mots : « Se débarrasser des prisonniers d'une manière uniforme? »

— *Par la mort*, répondit l'assemblée.

L'abbé Élie MÉRIC,

Professeur à la Sorbonne.

(*A suivre.*)

LA CONFESSION DE FOI DE VOLTAIRE (1)

Il appartient à notre époque de critique positive de rectifier, d'après les pièces authentiques quand on le peut, et de juger les événements de l'Histoire. La curieuse plaquette que l'on va lire, jette un jour singulier sur un des faits de la vie de Voltaire les plus extrordinaires, et qui faisait jusqu'à présent l'objet d'une légende acceptée sans conteste.

Cette légende est comme résumée dans ce passage d'une lettre, datée du 27 août 1775 et publiée, il y a quelques années, par un auteur qui l'accepte comme vraie (2) :

... Sa terre (de Voltaire), bien que située en France, appartient à un diocèse de Savoie. Récemment l'évêque de Turin (3) a porté plainte contre lui. Immédiatement, par peur, Voltaire a communié en présence d'une personne judiciaire, et accompagné d'un groupe de ses vassaux l'épée nue, mais en même temps commis de telles profanations que je me fais conscience de les décrire. Il est, dit-on, en meilleure santé qu'il y a vingt ans.... etc.

(1) Les pièces que l'on va lire sont tirées d'une plaquette probablement unique, qui appartient à M. le docteur Bonnejoy. L'importance qu'elles ont a décidé à les réimprimer ici. La note dont les a fait précéder M. le docteur Bonnejoy donne les détails les plus intéressants sur un sujet qui a occupé tous les historiens de Voltaire. Sans accepter entièrement les conclusions de l'érudit docteur, nous ne saurions méconnaître la valeur des arguments qui lui font ajouter foi à la sincérité, en cette circonstance, du philosophe de Ferney.

Le titre complet de la plaquette est : *Confession de foi de messire François-Marie Arouet de Voltaire*, etc. (*Note de la direction.*)

(2) *Un touriste allemand à Ferney, en* 1775, par P. Ristelhuber. Paris, Liseux, 1878, page 11.

(3) Page 26, M. Ristelhuber rectifie l'erreur; il attribue la plainte à l'Ev. d'Annecy, et il dit que l'histoire en a été : « *ressassée* ».

Tel était le récit accepté dès l'origine; tel, avec quelques détails en plus ou en moins, il a été reproduit par les historiens modernes. On peut voir la trace du fait rapporté par notre « touriste » dans les premières lettres de la plaquette; mais les actes subséquents révèlent, avec tous les caractères de l'authenticité, des faits peu ou mal connus jusqu'à ce jour. Cependant pour les bien comprendre, quelques mots d'explication sont nécessaires.

Remarquons, d'abord, qu'il s'agit de deux faits distincts, qui se sont passés à une année d'intervalle; dans le premier, Voltaire va communier à l'église du village de Ferney, dont il était seigneur, ce qui, sous l'ancien régime, était d'obligation pour les seigneurs de paroisse. Voici quelques extraits de sa correspondance à ce sujet.

... Oui, j'ai fait mes pâques; et, qui, plus est, j'ai rendu le pain bénit en personne; il y avait une très bonne brioche pour le curé. J'aime à remplir tous mes devoirs, je n'admets plus aucun plaisir profane; j'ai purifié les habits sacerdotaux qui avaient servi à *Sémiramis*, en les donnant à la sacristie de ma chapelle; je pourrais bien faire, du théâtre, une école pour les petits garçons, école dans laquelle je leur ferai apprendre l'agriculture. Après cela, je défierai hardiment les jansénistes et les molinistes; et, si on continue de me calomnier, je mettrai ces nouvelles épreuves aux pieds de mon crucifix. Je prétends, quand je mourrai, vous charger de ma canonisation. (*Lettre à d'Alembert du* 27 *avril* 1768.)

... Mon divin ange (1), mes raisons pour avoir changé ma table ouverte pour la sainte table pourront ennuyer un excommunié comme vous; mais je me crois dans la nécessité de vous le dire :

1° C'est un devoir que j'ai rempli, avec Mme Denis, une fois ou deux deux fois, si je m'en souviens bien.

2° Il n'en est pas d'un pauvre agriculteur comme de vous autres seigneurs parisiens, qui en êtes quittes pour aller vous promener aux Tuileries à midi, il faut que je rende le pain bénit en personne dans ma paroisse; je me trouve seul de ma bande contre deux cent cinquante consciences timorées; et, quand il n'en coûte qu'une cérémonie prescrite par les lois pour les édifier, il ne faut pas s'en faire deux cent cinquante ennemis.

... 8° On ne peut me reprocher d'hypocrisie, puisque je n'ai aucune prétention.

9° Je vous demande en grâce de brûler mes raisons, après les avoir ap-

(1) Expression familière, employée par Voltaire, en écrivant à d'*Argental*.

prouvées ou damnées. J'aime beaucoup mieux être brûlé par vous qu'au pied du grand escalier (1)... (*Lettre à d'Argental, du 22 avril* 1768.)

Cette communion, bien qu'elle fût loin d'être la première, comme il le dit explicitement dans d'autres lettres encore, avait eu un grand retentissement, d'où un échange de correspondances entre lui et d'autres philosophes ou encyclopédistes; les *Mémoires secrets* de Bachaumont l'avaient raconté, et en avaient porté la connaissance dans le monde des lettres (2). Voici encore un extrait de sa correspondance, relatif aux premières lettres de la plaquette :

... Le Roy m'a fait écrire, par M. de Saint-Florentin (3), qu'il était très mécontent que j'eusse monté en chaire dans ma paroisse, et que j'eusse prêché le jour de Pâques. Qui fut étonné? Ce fut le R. P. Voltaire; j'étais malade, j'envoyai ma lettre à mon curé, qui fut aussi étonné que moi de cette ridicule calomnie qui avait été aux oreilles du Roy; il donna sur-le-champ un certificat qui atteste qu'en rendant le pain bénit, selon ma coutume, le jour de Pâques, je l'avertis, et tous ceux qui étaient dans le sanctuaire, qu'il fallait prier, tous les dimanches, pour la santé de la reine, dont on ignorait la maladie dans mes déserts; et je dis aussi un mot touchant un vol qui venait de se commettre pendant le service divin. La même chose a été certifiée par l'aumônier du château et par un notaire au nom de la communauté (4). J'ai envoyé le tout à M. de Saint-Florentin, en le conjurant de le montrer au Roy, et ne doutant pas qu'il remplisse ce devoir de sa place et de l'humanité.

... Il y a longtemps que je suis accoutumé aux plaisanteries et aux impostures. Il est plaisant qu'un devoir que j'ai très souvent rempli, ait fait tant de bruit à Versailles et à Paris; Mme Denis doit se souvenir qu'elle a communié avec moi à Ferney, qu'elle m'a vu communier

(1) On remarquera cette préoccupation de détruire sa lettre... Heureusement d'*Argental* ne lui a pas obéi.

(2) ... « Le bruit est général, depuis quelques jours, que M. de Voltaire a fait ses pâques. Il passe pour constant qu'il est arrivé ici de Ferney deux lettres... Dans la première, écrite à M. de Choiseul, M. de V. désavoue les productions clandestines qu'on lui attribue; elle contient une espèce de profession de foi, et il déclare que, comme preuve de la vérité de ses sentiments, il a profité de la solitude et des bonnes instructions du P. Adam, pour faire un retour vers Dieu et se présenter à la sainte Table... », etc. (11 *avril* 1768). Voir aussi 1er *mai;* même année; la lettre d'*Alembert* à *Frédéric II*, du 4 octobre 1768, etc., etc.

(3) C'est le nom que porte la lettre intitulée : *Lettre de M. de Saint-F..., à Monseigneur l'E. d'A.* (l'évêque d'Annecy).

(4) La plaquette donne ce certificat ou un analogue. C'est le premier acte cité, après la lettre du 29 avril 1768.

à Colmar. Je dois cet exemple à la province entière, qui s'est empressée de me donner des attestations auxquelles la calomnie ne peut répondre... (*Lettre au maréchal duc de Richelieu, à Ferney*, 20 *juin* 1768.)

La réponse de M. de Saint-Florentin, nous le voyons, par la lettre de la plaquette datée du 13 juin, ne fut pas ce que Voltaire attendait. Sans doute, le 20, il ne la connaissait pas encore. Dans d'autres lettres, adressées à des amis, il n'est pas si sérieux que dans celle-ci, il parle très librement de tous ces faits, de Mgr d'Annecy, etc., se laisse aller à son style sarcastique; mais, malgré la contradiction évidente, il ne faut s'arrêter qu'aux premières. Tout ce dossier eût été fort intéressant à mettre sous les yeux du lecteur; Wagnières, alors secrétaire de Voltaire, ne raconte pas non plus, dans ses *Mémoires*, la chose tout à fait de la même façon que son maître, et ce ne sera pas la seule fois que nous aurons à douter des assertions de ce « protestant » porté par là même à dénaturer tout ce qui a rapport à un catholique, à sa religion ou à ses ministres.

Les événements de l'année suivante n'eurent pas autant de retentissement, quoique incontestablement beaucoup plus importants. Grâce, sans doute, à la Secte ou au principal intéressé, les étranges pièces que nous rééditons, quoique publiées par les soins de Mgr d'Annecy, ce qui est attesté par un passage de Wagnières (1), ne furent guères connues au dix-huitième siècle : on a vu en commençant, comment la légende s'en était établie. Ses mémoires les citent, mais accompagnées d'un commentaire qui n'est pas conforme, comme nous le montrerons, à la vérité, et imaginé, sans doute, longtemps après, dans le but d'atténuer la portée de ces révélations.

Voici le récit de Wagnières :

Dans la semaine de Pâques 1769, M. de Voltaire, me dictant de son lit, vit, dans son jardin, quelqu'un qui se promenait; il me demanda ce que c'était. Je répondis que c'était le curé de Ferney, avec un capucin de Gex, venu pour l'aider à confesser les habitants.

Voltaire, alors pour faire une bonne farce à son Évêque, convient

(1) ... « Le capucin (le P. Joseph) et le curé envoyèrent à l'Evêque cette confession de foi contrôlée et légalisée (la dernière de la plaquette), quelque temps après; on fit imprimer toutes ces pièces, par ordre de Mgr d'Annecy. J'en avertis M. de Voltaire, qui me répondit,... etc. » (*Mémoires* de Wagnières, t. Ier. Paris, 1826, p. 277 à 298.) Wagnières est mort en 1788.

avec Wagnières de se confesser et de communier malgré Monseigneur qui, soi-disant, le lui avait interdit. Il prend un écu de 6 livres, fait venir le capucin dont les *Mémoires* font un portrait ridicule; le capucin les empoche et ne revient plus. Puis, Voltaire simule une maladie et fait appeler le chirurgien Bugros : celui qui figure dans les actes de la plaquette.

M. de Voltaire envoya alors chercher le nommé Bugros, espèce de chirurgien, et se fit tâter le pouls. Bugros dit qu'il le trouvait excellent. « Comment, mordieu, ignorant que vous êtes, reprit M. de Voltaire, avec sa voix de tonnerre, vous trouvez mon pouls bon! — Ah! Monsieur permettez que je le retâte... Vous avez beaucoup de fièvre, dit alors le pauvre diable de chirurgien, assez épouvanté. — Pardieu, je le savais bien que j'en avais! Il y a trois jours que je suis dans ce cruel état. Allez le dire au curé, il doit savoir ce qu'il y a à faire auprès d'un malade qui, depuis plus de trois jours, a une fièvre violente et qui est en danger de mort. » Nous attendîmes encore six jours inutilement le capucin... etc., etc. » (*Wagnières*, ouvr. cité.)

Ce récit paraît déjà assez invraisemblable, mais, par malheur, la *Correspondance* de Voltaire nous permet de prendre ici son secrétaire en flagrant délit de... contre-vérité. Voici, en effet, ce qu'on y lit aux environs de cette date. Notons que le certificat de Bugros est du 1er avril.

... J'ai eu douze accès de fièvre. J'ai été sur le point de mourir... Il a fallu passer par les cérémonies ordinaires, vous savez que je ne les crains pas, quoique je ne les aime point du tout; mais il faut faire ses devoirs de citoyen... (*Lettre à Laharpe*, 17 *avril* 1769.)

... L'Evêque (d'Annecy) a eu l'indiscrétion inconcevable de faire imprimer la lettre de M. de Saint-Florentin... J'édifie tous les habitants de mes terres et tous les voisins, en communiant. Ceux que leurs engagements empêchent d'approcher de ce sacrement auguste ont une raison valable de s'en affranchir; un homme de mon âge n'en a point après douze accès de fièvre (1). Le Roi veut qu'on remplisse ses devoirs de chrétien; non seulement je m'acquitte de mes devoirs, mais j'envoie mes domestiques catholiques régulièrement à l'église, et mes domestiques protestants régulièrement au temple. Je pensionne un maître d'école pour enseigner le catéchisme aux enfants; je me fais lire publiquement l'*Histoire de l'Eglise* et les *Sermons* de Massillon à mes repas... etc., etc. (*Lettre au comte d'Argental*, 23 *mai* 1769.)

(1) Le certificat de la plaquette n'en mentionne que dix. Sans doute, les deux en plus sont postérieurs à sa date.

Voilà Voltaire présenté sous un jour nouveau et inconnu du public. Là, comme précédemment, je dois le dire, il ne se montre pas toujours le même dans les lettres adressées à d'autres personnages (1) ; le lecteur en jugera. Mais ce qui ressort incontestablement de toutes mes citations, c'est l'insigne fausseté de la version des *Mémoires* de Wagnières. Or, quand, dit le proverbe, on a menti une fois, on n'est plus croyable; on me permettra donc de ne pas insister sur leurs récits subséquents, aussi fantaisistes et, sans doute, aussi controuvés que celui-ci.

Remarquons encore que ces extraits nous donnent la date, exacte à bien peu près, de la publication de la plaquette (2). Cette plaquette est bien celle publiée par Mgr d'Annecy. Depuis vingt-cinq ans que je la possède dans ma bibliothèque, je n'en ai pas rencontré d'autres exemplaires, j'en ai vu des extraits à pagination continue, une autre *justification*, etc., mais avec des différences en moins ou en plus, etc. Elle ne figure pas d'ailleurs dans les diverses bibliographies voltairiennes, alors qu'une autre plaquette de 84 pages, mais plus ancienne, intitulée : *Relation de la maladie, confession et fin de M. de Voltaire, avec son testament, etc., Genève*, 1763, y tient son rang. Mais celle-ci n'est qu'une simple facétie, sans aucune valeur historique.

La légende relative aux manifestations de Foi de Voltaire était déjà ancienne, mais les élucubrations de Wagnières sont venues lui donner un nouvel appui.

Cependant, d'après l'examen des pièces de la plaquette et surtout le témoignage même de Voltaire, voici ce qui, je crois, peut être admis. Voltaire s'est bien réellement cru très malade : sur le point de mourir, il a fait, de très bonne foi, toutes les déclarations si explicites y contenues, dont il a requis acte authentique et enregistré, par-devant notaire et nombreux témoins, y compris Wagnières lui-même, etc.

Si, à ce moment, il fût mort, ces déclarations auraient servi à établir, à l'encontre de la Secte, sa parfaite orthodoxie, mais il a vécu encore dix ans, et alors, peut-être, la versatilité de l'*insignis*

(1) Les *Mémoires* de Bachaumont disent, à la date du 11 avril 1768 : « ... Toutes ces inconséquences sont dans le caractère de M. de Voltaire, et n'étonnent point ceux qui le connaissent. »

(2) Il en résulte que cette publication est circonscrite entre le 15 avril (date du dernier acte) et le 23 mai 1769.

nebulo, du collège des Jésuites (1); peut-être l'influence de son entourage, des amis philosophes, etc., etc., l'a vite repris des bras de la religion, il a, pour ainsi dire, été « Relaps », et est mort plus tard comme l'on sait. S'il y a eu communion sacrilège, ce n'est qu'après coup; et, pour l'honneur de l'Humanité, il vaudrait mieux qu'il en fût réellement ainsi. Tel est mon sentiment, que je soumets aux lecteurs de la *Revue du monde catholique*.

Quelle apparence, en outre, y a-t-il qu'un évêque aurait publié des pièces où, comme on le veut, un de ses curés eût joué un rôle de dupe (2)? Entre des actes entourés de l'appareil habituel de la plus grande authenticité, et une légende rapportée par un auteur controuvé, le doute n'est pas possible : et la plaquette vient fixer ce point d'une manière certaine.

Ces *actes* existent encore aujourd'hui en originaux dans les minutes des archives du notaire de Gex, successeur de Claude Raffo; une personne digne de foi m'a affirmé les avoir tenus entre ses mains. On en retrouverait sans doute aussi la mention du contrôle au bureau de l'enregistrement. Mais ces pièces authentiques étaient peu connues, et les historiens successifs, au dix-neuvième siècle, du grand sarcastique s'en sont rapportés à la version du protestant Wagnières, dont les catholiques n'auraient naturellement dû accepter les affirmations que sous bénéfice d'inventaire (3).

Nous savons qu'à ce moment, Voltaire était à peu près seul chez lui; Mme Denis était partie en mars 1768, et ne revint à Ferney qu'en octobre 1769. Il était donc pour ainsi dire livré à lui-même, et sa conduite alors ne dut pas être celle qu'il mena plus tard sous l'influence d'un entourage athée ou philosophe. S'il ne fût pas retombé sous son despotisme, il est permis de penser, d'après les faits révélés dans cette curieuse plaquette, qu'il eût donné au monde le spectacle d'une fin vraiment chrétienne.

Février 1885. Château du Megalithe.

Docteur Bonnejoy.

(1) On sait que les notes de fin d'année de Voltaire, au collège, portaient : « *Puer ingeniosus, sed insignis nebulo.* »

(2) Il s'était écoulé un an depuis les premiers faits, et deux mois environ depuis les derniers.

(3) Il est permis d'induire des sous-entendus de Wagnières et d'autres lettres de Voltaire, que je n'ai pas pu citer, que la Secte ou lui et ses amis se seront accordés pour détruire l'opuscule de l'Evêque. Nous avons vu que la

CONFESSION
DE FOI
DE MESSIRE
FRANÇOIS-MARIE-AROUET
DE VOLTAIRE

Seigneur de Ferney, Tourney, Prégny et Chambézy.

PRÉCÉDÉE DES PIÈCES QUI Y ONT RAPPORT.

A ANNECI.

M.DCC.LXIX.

LETTRE DE MGR L'. E... D^t. A... A M. DE V... (1)

Du 11 avril 1768

Monsieur (2),

On dit que vous avez fait vos Pâques : bien des Personnes n'en sont rien moins qu'édifiées, parce qu'elles s'imaginent que c'est une nouvelle scène que vous avez voulu donner au Public, en vous jouant encore de ce que la Religion a de plus sacré. Pour moi, Monsieur, qui pense plus charitablement, je ne sçaurois me persuader que M. de V..., ce grand homme de notre siècle, qui s'est toujours annoncé comme élevé, par les efforts d'une raison épurée, et par

communion de 1768 avait été citée par les *Mémoires* de Bachaumont et par conséquent avait eu un grand retentissement; il ne paraît paraît pas que celle, beaucoup plus significative, de 1769, en ait eu pareillement. Ces *Mémoires*, tome IV, page 339, font allusion à une publication de Londres, 1769 (*l'Evangile du Jour*), qui contient la correspondance, avec caricature, etc., de Voltaire et de l'Evêque, et c'est tout.

(1) De l'Évêque d'Anneci, à M. de Voltaire.

(2) Comme remarque *Déontologique*, on notera que tous les mots, quels qu'ils soient, qui touchent aux Religions ou à la Noblesse, portent des Majuscules.

les principes d'une Philosophie sublime, au-dessus des respects humains, des préjugés et des foiblesses de l'humanité, eût été capable de trahir et de dissimuler ses sentiments par un acte d'hypocrisie, qui suffiroit seul pour ternir toute sa gloire et pour l'avilir aux yeux de toutes les Personnes qui pensent. J'ai dû croire que la sincérité avoit toujours fait le caractère de vos démarches. Vous vous êtes confessé, vous avez même communié, vous l'avez donc fait de bonne foi, vous l'avez fait en vrai Chrétien, vous l'avez fait, persuadé de ce que la foi vous dicte par rapport au Sacrement que vous avez reçu. Les incrédules ne pourront donc plus se glorifier de vous voir marcher à leur tête portant l'étendard de l'incrédulité; le Public ne sera plus autorisé à vous regarder comme le plus grand ennemi de la Religion Chrétienne, de l'Église Catholique et de ses Ministres; s'il ne peut, malgré les protestations contraires insérées de votre part en certaines gazettes, se persuader que vous ne soyez pas l'auteur d'une foule d'écrits, de brochures, et d'ouvrages remplis d'impiété, qui ont déjà occasionné tant de désordres dans la société, tant de dérèglements dans les mœurs, tant de profanations dans le Sanctuaire, il croira au moins que, revenu à vous-même, vous avez enfin résolu de ne plus mettre au jour de semblables productions, et que par un acte aussi éclatant que celui, que vous avez fait dans l'Église de votre Paroisse le jour de Pâques, vous avez voulu rendre un hommage public à la Religion qui vous a vu naître dans son sein, et à qui des talents aussi distingués que les vôtres auraient été infiniment utiles si vous les lui aviez consacrés : il espérera encore qu'en soutenant ce premier acte par des sentiments et par une conduite uniforme, et qu'en perfectionnant l'ouvrage d'une conversion ébauchée, vous ne laisserez plus aux gens de bien, amateurs de la Religion, que le juste sujet de rendre grâces à Dieu, et de le bénir d'un retour qui mettra le comble à leur joie et à leur consolation.

Si le jour de votre Communion, on vous avoit vu, non pas vous ingérer à prêcher le peuple dans l'Eglise sur le vol et les larcins, ce qui a fort scandalisé tous les assistants, mais lui annoncer comme un autre Théodose, par vos soupirs, vos gémissements et vos larmes, la pureté de votre foi, la sincérité de votre repentir et le désaveu de tous les sujets de mésédification qu'il a cru entrevoir par le passé, dans votre façon de penser et d'agir, alors personne n'auroit plus été dans le cas de regarder comme équivoques vos démonstrations

apparentes de Religion ; on vous auroit ou mieux disposé à approcher de cette Table Sainte, où la foi ne permet pas aux âmes même les plus pures de se présenter qu'avec une religieuse frayeur, on auroit été plus édifié de vous y voir, et peut-être auriez-vous tiré plus d'avantages de vous y être présenté

Mais, quoi qu'il en soit du passé, que je dois laisser au jugement du Souverain Scrutateur des cœurs et des consciences, ce seront les fruits qui feront juger de la qualité de l'arbre, et j'espère que par ce que vous ferez à l'avenir, vous ne laisserez aucun lieu de douter de la droiture et de la sincérité de ce que vous avez déjà fait. Je me le persuade d'autant plus facilement, que je le souhaite avec plus d'ardeur ; n'ayant rien de plus à cœur que votre Salut, et ne pouvant oublier qu'en qualité de votre Pasteur, je dois rendre compte à Dieu de votre âme, comme de toutes celles du troupeau qui m'a été confié par la Divine Providence.

Je ne vous dirai pas, Monsieur, combien j'ai gémi sur votre état, ni combien j'ai déjà offert de prières et de supplications au Dieu des miséricordes, pour qu'il daignât enfin vous éclairer de ses lumières célestes, qui font aimer et suivre la vérité en même temps qu'elles la font connoître. Je me bornerai simplement à vous faire remarquer que le temps presse et qu'il vous importe de ne plus perdre aucun de ces moments précieux que vous pouvez encore employer utilement pour l'éternité : un corps exténué et déjà abattu sous le poids des années vous avertit que vous approchez du terme où sont allés aboutir tous ces hommes fameux qui vous ont précédé, et dont à peine reste-t-il aujourd'hui la mémoire ; en se laissant éblouir par le faux éclat d'une gloire aussi frivole que fugitive, la plupart d'entre eux ont perdu de vue les biens et la gloire immortelle, plus digne de remplir leurs désirs et leurs empressements. Fasse le Ciel, que plus sage et plus prudent qu'eux, vous ne vous occupiez plus à l'avenir qu'à la recherche de ce bonheur souverain qui peut seul remplir le vuide d'un cœur qui ne trouve rien ici-bas qui puisse le contenter. C'est ce que je ne cesserai de demander au Seigneur par mes vœux les plus ardents, et je le dois au vif intérêt que je prends à tout ce qui vous regarde, au zèle dont je suis animé pour votre Salut, et aux sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

RÉPONSE DE M. DE V...

Du 15 avril 1768.

Monseigneur,

J'aurois dû répondre sur-le-champ à la lettre dont vous m'avez honoré, si mes maladies me l'avoient permis.

Cette lettre me cause beaucoup de satisfaction, mais elle m'a un peu étonné. Comment pouvez-vous ne me pas sçavoir gré de remplir des devoirs dont tout Seigneur doit donner l'exemple dans ses Terres, dont aucun Chrétien ne doit se dispenser, et que j'ai si souvent rempli ? Ce n'est pas assez d'arracher ses Vassaux aux horreurs de la pauvreté, d'encourager leurs mariages, de contribuer autant qu'on le peut à leur bonheur temporel ; il faut encore les édifier, et il seroit bien extraordinaire qu'un Seigneur de Paroisse ne fît pas dans l'Église qu'il a bâtie, ce que font tous les Prétendus Réformés dans leur Temple à leur manière.

Je ne mérite pas assurément les compliments que vous voulez bien me faire, de même que je n'ai jamais mérité les calomnies des insectes de la Littérature qui sont méprisés de tous les honnêtes gens, et qui doivent être ignorés d'un homme de votre caractère. Je dois mépriser les impostures, sans pourtant haïr les imposteurs. Plus on avance en âge, plus il faut écarter de son cœur tout ce qui pourroit l'aigrir ; et le meilleur parti qu'on puisse prendre contre la calomnie, c'est de l'oublier. Chaque homme doit des sacrifices, chaque homme sait que tous les petits incidents qui peuvent troubler cette vie passagère, se perdent dans l'éternité, et que sa résignation à Dieu, l'amour de son prochain, la justice, la bienfaisance sont la seule chose qui nous reste devant le Créateur des temps et de tous les Êtres. Sans cette vertu que Cicéron appelle *Charitas generis humani*, l'homme n'est que l'ennemi de l'homme, il n'est que l'esclave de l'amour-propre, des vaines grandeurs, des distinctions frivoles, de l'orgueil, de l'avarice et de toutes les passions ; mais s'il fait le bien pour l'amour du bien même, si ce devoir épuré et consacré par le Christianisme domine dans son cœur, il peut espérer que Dieu, devant qui tous les hommes sont égaux, ne rejettera pas des sentiments dont il est la source éternelle. Je m'anéantis avec

vous devant lui ; et n'oubliant pas les formules introduites chez les hommes, j'ai l'honneur d'être avec respect.

P. S. — Vous êtes trop instruit pour ignorer qu'en France, un Seigneur de Paroisse doit, en rendant le pain bénit, instruire ses Vassaux d'un vol commis dans ce temps-là même avec effraction, et y pourvoir incontinent; de même qu'il doit avertir si le feu prend à quelques maisons du Village, et faire venir de l'eau : Ce sont des affaires de Police qui sont de son ressort.

SECONDE LETTRE DE MGR L'E... D'A... A M. DE V...

Du 25 avril 1768.

Monsieur,

Je n'ai différé à répliquer à votre lettre du 15 de ce mois, que parce que je n'ai eu dès lors aucun moment de loisir, ayant été continuellement occupé de ce que nous appelons la Retraite et le Synode.

Je n'ai pu qu'être surpris, qu'en affectant de ne pas entendre ce qui était fort intelligible dans ma lettre, vous avez supposé que je vous sçavois bon gré d'une Communion de politique dont les Protestants même n'ont pas été moins scandalisés que les Catholiques. J'en ai gémi plus que tout autre; et si vous étiez moins éclairé et moins instruit, je croirois devoir vous apprendre en qualité d'Évêque et de Pasteur, qu'en supposant le scandale donné au Public, soit par les écrits qu'il vous attribue, soit par la cessation de tout acte de Religion depuis plusieurs années, une Communion faite suivant les vrais principes de la Morale Chrétienne exigeoit préalablement, de votre part, des réparations éclatantes, et capables d'effacer les impressions prises sur votre compte, et que jusque-là, aucun Ministre instruit de son devoir n'a pu et ne pourra vous absoudre, ni vous permettre de vous présenter à la Table Sainte.

Sans être aussi instruit que vous le supposez gratuitement, je le suis cependant assez pour ne pas ignorer que la conduite d'un Seigneur de Paroisse qui se fait accompagner de Gardes armés jusque dans l'Église, et qui s'y ingère à donner des avis au Public pendant la célébration de la Sainte Messe, bien loin d'être autorisée par les usages et les sages Ordonnances des Rois Très Chrétiens, ils

l'ont toujours regardée comme étant du ministère des Pasteurs et non de l'exercice de la Police extérieure que vous voulez attribuer aux Seigneurs.

Vous m'annoncez que vous vous anéantissez avec moi devant Dieu, le Créateur des temps et des Êtres; je souhaite que nous le fassions vous et moi avec assez de foi, de confiance, d'humilité et de repentir de nos fautes, pour mériter qu'il jette sur nous les regards propices de sa miséricorde; et j'en viens encore à vous inviter, à vous prier, à vous conjurer de ne pas perdre de vue cette éternité à laquelle vous touchez de si près, et dans laquelle iront bientôt se perdre non seulement les petits incidents de la vie, mais encore le faste des grandeurs, l'opulence des richesses, l'orgueil des beaux esprits, les vains raisonnements de la prétendue sagesse humaine et tout ce qui appartient à la figure trompeuse de ce monde. Si mes avis ne sont pas tout à fait de votre goût, je me flatte que vous n'en serez pas moins convaincu qu'ils ne sont dictés que par l'amour de mon devoir, et par l'empressement que j'ai de concourir à votre véritable et solide bonheur. Bien des personnes, en se dirigeant par des vues humaines, vous tiendront un langage bien différent; mais, par une suite du principe invariable que je me suis fait de n'agir qu'en vue de Dieu, et dans l'ordre de sa volonté, comme je ne cherche point les adulations, je ne crains point non plus les satyres et je suis disposé à essuyer tous les traits de la malignité des hommes, plutôt que de manquer à ce que je croirai être, suivant Dieu, du devoir de mon ministère. Au reste, quoique je me serve de la formule ordinaire introduite chez les hommes, ce n'est pas avec moins de sincérité que je serai toute ma vie avec le désir le plus ardent de votre Salut et avec respect, etc.

RÉPONSE DE M. DE V....,

du 29 avril 1768.

Monseigneur,

Votre seconde Lettre m'étonne encore plus que la première. Je ne sçais quels faux rapports ont pu m'attirer tant d'aigreur de votre part. On soupçonne beaucoup un nommé Ancian, Curé du Village de Moens, qui eut un procès criminel au Parlement de Dijon, en 1762, procès dans lequel je lui rendis service, en portant les parties

qui le poursuivoient à se contenter d'un dédommagement de 1,500 livres et du paiement des frais. On prétend que l'Official de Gex se plaint de ce que les Citoyens contre lesquels il plaide pour les dixmes se sont adressés à moi. Il est vrai qu'ils m'ont demandé mes bons offices; mais je ne me suis point mêlé de cette affaire, attendu que l'Église étant mineure, il est malheureusement difficile d'accommoder un tel procès à l'amiable. J'ai transigé avec mon Curé dans un cas à peu près semblable; mais c'est en lui donnant beaucoup plus qu'il ne demandoit, ainsi je ne puis le soupçonner de m'avoir calomnié auprès de vous. Pour les autres procès entre mes voisins, je les ai tous assoupis, et je ne vois donc pas que j'aie donné lieu à personne, dans le pays de Gex, de vous écrire contre moi. Je sçais que tout G.... accuse l'A.... du R.... (1), dont j'ignore le nom, d'écrire de tous côtés, de semer partout la calomnie; mais à Dieu ne plaise que je lui impute de faire un métier si infâme, sans avoir les preuves les plus convaincantes. Il vaut mieux mille fois se taire et souffrir, que de troubler la paix par des plaintes hasardées; mais en établissant cette paix précieuse dans mon voisinage, j'ai cru, depuis longtemps, devoir me la procurer à moi-même.

M^rs^ les Syndics des États du Pays, les Curés de mes Terres, un Juge Civil, un Supérieur d'une Maison Religieuse, étant un jour chez moi, et étant indignés des calomnies qu'on croyoit alors répandues par le Curé Ancian, pour prix de l'avoir tiré des mains de la Justice, me signèrent un certificat qui détruisoit ces impostures. J'ai l'honneur, Monseigneur, de vous envoyer cette Pièce authentique, conforme à l'original; j'en envoie une autre Copie à M. le Premier Président du Parlement de Bourgogne et à M. le Procureur Général, afin de prévenir l'effet des manœuvres qui auroient pu surprendre votre candeur et votre équité. Vous verrez combien il est faux que les devoirs dont il est question, n'aient été remplis que cette année, vous serez indigné sans doute qu'on ait osé vous en imposer si grossièrement. Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui ont osé ourdir cette trame odieuse, je me borne à les empêcher de nuire, sans vouloir leur nuire jamais; et je vous réponds bien que la paix qui est mon perpétuel objet, ne sera point altérée dans mes Terres.

(1) Il faut lire : « Tout Gex accuse l'avocat du Roy ».

Les bagatelles littéraires n'ont aucun rapport avec les devoirs du Citoyen et du Chrétien, les Belles-Lettres ne sont qu'un amusements, la bienfaisance, la piété solide et non superstitieuse, l'amour du prochain, la résignation à Dieu, doivent être les principales occupations de tout homme qui pense sérieusement, je tâche, autant que je puis, de remplir toutes ces obligations dans ma retraite que je rends tous les jours plus profonde; mais, ma foiblesse répondant mal à mes efforts, je m'anéantis encore une fois avec vous, devant la Providence Divine, sachant qu'on n'apporte devant Dieu que trois choses qui ne peuvent entrer dans son immensité, notre néant, nos fautes et notre repentir. Je me recommande à vos prières, autant qu'à votre équité. J'ai l'honneur d'être, avec respect, etc.

COPIE *du Certificat dont il est fait mention ci-dessus.*

Nous soussignés, certifions que M. de Voltaire, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, l'un des quarante de l'Académie Françoise, Seigneur de Ferney, Tourney, Prégny et Chambezy, au Pays de Gex près de Genève, a non seulement rempli les devoirs de la Religion Catholique dans la paroisse de Ferney où il réside, mais qu'il a fait rebâtir et orner l'Église à ses dépens, qu'il a entretenu longtemps un Maître d'École, qu'il a défriché à ses frais les terres incultes de plusieurs habitants, a mis ceux qui n'avoient point de charrue, en état d'en avoir, leur a bâti des maisons, leur a concédé des terreins, et que Ferney est aujourd'hui plus peuplé du double qu'il ne l'étoit, avant qu'il en prît possession; qu'il n'a refusé ses secours à aucun des habitants du voisinage.

Requis de rendre ce témoignage, nous le donnons comme la plus exacte vérité.

Signé : GROS, Curé; SAUVAGE DE VERNY, Syndic de la Noblesse; FABRY, premier Syndic général et Subdélégué de l'Intendance; CHRISTIN, Avocat; DAVID, Prieur des Carmes; ADAM, Prêtre, et FOURNIER, Curé.

Contrôlé à Gex, le 28 avril 1768. *Reçu treize sols.*

Signé : DELACHAULT.

Je soussigné, Claude Raffo, Notaire Royal au Bailliage de Gex, résidant à Ferney, déclare avoir extrait et collationné mot à mot

sur son original, le certificat ci-dessus à moi exhibé par M. de Voltaire, et en même temps retiré : le tout fait à sa réquisition.

A Ferney, le vingt-huit avril mil sept cent soixante-huit.

Signé : VOLTAIRE, et moidit *Notaire.*

Contrôlé à Gex, le 28 avril 1768.
Reçu six sols six deniers.

Signé : DELACHAULT.

Par expédition audit Mr DE VOLTAIRE.

CL. RAFFO, *Notaire.*

TROISIÈME LETTRE DE MGR L'E.... D'A....., A M. DE V....

du 2 mai 1768.

Monsieur,

Vous attribuez donc à l'aigreur ce qui au vrai n'est de ma part que l'effet du zèle dont je dois être animé pour tout ce qui intéresse le salut des âmes et l'honneur de la Religion dans mon Diocèse. Cette considération m'auroit interdit toute ultérieure réplique, si je n'avois cru devoir encore celle-ci à la justification des personnes que vous taxez de vous avoir calomnié auprès de moi. M. Ancian, M. le Doyen de Gex, M. l'A.... de la R. (1), ne m'ont pas plus parlé de vous que tous les autres; et lorsque l'occasion s'en est présentée, ils m'en ont dit bien moins que j'en avois déjà appris par la voix du Public. Ce n'est donc point à leur rapport que vous devez attribuer le fondement des justes représentations que j'ai été dans le cas de vous faire en qualité d'Évêque et de Pasteur.

Vous connoissez les Ouvrages qu'on vous attribue, vous savez ce que l'on pense de vous dans toutes les parties de l'Europe, vous n'ignorez pas que presque tous les Incrédules de notre siècle se glorifient de vous avoir pour leur chef, et d'avoir puisé dans vos Écrits les principes de leur irréligion. C'est donc au monde entier, et à vous-même, et non pas à quelques particuliers que vous devez vous en prendre de ce que l'on vous impute. Si ce sont des calomnies ainsi que vous le prétendez, il faut vous en justifier et détromper ce même Public qui en est imbu. Il n'est pas difficile à qui est

(1) Je pense qu'il faut lire comme dans la précédente lettre : « l'Avocat du Roi. »

véritablement Chrétien d'esprit et de cœur de faire connoître qu'il l'est. Il ne se croit pas permis d'en démentir la qualité dans les amusements que vous appelez bagatelles littéraires; il montre sa foi par ses œuvres; il produit ses sentiments, soit dans ses Écrits, soit dans sa conduite, d'une façon qui rend à la Religion l'hommage qui lui est dû. Il ne se flatte pas d'en avoir rempli les devoirs, pour en avoir fait quelques exercices une fois ou deux chaque année dans l'Église de la Paroisse, ni même pour avoir fait dans une longue suite d'années une ou deux Communions, dont le Public a été plus scandalisé qu'édifié. Je vous laisse après cela, Monsieur, à juger ce que vous auriez à faire. Des occupations pressantes ne me permettent pas d'en dire davantage et probablement je n'aurai rien à vous dire de plus, jusqu'à ce qu'un retour de votre part, tel que je le souhaite, me mette à même de vous convaincre de la droiture de mes instructions, et de la sincérité du désir de votre salut, qui sera toujours inséparable du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

LETTRE DE M. DE ST-F... A MGR L'E... D'A...

Du 13 juin 1763.

J'ai, Monseigneur, remis sous les yeux du Roi la Lettre que vous m'avez adressée pour Sa Majesté, et la copie de celles que vous avez écrites à M. de V..., et des réponses qu'il vous a faites. Sa Majesté n'a pu qu'applaudir aux sages conseils que vous avez donnés à M. de V..., et aux solides exhortations que vous lui avez faites. Sa Majesté lui fera mander de ne plus faire dans l'Église d'éclat aussi déplacé que celui dont vous lui avez avec raison fait reproche. Ce n'est point à un Seigneur particulier de Paroisse à donner des instructions publiques aux habitants : il peut les exciter en particulier, et cela seroit même très louable, à se conduire d'une manière conforme aux principes de la Religion et de la Justice. Je suis persuadé que M. de V... aurait fait des réflexions sur vos sages avis. On ne peut être plus parfaitement que je le suis, etc.

ACTES DE LA CONFESSION DE FOI

François-Marie de Voltaire, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Seigneur de Ferney, Tourney, etc., âgé de soixante et quinze ans passés, étant d'une constitution très foible, s'étant traîné à l'Église ce jour du dimanche des Rameaux, malgré ses maladies et ayant depuis ce jour essuyé plusieurs accès d'une fièvre violente, dont le Sieur Bugros, Chirurgien, a averti Monsieur le Curé de Ferney selon les Loix du Royaume; et ledit malade se trouvant dans l'incapacité totale d'aller se confesser et communier à l'Église pour l'édification de ses Vassaux, comme il le doit et le désire et pour celle des Protestants dont ce pays est entouré; prie Monsieur le Curé de Ferney de faire en cette occasion tout ce que les Ordonnances du Roi et les Arrêts des Parlements commandent, conjointement avec les Canons de la Sainte Église Catholique professée dans le Royaume; Religion dans laquelle ledit malade est né, a vécu et veut mourir et dont il veut remplir tous les devoirs ainsi que ceux de Sujet du Roi, offrant de faire toutes déclarations nécessaires, toutes protestations requises, soit publiques, soit particulières; se soumettant pleinement à tout ce qui est de règle; ne voulant omettre aucun de ses devoirs quel qu'il puisse être; invitant Monsieur le Curé de Ferney à remplir les siens avec la plus grande exactitude, tant pour l'édification des Catholiques que des Protestants qui sont dans la maison dudit malade. La présente signée de sa main et de deux témoins; dont copie restée au Château, signée aussi dudit malade et des deux mêmes témoins; l'Original et une autre copie laissés entre les mains de mondit Sieur Curé de Ferney, par les deux témoins soussignés, sauf à les rendre authentiques par main de Notaire si besoin est.

Le 30 mars 1769 à dix heures du matin.

Signés : Voltaire; Bigex et Wagnière, *témoins.*

L'an mil sept cent soixante-neuf, au Château de Ferney, le trente un Mars après midi; par-devant moi soussigné Claude Raffo, Notaire Royal au Bailliage de Gex, résidant à Ferney, et en présence des témoins ci-après nommés; est comparu Messire François Arouet de Voltaire, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, l'un des

quarante de l'Académie Française, Seigneur de Ferney, Tourney, Prégny et Chambézy, demeurant à sondit Château, lequel a déclaré que le nommé Nonote, ci-devant soi-disant Jésuite, et le nommé Guion, soi-disant Abbé, ayant fait contre lui des libelles aussi insipides que calomnieux, dans lesquels ils accusent ledit Messire de Voltaire d'avoir manqué de respect pour la Religion Catholique; il doit à la vérité, à son honneur et à sa piété, de déclarer que jamais il n'a cessé de respecter et de pratiquer la religion catholique professée dans le Royaume; qu'il pardonne à ses calomniateurs; que si jamais il lui étoit échappé quelque indiscrétion préjudiciable à la Religion de l'État, il en demanderoit pardon à Dieu et à l'État, et qu'il a vécu et veut mourir dans l'observance de toutes les Lois du Royaume et dans la Religion Catholique étroitement unie à ces Lois. Fait et prononcé audit Château, lesdits jour, mois et ans que dessus, en présence de Révérend Sieur Antoine Adam, Prêtre, ci-devant soi-disant Jésuite; de Sieur Claude Étienne Mausié, Orfèvre-Bijoutier; de Sieur Bugros, Chirurgien agrégé à l'Académie Royale de Montpellier et Chirurgien Juré en ce Bailliage; de Pierre Larchevêque, Syndic, etc.; de Sieur Simond Bigez, Bourgeois de la Balme de Thuy en Genevois, demeurant audit Ferney, témoins requis et soussignés avec ledit Messire de Voltaire et moi dit Notaire.

Contrôlé à Gex, le 6 avril 1769. *Reçu vingt-un sols.*

Signé : DELACHAULT.

Et depuis au même Château, à neuf heures du matin du premier Avril de ladite année, devant le même Notaire et en présence des témoins ci-après nommés, est comparu ledit Messire François-Marie Arouet de Voltaire, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, l'un des quarante de l'Académie Françoise, Seigneur de Ferney, Tourney, Prégny et Chambézy, demeurant à sondit Château, lequel immédiatement après avoir reçu, je dis dans son lit où il est détenu malade, la Sainte Communion de Monsieur le Curé de Ferney, a prononcé ces propres paroles : *Ayant mon Dieu dans ma bouche, je déclare que je pardonne sincèrement à ceux qui ont écrit au Roi des calomnies contre moi, et qui n'ont pas réussi dans leurs mauvais desseins*, de laquelle déclaration, ledit Messire de Voltaire a requis acte, que je lui ai octroyé en présence de Révérend Sieur Pierre Gros, Curé dudit Ferney; d'Antoine Adam, Prêtre, ci-devant soi-disant Jésuite: dudit Simon Bigez; Claude-Joseph,

Capucin du Couvent de Gex; dudit Bugros, Chirurgien; Etienne Mauzié, Orfèvre-Bijoutier; Pierre Larchevêque, Syndic dudit Ferney, y demeurant, témoins soussignés avec ledit Messire de Voltaire, et moidit Notaire.

Contrôlé à Gex, le 6 avril 1769. *Reçu vingt et un sols.*

Signé : DELACHAULT.

Par expédition audit Sieur, Curé de Ferney.

Signé : Cl. RAFFO, *Notaire.*

Nous soussignés, déclarons avoir été présents, lorsque ledit Messire de Voltaire a fait sa Confession de Foi avant que de recevoir la Sainte Communion dudit Révérend Sieur, Curé de Ferney.

Ferney, ledit jour, premier Avril mil sept cent soixante-neuf.

Signés : Cl. RAFFO, BUGROS, P. LARCHEVÊQUE, *syndic.*

Je soussigné, Chirurgien agrégé à l'Académie Royale de Montpellier, certifie que M. de Voltaire, Écuyer, Seigneur de Ferney et autres lieux, a eu dix accès de fièvre violents et qu'il est dangereusement malade.

A Ferney, ce premier Avril mil sept cent soixante neuf.

Signé : BUGROS, *Chirurgien.*

Du 15 avril 1769.

L'an mil sept cent soixante-neuf, le quinze Avril, pardevant moi Claude Raffo, Notaire Royal au Bailliage de Gex, résidant à Ferney, soussigné, et en présence des témoins ci-après nommés, sont comparus Révérend Sr Pierre Gros, Prêtre et Curé dudit Ferney, Révérend Père Claude-Joseph, Prêtre et Capucin du Couvent de Gex, Pierre Larchevêque, Syndic dudit Ferney, Claude-Étienne Mauzié, Orfèvre-Bijoutier, Jean-Baptiste-Antoine-Gillaume-Louis Bugros (*sic*), Chirurgien aggrégé à l'Académie Royale de Montpellier et Juré en cedit Bailliage de Gex, et Pierre Jacquin, Maître d'École, demeurant audit Ferney, lesquels ont déclaré avoir été présents, lorsque Messire François-Marie Arouet de Voltaire, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, l'un des quarante de l'Académie Française, Seigneur de Ferney, Tourney, Prégny et Chambézy, demeurant à son Château audit Ferney, a fait la Confession de Foi suivante, le pre-

mier Avril présente année sur les neuf heures du matin, avant que de recevoir le Saint Viatique, dudit Sr Curé de Ferney : *Je crois*, dit-il, *fermement tout ce que l'Église Catholique, Apostolique et Romaine croit et confesse. Je crois en un seul Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit, réellement distingués, ayant la même nature, la même Divinité, et la même puissance. Que la seconde personne s'est faite homme, s'appelle Jésus-Christ, mort pour le salut de tous les hommes, qui a établi la Sainte Église, à qui il appartient de juger du véritable sens des Saintes Écritures. Je condamne aussi toutes les hérésies que la même Église a condamnées et rejettées, tous les sens et interprétations qu'on y peut donner.*

C'est cette foi véritable et Catholique, hors laquelle on ne peut être sauvé, que je professe et que je reconnois être seule véritable. Je jure, promets et m'engage de la professer, et de mourir dans cette croyance moyennant la grâce de Dieu.

Je crois aussi d'une foi ferme et je confesse tous et chacun des articles qui sont contenus dans le Symbole des Apôtres (qu'il a récité en latin fort distinctement).

Je déclare de plus que j'ai fait cette même Confession de Foi entre les mains dudit Révérend Père Capucin avant que de me confesser. Telle est l'audition desdits comparans et déclarans, qu'ils ont affirmée par serment véritable, et de laquelle ils m'ont demandé acte que je leur ai octroyé pour leur servir et valoir ce que de raison : Fait, lu et passé dans le Presbitère dudit Ferney, en présence de Bernard Jacquet, manœuvre, et Jean Larchevêque, ancien Syndic, demeurant audit Ferney, témoins requis; lesdits comparans et déclarans ont signé à la minute avec moidit Notaire, et non lesdits témoins, pour ne sçavoir écrire, de ce enquis (1).

Contrôlé à Gex, ledit jour 15 avril 1769. *Reçu vingt-un sols.*

Signé : DELACHAULT.

Par seconde expédition audit Sieur Curé de Ferney.

Signé : Cl. RAFFO, *Notaire.*

(1) Je n'ajoute pas de commentaires..... la lecture attentive des étranges et si explicites, mais parfaitement authentiques pièces qui précèdent, ainsi que des citations que j'ai rapportées, aura sans doute converti les lecteurs de la *Revue* à mon opinion.

Dr B.

LA PERSE CONTEMPORAINE

Les événements du Tonkin et de Chine causent actuellement en France une légitime préoccupation. Cette préoccupation est si forte qu'il peut sembler inopportun de prétendre attirer en ce moment l'attention sur une autre contrée de l'Orient, contrée où notre drapeau se trouve comme un hôte, comme un ami.

Lorsque, à diverses époques, un certain nombre de nos nationaux allèrent jusqu'en Chine, où les attendaient la ruine et la mort, ils étaient excités par un ardent désir de profiter dans une large mesure des avantages que leur promettait l'industrie des Chinois. Mais ces derniers s'opposèrent sans cesse à l'établissement dans leur pays d'étrangers dont ils redoutent, non sans raison, les empiètements successifs.

Telle est l'origine, sinon la cause immédiate, d'un conflit dont les phases ont été si diverses pour nos armes, conflit fécond en surprises et en sacrifices, conflit regrettable à tous égards pour chacune des parties intéressées

Serait-il possible de trouver, moins loin de l'Europe, un pays offrant à notre commerce des avantages analogues à ceux que présentent le Tonkin et la Chine? Un pays dont, en outre, les habitants ne se prétendent pas supérieurs à tous les hommes par le seul fait de l'indiscutable antiquité de leur civilisation? Un pays enfin où règne un homme intelligent, qui loin de redouter la lumière venue d'Europe recherche cette lumière, un souverain qui désire être initié aux progrès quotidiens de la science?

La Perse semble réunir toutes ces conditions; et là du moins l'éventualité d'une intervention armée ne serait pas à craindre, car nous ne proposerions au gouvernement du Schah rien autre chose que les réformes et les travaux souhaités par le Schah lui-même : le relève-

ment du commerce persan, dont la conséquence première serait l'augmentation de la richesse publique.

Cependant, dira-t-on, la Perse est d'un accès difficile; sa position géographique n'a rien de particulièrement avantageux; l'industrie doit y rencontrer mille obstacles que nous connaissons assez pour les craindre, trop peu pour les éviter!

Bien que ces objections aient une valeur réelle, deux puissances ont compris déjà l'intérêt qui existe pour elles à établir leur influence en Perse. Seulement le but de leurs efforts nous paraît être tout politique et tout opposé à celui que les Persans doivent souhaiter de voir atteint. Ces deux puissances sont l'Angleterre et la Russie.

Quant à la France, si elle figure avec quelque dignité sur la scène politique de la Perse, ce n'est point qu'elle fasse pour cela de sérieuses tentatives. Elle doit son influence, d'une part, à la sympathie de Sa Majesté Nasser-eddin-Schah, d'autre part, aux efforts constants d'un Français savant, le docteur Tholozan, qui depuis ving-sept ans est le conseil aussi bien que le médecin de ce prince. La France doit beaucoup encore aux exigences de l'Angleterre et de la Russie, auxquelles le gouvernement persan a parfois le devoir de résister. Les susceptibilités françaises deviennent alors aux mains du grand vizir une sorte de balancier dont il s'aide pour demeurer en équilibre entre les deux forces opposées qui le sollicitent.

Ce sont là des circonstances toutes particulières de succès que ne viennent utiliser aucun acte diplomatique, aucune entreprise sérieuse due à l'initiative privée. Cet aveu n'a pour nous rien de pénible, car s'il dénonce notre apathie, notre indolence, il n'entache pas notre gloire nationale.

L'avantage qui résulterait pour la France de la création de manufactures, de l'établissement de comptoirs commerciaux en Asie *chez des nations étrangères*, ne nous semble pas contestable. La saine raison nous défend, en effet, de conquérir de nouvelles possessions : les nôtres sont assez nombreuses, assez vastes.

Ce qu'une nation doit rechercher, c'est le développement normal de ses forces. Pour être normal, ce développement doit réunir deux conditions : il doit être, par sa direction et son étendue, en rapport avec le génie particulier, spécial, caractéristique de chaque peuple; il ne doit pas exiger, pour s'accomplir, un effort qui excède les ressources vitales de la société dont il émane.

L'établissement de colonies françaises en Perse, l'exercice de notre industrie dans les contrées fertiles ou populeuses de ce pays, auraient un double avantage : donner une impulsion nouvelle à notre commerce, vivifier le commerce persan et, par suite, contribuer au bien-être de ce peuple. Sous ce rapport il y a beaucoup à tenter.

Il nous a paru intéressant d'étudier l'état actuel de la Perse, tant au point de vue stratégique qu'aux points de vue industriel et moral. Dans le but de connaître la vérité sur ces questions si sérieuses, nous avons fait personnellement de nombreuses recherches ; mais nous avons surtout mis à profit les documents que nous a fournis un homme du plus haut mérite. Ce savant, cet ami que, respectant son désir, nous ne nommerons point, est né en Perse, de parents persans. Depuis peu seulement il a quitté son pays, après avoir consacré vingt ans de son existence à l'étude de la société au milieu de laquelle il vivait, à l'examen des réformes qu'il juge urgentes ; à la défense des intérêts des chrétiens. Il vient de nous aider de toute son expérience : nous l'en remercions.

Nous allons, dans cette étude, trop courte peut-être, examiner les ressources qu'offre la Perse, les dangers qu'on y rencontre, la condition du travailleur indigène, du *plaignant*, du malade, et les réformes désirables.

I

ROUTES. — INFLUENCES ÉTRANGÈRES. — AGRICULTURE. — INDUSTRIE

La position géographique de la Perse limite son accès, libre et direct, à la partie de sa frontière sud-ouest baignée par le golfe Persique. Il existe cependant aussi au nord sur la mer Caspienne des ports importants, tels que Recht (Enzeli) et Balfrauch. La mer Caspienne se trouvant enclavée dans les terres, ces ports ne sont ouverts en réalité qu'aux nations riveraines : aux Russes, aux Tartares.

Les Russes ont créé une ligne de chemin de fer, actuellement en pleine exploitation, qui part de Pothi (sur la mer Noire), passe par Tiflis et mène jusqu'à Bakou sur la mer Caspienne. Mais cette voie ferrée ne facilite point le transit entre la Perse et l'Europe, car la Russie se refuse à le mettre utilement au service des étrangers. Les voyageurs éprouvent les plus grandes difficultés à obtenir l'autori-

sation de se servir de cette voie; il leur faut des passeports couverts de visa, et si ces voyageurs sont des ecclésiastiques, les ennuis, les retards, les démarches, les vexations de toute sorte augmentent. Quant à ses bagages on doit, à moins d'une exceptionnelle faveur, les expédier en Perse par caravane.

Les caravanes partent généralement de Trébizonde (sur la mer Noire), passent par Erzeroum (Turquie d'Asie) et s'arrêtent à Khoï (Perse), d'où les colis reçoivent la direction nécessaire pour les faire parvenir à leur destination définitive. Ce dernier transport se fait, soit directement par les soins des intéressés, soit par des intermédiaires, presque toujours à l'aide de bêtes de somme.

Mille fatigues et de très réels dangers sont à craindre pour les caravanes, car les chemins sont mauvais et les voleurs nombreux, d'autant plus nombreux dans cette contrée qu'on s'y trouve aux prises non seulement avec les voleurs proprement dits, — malheureux sans ressources ou criminels en lutte contre la société, — mais encore avec les Kurdes, pour qui le brigandage est une profession et dont le caractère cruel les fait, à juste titre, redouter des indigènes autant que des étrangers.

Le mauvais vouloir des Russes aussi bien que la longueur du trajet par Suez et le golfe Persique rendent l'entrée de la Perse, par le nord et par le sud, assez difficile. Il conviendrait de chercher une autre voie. Cette voie serait aisément ouverte si la Turquie consentait à livrer passage à travers ses possessions d'Asie. En s'appliquant à éviter les grands contre-forts qui couvrent cette partie du continent asiatique, on pourrait aller, par exemple, de Saint-Jean d'Acre à Bagdad et à Chouster, que l'on relierait ensuite à Ispahan et Téhéran. Le tracé de cette voie serait d'ailleurs subordonné aux accidents du sol. La Turquie aurait, selon nous, intérêt à concéder ce droit de passage et à favoriser ainsi le développement de l'influence française en Perse.

La Russie est, en effet, l'ennemie-née de la Turquie; et l'on peut se demander si un jour les Anglais, ses alliés d'aujourd'hui, ne la combattront pas. La France, au contraire, est intéressée à ce que ni la Russie ni l'Angleterre ne possèdent Constantinople. Les deux grandes puissances rivales aux Indes s'efforcent de dominer en Perse : celle des deux qui réussira se trouvera voisine de la Turquie en Asie. L'autonomie et la force de la Perse sont donc à l'équilibre asiatique, — si nous pouvons nous exprimer ainsi, — ce que la

force et l'autonomie de la Turquie sont à l'équilibre européen. L'influence française étant favorable aux Turcs, ceux-ci devraient faciliter l'établissement des voies de communications les plus directes afin de favoriser les entreprises qui rendraient plus fécondes nos relations avec les Persans.

Et toutefois, hâtons-nous d'ajouter que la concession d'un passage à travers la Turquie d'Asie ne résoudrait pas toute la difficulté, car s'il n'est pas aisé de parvenir jusqu'à la frontière persane, il n'est pas moine difficile de voyager en Perse même. Pourquoi cette difficulté? Parce qu'il n'y a pas de bonnes routes; parce que les chemins sont privés de tout établissement utile aux voyageurs qui désirent se reposer ou se nourrir; parce que enfin le brigandage s'exerce largement, ouvertement. Nous disons qu'il n'y a pas de *bonnes* routes; peut-être serait-il plus exact d'assurer qu'il n'en existe point du tout, car, à part une voie assez large et bien établie allant de Téhéran à Kasbin, il n'y en a pas de carrossables. Torrents, précipices, cours d'eau, collines, obstacles de tous genres, coupent en maints endroits les chemins tracés. Par exception, on rencontre un pont en état satisfaisant; plus souvent on en trouve menaçant de s'effondrer sous le moindre poids. Cela tient à ce que les ponts abandonnés après leur achèvement se détériorent et bientôt sont démolis pierre à pierre, poutre à poutre, par quiconque a besoin de pierres ou de bois.

L'usage est donc de remplacer les voitures par des bêtes de somme, des chameaux, des ânes ou des bœufs. Le chameau a le trot bien dur! mais sa docilité, sa sobriété, sa force, sa vitesse, le font préférer aux autres animaux. Pour rendre la surveillance plus facile dans la caravane, on attache les chameaux sept par sept, chacun d'eux étant relié par le cou à la queue de celui qui le précède; de telle sorte que, seul, le premier des sept a la tête libre. Les caravanes serpentent ainsi les chemins, comme de longs rubans divisés en égales parties.

Notons encore que le voyageur doit emporter tout ce qui peut lui être nécessaire, car si, par hasard, il rencontre un caravansérail où il s'abritera quelques heures, il ne trouvera certainement pas de nourriture préparée. A peine obtiendra-t-il le nécessaire pour faire cuire des aliments qu'il se sera difficilement procurés. Le thé, le feu, des tapis pour se coucher, de l'eau..., tout cela est rare sur les routes.

Les relations avec les grands centres commerciaux de la Perse ne pourront donc être régulières et le transit ne se fera avec sécurité, que si des voies de communications larges, bien assises, carrossables, permettent l'usage des voitures, et si des hôtelleries, assez rapprochées, d'une part, facilitent la police des routes, d'autre part, satisfont aux exigences légitimes des voyageurs. L'établissement de voies ferrées serait à coup sûr très désirable; mais ces travaux rencontreraient sans doute une forte opposition dans le gouvernement même.

Ce n'est pas que Nasser-eddin-Schah soit ennemi du progrès, sous quelque forme qu'il se produise : il désire et recherche toute réforme utile. Mais autour de lui que de susceptibilités à ménager! que de conseillers influents sont intéressés, pour sauvegarder leur influence même, à faire prévaloir une opinion contraire à celle du prince.

Deux classes de la société ont, en Perse, des raisons majeures pour empêcher que la civilisation européenne ne pénètre dans le royaume. Deux classes, — celle des nobles (*Aghas*) et celle des prêtres (*Mollahs*), — doivent logiquement s'opposer à ce que les étrangers, les chrétiens, puissent librement communiquer avec les Persans, établir sur eux une autorité toute pacifique, mais qui aurait pour effet certain de faire *penser* et *vouloir* une population serve et malheureuse.

Nous touchons là à une grave question sociale : question dont on ne saurait parler, avec vérité, sans froisser des hommes respectables sans doute par leur caractère individuel, mais condamnables par le principe qu'ils représentent et les abus de leur parti.

Que redoutent donc les prêtres, les *Mollahs?* Est-ce un changement dans leur foi religieuse? A vrai dire, ils craignent beaucoup plus une diminution des bénéfices pécuniaires qu'ils tirent de leur profession. Ils estiment, fort justement, que des hommes malheureux, manquant du nécessaire, rudoyés sans cesse, des hommes menacés chaque jour dans leurs biens et dans leurs affections, incertains aujourd'hui de pouvoir gagner demain la subsistance de leur famille, craignant qu'on leur ravisse le gain d'hier... sont merveilleusement préparés à entendre, si humble qu'elle soit, la parole d'un chrétien. Ce Dieu de charité aimant ceux qui souffrent, s'étant lui-même fait pauvre, ayant voulu supporter la honte de toutes les injures, la peine de tous les crimes, le poids de toutes les douleurs;

ce Dieu offrant, à quiconque l'aime et respecte sa loi, une vie impérissable, éternellement heureuse... Ce Dieu inquiète les Mollahs; ses ministres sont leurs ennemis.

Mais que dit encore la grande voix du christianisme? Elle dit : devant Dieu, les hommes sont égaux. Comme ils n'ont pas tous les mêmes aptitudes, leur rôle varie dans la société; les uns dirigent, les autres sont dirigés, tous travaillent. Mais ceux qui gouvernent doivent le faire avec équité, avec justice, avec fermeté, paternellement : c'est pour eux un devoir auquel répond, chez leurs subordonnés, le devoir d'obéissance et de respect. Les lois règnent sur la société; mais si elles ne protègent pas les hommes qui leurs sont soumis, elles deviennent iniques...

Cette théorie des devoirs est contraire aux intérêts des seigneurs persans auxquels il importe que leurs vassaux n'acquièrent pas l'exacte notion du juste et de l'injuste. Aussi les Aghas s'accordent avec les Mollahs pour combattre les progrès du christianisme.

Mais il y a plus : les Aghas, véritables seigneurs féodaux dont l'autorité pèse lourdement sur ceux qui la supportent, les Aghas ne peuvent souhaiter que les principes sociaux admis en Europe se répandent en Perse.

Les chemins de fer, si favorables à l'échange des idées, ne peuvent donc être désirés par la noblesse, dont les privilèges excessifs disparaîtraient inévitablement sous l'influence de la civilisation européenne.

Les appréhensions des Aghas et leur opposition se trouvent ainsi expliquées; mais pour se représenter exactement l'étendue de la résistance très logique qu'ils déploieraient, il faut connaître l'étendue des privilèges particuliers aux seigneurs persans.

La généralité des champs et des villages est serve, ils appartiennent, soit au domaine, c'est-à-dire à l'État, soit aux Aghas. De telle sorte que les cultivateurs ne peuvent être détenteurs de terres qu'à titre précaire; les plus favorisés sont fermiers, mais fermiers sans bail. Il n'y a point entre le détenteur et le propriétaire de contrat qui garantisse les droits du premier, ou pour mieux dire ces droits mêmes sont déniés. Le bon vouloir de l'Agha est libre, sa volonté fait loi.

Ainsi livré au caprice du maître, sachant que sous le plus futile prétexte, — ou même sans aucun prétexte, — la terre qu'il culitve peut lui être retirée, le paysan n'accorde aux travaux d'entretien que

les soins absolument nécessaires. L'amélioration pour l'avenir ne peut l'intéresser, puisqu'il n'a aucune sécurité pour lui-même et relativement à cet avenir.

Mais en outre de l'éventualité regrettable de la suppression soudaine d'un travail d'ailleurs peu lucratif, le paysan et le villageois supportent bon nombre d'ennuis. Les citadins sont relativement moins malheureux et parfois même jouissent de certaines immunités dont les campagnards se montrent à juste titre fort jaloux. Ainsi, par exemple, les habitants des villes n'ont pas à fournir des recrues à l'armée; s'ils deviennent soldat, c'est en vertu d'un engagement volontaire. Les villageois, au contraire, doivent au gouvernement un soldat par 20 tomans (1) d'impôt.

Les abus, les vexations, les injustices sont de toute nature; l'opinion publique en rend le gouvernement responsable; mais, en réalité, les Aghas devraient en avoir tout l'odieux. L'erreur du gouvernement est de laisser, *en fait* sinon en droit, la population « taillable et corvéable à merci » par les Aghas. Ceci est d'autant plus étrange, que des actes législatifs déterminent les charges qui peuvent être imposées.

Donnons un exemple de cette divergence entre la théorie et la pratique, entre le droit et le fait : le diwan accorde au seigneur le droit d'exiger de ses vassaux deux journées de travail par an et *par famille*, comptant des jeunes gens; cependant le seigneur exige *par tête*, deux, trois, cinq et parfois jusqu'à trente journées de travail. Préfère-t-il de l'argent ou des denrées? il prend l'un ou l'autre.

Cet abus, si grave pour le peuple persan, n'est encore que la taille régulière, ordinaire, pour mieux dire. Mais il existe en outre un impôt extraordinaire, anormal, qu'aucune loi n'autorise et que tous les seigneurs — à part de rares exceptions — ne manquent point d'exiger. Nous voulons parler des *cadeaux* que demande l'Agha; il en demande s'il se marie ou s'il marie l'un de ses enfants; il en demande pour sa fête, pour le petit-fils qui lui est né, pour une dépense imprévue... Il en détermine le genre, il en fixe la valeur.

Dira-t-on que les vassaux ainsi pressurés, vexés, ruinés, doivent « demander justice? » Mais nul magistrat n'écouterait sa plainte!

(1) Le toman vaut environ 10 francs. C'est donc un homme par 200 francs d'impôt que demande le gouvernement.

Le gouverneur de chaque province a qualité pour connaître de ces différends; mais par avance la cause du plaignant est perdue, par avance l'Agha triomphe. Il y a plus : la ruine complète de la victime sera la conséquence de sa démarche, car l'agha poursuivra de son ressentiment l'imprudent qui a voulu braver son pouvoir.

Nasser-eddin-Schah doit-il être rendu responsable de la mauvaise administration de la justice? Nous ne le pensons pas, car les grands du royaume sont ligués pour empêcher que le prince connaisse toute la vérité. Lorsque par hasard le rapport de quelque exaction parvient jusqu'à lui, il sait rapidement atteindre le délinquant et faire royalement droit aux justes réclamations qui lui sont adressées.

Un noble fonctionnaire, depuis plus de trois ans, touchait régulièrement, au trésor royal, une somme annuellement allouée à un Européen et qu'il devait lui remettre, — mais il gardait cette somme. Las enfin de réclamer sans succès, l'Européen se décide à demander justice au prince même : à peine sa requête reconnue juste, il vit le fonctionnaire infidèle recevoir la bastonnade sur la plante des pieds, puis, encore tout chancelant, le coupable vint lui remettre intégralement les diverses sommes détournées par lui, augmentées d'une forte amende. Ajoutons que l'Européen agit avec prudence en quittant la Perse.

Il est, pour nous, certain que si Nasser-eddin-Schah connaisait les injustices qui se commettent dans son royaume, il les réprimerait; il est non moins certain que si ce prince se sentait soutenu, dans ses efforts civilisateurs, par un allié résolu autant que pacifique, il saurait mettre un terme aux exactions.

L'expérience des faits accomplis comme aussi la logique la plus élémentaire donnent l'assurance que la justice du Schah est d'autant plus vigilante, d'autant plus rapide, d'autant plus sévère qu'elle se manifeste au profit d'un étranger. C'est que dans cette circonstance que le plaignant n'est point Persan, le prince trouve un encouragement, car il confirme, en se montrant équitable, la bonne opinion que les puissances amies ont pu se former déjà sur lui, et cependant si les récriminations des coupables deviennent trop inquiétantes, il leur oppose la nécessité de ne pas mécontenter une nation étrangère.

De là résulte un enseignement que nous ne devrions pas négliger : les Européens n'ont qu'à affirmer leurs droits, à déclarer hautement leur volonté de recourir directement au prince s'ils sont lésés; enfin,

tout en se montrant religieux observateurs des lois du pays, ils peuvent, en s'abritant derrière leur drapeau, exiger que les règles du droit des gens ne soient pas enfreintes à leur égard. Lorsqu'ils auront pris cette détermination, lorsqu'ils auront rendu les gouverneurs des provinces responsables des injustices dont ils seraient victimes, les étrangers pourront essayer en Perse des entreprises sérieuses, profitables à eux-mêmes et aux Persans.

Si les conditions climatériques de la Perse ne s'étaient pas modifiées — comme s'est modifié aussi le climat de l'ancienne Babylonie et de l'Assyrie — cette contrée de l'Asie serait la plus belle, la plus fertile du monde entier. Hérodote assure qu'en Chaldée les feuilles du blé et de l'orge étaient larges de *quatre doigts*. Le rendement du grain était de deux cents à trois cents pour un.

Au temps de Théophraste (vers 320 av. J.-C.), on fauchait, en Babylonie, deux fois le blé avant de le laisser grainer : c'était le seul moyen que l'on eût d'arrêter une folle végétation et de faciliter la formation des épis. Strabon constate aussi la fertilité de ces contrées. L'orge et le blé ne sont pas les seules productions dont il signale les avantages; il parle du palmier et du dattier comme de plantes de grandes ressources, et fournissant du pain, du vin, du vinaigre, du miel. Les feuilles en étaient tissées, les noyaux de leurs fruits servaient dans l'industrie, au lieu et place de charbon ou de bitume séché, employé communément pour le chauffage ordinaire; quant à l'huile, on la tirait du sésame qui s'y trouvait à l'état arborescent.

Dès le temps de Plutarque, les régions voisines du golfe Persique, la Chaldée et même l'Assyrie proprement dite, étaient devenues si chaudes, que leur fertilité naturelle diminuait et que les habitants négligeaient la culture des terres les moins facilement arrosables. L'existence même des hommes se trouvaient menacée par la chaleur : à certaine époque de l'année, tous les habitants qui pouvaient s'accorder ce luxe, *dormaient dans l'eau*.

La marche progressive vers la sécheresse absolue ne s'est pas arrêtée, et parfois un an, deux ans même s'écoulent sans qu'il pleuve dans le midi de la Perse. Malgré tout, ces contrées ne sont abandonnées qu'au moment des plus fortes chaleurs, époque à laquelle on remonte vers le centre et le nord.

Le littoral de la mer Caspienne présente un danger tout différent et beaucoup moins grave, celui d'une grande humidité, à laquelle

se joignent, dans certains parages, des miasmes provenant de marais nombreux — comme à Recht, par exemple. Ces émanations malsaines contribuent sans doute à arrêter l'accroissement de la population, mais elles sont moins encore contraires à la prospérité des villes que ne l'ont été de fréquents tremblements de terre.

Faut-il conclure de ceci que la Perse n'offre pas de ressources aux agriculteurs? Ce serait une grave erreur, et nous allons exposer les avantages que la culture et l'industrie sont certaines d'y rencontrer.

Le pays est très montagneux; il est sillonné par environ dix cours d'eau d'une certaine importance. Partout où, soit par une rivière, soit par des puits creusés à des distances rapprochées, il est possible d'abreuver la terre, on trouve en abondance des céréales, des légumes, des fruits de toute nature, de qualité exquise, et des jardins presque aussi beaux que les jardins de Chine, — qui sont les plus beaux du monde.

Au temps de Polybe et de Strabon, la canalisation était déjà pratiquée en Perse avec méthode et intelligence. Si des travaux de même genre que ceux de cette époque étaient entrepris et régulièrement entretenus, on obtiendrait sans peine de merveilleux résultats. Ces travaux seraient, d'ailleurs, dans presque toutes les contrées, rendus plus faciles par la déclivité du sol qui permet de conduire l'eau à une distance considérable, par un travail assez simple de canalisation souterraine. Southgate assure que, dans la plaine de Kazvin, la longueur d'un canal atteint jusqu'à 30 kilomètres environ.

Les produits obtenus dans les terres arrosables sont des plus variés. La vigne pousse avec vigueur et donne en abondance des raisins exquis, beaucoup plus riches en sucre que les raisins d'Europe. Les variétés cultivées sont nombreuses, les unes sont préférées pour faire du vin, les autres pour faire les raisins secs ou pour être exportés en Russie comme raisins de table. La différence de température qui existe entre les diverses régions de la Perse est un obstacle à l'uniformité de production; mais elle est favorable à la variété.

On retrouve en Perse les mêmes fruits qui mûrissent en France, et en outre, la plupart de ceux qui exigent beaucoup de chaleur. Les fruits à pépins, tels que les pommes et les poires, y viennent bien; mais les fruits à noyaux, comme les pêches et les abricots, y sont beaucoup plus savoureux et beaucoup plus gros qu'en France.

On trouve sur le même marché, et à vil prix, les fruits que nous venons de nommer, ainsi que les grenades, les figues, les pistaches, les jujubes, les bananes même, pourvu qu'il y ait abondance d'eau dans la contrée.

Les céréales et les légumes ne sont pas moins variés. Enfin, le tabac et le coton s'y cultivent aussi aisément que le riz, le sésame, le blé, l'orge, le lin, la garance, le chanvre, les lentilles et le seigle.

On peut aisément concevoir le parti que des hommes intelligents tireraient de cette fertilité. La richesse du sol simplifie la tâche du producteur, dont les seuls efforts réels doivent tendre à assurer l'irrigation des terres. Quant aux labours, ils se font avec deux sortes de charrues : l'une, pour les labours légers, l'autre, pour les travaux plus sérieux ; elle est munie d'un soc qui permet d'aller plus au fond, dans les terrains compacts ou durcis par d'abondants arrosages.

Les perfectionnements apportés sans cesse à l'outillage des agriculteurs en Europe sont inconnus en Perse. Nos machines si puissantes, mues par la vapeur ou l'électricité, simplifieraient encore la culture et la rendraient plus régulière. Elles permettraient en outre d'augmenter quelque peu le salaire si modique accordé aux ouvriers persans et, par suite, d'exiger d'eux un travail plus soutenu. Cette augmentation n'élèverait cependant pas le prix de revient calculé avec les tarifs actuels ; elle serait même une dépense insignifiante comparée à l'économie qui résulterait de la suppression presque totale des bêtes de somme. Les fortes charrues actuellement en usage chez les Persans exigent, en effet, un attelage de huit, dix, et même douze chevaux ou bœufs.

La machine à battre qu'emploie le paysan persan est, à peu de chose près, celle-là même dont se servaient les Hébreux ; on vanne à la fourche. Il y aurait donc bien des modifications utiles à introduire en tout cela. Mais c'est à l'égard des engrais que l'amélioration serait surtout considérable et rapide ! La Perse est déboisée ; de ce déboisement résultent, d'abord, l'aridité du sol ; ensuite, le manque de combustible, partout où n'existent pas de mines de houille. Aussi utilise-t-on, pour se chauffer, le *fumier* des animaux. Foulées, puis séchées et découpées en briquettes, ou bien façonnées à la main, tandis qu'elles sont molles, et après cela durcies au soleil, les bouses sont le chauffage le plus usité. Quant aux feuilles et aux menues branches récoltées chaque année, on les réserve pour les fours.

L'agriculture ne peut donc compter que sur des cendres et sur des immondices. Mais ces fumures mêmes sont peu abondantes et, par suite, d'un prix relativement élevé; en sorte que bien des propriétaires ne peuvent en faire usage.

Les engrais chimiques que nous produisons maintenant à si bon compte rendraient en Perse d'immenses services. Non seulement ils remplaceraient avec économie ceux que l'on emploie, mais encore ils diviseraient mieux certaines terres trop compactes; en outre, répandus avec discernement, mais sans parcimonie, ils engraisseseraient des terrains sablonneux et les rendraient propres à une culture plus variée; enfin, ces engrais ne faisant point défaut et n'étant pas d'un prix élevé, seraient utilisés par tous les propriétaires. L'épuisement des fonds serait ainsi évité, ce qui serait une amélioration considérable, car pour fuir cet épuisement, les cultivateurs sont aujourd'hui astreints à un assolement rigoureux, souvent très gênant; pour obtenir de très bons résultats, il faut, *chaque année*, transformer les champs de céréales en melonnières ou en jardins potagers, et *vice versa*. Parfois même, on est obligé de laisser la terre en repos pendant un an.

Si donc, avec les moyens très imparfaits dont dispose actuellement l'agriculture en Perse, on y obtient des résultats satisfaisants, les cultivateurs qui appliqueraient à leur entreprise les perfectionnements connus en Europe, pourraient légitimement concevoir de grandes espérances.

Au point de vue industriel, les efforts étrangers seraient aussi très avantageux pour les personnes qui les tenteraient, et très utiles à la Perse même.

Il est, en effet, hors de doute que tout pays dans lequel l'importation dépasse de beaucoup l'exportation marche vers la ruine. Les ressources de la contrée, le caractère des habitants, peuvent influer sur les progrès du mal; mais la décadence absolue ne saurait être évitée à moins d'un courageux retour au travail, et tout d'abord d'un appel aux hommes instruits de la pratique des arts utiles, afin que ces hommes, que ces savants, guidant les travaux, en décuplent les heureux effets. Un État d'Europe peut souffrir pendant un temps d'une crise qui paralyse son commerce et cause une perturbation dans le monde industriel. Ce malaise a généralement une cause politique, en sorte que, un peu de bon vouloir de la part des travailleurs, un peu d'aide accordée par les savants, des efforts intelligents

et surtout de l'entente, de l'union, suffisent à conjurer le danger, si pressant qu'il puisse être.

En Perse, il faut beaucoup plus : il faut y implanter les sciences et les arts au point de perfection qu'ils ont atteint. Il faut plus encore : il faut prêter à la Perse l'énergie, la force vitale qui lui manquent... c'est une sorte de transfusion de sang de peuple à peuple qu'il s'agit d'accomplir.

Pour cette œuvre utile à tous, quelle nation offrira son concours? Souhaitons que ce soit la France!

Veut-on savoir quelles ressources industrielles offre la Perse? Nous estimons qu'elle offre toutes celles que l'on peut désirer. Nous avons dit que le coton s'y cultive facilement ainsi que le chanvre et le lin; les troupeaux fournissent la plus belle espèce de laine connue; les vers à soie y réussissent presque sans soins; et la ramie, cette soie végétale qui réunit de si précieuses qualités, peut en certaines régions être cultivée avec succès.

Ne serait-ce pas déjà une merveilleuse condition pour des fabriques que de pouvoir récolter sur place les matières premières de leur industrie? Mais, en outre, certains tissages spéciaux à la Perse et qui ont en Europe une valeur considérable, pourraient revenir à un prix moins élevé, ce qui en rendrait la vente plus active. L'industrie de produits alimentaires trouverait aussi tous les avantages désirables. Ainsi les betteraves poussent aisément en Perse; elles y sont beaucoup plus riches en sucre que les betteraves d'Europe. Raffineries et distilleries trouveraient donc à s'alimenter; en outre, la fabrication du vin et de l'eau-de-vie de raisin pourrait y recevoir une grande extension. Ajoutons enfin, sans entrer dans d'autres détails, que ces diverses fabriques trouveraient dans le pays même un débouché pour leurs produits.

Actuellement les Persans achètent aux Russes les indiennes, les cotonnades, les fils tissés ou filés dont ils ont besoin; mais les matières premières employées pour ces étoffes et ces fils sortent de Perse. Les Russes les ont acquis à vil prix, les ont transformés à peu de frais et les revendent aux Persans, aussi cher qu'ils le peuvent. C'est encore aux Européens, particulièrement aux Français, que sont achetés les draps et les soieries qui d'ailleurs, comme les cotonnades, sont originaires de Perse : ils en sortent à l'état de matière première, ils y rentrent façonnés avec une plus-value considérable dont les étrangers seuls profitent.

Si la fabrication se faisait en Perse, les frais en seraient beaucoup moindres et par suite le prix de vente pourrait être abaissé. En outre, les persans trouveraient du travail, ce qui diminuerait le nombre si grand des familles misérables. Une amélioration morale très sérieuse ne tarderait pas à suivre cette amélioration matérielle. Quant à l'Europe, elle gagnerait à ces entreprises d'avoir sur ses marchés en abondance, et dans des conditions meilleures, les produits si variés du sol et de l'industrie de la Perse.

Cette œuvre si morale, si grande, si utile à tous, s'accomplira-t-elle?

Assurées de l'appui de leur gouvernement bien des sociétés commerciales s'offriraient pour les entreprises diverses et certainement lucratives que nous avons énumérées. Mais encore faudrait-il que ces sociétés fussent encouragées par Nasser-eddin-Schah; que ce prince, dont le règne est marqué par d'heureuses réformes, dise aux agents de la civilisation : « Venez et soyez les bienvenus. » Avec l'intelligence et l'amour du bien qu'on lui reconnaît, le Schah ne peut être arrêté dans la voie du progrès que par deux causes : ou l'opposition systématique des nobles et des Mollahs, ou l'ignorance des souffrances qui pèsent d'un poids si lourd sur ses sujets.

On verse bien des larmes en Perse! et pour les rendre plus rares, ce n'est pas en vain qu'on ferait appel, non seulement au chef de l'État, mais encore, croyons-nous, à ses conseillers, car il n'y a pas de cruauté dans le caractère persan ; il n'y a que de la rudesse et un grand attachement aux traditions du passé.

Nous avons examiné la Perse sous son aspect commercial et industriel ; il nous reste à étudier la société persanne dans ses mœurs.

P. Antonini.

(*A suivre.*)

LES DERNIERS OUVRAGES

DE PHILOSOPHIE MORALE ET SOCIALE

Eugène Loudun : *Les Découvertes de la science sans Dieu.* 1 vol. in-12, librairie Firmin-Didot. — L'abbé Elie Méric : *Les Erreurs sociales du temps présent.* 1 vol. in-12, librairie Palmé. — Docteur A. Lebleu : *Vingt-cinq ans de Sorbonne et de Collège de France.* 1 vol. in-12, librairie Palmé. — L'abbé Girodon : *Exposé de la Doctrine catholique.* 2 vol. in-8°, librairie Plon. — Louis de Besson : *Etude sur les forces morales de la société contemporaine.* 1 vol. in-8°, librairie Plon. — Francisque Bouillier (de l'Institut) : *Etudes familières de psychologie et de morale.* 1 vol. in-12, librairie Hachette. — R. P. Félix, de la Compagnie de Jésus : *Le Charlatanisme social.* 1 vol. in-8°, librairie Royer et Chernoviz.

I

Jamais époque n'a eu plus besoin de philosophie que la nôtre; et jamais on ne s'en est si peu occupé. L'erreur n'en est plus, comme autrefois, à battre en brèche les croyances religieuses et les grandes vérités où les peuples trouvent leur vie et leur force; elle a imaginé de dogmatiser à son tour. Elle a inventé des principes et une doctrine : elle parle comme si elle s'était établie en maîtresse souveraine dans l'entendement humain. Le bon sens n'a plus seulement pour tâche de se défendre et de préserver; il faut qu'il marche à la conquête d'une position occupée, et qu'il rétablisse l'ordre dans cette perversion des jugements.

Pour se faire ainsi accepter des esprits troublés et débiles et ne pas leur imposer tout d'abord de trop rudes sacrifices, l'erreur s'est avisée, avec beaucoup d'adresse, de ne pas tout dire ce qu'elle voulait faire croire, et de ne pas même expliquer tout ce qu'elle disait. Elle fait figurer en première ligne un certain nombre de mots, faits

pour se prêter à de complaisantes interprétations et toujours bien accueillis malgré leur signification vague. Une demi-obscurité, ménagée à dessein, permet à l'imagination, comme à la vanité, de jouer plus aisément leur rôle. Chacun des nouveaux disciples comble les lacunes du système avec ses propres pensées; il interprète au gré de ses désirs les passages indécis; il laisse dans l'ombre les assertions qui pourraient lui déplaire; et grâce à ces accommodements secrets, les doctrines les plus monstrueuses n'ont plus rien qui les indigne ou qui les repousse.

Pour porter remède à cet état de choses, il fallait accomplir une double tâche.

Il fallait, d'abord, arracher son masque à cette dissimulation habile et mettre les doctrines nouvelles en demeure de se prononcer sur tous les points essentiels : en second lieu, une fois ces solutions surprises ou arrachées, il restait à les transporter en présence du sens commun. La raison a beau être égarée par les artifices du raisonnement, elle ne perd jamais ses droits. Il suffit de la rendre à elle-même, pour qu'elle retrouve son calme et sa force. Elle en vient aisément à sourire de sa propre faiblesse lorsqu'elle se remémore les aberrations par lesquelles elle a passé et les illusions auxquelles elle s'est laissé prendre.

II

Cette tâche difficile et délicate a été accomplie avec une grande science et un rare bonheur par M. Eugène Loudun. Son livre est intitulé : *les Découvertes de la science sans Dieu*. L'auteur expose lui-même, dans le langage le plus saisissant, le véritable état de la question et le danger social de l'heure présente.

Il n'y eut à aucune époque un effort plus grand qu'en ce siècle, pour ôter à un peuple sa religion. On a vu des attaques de philosophes, des persécutions de gouvernements, mais tout ne concourait pas au même but que les philosophes et le gouvernement. Aujourd'hui, une ligue est organisée, qui a son plan, ses chefs, ses moyens d'action, et qui s'est partagé toutes les parties du monde physique, moral, social, intellectuel : une armée d'ouvriers s'est répandue sur le terrain, de manière à ne pas laisser un pouce du sol sans être ouvert et fouillé jusqu'au roc. Le gouvernement protège les travailleurs, les encourage, les aide, et se charge des grands

coups à porter. Mais ces grands coups laisseraient encore de vastes espaces intacts, tandis que les efforts des millions d'hommes appliqués à saper, à renverser, à miner, à couper, à abattre, donnent l'assurance que, dans un temps déterminé, le nivellement sera complet, et que rien de l'ancienne société, de l'ancienne croyance ne restera debout.

. . . . . .

« Rien n'est négligé, depuis la terre dans ses profondeurs, dans son noyau, jusqu'aux dernières brindilles des arbres qu'elle porte, depuis l'air que l'homme respire, jusqu'aux extrêmes limites de l'espace éthéré, depuis l'apparition du premier symptôme de la vie jusqu'à la mort. Tout est assailli, attaqué, déjà détruit ou en ruines : il ne faut pas qu'il reste un morceau de pierre, une saillie de terrain, qui puisse rappeler qu'on a cru en Dieu, un lieu où l'on rendait un culte à Dieu : il faut que le nom de Dieu soit effacé partout, oublié, jamais prononcé. »

III

L'ouvrage de M. Loudun est divisé avec beaucoup d'art et beaucoup de méthode. La première partie est plus particulièrement métaphysique, et la seconde plus particulièrement historique et morale. L'auteur se demande d'abord ce que la science moderne a prétendu découvrir relativement à Dieu, à l'homme, aux animaux. Dans la seconde moitié du volume, M. Loudun discute les assertions étranges qui ont été émises de notre temps sur les Apôtres, sur les premiers siècles du christianisme, sur la marche de la civilisation, sur les fondements d'une morale nouvelle, sur la société future que rêvent les libres penseurs et que prédisent les astronomes de la nouvelle école.

Il est difficile d'imaginer une lecture plus instructive et d'une utilité plus pratique que l'ouvrage de M. Loudun. Il est fait pour être d'un grand secours, non pas seulement aux personnes occupées que l'activité de leur vie dispense des études spéciales, mais même aux délicats, aux esprits de loisir qui se piquent de littérature et qui font profession d'être curieux des choses de la pensée. Il ne leur est guère possible, malgré toute leur bonne volonté, de s'aventurer dans les livres scientifiques. C'est une entreprise bien rude d'entamer, avec la résolution d'aller jusqu'au bout, ces publications

énormes, où l'abstraction de la langue le dispute à la multiplicité des pages. Il en résulte que, le plus souvent, on s'en remet, pour se faire une idée de l'œuvre, à des articles complaisants. On juge ainsi la nouvelle doctrine sur le témoignage d'une critique absolument prévenue : il ne reste plus guère, dans ces analyses discrètes et habilement entendues, rien de ce qui pourrait choquer ou seulement faire réfléchir.

M. Loudun s'est donné précisément une tâche inverse; et il entend servir, avant tout, les intérêts de la justice et de la vérité. Il s'attache donc de préférence à mettre en relief les points essentiels, à éclairer les conséquences qu'une mise en scène trop habile avait eu l'art de laisser dans l'ombre, à arracher aux systèmes ce dernier mot qu'ils ne voudraient pas dire, parce que cet aveu suprême devient leur impitoyable condamnation.

On est tout étonné, dès lors, d'avoir appris en un si petit nombre de pages tant de choses essentielles : on éprouve une véritable satisfaction à se trouver en face d'idées précises parfaitement définies, et avec lesquelles on peut entrer en lutte sans engager le combat avec un fantôme dans les ténèbres.

IV

Il ne faut pas seulement louer dans M. Loudun l'abondance de ses renseignements, la richesse de son savoir, la sobriété de son exposition; il faut encore signaler la nouveauté de sa réfutation et l'originalité de sa polémique.

Les livres de M. Loudun ne sont pas de ceux qui passent inaperçus. Sans parler de son immense ouvrage *le Mal et le Bien*, que chacun connaît, il m'est arrivé, à propos de son dernier volume, *les Ignorances de la science moderne*, d'entendre discuter cette méthode de réfutation.

Elle est loin cependant d'être nouvelle dans la littérature française. Si l'auteur peut revendiquer le mérite de l'avoir rajeunie, je ne pense pas qu'il ait la prétention de l'avoir inventée.

Le vieux bon sens gaulois n'est pas capable seulement de se raffermir dans le sentiment profond de la vérité; il est assez maître de lui-même, il conserve assez de sang-froid et d'aisance pour s'élever au-dessus de l'indignation, écarter la pitié et laisser le

champ libre au ridicule. La moyenne des hommes est ainsi faite, qu'auprès d'eux, le meilleur de tous les arguments porte à l'erreur une blessure moins terrible et moins profonde que la raillerie. L'ironie est, surtout dans notre pays, une arme victorieuse ; il est bien rare qu'un auteur s'en relève lorsque la critique a pu s'en moquer à bon droit.

Je ne donnerai donc pas les mains à ceux qui voudraient trouver chez M. Loudun plus d'appareil et plus de pédantisme. Ce qu'ils prennent mal à propos pour de la frivolité n'est que l'abandon gracieux d'un homme de bonne compagnie, lequel transporte dans ses jugements écrits la verve et la bonne grâce dont il use dans son propre salon. Ces esprits chagrins qui réclament une forme plus solennelle voudront bien remarquer l'exactitude scrupuleuse, la profonde connaissance des auteurs, l'inquiétude de délicatesse avec lesquelles ont été présentées ces analyses et choisies ces citations. Ceux de ces auteurs dont les œuvres nous étaient connues et dont nous avions étudié le texte avec le plus de soin et de labeur, nous ont paru revivre tout entiers dans les pages de M. Loudun, et il faut assurément une bien rare puissance d'assimilation chez le critique pour qu'il trouve ainsi le moyen de parler tour à tour son langage à chacun de ces adversaires. Cette circonstance donnera plus de prix encore, s'il est possible, à cette remarquable critique. La prose de M. Loudun vous familiarise non seulement avec les idées des différents auteurs, mais avec la tournure de leur esprit et la forme particulière de leur style.

V

Le livre de M. l'abbé Élie Méric, professeur de théologie morale à la Sorbonne, est curieux et utile à comparer avec le livre de M. Loudun, dont nous venons de parler; il a pour titre : *les Erreurs sociales du temps présent.* J'ai rarement vu un ouvrage plus magistral et traitant plus à fond des choses. Ce ne sont pas seulement les jugements d'un prêtre, armé de l'autorité chrétienne, dominant et condamnant de cette hauteur les erreurs de ce monde; ce sont les argumentations d'un philosophe moderne, parfaitement renseigné sur les dernières doctrines, et plus au courant peut-être que ses adversaires des fausses théories qu'il attaque et qu'il renverse.

M. l'abbé Méric a mis dans son livre, avec toutes les qualités de son rare esprit, les habitudes de clarté supérieure dont il fait preuve chaque jour dans sa chaire. Il n'est pas possible de mieux diviser un sujet, de donner à chaque chapitre une unité plus réelle et plus distincte, sans le séparer de l'ensemble. On reconnaît le penseur qui sait dominer sa matière et répartir avec habileté, sur des points heureusement choisis, les efforts successifs de la pensée qu'il demande à ses lecteurs. Grâce à cet art suprême de la composition, nous passons sans difficulté d'un sujet à un autre, éprouvant, toutes les fois que nous quittons un chapitre pour aborder le suivant, cette satisfaction intime d'avoir vraiment appris quelque chose de définitif et de démontré. On ressent ainsi le désir de ce qui va suivre, et l'on se dit d'avance que son attente ne sera pas déçue.

L'auteur a lui-même fait connaître son dessein.

« Je n'écris pas, dit-il, un livre de combat ; j'essaie de discuter sans passion, sans amertume ; et, en discutant avec une attention toujours impartiale les difficultés de mes adversaires, les erreurs sociales du temps présent, je voudrais faire cesser des malentendus, des préjugés, dégager la vérité voilée par la poussière et la fumée du combat, établir enfin la nécessité absolue de la croyance à l'immortalité de l'âme et à l'existence de Dieu, pour sauver la sociéte en péril et former des hommes qui servent utilement leur pays, parce qu'ils ont appris à l'aimer jusqu'au sacrifice généreux d'une vie qui est, dans leur foi et dans leur espérance, une prépation à une vie meilleure et sans défaillances. »

VI

Je tiens, avant d'abandonner ce volume, à faire encore une remarque.

Beaucoup de personnes sérieuses se trouvent arrêtées dans leur bonne volonté par l'aspect imposant d'un livre de quatre cents pages. Elles sont portées à s'imaginer qu'il faut en avoir achevé la lecture complète pour en tirer un véritable profit. Il en est ainsi sans doute pour un ouvrage d'imagination dont il est nécessaire de saisir l'effet d'ensemble, mais non pas dans une œuvre de science où chaque partie a sa valeur propre. Il n'est pas nécessaire, pour

un homme instruit et habitué à la réflexion, de traverser rigoureusement tout ce qui le précède pour aborder un de ces chapitres : chacun d'eux forme un véritable tout et se suffit à lui-même. On peut en faire l'essai, en prenant, par exemple, les chapitres intitulés : *Le Divorce. — L'Education et l'idée de Dieu. — Le Christianisme et le travail. — Le Problème social et la Corporation.* Je m'arrête, car je vois bien que, sous prétexte d'indications, je finirais par citer les uns après les autres les titres des dix chapitres qui partagent le volume. Le lecteur fera bien d'y revenir à plusieurs fois : la pensée de l'auteur est, en effet, assez claire pour qu'on la saisisse du premier coup ; mais en même temps elle est assez profonde pour qu'on y découvre, en y insistant, des aspects inaperçus et une portée nouvelle. Les gens du monde ne trouveront rien de plus substantiel pour se renseigner et de plus lumineux pour se satisfaire, et les penseurs reconnaîtront que rien ne manque à la rigueur de ces raisonnements et aux informations de cette science.

VII

Je trouve encore à la librairie Palmé un livre singulièrement original, et que ses futurs lecteurs me sauront gré de leur avoir fait connaître. Il est intitulé : *Vingt-cinq ans de Sorbonne et de Collège de France* (1860 à 1884), par le docteur A. Lebleu.

C'est de ce livre assurément qu'on pourrait dire, comme Montaigne l'a écrit de lui-même : « Cecy est un livre de bonne foi. »

Un homme d'une haute culture intellectuelle, jouissant d'un loisir qu'il utilise dans la possession de lui-même, a eu l'heureuse pensée d'assister à un certain nombre des cours qui se font journellement à la Sorbonne. Il n'était pas sans doute à l'âge où l'on peut entreprendre, à la façon d'un écolier, l'étude d'une science nouvelle ; aussi n'y a-t-il point songé. Il s'est contenté, si je puis le dire ainsi, d'un dilettantisme littéraire, Il a cherché une des plus hautes jouissances de l'esprit ; et aussi, comme il le dit lui-même avec une gracieuse et sincère modestie, l'achèvement de ses propres connaissances.

Il est bien facile de se moquer des cours publics et de prétendre qu'on y assiste plutôt pour se distraire et se divertir que pour en profiter. Il y a en effet bien des personnes qui, dans leur indolence, ne suivent que de loin la parole humaine : il en est que les plus

beaux discours endorment; et ceux-là, on le comprend du reste, constituent un médiocre auditoire aux Facultés. En revanche, un homme de goût ne sortira jamais de telles leçons sans en emporter quelque profit.

Il faut louer M. le docteur Lebleu d'avoir renoncé à toute prétention dogmatique et scientifique en publiant son livre. Assurément l'occasion était belle de présenter quelques théories, de s'élever à des jugements d'ensemble, soit sur les hommes, soit sur les doctrines. L'auteur de *Vingt-cinq ans au Collège de France et à la Sorbonne* s'impose, avant tout, la loi suprême de ne point dépasser ses souvenirs et de ne point agrandir ses impressions. On ne trouvera pas dans tout son ouvrage un seul mot qui ait été écrit pour l'effet. M. Lebleu parle de ce qu'il a entendu, de ce qu'il a gardé dans chaque leçon. Il s'attache à nous donner une idée vraie du professeur, de sa parole, de sa manière. Ce sentiment de la présence réelle constitue un grand charme pour le lecteur.

Il n'est peut-être pas défendu au critique dont le devoir a été de pratiquer ces mêmes hommes et d'entendre ces mêmes enseignements, il ne lui est peut-être pas défendu d'apporter ici son témoignage personnel. On peut s'abandonner en toute sécurité aux impressions de M. le docteur Lebleu : il est impossible de trouver un rapporteur plus éclairé, plus consciencieux, plus sincère. Déjà beaucoup de ceux que M. le docteur Lebleu se plaisait à écouter ne peuvent plus être entendus. Quelques-uns sont morts; d'autres ont pris une retraite bien méritée : quelques-uns encore, particulièrement à la Faculté de théologie, sont arrivés aux plus hautes dignités de l'Église. On aime à faire connaissance avec ces esprits vraiment supérieurs; et il est bien certain, quelque témoignage que le reste de leur vie ait pu porter sur eux-mêmes, que leurs cours et leurs leçons ont toujours été la plus vraie et la plus haute manifestation de leur pensée.

On trouvera, à la fin de l'ouvrage, une table singulièrement commode pour l'usage du livre. A côté du nom de chaque professeur, M. Lebleu a pris la peine d'indiquer, avec une exactitude et un soin particuliers, les sujets qu'il a entendu traiter dans les leçons auxquelles il était présent. Il est extrêmement commode de pouvoir ainsi se renseigner sur telle ou telle partie de la philosophie, de la littérature ou de l'histoire, et le lecteur reconnaît à cette honnête précaution de restreindre et de limiter ses analyses, la valeur et la

sincérité du témoin qui se renferme si exactement dans le rôle de rapporteur. Cette variété des sujets, ce charme de la bonne foi, cette candeur, cette vérité, cette impartialité des souvenirs font de *Vingt-cinq ans à la Sorbonne et au Collège de France* un des ouvrages que liront le plus volontiers les personnes intelligentes, éloignées par la distance ou par leurs occupations des cours qu'elles auraient aimé à suivre.

VIII

M. l'abbé Girodon publie un livre dont on est en droit d'attendre un grand bien. C'est un *Exposé de la Doctrine catholique*, renfermant, en trois parties, ce qu'on pourrait appeler les motifs, la matière et les conséquences de notre foi. Il expose tour à tour les raisons solides sur lesquelles se fonde l'autorité de l'Église, les vérités que nous devons croire, soit relativement à Dieu et à ses œuvres, soit par rapport à l'Incarnation et à ses conséquences; enfin, les devoirs que nous avons à pratiquer pour remplir nos obligations tant générales que particulières.

Le P. Lacordaire écrivait, le 21 décembre 1836, à Mme Swetchine ces paroles significatives : « Nous manquons d'un ouvrage qui expose toute la suite de la doctrine catholique d'une manière conforme aux pensées de ce temps. » La remarque n'a pas cessé d'être vraie; et je ne pense pas que, depuis ce temps-là, le livre souhaité par le P. Lacordaire nous ait encore été donné.

M. l'abbé Girodon fait, dans son *Avant-propos*, une remarque bien profonde. « Dans sa *Somme théologique*, destinée aux étudiants déjà catholiques, saint Thomas d'Aquin donne des objections et des réponses; au contraire, dans la *Somme contre les Gentils*, écrite pour ceux qui n'ont pas la foi, il se tait sur les difficultés. Non qu'il les ignore, toute la composition de son livre montre qu'il en est sans cesse préoccupé : mais il compte sur la simple exposition de la vérité pour ramener les esprits, plus que sur la réfutation des erreurs. »

Cette remarque devient pour M. l'abbé Girodon la pensée fondamentale de tout son travail. Lui-même l'expose avec une netteté et une force remarquables :

« Mon intention est de faire un exposé, aussi complet et aussi méthodique que possible, de la doctrine catholique. J'ai toujours

été frappé de l'inutilité des réfutations et des controverses. Chose singulière, elles profitent surtout aux chrétiens déjà convaincus ; les autres les lisent peu, et quand ils les lisent, ils n'y trouvent que la solution de quelques difficultés de détail. Du reste, ils se retranchent aussitôt derrière mille objections nouvelles pour ne pas se rendre à la foi. La vraie manière de gagner les intelligences et les cœurs, c'est de montrer la vérité, de l'exposer simplement, telle qu'elle est. L'homme, en dépit de tout, est fait pour elle : il la sent, il la connaît : en sorte que, par son divin attrait, elle persuadera les esprits de bonne foi, et elle imposera, du moins, le respect à ceux qui ont la malheureuse résolution de la rejeter. »

On peut dire que M. l'abbé Girodon a pleinement atteint son but. L'impression que laisse son livre est une impression de lumière et de sécurité. Il dit, avec un tact parfait, sur chaque chose, précisément ce qu'un esprit ferme et mesuré peut désirer savoir. Il le dit sans aucune affectation de recherche ou de pédantisme théologique, de façon à procurer aux intelligences la science qui suffit et qui satisfait.

Le livre de M. l'abbé Girodon a donné lieu à quelques observations échangées entre l'auteur et ses critiques. Ce qui ressort de cette polémique courtoise, c'est la droite intention de l'auteur, le service qu'il a rendu aux hommes du monde, le secours qu'il leur a apporté. Lui est-il, en effet, arrivé, pour atteindre plus sûrement un but aussi louable, de se laisser aller sur quelques points particuliers à une tendance qu'une critique plus susceptible et plus inquiète pourrait trouver moins prudente? Il faut avouer que ces réserves ne sont pas faites pour alarmer. M. l'abbé Girodon s'en est expliqué lui-même avec beaucoup de modération et de mesure. S'il y avait un mot à changer, une tournure à adoucir, un jugement à restreindre, je suis persuadé que ce bel ouvrage aura assez d'éditions pour se prêter sans peine à cet achèvement.

IX

Voici un livre que je regrette de voir publier sous le voile de l'anonyme. Il est intitulé : *Études sur les forces morales de la société contemporaine, la Religion et l'Église*, par Louis de Besson. Pourquoi M. le comte de Bourbon-Busset a-t-il hésité à signer de son nom une œuvre de cette importance? Je comprends, lorsqu'il

s'agit d'une littérature plus légère, plus frivole, plus mondaine, qu'on suive le conseil de Molière :

Dérobez au public ces occupations.

Je comprends qu'on ne veuille point quitter le *renom d'honnête homme* pour se faire écrivain de profession ; mais entreprendre de pareils travaux, c'est servir son pays aussi bien que par l'épée ; et ce ne serait pas ici le cas de répéter le mot de Georges de Scudéri : « Je ne porte de plume qu'à mon chapeau. »

Le style, à défaut du nom, ne laisse pas de trahir l'homme du monde, et c'est assurément le plus grand éloge qu'on en puisse faire. Il est trop vrai que, de notre temps, l'art d'écrire est devenu, non pas seulement une profession, mais un métier. Il y a alors, si l'on ose le dire ainsi, un certain tour de main qui rappelle en littérature les habitudes de l'artisan. Le style perd beaucoup de son caractère personnel et prime-sautier. Le suprême de l'art n'est-il pas d'écrire comme l'on parle? non pas sans doute avec les termes mêmes que l'on emploie dans la conversation, mais avec la même aisance, la même liberté, la même disposition de soi-même. Les entretiens de la bonne compagnie sont toujours remarquables par leur discrétion et leur sobriété, sobriété et discrétion qui impliquent un choix et un discernement perpétuels parmi les pensées et les paroles. Voilà pourquoi l'écrivain homme du monde a le tour si aisé, l'esprit si vif, l'expression si juste, si forte, si délicate ; et je ne retire rien de ces éloges à l'auteur qui signe Louis de Besson.

X

L'auteur expose lui-même son dessein.

« L'homme ne vit pas seulement de pain : cela est vrai des nations comme des individus. Un peuple à qui rien ne manquerait de ce qui est nécessaire à la vie matérielle, traînerait néanmoins une existence misérable et languissante si, pour lui, les sources où la vie morale s'alimente étaient épuisées. Ce n'est pas assez, en effet, pour la prospérité d'un pays, que ses greniers et ses entrepôts soient remplis, que les armes abondent dans ses arsenaux et que ses casernes regorgent de soldats. Il ne suffit même pas qu'il ait avec cela une administration savante, une police exacte, un gouvernement, des tribunaux et des assemblées. Il faut encore que ses

soldats, ses magistrats, ses législateurs, ses gouvernants, soient animés du zèle du bien public; et, pour cela, il est nécessaire que leur esprit soit fortifié par la connaissance de la vérité, et que leur volonté soit soutenue dans ses défaillances et protégée contre ses passions par la crainte de Dieu, par l'amour de la patrie et par le respect du foyer. Et voilà pourquoi ceux qui essayent d'évaluer les forces vives d'une nation ne se bornent pas à rechercher quelle est sa puissance militaire, économique ou politique, mais examinent avec un soin encore plus attentif quelle est sa foi, sa culture et sa vertu. La religion qui élève l'âme au-dessus des intérêts égoïstes, la science qui élargit et affermit l'intelligence, la famille qui, par la pratique du commandement et de l'obéissance, par l'habitude du dévouement réciproque et de l'amour mutuel, façonne les cœurs et les prépare aux vertus sociales, sont donc les véritables forces morales des nations.

« C'est de ces forces morales que j'ai l'intention d'étudier la nature propre et les formes générales, et aussi le mode d'existence, les moyens et les difficultés d'action dans la France contemporaine. Le premier volume, le seul qui soit en état d'être publié actuellement, traitera de la religion et de l'Église; le second, de la science et de l'école; le troisième, de la famille et du foyer.

XI

Encore bien que l'auteur annonce de nouveaux volumes pour faire suite à celui qu'il nous donne présentement, cette première partie de son œuvre forme un tout et n'a rien à attendre de ce qui pourra la suivre.

Le volume se divise en trois parties sensiblement égales, où il est traité, d'abord de la religion considérée comme force morale, puis de l'Église considérée également comme force morale, et enfin des rapports de l'Église avec l'État et la société moderne.

Il ne faut pas que le lecteur se laisse intimider par l'immensité de ces problèmes. L'auteur sait les réduire à de justes proportions et n'en aborder qne le côté essentiel. Il a, plus que personne, le juste sentiment de la faiblesse de l'attention moderne, et il n'est pas homme à la surmener. « Plus d'une fois, dit-il, j'ai résumé dans une page la substance d'un long chapitre, et il n'y a guère de chapitre qui n'eût pu fournir aisément matière à un volume.

Je ne m'excuse pas de cette brièveté, car je ne suis que trop persuadé que le lecteur ne m'en fera pas de reproche. Et d'ailleurs, la vie moderne, même chez les oisifs, est si affairée, que le temps manque à la plupart pour les pensées graves et les lectures sérieuses. Ceux qui en ont le loisir n'en ont pas toujours le goût, et ceux qui en ont à la fois le goût et le loisir aiment, en général, que l'auteur laisse à leur pensée le soin de développer et d'achever sa pensée, et lui savent plus de gré de ce qu'ils devinent en le lisant, que de ce qu'ils apprennent. Aussi les livres dont on peut dire qu'ils épuisent leur matière, valent-ils plus souvent à l'écrivain l'estime qu'ils ne lui gagnent la faveur du public. »

Il n'est pas possible de rien dire de meilleur et de plus vrai sur cet excellent ouvrage. Il est au point exact qui répond aux besoins, aux désirs, aux facultés d'un homme du monde soucieux et capable de s'instruire. Il lui parle son langage avec beaucoup de mesure, mais aussi avec beaucoup d'autorité. Quiconque aura ouvert ce volume ira assurément jusqu'au bout; il y trouvera une lecture à la fois accessible et fortifiante. Il nous faudrait, à l'heure actuelle, beaucoup de livres écrits dans cette note et avec ce talent sincère et convaincu.

XII

M. Francisque Bouillier, membre de l'Institut, ancien inspecteur général de l'Université, professeur honoraire de Faculté, donne au public un petit volume qu'il a modestement intitulé : *Études familières de psychologie et de morale.* Il y a là cinq petites dissertations qui n'ont aucunement la prétention de se suivre et de former un tout. « Il me suffit, dit l'auteur, que chacune, prise à part, ne soit pas dépourvue d'intérêt, et appelle ou rappelle l'attention sur des questions qui méritent de ne pas être tout à fait oubliées. Un peu de psychologie et de morale, sur un ton plutôt familier que scientifique, voilà ce qu'offrent de commun les fragments dont ce volume se compose.

« J'appréhende que des censeurs sévères n'y reprennent une certaine légèreté dans le fond et dans la forme. »

Il ne faudrait pas que le lecteur se laissât prendre à cette modestie de bon goût. Nous avons en effet sous les yeux un livre digne d'une sérieuse attention, tant par ses qualités littéraires

que par ses qualités philosophiques. L'agrément de la forme n'y porte aucun préjudice à la solidité du fond. On y retrouve partout le psychologue habitué aux analyses profondes et délicates, l'homme du monde dont la science discrète se laisse entrevoir sans s'imposer; pour tout dire, en un mot, au lieu d'expliquer l'homme comme on le fait aujourd'hui par les animaux et par les insectes, M. Bouillier va tout droit au fond de notre cœur, dont il a depuis longtemps pratiqué les détours et dont, mieux que personne, il est capable de surprendre les secrets.

XIII

Les cinq dissertations réunies dans ce volume sont les suivantes :

Y a-t-il une responsabilité morale dans le rêve ? Il faut signaler particulièrement le troisième et dernier paragraphe de cette dissertation, lequel a pour titre : *Examen de conscience nocturne.* Ces pages portent au plus haut degré l'empreinte piquante de ce qu'on pourrait appeler *l'humeur française*, cette sorte de gaieté contenue qui est, avant tout, une jouissance de l'esprit.

Nous en dirons autant de la dissertation placée à la fin du volume, et qui est intitulée : *Du temps dans le langage ordinaire.* « On me pardonnera, dit M. Bouillier, d'avoir un peu plaisanté sur le temps, tel qu'il a cours dans la langue ordinaire, sur les divers rôles qu'on lui fait jouer, sur la multitude des torts imaginaires qu'on lui impute. »

Il est difficile, en effet, de présenter d'une façon plus piquante des remarques plus neuves.

La dissertation numéro 4 : *les Compensations dans la vie humaine*, n'est pas moins qu'un véritable petit traité de philosophie morale et historique. Si quelque lecteur un peu naïf avait pu se laisser prendre à la légèreté plus apparente que réelle de certaines pages, il ne pourrait plus ici méconnaître le professeur, l'érudit, le membre de l'Institut, l'auteur de l'*Histoire de la Philosophie Cartésienne*. Il faut, en effet, une bien complète connaissance des systèmes et des sources pour faire tenir en si peu de mots le résumé exact de tant d'opinions, une grande vigueur d'esprit et une grande habitude d'écrivain pour discuter dans des limites aussi étroites des questions métaphysiques de cette importance. Peut-

être même en résulte-t-il parfois quelque obscurité. M. Bouillier n'a assurément pas eu l'intention de rien dire qui pût compromettre ou infirmer les récits de l'Écriture sainte, et cependant on pourrait s'autoriser de quelques-unes de ses affirmations trop générales ou trop absolues à l'égard des rêves. Je voudrais également insister sur les réserves qu'il fait lui-même lorsqu'il s'agit du sentiment que le suicide laisse dans les âmes. Il est bien vrai qu'en plus d'une occasion, cet acte de haute trahison de l'homme envers Dieu provoque chez certaines personnes un sentiment voisin de l'admiration. Cette perversion du sens moral dans notre cœur tient-elle bien au sentiment du courage qui nous paraît nécessaire pour briser les liens de notre vie terrestre? Ne serait-ce pas, au contraire, une sorte de vertige malsain, communiqué à notre âme par la vue de cette révolte suprême?

Cette remarque s'applique à la dissertation intitulée : *Sentiments des vivants à l'égard des morts*, et spécialement à la première partie, qui traite *des sentiments des vivants à l'égard de la mort bravée ou volontaire*. La seconde partie, qui traite *des sentiments des vivants à l'égard des morts naturelles*, est un véritable chef-d'œuvre de verve et de bon sens. Il est impossible de serrer de plus près cet égoïsme qui nous fait partout chercher des raisons pour expliquer la mort d'autrui autrement que par le cours naturel des choses. Comme le dit si bien l'auteur. « Ne connaissons-nous pas assez la fragilité de notre nature et le sort commun qui nous attend pour nous préserver, à la nouvelle de la mort des autres, de cette stupeur qui va jusqu'à la niaiserie? Quoi aussi de plus ridicule que ces querelles faites aux morts et aux malades, comme si nul ne mourait jamais que par sa faute, et comme s'il dépendait de nous d'être immortels?

« Soyons plus indulgents pour ceux de tout âge que nous voyons mourir autour de nous, sans l'avoir assurément désiré ou voulu, quand bien même leur mal serait la suite de quelque imprudence, quand ils auraient par mégarde contrevenu à quelque règle d'hygiène vulgaire, quand même ils auraient eu le tort de boire froid ayant chaud, ou de ne pas prendre leur pardessus sur le bras le soir en sortant. Si réellement ils ont commis une si grande faute, ils l'ont, hélas! bien chèrement expiée. Savons-nous donc si un jour, nous-mêmes, nous n'aurons pas besoin de quelque indulgence de la part des survivants qui nous soumettront infailliblement à la même

enquête? Quelque soin que nous ayons de notre personne, quelque attentif que nous ayons été à éviter les courants d'air, sommes-nous assurés de n'avoir pas, nous aussi, quelques amis qui trouveront moyen de nous prendre en faute, quand notre tour sera venu d'être malades, mourants ou morts? »

XIV

Nous aurons achevé l'analyse des *Etudes familières de psychologie et de morale*, en disant un mot de l'opuscule placé le troisième dans le volume et intitulé : *Des effets de la distance sur la sympathie*. Ce sont là, à notre gré, les pages les plus intéressantes et les plus curieuses de tout le volume. Il est malheureusement bien certain qu'en raison de la faiblesse de notre nature, nous sommes infiniment moins sensibles aux malheurs d'autrui, lorsque le temps en recule le souvenir ou que la distance en éloigne la vue.

Mme de Caylus raconte qu'un jour, à Saint-Germain, le carrosse de Mme de Montespan ayant passé sur le corps d'un pauvre homme, « les autres dames qui étaient avec elle en furent effrayées et saisies, comme on l'est en pareille occasion; la seule Mme de Montespan ne s'en émut pas, et elle reprocha même à ces dames leur faiblesse. « Si « c'était un effet de la bonté de votre cœur et d'une véritable com- « passion, vous auriez, dit-elle, le même sentiment, en apprenant « que cette aventure est arrivée au loin, comme près de vous. »

Sans vouloir entrer dans la discussion de cette anecdote, il est bien certain que la bienfaisance purement humaine n'a pas laissé de gagner beaucoup à la fréquence, à la facilité, à la rapidité des communications. De là cette habitude de plus en plus répandue de provoquer des souscriptions publiques, d'organiser des fêtes de charité et de donner des représentations théâtrales. Nous nous croyons ici plus de mérite et d'initiative que nous n'en avons réellement. Les représentations au bénéfice des malheureux, des inondés, des incendiés, que sais-je? ne datent point de notre temps. L'exemple en a été offert pour la première fois en 1777. Le fameux Nicolet, qui donnait alors ses représentations sur le boulevard du Crime, et ses confrères du même boulevard, parmi lesquels le célèbre Audinot, sacrifièrent chacun une soirée de recettes pour venir en aide aux pauvres marchands et bateleurs dont les baraques avaient été incendiées sur la place Vendôme. C'était sur ce terrain

à peu près vague et désert que se tenait chaque année la foire de Saint-Ovide, laquelle faisait courir tout Paris, comme aujourd'hui la fête foraine de Neuilly.

La haute et ferme raison de M. Bouillier ne saurait, comme on le pense bien, approuver ces divertissements, souvent peu séants, que les gens riches se donnent si souvent à eux-mêmes sous le spécieux prétexte de venir en aide aux malheureux. N'y a-t-il pas quelque chose de scandaleux, en effet, à voir des centaines de mille francs absorbés, pour ne laisser en fin de compte qu'une obole entre les mains de ceux à qui l'on promettait cette aumône? Si l'on veut bien songer aux sacrifices faits en pareil cas par les marchands et aux fournitures offertes à titre gracieux, on reconnaîtra bien vite que, dans un trop grand nombre d'occasions, c'est au profit des personnes riches et de loisir que la fête se donne véritablement. Ici M. Bouillier se rencontre avec Son Em. Mgr le cardinal Guibert, archevêque de Paris. Personne n'ignore quel émoi ont jeté dans un certain monde les passages des mandements et des lettres où le vénéré Prélat, avec l'autorité qui lui est propre, rappelle à l'observation de l'Évangile ces chrétiens frivoles auxquels tout devient prétexte pour s'amuser. C'est ainsi que la philosophie spiritualiste et la religion s'accordent pour raffermir l'homme dans le bien.

XV

J'ai gardé pour la fin l'ouvrage du R. P. Félix : *le Charlatanisme social.*

C'est là un livre comme il ne s'en fait plus guère, un livre *éloquent.*

La plupart des auteurs de notre temps se sont laissé gagner, sinon par l'esprit d'indifférence et de scepticisme, à tout le moins par une sorte de froideur ou de tiédeur dont leur style porte l'empreinte visible. Peut-être se donnent-ils à eux-mêmes, pour se justifier à leurs propres yeux de cette infériorité, le prétexte de garder des allures plus scientifiques et plus désintéressées. Rien de plus faux, en réalité, qu'un tel raisonnement. A quoi bon déguiser cette noble ardeur avec laquelle nous recherchons la vérité, l'enthousiasme dans lequel elle nous jette, l'apostolat qu'elle nous inspire? A quoi bon feindre je ne sais quelle rigidité mathématique, lorsqu'il est de l'essence même des vérités morales de ne point nous laisser indifférents et de

nous communiquer leur chaleur en même temps que leur lumière?

Faut-il le dire, bien bas? Je soupçonne beaucoup de nos écrivains contemporains d'avoir eu, par devers eux, de beaucoup trop bonnes raisons pour ne point se lancer dans l'éloquence. Ne rappelleraient-ils pas un peu le fameux échevin qui n'avait pas tiré le canon à l'arrivée du roi, pour plusieurs raisons, dont la première était qu'il n'en n'avait point.

L'éloquence est une partie intégrante et dominante du style. L'écrivain qui traduit sa pensée par une formule adéquate peut bien donner ainsi l'équivalent logique d'une idée abstraite, mais il ne transporte pas son âme sur le papier ; il ne nous associe ni à l'effort de découvrir ni au triomphe de connaître.

XVI

Le livre du R. P. Félix, comme tous les discours et les ouvrages qui nous viennent de lui, est particulièrement fait pour répondre aux besoins et aux souffrances du temps présent. L'Apologétique chrétienne s'y présente sous un aspect nouveau, en face d'attaques nouvelles et inouïes.

Jusqu'ici l'incrédulité avait nié le Christianisme et ses bienfaits : elle avait accumulé contre lui les objections et les reproches : elle s'était surtout attachée à le nier, à le compromettre, à le détruire. Elle pensait qu'en le laissant intact, le monde ne pourrait en méconnaître la divinité et en répudier les bienfaits.

C'est seulement depuis la seconde moitié de ce siècle que la libre pensée s'est enhardie. Elle a pris une nouvelle attitude de combat. Ses prétentions et son audace ne connaissent plus de bornes.

Elle professe aujourd'hui cette thèse hardie que le Christianisme, avec ses dogmes, sa tradition, sa hiérarchie, peut être regardé comme inefficace et comme non avenu. La société, d'après ces étranges historiens et ces étranges philosophes, en serait encore au point de vue des vérités morales, où elle en était avant la venue de Jésus-Christ. L'homme, suivant eux, en est encore à chercher dans sa seule raison l'explication des choses : c'est à lui qu'il appartient de trouver dans sa propre pensée l'ordre et le remède de l'univers.

Les libres penseurs ne paraissent avoir que l'embarras du choix entre leurs différents moyens de sauver le monde. Ne suffirait-il pas de développer la richesse pour rendre chacun content et satisfait?

comme si la richesse ne renfermait pas en elle la satiété qui en épuise la jouissance et en surexcite les convoitises! La science n'a-t-elle pas la prétention de dire le dernier mot des choses? comme si elle n'était pas toujours courte par quelque endroit et incapable de transporter ses explications de l'ordre physique à l'ordre moral! Les philosophes de nos jours, malgré la diversité des solutions qu'ils imaginent, ne se rallient-ils pas à la prétention commune qu'ils professent, de suffire à tous les besoins de la société? comme si la philosophie, même la plus élevée, pouvait suffire à garantir les vertus dont tout peuple a besoin! L'économie politique ne se regarde-t-elle pas comme la suprême régulatrice des nations? comme si la production de la richesse suffisait pour en apprendre aux hommes l'emploi et au besoin le sacrifice! Le socialisme ne met-il pas en avant la prétention de remplacer la charité par la justice et de substituer la raison qui calcule à l'amour qui se dévoue? comme si cette doctrine n'entraînait pas, par une conséquence inattendue, l'anéantissement de la justice elle-même!

XVII

On voit, par ce rapide aperçu, avec quelle intrépidité le R. P. Félix s'en prend à tous les empiriques de l'heure présente; et il suffit de lire son ouvrage, pour se convaincre de la supériorité avec laquelle il les confond. Un seul point de vue est par lui réservé, c'est le *Socialisme d'État* : « Ce socialisme d'État, ou l'État entreprenant de résoudre seul la question sociale, est, de tous les charlatanismes que nous avons signalés, le pire et le plus redoutable de tous; au lieu de pouvoir nous guérir de la lèpre qui nous dévore, il nous menace lui-même d'un mal irrémédiable; parce que, contre l'État, maître absolu de tout, nous n'aurions plus la puissance de nous défendre, et peut-être plus même la puissance de protester : contre un État armé de toutes les grandes forces de la nation, que pourraient, en effet, les tentatives de défense et les protestations du droit? »

Le nouveau volume que le R. P. Félix nous promet sur ce sujet si actuel ne sera pas moins intéressant que *le Charlatanisme social.*

Il n'est pas besoin de dire que toute cette polémique, destructive de tant de chimères, n'a point les allures tristes et décourageantes

de ces polémiques qui n'aboutissent point à une construction. Derrière ces obstacles factices, accumulés par des mains impies, derrière les haillons suspendus par ces doctrines présomptueuses, le Christianisme est là debout, dans toute sa grandeur et toute sa majesté : il ne cesse pas de répandre ses lumières et ses bienfaits; et partout où défaillent l'intelligence et la sagesse humaine, il apporte le secours divin qui ne trompe pas.

Il faut recommander ce livre à beaucoup d'hommes de notre temps qui, pour ne pas les bien connaître, croient trop complaisamment aux prétentions des savants, des philosophes, des économistes contemporains. Mieux informés, ils apprendront ici ce que peut et ce que ne peut pas la raison humaine. Les esprits droits passeront sans coup férir du côté de la vérité, et travailleront avec nous pour rendre au peuple la religion qu'on veut lui prendre en même temps que son bonheur.

XVIII

On me permettra de terminer cette revue par une pensée mélancolique dont je ne saurais me défendre.

Je me demande combien de personnes, parmi les hommes de loisir, prendront la peine de lire et de s'assimiler quelqu'un de ces excellents volumes.

Il n'est pas de jour où nous n'entendions discuter les questions économiques, religieuses, philosophiques, sociales, que les auteurs analysés plus haut présentent avec tant de science et d'autorité. Qui donc aujourd'hui se met en peine d'égaler par la puissance de ses preuves la véhémence de ses convictions? Fait-on même le nécessaire pour avoir par devers soi une conviction raisonnée? Ceux qui ont quelque loisir et quelque fortune se disent-ils bien, comme ils devraient le faire, que la lecture est un devoir, qu'elle représente le côté supérieur de leur vie, leur plus sûr moyen d'action sur ceux qui les environnent, la part d'aumône qu'ils doivent à tous ceux qui n'ont pas le temps ni la préparation suffisante pour s'instruire et pour méditer.

Un compte rendu critique ne doit pas être une analyse qui nous dispense de connaître l'œuvre originale, mais un avertissement et une indication pour quiconque cherche à ne point lire au hasard.

Antonin Rondelet.

UN MARIAGE TÉLÉGRAPHIQUE [1]

XI

Richard avait plaidé sa cause bien éloquemmment, sans doute, puisque deux jours après il avait décidé sa mère à faire une visite à Mlle Leréal. Peut-être aussi Mme du Garnac avait-elle le secret désir de connaître Mirielle, qui avait pu inspirer à son fils un sentiment si passionné. Elle s'était donc rendue à ses instances, et, malgré les fatigues de la route, elle avait consenti à partir pour la petite ville de B.

Rien ne saurait peindre l'extase, la béatitude qui s'épanouit sur le visage de Mlle Francine, lorsque Richard lui dit :

— Mademoiselle, ma mère n'a pas voulu repartir pour Paris sans avoir l'honneur de faire votre connaissance, et sans vous remercier du charmant accueil que j'ai reçu chez vous !

Révérences, salutations, compliments furent prodigués de part et d'autre... Mais, ô déception amère! Le bureau ne fut pas trouvé assez digne pour recevoir une visite pareille, et Mlle Leréal introduisit ses hôtes dans une pièce voisine qui, grâce à deux fauteuils, quelques portraits de famille et un régiment de chaises alignées le long du mur, portait le titre pompeux de « salon de compagnie ».

Richard, désorienté, jeta à sa mère un coup d'œil désespéré, la suppliant ainsi de sauver la situation.

Mme du Garnac ne put s'empêcher de sourire; mais, avec son tact habituel, son habitude du monde, elle questionna avec beaucoup d'intérêt Mlle Francine, sur ses habitudes, ses distractions, sa société, et finit par témoigner le désir de connaître son aide, Mlle de Boisfleury.

(1) Voir la *Revue* du 15 février 1884.

La jeune fille fut donc appelée, dûment présentée, et tout d'abord, par ses manières simples et distinguées, sut gagner la sympathie de Mme du Garnac. Richard, qui observait sa mère, la regardait d'un air qui semblait dire : « Vous voyez bien que je ne vous ai pas trompée? »

Mlle Leréal, accablée, écrasée, par ce qu'elle appelait « tant d'honneur », ne savait comment faire pour bien recevoir ces augustes visiteurs. Tantôt elle poussait, bon gré, mal gré, un tabouret sous les pieds de Mme du Garnac, pour elle Mme Richard. Tantôt elle ouvrait la fenêtre pour donner de l'air, puis la refermait aussitôt dans la crainte de provoquer un refroidissement subit, qui aurait pu amener fluxion de poitrine, pleurésie et autres maladies mortelles..... Enfin, une idée lumineuse lui traversa l'esprit. Elle offrit des rafraîchissements...

Bouteilles, bocaux furent mis sens dessus dessous : elle ordonna de faire main basse sur tous les fruits du jardin, et chargea Mirielle de veiller à ce que l'on choisît les plus beaux.

Grâce à ce petit remue-ménage, et pendant que Mlle Francine, sur la pointe des pieds, faisait l'inspection de ses placards, Richard trouvait le moyen de se rapprocher de sa mère et de lui dire, de manière à n'être entendu que d'elle : « Oh! je vous en supplie, parlez-lui de mes projets... Ne repartez pas sans obtenir une bonne parole. »

Mme du Garnac hésitait encore, cependant elle réfléchissait... Tout, chez la jeune fille, l'enchantait : sa beauté, sa modestie, sa simplicité, son esprit... et elle comprenait sans peine le sentiment de son fils. « Sa position de fortune ne sera pas brillante s'il épouse Mlle de Boisfleury, se dit-elle, mais faut-il repousser le bonheur, parce qu'il se présente sans luxe et sans or?... Non! Puisque son cœur a bien choisi, je me rends... » Aussi lorsque le jeune homme, qui regardait sa mère avec des yeux suppliants, eut la possibilité de lui dire encore : « Mère, je vous en prie! » ce fut avec un sourire d'approbation qu'elle lui répondit : « Je te le promets. »

Mlle Francine, cependant, exhibait du plus haut rayon, un sirop de groseille fabriqué pour les grandes occasions et dont, seule, elle avait le secret.

— Mirielle, mon enfant, dit-elle, faites, je vous prie, les honneurs de ce sirop... Il est parfait, et je ne puis m'en servir en meilleure occasion.

La jeune fille remplissait avec grâce cette mission de confiance, lorsqu'on entendit frapper vigoureusement à la porte du bureau. Mlle de Boisfleury s'empressa d'aller répondre, se promettant d'expédier bien vite ce trouble-fête. Elle sortit donc du salon; mais, en traversant le corridor qui tenait lieu de salle d'attente, elle poussa un cri de joie, et tomba, sans connaissance, dans les bras du nouvel arrivant.

Les deux dames, absorbées par la conversation, n'entendirent rien; mais Richard, tout occupé de Mirielle, comprit qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire... Il trépignait sur sa chaise et allait perdre patience, lorsque la porte, s'ouvrant vivement, donna passage à un vieillard, encore vigoureux, malgré son grand âge, et qui semblait avoir retrouvé l'énergie de ses vingt ans pour transporter la jeune fille évanouie. Chacun s'empressa autour d'elle, et sans respect pour le fameux sirop, le vieux monsieur en envoya un verre entier sur le beau visage de Mirielle.

Ce traitement énergique produisit son effet... Bientôt elle ouvrit les yeux et des couleurs reparurent sur ses joues pâlies... Mais, avant qu'elle pût parler, l'étranger s'empressa de satisfaire la curiosité légitime des spectateurs de cette scène imprévue :

— Mille pardons, Mesdames. Je vous fais bien mes excuses de pénétrer chez vous d'une pareille façon... Mais puisque cette chère enfant ne peut pas me présenter, je vais me présenter moi-même :

« Le capitaine du Garnac, receveur des postes et télégraphes, à T. », dit-il en s'inclinant militairement.

Richard, stupéfait, regarda sa mère d'un air significatif qui voulait dire : ce doit être lui! Puis, passablement embarrassé, il se mit à tirer avec acharnement sa fine moustache.

Mirielle, revenue tout à fait à elle-même, dit enfin :

— C'est vous! C'est bien vous! Cher Monsieur du Garnac! Que je suis donc heureuse!...

— Ah oui! Une singulière manière d'être heureuse, ma foi! Voyez-vous ça? Un bonheur qui vous tourne sens dessus dessous, qu'on croirait qu'on va mourir... Mais, ma chère demoiselle, moi aussi, je suis bien content de vous retrouver et je n'ai pas envie de m'évanouir, croyez-le bien!...

Mirielle sourit à cette boutade et s'adressant à Mlle Francine :

— M. du Garnac est pour moi plus qu'un ami, c'est un second père, je lui dois tant!

— Ta, ta, ta..., ma belle enfant, qu'allez-vous chanter là!... Laissez-moi plutôt exposer, tout de suite, à mademoiselle votre receveuse, ce que je suis venu faire.

Richard se sentait mal à l'aise : instinctivement il regardait du côté de la porte...

Mme du Garnac elle-même, qui se demandait comment tout cela se terminerait, crut que l'occasion était favorable, et sous prétexte de discrétion, elle se levait pour se retirer, lorsque l'intraitable capitaine s'écria aussitôt avec vivacité :

— Mais restez donc, Madame, je vous en prie : d'abord je serais vraiment désolé de vous déranger... Puis, ce n'est pas un secret que j'ai à confier... Je viens au contraire annoncer une bonne nouvelle pour Mlle Mirielle, et cela ne pourra que vous faire plaisir, car vous êtes sans doute une amie de la maison?...

C'en était trop pour Mlle Francine. Ce titre « d'amie » devenait pour elle un coup d'encensoir formidable; aussi s'empressa-t-elle de dire en se redressant avec orgueil :

« — Madame Richard... Monsieur Richard, son fils, substitut à Mende!... » Et elle se campa fièrement pour voir l'effet produit.

— A Mende? Bien flatté, Monsieur, de faire votre connaissance... Madame, je vous présente mes respects!.. A Mende? répétait-il. Mais c'est parfait, vous pourrez m'être très utile!... C'est que j'ai un compte à régler avec un petit monsieur de Mende, savez-vous? Restez donc, je vous en prie.

Le jeune homme devint blême et aurait voulu se trouver à cent pieds sous terre... Cependant, obligé de faire bonne contenance, il écouta :

— Mademoiselle Leréal, disait le brave officier, vous allez sans doute être bien en colère contre moi, car, ne vous en déplaise, je viens vous enlever Mlle Mirielle : Je ne suis ni son parent ni son tuteur, et pourtant, muni de la procuration de ce dernier, je viens chercher cette chère enfant et lui dire que, si elle n'a pas peur de vivre avec un vieux grognard, je serai bien heureux de la garder auprès de moi.

— Un mariage! se dit Richard à la torture, c'est affreux!... C'est infâme!... Pourvu qu'elle ne consente pas, au moins? Mais, je suis là!...

Quel ne fut pas son étonnement lorsque son homonyme continua en s'adressant toujours à Mlle Francine :

— Vous pourriez vous étonner de cette proposition, Mademoiselle, mais j'aurai l'honneur de vous dire que le brave commandant de Boisfleury était pour moi un ami, un bon camarade, quoiqu'il fût mon supérieur, puisque je ne suis que capitaine. Le même boulet qui m'a emporté la main, l'a tué lui, là-bas... Je l'ai vu tomber à mes côtés sans pouvoir lui porter secours!... Je lui ai entendu murmurer : « Ma fille!... Mirielle!... » Et il a rendu l'âme!... Tandis que moi, j'en suis quitte pour un membre de moins, quoique je n'eusse fait faute à personne!...

L'émotion gagnait les auditeurs... Une larme indiscrète perlait déjà à la paupière du vieillard... Il la fit disparaître d'un geste rapide et reprit avec sa vivacité habituelle :

— Comprenez-vous maintenant pourquoi, lorsque la Providence me l'a envoyée, cette chère enfant, je me suis dit : « Hector, mon ami, tu lui tiendras lieu de père, tu la défendras, tu la protégeras, et malheur, oui, malheur à qui oserait lui faire la moindre peine! » Mais que faire, morbleu, je vous le demande, lorsqu'on n'a pour toute fortune qu'un petit traitement?

Je dus donc la laisser partir lorsque l'administration vous la donna pour aide... Maintenant, ah! maintenant, c'est différent! Je suis riche! Oui, je suis très riche!... Une de mes parentes, Mlle Geneviève du Garnac, que je n'avais pas l'avantage de connaître, pourtant, a eu l'heureuse inspiration de mourir sans faire de testament et je me suis trouvé son plus proche parent, par conséquent son unique héritier!

— Oui, ma chère enfant, j'arrive de Paris avec un portefeuille de *deux cent mille* francs que nous mettrons dans votre corbeille de noces quand nous aurons trouvé, pour vous, un mari bien gentil.

Mirielle se jeta dans les bras qui lui étaient ouverts... Elle pleurait, riait, remerciait... tandis que le bon papa du Garnac disait de sa voix grondeuse :

— Allons, allons, petite fille, taisez-vous donc si vous êtes contente! Ou je vais me fâcher... Mille millions de bombes! Ne me remerciez pas tant! Je suis plus heureux que vous!...

Pour couper court à la reconnaissance de Mirielle, le bon capitaine se dégagea des caresses, de l'étreinte de la jeune fille et se tourna brusquement vers Richard :

— Maintenant, Monsieur, veuillez me dire, puisque vous habitez Mende, si vous connaissez un drôle qui s'appelle du Garnac, comme

moi, et qui, comme moi, est employé dans les postes et télégraphes?

A cette question si simple, le jeune homme passa en une seconde du blanc d'ivoire au rouge cramoisi, tout en faisant un signe de tête affirmatif.

— Figurez-vous, Monsieur, que lorsque ce garnement a été nommé, Mlle Mirielle a cru que c'était son vieux grognard et s'est hâtée de lui écrire!... Et le manant a eu l'audace, l'impudence de ne pas la dissuader, de lui répondre même! oui, de lui répondre vraiment, jusqu'à ce que le directeur se soit aperçu du manège et ait prévenu cette chère enfant. Morbleu! Monsieur le substitut, j'ai juré de lui demander raison de sa conduite, et demain, j'irai à Mende tout exprès pour cela... Il faudra qu'il vienne ici demander pardon à genoux ou qu'il fasse connaissance avec mon épée! Foi de du Garnac, il en sera ainsi... Mais qu'avez-vous donc, que vous êtes tout bouleversé? Est-ce que vous seriez malade?...

Richard avait envie de répondre : oui. Il sentait en effet bourdonner ses oreilles et tourner sa pauvre tête. Mais ce ne fut qu'un instant de faiblesse. Par un effort de volonté le jeune homme redevint maître de lui-même; il se redressa et répondit loyalement :

— Non, Monsieur, je ne suis point malade! Mais vous n'avez pas besoin d'aller à Mende demain... Le coupable, c'est moi!

— Vous? Monsieur le substitut?

— Non, non! ni substitut ni magistrat... (j'en demande pardon à Mlle Leréal), mais bien Richard du Garnac, employé du télégraphe!

Mirielle poussa un cri et cacha sa jolie figure dans ses mains en murmurant : « J'aurais dû m'en douter le jour de l'orage!... »

— Mademoiselle, lui dit le jeune homme d'un accent pénétré, pardonnez-moi, je vous en supplie!... Je suis navré de vous avoir fait de la peine... Je donnerais tout mon sang pour vous épargner la plus légère contrariété!... Ne me maudissez pas!... et croyez bien que lorsque je suis venu ici, c'était pour réparer autant que possible... Mais je comprends l'inconséquence de ma conduite... Monsieur du Garnac je suis à votre disposition...

— Un duel! s'écria Mirielle en s'élançant dans les bras du capitaine. N'allez pas vous battre au moins, je ne le veux pas, non, non... Ne lui faites pas de mal! Je lui pardonne! Entendez-vous, papa du Garnac?... Cher ami! si vous m'aimez! Au nom de mon père! ne me rendez pas malheureuse!...

— Oui, ma chère enfant, oui, disait le vieillard, calmez-vous!...

Ne sanglotez pas ainsi... Tout cela pourra s'arranger puisque vous le désirez!... Mais sapristi! Cette fois je n'y comprends plus rien... Il faut venir dans ce pays pour voir des histoires pareilles... A moins que je ne sois devenu tout à fait fou, dit-il en se frappant le front, j'éclaircirai la chose... Voyons, jeune homme, vous reconnaissez-vous coupable?

— Oui, Monsieur.

— En conseil de guerre alors! Nous allons juger ça militairement!

Et se retirant du côté des dames, il laissa Richard tout seul au milieu de l'appartement; puis il lui dit d'un ton solennel :

— Prévenu? vous êtes accusé d'avoir agi déloyalement : 1° en profitant d'une similitude de nom et de profession pour vous substituer au capitaine du Garnac, ici présent, et 2° d'avoir par là manqué aux égards, au respect que vous deviez à Mlle de Boisfleury, en vous jouant d'elle, en trompant sa bonne foi! Prévenu, présentez votre défense!...

— Permettez que je remplisse les fonctions d'avocat? dit alors Mme du Garnac, qui, dès le premier abord, avait saisi toute l'importance de la scène que nous venons de décrire...

Sur un signe affirmatif du capitaine qui prenait son rôle très au sérieux, elle vint se placer résolument à côté de son fils. . . .

. . . . . .

XII

Mme du Garnac parla longtemps et quel avocat qu'une mère! Tout en blâmant la conduite de son fils dans ce qu'elle avait eu de léger, d'inconséquent, elle sut si bien faire ressortir la droiture de ses intentions, le sentiment vrai et profond que lui avait inspiré la charmante Mirielle, que le vieux papa du Garnac lui-même, se sentit convaincu et vit sa colère s'évanouir... Mais il aurait fallu le voir lorsque la mère de Richard dit enfin en s'adressant à lui :

— Monsieur, nous sommes parents : c'est certain, puisque Mlle Geneviève du Garnac, dont vous avez hérité, était aussi notre cousine. Je prends donc la liberté de vous appeler « mon cousin » et de vous demander la main de Mlle de Boisfleury, votre fille adoptive, pour mon fils!...

Toutes les bombes passées, présentes et futures passèrent par la

bouche du vieux grognard. Rien ne prouve non plus qu'un juron plus énergique ne leur ait pas tenu compagnie... Il fallait bien s'attendre à ce premier coup de feu... Tout en mordant sa fière moustache, il grommelait :

— Morbleu, voilà du beau! Un drôle que je voulais pourfendre! Et qui est mon parent? Qui se trouve amoureux fou de Mirielle et qui me la demande en mariage? C'est trop fort! J'aimerais mieux être à l'assaut de la tour de Malakoff!... A-t-on jamais vu un pareil conseil de guerre? Mais, aussi, quand les femmes s'en mêlent!...

Et il arpentait le salon dans tous les sens, d'un pas cadencé, mesuré, d'une précision qui aurait fait honneur à une revue au Champ de Mars.

— Madame, dit-il pourtant très courtoisement, quand il se fut un peu calmé, je suis très honoré de vous nommer : ma cousine!... et ma foi! vous savez bien manier la parole... je vous en fais mon compliment!... Quant à la demande que vous me faites, je vous dirai que la réponse de cette chère enfant sera la mienne : mais... Ah oui, morbleu! il y a un mais!... Ce serait trop commode, sans cela! Mais, dis-je, que Monsieur votre fils viendra la chercher lui-même dans six mois! Pas avant! C'est bien le moins qu'il soit aux arrêts pendant ce temps...

Se tournant alors vers Richard, il lui dit :

— Vous l'entendez, jeune homme, dans six mois!... La punition est légère et le jugement sans appel.

— Je me soumets!... Mais au moins, Mademoiselle, me permettez-vous d'espérer?...

Et Richard s'avançant jusqu'à Mirielle, mit un genou en terre lui disant d'une voix émue, tremblante...

— Un mot! rien qu'un mot d'espoir!...

La modestie, le bonheur se disputant les joues de la jeune fille les transformèrent en vraies cerises... Troublée un instant, elle se remit bientôt; puis, simplement, dignement, elle tendit la main pour relever le jeune homme, et comme il pressait dans les siennes cette main mignonne et chérie, elle lui dit en souriant :

— Je vous attends dans six mois!...

— Merci! oh merci! furent les seuls mots qu'il put articuler.

— Bon! Voilà qui ne va pas trop mal!... se disait le capitaine : allons, mon vieux, tu n'auras retrouvé ta petite colombe que pour la laisser s'envoler de nouveau...

Mme du Garnac avait attiré Mirielle dans ses bras et lui murmurait de bien douces choses, sans doute, car la pauvre enfant en versait des larmes de joie. Elle avait tant souffert de se trouver seule, isolée, abandonnée pour ainsi dire, qu'elle jouissait avec ivresse de ces marques d'affection...

— Tout cela est très joli, Madame ma cousine, dit le papa du Garnac de son ton bourru, mais je vois que Mlle Mirielle va perdre ses beaux yeux à force de pleurer, tantôt de plaisir et tantôt de peine; puis encore de bonheur... Laissez donc cette chère petite, je vous prie, vous aurez bien le temps plus tard...

— Vous avez raison, mon cousin, toujours raison...

— Au revoir, mon enfant! dit-elle en déposant sur le front de la jeune fille un baiser tout maternel.

Elle s'excusa ensuite auprès de Mlle Francine qui, nous pouvons le dire hardiment, ne comprenait absolument rien à tout ce qui venait de se passer : c'était pour elle une véritable féerie où les personnages se transformaient si subitement qu'elle n'avait pas le temps de les reconnaître... La pantoufle de Cendrillon, la clé de Barbe-Bleue, la robe de Peau d'âne, la Belle aux bois dormant elle-même, lui aurait apparu qu'elle n'en aurait pas été plus étonnée, et elle saluait encore Richard du titre de substitut, lorsque celui-ci se retira ainsi que sa mère.

L'excellente demoiselle comprenait encore moins que Mirielle allait partir bientôt, le lendemain peut-être, car, séance tenante, le bon papa du Garnac avait rédigé et fait écrire une démission en règle et ne voulait pas quitter la petite ville de B... sans emmener sa chère fille.

Mlle Leréal, effrayée du vide qu'allait faire autour d'elle le départ de Mirielle, sentit se réveiller tous les bons sentiments qu'elle avait d'abord éprouvés pour la jeune fille. Bientôt même ils reparurent avec plus de force et devinrent très démonstratifs : qu'allait-elle devenir sans Mlle de Boisfleury? C'était sa compagne, son amie qu'on lui enlevait!... Elle était si douce, si aimable, si gracieuse... Un cœur d'or, un caractère incomparable...

— Eh parbleu! Je le sais bien, Mademoiselle! répondait à toutes ces doléances, le capitaine, qui riait dans sa barbe. Oui, oui, oui! Vous avez raison, mille fois raison, et ce n'est pas moi qui vous donnerai un démenti, croyez-le bien!...

— Mais, Monsieur du Garnac, vous ne pouvez vous figurer com-

bien cette chère petite va me manquer? Toujours assidue au travail, prévenante pour moi, polie envers tout le monde!...

— Vous parleriez un an et un jour sur les qualités de Mlle Mirielle que vous ne m'apprendriez rien de nouveau, ma chère demoiselle, dit le brave officier en interrompant les lamentations de Mlle Francine, et c'est précisément parce que cette belle enfant est un vrai trésor, que je suis si pressé de le reprendre...

— Je le comprends, Monsieur, je le comprends! Mais quelle peine pour moi qui l'aimais tant!...

La glace était bien fondue, l'aimable Mirielle ne voyait autour d'elle que des cœurs aimants et dévoués. Il ne lui manquait à ce moment que les protestations d'amitié de Mlle Sophie; elles lui furent servies.

Comment rester sous le coup des allées et venues qu'elle avait observées à la poste tout le jour? Sa curiosité, à l'instar de Mme Malboroug, était aussi haut qu'elle pouvait monter... Enfin n'y tenant plus, Mlle Sophie Fouchard fit irruption dans le bureau.

Quand elle apprit que Mirielle allait partir, grande fut sa joie! Elle en était si jalouse! Mais lorsqu'elle apprit aussi qu'elle avait 200,000 francs, ce fut de l'admiration qu'elle éprouva! Cette simple déclaration lui fit voir immédiatement la jeune fille sous un autre aspect : d'emblée, elle la trouva parfaite et eut l'aplomb de le lui dire...

Mirielle, indignée, ouvrit la bouche pour protester... Mais les mauvais jours lui paraissaient loin, elle était heureuse! Elle laissa donc faire son éloge et se contenta de rire de bon cœur.

Lorsque le moment du départ fut venu, la jeune fille trouva d'affectueuses paroles pour remercier Mlle Leréal. Elle finit par lui persuader qu'elle n'avait qu'à se louer de ses procédés, qu'elle avait toujours été bonne pour elle, et qu'elle lui garderait toujours un souvenir reconnaissant... Mlle de Boisfleury disait vrai, elle était généreuse, elle avait oublié!...

Bref, on se sépara en se promettant de se revoir!...

. . . . . .

. . . . . .

Six mois après, un mariage se célébrait à Avignon. La mariée, plus belle encore sous sa blanche parure, recevait les serments d'un jeune homme que nous n'avons pas besoin de nommer, c'était l'heureux Richard! L'autel, somptueusement décoré, brillait de

mille feux, l'assistance était nombreuse et, à la voix grave et solennelle du prêtre, il venait de s'engager, devant Dieu, à aimer... et à aimer toujours!... Douce et bien sincère promesse que les anges avaient emportée aux cieux!...

Qu'elle est jolie! disaient les uns. Comme il a l'air rayonnant! disaient les autres. Union bien assortie! répétait-on de toutes parts... Les vœux de bonheur les plus sincères accompagnaient les jeunes époux.

Mme du Garnac, rassurée désormais sur l'avenir de son fils, se livrait, sans arrière-pensée, à la joie de le voir unir sa destinée à celle d'une femme accomplie, et elle rendait à Dieu de ferventes actions de grâces.

Mlle Leréal avait eu le temps de se remettre et de comprendre... Elle pardonnait enfin à Richard de n'être pas magistrat, et une superbe pièce d'argenterie, offerte par les jeunes fiancés, pour compléter son service, l'avait ravie de plaisir. Aussi la trouvons-nous joyeuse et pimpante dans sa toilette neuve, car c'était bien une toilette neuve, et à la mode encore, qu'elle inaugurait pour assister au mariage de sa chère Mirielle.

« En dépit des méchants propos de Sophie, pensait-elle, je l'ai toujours aimée, cette petite! »

Elle disait vrai, la bonne demoiselle, et les petites jalousies d'autrefois étant oubliées, il n'y avait plus de nuages au ciel. Elle prenait donc son rôle très au sérieux et croyait, de bonne foi, remplacer la mère de la jeune fille.

Le capitaine du Garnac, lui, avait pris son air de grande revue, et la satisfaction la plus vive se lisait sur sa physionomie, si franche et si loyale. Les renseignements minutieux qu'il avait pris sur son jeune cousin étaient de bon augure pour le bonheur de Mirielle; de plus, Richard avait obtenu la direction d'un bureau important, dont lui, capitaine du Garnac, serait le principal employé. De cette façon, il ne se séparerait pas de ses chers enfants et pourrait encore leur être utile. Il apportait donc sa part à ce concert d'allégresse et la traduisait, comme toujours, par des réflexions originales et piquantes :

— Mille bombes! disait-il à son voisin. Qui pourrait croire que ces petits fils de fer, qui rendent déjà tant de services, servaient encore à faire marier les demoiselles? Et vive le télégraphe! puisque tout le monde est content.

Puis on vit le brave officier incliner sa tête blanchie... Cette fière et noble stature, qui ne s'était jamais courbée devant l'ennemi, prit une attitude profondément recueillie, et une prière, conservée sans doute au fond du cœur, monta jusqu'à ses lèvres habituées au commandement...

Tandis que le saint sacrifice se célébrait avec solennité, que l'orgue faisait entendre ses accords puissants en jetant aux voûtes de l'édifice les savantes et brillantes harmonies d'une fugue de Bach, Mirielle, accoudée sur son prie-Dieu de velours, remerciait le Seigneur, et se rappelait ces paroles de la bonne religieuse qui lui avait tenu lieu de mère : « Ma chère fille, ayez bon courage, vous êtes l'enfant de la Providence, ne l'oubliez jamais! »

Hélas! Elle n'était plus de ce monde la digne supérieure! Mirielle n'avait pu lui demander sa bénédiction pour ce grand jour; mais, du ciel, elle veillait sur l'orpheline, car ses paroles, ses conseils restaient gravés dans son cœur en caractères ineffaçables. Le passé tout entier se déroulait devant elle... Oui, c'était bien la Providence qui avait conduit tous les événements! L'heureuse mariée le reconnaissait avec gratitude, la prière de la reconnaissance s'échappait de son cœur.

« Mon Dieu, que vous êtes bon! murmurait-elle. Je confie, j'abandonne mon bonheur, mon avenir à votre divine providence, qui ne fait jamais défaut! »

M. de Montgorand.

REVUE LITTÉRAIRE

VOYAGES ET VARIÉTÉS

Les Japonais, par le comte R. de Dalmas. (Plon, Nourrit et Cie.) — *La Chine méridionale* (autour du Tonkin), par Archibald-Colquhoun, 2e volume. (H. Oudin.) — *La Marine des Ptolémées et la Marine des Romains*, tomes I et II. (Plon, Nourrit et Cie.) — *Les Voyages d'étude*, par Van der Laat. (Lhoest, à Bruxelles.) — *Michel-Ange*, traduit de Michel Lévi, par Edouard Petit. (Librairie générale de vulgarisation.) — *L'Eglise de Chartres*, par l'abbé A. C. Henault. (Bray et Retaux.) — *Florence et Rome*, par l'abbé Deramey. (Auguste Ghio.) — *Une victime de Beaumarchais*, par M. Antoine Ricard. (Plon et Cie.) — *Les Etapes d'un naturaliste*, par M. Albert Savine. — *Le Fleuve d'or*, par Lucien Biart. (Hennuyer.) — *Les Poètes modernes de l'Angleterre*, par Gabriel Sarrazin. (Paul Ollendorff.) — *Coqs et Vautours*, par Charles Colas. (Auguste Ghio.) — *Les Verges*, par Gaston David. (E. Perrin.) — *Mes nouvelles pensées*, par Ernest Magnant. (Aug. Ghio.) — *France et Lorraine*, par Auguste Charaux.

Ce livre « *les Japonais, leurs pays et leurs mœurs* » est écrit par un homme à l'esprit déjà muri, au jugement assuré, qui se trouve être un très jeune homme. Nulle trace d'imagination intempestive, de souvenirs inopportuns; pas d'idées préconçues, peu de rhétorique; des détails nets, nombreux, une peinture exacte sans bariolage, trop exacte même, à la façon photographique, si un fonds de philosophie n'en remplissait le contour un peu sec. Comme n'hésite pas à le dire M. Henri Duveyrier, dans une préface très élogieuse et qui ne l'est pas trop, M. Raymond de Dalmas, dans ce voyage, nous donne « des renseignements utiles, intéressants, en grande partie

nouveaux sur un État, et sur une société humaine qui, quel que soit son degré de vitalité, occupe actuellement une grande place dans la politique de l'extrême Orient ».

Le Japon moderne nous offre d'abord ce phénomène unique dans l'histoire contemporaine, d'un passage brusque du régime féodal, tel que l'a connu notre moyen âge, et avec un point d'honneur plus rigoureux que le nôtre et se résumant par une « ouverture de ventre » au moindre froissement; cérémonie à laquelle ne prenaient pas part seulement « les intéressés », c'est-à-dire ceux qui se croyaient atteints dans leur honneur, mais leurs écuyers et leurs serfs, aux institutions modernes en ce qu'elles ont de plus administratif et de plus soi-disant libéral. Le phénomène se complique encore, en ce sens que c'est le chef du pouvoir spirituel, le pape, le *mikado*, qui a accompli cette réforme, qui s'est fait plus libéral et plus destructeur que son peuple, et a réduit à merci le chef militaire, le *shogun* ou *taikoun*.

Mais M. de Dalmas ne s'illusionne pas sur cette transformation apparente et nouvelle; il nous l'explique en nous dépeignant le Japonais race intelligente, mais d'une intelligence particulière, minutieuse, et toujours en mal d'imiter quelque peuple voisin. Les mœurs d'un peuple, dit-il, ne sont pas à la merci d'une révolution brusque, surtout si cette révolution est le fruit d'un revirement qui découle de son indifférence et de son goût pour la nouveauté. Elle paraît pourtant définitive, par suite de la ruine complète des *daimios* et des *samouraïs*, les premiers correspondant assez bien aux *missi dominici* de Charlemagne, grands feudataires occupant les hauts emplois, et les seconds se groupant autour de ces feudataires, dont ils suivaient la fortune, triomphant avec eux et ne survivant pas à leur défaite. En définitive, le régime nouveau du Japon n'est établi que superficiellement, mais, étant donné le manque de désirs, d'aspirations du Japonais, il se peut qu'il dure.

Si M. de Dalmas a vu et bien vu le Japon politique, social et religieux, il n'a pas moins étudié l'individu mâle et femelle. Il nous dessine avec finesse le Japonais, insoucieux et gai, mais felin et capable de haïr profondément; la Japonaise étrange mais gracieuse, paraissant laide d'abord et finissant par devenir piquante avec ses yeux allongés, ses paupières et ses lèvres saillantes. Il nous décrit aussi, de façon à nous faire sentir qu'il a puisé dans de fortes études ses points de comparaison, le pays : volcans, geysers, lacs,

stations thermales, les nombreuses îles qui forment le Japon. Les villes de paille, de bambous et de papier peint, les intérieurs nus, les maisons toujours menacées de terribles incendies, lui fournissent des chapitres nets, nourris, curieux. Théâtres, bains, pris chauds à rendre des points pour la température aux étuves d'Orient, grouillement des rues, véhicules singuliers, morale plus que bizarre; lorsque l'on aura lu cette excellente monographie, on pourra parler avec quelque simplicité de ce pays, que les produits spéciaux nous font paraître encore fabuleux.

L'impression qui se dégage de ces pages écrites par un jeune homme est rare et mérite que la critique s'y arrête. On a le sentiment d'être devant la réalité bien rendue, et bien comprise ethnologiquement et physiquement; et cependant l'esprit demande quelque chose de plus. Est-ce un peu plus de couleur dans les descriptions? mais elles n'en manquent pas toujours; est-ce quelque détail qui paraît manquer; mais il ne paraît pas que l'auteur ait négligé un point important; est-ce encore de la philosophie; mais elle abonde. Qu'est-ce donc? Ce qui fait défaut, c'est peut-être un coin révélé de la personnalité de l'auteur lui-même. Cet homme jeune est trop maître de lui; il ne s'engage pas assez. Il ne s'émeut ni ne s'irrite; il ne perce chez lui ni une préférence, ni un regret. Si c'est voulu chez lui, il a tort; si c'est involontaire, il a plus tort encore. Qu'il ne perde rien de sa lucidité d'esprit, de sa perspicacité, mais qu'il donne désormais plus à cet abandon français, qui quelquefois s'égare et égare, mais qui seul donne la vie complète aux œuvres françaises. Lorsque l'auteur *des Japonais* se livrera plus, nous nous livrerons davantage à lui; et personne n'y perdra rien.

II

En parlant du premier volume de la *Chine méridionale*, par Archibald Colquhoun (1), et en donnant à cette sérieuse publication de la librairie Oudin les éloges qu'elle mérite, nous avions promis de revenir sur ce travail exact, minutieux, pratique, anglais, lors de l'apparition du second volume. Nous tenons notre promesse.

Les renseignements que nous donne M. Colquhoun sont avant

(1) Voir le numéro du 15 août 1884.

tout des renseignements d'ingénieur. Il ne voyage pas pour voyager, mais bien pour rechercher la route pratique qui assurera à son pays le monopole du commerce avec la Chine. Il faut se presser, répète-t-il, en voyant les efforts que nous faisons de notre côté, pour accaparer à notre profit ce commerce. Sur les données du voyage de M. Dupuis et les renseignements que nous a fournis l'exploration intrépide des Garnier et des de Carné, à qui l'Anglais rend hommage à plusieurs reprises, nous voulons nous frayer un chemin vers la Chine, en nous servant de la voie du fleuve Rouge : telle n'est pas la conclusion des études de l'ingénieur anglais. Il voit déjà construit le chemin de fer qui reliera les possessions nouvelles de l'Angleterre, en Birmanie, avec le Yunnam. La carte jointe au volume dont nous nous occupons nous donne une idée de ce tracé qui, s'il était réalisé, annulerait en partie le résultat des efforts militaires que nous faisons actuellement au Tonkin.

Il ne nous appartient pas de prendre parti dans une question aussi ardue et que notre incompétence technique nous dissuade d'aborder; mais il nous est permis de nous demander si, en présence de cette solution nouvelle de l'extension du commerce européen avec la Chine, question plus importante qu'elle n'en a l'air, l'ingénieur anglais ne voit pas plus juste que nous. Un mot nous a frappé, il parle de l'erreur des efforts militaires pour assurer nos débouchés avec la Chine; et les événements qui se passent ne sont pas pour donner tort à ce mot, dans lequel revit toute la politique anglaise. L'Anglais est en effet plus assimilateur que conquérant. Il semble avoir hérité de la patience et de l'habileté romaines, tandis que nous autres, Grecs ou Macédoniens, nous prisons fort les belles expéditions inutiles où l'on se couvre de gloire et de dettes. Fasse le ciel qu'en écrivant, le cœur un peu serré, les lignes qui précèdent, nous ne soyons pas trop bons prophètes, et que le Tonkin ne sont pas le Mexique du gouvernement qui nous régit; un Mexique sans issue.

En insistant sur le côté pratique, technique du voyage de M. Archibald Colquhoun, nous n'avons pas voulu dire que l'explorateur ne savait pas voir le côté pittoresque des choses et des gens, et juger les personnages qui ont défilé devant lui. Les mandarins militaires, vieilles culottes de peau, et les soldats plus habiles à fumer l'opium et plus désireux de tenir garnison que d'entrer en campagne, les bonzes peu recommandables, les mandarins civils, pourris de poli-

tesse et d'astuce, sont peints d'un trait sans hésitation et qui, pour être rapide, n'en est pas moins juste. Le voyage est agréable à lire, même quand on ne tient pas beaucoup à être instruit et qu'on préfère être intéressé. Tout personne qui se pique d'être au courant des explorations actuelles tiendra à honneur de posséder en sa bibliothèque ces deux volumes, et y aura recours avec fruit toutes les fois que la question chinoise, qui menace de devenir aussi exaspérante que la question d'Orient, viendra à l'ordre du jour.

III

Deux nouveaux volumes de l'amiral Jurien de la Gravière, c'est-à-dire deux belles et bonnes œuvres d'érudition, de patriotisme, et animées d'une passion toute personnelle, deux œuvres où l'antiquité, commentée par un moderne qui la comprend et la rend vivante par sa comparaison perpétuelle avec les temps actuels, nous apparaît aussi fraîche de couleurs que ces peintures de Pompéi conservées dans la cendre qui ensevelit si longtemps la coquette cité.

Saviez-vous que l'antiquité eût eu des vaisseaux monstres, des *Great Eastern?* Non certainement; eh bien! lisez la description du navire d'Archias et d'Archimède, l'*Alexandrin*, qui avait quatre mâts et vingt rangs de rameurs et de la *Tessaracontère* de Ptolémée Philopator. Voulez-vous l'histoire complète du combat de Salamis entre Démétrius et Ptolémée, et celle des luttes maritimes entre Rome et Carthage. Elles y sont largement peintes. Ce n'est pas passionnant, pensez-vous? Vous vous trompez; on s'intéresse à ces flottes disparues, à ces Carthaginois adroits, à ces Romains intrépides mais lourds, et ne sachant pas se plier aux nécessités maritines, mais finissant par leur ténacité, par leurs défaites mêmes à vaincre un ennemi plus adroit, mais moins constant, et qui, du reste, prêtait le flanc à ses adversaires par ces luttes intestines. Ce n'est plus le décalque affaibli des courts renseignements antiques; c'est la résurrection du passé.

Mais la page maîtresse de ces livres qui sentent non la poudre, comme on dirait des combats modernes, mais le tapage du heurt de cinq ou six cents vaisseaux se couvrant de pierres, de traits, et de feux d'étoupe, s'accrochant par leurs grappins, se choquant de l'éperon, retentissant des cris de l'abordage, c'est sans contredit

un récit de la bataille d'Actium, où l'amiral cherche à laver Antoine du reproche de lâcheté, que lui ont fait les historiens s'accordant tous à l'accuser d'avoir fui le combat pour suivre Cléopâtre. Pour lui, il y a eu manœuvre habile d'un vaincu sauvant le gros de sa flotte et non désertion.

Mais cette peinture vivante, passionnée, de combats presque effacés des mémoires les plus classiques n'est qu'une partie de l'œuvre de l'amiral. Comme toujours, il ne touche pas à l'antiquité sans que les événements présents et dont il a été le témoin, ne fassent venir à flots ses souvenirs. A chaque instant, il fait diversion à son récit pour nous parler des grands combats navals de l'histoire moderne; à chaque, instant il revient sur la question si délicate, si controversée de la transformation de notre armement maritime, il prédit la révolution prochaine qui fera tomber la manie actuelle du monumental dans la construction des navires. Tout ce qu'il dit contre ces cuirassés, qui, comme les cuirassés de la marine italienne, ne sont pas maniables et peuvent être détruits d'un seul coup par un audacieux torpilleur, est capable d'ébranler les plus violents partisans des grosses *galéasses*, des *tessaracontères* modernes. Les flottilles de bateaux légers s'imposent, au moins pour les débarquements. Les raisons données sont fortes et ingénieuses. La routine seule s'oppose encore à ce qu'elles soient prises en considération; heureusement la routine, si elle est immortelle, ne revêt pas toujours la même forme.

Le second volume de M. Jurien de la Gravière est surtout consacré à l'étude, au relèvement des itinéraires commerciaux de l'antiquité et de Rome; c'est un travail moins intéressant peut-être que celui qui nous peint la marine de guerre ancienne, mais il est non moins utile et a dû coûter beaucoup de peines au savant officier. Des cartes en couleur accompagnent ce beau travail, et en rendent la lecture aussi facile pour les ignorants qu'agréable pour les curieux.

IV

La brochure publiée par Lhoest, à Bruxelles, et due à M. Van der Laat, est une excellente étude des modifications apportées dans l'existence moderne par la transformation des moyens de transport. Cette transformation amène le professeur, le critique, le philosophe

à recommander les voyages d'étude, à tracer le plan des conditions dans lesquelles ils doivent être accomplis. Entre temps il nous donne une excellente monographie du tempérament, au point de vue du voyage des diverses races modernes : Germains, Saxons et Latins. L'ouvrage, trop court, de M. Van der Laat est, nous l'espérons, un simple ballon d'essai ; nous espérons qu'il transformera sa brochure en livre, un livre qui sera lu avec fruit par tous ceux qui désirent secouer la torpeur à laquelle le bien-être et l'envahissement du despotisme d'État nous condamne. Il est bon que les générations qui viennent comptent des gens moins accoquinés à leurs habitudes, moins disposés à s'asseoir dans leurs bureaux pour regarder passer la vie, désireux enfin de vivre plus et mieux en développant leur activité, en ouvrant à la production et à la reproduction humaine de nouveaux débouchés et des territoires *qui ne demandent* qu'à être fécondés par le travail obstiné.

V

Voici un ouvrage signé d'un nom juif et traduit de l'italien ; c'est un commentaire de la vie et de l'œuvre de Michel-Ange, dont l'auteur essaye de confisquer la gloire au profit de la libre pensée, s'appuyant sur ce fait que les peintures de la chapelle Sixtine sont consacrées à des scènes de l'Ancien Testament et laissent de côté la figure du Christ, de la Vierge et des saints.

Ce n'est pas la première fois que les gens du jour, voulant entièrement confisquer la Renaissance à leur profit, ont émis cette prétention à propos de l'œuvre du Dante ou de celle de Buanarotti, et se sont ingéniés à chercher un sens symbolique à la *Divine Comédie* et aux peintures de la chapelle Sixtine. Leur but n'était pas seulement de découvrir la vérité, mais d'enlever au catholicisme deux esprits qui ont vécu sous sa discipline, le tout pour en faire de nouveaux saints de la libre pensée, qui manque de noms aussi retentissants, de caractères aussi grands et aussi purs.

L'étude de l'Italien David Levi, député au parlement italien, traduite par M. Édouard Petit, n'est certes pas sans intérêt, même pour ceux qui, comme nous, arrivent à une conclusion diamétralement opposée ; elle est habile et peut illusionner, mais les gens seulement qui s'imaginent que l'artiste et l'homme suivent le même

chemin. Tout artiste italien de la Renaissance, — et qui l'a été avec plus de ferveur que Michel-Ange! — eut certainement deux côtés, le côté païen et le côté chrétien, le dernier intime, l'autre extérieur. Chacun d'eux a eu aussi son génie. Celui de Michel-Ange était robuste, abrupt, peu fait pour la peinture des douceurs du Nouveau Testament, qui voulaient le talent féminin pour ainsi dire d'un Raphaël. Il s'est donc tourné, en suivant la pente de ce génie, vers les scènes de l'Ancien Testament. Il a peint le Dieu judaïque, c'est-à-dire Dieu, vu à travers l'esprit judaïque, terrible et foudroyant; il a taillé dans le marbre le Moïse ramassé, solide, qui, comme on l'a dit dans tous les camps, personnifie si bien l'ancienne loi. Quant à voir derrière son œuvre le symbolisme secret d'une tentative de réforme religieuse, alliant le paganisme au christianisme, le schisme d'un dogme purement philosophique, la libre pensée, c'est prendre ses désirs pour la réalité et asservir à l'imagination la méthode scientifique moderne, arriver enfin à cette *sollicitation des textes*, cette sollicitation à la Renan, qui fait voir non pas clair la nuit, mais des étoiles en plein midi.

VI

Deux volumes signés par des prêtres, mais bien différents d'allure. Le premier, œuvre d'érudition, d'amour pour notre art gothique ancien, de goût éclairé pour l'étude des origines chrétiennes de la Gaule celtique, revêtu des approbations ecclésiastiques les plus précieuses. Ce sont : les *Recherches historiques sur la fondation de l'Église de Chartres*, par l'abbé Hénault; l'autre écrit avec désinvolture, le ton du journalisme, un parfum de républicanisme, des citations de Crispi, un cri d'amour pour l'Italie moderne, quasi-républicaine, célébrant les radicaux, le livre enfin d'un abbé qui a été à Rome pour n'y pas voir le chef de la catholicité, mais pour se rencontrer avec les vieux catholiques, l'évêque prussien Reinkens, et s'attendrir devant la réforme liturgique des Paolistes. Cette brochure est intitulée : *Florence et Rome*, et est signée par l'abbé Deramey, docteur en Sorbonne.

Que l'abbé Hénault nous pardonne de ne pouvoir consacrer à ses recherches historiques la place que mérite un tel travail et si complet et si rempli de notes, curieux et passionné dans sa forme

scientifique. La critique moderne est forcée par la production, par le combat qu'elle a à livrer de passer sur les choses dont l'étude lui serait le plus agréable, et, par contre, il lui faut s'occuper plus spécialement des livres qui l'irritent. Peut-être reviendrons-nous un jour sur l'intéressant travail qui lui a coûté beaucoup de temps et qui lui fait le plus grand honneur.

Ce livre de l'abbé Deramey, on est stupéfait, après l'avoir lu, de le voir signé par un prêtre. Quand le P. Hyacinthe quitta l'Église romaine avec éclat, il n'avait ni dit, ni écrit la moitié de ce qu'écrit au courant de la plume ce docteur en Sorbonne, à la désinvolture un peu lourde, au style sans couleur. Ces vive la république, vive l'Italie et vive le radicalisme, poussés par un prêtre est assez rare pour étonner; mais nous sommes à une époque où ces défections s'expliquent. La cause vaincue plaît à Caton, dit un vers latin, mais tout le monde n'est pas Caton, et hurler avec les loups est beaucoup plus facile que de tâcher de couvrir leurs clameurs et de résister à leur nombre.

VII

Ce n'était pas une entreprise facile que de prendre un censeur royal, et quel censeur, Marin, que Beaumarchais exécuta d'une plume si alerte, avec tant de verve, une si prodigieuse éloquence de méchanceté et un mauvais goût si amusant, et d'essayer, sinon de le réhabiliter, du moins de montrer qu'entre le triomphateur et le vaincu il n'y avait de différence... que le talent et l'esprit; que Marin était en somme un assez honnête censeur, un homme qui valait bien les philosophes et écrivains de son temps, au moins pour la moralité.

M. Ant. Ricard a tenté cette tâche difficile; il y a réussi. Son livre est mieux même que la réhabilitation de Marin. La vie accidentée de Marin nous fait assister à toute la fin du dix-huitième siècle et à la Révolution. Cela commence en tableau de Joseph Vernet, à Marseille, et dans le Levant, où Marin est emmené par les corsaires; cela continue à Paris, où Marin se mêle aux gens de lettres et de théâtre; et cela finit à la Ciotat, où il meurt honoré, malgré toutes ses aventures.

Il est piquant de constater sur quel ton Voltaire, toujours cour-

tisan de tous les pouvoirs, parle au censeur Marin, quand celui-ci est en pied et faveur, et qu'il a besoin de lui. Ce sont des caresses, des souplesses, la patte de velours d'un félin qui, le censeur tombé, ne manquera pas de montrer la griffe et d'appeler le très cher « hippopotame ». Est-ce de l'esprit? Mais Voltaire n'en avait pas toujours.

Il y a encore, dans l'étude de M. Ricard, des pages très intéressantes, sur le rôle que joue Marin, comme rédacteur de la *Gazette de France*. Il y fut très attaqué à cause d'un certain *hydroscope* qu'il s'était laissé imposer, jeune homme miraculeux, découvrant les sources cachées sous terre, les *voyant*. Il faut lire sur quel ton la *Gazette* parle du phénomène! Ne rions pas trop. L'année dernière n'a-t-il pas existé un document ministériel, un traité entre le représentant de la république sceptique et matérialiste et certaine pauvre folle, persuadée d'avoir en main une baguette pour découvrir les métaux, et qui fut autorisée à fouiller la basilique Saint-Denis. Cela fit même un joli scandale.

M. Albert Savine est naturaliste, ce qui ne veut pas dire qu'il cultive la botanique, mais bien qu'il s'occupe avec goût de critique littéraire, dans le sens naturaliste. Si les naturalistes écrivaient toujours avec ce soin, et montraient cette finesse d'appréciation, il y aurait plus de gens pour les louer que pour les blâmer.

Bien que M. Savine apprécie quelques œuvres françaises dans son livre : les *Quatre vents de l'Esprit*, de Victor Hugo; *Numa Roumestan*, l'*Évangéliste*, de Daudet; *Sauvageonne*, de Theuriet; la *Faustine*, de MM. de Goncourt et Manet, oui Manet, qu'il célèbre comme un maître, l'auteur paraît néanmoins s'être occupé plus exclusivement de la littérature espagnole et provençale. C'est là que sa compétence paraît entière.

Les *Origines du Fébrilifige*, *Juan Valera et ses romans*, la *Littérature espagnole en* 1880, la *Poésie et le roman en Catalogne :* tels sont les principaux titres des études consacrées à l'Espagne moderne, dans le recueil dont nous nous occupons. Il y a là une connaissance approfondie de la langue et du génie de ce peuple à la fois latin et arabe, qui a toujours conservé, à travers les âges, je ne sais quoi de sa double origine, la foi et une certaine férocité.

L'auteur des *Explorations inconnues*, M. Lucien Biart, publie, dans l'excellente et très surveillée collection Hennuyer, un roman d'aventures, intitulé : le *Fleuve d'or*, qui ne le cède pas aux romans

déjà publiés à la même librairie : *Entre deux Océans* et le *Roi des Prairies*. C'est la même vivacité dans l'action, des descriptions rapides, variées, des personnages sympathiques et vivants.

La scène se passe en 1840. C'est l'odyssée d'un jeune homme, Paul, accompagné d'un Parisien, Lambert, et d'un chasseur Canadien, Thibaut, à travers les déserts ou, du moins, les espaces presque déserts situés entre la Sierra Nevada et la Californie. Le jeune homme cherche à refaire sa fortune qui lui a été volée, en poussant jusqu'au fleuve d'or, le Sacramento, d'où, au prix de fatigues et de dangers sans nombre, il espère remporter de l'or.

Courses dans la prairie et dans les forêts de sapins ; luttes et alliances avec les Indiens ; coups de flèches, poursuites, campements, chasses : tout se succède, pour le plus grand délassement de l'esprit du lecteur, jusqu'au dénouement le plus inattendu, qui nous fait retrouver Paul transformé en chef Indien et poursuivant les blancs à son tour. Le père Anselme, un missionnaire, passe à travers l'œuvre comme une image du dévouement et de la miséricorde, et sa figure austère et douce repose un peu de ces luttes à outrance où les meilleurs finissent par devenir farouches et faire couler le sang, sans éprouver de remords.

VIII

La librairie Ollendorff nous donne une belle et bonne étude sur les poètes modernes de l'Angleterre. Cette étude frappera certes tous les esprits par la liberté de son allure, sa sincérité et certain accent de personnalité, rare dans notre époque où l'on s'enrégimente si volontiers. Car, bien que M. Gabriel Sarrazin se rattache — au moins par son épigraphe — à la méthode de M. Taine, qui assigne, pour expliquer le développement du talent et du génie, deux influences prépondérantes se combattant ou se pénétrant, la race et le milieu ; il se dégage de cette méthode trop stricte, pour nous expliquer, à côté des Anglo-Saxons purs, tels que Landor, Shelley, Elisabeth Browning et le plus moderne Swinburne, le tempérament intellectuel, de ces deux Grecs égarés sous le ciel brumeux des Iles-Britanniques : John Keats et Dante Gabriel Rosetti.

Ce n'est pas la première fois qu'on tente de nous les faire apprécier ces poètes ; et le grand esprit synthétique qui s'appelle Philarète Chasles, les a analysés, mais en philosophe plus encore qu'en poète.

C'est en poète que M. Gabriel Sarrazin nous parle de ces poètes, de ce Landor, « le dernier républicain oligarque pour qui Venise eût été la patrie », homme d'action arrivé à la poésie et ne la séparant pas de l'action, Anglo-Saxon pur, certainement celui-là, « hautain, énergique, aristocrate, patriote et militant ; de Shelley, « Beethoven de la poésie, utopiste et idéal, dont l'œuvre ne laisse plus qu'une musique de mots » ; de John Keats, « le Néo-Grec, le païen mystique, pur artiste dégagé de toute autre idée que celle de la beauté », qui mourut de misère et de phtisie, et qui repose à Rome, à côté des cendres de Shelley, déposées là par lord Byron : Elisabeth Browning, l'auteur d'*Aurora Leigh*, ce poème où la femme de lettres de l'Angleterre, pays des femmes de lettres, cerveaux presque virils et âmes libres, est peinte avec toutes les ressources poétiques de la langue, forte d'expression, simple de construction, nette et qui se prête pourtant à tout le grandiose de la poésie.

Cette poésie, le critique, le traducteur et le poète qui sont en M. Sarrazin, ne l'élève-t-il pas trop haut lorsqu'il dit d'elle :

« Notre imagination n'atteindra jamais le grandiose, l'immense, « l'illimité de l'imagination poétique anglaise. Elle seule aura su, « délicate et brutale, suave et terrifiante, psychologique et poi- « gnante dans le drame, palpitante et séraphique dans l'hymne, « résumer l'âme humaine... Et depuis que le monde est monde, « nulle n'aura, comme elle, accumulé cris sur cris, superposé tons « sur tons, entassé chants sur chants, jusqu'à ce que la Babel d'har- « monie, de verbe et de couleur ait touché le ciel. »

Après les poètes anglais modernes, les poètes français contemporains. Ils n'ont malheureusement pas l'envergure de ces grands modèles. Il faut toujours reconnaître que la coupe de notre vers, ce syllabisme inflexible, l'absence d'accent tonique, nuisent beaucoup à la pensée. Le génie de la France est prose ; et quelques grands poètes, exceptions sublimes, ne sont pas pour nous démentir.

Coqs et Vautours, œuvre posthume d'un Lorrain, a pourtant une valeur de sincérité et de patriotisme qu'il ne faut pas mépriser. Ces récits, ces cris d'un cœur profondément ulcéré par les revers de la patrie, touchent par l'absence de prétention et de rhétorique qui déparent tant d'œuvres en vers qui veulent trop être de la poésie.

Le livre que je rêve est une œuvre de haine !
Écrit avec des pleurs, de la poudre et du sang.

Ah! puisse-t-il, semblable au fer incandescent,
Brûler nos cœurs français, qui hurlent sous la chaîne!
Le livre que je rêve est une œuvre d'amour!
Sa muse est la Patrie et son Dieu l'Espérance.
Puisse-t-il, dans la nuit où saigne notre France,
Être le chant du coq, quand veut poindre le jour!

Ces vers donnent bien les deux tons de l'œuvre de M. Collas, familière et élégique ici, épique et révoltée plus loin. Malgré sa tristesse générale, l'espérance d'entendre le chant victorieux du coq et de voir le vautour blessé, joncher de ses plumes arrachées le sol qu'il occupa, y éclate parfois. Le coq, on le connaît, le vautour, il est inutile de le nommer. Cet ardent patriotisme, cette foi en l'avenir, ce désir de revanche ont égaré parfois M. Colas, qui voit en Gambetta le patriote suprême et le salut dans le maintien de la République. Mais il est permis à un Lorrain et à un Alsacien de se tromper; et nous ne voulons pas quereller un mort, la politique devant disparaître devant les tombes. Il vaut mieux, après ces éloges donnés au poète, parler de l'exécution typographique de *Coqs et Vautours* qui est très soignée, des desseins qui sont signés de nos meilleurs peintres militaires et qui font de ce recueil un livre d'amateurs également intéressant par le fond et la forme.

De la verve, beaucoup de verve, trop de verve peut-être dans les *Verges* de M. Gaston David. En dépit de l'esprit chrétien, conservateur, militant, qui anime ses vers, cette surabondance d'images, cette répétition d'effets, fatigue un peu et détruit la bonne impression que donne d'abord la franchise du rythme et la force des expressions employées par ce satirique. Il n'est pas indigne vraiment de ses modèles, Hugo et Barbier, comme il appert de ce début de la pièce intitulée le *Pilori*, seule citation que l'espace restreint dont nous disposons nous permet de faire.

Tous ces fiers crocheteurs, qui, pour armes parlantes,
Ont un assortiment de pinces *monseigneur*,
Instrumentum regni, nouveau porte-bonheur,
Tous ces pachas sortis de l'urne électorale,
Jonglant avec le droit comme avec la morale,
Traitant notre pays comme un pays conquis,
Et fumant à nos frais leurs cigares exquis,
Tous ces caméléons et tous ces acrobates.

. . . . . .

Héros présomptueux, tout gonflés de blasphèmes,
Ne croyant pas en Dieu, mais croyant en eux-mêmes,
Législateurs manqués et cuistres bien venus,
Qui nous donnent pour lois leurs pensers saugrenus.

. . . . . .

Et cela continue ainsi pendant deux cents vers, rencontrant toujours les mêmes images, quelquefois justes, quelquefois outrées, inattendues et piquantes en certains cas. C'est certainement bien fait; mais qu'un peu de coupures eût rendu cela meilleur et plus frappant pour l'esprit.

Les Nouvelles pensées de M. Ernest Magnant sont délicates, d'un ton un peu effacé. La pensée qui y est évidemment apparaît trop parfois, cependant, d'une manière trop discrète, et le fil qui retient les mots semble si ténu qu'on se demande s'il ne va pas casser. Le début du petit poème intitulé : *Pleine lune* est doux et familier.

La brume étend son voile et suspend les travaux...
Le trot de mon cheval, le roulement des roues,
Pour m'inviter au rêve ajoutent leurs pavots
A l'haleine des nuits qui caresse mes joues.

Elle est tiède, embaumée, après le jour brûlant,
Avec bonheur mon souffle à pleins poumons l'aspire,
Et sur mon vieux coursier, qui marche à pas plus lents,
La fraîcheur de la nuit exerce de l'empire.

. . . . . .

On aimerait rencontrer cette familiarité, cette simplicité, ce naturel dans quelques autres pièces, où l'auteur paraît avoir oublié qu'il ne suffit pas de rimer pour être poète et qu'il y a d'autres qualités à montrer, le naturel surtout, sans lequel rien n'est vrai, rien n'est beau.

France et Lorraine, de M. Auguste Charaux, est d'une inspiration plus nette, d'une facture plus unie que les vers dont nous venons de parler. On y remarque, en maint endroit, un souffle de patriotisme très élevé, très pur. Quelques strophes, très courtes, ont même ce je ne sais quoi qui fait qu'on sent qn'on se trouve, non seulement en face d'un artiste, mais d'un homme, qui ne s'est pas seulement appliqué à sertir des mots dans le moule de l'alexandrin, mais qui a senti battre son cœur au moment où il écrivait. Lisez plutôt cette piécette qui en vaut de grandes, à notre avis.

UNE LARME

Sur le front d'un enfant qui jouait, une larme
Pâle comme le jour dont la clarté nous charme,
Une larme d'un ange aux pieds de Dieu ravi,
Tomba, sans que l'enfant, tout à son jeu, la vît.
Seulement, à son front de cette larme humide,
L'enfant, sans y songer, porta sa main rapide,
Puis le jeu le reprit. Il était rose et blond;
Son œil était d'azur; son regard vif et bon;
Il était gai... Le soir, sous la mélancolie,
Ploya comme un roseau. l'enfant. Plus de folie!
Il semblait écouter; qu'avait-il entendu?
Jusqu'à son jeune cœur l'ange était descendu.
L'ange, dans une larme, avait donné sa vie,
Cette larme d'amour, c'était la poésie!

Ch. Legrand.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Il y a des gens qui avaient cru à la République de M. Thiers. Cette République sage, préconisée par le « petit bourgeois », et où entraient pour une juste part les idées révolutionnaires et les idées conservatrices, leur paraissait remplir les meilleures conditions du gouvernement de la France moderne. Ils avaient foi en son fondateur, foi en son avenir. Il leur semblait que la France avait enfin trouvé son repos et sa félicité dans cette Constitution républicaine qui, en écartant les compétitions monarchiques, satisfaisait les vœux de la démocratie et offrait au pays toutes les garanties d'ordre et de stabilité. De ces naïfs les uns, sans beaucoup s'en apercevoir, ont marché avec la République, suivant M. Gambetta comme ils avaient suivi M. Thiers, s'attachant à M. Jules Ferry comme ils se fussent attachés à M. Brisson, et tout prêts à passer, avec le guide nouveau qui s'offrira à eux, de l'opportunisme au radicalisme ; les autres, moins dupes d'eux-mêmes, moins faciles à se laisser entraîner, sont restés en route, attendant que la République revienne à eux et ne désespérant pas de retourner avec elle à M. Thiers.

Un de ceux-ci, rédacteur au *Journal des Débats*, peu satisfait de la marche des affaires, a cru bon d'avertir les républicains qu'ils étaient déjà bien loin de leur point de départ. En leur reprochant d'avoir oublié les leçons de M. Thiers, il s'est permis de les leur rappeler, sans craindre même de leur dire que « M. Thiers, s'il revenait au monde, serait affligé et indigné de trouver le déficit dans les finances, le désordre dans l'administration, la démoralisation dans l'armée, le trouble dans les consciences et le drapeau de la France engagé au loin dans les plus funestes aventures ». Il n'est pas besoin, hélas! que M. Thiers revienne au monde pour que l'on trouve des griefs contre la République. L'affliction et l'indignation que le rédacteur du *Journal des Débats* prête à ce revenant, sont

dans le cœur de tous les bons citoyens, avec cette différence que M. Thiers n'aurait guère le droit de s'étonner, encore moins de se plaindre, des conséquences naturelles de sa politique. Si la République en est arrivée avec M. Gambetta et M. Ferry, au point où elle en est aujourd'hui, c'est que d'abord M. Thiers l'avait fondée et organisée dans la Révolution. L'œuvre de 1871 ne pouvait produire d'autres résultats que ceux que nous voyons aujourd'hui.

M. Thiers avait fait la République pour lui; il y avait mis ses faux principes, son égoïsme, son ambition. Il s'était substitué à la Monarchie, pour régner lui-même, et ce règne établi au détriment du pays, il avait cru le consolider en lui donnant pour fondement les erreurs politiques et sociales du siècle. La République de M. Thiers devait aboutir à l'anarchie. Ceux qui se plaignent aujourd'hui du chemin parcouru, ne peuvent que s'accuser eux-mêmes de leur imprudence et de leur naïveté. On les avait prévenus. Du moment où la Monarchie fut écartée, les hommes sages, les politiques prévoyants ne manquèrent pas d'annoncer qu'avec la République, la France retournait à la Commune. Le *Journal des Débats* ne fit pas attention à leurs avertissements. Faut-il s'étonner aujourd'hui que ses plaintes posthumes contre la République aient été si mal accueillies au Sénat, où une véritable tempête d'indignation a accueilli l'orateur de droite qui s'en était fait un témoignage contre le gouvernement?

Il n'est pas permis à un républicain de dire la vérité sur la République. Toutefois, ce ne sont ni les clameurs de la gauche sénatoriale, ni les réprimandes du président, M. Leroyer, qui effaceront les aveux de cette voix sincère. La situation, dont les républicains désabusés de l'école de M. Thiers commencent à s'alarmer, éclate aux yeux de tous ceux qui veulent voir. Quoi de plus évident que le déficit dans les finances, le désordre dans l'administration, la démoralisation dans l'armée, le trouble dans les consciences? Le budget n'est-il pas là qui montre son gouffre béant? Les chiffres ne crient-ils tout haut au déficit? Le défaut de contrôle et de discussion, l'accroissement ruineux des dépenses, l'énorme gaspillage pour les chemins de fer et les écoles, ce sont là autant de raisons de désordre dans les finances publiques, et ce désordre augmente d'année en année. Niera-t-on le désordre qui existe dans l'administration avec un régime qui subordonne tout à l'intérêt électoral, qui sacrifie le bien public et les droits particuliers aux

exigences de la politique de parti? Contestera-t-on la démoralisation de l'armée avec cette succession de ministres de la guerre empruntés à la politique, ces contradictions de l'un à l'autre, ces essais inconsistants, ces incertitudes qui durent encore au sujet de la loi fondamentale de l'armée perpétuellement remise en question, et, ce qui est plus fâcheux encore, cette invasion de la politique dans l'armée, au point que ce ne sont plus les titres, mais les opinions qui décident de l'avancement? Il ne faut pas même parler du trouble dans les consciences, puisque c'est là l'effet nécessaire de la conduite suivie par le gouvernement dans les questions religieuses. C'est bien le parti républicain qui a voulu la persécution, au risque d'agiter les consciences et de mettre la guerre dans les droits et les intérêts les plus respectables.

Cette situation si troublée, si préjudiciable au pays, qui compromet si gravement l'ordre public et la prospérité générale, les finances, l'armée, la paix des esprits, est bien l'œuvre de la République. Le parti au pouvoir n'aspire qu'à la prolonger et c'est uniquement pour conserver ses avantages, pour assurer sa domination, qu'il discute en ce moment des chances que lui offrent les prochaines élections. Le débat sur le scrutin de liste et sur le scrutin d'arrondissement porte uniquement sur le résultat que l'on attend des deux. Celui-ci vaut-il mieux que celui-là pour l'élection d'une majorité républicaine? c'est la question engagée; mais elle se complique de l'intérêt personnel, chacun considérant d'abord non ce qui serait mieux dans l'ensemble, mais ce qui lui convient davantage. On écarte le principe, on ne voit que l'intérêt.

La proposition de M. Constans sur le rétablissement du scrutin de liste est à l'ordre du jour. Sera-t-elle votée? En apparence, elle a pour elle la majorité de la Chambre. La tradition gambettiste lie tous ceux qui font profession de rester fidèles à la politique et à la mémoire du chef de l'opportunisme. La discipline du parti voudrait que le groupe de « l'Union républicaine », composé exclusivement de tous les anciens amis de M. Gambetta, vôtât tout entier pour le scrutin de liste. Il y aura, sans doute, des défections. Le cabinet gardera une attitude neutre. Quoique partisan du scrutin d'arrondissement, M. Jules Ferry s'abstiendra de manifester ses préférences de crainte d'un échec. Le vote est livré au hasard. Un incident imprévu peut en décider.

Les conservateurs n'ont pas à prendre parti dans cette question.

Le scrutin de liste ou le scrutin d'arrondissement, c'est toujours le suffrage universel, et quel que soit le mode de votation adopté, le suffrage universel ne sera jamais qu'un principe de révolution appliqué au gouvernement. Dans la nécessité où l'on est de s'en servir, les conservateurs n'ont qu'à choisir celui des deux scrutins qui leur paraît propre à donner les meilleurs résultats. On peut hésiter entre l'un ou l'autre. Dans les départements où la majorité de la population est bonne, dans ceux où l'action conservatrice est capable de déterminer un courant d'opinion, le scrutin de liste sera préférable, parce qu'il assurera le succès en bloc des candidats du parti de l'ordre. Dans les départements où les opinions sont divisées et qui offrent des parties meilleures que les autres, le scrutin d'arrondissement vaudrait mieux, parce qu'on pourrait obtenir avec lui une minorité d'élus, tandis qu'avec le scrutin de liste la victoire appartiendra tout entière, ne fût-ce qu'à une faible majorité, à l'opinion dominante du département. Il y a une balance à faire des chances probables que peuvent offrir l'un ou l'autre scrutin dans l'ensemble des départements, et c'est d'après ce calcul que les députés de la droite, oubliant leur intérêt personnel, devront se prononcer.

S'il y a lieu pour les conservateurs d'hésiter sur les avantages respectifs des deux modes de scrutin en présence, il semble que les républicains devraient préférer le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste. M. Gambetta, qui avait l'ambition d'être le grand ministre d'une grande Chambre, se flattait d'obtenir par le scrutin de liste une majorité d'élite composée d'avance dans le cercle de son intimité et imposée au choix des masses électorales sur un mot d'ordre venu de Paris. Avec une pareille majorité, élue en quelque sorte par lui, il eût été le maître absolu. A un point de vue un peu différent, ses disciples continuent à être partisans du scrutin de liste, avec la pensée que les suffrages des campagnes viendront se noyer dans le vote des populations des villes et que leur réélection sera assurée plus facilement et à moins de frais pour eux. Chacun espère passer dans la liste de son département, sans avoir d'autre démarche à faire que d'obtenir le patronage des comités électoraux de Paris et de la province.

Il est vrai que le scrutin de liste est plus sûr pour les aventuriers du suffrage universel, pour les hommes étrangers au département ou sans position personnelle, et moins coûteux pour les candidats; mais, en revanche, pour les hommes du pays, pour les candidats

qui ont une influence de fortune ou de situation et qui disposent d'une action locale, le scrutin d'arrondissement, avec l'appui du gouvernement, est de beaucoup préférable; et c'est le cas du plus grand nombre. On ne concevrait même pas qu'un gouvernement aussi peu scrupuleux que celui de la République et qui a tant de moyens, légitimes ou non, de peser sur les électeurs et même de s'assurer le résultat, renonçât au mode de scrutin qui seul se prête à la candidature officielle et à la pression administrative. Si le ministère s'abstient dans la discussion, ce ne sera, en effet, qu'en raison de l'incertitude où il est des dispositions du plus grand nombre des députés. C'est une question sur laquelle il ne peut pas essuyer d'échec, sous peine de tomber, et M. Ferry n'est pas homme à risquer sa fortune politique à la veille des élections.

Du reste, partisans du scrutin de liste et partisans du scrutin d'arrondissement, les uns et les autres, également persuadés qu'il sortira toujours du suffrage universel une majorité républicaine, se réservent de corriger les résultats de l'élection, si celui des deux modes de scrutin qui prévaudra venait à faire la part trop large à la minorité conservatrice. La Chambre actuelle a posé, à cet égard, des précédents qui feront autorité pour la suivante. On recommencera les invalidations en masse. Même avec le scrutin de liste, si peu favorable qu'il soit aux moyens d'influence électorale, les prétextes ne manqueront pas. On trouvera toujours quelque chose à reprendre dans l'élection des conservateurs. Le Sénat ne vient-il pas de montrer jusqu'où l'on peut aller dans cette voie? L'élection sénatoriale du Finistère où la liste conservatrice avait passé, ne présentait aucune irrégularité. Les procès-verbaux ne contenaient aucune protestation. L'invalidation n'en a pas été moins demandée.

Le grand grief, c'était l'intervention du clergé dans l'élection. Onze ecclésiastiques, membres du Conseil municipal de leurs communes, avaient été élus comme délégués; d'autres délégués avaient reçu l'hospitalité dans des maisons religieuses de Quimper; Mgr Freppel avait été entendu, haranguant un groupe de délégués; enfin, comme dernier fait de pression électorale, le *Veni Creator* avait été chanté dans quelques églises. Il n'en fallait pas davantage pour incriminer l'élection du Finistère. Toutefois, l'invalider en séance publique pour de telles raisons, la majorité républicaine n'aurait pu le faire, sans se couvrir de ridicule. Elle s'est bornée à voter une enquête. Le résultat sera le même. On enverra une com-

mission, escortée de gendarmes, qui se transportera sur les lieux, fera subir des interrogatoires, usera de moyens d'intimidation ; le préfet, de son côté, reprendra la campagne avec une nouvelle ardeur, usera plus activement de menaces et de promesses au profit des candidats républicains et le tour sera joué à la prochaine élection. L'exemple du Sénat fera loi. On trouvera toujours des manœuvres cléricales, ne fut-ce que les prières qui seront dites pour le succès des élections. La nouvelle majorité républicaine saurait se servir de ce prétexte, si le scrutin de liste, trompant les espérances de l'opportunisme, lui opposait une trop forte minorité. C'est là-dessus aussi que compte M. Jules Ferry pour se maintenir au pouvoir.

La pression administrative n'est pas absolument tout dans les élections. Le ministère et ses amis ont compris qu'il fallait donner quelque chose aux populations rurales, si rudement éprouvées par la crise. La Chambre s'est mise à discuter un projet de loi sur les céréales, favorable à l'agriculture. Jusqu'alors on s'était contenté de répondre aux plaintes des cultivateurs en leur opposant les belles théories du libre échange et en prônant bien haut le développement de l'enseignement agricole et le perfectionnement des procédés de culture. C'était peu. L'approche des élections a fait sentir l'insuffisance de ces moyens. On a reconnu qu'un relèvement des droits de douane sur les importations étrangères ferait mieux l'affaire de l'agriculture aux abois. D'étranges conversions se sont produites parmi d'anciens libre échangistes que l'intérêt électoral a subitement éclairés. Quelques-uns cependant ont persisté dans leurs théories, et la modification des tarifs a rencontré des adversaires décidés à la Chambre. D'accord avec eux, les députés radicaux prétendaient que les villes et les grands centres industriels sont opposés à un droit sur le blé. Les ouvriers, cependant, ne sont pas tous assez ignorants pour ne pas comprendre que leurs intérêts sont solidaires de ceux des paysans. Si l'ouvrier de la ville mange le pain que produit le cultivateur, en revanche, l'habitant de la campagne achète l'outil, les ustensiles, les vêtements que l'autre fabrique, et si la culture continue à être ruinée par la concurrence étrangère, avec elle périront aussi les industries urbaines.

La Chambre a fini par voter le projet de relèvements des droits sur le blé; car il fallait donner satisfaction à la campagne, avant les élections.

C'est aussi pour ménager l'opinion que le gouvernement vient de solliciter le Sénat à revenir sur les suppressions opérées par la Chambre des députés dans le budget des cultes. Un tel revirement était d'autant plus inattendu que les dernières élections n'ont fait qu'accroître notablement la majorité républicaine du Sénat. Et chose étrange! on a vu les anciens députés, devenus sénateurs, changer d'opinion en passant au Sénat et détruire eux-mêmes leur œuvre. Les traitements des archevêques de Paris et d'Alger, les allocations des chapitres, les subventions de vicariats, les bourses des séminaires, tout a été rétabli, pour cette année, dans la mesure où les dernières suppressions avaient laissé les crédits affectés à ces divers objets. La Chambre des députés fera certainement quelques difficultés pour ratifier le vote du Sénat, elle ne voudra point paraître se déjuger si facilement surtout en des matières où elle croit sa politique engagée; mais la perspective d'un dissentiment avec le Sénat, au moment où l'union est tant recommandée entre républicains, mais l'influence du gouvernement, et plus que tout le reste, l'intérêt électoral, la décideront à passer outre à ses scrupules. N'est-il pas opportun d'empêcher les adversaires de la République de se prévaloir des derniers votes des Chambres à la veille du scrutin, pour montrer aux populations religieuses que le régime actuel va à la suppression du budget des cultes, à la séparation de l'Église et de l'État, à la persécution?

Le gouvernement aurait besoin aussi de rassurer le pays sur les agissements de l'anarchie. Mais plus celle-ci grandit, plus celui-là se montre faible. L'enterrement de Jules Vallès, ancien membre de la Commune de 1871, et rédacteur du journal anarchiste, le *Cri du peuple*, a fait ressortir à la fois les progrès du parti du désordre et l'impuissance croissante du gouvernement. Pendant plusieurs heures, à la faveur de cet enterrement d'un des siens, la Commune a été maîtresse de Paris. Non seulement tous ses anciens membres, aujourd'hui vivants, marchaient derrière le cercueil de leur collègue, mais plusieurs d'entre eux ont paru avec leurs insignes, et le cercueil lui-même avait reçu comme décoration l'écharpe rouge des membres du gouvernement de l'Hôtel de Ville. Tous les combattants de 1871, échappés à la justice, étaient là, et, du milieu de cette cohue d'assassins et d'incendiaires, s'élevait le drapeau rouge, symbole de la guerre civile et du pillage. A maintes reprises, les cris de : « vive la Commune! vive la révolution sociale! » ont éclaté

sur le parcours du cortège. Et pour mieux affirmer son caractère cosmopolite, le parti anarchiste, représenté à ces hideuses funérailles par tous ses éléments, avait accueilli, au milieu de lui, la bannière du socialisme allemand. Tout Paris a vu cette apothéose de la Commune offerte en spectacle au pays et au monde. Pas de police nulle part. Le gouvernement a assisté impassible à la glorification des hommes et des idées de 1871. Devant cette manifestation anarchique, il n'y a eu d'autre protestation que celle du patriotisme d'un groupe d'étudiants, qui ont tenté courageusement de faire disparaître de force le drapeau insultant du vainqueur uni à l'étendard de l'insurrection. Pouvait-on se méprendre sur la conduite du gouvernement? S'il n'a pas empêché une manifestation doublement scandaleuse, c'est qu'il ne s'est pas senti la force de la réprimer. Cet aveu de son impuissance est un encouragement donné à l'anarchie. Aussi les réunions socialistes continuent-elles de se tenir publiquement; au milieu de l'exaltation croissante des esprits les projets les plus furibonds se font jour. Il n'est plus question que de donner l'assaut à la société. Le pillage, les destructions, les violences sont à l'ordre du jour. Le parti des socialistes tend à devenir le parti des dynamiteurs. Les fénians irlandais, qui viennent de tenir un conciliabule à Paris pour arrêter un plan d'explosions simultanées à Londres et dans toutes les villes d'Angleterre, n'ont fait que montrer la voie à nos anarchistes. En face de pareils agissements, le gouvernement de la République devrait montrer autre chose que de l'impassibilité, s'il ne veut pas que le pays finisse par douter de son impuissance à maintenir l'ordre.

On lui demande aussi d'en finir avec la guerre du Tonkin qui devient une menace pour le pays. Les brillants faits d'armes de terre et de mer, annoncés de temps à autre, font plus d'honneur à la bravoure de nos soldats et à l'habileté de leurs chefs, qu'ils ne rassurent sur la fin de l'expédition. Ce n'est pas la destruction de deux navires de guerre chinois par les torpilles de notre marine, ni même l'occupation de Lang-Son qui détermineront le gouvernement de Pékin à conclure la paix. Avec les renforts insuffisants de troupes et de matériel de guerre, avec les difficultés croissantes de l'expédition, les choses menacent de traîner en longueur. D'un autre côté, les charges de cette guerre, si malencontreusement entreprise, pèsent tellement sur le budget, qu'il a fallu, après les prélèvements

faits dans tous les corps pour composer la petite armée expéditionnaire, licencier, avant le temps, vingt-cinq mille hommes, au risque de désorganiser tous les effectifs et de mettre l'armée active dans un tel état, que, si une guerre européenne éclatait, la mobilisation se ferait dans les plus mauvaises conditions. Plus que jamais, on demande au gouvernement d'en finir par un grand coup qui oblige la Chine à faire droit à nos revendications, ou de traiter avec elle de la paix. Il y va de l'intérêt de nos finances et plus encore de l'intérêt de la défense nationale.

Dans le premier moment, on s'est laissé séduire par les brillantes perspectives des conquêtes lointaines; à présent, cette politique coloniale qui devait faire la gloire du ministère Ferry, se révèle avec ses dangers. L'expédition du Tonkin, qu'il faut appeler maintenant la guerre avec la Chine, n'est encore qu'à ses préliminaires et déjà elle nous a coûté plus cher qu'elle ne rapportera jamais. Voici que de nouveaux embarras nous attendent au Cambodge. Après le massacre d'un de nos missionnaires, M. Guyomard, on a appris qu'un poste français avait été attaqué et que l'officier avait disparu. Que s'est-il passé dans cette partie de nos nouvelles possessions? Sans le savoir encore au juste, on peut craindre que des difficultés ne viennent compliquer de ce côté notre action au Tonkin. C'en est assez d'avoir à mener à bonne fin cette grande entreprise, même lorsqu'aucun revers ne viendrait la compromettre; car, avant que la paix ne soit faite avec la Chine et que le Tonkin ne devienne définitivement une colonie française, que de temps, d'efforts et de sacrifices ne faudra-t-il pas encore !

Si l'Angleterre avait pu prévoir les difficultés qui l'attendaient en Égypte et au Soudan, se serait-elle lancée à l'aventure dans une entreprise dont elle voudrait bien être sortie aujourd'hui? Les complications survenues de ce côté ont remis en question l'existence du cabinet Gladstone. A l'occasion de l'Égypte, le ministère libéral est appelé à répondre devant le Parlement de sa conduite. C'est toute la politique extérieure de l'Angleterre qui est examinée. M. Gladstone n'a pas su mieux conduire l'expédition d'Égypte que M. Ferry celle du Tonkin. Mêmes hésitations, mêmes équivoques, mêmes demi-mesures de part et d'autre. En Angleterre, l'opinion conservatrice, jalouse de la grandeur et du prestige de l'empire britannique, reproche au chef du cabinet wigh sa mollesse et son indécision. Entre le parti avancé, pour qui la campagne du Soudan est un crime,

l'occupation de l'Égypte une folie, et le parti torie qui voudrait une politique plus franchement annexioniste, M. Gladstone s'en tient plus que jamais à son programme. Respecter l'indépendance du Soudan après avoir châtié l'insurrection du Madhi et rendre l'Égypte aux Égyptiens après avoir consolidé le gouvernement du khédive, telle est la politique plus ou moins sincère qu'il continue d'afficher. C'est sur ce programme que va se jouer l'existence du cabinet. M. Gladstone pourra se sauver par l'accord qui existe, en dehors de tout programme, entre les divers partis sur la nécessité d'une action prompte et énergique pour soutenir au Soudan l'honneur des armes britanniques. L'opinion anglaise se prononce hautement pour que l'on reprenne Khartoum et que l'on venge Gordon. L'opposition elle-même voudra peut-être laisser au ministère libéral le soin d'accomplir cette tâche nécessaire et difficile.

Les explications sur l'intervention de l'Italie dans la mer Rouge, ont été aussi obscures au parlement anglais qu'au parlement italien. On ne sait pas bien encore si le gouvernement du roi Humbert agit comme allié de l'Angleterre, ou pour son propre compte, en faisant occuper des ports du littoral actuellement au pouvoir des Égyptiens. Pendant que lord Granville semblait laisser à l'Italie la responsabilité de son expédition, en déclarant que l'Angleterre n'avait aucun motif à s'y opposer et que c'était avec la Turquie que le cabinet de Rome devait s'arranger, M. Mancini, de son côté, se refusait à faire connaître les intentions de son gouvernement, comme s'il avait besoin encore de savoir jusqu'où l'Italie pourrait aller, de l'aveu de l'Angleterre, dans son étrange agression contre la Turquie. Si l'Angleterre et l'Italie ne sont pas alliées, elles paraissent du moins bien près d'être complices.

C'est toujours au moment où les autres puissances sont engagées dans des entreprises absorbantes, que la Russie avance dans l'exécution de ses projets en Orient. Pendant que l'Angleterre est occupée au Soudan, le bruit avant-coureur d'une occupation de Hérat par les Russes s'est répandu. Le gouvernement anglais a feint de ne pas y croire et de se reposer sur les assurances contraires du gouvernement de Saint-Pétersbourg. L'Angleterre a maintes fois déclaré qu'elle ferait un cas de guerre de l'occupation de la capitale de l'Afghanistan par la Russie; mais la Russie sait qu'il y aurait loin aujourd'hui de la menace à l'exécution.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

11 *février*. — La rupture de deux barrages en Algérie détermine des inondations désastreuses. Sept personnes trouvent la mort dans la catastrophe et une centaine de familles sont sans abri et sans ressources.

12. — Le général Lewal communique au conseil des ministres la dépêche suivante du général Brière de l'Isle :

« Le général Brière de l'Isle a eu un léger engagement avec les Chinois. Il a eu deux tués et six blessés. L'ennemi a été rejeté sur Than-Moï. Le général Brière a repris, le 10, sa marche sur Lang-Son. »

De son côté, le ministre de la marine confirme la présence de l'amiral Courbet à Guzlaff, à la tête d'une partie de l'escadre.

Une dépêche adressée par le général Wolseley au ministre de la guerre, en Angleterre, confirme le récit du combat meurtrier livré près de Kerbikan et la victoire finale des Anglais.

La Chambre des députés continue la discussion du projet de surtaxe sur les céréales et entend à ce sujet MM. Edmond Robert, Frédéric Passy, de la Bassetière, Ballue, Ansart et Richard Waddington.

Le Sénat adopte le projet relatif à l'agrandissement de l'École des Beaux-Arts, puis, après avoir voté l'ajournement, à brève échéance, de la discussion sur les élections sénatoriales du Finistère et de l'Eure, elle revient au projet sur les récidivistes. Les articles 13, 14, 15, 16, 17 et 19 de ce projet sont votés.

Réunion des délégués ouvriers à la salle du concert de la rue de Lyon. Le citoyen Boulé, rapporteur de la commission desdits ouvriers, rend compte des démarches infructueuses des délégués à la Chambre, au Conseil municipal de Paris, au Sénat et chez M. Jules Ferry, et conjure les assistants de ne plus voter pour les radicaux, qui ne sont que des bourgeois menteurs et perfides. Les citoyens Delangle, Trabas, Durand, Morel, Crespin ressassent les éternelles rengaines du parti ouvrier. Finalement, on vote l'ordre du jour suivant :

« En présence de la défection des pouvoirs publics, l'assemblée donne ordre à la commission des ouvriers sans travail de *poursuivre son œuvre*. »

13. — Le ministère des finances vient de faire publier la situation définitive de l'exercice 1884. Les impôts et revenus indirects pour l'année 1884 ont produit un déficit de 54,101,800 francs, sur les prévisions budgétaires. Ce chiffre n'a pas besoin de commentaire.

Le ministre de la guerre reçoit du général Brière de l'Isle la dépêche suivante :

« La marche du 10 s'est opérée sans incident, l'ennemi ayant abandonné ses fortifications dans les gorges. Le 11, nous avons atteint, à dix heures du matin, la ligne de partage des eaux, et nous sommes descendus dans la vallée d'un affluent de la rivière de Canton. Nous avons pris contact avec les Chinois. Le terrain a été disputé jusqu'à la nuit, de crête en crête, par un ennemi nombreux.

« J'estime être à 16 kilomètres de Lang-Son. J'y serai probablement demain matin, vendredi. »

Le Sénat, après une vive discussion, à laquelle prennent part MM. Chalamet, Porriquet, de Carné, Tolain et Leguen, et malgré les conclusions du rapport de la commission, adopte la demande d'enquête sur l'élection du Finistère, déposée par le citoyen Tolain. La loi sur les récidivistes est ensuite votée.

14. — Réunion du Conseil des ministre, à l'Elysée, sous la présidence de M. Jules Grévy, qui signe les nominations relatives aux commandements des corps d'armée.

La Chambre des députés achève la discussion générale du projet de loi sur les céréales et passe à l'examen des articles. MM. Germain et Lebaudy présentent un contre-projet et des amendements qui sont renvoyés à la commission.

Mort de Jules Vallès, ancien membre de la Commune et directeur actuel du journal radical : *Le Cri du peuple.*

15. — M. de Beauchamp, conservateur, est élu sénateur, dans la Vienne, par 365 voix contre 329 données à son concurrent républicain.

Le ministre de la guerre reçoit la dépêche suivante du général Brière de l'Isle.

Lang-Son, 13 février, 1 heure, soir.

« Le drapeau national a été hissé, à midi, sur la citadelle de Lang-Son. La rivière a été traversée. Kulua a été occupé. L'armée chinoise était en déroute dès la nuit dernière, après un chaud combat livré à 8 kilomètres en avant de la place. »

Arrestation, à Lyon, de deux anarchistes des plus remuants et des plus actifs, qui avaient proposé, dans une réunion tenue à la Croix-Rousse, de voter la *mort des bourgeois* et le *pillage des magasins.*

16. — Le grand événement du jour est l'enterrement *civil* de Jules Vallès. Tout le ban et l'arrière-ban des survivants de la Commune s'y donnent rendez-vous, le citoyen Rochefort en tête. On estime à 15,000 environ le nombre des assistants, composés en grande partie de curieux. Les drapeaux rouges et noirs, en l'absence de la police, flottent en liberté derrière le cercueil, et les cris de *Vive l'Internationale! Vive la Commune! Vive l'Anarchie! Vive la Révolution sociale!* se font entendre sur tout le parcours des boulevards Saint-Michel et Saint-Germain au cimetière du Père-Lachaise. Une couronne, entre autres, envoyée par les socialistes allemands, fournit à un groupe d'étudiants français, l'occasion d'une manifestation antiallemande qui se termine comme toujours par des coups de poing. Plusieurs discours

teintés de rouge écarlate sont prononcés sur la tombe de Jules Vallès par ses anciens collègues de la Commune.

Mort de Son Em. le cardinal Chigi, ancien nonce apostolique en France.

17. — Le ministre de la guerre reçoit du général Brière de l'Isle le télégramme suivant :

« Notre marche a été retardée, le 12, par un brouillard intense. La première brigade a pris contact dès dix heures du matin. L'ennemi de plus en plus nombreux occupait des positions formidables, appuyées sur plusieurs forts solidement armés d'artillerie.

« Le combat a été très violent jusqu'à quatre heures du soir et s'est terminé par un brillant assaut des positions principales. La fuite de l'ennemi a été favorisée par l'obscurité et le mauvais temps, mais la déroute est complète.

« Nos pertes s'élèvent, depuis le 9 inclus, à 39 tués et 222 blessés

« Le 13, après une escarmouche sans perte de notre côté, nous sommes entrés à Lang-Son et Ki-Lua, dont les forts, qui étaient encore occupés, ont été bombardés. Nous avons pris nos cantonnements à 3 kilomètres en avant sur la route de Chine. »

18. — Le Saint-Père reçoit en audience particulière les curés de Rome et les prédicateurs du Carême de 1885 et leur adresse le discours suivant :

« Nous accueillons avec un véritable plaisir, cette année encore, les curés et les prédicateurs de Rome ; et Nous sommes heureux, en cette circonstance, de pouvoir adresser aux uns et aux autres quelques brèves paroles.

« En vous voyant rassemblés devant Nous, chers Fils, et tous animés de zèle pour le salut des âmes, Notre pensée se reporte sur l'état social actuel, si déplorable et si triste, par suite du développement croissant des principes impies et subversifs, qui va jusqu'à mettre gravement en péril non seulement les intérêts de notre très sainte religion, mais aussi ceux de la société civile.

« A ces maux si graves, la sagesse humaine s'épuise vainement à appliquer un remède efficace, qui seul réside dans le retour des peuples à la fidèle observation des lois chrétiennes et à la foi aux enseignements de l'Eglise catholique. Or, rappeler les peuples à cette fidèle observation, c'est une tâche que l'Eglise confie spécialement aux pasteurs des âmes et aux prédicateurs de la divine parole.

« Vous, très chers Fils, vous êtes appelés à remplir, à Rome, cette haute mission, à la remplir avec un zèle égal au besoin, aujourd'hui surtout que contre cette Rome, centre de la foi catholique, les sectes ennemies ont comme réuni leurs efforts, et par toutes sortes d'embûches, conspirent impunément la ruine de l'Eglise de Jésus-Christ.

« En présence de ces maux et de ces périls, ah ! très chers curés, pénétrez-vous de plus en plus de la haute importance que, présentement plus que jamais, a acquise votre charge, et des graves devoirs qu'elle vous impose. — Aujourd'hui, il convient de redoubler de vigilance et d'activité. Il convient en face d'obstacles et de difficultés sans nombre, de vous armer de constance et de courage, de vous consacrer et de vous immoler pour le salut des âmes, d'aller au-devant de tous les besoins, de vous faire tout à tous, toujours inspirés par la mansuétude, la patience et la charité.

« De cette façon, grâce à votre ministère, le peuple romain, en grande

partie au moins, sera préservé des maux qui le menacent et conservera intact le précieux trésor de son antique foi. Il doit en être ainsi ; car, malgré l'iniquité des temps présents, c'est de Rome, comme du mont sacré, que doit aujourd'hui encore se répandre sur tout le monde et resplendir la lumière de la vraie civilisation chrétienne; c'est de Rome et de son peuple qu'on doit pouvoir répéter encore aujourd'hui les belles paroles de l'Apôtre : *Fides vestra annuntiatur in universo mundo.*

« Mais, pour arriver à ce très noble résultat, la coopération unanime de tous les ouvriers évangéliques n'est pas seulement opportune, mais nécessaire; et vous, orateurs sacrés, vous devez, pour votre part, y contribuer efficacement, en répandant avec abondance, en ce temps favorable du Carême, la parole divine, afin de moraliser ce peuple, dont le gouvernement spirituel est aux mains des curés.

« Vous aussi, vous connaissez très bien la condition malheureuse des temps; vous savez comment, par l'ample diffusion, parmi le peuple, de multiples erreurs et de coupables maximes, par le déchaînement de toutes les passions, par les attraits de la volupté et du vice, on cherche aujourd'hui à altérer et à corrompre la morale chrétienne; comment, sous le prétexte d'une civilisation menteuse, on travaille à ramener le genre humain aux mœurs corrompues du paganisme.

« Il faut donc qu'en prêchant les vérités de l'Evangile et en combattant les erreurs et les vices, vous mettiez tous vos soins à bien éclairer les esprits, à rallumer dans les cœurs l'amour de la vérité et de la vertu, qui sont les bases de tout bien-être moral et qui seules peuvent apporter à l'homme le salut et la félicité temporelle et éternelle.

« A la vérité, l'entreprise est ardue et supérieure aux forces humaines. Mais, mes très chers Fils, mettez votre confiance dans la mission que l'Eglise vous a donnée et en l'aide puissante de la vertu divine. Cette aide vous soutiendra dans vos fatigues et rendra votre prédication féconde en fruits précieux. Cette aide, Nous l'implorons aussi du Ciel avec effusion de cœur, et Nous voulons que vous en receviez le gage dans la bénédiction apostolique que nous vous donnons à tous, orateurs sacrés et curés, avec une paternelle affection. »

Le ministre de la marine reçoit de l'amiral Courbet la dépêche suivante ;

« Sheipoo, 15 février.

« La frégate *Yuqueer* (26 canons et 600 hommes), et la corvette *Tcheng-King* (7 canons et 150 hommes), ont été coulées par les deux canots porte-torpilles du *Bayard*, sous le commandement de MM. Gourdon, capitaine de frégate, et Duboc, lieutenant de vaisseau. »

Le général Brière de l'Isle adresse au ministre de la guerre un télégramme daté de Dong Son, 11 février, lui faisant connaître les pertes subies pendant les journées des 4, 5 et 6 février. Ce télégramme donne les noms des morts et ceux des blessés *grièvement* et *légèrement*.

Le gouvernement reçoit de M. Patenotre, notre représentant en Chine, une dépêche l'informant qu'il est toujours à Sanghaï, mais qu'il a amené son

pavillon. Les intérêts français ont été confiés au représentant de la Russie. — Le pavillon russe flotte sur notre concession.

Signature du traité entre le Portugal et l'Association internationale africaine pour la délimitation de leurs territoires respectifs au Congo. M. de Courcel, notre ambassadeur à Berlin, le signe au nom de la France, qui avait été prise comme puissance médiatrice.

19. — Le ministre de la marine reçoit de l'amiral Courbet les détails suivants sur la victoire de Sheipoo :

« L'attaque dirigée par nos canots porte-torpilles a eu lieu le 15, à quatre heures du matin, par une nuit noire. Ils étaient pilotés par le lieutenant de vaisseau Ravel. Les officiers et les équipages ont déployé une grande bravoure et un grand sang-froid dans cette opération, qui leur fait le plus grand honneur. »

La Chambre des députés, après avoir voté des félicitations à l'armée pour les victoires remportées au Tonkin, reprend la discussion du projet de loi sur les céréales, et examine le contre-projet Germain et les nouveaux amendements qui sont proposés, sans arriver à une solution pratique.

Le Sénat vote également des félicitations à notre vaillante armée de Chine, puis adopte en seconde délibération le projet de loi sur les marchés à terme.

20. — Le ministre de la guerre reçoit du général Brière de l'Isle, en date du 19 février, le télégramme suivant :

« Nous avons recueilli le 16, dans le camp retranché de Dong-Son, deux batteries Krupp, une batterie Vavasseur, une batterie de mortiers, une batterie de mitrailleuses Nordenfeldt, une batterie de fusées de combat, des canons d'ancien modèle en bronze et en fonte ; enfin, des approvisionnements en poudre et en munitions des plus considérables.

« Le terrain compris entre Than-Moï et le théâtre du combat de juin dernier est une région tourmentée et hérissée de défenses formidables, qui ont été abandonnées intactes par l'ennemi. Le temps est très froid. La santé des troupes est excellente, malgré leurs grandes fatigues. »

Le ministre de la guerre transmet au général Brière de l'Isle les félicitations des deux Chambres, à l'occasion des nouveaux succès remportés par nos troupes de terre et de mer dans l'extrême Orient.

Le Sénat commence la discussion du budget. La Commission des finances du Sénat propose de rétablir quatre crédits au budget de la justice, sept au budget des cultes, deux au budget de la guerre, deux au budget des colonies, deux au budget de l'instruction publique, un au budget de l'agriculture.

M. Chesnelong ouvre le feu. Il démontre, preuves à l'appui, que l'excédent du budget ordinaire n'est qu'apparent, et qu'on n'a obtenu ce résultat factice qu'en omettant des dépenses inévitables auxquelles il faudra pourvoir par des crédits supplémentaires. L'orateur critique la suppression du Chapitre de Saint-Denis, des Facultés de théologie, des bourses de séminaires, la réduction du traitement des évêques et archevêques, etc., etc. On aura beau faire, le budget de 1885 sera en déficit de 300 millions au *minimum*. Le *déficit est* un mal chronique de la République : en 1882, déficit de 200 millions; en 1883, de 215 millions; en 1884, de 275 millions. —

M. Tirard essaie, mais en vain, de prouver le contraire, les chiffres sont là pour lui infliger un cruel démenti!

Le Sénat, sur la demande de M. de Kerdrel et de ses amis, et *malgré les instances des citoyens Tolain et Testelin*, décide de nommer deux nouveaux membres dans la Commission d'enquête de l'élection du Finistère.

De nouvelles secousses de tremblements de terre se produisent en Espagne et en Allemagne.

Une dépêche du général Wolseley confirme la nouvelle de la retraite des troupes de Gubat, sous le commandement du général Buller, sur Abou Klea, où elles attendront des instructions du gouvernement anglais.

21. — Continuation, à la Chambre des députés, de la discussion sur la surtaxe à appliquer aux céréales. Les discours pleuvent drus comme grêle, et les amendements aussi. On statue successivement sur les amendements Ganault, des Rotours, Demarçay, qui sont tous repoussés.

Suite de la discussion du budget de 1885 au Sénat. M. Blavier approuve dans toutes ses parties et dans toutes ses conclusions le discours de M. Chesnelong, et démontre par A+B qu'il faudra demander à l'emprunt 750 millions environ. Le Sénat, après une réponse vaille que vaille de M. Clamageran, passe à la discussion des articles et adopte les chapitres 1 à 27, puis s'arrête à l'article 105.

Un *nouveau meeting ouvrier* a lieu à la salle Lévis. Le citoyen Pierron, tout frais sorti de prison, fait une harangue *radicale* pouvant se résumer en ces quelques mots : « Sachons faire taire nos haines mutuelles, unissons-nous, patience, quelques jours encore, et nos oppresseurs disparaîtront. » Le succès de la séance est pour le citoyen Luige : « Les anarchistes, dit-il, ne font pas de politique, mais des révolutions; l'armée, sortie du peuple, aujourd'hui vil troupeau qui ne peut choisir ni ses chefs ni ses bourreaux, marchera avec nous contre la bourgeoisie infâme, lorsque l'heure aura sonné. » La réunion se termine par le vote de la résolution habituelle : *Expropriation du capital, ni lois, ni patrons, ni Dieu.*

22. — Trois réunions anarchistes ont lieu aujourd'hui dimanche. La plus importante comme nombre et comme programme a été celle du Tivoli Waux-Hall, sous la présidence de M. Henry Maret. L'association des ouvriers anglais y était représentée par M. Burt, membre ouvrier du Parlement britannique, qui y prononce une courte allocution, prêchant l'union des travailleurs. Inutile de dire que cet appel à l'union n'a point été du goût des anarchistes, qui veulent avant tout faire du tapage. Ils y répondent par les cris de : Vive l'*Internationale!* Vive la revendication sociale! Vive la Révolution! La représentation radicale se termine par une collecte et par la distribution du journal *Terre et Liberté*, contenant un *appel incendiaire à l'armée* et une brochure faisant l'*apologie de la Commune.*

23. — Le Saint-Père, entouré de nombreux cardinaux, reçoit les industriels catholiques français en audience solennelle. Ils sont au nombre de cent vingt-trois et sont présentés au Pape par Mgr Langénieux.

Suite de la discussion du budget des dépenses au Sénat. Le budget de la justice est adopté. La deuxième section du service des cultes est mise en discussion. M. de Pressensé, *pasteur protestant*, demande que l'on vote le

budget des cultes tel qu'il est présenté par le gouvernement et par la Commission, la plupart des crédits sont rétablis.

La Chambre des députés reprend la discussion du projet de surtaxe sur les céréales et repousse successivement les amendements de MM. Demarçay, Paul Bert, Denayrous, de Roys, amendements relatifs au *quantum* des droits à établir.

Lettre pastorale des Archevêques et Évêques des États-Unis, assemblés en Concile plénier à Baltimore, à leur clergé et aux fidèles de leurs diocèses.

(*Suite.*)

« Si notre désir est de faire, de notre côté, tout ce que la justice et l'affection peuvent nous suggérer pour assurer pleinement les droits propres et les privilèges de nos prêtres, laissez-nous vous rappeler, bien-aimés frères, que c'est surtout de votre conduite que dépendra leur bonheur. Des ouailles pieuses et reconnaissantes feront sûrement un pasteur heureux. Mais si le peuple ne répond pas au zèle de son pasteur, s'il est froid et ingrat, ou peu édifiant, alors vraiment le sort du pasteur sera triste et misérable. Puisque les prêtres de Dieu abandonnent tout pour se dévouer à votre bien spirituel, montrez, par votre affection, par votre coopération à leurs efforts pour votre amélioration spirituelle, et même par votre souci de leur bien-être matériel, que vous appréciez leur dévouement et l'obligation réciproque qu'il vous impose.

« Considérez vos prêtres comme vos meilleurs amis, comme vos conseillers les plus sûrs, comme vos guides les plus fidèles. Si le devoir les force à vous avertir et à vous reprendre, rappelez-vous que ce ministère de réprimande est pour votre bien, et acceptez-le dans l'esprit avec lequel il est rempli. Et si par hasard, ils ont à vous parler plus souvent qu'il ne vous plaira des finances de l'église et des besoins de la charité, comprenez que la chose doit leur être au moins aussi désagréable qu'à vous; que ce n'est pas pour eux-mêmes, mais pour les besoins de la paroisse ou de l'école, qui sont votre bien, ou pour les pauvres de la paroisse, qui sont votre charge, qu'ils ont à plaider; et que, s'ils doivent se rappeler qu'il ne faut parler d'argent que le moins souvent possible, de votre côté, vous devez penser à mesurer votre générosité aux besoins, et à épargner ainsi à vos pasteurs et à vous-mêmes, la nécessité pénible de recourir à de fréquents appels.

« Et ici nous croyons bon de dire quelques mots des propriétés et des dettes des églises. La manière de posséder les titres légaux de ces propriétés varie d'un endroit à l'autre selon les lois civiles locales; mais que le titre soit au nom de l'évêque, ou d'un corps de délégués du diocèse ou de la paroisse, il demeure toujours vrai que les propriétés sont possédées en dépôt pour l'Eglise et pour le bénéfice du peuple. Une génération achéte ou bâit, une autre génération améliore et embellit, et chaque génération jouit et transmet pour l'usage des générations à venir, et les évêques et les prêtres ont la charge de l'administration, et ils sont responsables, au sens canonique, de la fidélité de cette administration.

« Dans l'accomplissement de ce devoir, il devient souvent nécessaire de contracter des dettes d'église. Là où la multiplication de la population catholique a été rapide, il a fallu aller vite pour ériger des églises et des écoles. Et si en de pareilles circonstances, les pasteurs devaient attendre que tous les fonds fussent réunis pour commencer, une génération pourrait être laissée sans les secours spirituels nécessaires, et ainsi perdue pour l'Eglise et pour Dieu. Nous apprécions pleinement, bien-aimés frères, combien c'est notre strict devoir d'empêcher qu'il se contracte des dettes sans nécessité réelle, et cela nous avons essayé de l'obtenir par une législation prévoyante; mais, en dépit de nos efforts, il arrivera inévitablement que le fardeau qui nous est imposé par notre gigantesque tâche de pourvoir aux besoins spirituels de la génération présente et de la génération qui vient, sera toujours onéreux et pèsera toujours lourdement sur nous.

« Mais la Providence spéciale de Dieu envers notre pays, laquelle a fait le travail et les besoins si grands, n'a jamais manqué d'inspirer à notre peuple un zèle égal aux besoins. Vous avez rivalisé avec vos pasteurs dans l'ardeur de leur désir pour édifier l'Église du Christ et étendre son royaume, et nous avons la confiance que vous conserverez votre zèle jusqu'à la fin et que vous le léguerez sans diminution à vos descendants. C'est notre profond désir que les dettes existantes soient liquidées aussitôt que possible, afin que l'argent employé aujourd'hui à payer des intérêts puisse être employé aux grandes améliorations qu'il y a encore à faire, et surtout au développement de l'œuvre glorieuse de l'éducation chrétienne.

L'ÉDUCATION DU PEUPLE

« Au second rang, — si second rang il y a, — l'Église, après sa sollicitude pour l'éducation du clergé, a une grande sollicitude pour l'éducation des laïques. Ce n'est pas pour le clergé, mais pour le peuple, que l'Église lui demande d'être savant. Car on n'est pas prêtre pour soi seulement, mais pour le peuple. L'éducation populaire a toujours été le premier objet des soucis de l'Eglise; et ce n'est pas trop de dire que l'histoire de la civilisation et de l'éducation est l'histoire de l'œuvre de l'Église. Dans les temps primitifs, alors que des chefs demi-barbares se vantaient d'être illettrés, elle a réussi à répandre cet amour de la science qui a couvert l'Europe d'écoles et d'universités; c'est ainsi qu'avec les tribus barbares des commencements du moyen âge, elle a fait les nations civilisées des temps modernes. Même après les discussions religieuses du seizième siècle, tous les progrès réalisés dans l'éducation sont dus à l'impulsion qu'elle avait d'abord donnée. Dans notre propre pays, malgré les nombreuses difficultés inséparables des premiers débuts et d'un accroissement sans exemple, nous trouvons partout ses écoles, ses académies et ses collèges, construits et alimentés par des souscriptions volontaires, même au prix de grands sacrifices, et qui soutiennent avantageusement la comparaison avec les meilleurs établissements d'éducation de notre patrie.

« Ces faits attestent largement la sollicitude de l'Église pour l'éducation populaire. La beauté de la vérité, les influences de la science qui appuie et élève l'âme sont faites pour tous, et elle désire que cela soit mis à la portée

de tous. Le savoir augmente notre capacité de pourvoir à notre amélioration comme celle de pourvoir au bien-être de nos frères; et à ce noble ouvrage, l'Église veut que toute main s'emploie. Le savoir est aussi la meilleure arme contre les erreurs pernicieuses. C'est seulement « un peu de science » qui est « chose dangereuse ». En des jours comme les nôtres, où l'erreur est si prétentieuse et si agressive, chacun doit être aussi bien armé que possible de saine science, non seulement dans le clergé, mais dans le peuple, afin que tous puissent combattre les nuisibles influences de l'irréligion popularisée.

« Dans le grand combat qui se prépare entre la vérité et l'erreur, entre la foi et l'incrédulité, une grande part de la lutte sera soutenue par les laïques, et malheur à eux s'ils ne sont pas bien préparés. Et si aux jours anciens du vasselage et de l'esclavage, l'Église a honoré tout homme en dépit de l'humilité de sa condition, et a travaillé à lui donner des lumières capables de le préparer pour des responsabilités futures, c'est surtout maintenant, en pleine ère de droits et de libertés populaires, quand tout homme est un facteur actif et influent du corps politique, qu'elle doit désirer que tous soient préparés par un enseignement convenable à l'accomplissement intelligent et consciencieux des importants devoirs qui leur seront dévolus.

« Quelques-uns peut-être nieront qu'une civilisation saine puisse dépendre d'une saine éducation populaire. Mais l'éducation, pour être saine et pour produire des avantages sérieux, doit développer ce qu'il y a de meilleur dans l'homme et le rendre non seulement habile, mais bon. Une éducation incomplète développera une vie incomplète, et une telle vie chancellera, comme chancellera tout système social basé sur de telles vies. La vraie civilisation demande, avec un soin au moins égal, le progrès non seulement du bien matériel et intellectuel, mais aussi du bien moral et religieux d'un peuple. Enlevez la religion d'un peuple, et la morale la suivra; la morale absente, la situation matérielle de ce peuple elle-même deviendra rapidement un état de corruption, qui enfante la décrépitude, et ses conquêtes intellectuelles ne lui serviront de lumière que pour le conduire aux plus profonds abîmes du vice et de la ruine. Cela a été si souvent démontré dans l'histoire du passé, cela est de fait si évident qu'on est stupéfait de trouver à ce sujet des différences d'opinion. Une civilisation sans religion serait la civilisation « du combat pour la vie au profit des mieux doués », où l'habileté et la force remplaceraient les principes, la vertu, la conscience et le devoir. En fait, il n'y a jamais eu de civilisation digne de ce nom sans religion, et des faits de l'histoire on peut déduire aisément les lois de la nature humaine.

« Il s'ensuit que l'éducation, pour être à l'avantage de la civilisation, doit être à l'avantage de la religion. Maintenant les trois grands facteurs de la religion sont : le foyer, l'église et l'école. C'est là que se moulent les hommes et que se forme la société! Voilà pourquoi chacun d'eux, pour bien remplir sa mission, doit propager la religion. Mais beaucoup d'hommes, malheureusement, tout en avouant que la religion doit être la lumière et l'atmosphère même du foyer et de l'église, sont satisfaits de la voir exclue de l'école, et même proclament comme le meilleur système scolaire celui qui exclut nécessairement la religion. Peu de gens, certes, nieront que l'enfance et la

jeunesse ne soient des périodes de la vie où le caractère a besoin d'être soumis aux influences religieuses. Nous ne pouvons pas non plus ignorer ce fait palpable, que l'école est un facteur important dans la formation de l'enfance et de la jeunesse, si important, que son influence l'emporte sur celle du foyer et de l'église. Il ne peut donc être désirable, ni avantageux, que la religion soit exclue de l'école. Au contraire, elle doit être comme un des principaux éléments pour modeler les jeunes vies sur tout ce qu'il y a de vrai, de vertueux et de sacré. Exclure la religion de l'école, et la garder pour le foyer et l'église, c'est élever logiquement une génération qui considérera la religion comme bonne pour l'église et le foyer, mais non pour le travail pratique de la vie réelle. Mais on ne saurait imaginer une notion plus fausse et plus pernicieuse. La religion, pour élever un peuple, doit inspirer toute sa vie et gouverner les relations entre ses membres. Une vie n'est pas rabaissée, elle est ennoblie, si elle est vécue en la présence de Dieu. C'est pourquoi l'école, qui donne principalement les connaissances nécessaires pour la vie pratique, doit être hautement sous l'influence de la religion. De l'abri du foyer et de l'école, le jeune homme doit bientôt entrer dans les voies laborieuses du commerce, de l'industrie ou de la carrière professionnelle. En tout cela les principes de la religion doivent l'animer et le diriger. Mais il ne peut espérer apprendre ces principes dans le magasin, le bureau ou le comptoir. Laissez-le donc se bien et profondément pénétrer des influences réunies du foyer et de l'école, avant de le lancer sur l'océan dangereux de la vie.

« Toutes les sectes chrétiennes s'éveillent maintenant à cette grande vérité, que l'Église catholique n'a jamais cessé de maintenir. La raison et l'expérience les forcent à reconnaître que la seule façon pratique de fonder un peuple chrétien, c'est de donner à la jeunesse une éducation chrétienne. Les ennemis avoués du christianisme dans quelques contrées européennes bannissent la religion des écoles, afin de l'éliminer graduellement du peuple. En cela ils sont logiques et nous devrions profiter de la leçon. Aussi la revendication de l'éducation chrétienne s'élève de toutes les corporations religieuses du pays. Et ce n'est point de leur part « étroitesse » ou sectarianisme ; c'est un effort honnête et logique pour conserver la vérité et la moralité dans le peuple en les cultivant chez la jeunesse. Ce n'est pas non plus de l'opposition à l'Église ; au contraire, c'est un effort honnête pour donner à l'État de meilleurs citoyens en les faisant meilleurs chrétiens. Les amis de l'éducation chrétienne ne condamnent pas l'État parce qu'il ne distribue pas l'instruction religieuse dans les écoles publiques telles qu'elles sont organisées aujourd'hui, parce qu'ils savent bien qu'il n'appartient pas à l'État d'enseigner la religion. Mais ils obéissent à leur conscience en envoyant leurs enfants à des écoles confessionnelles, où la religion peut avoir sa place et son influence légitimes.

« Nous avons donc, bien-aimés frères, deux objets en vue : c'est de multiplier nos écoles et de les perfectionner. Il y a encore beaucoup à faire pour que cela soit atteint. Il y a encore des milliers d'enfants catholiques, aux États-Unis, privés du bienfait d'une école catholique. Les prêtres et les parents ne devraient prendre aucun repos tant que cette lacune ne sera pas

comblée. Nulle paroisse n'est complète tant qu'elle n'a pas les écoles nécessaires à ses enfants, et les pasteurs et le peuple de cette paroisse doivent sentir qu'ils n'ont pas accompli tout leur devoir, tant que ce besoin n'est pas satisfait.

« Mais nous devons aussi perfectionner nos écoles. Nous répudions l'idée que l'école catholique puisse être, sous quelque rapport que ce soit, inférieure à toute autre école. Et si jusqu'à présent, en quelques endroits, notre peuple a agi selon le principe qu'il vaut mieux avoir une école imparfaite que de n'en avoir aucune, qu'il élève plus haut sa noble ambition et qu'il ne se relâche pas dans ses efforts, jusqu'à ce que ses écoles soient parvenues au plus haut point d'excellence sous le rapport de l'éducation. Nous supplions les parents de ne pas retirer hâtivement leurs enfants de l'école, mais de leur donner tout le temps, tous les avantages dont ils peuvent être capables de profiter, de façon que, après leur mort, leurs enfants puissent « se lever et les bénir.

LE FOYER CHRÉTIEN

« Nous avons à peine besoin de vous rappeler, bien-aimés frères, que si la vie de famille ne serait point régulièrement suffisante pour remplacer l'absence des bonnes influences et combattre l'action des mauvaises dans l'école, il est également vrai que tout ce que l'école chrétienne pourrait faire serait insuffisant sans la coopération de la famille chrétienne. Les écoles chrétiennes répandent la semence, mais les familles chrétiennes doivent d'abord préparer le terrain et ensuite favoriser la semence et la conduire à maturité.

« 1. *Le Mariage chrétien.* — La base du foyer chrétien est le mariage chrétien, c'est-à-dire le mariage contracté selon la religion et cimenté par la bénédiction de Dieu. Si grande est l'importance du mariage pour le bien temporel et éternel de l'humanité, que de même qu'il a eu Dieu lui-même pour fondateur dans la loi ancienne, de même dans la loi nouvelle il a été élevé par notre divin Sauveur à la dignité d'un sacrement de la religion chrétienne. Les goûts et les instincts naturels ont leur valeur et leurs poids propres; mais ils ne doivent pas être par eux-mêmes un motif décisif dans une démarche aussi importante qu'un mariage chrétien; ils ne sont pas non plus une sûre garantie de l'accomplissement des hautes fins pour lesquelles le mariage a été ordonné. Pour que des santés et des vies chrétiennes soient sagement et justement unies, Dieu doit les unir et la religion sanctionner l'union; et bien que l'Église permette parfois des mariages mixtes, elle ne le fait jamais sans regret et sans un sentiment d'anxiété pour le futur bonheur de cette union comme pour le salut éternel de ses fruits.

« 2. *L'indissolubilité du mariage.* — L'indissolubilité du lien du mariage fait la sécurité de la famille chrétienne. Le mariage chrétien une fois consommé ne peut être dissous que par la mort. Qu'on comprenne bien que l'adultère lui-même, bien qu'il puisse légitimer « la séparation *a mensa et thoro* », ne peut dénouer le lien du mariage de manière à permettre à l'une ou l'autre des parties de se remarier durant la vie de son conjoint. Le divorce légal n'a pas devant Dieu le moindre pouvoir de dénouer le lien du

mariage et de rendre valide un mariage subséquent. « Que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni. » D'accord avec tous les croyants chrétiens et les amis de la civilisation, nous déplorons le mal engendré par les lois de divorce de notre patrie. Elles ébranlent tous les fondements de la société. Que les catholiques au moins se rappellent que de tels divorces sont nuls en conscience. Qu'ils entrent dans l'état du mariage seulement pour des motifs purs et saints, et avec les bénédictions de la religion, spécialement avec la bénédiction de la messe nuptiale. Et alors, loin de désirer des motifs de s'échapper de leur union, ils se réjouiront de ce qu'elle ne pourra être brisée que par la mort.

« 3. *Les vertus du foyer.* — L'atmosphère dominante du foyer chrétien doit être la charité chrétienne, l'amour de Dieu et du prochain. L'ambition et l'étude des parents chrétiens devraient être de faire du foyer un sanctuaire, où nulle parole dure, irritée, nulle parole grossière ou païenne ne doit être prononcée, où la vérité, l'abnégation, le calme doivent être soigneusement cultivés, où la pensée de Dieu, le désir de plaire à Dieu doivent être doucement et naturellement inspirés aux enfants, comme leur principale préoccupation. Du sanctuaire du foyer l'encens de la prière devrait monter vers le Seigneur comme le plus doux sacrifice du matin et du soir. Combien belle et riche en bénédictions est la réunion des parents et des enfants pour la prière du matin et du soir! Nos cœurs sont pleins de consolations lorsqu'au cours de nos visites pastorales, nous rencontrons des familles où cette sainte pratique est fidèlement observée. Dans ces familles nous sommes sûrs de trouver des preuves des bénédictions spéciales du Ciel. La foi, la religion, la vertu y poussent en abondance, et la persévérance finale y est presque assurée. Nous exhortons instamment les parents à adopter cette coutume salutaire. Et si cela n'est pas toujours faisable le matin, que chaque soir du moins, à une heure fixée, la famille entière se rassemble pour les prières, suivies par une courte lecture des saintes Écritures, de l'*Imitation* de Jésus-Christ ou de tout autre livre pieux.

« 4. *Bonnes lectures.* — Que l'ornement de la maison consiste en tableaux chastes et pieux, et plus encore en livres saints, intéressants et instructifs. Aucune image indécente ne saurait être tolérée dans une maison chrétienne. Le mérite artistique de l'œuvre n'est pas une excuse pour le danger ainsi présenté. Aucun enfant ne doit être exposé à une tentation par ses propres parents dans leur propre demeure. Que les murs soient ornés par tout ce qui rappellera aux habitants la pensée du divin Sauveur, et de ses saints, et de toutes autres images du grand et du beau qui puissent inciter à la vertu civique et religieuse.

« La même remarque s'applique aux livres et aux journaux. Non seulement le roman, immoral, vulgaire, à la mode, le journal indécemment illustré et les publications tendant à affaiblir la foi en la religion et en l'Église de Jésus-Christ doivent être absolument proscrits de tout foyer chrétien; mais encore tout ce qui est dangereusement excitant, ou maladivement émouvant, tout ce qui en un mot est capable d'affaiblir ou d'abaisser la foi et la morale dans le cœur et l'esprit de la jeunesse, doit en être soigneusement banni. Les parents sûrement préviendraient ou défendraient leurs enfants contre

tout ce qui pourrait les empoisonner et les rendre malades. Qu'ils soient au moins aussi vigilants contre le poison intellectuel et moral. Mais que les rayons de livres de la famille soient bien fournis de ce qui est à la fois agréable et sain.

« Heureusement le fond de la littérature catholique, aussi bien que celui des ouvrages qui, bien que non écrits par des catholiques ou ne traitant pas de religion, sont purs, instructifs et élevés, est aujourd'hui si large, qu'il ne peut y avoir d'excuse pour courir des risques ou perdre du temps avec ce qui est inférieur, faux ou suspect. Rappelez-vous, parents chrétiens, que le développement d'un jeune caractère est intimement lié avec le développement de son goût pour la lecture. Aux livres comme aux associations, on peut appliquer la sage parole : « Dites-moi qui vous hantez, et je vous dirai ce que vous êtes. » N'ayez alors que de bons livres et de bons journaux, que seulement de bons amis soient admis chez vous. Apprenez à vos enfants l'amour de l'histoire et de la biographie. Inspirez-leur l'ambition d'être si au courant de l'histoire et des doctrines de l'Église, qu'ils puissent donner une réponse intelligente à toute demande de bonne foi. Si leur situation le demande, encouragez-les, à mesure qu'ils grandissent, à acquérir une telle connaissance des questions populaires de science et de philosophie, que cela puisse suffire à les affermir dans leur foi et à les cuirasser contre les sophismes.

« Nous serions heureux de voir des ouvrages parfaitement solides et populaires sur ces importants sujets, et émanant d'écrivains catholiques, devenir plus nombreux. Apprenez à vos enfants à s'intéresser spécialement à l'histoire de notre propre patrie, Nous considérons la fondation de l'indépendance de notre patrie, la formation de ses libertés et de ses lois comme une œuvre de la divine Providence; les œuvres de ses ouvriers « ayant été plus sages qu'eux-mêmes ne le savaient » parce qu'ils étaient guidés par la main du Tout-Puissant. Et si jamais ce glorieux mécanisme est bouleversé ou altéré, ce sera par des hommes oublieux des sacrifices des héros qui l'ont enfanté, des vertus qui l'ont cimenté, et des principes sur lesquels il repose — et préparés à sacrifier ces principes et la vertu à des intérêts égoïstes ou à des intérêts de parti. Comme nous désirons que l'histoire des États-Unis soit enseignée soigneusement dans toutes nos écoles catholiques et que nous avons ordonné qu'on y insiste spécialement dans l'éducation des jeunes étudiants ecclésiastiques dans nos séminaires, de même nous désirons la voir former une part favorite de la bibliothèque et des lectures des familles. Nous devons garder fermes et solides les libertés de notre patrie, en gardant leur fraîcheur aux nobles mémoires du passé et en envoyant de nos foyers catholiques dans l'arène de la vie publique des patriotes, non des hommes de parti.

« 5. *Les saintes Ecritures.* — Mais il peut être à peine nécessaire pour nous, bien-aimés frères, de vous rappeler que le trésor le plus précieux de toute bibliothèque de famille, celui dont il faut se servir le plus fréquemment avec le plus d'amour, doit être la sainte Écriture. Sans doute vous avez souvent lu la brûlante action de grâces d'A Kempis à Notre-Seigneur pour nous avoir donné non seulement l'adorable trésor de son corps dans la sainte

Eucharistie, mais encore celui des saintes Écritures, « les saints livres pour le bien et la direction de notre vie. » Et vous avez devant vos yeux, fixée à la version de Douai de la sainte Bible, l'exhortation du pape Pie VI, dans sa lettre à l'Archevêque de Florence, que « les fidèles doivent être poussés à la lecture des saintes Écritures; car, dit-il, elles sont des sources très abondantes, qui doivent être ouvertes à tout le monde, afin qu'on en retire la pureté de morale et de doctrine, et qu'on déracine les erreurs qui sont si largement répandues en ces temps corrompus. » Et saint Paul déclare « que tout ce qui a été écrit, a été écrit pour notre enseignement; que, par la patience et le secours des saintes Écritures, nous pouvons avoir de l'espoir. » Nous espérons qu'aucune famille parmi nous n'est sans une version correcte des saintes Écritures. Parmi les autres versions, nous recommandons celle de Douai, qui est vénérable parce qu'elle a servi à nos pères pendant trois siècles, qui nous vient sanctionnée par d'innombrables autorités, et qui est convenablement annotée par le savant évêque Challoner, par le chanoine Staydock, et particulièrement par le feu archevêque Kenrick.

« Mais dans votre lecture, souvenez-vous de l'avertissement d'A Kempis : « Les saintes Écritures doivent être lues dans le même esprit que celui dans lequel elles ont été écrites; si vous voulez en tirer profit, lisez avec humilité, simplicité et foi. » Et ayez toujours devant les yeux le principe posé par saint Pierre dans le premier chapitre de sa seconde épître : « Comprenant ceci d'abord, qu'aucune prophétie de l'Ecriture n'est faite par interprétation privée, car la prophétie n'est venue par la volonté de l'homme en aucun temps; mais les saints hommes de Dieu ont parlé, inspirés par le Saint-Esprit. » Et cet autre, tracé par saint Jean dans le quatrième chapitre de sa première épître, au nom de l'Église apostolique enseignante : « Très chers fils, ne croyez pas tout esprit; mais éprouvez les esprits pour savoir s'ils sont de Dieu. Nous sommes de Dieu, celui qui connaît Dieu nous entend. Par cela nous connaissons l'esprit de la vérité et l'esprit d'erreur. » Dans ces deux règles, divinement inspirées, vous avez toujours une sûre sauvegarde contre le danger de l'erreur.

« 6. *La presse catholique.* — Enfin, parents chrétiens, laissez-nous appeler votre attention sur cette importante vérité, que de nous uniquement et individuellement doit dépendre pratiquement la solution de la question de savoir si oui ou non la presse catholique doit accomplir le grand travail que la Providence et l'Église attendent d'elle en ce temps. La providentielle mission de la presse a été si fréquemment et si hautement traitée par les Papes, par les évêques et par des écrivains catholiques de distinction; leurs paroles ont été si assidûment citées partout, que certainement personne n'a besoin d'arguments pour être convaincu de cette vérité. Mais tout cela sera seulement des paroles en l'air, à moins que cela ne soit bien établi pour chaque parent et ne soit pratiqué dans chaque demeure. Si le chef de chaque famille catholique veut reconnaître comme son privilège et comme son devoir de contribuer à soutenir la presse catholique en souscrivant pour une feuille catholique ou davantage, et en se tenant au courant des informations qu'elle donne, alors la presse catholique atteindra

sûrement son légitime développement et remplira la mission à laquelle elle est destinée. Mais choisissez un journal qui soit entièrement catholique, instructif et édifiant; non un journal qui, catholique de nom et de prétentions, serait non catholique de ton et d'esprit, irrespectueux de l'autorité constituée, ou mordant et sans charité à l'égard des frères catholiques.

« Bien-aimés frères, une grande révolution sociale se répand sur le monde. Son but caché ou avoué est de détrôner le Christ et la religion. Les avant-coureurs de ce mouvement ont été observés dans notre patrie; fasse Dieu que sa vague montante ne déferle pas sur nous. Il dépend surtout de vous, parents chrétiens, que cela arrive ou n'arrive pas; car ce que seront nos demeures, notre peuple le sera. Nous vous prions donc de peser soigneusement tout ce que nous avons dit sur les conditions diverses qui font le vrai foyer chrétien, et de l'appliquer le mieux que vous pourrez. Et nous exhortons les pasteurs des âmes à avoir sans cesse à l'esprit la pensée que des écoles chrétiennes et des foyers chrétiens de la paroisse doivent dépendre surtout les fruits de leurs labeurs sacerdotaux. Qu'ils concentrent leurs efforts sur ces deux points : faire les écoles et les foyers ce qu'ils doivent être. Alors ils porteront au Seigneur des gerbes pleines et mûres, et la génération future les bénira pour leur avoir transmis sans altération les dons sans prix de la foi et de la religion.

LE JOUR DU SEIGNEUR

« Il y a dans l'histoire des nations nombre d'exemples lamentables que nous pourrions enregistrer comme des leçons de sagesse pratique. Ce n'est pas le moindre de ces exemples, que l'un des signes les plus certains, que l'une des règles les plus sûres de la décadence religieuse d'une nation, c'est la non-observation du jour du Seigneur. En voyageant à travers quelques pays européens, un cœur de chrétien est affligé par le mouvement, presque sans diminution, du labeur et du commerce, pendant les dimanches. L'avide avarice a d'abord jugé qu'elle ne pouvait garder le jour du Seigneur; ensuite des gouvernements insensés ont cédé à l'influence de Mammon et ont relâché les lois qui, pendant des siècles, avaient gardé la sainteté de ce jour, oubliant qu'il y a des principes fondamentaux qu'on ne doit sacrifier ni au caprice, ni à la faveur populaire. Quand, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, ce dédain de la religion s'est transformé, dans le cours du temps, en hostilité contre la religion, cet oubli du jour du Seigneur a été employé aisément comme un moyen de faire tomber dans le mépris la religion elle-même. L'Église a gémi, a protesté, a lutté, mais elle s'est trouvée presque impuissante à combattre les forces unies de la cupidité publique et de l'influence de César, rangées du côté de l'irréligion. Le résultat en est la profanation lamentable que tous les chrétiens doivent déplorer.

« Et les conséquences de cette profanation sont aussi manifestes que la profanation elle-même. Le jour du Seigneur est pour l'homme pauvre le jour du repos. On le lui a pris, et les classes ouvrières sont un volcan alarmant de révolte sociale. Le jour du Seigneur est le jour de la famille resserrant les liens charmants du foyer, donnant au travailleur un jour pour

la femme et les enfants; mais il a été changé en jour de travail, et les liens de la famille perdent vite leur douceur et leur empire. Le jour du Seigneur est le jour de l'Église fortifiant et consacrant le lien de la charité entre tous les hommes en les faisant s'agenouiller autour des autels du seul Père qui est aux cieux. Mais les hommes sont écartés de cette communion bénie des saints, et par une conséquence naturelle, ils vont à la communion contrefaite du socialisme ou d'autres systèmes sauvages et destructeurs. Le jour du Seigneur est le jour de Dieu, rendant plus intime et plus étroite l'union entre la créature et le Créateur, et ennoblissant ainsi la vie humaine en tous ses développements, et là où ce lien est affaibli, on cherche à détacher entièrement l'homme de Dieu et à le laisser selon l'expression de saint Paul, « sans Dieu dans ce monde ». La profanation du jour du Seigneur, sous quelque prétexte que ce soit, est une fraude contre Dieu et ses créatures, et le châtiment ne se fait pas attendre.

« Dans ce pays il y a des tendances, des influences en œuvre pour produire un résultat semblable; et il est du devoir de tous ceux qui aiment Dieu et qui s'intéressent à la société de les tenir en échec. Comme d'habitude, l'amour du gain est le principe de ce mouvement. Même quand on met en avant le prétexte de la convenance et du divertissement du public, la revendication d'une plus grande liberté vient non pas tant de ceux qui désirent faire droit au goût et aux divertissements populaires que de ceux qui espèrent s'enrichir en y pourvoyant. Loin de nous cependant l'idée de réclamer des lois dominicales qui empêcheraient tout travail nécessaire, ou des réjouissances populaires conciliables avec la sainteté de ce jour. On sait bien que la tendance est d'aller au-delà des bornes de la nécessité et des convenances et d'alléguer ces raisons seulement comme une excuse pour ne pas tenir le moindre compte de la sainteté de ce jour. Mais aucune communauté ne peut prétendre à recueillir des avantages ou des plaisirs à un tel prix. Changer le jour du Seigneur en un jour de labeur est une malédiction terrible pour un pays; le changer en un jour de dissipation serait pire. Nous demandons donc instamment à tous les catholiques sans distinction, non seulement de ne prendre aucune part à tout mouvement tendant à un relâchement de l'observation du dimanche, mais encore d'user de leur influence et de leur pouvoir comme citoyen pour s'y opposer.

« Il y a une façon de profaner le jour du Seigneur si féconde en tristes résultats que nous croyons de notre devoir de prononcer contre elle une condamnation spéciale. C'est la coutume de vendre de la bière ou d'autres liqueurs le dimanche, ainsi que de fréquenter les endroits où on en vend. Cette coutume tend plus que toute autre à transformer le jour du Seigneur en un jour de dissipation, et à l'employer comme une occasion de pousser à l'intempérance. Tout en espérant que les lois du dimanche ne seront point relâchées sur ce point, mais plus rigoureusement appliquées, nous supplions tous les catholiques, pour l'amour de Dieu et de la patrie, de ne jamais prendre part à ce commerce du dimanche, de ne pas l'encourager et de ne pas l'approuver. Et nous n'invitons pas seulement tous les pasteurs à la répression de cet abus, mais nous leur demandons encore d'engager tous leurs fidèles qui feraient métier de vendre des liqueurs d'abandonner aus-

sitôt que possible ce dangereux commerce et d'embrasser, pour vivre, une profession plus convenable.

« Et ici il nous appartient de rappeler à nos ouvriers, les os et la moelle de notre peuple, et les enfants particulièrement aimés de l'Eglise, que s'ils désirent observer le dimanche comme ils doivent, il faut qu'ils s'abstiennent de fréquenter les établissements de boissons la nuit du samedi. Apportez vos salaires à vos familles, à qui ils appartiennent légitimement. Faites donc la sourde oreille à toute tentation, et alors le dimanche sera un jour brillant pour toute la famille. Combien cela est-il mieux que d'en faire un jour de péché pour vous-même, de tristesse et de misère pour vos foyers par la folie ou la débauche d'une nuit de samedi! Il n'est pas étonnant que les prélats du second concile plénier aient déclaré « que les plus révoltants scandales que nous ayons à déplorer proviennent de l'intempérance ». Il n'est pas étonnant qu'ils aient particulièrement approuvé le zèle de ceux qui, pour mieux empêcher tout excès, ou pour donner le bon exemple, s'engagent à l'abstinence totale. Comme eux nous bénissons la cause de la tempérance et ceux qui travaillent pour elle dans un véritable esprit chrétien. Que les efforts de nos sociétés catholiques de tempérance se rencontrent avec la coopération cordiale des pasteurs et des fidèles, et non seulement ils iront loin dans la tâche qu'ils se sont donnée de terrasser le fléau monstrueux de l'intempérance, mais encore ils mettront un frein puissant à la profanation du jour du Seigneur, et aux détestables influences qui s'appliquent à amener son entière profanation.

« Que tous nos fidèles « se souviennent d'observer saintement le jour du Seigneur ». Qu'ils en fassent non seulement un jour de repos, mais aussi un jour de prière. Qu'ils le sanctifient en assistant à l'adorable sacrifice de la messe. Qu'en outre du privilège de la messe du matin, ils donnent aussi à leurs âmes la douce satisfaction du service des vêpres et de la bénédiction du Saint-Sacrement. Veillez à ce que les enfants non seulement entendent la messe, mais encore aillent à l'école du dimanche. Cela les aidera à devenir meilleurs catholiques. Dans les campagnes, et surtout dans celles que le prêtre ne peut visiter tous les dimanches, l'école du dimanche doit être l'endroit favori de réunion des jeunes gens et des vieux. Elle les empêchera de s'égarer, elle les fortifiera dans la foi. Combien d'enfants ont été perdus pour l'Église dans les campagnes, parce que les parents ont négligé de leur faire observer convenablement le dimanche à la maison ou à l'école, et les ont ainsi laissés tomber sous des influences dangereuses!

(*A suivre.*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Correspondance de Louis Veuillot (4e volume). A la Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Le quatrième volume de la *Correspondance de Louis Veuillot* vient de paraître. Il est précédé d'un avant-propos par M. Eugène Veuillot, et porte ce sous-titre : *Lettres à son Frère et à Divers*. Nous ne saurions mieux le résumer, qu'en reproduisant les propres paroles de M. Eugène Veuillot :

« Ce quatrième volume embrasse, dit-il, une période de dix-huit ans : 1836-1854. Le charme littéraire, la hauteur des vues, la délicatesse des sentiments n'en font pas tout l'attrait. On y trouve aussi de nombreux et précieux renseignements sur les questions les plus graves de ce temps. Combien de ces confidences sont des leçons! Combien de ces souvenirs du passé expliquent certaines choses du jour! Les lettres adressées à notre cher collaborateur Melchior du Lac, à Mgr Parisis et au comte Gustave de la Tour sont, sous ce rapport, particulièrement importantes. »

Pour les membres du clergé, ce volume présente, un intérêt beaucoup plus vif encore que celui qu'ils ont pu trouver dans les précédents. Outre les lettres à Mgr Parisis, qui sont au nombre de treize, il s'en trouve sept adressées à Dom Guéranger, trois à Dom Gardereau, cinq à Mgr Gerbet, trois à Mgr Mislin, une au cardinal Gousset et à Mgr Angebault, dix à M. l'abbé Delor, curé de Saint-Pierre de Limoges, et plus de vingt autres à des professeurs ou supérieurs de séminaires, à des curés de villes ou de campagne. En résumé, sur les 203 lettres que contient le volume entier, le clergé en compte plus d'un bon tiers pour sa part. Nous avons donc raison de dire qu'il présente pour lui un intérêt tout spécial. Rappelons à ce sujet que la CORRESPONDANCE DE LOUIS VEUILLOT contient, jusqu'à ce jour, les volumes suivants :

T. I. — *Lettres à son Frère, — à sa Famille, — à Divers.*

T. II. — *Lettres à sa Sœur.*

T. III. — *Lettres à sa Sœur, — à Louis Desquers, — à Mme de Simard de Pitray.*

T. IV (dont il est ici question). — *Lettres à son Frère et à Divers.*

Prix de chaque volume, 6 francs. — Par poste, *franco*, 7 francs.

A ces quatre volumes, il y a lieu d'ajouter les *Hommages à Louis Veuillot*, recueil aussi complet que possible de tous les hommages qui sont venus spontanément, de tous les points du monde, à la mémoire de Louis Veuillot, dès le jour de sa mort, et qui se sont, pour ainsi dire, accumulés sur sa tombe.

Un beau et fort volume in-8°. Prix. . . . . 7 fr. 50

L'Enseignement primaire et l'Avenir de la France. — Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Nancy et de Toul. 1 brochure in-18 de 62 pages. prix : 30 cent., même Librairie

Mgr Turinaz, évêque de Nancy et de Toul, vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale sur l'enseignement primaire et l'avenir de la France, aussi remarquable par l'élévation de la pensée religieuse que par la vigueur de la logique et la beauté de l'œuvre littéraire. C'est le cri d'alarme jeté par le pasteur vigilant à la vue des dangers qui menacent son troupeau. C'est la voix attristée d'un père qui signale à ses enfants l'abîme que l'on creuse sous leurs pas. C'est un appel pressant aux familles chrétiennes en faveur des écoles libres. L'éminent prélat met à néant les raisons *spécieuses* invoquées par les auteurs de la *loi athée*. Il démontre avec la plus grande évidence que le mot *neutralité* en *matière religieuse* que l'on a fait sonner si haut n'est qu'un leurre et un *non sens monstrueux* qui n'existe pas et ne saurait exister. Quant à la morale que l'on enseigne dans les écoles *sans Dieu*, on n'a qu'à ouvrir les manuels *civiques* des Paul Bert, des Henry Gréville et consorts, pour s'en faire une idée. Rien de plus triste, rien de plus froid. Mgr Turinaz fait toucher la plaie du doigt, et après l'avoir lu, on est convaincu que la nouvelle loi sur l'enseignement primaire est une œuvre de haine et d'irréligion, élaborée par la Franc-Maçonnerie. Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs de propager cette lettre pastorale.

Notre-Dame de Bon-Secours,

Sauvegarde de la France.

Son histoire (que les guerres, dites de religion, avaient ensevelie sous les voiles du temps), restituée depuis les premiers âges jusqu'à nos jours; sa merveilleuse origine; ses splendides apparitions à Mgr saint Mellon, deuxième évêque de Rouen (Seine-Inférieure); ses miracles; son célèbre manifeste aux peuples de la Neustrie sur la montagne de Bon-Secours (ancien Mont de Thuringe, près Rouen); l'un des plus beaux pèlerinages de tous ceux connus; la révélation des destinées de la France.

Un beau volume grand in-4°, illustré de vingt-quatre gravures et vues des différentes époques historiques, d'après un manuscrit très ancien et autres documents inédits, par Alfred de Perrois.

Entre toutes les dénominations dont la piété s'est plu à qualifier l'auguste Mère du Sauveur, l'une des plus agréables à son cœur, l'une des plus consolantes pour le chrétien et surtout pour le pécheur repentant, est sans contredit celle de Notre-Dame de Bon-Secours.

En effet, de temps immémorial, la sainte Vierge a manifesté, par d'éclatantes et miraculeuses faveurs *temporelles* et *spirituelles*, sa prédilection pour les sanctuaires placés sous l'invocation de *Notre-Dame des Ayles*, de *Notre-Dame Auxiliatrice*, de *Notre-Dome de la Garde*, de *Notre-Dame de Bonne-Garde*,

de *Notre-Dame de Perpétuel-Secours* et de *Notre-Dame de Bon-Secours* (car tous ces vocables sont synonymes). Les annales de ces sanctuaires et les *ex-voto* appendus à leurs murailles par la reconnaissance publique en font foi et ne laissent aucun doute sur ce point.

Des trois pèlerinages en renom établis en France sous le titre *spécial* de Notre-Dame de Bon-Secours, le plus ancien paraît être celui de Notre-Dame de Bon-Secours, *sauvegarde de la France*, à Blosseville, près Rouen. La publication prochaine de documents inédits et jusqu'alors ensevelis dans le chartrier du château de Belbeuf va jeter un jour *nouveau* et *complet* sur la merveilleuse origine de ce célèbre pèlerinage, et dissiper tous les doutes sur son antiquité qui n'a d'égale que celle de la Vierge de Chartres : *Virgini parituræ.*

Ces documents, précieux à tous les points de vue, sont tirés, en grande partie, nous dit l'auteur, des fragments d'un manuscrit très ancien de notre ère, ayant appartenu au marquis de Belbeuf, ancien pair de France, premier président de la Cour de Lyon et sénateur.

Ce dernier, sur d'instantes et actives démarches faites auprès de lui par M. de Perrois, a bien voulu s'en dessaisir en sa faveur, en 1870, à la veille des jours néfastes de la Commune et assez à temps pour le sauver de l'incendie allumé par les séides de la Révolution,

C'est la traduction des fragments de ce manuscrit qui sert de base au livre de Notre-Dame de Bon-Secours, sauvegarde de la France, que nous annonçons ici; ce livre est, on le voit, une œuvre de religion et de patriotisme, c'est le livre de tous les catholiques français. Son histoire embrasse la plénitude des siècles. On en jugera par le sommaire suivant :

PREMIÈRE PARTIE

Livre Ier. — Les Temps anciens: la Vierge et les Anges; la Création; les Temps prophétiques; les Prophéties accomplies; le Paganisme et l'Idolâtrie.

Livre II. — Notre-Dame de Bon-Secours protège les Gaules et la France; les Gaulois nos ancêtres; l'Invasion romaine; la Grotte mystérieuse.

Livre III. — Le Christianisme dans les Gaules; saint Denis, premier évêque de Paris; saint Nicaise, premier évêque de Rouen; saint Mellon, deuxième évêque de Rouen.

Livre IV. — L'origine chrétienne du célèbre Pèlerinage de Notre-Dame de Bon-Secours; ses apparitions à Mgr saint Mellon; son manifeste aux Neustriens; sa première chapelle bâtie par saint Mellon.

Livre V. — Les Enseignements; l'Enchaînement des temps et des choses; l'Heure est à Dieu.

Livre VI. — Signes des temps; Notre-Dame de Bon-Secours aux troisième, quatrième et cinquième siècles; Clovis, premier roi chrétien, rebâtit la chapelle de Mgr saint Mellon, détruite par les hordes d'Attila, et il met son royaume sous la protection de la Vierge de Bon-Secours.

Livre VII. — Le Dragon de saint Romain; Charlemagne consacre la France à Notre-Dame de Bon-Secours avant d'aller à Rome se faire couronner empereur d'Occident.

Livre VIII. — Rollon, premier duc de Normandie, vient conquérir la Neustrie; il est conquis lui-même au christianisme par Mgr Francon, archevêque de Rouen; il supprime le vol, rend ses peuples heureux en consacrant ses États à Notre-Dame de Bon-Secours; le Faon mystérieux et la Croix miraculeuse.

Livre IX. — Guillaume Longue-Epée, duc de Normandie; la Croix du Faon; les premières Cloches.

Livre X. — La Cloche miraculeuse; Richard le Bon et Richard III; Robert le Libéral; la fameuse légende de Robert-le-Diable.

Livre XI. — Guillaume le Conquérant; sa gloire et sa triste fin; ses successeurs; Pierre l'Hermite.

Livre XII. — Les Merveilles de Notre-Dame de Bon-Secours; le saint roi Louis IX édifie la première basilique à Notre-Dame de Bon-Secours.

Livre XIII. — Rouen sous la domination anglaise; Jeanne d'Arc; les ennemis de la Vierge.

Livre XIV. — L'ancienne église; les Inscriptions; les Statues: les Confréries; les Processions; les *Ex-voto.*

Livre XV. — Suite des Merveilles de Notre-Dame de Bon-Secours; quatre innocents sauvés miraculeusement d'une mort ignomineuse; un heureux mariage sous les auspices de Notre-Dame; un aveugle étranger recouvre la vue; le saint Habit de Notre-Dame; l'aplanissement de la montagne et la disparition de la grotte; l'ancienne Fontaine druidique, devenue la Mare aux anguilles.

Livre XVI. — La Basilique du dix-neuvième siècle; le chanoine Godefroy, son édificateur; le chanoine, vicaire général Milliard, son successeur; le Monument; les Sites; le Portail; l'Intérieur de l'église; les Décorations murales; les Vitraux; les Colonnes de la nef; les Fresques; le grand Autel; la Tribune sacrée; les Stalles et le Pavage du chœur; les Orgues; le Chemin de la Croix; les Confessionnaux; les Bénitiers; les Cloches; les Fonts baptismaux.

Livre XVII. — Suite des Merveilles; les *Ex-voto;* la Statue miraculeuse; nouvelles Grâces signalées.

Livre XVIII. — Le couronnement de Notre-Dame de Bon-Secours; les Préliminaires; le Programme; la Fête et la Solennité; les Hymnes et les Cantiques; le Discours de Mgr Germain, évêque de Coutances; l'Harmonieux son des Orgues; le joyeux carillon des Cloches; les Détonations de l'artillerie; les Echos des collines.

Livre XIX. — Le Vœu de la Vierge; les suites du Couronnement; le nouvel Episcopat; la Fin et le but à atteindre et les moyens à employer. Faits particuliers concernant l'auteur.

Livre XX et dernier. — Prière à Notre-Dame de Bon-Secours.

DEUXIÈME PARTIE

NOMBREUSES PIÈCES JUSTIFICATIVES

L'ouvrage est mis sous presse.

On y souscrit dès maintenant. Il est accordé une grande faveur aux pre-

miers souscripteurs : le prix, à partir du jour où l'ouvrage illustré paraîtra, sera de 25 francs. — Ceux dont le bulletin sera envoyé avant la fin de mars 1885, ne paieront que 15 francs. — MM. les libraires qui souscriront par douzaines ne paieront que 12 francs par exemplaire, et treizième en plus.

Du 31 mars 1885 au 15 mai suivant, le prix sera de 20 francs par exemplaire, et à partir de cette date, il sera irrévocablement de 25 francs, pour tous indistinctement.

Le montant de la souscription est payable en mandats ou timbres-poste pour les unités, en mandats-poste ou à vue sur Paris, pour les souscriptions en nombre; en deux fois, moitié en souscrivant, l'autre moitié à la réception du livre.

Il ne sera fait ni dépôts ni envois d'office.

Toute souscription non accompagnée de la première moitié du prix sera considérée comme non avenue.

Écrire directement franco au Directeur de la Librairie de Notre-Dame de Bon-Secours, sauvegarde de la France, 86, rue Bonaparte, à Paris, près Saint-Sulpice.

Sainte Colette, sa vie, ses œuvres, son culte, son influence. — Ouvrage composé sur les documents primitifs les plus authentiques, imprimés et manuscrits, quelques-uns inconnus jusqu'à ce jour, enrichi de plusieurs lettres de la sainte encore inédites, mis en rapport avec les événements du quinzième siècle, par l'abbé Douillet, chanoine honoraire de la cathédrale d'Amiens, curé-doyen de Corbie (Somme). 1 vol. in-12 de 599 pages, prix : 3 francs.

Sainte Colette a rempli, dans le quinzième siècle, l'une des missions les plus merveilleuses dont l'histoire de l'Eglise a gardé le souvenir. Dans ce pays de France, déchiré par les factions et devenu la proie de l'étranger, elle a travaillé à la réforme d'un grand ordre religieux, et par là au relèvement de la société tout entière. Elle a repris l'œuvre de saint François d'Assise et de sainte Claire, elle a restauré la vie religieuse au fond des cloîtres, pour restaurer la vie chrétienne sur la scène du monde. A tous ces titres, l'humble vierge de Corbie méritait qu'on élevât un pieux monument à sa mémoire; c'est ce que vient de faire avec le plus grand succès M. le Curé-doyen de Corbie, petite ville de Picardie, où cette sainte est née. La vie de sainte Colette est une œuvre pleine d'érudition et d'intérêt qui ne peut manquer d'appeler l'attention du monde chrétien sur cette grande et noble figure.

« Ce qui fait le mérite de votre œuvre, écrit à l'auteur Mgr Freppel, dont le témoignage est le plus bel éloge que l'on puisse faire de ce livre, ce qui fait le mérite de votre œuvre où se révèle d'ailleurs un véritable talent littéraire, c'est qu'elle ajoute au sérieux d'une étude historique le charme d'un livre de piété. Je la recommande à ce double titre à tous ceux qui voudront s'instruire et s'édifier au récit d'une telle vie. Les vertus des saints forment la meilleure portion du patrimoine national, et l'on ne saurait rendre de plus

grands services à nos contemporains qu'en les appelant à contempler les serviteurs de Dieu, dans lesquels la religion et la patrie saluent de concert les plus belles figures de notre histoire. »

La Chaire de Notre-Dame et le R. P. Monsabré, par Augustin d'Arres, 1 brochure in-16, prix : 25 centimes. Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Au moment où les Conférences de Notre-Dame viennent de recommencer, nous croyons devoir signaler à nos lecteurs une petite brochure de M. Augustin d'Arres, ayant pour titre : *La Chaire de Notre-Dame et le R. P. Monsabré.* — Pour être courte, cette étude sur l'éloquent Dominicain n'est pas moins très intéressante, et l'appréciation qu'elle porte de son talent, comme de son action sur les âmes, sera certainement goûtée de tous ceux à qui il a été donné de suivre ses Conférences.

Rappelons, en passant, que M. Augustin d'Arres a publié tout récemment, à la même librairie, un ouvrage d'un grand intérêt : *Mon portefeuille* et *Souvenir du noviciat de Bosco,* 1 vol. in-12.

Nous n'avons plus à faire l'éloge de ce livre, la presse catholique a été unanime à le recommander, lors de son apparition. Sa place est désormais dans toutes les bibliothèques chrétiennes.

Le Chemin de la Croix dans la famille, superbe chromolithographie, imitation parfaite de la peinture, hauteur 70 centimètres; largeur : 51 cent. Œuvre agréée et honorée des encouragements de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, patronnée et encouragée par les membres de l'Episcopat : cardinaux, archevêques et évêques français et étrangers. Prix : 6 francs par chaque tableau sans cadre, et 12 fr. 50 par chaque tableau encadré noir et or.

Au moment où la station quadragésimale vient de s'ouvrir, rien n'est plus opportun que de parler du Chemin de la Croix et d'en faciliter l'exercice à tous les chrétiens. C'est ce que vient de faire avec un grand succès Mme L. Chaillou-Valleix. Beaucoup de personnes se trouvent empêchées, soit par les infirmités, soit par la nécessité de leurs travaux ou par des soins à prodiguer autour d'elles, d'aller à l'église aussi souvent qu'elles le voudraient. Elles pourront dès maintenant avoir facilement sous les yeux ces stations de la voie douloureuse pour nourrir leur religion et même faire chez elles, avec la croix indulgenciée à cet effet, le pieux exercice du Chemin de la Croix.

Le Chemin de la Croix que nous recommandons ici représente les quatorze stations du Chemin de la Croix. C'est un des plus remarquables tableaux religieux qui aient été faits jusqu'à ce jour en chromolithographie.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

Supplément au numéro 5 de la REVUE DU MONDE CATHOLIQUE,
1er MARS 1885

CATALOGUE MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

PARIS, 76, rue des Saints-Pères, PARIS

CATALOGUE SPÉCIAL

DE

LIVRES ANCIENS & D'OCCASION

EN VENTE AUX PRIX MARQUÉS

Avoir soin de désigner le numéro de l'ouvrage qu'on demande.

NOTA. — Les *Livres d'occasion ou anciens* portés sur ce Catalogue sont tous en bon état, sauf indication contraire. Nous n'en avons, en général, qu'un très petit nombre d'exemplaires que nous livrons aux premiers clients qui nous les demandent. Quand on n'aura pas reçu *une réponse* ou *l'envoi* dans la huitaine, on devra considérer les livres demandés comme déjà vendus.

Les prix extrêmement réduits de ce catalogue sont nets sans remise ni escompte. Le paiement se fait au comptant après marchandise reçue, par un mandat-poste ou un chèque à vue sur Paris; et contre remboursement pour les personnes qui ne sont pas encore en compte avec notre Société et qui n'auront pas envoyé le montant de leur commande.

L'emballage est gratuit, à moins qu'il n'exige une caisse.

Le port est toujours à la charge du client; quand nous envoyons *franco* par la poste ou par toute autre voie, sur la demande qui nous en est faite, le port est ajouté sur la facture du destinataire.

22. **BIBLE** (la Sainte) traduite du latin en français, avec de nombreuses figures en taille douce, Paris, 1646, un volume in-f°, édition rare ne se trouvant pas indiquée dans Brunet. 100 »

23. **BIBLE** (la Sainte) traduite en français, le latin de la vulgate à coté, 2 vol in-f° rel. veau Liège, 1701. 50 »

24. Calmet (Dom). **LA SAINTE BIBLE EN LATIN ET EN FRANÇAIS**, 17 vol. in-4°, veau, Paris et Avignon, 1768. Manque le tome 1er. 40 »

26. Calmet (Dom). **LA SAINTE BIBLE EN LATIN ET EN FRANÇAIS**, 14 vol. in-4°, veau, Paris. 80 »

27. Calmet (Dom). **DISSERTATIONS QUI PEUVENT SERVIR DE PROLÉGOMÈNES DE L'ÉCRITURE SAINTE**, 3 vol. in-4°, rel. veau, Paris, 1720. 25 »

28. Calmet (Dom). **COMMENTAIRE LITTÉRAL SUR TOUS LES LIVRES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT**, 21 vol. in-4°, rel. veau, Paris, 1707. 80 »

29. Calmet (Dom). **COMMENTAIRE LITTÉRAL SUR TOUS LES LIVRES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT**, 24 vol. in-4°, veau plein, 1716, Paris. Manquent les psaumes de David. 70 »

30. Carrière (P. de). **SAINTE BIBLE**, avec les commentaires de Menochius, édition revue et corrigée, 8 vol. in-8°, demi-rel. 30 »

31. Carrière (P. de). **COMMENTARIUS IN UNIVERSAM SCRIPTURAM**, 1 vol. in-f°, veau, Lyon, 1663. 35 »

32. Cornelius a Lapide. **COMMENTARIA IN SCRIPTURAM SACRAM**, 26 vol. in-4°, demi-rel. Paris, 1866, édition Vivès, net 200 »

33. Genoude (de). **LA SAINTE BIBLE EN LATIN FRANÇAIS**, 5 vol. in-4°. Paris, 1838. 35 »

34. **LA SAINTE BIBLE**, contenant le vieil et nouveau testament en latin, selon l'édition vulgaire, et en français de la traduction des docteurs catholiques de l'Université de Louvain, 2 vol. in-f°, veau. Paris, 1608, édition recherchée. 60 »

35. **LA SAINTE BIBLE EN LATIN ET EN FRANÇAIS**, 13 vol. grand in-8°, demi-rel. non rognés. Paris, 1834. 60 »

36. **NOUVEAU TESTAMENT SYRIAQUE CARCHOUNI**, 1 vol. grand in-4°, rel. basane. 30 »

37. **NOVUM TESTAMENTUM**, hébreu, syriaque, grec, latin. Paris, 1569. H. Estienne, 1 vol. grand in-f°, veau. 150 »

38. Le Maistre de Sacy. **LE NOUVEAU ET L'ANCIEN TESTAMENT**, latin français, 32 vol. in-8°, veau. Paris, 1682. 40 »

39. Simon. **LE GRAND DICTIONNAIRE DE LA BIBLE**, 2 vol. in-f°, rel. veau. Lyon, 1703. 35 »

40. Tirinius (Jacobus). **COMMENTARIUS IN SACRAM SCRIPTURAM**, 2 vol. in-f°, rel. en un. 35 »

41. Tremellius. **INTERPRETATIO SYRIACA NOVI TESTAMENTI HEBRÆIS TYPIS DESCRIPTA, PLERISQUE ETIAM LOCIS EMENDATA.** Paris, 1569 (Henri Estienne), 1 vol. in-f°, grand et fort papier, rel. veau. 110 »

42. Vence. **LA SAINTE BIBLE**, latin français, 5e édition, demi-rel., 27 vol. in-8°. Paris, 1827. 80 »

43. **VETUS ET NOVUM TESTAMENTUM** juxta exemplar Vaticanum ad usum Collegii Sacræ Congregationis de Propaganda fide. Rome, 1768, 14 vol. in-12 1/2 rel. 35 »

PÈRES DE L'ÉGLISE ET ORATEURS SACRÉS

44. **AMBROSII SANCTI OPERA**, 5 vol. in-f° rel. en 2 vol. rel. veau, Paris, 1632. 40 »

45. Saint Augustin, **ŒUVRES COMPLÈTES**, traduction intégrale du texte et des notes de l'edition des Bénédictins, édition Vives, 34 vol. in-4° (340) net. 200 »

46. Saint Augustin, **OPERA OMNIA**, 2 vol. in-f° rel. en un, Paris, 1654. 40 »

47. Saint Augustin, **SES LETTRES**, 2 vol. in-f° veau, Paris, 1684. 35 »

48. Saint Augustin, **OPERA OMNIA**, Lyon, 1664, 12 vol. in-f° veau. 150 »

49. *Le même*, **OPERA OMNIA**, 11 vol. in-f° veau, Lyon, 1674. 120 »

50. Saint Augustin, **ŒUVRES COMPLÈTES** traduites en français (édition Guérin), 17 vol. in-4°. 90 »

51. Saint Augustin, **LA CITÉ DE DIEU** traduite en français, 3 beaux vol. in-8° basane, Bourges, 1818. 12 »

52. **BASILII SANCTI OPERA**, 2 vol.

in-f° veau rel. en un, Paris, 1550. (Beau et rare exemplaire). 100 »

53. *Le même*, 1 vol. in-f° veau, Anvers, 1570, exemplaire non mentionné dans Brunet. 100 »

44. Saint Bernard, **OPERA GENUINA**, 4 vol. en 2 tomes, rel. veau, Paris. 1690. 40 »

46. Saint Bernard, **OPERA OMNIA**, 1 vol. in-f° basane. Paris, 1566. 30 »

47. *Le même*, 2 vol. in-f° veau, Lyon, 1679. 30 »

48. *Le même*, édition Mabillon, 2 vol. in-f° veau, Paris, 1690. 40 »

49. Saint Jean Chrysostome, **ŒUVRES COMPLÈTES** traduites intégralement du Grec en Français par l'abbé Bareille, 21 vol. in-8° Paris, édition Vivès. 100 »

50. Saint Jean Chrysostome, **ŒUVRES COMPLÈTES** traduites du Grec en français, par l'abbé Bareille, texte grec en regard de la traduction, édition Vivès, 21 vol. in-4° brochés. 250 »

51. Saint Jean Chrysostome, **ŒUVRES COMPLÈTES**, traduites par Jeannin, 11 vol. in-4° broch. édition Guérin. 55 »

52. Clément (Saint) d'Alexandrie, **OPERA GRÆCE ET LATINE** 1 vol. in-f° veau, Cologne; 1688. 35 »

53. Clément d'Alexandrie (Saint) **OPERA** 1 vol. in-4° rel. veau, Bâle, 1556. (Exemplaire très rare). 100 »

54. Cyrille (Saint) d'Alexandrie, **ŒUVRES**, 1 vol. in-f° rel. veau et bois, Paris, 1573. (Beau et très rare exemplaire). 200 »

55. Damien (Saint Pierre). **OPERA**, 2 vol. in-f° en un, rel. parchemin, Rome, (1606) 25 »

56. **ECCLESIASTES THOMISTICUS**, seu bibliotheca concionatoria ex operibus sancti Thomæ Aquinatis, 1 vol in-f° rel. veau, Augsbourg, 1740. 25 »

57. Saint François de Sales. **ŒUVRES COMPLÈTES**, 10 vol. in-8° demi-rel. Paris, 1865. (Très bel exemplaire) 50 »

58. S. François de Sales. **ŒUVRES COMPLETES**, publiées d'après les manuscrits et les éditions les plus correctes avec un grand nombre de pièces inédites, précédées de sa vie, 14 beaux volumes in-8° 70 »

59. Genoude (de). **LES PÈRES DE L'EGLISE**, 9 vol. in-8° demi-rel. Paris, 1837. 30 »

60. Grégoire (Saint), Pape. **OPERA OMNIA**, 4 vol. in-f° rel. veau, Paris, 1705. 100 »

61. Grégoire (Saint), de Nysse. **OPERA OMNIA**, 1 vol. in-f° rel. veau, Paris, 1605. 25 »

63. Guillon. **COLLECTIO SELECTA S.S. ECCLESIÆ PATRUM**. 13 vol. in-8 demi-rel, Bruxelles, 1830. 35 »

64. Guillon. **BIBLIOTHEQUE CHOISIE DES PERES DE L'EGLISE GRECQUE ET LATINE**, 36 vol. in-12 demi-rel. Paris, 1828. 45 »

65. Hilaire (Saint). **OPERA**, 1 vol. in-f° veau, Paris, 1693. 30 »

66. Justin (Saint) Philosophe et Martyr. 1 vol. in-4°, veau Paris, 1551. 50 »

67. Jérome (Saint). **TOMUS NONUS OPERUM DIVI HIERONYMI** complectens commentarios in Mathæum et Marcum et in divi Pauli epistolas, 1 vol. in-f° veau, Paris, 1633 (édition très-rare). 100 »

68, Jérome (Saint). **OPERA**. 4 vol. in-f° veau, Paris, 1643. 80 »

69. Jérome (Saint). **OPERA OMNIA**, 3 vol. in-f° veau, avec une vue de Paris de l'époque, au titre, Paris, 1607. (Exemplaire rare). 200 »

70 Jérome (Saint). **OPERA OMNIA**, 4 vol. in-f° veau, Paris, 1643 100 »

80 Jérome (Saint). **ŒUVRES COMPLETES** traduites et annotées par M, l'abbé Bareille et M. l'abbé Péronne. 18 vol. in-4° brochés. 150 »

81. Léon (Saint) le Grand, **OPERA**. 1 vol. in-f° veau, Lyon, 1652. 25 »

82. Leonis Magni (sancti). **FULGENTII, VALERIANI etc.. HEPTAS PRÆSULUM CHRISTIANA SAPIENTIA ET FACUNDIA CLARISSIMORUM**. 1 vol. in-f° Paris, 1671. 35 »

83. Thérèse (Sainte). **LA VIE ET LES ŒUVRES DE SAINTE THERESE**, divisées en deux parties, traduites par Arnauld d'Andilly, 1 vol. in-f° veau, Paris, 1670. (rare) 30 »

84. **DOCTORIS ANGELICI DIVI THOMÆ AQUINATIS OPERA OMNIA SIVE ANTEHAC EX CUSA, SIVE ETIAM ANECDOTA**, édition Vivès 34 vol. in-4° brochés. (600 fr.) net 350 »

85. **DOCTORIS ANGELICI DIVI THOMÆ AQUINATIS SUMMA THEOLOGICA**, 6 vol. in-4° édition Vivès) 60 »

86. **DIVI THOMÆ AQUINATIS SUMMA CONTRA GENTILES**, 1 vol, in-4° broché (édition Vivès). 10 »

87. Bossuet. **ŒUVRES COMPLÈTES**, publiées d'après les imprimés et les manuscrits originaux, par F. Lachat (édition Vivès) 31 vol. in-8° papier vergé (250), net 150 »

88. *Le même ouvrage*, papier ordinaire (150). 100 »

89. **ŒUVRES DE MESSIRE JACQUES BENIGNE BOSSUET**, dédiées à sa Majesté l'Impératrice Elisabeth Christine, Venise, 1736. 9 vol. grand in-8° magnifique exemplaire, gros caractères et larges marges. 100 »

90. **ŒUVRES COMPLÈTES DE MASSILLON**, 14 vol. in-8° demi-rel. Paris, 1830. 50 »

91. **ŒUVRES COMPLÈTES DE BOURDALOUE**, nouvelle édition, augmentée d'une notice sur sa vie et ses ouvrages et d'une table générale des matières. 16 vol. in-8° demi-rel. Versailles, 1812. 60 »

92. **SERMONS DU R. P. DE NEUVILLE**, 8 vol. in-12 rel. basane, Paris, 1777. (Bel exemplaire). 20 »

THÉOLOGIE

93. Antonius a spiritu sancto. **DIRECTORIUM CONFESSARIORUM**, 2 vol. in-f° veau, Lyon, 1680. 40 »

94. Bertius (Laurentius). **OPUS DE THEOLOGICIS DISCIPLINIS**, 3 vol. in-f° veau, Venise, 1760 (ouvrage recherché.) 40 »

95. Casale (Gaspard). **DE QUADRIPERTITA JUSTITIA LIBRI TRES.** 1 vol, in-f° basane, Venise, 1563. 25 »

96. Castropaloo (Ferdinand de). **OPERA MORALIS**, 3e édition. 8 tomes in-f° en 4 vol. Venise, 1721. 60 »

97. **ETHICA AMORIS, SIVE THEOLOGIA SANCTORUM**, 3 vol. in-f° veau. Liége, 1709. 40 »

98. François de Jesu Maria. **CURSUS THEOLOGIÆ MORALIS**, 2 tomes en un vol. in-f° veau, Anvers, 1672. 30 »

99. Gerbert Martin. **THEOLOGIA VETUS ET NOVA**, 24 vol. in-12, rel. veau, Fribourg. 1754. 45 »

100. Gobat (Georges). **OPERA MORALIA SIVE QUINARIUM TRACTATUUM THEOLOGO-JURIDICORUM**, 3 vol. in-f° veau, Doual, 1700. (Piqûres). 30 »

101. Michel (Augustin). **THEOLOGIA CANONICO-MORALIS**, 3 vol. in-4°, Augsbourg. 1707 (bel exemplaire). 30 »

102. Molinea (Ludovicus). **DE JUSTITIA ET JURE**, 4 vol. in-f° veau, Cologne, 1613. 40 »

103. Natalis (Alexander). **THEOLOGIA DOGMATICA ET MORALIS** secundum ordinem catechismi concilii Tridentini in quinque libros tributa. 2 vol. in-f°, veau, Paris, 1703. 30 »

104. Sanchez (Thomas). **DE SANCTO MATRIMONIO DISPUTATIONES**, 3 vol. in-f° veau, Lyon, 1654 (Piqûres. 20 »

105. Sayrus (Gregorius). **OPERA THEOLOGICA**, 3 tomes in-f° en un vol. veau, Douai, 1621. 25 »

106. Stackhouse (Thomas). **TRAITÉ DE THEOLOGIE SPECULATIVE ET PRATIQUE**, 5 vol. en 4 tomes in-4° demi-rel. Lausanne, 1742. 30 »

107. Tamburin. **THEOLOGIA MORALIS**, 1 vol. in-f° rel. parchemin, Venise, 1755. 25 »

108. Walenburch (Adrien et Pierre de **TRACTATUS SPECIALIS DE CONTROVERSIIS FIDEI**, 2 vol. in-f° rel. parch., Cologne, 1670. 50 »

109. Suarez. S.J. **OPERA OMNIA**, editio nova, a Carolo Bertin. 30 vol. in-4° Vivès (800 fr.) 350 »

110. **DOGMATA PETAVII** (Dionysii) édition Vivès, 8 vol. in-4° 80 »

111. **LUDOVICI THOMASSINI DOGMATA THEOLOGICA**, édition Vivès. 7 vol. in-4°. 80 »

DROIT CANON ET DROIT CIVIL

112. **JUS CANONICUM UNIVERSUM COMPLECTENS TRACTATUM DE REGULIS JURIS**, auctore Reiffenstuel, édition Vivès, 7 vol. in-4 brochés. 70 »

113. Amesius (Joannes). **RESPONSA VEL CONSILIA DE JURE PONTIFICIO**. 2 tomes in-f° en un volume, rel. veau, Louvain, 1505. 40

114. **BIBLIOTHECA JURIS CANONICI CIVILIS PRACTICA**, nouvelle édition. 4 vol. in-f° veau, 1757. 50 »

115. Benoit XIV. **DE SERVORUM DEI BEATIFICATIONE ET BEATORUM CANONIZATIONE**, 4 vol. in-f° parch. Rome, 1749. 50 »

16. Biner Joseph. **APPARATUS ERUDITIONIS AD JURISPRUDENTIAM PRÆSERTIM ECCLESIASTICAM**. 13 tomes en 7 vol. in-4 rel. veau Paris, 1689. 50 »

17. Bocheux (Laurent). **DECRETA ECCLESIÆ GALLICANÆ**. 1 vol. in-f° veau, Paris, 1609. 50 »

18. Böckhn (Placid-). **COMMENTARIUS IN JUS CANONICUM UNIVERSUM** sive in quinque libros ac titulos decretalium Gregorii IX et concordandantes alios, 3 vol. in-4° rel. parch., Salisbourg, 1738. 30 »

19. Bonacina (Martin). **OPERA OMNIA**, 2 vol. in-f° Lyon, 1678, rel. veau, 25 »

20. Boniface VIII et Clément V. **DECREALIA ET CONSTITUTIONES SEU CORPUS JURIS CANONICI**, 3 vol. in-f° veau, Lyon, 1613. 60 »

21. Brunnemanni (Jean). **COMMENTARIUS IN DUODECIM LIBROS CODICIS JUSTINIANI**, Lipse, 1679, 1 vol. in-f° parch. 30 »

22. **CAROLI SEPTIMI PRAGMATICA SANCTIO**, 1 vol. in-f° veau, Paris, 1666. 30 »

23. Cironius (Innocent). **QUINTA COMPILATIO EPISTOLARUM DECRETALIUM HONORII III.** 1 vol. in-f°, veau, Toulouse, 1645. 25 »

24. Clericatus (Joannes). **DECISIONES SACRAMENTALES. THEOLOGICÆ, CANONICÆ ET LEGALES**, 3 vol. in-f° veau, Ancone, 1740. 60 »

25. **CODICIS JUSTINIANI LIBRI XII**, 6 vol. in-f° veau, Lyon, 1604. 100 »

126. **DECRETUM GRATIANI EMENDATUM ET NOTATIONIBUS ILLUSTRATUM**, 1 vol, in-f° veau, Paris, 1612. 25 »

127. **DEFINITIONS DU DROIT CANON**, 1 vol. in-f° veau, Paris, 1700. 30 »

128. Delvincourt. **COURS DE DROIT CIVIL**, Paris, 1819 et Code civil. 7 vol. in-4° 35 »

129. Deschamps (Etienne). **DE HÆRESI JANSENIANA**, 1 vol. in-f° veau, Paris, 1728. 30 »

130. Diana. **OPERA OMNIA**, 9 vol. in-f° parch. Lyon, 1667. 120 »

131. Domat. **LES LOIS CIVILES, DANS LEUR ORDRE NATUREL, LE DROIT PUBLIC** etc. 2 tomes en un vol. in-f°. veau, Paris, 1767. 25 »

132. Engel (Louis) **COLLEGIUM UNIVERSI JURIS CANONICI**. 1 vol. in-f° basane, Venise, 1742. 25 »

133. Espeisses (D') **ŒUVRES** où toutes les plus importantes matières de droit romain sont méthodiquement expliquées et accommodées au droit français, 2 vol. in-f° veau, Lyon, 1664. 35 »

134. Fagnanus (Prosper) **JUS CANONICUM SIVE COMMENTARIA IN QUATUOR LIBROS DECRETALIUM**, 3 vol. in-f° veau, Cologne, (taches en plusieurs endroits). 50 »

135. Fermosinus (Nicolas Rodriguez). **TRACTATUS CANONICI ET OPERA OMNIA**, 9 vol. in-f° parch. Lyon, 1662. 100 »

136. Fragosus (Baptista). **REGIMEN DEI PUBLICÆ CHRISTIANÆ** 3 vol. in-f° basane, Genève, 1737. 60 »

137. Garcia (Nicolas). **TRACTATUS DE BENEFICIIS AMPLISSIMUS ET DOCTISSIMUS**, 1 vol. in-f° 1658. (Pique). 20 »

138. Gibalinus (Joseph). **DISQUISITIONES CANONICÆ ET THEOLOGICÆ DE SACRA JURISDICTIONE**, 1 vol. in-f° parch. Lyon, 1655. 20 »

139. Gibert (Pierre). **CORPUS JURIS CANONICI**, 3 vol. in-f° rel. parch. Lyon, 1737. 60 »

140. Gohard (P.). **TRAITÉ DES BÉ-**

NÉFICES ECCLÉSIASTIQUES, 7 vol. in-4° veau, Paris, 1774. 35 »

141. Grégoire IX. **DECRETALES UNA CUM LIBRO SEXTO, CLEMENTINIS ET EXTRAVAGANTIBUS AD VETERES CODICES RESTITUTÆ ET NOTIS ILLUSTRATÆ**, 2 vol. in-4° veau, Munich, 1773. 25 »

142. Héricourt (Louis de). **LES LOIS ECCLÉSIASTIQUES DE FRANCE** dans leur ordre naturel et une analyse des livres de droit canonique, conférées avec les usages de l'Eglise gallicane, 1 vol. in-f° veau, Paris, 1748. 25 »

143. Hermant (Godefroid). **CLAVIS ECCLESIASTICÆ DISCIPLINÆ**, 1 vol. in-f° veau, Paris, 1693. 25 »

144. **JOURNAL DES CONSEILS DE FABRIQUE, DES CURÉS DESSERVANTS.** 14 vol. in-8° en 7 tomes 1/2 rel. Paris. 45 »

145. Juenin (Gaspard). **COMMENTARIUS HISTORICUS ET DOGMATICUS DE SACRAMENTIS IN GENERE ET SPECIE.** 2 vol. in-f° veau, Lyon, 1696. 35 »

146. Krimer (Ferdinand). **QUÆSTIONES CANONICÆ IN QUINQUE LIBROS DECRETALIUM**, 5 vol. in-f° parch. Augsbourg, 1706. 50 »

147. Lambertinis (Prosper de). **DE SERVORUM BEATIFICATIONE ET BEATORUM CANONIZATIONE**, 4 vol. in-f° veau, Bologne, 1735. 100 »

148. Laymann (Paul). **JUS CANONICUM SEU COMMENTARIA IN LIBROS DECRETALES**, 2 vol. in-4° veau, Dilinge, 1663. 25 »

149. Leubenius (Petrus). **FORUM ECCLESIASTICUM** seu jus canonicum universum, 4 vol in-f° rel. veau, Augsbourg, 1737. 50 »

150. Louis Cajetan de Lima. **JUS CANONICUM JUXTA ORDINEM DECRETALIUM**, 3 vol. in-f° basane, Lisbonne, 1758. 60 »

151. Lupus. **OPERA OMNIA.** 12 vol. in f° veau, Venise, 1729. 300 »

152. Luca (de). **COMMENTARIA AD CONSTITUTIONEM SANCTÆ MEMORIÆ INNOCENTIS XI**, 2 tomes in-f° en un vol. rel. parch. Venise, 1735. 25 »

153. Luca (de). **SACRÆ ROTÆ ROMANÆ DECISIONES ET SUMMORUM PONTIFICUM CONSTITUTIONES**, 4 tomes en 2 vol. rel. parch. Venise, 1734. 40 »

154. Luca (de). **THEATRUM VERITATIS ET JUSTITIÆ**, 16 tomes en 8 vol. in-f° rel. parch. Venise, 1734, avec un répertoire. 200 »

155. Marca (Petrus de). **DISSERTATIONES DE CONCORDIA SACERDOTIS ET IMPERII, SEU DE LIBERTATIBUS ECCLESIÆ GALLICANÆ**, 1 vol. in-f° veau, Paris, 1704. 25 »

156. Martin ab Azpilcueta. **CONSILIA ET RESPONSA**, 3 vol. in-f° basane, Cologne, 1616. 40 »

157. Maschat. **INSTITUTIONES CANONICÆ**, 2 tomes in-f° en un vol. in-f° 1/2 rel. Ferrare, 1760. 25 »

158. Mayr (Cherubinus). **JUS CANONICUM UNIVERSUM**, 3 vol. in-f° parch., Augsbourg, 1751. 60 »

159. Mendo (André). **DE JURE ACADEMICO**, 1 vol. in-f° rel. veau, Lyon, 1668. 35 »

160. Merbesius (Bonus). **SUMMA CHRISTIANA SEU ORTHODOXA MORUM DISCIPLINA**, 2 vol. in-f° veau, Paris, 1683. 40 »

161. Mesnil (L. du). **DOCTRINA ET DISCIPLINA ECCLESIÆ IPSIS VERBIS SACRORUM CODICUM CONCILIORUM, ETC., DIGESTA ET EXPOSITA**, 4 vol. in-f° veau, Cologne, 1730. 100 »

162. Meyer (L. de). **HISTORIÆ CONTROVERSIARUM DE DIVINÆ GRATIÆ AUXILIIS**, Bruxelles 1715, 1 vol. in-f° veau. 20 »

163. Molinœus (Carolus). **OMNIA QUÆ EXSTANT OPERA**, 5 vol. in-f° veau 60 »

164. Nicollis (de). **PRAXIS CANONICA SIVE JUS CANONICUM** 2 vol. in-f°, basane. 40

165. Oliva (Felicianus de). **TRACTATUS DE FORO ECCLESIÆ**, 2 tomes en 1 vol. basane, Genève, 1733. 35

166. Passerinus (Petrus Maria). **TRACTATUS DE ELECTIONE CANONICA**, 1 vol. in f° chag., Rome, 1693. 25

167. Passerinus (Petrus Maria). **TRIBUNAL REGULARE**, 1 vol. in-f° rel basane, Cologne, 1695 25

168. Pasteur (Melchior). **OPERA OMNIA.** 1 vol. in-f° rel. veau, Toulouse 1712, 25

169. Paulutius (Antonius). **JURISPRUDENTIA SACRA**, 2 vol. in-f° rel parch., Rome, 1688. 35

170. Paz (Suarez de). **PRAXIS ECCLESIASTICA ET SECULARIS.** vol. in-f° veau, Lyon, 1739. 25

171. Pérard-Castel. **NOUVEAU RECUEIL DE PLUSIEURS QUESTIONS NOTABLES SUR LE MATIÈRES BÉNÉFICIALES** 2 vol. in-f° veau, Paris, 1689. 30

172. PICHLER (Vitus). **JUS CANONICUM**, 2 vol. in-f° veau. Pisaro et Venise. 1758. 35 »

173. PICHLER (Vitus). **SUMMA JURISPRUDENTIÆ SACRÆ UNIVERSÆ** seu jus canonicum secundum quinque decretalium Gregorii Papæ IX titulos explicatum. 1 vol. in-f° veau, Augsbourg, 1723. 30 »

174. PIGNATELLUS (Jacobus). **COMPENDIUM SEU INDEX AD CONSULTATIONES CANONICAS**. 2 tomes en 1 vol. in-f° basane, Venise, 1733. 30 »

175. PIRHING (Enricus). **JUS CANONICUM NOVA METHODO EXPLICATUM**, 5 tomes in-f° en 2 vol. rel. parch., Dillinger, 1722. 50 »

176. PITHŒUS (Petrus et Franciscus). **CORPUS JURIS CANONICI**, 2 tomes en 1 vol. in-f° rel. parch., Paris, 1705. 40 »

177. POTESTAS (Félix). **EXAMEN ECCLESIASTICUM**, 1 vol. in-f° basane, Munich, 1750. 25 »

178. REBUFFUS (Pierre). **PRAXIS BENEFICIORUM**, 1 vol. in-f° veau, Paris, 1623. 35 »

179 REDDING. **CATHEDRÆ APOSTOLICÆ AUCTORITAS**. 1 vol. in-f° parch., 1689. 25 »

180. RICCIUS (Aloysius). **PRAXIS AUREA QUOTIDIANORUM RERUM ECCLESIASTICI FORI**. 2 vol. in-f°. Venise, 1644. 40 »

181. RICHTER (Louis). **CORPUS JURIS CANONICI**, 2 vol. in-4° 1/2 rel. parch., Leipsich, 1839. 20 »

182. RIGANTIUS (J.-B.). **COMMENTARIA IN REGULAS CONSTITUTIONES CANCELLARIÆ APOSTOLICÆ**. 2 vol. in-f° veau, Genève, 1750 50 »

183. ROUSSEAUD (du) DE LACOMBE. **RECUEIL DE JURISPRUDENCE CANONIQUE ET BENEFICIALE**, 1 vol. in f° veau, Paris, 1771 25 »

184. SCHIWPFF DE SAINT-GALL. **CONSILIA SEU RESPONSA JURIS**, 1 vol. in-f° rel. parch., Francfort, 1545. 25 »

185. SCHMALZGRUEBER. **SUCCINCTA S. S. CANONUM DOCTRINA SEU DECRETALIUM GREGORI IX PONTIFICIS LIBRI QUINQUE** 1 vol. in-f° basane, Augsbourg, 1748. 25 »

186. SCHMALZGRUEBER. **CONSILIA SEU RESPONSA JURIS**, 2 vol. in-f° parch., Augsbourg, 1740. 40 »

187. SCHMIDT (Antoine). **THESAURUS JURIS ECCLESIASTICI, POTISSIMUM GERMANICI**, 7 tomes en 4 vol. in-4° veau, Heidelberg, 1772. 25 »

188. SCHMIER (François) **JURISPRUDENTIA CANONICO-CIVILIS SEU JUS CANONICUM UNIVERSUM JUXTA QUINQUE LIBROS DECRETALIUM**, 3 vol. in-f° basane, Avignon, 1738. 30 »

189. SYLVIUS (Franciscus). **OPERA OMNIA**, 6 vol. in-f° veau, Anvers, 1698. 60 »

190. TAMBOURIN. **DE JURE ABBATUM ET ALIORUM PRÆLATORUM TAM REGULARIUM QUAM SÆCULARIUM EPISCOPIS INFERIORUM**, 4 vol. in-f° basane, Lyon, 1640. 45 »

191. TELLEZ (Emmanuel Gonzalez). **COMMENTARIA PERPETUA IN SINGULOS TEXTOS QUINQUE LIBRORUM DECRETALIUM GREGORII IX**, 4 vol. in-f° veau, Lyon, 1673. 100 »

192. THOMASSIN (Louis). **VETUS ET NOVA ECCLESIÆ DISCIPLINA CIRCA BENEFICIA ET BENEFICIARIOS**, 3 vol. in-f° veau, Lyon, 1705. 35 »

193. TORQUEMADA (Jean). **IN GRATIANI DECRETORUM PRIMAM DOCTISSIMI COMMENTARII**, 4 vol. in-f° veau, Venise, 1528. 100 »

194 VAN-ESPEN (Bernard). **OPERA OMNIA CANONICA**, 6 vol. en 3 vol. in-f° rel. parch., Louvain, 1732. 60

195. VENTRIGLIA (Jean-Baptiste). **PRAXIS RERUM NOTABILIUM PRÆSERTIM FORI ECCLESIASTICI**, 2 tomes en 1 vol. in-f° rel. veau, Venise, 1702. 30 »

196. VERANUS (Félix). **JURIS CANONICI UNIVERSI COMMENTARIUS**, 5 vol. in-f° rel. veau, Munich, 1703. 50 »

197. VOUEL (Guillaume). **BIBLIOTHECA JURIS CANONICI VETERIS**, 2 vol. in-f° veau, Paris, 1661. 35 »

198. VOUGLANS (Muyart de). **LES LOIS CRIMINELLES DE FRANCE**, 1 vol. in-f° veau, Paris, 1780. 25 »

199. WEX (Jacques). **ARIADNE CAROLINO-CANONICA SEU DOCTRINA THEORICO-PRACTICA S. S. CANONUM**, 1 vol. in-f° veau, Augsbourg, 1708. 35 »

200. ZALLWEIN (Grégoire) **PRINCIPIA JURIS ECCLESIASTICI UNIVERSALIS ET PARTICULARIS GERMANIÆ**, 4 vol. in-4° veau, Augsbourg, 1763. 30 »

201. ZUBI (Marcel). **GEMMA EPISCOPALIS**, 1 vol. in-f° rel. parch. Rome, 1706. 25 »

202. ZYPŒUS (Franciscus). **OPERA OMNIA**, 1 vol. in-f° veau, Anvers, 1675. 20 »

CONCILES ET BULLAIRES

203. Pail. **SUMMA CONCILIORUM OMNIUM**, 2 vol. in-f° rel. parch. Paris, 1672. 50 »

204. Benoit XIV. **SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI BENEDICTI PAPÆ XIV BULLARIUM**, Romæ, 1760, 4 vol. in-f° rel. veau. 60 »

205. Benoit XIV. **OPERA OMNIA**. 14 tomes en 8 vol. in f° veau, Bassano, 1767 100 »

206. Bessin (Guillaume). **CONCILIA ROTOMAGENSIS PROVINCIÆ**, 1 vol in-f° veau, Rouen, 1717. 40 »

207. **BULLIARUM PRIVILEGIORUM AC DIPLOMATUM ROMANORUM PONTIFICUM USQUE AD CLEMENTEM XI AMPLISSIMA COLLECTIO**, Romæ, 1739, 28 vol. en 13 tomes in-f° parch. (manquent 4e partie du tome 3 et 5, partie du tome 6, ouvrage très recherché. 900 »

268. **BULLARII ROMANI CONTINUATIO**, 17 vol. in-f° 1/2 veau, Rome, 1835. 300 »

209. Cabassut. **NOTITIA ECCLESIASTICA HISTORIARUM CONCILIORUM ET CANONUM**, 1 vol. in-f° veau, Lyon, 1685. 25 »

210. **DELECTUS ACTORUM ECCLESIÆ UNIVERSALIS SEU NOVA SUMMA CONCILIORUM, EPISTOLARUM, DECRETORUM**, S.-S. Pontificum, etc., 2 vol. in-f° veau, Lyon, 1706. 40 »

211. Galland (André). **DE VETUSTIS CANONUM COLLECTIONIBUS**, 1 vol. in-f° veau, Venise, 1778. 20 »

212. Labbé. **SACRO SANCTA CONCILIA AD REGIAM EDITIONEM EXACTA**, 17 tomes en 18 vol. in-f° veau, Paris, 1671. Collection très-rare et toujours recherchée. 300 »

213. Mansi. **SACRORUM CONCILIORUM NOVA ET AMPLISIMA COLLECTIO**, Florence, 1759. Tomes 1, 2, 3, 4, 5, 19, 20, 21, 21, 21, 22, 24, 25, 26, 28. 15 vol. brochés et reliés à 50 fr. le vol. (ouvrage introuvable et qu'on réimprime en ce moment).

214. Pagus (Franciscus). **BREVIARIUM HISTORICO - CHRONOLOGICO-CRITICUM SEU ILLUSTRIORA PONTIFICUM ROMANORUM GESTA CONCILIORUM GENERALIUM ACTA**. 4 vol. in-4° veau, Anvers, 1757. 50 »

215. Paravicinus (Paulus). **POLYANTHEA S. S. CANONUM**, 1 vol. in-f° parch. Prague, 1708. 30 »

216. Petra (Vincent). **COMMENTARIA AD CONSTITUTIONES APOSTOLICAS SEU BULLAS SINGULAS SUMMORUM PONTIFICUM**, 5 vol. in-f° rel. parch. Rome, 1705. 100 »

217. Plat (Le). **MONUMENTORUM AD HISTORIAM CONCILII TRIDENTINI AMPLISSIMA COLLECTIO**, 8 vol. in-f° veau, Louvain, 1786. 100 »

218. **PONTIFICIARUM CONSTITUTIONUM IN BULLARIIS MAGNO ET ROMANO CONTENTARUM ET ALIUNDE DESUMPTARUM EPITOME**, 4 vol. in-f° veau, Venise, 1772. 100 »

219. **PROMPTUARIUM SYNODALE**. 2 vol. in 4° rel. veau, Rome, 1727 (manque le tome 1er). 20 »

220. Richard (R.P.). **ANALYSE DES CONCILES GENERAUX ET PARTICULIERS**, 5 vol. in-4° de rel. basane, Paris, 1792. 50 »

221. Rives (Grégoire de). **EPITOME CANONUM OMNIUM CONCILIORUM** 1 vol. in-f° veau, Lyon, 1663. 25 »

222. Schannat. **CONCILIA GERMANIÆ USQUE ANNUM**, 1747. 11 vol. in-f° veau, Cologne, 1769 (ouvrage recherché et rare). 250 »

223. Synodia Ugonia, **DE CONCILIIS**, 1 vol. in-4° basane 1532. (Incunable en très bon état). 150 »

224. Vega (André). **TRIDENTINI DECRETI DE JUSTIFICATIONE EXPOSITIO**, 1 vol in-4° de rel. veau, Alcala, 1564. 25 »

225 Wagnereck. **COMMENTARIUS S. S. CANONUM**, 1 vol. in-f° rel. parch. Dilling, 1672. 25 »

LITURGIE

226. MARTÈNE (Dom) **DE ANTIQUIS ECCLESIÆ RITIBUS**, 4 tomes en 2 vol. in-f° rel. parch. Anvers, 1763. 100 »

227. MARTINOV (Jean). **ANNUS ECCLESIASTICUS GRÆCO-SLAVICUS EDITUS ANNO MILLESIMO SANCTORUM CYRILLI ET METHODII SLAVICÆ GENTIS APOSTOTORUM**, 1 vol. in-f° demi-rel. Paris. 50 »

HAGIOGRAPHIE

228. GODESCARD. **VIES DES PÈRES, DES MARTYRS ET DES AUTRES PRINCIPAUX SAINTS.** 18 vol. in-12 rel. basane, Paris. 1828. 25 »

229. MARTIN (Abbé). **VIE DES SAINTS A L'USAGE DES PREDICATEURS** 4 vol. in-8° brochés. Paris. 1869 20 »

230. **VIE DES SAINTS PÈRES DES DESERTS ET DES SAINTS SOLITAIRES D'ORIENT ET D'OCCIDENT**, 4 vol. in-12, veau, Amsterdam. 1714, avec des gravures rare et très-recherché 40 »

231. **GRANDE VIE DES SAINTS** par COLLIN DE PLANCY, et l'abbé Daras, édition Vivès. 26 vol. in-8° brochés 166, net 100 »

232. **VIE DES SAINTS**, par le R.P. RIBADENEIRA, traduction française, par l'abbé Daras, 13 vol. in-8° brochés. 10 »

OUVRAGES SUR LA SAINTE VIERGE

233. ALBERT-LE-GRAND. **DE BEATA VIRGINE MARIA**, 1 vol. in-f° rel. parch, 1474 incunable très rare, 200 »

234. DENNEROS (S.-J.). **LAPIDICINA SACRA EX QUA EDUCTUS PRIMARIUS LAPIS SANCTISSIMA VIRGO, VOCATORUM JOACHIM ET ANNÆ FILIA, JOSEPHI SPONSA**, Lugduni, 1672, 1 vol. in-f° basane. 25 »

235. **LES SANCTUAIRES ILLUSTRES DE LA SAINTE VIERGE**, avec 52 gravures en taille-douce et texte par M. J. de Gaulle. Paris, 1876, 10 »

OUVRAGES ASCÉTIQUES

236. **ŒUVRES COMPLÈTES DE LOUIS DE GRENADE**, traduites de l'espagnol et du latin, édition Vivès. 22 vol. in-8°. 100 »

PHILOSOPHIE

237. **ŒUVRES COMPLÈTES DE M. DE BONALD**. 6 vol. in-8 demi-rel., Paris, 1854. 25 »

238. Martinez (Jean de Ripalda). **DE ENTE SUPERNATURALI DISPUTATIONES**, 4 vol. in f° demi-veau, Paris, 1870. 80 »

SCIENCES

239. **ŒUVRES COMPLÈTES DE BUFFON ET LACÉPÈDE**, 44 vol. in-4° veau. Paris, 1780. 300 »
Cette édition s'est vendue jusqu'à 800 francs dans les ventes publiques.

240. Réaumur (de). **MEMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES INSECTES**. 4 vol. in-4° veau, Paris, 1734 (manque le tome III). Très bel ex. d'un ouvrage curieux et recherché 40 »

LITTÉRATURE ET GRAMMAIRE

241. Prevost (Abbé). **ŒUVRES DIVERSES**. 38 vol. in-8° basane, filets dorés sur le plat, avec gravures de Marillier, Amsterdam, 1783. 100 »

242. Racine. **ŒUVRES DE JEAN RACINE**, édition Petitot, 5 vol. in-8° en 4 tomes, rel. veau, Paris, 1820. 20 »

243. Montesquieu. **ŒUVRES DIVERSES**, 7 vol. in-12 veau, Londres, 1769. 20 »

244. Marchangy (de). **LA GAULE POÉTIQUE**, 4 vol. in 8° rel. basane. Paris, 1834. 20 »

245. Mably. **ENTRETIENS DE PHOCION SUR LE RAPPORT DE LA MORALE AVEC LA POLITIQUE**, 1 vol. in-4°, édition Didot, avec gravures, Paris, 1803. 20 »

DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPÉDIES

246. Bergier (Abbé). **DICTIONNAIRE DE THEOLOGIE**, 8 vol. in-8°, Besançon et Paris. 25 »

247. Dassance (Abbé). **NOUVELLE BIBLIOTHEQUE DES PREDICATEURS**, 15 vol. grand in-8°, demi-rel., Paris, 1836. 35 »

248. **DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE DES SCIENCES MÉDICALES**, 64 vol. in-8° 1/2 reliure, Paris, 1882-1884 (bel exemplaire). 600 »

249. **DICTIONNAIRE DE DROIT CANONIQUE ET DE PRATIQUE BÉNÉFICIALE**, 5 vol. in-4°, veau, Lyon, 1776. 35 »

250 Du Pin (Elies), **NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DES AUTEURS ECCLÉSIASTIQUES**, 18 tomes en 9 vol. in-4° veau, Paris, 1701. 35 »

251. Fabricius (Albertus), **BIBLIOTHECÆ GRÆCÆ LIBRI VI**, capita quatuor priora, quibus enarrantur collectiones Canonum veteris ecclesiæ et conciliorum tam universalium quam particularium,

4 vol. in-4° reliure parch., Hambourg, 1722, tomes XI, XII, XIII, XIV. 35 »

252. FELLER (Abbé de), **DICTIONNAIRE HISTORIQUE**, 12 vol. in-8°, 1/2 reliure, Paris, 1834. 30 »

253. GLAIRE (Abbé). **DICTIONNAIRE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES**, 2 volumes in-8°, 1/2 reliure, Paris. 30 »

254. GOSCHLER (Abbé), **DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE DE LA THÉOLOGIE CATHOLIQUE**, 25 v. in-8°, 1/2 reliure, Paris, 1864. 75 »

255. MONTARGON (de), **DICTIONNAIRE APOSTOLIQUE**, à l'usage de MM. les curés des villes et des campagnes, 15 vol. in-12, reliure basane, Paris, 1822. 28 »

256. MORERI (Louis), **LE GRAND DICTIONNARE HISTORIQUE**, 5 vol. in-f°, reliure veau, Paris, 1712. 35 »

257. PONTAS. **DICTIONNAIRE DE CAS DE CONSCIENCE**, 3 vol. in f° relié veau, Paris, 1751. 25 »

258. RICHARD (R. P.). **DICTIONNAIRE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES**, 5 vol. in-f° veau, Paris, 1762. 40 »

259. TRÉVOUX. **DICTIONNAIRE UNIVERSEL, FRANÇAIS & LATIN**, 8 vol. in-f° veau, Paris, 1721. 40 »

JOURNAUX ET REVUES

260. **AMI (L') DE LA RELIGION**, journal ecclésiastique, politique, littéraire, 28 vol. depuis l'année 1843 jusqu'à l'année 1850. 100 »

261. **ANNALES DE LA PROPAGATION DE LA FOI**, 27 vol. in-8° demi-reliure, depuis 1830 jusqu'à 1858. 100 »

262. BONNETTY. **ANNALES DE LA PHILOSOPHIE CHRETIENNE**. années 1851 à 1869, 19 vol. rel. 100 »

263. **CIVILTA (LA) CATTOLICA**, publicazione periodica per tutta l'Italia, 1850 à 1875, 9 séries composées de 103 volumes dont 2 volumes de tables, en 54 vol. demi-rel. 300 »

264. **ÉTUDES RELIGIEUSES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES**, 15 vol. in 8°, demi-rel. 100 »

265. **MEMORIAL (LE) CATHOLIQUE**, 8 vol. in-8° en 4 t., 1/2-rel. 25 »

266. **OUVRIER (L')**, journal hebdomadaire illustré, 19 vol. in-f° rel. toile, 1861 à 1880. 60 »

267. **SEMAINE RELIGIEUSE DE PARIS**, 23 premières années, Paris (collection rare). 170 »

268 **LA TRIBUNE SACRÉE**, 7 vol. in-8° demi-rel. 35 »

269. **UNIVERSITÉ (L') CATHOLIQUE**, recueil religieux, philosophique, scientifique et littéraire, 1re série, 21 vol. dont une table. 100 »
2e série, tomes 1 et 2.

BIOGRAPHIE

270. DACIER. **LES HOMMES ILLUSTRES DE PLUTARQUE**, 14 vol. in-12 demi-rel, Maëstricht, 1778 (bel exemplaire). 25 »

271. **GALERIE FRANÇAISE** ou Collection de portraits des hommes et des femmes qui ont illustré la France dans les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, avec des notices et des fac-simile, 3 vol. in-4° demi-rel. Paris, 1821. 30 »

272. **VIE DE SAINT BRUNO**, fondateur de l'ordre des Chartreux, puisée au Cloistre de la Chartreuse de Paris, par Eustache Lesueur, 1 vol. in-f°, 2 gravures sont un peu détériorées (rare). 20 »

273. **BIOGRAPHIE UNIVERSELLE DE FELLER**, édition revue et continuée jusqu'en 1848, 8 vol. in-4° demi-rel. Paris, 1848. 40 »

OUVRAGES HISTORIQUES ET MÉMOIRES

274. Berruyer (R. P.). **HISTOIRE DU PEUPLE DE DIEU**, 7 vol. in-4° veau, Paris, 1728. 25 »

275. Blanc (Augustin le). **HISTORIÆ CONGREGATIONUM DE AUXILIIS DIVINÆ GRATIÆ SUB SUMMIS PONTIFICIBUS CLEMENTE VIII ET PAULO V**, 1 vol. in-f° veau, Louviers, 1700. 25 »

276. Bonnanni. **ORDINUM RELIGIOSORUM IN ECCLESIA MILITANTI CATALOGUS**, 3 vol. in-4° rel. parch. Rome, 1738. 35 »

277. **HISTOIRE GÉNÉRALE DES AUTEURS SACRÉS ET ECCLÉSIASTIQUES**, par le R P. Dom Remy Ceillier, nouvelle édition, Vivès, revue, corrigée, avec une table, 17 vol. in-4° à deux colonnes. 120 »

278. Dupleix (Scipion). **HISTOIRE GÉNÉRALE DE FRANCE**, avec l'estat de l'Eglise et de l'Empire, 3 vol, in-f° veau, Paris, 1630. 60 »

279. **ÉDICTS** (les) **ET ORDONNANCES DES ROYS DE FRANCE**, 1 vol. in-f° veau, Lyon, 1571. 30 »

280. **HISTOIRE GÉNÉRALE DE PORT-ROYAL**, depuis la réforme de l'Abbaie jusqu'à son entière destruction, 9 vol. in-12, veau, Amsterdam, 1755. 25 »

281. **HISTOIRE DU CLERGÉ SÉCULIER ET RÉGULIER**, 4 vol. in-12, basane, avec gravures, Amsterdam, 1716 (rare et recherché). 40 »

282. Josèphe (Flavien). **OPERA QUÆ EXSTANT**, grec latin, 1 vol. in-f° veau, Genève, 1635. 40 »

283. Laurentie. **HISTOIRE DE FRANCE**, 8 vol. in-8° 1/2 rel. Paris, 1845. 35 »

284. Lenain de Tillemont. **HISTOIRE DES EMPEREURS ROMAINS**, 6 vol. in-4° veau, Paris, 1701. (Manque le tome 6). 25 »

285. Luc d'Achery (Dom). **VETERUM ALIQUOT SCRIPTORUM QUI IN GALLIÆ BIBLIOTHECIS. MAXIME BENEDICTORUM LATUERANT SPICILEGIUM** 13 vol. in-4° veau, Paris, 1677. 175 »

286. Pierrot. **HISTOIRE DE FRANCE**, 15 vol. in-8° demi-rel., Paris, 1840. 80 »

287. Pasquier (Estienne). **RECHERCHES SUR LA FRANCE**. 1 vol. in-f° veau, Paris, 1643. 25 »

288. **RECUEIL DES ACTES, TITRES ET MÉMOIRES DU CLERGÉ DE FRANCE**. 12 vol. in-4° veau, Paris, 1768. 120 »

289. Sully (duc de). **MEMOIRES**, 6 vol. in 8° basane, Paris, 1822. 30 »

590. Theiner (Augustin). **CODEX DIPLOMATICUS DOMINII TEMPORALIS S. S. SEDIS**. 3 vol. in-f° brochés. 120 »

291. Touchard-Lafosse. **LA LOIRE HISTORIQUE**, 5 vol. in-4°, toile et tranches dorées, Nantes. 35 »

292. **ENCYCLOPEDIE DU XIXe SIECLE**, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts, 69 vol. gr. in-8° broché. 160 »

HISTOIRE DE L'ÉGLISE ET HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

293. **ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE**, 13 vol. in-4°, veau, Cologne, 1767. 35 »

294. Choisy (Abbé de), **HISTOIRE DE L'EGLISE** pendant les trois premiers siècles, 11 vol. in-4° veau, Paris, 1740. 30 »

295. Fleury (Abbé). **HISTOIRE ECCLESIASTIQUE** avec table, 25 vol. in-4° rel. veau, Avignon, 1777. 50 »

296. **HISTOIRE DE L'ÉGLISE GALLICANE**, par les R. P. de Longueval, Fontenay, 26 vol. in-8° 1/2 rel. Paris, 1828. 40 »

297. **HISTOIRE DE L'ÉGLISE**, depuis la création jusqu'au Pontificat de Pie IX par l'abbé Darras et Bareille, 33 vol. in-8° parus. (Édition Vivès). 120 »

298. **HISTOIRE DE L'ÉGLISE**, par Rohrbacher, édition Gaume, 16 vol. grand in-8 brochés. 90 »

299. Natalis (Alexander). **SELECTA HISTORIÆ ECCLESIASTICÆ CAPITA**, 30 vol. in-8° veau, Paris, 1686. 50 »

300. Natalis (Alexander). **HISTORIA ECCLESIASTICA VETERIS NOVIQUE TESTAMENTI**, 20 tomes en 10 vol. in-4° 1/2 rel. 1785. 75 »

301. Theiner (Augustin). **ANNALES ECCLESIASTICI**, 3 vol. in-f°. Rome, 1856. 150 »

SUPPLÉMENT

302. **HISTOIRE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE,** d'après les documents les plus authentiques, par Mgr. JAGER, 21 vol in-8° brochés, net. 45 »

303. PETAVIUS (J.J.) **DOGMATA THEOLOGICA CUM NOTIS,** édition Guerin 8 vol. in-4° 60 »

304. AUGUSTIN (Saint). **OPERA OMNIA,** édition Caillau, 43 vol. in-8° 85 »

305. AUGUSTIN Saint. **ŒUVRES COMPLÈTES,** traduction française, édition Guerin, 17 vol. in-4° 90 »

306. BARONI CESARI. **ANNALES ECCLESIASTICI,** 37 vol. in-8° brochés, 300 »

307. BENEDICTI XIV. **OPERA OMNIA,** 17 vol. in-4° 200 »

308. **ENCYCLOPÉDIE DES GENS DU MONDE,** 44 vol. in-8° br. 40 »

309. GENOUDE (DE). **HISTOIRE DE FRANCE,** 16 vol. in-8° br. 40 »

310. HOUDRY. **BIBLIOTHÈQUE DES PRÉDICATEURS,** 18 vol, in-8° 70 »

311. *La Même,* revue et complétée par le P. AVIGNON, Paris, Vivès, 8 vol. in 8° br. 30 »

312. MARTIN (H). **HISTOIRE DE FRANCE DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1789,** 19 vol. in-8° ornés de gravures. 90 »

313. THIERS. **HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,** 10 vol. in-8° fig. 1/2 rel. 45 »

314. THOMASSIN. **ANCIENNE ET NOUVELLE DISCIPLINE DE L'ÉGLISE,** Bar-le-Duc, 7 vol. in-4°, brochés. 45 »

315. GUILLON. **BIBLIOTHÈQUE CHOISIE DES PÈRES DE L'ÉGLISE GRECQUE ET LATINE,** 26 vol. in-8° 50 »

316. **HISTOIRE ET MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,** 63 vol. in-12. Paris, Panckoucke, 1770, *ouvrage rare et très curieux,* (manque le tome 7). 300 »

317. **HISTOIRE DES FRANÇAIS DES DIVERS ETATS AUX CINQ DERNIERS SIÈCLES** par Alexis Monteil, 5 vol. in-8°, 1/2 reliure. 20 »

318. **ENCYCLOPÉDIE MODERNE,** Edition Didot, 32 vol. in-8°, 1/2 rel. 60 »

319. **ŒUVRES DE WALTER-SCOTT,** 14 vol. in-8°, 1/2 rel. 40 »

320. **HISTOIRE DES DUCS DE BOURGOGNE,** par M. de BARANTE, 8 v. 1/2 rel. 40 »

321. GAUME (Mgr). **LA RÉVOLUTION.** Recherches historiques sur l'origine et la propagation du mal en Europe. 12 vol. in-8°. 1/2 rel. 30 »

322. **BIBLIOTHÈQUE ECCLÉSIASTIQUE,** collection complète des ouvrages nécessaires à un prêtre, 147 vol. 100 »

323. **HISTOIRE DU BAS-EMPIRE,** par Ch. LEBEAU, 13 vol. in-8° demi-rel. 40 »

324. **LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES,** écrites par des missionnaires de la Compagnie de Jésus, Paris, 1829, 20 vol. in-18 demi-basane. 40 »

225. PUFENDORFF (De). **INTRODUCTION A L'HISTOIRE MODERNE GENERALE ET POLITIQUE DE L'UNIVERS,** 6 vol. in-4° veau, Paris. 1788. 40 »

326. ROLLIN. **HISTOIRE ANCIENNE,** 13 vol. in-12 veau, Paris, 1731. 25 »

327. TORNIELLUS (Augustinus). **ANNALES SACRI AB ORBE CONDITO AD IPSUM CHRISTI PASSIONE REPARATUM,** 2 vol. in f° basane. Francfort, 1616. 20 »

328. TOUCHARD-LAFOSSE. **LA LOIRE HISTORIQUE,** 5 vol. in-4°, tranches dorées, Nantes. 40 »

329. CICERO (Tullius). **OPERA OMNIA,** 1 vol. in-4° basane, Genève, 1617. 20 »

330. *Le même.* 2 vol. in-f° veau; Paris. 1555. 20 »

331. MALTE-BRUN. **GEOGRAPHIE UNIVERSELLE,** revue par Huot, 12 vol. in-8° demi-rel., Paris. 1834. 30 »

332. BARTHÉLEMY (Abbé). **VOYAGE DU JEUNE ANACHARSIS EN GRECE.** 7 vol. in-8° demi-rel. Paris, 1825. 25 »

333. CHARTON (Edouard). **LE TOUR DU MONDE.** Années 1862-1863, Paris, 4 vol. in-4° 1/2 rel. 30 »

334. Montemont (Albert). **BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE DES VOYAGES**, 47 vol. in-8° 1/2 rel. avec planches et figures, Paris, 1836. 70 »

335. **LA BIBLE**, par Le maistre de Sacy, nouvelle édition ornée de figures gravées sur acier, 5 vol. in-4° cart. Paris, 1837. 40 »

336. Hugo (Victor). **LES MISÉRABLES**, 5 vol. in-8° 1/2 rel. Paris, édition Hetzel et Quantin. 30 »

337. **ANNÉE CHRÉTIENNE**. 13 vol. in-12 basane filets dorés, Paris, 1757. 25 »

338. Benoit XIV. **COMMENTARII DUO DE D. N. J. CHRISTRI MATRISQUE EJUS FESTIS**, 1 vol. in-f° Padoue, 1745. 20 »

339. Choin (Joly de). **INSTRUCTIONS SUR LE RITUEL**, 6 vol, in-8° 1/2 rel. Besançon, 1827. 20 »

340. Guyetus (Carolus). **HEORTOLOGIA SIVE DE FESTIS PROPRIIS LOCORUM ET ECCLESIARUM**, 1 vol. in-f° Venise, 1729. 20 »

341. Mansi. **PROMPTUARIUM SACRUM ET MORALE SEU CONCIONES IN FESTA**, 4 tomes en 2 vol. in-4° rel. Cologne, 1690. 30 »

342. **HOMÉLIES**, par M. le curé de Saint-Sulpice, Paris, 1707, 3 vol. in-4°, rel. veau, filets et tranches dorés. Armoiries sur les plats (bel exemplaire réglé). 20 »

343. Joubert (Abbé), **DISCOURS SUR LES CANTIQUES**, 7 vol. in-12, 1/2 reliure, Paris, 1786. 15 »

344. Luzerne (cardinal de la), **ŒUVRES COMPLÈTES**, 6 vol. in-4°, 1/2 reliure basane, Paris, 1855 (Piqûres). 25 »

345. Martin (Ch.), **REVUE MENSUELLE DE LA PRÉDICATION CONTEMPORAINE**, années 1857, 1858, 1859, 1860, 1861, 1862, 1863, 1864, 1865, 1866, 1867, reliure toile. 25 »

346. Baillet, **VIES DES SAINTS**, 10 vol. in-4°, 1/2 reliure, Paris, 1730. 25 »

347. Godescard, **VIES DES PÈRES, DES MARTYRS ET DES AUTRES PRINCIPAUX SAINTS**, 20 tomes en 10 vol., 1/2 reliure, Lille, 1831. 20 »

348. Laymann (Paul). **THEOLOGIA MORALIS**, 2 vol. in-f° cart. Padoue, 1733. 20 »

349. Lyonnet. **THEOLOGIA DOGMATICA ET MORALIS**, 9 vol. in-12 1/2 rel. Lyon. 15 »

350. Philippe de la Sainte Trinité. **SUMMA THEOLOGIÆ MYSTICÆ**, 3 vol. in-8° 1/2 rel. Paris, 1874. 15 »

351. Rubeis (Franciscus de). **TRACTATUS THEOLOGICUS DE PECCATO ORIGINALI ET DE CARITATE VIRTUTE THEOLOGICA**, 2 vol. in-f° veau, Venise, 1757. 15 »

352. Scavinus (Petrus). **THEOLOGIA MORALIS UNIVERSA AD MENTEM SANCTI ALPHONSI DE LIGUORIO**, 4 vol. in-12 1/2 rel. basane, Paris, 1863. 12 »

353. Simioli (Joseph). **INSTITUTIONES THEOLOGICÆ**, 5 vol. in-8° 1/2 rel. basane, Naples, 1790. 30 »

354. Sotus (Dominicus). **DE JUSTITIA ET JURE**, 1 vol. in-f° basane, Lyon, 1569. 10 »

355. **THEOLOGIA TOLOSANA**, 6 vol. in-12 1/2 rel. Toulouse, 1829. 10 »

356. **THEOLOGIA PICTAVIENSIS**, 5 vol. in-12 1/2 rel. Poitiers, 1778. 10 »

357. **ACTES DE L'ÉGLISE DE PARIS**, touchant la discipline et l'administration, publiés par l'ordre de Mgr Sibour, 1 vol. in-f° 1/2 rel. Paris, 1854. 10 »

358. Albanus (Jérôme). **LIBRI DE POTESTATE PAPÆ ET CONCILII**, 1 vol. in-4° rel. parch. Venise, 1561. 15 »

359. Andréucci **HIERARCHIA ECCLESIASTICA IN VARIAS SUAS PARTES DISTRIBUTA ET CANONICO-THEOLOGICE EXPOSITA**, 2 vol. in-4° en un tome cart. Rome, 1766. 15 »

360. Antonius (Augustinus). **JURIS PONTIFICII VETERIS EPITOME**, 1 vol. in-f° veau, Paris, 1641. 15 »

361. **AUTORITÉ** (de l') **DES DEUX PUISSANCES**, 3 vol. in-8° veau, Strasbourg, 1780, 15 »

362. Bossuet. **DEFENSIO DECLARATIONIS CELEBERRIMÆ QUAM DE POTESTATE ECCLESIASTICA SANXIT CLERUS GALLICANUS**, 2 vol. in-4° rel. veau, Luxembourg, 1730. 10 »

363. Cartier (R. P.). **INSTITUTIONES JURISPRUDENTIÆ CANONICO CIVILIS**, 1 vol. in-4° parch., Augsbourg, 1758. 10 »

PARIS. — IMPRIMERIE VICTOR GOUPY ET JOURDAN, 71, RUE DE RENNES.

DE LA VENGEANCE ET DE LA MORALE

A PROPOS D'UN PROCÈS RÉCENT

Une femme assassine à coups de revolver un homme par qui elle se croit diffamée; son mari l'approuve publiquement; beaucoup de journalistes prennent fait et cause pour elle. Mise en jugement, le jury l'acquitte; ce verdict est salué par les applaudissements d'une grande partie de la salle, et ces applaudissements trouvent un écho dans presque toute la France. Qu'une malheureuse femme, dont l'honneur est en jeu, aveuglée, entraînée par la passion de la vengeance, commette un crime en s'imaginant exercer un droit; c'est un égarement que la faiblesse de son sexe expliquerait au besoin et dont tous les siècles fourniraient sans doute des exemples; que son mari oublie la loi morale pour épouser sa haine et sa fureur de vengeance, nous savons depuis le Paradis terrestre à quelles défaillances peut pousser l'amour conjugal; qu'un jury, pris au hasard parmi les moralistes du comptoir, juge contrairement à la loi qu'il ne connaît pas et conformément à sa conscience que probablement il n'a jamais su former; c'est un phénomène très naturel et en présence duquel on a eu tort de se montrer surpris. Mais qu'il se trouve dans la société un très grand nombre de personnes qui, ne connaissant ni l'assassin, ni la victime, ni peut-être la nature de leurs différends, libres par conséquent de passion égoïste en cette affaire, désintéressés dans leur jugement, approuvent frivolement l'assassinat, prennent d'un cœur léger une part morale au crime, c'est un indice inquiétant de la perversion de la morale publique, une sorte de menace qui peut faire redouter les plus grands désordres.

Au fond de tout cela, il y a une question dont il est opportun de

s'occuper. Cet événement a posé un cas de conscience que l'opinion publique a résolu à sa manière et qu'il importe de ramener aux vrais principes. Il ne sera pas moins utile de rechercher, à ce propos, quelles sont les causes de la défaillance morale de la foule.

Disons tout de suite que nous laisserons de côté la question des personnes : le plus simple bon sens nous interdit de mettre des noms propres à la place des termes généraux. Qui est-ce qui est assez clairvoyant pour apprécier avec justice la valeur morale d'un acte concret considéré par rapport à la personne qui le produit? Connaît-on le conflit des motifs, la part de la raison, celle des passions, l'état mental, le rôle joué par l'intelligence, le degré de liberté et la volonté raisonnable, en un mot ces conditions si nombreuses, si changeantes, si enchevêtrées au milieu desquelles naît l'acte moral, et qui toutes concourent à lui imprimer son caractère? Les confidences mêmes de l'agent ne fournissent sur ce point que des lumières incertaines et partant insuffisantes. Dieu seul juge les cœurs, car seul il les pénètre; l'homme le plus perspicace ne peut en telle matière former autre chose que des conjectures, et ces conjectures ne l'autorisent jamais à déclarer certainement coupable l'auteur d'une action qui viole extérieurement la loi. Notre petite intelligence, qui sent quelque fierté en présence des faits de l'ordre matériel, parce qu'elle croit y reconnaître son domaine incontesté, se trouble et hésite en présence des faits de l'ordre moral. Ici, la loi seule, la loi abstraite est son domaine véritable et certain; la conformité rigoureuse du fait individuel avec la loi lui échappera toujours. Le moraliste peut dire avec certitude : « voilà ce que vous devez faire; voilà ce que vous devez éviter. » Quant à dire : « vous avez observé la loi; vous l'avez violée; » il n'en a pas le droit; car il n'en sait rien et n'en peut rien savoir.

*
* *

Le cas soulevé par les coups de revolver de la salle des Pas-Perdus, au Palais de justice, peut se formuler ainsi : « Un homme a tenu sur le compte d'un tiers des propos infamants, est-il permis à celui-ci de châtier le diffamateur en le tuant? »

Nous n'examinerons pas si la diffamation est bien constatée, si elle est atrocement calomnieuse : nous le supposons; nous supposons que le diffamateur, par des imputations mensongères, a gravement lésé une personne dans ce qu'elle a de plus cher, dans

son honneur. Y a-t-il là de quoi justifier l'assassinat du calomniateur?

Mais élargissons la question pour en rendre la solution plus claire. La calomnie n'est, après tout, qu'une espèce d'injure; c'est un dommage que l'offensé subit injustement. Notre cas revient donc à celui-ci : « Est-il permis de châtier en le tuant celui qui vous a fait injustement un tort considérable? »

Les casuistes du journal, nous l'avons dit, ont résolu le cas, en autorisant la vengeance. En voici un témoignage collectif. C'est un extrait d'une correspondance de M. Clovis Hugues avec le président du syndicat de la presse. « Monsieur le président, c'est à vous que je crois devoir m'adresser pour remercier la presse de la sympathie dont elle nous a récemment entourés... A défaut de l'oubli, le calme est à peu près revenu; mais il ne faut pas que la crainte, si justifiée d'évoquer publiquement une dernière fois le douloureux souvenir attaché à notre existence, nous empêche d'accomplir le consolant devoir de la reconnaissance à l'égard de ceux qui, en dehors de toute querelle politique et religieuse, nous ont plaints, encouragés ou défendus... » On le voit, les journalistes ne se sont pas contentés d'une froide solution de cas de conscience; le droit de la personne diffamée leur a paru si clair, que leur décision en a été attendrie et qu'ils ont accordé une douloureuse sympathie, non pas au malheureux qui a été tué par derrière, mais au meurtrier.

Sans doute un sentiment secret et, en un sens, honorable se cache derrière cette doctrine.

On se dit que ce meurtrier est une femme, une faible femme, une femme outragée dans son honneur, et que la faiblesse mérite de l'indulgence, des applaudissements même, quand elle triomphe de la force. — Ces encouragements sont bien dangereux : rien n'est redoutable comme la faiblesse qui frappe sans danger. Le vieux Montaigne a écrit : « Si ay par experience apperceu que cette aigreur et aspreté de courage malicieux et inhumain s'accompagne coustumièrement de mollesse feminine: j'en ay vue des plus cruels, subjects à pleurer asprement, et pour des causes frivoles. Alexandre, tyran de Pheres, ne pouvoit souffrir d'ouïr au théatre le jeu des tragedies, de peur que ses citoyens ne le veissent gemir aux malheurs de Hecuba et d'Andromache (1). » Alexandre de Phères était une femme.

(1) L. II, c. XXVII.

Les journaux nous ont conté récemment un autre exemple de ce que peut la faiblesse d'une femme. La scène s'est passée en Amérique, à Wallaces Swith, État de la Virginie, dans le ménage Love (notez que *love* veut dire amour). « Il y a quelque temps, à la suite d'une querelle, Mme Love avait mis son mari, Jerry Love, à la porte de chez lui, en le menaçant de lui brûler son peu de cervelle, s'il s'avisait jamais de revenir. Après une absence d'une dizaine de jours, le mari retourna auprès de sa timide compagne et lui fit des offres de réconciliation, mais sans succès. Alors il lui fit observer que la maison était à lui et qu'il prétendait en prendre possession. Pour toute réponse, Mme Love exhiba un revolver. Jerry en fit autant, et les deux coups partirent simultanément, sans faire de mal à personne. Mais la femme tira sur-le-champ un second coup et le mari tomba, le cœur percé d'une balle. Mme Love comparut devant le Coroner. Le jury déclara par acclamation qu'elle s'était conduite en brave, et elle rentra triomphalement dans la maison qu'elle avait hérité du défunt. » Telle est la douceur de la faiblesse féminine, comme dit Montaigne (1).

Du reste, c'est un singulier procédé de morale que de permettre le crime à la faiblesse. « C'est une faible femme, donc elle a bien fait de se livrer à des actes de cruauté » ; voilà un raisonnement qui n'a point cours parmi les vrais moralistes.

Il n'y a pas deux lois, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes; il n'y en a qu'une, imposant également aux deux sexes l'obligation de faire le bien et d'éviter le mal. Le précepte qui interdit la vengeance, se fonde sur une raison qui n'a pas de sexe.

Tout sentiment à part, c'est bien la vengeance personnelle que les casuistes de journal ont prétendu légitimer; et, malheureusement, leur doctrine ne reste pas dans leurs colonnes.

A quelques exceptions près, notre société se divise aujourd'hui en deux classes : l'une comprend quelques individus, l'autre est une foule sans nombre; le journal est leur centre commun; ceux-là le rédigent, ceux-ci le lisent. Aux premiers, le privilège de produire des opinions; aux derniers, celui de les embrasser. Là, on pense à l'aventure et l'on parle plus doctoralement que les deux Sorbonnes à la fois, la nouvelle et la vieille; ici, on prétend user de la liberté de penser avec la plus fière indépendance, c'est pourquoi l'on attend

(1) Au moment où nous écrivons ceci, les journaux relatent en deux jours quatre assassinats de maris par leurs douces et faibles épouses.

quotidiennement d'avoir lu son journal pour savoir ce qu'il est à propos de penser. La foi niaise tend à remplacer la foi religieuse et raisonnable. Or, nous l'avons vu, les faiseurs de journaux ont déclaré hautement et chaudement ce qu'il faut penser au sujet de la vengeance; nous savons donc quelle est sur ce point l'opinion de la majorité de ceux qui lisent : beaucoup de nos compatriotes sont persuadés que l'on fait bien d'assassiner un calomniateur.

Toute autre est la doctrine des hommes compétents en ces graves matières.

Voici d'abord l'enseignement unanime des juristes, c'est-à-dire, des interprètes de la loi civile. L'homicide, disent-ils, est un crime odieux, sauf en deux cas, à savoir lorsqu'il est légal et lorsqu'il est légitime. Légal, il est ordonné par la loi, et accompli au nom de la loi; il s'agit ici de la peine de mort et de l'exercice du droit de guerre. Il est des circonstances précises où la loi naturelle confère à l'autorité publique le droit de donner la mort; mais en dehors de ces circonstances, le pouvoir public n'est pas moins obligé que les simples particuliers à respecter la vie du plus humble individu. L'homicide est dit légitime dans le cas où la loi autorise le simple citoyen à l'accomplir dans un intérêt privé. Or, il n'est qu'une circonstance où l'homicide soit ainsi justifié par la loi; c'est, suivant l'expression consacrée, le cas de légitime défense. Mais, alors même, il y a trois conditions dont il est absolument indispensable de tenir compte pour que le meurtre ne soit pas coupable. Il faut : 1° que l'on soit en présence d'une agression dirigée contre la *personne physique*, c'est-à-dire en présence d'une agression personnelle, matérielle et non purement morale; 2° que la défense soit nécessaire; et 3° que l'agression soit injuste. Ainsi, d'après cette doctrine, on peut, sans violer la loi, frapper mortellement, pour se défendre, un agresseur qui cherche injustement à vous tuer ou à vous blesser grièvement; mais on ne le peut, s'il ne s'agit que de sauver ses biens ou son honneur. Le viol est assimilé aux blessures graves et même mortelles; mais ce n'est pas son honneur que la femme est autorisée à sauver par des moyens violents, c'est sa santé ou sa vie.

La deuxième condition n'est pas moins indispensable pour légitimer l'homicide. Si la mort n'est pas l'unique moyen de sauver sa vie ou l'intégrité de ses membres, on n'a pas le droit de recourir à un tel moyen. Il suit de là que l'on ne peut en user ni avant, ni après l'attaque; parce qu'alors la mort de l'agresseur n'est pas même

moyen de défense à un titre quelconque. Pendant l'attaque, si l'agresseur est désarmé ou en général s'il est réduit de quelque manière que ce soit à l'impuissance, le droit de défense s'arrête là même où s'arrête le pouvoir nuisible de l'agresseur. L'imminence du péril pour celui qui est attaqué, est une condition essentielle pour légitimer la défense poussée jusqu'à l'homicide.

Enfin, il faut que l'agression soit injuste. Il n'y a pas, en effet, de droit contre le droit. Une agression commandée par l'autorité légitime doit être subie et respectée, loin de pouvoir être justement repoussée. Un homme condamné à une mort méritée n'a pas le droit de se dérober au châtiment en tuant l'exécuteur des hautes œuvres. Il n'est pas même permis de frapper un représentant du pouvoir public qui, dans une émeute coupable, cherche à rétablir l'ordre en faisant usage de ses armes. L'agresseur injuste non plus n'acquiert pas le droit de donner la mort par ce fait que celui qu'il attaque tâche de se défendre en donnant lui-même la mort.

Les juristes sont donc en opposition directe avec les casuistes de la presse. Dans le cas présentement en question, l'agression injuste était passée, elle ne s'adressait pas à la *personne physique;* il n'y a donc pas eu de défense, et, aurait-elle eu lieu, elle n'aurait pas été légitime; donc l'homicide du diffamateur après la diffamation a été purement et simplement un assassinat. Telle est la doctrine des juristes.

Les philosophes ne sont pas d'un autre avis. Citons-en un seulement. Sa parole aura d'autant plus de poids que la morale n'a pas trop à se louer de ses écrits. Nous voulons parler de M. Fouillée. Voici ce qu'il a écrit dans un article publié par la *Revue des Deux Mondes* (1), sous ce titre : *la Pénalité et la Collision des droits :* « Nous n'avons le droit d'employer la force que pour nous défendre contre l'injustice ou pour en réparer les effets. Telle est la *matière* de ce droit. Quant à la *forme*, elle doit être aussi dépouillée qu'il est possible des caractères de la violence et aussi en harmonie qu'il est possible avec la liberté. Pour cela, hors le cas de nécessité, c'est-à-dire, hors le cas de collision matérielle et présente, par exemple d'attaque violente contre notre personne ou nos biens, le droit de contrainte ne doit pas être exercé directement par l'individu lésé, mais par l'intermédiaire de la société même. »

(1) T. XXXVI, p. 399.

M. Paul Bert lui-même, qui n'est pas toujours si orthodoxe, pense ou du moins écrit sur la question présente comme un Grotius ou un Puffendorf : Il nous fait lire à la table de son fameux *Manuel de morale civique :* « Les juges ont seuls le droit de punir. » Ce n'est pas long ; le texte où cette indication renvoie est moins long encore, puisqu'il n'existe pas ; mais enfin l'essentiel est sous cette courte proposition. C'est la condamnation manifeste des casuistes de la presse parisienne. Il est dur d'être condamné par un tel juge.

Ici qu'on nous permette une digression. Nous parlions tout à l'heure du public qui reçoit de son journal ses opinions toutes faites. Ce public a généralement l'horreur des jésuites. Il les hait, parce qu'un publiciste célèbre a jadis imprimé que les jésuites ont corrompu la morale, formant ainsi, à l'usage des libres penseurs, une opinion qui se transmet intacte et sans vérification d'âge en âge. Qui lit les *Provinciales* aujourd'hui, sauf les pauvres élèves de nos collèges qui les lisent par devoir et qui liraient avec non moins de fruit le Coran en arabe ou le Talmud en hébreu rabbinique ? Leurs maîtres mêmes ne sont pas préparés à une telle lecture. Il n'en reste pas moins acquis que dans ce livre littéralement scellé pour les intelligences du dix-neuvième siècle, se trouve la démonstration irréfutable de la corruption de la morale par les jésuites.

Cependant il y a plusieurs choses qu'il est bon d'observer.

D'abord les jésuites de Pascal ne sont pas les jésuites. Pascal a mis en pratique cette maxime, qui n'est peut-être pas très morale : « Ce qu'un a dit de mal, tous l'ont dit ; ce que tous ont dit de bien, nul ne l'a dit. » Pour toute âme honnête et droite, ces vingt monosyllabes sont la réfutation sans réplique des *Provinciales*. Des milliers d'hommes et deux ou trois hommes ne sont pas des termes identiques, et, si les deux ou trois pensent mal deux ou trois fois, cela ne prouve pas que les milliers pensent tous et toujours mal. On pourrait aller plus loin et montrer que les jésuites de Pascal ne sont pas même les jésuites dont il leur donne le nom. Mais notre digression passerait la mesure. Nous allons montrer seulement que ces odieux corrupteurs de la morale la respectent un peu plus que ceux qui les condamnent et les abhorrent au nom de la morale. Que dis-je ? Ils sont d'une sévérité dont les philosophes et les juristes eux-mêmes n'approchent pas. Chose d'autant plus digne d'attention que leur doctrine est la doctrine même de l'Église, seule gardienne infaillible de la morale.

La septième *Provinciale* est la satire de la morale des jésuites au sujet de l'homicide. Quelques casuistes permettent de défendre contre un injuste agresseur et par la violence si elle est nécessaire, non seulement sa vie, mais encore ses biens et même son honneur, dût la violence aller jusqu'à compromettre la vie de l'agresseur. Qu'il soit licite de donner la mort pour défendre sa vie injustement attaquée, c'est une chose tellement évidente que Pascal ne songe pas à faire un crime à ses jésuites de l'avoir soutenue. C'est aux cas où la fortune et l'honneur sont en jeu qu'il s'attaque. La question est alors bien moins claire, et l'on conçoit que le sophisme a besoin de ce faux jour, non moins que la plaisanterie. Les théologiens ont, sous certaines conditions, assimilé la fortune et l'honneur à la vie. Comment les en blâmer, s'il est des cas où la vie est impossible sans le bien dont on veut nous priver, insupportable avec tel genre de blessure à notre réputation? Mais les difficultés surgissent lorsqu'on veut déterminer la quantité de bien qui légitime la défense par la force, l'outrage qui blesse l'honneur d'une manière intolérable. Il y a tant de points dont il faut tenir compte ! La morale ne change pas, quoique Pascal l'ait dit ailleurs. Ce qui change ce sont les mœurs, l'éducation, le caractère, le climat, les besoins matériels et moraux; toutes choses dont il faut tenir compte pour juger sainement si tel précepte de la morale oblige ou n'oblige pas en telle circonstance donnée. Pour rendre le casuiste blâmable ou ridicule, il suffit d'oublier ou de dissimuler un seul des considérants explicites ou sous-entendus qui ont motivé son jugement. Pascal est un maître unique dans l'art d'oublier ou de dissimuler.

Mais on a beau user de réticences, on a beau torturer les textes, il n'en reste pas moins acquis que les casuistes bafoués par Pascal sont unanimes à soutenir, de l'aveu involontaire de Pascal lui-même, les trois points suivants : « 1° Il n'est jamais permis de haïr le prochain, le terme de prochain embrassant nos ennemis eux-mêmes; 2° il n'est jamais permis de se venger; 3° s'il est permis de repousser par la violence un injuste agresseur, cela n'est jamais permis qu'au moment de l'agression. » Voici les paroles mêmes du *P. Reginaldus*, rapportées dans la septième Provinciale : « Il est défendu aux particuliers de se venger, car saint Paul dit aux Romains, chapitre XII : « Ne rendez à personne le mal pour le mal » ; et l'Ecclésiaste, chapitre XXVIII : « Celui qui veut se venger attirera sur soi la vengeance de Dieu, et ses péchés ne seront point oubliés. » Outre tout ce qui

est dit dans l'Évangile, du pardon des offenses, comme dans les chapitres VI et XVIII de saint Matthieu. » L'interlocuteur que Pascal s'est donné, ajoute un peu plus loin : « Nous sommes si éloignés de souffrir qu'on ait le dessein de se venger de ses ennemis, que nos pères ne veulent pas même qu'on leur souhaite la mort par un mouvement de haine. Voyez notre P. Escobar, tr. V, ex. v, n° 145 : « Si votre ennemi est disposé à vous nuire, vous ne devez pas souhaiter sa mort par un mouvemement de haine. »

La première conclusion que nous avons indiquée ci-dessus, est une application du précepte qui nous défend de haïr qui que ce soit, ou, ce qui revient au même, nous ordonne d'aimer tous les hommes, sans excepter même nos plus cruels ennemis. Pascal aurait été fort embarrassé s'il avait été mis en demeure de citer un seul théologien, même jésuite, qui dispense de ce précepte. On en voit la conséquence. Toute action qui procède de la haine est rigoureusement interdite, comme la haine, qui en est le principe. D'où il suit, avec non moins de rigueur, que le droit de légitime défense cesserait d'être un droit, si l'on en usait pour satisfaire sa haine contre son ennemi, ce qui a lieu toutes les fois qu'on rend le mal pour le mal. Pascal s'amuse beaucoup à ce sujet de la direction d'intention. Pascal, tout Pascal qu'il était, ne savait pas ce qu'il disait. L'intention, c'est le motif auquel nous obéissons en agissant, c'est la raison même de notre détermination. Il est évident que si le motif est mauvais, l'acte qu'il détermine sera coupable. Dans la délibération qui précède nos résolutions morales, nous nous trouvons toujours sollicités par plusieurs motifs, qui nous poussent les uns au bien les autres au mal. Se déterminer, c'est faire un choix parmi ces motifs, faire triompher l'un sur tous les autres. C'est dans ce choix qu'est toute la moralité de l'acte même extérieur, et c'est ce choix que Pascal bafoue sous le nom de *direction d'intention*. Mais, en dépit de toutes les arguties, il n'est jamais permis de choisir le motif haineux. C'est la doctrine de tous les théologiens sans exception. Si donc on est poussé par la haine et que l'on ne puisse la maîtriser, si la haine nous arme contre un injuste agresseur, alors nous n'avons plus le droit de défendre notre vie par la violence, et cet acte, que les juristes et les philosophes déclarent légitime, est interdit par les théologiens, interprètes de la loi chrétienne. On le voit, la direction d'intention n'est pas un jeu, c'est la chose la plus sérieuse, et, en un sens, la plus difficile du monde. Si Pascal en avait com-

pris l'importance, s'il avait songé à la loi qui en fait un devoir, et qui n'oblige pas moins les assassins armés d'une plume que les assassins armés d'une épée ou d'un revolver, il est probable que les *Provinciales* n'existeraient pas.

Il n'est pas non plus de circonstances où les casuistes de Pascal autorisent les simples particuliers à *se venger*. La vengeance n'est autre que le châtiment : elle inflige un mal physique pour expier un mal moral. C'est un moyen indispensable d'ordre, et, par conséquent, appartient exclusivement à celui de qui l'ordre relève. Le droit de vengeance devient ainsi une partie essentielle du pouvoir social, variant en étendue suivant l'étendue même de ce pouvoir. Il est autre entre les mains du père de famille, autre entre les mains du prince temporel, autre entre les mains de Dieu; mais il est nul où le pouvoir social est nul, nul entre les mains des particuliers, nul même entre les mains des détenteurs du pouvoir social, s'ils veulent en user dans l'intérêt privé de leurs haines privées. Les moralistes chrétiens sont unanimes sur ce point, et doivent l'être en vertu de leurs principes, c'est-à-dire de la loi de Dieu clairement et certainement manifestée. Il n'est pas nécessaire de montrer que, si les simples particuliers se vengeaient, sous prétexte de rétablir l'ordre, ces tentatives seraient la source fatale de désordres incomparablement plus grands; la Corse en a trop longtemps fourni le triste exemple. De fait, se venger soi-même, c'est toujours faire acte de haine; l'intérêt de l'ordre n'est qu'un prétexte; et, comme nous l'avons rappelé plus haut, la haine est toujours défendue. La morale chrétienne ne souffre pas d'exception à cette loi.

Ce qui est permis, nous l'avons dit et il faut le répéter, c'est uniquement de prendre, contre une agression injuste, les moyens suffisants, rien de plus, de retenir un bien dont l'agresseur tente de nous dépouiller. Par conséquent, le droit de défense ne s'étend pas au-delà de l'agression. Quand elle a cessé, la défense n'est plus possible, et ne saurait légitimer des voies de fait ultérieures. Ce n'est pas de punir un ennemi que permet la loi de Dieu, mais de retenir, par la force, s'il le faut, notre bien. Comment retenir ce que vous n'avez plus, ou ce qu'on ne vous dispute plus? La question des biens meubles fournit matière à controverses; mais nous n'avons pas à la résoudre ici. La question de l'honneur, qui nous intéresse spécialement, n'offre vraiment pas de difficulté. Il y a trois manières d'attenter à l'honneur : par des actions infâmes, par médisance ou

calomnie, par des paroles outrageantes. Si l'on suppose l'agression déshonorante consommée, quel effet produira une violence quelconque exercée ultérieurement sur le coupable? L'honneur en sera-t-il moins lésé? Sera-t-il réparé en quoi que ce soit? La flétrissure réelle ne s'efface pas plus que la mort; la flétrissure morale peut s'effacer, mais point par la violence. La violence aurait peut-être prévenu votre déshonneur en empêchant votre ennemi d'agir ou de parler; mais, après coup, ce n'est plus chez lui que vous reprendrez ce qu'il vous a ravi : votre réputation c'est le jugement du public sur vous; il vous est impossible d'atteindre, de changer, de rectifier ce jugement en frappant votre ennemi, en le mettant en pièces. L'attaquer après la diffamation, c'est uniquement faire acte de vengeance personnelle, c'est rendre le mal pour le mal, c'est exercer sa haine, c'est violer gravement la loi de Dieu.

On le voit maintenant, les théologiens, qui permettent d'empêcher par la violence le vol et l'insulte, sont cependant beaucoup plus sévères que les juristes. C'est une conséquence de la loi dont les uns et les autres sont les interprètes. Les juristes, en effet, s'occupent des lois humaines et, à ce titre, n'ont pas à tenir compte des motifs : l'acte extérieur est tout pour eux; il est légitime s'il est conforme aux dispositions extérieures de la loi, illégitime s'il s'en écarte. Est-ce la haine, la vengeance, le désir de conserver un bien précieux qui vous détermine à repousser la violence par la violence? peu leur importe : tout ce qu'ils demandent pour justifier un acte violent jusqu'à l'homicide, c'est qu'il soit provoqué par une agression injuste et violente. Ils ne sauraient défendre la haine ou le désir de la vengeance, car la loi qu'ils interprètent n'atteint pas la raison des déterminations de la volonté, elle ne pénètre pas jusqu'à l'intime de l'homme. Au contraire, la loi divine saisit l'homme tout entier; c'est aux mouvements de son cœur et à ses résolutions qu'elle s'adresse tout d'abord, ce sont ses actes qu'elle règle dans leurs éléments intimes. L'agression la plus odieusement injuste n'autorise jamais la haine. Les philosophes vont plus loin que les juristes; ils pénètrent jusqu'à l'âme; mais nous ne trouvons nulle part qu'ils s'interdisent de haïr un ennemi. A celui qui est attaqué injustement, s'il ne sait obéir qu'à la haine en se défendant, la loi de Dieu ôte le droit de se défendre; s'il se défend pour ce motif il pèche d'une manière grave, et s'il tue son agresseur il se rend coupable d'un véritable homicide. Telle est la doctrine de ces casuistes

dont Pascal a prétendu flétrir la corruption. Combien d'admirateurs et de complices de Pascal ne s'écrieront pas : *Durus est hic sermo*, et n'en continueront pas moins à s'indigner contre la morale relâchée des jésuites et à s'applaudir des verdicts qui acquittent les coups de revolver tirés par derrière!

Nous n'avons pas, on le comprend, à faire l'application de cette doctrine au cas particulier qui a été si singulièrement jugé par le jury de la Seine. Disons seulement, pour nous résumer, que, d'après la loi de Dieu, qui est la loi suprême des coupables, des juges et même des journalistes, le crime accompli n'est plus justiciable, sur la terre, que des tribunaux et de l'exécuteur des hautes œuvres. Encore le juge et le bourreau doivent-ils se garder de toute passion dans l'exercice de leur redoutable ministère : la passion, même quand ils châtient un coupable, pourrait les rendre assassins.

*
* *

L'attitude des journaux et de leur public dans le cas particulier qui est l'occasion de nos observations, n'est pas un fait isolé; c'est le symptôme d'un état général. Un journaliste ne craint pas de l'avouer lui-même. « Les métaphysiciens de la politique et du socialisme, dit M. Passerat (*la Ligue*, 16 février), les romanciers, les philosophes et les médecins se sont ligués pour tout expliquer et tout justifier; il n'est pas une passion qui n'ait droit à une satisfaction, pas un acte de violence, un mouvement de colère ou de jalousie, qui n'ait trouvé un théoricien pour le légitimer et au besoin pour le glorifier. Il y a des théories pour les femmes qui jettent du vitriol à la tête de leurs rivales; il y a des théories pour celles qui brûlent la cervelle de leurs persécuteurs; on applique une thèse sociale quand on pille une boulangerie, et quand on procède à la vivisection d'un bourgeois, c'est par raison démonstrative et convaincante. Au temps jadis on n'était ni moins cruel ni moins lâche, mais on y mettait moins de formes. Notre époque, qui a tous les pédantismes, a inventé le pédantisme de l'assassinat. » La conscience générale est évidemment affaiblie : il y a lieu de s'en inquiéter et d'en rechercher les causes.

M. Saint-Marc Girardin remarquait, il y a bien des années déjà, que la tendance de notre race aujourd'hui est de s'abandonner aux mouvements de la sensibilité au lieu de la régler par la raison sui-

vant les mâles exemples de nos pères. C'était énoncer poliment une rude vérité; c'était dire que la civilisation du dix-neuvième siècle a pour effet, dans la plupart des individus, d'étouffer l'homme et de lâcher la bête. Car, il ne faut pas l'oublier, nous sommes vraiment doubles; notre nature est formée par la rencontre de deux êtres intimement unis et cependant très distincts, dont l'un a pour essence la raison et l'autre l'instinct. En dépit de notre orgueil, nous portons en nous les appétits natifs du chien, du singe, du cheval et des autres animaux, appétits bas et misérables, dont l'égoïsme fait le fond universel. Mais nous avons en même temps les aspirations de la nature spirituelle. C'est à notre nature spirituelle qu'il appartient de dominer, de régler les appétits inférieurs, de les contenir dans la mesure. Voilà ce qu'on oublie volontiers aujourd'hui. Non seulement la nécessité de régler l'instinct par la raison est de plus en plus méconnue, non seulement l'instinct et la raison sont également légitimés parce qu'ils sont également naturels, mais l'instinct arrive à la suprématie parce qu'il caresse et que la raison est austère.

L'obligation de régler ses appétits n'en est pas diminuée pour cela. Mais il faut connaître cette obligation, et il faut la connaître dans ses détails, dans ce qui regarde spécialement telle ou telle détermination actuelle; une connaissance générale ne suffit pas. La faculté qui prononce sur cette règle, nul ne l'ignore, est la conscience; l'ensemble de nos obligations est la loi.

Il ne faut pas se le dissimuler, la loi n'est pas si facilement connue que le répètent les hommes à conscience facile. On dit journellement : « je m'en rapporte à ma conscience, ma conscience me suffit, ma conscience est ma loi » ; et là-dessus on se permet avec la morale les plus étranges compromis. La conscience n'est pas plus la loi, que l'œil n'est la lumière qui l'éclaire. La conscience est un œil et cet œil ne voit pas toujours, ni toujours correctement : il a besoin qu'on lui présente son objet au point juste. S'il s'agit des principes les plus généraux de la morale, il est incontestable que toutes les consciences en sont pénétrées; c'est une lumière diffuse que l'on voit infailliblement pourvu qu'on ait des yeux. Mais les préceptes éloignés, ceux qui dérivent par une longue suite de déductions des premiers principes; non, la conscience ne les connaît pas naturellement; il faut qu'elle les dégage avec effort de ces principes, ou qu'elle les reçoive tout formés d'une autre intelligence qui les a dégagés pour elle. Et qu'on veuille bien remarquer que ces pré-

ceptes déduits sont à peu près tous ceux qui règlent immédiatement nos actions.

Maintenant, s'il est une vérité incontestable, c'est que l'immense majorité du genre humain est incapable de conduire à bonne fin ces opérations déductives, que beaucoup même ne songeraient pas à l'entreprendre. De là, nécessité absolue d'un enseignement et d'une autorité, d'un enseignement qui fasse connaître les devoirs particuliers qu'impose la morale, et d'une autorité qui fasse accepter cet enseignement sans conteste. Or cet enseignement et cette autorité font défaut aujourd'hui à beaucoup d'esprits et c'est pour cela que la conscience publique est devenue flottante. Où les trouver en effet? Chez le père de famille? Dans le pouvoir civil? Dans les livres des philosophes?

Le père de famille appartient d'ordinaire à cette majorité dont nous avons constaté l'insuffisance au sujet des déductions éloignées de la morale. Il manque presque toujours de la condition la plus essentielle à tout enseignement, qui est le savoir. Au lieu de pouvoir enseigner, il aurait lui-même besoin d'être enseigné. Sans compter que son crédit ne dépasse guère le temps de l'éducation de ses enfants. En est-il beaucoup qui se rappellent dans l'âge mûr les leçons de la famille; qui les observent comme le code de leur conduite?

L'État possède la puissance répressive. A ce titre, il impose efficacement sa volonté, il obtient l'obéissance. Il a le pouvoir de procurer l'observation extérieure de tel ou tel précepte de la loi naturelle. Mais c'est à l'intérieur qu'il s'agit de pénétrer; c'est la conviction qu'il s'agit de produire : l'éducation n'est qu'à ce prix. L'autorité de l'État s'étend-elle jusqu'à ce point? Hélas! l'État est représenté par des hommes et ces hommes, on ne le sait que trop, n'ont pas d'autres lumières que leurs semblables; ils sont sujets à se tromper en fait de morale comme le dernier des citoyens. L'histoire nous a conservé le souvenir de législateurs sages, respectés, auteurs de lois durables, que les peuples acceptaient avec soumission et reconnaissance. Mais l'histoire nous apprend aussi que ces hommee se présentaient comme revêtus d'une mission surhumaine, comme les intermédiaires de quelque divinité; leur œuvre n'était pas aux yeux des peuples une œuvre d'homme, c'était le présent de quelque divinité. Nos législateurs modernes sont loin de les prendre pour modèle : leur préoccupation principale est d'écarter de leurs lois tout

ce qui rappellerait quelque idée de Dieu. Ajoutez à cela les discussions si rarement sérieuses et dignes, quelquefois grotesques qui constituent leurs travaux de législateurs, et vous comprendrez en quel discrédit tomberait la morale, si le soin de la promulguer leur était confié. D'ailleurs une doctrine prévaut parmi eux, et c'est la ruine de toute soumission intérieure à la loi. On peut l'exprimer ainsi : il n'y a pas d'autres lois que nos lois; ou encore : les décisions du législateur humain sont la source unique du devoir et du droit. La loi morale n'est donc plus rien pour eux; quelle autorité leur resterait-il pour l'expliquer et faire accepter de la conscience publique leurs explications?

Les philosophes s'occupent volontiers de la morale, et l'habitude qu'ils ont des opérations régulières de l'esprit, semble les préparer à dégager sûrement les conséquences pratiques contenues dans les principes de la loi suprême. Mais ils ont le malheur de parler une langue qu'eux seuls écoutent, si un petit nombre d'autres peuvent l'entendre. Rien n'est moins populaire que leur enseignement; la foule ne les connaît pas et ne veut pas les connaître : leur caste est une caste fermée d'où leurs leçons ne sortent pas. C'est une terre fort noble, mais fort ingrate pour cette sorte de culture. Ce qu'une main étrangère y jette ne parvient que rarement à germer. Ces maîtres de morale s'écoutent volontiers les uns les autres; ils sont moins portés à se laisser convaincre. Chacun a sa manière de voir, chacun a ses solutions propres, qui sont les meilleures, sinon les seules bonnes. Serait-il sage d'y renoncer pour embrasser celles du voisin? En somme, l'autorité des philosophes, qui mériterait d'être si grande, est nulle de fait, nulle pour le peuple qui ne comprend pas leurs leçons (1), nulle pour les philosophes eux-mêmes, qui font profession de ne s'accorder jamais. Nous entendons qu'elle est nulle pour édifier; car, hélas! elle n'est que trop efficace à détruire. Cela ne les empêche pas de faire des déclarations telles que celle-ci.

« La philosophie est le seul flambeau dont l'éclat puisse éclairer les pas incertains de l'homme qui veut marcher à la connaissance de Dieu et de l'univers et le diriger dans la voie de la

(1) Exemple. Kant donne pour règle générale à la conscience cette maxime : « Agis de telle sorte que ton action soit une règle pour le genre humain. » Que de lettrés restent bouche béante devant cet oracle du philosophe teuton! Pour le peuple, c'est évidemment de l'hébreu, pour ne pas dire du haut allemand.

raison, hors de laquelle il ne saurait exister rien de vrai, de juste, ni d'aimable. » (Le Pelletier, *Déisme et système universel.*) Alors plaignons l'humanité : elle est irrévocablement vouée aux ténèbres. Ce flambeau est vraiment sous le boisseau; seulement, chaque philosophe y vient allumer sa petite lampe pour son usage privé.

Il est clair, par tout ce que nous venons de dire, qu'il faut aux hommes, non pas l'étalage de longues et savantes déductions : ils ne peuvent les suivre, mais l'exposition simple et précise du détail de leurs devoirs: il faut qu'un maître leur dise : voilà ce que vous avez à faire, voilà ce que vous avez à éviter. Cela cependant ne suffit pas, car nous n'adhérons pas à toute parole. Pour acquérir notre assentiment, la parole doit démontrer ce qu'elle dit ou être revêtue d'une autorité qui garantisse la vérité de ce qu'elle dit. En matière de morale, c'est l'autorité de la parole qui est la garantie de la vérité et le moyen seul efficace de la conviction. Or l'Église offrait aux hommes un enseignement moral d'une extrême clarté : elle leur tenait ce langage des anciens prophètes : « Voici ce que le Seigneur a dit : vous adorerez le Seigneur votre Dieu, vous aimerez tous les hommes, etc., etc. » Avec un pareil enseignement, la conscience publique n'hésite plus; elle sait ce qui est défendu, ce qui est ordonné dans les circonstances ordinaires de la vie. A cela, il y a une condition préalable, c'est que l'Église ait fait accepter son autorité, c'est-à-dire qu'elle ait fait voir à des signes manifestes qu'elle parle au nom de Dieu. C'est en ce point qu'elle fait usage de la démonstration proprement dite, qu'elle prouve par raison sa mission divine. Et, certes, l'histoire, en nous montrant les générations empressées de marcher à sa suite, nous montre aussi qu'elle avait su les persuader.

Plusieurs philosophes, en cela dignes de leur nom, conviennent volontiers que l'Église est la grande institutrice du peuple, qu'elle seule leur enseigne la morale d'une manière efficace. Leurs divisions sans fin leur devraient faire comprendre que, du moins, au sujet de la morale, ils font partie du peuple et ont besoin des mêmes leçons. Non, non, disent-ils; que l'Église instruise ceux qui peuvent se contenter de la foi; nous, nous marchons à la lumière de la raison (1). Singulière lumière, qui montre le même objet sous

(1) Nous trouvons, dans un ouvrage détestable de M. Alfred Naquet, intitulé : *Religion, Famille, Propriété,* un exemple frappant de ce que peut la raison abandonnée à elle-même pour définir les prescriptions de la loi morale.

autant d'aspects différents qu'il y a de philosophes à l'observer.

Mais, il est temps de le dire, les philosophes n'ont pas le droit de revendiquer pour eux la raison et de rejeter la foi au nom de la liberté de penser. La vérité est que, dans leur conflit avec la religion, ils n'ont pas plus pour eux la raison que la foi. Ils sont non moins déraisonnables qu'incrédules, et ils ne sont incrédules que parce qu'ils sont déraisonnables. C'est par une équivoque bien peu digne de la philosophie que l'on représente la foi comme une adhésion à des propositions inintelligibles; la foi est avant tout l'adhésion à une parole *rationnellement démontrée* véridique. La raison a une part essentielle à la formation de l'acte de foi, et on ne se révolte contre la foi légitime qu'en se révoltant contre la raison. La vraie formule de la foi a été donnée par saint Paul en ces trois mots : *Scio cui credidi;* science et confiance, dont l'effet est une certitude absolue.

Le drapeau des rationalistes est un drapeau menteur. Ils s'y abritent pour attaquer les enseignements d'une parole rationnellement démontrée divine. Mais ils présentent alors tous le même phénomène, et c'est en cela seul qu'ils sont unanimes : avant d'attaquer ils défigurent. Un secret instinct les avertit que leurs arguments n'auraient pas de prise sur la vérité vraiment révélée, et ils se hâtent de fabriquer à côté un fantôme qu'ils décorent du nom de cette vérité. C'est contre ce fantôme qu'ils portent l'effort de leur argumentation. Est-il étonnant qu'ils aient la satisfaction d'un facile triomphe? Seulement la vérité religieuse ne s'en trouve

Un moraliste, partant de ce point incontestable que personne n'est obligé de devenir père de famille, en déduit, par des arguments fort spécieux, la légitimité du Malthusianisme et la légitimité de l'avortement. Un autre moraliste part de là, et justifie, par les mêmes procédés, l'infanticide, puis l'homicide. M. Naquet se récrie et dit que tout cela est condammé par la morale. Fort bien, M. Naquet, mais par quelle morale? par la morale de la pure raison, la seule que vous admettiez? C'est précisément de cette raison que vos moralistes déduisent non sans rigueur, leurs affreuses conséquences. Il fallait démontrer que ces partisans de la raison, raisonnent mal, et c'est ce que vous oubliez de faire, la chose étant, en effet, assez difficile si l'on ferme ses oreilles à cette parole : *Ego sum Deus tuus... Non mæchaberis*, et à cette autre : *Omnis qui viderit mulierem ad concupiscendum eam jam mæchatus est eam in corde suo.* Et puis des raisons, si vous en apportez, sont des raisons; qui décidera entre vos raisons et celles de vos adversaires? En attendant, quel parti prendra le public qui veut se régler sur vos raisonnements? Raisons pour, raisons contre, entre les deux, la voie est largement ouverte à la passion, c'est-à-dire au crime.

pas plus mal, sauf dans l'esprit des... hommes d'esprit qui lisent en rationnalistes les œuvres des rationnalistes. Il y a bien des années que nous fréquentons ces singuliers paladins de la raison; nous n'en avons pas encore trouvé un qui n'use de cette tactique humiliante.

L'Église ne se contente pas de démontrer rationnellement son autorité, ou, ce qui revient au même, l'autorité de la parole qu'elle propose à ses fidèles; elle démontre, autant que possible, ce qui est contenu dans cette parole, la vérité de cette parole. Elle montre que la raison ne saurait la contredire, qu'elle l'approuve, elle use des procédés rationnels pour rattacher des conclusions éloignées à des principes évidents ou certainement révélés. Seulement, ce n'est pas par là qu'elle débute; elle sait trop bien, et au besoin l'exemple des philosophes l'en ferait infailliblement souvenir, que débuter par là serait produire une confusion inévitable. Elle ne soumet le contenu de la parole révélée à l'examen de la raison que lorsqu'elle a, par la raison, assuré, d'une manière inébranlable dans les esprits, la certitude de cette parole. Saint Anselme a caractérisé ce procédé très rationnel par un mot resté célèbre : *Fides quærens intellectum*. La foi se trouve ainsi entre deux opérations rationnelles : l'opposition de la foi et de la raison n'est qu'une invention de mauvaise foi; l'Église a pour elle la raison et la foi, les rationalistes n'ont pour eux ni la foi ni la raison.

L'Église, quoiqu'elle ait pour elle l'autorité et la raison, n'entre pas violemment dans les esprits; elle ne pénètre qu'en ceux qui s'ouvrent eux-mêmes à ses enseignements. Or, que voyons-nous aujourd'hui? Une vaste conspiration s'est formée dans le but avoué de ruiner l'autorité de l'Église. Philosophes, romanciers, poètes, journalistes, économistes, savants mêmes et surtout politiciens, presque tous ceux qui tiennent une plume ou qui se servent de la parole publique, se sont faits les serviteurs du rationalisme. Depuis le profond métaphysicien jusqu'au plus mince rédacteur de faits divers, depuis le docte professeur des facultés officielles jusqu'à l'orateur d'estaminet, peu s'en faut qu'on ne soit unanime à décrier la religion dans ce qu'elle a d'essentiel; le ton seul varie. Les uns essayent des démonstrations, d'autres prétendent en appeler à la justice, plusieurs se fâchent, beaucoup plaisantent, il en est une foule qui insultent, quelques-uns dissimulent leurs attaques sous des formules de respect. Le mot célèbre : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! » n'a pas été un signal; la guerre fait rage depuis long-

temps. Elle semble cependant arriver aujourd'hui à une exaspération extrême. Les pouvoirs publics eux-mêmes, qui partout et toujours avaient pris à tâche de fortifier le sentiment religieux dans la société, donnent l'exemple d'une impiété dévergondée, et semblent n'avoir d'autre souci que de faire servir leur autorité d'aventure à ruiner l'autorité la plus vénérable et la plus indispensable qui soit sur la terre.

Est-il étonnant, après cela, qu'une foule d'hommes résistent à l'autorité de l'Église, la méconnaissent, deviennent indociles à ses leçons? Le contraire seul devrait surprendre, et l'on a lieu de se demander comment il se fait que le nombre des fidèles soit encore aussi grand. Mais à côté d'eux et autour d'eux est une foule que le sophisme a fini par aveugler. Là on rejette résolument la puissance qui seule a le don de créer l'unité morale; au nom de la libre pensée, c'est-à-dire de la déraison, on repousse avec mépris l'autorité doctrinale de l'Église. D'où cette conséquence rigoureuse, la conscience de ces gens-là, qui semblent composer tout le public parce qu'ils ont le privilège du bruit, leur conscience flotte à tous vents. Il est bien vrai, qu'au sujet du précepte de la loi morale qui est l'occasion de cette étude, les juristes et les philosophes sont à peu près d'accord à l'admettre, sinon dans son intégrité, au moins dans ce qu'il a d'essentiel au point de vue social. Mais outre que cette doctrine est un emprunt visiblement fait à l'Église, qui la connaît sinon quelques érudits qui ont encore la manie de feuilleter les livres indigestes? La foule ignore profondément ces belles démonstrations. Ce qui arrive à elle, c'est le journal, c'est le roman, c'est le discours parlementaire, c'est le discours d'estaminet ou de club, c'est la chanson impie, c'est la gravure immonde; c'est-à-dire un écho incessant de la doctrine générale des philosophes, et, nous allons le voir, cette doctrine est moralement désastreuse. Les moralistes modernes sont parvenus à réaliser ce prodige de déraison que leurs principes sont la ruine même des préceptes qu'ils prétendent en tirer.

Malgré leurs divergences sans fin, il est un point cependant sur lequel ces docteurs s'accordent, et leur accord n'est pas moins funeste que leurs divisions : ils déclarent tous d'une manière plus ou moins formelle que *la morale est indépendante.* Kant le premier a donné le signal, et la secte rationaliste s'est docilement mise tout entière à la suite de ce grand sophiste. Le sens de cette indépen-

dance n'est pas uniformément interprété par tous; mais tous ont prétendu écarter des fondements de la morale la notion même de Dieu : la morale est, à leurs yeux, une chose toute humaine, elle est proprement athée. Ainsi l'a présentée Proudhon, dans son ouvrage intitulé : *De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise;* ainsi l'ont présentée ses disciples, rédacteurs du journal *la Morale indépendante*, MM. Massol, Caubet et Brisson; ainsi l'a présentée M. Coignet, auteur de *la Morale indépendante dans son principe et dans son objet;* ainsi la présentent la plupart des philosophes de l'Université, qui font de la morale une branche de la psychologie. Plusieurs mêmes s'attachent à démontrer que la morale de l'Évangile est immorale, que les enseignements de l'Église sont incompatibles avec l'honnêteté; tel M. Boutteville qui inscrit au frontispice de son livre intitulé : *la Morale de l'Eglise et la morale naturelle*, cette épigraphe : *Homme ou chrétien.* S'il en est parmi eux qui laissent à Dieu une place dans leurs théories, c'est uniquement pour en faire le grand justicier qui récompense ou punit; la loi ne dépend pas de lui, lui-même dépend de la loi; il intervient par le dehors, il sert et n'est pas servi. En somme, d'après tous ces docteurs, la loi ne diffère pas de la conscience de chacun, de telle sorte que la loi tout entière se trouve liée aux fluctuations, aux incertitudes et aux défaillances du jugement individuel. Car ces déviations sont fatales, lorsqu'il n'y a ni règle commune, ni règle constante qui s'impose à la conscience.

Nos théoriciens conviennent qu'il faut une règle, mais ils ont grand soin d'en ôter tout élément divin. La conscience est affranchie de l'autorité de Dieu; elle n'est pas affranchie de l'autorité de leurs théories : leurs théories sont la source même d'où ils tirent la règle morale. En cela, ils sont d'accord. Malheureusement leur concert ne va pas plus loin; à partir de ce point, ils se divisent et leur leçons rappellent Babel. La règle suprême, disent les uns, c'est l'art de tellement combiner ses actions que l'on arrive en définitive à la somme de la plus grande des jouissances possibles; non, disent les autres, le premier devoir de la morale est d'assurer en tout le triomphe de ses intérêts personnels; point du tout, s'écrie-t-on dans une autre école, l'on doit toujours se proposer l'intérêt social pour but de ses actions; avant l'intérêt social, reprennent les darwinistes, il y a l'intérêt de la race, et c'est celui-là qui doit prévaloir. Les plus raffinés en appellent à l'idée de la justice, sans se douter que la justice ne vient

qu'après la loi et qu'elle ne peut exister sans la loi; car la justice, c'est la règle exactement appliquée. Cette énumération est loin d'être complète. Mais on dirait que les théoriciens ont craint que la conscience publique ne fût pas assez complètement déroutée par tant de confusion. Malgré leur zèle pour la morale, ils la renversent avec un sang-froid superbe, qui ferait douter de leur bon sens. Sous prétexte d'étudier les fondements de la loi de la liberté, ils portent leur critique sur les facultés où la liberté réside, et leur examen est si bien conduit qu'ils déclarent que tout est fatal en nous. Ils enseignent sans broncher que le libre arbitre est une conception digne du moyen âge. Mais, malheureux, sans le libre arbitre que devient la morale? Exactement ce que devient la géométrie sans l'espace réel, ou plutôt la science sans l'intelligence : moins qu'un être de raison, une impossibilité. Ne voyez-vous pas qu'il est digne de Charenton de dépenser votre temps et votre encre à régler une impossibilité. M. Fouillée, au cours de l'article même que nous avons cité, ne craint pas de se contredire honteusement, il donne cet exemple de nier le libre arbitre après lui avoir imposé des devoirs. M. Fouillée est une puissance de l'Université, et combien n'y trouve-t-il pas d'imitateurs! Dans un ouvrage qui vient de paraître sous ce titre : *Idée de responsabilité*, M. Lévy-Bruhl, agrégé de l'Université, soutient que la responsabilité morale est une idée vide, ce qui revient à dire que le libre arbitre n'est qu'un mot. Un autre moraliste de cette école a eu le courage de mettre au jour un *Essai de morale sans obligation ni sanction*. Il aurait tout aussi bien fait de publier une *Morale sans morale*. L'esprit public est bien bas quand on peut lui offrir des choses aussi ridicules sans avoir peur d'être écrasé par le ridicule. Mais il nous est impossible de passer en revue tout ce qui paraît de nos jours en ce genre.

Voilà ce qu'on offre à la conscience du peuple, après avoir ruiné dans son esprit l'autorité qui seule est capable de lui enseigner efficacement ses devoirs. Est-il étonnant que le sens du devoir s'obscurcisse de plus en plus et finisse, en bien des circonstances, par s'évanouir? Ce qui ne meurt pas, ce qui croît même en énergie à mesure que la conscience s'affaiblit, ce sont les passions. Comment les contre-balancer, comment les refréner quand on a perdu tout contrepoids et tout frein religieux? La crainte de l'opinion, on le voit tous les jours, empêche souvent ce que ne peut la pensée du devoir absente? Mais que reste-t-il quand l'opinion est de conni-

vence, quand elle absout, qu'elle excite? Est-il étonnant alors que la vengeance ne semble plus coupable, qu'on la regarde peut-être comme un acte louable, comme un devoir? que le mal ait pris la place du bien, qu'on commette des crimes en s'imaginant faire des actes de vertu?

Mais, hélas! on ne s'arrête pas encore dans l'œuvre de démoralisation de la conscience publique. On a inventé comme une machine d'une puissance effrayante pour accélérer cet effet. Nous voulons parler des *écoles sans Dieu*. Là on enseigne directement aux jeunes générations la *morale laïque*, c'est-à-dire la morale qui a pour base le rien, ou qui a tout juste la valeur du rien. C'est la méthode la mieux imaginée pour brider l'homme et débrider la bête. Laissons celle-ci arriver à sa pleine croissance et nous en verrons de belles. Dans quelques années, si Dieu n'y met ordre, nos pays civilisés seront peut-être, en fait de probité et de douceur de mœurs, à la hauteur du pays des Canaques ou de celui des anciens Iroquois. On ne saurait répondre que les auteurs d'un dressage si intelligent ne seront pas eux-mêmes mangés.

J. DE BONNIOT, *S. J.*

LA CLEF DE SAINT MÉLITON

ET LA CRITIQUE ALLEMANDE

Le R. P. Odilo Rottmanner, moine bénédictin de l'abbaye de Saint-Boniface, de Munich, a fait paraître successivement, au mois de décembre 1884 et au mois de février 1885, deux articles, pour rendre compte des trois nouveaux volumes des *Analecta* publiés en 1884 par Son Eminence le cardinal Pitra. Le premier a paru en allemand dans le *Literarische Rundschau*, le second dans le *Bulletin critique* (1) édité chez Thorin. On se tromperait fort si l'on croyait trouver dans ces articles un examen même sommaire des divers écrits contenus dans ces trois volumes, le R. P. Odilo se défend d'ailleurs de pareille prétention. On n'y trouvera guère qu'une critique acerbe et fort peu justifiée de l'un des ouvrages édités par le cardinal Pitra dans le second volume des *Analecta*. Nous voulons parler de la Clef de saint Méliton, que l'éminent auteur, après l'avoir publiée il y a une trentaine d'années dans son *Spicilegium Solesmense*, t. II et III, reproduit de nouveau d'après le *Codex Claromontanus* heureusement retrouvé par lui, après d'incessantes recherches, dans la bibliothèque Barberini. Après avoir lu le premier article du R. P. Odilo, paru en décembre 1884, il nous paraissait inutile d'en entreprendre la réfutation. A vrai dire elle eût été fort difficile. L'article en effet n'offre guère qu'une succession d'assertions tranchantes et gratuites sans aucune preuve à l'appui. A ces affirmations gratuites, il aurait suffi d'opposer des affirmations contraires qui auraient eu juste la même valeur que ses propres assertions, c'est-à-dire aucune.

(1) Recueil bi-mensuel... sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur et Thédenat. Secrétaire de la rédaction, M. E. Beurlier.

Dans le second article publié par le *Bulletin critique*, le R. P. Odilo, sans plus s'occuper que précédemment des autres ouvrages contenus dans les trois volumes des *Analecta*, nous annonce qu'il veut *vider une fois pour toutes la question de l'authenticité de la Clavis melitoniana*. La Rédaction du *Bulletin*, de son côté, dans une note assez étrange par la façon dont elle est rédigée, fait sienne l'opinion du R. P. Odilo. Il nous a paru intéressant d'examiner de plus près comment, dans un court article de cinq pages au plus, le R. P. Odilo prétendait prouver la non-authenticité de la Clef. Il n'en faut pas tant du reste à la Rédaction du *Bulletin* pour nous affirmer, sans l'ombre de preuve, bien entendu, que la Clef *glossaire de symboles allégoriques, sorte de Gradus ad Parnassum à l'usage des personnes qui cultivaient ce genre de poésie* (1) *fut exécutée vers le neuvième siècle, d'après les écrits des Pères latins. On n'a signalé*, ajoute la Rédaction, *aucune adhésion de quelque valeur au système proposé par l'éminent Bénédictin.* Nous avions cru jusqu'à présent que le sentiment de Mgr Freppel (2), qui, dans ses leçons à la Sorbonne, admet l'authenticité de la Clef, celui de M. Lamy (3), professeur à l'Université de Louvain, qui, dans ses articles sur les *Analecta*, soutient la même opinion; nous avions cru, disons-nous, que l'adhésion de ces savants pouvait avoir quelque autorité dans la question présente, aussi bien que celles d'autres critiques que nous pourrions nommer. La Rédaction du *Bulletin* se charge de nous détromper, en nous assurant qu'aucun homme de valeur n'accepte l'attribution proposée par le cardinal Pitra. Inutile de discuter cette appréciation, dont toute la responsabilité retombe sur son auteur.

Le second article du R. P. Odilo, comme le premier, est très affirmatif. Y a-t-il beaucoup plus de preuves? Ont-elles quelque valeur?

(1) Cette définition de la Clef ferait croire que le rédacteur de la note n'a jamais ouvert la Clef de saint Méliton, et laisserait à penser (à tort, je n'en doute pas) qu'il ignore ce qu'est le symbolisme dans l'Écriture. C'est toute autre chose que de la poésie. L'interprétation allégorique, telle que l'entendent les SS. Pères, et le sens spirituel de l'Ecriture qu'elle développe, sont des réalités fondées sur l'Ecriture elle-même, et non point seulement le fruit de l'imagination. D'ailleurs, la Clef, outre les interprétations purement allégoriques, renferme nombre de passages expliquant des métaphores simplement grammaticales; à ce point de vue même, son étude ne peut être que très profitable pour l'exégèse littérale du texte sacré.

(2) *Les Apologistes chrétiens au deuxième siècle*, 18e leçon, p. 374 et suivantes.

(3) *Revue catholique de Louvain*, livraison de juin 1884. *Les Pères anténicéens.* Saint Méliton, p. 386-397.

c'est ce que nous nous proposons d'examiner. En effet, il ne saurait être question, à propos d'un article de cinq pages, de recommencer la démonstration déjà faite par le cardinal Pitra dans le tome IIe de ses *Analecta*, et de traiter avec les développements qu'elle comporte la question d'authenticité de la Clef. Notre but est beaucoup plus modeste. Sans pouvoir nous flatter comme le R. P. Odilo *d'avoir étudié la question à fond*, nous croyons pourtant la connaître un peu; et nous voudrions simplement montrer, s'il est possible, que les objections formulées dans l'article ne sauraient ébranler la thèse du cardinal Pitra, et qu'il est besoin pour cela d'arguments plus sérieux.

Tout d'abord, il y a lieu de s'étonner que le R. P. Odilo, qui, nous dit-il, *a étudié la question à fond*, passe sous silence, sans les discuter ni même les mentionner, deux arguments proposés par le cardinal Pitra, en faveur de l'authenticité de la Clef. Ces arguments, croyons-nous, appelaient de sa part une réfutation, ou du moins quelques observations pour en affaiblir la portée. L'éminent auteur établit d'une manière décisive, à notre sens, les deux points suivants : 1° Les deux manuscrits, Claromontanus et de Strasbourg, appartiennent à la même famille, le second a été copié sur le Codex Claromontanus (1) et celui-ci reproduit un manuscrit antérieur, que divers indices permettent de supposer avoir été écrit en lettres onciales (2), datant, par conséquent, au plus tard du septième ou du huitième siècle. Nous voilà reculé bien au-delà du onzième, époque assignée par le R. P. Odilo à la composition de la Clef. 2° L'examen minutieux du texte fourni par le Codex Claromontanus amène le cardinal à reconnaître que ce texte n'est que la traduction latine d'un original grec (3), qui se trahit lui-même dans les barbarismes et les solécismes du traducteur. La Clef ne saurait donc être ce prétendu glossaire formé aux dépens des Pères latins.

Ces deux arguments du cardinal Pitra sont en contradiction formelle avec le sentiment embrassé par le R. P. Odilo, et qu'il tient pour le seul vrai. On pouvait donc s'attendre à les lui voir réfuter, en montrer la faiblesse. Nullement. *Il suffit*, dit le R. P. Odilo, *de lire saint Augustin pour voir se dissiper la con-*

(1) Cf. *Analecta sacra*, t. II, 45, 42. — 47, 9. — 48, 27. Etc., etc.
(2) Cf. *Analecta sacra*, t. II, 28, 4. — 29, 11. — 41, 5. — 87, 29. — 598.
(3) Cf. *Analecta sacra*, t. II, p. 605-607, § XVII et les notes jointes au texte même de la Clef. *Passim*.

fiance du cardinal comme la neige fond au soleil. Ce jugement peut paraître hardi, ajoute-t-il, *je vais le justifier en citant quelques exemples significatifs*. En preuve, il met en regard l'une de l'autre environ vingt-cinq interprétations similaires de saint Augustin et de la Clef, et n'a pas de peine à montrer qu'elles sont identiques. Le R. P. Odilo aurait pu, d'ailleurs, allonger considérablement cette liste, en s'en tenant seulement à dépouiller les *Enarrationes in Psalmos* du saint docteur. Lui-même, au reste, nous en avertit. Empruntant, je ne sais dans quelle intention, au récent éditeur de D. Ceillier, une phrase à laquelle celui-ci donne une signification toute différente, le R. P. Odilo ajoute : *Nous pourrions prolonger de beaucoup nos citations, mais elles sont suffisantes pour notre but.* (Ceillier, nouvelle édition, I, 455.) Quel est ce but? Il n'est pas facile de le discerner. Prétend-il établir par ces citations que le pseudo-Méliton, comme il l'appelle, a puisé son glossaire dans les ouvrages de saint Augustin? C'est à regret que nous ferions remarquer que la preuve ne semble nullement convaincante. Les textes même de la Clef qu'il allègue, nous pourrions les lui montrer presque tous reproduits par des Pères grecs ou latins antérieurs à saint Augustin ou ses contemporains.

Quelques exemples suffiront pour établir cette assertion (1) :

Area, Ecclesia. (Bull. crit. p. 48.)

Saint Méliton. Matth. III, 12, p. 33, 93.

Saint Augustin, in Ps. VIII, 1.

Constit. Apostol. lib. II, c. 25. Ita et vos (Episcopi) laborantes in *Area* hoc est in *Ecclesia* Dei. Deut. XXV, 4.

Origène, Hom. 1, in Ezech., 11; *Aream* intelligo esse *cœtum populi christiani*. Matth. III, 12.

Saint Cyril. Alex., De ador. in Spiritu. lib. III, t. I, col. 292.

Areæ porro nomine, beatus quoque Baptista significavit *Ecclesiam*. Luc, III, 17.

Digitus Domini, Spiritus Sanctus. (Bull. crit. p. 48.)

Saint Méliton. Luc. XI, 20, p. 7, 17.

Saint Augustin, in Ps. VIII, 7.

(1) A moins d'indication contraire, nous renvoyons toujours à la Patrologie de Migne.

Aux auteurs qu'il a cités à la suite de saint Augustin, le R. P. Odilo aurait pu ajouter :

Origène, in Rom., lib. II, 12.

Saint Athanase, De Incarnatione contra Arianos, t. I, col. 1019. Luc, XI, 20.

Saint Basile, Adversus Eunonium, lib. V. t. 1, col. 716. Luc, XI, 20.

Saint Grégoire de Nazianze, Or. 31, 29. Luc. XI, 20.

Saint Grégoire de Nysse. De vita Moysis, Part. II, t. I, col. 398.

Saint Jérôme, in Matth., lib. II, t. V, col. 80.

Saint Cyrille d'Alexandrie. De Adoratione in spiritu, lib. I, col. 144., et bien d'autres encore, sans citer saint Grégoire le Grand, qui nous fait remarquer (1) dans une de ses homélies sur Ezéchiel que cette interprétation est indiquée par les auteurs sacrés eux-mêmes. Cf. Luc. XI, 20, et Matth. XII, 28.

Boves, Apostoli vel cæteri prædicatores. (Bull. crit. p. 48.)

Saint Méliton, Deut., 25, 4, p. 92, 28.

Saint Augustin, in Ps. VIII, 12.

Saint Paul, I Tim. V, 18, donnait déjà cette interprétation reproduite par tous les Pères.

Origène, Hom. 8. in Lev. 5.

Saint Jérôme, in Is., lib. IX, t. IV. col. 348.

Saint Ephrem, in Numeros. t. I, Syr. Lat, 268 B.

Saint Cyrille d'Alexandrie, in Is. lib. III, t. II, t. III, col. 684 D.

Pisces, Reprobi. (Bull. crit. p. 49.)

Saint Méliton, p. 108, 51.

Saint Augustin, in Ps. VIII, 13.

Origène, Hom. XX, in Jer. 3. Nunc enim clausa est Ecclesia, et vasa iræ cum vasis misericordiæ inhabitant, et paleæ cum frumento sunt et *pisces perdendi ac projiciendi* cum bonis piscibus qui in retia inciderunt, continentur.

Au reste pour ce qui regarde les différentes significations symboliques du mot *Piscis*, je me permets de renvoyer le R. P. Odilo à la dissertation publiée par le cardinal Pitra dans son Spicilegium Solesmense. *De Pisce allegorico et symbolico* (2).

(1) Lib. I, Hom. 10, nº 20.
(2) *Spicil. Solesm.*, t. III.

Mons, Salvator. (Bull. crit. p. 49.)

Saint Méliton, Is. II, 2, p. 29, 23.

Saint Augustin, In Ps. III, 4.

Saint Hippolyte, In Danielem (De Magistris). Ed. Migne, t. X, col. 644. *Hic* (Christus) factus est *mons* et implevit universam terram. Dan. II, 35.

Origène, Hom. VI, in Exod. 12. Non opere humano templum carnis (Christi) ædificatur in Virgine, sed sicut prædixerat Daniel lapis sine manibus excisus crevit et factus est *mons* magnus. Dan. II, 35.

Saint Jérome, in Jer. lib. VI, t. IV, col. 881. Benedictus Dominus super justum montem sanctum ejus. *Mons* qui justitiæ et sanctitatis mereatur significationem accipere, nullus est alius, nisi *Salvator*. Jer. XXXI, 23.

Voyez encore : Didyme, in Psalm., col. 1360 A.

Saint Basile, in Is., c. II, 66. Is. II, 2; t. II, col. 233.

Saint Athanase, in Psalm., t. III. Ps. LXXVII, 54, col. 356 A. Ps. XCVIII, 9, col. 421 A.

Ajoutons encore que la sainte Liturgie dans l'oraison de sainte Catherine nous fournit également la même interprétation.

Mons, Ecclesia. (Bull. crit. p. 49.)

Saint Méliton, Ps. CXXIV, 1. Ps. CXXXII, 2, p. 29, 24.

Saint Augustin, in Ps. II, 5.

Cette interprétation est tellement commune dans la tradition, qu'il suffira de noter quelques références sans citer aucun texte.

Constit. Apostol. lib. VI, 5.

Clément d'Alexandrie, Pædag., lib. I, c. IX, t. I, col. 352.

Origène, in Psalm. Ps. XXIX, t. II, col. 1296.

Saint Ephrem, Sermo in Transfiguratione Domini, t. II, Grec. Lat. 44. E.

Saint Jérôme, in Is. lib. IV, t. IV, col. 148.

Saint Cyrille de Jérusalem, Catéch. XXI, 7.

Saint Cyrille d'Alexandrie, in Psalm. XLII, t. II, col. 1016.

Didyme, de Trinitate, lib. II, c. VI, 23.

Saint Athanase, in Psalm., t. III, col. 220 A., 221 B., 297 A.

Mons, Sacra Scriptura. (Bull. crit. p. 49.)

Saint Méliton, Hab. III, 3, p. 30, 25.

Saint Augustin, in Ps. CXXIV, 4.

Origène, in Cant., lib. III, t. III, col. 170. *In montibus Bethel.* Bethel vero Domus Dei interpretatur, *montes* ergo qui in domo Dei sunt, possunt *legis et prophetarum* sed *et evangelica et apostolica accipi volumina.* Cant. II, 8.

Saint Jérome, in Is., lib. XVI, t. IV, col. 555. Possumus terram et *montem* Domini, quam sancti possessuri sunt et *Scripturas sanctas* intelligere. Is, LVII, 13.

Mons, populus Judæorum. (Bull. crit. p. 49.)

Saint Méliton, Dan. II, 34, p. 30, 26.

Saint Augustin, in Ps. XCVIII, 24.

Origène, Hom. XXII, in Luc., t. III, col. 1857. Omnis, inquit, mons et collis humiliabitur. *Mons* erat quondam *ille populus* et collis qui depositus est atque destructus. Luc. III, 5.

Saint Ephrem, in Danielem, c. 2, t. II. Syr. Lat. 206. E. Atque lapis, excisus sine manibus, Dominus est, qui in sua exinanitione *de monte lapillus* dicitur, de *stirpe videlicet* Abrahami natus. Dan. II, 34.

Montes, Apostoli sive prophetæ. (Bull. crit. p. 49.)

Saint Méliton, Ps. CXX, 1, p. 30, 27.

Saint Augustin, in Ps. CXXIV, 4.

Pour cette signification, comme pour celle de *Mons*, *Ecclesia*, elle est trop commune dans la tradition pour qu'il soit nécessaire de citer des textes. Quelques indications suffiront.

Origène, in Cant. lib. III, t. III, col. 167. Hom. XII, in Jer. 12.

Saint Grégoire de Nysse, Hom. VII, in Cant., t. I, vol. 908.

Saint Jérôme, in Is. lib. I, t. IV, col. 43.

Saint Ephrem, in Joelem, c. II, t. II. Syr. Lat. 254 A.

Saint Cyrille d'Alexandrie, in Psalm. t. II, col. 789 C.; col. 1189 B-C.

Didyme, Fragmenta in Job, col. 1141 D.

Saint Athanase, in Psalm. t. III, col. 285 D.

Montes, Divites et Potestates sæculi hujus. (Bull. crit. p. 49.)

Saint Méliton, Job. XL, 15, p. 30, 28.

Saint Augustin, in Ps. XLV, 7.

Origène, Select. in Ezech., t. III, col. 784. Eos qui præcipui esse videntur, ac reliquis majores, vel *imperii potestate*, vel quod scientiæ sapientiæque navent operam, *montes* Israel ac colles vocari existimo. Ez. VI, 2.

Saint Jérôme in Ezech., lib. II, t. V, col. 58. Possumus *montes* Israel et principes accipere eos, qui *potentia* sapientiaque et scientia ac divitiis præcellebant. Ez. VI, 2.

Saint Cyrille d'Alexandrie, in Psalm., t. II, col. 1048 B. *Montes* fortasse dicit, *illustriores in mundo homines*, vanisque gloriolis superbientes.

Mons, Dogma hæreticorum. (Bull. crit. p. 49.)

Saint Méliton, Ps. X, 2, p. 30, 30.

Saint Augustin, in Ps. XXXV, 9.

Saint Jérôme, in Is. lib. XVI, t. IV, col. 551. Hæretici quoque, quorum cor elevatur in superbiam, et qui ecclesiastica humilitate contempta, sibi excelsa promittunt, ascendunt *dogmatum suorum montes sublimissimos*, et illic suum dœmonibus cubile prostituunt. Is. LVII, 7.

Nous ferons encore remarquer au R. P. Odilo que le texte de saint Augustin qu'il cite à propos du mot *Cervus* et rapproche d'un texte de saint Méliton (1), n'a nullement trait à une interprétation symbolique. C'est tout simplement un emprunt fait à ce livre intitulé : *Physiologus* (2), dont nous retrouvons des traces dans Clément d'Alexandrie, qu'Origène cite nommément, qu'on a tour à tour attribué à Tatien, à saint Epiphane, à d'autres encore (3).

Il serait inutile de prolonger cette confrontation de textes, ce que nous en avons dit semble suffisant pour prouver que l'argument

(1) Le R. P. Odilo aurait tout aussi bien pu rappeler un passage d'Origène, *In Cant*, lib. III, t. III, col. 168.

(2) Cf. *Physiologus*, c. V. De Cervo. S. Epiph., t. III, p. 521. Ed. Migne, ou bien encore : *Veterum gnosticorum Physiologus*, c. XXXII. De Cervo, *Spicil. Sol.*, t. III, p. 358.

(3) Cf. *Spicil. Sol.* t. III, préface, I, LXII-LXIII.

qu'on voudrait tirer des textes de saint Augustin n'a aucune valeur pour infirmer l'authenticité de la Clef.

La seule conclusion qui paraisse ressortir des textes allégués, et des autres fort nombreux du même docteur qu'on aurait pu citer, serait celle-ci : saint Augustin aura connu et utilisé la *Clavis* de saint Méliton. Mais le R. P. Olido nous avertit que *cette hypothèse doit être écartée* pour diverses raisons. D'abord, *le nom de Méliton ne se présente pas une seule fois dans les œuvres authentiques de saint Augustin.* Cette objection me semble simplement spécieuse. On peut connaître un auteur, se servir de ses ouvrages, les citer même, sans pour cela être obligé de le nommer.

Nous ne croyons pas que saint Hilaire, dans ses ouvrages, ait jamais nommé Origène, saint Jérôme nous apprend pourtant qu'il a mis à profit les écrits du docteur Alexandrin. Saint Jérôme lui-même, dans son commentaire sur saint Mathieu, ne cite pas une seule fois celui d'Origène, auquel pourtant il a fait de nombreux emprunts. Dans ses autres écrits, on trouve plus d'une fois des imitations flagrantes, sans que pour cela il se soit cru obligé de le nommer. On peut faire la même remarque à propos de saint Ambroise, que nous savons s'être servi fréquemment des ouvrages d'Origène. Cependant c'est à peine si on retrouve deux ou trois fois ce nom dans les écrits de l'évêque de Milan. Au reste, le titre même de l'ouvrage de saint Méliton, *Clavis*, nous explique comment on a pu se servir de ce livre sans mentionner son auteur. C'est une clef, un répertoire, une sorte de dictionnaire, de glossaire, si l'on veut; or quel livre, plus qu'un livre de ce genre, est consulté sans que jamais on rappelle le nom de celui qui l'a composé.

Le R. P. Odilo ajoute : *Saint Augustin revendique lui-même, en différents endroits, l'originalité de ses explications allégoriques.* (*De Gen. ad litt.* II, 9, 22.) *Quid autem hinc allegorice senserim... sive igitur ita ut ibi posui.* Dans ce passage, le saint docteur rappelle tout simplement que, dans le treizième livre de ses *Confessions*, il a expliqué allégoriquement le v. 6 du ch. I de la *Genèse*, dont il vient de donner l'interprétation littérale. Nulle mention ici d'originalité allégorique. Et de fait, il se trouve que dans l'explication à laquelle il renvoie, sur six mots interprétés allégoriquement, quatre se retrouvent avec le sens qu'il leur donne, dans saint Méliton et d'autres Pères. Ainsi : *Cœlum*, *Scriptura*. (*Conf.* lib. XIII, c. XV, 17.) Saint Méliton nous donne la même

signification, Origène également. In Matth., 51, t. III, col. 1680. *Aquæ*, *Angeli*. (*Conf.* lib. XIII, c. xv, 18.) Saint Méliton et saint Jérôme, In Nah., t. VI, col. 1241, avaient avant lui, donné ce sens. *Nubes*, *Apostoli*, *prædicatores*. Nous retrouvons cette interprétation dans saint Méliton, Origène, in Matth., 111, t. III, col. 1759. Didyme, in Psalm., col. 1333, C. Saint Grégoire de Nysse, Altera laudatio S. Stephani, t. III, col. 733. Saint Jérôme, in Is. lib. II, t. IV, col. 78. Saint Cyrille d'Alexandrie, in Is, lib. IV, or. 2, t. III, col. 956 A. Saint Ephrem, in Librum Judicum, t. I, Syr. Lat. 312, D.

Le texte de saint Augustin (Conf. lib. XIII, c. xv, n° 16). « Et tu scis, Domine, tu scis quemadmodum pellibus indueris homines cum peccato mortales fuerint », est expliqué et illustré par la distinction de saint Méliton, *Pellis*, *Signum mortalitatis*, confirmée elle-même par saint Hippolyte, Patr. grecq., t. X, col. 1401 (1). Saint Méthodius, Fragm. de Resur. c. 8, Patr. grecq., t. XVIII, 293. Origène, Hom. VI, in Lev. 2. Saint Jérôme, in Ez. lib. XI, t. V, col. 334. Saint Grégoire de Nazianze. Or. 45, 8.

Enfin, dit le R. P. Odilo, *l'originalité de l'explication des Psaumes de saint Augustin est reconnue expressément par saint Jérôme*. (*Ep.* cxii, 20.) Du texte de saint Jérôme, allégué par le R. P. Odilo, on ne saurait tirer la conclusion qu'il prétend en faire sortir. Blâmé par saint Augustin à cause de sa nouvelle traduction des livres saints sur l'hébreu, saint Jérôme, dans cette lettre, réplique en faisant observer qu'il a pu faire une nouvelle version latine de la Bible, après celle faite sur les Septante, au même titre que saint Augustin lui-même s'est cru le droit de composer un nouveau commentaire sur le livre des Psaumes, après tant d'autres auteurs qui avant lui avaient interprété cet ouvrage; il rétorque à l'adresse de saint Augustin l'objection que celui-ci avait formulée contre sa traduction des livres saints. « Respondeat mihi, prudentia tua, dit-il, quare post tantos et tales interpretes in explanatione Psalmorum diversa senseris, si enim obscuri sunt Psalmi, te quoque in eis falli potuisse credendum est, si manifesti, illos in eis falli potuisse non creditur, ac per hoc utroque modo superflua erit interpretatio tua, et hac lege, post priores, nullus loqui audebit, et quodcumque alius occupaverit, alius de eo licentiam scribendi non habebit. Quin potius, humanitatis tuæ est, in quo veniam tibi tri-

(1) Dans la dissertation de Magnus Crusius, sur Macarius Magnes.

buis, indulgere et cœteris. » (Ep. CXII, 20.) Ce serait, croyons-nous, s'abuser étrangement, si l'on pensait pouvoir conclure de ce texte de saint Jérôme, que saint Augustin, dans ses *Enarrationes in Psalmos*, a tiré toutes ses interprétations de son propre fonds, sans avoir jamais recours à l'élément traditionnel.

Continuant son examen critique, le R. P. Odilo ajoute : *Je n'insisterai pas sur les Allégories du pseudo-Théophile, inutile de s'y arrêter, la question est aujourdhui résolue.* Alors même qu'admettant sur ce point le sentiment du R. P. Odilo, on se refuserait à voir dans ces Allégories l'œuvre de saint Théophile d'Antioche, quel argument en pourrait-on tirer contre l'authenticité de la Clef? Aucun, à notre avis. D'ailleurs, pour le dire en passant, le jugement porté par le R. P. Odilo sur les Allégories est-il aussi définitif qu'il voudrait le faire croire?

Au regard des *Formules spirituelles* de saint Eucher, le R. P. Odilo avoue que la question n'est pas résolue. Nous étions dès lors en droit de penser qu'il prendrait la peine de discuter ou de mentionner, tout au moins, les raisons, les arguments apportés par le cardinal Pitra (*Anal. sac.*, t. II, p. 600-605 et *passim*); nullement. Fidèle à sa méthode favorite, le R. P. Odilo, qui les tient sans doute, pour non avenus, les passe sous silence, et se contente de nous dire à ce sujet avec une désinvolture charmante : *Il suffit d'être tant soit peu familier avec les écrits de saint Augustin et de saint Jérôme pour avoir quelque peine à croire que saint Eucher ait travaillé sur les formules de Méliton : que l'on compare la lettre d'Eucher à Véranus* (p. 511) *avec Jérôme, Ep. ad Hedibiam* c. XII (1). C'est tout; voilà qui suffit, à ce qu'il paraît, pour

(1) Une remarque en passant : Nous ne saisissons pas très bien la signification du renvoi fait à saint Jérôme et l'importance qu'y attache le R. P. Odilo. Sans doute on trouve exposée, dans la lettre *ad Hedibiam* comme dans celle de saint Eucher à Véranus, la théorie du triple sens de l'Ecriture, littéral, moral et anagogique. Mais comment cette similitude prouve-t-elle qu'on puisse *avoir quelque peine à croire que saint Eucher ait travaillé sur les formules de Méliton?* Le R. P. Odilo penserait-il que saint Eucher n'a pu trouver ailleurs que dans saint Jérôme cette théorie sur les sens de l'Ecriture, et qu'il faut en conclure, par conséquent, que c'est à lui et pas à un autre qu'il l'a empruntée? Mais cette hypothèse est toute gratuite. Nous pourrions avec autant de raison soutenir que c'est dans les écrits d'Origène que saint Eucher a puisé cette doctrine, comme saint Jérôme lui-même. Nous la retrouvons, en effet, explicitement formulée par le docteur Alexandrin, dans son livre *De Principiis*, livre IV, n° 11, et il semble que saint Jérôme, dans le passage allégué par le R. P. Odilo ait eu présent à la mémoire le texte d'Origène, la compa-

établir qu'il n'y a aucun rapport entre la Clef de saint Méliton et les Formules de saint Eucher. Pourtant ces dernières contiennent un grand tiers au moins des formules mélitonniennes. Il y a entre les deux ouvrages une parenté si étroite, une telle similitude dans les idées, parfois même jusque dans les expressions, qu'il semble au moins fort probable, je dirai même certain, que l'un des deux a servi de source et de modèle à l'autre, qui y a fait de nombreux emprunts. Il y avait là un problème à discuter et à résoudre; le R. P. Odilo n'y fait pas même allusion. Ce procédé, qui consiste à clore toutes les controverses par des assertions aussi explicites et tranchantes que dénuées de preuves, peut être très commode, nous n'en disconvenons pas, mais on voudra bien nous accorder aussi qu'il n'est nullement concluant.

Nous nous en tiendrons là, dit le R. P. Olido. Nous aussi. Aussi bien, il nous paraît inutile de signaler dans cet article plus d'une phrase à notre avis souverainement déplacée, lorsqu'il s'agit d'un savant de la réputation et de la valeur du cardinal Pitra. Son Éminence, ce nous semble, a droit à quelques égards de simple courtoisie, ne fût-ce qu'en raison de son rang dans la hiérarchie de la sainte Eglise; surtout lorsque son contradicteur a l'honneur de faire partie de la même famille religieuse.

Pour ce qui concerne l'authenticité de la Clef, nous croyons en avoir assez dit pour montrer clairement qu'il faudrait pour la combattre des arguments plus sérieux que les assertions gratuites du R. P. Odilo. Après comme avant son article, la question d'authenticité reste tout entière.

Nous ne pouvons croire, en effet, qu'il prétende sérieusement l'avoir le moins du monde ébranlée par les quelques textes qu'il a empruntés à saint Augustin. Si pourtant, tel était encore son sentiment, nous nous permettrons de lui faire remarquer qu'on pourrait lui prouver avec autant de raison, et par des arguments tout semblables, que la Clef de saint Méliton est remplie d'emprunts faits aux ouvrages de Clément d'Alexandrie, dans lesquels on retrouve bon nombre de textes reproduisant identiquement les interprétations de la Clef, parfois même sur le même texte de l'Écriture (1). Si cet

raison des deux textes rend cette induction fort probable. Le R. P. Odilo nous accordera sans doute que saint Eucher a pu connaître les œuvres d'Origène, traduites dès le quatrième siècle par Rufin et saint Jérôme.

(1) A l'exemple de ce qu'a fait le R. P. Odilo pour saint Augustin, nous don-

auteur ne lui agrée pas, il sera facile de répéter la même démonstration à l'aide des écrits de saint Méthodius (1), de saint Hippolyte (2), de saint Irénée (3), pour nous en tenir aux écrivains les

nons ici en note quelques interprétations symboliques communes à saint Méliton et à Clément d'Alexandrie. Nous aurions pu en ajouter bien d'autres. Celles-ci suffiront, croyons-nous, pour justifier notre assertion. Il eût été trop long de marquer pour tous les symboles énumérés ici les références aux ouvrages de Clément d'Alexandrie. Aussi, après les avoir toutes vérifiées, ne les avons-nous indiquées que pour quelques passages seulement, choisis parmi ceux où Clément d'Alexandrie interprète de la *même* manière que saint Méliton le *même* mot sur le *même* texte de l'Ecriture. La remarque que nous faisons ici à propos de cet auteur, s'applique également aux citations de saint Méthodius, saint Hippolyte et saint Irénée, indiquées plus bas :

Aaron, Christus, Ps. CXXXII, 2; Strom. VI, 17, t. II, col. 385.
Aqua, Dogma hæreticorum, Prov. IX, 17 ; Pædag. lib. III, c. II, t. I, col. 569.
Asinus, Populus gentium, Is., XXXII, 20; Strom. VI, 1, t. II, col. 208.
Auris, Auditus fidei, Matth. XI, 15; Strom. V, 13; t. II, col. 9.
Bos, Populus Judæorum in Christum credens, Is. XXXII, 20; Strom. VI, 1, t. II, col. 208.
Cymbala, Labia deum confitentia, Ps. CL, 5; Pædag. lib. II, c. IV, t. I, col. 441.
Denarius, Beatitudinis retributio, Matth. XX, 2; Strom. IV, 6, t. I, col. 1248.
Organum, Homo, Ps. CL; 4. Pædag. lib. II, c. 4, t. I, col. 441, Edit. Migne.
Cf. encore *Vitis, Christus*, — *Isaac, Christus*, — *Puer, Christus*, — *Vir, Christus*, — *Facies Dei, Filius*, — *Angelus, Christus*, — *Sponsus, Christus*, — *Mater, Ecclesia*, — *Virgo Ecclesia*, — *Mel, Dulcedo Christi*, — *Aqua, Luxuria carnis*, etc., etc., etc.

(1) *Folia Ficus, Prurigo nuptiarum*, Gen. III, 7; Or. 10, c. V.
Lignum, Christus, Ps. I, 3; Or. 9, c. III.
Regina, Sancta Ecclesia, Ps. XLIV, 10; Or. 2, c. VII.
Salices, Fideles in Ecclesia, Is. XLIV, 4; Or. 9, c. IV.
Virgo, Animæ Sanctorum..., Matth. XXV, 2; Or. 6, c. III.
Convivium decem Virginum, *Patr. grecq.*, t. XVIII.
Cf. encore : *Adam, Christus*, — *Eva, Ecclesia*, — *Tabernaculum, Ecclesia*, — *Terra, homo ipse*, — *Flos, Christus*, — *Abel, Christus*, — *Sponsa, Ecclesia*, etc.

(2) *Asina, Synagoga*, Gen. XLIX, 11, p. 736.
Corvus, Diabolus vel dæmones, Prov. XXX, 17, p, 624.
Domus, Caro Salvatoris assumpta, Prov. IX, 1, p. 625.
Judex, Antichristus, Luc. XVIII, 7, p. 776.
Locusta, Populus gentium, Prov. XXX, 27, p. 624.
Lupus, Paulus apostolus, Gen. XLIX, 27, p. 604.
Navis, Ecclesia, vel anima ligno crucis, mare hujus mundi transiens, Prov. III, 10, p. 624.
Taurus, Christus. Gen. XLIX, 6, p 588. Patr. Grecq. t. X.
Cf. encore *Lectum, Ecclesia*, — *Zabulon, Ecclesiæ Populus*, — *Panis, Christus* — *Leonis catulus, Christus*, — *Sex, omne præsens sæculum* — *Mater, Synagoga*, etc.

(3) *Angelus, Joannes precursor*, Mal. III, 1 ; lib. III, c. X, VI.
Sephora, Ecclesia, in Exodo, lib. IV, c. XX, XII.
Amalec, Diabolus, Ex. XVII, 11; lib. IV, c. XXXIII, I.
Thesaurus, Christus, Matth. XIII, 44, lib. IV, c. XXVI. I.

plus anciens. Faudrait-il donc en conclure, comme fait le R. P. Odilo, à propos de saint Augustin, que la Clef a été extraite et compilée avec les auteurs que je viens de citer? L'absurdité évidente de la conclusion prouve sans réplique combien est ruineux le fondement sur lequel elle s'appuie.

Nous ne doutons pas que le mérite du R. P. Odilo ne se retrouve tout entier dans la connaissance des Pères grecs, comme dans celle des Pères Latins. Qu'il veuille donc bien parcourir et étudier les monuments de la tradition catholique des premiers siècles dans l'Église grecque. Cette étude, nous n'en doutons pas, l'amènera à cette conclusion que nous tenons pour absolument certaine :

L'ouvrage qui nous est parvenu sous le nom de saint Méliton, reproduit fidèlement dans son contenu l'ensemble et la substance du symbolisme traditionnel des quatre premiers siècles. Cette conclusion fait ressortir l'importance de cet ouvrage, et le prix qu'on doit y attacher, alors même (ce qui n'est nullement démontré) qu'il serait impossible de prouver qu'il est réellement l'œuvre du saint évêque de Sardes.

Le R. P. Odilo voudra bien, sur ce point, se contenter de notre affirmation, sans exiger que nous lui en fournissions d'autres preuves que celles indiquées au cours de ce travail. Il nous faudrait, pour cela, reprendre les arguments déjà si magistralement mis en œuvre par le cardinal Pitra dans ses *Analecta*, et entrer dans des développements qui dépasseraient de beaucoup les limites que nous nous sommes imposées, et seraient en dehors du but spécial que nous nous sommes proposé dans cet article.

Dom Georges Legeay,

moine bénédictin.

Ager, Mundus, Matth. XIII, 38; lib. IV, c. XXVI, I.
Palea, Peccatores, Luc. XIII, 17; lib. IV, c. IV, III.
Ignis. Intellectus bonus vel malus in sacris eloquiis in Levitico, lib. IV, c. XXVI, II.
Adversus hæreses libri V. Cf. encore *Vellus, Populus Judæorum,* — *Adam, Christus,* — *Rachel, Ecclesia,* — *Lia, Synagoga,* — *Salomon, Christus,* — *Moyses, Christus, Ficus, Populus Judæorum,* etc., etc.

L'ÉGLISE DE FRANCE SOUS LA TERREUR

LE MASSACRE DES CARMES (1)

V

Au troisième coup du canon d'alarme, — c'était le signal convenu, — le massacre devait commencer à l'Abbaye, aux Carmes, à la Force et à la Conciergerie.

Ce ne fut pas un massacre; ce fut une boucherie hideuse, lâche, infâme, où la grandeur héroïque des victimes n'eut d'égale que la cruauté monstrueuse des bourreaux.

Les fédérés marseillais, sous les ordres de Maillard, enfoncent à coups ds crosse de fusil les portes de la maison des Carmes, et se précipitent dans le jardin, où tous les prisonniers étaient répandus. L'abbé de la Pannonie se promenait avec Mgr Dulau, archevêque d'Arles; il était à sa droite. Les Marseillais courent à eux.

— Es-tu l'archevêque d'Arles? disent-ils à l'abbé de la Pannonie.

Celui-ci baissa les yeux et ne répondit pas.

— Non, dirent les massacreurs : il est trop jeune.

Alors Mgr Dulau répond tranquillement :

— C'est moi.

— Ah! c'est toi qui troubles le pays et qui sèmes la discorde dans notre province de Marseille! c'est toi qui encourages les fanatiques à la rébellion!

— Non, Messieurs : je n'ai jamais prêché que l'union et la paix.

Alors l'un de ces misérables lui décharge sur la tête un coup de sabre; un second coup lui fend le visage. Le héros chrétien couvre

(1) Voir la *Revue* du 1er février.

sa tête de ses mains, et reste un instant immobile. Un dernier coup le renverse et le tue. Il tombe en s'appuyant sur sa main, couvre la terre du sang qui coule à flots de ses profondes blessures, et la cruauté de ces barbares n'étant pas encore assouvie, ils enfoncent leurs piques dans sa poitrine, et repoussent du pied le cadavre du martyr, dont l'âme bienheureuse contemple Dieu face à face, dans les magnificences de sa gloire.

Plusieurs fois, raconte Mgr de Saulin, évêque de Blois et condisciple de M. de la Pannonie, nous avions pressé Mgr Dulau de quitter la soutane et de fuir.

— Où voulez-vous que j'aille? me répondait-il. D'ailleurs, tant que l'on n'a attaqué que le dehors de la place, nous avons fait toutes les concessions que l'on pouvait accorder; mais, maintenant que l'on attaque le dedans, et qu'on veut faire entrer le schisme et l'hérésie dans l'intérieur de l'Église, il faut mourir sur la brèche (1).

Il mourut en effet; et pendant que son sang fumait encore, un fédéré s'empara de sa montre comme d'un trophée.

Alors les fédérés se répandent dans le jardin et commencent une chasse au prêtre que la plume ne peut décrire : ils fouillent les massifs, les charmilles, les petits oratoires, tous les coins et recoins du jardin, et tuent à coups de fusil, à coups de sabre, à coups de pique, les vieillards, les laïques et les prêtres qu'ils rencontrent. On entend le bruit des fusils, les vociférations des bourreaux, les cris déchirants des blessés. C'est un spectacle hideux et grand à la fois. L'abbé Després, les frères Thoraine, un curé d'Angers et cinq ecclésiastiques priaient à genoux, et récitaient leur bréviaire au pied d'un grand crucifix : « Nous sommes bien ici pour mourir », dit l'abbé Després.

Les Marseillais fondent sur eux, les massacrent à coups de sabre, et les achèvent avec la crosse de leurs fusils.

Quelques victimes essayent de fuir. L'abbé de Salin escalade le mur et tombe dans l'hôtel de la rue du Regard, où logeait le prince Ferdinand, archevêque de Cambrai. L'abbé de Rest grimpe sur un mur mitoyen, en s'accrochant aux bâtons d'une grille en bois, au fond du jardin. Il essuie un coup de feu, s'élance par-dessus le mur,

(1) *Souvenirs inédits de Mgr de Saulin*, mort évêque de Blois, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. — *Lettres de Mgr Letourneur*, évêque de Verdun. — *Relation manuscrite de M. Bardet*, précepteur du fils de M. le comte de Mallet, premier chambellan de Monsieur, frère du roi.

et tombe dans la cour des dames de la rue du Cherche-Midi. Là, il se trouve en face d'un misérable aussi barbare que les massacreurs des Carmes : c'est un jardinier, qui, de sang-froid et la faux à la main, attend, pour les égorger, les prêtres qui fuient leurs bourreaux. Il eût massacré l'abbé de Rest, si sa femme et ses enfants, plus humains que ce monstre et pris de pitié, ne l'eussent désarmé.

Alors Maillard donna l'ordre de faire enfermer dans l'église tous les prisonniers qui n'avaient pas encore été massacrés. Là, l'égorgement recommence, mais plus régulier, et par appel nominal, avec l'apparence hypocrite d'un jugement. M. l'abbé Galais, de Saint-Sulpice, qui s'était chargé volontairement de la nourriture de quelques prisonniers, se souvient qu'il n'a pas encore payé la dépense. Appelé pour recevoir le coup de la mort, il prend son portefeuille, le remet à M. Violet, commissaire, et lui dit :

« Monsieur, je ne puis voir le traiteur pour donner ce que je lui dois : je vous prie de lui remettre ces trois cent vingt-cinq francs. Je ne crois pas pouvoir confier cet argent à des mains plus sûres. » Il ajouta : « Je suis trop éloigné de ma famille, et elle n'a pas besoin de moi. Voici mon portefeuille : je vous prie d'en donner le contenu aux pauvres, avec le prix de ma montre, qui a quelque valeur. »

Puis il s'avança tranquillement, et reçut le coup de la mort.

On appelait les prêtres deux par deux, on les frappait avec des piques et des poignards. Ainsi périrent les évêques de Saintes et de Poitiers, plus de deux cents prêtres; le comte de Valfond, ancien capitaine de cavalerie, à qui les fédérés voulaient rendre la liberté, mais qui demanda la grâce de mourir à côté d'un saint prêtre de la communauté de Saint-Roch, son ami, son père, qui lui avait rendu, après Dieu, le bienfait de la foi. Ainsi périt encore l'évêque de Beauvais. Son frère, dont la cuisse avait été fracassée par une balle des massacreurs, répond aussi à l'appel, et dit avec courage ces nobles paroles : « Messieurs, je ne refuse pas de mourir avec mes frères. Mais voyez l'état où je suis : une balle m'a cassé la jambe. Aidez-moi à marcher. »

On le traîna, et son corps lacéré tomba sur les cadavres des autres martyrs.

Les bourreaux eux-mêmes étaient saisis d'admiration à la vue du courage tranquille et joyeux des martyrs. Un des commissaires, Violet, disait, deux jours après, avec émotion :

« Je me perds, je m'abîme d'étonnement, je n'y conçois rien, et tous ceux qui auraient pu le voir n'en seraient pas moins surpris que moi : vos prêtres allaient à la mort avec la même joie et la même allégresse que s'ils fussent allés aux noces (1). »

Le massacre terminé, Maillard fit ouvrir les portes de la maison, pour laisser entrer la foule et donner à ses yeux avides la pâture horrible de la boucherie qu'il avait ordonnée. La foule sauvage se précipite en hurlant dans la chapelle. Des cadavres furent fouillés et volés. Les tableaux lacérés, les murs noircis de poudre et troués par les balles et par les piques, les piliers et le pavé couverts d'éclats de sang, les cadavres jetés pêle mêle dans la nef, dans le sanctuaire et dans les chapelles; la buée de sang et l'odeur âcre qui planait sur ces restes sacrés, charmaient et fascinaient la haine aveugle de la populace. Mais Dieu veille sur le corps de ses enfants. Les fidèles vont entrer dans cette chapelle comme on entre dans la nécropole des martyrs; ils vont laver de leurs larmes et de leurs baisers les traces du sang des victimes saintes, s'agenouiller dans cette nef devenue le reliquaire des témoins de Jésus-Christ, et demander au souvenir immortel de cette scène grandiose, qui rappelle avec plus de majesté les scènes des témoins de la primitive Église, une leçon et des espérances pour les jours de combats réservés encore aux descendants des héros chrétiens (2).

VI

Le grotesque et l'odieux se mêlèrent à ces scènes d'horreur. Les forcenés qui se donnaient du courage en buvant du vin jusqu'à l'ivresse brutale au moment du massacre, étaient encore excités par l'appât du gain.

« A minuit », dit un témoin échappé au massacre, « l'on nous conduisit dans une salle du séminaire Saint-Sulpice, dont on avait fait une prison. Nous y étions depuis une heure, lorsque l'un des égorgeurs vint se plaindre à haute voix, tant en son nom qu'en celui de ses camarades, qu'on les avait trompés, qu'on leur avait promis trois louis, et qu'on ne voulait leur en donner qu'un seul. Le com-

(1) Barruel, *Histoire du Clergé.*

(2) La chapelle des Martyrs, qui existait encore, il y a quelques années, dans le jardin des Carmes, a disparu. La nouvelle rue de Rennes passe sur le sol où elle était bâtie.

missaire répondit qu'ils avaient encore dans la prison de Saint-Firmin, de la Conciergerie et autres, de l'ouvrage pour deux jours, ce qui ferait les trois louis promis ; que d'ailleurs on ne s'était pas engagé à donner nos dépouilles, et que, croyant devoir être déportés, nous nous étions presque tous fait habiller de neuf.

« L'égorgeur répliqua que, ne sachant pas qu'ils auraient nos habits, ils tailladaient les prisonniers à coups de sabre ; que dans cet état de choses les fossoyeurs ne voulaient donner des dépouilles que 400 francs ; qu'au surplus, il allait vérifier avec le commissaire dans la salle où nous étions. Heureusement nos habits, examinés de près, se trouvèrent usés, et les deux hommes sortirent ensemble (1). »

Derrière ces misérables inconscients et féroces, qui tuaient leurs semblables comme la bête étrangle, dévore sa proie, il y avait les vrais coupables ; et il faudrait chercher plus haut la volonté froide, consciente et responsable, qui porte devant Dieu et devant l'histoire le poids des crimes que nous venons de raconter : à côté des jacobins altérés de sang, il y avait ces girondins dont la légende commence à disparaître devant les réalités sévères de l'histoire, et, parmi ces girondins, des utopistes qui ne furent pas étrangers aux massacres dont le souvenir nous épouvante. Lorsque Mme Roland, si chère aux girondins, monta à l'échafaud, elle dit en regardant la statue en plâtre de la Liberté : « O Liberté ! que de crimes on commet en ton nom ? » Elle oubliait qu'après la prise de la Bastille, elle avait elle-même encouragé ces crimes dans ce billet qu'elle écrivait à Bosc : « Si l'Assemblée nationale ne fait pas en règle le procès de deux têtes illustres ou que de généreux Décius ne les abattent pas, vous êtes tous perdus. » — Lorsque son mari, apprenant sa mort, se perça d'une épée sur la route de Paris, après avoir dit qu'il ne voulait plus rester sur une terre couverte de crimes, se souvint-il, comme le rappelle un historien (2), de ces quatre citoyens employés à l'expédition et au massacre des prêtres de Saint-Firmin, qui, dans la journée du 4 septembre, se présentèrent avec des armes ensanglantées dans ses bureaux, pour se faire payer leur ouvrage ? La justice divine, quels que soient ses délais miséricordieux, n'attend pas toujours l'éternité pour punir les grands

(1) *Relation* de l'abbé Berthelet de Barbot.

(2) Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, t. II, p. 45. — Granier de Cassagnac, *les Girondins*, t. II, p. 81.

coupables : elle venge le sang des victimes en permettant aux bourreaux de frapper les bourreaux.

VII

Les massacres, finis aux Carmes à cinq heures du soir, se continuèrent dans les prisons de Paris, avec le même caractère de scélératesse barbare, au séminaire Saint-Firmin, à l'Abbaye, à la Force, à la Conciergerie, aux Bernardins, au Pont-au-Change, dans les hospices même, à Bicêtre, à la Salpêtrière. C'était bien la folie dans une orgie de sang.

« Ce n'étaient pas seulement des prêtres », écrit M. Picot, dans ses *Mémoires* si précis dans leur exactitude, « c'étaient encore des personnes de toutes les conditions, des femmes, des enfants, de simples prévenus, des galériens, des indigents et de pauvres aliénés, qui étaient égorgés avec les circonstances les plus révoltantes ».

La Commune envoya des commissaires en province, renouveler les scènes de massacre et d'obscénité révoltante qui avaient duré quatre jours à Paris. La circulaire suivante fut adressée à toutes les municipalités :

« La Commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons a été mise à mort par le peuple : actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur les légions de traîtres renfermés dans ses murs, au moment où ils allaient marcher à l'ennemi ; et sans doute la nation s'empressera d'adopter ce moyen si utile et si nécessaire (1). »

Les provinces, soulevées par des émissaires soudoyés, répondirent à cet appel direct à l'assassinat. On vit se renouveler à Versailles, Bordeaux, Lyon, Meaux, Avignon, Rouen, Besançon, et dans un grand nombre de petites villes, les scènes ignominieuses de massacres, de rapines et d'outrages à la pudeur qui avaient déshonoré Paris.

Le soir du 2 septembre, Fouché monta à la tribune, et annonça à l'Assemblée nationale que deux cents prêtres avaient été égorgés dans la maison des Carmes pendant cette fatale journée. Les listes

(1) Papon, *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 277.

officielles de l'époque portent à quatorze cent cinquante-huit le chiffre total des victimes, mais ce chiffre est bien au-dessous de la réalité.

VIII

« Les massacres s'exécutèrent », écrit un historien révolutionnaire, « administrativement ». Ce fut partout la même discipline dans le carnage. Le 2 septembre, les quatre voitures remplies de prêtres, parties de la mairie et laissées toutes ouvertes, servirent à allécher les égorgeurs. Quand ce premier sang fut versé, la soif s'alluma. Les portes des prisons s'ouvrent d'elles-mêmes. Nul besoin de les forcer. Les guichetiers, avertis, s'empressent : ils allument des torches, ils conduisent eux-mêmes une poignée de meurtriers; ceux-ci se jettent sur les prisonniers qu'ils rencontrent d'abord. Cela fut accordé à la première fureur, à l'Abbaye et aux Carmes. Mais presque aussitôt un simulacre de tribunal se forme aux vestibules des prisons; les registres d'écrou sont apportés. Un homme en écharpe préside; il se trouve autour de lui des inconnus qui se disent des juges. Maillard, de Versailles, reparaît pour présider à l'Abbaye. Les prisonniers sont amenés, l'un après l'autre, escortés par des gardes. Ils comparaissent un moment; les tueurs, les bras retroussés, à côté des juges, pressent la sentence. Sur un signe de M. le Président, suivi de ces mots : « A la Force! » ou : « A l'Abbaye! » le prisonnier est livré aux égorgeurs qui s'entassent à la porte. Il se croit sauvé : il tombe massacré. D'abord ils tuèrent d'un seul coup de sabre, de coutelas, de pique ou de bûche; puis ils voulurent savourer le meurtre, et il y eut, entre les bourreaux et les victimes, une certaine émulation : les premiers cherchaient les moyens de tuer lentement et de faire sentir la mort; les autres cherchaient, par l'exemple, les moyens de s'attirer la mort la plus rapide.

« Cependant on avait apporté des bancs pour assister en spectateurs au carnage. Quand la fatigue commença, les meurtriers se reposèrent. Ils eurent faim : ils mangèrent tranquillement; ils se firent fournir du vin, qu'ils burent avec sobriété, craignant pardessus tout de ne pouvoir continuer leur tâche. Le nom qu'ils se donnaient était celui d'ouvriers, et ils savaient le compte des

victimes qu'ils avaient à livrer. La fureur ne les empêchait pas de penser au salaire, quand ils auraient fourni l'ouvrage.

« De temps en temps, pris de scrupules, ils allaient demander à l'autorité la permission de prendre les souliers de ceux qu'ils avaient tués; l'autorité ne manquait pas de la leur accorder comme la chose la plus juste : car, à deux pas des égorgeurs, au milieu de la vapeur de sang, siégeaient quelquefois des administrateurs; ils continuaient imperturbablement à expédier les affaires civiles dans ces bureaux d'égorgement.

« Tels furent les massacres à l'Abbaye, aux Carmes, à la Force, à la Conciergerie, à Bicêtre, dans les huit prisons de Paris. Après ce que l'on pouvait encore appeler la surprise de la première heure, ils recommencèrent le lendemain avec plus de sécurité, puis le surlendemain, pendant quatre jours; ou plutôt il n'y eut aucun intervalle : la seule différence du jour à la nuit, c'est qu'on illuminait les cours pendant la nuit, pour voir clair dans cet abattoir : car, jamais les égorgeurs ne cherchèrent à se cacher dans les ténèbres; au contraire, ils allumaient des lampions près des cadavres, pour que l'on vît à la fois l'ouvrage et l'ouvrier (1). »

Pendant ces horribles massacres, accomplis froidement, avec ces détails pleins d'horreur, le gouvernement restait impassible et laissait faire; Roland, ministre de l'intérieur et girondin, donnait, ce jour-là, un dîner, ses convives débattaient tranquillement à table et dans son salon, en présence de la maîtresse de la maison, la question de savoir sur quelle caisse on devait prélever le salaire de ces tueurs d'hommes, après leurs journées hideuses d'abattoir humain.

IX

La Compagnie et le séminaire de Saint-Sulpice eurent aussi leurs martyrs dans ces tristes journées. Parmi les prisonniers massacrés dans le jardin et dans l'église des Carmes, se trouvaient MM. Galais, de Cussac, Psalmon, Hourrier, Rousseau et Luzeau de la Mulonnière. Plusieurs prêtres qui appartenaient à la communauté de la paroisse ou à des communautés dépendantes du séminaire, périrent dans le même massacre.

(1) Quinet, *la Révolution*, t. Ier, p. 382, 383.

On a conservé dans le martyrologe du séminaire les noms de MM. de Savine, de Ravinel, Dubrai, Masson, Ponthus, Tessier, Boubert, Nézel et de Lézardière. Celui-ci, jeune diacre du diocèse de Luçon, fut haché à coups de sabre par les bourreaux.

Les charniers de Clamart, de Montrouge et de Vaugirard regorgeaient de cadavres ; les fosses creusées à la hâte sur différents points de Paris ne suffisaient plus. Les corps lacérés des martyrs furent enlevés aux Carmes, jetés pêle-mêle sur des chariots, et traînés à travers les rues de Paris, où ils laissaient tomber d'épaisses et larges flaques de sang.

Deux de ces chariots entrèrent à Saint-Sulpice, et stationnèrent dans la cour. M. Émery eut sous les yeux ce douloureux spectacle. L'âme navrée au souvenir de ses enfants massacrés, il pria pour ces morts, que des mercenaires jetèrent ensuite dans les carrières de la Tombe-Issoire et dans une tranchée ouverte auprès d'un marais, dans le cimetière de Vaugirard (1).

Comme il donnait libre cours à sa douleur, l'abbé Petit, oncle de l'abbé de Montfleury, vint à lui. M. Émery éclate en sanglots et lui dit : « Ah ! Monsieur, je n'ai pas besoin de vous apprendre ce qui est arrivé aux Carmes ; je dois plutôt vous consoler, en vous rappelant les pensées de la religion.

— « Mon neveu ? répond M. Petit : il a échappé au massacre ; il est chez moi.

— « Chez vous ! »

M. Émery se jeta à son cou en s'écriant :

« De ma vie, Monsieur, je n'ai serré quelqu'un dans mes bras avec tant de tendresse et de bonheur ! »

En effet, pendant le massacre du 2 septembre, l'abbé de Montfleury se trouvait au haut d'une allée qui séparait le jardin du potager ; à la vue des bourreaux, il s'élance avec deux ou trois autres prisonniers, sur un petit mur de séparation et de clôture,

(1) On avait déjà jeté dans le puits désigné par une tradition récente sous le nom de « puits des Martyrs » un grand nombre de victimes. Les fouilles ouvertes au moment du tracé de la rue de Rennes ont fait découvrir dans ce puits une couche de chaux et une grande quantité d'ossements humains, qui portaient encore les traces des balles et des coups de sabre, de hache, de baïonnette, qu'ils avaient reçus. Les ossements des martyrs ont été recueillis sous Mgr Darboy, qui devait être lui-même victime de la Commune, et déposés sous le sanctuaire, dans la crypte de la chapelle des Carmes, à Paris.

l'escalade et se sauve à travers la cour du marquis de Brézé.

Ce digne prêtre attribuait sa délivrance à sa dévotion particulière envers la sainte Vierge; et quand il racontait, plus tard, les détails émouvants de son évasion, il pleurait et s'accusait avec amertume de n'avoir pas demandé à la sainte Vierge le courage et la grâce du martyre. « Heureux », disait-il, « si j'emploie le temps que j'ai obtenu à me sanctifier et à me préparer à une bonne mort. C'est maintenant la grâce que je demande avec ferveur.

Pendant les deux derniers jours qui avaient précédé le massacre, M. Émery avait pu, comme l'abbé Letourneur, pénétrer dans la maison des Carmes, s'entretenir avec les prisonniers, et préparer leur âme à l'épreuve suprême. Il avait vu passer et stationner sous sa fenêtre et dans sa cour les restes sacrés de ceux qu'il aimait d'une affection si forte et si profonde. A peine relevé de ces angoisses par l'énergie de son caractère et par son abandon à la Providence, il apprend que les fédérés réunis à la section du Luxembourg, dans le séminaire, élevaient la prétention, qui paraissait logique après les derniers massacres, de réunir les directeurs et les élèves et d'exiger d'eux le serment civique, sous peine de mort. Pourquoi deux poids et deux mesures, et si la section avait jugé, condamné et livré aux bourreaux, des prêtres dont le refus de serment était un danger pour la patrie, pourquoi traiter avec moins de rigueur, laisser dans une liberté arbitraire et injuste les prêtres et les élèves qui étaient aussi coupables, et dont la présence au séminaire était un défi aux patriotes de la section?

La délibération dura longtemps; elle pouvait aboutir à un décret de mort. M. Émery comprit la gravité du danger; l'esprit frappé encore de la catastrophe qui, la veille, avait ensanglanté le couvent des Carmes, il réunit à la tribune de la chapelle les directeurs et les élèves. Plus inquiet de les préparer à mourir que de ménager leur délivrance, il leur dit :

« Messieurs, nous n'avons plus, selon toutes les apparences, que quelques moments à vivre : il faut en profiter pour nous préparer à la mort. Que tous ceux qui auraient besoin de se confesser, le fassent sans délai; après cela, mettons-nous en prière, et faisons à Dieu le sacrifice de notre vie. »

Ce fut un moment d'affreuse angoisse. Mais ce n'était pas la dernière fois que M. Émery voyait la mort en face. Ils tombèrent à genoux, récitèrent ensemble les psaumes de la Pénitence, et firent

à Dieu, avec la générosité d'une foi plus forte que les répugnances de la nature, le sacrifice de leur vie.

Mais les fédérés étaient fatigués de massacre : ils eurent un dégoût passager du sang. Aux arguments pressants d'un partisan de la mort, un autre patriote répliqua en parlant des soins empressés, des témoignages d'affection, de la confiance que M. Émery n'avait cessé, depuis les premiers jours, de prodiguer à la section du Luxembourg; et ces hommes farouches, en qui la haine et l'ivresse folle du sang n'avait pas étouffé encore tout sentiment humain, renoncèrent à leur dessein.

En apprenant cette heureuse nouvelle, M. Émery s'empressa de remercier Dieu, qui avait protégé les siens; il renvoya les élèves dans leurs familles, et resta seul avec quelques directeurs. Il aurait pu prendre la fuite, chercher dans son village natal ou à l'étranger la sécurité qu'il ne pouvait plus trouver à Paris. Mais cette âme vaillante aimait le danger. Il ne se sentait pas la force de déserter le champ de bataille, et de livrer à l'ennemi le séminaire et ses souvenirs. Sa suprême espérance était de tomber là sous les murs de la maison, comme un commandant sous les débris de son navire, et de mêler son sang aux cendres vénérées de ses pères, de ces hommes de Dieu qui avaient fondé et gouverné Saint-Sulpice pendant tant d'années, et dont l'héritage difficile était confié à ses mains, à une heure où la fuite aurait eu les apparences d'une désertion sans honneur.

X

Quelques jours après, dans une lettre adressée à M. Maury, archevêque de Nicée, au sujet du serment d'égalité, M. Émery rappelait, avec la fierté chrétienne et modeste d'un père, le témoignage du sang que la compagnie de Saint-Sulpice venait de rendre à Jésus-Christ, et il écrivait ces belles paroles, qui révèlent encore sa soumission filiale au Vicaire de Jésus-Christ :

« Les membres vivants de ma Compagnie sont presque tous dispersés en différentes parties de la chrétienté, et ne peuvent rien dans l'affaire du serment.

« Je dis *les membres vivants :* car treize ont été massacrés; et j'ai la consolation de voir que ma Compagnie, quoique la plus petite de toutes, a donné plus de martyrs, dans cette cause de l'Église et

du Saint-Siège, que toutes les autres compagnies séculières ensemble. Mais il en reste quelques-uns autour de moi, et nous ne négligerons rien pour prouver au Saint-Siège notre attachement sans bornes, et montrer au digne Pontife qui l'occupe, et pour qui vous nous avez inspiré tant d'admiration, combien nous vénérons son autorité, ses lumières et sa personne. »

XI

Des historiens ont essayé de cacher sous le voile de la légende et d'expliquer par une explosion de colère d'une poignée de brigands le grand crime dont nous venons de raconter l'histoire. Vains efforts! Il est certain que, malgré les démentis intéressés de quelques révolutionnaires, malgré les dénégations de Tallien et de quelques forcenés que l'habitude du crime aurait dû rendre moins scrupuleux; il est certain que le massacre des Carmes, de l'Abbaye et de Saint-Firmin, avait été prémédité, voulu et ordonné par la Commune de Paris. Il ne fut pas l'effet spontané d'une insurrection populaire, rapide et plus forte que la répression; il fut l'exécution d'un ordre qui imprime au front des misérables exécuteurs et de leurs chefs un stigmate ineffaçable.

C'est le 31 août que Tallien, membre de la Commune, annonçait à l'Assemblée les massacres qui étaient prévus, voulus, décidés :

« Tout ce que nous avons fait, s'écriait Tallien, le peuple l'a reconnu. Nous étions chargés de sauver la patrie; nous l'avons juré : nous avons cassé une municipalité feuillantine; nous avons fait arrêter les conspirateurs; nous avons chassé les moines et les religieuses... nous avons fait des visites domiciliaires. Qui nous les avait ordonnées? Vous. *Nous avons fait arrêter les prêtres perturbateurs; ils sont enfermés dans une maison particulière, et, sous peu de jours, le sol de la liberté sera purgé de leur présence* (1). »

Tallien annonçait ainsi le massacre trois jours avant son exécution.

Le 5 novembre 1792, Collot d'Herbois disait, à la séance des Jacobins :

« Nous outragerions la vérité, si nous ne professions pas, sur la

(1) *Moniteur*, 14 novembre 1792.

journée du 2 septembre, les mêmes principes, savoir : que nous gémissons sur les maux particuliers qu'elle a produits; mais que, sans cette journée, la révolution ne se serait jamais accomplie... Manuel n'est pas assez étranger aux révolutions pour savoir que ce tocsin qu'il a fait sonner, ce canon d'alarme qu'on a tiré, et qui disait aux citoyens de voler à Châlons, ne leur disait pas aussi d'abandonner leurs femmes, leurs enfants, à la merci des conspirateurs ».

Et Pétion, le chef et le représentant redoutable de la Commune, ne dit-il pas, clairement et audacieusement en parlant des massacres du 2 septembre :

« Je pense que ces crimes n'eussent pas eu un aussi libre cours, qu'ils eussent été arrêtés, si tous ceux qui avaient en main le pouvoir et la force les eussent vus avec horreur; mais je dois le dire, parce que cela est vrai, plusieurs de ces hommes publics, de ces défenseurs de la patrie, croyaient que ces journées désastreuses et déshonorantes *étaient nécessaires, qu'elles purgeaient l'empire d'hommes dangereux;* qu'elles portaient l'épouvante dans l'âme des conspirateurs, et que ces crimes odieux en morale étaient utiles en politique (1). »

Le massacre avait donc été préparé, ordonné : les listes de mort avaient été dressées par des hommes en place; les victimes avaient été groupées et choisies d'après des ordres émanés du pouvoir, et des misérables avaient été recrutés pour exécuter cette hideuse besogne, à des prix déterminés, et inscrits dans les registres des sections.

Le prétexte était le péril auquel la fortune de la France était exposée, tant qu'il y aurait dans les églises, dans les cloîtres et dans les chapelles, des âmes pures, des prêtres zélés, qui auraient le courage de se dévouer au salut de leurs frères et de prier pour leur pays!

L'abbé Élie Méric,
Professeur à la Sorbonne.

(1) *Moniteur*, 10 novembre 1792.

LA PERSE CONTEMPORAINE

II

AUTORITÉ DANS LA FAMILLE. — LA FEMME. — RELIGION. — JUSTICE. SALAIRES. — HOSPICES.

S'il est vrai de dire que l'agriculture et l'industrie peuvent être aisément améliorées en Perse, s'il est vrai aussi d'affirmer que cette amélioration serait profitable au peuple persan et aux étrangers qui en seraient les auteurs, — il n'est pas moins exact d'assurer que ces progrès tout matériels auraient en outre une influence moralisatrice sur la société persane. Cette société désire s'initier à la civilisation européenne, elle désire s'élever à la hauteur intellectuelle à laquelle ont atteint des nations amies. Et cependant elle n'a pas l'énergie d'accomplir à elle seule les réformes indispensables à cette transformation.

C'est que ces réformes devraient être nombreuses, ou, mieux encore, il faudrait qu'elles touchassent à tout : aux institutions privées comme aux institutions publiques, à la Famille comme à l'État, à la Religion et à la Justice...

Nous ne doutons pas que Nasser-eddin-Schah désire alléger toutes les souffrances de ses sujets; réaliser toutes les réformes qu'il sait être nécessaires. Le moyen le meilleur et le plus rapide lui est indiqué par une puissance de l'extrême Orient; il consiste à demander à une nation d'Europe des légistes éclairés, d'habiles ingénieurs, des hommes de science et de pratique pour les charger, ceux-ci, de refaire les lois civiles, pénales, commerciales; ceux-là, de déterminer les travaux les plus utiles pour le pays, de veiller à leur exécution. C'est là ce que fait le Japon.

Mais en Perse, nous l'avons dit, trop d'intérêts que l'on croit

légitimes seraient atteints par une subite modification dans l'état social. Le prince est donc contraint d'agir avec une prudente lenteur et de préparer. sinon d'accomplir, sans secousse les changements qu'il juge utiles.

Quelles sont donc les imperfections de cet édifice social; menace-t-il ruine? Est-il seulement, aux yeux d'un Européen, d'une architecture bizarre, défectueuse dans son ensemble? Doit-on le reprendre en sous-œuvre ou suffirait-il d'en modifier quelque partie accessoire?

Par une très juste appréciation, les Chinois estiment que chez un peuple ce que nous appelons l'État n'est autre chose qu'une grande famille constituée par toutes les familles particulières et soumise à l'autorité d'un homme ou d'un gouvernement qui en est comme le père. On retrouve donc dans la société générale les qualités et les défauts qui existent dans les groupes dont elle est formée. Si l'autorité du chef de famille est despotique, l'autorité du chef de l'État pèse comme un joug sur le peuple; si le fils n'est pas soumis à son père, l'observance des lois est méconnue; si l'épouse et la mère ne sont pas honorées, respectées, aimées comme elles doivent l'être, les mœurs sont grossières ou tout au moins rudes.

Nous ne saurions faire l'éloge de la famille persane ou pour mieux dire de la famille musulmane. Mais pour louer comme pour blâmer équitablement, il faut tenir compte de mille circonstances auxquelles le fait ou l'institution que l'on juge emprunte un caractère spécial. C'est ainsi que l'organisation de la famille persane, qui peut à bon droit nous paraître défectueuse, s'harmonise en toutes ses parties avec l'organisation générale, religieuse et politique, de la nation : le pouvoir y est autocratique, absolu, tel que le concevait Mohammed.

Ce pouvoir n'est que rarement adouci par des sentiments affectueux; il se manifeste non seulement accompagné de toutes les rigueurs que son nom seul peut faire craindre, mais parfois encore avec une rudesse ennemie de toute pitié. Tels sont, du moins, les traits dominants de l'autorité paternelle ou maritale, administrative ou suzeraine. De telle sorte que, sans être, comme il le fut à Rome, merveilleusement régi et réglé, le pouvoir du chef de famille persan participe du caractère de celui qui fut autrefois reconnu au chef de famille romain. On distingue dans ce pouvoir les éléments du droit de propriété et parmi ces éléments le *droit d'abus*.

Nous avons dit dans une précédente étude (1) que la richesse a pour la femme musulmane une importance capitale de beaucoup supérieure à celle que la fortune peut avoir pour une Française. Il n'y a réellement point de milieu pour la Persane : elle est une idole ou une esclave, une sorte d'objet de luxe ou quelque chose comme une bête de somme, une créature frivole ou l'instrument de travail par excellence, le gagne-pain de la famille. En tous pays, la richesse permet l'oisiveté, la pauvreté oblige au travail; ceci est vrai en Europe comme en Asie. Mais la similitude cesse dans les rapports qui existent entre les époux : seul, le christianisme a obtenu que la femme soit respectée, honorée, considérée par son mari comme une compagne, comme une associée, comme une amie de toutes les heures. La femme persane n'est l'objet ni de considération, ni de sentiments affectueux, ou du moins elle ne réchauffe son cœur que par exception à ces deux foyers si précieux : le respect et l'affection. Elle est la vassale de son mari, elle est sa *chose*, son bien; elle est, disons le mot vrai, malgré son réalisme choquant, elle est la *femelle* de son mari. Encore, souvent arrive-t-il qu'elle soit cela seulement pour un temps limité, par avance, dans un contrat, véritable contrat de louage. Alors elle appartient, légalement, pour un, deux, trois ans... à l'homme qui l'épouse. Ce temps écoulé, l'union légale cesse, par la seule arrivée du terme fixé, à moins, cependant, qu'elle ne continue pour une durée égale à la première période et dans les mêmes termes, en vertu de ce qu'on appelle, dans les baux, une *tacite reconduction.*

Rivalités, jalousies, haines, mauvais traitements, divorce facile : voilà ce que la femme a chance de trouver au domicile conjugal. Sous le rapport des rivalités et des jalousies, les pauvres sont moins malheureuses que les riches. Le Koran autorise bien en effet à prendre quatre épouses légitimes, sans compter les *favorites.* Mais il impose au preneur l'obligation de justifier d'une fortune suffisante à l'entretien de ces épouses. Chacun examine donc ses ressources; et comme, en outre des frais d'entretien du ménage, il faut une somme pour l'achat de la femme, une autre pour les cadeaux et frais de noce; comme ces frais — toute proportion gardée, d'ailleurs — sont toujours considérables, le Persan se contente en général d'une seule épouse.

(1) *La Famille arabe,* voir *Revue* de mars-avril 1882.

Devons-nous déduire de tout ceci que la femme persane se trouve malheureuse, qu'elle se considère comme une victime, qu'elle souhaite un notable changement dans sa condition?

Formulée en termes généraux, cette déduction serait fausse ou tout au moins inexacte en certaines de ses parties. Pour se rendre compte de ce que sa position a d'injuste ou de malheureux, il faudrait qu'elle connût sa propre valeur, sa propre force, ses droits. Mais ces connaissances ne peuvent s'acquérir que, soit par la théorie, soit par la pratique, par la loi ou par la comparaison. Le Koran ne donne certes pas à la femme d'encouragements à s'enorgueillir de sa condition! Quant au terme de comparaison, il lui fait souvent défaut. En un mot, pour qu'un être souffre de son infériorité, il est nécessaire qu'il n'ignore pas son infériorité, qu'il comprenne que son rôle est amoindri : c'est ce rôle même qui doit être révélé à la femme persane.

Mais n'est-ce pas la religion qui fait la grandeur de la femme? n'est-ce pas elle qui l'anoblit? Et quelle autre que la religion chrétienne donne à la femme une mission plus belle, plus noble, plus enviable; quelle autre lui dit : « Tu seras pour ton époux une couronne de gloire, parce que tu te souviendras que tu es la chair de sa chair, parce que ton âme aimera son âme, parce que, en lui, c'est encore Dieu que tu aimeras! Quelle autre, miracle vraiment plus grand! crée entre la mère et le fils des liens d'affection que rien ne brise quand Dieu les garde, car il les garde pour l'éternité! Quelle autre enfin dit à ceux qui cherchent le bonheur, — le bonheur est dans la paix de l'âme; aux travailleurs, — la loi du travail est une loi divine; à ceux qui souffrent, — la souffrance est une épreuve, le repos est en Dieu.

Aussi, nous le croyons, rien de plus facile que de convertir à la loi du Christ la femme persane : elle y vient d'elle-même et sollicite d'être initiée aux grandes vérités de notre religion. Elle le demande parce que dès longtemps, par suite des relations continues entre l'Orient et les puissances d'Europe, le rôle de la femme dans les sociétés chrétiennes n'est plus inconnu en Perse.

Et ces paroles de vérité que désirent entendre les femmes persanes, on est parfois contraint de les leur refuser! « Nous sommes obligés de renvoyer, sans les satisfaire, les femmes qui voudraient connaître notre religion et qui recevraient le baptême; nous recommandons même aux religieuses de Saint-Vincent de

Paul de les éconduire, avec douceur et charité, à moins que leur famille, approuvant leur démarche, nous décharge de toute responsabilité. » Le missionnaire Lazariste qui nous disait ainsi ses regrets, il y a environ cinq ans, ajoutait que la condition des Persans qui se font chrétiens est des plus fâcheuses; et tout dernièrement notre savant ami nous le confirmait par d'étranges détails!

Si bonnes que puissent être les intentions de Nasser-eddin-Schah à l'égard de tous ses sujets, les Persans chrétiens sont en butte à mille vexations. Ces vexations portent atteinte non seulement à la considération de ceux qui les souffrent, non seulement à leur tranquillité, mais encore à leur liberté de travail. Ceci s'explique d'un mot : en Perse, le chrétien est *impur*. Il en résulte que toute chose *humide* touchée par lui devenant impure pour les bons musulmans, presque tous les commerces, presque tous les états deviennent infructueux pour le chrétien : il souille tout ce qu'il touche et chacun s'écarte de lui.

Porte-t-il au marché le lait de ses chèvres, le fromage, le beurre, le caillé qu'il s'applique à faire plus proprement que les mahométans; ou la chair de son meilleur bétail; ou les toisons de ses plus belles brebis; ou les meilleurs fruits de son verger?... Nul, parmi les *vrais croyants*, ne lui achètera ses produits. Il y a plus. Ces produits qui sont le résultat de son travail, qui constituent peut-être toutes ses ressources et sur lesquels il compte pour vivre durant bien des jours..., on les lui prend, on les jette, et pour indemnité, s'il en réclame, on lui donne des coups de bâton.

On lui défend de vendre; parfois on l'empêche d'acheter ou du moins on l'empêche de choisir ce dont il a besoin. Est-ce un fromage, un fruit, un pain même qu'il désire? on lui refuse le droit de le toucher, si légèrement que ce soit, pour le mieux choisir, car il y aurait souillure.

Cet homme peut-il être ouvrier? Sans aucun doute, mais les musulmans ne l'emploieront pas, à moins d'une extrême nécessité. Maçons, ils souillent le mortier; serruriers, ils souillent le fer même qui pour être travaillé doit être trempé dans l'eau, ce qui peut constituer un genre d'*humidité*.

N'est-elle pas assez précaire, assez peu enviable la condition de cet homme!

Et cependant il existe un droit inique et terrible qui permet de ruiner plus sûrement encore toute une famille, et contre lequel les

chrétiens ne sont plus protégés. Ce droit se nomme *djadeslamouva;* il consiste dans la faculté, pour tout sujet non musulman qui adopte enfin la religion de Mahomet, d'hériter de la *totalité* des biens de toute sa famille et de transmettre cette faculté à sa descendance jusqu'à la *septième génération!* Ainsi à lui seul, au préjudice de ses frères et sœurs, il aura entière la succession de son père. Puis si, malgré leur indigence, ses frères réussissent à gagner quelque bien, à leur mort, ils ne laisseront pas ce bien à leurs fils... ce bien est réservé pour le frère renégat ou ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants.

Ce droit ne blesse-t-il pas toutes les règles du droit naturel, du droit primitif? Sa portée politique apparaît tout entière lorsqu'on sait que le *djadeslamouva* émane de l'autorité religieuse; il est accordé par les Mollahs.

Nous dirons, en outre, que ce droit, toujours exorbitant, cesse d'être régulier lorsqu'il est concédé au détriment d'une famille chrétienne. Il est alors le résultat d'un abus d'autorité de la part des Mollahs, car le Koran, qui consacre le droit des musulmans sur les biens des *païens*, n'a jamais compris, parmi les païens, ni les chrétiens ni les juifs. Au point de vue de la loi religieuse, l'application du *djadeslamouva* contre les chrétiens est donc abusive. Ajoutons qu'au point de vue du droit civil, il est illégal.

Il arriva en effet que, au commencement de ce siècle, à la suite d'une propagande musulmane très active, après des promesses — et des menaces — multiples et variées, un assez grand nombre de chrétiens, oublieux de leurs serments et de leur foi, embrassèrent l'islamisme. Soit par crainte, soit par ambition, ces malheureux menaçaient ainsi de ruine toute leur famille.

Mais alors la plupart des chrétiens qui se trouvaient sous le coup du *djadeslamouva* résolurent d'échapper au péril : ils émigrèrent en Russie.

En 1828, cette émigration en masse devint assez considérable pour émouvoir le lieutenant du royaume, Abbas Mirza, aïeul de Nasser-eddin-Schah. Ce prince, par un firman, déclara les chrétiens absolument étrangers au *djadeslamouva*, et défendit d'accorder à ceux d'entre eux qui se feraient musulmans d'autres prérogatives que celles de la loi ordinaire.

Malheureusement pour la Perse, le système conciliateur d'Abbas-Minza n'a pas été régulièrement suivi, et les chrétiens sujets du

Schah se trouvent en réalité dans une condition très précaire.

N'est-il pas inouï que l'humiliation, injuste à tous égards, qu'on leur inflige, les atteigne jusqu'en présence des juges! Ainsi, soit devant la juridiction ecclésiastique, — *Schariœt*, — soit devant la juridiction civile, — *Diwan*, — les musulmans récusent le témoignage des chrétiens, par la raison seule que les témoins sont chrétiens! Il est vrai qu'ils n'usent de ce droit que si le témoignage leur est contraire; s'il leur est favorable, ils se hâtent de le retenir et de le considérer comme très véridique.

Si les États chrétiens n'étaient absorbés par des préoccupations personnelles, et bien légitimes pour le plus grand nombre, ils seraient émus de la situation pénible faite en Perse aux hommes qui, par leurs croyances, représentent la civilisation occidentale. Ces États comprendraient en outre qu'il serait d'un intérêt commun de solliciter avec fermeté la suppression des coutumes vexatoires dont les chrétiens sont les victimes. Et certes, avec un prince tel que Nasser-eddin, ces sollicitations ne seraient pas infructueuses. Peut-être même seraient-elles conformes aux désirs du Schah, car elles dégageraient sa responsabilité vis-à-vis du parti religieux.

Humiliés en tout, humiliés partout, les chrétiens sont astreints, comme par dérision, envers le gouvernement qui les défend si mal, à une redevance dont les sujets musulmans demeurent exempts. Tout sujet chrétien qui s'étant absenté revient en Perse, doit à la frontière d'abord, à l'octroi de la ville ensuite, payer un impôt connu sous le nom de *siladj*. Il faut, en outre, qu'il offre un cadeau au seigneur de son village. Hâtons-nous cependant d'ajouter que le bénéfice du firman de *Khosch-Nischin* n'a pas été refusé aux chrétiens. Ce firman est une preuve irrécusable des intentions libérales de Nasser-eddin : il donne aux Persans le droit de choisir et de fixer leur domicile, malgré la volonté contraire de l'agha régnant sur le village dont ils veulent quitter le territoire. Ainsi on n'est plus attaché au sol; cette liberté, qui nous paraît si naturelle, est une des plus belles conquêtes du souverain sur les droits féodaux.

Il est vraiment désirable que, persévérant dans cette voie libérale, Nasser-eddin s'efforce de créer une magistrature indépendante, jugeant avec impartialité, d'après des règles précises, condamnant les coupables, bien qu'ils soient riches ou influents, absolvant l'innocent malgré les vœux contraires de redoutables ennemis.

Sans doute ce sont là des exigences difficiles à satisfaire, et que

les vieilles sociétés européennes sont parfois elles-mêmes impuissantes à faire prévaloir d'une façon absolue. Mais n'est-il pas reconnu que pour obtenir peu il faut demander beaucoup?... Au reste, l'état de souffrance aiguë de la justice, en Perse, rendrait toute amélioration très appréciable.

Cette souffrance se conçoit aisément lorsqu'on sait que les juges ne reçoivent aucun traitement de l'État, et que cependant ils *achètent* leur charge pour un an. Pendant la durée de leur pouvoir, ils s'entourent d'un certain luxe et thésaurisent pour l'avenir. A quelle source puisent-ils? Ils demandent leurs ressources à trois ordres de bourses : la bourse des accusés, celle des accusateurs, celle des plaignants. C'est que, en dehors des *déboursés* auxquels la loi condamne ou qu'elle exige, se placent les dépenses que *l'on peut* faire sans crainte qu'elles soient refusées, et que l'on fait toujours avec l'espoir qu'elles seront utiles. L'un offre un présent pour être acquitté; l'autre donne une somme pour obtenir gain de cause; celui-ci paye pour ne pas être inquiété; celui-là fait un cadeau pour faciliter la condamnation d'un ennemi ou l'acquittement d'un ami. Il faut payer pour n'être point battu par les appariteurs des juges; payer pour que sa propre maison ne soit pas dévalisée par ces mêmes appariteurs; payer pour que sa famille ne soit pas, au nom de la loi, pressurée, maltraitée; payer d'avance et de bon gré pour éviter que le juge fasse la ruine complète; payer pour recevoir à manger...; payer enfin pour racheter la peine à laquelle on est condamné, fût-ce même la peine de mort.

Ces divers payements sont inscrits dans le livre des recettes des juges, au chapitre des cadeaux. Mais à côté se trouve un autre chapitre, moins chargé, moins varié sans doute, mais encore assez lucratif, celui des dations pour frais et amendes. Entre autres particularités de la justice persane, notons celle-ci : les frais du procès sont imputés au défendeur, alors même que ce défendeur est reconnu innocent, encore bien que l'accusateur soit convaincu de calomnie envers lui.

On voit que, transporté en Perse, le dicton français *qui gagne perd* y acquiert une force plus grande encore.

Les impôts et l'usure méritent aussi d'attirer l'attention du gouvernement. Les impôts sont dépourvus d'équité parce qu'ils ne frappent pas les véritables propriétaires, parce qu'ils n'atteignent pas ceux qui possèdent à leur profit exclusif : ils sont créés pour

une classe de sujets, au lieu d'être établis pour tous les sujets. Ainsi les seigneurs féodaux sont exempts d'impôts ; ils ne sont même pas frappés par la loi sur le recrutement de l'armée. On se croirait vraiment de plusieurs siècles en arrière! Voici une modeste habitation, une maison sans luxe, suffisant à peine à bien abriter une famille; autour d'elle, un champ soigneusement ensemencé, planté utilement sans souci de l'agréable : le propriétaire de ce petit bien paie 6 ou 8 francs d'impôts. Plus loin, voici des fermes vastes et peuplées d'un nombreux bétail; voici des jardins entretenus pour l'agrément d'un homme, et un palais où loge cet homme, cet agha. Quel impôt frappe ce domaine? aucun ; l'agha ne paie rien. Il ne paie pas plus pour ses chevaux de luxe qu'il ne paie pour ses jardins, ses fermes, son palais. Mais son voisin, le maître de la petite maison et du petit champ, son voisin, qui a un âne pour porter ses légumes, pour aller chercher des outres pleines d'eau, pour l'aider à vivre en un mot, son voisin paie pour l'âne qu'il possède.

Il y a donc inégalité dans la répartition des charges et, par suite, ces charges deviennent injustes, iniques. Cependant le dommage résultant pour la classe moyenne de cette inégalité n'est rien encore comparé au dommage que l'*usure* cause à la nation entière, car, ici, plus d'exception.

Entre commerçants, le taux du prêt se trouve fixé par l'usage et non par la loi, à 12 pour 100. C'est le *tænzil*. Ce taux est modéré, car on trouve bien rarement à emprunter à 10 pour 100. Les créanciers exigent parfois 20 ou 30 pour 100, et par les obligations secondaires qu'ils imposent, ils retirent jusqu'à *soixante pour cent!* C'est le *six-dizième*. Si, au jour de l'échéance, l'emprunteur ne peut payer sa dette, le créancier accorde un nouveau délai, mais il joint l'intérêt échu au capital prêté, ce qui augmente d'autant l'obligation et constitue un placement à intérêts composés.

En tout ceci, nous supposons le créancier de bonne foi; mais il n'est pas sans exemple que le titre constatant la créance soit altéré avant d'être remis au débiteur dont l'obligation se trouve ainsi aggravée, soit quant à son terme, soit quant à son objet, soit quant à son étendue, soit enfin, quant à l'intérêt consenti tout d'abord.

Ces altérations peu honorables sont plus facilement faites lorsque le débiteur est chrétien que lorsqu'il est musulman, car alors le créancier peu serupuleux justifie sa falsification par une tolérance religieuse : tromper un chrétien, c'est de bonne guerre.

Les Mollahs, ou pour mieux dire les membres du clergé persan, possèdent des capitaux assez abondants et les placent volontiers, soit directement, soit par l'entremise d'un compère. Les taux les plus élevés sont ceux qui leur conviennent le mieux; et, sous le prétexte de rendre service aux emprunteurs, ils prêtent même *à la semaine*. En ce cas, exposant qu'ils font ainsi une *concession* à la misère, car des capitalistes sérieux doivent faire des placements de plus longue durée, ils élèvent le taux et le font monter jusqu'à 10 pour 100 *par semaine*, soit 1 franc pour 10 francs prêtés, ce qui, en un an, peut faire, à intérêt simple, 52 francs pour 10 francs de capital!

Cela est nommé *hapta-pouli* (argent de semaine).

Ne nous arrêtons pas plus longtemps à l'usure. On peut espérer que le gouvernement se décidera un jour à fixer le taux de l'intérêt et à protéger les malheureux qui ont besoin d'argent.

Il existe un autre usage qui se rattache bien un peu à l'usure et qui nous paraît aussi singulier que fâcheux : il consiste à payer par avance ce qu'on achète ou à promettre de rendre en nature à la récolte prochaine, deux, trois, quatre, et même jusqu'à six fois la quantité réellement reçue. C'est le *salam*.

Si, à ce que nous venons de dire, nous ajoutons que les salaires sont très peu élevés, on pourra juger que l'état pécuniaire des petits propriétaires ruraux n'est pas florissant. Celui des ouvriers ne l'est pas plus. Il se rencontre chez tous les peuples une classe d'hommes, classe nombreuse! qui, soit par leur travail quotidien, soit par quelques ressources déjà amassées, vivent sans trop de peine jusqu'au jour où une maladie, un accident, la plus légère perte d'argent... vient rompre l'équilibre de leur budget. Cette classe est vraiment malheureuse en Perse.

Nous avons parlé des salaires; ils ne sont pas élevés. Un homme gagne de 70 centimes à 1 franc par jour; une femme, 50 centimes pendant la moisson, mais alors elle est nourrie. Le moissonneur qui prend à forfait le fauchage d'un champ peut gagner de 1 fr. 75 à 3 francs par jour. Comme le prix des denrées est très modique, ces salaires se trouvent proportionnés aux besoins matériels des travailleurs. Mais qu'il y ait une maladie dans la famille, un arrêt dans le travail, la ruine est proche.

On lit parfois dans les journaux d'Europe des articles réclamant un peu plus d'empressement de la part des administrations munici-

pales chargées de venir en aide aux malheureux, plus de célérité dans les secours accordés à ceux qui souffrent, à ceux qui ont faim, à ceux qui ont froid; on demande que des hôpitaux s'ouvrent, que ceux déjà existants reçoivent un plus grand nombre de malades. On demande que des asiles reçoivent des enfants trop jeunes pour être admis à l'école; que des orphelinats fassent retrouver une famille aux enfants qui n'en ont plus... La charité prend toutes les formes, elle s'ingénie à découvrir les infortunes, à soulager les souffrances.

En Perse, il n'en est pas ainsi, et l'espoir d'un adoucissement à leurs maux est refusé à la presque totalité des malheureux.

Ce n'est pas cependant que la charité y soit inconnue, qu'elle y soit antipathique aux mœurs persanes : loin de nous, la pensée de flétrir d'une pareille accusation le caractère d'un peuple! Au reste, cette accusation serait fausse. Le Persan est généreux, il est charitable, il tient même à honneur, lorsqu'il est riche, de donner un peu de son superflu à qui n'a pas le nécessaire. Mais dans sa manifestation cette charité est rude, elle est âpre, elle n'est pas ingénieuse, elle n'est pas réglée, pas organisée, elle ne s'exerce pas utilement. Telle qu'elle est, elle se réduit à une aumône, *personnelle* aussi bien pour celui qui la fait que pour celui à qui elle est faite; c'est X qui secourt Y. Il en résulte que cette aumône est subordonnée aux impressions de sympathie ou d'antipathie dont l'homme ne peut se défendre; il en résulte aussi qu'elle ne saurait être continuée, car on se lasse parfois de soulager longtemps une même infortune. Enfin, cette aumône est insuffisante pour répondre dans une large proportion aux besoins des différentes provinces, des différentes villes qui la sollicitent, elle demeure toute *locale*.

Les établissements de bienfaisance, les hôpitaux, les orphelinats n'existent en Perse et ne reçoivent des pensionnaires que s'ils émanent de la charité chrétienne, dont les ministres sont les religieux et les prêtres des missions. Entre les mains de ces ministres, la charité devient tout autre : elle n'est plus une aumône insultant au malheur, elle n'est plus un secours dû à une relation, à une sympathie et variable comme celle-ci; elle est ce que le Christ a voulu qu'elle soit : l'aide affectueuse d'une sœur ou d'un frère.

Un des caractères qui distinguent la charité chrétienne c'est, nous l'avons dit, qu'elle est ingénieuse à faire le bien. Et certes, la Perse serait une contrée merveilleusement choisie pour y exercer

la bienfaisance! Tout d'abord on créerait des hôpitaux qui manquent absolument; puis on assisterait les familles momentanément dans la gêne. En établissant des ateliers, des fabriques où les femmes et les jeunes filles pourraient travailler, on assurerait à beaucoup d'entre elles le pain quotidien qu'elles sont actuellement obligées d'aller demander à la Russie. En établissant de grandes fermes, on enrichirait le pays en même temps qu'on réaliserait au profit des commanditaires d'importants bénéfices.

Une somme de 250,000 francs suffirait tout à la fois à l'acquisition du terrain nécessaire pour l'édification d'un hospice de cent lits; à la construction de cet hospice; à l'achat et à la première culture des terres dont le rapport assurerait le fonctionnement de l'hôpital — quelque chose comme sa dotation — et enfin on aurait encore de quoi faire face aux frais d'aménagement intérieur : meubles, linge, médicaments (1).

En créant des hospices dotés de terrains ou des fabriques propriétaires de diverses cultures, on ferait concourir les Persans au soulagement de leur propre misère, on donnerait de l'activité au commerce, et l'on ferait dépenser dans le pays même l'argent gagné par l'industrie nationale.

Ne serait-ce pas un heureux résultat? En ouvrant des écoles, on pourrait donner une étendue plus grande à l'instruction généralement très restreinte; on pourrait, surtout par les écoles professionnelles, doter la Perse d'ouvriers intelligents, habiles et aptes à relever l'industrie nationale.

Nous venons à la hâte d'esquisser une grande tâche : grande par son étendue, grande par les efforts qu'elle nécessiterait, grande surtout par ses résultats. Cette tâche, nous en avons l'espoir, s'accomplira dans un avenir prochain, elle s'accomplira sans secousse, sans violence, pacifiquement : ce sera la régénération de la Perse par la Perse elle-même, par la Perse éclairée de toute la lumière que l'Occident, après la lui avoir empruntée, renvoie déjà à l'Orient.

Quelle puissance aidera le gouvernement persan; quelle puissance d'Europe tiendra haut et ferme le flambeau qui doit éclairer cette œuvre vraiment civilisatrice; quel drapeau, à côté de l'étendard persan, flottera sur les premiers établissements d'industrie ou de

(1) Ce chiffre de 250,000 ressort d'une évaluation faite en Perse par notre savant ami.

charité; quelle langue parlera-t-on, en Perse, aussi aisément que la langue persane?...

L'Angleterre et la Russie, sans l'avouer toujours, se disputent cette influence souveraine. L'une et l'autre sont prêtes à tracer des routes, à ensemencer les terres, à créer des fabriques, des hôpitaux, des écoles, à proposer des réformes, à prêter des légistes... C'est que l'une et l'autre connaissent tout le prix de cette intervention, tous les avantages que leur vaudrait ce concours, c'est que l'une et l'autre veulent absorber la Perse, elles veulent la faire ou Russe ou Anglaise.

La France semble l'ignorer ou du moins ne point se soucier de semer pour récolter. Et c'est précisément à cause de cette indifférence que nous avons voulu appeler l'attention sur les réformes nécessaires au bien de la Perse, sur les œuvres utiles que l'on peut y tenter.

Ce n'est pas une entreprise téméraire ou ténébreuse que nous proposons; ce n'est pas non plus, tant s'en faut! une entreprise guerrière.

Un prince est venu à nous cherchant à se rendre compte par lui-même de notre civilisation. Depuis, il s'est efforcé de réformer dans ses États ce qui lui a paru défectueux. Dans ses projets de réforme, il s'est heurté à des oppositions systématiques, à des difficultés multiples qui entravent ses efforts et en compromettent le succès. A lui seul, ce souverain est impuissant à accomplir l'œuvre qu'il s'est proposée : jusqu'à ce que les abus soient détruits, jusqu'à ce que les arts aient pris un nouvel essor, il faut qu'une influence étrangère, mais amicale, vienne appuyer son autorité, vienne l'encourager dans la lutte qu'il soutient.

Que la France offre franchement à ce souverain le concours de ses nationaux; qu'elle demande pour eux la royale protection de Nasser-eddin-Schah; qu'elle propose des garanties pour assurer l'exécution des contrats, la sécurité des entreprises; qu'elle fonde des colonies dans ce pays d'Asie où elle en compte trop peu.

Ce sont là des conquêtes pacifiques dont la science est le vainqueur et qui, loin de rompre l'alliance de deux peuples, resserre entre eux les liens d'une amitié fondée sur une affectueuse considération, établie pour le bien commun, sans cesse vivifiée par le travail!

P. Antonini.

REVUE LITTÉRAIRE

LES ROMANS NOUVEAUX

I. *Sir Lionel d'Arquenay* (2 vol. avec portrait), par Jules Le Fèvre Deumier. (F. Didot.) — II. *Olivier Maugant*, par V. Cherbuliez (de l'Acad. Fran.). (Hachette.) — III. *Monsieur le Préfet des Hauts-Monts*, par Félix Narjoux. (Plon.) — IV. *Le Commandeur de Mendoza*, par Juan Valera, traduit par Alb. Savine. (Giraud et Cie.) — V. *La Maison Giniel*, par Louise Gérald. (Plon.) — VI. *Guillemette*, par Zari. (Dentu.) — VII. *Une Diva*, par Emilie Ambre. (Ollendorff.) — VIII. *Le Sphinx aux Perles*, par Gustave Haller. Calman Lévi. — IX. *Le Remords d'une mère*, par Auguste Royer et René Asse. (Ghio.) — X. *Gennara. La Corse et l'Empire*, par J. Monti. (*Id.*) — XI. *Jeanne ou la Loi de Malheur*, par V. d'Hinselinne. (Palmé.) — XII. *Le Roman d'un Héros*, par A. Lepage. (*Id.*) — XIII. *La Vengeance d'un père*, par Ch. d'Avold. (*Id.*) — XIV. *Le Vieux musicien*, par Marthe Lachèse. (Bray et Retaux.) — XV. *Les Surprises de Berthe*, par C. Filyères. (*Id.*) — XVI. *Désertion*, par Zénaïde Fleuriot. (Bériot.) — XVII. *Les Walbert*, par M. du Campfranc. (*Id.*) — XVIII. *Autour du Village*. (Oudin.) — XIX. *Lettres à José*, par Pirmez. (Perrin.) — XX. *Un mot sur Ed. About.*

I

Le grand nombre des ouvrages que nous devons présenter aujourd'hui à nos lecteurs nous forcera nécessairement à restreindre l'analyse de chacun d'eux. A ce moment de l'année, les livres semblent éclore par essaims pressés. La plupart vivent ce que vit l'insecte éphémère, quelques-uns laissent la trace de leur venin après qu'ils ont passé; d'autres, comme l'abeille, fournissent un peu de miel à qui sait le recueillir. Bien rares sont ceux qui demeurent et, parmi ceux-là mêmes, il n'y en aura guère, sans doute, qu'on rééditera avec le luxe des œuvres de Jules Le Fèvre Deu-

mier. Cette publication comptera, dit-on, vingt volumes in-quarto sortant des presses célèbres de la maison Didot (1).

Mme Le Fèvre Deumier, bien connu dans le monde artistique, s'était préoccupée d'élever un monument littéraire à son mari; elle avait institué M. Eugène Loudun son exécuteur testamentaire, le chargeant de surveiller cette édition. M. E. Loudun se récusa, d'accord, du reste, avec le fils de la testatrice, qui allait assumer cette tâche, quand la mort l'a surpris, mais qui en a largement assuré l'exécution Les deux premiers volumes parus de la collection posthume sont intitulés : *Sir Lionel d'Arquenay*. Ils s'ouvrent par la biographie de l'auteur, due à Paul Lacroix, dans laquelle le savant contemporain de Jules Le Fèvre a essayé de raviver les traits de cette physionomie originale qui eut son heure de célébrité. Il montre le jeune poète au milieu de la première pléïade romantique, tout plein d'ardeur et d'ambition, tout pénétré de l'idée de son génie, prétendant à l'universalité littéraire, s'attaquant à des œuvres gigantesques, « souhaitant d'avoir, comme Dieu, tous les temps pour auditeurs et pour adorateurs ». Jules Le Fèvre ne péchait pas, alors, par excès d'humilité; il est curieux après cela de l'entendre juger les autres, en particulier « les romantiques purs ». « Quant à Victor Hugo, s'écrie-t-il, c'est un homme perdu... ses opinions sont monstrueuses. J'en suis fâché, car on ne peut avoir de génie quand on n'aime pas la liberté. Chante les Grecs malheureux, et laisse là tes prêtres et tes rois que tu assassines, dans chacun de tes vers! Il est si royaliste qu'il en devient régicide. »

Après 1830, J. Le Fèvre, en haine du despotisme, courait défendre la Pologne, et revenait à la suite de mille aventures périlleuses, assez désillusionné des libéraux, sinon de leur cause. Il se croyait à jamais brouillé avec les femmes parce qu'il avait été trahi, et finissait par un brillant mariage. Son ancienne haine contre

(1) On ne saurait trop regretter qu'un ouvrage si richement édité débute par plusieurs fautes typographiques. Voyez page 1 du *proscenium :*

« *Qui* fit, *Maœnas*, ut *uemo* quam sibi sortem
Seu ratio dederit, *sen* fors objecerit, illâ
Contentus vivat? »

Il faudrait *Mœcenas*, — *nemo*, — *seu*. — En deux vers trois fautes d'impression, et même quatre, car on devrait écrire *qui;* ces *lapsus* doivent être inconnus à une maison qui porte un tel nom.

N. de la D.

la forme monarchique ne l'empêcha pas d'accepter et de conserver les fonctions de bibliothécaire du président de la république, devenu l'empereur Napoléon III, dont il partageait, d'ailleurs, les opinions sur la question sociale. Il mourut dans ce poste de confiance, en 1857.

Le roman le plus remarquable de Jules Le Fèvre, *Sir Lionel d'Arquenay*, semble un peu démodé aujourd'hui, ce n'est pas dire qu'il soit sans valeur. Paul Lacroix place *Sir Lionel d'Arquenay* « à côté d'*Obermann* et de *Volupté* ». M. Barbey d'Aurévilly, lui, déclare que « la seconde partie de ce roman est tout simplement divine ! » Sans nous arrêter ici, à une critique ou à une analyse, disons, pourtant, que Le Fèvre Deumier, élevé dans le culte de Voltaire, enthousiaste de lord Byron, le plus souvent sceptique, ne se montre point obsédé, comme certains romanciers de son temps et du nôtre, par la passion antireligieuse. On pourrait même recueillir dans ce roman plus d'une pensée spiritualiste, plus d'un sentiment presque chrétien. On y trouve beaucoup d'esprit, du cœur, une sensibilité délicate et vraie, en dépit de la sensiblerie alors obligée. Ne lui demandez pas de morale, la seule qu'il prêche, est celle-ci : « L'amour efface tout, et il n'y a pas de faute quand on aime. » L'Amélie de Jules Le Fèvre est une sœur aînée de la Denise de M. Dumas.

II

Les lauriers de G. Ohnet ont-ils empêché M. Cherbuliez de dormir? On le croirait, en lui voyant prendre pour cadre une exploitation minière avec tous les effets possibles de description, pour héros un directeur d'usine, véritable Hercule, et un ingénieur malingre, un peu boiteux, assez disgracié de la nature. Il décrit la lutte de l'audace, de la force, du succès, contre la timidité, la faiblesse physique, la malchance; il fait ressortir le contraste continuel entre l'homme auquel tout réussit et celui auquel tout échappe. Le directeur de l'usine, M. Maresquel, prend à Olivier ce qui eût pu le rendre heureux : sa mère, dont Maresquel devient le second mari; sa fiancée, que le terrible homme épouse en secondes noces. Olivier s'obstine à vivre auprès de son oppresseur, et le romancier n'a pas assez motivé ce singulier entêtement. Notre timide rêve la vengeance, mais sa passion, pour une cousine mal mariée, lui fait tout négliger. Olivier, sur certains points de morale, ne vaut pas mieux que Maresquel.

La question sociale et ouvrière se mêle au roman; M. Cherbuliez étudie les grèves et les *grévistes*, le mineur et le patron, l'énergumène surgissant du milieu de ses camarades et l'orateur démocrate envoyé de Paris. Les allusions à la politique actuelle, les silhouettes ressemblantes, les croquis d'après nature, rendent cette partie du roman fort curieuse. Quant aux considérations philosophiques de l'auteur, elles paraissent peu propres à calmer les passions populaires ou convertir les masses. Qu'un pédagogue recommande au peuple la sagesse, en s'appuyant sur les nécessités fatales des conditions de l'existence, ses arguments seront bientôt rétorqués. — Notre auteur malmène à la fois opportunistes et intransigeants, radicaux et démocrates, sans compter les conservateurs, cela va de soi. — Sceptique en tout, il personnifie et peint bien une époque où les convictions manquent, où domine la morale de l'intérêt personnel. Il nous assure, « qu'il y a des honnêtes gens et même des honnêtes filles dans tous les partis », et semble ne connaître ni les uns ni les autres. Ses héros sont des industriels, des politiques sans probité, des viveurs, des égoïstes, des mécontents, des coquettes dont l'enfance même n'a pas eu d'innocence et qui s'offrent elles-mêmes sans vergogne. Si quelque pâle figure de sœur de Charité se profile au dernier plan, c'est pour nous montrer un être atone et lâche devant le danger. Si Béatrix résiste un instant, elle y met de la prudence, non de la vertu. Pas une figure sympathique ne repose le regard, on chercherait en vain une idée pure, généreuse, noble ou élevée, dans cet air vicié qui oppresse le lecteur.

M. Cherbuliez doit à son origine protestante une foule de réminiscences des textes bibliques, il en abuse étrangement. Dans un de ses discours académiques, il disait que « les âmes pieuses en veulent à Malebranche de profaner les choses saintes en les employant à tous les services ». Combien plus ce reproche pourrait lui être adressé! — Mais les âmes pieuses s'abstiendront de lire un romancier qui, non seulement, profane, mais blasphème à froid, avec la calme impertinence d'un homme du monde, tenant à rester correct même quand il insulte. On nous pardonnera une citation répugnante mais nécessaire pour faire bien comprendre jusqu'où peut aller l'insanité blasphématoire d'un académicien aveuglé par la haine antichrétienne. M. Cherbuliez raconte qu'Olivier Maugant « avait trouvé dans l'héritage de sa mère un crucifix d'ivoire attribué à Danotella; il sentait tout le prix de ce chef-d'œuvre, mais :

hommes ou dieux, il n'aimait pas les *martyrs qui s'abandonnent, les douleurs qui se sacrifient!* »

Le talent de M. Cherbuliez, fût-il beaucoup plus grand qu'on veut bien le dire, n'effacerait pas de telles phrases. L'école naturaliste jurait naguère, par la bouche d'un de ses chefs les plus renommés, de détruire, dans le roman, toute idée de surnaturel. L'auteur *d'Olivier Maugant* ne compte point dans le groupe des violents, ni des grossiers; mais il partage leur aversion pour l'idéal qu'il se vante de « ne point comprendre ». Il demande si jamais on a vu « un chêne idéal? » Comme si l'imagination humaine pouvait dépasser les concepts divins réalisés dans la nature! L'idéal est montré à l'âme pour l'élever aux plus hauts sommets; lui seul peut la faire grande et généreuse. Malheur à la génération qui le verrait éteindre! En vain M. Cherbuliez se retranche derrière les noms de Lucrèce, de Goëthe, de Chénier; qu'ils le nient, le combattent ou le chantent, les poètes ne sont poètes que par l'idéal, et notre auteur prouve, malgré lui, combien le scepticisme absolu alourdit les ailes du talent.

III

Avec beaucoup moins de prétention dans sa critique, M. Félix Narjoux a fait un livre amusant et vrai, qui a bien son côté moral. Sous le titre de *Monsieur le Préfet des Hauts-Monts*, l'auteur de plusieurs études fort intéressantes sur des peuples de notre voisinage s'est décidé à *croquer* ses compatriotes. Rien de plus spirituel et de plus vrai que ses *pochades* sur le personnel des préfectures républicaines et les fonctionnaires grands ou petits; sans jamais tourner à la caricature, rien de plus piquant que ses portraits politiques, à peine voilés. Le préfet des Hauts-Monts, Charles Durand, peut, en somme, figurer parmi les honnêtes gens. Ancien journaliste, peu fortuné, fatigué d'éreinter les conservateurs, les cléricaux et parfois le gouvernement, il obtient une préfecture. Il espère s'y enrichir et y concilier tout le monde. Hélas! il se ruine presque et se heurte contre d'inextricables difficultés. Il essuie les milles tracasseries provinciales, donne dans tous les panneaux, se sent écœuré par la bêtise des administrés, s'indigne, à son tour, des calomnies et de la mauvaise foi des journalistes... Il n'échappe que par miracle à la tentation des marchés frauduleux, mais il succombe à une tentation d'un autre genre, et Mlle Nina de l'Alcazar lui fera payer

cher ses légèretés. Intelligent et pourtant naïf, ce qui l'étonne le plus c'est de se voir nommé à un poste avantageux, quand il attend sa révocation! Par le temps qui court les fonctionnaires consciencieux sont rares; Durand finit par croire à son mérite, sans se douter que son déplacement va couvrir l'avancement trop rapide d'une créature du ministre.

M. Narjoux n'est point clérical, l'ensemble de sa critique, ses insinuations malveillantes contre les « bonnes sœurs » et les partisans de la « bonne cause » le prouvent assez, seulement, il distribue avec impartialité les torts, les ridicules, les vilenies dans tous les camps. Il accuse les dévotes de certaines comédies, mais il montre aussi quelle morale pratiquent les libres penseuses. Un parallèle entre l'évêque et le préfet lui fournit un tableau de genre des mieux réussis. En comparant la vie austère du prélat avec la sienne, le préfet « se surprend à dire : s'il y a quelque chose après nous, l'évêque et moi ne serons pas côte à côte. »

Voici maintenant un roman étranger des plus remarquables : *le Commandeur de Mendoza* : « Le roman de Juan Valera, dit le traducteur, est une vigoureuse étude sur la réparation matérielle de l'adultère, éclairée par cette admirable science de la casuistique que nous devons défendre en notre qualité de catholiques, et parce qu'elle est le fruit de la longue expérience des siècles de foi. Peut-être eussiez-vous mieux aimé plus d'orthodoxie chez le romancier, il n'est point théologien, mais artiste dans un sujet scabreux. » Ces lignes résument tout l'ouvrage. Juan Valera compte parmi les meilleurs romanciers espagnols ; plusieurs de ses livres ont été appréciés chez nous par les plus fins connaisseurs. Il faut regretter que cette nouvelle édition soit si peu soignée et que le traducteur s'y montre souvent plus espagnol que français, par la grammaire et la syntaxe.

On a voulu découvrir dans le *Commandeur* quelque reminiscence de la *Religieuse* de Diderot, quelque parenté d'esprit avec Voltaire. Ces ressemblances, si on les admet, s'atténuent par un fond persistant de christianisme. « Chez Valera, dit toujours M. Savine, nous avons trouvé ce que nous ne trouvons nulle part ailleurs : la foi mêlée au scepticisme. » Les types choisis par le romancier constituent tout de suite une lutte entre ces deux sentiments. Le *Commandeur* croit en Dieu, mais il a perdu la foi de l'Évangile. Le P. Jacinto personnifie admirablement le prêtre espagnol, austère et familier, l'ami, le conseil de tous, même de l'incrédule. Dona

Blanca est une Andalouse passionnée, fière, indomptable dans ses convictions. Les remords l'élèvent jusqu'à l'héroïsme. Elle peut se tromper dans sa rigueur et, non contente de se châtier elle-même, immoler sa fille innocente de la faute maternelle, l'horreur du péché n'en donne pas moins à cette âme une grandeur incomparable. Tandis que les romanciers matérialistes avilissent la nature humaine par les revendications de la chair, l'auteur espagnol lui rend toute sa noblesse, dans l'exagération même du repentir. Il y aurait beaucoup à dire sur la casuistique du romancier, sur les scrupules prêtés à son héroïsme. Celle-ci se révolte quand elle pense que sa fille héritera d'une famille étrangère et vole, tous les jours, à son mari mille fois plus que de l'argent ou des terres : l'honneur et le bonheur domestiques, le nom, la tendresse paternelle, au profit de l'enfant d'un autre. Cependant le plaidoyer de Valera en faveur des droits de la conscience, est vraiment éloquent et on regrette de le voir terminé par un trait de lourde satire. Il faudrait parler de l'art supérieur, du romancier, de sa science psychologique, de sa verve, de sa finesse, du charme de sa couleur locale, mais nous ne pouvons qu'indiquer l'intérêt de ce roman étranger.

On louerait sans restriction le ferme talent de Mme L. Gérald, si, dans *la Maison Giniel*, où elle a su peindre les passions sans les exciter, le sentiment chrétien s'accusait plus nettement. L'auteur se trouve gêné, peut-être, par certaines pressions. Lauréate de plusieurs sociétés, plus ou moins laïques, encouragée par le ministère de l'instruction publique, elle doit rester, tout au moins, sur les confins d'une prudente neutralité. Au lieu de la sanction religieuse donnée à la morale, nous ne rencontrons ici, très souvent, que des considérations à la Gréville, sur le spectacle de la nature.

Zari est un pseudonyme qui, sous un air persan, cache, assure-t-on, une aimable Parisienne. C'est à l'influence, peut-être, de ce nom oriental, que *Guillemette* doit de voir son roman tourner un peu au conte de fée. L'héroïne ne s'en plaindrait pas, nous sommes loin de réclamer, car nous comprenons le goût du fabuliste pour *Peau d'Ane;* d'ailleurs les parrains de Guillemette s'y connaissent probablement. Trois célébrités présidèrent à sa naissance (1). Ils imitèrent les bonnes fées, douèrent leur filleule de la faveur du public, peu de livres ont pareille chance. *Guillemette* n'a pas été moins gâtée,

(1) MM. Egger, Henri de Bornier, Roselly de Lorgues.

dans l'histoire, par ses trois oncles ou tuteurs. Ils ne remplacent pourtant point une mère sage, ils laissent la fillette, ignorante de la vie, épouser un monstre, sous prétexte de l'apprivoiser. On songe à *la Belle et la Bête*, seulement dans le vieux fabliau, la *bête* était bonne; il s'agit ici d'une bête fauve et immonde qui croquerait bien vite la petite *Guillemette*, sans l'intervention du hasard, si complaisant aux romanciers. La pauvre orpheline, devenue une riche veuve le soir même de ses noces, fera plus tard un mariage d'amour. Ce joli récit peut être lu par tous.

La Diva, réellement « peinte par elle-même » dans le livre de Mme Ambre, ne se ménage ni les couleurs avantageuses, ni les palliatifs complaisants. Mais en grimpant sur un piédestal qui dépasse si fort ses tréteaux, en invoquant cette prétendue « virginité de cœur », gardée parmi des désordres dont elle s'arroge le « droit », ne prouve-t-elle pas la difficulté de conserver le sens moral dans le monde des coulisses? Les *diva* sont rarement bonnes logiciennes; elles n'en tranchent que plus vite les questions difficiles. On voit, du moins avec plaisir, la cantatrice se prononcer d'une manière fort sensée sur celle du divorce, que, « réclament seulement les bossus au moral comme au physique ». Le dénouement du roman semble presque édifiant, mais il va sans dire que la *diva* s'y montre bien supérieure à la femme de noble race, à l'ancienne « *élève des Oiseaux* ». M. Albéric Second tiendrait à démontrer que les moins scrupuleux n'accordent jamais aux « prêtresses de l'art » le respect exigé par la plus simple bourgeoise, qu'il n'écrirait pas autrement la cavalière préface dont il gratifie ce livre. Il blâme fort la *diva* de vouloir être imprimée, il lui demande si elle voudrait faire concurrence aux romanciers en vogue, lesquels « vont chercher dans les latrines leurs documents humains? » Là-dessus qu'on se rassure, Mme Émilie Ambre ne vise point au scandale ni au succès d'indécence.

On sait que le pseudonyme de Gustave Haller dissimule le nom d'une femme applaudie aussi comme actrice, avant de l'être comme auteur dramatique ou comme romancier, et dont le mariage fit grand bruit, sous l'Empire. Son *Sphinx aux perles*, beaucoup plus moral que *la Diva*, s'adresse aux désœuvrés, aux hommes blasés, à ceux que fatiguent les joies honnêtes ou les charges sacrées du mariage; à ceux qui cherchent les plaisirs malsains, sacrifiant l'épouse à la courtisane. Certes, G. Haller ne prêche

pas à la façon d'un théologien, mais son sermon, sous une forme spirituellement fantaisiste, contient d'excellentes choses. En voici le simple plan. Un richissime Américain s'aperçoit que sa nièce, mariée à Paris, n'est point heureuse. Après avoir interrogé le jeune époux, il s'avise d'un moyen extrême. Il fait enlever Odysse par la plus adroite des Phrynés noires. Tout en lui échappant toujours, celle-ci le grise d'amour et d'imprévu. Elle l'avilit à ses propres yeux, elle le ruine, elle lui persuade qu'il a contribué à l'empoisonnement d'une vieille tante. Honteux, dégoûté, désespéré, mais radicalement guéri, Odysse est rendu à sa jeune femme qui le croyait en voyage d'affaires. Il deviendra le meilleur des maris et des pères de famille. Le remède est dangereux, mais le conte est charmant et obtient un grand succès.

IX et X

Le Remords d'une mère. Cette *étude* « des plaies sociales » se ressent d'une double collaboration. Plusieurs de ses pages ont une allure distinguée, une certaine délicatesse de sentiment, elles témoignent des souvenirs chrétiens de l'auteur. Celui-ci semble « vivre du parfum de ce vase vide » dont parle M. Renan. Les pages voisines, au contraire, sont absolument vulgaires, abondent en détails plus que naturalistes, en récriminations haineuses contre « les religions ». Les deux associés prétendent « réhabiliter les bâtards », que l'Église et la société, à les entendre, traitent en parias. Les exagérations de MM. Royer et Asse ne sont pas seulement déclamatoires, mais fausses et dangereuses. Ecœurés de tant de réhabilitations malsaines, nous demandons qu'on réhabilite maintenant l'honnête homme, le fils légitime, la fille vertueuse, la femme fidèle, traînés chaque jour dans les boues du roman ou du théâtre.

Gennara, la Corse et l'Empire, encore un roman à thèse politique, sinon sociale. L'auteur se déclare l'ennemi particulier de l'empire, et affecte des prétentions de censeur qu'il ne justifie guère. « Tout est pur pour les purs », mais il y a, au contraire, des gens qui salissent tout ce qu'ils touchent. Ne connaissant d'autres jouissances que celles de la chair, ils n'admettent point qu'on puisse s'en passer. De là leur fureur contre la morale, le culte et surtout le clergé catholique, de là, leurs dégoûtantes plaisanteries sur ce qui est saint. Du reste, ce roman aussi médiocre qu'immoral ne

mérite pas d'analyse; bornons-nous à gémir sur le courant de corruption entretenu par de tels livres.

XI à XIII

On ne peut rien ajouter aux éloges qui ont salué ici, l'apparition du roman intitulé : *Jeanne ou la Loi de malheur*, mais il nous sera permis de joindre nos félicitations à celles de toute la presse catholique. Nous les adressons, cordiales et sincères, au romancier belge qui vient de si bien plaider la cause commune contre la tyrannie des francs-maçons cosmopolites. Partout les sectaires voudraient faire la nuit dans l'âme de l'enfant, pour mieux l'asservir ensuite à leurs doctrines avilissantes, partout ils déclarent une guerre odieuse à la conscience du maître chrétien. M. d'Hinselinne nous apprend comment on les combat et comment on en triomphe dans un généreux petit pays voisin. Son livre, avec tout le charme du roman, a toute la valeur d'un enseignement et d'un viril encouragement au milieu de nos luttes.

Le Roman d'un héros a été aussi recommandé d'une manière spéciale par la *Revue*, dans laquelle il a paru pour la première fois, il y a quelques années. On sait que le fond est historique, et que les personnages portent les noms de vaillants chefs vendéens. L'auteur qui a coupé, taillé, façonné une matière si connue, n'est autre que le célèbre Anthony Trollope. Un romancier français n'eût jamais pris de telles licences avec des souvenirs si récents, des faits si populaires, des noms si souvent répétés chez nous. En traduisant Trollope, ou plutôt en l'imitant, M. Lepage laisse subsister les erreurs topographiques et autres, il conserve même avec scrupule beaucoup d'expressions anglaises : un *cottage* pour une *ferme*, etc. Les Vendéens, châtelains et paysans, les Vendéennes, grandes dames ou villageoises, rappellent les personnages anglais ou écossais du temps du prétendant. Le saint de l'Anjou, l'héroïque Cathelineau, se transforme en soupirant de mélodrame, auquel répondrait volontiers le cœur d'une de La Rochejacquelein. Eh bien, malgré ce manque de vérité, Trollope intéresse, émeut, *empoigne* le lecteur. Son titre d'étranger aide à tolérer ses inexactitudes et c'est parce qu'il est étranger que son livre nous semble curieux, on lui sait gré de s'inspirer des grands souvenirs de notre pays, de se montrer sympathique à une noble cause.

La Vengeance d'un Père est faite pour plaire aux amateurs de romans d'aventure, de décors moyen âge, de grands coups d'épée et de gentes damoiselles. M. d'Avold nous transporte loin en arrière, au milieu des querelles des Guelfes et des Gibelins, nous ouvre les portes du palais de Manfred, nous conduit au fond des cachots humides, ou nous fait entendre le cliquetis des armes et le murmure des complots. Nous voyons l'ambitieux Charles d'Anjou proclamé roi des Deux-Siciles. Nous assistons aux luttes engagées par les derniers Hohenstauffen entre eux et contre le prince français, puis à la sanglante exécution du jeune Conradin. L'auteur suit, autant que possible, les documents historiques, tout en laissant un libre cours à la fantaisie et en créant des personnages imaginaires, sur lesquels se concentre l'intérêt romanesque. La manière dont M. d'Avold envisage le rôle de la papauté, à cette époque, donne pleine satisfaction aux convictions catholiques.

XIV à XVII

Plusieurs fois déjà, il a été question ici, des gracieux romans de Mlle Marthe Lachèse; son *Vieux Musicien* accuse de nouveaux progrès chez l'auteur de *la Pupille de Salomon*, de *Lucienne*, etc. *Le Vieux Musicien* est un artiste incompris du public, mais passionné pour son art, son seul amour. — Il n'a qu'un rêve, la possession d'un orgue, fût-ce un orgue de village, afin de pouvoir mieux chanter les louanges de Dieu. — Cet orgue, on le lui offre au fond de la Bretagne — Stanislas Jacob ne se sent pas de joie, il s'apprête au départ, lorsqu'il apprend soudain qu'une catastrophe financière vient d'engloutir la fortune de son élève préférée. Le vieillard n'hésite pas longtemps; personne ne soupçonnera son sacrifice, et Marguerite Suber ira prendre sa place devant l'orgue de Plou-Brâo. Stanislas, brisé par cet héroïque effort, finirait ses jours dans une pension bourgeoise odieusement exploitée, si un saint religieux n'obtenait enfin son admission chez les *Frères de Saint-Jean de Dieu*. D'ailleurs, Marguerite Suber, dont le courage et le dévouement filial doivent être bientôt récompensés par un riche mariage, apprend tout ce que son vieux maître a fait pour elle. La jeune fille accourt à Paris avec son fiancé; ils retrouvent l'artiste presque mourant, l'emmènent de force en Bretagne, lui parlent des

joies de l'avenir et veulent l'entendre jouer aux orgues, le jour de leurs noces.

Telle est la trame de cette simple histoire, que l'analyse ne devrait pas toucher, où tout est suave comme un parfum printanier et où la phrase se module, pour chanter, comme la muse du bon vieux Stanislas.

Les jeunes filles liront avec profit *les Surprises de Berthe*, l'auteur écrit pour elles et leur adresse les plus sages conseils. Seulement, il serait difficile d'expliquer comment le titre se rapporte au sujet, à moins d'appeler *surprises* les événements, les péripéties traversés par l'héroïne avant et après son mariage. Elle épouse un jeune médecin dont elle ne s'attendait guère à devenir la compagne, et perd un fiancé sur la reconnaissance et l'amour duquel sa naïveté croyait pouvoir compter. Un moment déshéritée par son oncle, elle recouvre la fortune dont on essayait de la frustrer; enfin, la Providence met entre ses bras l'enfant de ceux qui lui ont fait les plus cruelles injures, et la jeune femme élèvera l'orphelin avec la même tendresse que ses propres fils.

Mentionnons encore, parmi les bons livres, un nouveau roman de Mlle Zénaïde Fleuriot... Quoiqu'on soit tenté de reprocher un peu de trivialité à cette étude de mœurs provinciales et rustiques, il faut reconnaître qu'elle est vigoureusement, largement charbonnée, amusante et très morale. Ce fils de famille qui *déserte* le pays et le domaine de ses pères, qui se ruine en demandant à la spéculation moderne une rapide fortune, ressemble au maître de la poule aux œufs d'or. Il détruit tout d'un coup ce qui constituait la richesse des générations successives. Mlle Fleuriot fait du réalisme, mais dans la bonne et honnête acception du mot; son livre, à la portée de toutes les intelligences, et très frappant par la forme, sera pour beaucoup une utile leçon.

Les Walbert, par Mme du Campfranc, trouveront également leur place dans les bibliothèques de familles ou de paroisses. L'auteur a conçu son livre sous l'inspiration des sentiments les plus chrétiens et les plus patriotiques; il a placé ses héros dans les situations les plus dramatiques. Lui, aussi, nous peint l'usine et la mine, mais il fait luire dans ces noirs royaumes un rayon de foi. Le roman se termine par une émouvante épisode. Les deux frères Walbert se rencontrent en mer, au moment où le gouvernement français rappelle les incendiaires et chasse les hommes de foi. Christian Walbert est

devenu missionnaire, après avoir remplacé, sous les drapeaux, son frère Étienne, aux yeux duquel le dévouement à la patrie n'était « qu'une vieille guitare ». Il retrouve le malheureux déserteur sur le vaisseau qui rapatrie les déportés, lui pardonne et l'absout.

Une pieuse châtelaine de la Touraine a écrit sans doute le petit recueil anonyme intitulé : *Autour du village*. Les héroïnes ne dépassent guère l'âge heureux de dix ans dont elles ont toute la candeur, jointe à une raison précoce, leurs petites fautes mêmes servent à les rendre meilleures, de sorte qu'on ne saurait trop les proposer pour modèles aux fillettes du village comme à celles du château. Leurs naïves aventures sont racontées avec une simplicité gracieuse, et la bénédiction de l'archevêque de Tours, accordée à ce petit volume, dit assez combien il est édifiant.

XIX

Après les ouvrages d'imagination, voici le roman intime d'une âme, si l'on peut s'exprimer ainsi. *Les lettres à José*, par Octave Pirmez, renferment cette mélancolique poésie que le cœur se redit à lui-même dans l'incessant monologue de la pensée, se continuant à travers les bruits du monde. Quand l'âme qui rêve et chante ainsi peut « se doubler » et penser tout haut, quand elle a rencontré l'ami capable de la comprendre, il semble, pour emprunter une expression de l'auteur, qu'elle sent en elle-même « la plénitude de la vie et, dans cette plénitude, la transparence de la lumière du ciel ». Pirmez eut cette rare bonne fortune. L'amitié du baron José de Coppin la lui fournit. Ce littérateur délicat et distingué était digne de telles confidences.

La critique tapageuse a vu passer avec assez d'indifférence la plupart des œuvres d'Octave Pirmez : *les Heures de Philosophie*, *les Jours de solitude*, *les Feuillées*, *Rémo*. Suivant l'aveu de M. Taine, l'auteur Belge « n'avait qu'un tort », mais un tort impardonnable, « il était catholique ». D'ailleurs, Pirmez détestait la réclame, il se refusait aux concours littéraires. « Les œuvres sont ce qu'elles sont, écrivait-il, l'avenir en décide. Les forts sont ceux qui résistent à la morsure du temps. » Placé sur les confins de l'Allemagne et de la France, Octave Pirmez se laissa bercer par le génie littéraire des deux peuples. Rêveur et mélancolique comme les Allemands, il nous appartient davantage, cependant, car il pensait et écrivait dans notre

langue. Il s'indignait contre l'école de nos romanciers naturalistes, mais il aimait et citait nos vieux auteurs; il avait vécu dans le commerce assidu avec nos écrivains de la dernière période; Maurice de Guérin, surtout, l'attirait. Maladif comme lui, Pirmez devait aussi mourir jeune encore. A son exemple, il voulait laisser quelque trace, quelques confidences, de cette vie intime, la seule réelle, pour certaines âmes, au milieu des agitations extérieures.

La correspondance de Pirmez avec le baron de Coppin lui servit de journal. Commencée en 1874, elle se continua jusqu'en 1883. Il écrivait au courant de la pensée, suivant l'impression du moment; il effleurait ou étudiait tous les sujets : religion, philosophie, beaux-arts, voyages, souvenirs, lectures, pressentiments funèbres, etc. Cette pure et poétique imagination reflétait vivement le monde du dedans et celui du dehors, qu'il jugeait avec le sens droit du chrétien et peignait avec le sentiment exquis de l'artiste. Peu avant sa mort, Pirmez fit imprimer ses lettres; en les « hypothéquant au monde », comme dit Montaigne, il prouvait que, dans l'abandon même de l'intimité, il avait un peu songé au public. Cette correspondance, aussi littéraire pour la forme, que morale et solide dans le fond, trouvera sa place à côté du *Journal* de Maurice ou d'Eugène de Guérin, de ces souvenirs pieusement recueillis, dont l'étonnant succès proteste encore contre le flot montant du matérialisme.

XX

Entre Octave Pirmez et Edmond About, il y a un infranchissable abîme; quelque adroite que puisse être la transition, elle ne saurait les rapprocher. Il faut, pourtant, dire quelques mots à l'occasion de la mort d'un des plus brillants romanciers de notre époque.

« Les lettres françaises ont fait une perte irréparable, et la libre pensée est en deuil! » s'écriait M. Monteil, dans une séance du Conseil municipal de Paris, saluant surtout, avec enthousiasme, l'adversaire acharné de l'Église. Le bruit qui s'est fait autour de cette tombe a prouvé, du reste, assez haut, ce que certaine secte voulait glorifier dans About. Pour nous, catholiques, il est également impossible d'oublier que l'auteur de *Gaëtana* fut un de ces malfaiteurs intellectuels » dont M. Guizot redoutait l'audace, et de rendre hommage à son talent, sans déplorer l'usage qu'il en fit... Louis Veuillot écrivait, il y a longtemps, un article remarquable sur ce :

bon jeune homme, dont « la saveur d'*impertinence dans l'irréligion* » semblait plus âcre que celle de tous ses contemporains. Un mot suffisait au grand polémiste catholique pour caractériser ce genre d'esprit gouailleur et cynique, dont Voltaire est le coryphée. Rappelant combien Chateaubriand, avec une foi incomplète, pourtant, s'était senti touché et enthousiasmé en parcourant la Rome chrétienne, L. Veuillot ajoutait : « Suivez M. About aux mêmes endroits, il tire la langue. »

En 1865, l'odieuse parodie de mandement que M. About signait : « l'évêque de Saverne », et dans laquelle il jetait à la face de l'Église les plus monstrueux outrages, indigna tous les catholiques. M. Henri Lasserre écrivit à ce sujet : « M. About a sauté d'un arbre à l'autre, il a cabriolé de la littérature dans la politique, il s'est enfui du roman où il était poursuivi par les chasseurs, dans la critique où il donnait lui-même la chasse; il s'est échappé jusqu'au théâtre d'où il est sorti tout meurtri; puis il est allé faire mille horreurs le long des murs de l'Église. Ensuite, regrimpant sur les arbres, il a couru de branche en branche, de la branche aînée du *Moniteur* à la branche cadette de l'*Opinion nationale*. Son ambition est, dit-on, satisfaite; il hait la religion, il a pourchassé la croix du Christ. A moins qu'on ne la lui ait offerte; il a pourchassé aussi la croix de la Légion d'Honneur, il la possède sur sa poitrine ». Edmond About nourrissait une autre ambition. Il débutait encore dans la carrière, lorsqu'il signait ainsi une lettre adressée à Mgr Dupanloup : « Ed. About, qui sera académicien dans dix ans ». L'attente se prolongea; puis, au moment de s'asseoir sur ce fauteuil si envié, il se coucha au fond de la tombe. De mauvaises langues, des calomniateurs peut-être, About connaissait leur art perfide! prétendent que la main de la mort devançait seulement la main de la justice, prête à écarter le siège académique. Si cela était, quelles coïncidences fatales aux yeux de ceux qui « souffrent impatiemment qu'on regarde au delà », comme l'a dit M, Caro, quel frappant exemple pour le croyant!

En se bornant à considérer le romancier chez About, on reconnaîtra qu'il fut habile, spirituel, étincelant, mais on pourra, sans trop de sévérité, lui reprocher cette recherche constante de l'esprit, ce soin de l'aiguiser aux dépens de ce qu'il y a de plus sacré. Le scepticisme dessécha en lui les sources du sentiment et peut-être celles de l'invention.

J. DE ROCHAY.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS DE 1885

III

Nous ne sommes pas à la fin du mois de janvier 1884, et déjà l'idée à peine éclose d'organiser une Exposition universelle dans notre métropole commerciale avait grandi, marché et venait d'entrer hardiment dans les voies de l'exécution. Les études étaient faites, la Société constituée, le capital souscrit; le Conseil d'administration, ayant à sa tête MM. Victor Lynen et Eugène Meeus, respectivement comme président et vice-président, était installé, avait son personnel et ses bureaux.

Ce fut le grand œuvre à l'état d'embryon.

Il fallait maintenant s'entendre avec le gouvernement. On espérait de lui un subside raisonnable, ainsi que la réduction des tarifs de chemin de fer, sinon la gratuité, pour le transport des objets destinés à l'Exposition. De sa bienveillance intime et de ses sympathies pour l'œuvre anversoise, on se souciait assez peu, faisant, du reste, en cela de nécessité vertu : le chef du pouvoir s'appelait Frère-Orban, l'ennemi historique de la ville d'Anvers!

En d'autres circonstances, les promoteurs de la première Exposition internationale qui s'organise en Belgique, eussent certainement commencé par s'assurer le concours généreux de l'État pour s'en prévaloir et faire ensuite appel aux capitaux privés. C'eût été la marche logique et naturelle dans une entreprise dont l'honneur doit rejaillir sur toute la Belgique. Mais les membres du Comité provisoire comprirent comme d'instinct que, lorsque l'honneur national est sur l'un des plateaux de la balance et que, sur l'autre, sont les inoubliables rancunes de l'orgueil devenu proverbial de M. Frère-Orban, les mesquines préoccupations d'un seul homme ont plus de poids que les intérêts de tout un pays.

Ils se persuadèrent que le concours du gouvernement ne serait

efficace qu'à la condition d'être en quelque sorte forcé, imposé par les circonstances. L'initiative privée prenant les devants, faisant les premières avances de fonds pour une œuvre toute nationale et administrant cette bonne leçon au gouvernement, celui-ci ne pourrait plus décemment s'en désintéresser ni continuer de bouder dans un coin. On aimait à le croire.

Aussi les journaux, en faisant connaître le succès de l'émission des actions, accentuent intentionnellement la note, et expriment l'espoir que la coopération pécuniaire du gouvernement ne manquera point à une entreprise d'intérêt public, dont les particuliers ont exclusivement formé le capital à leurs risques et périls.

L'espoir ne laissait pas cependant d'être mêlé d'appréhension. La presse était en cela l'écho des préoccupations du Comité exécutif.

Le bourgmestre d'Anvers, M. Léopold de Wael, et M. Eugène Meeus, vice-président du Conseil d'administration, furent délégués à Bruxelles, à l'effet de s'aboucher avec le premier ministre. L'entrevue eut lieu le 19 février.

Les feuilles ministérielles, intéressées à donner le change sur les dispositions du pouvoir, se hâtèrent de publier que le gouvernement accordait son patronage officiel à l'Exposition, et y serait représenté par un commissaire général; — qu'il avait même pris soin de s'assurer la précieuse coopération de M. le comte d'Oultremont, qui avait représenté l'État belge à plusieurs expositions avec beaucoup de distinction et de talent.

C'était un langage optimiste pour les besoins de la cause. En somme, il sonnait creux. Patronage platonique : on glisse, en effet, sur la question d'argent, la grosse question. Elle eut cependant les honneurs d'une discussion approfondie entre les délégués et le ministre.

Si les feuilles amies n'y insistent pas, c'est par tactique : elle était loin d'avoir reçu une solution satisfaisante; elle n'était même pas résolue du tout.

La presse de l'opposition n'avait pas ces ménagements à garder. La vérité vraie, la voici : M. le ministre, tout en affectant de se montrer très bien disposé pour l'Exposition, n'avait pas donné à ses propositions d'intervention une forme qui fût acceptable.

Attitude équivoque et mauvais vouloir à peine dissimulé, mais politique de bascule en même temps, qui cherchait à concilier les vieilles rancunes antianversoises du ministre avec ses préoccupa-

tions électorales, à la veille de grands scrutins, qui décideraient de la fortune du libéralisme en Belgique. M. Frère-Orban fit une proposition que Machiavel n'eût point désavouée : le gouvernement interviendrait pour 250,000 francs, mais seulement dans la *perte* que laisserait éventuellement l'entreprise. Et puis c'est tout. N'est-ce pas un comble?

J'y reviendrai, et je note tout de suite que le Comité demandait un subside assuré de 300,000 francs, quels que fussent les résultats financiers. Il fondait sa demande sur les avantages accordés aux exposants belges, sur la considération du risque volontairement et généreusement encouru par des particuliers qui avaient engagé leurs capitaux pour le bien commun, enfin sur l'augmentation considérable des recettes du chemin de fer dont l'État belge était appelé à bénéficier pendant la période de l'Exposition.

Les délégués firent valoir que le subside demandé était relativement minime et hors de proportion avec les précédents. C'est ainsi que lors de l'Exposition universelle d'Amsterdam, le gouvernement belge intervint pour une somme de 500,000 francs en faveur de nos exposants. Lorsqu'on s'est montré si bon prince à l'occasion d'une entreprise étrangère, convient-il de lésiner à l'endroit d'une œuvre nationale, utile et grande, destinée avant tout à servir les intérêts de notre pays et à porter au loin la renommée de son commerce, de son industrie et de son grand port, l'un des premiers du monde?

Ces considérations très péremptoires n'eurent pas le mérite de convaincre M. Frère-Orban, qui, jusqu'à nouvel ordre, ne voulait pas être convaincu. Il objecta la situation précaire du Trésor, et maintint son offre d'intervenir... en cas de perte. Il s'obstinait à donner cette forme ingénieuse à sa vengeance d'homme d'État, tempérée par des préoccupations électorales. Vengeance raffinée en effet : l'offre ministérielle était un encouragement négatif, une protection de pis-aller, une intervention de bouche-trou, si l'on me permet le mot. Ah! le bon gouvernement; il daigne se faire le parrain officiel du déficit et instituer une prime en cas de mauvaises affaires! N'est-il pas vrai que cette prime-là était admirablement imaginée, soit pour susciter la tentation d'en faire de mauvaises, soit pour ouvrir toutes larges les portes de la défiance publique à l'égard d'une œuvre qui avait besoin avant tout de confiance et d'élan pour vivre et venir à maturité? La marquer officiellement du doute gouvernemental, n'était-ce pas l'exposer à mourir de sa belle mort?

La proposition ministérielle n'était point acceptable, et elle ne fut point acceptée.

On résolut d'attendre des temps meilleurs, et, sans perdre confiance, le conseil d'administration, accompagné du bourgmestre d'Anvers, s'en fut frapper à la porte d'un hôte plus auguste et plus bienveillant, le Roi. Sa Majesté fit un gracieux accueil à la députation, lui exprima ses vives sympathies pour l'Exposition, et l'autorisa à déclarer que le roi des Belges accordait son patronage sans réserve.

Les paroles cordiales et encourageantes de Sa Majesté furent, pour le comité, un dédommagement à l'offre décourageante et quasi-injurieuse du premier ministre.

Il n'avait pas attendu cependant les encouragements officiels, d'où qu'ils vinssent, pour pousser vigoureusement son œuvre et marcher de l'avant. Dès les premiers jours de février, un comité technique d'hommes spéciaux avait été nommé et chargé de dresser un avant-projet des futurs bâtiments de l'Exposition. Déjà ce comité fonctionnait, et son travail était suffisamment avancé pour autoriser l'espoir fondé que, dès le mois d'avril, on pourrait mettre la main à l'œuvre.

Afin de conserver à ces *Lettres* le caractère de la variété, j'ouvre ici une parenthèse avant de poursuivre l'histoire, assez accidentée, des origines de l'Exposition. Il ne sera pas sans intérêt pour le lecteur de connaître les causes de l'hostilité systématique qui sévit dans les parages officiels, alors que partout ailleurs il n'y eut que de chaleureuses sympathies. Aussi bien, M. Frère-Orban n'est pas le premier venu : son nom et ses actes sont intimement liés à l'histoire politique de notre pays depuis un quart de siècle.

Ses mauvaises humeurs et ses colères contre Anvers ne datent pas d'hier; elles remontent à quelque vingt ans, elles sont célèbres et elles ont leur histoire. Écoutez-la, elle peint tout l'homme avec ses qualités et surtout avec ses défauts.

Il y a une vingtaine d'années, s'est formé à Anvers, à l'occasion des nouvelles et fameuses fortifications, un parti franchement antimilitariste qui s'appela et s'appelle encore aujourd'hui le Meeting. Il était le résultat d'une coalition entre les catholiques et un bon nombre de libéraux hostiles à l'embastillement d'Anvers et aux tendances militaires du ministère d'alors, dont M. Frère-Orban était le chef. Le redoutable parti du Meeting, nombreux, influent,

populaire, traitait avec le grand ministre de puissance à puissance, le combattant, le harcelant, enrayant sa politique, ébréchant sa popularité, au point d'amener en 1870 sa chute retentissante, qui fut qualifiée de *soulagement universel* par les libéraux eux-mêmes.

Depuis que la coalition s'est faite sur la question militaire, l'arrondissement d'Anvers n'envoie plus à la Chambre que des représentants dits meetingistes, lesquels, se transformant successivement comme le parti lui-même, sont devenus, sans exception aucune, des catholiques tout court. M. Victor Jacobs est depuis vingt ans leur chef brillant et toujours écouté.

M. Jacobs, celui-là même, le ministre éminent que le roi vient de sacrifier pour la seconde fois à l'émeute et, je le crois, aux visées ultra-militaires de la couronne elle-même. Cette députation a été réélue elle-même sans solution de continuité, de quatre en quatre ans. C'est encore le meeting qui, lors des élections provinciales du 25 mai dernier, donna le signal de la débâcle sans précédent du parti libéral aux élections législatives du 10 juin et du 8 juillet. Les vingt-six libéraux que le canton d'Anvers envoyait au Conseil provincial depuis nombre d'années, furent remplacés le 25 mai par vingt-six catholiques, et le Conseil devint homogène. La majorité fut telle que vainqueurs et vaincus en furent également stupéfaits. Ce mémorable scrutin produisit une grande impression dans tout le pays : le libéralisme prit peur, et les catholiques saluèrent l'aurore de la délivrance, tandis que l'influence morale du meeting ne fit qu'accentuer et généraliser ce revirement soudain qui aboutit, le 10 juin, à la chute du cabinet Frère-Orban. Second soulagement universel; à la Chambre des députés, une majorité catholique comme il n'y en eut pas depuis 1830; un ministère Malou-Jacobs, auquel l'élection du 8 juillet donnera une majorité également forte au Sénat; la franc-maçonnerie officielle terrassée, et, debout sur son cadavre au bord de la fosse préparée pour le catholicisme, le meeting anversois, qui, le premier au feu et à la victoire, fut aussi le premier à l'honneur!

Après tout cela, les colères et les rancunes célèbres de M. Frère contre le meeting et contre Anvers se comprennent.

Elles se sont donné carrière dans toutes les circonstances, petites et grandes. C'est ici que se peint l'homme à l'incommensurable orgueil, égoïste, haineux et vindicatif. Avec un sans-façon qui fit scandale à cette époque, — c'était en 1862, — il tourna le dos à M. Loos, le bourgmestre d'Anvers, un doctrinaire cependant, mais

qui avait osé se faire en haut lieu l'organe de ses administrés dans leurs justes réclamations relatives aux servitudes militaires. Chose inouïe alors, il se refusa à conférer le titre de bourgmestre à M. Van Put, un meetingiste, qui succéda à M. Loos.

Aux propriétaires lésés par les servitudes qui sollicitaient une indemnité, il répondit sèchement, le 19 mars 1862 : « Il n'y a pas lieu à indemnité. »

La population anversoise, quasi-unanime, demandait avec instance, la démolition des citadelles du nord et du sud, devenues inutiles. « Il est impossible de toucher à ces citadelles » fut la réponse qu'il mit, le 19 avril 1862, dans la bouche de son collègue de la guerre.

M. Frère-Orban se montrait inexorable pour Anvers. Il ne savait pas être juste, et il joignait la violence à l'injustice.

De son côté, le meeting, énergique, persévérant, agressif, et s'appuyant sur la popularité de sa cause, portait des coups redoutables à l'amour-propre et au crédit politique de M. Frère.

La lutte s'envenima. Ce n'est jamais impunément que l'on s'attaque à cette vaniteuse personnalité; mais ce n'est pas impunément non plus qu'un ministre foule systématiquement aux pieds les légitimes réclamations d'une grande ville.

Les Anversois sont flamands, et le Flamand a bon cœur mais tête dure. « C'est proverbial. » Ils finiront par avoir raison, au moins en partie, de l'obstination de M. Frère-Orban quelques années plus tard, lorsqu'en 1869, à la veille des élections communales, il se résignera à vendre la citadelle du sud. Mais en attendant, son attitude en face des revendications anversoises devient de plus en plus belliqueuse et intransigeante. Le 14 mai 1862, il va jusqu'à convier la Chambre des représentants à prendre une décision nette et catégorique qui *exclue toute espérance*. Quelques mois après, il répond insolemment aux députés meetingistes qui demandaient au moins l'examen : « Cet examen a été fait, il est complet et, pour ce qui me regarde, il est irrévocable ! »

Ces orgueilleuses bravades n'eurent d'autre résultat que de porter à sa plus haute puissance d'acrimonie et de violence la polémique anversoise contre le pacha ministériel. Vigoureux coups de plume dans la presse, brochures meurtrières, caricatures sanglantes, chansons à bout portant, meetings à grand fracas, toutes les mitrailleuses de la publicité visent en pleine poitrine le haineux ministre.

Mais il se vengera.

Ce fut le 6 novembre de la même année. Une députation anversoise, composée du conseil communal et d'autres corps constitués, se rend au palais de Lacken, près Bruxelles, pour exposer au roi Léopold Ier, en personne, les réclamations de la population au sujet des citadelles.

M. Frère-Orban n'hésite pas à faire du souverain lui-même l'instrument de sa vengeance.

Il met dans la bouche de Sa Majesté un long discours, glaciale fin de recevoir.

Le roi, en grande tenue de lieutenant général de l'armée belge, paraît, salue, lit le discours de M. Frère, en remet le texte au bourgmestre, salue à nouveau et se retire silencieux et solennel dans ses appartements.

La réception était au diapason du discours. Une mise en scène moins froidement correcte eût-elle produit une cacophonie par trop criarde? J'aime à supposer que le roi l'a cru, mais sans partager sa manière de voir. Le constitutionnalisme a parfois de bien dures exigences.

***.

VARIÉTÉS

I. Conférence de Francisque Sarcey sur la *Correspondance de Louis Veuillot.* **— II. Histoire contemporaine :** *Pauline-Marie Jaricot,* **par M. de l'Épinois.**

I

Nous lisons dans la *Liberté*, sous la signature de M. Édouard Drumont.

« Ce soir (1), à la salle du boulevard des Capucines, M. Francisque Sarcey fera sur la Correspondance de Louis Veuillot une conférence qui, certainement, excitera la curiosité.

« Nul thème, à coup sûr, n'est plus intéressant. Les lettres adressées à Mlle Élise Veuillot nous font pénétrer dans la vie même de l'illustre écrivain. Mlle Élise Veuillot, qui effaçait avec tant de soin sa personnalité et la confondait dans la gloire même du grand publiciste, a été le bon ange et aussi la ménagère attentive nécessaire à tout artiste; femme d'un admirable dévouement et aussi d'une haute raison, elle veillait sur son frère avec une maternelle sollicitude et lui épargnait tout souci matériel. Veuillot a tenu, dans son testament, à rappeler tout ce qu'il devait à cette femme éminente. « Elle a été, écrit-il, la fidèle et dévouée compagne de ma vie, ma consola- « tion et ma joie; elle a élevé mes enfants avec un dévouement de mère, et « c'est par elle que mon travail a été doux, tranquille et fécond. Que Dieu « soit béni de m'avoir donné cette sœur! Peu d'hommes ont reçu un pareil « présent. »

« C'est à cœur ouvert que Veuillot parle avec sa sœur, et ce cœur apparaît véritablement bon, généreux et tendre.

*
* *

« Ce qui frappe, en effet, dans cette correspondance, c'est la gaieté. Cet homme a trouvé le bonheur dans le devoir, et pour lui s'est vérifiée la parole de l'*Imitation* : « Celui qui ne désire point de plaire aux hommes et qui ne craint point de leur déplaire jouira d'une grande paix. » Il avance, allègre et content, dans le pays de la lumière, et ni la haine, ni l'envie n'effleurent cette âme passionnée pour un si magnifique idéal.

(1) Jeudi, 20 février 1885.

« Sans vouloir comparer deux individualités d'une si inégale valeur littéraire et morale, il est impossible de ne point établir un rapprochement entre le glorieux défenseur de l'Église et l'écrivain révolutionnaire qu'on vient de mener au cimetière aux cris de : « Vive la Commune! » Vallès avait, comme Veuillot, ce don qui constitue l'écrivain, ce don qui ne s'acquiert pas et qui, à une tournure, à une ligne, révèle un maître, un prosateur de race. Les moins sympathiques au membre de la Commune ont éprouvé, en présence de cette tombe, cette tristesse qui nous prend devant la disparition d'un des nôtres, d'un lettré qui aima un peu de ce que nous aimons.

« Quel usage contraire Veuillot et Vallès ont fait de ce talent et quel souvenir différent ils laisseront d'eux-mêmes!

« Tous deux cependant avaient été élevés à la rude école de la pauvreté; tous deux etaient nés plébéiens; tous deux avaient ce tempéra ent robuste et violent qu'il faut aux militants. Quel terrible ouvrier de destruction n'eût pas été Veuillot, s'il eût préféré les malsaines caresses de la popularité à la satisfaction de la conscience; si l'envie, l'envie basse et hargneuse, qui fut le fond de Vallès, n'eût pas été toujours un sentiment inconnu à l'auteur des *Parfums de Rome!* Quel bien aussi eût pu faire Vallès si, avec cette fibre populaire qui vibrait en lui, il se fût efforcé d'entraîner les déshérités vers ce qui élève et ennoblit le travail!

« Considérez maintenant le contraste entre ce révolté, de plus en plus aigri, désillusionné, amer, mécontent de lui et des autres, distancé dans la politique par tous les médiocres, sentant qu'il avait manqué sa vie, et ce croyant qui nous raconte les félicités pures de son âme à Solesmes et à Rome, les joies de son tranquille intérieur, les tristesses si vite consolées par les éternelles espérances.

« L'homme heureux, encore une fois, ce fut l'homme du bon peuple, l'homme sans jalousie qui admirait tout ce qui était beau dans le passé et qui disait : « Je voudrais pouvoir rétablir la noblesse et n'en être pas. » L'homme vraiment fier ce fut l'homme d'obéissance et de respect qui refusa de flatter les vils instincts de la foule pour ne se soumettre qu'au divin roi. L'homme vraiment triomphant fut ce serviteur d'une cause constamment vaincue.

*
* *

« Ces lettres mettent bien en relief la nature aimante de ce polémiste redoutable qui vécut au milieu des batailles. Ce lutteur, qui dans l'ardeur des combats portait des coups si meurtriers, n'avait point de fiel. Il est plein d'une miséricorde dédaigneuse pour cet Empire qui a brisé dans sa main sa plume de journaliste, qui le traque de journal en journal et lui interdit de publier sous son nom un article littéraire. On sent qu'il ne demanderait pas mieux que de se réconcilier avec Montalembert : « Je pense, écrit-il à sa « sœur, que Montalembert va toujours bien. Donnez-m'en des nouvelles. « Pour la vingtième fois peut-être j'ai encore rêvé de lui; toujours le même « rêve, une réconciliation parfaite, un embrassement de frère. Je voudrais « bien connaître Joseph fils de Jacob pour lui demander l'explication de ce

« rêve unique. J'ai moins rêvé de mon frère, de toi, de mes filles, que de ce « diable qui *m'hait* si follement. »

« L'appartement de Veuillot, on le sait, était voisin de celui que Montalembert occupait au numéro 40 de la rue du Bac. Un jour, il aperçut sur la terrasse de son adversaire des médecins qui se préparaient à une opération, et il se mit à prier de tout son cœur pour la guérison du malade.

« Nous prenons là l'homme sur le vif, s'épanchant librement avec sa sœur et ne songeant pas qu'on puisse l'écouter.

« Voilà ce que M. Sarcey devrait nous dire. Il serait digne de lui de nous montrer, avec le bon sens qu'on lui reconnaît, quand la passion antireligieuse ne l'égare pas, ce que fut réellement Veuillot, c'est-à-dire un laïque ayant tous les droits des autres citoyens. Quelque excellent chrétien qu'il soit, un laïque n'est point un moine, il peut aimer les repas d'amis, où l'on s'oublie à causer, siffler sans pitié les méchants auteurs, contempler avec des extases d'artiste les merveilles de la création, et répondre avec quelque esprit et même quelque violence aux injures qu'on prodigue à sa cause. Sur ce point, Veuillot n'était guère embarrassé, et ceux qui lui reprochent de n'avoir pas eu toute l'austérité d'un moine lui gardent surtout rancune d'avoir eu toutes les qualités du polémiste et du soldat...

***

« M. Francisque Sarcey n'a suivi que de loin la ligne indiquée par le rédacteur de la *Liberté*. Cela va de soi : libre-penseur, il risquait de parler contre lui-même et contre sa secte; journaliste variable, il eût dû faire l'éloge de la fixité du drapeau. Or, les habiles ne tombent pas ainsi dans leurs propres filets, et M. Francisque Sarcey n'a eu garde de se laisser prendre aux siens : mettant de côté l'homme public, le polémiste retentissant, l'écrivain littéraire ou pamphlétaire, il a pris Louis Veuillot chez lui, au milieu des siens, dans sa vie intime, il s'est attaché à le présenter à son auditoire sous les traits de l'homme privé.

« Tableau plein de verve et de sel, tout à l'avantage de Louis Veuillot. M. Francisque Sarcey a lu avec attention les trois volumes parus de sa *Correspondance* « publiée, a-t-il dit, par l'éditeur des catholiques, M. Victor Palmé ». Il ne parlera pas du premier volume dont les lettres lui ont paru d'une note plus élevée, d'un caractère moins dégagé, « lettres officielles » selon lui. C'est aux deux autres : *Lettres à sa Sœur*, qu'il s'arrêtera. Il les a lues et relues, il s'en est délecté, depuis huit jours il ne parle que d'elles et en lit des fragments à ses amis.

« M. Francisque Sarcey ne connaît nullement cette sœur; mais autant qu'il peut en juger par les lettres du frère, c'est une femme d'une grande intelligence, et surtout d'un grand dévouement. C'est elle, la seconde mère des enfants de Louis Veuillot, auprès duquel elle a voulu constamment rester pour leur donner ses soins. Chaque année, elle les emmène, pleine de sollicitude pour leur santé, hors de l'atmosphère débilitante de Paris, et va leur faire respirer l'air des plages ou des stations thermales; lui-même, pour telle ou telle cause, part, voyage, séjourne ici ou là, et ce sont ces absences

et ces séparations qui nous ont valu les « Lettres de Louis Veuillot à sa « Sœur. »

*
* *

« J'ai lu toutes ces lettres, dit ici M. Francisque Sarcey, et la première chose que j'y ai cherchée a été de voir si Louis Veuillot possédait réellement cette foi religieuse qui formait le trait caractéristique de sa personnalité : le moindre doute n'est pas permis là dessus. Oui, Louis Veuillot a été au fond le croyant sincère qu'il paraissait à la surface. Quand on a un journal pour tribune publique, quand on parle à la foule du haut des tréteaux de la renommée ou de l'ambition, il peut y avoir dans le langage certain apprêt, certaine parade; mais chez soi, dans l'intimité, dans la désinvolture, avec ses autres soi-même, on ne se grime pas, on est ce qu'on est. Eh bien, la foi de Louis Veuillot est un fait incontestable, et elle résulte non pas d'une ou de deux lettres, non pas de quelques passages, mais de cent et cent passages, mais de l'ensemble de toutes les lettres.

*
* *

« De la croyance, le conférencier a passé aux qualités du cœur. Sous ce rapport, Louis Veuillot, jugé d'après ses ardentes polémiques, a pu donner le change, même aux plus bienveillants, et se laisser prendre pour une nature peu débonnaire. Il n'en est rien, ou plutôt c'est tout le contraire qui est vrai. Impossible de trouver dans une âme plus d'effusion, plus d'expansion! Et quelle fraîcheur, quelle grâce touchante et pénétrante dans les termes qui les expriment! On admire dans Mme de Sévigné la multiplicité des formules que sa tendresse lui suggérait pour dire à sa fille ces simples mots : Je t'aime, je t'embrasse. Non moins admirable est Louis Veuillot dans la manifestation de ses sentiments fraternels envers sa sœur. Chez lui aussi, tout devient alors nouveau chaque fois, et « je vous défie, messieurs, dit encore ici M. Francisque Sarcey, de rencontrer ailleurs une pareille variété de ton, de tournure et de mot. »

*
* *

« M. F. Sarcey a parlé ensuite de Louis Veuillot comme homme d'esprit, et c'est sur ce point surtout qu'il s'est étendu. Certes, le rédacteur en chef de l'*Univers* porta de rudes coups à ses adversaires; mais c'était bien porté, bien appliqué, et quand il en est ainsi, il n'y a rien à dire, convient plaisamment le conférencier. Mais cet esprit de lutte et de combat, parfois si dur, si impitoyable, à l'emporte-pièce, devenait, dans l'intimité, chez Louis Veuillot, le plus enjoué, le plus pétillant, le plus amusant du monde. On peut dire qu'il fut sous ce rapport « le vrai gamin de Paris », donnant à tout ce qu'il touche cette tournure gauloise, ce sel drôlatique et parisien, ce fini délicat et parfait qui caractérise le beau dire français. De cet esprit, Louis Veuillot en est plein, en est pétri; il lui arrive sous la plume spontanément, sans préparation, sans recherche; sans qu'on y pense, sans qu'il y ait pensé lui-même, il part, il éclate soudainement, comme ces fusées des fêtes

publiques qui se répandent en larges bouquets de feux multicolores, émerveillant la vue, provoquant mille exclamations. Point de menu détail, point de bagatelle dont il ne vous occupe; tout y passe : ses boutons de chemise, ses cols, ses cravates, ses bas, ses culottes, sa malle; ses promenades, ses dîners, ses réceptions, ses visites, mais combien tout cela est dit avec intérêt, conté avec grâce, décrit avec charme, et, à l'occasion, « avec une adorable gaminerie. »

« A ce moment M. Francisque Sarcey a ouvert les deux volumes, et, à l'appui de ce qu'il venait de dire, il s'est mis à lire passages sur passages, finissant chaque fois par ce propos : « C'est merveille, messieurs, c'est impayable. » Deux jours avant, il avait écrit à l'éditeur, M. Victor Palmé : « Que ce Veuillot a donc d'esprit. » Et il confirmait publiquement par la parole, devant son auditoire, ce qu'il exprimait dans son autographe.

« Il a terminé à peu près en ces termes :

« Messieurs, je vous engage à lire Louis Veuillot. Moi, je l'aime et je « l'estime; vous apprendrez à votre tour à l'estimer et à l'aimer, surtout si « vous êtes dans ses idées. Ces deux volumes paraissent bien gros, ils repré- « sentent plus de mille pages; ne vous en effrayez pas : une fois ouverts, « soyez sûrs que vous y trouverez quelque chose qui ira toujours ou à votre « esprit ou à votre cœur. »

M. Auguste Roussel a rendu compte dans l'*Univers* de la conférence de M. Francisque Sarcey, en rectifiant quelques-uns de ses jugements : voici en quels termes il l'a fait :

C'est avec une sincérité d'admiration tout à l'éloge de son goût que M. Sarcey a prodigué pendant plus d'une heure à notre maître les louanges qu'on ne peut, a-t-il dit, refuser sans injustice à l'inimitable auteur des *Lettres*.

« Ce n'est pas que M. Sarcey ait donné la vraie note sur cette correspondance, et il nous semble avoir été volontairement incomplet en ne tenant pas compte des élans admirables de pensée, des coups d'aile vers les régions supérieures qui emportent si souvent le lecteur, dans ces lettres où les plus hautes pensées rendues en un style superbe se mêlent si naturellement et sans le moindre contraste à l'esprit gaulois, à l'enjouement et au rire. M. Sarcey, soucieux sans doute de ménager son public ordinaire, s'est principalement occupé de le mettre en gaieté, en faisant choix, parmi les lettres, de celles qui devaient surtout produire cet effet irrésistible.

« Il aurait souhaité — et c'était sa thèse — que Louis Veuillot apparût principalement à l'auditoire comme un écrivain pétri de malice, contant avec un charme et un esprit sans pareils, dans une langue merveilleuse, des traits ou des anecdotes d'humeur exhilarante, mais ne dépassant pas la portée de ce qu'on nomme parfois de la gaminerie chez un lettré; toutefois, le conférencier avait beau répéter le mot à satiété, sans y mettre d'ailleurs autrement de malveillance, les abondantes citations qu'il apportait faisaient craquer sa thèse.

« Oui, sans doute, on riait à maints endroits, tout pétillants de la franche gaieté française d'autrefois; mais il y avait de l'émotion aussi à maints autres endroits, où la foi de Louis Veuillot et sa tendresse pour les siens s'exhalent en expressions magnifiques, au milieu des plus belles descriptions du spectacle de la nature qu'il fait passer, après l'avoir goûté, devant les yeux du lecteur ravi.

« Faut-il s'étonner qu'à la fin, quand le conférencier semblait demande pardon de dépasser la durée ordinaire de la séance, l'auditoire ait été unanime à lui faire entendre qu'on le priait de ne pas cesser encore?

« Avant la lecture de ces morceaux choisis, qui a presque entièrement rempli la conférence, M. Sarcey avait résumé comme en un jugement d'ensemble l'impression qui en devait sortir. Faisant allusion à certaines accusations d'adversaires de mauvaise foi, qui avaient parfois mis en doute la sincérité des convictions religieuses du rédacteur en chef de l'*Univers*, M. Sarcey n'a pas hésité à proclamer impartialement qu'après avoir lu les lettres, les plus sceptiques eux-mêmes n'en pourraient douter.

« Louis Veuillot était sincère, a-t-il dit; c'est incontestable, et j'ajoute qu'il était bon, simple, enjoué, ce qui pourra surprendre ceux qui en ont tant entendu parler d'autre sorte, mais ce qui n'est pas plus discutable. Quant à l'esprit, qui est sans pair, cela ne prêtait à aucune discussion, car ses adversaires eux-mêmes doivent confesser qu'à ce point de vue il est supérieur, fût-ce à Mme de Sévigné.

« M. Sarcey, après l'avoir dit, en a multiplié les preuves, coupant à chaque moment d'exclamation admirative les pages qu'il lisait avec l'entrain d'un critique entièrement conquis par le charme de son sujet. »

Histoire contemporaine : *Mlle Pauline-Marie Jaricot.*

Nous empruntons au journal *le Monde*, les quelques pages suivantes, consacrées par M. Henri de l'Épinois, à la mémoire de Marie-Pauline Jaricot :

« Le 22 juillet 1799, naissait à Lyon un enfant qui reçut au baptême les noms de Pauline-Marie. Fille de Jeanne Lottier et d'Antoine Jaricot, riche marchand dont l'intelligence et l'honnêteté lui avaient fait acquérir, après de très humbles débuts, une fortune considérable. Pauline-Marie eut trois frères : Paul, l'aîné; Narcisse, mort à vingt et un ans; Philéas, devenu prêtre; et deux sœurs mariées à de très honorables négociants, M. Chartron et M. Perrin. Antoine Jaricot, le chef de la famille, avait, en 1793, combattu dans les rangs des royalistes, soulevés contre la tyrannie de la Convention; il appartenait à une de ces races chrétiennes et royalistes comme il y en avait alors beaucoup, où le respect et l'amour de la loi divine de Notre-Seigneur Jésus-Christ, s'unissaient au respect et à l'amour de la loi nationale, représentée par le roi. Je dois le remarquer, car précisément toutes les œuvres auxquelles Mlle Jaricot consacra sa fortune et sa vie lui furent inspirées d'abord, sans aucun doute, par une pensée chrétienne, mais aussi par le patriotique désir de sauver sa chère France.

« Mais que fut donc Pauline-Marie Jaricot? Beaucoup de nos lecteurs sans

doute nous adressent cette question, et je réponds de suite : c'est la fondatrice de l'œuvre de la Propagation de la Foi et du Rosaire vivant. A ces deux titres, son nom doit resplendir à côté de ceux des plus méritants. Il faut lire, à ce sujet, deux ouvrages des plus intéressants, pleins de révélations inattendues; je veux parler des *Souvenirs d'une amie* et de la *Vie de Mlle Jaricot*, par Mlle Maurin (1). Ces deux livres ne forment pas double emploi, ils se complètent : composés avec un soin minutieux, écrits avec amour, par une femme d'intelligence et de cœur, je voudrais les voir dans toutes les mains, car ils sont animés par un souffle brûlant de foi, qui échauffe les âmes et en fait ainsi une lecture de piété autant qu'une page d'histoire. Mlle Maurin continue, on peut le dire, l'œuvre de Mlle Jaricot, car les pages où elle a inséré tant d'écrits de sa sainte amie, crient à tous qu'il faut se donner à Dieu, faire le bien, et que la vie ici-bas doit être un apostolat.

I

« Pauline-Marie, après avoir, à l'âge de quinze ans, perdu sa mère et s'être consacrée à Marie dans le sanctuaire de Fourvière, se mit à visiter les pauvres, à réunir des ouvrières, à chercher partout des âmes qui voulussent l'aider à compatir aux souffrances de l'Église et à devenir ainsi les *Réparatrices du Cœur de Jésus* méconnu et méprisé. Pauline-Marie recruta une partie de ces pieuses personnes à Lyon et à Saint-Vallier, dans les ateliers de l'usine appartenant à son beau-frère. C'est là que, dès 1817, après avoir mis à contribution sa famille, elle commença à faire tous les vendredis une quête pour les missionnaires, où chaque ouvrière donnait un ou deux sous.

« Philéas Jaricot, après avoir brillé dans les fêtes du monde, venait, à l'âge de vingt-six ans, d'entrer au séminaire de Saint-Sulpice. Afin de fournir à Pauline l'occasion d'exciter un redoublement de zèle chez les *Réparatrices du Cœur de Jésus*, Philéas envoyait à Lyon des lettres écrites par des missionnaires pour montrer l'impuissance où le manque absolu de ressources les réduisait. L'ardeur, en effet, était augmentée, et les aumônes arrivaient abondantes. Mais le frère de Pauline-Marie lui écrivait : « Tant que tu n'auras pas trouvé le secret de généraliser les dons, le secours restera insuffisant. Si tu pries beaucoup, si tu écoutes humblement et amoureusement le cœur de Jésus-Christ, il t'inspirera. » Pauline-Marie pria et eut en effet une inspiration. Un jour, elle comprit soudain la facilité qu'aurait chaque personne de son intimité à trouver dix associés donnant un sou par semaine, puis l'opportunité de choisir une personne pour réunir les collectes de dix chefs de dizaines. C'était très simple sans doute, mais personne ne l'avait trouvé. Le lendemain, Pauline parla à son confesseur de l'idée qui lui était venue. — « Vous êtes trop bête pour avoir inventé ce plan, dit ce prêtre, heureux d'humilier sa pénitente au moment où elle entrait dans la gloire, évidemment il vient de Dieu; aussi non seulement je vous permets, mais je vous engage à le mettre à exécution. »

« Pauline-Marie put écrire bientôt à son frère pour lui dire sa combinaison

(1) Ces deux ouvrages sont édités chez V. Palmé, 76, rue des Saints-Pères.

et lui parler des rapides succès de l'Œuvre. — « Mais vous n'avez pas demandé l'autorisation de l'archevêque, dit à Mlle Jaricot un vicaire de sa paroisse, vous faites un schisme... », et alors, troublée, elle écrivit à un grand vicaire, M. Courbon, qui, en l'absence de l'archevêque, lui fit répondre de ne pas dissoudre les dizaines existantes, mais de ne pas les augmenter.

« Pauline-Marie communiqua cet avis à son confesseur, M. Gourdiat, curé de Saint-Polycarpe. — « Non, ma fille, lui dit-il; je suis également grand vicaire et je veux que vous développiez l'œuvre de la Propagation de la Foi. Je me charge de tout vis-à-vis de M. Courbon. Soyez tranquille; inquiétez-vous seulement de recevoir le plus possible. »

« Dès lors l'œuvre s'étendit hors de la famille et des amis. M. l'abbé Girodon la fit connaître à l'élite des jeunes gens pieux de Lyon, qui organisèrent des dizaines. M. Gourdiat devint le centre où se réunirent toutes les collectes avant de les faire passer à Paris. Plus tard, le 3 mai 1822, on établit un conseil, mais en ne changeant rien au plan primitif. Ce n'est donc pas, comme on l'a dit, une simple servante ou une pauvre ouvrière qui fonda l'œuvre de la Propagation de la Foi; ce titre appartient à Pauline-Marie, fille du très riche négociant Jaricot.

II

« Les nombreuses œuvres de charité auxquelles Mlle Jaricot se livrait, en faisant le plus noble emploi de sa fortune, lui avaient fait connaître peu à peu les ravages du péché dans toutes les classes de la société. Elle comprit la cause des maux qui désolaient sa patrie et entrevit par quels châtiments la majesté divine se vengerait de tant d'outrages. Alors, dans le désir de réparer la gloire de son Sauveur, de consoler son amour et de demander grâce pour les coupables; elle rechercha l'intercession de Marie, et eut la pensée de demander à ses chères *Réparatrices* de l'aider dans ses supplications. Comme tout le monde ne peut réciter le rosaire entier, c'est-à-dire quinze dizaines de chapelet, elle divisa cette récitation entre quinze associés, en sorte que chacun d'eux eût seulement à réciter une dizaine par jour. C'était encore très simple, comme le sou demandé par la Propagation de la Foi, et c'était très pratique.

« Mais le démon, qui avait traversé les commencements de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, chercha dès le premier jour à étouffer aussi cette nouvelle dévotion, appelée le *Rosaire Vivant*. Des personnes pieuses furent circonvenues, et le maître général des Dominicains lui-même, trompé par de faux rapports, adressa de sévères reproches à Mlle Jaricot, en l'accusant de vouloir, par une imprudente innovation, anéantir ou changer la dévotion du Rosaire. Pauline-Marie exposa simplement sa pensée, mais avec une telle lucidité et un tel accent de foi que les fils de Saint-Dominique, comprenant la fécondité de cette organisation, affilièrent la nouvelle œuvre à leur grande œuvre. Le cardinal Lambruschini la bénit, l'autorité diocésaine l'approuva et le Souverain Pontife la reconnut canoniquement,

« L'activité de Mlle Jaricot et l'ardeur de sa foi l'entraînèrent encore en de nouvelles voies. Frappée du travail de l'impiété parmi les classes laborieuses,

ainsi que des luttes sociales qui, pour des questions de salaire entre ouvriers et patrons, avaient ensanglanté à plusieurs reprises la ville de Lyon où elle résidait, Mlle Jaricot eut alors le désir de fonder une œuvre pour organiser, sous le regard de Dieu et avec l'aide de la grâce, l'apostolat de l'ouvrier par l'ouvrier, afin d'opposer l'apostolat de l'amour à celui de la haine.

« L'occasion se présenta vers 1846. On avait mis en vente une propriété de 500 hectares, presque tout entière en bois, riche en minerais de fer, où étaient installés quatre hauts-fourneaux au milieu de vastes logements. Cette usine, située près d'Apt, au pied d'une colline sur le sommet de laquelle était bâti un sanctuaire dédié à Notre-Dame des Anges, était désignée par ce doux nom. L'usine devait donner de beaux bénéfices, que Mlle Jaricot comptait mettre au service du bien, en fondant particulièrement une caisse de prêts sans intérêts pour les œuvres naissantes ou souffrantes. Mais le but premier était l'amélioration spirituelle et sociale des classes ouvrières. Mlle Jaricot voulait former une pépinière d'ouvriers intelligents et solidement vertueux. Passés maîtres dans les divers genres de travaux de l'usine, ils devaient aller exercer sur leurs frères une salutaire influence dans les ateliers dont les chefs les demanderaient. Pensée chrétienne et, en même temps éminemment sociale, qui était neuve et paraissait bien étrange, trente ans avant la formation de ces usines chrétiennes que tous réclament aujourd'hui, et dont nous saluons d'heureux modèles.

« L'usine de Notre-Dame des Anges fut donc achetée par Mlle Jaricot; mais, désireuse de ne pas paraître, comme elle s'était cachée pour l'Œuvre de la Propagation de la Foi, elle se tint encore ici en arrière et donna à une personne qui avait su prendre sa confiance, des pleins pouvoirs pour tout traiter et tout organiser. Elle lui remit à cet effet près de 400,000 francs de valeurs.

« Il faut lire dans les *Souvenirs d'une amie*, il faut lire dans la *Vie de Mlle Jaricot* comment une confiance un peu aveugle, il faut le reconnaître, amena un immense malheur. La personne chargée des intérêts de la sainte fille ne paya point la propriété, dissipa l'argent remis entre ses mains, et fit même des emprunts considérables. Aussi, lorsque les vendeurs demandèrent à être payés et les prêteurs à toucher leurs intérêts, on découvrit l'abîme creusé par un mandataire infidèle. « Une trahison infâme, a écrit Sa Sainteté Léon XIII, avait dépouillé Mlle Jaricot de toute sa fortune », en lui laissant sur les bras une dette de 450,000 francs! C'était la ruine. Ici commence pour la malheureuse femme une série de douleurs qui ne finiront qu'avec sa vie.

III

« Assurément, elle avait déjà été bien unie à Dieu par la souffrance, car une maladie de cœur avec de violentes palpitations l'avaient mise à la dernière extrémité; mais par l'intercession de sainte Philomène, qu'elle était venue prier sur son tombeau, à Magnano, elle avait été miraculeusement guérie. A ces souffrances corporelles étaient venues aussi se joindre des souffrances morales, et nous avons vu ses détracteurs la poursuivre de leurs calomnies; mais ses œuvres nombreuses lui attiraient les bénédictions des pauvres, mais

Mgr Villecourt, le cardinal Lambruschini l'avaient défendue, mais le pape Grégoire XVI avait reçu avec des attentions spéciales la fondatrice de l'Œuvre de la Propagation de la Foi... A côté de l'épreuve, il y avait donc eu jusqu'ici, même aux yeux du monde, plus d'une consolation.

« Pauline-Marie ne se découragea pas, elle déploya la plus grande activité pour trouver des ressources afin de soutenir son œuvre. Elle reçut certaines sommes, mais si elles prolongeaient l'agonie en faisant patienter les créanciers, elles n'étaient pas assez abondantes pour sauver l'usine. Mlle Jaricot ne rencontra pas une seule personne, même parmi les familles royales auxquelles elle s'adressa, qui fût en ces trois conditions d'être riche, généreuse et libre de faire des sacrifices. Celles qui auraient pu donner ne le voulaient pas, et celles qui auraient voulu ne le pouvaient pas.

« L'œuvre de l'usine chrétienne, rêvée et voulue dès lors par une vaillante femme, succomba devant l'indifférence des uns et l'hostilité des autres.

« Mlle Jaricot, au milieu de sa détresse, avait reporté sa pensée vers l'œuvre de la Propagation de la Foi, pour se demander si les associés ne pourraient pas faire à sa fondatrice, afin de monter l'usine, l'aumône de deux sous par mois. Mais le conseil central de Lyon refusa de la laisser quêter et le conseil de Paris défendit de s'occuper d'elle. Elle l'apprit et n'en fut pas indignée. Tandis que ses ennemis la dénonçaient au Souverain Pontife comme une intrigante et une hypocrite, des amis dévoués purent, au contraire, éclairer le Vicaire de Jésus-Christ. Mlle Jaricot avait pensé à solliciter seulement une souscription volontaire parmi les associés de la Propagation de la Foi, Pie IX fit plus et parla d'un secours à prélever sur le total des recettes, considérant comme un acte de justice que le conseil de la Propagation de la Foi ne délaissât pas ainsi la fondatrice de l'Œuvre. Mais si le conseil avait suivi la pensée du Souverain Pontife, l'usine chrétienne, si chère au cœur de Mlle Jaricot, eût été sauvée et la généreuse femme eût été en paix. Dieu ne le permit point, « sans doute, a écrit Sa Sainteté Léon XIII, afin que celle qui avait vécu pour Lui et pour le salut de ses frères suivît au déclin de ses jours Jésus-Christ allant mourir pour le peuple qui le condamnait, et que par sa foi, sa confiance, sa force d'âme, sa douceur et l'acceptation sereine de toutes les croix, *elle se montrât sa vraie disciple.* »

« Epuisée de fatigues, partout repoussée, abreuvée d'outrages, n'ayant pour elle que quelques amis dévoués, choisis, il est vrai, mais impuissants à lui venir en aide, Pauline-Marie dut courber la tête devant les mystérieux desseins de la Providence : l'usine de Notre-Dame des Anges fut vendue à vil prix, ainsi que la maison et l'enclos de Lorette, sur la colline de Fourvière. »

Telle a été Mlle Pauline-Marie Jaricot. On comprend, par ces quelques lignes, quel peut être l'intérêt de l'ouvrage écrit par Mlle Maurin : il fera du bien à tous ceux qui savent s'édifier par le spectacle d'une immense charité et d'une héroïque vertu.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Faudra-t-il désormais réunir chaque année le Congrès avant le vote du budget! Verra-t-on indéfiniment se prolonger le conflit d'attributions entre la Chambre des députés et le Sénat, à l'occasion de la loi de finances? Depuis l'avènement du parti républicain au pouvoir, la question des prérogatives financières des deux Chambres se pose, chaque année, de la même manière, sans qu'elle ait jamais été résolue autrement que par des concessions réciproques, le Sénat maintenant ses droits, au moins pour la forme, la Chambre affirmant chaque fois plus hautement ses prétentions. Au dernier Congrès, on a dû l'esquiver pour éviter un conflit, et permettre au ministère d'obtenir la réforme de la loi électorale, dont il avait besoin à la fois pour sauver le Sénat des menaces du radicalisme et pour le faire à son usage.

D'après les doctrinaires du radicalisme, il n'y aurait pas besoin d'une révision de la Constitution pour trancher le litige. A la Chambre, issue du suffrage universel, appartiendrait, sans conteste, la souveraineté financière. Telle était la théorie professée par M. Gambetta, alors que, président de la Commission du budget, il cherchait à se faire de cette fonction omnipotente une dictature occulte. Telle est la théorie plus ouvertement encore proclamée par ses disciples. Pour la faire prévaloir, le chef de l'opportunisme avait imaginé de traîner la discussion du budget en longueur jusqu'à la fin de l'année. L'expédient était ingénieux. Acculé au terme, le Sénat qui hésitait à mettre la République au régime des douzièmes provisoires, n'avait plus que la ressource de voter hâtivement le budget, en ratifiant ce qu'il ne pouvait plus discuter. Par ce moyen on créait des précédents. Le Sénat, toujours contraint de plier devant la Chambre, devait finir par paraître ne point avoir les droits qu'il n'exerçait pas. Aujourd'hui, sans recourir à la tactique tortueuse de leurs maîtres, radicaux et opportunistes affirment

résolument, comme une conséquence du principe de la souveraineté du peuple, et en dehors de toute raison constitutionnelle, la suprématie de la Chambre des députés en matière de budget.

C'est la théorie que M. Jules Roche a exprimée en son nom et au nom de la Commission du budget dont il est le rapporteur. A quoi bon, dès lors, un Sénat? S'il n'a, en matière de finances qu'un droit de remontrance, épuisé dans un premier vote, et si « toute suppression ou diminution de crédits, maintenue une seconde fois par la Chambre devient définitive sans appel ni cassation », la seconde Chambre n'est plus qu'un rouage inutile qu'on peut et même qu'il faut supprimer. La pratique de nos Sénats républicains n'a fait que confirmer cette théorie. Ils ont donné beau jeu contre l'institution aux logiciens du radicalisme. A force de céder, ils ont montré qu'ils ne se considéraient eux-mêmes que comme une Chambre d'enregistrement, dont toute la fonction était de ratifier les décisions prises par la Chambre souveraine.

C'est encore à l'occasion du budget des cultes, qu'il y a eu partage entre les deux Chambres. Le Sénat, du consentement et peut-être même à l'incitation du ministère, a trouvé opportun de rétablir quelques-uns des crédits supprimés par la Chambre des députés. Ce n'était pas assurément par zèle religieux. On peut croire que le Sénat obéissant à de prudentes suggestions, n'a pas voulu créer de nouvelles difficultés à la République, en fournissant de nouveaux motifs d'opposition au clergé. Dans l'une comme dans l'autre Chambre, surtout depuis que la majorité est nettement républicaine au Sénat, on se propose bien de reprendre avant peu, le travail persévérant de démolition auquel le parti républicain se livre contre le catholicisme, depuis son avènement au pouvoir, mais l'opportunisme exige que, dans une année d'élections générales, on apaise la situation, que l'on use de ménagements envers certaines classes de citoyens, que l'on tienne compte, enfin, des sentiments d'une grande partie de la population.

Ces nécessités électorales s'imposent à la Chambre des députés encore plus qu'au Sénat. Le gouvernement surtout les subit. De là son intervention en faveur du budget des cultes. Il y avait d'abord à réfuter la théorie de M. Jules Roche sur la suprématie budgétaire de la Chambre du suffrage universel. Le congrès offrait un premier et décisif argument contre elle. Invité à voter le principe de la révision des lois constitutionnelles, le Sénat de 1884 n'y avait consenti

qu'à la condition qu'il ne serait pas porté atteinte à ses droits financiers. Des promesses lui furent faites, des garanties données. La révision des lois constitutionnelles eut lieu sans que la question des attributions financières des deux Chambres fût tranchée. Chacune d'elles restait donc dans la situation où l'avait placée la Constitution de 1875, situation équivoque, mal définie sans doute, mais qu'il ne pouvait appartenir à la Chambre des députés seule de changer, après que le Congrès l'avait laissé subsister. M. Roche voulait précisément profiter de cette équivoque pour faire admettre sa théorie de l'omnipotence de la Chambre des députés. Il faut bien que le dernier mot en matière de budget demeure à une des deux Chambres, s'écriait triomphalement le rapporteur, puisqu'il n'y a personne pour les départager, et c'est à la Chambre issue du suffrage universel qu'il appartient. La raison, sans doute, est spécieuse; la Chambre néanmoins ne saurait, sans outrepasser ses attributions et s'ériger en pouvoir unique, se substituer à la Constitution, qui a établi l'égalité entre les deux Chambres, ni au Congrès, qui a respecté ce point de la Constitution.

Il y a évidemment une lacune dans la loi constitutionnelle de 1875. Le cas de conflit entre les deux Chambres n'y est pas prévu. Si la loi de finances était une loi comme une autre, nulle difficulté ne s'élèverait. Quand le Sénat rejette une loi que la Chambre des députés a votée, cette loi tombe d'elle-même et il faut une nouvelle proposition, dans un délai de six mois, pour que la loi revienne en discussion. Mais le budget doit être voté chaque année, pour le règlement des recettes et des dépenses. La procédure parlementaire adoptée par les autres lois ne peut convenir à la loi de finances. Les auteurs de nos lois constitutionnelles n'y ont pas songé. Un point est certain : les deux Chambres sont égales en droits à l'égard du budget, et le Congrès réuni pour la révision de la Constitution a maintenu intactes les prérogatives financières du Sénat. En pratique, comment se comporter? Pour M. Jules Roche, « le dernier mot » doit, toujours et quand même, demeurer à la Chambre du suffrage universel. A cette prétention, M. Jules Ferry, qui a déjà inventé la théorie des opinions successives pour expliquer ses contradictions, a opposé sa théorie du « dernier mot alternatif ». La Chambre n'a pas très bien compris, mais elle a ri.

Le président du Conseil entend par là que le Sénat doit avoir « le dernier mot » pour empêcher une dépense nouvelle, et la Chambre

pour rétablir une dépense qu'elle a votée. On ne voit pas très bien comment cette théorie de l'alternance pourrait s'appliquer à un conflit comme celui que le budget des cultes vient encore de faire naître entre les deux Chambres. Malgré les représentations, assez molles d'ailleurs du ministre des cultes, malgré les considérations électorales auxquelles le Sénat avait obéi, la Chambre des députés, revenue à ses passions antireligieuses, a maintenu la suppression de la plupart des crédits qu'elle avait retranchés une première fois et que le Sénat avait rétablis. Ainsi, l'indemnité spéciale de l'archevêque de Paris et des évêques d'Algérie, la dotation du Chapitre de Saint-Denis, une portion du crédit des desservants et des vicariats, les bourses des séminaires et les facultés de théologie catholique ont été supprimées. Seul, le traitement réduit des chanoines a trouvé grâce devant la majorité. Le conflit existe. Que fera le gouvernement? Portera-t-il au Sénat la théorie de M. Jules Roche, sur le « dernier mot » définitif de la Chambre, ou sa théorie du « dernier mot alternatif » appropriée à la circonstance? Exhortera-t-il le Sénat à céder une fois de plus, ou promulguera-t-il le budget sans la sanction du Sénat? Si les considérations électorales doivent engager le gouvernement à obtenir des Chambres, pour cette année encore, le vote d'un budget des cultes, déjà réduit de sept millions depuis 1878, d'un autre côté, sa politique l'oblige à s'associer aux actes antireligieux du parti républicain et à montrer que pour lui aussi le cléricalisme c'est l'ennemi.

Il n'est pas libre. Même quand la raison lui conseille la prudence et la modération, il se sent poussé derrière par les passions et les haines qui sont le mobile des siens. Dans la politique, c'est la franc-maçonnerie qui mène le mouvement. Le gouvernement et les Chambres ne font rien qui n'ait été conçu et préparé par les Loges. Les lois sur l'enseignement, les mesures de persécution contre l'Église, sortent de là. Les demi-révélations de l'ancien préfet de police, M. Andrieux, en ont appris assez à cet égard. Quoique faites sur le ton de la plaisanterie, elles n'en sont pas moins la confirmation de tout ce que l'on connaissait déjà des agissements de cette ténébreuse société et la justification, pour les incrédules, des anathèmes portés par la papauté contre elle. A travers les momeries grotesques de la franc-maçonnerie, tout le monde a pu apercevoir le but et la portée de cette ligue malfaisante qui englobe à la fois toutes les sottises, toutes les ambitions, toutes les erreurs et toutes les passions. C'est

là sa force. Les catholiques n'avaient pas besoin des indiscrétions d'un faux frère, que les Loges se sont empressées de rejeter de leur sein, pour savoir que la franc-maçonnerie est l'organisation de l'anti-christianisme et que la république, qui s'est donnée pour programme de détruire la religion, ne fait que travailler sous ses ordres.

La république obéit à la franc-maçonnerie. Celle-ci, à son tour, fait l'œuvre du socialisme. Les voies se préparent pour un nouveau bouleversement. Comme la république opportuniste, la franc-maçonnerie bourgeoise voudrait s'en tenir à un certain degré de dissolution sociale, où il n'y aurait de détruit que la religion, la morale, l'autorité; mais on ne s'arrête pas dans cette voie et la conséquence de la suppression de ces grands principes de toute société, c'est l'anarchie avec toutes ses violences et ses destructions. Ce n'est déjà plus la république opportuniste qui règne à Paris. La capitale appartient au socialisme, à la Révolution. Le gouvernement s'efface de plus en plus devant la future Commune. Après les obsèques de Jules Vallès, où les hommes du régime insurrectionnel de 1871 ont paru en vainqueurs derrière le char de leur collègue, une autre manifestation, moins bruyante mais aussi significative, a eu lieu. A l'inauguration du monument funèbre élevé à la mémoire de deux enfants de la banlieue de Levallois-Perret, morts au Tonkin devant l'ennemi, des enseignes rouges ont été déployées au milieu de la foule. Attaqués par la *Ligue des patriotes*, son président, M. Deroulède, en tête, protégés par le maire et le gros des manifestants, les emblèmes de l'insurrection l'ont emporté. Des insultes ont été adressées au drapeau national et au patriotisme d'un commandant de bataillon scolaire qui a dû se retirer en protestant.

Le drapeau rouge devient le maître de Paris. Les réunions anarchistes se multiplient. Le gouvernement laisse faire. Comme il s'est retiré devant le convoi de Vallès qui traînait à sa suite tout le parti de la Commune, il s'abstient devant toutes ces provocations de la secte socialiste. Le gouvernement en est à ne plus prendre de mesures que contre des agressions directes ou des tentatives annoncées d'avance. Les doctrines, les discours, les excitations, les menaces, il permet tout, ne se sentant plus assez fort pour rien empêcher, n'ayant d'ailleurs lui-même aucune doctrine, aucun principe à opposer aux théories révolutionnaires qui sont les siennes, aucune solution à donner de la question sociale qui s'agite

dans les masses. L'anarchie s'enhardit de sa faiblesse. De jour en jour elle fait des progrès; elle s'étend au-dessus des patries, elle se recrute de tous les éléments cosmopolites de désordre, elle s'étudie aux moyens les plus violents de destruction pour assurer sa victoire contre la société, elle se montre de plus en plus menaçante, avec le drapeau rouge pour emblème et la dynamite comme instrument.

Quel contraste entre ces manifestations violentes du socialisme et le spectacle donné presque en même temps à Rome, par ce groupe d'industriels français venus aux pieds du Saint-Père pour le prier de bénir les œuvres et les institutions ouvrières, que l'esprit catholique oppose aux revendications révolutionnaires pour la solution de la question sociale! Ce pélerinage des représentants chrétiens de l'industrie française, délégués au Vatican par un millier de chefs d'usine, est une nouveauté dans notre siècle de révolution, qu'il faut saluer comme un des meilleurs symptômes d'une future restauration de la société sur les bases de l'ordre et de la paix. Il n'est que trop vrai que l'industrie, qui est devenue aujourd'hui une puissance de laquelle dépend, en partie, la prospérité des sociétés modernes, a grandi, comme l'ont reconnu les délégués de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, dans leur adresse au Saint-Père, en se tenant à l'écart de la vie chrétienne, et qu'elle est devenue un instrument de décadence morale et de dissolution sociale. « La lutte des intérêts matériels, ont-ils dit, a donné naissance à une guerre fratricide inconnue des siècles précédents, dans laquelle si Dieu ne nous éclaire et ne nous aide, succomberont en même temps les droits sacrés des faibles et la fortune publique. » Tel est, en effet, l'avenir que préparent les doctrines du socialisme, favorisées par la complicité d'un gouvernement sans principes et par la dissolution des mœurs.

A cela quel est le remède? Le Saint-Père l'a proclamé dans une admirable réponse à l'adresse des représentants de l'industrie française, en louant l'entreprise à laquelle ces honorables chefs d'usine se sont consacrés : « Effrayés du désordre et de la confusion engendrés dans les idées et dans les mœurs par les doctrines révolutionnaires, vous vous êtes déterminés, leur a dit Léon XIII, à étudier, à la lumière de l'enseignement chrétien, les grandes vérités sociales, et à les propager plus spécialement dans les classes industrielles. Vous avez constaté que les maux qui affligent la plupart des

familles appartenant à ces classes, sont dus surtout à l'abandon des pratiques religieuses, et à l'influence des mauvais principes. Et, en effet, l'ouvrier qui ne trouve plus dans la religion le soutien et la consolation dont il a besoin plus que tout autre, pour supporter les pénibles conséquences de son humble situation, cherchera son bien-être dans les jouissances les plus basses et donnera un libre cours à ses plus viles passions, au détriment de son bonheur moral et au grand péril de la société tout entière. Des faits récents et nombreux en sont hélas! une preuve terrible et sans réplique.

« Nous vous félicitons, par conséquent, très chers fils, des généreux efforts que vous ne cessez de faire pour ramener aux principes du christianisme les nombreuses familles vouées au travail de l'industrie, et nous applaudissons aux consolants résultats obtenus jusqu'à ce jour. Continuez à les développer de plus en plus pour le plus grand bien de tous, des ouvriers surtout. Les agitateurs prétendent se servir d'eux comme d'instrument pour satisfaire leur propre ambition. Ils les trompent par de vaines promesses : ils les flattent en exaltant leurs droits sans parler jamais de leurs devoirs; ils excitent dans leurs âmes la haine des propriétaires et des riches; enfin quand ils jugent le moment favorable à leurs pernicieux desseins, ils les lancent dans des entreprises audacieuses où les meneurs seuls trouvent leur compte. »

C'est bien là l'histoire de nos luttes sociales, de nos révolutions. Le régime actuel issu des troubles de la guerre et de la Commune en est le dernier exemple. Que sont les Gambetta, les Ferry, tous les hommes du parti républicain parvenus au pouvoir, sinon des agitateurs qui ont contribué à pervertir le peuple par leurs théories révolutionnaires, à exciter ses convoitises par leur promesses menteuses et qui, après l'avoir poussé dans la voie des revendications violentes pour se faire un chemin au pouvoir, se retournent contre lui, maintenant qu'ils sont en possession du gouvernement, et ne savent répondre à ses plaintes et soulager sa misère que par de violents moyens de répression.

« Ainsi n'agit pas l'Eglise de Jésus-Christ, dit le Souverain Pontife. Comme une mère aimante et désintéressée, elle ne veut et n'ambitionne que le bonheur de ses enfants : elle applique à leurs maux les seuls remèdes efficaces; car elle seule a le secret des difficiles problèmes sociaux qui agitent le monde. Nous-mêmes, dans plusieurs circonstances, Nous avons indiqué ces remèdes. Nous

avons exhorté les catholiques fidèles de tous les pays à ressusciter les sages institutions ou corporations ouvrières, qui, en des temps meilleurs, sont nées et ont fleuri sous l'inspiration de l'Église, au grand avantage, tant spirituel que temporel, des classes pauvres et laborieuses. Avec la facilité de remplir les devoirs de la piété chrétienne, ces institutions assurent à l'ouvrier l'éducation, et une instruction convenable pour ses enfants; l'assistance de charitables secours en cas de maladie ou d'infortune, et un soutien pour sa vieillesse. Elles mettent dans le cœur de tous l'amour à la place de la haine, qui trop souvent isole les ouvriers de leurs patrons. Aux ouvriers, elles inspirent le respect et l'obéissance, la fidélité et le dévouement dans le travail; aux patrons, elles rappellent que les chrétiens de toutes les conditions sont des frères en Jésus-Christ; que la justice doit présider à tous leurs actes; que la charité et la douceur doivent tempérer le commandement et les reproches. — Grâce à l'influence de ces salutaires institutions on verra bientôt cesser cette guerre fratricide qui, inconnue des siècles de foi, exerce aujourd'hui de si terribles ravages. »

N'est-ce point là la vraie, la seule solution de la question sociale? Que les conseils du Saint-Père soient mis en pratique par ceux auxquels ils s'adressent : que les patrons observent envers les ouvriers les devoirs de justice et de charité, dont les industriels délégués au Vatican donnent l'exemple; que les ouvriers acceptent chrétiennement leur condition et se contentent des avantages que leur assurent l'association et la protection du travail; qu'il y ait entre les uns et les autres juste réciprocité de devoirs et de droits, et la paix et l'harmonie se rétabliront d'elles-mêmes dans la société. Mais la Révolution parle un autre langage que l'Église.

Les promesses de paix qu'avaient inaugurées l'année n'auront pas été de longue durée. La politique d'expansion coloniale dans laquelle s'est jetée tout à coup l'Europe, et qui semblait suffire à occuper les diverses nations, chacune de leur côté, est précisément ce qui menace de troubler la tranquillité des États. Peu s'en est fallu qu'une rupture n'ait eu lieu entre l'Allemagne et l'Angleterre, à l'occasion de la publication des *Livres bleus* anglais. Dans ses nouvelles prétentions coloniales, l'Allemagne devait fatalement se heurter à l'Angleterre. Les documents diplomatiques communiqués par le *Foreign-Office* ont eu le tort de mettre au jour cette rivalité. A Berlin on en a été offensé. D'autres révélations plus intimes sur la duplicité

de la diplomatie allemande, s'adressant tour à tour à l'Angleterre et à la France pour conclure avec l'une ou l'autre une entente sur les questions coloniales, ont excité la colère de M. de Bismarck. Avant de pousser le gouvernement français à contrecarrer l'action de l'Angleterre en Égypte, avant de donner à cet allié d'occasion l'assurance du concours de l'Allemagne pour toutes les revendications de la France, le prince de Bismarck avait offert l'Égypte à l'Angleterre, moyennant des compensations restées ignorées. C'est parce que l'Angleterre avait repoussé les avances de l'Allemagne que l'on a vu celle-ci se rapprocher de la France et agir de concert avec elle à la conférence de Berlin, dans la question du Congo et dans les affaires d'Égypte.

A quel point ces révélations compromettantes, envenimées par les polémiques de la presse, avaient irrité le tout-puissant et irascible chancelier, ses discours au Reichtag l'ont montré. L'Angleterre allait-elle aussi se fâcher? Son intérêt ne le lui permettait pas. En même temps que M. de Bismarck exhalait son dépit à la tribune allemande, son fils arrivait à Londres chargé d'une mission secrète. S'il est vrai, comme des indiscrétions le donnent à entendre, que M. de Bismarck, par un revirement de politique et d'humeur, dont il est assez coutumier, ait profité de ses griefs contre l'Angleterre pour se retourner subitement vers elle et lui proposer un nouvel arrangement, s'il est vrai que le comte Herbert, son fils, soit venu dire à M. Gladstone : « Nous arrêterons la Russie et nous retirerons notre appui à la France dans les affaires d'Égypte, si vous voulez souscrire à notre marché », on conçoit que lord Granville se soit empressé de faire amende honorable, en plein Parlement anglais, au tout-puissant chancelier et reconnaître, contre les pièces elles-mêmes, qu'il avait mal interprété ses paroles et ses intentions.

M. de Bismarck, qui connaît la valeur du « moment psychologique », s'y est pris à propos pour obtenir de l'Angleterre une entente, c'est-à-dire des concessions, que celle-ci avait pu lui refuser précédemment. C'est que la Russie a choisi aussi son temps pour susciter à l'Angleterre des difficultés qui l'obligent à faire cesser l'antagonisme que l'apparition de l'Allemagne sur le terrain des conquêtes coloniales devait susciter entre elles. En même temps, en effet, qu'arrivait la nouvelle de la chute de Khartoum, on apprenait que la Russie, profitant des embarras actuels de l'Angleterre, au Soudan, faisait avancer ses troupes vers l'Afghanistan. Avec une

lente et patiente ténacité, l'empire moscovite poursuit sa marche vers l'Orient. Pour se préserver de ses envahissements l'Angleterre n'a plus que l'Afghanistan qui couvre ses possessions indiennes.

L'année dernière la Russie arrivait à Merw; l'émotion a été immense dans tout le royaume britannique à la nouvelle qu'elle se dirigeait vers Hérat. Il y va, pour l'Angleterre, de son empire des Indes. Des deux côtés les troupes sont en marche. Est-il encore temps pour que les questions de frontières qui ont fait naître le conflit entre la Russie et l'Angleterre, par-dessus l'Emir d'Afghanistan, l'allié de celle-ci, reçoivent une solution diplomatique? C'est de M. de Bismarck, l'arbitre de l'Europe, qui en décidera. La paix ou la guerre, en Orient comme en Occident, dépendent de lui.

Cette absorption de l'Angleterre par l'Allemagne augmente l'isolement de la France en Europe. Devant l'union des trois Empires, cimentée de nouveau dans l'entrevue de Skierniewice, il ne restait à la France que l'alliance de l'Angleterre. Cette suprême ressource, à laquelle nos derniers ministères ont sacrifié les intérêts français en Égypte, nous est ôtée par l'influence de M. de Bismarck, qui a définitivement rattaché à sa politique notre seule alliée. Plus que jamais donc, nous devons tenir pour suspecte cette satisfaction de l'ennemi d'outre-Rhin à voir la France engagée dans des entreprises lointaines, poursuivant une politique imprudente qui immobilise, comme on l'a très bien dit, ses pensées, ses intérêts et ses ressources hors de l'Europe. Et ce ne sont pas nos récentes victoires si chèrement achetées au Tonkin, ni la prise de Tuyen-Quan, ni les combats autour de Kelung, qui peuvent nous faire oublier les dangers d'une expédition, où nos troupes s'épuisent en vains efforts, pendant que l'ennemi reparaît toujours plus nombreux, où nous ne serons jamais au bout de nos sacrifices, et dont on ne voit plus le terme qu'à Pékin.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

Lettre pastorale des Archevêques et Évêques des États-Unis, assemblés en Concile plénier à Baltimore, à leur clergé et aux fidèles de leurs diocèses.

(*Fin*)

LES SOCIÉTÉS CONDAMNÉES

« Un des signes caractéristiques les plus frappants de notre temps est la tendance universelle à se réunir en associations pour toutes sortes d'objets. Cette tendance est le fruit naturel d'un siècle de droits populaires et d'institutions représentatives. Elle est aussi conforme à l'esprit de l'Église, dont le but, ainsi qu'en témoigne son nom de catholique, est d'unir tous les hommes dans la fraternité. Elle est aussi d'accord avec la doctrine du Christ, qui est venu pour abattre tous les murs de séparation et pour nous rassembler tous dans l'unique famille du seul Père qui est aux cieux.

« Mais il est peu de bonnes choses qui n'aient leurs contrefaçons et peu de tendances qui n'aient leurs dangers. Il est évident, pour tout esprit réfléchi, que les hommes forment des desseins mauvais et insensés aussi bien que des desseins sages et bons, et qu'ils peuvent s'unir autant pour entreprendre des projets funestes et dangereux que pour en entreprendre de louables et d'utiles. Et ceci n'implique pas nécessairement un dessein prémédité de malice; car s'il est indubitablement vrai qu'on voit à l'œuvre dans le monde des puissances qui sont ouvertement hostiles à la cause de la vérité et de la vertu chrétiennes, le mal ou le danger des associations ne vient pas toujours d'une source aussi mauvaise. La nature humaine honnête, mais faible et sujette à erreur, embrasse aisément un seul côté d'une question, de telle sorte qu'elle fait tort à l'autre côté; elle s'énamoure de principes favoris au point de les pousser jusqu'à des extrémités blâmables; elle s'attache si ardemment au moyen de parvenir à un but louable qu'elle en oublie les règles de la prudence et qu'elle ruine tout au lieu de tout restaurer. Mais aucune intention, si honnête qu'elle soit, ne peut rendre légitime ce qui ne l'est pas. Car c'est une règle fondamentale de la morale chrétienne « qu'on ne doit pas faire le mal afin qu'il en résulte du bien », et que « la fin ne peut jamais justifier les moyens », si les moyens sont mauvais. Aussi c'est le devoir évident de tout homme raisonnable, avant de se laisser entraîner

dans une société quelconque, de s'assurer que son but et ses moyens sont conciliables avec la vérité, la justice et la conscience.

« En prenant une décision de ce genre, tout catholique doit être convaincu que son plus sûr guide est l'Église du Christ. Elle a sous sa garde le dépôt sacré de la vérité et de la morale chrétienne; elle a l'expérience de tous les siècles et de toutes les nations; elle a à cœur le véritable bien de l'humanité; elle a le secours perpétuel du Saint-Esprit dans ses décisions d'autorité. Dans son enseignement et ses avertissements, nous sommes donc sûrs d'entendre la voix de la sagesse, de la prudence, de la justice et de la charité. Du haut de sa mission divine et de son expérience universelle, elle voit les événements et leurs conséquences bien plus clairement que ceux qui sont jetés au milieu des batailles mêlées de la vie quotidienne. Elle a vu des associations naguère dignes d'éloges devenir pernicieuses par le changement des circonstances. Elle en a vu d'autres, qui avaient conquis l'admiration du monde par leurs premiers travaux, se corrompre par le pouvoir, la passion ou une mauvaise direction, et elle a été forcée de les condamner. Elle a vu des associations, qui tiraient leur origine de l'esprit des âges de foi, transformées par le cours des temps, et la perte de la foi, et les manœuvres de chefs perfides, en instruments dévoués aux ennemis déclarés ou secrets de la religion et de l'humanité.

« Ainsi Notre Saint-Père Léon XIII a dernièrement montré que les sociétés maçonniques et autres sociétés de ce genre, — bien que sorties souvent des anciens corps de métier qui tendaient à sanctifier chaque profession et ses tenants avec les bénédictions de la religion, — bien que gardant peut-être dans leurs « rites » beaucoup de traces de leur origine, bien que gardant encore dans quelque pays une entière amitié pour la religion chrétienne, sont néanmoins, en divers pays, allées assez loin pour se dresser avec hostilité contre le christianisme et l'Église catholique, qui est sa principale personnification, et leur orgueil tendait virtuellement à substituer une fraternité cosmopolite à la fraternité universelle de Jésus-Christ, et à propager la neutralité au lieu de la religion surnaturelle révélée à l'humanité par le Sauveur du monde. Il a montré aussi que, même dans les pays où elles sont jusqu'à présent loin d'avouer de pareilles tendances, elles ont en elles des germes qui, excités par des circonstances favorables, engendreraient inévitablement des résultats semblables. L'Église, en conséquence, défend à ses enfants d'avoir aucun rapport avec ces sociétés, parce qu'elles sont ou un mal avoué à fuir, ou un danger caché à éviter. Elle manquerait à son devoir si elle ne disait pas une parole d'avertissement, et ses enfants manqueraient au leur également s'ils ne lui obéissaient pas.

« Lors donc que l'Eglise s'est prononcée avec sa haute autorité sur toute société, sa décision doit être accueillie avec soumission par tout catholique. Il doit savoir que l'Eglise n'a pas agi à la hâte ou sans sagesse, ou par erreur; il doit être convaincu que tous les avantages humains qu'il pourrait tirer de son affiliation à cette société, seraient une triste compensation pour la perte de la communion, des sacrements et des bénédictions de l'Eglise du Christ; il doit avoir le courage de ses convictions religieuses et rester fidèle à sa foi et à sa conscience. Mais s'il est porté vers une société que l'Eglise n'a pas

condamnée, ou si on lui demande d'y entrer, alors, qu'en homme raisonnable et chrétien, il l'étudie avec prudence et n'y entre pas sans être édifié sur son compte.

« Il y a un signe qui constitue toujours une forte présomption contre une société, c'est la clandestinité. Notre divin Seigneur a lui-même tracé la règle : « Celui qui fait le mal craint la lumière et ne vient pas à la lumière, de peur que ses œuvres ne soient réprouvées ; mais celui qui travaille pour la vérité vient à la lumière, afin que ses œuvres se manifestent parce qu'elles sont faites en Dieu. » Lors donc que les associations se cachent dans le secret et les ténèbres, toute présomption est contre elles, et c'est à elles de prouver qu'elles n'ont rien de mauvais.

« Mais si la loi de n'importe quelle association est d'enchaîner ses membres par un secret même pour l'autorité compétente qui veut, à bon droit, s'informer, une semblable association se met elle-même en dehors de toute possibilité d'approbation ; personne alors ne peut en être membre et participer en même temps aux sacrements de l'Église catholique. La même règle existe pour toute corporation qui lie ses membres par une promesse d'obéissance aveugle, par la promesse d'accepter d'avance pour y obéir, tout ordre juste ou injuste pouvant émaner des chefs. Car une telle promesse est contraire tout ensemble à la raison et à la conscience. Et si une société travaille ou conspire, ouvertement ou en secret, contre l'Église ou les autorités légitimes, en être membre, c'est s'exclure soi-même de la communion de l'Église catholique. Des règles obligatoires doivent donc guider tous les catholiques dans leurs rapports avec les sociétés. Nul catholique ne peut en conscience entrer ou continuer à rester dans un corps où il sait que se retrouvent ces caractères condamnables. S'il y est entré de bonne foi et que les côtés blâmables ne lui aient été révélés qu'après, ou si ces éléments mauvais apparaissent dans une société qui était originairement bonne, il devient de son devoir de la quitter sans délai. Et même, s'il devait souffrir des pertes ou courir des risques en abandonnant une société de ce genre, il devrait faire son devoir et braver toutes les conséquences, sans tenir aucun compte des considérations purement humaines.

« A ces lois de l'Église, dont la justice doit être évidente pour tout esprit impartial, nous devons ajouter l'avertissement suivant du second concile plénier : « On doit prendre garde que les sociétés ouvrières, sous prétexte d'assistance et de protection mutuelle, ne commettent aucun des actes mauvais propres aux sociétés condamnées et que ses membres ne soient amenés par les artifices d'hommes perfides à violer les lois de la justice, en refusant le travail auquel ils sont légitimement engagés, ou à violer de toute autre manière injuste les droits de leurs employeurs ». Mais si l'Église est ainsi soucieuse de mettre ses enfants en garde contre tout ce qui est opposé au devoir chrétien, elle n'est pas moins soucieuse de ne commettre, même involontairement, aucune injustice à l'égard de n'importe quelle association. C'est pourquoi, avant de condamner une associaton, elle prendra toutes les précautions voulues pour s'assurer de son véritable caractère ; mais en même temps nous interdisons positivement à tout pasteur ou ecclésiastique de condamner n'importe quelle association ou d'imposer des

pénalités et des interdictions à ses membres, avant de prendre au préalable l'autorisation explicite des autorités légitimes.

LES SOCIÉTÉS CATHOLIQUES

« Ce n'est pas assez pour les catholiques de fuir les sociétés mauvaises ou dangereuses; ils doivent aussi entrer dans celles qui sont bonnes et utiles. S'il fut jamais un temps où la bonté simplement négative n'a pu suffire, ce temps est assurément le nôtre. Notre siècle est, par excellence, un siècle d'action, et ce qu'il nous faut aujourd'hui c'est la vertu active et la piété énergique. La voix du Christ s'est constamment fait entendre, approuvant et encourageant toutes sortes d'associations catholiques, non seulement comme une sauvegarde contre les entraînements des sociétés dangereuses, mais encore comme un puissant moyen d'accomplir une grande partie du bien dont notre siècle a besoin. Les pasteurs de l'Église ne doivent pas être les seuls à travailler ardemment à construire « la maison spirituelle », le tabernacle de Dieu « chez les hommes », mais tous parmi le peuple de Dieu doivent s'associer à ce travail.

« D'abord nous espérons que dans chaque paroisse il y a quelque congrégation ou quelque confrérie pour propager la piété parmi les fidèles. Nous renouvelons donc de tout notre cœur toutes les approbations accordées précédemment à nos confréries depuis longtemps honorées et chères, telles que celles du Sacré-Cœur de Jésus, du Saint-Sacrement et de la très sainte Vierge.

« Viennent ensuite les diverses associations fondées pour les œuvres du zèle chrétien et de la charité, la société pour la Propagation de la foi et de la Sainte-Enfance (et il n'en est pas de plus méritoires); des sociétés pour le soutien de l'éducation catholique; des sociétés de doctrine chrétienne pour l'œuvre des écoles du dimanche; des sociétés pour améliorer le sort des pauvres, et parmi elles il faut noter, pour son excellence, la société de Saint-Vincent de Paul; des sociétés pour les dettes d'église; des sociétés pour la fourniture aux églises pauvres de vêtements sacrés et de linges d'autel; des sociétés locales pour les sanctuaires, et d'autres méthodes pour unir les efforts des fidèles de la paroisse en des entreprises utiles et saintes. Ce doit être la joie et l'orgueil de tout catholique de prendre une part active à ces bonnes œuvres, et ceux qui sont empêchés d'y donner une part de leur temps et de leur travail, doivent au moins y contribuer de leur bourse aussi généreusement que possible.

« Mais il y a des associations pour combattre l'immoralité, et parmi elles se distinguent avec éclat nos sociétés de tempérance, celles-là doivent être encouragées et aidées par ceux qui déplorent le scandale et la ruine morale qu'amène l'intempérance. Elles doivent être, et nous espérons que partout elles sont en grande partie composées de catholiques zélés, qui n'ont jamais été enclins à ce vice, mais qui gémissent de cette terrible plaie et sont énergiquement voués à l'œuvre de la combattre.

« Nous considérons de même comme dignes d'un encouragement particulier les associations qui ont pour but de promouvoir une saine union sociale parmi les catholiques, et spécialement celles dont l'objet est de préserver

nos jeunes gens catholiques des influences dangereuses et de leur fournir les moyens de s'amuser honnêtement et d'étudier. Il est visible que nos jeunes gens sont exposés aux plus grands dangers, et que par conséquent ils ont besoin des secours les plus abondants. Aussi selon les désirs de Notre Saint-Père Léon XIII, nous désirons voir le nombre des associations fondées en leur faveur s'augmenter dans une grande mesure, particulièrement au milieu de nos grandes cités; nons exhortons les pasteurs à considérer la formation et la direction prudente des associations de ce genre comme un de leurs plus importants devoirs; et nous faisons appel à nos jeunes gens, afin qu'ils mettent à profit les meilleures années de leur vie en s'associant ensemble sous la direction de leurs pasteurs, dans un but d'amélioration et d'encouragement mutuels sur les chemins de la vérité et de la vertu.

« Et afin de reconnaître le grand bien que « l'Union nationale des jeunes gens catholiques » a déjà accompli, de favoriser les progrès de l'Union et d'encourager ses membres à de plus grands efforts pour l'avenir, nous bénissons du fond du cœur leurs travaux et leurs projets, et nous recommandons l'Union à toute notre jeunesse catholique.

« Nous considérons aussi comme un élément très important du catholicisme pratique, les diverses formes de sociétés catholiques de bienfaisance et de sociétés ouvrières. Leur but doit être, et il est partout, nous en avons la confiance, d'encourager les habitudes d'industrie, d'économie et de sobriété, de préserver leurs membres des dangereuses séductions des sociétés suspectes ou condamnées, et d'assurer la pratique fidèle de leurs devoirs religieux d'où dépendent, dans une si grande mesure, leur bien temporel ainsi que leur bien éternel.

« C'est avec une paternelle affection que nous répandons notre bénédiction sur toutes ces formes de l'action catholique combinée pour des objets pieux et utiles. Nous désirons voir leur nombre se multiplier et leur organisation se perfectionner. Nous les supplions de se rappeler que leur succès et leur utilité dépendent, dans une large mesure, de leur fidélité à l'esprit de l'Église et de leur prudente défiance de toutes les influences qui pourraient les conduire à la déloyauté. Plus les pasteurs et les fidèles sont unis dans les bonnes œuvres, plus ces associations seront bénies et verront leur but rempli ; plus tous les chrétiens seront unis dans une fraternelle charité, plus enfin le royaume du Christ sur la terre sera établi sagement et fermement.

LES MISSIONS DANS LE PAYS ET LES MISSIONS ÉTRANGÈRES

« Les devoirs du chrétien commencent dans sa propre demeure et dans sa propre paroisse, mais ils ne finissent pas là. La charité et le zèle doivent être dans son cœur comme dans le cœur de l'Église qui est, ainsi que le dit son nom, catholique, comme dans le cœur du Christ, « qui est mort pour tous les hommes et s'est donné pour la rédemption du monde. » La divine mission donnée à l'Église demeure pour toujours : « Allez, enseignez toutes les nations, prêchez l'Évangile à toutes les créatures. » Et tous ceux qui désirent le salut des âmes doivent désirer l'accomplissement de cette mis-

sion, et considérer comme un privilège d'y travailler. Plus nous apprécions le don de la foi, plus nous devons désirer le voir accordé au prochain. Le cœur de tout vrai catholique doit battre quand il lit le récit des héroïques labeurs de nos missionnaires au milieu des nations païennes, dans toutes les parties du monde, et notamment parmi les tribus indiennes de notre pays. L'esprit missionnaire est une des gloires de l'Église et un des principaux signes caractéristiques du zèle chrétien.

« Dans presque toutes les contrées européennes, il y a des collèges de missions étrangères, et aussi des associations de fidèles pour soutenir les missions par leurs aumônes. Jusqu'ici nous avons dû faire les plus grands efforts pour continuer les missions de notre propre pays, et il nous a été impossible de secourir d'une façon importante les missions de l'étranger. Mais nous devons prendre garde que nos propres charges ne rendent notre zèle étroit et peu catholique. Il y a des centaines de millions d'âmes, dans les contrées païennes, auxquelles la lumière de l'Évangile n'a pas encore été apportée, et leur situation crie vers la charité des cœurs chrétiens. Parmi nos propres tribus indiennes, envers lesquelles nous avons une responsabilité particulière, il y a encore des milliers et des milliers d'âmes dans les ténèbres du paganisme, et nos missions, parmi nos milliers d'Indiens catholiques, ont besoin de notre charité pour se soutenir.

« En outre, il y a parmi les six millions d'âmes de notre population de couleur une foule qui a lamentablement besoin d'instruction chrétienne et du secours des missionnaires. Et il est évident que dans les diocèses pauvres, où cet état de choses s'accuse surtout, il est très difficile de donner à cette foule le secours qui lui est nécessaire, sans la généreuse coopération des fidèles catholiques dans les localités plus prospères. Nous avons donc demandé l'érection de la société pour la Propagation de la foi dans toutes les paroisses où elle n'existe pas encore, et nous avons aussi ordonné dans tous les diocèses une quête annuelle pour les missions étrangères et pour les missions parmi nos nègres et nos Indiens. Nous avons pris cette décision pour obéir à notre devoir, et nous comptons que nos généreux fidèles ne considéreront point cette quête comme un fardeau qu'on leur impose, mais plutôt comme une occasion qu'on leur offre de coopérer à une œuvre qui doit être particulièrement chère au cœur de notre divin Sauveur.

« Tels sont, vénérables et bien-aimés frères, les principaux sujets qui ont sollicité notre attention pendant ce concile. Les objets de nos délibérations ont été les mêmes que celles qui ont occupé les énergies de l'Eglise et de ses pasteurs depuis les jours des apôtres, c'est-à-dire l'extension du royaume de Dieu, l'édification du corps du Christ, le travail pour « la plus grande gloire de Dieu dans les cieux et la paix des hommes de bonne volonté sur la terre », en répandant au dehors plus abondamment les bénédictions de la religion et les grâces de la Rédemption. Notre législation n'a pas pour but de vous imposer des charges ou des interdictions, mais au contraire d'augmenter et d'assurer parmi vous la liberté des enfants de Dieu. Le sentier de la vertu et du devoir est clairement indiqué, non pour restreindre votre liberté, mais afin que vous puissiez marcher en toute sécurité, que vous viviez sagement et vertueusement, que vous parveniez au bonheur temporel et éternel.

« Et maintenant nous écrivons ces choses pour vous, afin que vous participiez à notre sollicitude, afin que chaque cœur puisse dire : « Que votre règne arrive », afin que toutes mains s'emploient activement à établir et à étendre ce royaume. Acceptez avec un esprit soumis et aimant ces conseils qui sortent de cœurs pleins d'amour pour vous et entièrement voués à votre service. Donnez à nous et à notre divin Maître la joie de vous les voir mettre fidèlement en pratique. Et puisse la bénédiction du Dieu tout-puissant, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, descendre sur vous avec abondance et demeurer avec vous à jamais.

« Donné à Baltimore, en concile plénier, le 7e jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur 1884.

« En son nom et au nom de tous les pères.

« James Gibbons,
« *archevêque de Baltimore et délégué apostolique.* »

---

24 *février.* — Audience solennelle accordée par Léon XIII aux industriels catholiques français. M. André lit au Saint-Père l'adresse suivante :

« Très Saint-Père,

« Humblement prosternés aux pieds de Votre Sainteté, les membres de la commission industrielle de l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, représentés par leurs délégués, viennent demander pour eux et pour leurs travaux la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ.

« L'industrie s'est élevée de nos jours à la hauteur d'une puissance de laquelle dépend, en partie, la prospérité des sociétés modernes.

« Hélas! elle a grandi en se tenant à l'écart de la voie chrétienne, et, nous ne le disons pas sans douleur, elle est devenue un instrument de décadence morale et de dissolution sociale.

« La lutte des intérêts matériels a donné naissance à une guerre fratricide inconnue des siècles précédents, dans laquelle, si Dieu ne nous éclaire et ne nous aide, succomberont en même temps les droits sacrés des faibles et la fortune publique.

« A l'heure où une crise terrible sévit dans l'industrie tout entière, nous venons, Très Saint-Père, confesser à vos pieds notre foi inébranlable en la sainte Église catholique, qui peut seule guérir les sociétés, et rétablir dans la famille industrielle la pratique de la justice et de la charité.

« Déjà, Très Saint-Père, vous nous avez donné Marie Immaculée pour reine, en établissant et en étendant à tout l'univers l'archiconfrérie de Notre-Dame de l'Usine. Vos admirables lettres encycliques, notamment l'encyclique *Humanum genus*, nous ont guidés et encouragés dans l'organisation des associations religieuses et des corporations ouvrières au sein même de nos établissements industriels.

« Nous venons à Rome aux pieds de Votre Sainteté, heureux d'y être conduits par l'éminent et vénéré archevêque de Reims, pour faire un acte de foi en Jésus-Christ, roi des sociétés temporelles comme de la société spiri-

tuelle, au nom de l'industrie chrétienne française, représentée par un millier de chefs d'usine dont nous sommes les délégués.

« Daigne Votre Sainteté, par sa parole et sa bénédiction, rendre à nos usines, à nos familles, à nos chers ouvriers, la paix, la concorde et le bonheur qu'on trouve dans le travail, lorsqu'il est réglé par les préceptes de la justice et ennobli par la pratique des lois de la charité.

A cette filiale et touchante adresse, le Saint-Père répondit par l'allocution suivante :

« C'est avec une particulière satisfaction, très chers Fils, que Nous agréons les sentiments si profondément chrétiens que vous venez de Nous exprimer. Nous Nous réjouissons vivement de cette nouvelle manifestation de foi des associations catholiques de France et notamment de l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, que vous représentez ici, en ce moment. Cette œuvre est digne de toute louange, et Nous ne pouvons qu'approuver hautement la pensée, qui vous en a inspiré la création. Effrayés du désordre et de la confusion engendrés dans les idées et dans les mœurs et par les doctrines révolutionnaires, vous vous êtes déterminés à étudier, à la lumière de l'enseignement chrétien, les grandes vérités sociales, et à les propager plus spécialement dans les classes industrielles. Vous avez constaté que les maux qui affligent la plupart des familles appartenant à ces classes sont dus surtout à l'abandon des pratiques religieuses et à l'influence des mauvais principes. Et, en effet, l'ouvrier qui ne trouve plus dans la religion le soutien et la consolation dont il a besoin, plus que tout autre, pour supporter les pénibles conséquences de son humble situation, cherchera son bien-être dans les jouissances les plus basses, et donnera un libre cours à ses plus viles passions, au détriment de son bonheur moral et au grand péril de la société tout entière. Des faits récents et nombreux en sont, hélas! une preuve terrible et sans réplique.

« Nous vous félicitons, par conséquent, très chers Fils, des généreux efforts que vous ne cessez de faire pour ramener aux principes du christianisme les nombreuses familles vouées au travail de l'industrie, et Nous applaudissons aux consolants résultats obtenus jusqu'à ce jour. Continuez à les développer de plus en plus pour le plus grand bien de tous, des ouvriers surtout. Les agitateurs prétendent se servir d'eux comme d'instruments pour satisfaire leur propre ambition. Ils les trompent par de vaines promesses; ils les flattent en exaltant leurs droits sans parler jamais de leurs devoirs; ils excitent dans leurs âmes la haine des propriétaires et des riches, enfin, quand ils jugent le moment favorable à leurs pernicieux desseins, ils les lancent dans des entreprises audacieuses, où les meneurs seuls trouvent leur compte.

« Ainsi n'agit pas l'Église de Jésus-Christ. Comme une mère aimante et désintéressée, elle ne veut et n'ambitionne que le bonheur de ses enfants; elle applique à leurs maux les seuls remèdes efficaces; car elle seule a le secret des difficiles problèmes sociaux qui agitent le monde. Nous-même, dans plusieurs circonstances, Nous avons indiqué ces remèdes. Nous avons exhorté les catholiques fidèles de tous les pays à ressusciter les sages institutions ou corporations ouvrières qui, en des temps meilleurs, sont nées et

ont fleuri sous l'inspiration de l'Eglise, au grand avantage tant spirituel que corporel des classes pauvres et laborieuses. Avec la facilité de remplir les devoirs de la piété chrétienne, ces institutions assurent à l'avenir l'éducation et une instruction convenable pour ses enfants, l'assistance et de charitables secours en cas de maladie ou d'infortune, et un soutien pour sa vieillesse. Elles mettent dans le cœur de tous l'amour à la place de la haine, qui trop souvent isole les ouvriers de leurs patrons. Aux ouvriers elles inspirent le respect, l'obéissance, la fidélité et le dévouement dans le travail ; aux patrons elles rappellent que les chrétiens de toutes les conditions sont des frères de Jésus-Christ; que la justice doit présider à tous leurs actes; que la charité et la douceur doivent tempérer le commandement et les reproches. — Grâce à l'influence de ces salutaires institutions, on verrait bientôt cesser cette guerre fratricide, dont vous parliez tout à l'heure, et qui, inconnue des siècles de foi, exerce aujourd'hui de si terribles ravages.

« Pour ce qui vous concerne, très chers Fils, vous avez obéi à Nos paternelles exhortations, en formant des associations religieuses au sein même de vos établissements industriels, vous avez compris, en outre, que pour assurer le succès et la durée de votre œuvre, il fallait vous laisser guider par les Pasteurs préposés au gouvernement de vos diocèses. A votre exemple, Nous voulons l'espérer, tous les catholiques influents, faisant taire les dissentiments de parti, qui sont une source de faiblesse, chercheront à s'unir dans un même esprit, pour travailler de concert à l'application et au développement des principes chrétiens dans toutes les classes de la société, et plus particulièrement pour soutenir les œuvres ouvrières, et toutes celles qui ont pour but de favoriser l'éducation religieuse de la jeunesse parmi le peuple. — Ce sera là, sans nul doute, un des moyens les plus sûrs et les plus efficaces pour guérir les maux du présent et pour préparer à l'Eglise et à la société civile un avenir meilleur. A cette fin et pour fortifier votre courage, très chers Fils, nous sommes heureux de répondre au désir qui vous a réunis aujourd'hui autour de Nous, et Nous vous accordons de tout cœur, à vous et à vos familles, aux nombreux chefs d'usine dont vous êtes les délégués, et à tous les ouvriers qui font partie de vos pieuses associations, la Bénédiétion apostolique. »

24. — Continuation de la discussion du budget des cultes au Sénat. Les crédits rétablis par la commission sont votés. La majorité valide, sans attendre la décision du conseil d'État, l'élection de l'Eure.

Inauguration, place Voltaire, de la statue de Ledru-Rollin, le père et l'inventeur du suffrage universel. Les discours officiels et officieux sont prononcés par MM. Floquet, Carnot, Boué, Madier de Montjau et Albert. La cérémonie et le défilé se terminent au son du *chant du Départ*.

Le soir, de nombreux banquets sont donnés à l'occasion de l'anniversaire du 24 février 1848. Le principal a lieu, au *Salon des familles*, avenue de Saint-Mandé, sous la présidence de M. Spuller. On y remarque MM. Tony Révillon, Ch. Floquet, Albert, Cattiaux, Naquet et Boquet. Comme toujours des discours plus ou moins banals ont été prononcés, et l'on s'est séparé au son de *la Marseillaise*.

Les Dynamitards irlandais tiennent à Paris une réunion générale d'une

grave importance. On y décide que l'on punira l'Angleterre d'après la *loi du talion*, en recourant aux mesures les plus impitoyables, c'est-à-dire à un système d'explosions simultanées dans Londres et dans les autres cités, villes et villages de l'Angleterre. Une adresse et le procès-verbal de la séance seront envoyés à O'Donovan, Rossa, John O'Leary, à M. Gladstone, à lord Spencer, vice-roi d'Irlande, et aux principaux chefs du gouvernement britannique.

25. — Le ministre de la guerre reçoit du général Brière de l'Isle une dépêche faisant connaître l'état nominatif des pertes subies dans les derniers engagements. Cet état sera prochainement communiqué à la presse. Le commandant en chef du Tonkin annonce en même temps qu'il prépare de *nouvelles opérations*.

La Chambre continue la discussion du projet de surtaxe sur les céréales et, après avoir entendu MM. Martin, Nadaud, Louis Passy, Germain, elle adopte l'amendement Graux, fixant à 3 francs le droit sur les céréales.

26. — Massacres de chrétiens en Chine. — *Les Missions catholiques* annoncent que des massacres ont eu lieu à Kieou-Ya-Pin, ville du Yunuan, voisine de la province de Sutchuen. Tous les chrétiens qui n'ont pas pu fuir ont été massacrés. On évalue le nombre des victimes à plusieurs centaines. Les maisons des chrétiens ont été pillées et incendiées.

A la Chambre, suite de la discussion sur la modification du tarif des douanes. Après un débat sur le droit à fixer sur les farines étrangères, débat auquel prennent part MM. Ganault, Langlois, Graux, Frédéric Passy, Méline, Raoul Duval, Truelle, la Chambre porte ce droit à 6 francs.

Le Sénat continue et achève la discussion du budget des cultes, puis il vote au pas de course les budgets des affaires étrangères, de l'intérieur, de l'Algérie, du ministère des postes et télégraphes et de la marine.

27. — La Chambre en est toujours au projet de loi sur les céréales. Elle repousse successivement les amendements de MM. Ganault et Raoul Duval, tendant à établir un droit de 9 et de 7 francs sur les céréales, et prend en considération le chiffre de 6 francs, proposé par M. Truelle.

Le ministre de la guerre reçoit du général Brière de l'Isle un télégramme ayant trait, en grande partie, à des détails de service : le commandant du corps expéditionnaire annonce notamment qu'il va hâter l'établissement d'un chemin de fer Decauville entre Chu et Lang-Son.

28. — L'amiral Courbet occupe l'île Pootoo, près de Ningpoo, île qui n'est habitée que par des prêtres hindous.

Des nouvelles de Khartoum confirment le bruit qui avait déjà couru du massacre de deux mille personnes, lors de la prise de cette place par les troupes du Mahdi. Parmi les victimes se trouvent Gordon, le consul d'Autriche et tous les autres Européens.

Le Sénat reprend la suite de la discussion du budget et passe à l'examen des budgets de l'agriculture et de la guerre. M. Fresneau se plaint du dédoublement des administrations de l'agriculture et du commerce. Il y a là, dit-il, une innovation dangereuse due à un ministre que l'on a appelé *grand*, et qui n'avait de *grand* que le *nombre de ses portefeuilles*. Les budgets de la guerre, des travaux publics, de l'instruction publique et du commerce sont

successivement adoptés sans incident notable. Le budget ordinaire, dans son ensemble, est finalement voté par 228 voix contre 2.

La Chambre des députés continue la discussion des droits sur les céréales. Elle rejette l'amendement Peytral tendant à exempter de l'augmentation votée les blés d'essence dure, employés à la fabrication des pâtes alimentaires, et le froment employé à la fabrication de l'amidon. Elle vote ensuite une surtaxe de 1 fr. 50 sur l'avoine, le seigle et l'orge.

M. Pouyer-Quertier donne à Dijon une conférence sur les moyens de relever la France au point de vue politique et de lui rendre sa grandeur passée. « La grandeur de la France, dit-il, dépend de la grandeur de l'agriculture. Il faut donc s'efforcer, par tous les moyens possibles, de protéger l'agriculture, On vient de faire quelque chose pour elle à la Chambre, mais cela ne suffit pas. Il faut faire plus encore. »

L'orateur se prononce carrément contre le libre-échange et se déclare protectionniste.

Des grèves de mineurs se produisent en Belgique, dans le bassin houiller de Mons.

1er *mars.* — Un meeting international et *contradictoire*, organisé par des soi-disant compagnons de la Chambre syndicale des menuisiers du département de la Seine, a lieu dans la salle de l'Ermitage, rue de Jussieu, 29. Des affiches rouges sont apposées dans le quartier latin, convoquant les étudiants à la réunion. L'ordre du jour est radical et ainsi conçu : *Réponse des travailleurs aux provocations antisociales des fils de la bourgeoisie : La haine bourgeoise contre les producteurs du pays, l'union des travailleurs contre leur éternelle ennemie : la classe bourgeoise et gouvernementale.*

Les étudiants s'y rendent en masse pour répondre à la provocation des anarchistes. Les discours les plus violents et les plus provocateurs sont prononcés. En voici un spécimen curieux entre tous : « Notre entente avec vous, vocifère l'un des anarchistes, bourgeois, fils de bourgeois, nous la ferons en vous envoyant des balles dans le ventre. Vous êtes pourris, et si vous l'osez, venez m'arracher de cette tribune. » Inutile de dire que ce langage obscène au premier chef produit un tumulte indescriptible. On casse et on brise tout dans la salle. Des rixes se produisent dans la rue. Enfin, le calme se rétablit, et les manifestants abandonnent la place à une heure du matin.

2. — Deux réunions de socialistes et d'anarchistes ont eu lieu hier : la première, rue de Lyon, 12 ; la seconde, à la salle du Commerce. On a beaucoup discouru et protesté contre l'attitude scandaleuse de quelques étudiants à l'enterrement de Jules Vallès et contre les manifestations gouvernementales du 24 février.

Au cercle du Commerce, les orateurs socialistes révolutionnaires ont prononcé des discours violents, traitant des élections prochaines, de l'emprunt municipal, de la bourgeoisie, de la guerre du Tonkin, etc., etc.

La Chambre des députés reprend le débat sur la surtaxe à appliquer aux céréales; elle fixe un droit de 1 fr. 90 sur les orges germées, et ne peut s'entendre sur celui du maïs et du riz.

3. — Le ministre de la guerre reçoit la dépêche suivante du général Brière de l'Isle, en date du 28 février : « Je reçois votre télégramme du 25,

au moment où je quitte Phu-Dean pour Tuyen-Quan. L'armée du Yunan barre la route, mais le retard qu'elle pourra apporter à notre marche n'est pas inquiétant pour la place de Tuyen-Quan. Celle-ci a repoussé, dans la nuit du 24 au 25, un assaut furieux, dernier effort de l'ennemi. Les pertes de celui-ci ont été considérables. Le commandant de place, chef de bataillon, Dominé, et sa garnison, sont héroïques. Prévenus de notre arrivée, ils nous attendent avec le plus grand calme. Du côté de Lang-Son, le général Négrier a attaqué les Chinois, le 23 au matin, et les a mis en déroute, leur prenant une batterie Krupp et une batterie de mitrailleuses.

« La porte de la Chine et les deux forts qui la flanquent sont entre nos mains. »

De son côté, l'amiral Courbet télégraphie, en date du 1er mars, qu'il est devant la rivière de Ning-Po.

Il a commencé avec son escadre la croisière des bouches du Yang-Tse-Kiang contre les cargaisons de riz. La rivière est barrée. Les trois croiseurs chinois sont venus se réfugier derrière le barrage, à 3,400 mètres. Une canonnade a été échangée avec les forts de l'entrée.

A la Chambre des députés, la discussion du projet de surtaxe sur les céréales continue. La Chambre adopte un amendement de M. Graux, établissant un droit de 5 fr. 50 sur les semoules en gruau, grunes garinées et grains perlés ou mondés. Elle rejette ensuite l'amendement Sourigues établissant une taxe pour la vente du pain des deux premières qualités et pour la vente de la viande de boucherie.

Le Sénat commence la discussion du budget extraordinaire. MM. Buffet, Chesnelong, attaquent le budget extraordinaire qu'essaient de défendre tant bien que mal MM. Clamageran et de Freycinet, puis l'on passe à toute vitesse à la discussion et au vote des articles. Le budget extraordinaire est expédié dans son ensemble par 220 voix contre 8.

Le Saint-Père accorde une nouvelle et longue audience d'adieu aux industriels français.

De nouvelles secousses de tremblements de terre se font encore sentir en Espagne, dans les provinces de Grenade, de Malaga et de Loia.

Son Em. le cardinal Sacconi, doyen du Sacré-Collège, exprime en ces termes au Souverain Pontife les vœux des EEmes cardinaux à l'occasion du septième anniversaire de son couronnement :

« Très Saint-Père,

« En toute nation, en tout temps et encore de nos jours, le retour des jours mémorables a été et est toujours fêté. Le Sacré-Collège, à qui certainement font écho les vrais catholiques, distingue avec raison parmi ces jours ceux de l'élection et du couronnement de Votre Sainteté. A cette occasion, nous dirons avec saint Paul : « Notre joie est surabondante. » Nous avons l'honneur de nous approcher en corps de votre vénérable trône, de l'entourer, et d'exprimer nos vœux sincères à Vous, et dans nos prières à Dieu, afin que ces jours reviennent pendant de nombreuses années, plus sereines, plus heureuses pour Votre Sainteté, et, par suite, pour le Sacré-Collège.

« Parmi ceux de nous qui firent partie du dernier conclave, il y en a

encore, et je suis un de ceux-là, qui se rappellent avoir vu, avec une véritable édification, Votre Sainteté, au moment où elle fut choisie, chanceler à la pensée d'assumer le poids toujours trop lourd, plus lourd encore de nos jours, du suprême Pontificat : aussi Votre Sainteté croyait que sa santé n'était pas proportionnée aux besoins. Mais, grâce à Dieu, votre santé s'est fortifiée, malgré les incessants labeurs que vous avez soutenus dans les sept années écoulées à pourvoir avec un véritable zèle à ce que les circonstances extraordinaires de l'Eglise réclamaient. La fureur des horribles tempêtes suscitées contre la nacelle de Pierre ne vous a jamais découragé, et, devant la conduire à travers les passes et les écueils comme un valeureux pilote, vous avez su les éviter, ou au moins atténuer le péril et le dommage des chocs.

« Tandis que le monde tout entier est attentif aux intérêts et aux progrès matériels, Votre Sainteté, depuis sa première lettre à l'épiscopat catholique, et dans ses autres admirables encycliques et allocutions, surtout dans les consistoriales, a élevé courageusement la voix pour dénoncer les plaies morales dont est travaillée la société moderne qui, non moins que l'Eglise, — point de mire de tant d'esprits ardents et dévoyés, — en ressentira les plus tristes conséquences. Et, comme autrefois celle qui s'adressa à Paul, de même votre voix a fait entendre ce qu'il y avait à faire.

« Pourtant, au lieu d'imiter l'exemple de ce même Paul, qui avait lui aussi persécuté l'Eglise et qui avait erré, au lieu de se tourner vers un autre Ananias, non pas à Damas, mais vers le Vatican, lieu plus auguste que Damas, les plus exaltés ont tiré de cette voix un motif nouveau de nouvelles colères, de nouveaux mépris, et on a été jusqu'à s'efforcer et tenter de la réduire au silence. Mais *Verbum Dei non alligatum*, suivant l'oracle divin, et bien moins encore, Saint-Père, il le sera dans votre vénérable bouche, en face des tentatives hardies de ces hommes pour parvenir à éliminer, s'il était possible, Dieu, la religion, et par suite toute retenue, tout frein de la conscience humaine.

« Peut-être, au bord du précipice ouvert sous leurs pas, beaucoup ouvriront-ils les yeux, et s'apercevront-ils de l'erreur commise en ne vous écoutant pas. Fasse Dieu qu'au moins il ne soit pas trop tard ! Mais au milieu de tant de choses tristes, Dieu ne manque pas de faire goûter à Votre Sainteté quelque douce consolation, et la plus agréable à son cœur, après celle qui vient de l'accomplissement du devoir, sera, sans doute, le spectacle des bons catholiques se serrant toujours davantage, sans pusillanimité, sans respect humain, autour de vous, auguste Chef de l'Eglise.

« C'est ce que nous faisons surtout, nous, ses fils dévoués, prêts à affronter n'importe quoi pour la servir, pour aider à la défense de notre sainte mère l'Eglise. Quand cela ne nous serait imposé par notre devoir même, et par les serments jurés, nous ne serions pas au-dessous de ces hommes nombreux qui, animés de sentiments nobles et religieux, aiment mieux s'attrister, pleurer et souffrir avec Votre Sainteté, qui pâtit *propter justitiam*, plutôt que de participer, de si loin que ce soit, et d'une manière indiscrète, aux joies de ceux qui osent la contrister et la combattre. »

Sa Sainteté Léon XIII répond au cardinal Sacconi par le discours suivant :

« Avec les sentiments de la plus vive satisfaction, Nous acceptons les félicitations et les vœux que vous Nous avez adressés, Monsieur le Cardinal, au nom de tout le Sacré-Collège; et, en retour, nous aimons à lui exprimer, à l'occasion de cet anniversaire, Notre pleine satisfaction pour le concours sage et assidu qu'il Nous a prêté dans le difficile gouvernement de l'Église. — Et, en vérité, ce gouvernement est un poids si formidable pour Nos pauvres forces que Nous sentons très vivement le besoin des secours célestes et humains, afin de ne pas succomber. En considérant, après sept années de Pontificat, la grandeur de Notre charge et les devoirs très graves et épineux qui s'y rattachent, Notre âme est encore remplie de trépidation, tout comme le premier jour où il Nous fallut en assumer les très hautes fonctions. — Au reste, ce ne sont pas à proprement parler les sollicitudes quotidiennes et les occupations incessantes qui nous effraient : le but très noble auquel elles tendent et les secours que Nous pouvons espérer sûrement de Celui dont Nous tenons, bien qu'indignement la place, ont la vertu de rendre ce poids léger et suave. — Ce ne sont pas non plus les fureurs, les insultes, les menaces auxquels Nous sommes continuellement en butte de la part d'une presse licencieuse et maligne, car Nous Nous rappelons de quelle manière a été traité ici-bas le divin Maître et, à ce souvenir, tout ce qui revêt le caractère d'offense envers Notre personne devient tolérable et même glorieux. — Mais ce qui nous afflige profondément, c'est de voir, dans beaucoup de règnes et de nations, l'Église méconnue, ses institutions les plus saintes et bienfaisantes calomniées, sa mission pacifique combattue, son pouvoir entravé, ses institutions les plus salutaires détruites, ses bienfaits rejetés, et cela à l'époque présente où, si l'on peut espérer le vrai salut pour la société, c'est principalement de l'Église qu'il faut l'attendre.

« Ce qui, en outre, met le comble à Notre amertume, c'est la condition qui est faite ici, à Rome, au Vicaire de Jésus-Christ et qui devient d'autant plus difficile et dure qu'elle se prolonge davantage. Il ne manque pas de ceux, il est vrai, qui affirment que le Pontife Romain pourrait et devrait s'en accommoder de bon gré, et estimer suffisante la liberté qui lui reste. — Mais c'est là ajouter la dérision et l'insulte au préjudice; car c'est un fait qui tombe sous les yeux de tous, que, dans les conditions présentes, Nous ne sommes pas maître de Notre pouvoir; Nous sommes à la merci d'autrui, et ceux qui Nous tiennent sous leur arbitre, peuvent à tout moment, rien qu'en le voulant, aggraver contre Nous leurs inimitiés, empêcher, sous de spécieux prétextes, tout acte de Notre part et, au milieu des vicissitudes toujours possibles des hommes et des choses, renouveler contre Notre propre personne les hostilités dont plusieurs de nos Prédécesseurs ont été victimes à d'autres époques. Ne le feront-ils pas? Des hommes qui, contre tout droit, n'ont pas craint d'envahir les États de l'Église, de s'emparer de Rome par la violence et de s'avancer jusqu'aux portes de Notre demeure pontificale, quelle sécurité offrent-ils qu'ils ne voudront pas violer même celle-ci? Est-ce qu'on n'a pas déjà, dans des circonstances assez rapprochées, manifesté des desseins audacieux, lancé de féroces menaces contre Notre asile pacifique?

« Mais, quand bien même rien de tout cela ne se produirait, où est la pleine liberté du Pontife dans le gouvernement de l'Église? Tout récent est le souvenir de ce que l'on a fait contre la Propagande et, par là même, contre l'indépendance du pouvoir et du ministère apostolique en ce qui touche de plus près et dans le monde entier aux intérêts de la foi et des âmes. — Que dire des nominations que Nous faisons aux sièges vacants, nominations dont quelques-unes subissent d'injustifiables retards, tandis que d'autres restent sans effet, par suite de droits mis en avant sans aucun fondement solide à l'égard de beaucoup d'Eglises d'Italie? — Enfin, il n'est pas en Notre pouvoir, même dans Notre seule ville de Rome, de fermer les portes à l'hérésie envahissante, il n'est pas en Notre pouvoir d'empêcher la diffusion des doctrines perverses et impies, ni les lois ouvertement contraires aux vérités de la foi et aux enseignements de l'Église. — Est-ce que, au jugement de tout homme honnête, cette condition peut être la condition durable et régulière qui convient au Pasteur suprême de tout le monde catholique, au très haut pouvoir qu'il tient de Jésus-Christ, à la dignité du Siège apostolique? Non assurément. Nous pourrons la subir; mais, tant qu'elle dure ni Nous ni aucun de Nos successeurs ne pourra jamais, n'importe au prix de quels sacrifices, l'accepter et y mettre le sceau. — Il s'agit de ce qui forme la vie et la force de l'Église, savoir l'indépendance et la liberté de son pouvoir suprême, pour lesquels les Pontifes Romains, mettant leur confiance en Dieu et forts du courage qu'inspire la conscience du devoir, ont toujours combattu, même contre les plus formidables puissances de la terre, et ont triomphé. — Aussi, résigné, comme au premier jour de Notre Pontificat, aux dispositions de la Providence, avec l'aide spéciale que Nous-même implorons et que la catholicité tout entière implore pour Nous du Ciel, Nous poursuivrons, sans Nous laisser abattre, l'âpre et difficile chemin qui Nous reste encore à parcourir, et Nous continuerons à procurer, de Notre mieux, au monde qui court vers sa ruine, les précieux avantages de cette religion divine que, non seulement il n'apprécie pas, mais qu'il combat avec ingratitude et follement. Le concours du Sacré-Collège, sur lequel Nous comptons, Nous sera d'un grand secours et d'un grand confort même pour l'avenir. Et, dans cette confiance, comme gage de Notre affection particulière, Nous vous accordons, Monsieur le Cardinal, ainsi qu'à tous les membres du Sacré-Collège comme aussi à toutes les personnes ici présentes, la Bénédiction apostolique. »

4. — *Le Journal officiel* publie un décret présidentiel nommant M. Charles Ballot, vice-président du Conseil d'Etat, en remplacement de M. Faustin Hélie; M. Flourens, ancien directeur des cultes, est nommé président de la section de législation, de la justice et des affaires étrangères; et M. Marquès de Braga, directeur des cultes.

La police russe surprend une assemblée de nihilistes, au nombre de 25. La plupart sont arrêtés.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Cité antichrétienne au XIXe siècle, par dom Benoît, docteur en philosophie et en théologie, ancien directeur de séminaire, 2 beaux et forts volumes in-18, de 514 et 670 pages. Prix : 8 francs. Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères. Paris.

Le savant auteur de cet ouvrage se propose de faire connaître en *premier lieu les erreurs* et *les armées* que la cité antichrétienne du dix-neuvième siècle oppose actuellement à l'Église la *doctrine* qu'elle oppose à l'Évangile de Jésus-Christ, doctrine qui n'est autre, suivant la définition du Concile du Vatican, que le *rationalisme* ou *naturalisme*, avec toutes les erreurs qui s'y rattachent; en second lieu, la *hiérarchie* qu'elle oppose au sacerdoce catholique, le corps d'hommes militants qui prêchent et combattent avec tant d'acharnement, d'*astuce* et de perfidie pour le rationalisme, c'est-à-dire les *sociétés secrètes*, désignées sous le nom général de *franc-maçonnerie*.

L'étude de la cité antichrétienne au dix-neuvième siècle comprend donc deux parties. La première renferme l'ensemble des erreurs modernes; la seconde s'attache à démasquer les *sociétés secrètes* ou la *franc-maçonnerie*, en s'appuyant constamment snr les Encycliques pontificales et les décrets du concile du Vatican.

Le but de l'auteur est donc de travailler, dans la mesure de ses forces, à faire connaître le mystère d'iniquité qui se déroule présentement dans le monde, et de concourir ainsi à la restauration du règne de Dieu, œuvre éminemment chrétienne, que Mgr Mermillod, juge si compétent, encourage de toute son autorité apostolique, dans la lettre suivante, adressée à dom Benoît :

« Fribourg (Suisse), le 28 février 1885, en la fête de saint Romain.

« Mon Révérend Père,

« Votre travail sur la cité antichrétienue au dix-neuvième siècle est une étude sérieuse et approfondie sur *les Erreurs modernes;* vous en signalez l'origine, la progression logique; vous montrez les ruines où elles conduisent les âmes, les familles et les peuples. Grâce à vos études, vous dévoilez les entreprises contre les droits et les libertés de l'Église, vous signalez la *statolâtrie* rationaliste comme le moyen de détruire le règne de notre adorable Sauveur Jésus-Christ.

« Vous étiez préparé à ce travail par les années passées à Rome, par votre enseignement de professeur de séminaire, par cette vie monastique où, des

hauteurs de la solitude, de la prière et de la théologie, vous écrivez d'un regard vigilant la grande lutte de notre siècle. Fidèle aux encycliques des immortels et clairvoyants pontifes Pie IX et Léon XIII, vous poursuivez de votre puissante vigueur cette cité antichrétienne, cette tour de Babel que cherchent à élever les impuissants adorateurs de l'homme. Vos deux volumes, nourris de faits et de doctrine, de doctrine substantielle et de faits indiscutables, seront le *manuel* utile à tous ceux qui ont à cœur de connaître le mal contemporain. Je ne puis donc que vous féliciter de cette savante et consciencieuse publication.

« J'aurais exprimé le désir de voir mettre en relief la cité de Dieu et nos espérances; mais j'ai quelques raisons de croire que votre pieux et savant chef, le doux et austère restaurateur des Chanoines Réguliers, mettra au jour sa magnifique exposition de l'Eglise, de sa constitution et de son action.

« De telles œuvres sont une preuve que la cellule religieuse est toujours le foyer fécond de la science sacrée.

« Recevez, cher et Révérend Père, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués en Notre-Seigneur.

« *Signé :* † GASPARD, *évêque de Lausanne et Genève.* »

Les Familles bibliques. Conférences prêchées à la réunion des Pères de famille, pour faire suite à *la Paternité chrétienne*, par le R. P. Matignon, de la Compagnie de Jésus. 3e série. *La Maison de David*, 1 vol. in-12 de 436 pages. Prix : 3 francs.

Raconter les origines de la famille à jamais illustre de David, la première non seulement de toutes les familles d'Israël, mais encore du monde entier, puisque d'elle doit sortir le Christ, le Fils de Dieu fait homme, tel est l'objet de cette troisième série de conférences. L'éminent conférencier éclaire d'une vive lumière les antécédents du prophète-roi, en remontant à quelques générations en arrière. Son récit est une sorte de pastorale, où la simplicité des mœurs s'allie avec le respect de la famille. Il s'en exhale je ne sais quel parfum délicieux qui embaume la vie et en adoucit l'aigreur. Avec lui, nous pénétrons dans les habitudes de l'existence agricole des Israélites. Nous assistons avec attendrissement à la vie des patrons et des ouvriers. La famille rurale se déroule sous nos yeux au grand complet. Nous suivons, avec un intérêt mêlé d'admiration, ses occupations laborieuses, la surveillance active du maître. Nous sommes témoins des égards qu'il a pour ses serviteurs, pour les pauvres, et nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que là était la vraie fraternité, et que le progrès, quoi qu'en disent les utopistes de nos jours, consisterait à se rapprocher le plus possible de ces vieux types d'Israël.

Portraits officiels des Souverains Pontifes, 23 *livraisons grand in-4°*, publiées par M. le chanoine Pallard. Prix de la livraison : 8 francs.

Lorsqu'on visite la basilique de Saint-Paul hors les murs, à Rome, on s'arrête avec admiration devant la série des médaillons qui court sur la frise

supérieure de ce vaste édifice, reproduisant, à l'aide des célèbres mosaïques du Vatican, la plus belle et la plus glorieuse galerie des portraits authentiques qui soit au monde.

Là revivent, d'après les documents officiels et les traditions de l'art chrétien, ces vénérables physionomies, reflétant, depuis saint Pierre jusqu'à Léon XIII, l'illumination de l'Esprit de Dieu, la gravité du pontificat suprême, et l'amour de la sainte Église.

Après avoir contemplé ces augustes figures, on se prend à regretter que cette imposante vision du passé n'ait été jusqu'ici que le partage d'un petit nombre de pèlerins ou de touristes qui visitent la ville éternelle.

Il n'en sera plus ainsi à l'avenir, grâce au zèle, au talent et à la persévérance d'un prêtre ami des beaux-arts. La France et le monde entier vont pouvoir jouir de ce trésor unique en son genre.

M. le chanoine Pallard, déjà connu du public religieux par d'utiles publications de science sacrée, s'entourant, au point de vue artistique, d'ouvriers du plus grand talent, a entrepris, avec l'approbation d'un grand nombre d'évêques et sous la bénédiction de Léon XIII, qui en a accepté la dédicace, la reproduction des mosaïques de Saint-Paul de Rome.

Cette reproduction ne peut manquer d'être accueillie avec la plus grande faveur dans le monde des arts, de l'histoire, de la science archéologique, et dans le monde religieux, qu'elle va doter d'une des plus riches galeries.

Chacune des trente-trois livraisons qui formeront l'ensemble de ce splendide ouvrage, contiendra les portraits et les biographies de huit Papes, disposés par planches de quatre dans un entourage varié, soit par livraison, deux planches de quatre portraits. Le texte, préalablement examiné par l'archevêché de Paris, sera réparti en autant de pages d'impression que l'exigera l'importance des huit biographies.

Les feuillets renfermant les portraits des Papes pourront être détachés et orner une église, une chapelle, une sacristie, un cloître ou tout autre lieu, ou laissés avec le texte, et former un magnifique volume de bibliothèque, et en particulier, un splendide et artistique album de salon.

Mgr Turinaz, évêque de Nancy et de Toul, dont tout le monde connaît la mâle et brillante éloquence, veut bien patronner cette magnifique publication et donner une *Lettre-Préface*, qui sera mise en tête de la première livraison.

Il paraîtra une livraison tous les mois, au prix de 8 francs, et elle sera envoyée *franco* aux souscripteurs. Le paiement se fera seulement après la réception.

Le prix de l'ouvrage sera beaucoup plus élevé en dehors de la souscription.

N. B. — La livraison-spécimen des *Portraits officiels des Souverains Pontifes* se trouve dans notre librairie, et est visible pour tout le monde. On peut y souscrire à l'ouvrage.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

TABLE DES MATIÈRES

DU Ier VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE

N° 1. — 1er JANVIER 1885.

Pages.

I. La Morale sans principe, par J. de **Bonniot**, S. J. 5

II. La crise de l'industrie, par Urbain **Guérin**. . . 31

III. Le Tour du Monde en 330 jours (fin), par Ernest **Michel**. 43

IV. Étienne Marcel et le dauphin Charles (suite), par Charles **Buet**. . . . 56

V. Revue littéraire. — Voyages et variétés, par Ch. **Legrand**. 69

VI. Chronique scientifique, par le Dr **Tison**. . . . 87

VII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 102

VIII. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 113

N° 2. — 15 JANVIER 1885.

I. De l'accroissement de la criminalité en France, par **Perrot de Chezelles**. 129

II. La crise de l'industrie (fin), par Urbain **Guérin**. . 147

III. La Visitation, par Alphonse **Castaing**. 168

IV. Etienne Marcel et le dauphin Charles (fin), par Charles **Buet**. . . . 187

V. Un Mariage télégraphique, par M. de **Montgorand**. 199

VI. Revue littéraire. — Les Romans nouveaux, par J. de **Rochay**. . . . 218

VII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 233

VIII. Memento chronologique, par Ch. de **Beaulieu**. 243

N° 3. — 1er FÉVRIER 1885.

I. La Chaire contemporaine et les Questions sociales, par **Fontaine**, S. J. . 257

Pages.

II. Le Règne des Jacobins, d'après le dernier livre de M. Taine, par A. **Lenthéric**. 279

III. Les Salmanticenses, par L. B., docteur en théologie. 292

IV. Les Protestants et les Gueux, par H. de l'**Épinois**. 305

V. Un Mariage télégraphique (suite), par M. de **Montgorand**. 315

VI. Les livres récents d'histoire, par Léonce de la **Rallaye**. 330

VII. L'Exposition d'Anvers de 1885, par ***. . . . 346

VIII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 356

IX. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 367

N° 4. — 15 FÉVRIER 1885.

I. L'Enseignement athée et la Caisse des écoles, par Gabriel **Ferrère**. . . 385

II. La Chaire contemporaine et les Questions sociales (fin), par **Fontaine**, S. J. 402

III. Rohrbacher, par Ant. **Ricard**. 421

IV. Le Règne des Jacobins d'après le dernier livre de M. Taine, par A. **Lenthéric**. 436

V. Voyage de Pie IX au Chili, par **Chenoz**. . . . 449

Pages.

VI. Un Mariage télégraphique (suite), par M. de **Montgorand**. 463

VII. Chronique scientifique, par le Dr **Tison**. 474

VIII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 489

IX. Memento chronologique, par Ch. de **Beaulieu**. 498

N° 5. — 1er MARS 1885.

I. L'Église de France sous la Terreur, par l'abbé Élie **Méric**. 513

II. La Confession de foi de Voltaire, par le Dr **Bonnejoy**. 525

III. La Perse contemporaine, par P. **Antonini**. . . 546

IV. Les Derniers ouvrages de philosophie morale et sociale, par Antonin **Rondelet**. 561

V. Un Mariage télégraphique (fin), par M. de **Montgorand**. 581

VI. Revue littéraire. — Voyages et variétés, par Ch. **Legrand**. 593

VII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 609

VIII. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 618

N° 6. — 15 MARS 1885.

I. De la vengeance et de la morale, à propos d'un procès récent, par J. de **Bonniot**, S. J. . . . 641

Pages.

II. La clef de saint Meliton et la critique allemande, par Dom **Legeay**. . . 663

III. L'Eglise de France sous la Terreur (fin), par l'abbé Élie **Méric**. 677

IV. La Perse contemporaine (fin), par **L. Antonini**. 690

V. Revue littéraire. — Les Romans nouveaux, par J. de **Rochay**. . . 703

Pages.

VI. L'Exposition d'Anvers de 1885, par ***. . . . 718

VII. Variétés. — Louis Veuillot jugé d'après sa correspondance, par Francisque **Sarcey**. — Marie-Pauline-Jaricot, par Henri de l'**Épinois**. . 725

VIII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 735

IX. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 745

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES [1]

A

Accroissement (de l') de la criminalité en France, par **Perrot de Chezelles**, 129.

Antonini (P.). La Perse contemporaine, 546 et 690.

B

Beaulieu (Charles de). Memento chronologique, 113, 243, 367, 498, 518 et 745.

Bonnejoy (Dr). La Confession de foi de Voltaire, 525.

Bonniot S. J. (J. de). La morale sans principes, 5. De la vengeance et de la morale, à propos d'un procès récent, 641.

Buet (Ch.). Étienne Marcel et le dauphin Charles, 56, 187.

Bulletin bibliographique, 125, 253, 383, 511, 635, et 760.

C

Castaing (Alphonse). La Visitation, 168.

Chaire (la) contemporaine et les Questions sociales, par **Fontaine** (S. J.), 257, 402.

Chaire (la) de Notre-Dame et le R. P. Monsabré, par Augustin d'Arres, 640.

Chartreuse et Seigneurie du Val Saint-Martin de Sélignac, par Dom Ambroise Marie Bulliat, 253.

Chemin (le) de la Croix dans la famille, 640.

Chenoz. Voyage de Pie IX au Chili, 449.

Chezelles (Perrot de). De l'Accroissement de la criminalité en France, 129.

Chronique générale, par Arthur **Loth**, 102, 233, 356, 489, 609, et 735.

Chronique scientifique, par le docteur **Tison**, 87, 474.

Cité (la) *antichrétienne au XIXe siècle*, par Dom **Benoît**, 760.

Clef (la) de saint Méliton et la critique allemande, par dom **Legeay**, 663.

Colette (sainte), sa vie, ses œuvres, son culte, son influence, par l'abbé Douillet, 639.

Confession (la) de foi de Voltaire, par le Dr **Bonnejoy**, 525.

Correspondance de Louis Veuillot, t. III, 254, 635.

(1) Les noms des rédacteurs dont les travaux ont paru dans ce volume de la *Revue du Monde catholique*, sont écrits en majuscules; les autres noms sont en caractères ordinaires, ainsi que les titres des articles; les titres des ouvrages cités ou examinés sont en caractères italiques; les chiffres indiquent les pages.

Crise (la) de l'industrie, par Urbain **Guérin**, 31, 147.

D

Derniers (les) ouvrages de Philosophie morale et sociale, par Antonin **Rondelet**, 561.

E

Eglise (l') de France sous la Terreur, par l'abbé Élie **Méric**, 513 et 677.
Enseignement (l') athée et la Caisse des écoles, par Gabriel Ferrère, 385.
Épinois (H. de l'). Les Protestants et les Gueux, 305.
Exposition (l') d'Anvers de 1885, par ***, 346 et 718.

F

Familles (les) *bibliques* par le R. P. **Matignon**, 761.
Ferrère (Gabriel). L'enseignement athée et la caisse des écoles, 385.
Fontaine (S. J.). La Chaire contemporaine et les questions sociales, 257, 402.

G

Guérin (Urbain). La crise de l'Industrie, 31, 147.

J

Jeanne ou *la Loi de malheur*, par Victor d'Hinselinne, 125.

L

L. B., docteur en théologie. Les Salmanticenses, 292.
Legeay (Dom). La clef de saint Méliton et la critique allemande, 663.
Legrand (Ch.). Revue littéraire. — Voyages et variétés, 69, 593.
Lenthéric (A.). Le Règne des Jacobins, d'après le dernier livre de M. Taine, 279, 436.
Livres (les) récents d'histoire, par Léonce de la **Rallaye**, 330.
Loth (Arthur). Chronique générale, 102, 233, 356, 489, 609, et 735.

M

Marcel (Étienne) et le dauphin Charles, par Charles **Buet**, 56, 187.
Mariage (un) télégraphique, par M. de **Montgorand**, 199, 315, 463, 581.
Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**, 113, 243, 367, 498, 518 et 745.
Méric (abbé Elie). L'Église de France sous la Terreur, 513 et 677.
Michel (Ernest). Le tour du monde en 330 jours, 43.
Montgorand (M. de). Un mariage télégraphique, 199, 315, 463, 581.
Morale (la) sans principe, par J. de **Bonniot**, S. J., 5.

N

Notre-Dame de Bon-Secours, sauvegarde de la France, par Alfred de Perrois, 636.

O

Œuvres polémiques de Mgr Freppel, 384.
Ouvrages sur saint Joseph, 511.
Ouvrages sur le Carême, 512.

P

Perse (la) contemporaine, par P. **Antonini**, 546 et 690.
Portraits officiels des Souverains Pontifes, par le chanoine **Pallard**, 761.
Protestants (les) et les Gueux, par H. de l'**Épinois**, 305.

R

Rallaye (Léonce de la). Les livres récents d'histoire, 330.

Récits d'un soldat, par Oscar de **Poli**, 256.

Règne (le) des Jacobins, d'après le dernier livre de M. Taine, par A. **Lenthéric**, 279, 436.

Revue littéraire. — Les Romans nouveaux, par J. de **Rochay**, 218 et 703.

Revue littéraire. — Voyages et variétés, par Ch. **Legrand**, 69, 593.

Ricard (Ant.). Rohrbacher, 421.

Rochay (J. de). Revue littéraire. — Les romans nouveaux, 218.

Rohrbacher, par Ant. **Ricard**, 421.

Roman (*le*) *d'un héros*, par Auguste Lepage, 256.

Rondelet (Antonin). Les derniers ouvrages de philosophie morale et sociale, 561.

S

Salmanticenses (les), par L. B., docteur en théologie, 272.

T

Tison (Dr). Chronique scientifique, 87, 474.

Tour (le) du monde en 330 jours, par Ernest **Michel**, 43.

V

Variétés. — Conférence de Francisque Sarcey sur la *Correspondance de Louis Veuillot*. — Histoire contemporaine, *Pauline-Marie Jaricot*, par Henri de l'**Épinois**.

Vengeance (de la) et de la morale, à propos d'un procès récent, par J. de **Bonniot**, S. J., 641.

Vengeance (*la*) *d'un père*, par Ch. d'Avold, 383.

Visitation (la), par Alphonse **Castaing**, 168.

Voyage de Pie IX au Chili, par **Chenoz**, 449.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

A. ROGER ET F. CHERNOVIZ, ÉDITEURS

7, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, A PARIS

Vient de paraître

MONOGRAPHIE

DU

TEMPLE DE SALOMON

PAR

LE R. P. PAILLOUX

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

UN MAGNIFIQUE VOLUME IN-FOLIO TEXTE ELZÉVIR

IMPRIMÉ PAR JOUAUST

Avec gravures sur bois par GUSMAN, lettrines historiées par CIAPORI et 26 planches et dessins hors texte par TOGNALLO

Papier vélin glacé, reliure toile, avec fers spéciaux..... 100 fr.

TIRAGE DE LUXE

AVEC ÉPREUVE DES GRAVURES AVANT LA LETTRE

20 exemplaires numérotés sur papier de Hollande..... 150 fr.
10 exemplaires numérotés sur papier du Japon..... 200 fr.

ET ouvrage monumental, dont l'exécution est de tout point digne de la pensée, tranchera dans un sens imprévu la question si passionnément controversée du Temple de Salomon, et sera sans aucun doute le dernier mot de la science sur cette matière.

Théologien consommé, profondément imbu des saintes Écritures, archéologue et architecte connu pour ses œuvres, le R. P. Pailloux habita successivement et de longues années les quatre parties du monde. Pour préparer son ouvrage, il s'imposa des excursions scientifiques à Jérusalem, dans toute la Palestine et le Liban, à Thèbes, sur les bords du Nil, dans l'Égypte tout entière, où il étudia ouvertement avec les ruines de la Terre sainte les monuments des Pharaons. C'est à son retour qu'il déposa les trésors ainsi amassés dans le livre considérable qu'il offre aujourd'hui au monde savant.

Librairie HACHETTE et Cᵉ, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

MAXIME DU CAMP

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

LA

CHARITÉ PRIVÉE

A PARIS

Un volume in-8, broché : 7 fr. 50

TABLE DES MATIÈRES

Dédicace. — Avant-propos. — I. Les petites sœurs des pauvres. — II. Les frères de Saint-Jean-de-Dieu. — III. L'orphelinat des apprentis. — IV. Les dames du Calvaire. — V. L'œuvre des jeunes poitrinaires. — VI. Les sœurs aveugles de Saint-Paul. — VII. L'hospitalité du travail. — VIII. L'hospitalité de nuit. — IX. La société philantropique. — Pièces justificatives.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

PARIS

SES ORGANES, SES FONCTIONS & SA VIE

7ᵉ ÉDITION

Six volumes in-16, brochés, 21 fr.

SOUVENIRS LITTÉRAIRES

Deux volumes in-8, brochés, 15 fr.

SOUVENIRS DE L'ANNÉE 1848

2ᵉ ÉDITION

Un volume in-16, broché, 3 fr. 50

LES CONVULSIONS DE PARIS

6ᵉ ÉDITION

Quatre volumes in-16, brochés, 14 fr.

LE NIL

ÉGYPTE ET NUBIE

4ᵉ ÉDITION

Un volume in-16, broché. 3 fr. 50

HISTOIRE ET CRITIQUE

Un volume in-16, broché, 3 fr. 50

Librairie HACHETTE et Cᵉ, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

ERNEST DESJARDINS

DE L'INSTITUT

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE

DE LA

GAULE ROMAINE

TOME TROISIÈME

ORGANISATION DE LA CONQUÊTE : LA PROVINCE, LA CITÉ

CONTENANT

21 planches, dont 10 cartes en couleur, deux gravures en taille-douce, une photogravure

Tirées à part

ET 21 FIGURES INTERCALÉES DANS LE TEXTE

Un volume grand in-8 broché . . . . . 20 francs.

GASTON BOISSIER

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

L'OPPOSITION

SOUS

LES CÉSARS

DEUXIÈME ÉDITION

Un volume in-16, broché . . . . . 3 fr. 50

Bibliothèque variée. — Première Série.

372001

PUBLICATIONS NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

Victor PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL, 76, RUE DES SAINTS-PÈRES.

VIENT DE PARAITRE

LA CITÉ ANTICHRÉTIENNE AU XIXe SIÈCLE

Par Dom BENOIT

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET EN THÉOLOGIE, ANCIEN DIRECTEUR DE SÉMINAIRE

LES ERREURS MODERNES

2 forts volumes in-18 jésus : 4 francs le volume.

LES FAMILLES BIBLIQUES

CONFÉRENCES PRÊCHÉES A LA RÉUNION DES PÈRES DE FAMILLE, POUR FAIRE SUITE A LA *Paternité chrétienne*

Par le R. P. A. MATIGNON

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TROISIÈME SÉRIE : LA MAISON DE DAVID

(Septième volume des *Conférences sur la Paternité chrétienne*)

Un volume in-12 de 436 pages. . . . . 3 francs.

TOME IV DE LA

CORRESPONDANCE DE LOUIS VEUILLOT

LETTRES A SON FRÈRE ET A DIVERS

Un fort volume in-8° de 440 pages. . . . . 6 francs.

Les trois premiers volumes : LETTRES A SON FRÈRE, LETTRES A SA SŒUR 6 francs le volume.

ŒUVRES POLÉMIQUES

DE MGR FREPPEL

ÉVÊQUE D'ANGERS

VIe SÉRIE

DISCOURS PRONONCÉS A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, DU 27 OCTOBRE 1883 AU 18 MARS 1884

OBSERVATIONS SUR LE CENTENAIRE DE LUTHER. — SUR LA QUALITÉ DE FONCTIONNAIRES ATTRIBUÉE AUX ÉVÊQUES

LETTRE A M. ARTHUR LOTH SUR L'INSTRUCTION CIVIQUE

Un fort volume in-12 de 594 pages. . . . . 4 francs.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

REVUE du Monde Catholique. 1885
Jan.-Mar. v.81.